This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,363

Digitized by Google

CA-9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Tome XXVI — JUILLET-DÉCEMBRE 1911

Administration.
LIBRAIRIE J. DE GIGORD
15, RUE CASSETTE, PARIS

Direction.
MAISON SAINT-ROCH
COUVIN, BELGIQUE

LIBRAIRIE B. HERDER, FRIBOURG-EN-BRISGAU,
BERLIN, CARLSRUHE, MUNICH, STRASBOURG, VIENNE ET ST-LOUIS, Mo.

Digitized by Google

BX
3101
.E85
v. 26

Digitized by Google

LE CULTE EUCHARISTIQUE
PENDANT LA RÉVOLUTION [1]

A la fin du XVIIIe siècle le trône de la monarchie absolue chancelait en France ; les classes sociales entraient en révolte les unes contre les autres dans une frénésie de destruction qui s'imaginait devoir saper la société par la base afin de la mieux reconstruire. En même temps un vent de persécution s'élevait contre l'Église. La Révolution, œuvre de désordre, ne pouvait que devenir œuvre de haine. Elle trouvait dans l'Église qui prêche la paix et qui enseigne l'amour un adversaire de principes. D'un bond elle se jeta sur la religion qui eût pu l'endiguer et qui proclamait le bien fondé des réformes, condamnant les révoltes.

Au centre de la religion elle rencontra ce qu'elle savait y être : *la Présence réelle du Dieu d'Amour* qui s'est fait notre hôte séculaire en l'anéantissement de l'hostie. Elle s'ingénia à le détruire.

D'ailleurs elle était logique avec elle-même. Fille du déïsme vague et sentimental du XVIIIe siècle, aiguisée à la raillerie du rationalisme moqueur qui se croyait spirituel, excitée dans ses profondeurs par un satanisme abject et non moins haïneux que caché, la Révolution trouvait en l'Eucharistie le contre-pied de toutes ses doctrines. Quelle réponse au déïsme des Diderot, des Jean-Jacques Rousseau que la présence au tabernacle de ce Dieu qui se fait notre pain quotidien ! Le rationalisme des d'Alembert et des d'Holbach se sent battu par la foi au Christ caché dans l'hostie à la voix consécrative du prêtre. Et si le satanisme veut régner, il trouve réalisé le « *Christus regnat* » en cet état humilié qui amena les foules à l'autel dans l'adoration et l'amour. A considérer la Révolution dans ses principes, dans

(1) Rapport lu au Congrès Eucharistique de Madrid.

Digitized by Google

ses causes et son allure, on comprend que le prêtre était son point de *mire* en la persécution, et par le prêtre l'Eucharistie, centre et âme de la religion.

L'ère des catacombes et du christianisme naissant sembla revenue pour l'Église de France. Les proconsuls romains avaient accusé les chrétiens d'immoler un enfant et d'en manger la chair ne comprenant pas le mystère Eucharistique ; les sectaires de la Convention faisaient un titre de condamnation au prêtre pour avoir dit la messe — et aux fidèles pour y avoir communié. Les tyrans persécuteurs envoyaient les chrétiens de tout âge aux lions et aux supplices — et les révolutionnaires jetaient pêle-mêle les femmes, les enfants, les nobles, les roturiers, les prêtres marqués du sang de Jésus, dans la fournaise de la douleur : guillotine, prison, pontons et noyades.

Et l'Eucharistie en était la cause, au fond, car les protestants ne furent pas persécutés, au moins comme corps.

Or de même que l'Eucharistie fut la force des premiers martyrs et la résurrection de l'Église ensevelie aux catacombes, elle fut aux temps révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle le levier de la résistance des prêtres et des fidèles ; elle fut le pain de la fidélité à la doctrine catholique et au devoir chrétien.

C'est cette efflorescence surprenante et divine du culte eucharistique à travers toute la France pendant la Révolution, que ce rapport voudrait signaler au Congrès, en attendant qu'une œuvre plus longue la manifeste dignement. Cette efflorescence s'explique par des raisons que nous dirons brièvement après avoir montré par des faits les manifestations les plus remarquables de ce culte dans la tourmente.

I

MANIFESTATIONS VARIÉES DU CULTE EUCHARISTIQUE PENDANT LA RÉVOLUTION

Mettons de côté les hommages rendus à l'Eucharistie en pleine Révolution par les sectaires eux-mêmes et par la foule aveugle et dupée qui les suit. On voit une procession du Saint Sacrement se dérouler dans les rues de Paris en 1791, protégée par ceux-là qui poursuivent les prêtres non jureurs et fidèles à l'Église. La veille de la *Fête-Dieu* on publia dans tous les carrefours de la ville de Thonon que la procession se ferait le lende-

Digitized by Google

main, les révolutionnaires forcèrent les fidèles à dresser des reposoirs, et quatre de ces persécuteurs portaient le dais à côté du prêtre intrus et constitutionnel qui bénissait avec le Saint Sacrement. C'était en blasphémant et en injuriant grossièrement les chrétiennes qu'ils les obligeaient à s'agenouiller sur le parcours. Le 7 novembre 1793, on juge et condamne à Bezançon M. Chapon, prêtre du diocèse, mais parce que la pyxide qu'on a trouvée sur lui contient des hosties consacrées, on fait venir un prêtre assermenté revêtu du surplis pour les prendre. Le président dit au peuple : « En attendant, l'interrogatoire est suspendu, j'invite l'assemblée à la décence et au respect dû au Maître du Monde ». Les juges se tiennent debout et ne reprennent leurs sièges que quand le Saint Sacrement a été emporté.

Mais ces faits isolés que l'on rencontre par une anomalie étrange en pleine Terreur, marquent surtout la persistance d'une coutume forte de tant de siècles, et la crainte de brusquer trop violemment une population encore attachée à son Dieu : ce ne sont là que des singeries de religion. Le vrai Culte Eucharistique, celui qui nous ravit par son efflorescence merveilleuse, il est du côté des prêtres persécutés et des fidèles qui souffrent avec eux. Il ne faut pas le chercher dans les formes solennelles qui conviennent aux heures paisibles et qui proclament même aux yeux indifférents la majesté de la foi au Dieu Eucharistique. Les cloches se sont tues, les autels sont dépouillés, les églises sont fermées et devenues parfois des greniers à fourrages, les ornements sont vendus, les calices et les ciboires enlevés. Le tribunal révolutionnaire de Paris, en 1794, condamne un prêtre qui a dit la messe comme coupable de « *manœuvres fanatiques* ». Mais toutefois mieux que les disciples d'Emmaüs, les nouveaux disciples du Dieu crucifié le reconnaissent et se reconnaissent entr'eux à *la fraction du pain*. Le Culte ne se confine pas alors en une paroisse ou en un diocèse plus privilégié, plus fervent que les autres. Il est universellement le même en son élan miraculeux d'un bout de la France à l'autre. Et dans les diocèses il s'affirme et se développe sous les formes les plus variées. La foi qui souffre fait surgir les ingénieuses et inlassables manifestations de ce Culte Eucharistique — l'amour qui pleure suscite d'héroïques audaces chez les plus petits et les plus timides à l'honneur du Dieu de l'Eucharistie.

Le rationalisme l'avait refroidi, le jansénisme l'avait fait distant, la persécution lui rend son vrai caractère, il devient intime

Digitized by Google

autant que respectueux, il se fait familial et personnel. Obéissant aux nécessités des circonstances et des lieux en même temps qu'à la loi des besoins, ce culte à Notre-Seigneur dans l'Eucharistie revêt tout à coup d'étranges manifestations qu'explique la foi et que sanctifie l'amour fidèle.

Précisons autant que faire se peut les formes du Culte Eucharistique dans la tempête révolutionnaire.

1° — Il se manifeste tout d'abord dans la ténacité surnaturelle que mettent prêtres et fidèles à procurer et à garder la présence réelle, et à en jouir même aux risques de leur paix, au péril de leur vie. Ici les faits surabondent.

Le curé de Bourdenay (Aube) dit la messe sur la place publique pendant la Terreur. Plusieurs fois les agents du district le mandent à Nogent et lui intiment la défense de continuer de dire la messe. Toujours il répond : « Je la dirai où j'y mettrai ma tête. C'est pour dire la messe que je suis prêtre, et vous ne m'empêcherez de la dire qu'en me faisant mourir ».

Les sept à huit cents prêtres enfermés dans la citadelle de l'île de Ré trouvent le moyen malgré l'administration qui leur confisque plusieurs fois tous les calices, de se faire procurer vases sacrés et ornements par les pieux fidèles du dehors, et célèbrent chaque matin le saint sacrifice dans les greniers et galetas de la citadelle. C'est leur office depuis 3 heures du matin jusqu'à midi, et leurs commissaires ne peuvent les arrêter en cet élan par des sévérités ou des menaces.

C'est ce même vouloir persévérant de la présence réelle de Jésus qui dans la nuit met sur les routes dangereuses où peuvent les prendre les émissaires de la Convention et les troupes révolutionnaires ces prêtres qui ne consentent ni à s'exiler, ni à déserter leurs paroisses. Ils sont légion en tous nos chers diocèses de France.

C'est l'abbé Richard, vicaire à Pontchâteau, diocèse de Nantes, qui va célébrer la messe dans une ferme où doivent se réunir les chrétiens pieux, et qu'une indiscrétion fit prendre par les soldats révolutionnaires, conduire à Guérande et fusiller dans le cimetière le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794).

Même si la cérémonie de la messe est interrompue par une visite domicilaire en plein milieu de la nuit, les cinquante prêtres du diocèce de Besançon qui ont refusé de quitter leurs pays et leurs ouailles vont dire la messe en tout le territoire qui leur est confié.

Digitized by Google

Nulle crainte ne les arrête ni là ni ailleurs. Ils savent que la présence réelle de Jésus est le salut, et ils la fournissent au prix de leurs veilles et surtout de leur vie.

Les chrétiens hommes et femmes, vieillards et enfants ont le même zèle persévérant : les distances ne coûtent pas à franchir dans la nuit froide et sous la menace d'être pris pour passer une demi-heure au pied du coffre devenu autel momentané où repose le corps de Jésus-Christ.

Ah ! quelle foi sublime en la présence de Dieu ! Elle avait inspiré à de nombreux prêtres de porter sur leur poitrine les Saintes Espèces cachées généralement sous les plis d'un corporal renfermé lui-même dans une sorte de bourse ou portefeuille en soie, comme le dit M. Sauzay (dans son histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs). Ils devenaient ainsi plus que jamais des temples vivants.

Et ce bonheur était partagé par des jeunes ouvrières, par des hommes et des femmes qui se faisaient les porteurs discrets et héroïques, comme autrefois le jeune Tharcitius, du Dieu persécuté et consolateur. Enfermé à la conciergerie, M. Emery recevait de M. Montaigne, son confrère sulpicien, par le ministère de saintes femmes faisant ce sublime office diaconal, les hosties consacrées dont il se communiait.

Ce culte profond et tenace en l'honneur de la présence réelle produit deux formes de manifestation chez les prêtres et les fidèles persécutés.

Chez le prêtre c'est l'honneur (que partage le fidèle) d'affirmer son amour devant le tribunal et de le montrer.

Le prêtre Herbert de Langrais est devant ses juges à Rennes le 1er avril 1794 : on lui présente une petite boîte en argent saisie chez celui qui lui donnait asile. Herbert pâlit, se jette à genoux, adore, puis supplie avec larmes les membres du tribunal de lui remettre ce précieux dépôt, car ce sont des hosties consacrées. Sa douleur est inconsolable quand on profane devant lui la Sainte Eucharistie.

Le 15 août 1794, devant le même tribunal, à côté du prêtre Lemaréchal comparaissaient les Demoiselles du Fresnes de Renac qui apercevant sur la table du tribunal les Saintes Hosties saisies chez elles se jettent à genoux et demandent au milieu de leurs larmes qu'on permette au prêtre de les leur donner ; mais malgré leurs protestations les Saintes Espèces furent profanées.

Ce qui peut-être manifeste plus hautement encore le Culte

Digitized by Google

Eucharistique, c'est la noble fierté et la sublime vertu avec laquelle des prêtres montent à l'échafaud revêtus des ornements sacerdotaux. Le prêtre prend alors conscience que son sacerdoce le fait avec Jésus-Christ, et comme Jésus-Christ, ministre et victime. Sa montée à l'échafaud devient sa montée à l'autel. Et on comprend que M. Pinot, curé du Louroux-Béconnais, au diocèse d'Angers, exécuté à Angers le 21 février 1794 revêtu de tous les ornements sacerdotaux, ait levé les yeux au ciel, et gravissant d'un pas ferme les marches de l'échafaud se soit écrié : « *Introibo ad altare Dei* ».

Le comité révolutionnaire d'Angers peut bien écrire au comité de sûreté générale de Paris : « Nos nobles vont à la mort avec caractère et nos charlatans de prêtres pieusement et en habits sacerdotaux ». Le charlatanisme n'est pas du côté des prêtres ; mais leur foi s'est élevée à l'état d'un culte si héroïque que le lieu de leur supplice est l'autel sacré du martyre et proclame comme la croix l'amour de ce Jésus poursuivi par la haine et sauvant le monde par la souffrance.

2° — Une autre forme du culte merveilleux donné à l'Eucharistie pendant la furie révolutionnaire, c'est la communion, la communion sans crainte, filiale, confiante.

Quel changement avec les temps qui précèdent !

Qu'eût dit le grand Arnauld, qu'eût dit la fameuse Angélique Arnauld, et qu'eût pensé tout Port-Royal en voyant les fidèles s'approcher ainsi sans cérémonie dans la nuit après une confession hâtive quoique fort contrite, de l'autel improvisé et de la Table Sainte servie en l'humilité de l'étable ?

Et voilà que le rigorisme ne tenait plus devant l'amour qui a besoin de Dieu. Il est vrai aucune préparation ne pourrait être supérieure à celle de ces prêtres qui se meurent dans la geöle et sur les pontons, ou à celle de ces chrétiens qui veillent dans l'angoisse des nuits attendant l'heure qui va leur amener le prêtre ou les conduire près de lui pour recevoir en hâte leur Dieu.

Rien n'est plus touchant que ces messes dont les rites sont étranges mais si pleins de foi et de solennelle grandeur dans leur simplicité, et que ces communions faites comme la réception du viatique qui prépare à la mort et en consacre l'arrêt.

Le Jeudi Saint de l'an 1793, sur la galiote à Nantes où déjà 16 prêtres de Nevers et 14 d'Angers sont morts, 46 prêtres de divers diocèses sont captifs. L'un des prisonniers a conçu le projet de faire célébrer la messe : tous en sont d'accord. Citons ici

Digitized by Google

l'histoire (Abbé Muguet. — Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire). « L'autel fut dressé sur des tonneaux. On acheta du geolier du vin de Bordeaux ; un verre servit de calice, une serviette coupée fit des linges sacrés ; le pain à chanter des hosties. Il ne manquait qu'un marbre et des ornements ; mais on se crut avec raison dans la position des martyrs des premiers siècles, et tous les obstacles furent levés. M. Mallapart, curé archiprêtre de Luzy, diocèse d'Autun, assisté de ses deux vicaires, célébra la messe et fit un discours des plus pathétiques. Avant la communion générale les sept *assermentés* firent leur rétractation. Un des prêtres, M. Berthanet, curé d'Arleuf, diocèse d'Autun, fit sentinelle sur le pont pendant la messe et revint participer à la communion ».

Et quand, moins heureux qu'en ce jour les prisonniers ne peuvent pas dire la messe ou communier, ils profitent comme au fort du Ha de la présence d'un bon catholique en face de la tour, et chez lequel un prêtre insermenté célèbre la messe, pour monter sur la plate-forme et assister de là à la messe qui se dit les fenêtres ouvertes dans la maison amie.

Mais plus profond se montre encore le culte tant chez le prêtre persécuté que chez le fidèle en ces communions privées qui portent avec elles tant d'émotion. M. Bergon, lazariste de Cahors, arrêté par un capitaine de la garde nationale comme il allait porter le viatique à un malade, profite d'un instant de solitude en l'hôtellerie où on a fait halte pour se communier en viatique avec l'hostie qu'il portait. C'est devant ses juges au tribunal de Saint-Brieuc que M. Conan-Dujardin se communie lui-même en présence d'une foule de témoins tombés dans une sorte de stupeur.

Ce que font les prêtres, les religieuses le font aussi sur leur conseil ou même par leur ordre. Ainsi agissent les Carmélites de la rue Mouffetard surprises par une troupe de soldats et ne voulant pas laisser profaner la Sainte Eucharistie. Elles ont jeûné tout le jour, et c'est le soir du Vendredi Saint : elles consomment les Saintes Espèces. Fut-il jamais culte plus profond et plus sacré que celui de ces Clarisses et de ces Capucines de Marseille se communiant elles-mêmes avec une dévotion si parfaite. C'est la Mère Abbesse des Clarisses qui parle elle-même : « Ne voulant pas exposer les Saints Mystères aux profanations des schismatiques, nous nous décidâmes à consommer les Saintes Hosties... Je fis la fonction des prêtres. Je pris la boîte qui ren-

Digitized by Google

fermait le Très Saint Sacrement ; je la posai sur l'autel de notre chœur : nous récitâmes l'office divin ; nous passâmes le reste de la nuit prosternées aux pieds de Jésus-Christ pour profiter des derniers instants de sa présence... Le matin étant venu, je mis les Saintes Hosties sur une patène ainsi qu'il m'avait été prescrit. Toutes les religieuses ayant récité le Confiteor vinrent l'une après l'autre se communier avec leur langue. Jamais on ne vit un spectacle plus attendrissant. Cet acte de piété et de dévotion étant fini, je me tournai vers mes sœurs et leur dis : « Tout est consommé ». N'avais-je pas raison de le dire. Privées comme nous l'étions désormais de ce gage adorable de l'amour de Jésus, tout n'était-il pas consommé pour nous ? »

S'il fallait ajouter à ce culte si intime la marque grandiose de manifestations publiques, il suffirait de rappeler pour exemple la première Communion des enfants des Sables d'Olonnes préparée et faite par M. Baudouin en 1797. Au beau milieu de la Terreur en 1794, M. Pinot, dont nous avons dit le martyre, faisait la première Communion de douze enfants du Louroux-Béconnais donnant à ces chers petits le Dieu du Calvaire avant de leur offrir l'exemple de sa propre immolation.

A Chanzeaux enfin, en mai 1799, cinq cents enfants faisaient leur première Communion en pleine prairie sous l'œil de leurs mères et la garde de leurs pères qui des hauteurs voisines surveillaient l'approche des révolutionnaires. Mais enfin la prudence cède à l'enthousiasme et des poitrines vaillantes de milliers de Vendéens s'échappe le retentissant hommage de la louange de Dieu.

3° — Une autre forme que la foi donna au Culte Eucharistique pendant la Révolution et que l'on eût difficilement soupçonnée c'est l'adoration perpétuelle. Il semblait que les prêtres proscrits, le culte interdit, la foi bafouée, trahie et reniée, on dût ne se permettre que des cérémonies intimes et cachées comme aux heures de la primitive Église. Tout au plus devait-on réunir quelques fidèles en une maison sûre et désignée d'avance avec discrétion, un peu comme les Apôtres réunissaient à Éphèse, à Sardes et ailleurs un petit groupe de néophites qui formaient l'Église domestique. L'Eucharistie a pris sur les âmes un tel empire que c'est le contraire qui arrive. « Au plus fort de la Terreur, quand vingt prêtres avaient déjà péri sur l'échafaud, M. Boyer, administrateur du diocèse de Bordeaux, inspira aux prêtres restés en ville la pensée d'une association de prières destinée à obtenir du Sacré-Cœur la conversion des pécheurs. Cette

Digitized by Google

association engloba tout ce que Bordeaux comptait de catholiques fidèles. *L'adoration perpétuelle* fut établie dans l'oratoire des Demoiselles Vincent où la Sainte Réserve était conservée en permanence ». Ainsi au reniement insensé d'un peuple dément d'ingratitude, tout un groupe de prêtres et de fidèles, à Bordeaux, à Marseille, à Lyon répondait en faisant amende honorable au Dieu de l'Eucharistie. Et d'un bout du territoire à l'autre, malgré les bouleversements, les supplices, le Christ Hostie faisait sentir que rien ne saurait le chasser de l'âme de la France, et manifestait sa protection.

Ils n'étaient pas trompés les prêtres et les chrétiens qui mettaient en l'Eucharistie leur confiance invincible.

De tous côtés le miracle éclate, tantôt plus visible et tantôt plus discret pour protéger ceux qui ont fait appel au Prisonnier Divin.

Le Vendredi Saint 1793, trente hommes armés conduits par un Polonais, commandant de section, se présentent à la porte de la Maison de la rue Mouffetard où un groupe de Carmélites de la rue de Grenelle s'est retiré. Sœur Camille, la sacristine, les aperçoit, prévient la Supérieure et vole au tabernacle. Prenant le ciboire, elle l'emporte en sa cellule avec une autre religieuse : « Mon Dieu gardez-vous vous-même », répètent-elles toutes les deux. La maison est fouillée de fond en comble. En ouvrant une porte derrière laquelle se trouvait une décoration ayant servi le Jeudi Saint, l'un de ces hommes s'écrie : « Dieu est ici ». Et on réclame le ciboire et tous les objets d'or et d'argent. En vain les fouilles recommencent, les sectaires n'ont rien trouvé. Oui, Dieu est ici, et c'est Dieu lui-même qui s'est gardé en gardant ses servantes.

Il se garde de même à Rouen sur le cœur de la pieuse Visitandine *Mère de Lezeau*. En 1792, quand les commissaires se présentent à la porte de sa demeure, la religieuse court prendre en sa cachette l'hostie sacrée, dépose le ciboire sur son cœur, et ramenant les plis de son châle qu'elle attache fortement à sa taille, elle va la tête haute ouvrir la porte aux intrus qui fouillent et sondent les murs sans rien découvrir.

Au plus fort de la Terreur, l'abbé Chaminade, fondateur de la Société de Marie, célèbre la messe dans un réduit à Bordeaux. Soudain la maison est envahie ; à peine a-t-on le temps de refermer sur lui la porte du placard. Il entend les imprécations et les menaces lancées contre lui ; mais il est sauvé par la Sainte Hostie qu'il tenait en main.

Digitized by Google

Nous sommes en Anjou et la Révolution bat son plein. Un prêtre, l'abbé Montgazon, qui court de ferme en ferme chaque nuit pour porter les secours de la religion aux malades s'est réfugié dans les champs pour prendre un peu de repos. On vient lui dire : « Fuyez, les bleus se dirigent de votre côté ». Mais lui se mettant à genoux et détachant de son cou un médaillon qui contenait la Sainte Hostie, de s'adresser à Dieu : « Mon Dieu, vous savez que je ne puis marcher. Voilà bien des jours que je vous garde ; c'est à vous de me garder à votre tour ». Cette prière faite, il se couche dans les genêts et s'endort rempli d'une sainte confiance. Les soldats passèrent à côté de lui, la nuit même, et ne l'aperçurent pas.

Des faits de protection semblable ornent la vie d'épreuves du R. P. Baudouin, fondateur de la Congrégation des Ursulines de Chavagnes, et celle de son confrère M. Lebédesque.

Il plaisait à Dieu de récompenser par une protection spéciale la confiance invincible de ses enfants persécutés.

Mais par là aussi il répandait chez tous une foi plus forte et un amour plus héroïque.

C'est que dans ces heures de tribulation, fidèles et prêtres en avaient besoin.

II

RAISONS DU DÉVELOPPEMENT DU CULTE EUCHARISTIQUE PENDANT LA RÉVOLUTION

Si l'on cherche les raisons fondamentales de ce développement merveilleux du culte eucharistique en pleine période révolutionnaire, on se trouve amené à deux groupes de motifs qui s'imposent. Les uns tiennent à la loi divine de l'épreuve qui veut que la souffrance soit féconde et que Dieu triomphe de la haine par l'amour. C'est toujours la parole de Tertullien : « Le sang des martyrs est une semence de chrétiens ». L'Eucharistie attaquée, profanée par le satanisme révolutionnaire, trouve dans les cœurs fidèles une efflorescence d'amour et de culte adorateur. La Révolution ne laissait pas place à un culte froid et sans âme, fait de rites routiniers, l'amour devait s'ingénier à des formes vivantes, variées, mais toutes imprégnées de foi ardente et de générosité pour rester fidèle au Christ eucharistique.

Il nous paraît inutile de développer ici ce groupe de raisons

Digitized by Google

faciles à saisir, et qui expliquent pour une bonne part, sous l'action de la grâce de la souffrance, le progrès du culte eucharistique à la fin du XVIIIe siècle.

Les autres motifs de ce développement vraiment miraculeux nous sont fournis par les besoins de la nature humaine dans l'épreuve. Quand nous souffrons, nous avons besoin de force et de consolation. Nos Pères souffraient dans les prisons, sur les galiotes et les pontons, et ils souffraient pour la foi ; la foi leur devait consolation et force dans la mesure même de l'épreuve. Or c'est là ce que leur donnait l'Eucharistie.

Ce n'est ni la tristesse ni le découragement que nous trouvons dans les prisons les plus infectes où sont entassées les victimes de l'hydre révolutionnaire, pas plus que sur les pontons ou sur les galiotes de Rochefort et de Nantes. Là pas de sombres désespoirs, pas de cris de haine ou de révolte. En passant au milieu de ces prêtres loqueteux qui sont huit cents sur les Deux-Associés et les autres navires où ils attendent la mort décimante, on sent courir une paix profonde et une joie intime qui semble un rayon de la grâce d'en haut sur ces âmes de martyrs. Ils ont la messe, ils ont la communion et ils sont consolés. Jésus est avec eux. On entendrait sans étonnement tomber de leurs lèvres la parole de l'Apôtre : « Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra ». Lisez ce qu'ils écrivent et voyez s'ils gémissent sur leurs souffrances en se désespérant. MM. Revenaz et Guillabert sont prisonniers à Grenoble où se trouvent aussi enfermées plusieurs Visitandines en mai 1794. Les deux prêtres iront bientôt à l'échafaud. Mais en attendant M. Guillabert écrit au vicaire général M. Auvert : « Qu'il me serait donc avantageux de manger le *meilleur* pain ! » Et les religieuses se félicitaient d'avoir partagé avec les deux prêtres le *meilleur pain*. La petite boîte de cuivre recouverte d'argent qui servit à porter aux prisonniers le *meilleur pain* sert encore au curé de la cathédrale de Grenoble pour porter le saint Viatique aux malades. Puissent les moribonds trouver toujours en cette pyxide le meilleur pain !

Cette consolation, les fidèles l'éprouvent comme les prêtres par la présence de Jésus. A l'automne 1793, le P. Coudrin, fondateur des Pères des Sacrés-Cœurs, arrive à Montbernage, faubourg de Poitiers. La nuit même de son arrivée il réunit les habitants dans une grange et y célèbre les saints mystères. Jusqu'à la consécration, les fidèles maîtrisent leur émotion. Mais quand la clochette de l'élévation annonce la présence du Fils de

Digitized by Google

Dieu sur l'autel, ils ne peuvent plus se contenir, les sanglots éclatent et les assistants s'écrient : « Ah ! vous voici donc, ô mon Dieu, qu'il y a longtemps que nous ne vous avons pas vu ! »

Une telle consolation apportée à un peuple dans l'épreuve devient une source de nouvelles forces pour persévérer. On ne perd ni son courage, ni sa foi quand on a Jésus présent. Ils furent braves les martyrs chrétiens de la guillotine, les noyés de Nantes, les exilés de Cayenne, les victimes des pontons de Rochefort. La plupart étaient nourris de l'Eucharistie.

Pour soutenir son peuple, le curé de la Celle (Var) fit ses adieux à ses paroissiens en ajoutant : « Vous ne serez point orphelins, non, je vous laisse avec le Bon Dieu ». Les fidèles ne comprirent point cette parole mais restèrent attachés à leur foi. Lorsqu'en 1863 M. Chaix,recteur de la Celle,voulut remplacer le maître-autel de son église par un autel en marbre, il découvrit dans un double fond du tabernacle *une hostie placée sur un corporal.* On comprit alors le mot de l'ancien curé (M. Paul): «Je vous laisse avec le Bon Dieu ».

En 1792, M. Rivereau, curé de Saint-Paul Mont Pénit en Vendée agissait de même en faveur de sa paroisse et laissait au tabernacle une hostie consacrée. Elle y resta 10 ans sans corruption aucune.

Tous donc furent forts de la force même du Dieu de l'Eucharistie.

Ce double besoin de consolation et de force qu'éprouvaient les persécutés de la Révolution, alluma plus ardent le culte de l'Eucharistie. L'épreuve même l'avait rendu plus nécessaire et la miséricorde infinie le fit plus intime, plus pénétrant et plus doux. Il paraît évidemment plus grandiose sous les voûtes des cathédrales gothiques du moyen-âge ; mais il nous parle plus à l'âme, il nous est plus personnel dans les granges et les galetas ou au pied de la quille d'une galiote. Les ciboires d'or lui font plus grand hommage ; mais il semble que le Christ-Hostie soit plus uni à nos misères et plus prêt à les soulager, quand nous voyons son corps reposer dans un ciboire de faïence, ou dans un ostensoir de carton, et son sang couler dans un verre. Pour les heures paisibles, j'aime les calices d'or ornés de diamants, mais aux journées douloureuses, je trouve peut-être plus de consolation à me rappeler l'humble compotier de cristal de Pézilla-la-Rivière, jauni et quasi doré par la présence de l'Hostie consacrée et par le miracle de l'amour de Dieu.

Digitized by Google

VŒUX

Qu'il nous soit permis en finissant de proposer au Congrès quelques vœux.

1) Que les Évêques de France, certainement appuyés en cela par tous les Évêques de la Catholicité, s'unissent pour établir le procès de canonisation de tous les martyrs de la Révolution qui sont en réalité des martyrs de l'Eucharistie.

2) Qu'il se fasse un procès général, sans nuire pour cela aux procès déjà avancés, comme celui des Carmes, et aux autres procès en cours comme à Besançon, à Cambrai et à Angers.

3) Que pour ce procès général on établisse d'un commun accord un tribunal central, avec commissions rogatoires variées pour les différents diocèses ou les causes d'ordre différent.

4) Que du moins on classe en quelques catégories les martyrs de la persécution révolutionnaire, afin d'en favoriser la cause. Il serait facile d'en faire trois classes : 1° Les Carmes ; — 2° Les détenus qui comprendraient les martyrs des prisons, des galiotes et pontons, des déportations même ; — 3° Les guillotinés.

La glorification de ces héros de la foi serait un nouveau triomphe pour le culte de l'Eucharistie.

Fr. ANSELME.

Digitized by Google

UN CAPUCIN BRETON

AU XVIIe SIÈCLE

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX (*Suite.*) (1)

CHAPITRE IV

LE P. JOSEPH DE MORLAIX A ANGERS

Le récit des événements qui suivirent le retour du P. Joseph en Bretagne, nous conduit à parler de sa prédication à Angers, en 1646.

Dans l'intervalle, les religieux de sa Province lui avaient donné une marque éclatante de leur confiance et de leur attachement, en l'élevant d'abord à la dignité de Définiteur, au Chapitre de 1643, puis à celle de Provincial de Bretagne en 1644 et en 1645. Nous aurons l'occasion de dire ce qu'il fut comme religieux et comme supérieur. Mais le fait que nous allons raconter, d'après des documents, pour la plupart inédits, eut un si grand retentissement, à cette époque, qu'il nous est impossible de le passer sous silence. (2)

Les erreurs jansénistes qui infectaient alors une grande partie de la France, avaient envahi, sans beaucoup de peine, le clergé et les fidèles du diocèse d'Angers. Le siège épiscopal de cette ville était occupé par Claude de Rueil, prélat de conduite exemplaire, mais plus soucieux de conformer sa doctrine aux idées nouvelles qu'aux directions du Souverain Pontife. L'une de ses préoccupations était de combattre l'influence des ordres mendiants établis dans son diocèse, dont l'intransigeance et la fermeté sur le terrain des principes, contrastaient singu-

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Janvier, Mars, 1911.

(2) Les principaux documents relatifs à la prédication du P. Joseph de Morlaix à Angers, se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris (L K 7, 46 et 47); nous avons consulté également le Mémoire de Claude de Rueil, évêque d'Angers, qui fait partie des Mss. de la Bibliothèque d'Angers, sous ce titre : *Interdiction du P. Joseph*. Mss. 635, n° 15.

Digitized by Google

lièrement avec son excessive et coupable faiblesse. Pour flatter le pouvoir et en obtenir toutes les faveurs, il n'hésitait pas à sacrifier les droits inviolables de la vérité, et à ouvrir librement la porte aux plus funestes erreurs. C'était un de ces prélats, trop nombreux à cette époque,qui prenaient ombrage de ces collaborateurs hors cadres, indépendants, étrangers, et qui les accusaient de vouloir « soustraire le gouvernement des âmes à ceux qui, par leur office, en sont chargés et responsables ». (1) Il prétendit même leur tracer une ligne de conduite analogue à la sienne, et, à cet effet, il leur fit distribuer des « mandemens imprimez » afin de « les instruire de la doctrine qu'ils debvoient enseigner et de leur donner des ordres particuliers ». C'est lui-même qui le confesse, dans un mémoire qu'il prit soin d'écrire, « pour que la postérité en demeurast pleinement informée ». (2)

Une pareille prétention devait nécessairement rencontrer de la résistance. Les Capucins, entre autres, n'étaient nullement disposés à se départir de l'attitude soumise et respectueuse qu'ils avaient toujours gardée, à l'égard du Souverain Pontife. Pour eux, obéir aux exigences arbitraires de l'Évêque, c'était trahir la vérité et pactiser avec l'erreur. Entre Claude de Rueil, prélat janséniste, et le Pape, Vicaire infaillible de Jésus-Christ, l'hésitation n'était pas possible. Tout en gardant le respect dû au premier Pasteur du diocèse, « ils se déclarèrent les champions inflexibles de l'orthodoxie et de l'infaillibilité du Pape. Ils ne cessèrent, malgré les menaces et les vexations du prélat, de prêcher

(1) Expressions de J.-B. Camus, évêque de Belley, *le Voyageur inconnu* (1630) p. 224, 233, 275 ss. *le Directeur spirituel désintéressé* (1631) p. 87, 88, 91 ss. A ces défiances injustifiées, le P. Yves de Paris, Capucin, répondit dans *Les Heureux succez de la piété*... (1632) « Il faut avouer que la dévotion n'a jamais esté si florissante entre les personnes séculières, que depuis qu'elle a esté cultivée par les mains des religieux : ils engraissent les oüailles, ils les conduisent dans des pasturages abondants, et les ramènent en la bergerie en meilleur estat qu'ils ne les avaient trouvées. C'est un service qu'ils rendent à Messieurs les curez, et non pas une entreprise qu'ils fassent dessus leurs offices; puisque tout ce qu'ils exercent est fondé sur leurs privilèges, sur la bénédiction et sur la licence de Messieurs les prélats. » p. 709 de la *2e édit*. Paris 1633. Pierre Camus opposa au livre du P. Yves. *Le Rabat-joie du Triomphe monacal ou Examen du livre des triomphes de la vie religieuse du P. Ives.* Par Hilaire [Jean Pierre Camus, évêque de Belley] L'isle, 1634, in-8°, puis *Suite du Rabat-joie*, 1634, in-8°. A son tour, le P. Yves publia : *Eclaircissement de quelques propositions extraictes du livre des Heureux succez de la Piété.* Par le P. Ives de Paris, Capucin. Paris, Ve Nicolas Buon, 1634, in-8° de 122 pp. En 1634, l'assemblée du clergé voulait faire condamner le livre du P. Yves. La censure ne fut pas portée par suite de l'intervention du roi qui, par une lettre du 10 mars 1634, ordonna que l'affaire fut remise au Pape, comme aussi ce qui regardait les écrits de l'évêque de Belley. Voir : *Analecta juris Pontificii*, février, 1884, col. 189 ss. La Bibliothèque de Lyon (Mss. 1218, pièce 21) renferme le document suivant : Censure du livre intitulé *Les heureux succez de la piété, par le Capucin Ives. — Lettres circulaires des Évêques de France sur le même ouvrage. Propositions ex traites du livre.* (*Catal*, par Delandine, III, p. 138.)

(2) *Bibl. d'Angers*. Mss. 635, n° 15.

Digitized by Google

partout la soumission aux décisions d'Innocent X, et de réprouver publiquement les dangereuses théories du livre de la « fréquente communion». (1)

La situation, on le conçoit, était délicate, et un choc était devenu presque inévitable. Il se produisit bientôt, en effet, au grand détriment des fidèles, comme aussi à la confusion de l'Évêque d'Angers.

Les documents qui nous renseignent sur ce conflit sont de deux sortes, et doivent être diversement appréciés. C'est d'abord le *Mémoire* dont nous avons parlé et qui est l'œuvre même de Claude de Rueil. Le P. Léopold de Chérancé s'est appuyé uniquement sur ce mémoire, dans son intéressante monographie du couvent d'Angers. Aussi, son récit ne nous donne-t-il qu'une idée fort incomplète de la marche des événements et des causes qui les provoquèrent. D'autres sources d'information, bien autrement sérieuses, nous permettent aujourd'hui de mettre en pleine lumière le rôle des différents personnages qui participèrent à cette intrigue, et d'attribuer à chacun la part de responsabilité qui lui revient. Telles sont, par exemple, la lettre circulaire du P. François de Tréguier, adressée à tous les religieux de la Province, plusieurs lettres du P. Joseph de Morlaix au P. Provincial et à des particuliers, enfin la sentence de Rome réprouvant la conduite de l'Évêque et condamnant sa doctrine. Mais, avant d'apporter ici le témoignage du P. Joseph et celui de son successeur dans la charge de Provincial, qu'on veuille bien nous permettre d'analyser brièvement le *Mémoire* de l'Évêque d'Angers. Nous empruntons cette analyse au travail de notre savant confrère. (2)

« Donc, en 1646, le P. Joseph de Morlaix, Capucin célèbre dans toute la France, par ses victoires sur les Calvinistes, devant prêcher l'Octave du Saint-Sacrement à la cathédrale, Claude de Rueil, toujours aux aguets contre les « Ultramontains », redoubla de surveillance vis à vis des Réguliers. Il découvre alors (s'il faut l'en croire) un formidable complot dont les ramifications s'étendent par toute la France. « Une résolution est prise entre quelques réguliers » pour faire triompher les doctrines de Rome. Mais, selon lui, le dernier mot de l'audace, c'est ce qui a « esté arresté à la Congrégation provinciale des Capucins tenue depuis Pasques, qu'on peut aysément trouver ».

(1) P. Léopold de Chérancé : *Monographie du couvent des Capucins d'Angers*, dans *les Annales franciscaines*, 1886, p. 540. C'est à l'occasion du livre de la *fréquente Communion*, que le P. Yves de Paris publia les *Très humbles remonstrances présentées à la Reine contre les nouvelles doctrines de ce temps*, par le R. P. Ives de Paris. A Paris. MDCXLIIII. petit in-4° de 90 pp. n. ch. (On en trouve aussi indication avec la date 1643). Il parut une réponse à ce livre dirigé contre celui d'Arnauld : *Response à la Remontrance que le Père Ives capucin a adressée à la Reyne Regente sur le sujet du livre de la Fréquente Communion*. s. l. 1644 pet. in-fol. de 131 pp. Attribuée au neveu d'Arnauld, Antoine Le Maitre, ou à Godefroy Hermant, chanoine de Beauvais.

(2) Cette étude a paru dans les *Annales franciscaines*, année 1886.

Digitized by Google

« Le P. Joseph étant arrivé à Angers, l'Évêque l'invita à dîner à sa maison de campagne. Il espérait que ce témoignage « d'affection » et de « bienveillance particulière » à l'égard du Capucin « pouvoit sans doute appaiser son esprit ». Mais il n'en fut rien, et le P. Joseph « dès sa première prédication fit voir quel estoit son dessein; car, incontinent après l'entrée de son discours, ayant rapporté quelques vieilles hérésies qui s'estoient autrefois eslevées contre le Saint-Sacrement, il dit qu'il y avait maintenant certaines personnes qui tenoient des opinions nouvelles fort approchantes de l'hérésie; et adjousta qu'elles auroient cours et règneroient pour un tems, mais qu'enfin elles seroient ruinées. Puis, frappant sa chaire, avec violence et challeur, il s'écria : Vive Dieu ! elles périront et seront enfin exterminées, et le retardement ne fera qu'accroistre leur confusion ! Chacun jugea assez par ces paroles et la suite du discours, qu'il parloit contre la doctrine du livre de *la fréquente communion* ».

« Le Dimanche matin, l'intrépide Capucin «se desclara entièrement. Il advança plusieurs propositions touschant les questions de la grâce, appelant comme par un cry public au combat et comme par deffy, ceux qui tiennent que toutes grâces de Jésus-Christ sont efficaces. Où sont, disoit-il, nos Messieurs de la grâce suffisante ? qu'ils meurent &.» Répondant à ses adversaires, il appela de leurs accusations « au jugement du Saint-Père », déclarant que le Pape était juge infaillible de toutes les questions concernant le dogme et la morale. L'Évêque s'était bien promis d'assister au sermon, mais une indisposition survenue fort à propos, le retint à son palais; il n'assista qu'à la fin du discours. L'office terminé, les Jansénistes vinrent lui «rapporter la prédication,la violence avec laquelle le P. Joseph avoit parlé, l'émotion, le scandale et le trouble qu'il avoit causez dans l'esprit de ses auditeurs, en sorte que tout le peuple avoit tesmoigné son indigation par un soulèvement général ».

Avant de poursuivre la lecture de ce réquisitoire, qu'on nous permette une double remarque : d'abord, comment se fait-il qu'informé des résolutions prises « dans la Congrégation principale des Capucins tenue depuis Pasques », l'Évêque ait encore confié cette prédication à l'un de ces religieux ? Est-il croyable qu'il fût allé au-devant « de ce scandale et de ce trouble », s'il avait eu connaissance du prétendu complot tramé contre lui ? que le P. Joseph ait prévu les difficultés que sa doctrine allait soulever dans la ville, c'est ce qu'il nous dira lui-même tout à l'heure, en nous faisant connaître les circonstances qui l'amenèrent à Angers. Mais, il parait évident que Claude de Rueil ne l'apprit que plus tard; et, voulant donner à son récit une couleur plus dramatique, il n'hésita pas à convertir en complot ce qui, en réalité, nous le verrons bientôt, révélait la délicatesse et la grandeur d'âme habituelle du P. Joseph.

En second lieu, il est avéré que l'Évêque d'Angers n'assista qu'une

Digitized by Google

seule fois aux sermons du missionnaire. Tout ce qu'il rapporte ici de ses prédications, il ne le sait que par ouï-dire. Ce sont ses plats courtisans qui, furieux de voir renverser des idées qui leur sont chères, ne se font nul scrupule d'altérer la vérité, pour perdre plus sûrement le prédicateur. D'ailleurs, le P. Joseph ne manquera pas de rétablir les faits, et l'enquête ordonnée par l'autorité Provinciale aboutira à la justification éclatante de sa conduite et de sa doctrine. Revenons maintenant au fameux *Mémoire* de l'évêque janséniste.

« Peu après l'heure de midy » se présente une députation du Chapitre de la Cathédrale, le « trésorier portant la parole au nom de la compagnie ». Ils sont envoyés par tous leurs confrères, pour informer l'Évêque « des propositions advancées par le dit P. Joseph en la prédication du matin, lesquelles ils avaient jugez de telle conséquence et si scandaleuses, qu'ils s'estoient sentis obligez » de lui en donner avis. Ils parlent en connaissance de cause, car ils ont étudié chaque mot du sermon du Capucin. Ils y ont trouvé « treize chefs d'accusation», tous tendant à élever la puissance du Pape au dessus de celle des évêques, à soutenir les décrets d'Urbain VIII et d'Innocent X, à défendre les privilèges concédés aux Réguliers par divers Souverains Pontifes, etc. Claude de Rueil est indigné. Pendant qu'il s'abandonne à ses réflexions, « le P. Joseph vient hardiment le trouver ». L'Évêque laissant un libre cours à sa colère, reproche à l'ardent missionnaire de «causer du trouble et de mettre la guerre », d'ouvrir la porte au libertinage », de traiter « les curés avec mespris, les appelant prestres parrochiaux, etc ». Pour terrifier le moine, il lui jette à la face les canons des Conciles, les enseignements des Pères, la Somme de saint Thomas, la manne des enfants d'Israël, les ordonnances des Évêques d'Angers, le Centurion et Zachée, les statuts et constitutions synodales du diocèse, les explications de saint Charles, les remarques de M. de Gamache, les prescriptions de Benoît II, celles de Sixte IV, un Pape qu'il trouve « fort libéral aux Réguliers », les Machabées et les Romains, bref, toute la phraséologie d'un janséniste aux abois. Sous cette avalanche d'invectives et de textes, le Capucin reste impassible et attend respectueusement pour parler, que l'Évêque se taise. Il lui répond alors avec fermeté; il n'a rien à retrancher à ce qu'il a dit, et il demeure inébranlable dans son attachement au Pape et à ses enseignements. L'Évêque voyant que le P. Joseph « ne lui donne aucune satisfaction » le congédie.

« Le Capucin, en sortant, se croise avec une députation de jansénistes qui entraient pour demander justice. Ils étaient très animés et déclarèrent au prélat qu'après les sermons du prédicateur, « il ne falloit plus attendre d'ordre en leurs églises ». Claude de Rueil les calma et les envoya à leurs paroisses. Quand ils furent sortis, l'Évêque délibéra avec son Chapitre, et comme le P. Joseph « demeuroit dans les mesmes sentiments et opinions, qu'il n'estoit pas pour apporter aucun

Digitized by Google

tempérament à la violence de ce discours, sachant de plus que, selon qu'il avait proposé le vendredy, le fort et important de ses prédications estait pour les jours suivants », il donna commission à un chanoine d'interdire au P. Joseph la prédication dans son église et son diocèse. L'ordre « fut exécuté ponctuellement ».

Telle est, en résumé, la version de Claude de Rueil. Evidemment, il s'applique ici à s'attribuer le beau rôle; aussi, exagère-t-il, à dessein, son attitude ferme et sévère à l'égard du P. Joseph. Nous verrons qu'il n'en fut pas absolument ainsi. Plus faible qu'il ne veut le paraître dans son mémoire, il n'obéit en cette occasion, qu'à la pression effrénée de ses familiers et de ses courtisans. Quoiqu'il en soit, la conclusion de cette affaire fut bien celle que nous venons d'indiquer : le P. Joseph dut interrompre le cours de ses prédications. S'il avait craint, en venant à Angers, d'exciter contre lui l'animosité de certains membres du clergé, il n'avait certainement pas prévu la tempête d'indignation que devait soulever sa parole et dont il devait être l'innocente victime.

C'est lui-même que nous ferons parler désormais. Son témoignage prêté sur serment et confirmé par un document officiel du P. François de Tréguier, Provincial, est le seul qui jouisse, selon nous, d'une réelle valeur historique.

Le 27 mai 1646, c'est-à-dire, peu de semaines avant les événements que nous relatons, le Chapitre Provincial de la Province de Bretagne se réunissait au Croisic, et donnait pour successeur au P. Joseph de Morlaix, le P. François de Tréguier, alors Définiteur et Gardien de Nantes. (1)

C'est aussi dans cette « Congrégation Provinciale » que se trama le fameux complot dont Claude de Rueil nous a déjà parlé. Les élections terminées, en effet, la nouvelle Définition se préoccupa de choisir, parmi les prédicateurs de la Province, celui qui paraissait le plus apte à occuper la chaire de la cathédrale d'Angers, pendant la prochaine Octave du très Saint-Sacrement. C'était là une mission délicate, car,

(1) Le P. François de Tréguier prit l'habit religieux le 3 juillet 1613. Il fut Gardien de Vannes, en 1629 et 1636; de S. Malo, en 1631-1632 et 1640; de S. Brieuc, en 1633-1634, de Rennes, en 1638, 1642, 1643, 1650, 1652-1653, 1660-1662; de Quimper en 1639 et 1641; de Nantes, en 1645; du Mans, en 1654; du Croisic, en 1655 ; de Morlaix, en 1656. Il fut nommé Définiteur aux Chapitres de 1637, 1642, 1644, 1650, 1652, 1653, 1655, 1656, 1660-1662. Enfin, il remplit la charge de Provincial en 1646 et 1648. Le P. Balthazar de Bellême nous apprend encore que « le R. P. Raphaël de Nantes, Provincial, estant mort à Laval, le 20 octobre 1652, le R. P. François de Tréguier, premier Définiteur a gouverné la Province en qualité de Vicaire Provincial, et le R. P. Joseph de Morlaix a été fait Gardien de Rennes, le 7 novembre ». *Bibl. de Rennes*. Mss. 776. C'est aussi comme Vicaire Provincial qu'il permit l'impression de l'ouvrage suivant : *La Conduite du Religieux*, par le P. Ives de Paris, Capucin. A Rennes, chez Pierre Garnier. MDCLIII. in-4° de 7 ff. n. n. et 633 pp. L'approbation du P. Joseph de Morlaix et du P. Séverin de Morlaix se trouve en tête de cet ouvrage ; elle est datée du 17 février 1653. Le P. François de Tréguier mourut en 1665.

Digitized by Google

informés de ce qui se passait dans la plupart des paroisses de la ville, les supérieurs voulaient remédier au trouble qui estoit sur les confessions du peuple, spécialement depuis la dernière semaine du Carême ». (1)

Les suffrages se portèrent unanimement sur le P. Joseph de Morlaix, que ses derniers succès remportés à Paris, rendaient vraiment digne de cette tâche. Mais, un sentiment de délicatesse, fort louable assurément, le fit hésiter d'abord à accepter cette proposition. Il s'en explique lui-même dans la lettre qu'il écrivit, plus tard, au P. François de Tréguier, et que nous rapporterons tout à l'heure. « L'une de mes difficultés, dit-il, estoit en considération de celuy qu'on disoit avoir esté la principale cause de ce trouble, *avec lequel j'avois vescu au passé en si grande correspondance, que je ne pouvois, sans me faire grand effort, agir en rien qui luy eust peu déplaire;* qu'ainsy j'eusse désiré que quelqu'autre fut chargé de faire les remontrances requises à ce sujet. » (2)

Pourtant, pressé par les supérieurs, et sollicité par son zèle des âmes, le P. Joseph fit taire ses répugnances et acquiesça au désir qu'on lui exprimait. On sait maintenant ce qui advint dans le cours de cette Octave. Imposant silence au sentiment de l'amitié et n'écoutant que la voix de sa conscience, il n'hésita pas à porter le fer dans la plaie. Sans s'écarter, en aucune manière, du respect que commandent le rang et l'autorité, il dénonce publiquement les abus, il condamne les fausses doctrines, il flétrit, en termes énergiques, l'ignorance et les préjugés de ceux qui rejettent avec mépris les enseignements de l'Église, Appuyé sur l'autorité des Conciles et les décisions des Souverains Pontifes, il rappelle à son auditoire, les privilèges concédés aux Réguliers, en matière de confession, et rassure les consciences que les fauteurs des opinions jansénistes s'étaient plu à troubler.

Mais, parler devant des esprits orgueilleux le langage de la vérité et de la justice, c'était provoquer infailliblement la tempête. Elle éclata, en effet, et si furieuse, que le P. Joseph ne put résister à ses coups. Un document inédit du plus haut intérêt va nous permettre de surprendre le secret de ces manœuvres perfides.

Leur principal auteur n'était autre que cet ancien ami, ce prêtre dont le nom ne nous est pas parvenu, (3) et que le P. Joseph désirait

(1) *Lettre du P. Joseph de Morlaix au P. François de Tréguier, Provincial. Bibl. nat.* LK 3. 47.

(2) *Lettre du P. Joseph de Morlaix, au P. François de Tréguier, Provincial, Bibl. nat.* LK 3, 47.

(3) Claude de Rueil dit dans son mémoire : « Le P. Joseph qui, à la prière du Sr Constantin, chanoine de nostre église, avoit obtenu de prescher l'Octave en nostre chaire... » Faut-il idendifier ce chanoine avec le prêtre dont il est ici question ? Nous hésitons à le faire, mais, en raison de sa qualité de chanoine, il est fort possible que ce personnage soit le même que celui désigné par le P. Joseph. Gabriel Constantin

Digitized by Google

si vivement ménager. Il avait une vieille querelle à vider, paraît-il, avec les Capucins d'Angers. Ceux-ci ne s'étaient-ils pas permis de critiquer certaines propositions jansénistes qu'il avait avancées dans un de ses discours ? Irrité, il avait résolu de se venger et n'avait pas craint d'employer, dans ce but, les moyens les plus malhonnêtes. Le P. Joseph nous les révèle dans une lettre qu'il lui écrivait du couvent d'Angers, *ce Dimanche matin de l'octave du Saint-Sacrement*. « J'apprends de bonne part qu'outre ce que vous confirmâtes, les derniers jours de vos sermons, que si quelqu'un preschoit le contraire de ce que vous avez dit, il le falloit tenir pour un esprit de démon... vous avez fait oster la chaire de N. aux Capucins qui y avaient servy plus de trente ans consécutifs, sans qu'ils eussent reçu déplaisir d'aucune part que de celle dont ils en doivent moins attendre. » Ce n'est pas tout : poussé par l'esprit de vengeance, il mit tout en œuvre pour « les mettre mal auprès de Mgr d'Angers »; il s'efforça de les faire passer, aux yeux du public, pour des « séducteurs »; il fit publier que « les Pasques sont sacrilèges sur les confessions nulles faites à nous », et qu'on déniera le viatique, l'extrême-onction et la sépulture ecclésiastique à quelque malade que ce soit qui appellera un régulier pour se confesser ».

C'était méconnaître ouvertement les privilèges accordés par l'Église aux ordres mendiants. « Je vous supplie, ajoute le P. Joseph, de lire les Bulles des Papes et leurs censures sur ce point exprès, données les parties entendues. Et quelques ecclésiastiques sont allez à nostre porte dire des injures attroces, devant plus de soixante personnes qui en pourront déposer. Une des lettres de M. le curé de N. que je fourniroy au besoin, tesmoigne qu'il oste la chaire aux Capucins en vostre considération. Au Sinode, l'on a parlé de tout cecy et d'autres choses que je puis prouver éloignées de la vérité, pour nous rendre odieux au clergé. Il se fait de petites assemblées pour ceste fin; on est scandalisé, cela continue, et le tout au détriment des âmes et de nostre religion.. J'ay encore à vous advertir que MM. les ecclésiastiques de N. ont dit que vous aviez escrit que vous auriez soin d'envoyer après nous des prédicateurs, entre autres pour l'octave, qui confirmeroient ce que vous avez dit contre les confessions, etc. Je vous conjure, Monsieur, de peser devant Dieu et de son jugement éternel auquel, je seray jugé avec vous ce que vous devez en cela à l'acquit de vostre conscience, et au repos de celle des autres, à l'union des cœurs et des âmes, et de réfléchir sur ce qui est bien séant à un homme de vostre condition, selon les loix du vray honneur du monde, de faire pour une religion où vous avez un frère qui se rend remarquable en doctrine et en vertu... (1)

figure parmi les doyens du chapitre de la cathédrale d'Angers (1624-1660). Voir *L'Anjou historique*, 2e année, n° 4, p. 367.

(1) Nous n'avons pu découvrir à quel religieux il fait ici allusion. Ce détail ne rend que plus inexplicable la conduite de ce prêtre à l'égard des Capucins.

Digitized by Google

Enfin, je vous prie de croire que s'il m'arrivoit de dire dans la chaire, quelques unes de mes opinions qui ne fussent conformes aux vostres, de croire, dis-je, comme je le proteste, que ce ne seroit pas en vue de vous choquer, mais de déclarer ma pensée sur ce que l'on m'auroit proposé icy et non ailleurs, ny en vostre considération, mais pour la pure édification des âmes.. » (1)

Cette lettre signée : *Vostre très humble et très affectionné serviteur en Jésus-Christ, Fr. Joseph de Morlaix, Capucin indigne*, n'eut pas le résultat qu'il pouvait en attendre. L'obstiné janséniste, attaché de près, sans doute, à la personne de l'Évêque, refusa même d'en prendre connaissance, et organisa, autour de la conscience du trop faible prélat, un siège en règle pour obtenir un arrêt de condamnation contre le P. Joseph. Claude de Rueil, esprit ambitieux et confus, entreprenant et mobile, se persuada très vite et même tout de suite, qu'il pourrait, sans sortir du droit, influer sur tout l'Épiscopat. Son attitude et ses actes serviraient d'exemple. Il saisit donc l'occasion qui s'offrait à lui de mettre un terme aux prétendus empiètements du clergé régulier, et cédant aux instances de son perfide conseiller et aux flatteries de ses courtisans, il prononça la sentence d'interdiction qui lui était demandée. Cette fois encore, l'erreur avait triomphé, mais son triomphe ne devait pas être de longue durée.

Obligé d'abandonner sa chaire, le P. Joseph s'empressa de se rendre à Nantes, pour informer le Provincial de ce qui venait de se passer. L'affaire était trop grave et pouvait donner lieu à trop de commentaires, pour qu'il pût se dispenser de faire cette démarche. Il était d'ailleurs bien résolu à ne proférer aucune plainte et à rentrer aussitôt après dans le silence.

Le P. François de Tréguier, on le sait, gouvernait depuis peu la Province de Bretagne. Plein d'estime et d'affection pour son prédécesseur, il se montra péniblement affecté de l'interdiction qui l'avait frappé. Mais, il n'était pas homme à plier devant d'aveugles colères.

(1) *Bibl. nation.* LK 3 46. *Lettre du R.P. Joseph de Morlaix à Monsieur N. sur laquelle on a commencé d'animer les esprits contre ledit Père.* A la suite de cette lettre, on a ajouté, en caractères italiques : « Cette lettre contient vérité, et l'on peut fournir les certificats signés des magistrats et autres personnes de créance, d'une ville du diocèze d'Angers : qu'au caresme dernier, on prescha que tout chrétien est obligé de se confesser à son propre curé, ou à autre personne de sa licence, dans la quinzaine de Pasques, sur peine de nullité de la confession.

« La mesme chose a esté dite par M. le Curé, au prosne, le Dimanche de Quasimodo, et de plus que ceux qui manquoient à cela estoient excommuniés et les declaroit tels.

« Que si quelqu'autre prédicateur estoit si téméraire, que prescher le contraire, on n'eust pas à le croire.

« Que M. le curé en plein prosne desclara les confessions nulles faites aux Réguliers par les malades, sans avoir obtenu sa permission.

« Les injures spécifiées dans la lettre sont attestées sous le signe de gens d'honneur, qui furent présens à ce scandale. »

Digitized by Google

Il comprit bientôt que l'honneur de son Ordre et les intérêts mêmes de l'Église lui faisaient un devoir d'intervenir sans délai, et de prendre en main la conduite de cette affaire. La venue prochaine du Ministre Général exigeait également qu'il fut minutieusement informé de toutes les circonstances qui avaient motivé et suivi cette interdiction. Aussi, mettant de côté toute acception de personnes, et n'obéissant qu'aux inspirations de sa conscience, il commença par ouvrir une enquête sur la doctrine incriminée du prédicateur. Quelques jours plus tard, il lui enjoignait, au nom de l'obéissance, de lui envoyer, par écrit, la relation fidèle de ces événements. C'est à Rennes, où il s'était retiré, que le P. Joseph reçut la lettre suivante du Ministre Provincial:

Mon Révérend et Très Honoré Père,

Encore que j'ay approuvé vostre procédé de m'estre venu trouver exprès à Nantes pour m'informer de tout ce qui s'estoit passé à Angers, touschant vostre interdiction de la chaire cathédrale, au milieu de vostre Octave, et que j'ai esté esdifié de vostre résolution d'attendre, pour vostre particulier, avec patience, le salutaire de Dieu, comme vous avez respondu, avec toute la modestie désirable, quand il a fallu parler devant Mgr d'Angers et ceux qui vous portèrent, de sa part, le commandement de ne plus prescher en son diocèse, néanmoins,m'estant trouvé depuis vostre départ en une compagnie où estoient des personnes qui tiennent des premiers rangs en l'Église et dans la ville de Nantes, dont l'un dit avoir reçu lettre d'un des MM. du Chapitre d'Angers, qui faisoit un narré bien différent du vostre, entre autres choses, qu'on vous avoit prié de vous expliquer, ce que vous aviez refusé de faire; je me trouve obligé, vu la charge où je vous ai succédé, de vous commander comme je fais par le précepte, et en vertu de sainte obédience, de me mettre par escrit le narré de ceste affaire, tant ce qui s'est passé en vostre présence, que ce qu'on vous a fait scavoir depuis, et ce, avec toute la sincérité et intégrité que vous demande ce précepte. Ma charge m'oblige de rendre compte au T. R. P. Général, que nous espérons bientôt en France, (1) ou en tout cas, au Chaspitre prochain,des diligences que j'auray fait en une affaire de telle conséquence. Comme je crois que vous marcherez en vérité, j'espère aussi que la mesme vérité vous délivrera.

Nantes (s. d.) F. François
Prov. ind. (2)

(1) Le R^me P. Général ne vint en France que l'année suivante. Le P. Balthazar de Bellème écrit, en effet : « Le R. P. Général Innocent de Catalagirone est arrivé en France en caresme l'an 1647, et a faict différer le chapistre jusqu'à l'an 1648, au lieu duquel on a fait une assemblée à Nantes, le 20 Juin. » *Bibl de Rennes*. Mss. 776.

(2) *Lettre du R.P. Provincial, contenant le commandement de sainte obédience fait au P. Joseph de Morlaix. Bibl. nat.* LK 3,46.

Digitized by Google

Cette lettre, en nous faisant connaître les préoccupations du nouveau Provincial, nous révèle, en même temps, le bruit scandaleux que certains esprits se plaisaient à entretenir autour de cette affaire. Évidemment, les ennemis du P. Joseph n'avaient pas désarmé; pour mieux assurer leur victoire, ils ne reculaient devant aucune indignité, et répandaient à profusion le mensonge et la calomnie.

Pourtant, s'il avait de fougueux adversaires, le P. Joseph avait aussi de fidèles et ardents défenseurs. Le coup de théâtre qui avait si bruyamment agité la ville d'Angers, était, à cette heure, sévèrement jugé par la partie saine du clergé et du peuple. On ne se cachait plus pour réprouver la conduite des principaux instigateurs de cette honteuse machination. Prêtres et laïques protestaient hautement de l'innocence du P. Joseph et de la parfaite orthodoxie de sa doctrine. Chaque jour, de nouveaux témoignages de sympathie venaient le consoler dans la solitude de son couvent, et plusieurs de ces lettres qui nous ont été conservées,nous montrent en quelle estime il était tenu et avec quelle sainte résignation il sut accepter l'épreuve qui le frappait. Un des premiers magistats d'Angers lui exprimait ainsi ses regrets :

« Le peu de gratitude que vous ont tesmoigné ceux qui avoient le principal intérest à recognoitre vos bonnes qualitez et les belles actions que vous faisiez en ceste ville, avec tant de succez pour le salut des âmes, a redoublé le désir passionné que j'avois de vous donner les asseurances de mon très humble service... J'appréhende qu'il y ait eu un peu d'ébullition et de challeur dans le zèle des rapporteurs qui se trouvoient juges en leur propre cause... » (1)

A ce correspondant qu'il n'a « jamais eu l'honneur d'approcher », le P. Joseph fait cette réponse, qui nous dévoile les sentiments intimes de son cœur : « Je ne me plains pas de la façon dont on m'a traicté, *quoniam Deux judex est*; je sais baiser avec respect la main et la verge qui me frappent... » Puis, il entre dans quelques détails concernant le sujet de ses prédications. « Mgr d'Angers ne m'a entendu qu'une fois, qui fut le samedy, et sa bonté me donna des tesmoignages de satisfaction que je ne méritais pas; il n'a pu scavoir le reste que selon le rapport qu'on luy a fait... Comme j'avois tasché d'esclaircir les esprits le lundy sur une extrémité à laquelle on se portoit de douter de la validité ou nullité des confessions passées, je m'attendois dès le lendemain de parler efficacement de l'assiduité que l'on doit aux paroisses, ainsi que j'en ay fait deux sermons à Paris, aux deux plus grandes festes de l'année, qui n'ont pas esté sans fruict et sans approbation du clergé et des réguliers. Mais on ne m'a pas donné ce loisir à Angers. » (2)

Un autre magistrat de la même ville, flétrit, à son tour, avec une

(1) *Lettre de M. N., l'un des premiers Magistrats d'Angers, au P. Joseph. Bibl. nat.* L K 3,46.

(2) *Response du P. Joseph. Ibid.*

Digitized by Google

vigoureuse indignation, l'odieux procédé dont le P. Joseph a été victime : « Vous serez surpris, je m'asseure, de voir après plusieurs jours passés depuis vostre départ de ceste Province, qu'un homme de ma profession vous recherche aujourd'hui jusque dans vostre cellule, pour vous tesmoigner les ressentimens dont tous les gens de bien ont esté touschez en l'injure qui leur a esté faicte depuis peu, se voyant privez, pendant ce qui restoit de la solennité d'une Octave, dont les jours, en ce pays, avec ses cérémonies, sont assez considérables dans le royaume, du fruict de vos doctes prédications, par un commandement précipité qui les a interrompues, avec scandale, au milieu de leur plus grand éclat et approbation. J'avais pensé demeurer dans le silence et à l'exemple de vostre constance, souffrir cette atteinte qui regarde l'honneur de nostre ville...»

Il se décide cependant à parler, à cause, dit-il, « de la malignité de ce peu de personnes intéressées dans l'excès, qui ont causé tout ce mal, et qui dans le procédé qu'elles tiennent, sont incapables d'y apporter le remède, agissant plus puissamment que jamais sur le premier fondement d'un mensonge artificiel, par des suppositions toutes nouvelles qui ne peuvent estre apparemment que préjudiciables à la réputation de toute une grande ville et à l'autorité des magistrats, lesquels avec un concours si fervent ayant assisté à cinq de vos prédications, pouvoient où il en eust esté besoin, aussi bien qu'aucun de ces zélés, discerner le vrai du faux. » Et il termine par ces mots : « Nous avons tous pleuré vostre départ précipité avec des larmes de sang. » (1)

Mais, le P. Joseph recherchait plus le calme et le silence que la popularité. S'il était sensible aux témoignages d'estime qu'on lui prodiguait, il se montrait plus avide encore de repos et d'oubli. Sa santé, d'ailleurs, était alors fort compromise, et réclamait une absolue tranquillité. « J'ay deschargé ma conscience, répond-il, à mon supérieur, et mon cœur à deux ou trois de mes amys. Après quoy je me tiens et me tiendray en paix. » (2) A un *Ecclésiastique d'Angers* qui lui écrit: « Je suis un de ceux qui ont le plus trouvé à redire au procédé de nostre N. (3) et à la violence dont il a usé vers le prélat pour vous jeter dans la confusion..», il répond le même jour : « Le traitement qui m'oblige d'obéyr aux médecins pour obvier à une maladie de conséquence dont je suis menacé depuis cet hiver passé, m'empesche de particulariser rien sur les points de vostre belle lettre. » (4)

Toutefois, nous ne devons pas oublier que l'obéissance lui avait fait un devoir de parler. Le P. François de Tréguier avait résolu nous l'avons dit, de prendre la défense de l'apôtre calomnié et de travailler

(1) *La Lettre d'un Magistrat d'Angers*. Bibl. nat. LK 3,46.

(2) *Ibid*. Cette lettre est datée du 27 juin 1646.

(3) Allusion à l'ancien ami du P. Joseph. Cette expression *nostre N.* signifie évidemment qu'il occupait une situation importante à l'évêché d'Angers.

(4) *Réponse du P. Joseph*. Rennes, le 27 juin. *Bibl, nat.* L K 3. 46.

Digitized by Google

à lui faire rendre, en même temps que le pouvoir de se dévouer et de s'immoler encore pour le salut des âmes, l'estime et la vénération de son Ordre. Mais, il avait besoin, pour cela, des déclarations nettes et précises de l'inculpé. C'est dans ce but qu'il lui enjoignait, dans la lettre que nous avons rapportée, de lui faire parvenir une relation exacte de tout ce qui s'était passé. Le P. Joseph ne pouvait se dérober au commandement de son supérieur. Si désireux qu'il fut de s'enfermer désormais dans l'ombre et le silence, il dut encore prendre la plume, pour exposer «avec sincérité et vérité », tous les détails de cette scandaleuse intrigue. Ce mémoire est trop précieux pour que nous ne le reproduisions par dans son intégrité. Après avoir rappelé, en quelques mots, les « difficultez » qu'il avait soumises au dernier Chapitre, concernant le choix dont il avait été l'objet, et que nous avons signalées plus haut il ajoute :

« Néanmoins, j'allois à Angers, et après tous les respects dont je pus m'adviser rendus à Mgr l'Evesque qui me reçut avec mille bontez, et à MM. du Chapitre dont je reçus trop d'honneur, je taschai dans la conversation de faire voir par mon procédé, et par mon style de parler à celuy dont est question (1), que je ne pouvois prendre la mesme ouverture avec luy qu'au passé. Les trois premiers jours se passèrent sans incidents. Pendant ce temps, plusieurs personnes me vinrent voir et confier des difficultés de conscience sur les matières de validité des confessions, disans que je ferois grande charité aux âmes de leur lever ce scrupule. Le samedy au soir bien tard, je reçus des lettres de divers endroits qui m'assuroient que le trouble s'accroissoit dans le diocèse avec beaucoup de scandale. Cela me convainquit de la nécessité qu'il y avoit d'en parler.

« Je me résolus de commencer, conférant le Dimanche matin amiablement et fermement avec celuy à qui on donnoit la principale part en l'affaire, pour aller s'il eust voulu conjoinctement trouver Mgr d'Angers. Mais, ayant eu une très mauvaise nuict par les infirmités qui accablent mon corps, et que vostre R. cognoist, et me sentant la matinée du Dimanche empesché de la voix, à cause de l'insomnie, et en plus grande nécessité de la conserver, à cause que j'avois deux sermons à faire ce jour là, l'un à la cathédrale, un autre qui est de fondation au Ronseray : d'ailleurs, apprenant que Mgr d'Angers estoit allé aux champs, je me résolus de me servir de la plume, pour éviter une longue conférence de parolles qui eust achevé de m'enrheumer et m'eust empesché de prescher. J'écrivis donc à ce personnage, ne pouvant plus différer de luy escrire ou de lui parler, pour la raison que je spécifie dans sa lettre qui ne souffroit point de délay (2), et je le

(1) C'est-à-dire au prêtre qu'il connaissait intimement.

(2) Le P. Joseph avait reçu une invitation à diner, de la part du père de cet abbé; avant d'y répondre, il désirait être fixé sur les intentions de celui-ci. Nos lecteurs connaissent déjà la lettre dont il est ici question.

Digitized by Google

prévenois sur ce qu'on m'avoit dit qu'il prenoit pour luy quelque petite parolle que j'avois advancée en chaire. Si tost que j'eus achevé la lettre, je prié un religieux, avant qu'on l'envoyast en ville, d'en tirer une coppie tandisque je dirois la messe, afin que je peusse envoyer ceste coppie à un frère de celuy à qui j'escrivis, pour luy tesmoigner avec quelle déférence nous traitions (2). — J'ay fait voir ceste lettre à vostre R. — Je preschay ce Dimanche mes deux sermons, et à la fin du second, celuy à qui j'avois escrit me fit dire qu'il avoit jeté ma lettre dans son coffre, et ne vouloit lire ces choses qu'après l'Octave. Cela me fit voir qu'il ne vouloit pas contribuer à esclairer les âmes, qu'il vouloit m'en oster la commodité, et m'obligea d'en parler sur la fin du sermon du lundy, avec tous les respects et adoucissemens que je pus rechercher, sans que cela touschât aucun particulier. Et je crus en conscience que le besoin d'en parler estoit urgent, et que personne ne le pouvoit faire, avec moins d'intérest, puisque les Capucins ne confessent pas à Angers. L'on m'a dit que pendant le sermon, quelques-uns excitoient leurs voisins à faire du bruit, et qu'un d'entre les autres, alla chez Mgr d'Angers, pour le prévenir. Il arriva des champs à la mesme heure.

« Cependant, MM. du Chapitre s'assemblèrent, où l'on tascha de persuader qu'il falloit remédier à ce sermon par l'une des trois voies : en m'obligeant à me dédire, en m'ordonnant de m'expliquer, en m'interdisant la chaire. Le soir, je m'en allay chez M. le Doyen qui m'avoit faict l'honneur de me convier à disner en compagnie de plusieurs de MM. du Chapitre. Pendant le disner ny après, il ne fut parlé de rien sur ce subject. Chacun ayant pris congé et moy projettant de m'en aller au couvent, je trouvay la commodité de parler au personnage à qui j'avois escrit la lettre le jour auparavant, parce que luy mesme m'arresta; je le conjuray de peser nostre procédé qui ne tendoit qu'à l'intelligence et au respect pour son regard, et à la recherche des plus paisibles moyens, pour oster le trouble du peuple. Ses responses me confirmèrent qu'il ne falloit point espérer de correspondance de sa part a nostre dessein. Cependant, il ne me parla pas un seul mot du sermon; au contraire, me tesmoigna, à son ordinaire, beaucoup d'agréement à l'extérieur. Comme nous nous entretenions là où il m'avait arresté (à ce qu'on m'a dit) par dessein, et il a paru du depuis que c'estoit pour donner loisir aux autres de prévenir Mgr d'Angers, deux de nos religieux qui s'estoient, pour autre affaire, trouvés en ville, furent avertys de ce qui se brassait contre moy, afin que j'allasse trouver Mgr d'Angers, devant qu'il fut prévenu. Je le croyais à Estendard, et prenois le chemin de chercher un bateau pour y aller, quand ils me dirent qu'il estoit arrivé à l'évesché. Je m'y rends. Ayant demandé de

(2) Probablement il s'agit du Capucin auquel le P. Joseph fait allusion dans sa lettre à N.

Digitized by Google

luy parler, l'ont me fit attendre jusques à quelque tems, pendant lequel MM. du Chapitre et autres MM. du clergé entretenoient Mgr sans que j'en susse rien. Cependant on me vint avertir que je pouvois entrer dans la chambre, laquelle se trouvoit remplie de ces MM. et Mgr estoit dans son lict, qui me demanda d'abord, avec sa douceur ordinaire, ce qui m'amenoit.

« Je luis répartys, après avoir demandé à genoux sa bénédiction, que je venois pour luy faire la révérence et recevoir ses commandemens, auxquels je serais toujours soumis. Il me dit, dans les termes et l'accent de la plus grande bénignité, qui l'accompagna dans toute cette action : Mon Père, ceste honorable compagnie se plaint du sermon que vous avez presché ce matin; je désirerais bien que vous me disiez ce que c'est. — Je luy répars avec toute la soumission et respect que je debvois observer dans le cœur et dans la voix, mes termes et ma posture : « Mgr, j'ay parlé une heure entière, je ne scay si tout ce que j'ay dit pendant ce temps- là a despleu, ou si c'est quelque chose de particulier. Je vous supplie, Mgr, de me le faire scavoir, et je vous en rendray compte. » Le bon prélat me dit alors qu'on se plaignoit premièrement que j'avois presché qu'on n'estoit pas obligé de se confesser à Pasques. Je dis : Mgr, ce n'est pas de ceste sorte que j'ay presché, j'ay dit, parlant du peuple, pour résoudre les doubtes que plusieurs avoient sur les confessions pascales, qu'il y avoit bien de la différence en la façon dont l'Eglise exprime, dans son catéchisme, le commandement de la confession, et sa manière d'intimer le précepte de la Communion; que pour celle-ci, l'Eglise disoit : Ton créateur tu recevras etc. Le temps pascal y est spécifié, il faut communier à Pasques, et je scais qu'il le faut faire dans la paroisse ; mais pour la confession, elle dit : Tous tes péchés etc., ny le tems pascal, ny autre précis n'est déterminé, pourveu que ce fust une fois chaque année, qu'ainsy ce n'estoit pas du costé du précepte de l'Eglise qu'il falloit précisément se confesser à Pasques, mais bien du costé de la nécessité, si on estoit ou bien si on doubtoit estre en estat de péché mortel; en quel cas il falloit se confesser dûment pour éviter de faire une communion sacrilège ; qu'ainsy s'il se trouvoit un homme à Pasques qui n'auroist qu'un péché véniel, il ne seroit pas obligé de se confesser, quoyque cela se doit toujours conseiller.

« Ensuite, Mgr me dit pour second chef de la plainte : on dit que vous avez presché que les curés avoient avancé et semé des doctrines en ceste matière qui auroient troublé les consciences et mis la division dans le esprits. Je respondis : Mgr, je voudrois estre le premier à me couper la langue, si j'avois parlé de la sorte de MM. les curés. Je scay de quelle importance il est de ne pas esloigner l'affection des brebis de leurs pasteurs. Je ne l'ay jamais faict, Dieu mercy, et ne le feray jamais. Voicy ce que j'ay avancé : que, comme il est très vray que le pasteur paroissial qui est le propre prestre de sa paroisse, peut

Digitized by Google

desputer d'autres prestres en sa paroisse approuvez de vous, Mgr, pour entendre les confessions mesme à Pasques, et que ces confessions seront bonnes et réputées avoir esté faictes au propre prestre; de mesme, et à plus forte raison, que vous, Mgr, qui estes le propre prestre de tout votre diocèse, pouvez desputer quel prestre il vous playra pour entendre les confessions, en tout tems sans exception, et que la confession sera bonne. Et de mesme le Pape, qui est le propre prestre de toute l'Eglise catholique, peut envoyer partout qui il luy playra de sa part, mais j'ay aussy ajousté que ceux à qui le Pape donne pouvoir, ne l'exercent pas dans les diocèses, sinon par l'approbation de N.S. les évesques. Et moy, Mgr, qui vous parle, j'ay pour cela une faculté très expresse du Pape Innocent X, à présent séant, que Sa Sainteté me donne à moy, en mon propre nom, et ne m'en suis jamais servy que dans les diocèses où MM. les évesques me l'on expressément permis.

« Ici, Mgr ajouta pour troisiesme chef de plainte: l'on dit que vous avez presché contre les doctrines nouvelles, qu'aux autres sermons vous en lachiez toujours quelques mots, mais aujourd'huy que vous avez esté comme tambour battant et enseignes desployées, particulièrement pour la *fréquente communion*. Mon Père, adjousta Mgr, vous scavez aussi bien que moy que, *cùm fueris Romæ, Romano vivito more*, si vous eussiez pris la peine de vous informer de l'estat de mon diocèse et de ma façon d'agir, pour y maintenir l'union et la paix, vous eussiez veu qu'il n'estoit pas besoin de parler de ces choses. Pour la sainte communion, je tiens qu'on la doit donner, quand on croit que l'homme est en grâce. Le bon Seigneur adjousta quelques parolles dont je ne me souviens pas, elles estoient de mesme sens, et tesmoignoient des excellens sentimens sur ceste matière — et puis dit qu'il y avoit plusieurs années qu'il avoit, Dieu mercy, maintenu son diocèse en tranquillité, tant à l'esgard du clergé que des religieux. Icy je ne jugeois pas à propos de dire ce que je scavois qui se passoit en son diocèse, et les scrupules de plusieurs de la ville, et ce, de peur d'offencer quelques particuliers devant ceste si grande compagnie; et à raison aussi que je ne faisois pas une justification, mais de simples et respectueuses responses, ne m'imaginant jamais que j'eusse besoin d'autre chose, tant pour la bénignité que je trouvois en mon seigneur, que pour l'advis qui m'avoit esté donné comme dessus, que l'on avoit modéré la première émotion de quelques-uns, par une conclusion de douceur. Cela fist que je repartis seulement : Monseigneur, je loue Dieu de ce qu'il me donne au subjedt de la communion, tous les mesmes sentimens qu'a Vostre Grandeur, et je n'en ay point d'autres que ceux que vous venez d'exprimer, je n'en ay parlé qu'aujourd'huy et n'en ay dit qu'un petit mot ce matin, j'en croy ces Messieurs : sur quoy l'un dit assez haut : il est vray. Je poursuivis : quant à l'instance, bue vostre diocèse, Mgr, n'en avoit pas besoin, je loue Dieu de cela,

Digitized by Google

et de la tranquillité que vostre vigilance pastorale y a introduit. Mais, Mgr, vos brebis n'ont pas faict vœu de stabilité, pour ne sortir point du diocèse; on va partout, il y a grande habitude d'Angers à Paris et ailleurs, et j'ay creu selon le sentiment de plus de quarante prélats de la France, que je scay avoir ceste pensée, qu'il estoit utile dans les rencontres de donner quelque préservatif annodin, pour n'estre pas prévenu de certaines extrémitez qu'on débite dans la conversation, avec pompe et une fort belle éloquence. C'est un motif qui m'a porté à en dire le peu que j'y dit ce matin.

« Quand j'eus finy ceste response, Mgr n'adjousta autre chose, sinon que se descouvrant la teste, tant il est humble et bénin, il me dit : je vous remercie, mon Père. Alors, me mettant à genoux, contre son lict, et prenant sa main pour la baiser, et recevoir sa sainte bénédiction, je luy protestois que j'avois toujours esté et serois toute ma vie respectueux à MM. les evesques, etc. Ainsi, saluant toute la compagnie, je sortis de la chambre, et passant par une autre, je rencontray plusieurs ecclésiastiques qui parloient avec grande ferveur, que je saluay humblement et m'en allay en passant en deux maisons religieuses, où je tesmoignay la satisfaction très grande que j'avois reçue de Mgr et celle que je croyois — je vous l'advoue — luy avoir donné et à la compagnie. Mais je me trompois bien. Je tardois environ une heure et demie en ces deux monastères, laissant passer la challeur devant de me rendre à nostre couvent.

« Ce tems, à ce que j'ay appris depuis, fut employé par quelques-uns à animer Mgr contre moy, à changer sa bénignité en rigueur et à tourner d'une estrange manière mes propositions. Le bon prélat agissoit en sorte, selon qu'on m'a informé, qu'on luy pouvoit attribuer ceste parolle de l'Escriture : *quomodo deferam dulcedinem meam ?* Enfin, on le pressa tant qu'on tira de luy partie de ce qu'on désiroit. Il crut sans doute qu'il valoit mieux conjurer la tempeste de mon costé, moy qui puis dire que je ne suis qu'un vaisseau perdu que le vent porte à d'autres terres, et maintenir la tranquillité de la nacelle où Dieu l'a estably pilote. J'appris ceste disposition comme j'allais vers la rivière, pour trouver un bateau et me rendre aux Capucins. J'aperçus au port deux de MM. du Chapitre que je joignis, et l'un me dit qu'ils m'attendoient, ou en cas que je fusse passé, qu'ils cherchoient un bateau pour me dire de la part de Mgr d'Angers que, vu mes prédications scandaleuses, et plus capables de faire du scandale que du fruict, il me commandoit de les cesser, me défendoit de plus prescher en son diocèse et m'ordonnoit d'en sortir. Je respondis : MM., je vous prie d'asseurer Mgr, que j'ay toujours esté enfant d'obédience, que je le veux toujours estre. J'obéiray, et s'il se peut, dès aujourd'huy. Et pour vous, MM., je vous remercie de la peine que vous avez prise à mon subject.

« De là, je me rendis au couvent, en intention de partir, si j'eusse

Digitized by Google

trouvé le P. Gardien, pour prendre congé de luy; mais il estoit en ville, et pendant que je l'attendois, M. le maire de la ville me fit l'honneur de me venir visiter ; je l'entretins bien longtemps, sans luy parler en aucune façon de ceste affaire, quoiqu'il sembloit m'en donner des ouvertures assez grandes. L'ayant quitté, le P. Gardien arriva, auquel je racontay le commandement qu'on m'avoit faict ; il jugea à propos d'aller trouver Mgr d'Angers, auquel il dit qu'il m'avoit trouvé me disposant à partir; et que s'en estonnant et demandant pourquoy, je luis avois dit que j'avois reçu défence de prescher dans le diocèse et commandement d'en sortir. Le bon Seigneur joignant les mains et levant les yeux au ciel en silence, dit ensuitte qu'il avoit bien donné charge de me défendre de prescher en son diocèse, mais non pas de me commander d'en sortir; et que celuy qui m'avoit apporté ce commandement estoit trop sage pour l'avoir dit de la sorte. Cela fit que je demeuray encore les deux jours suivans à Angers, pendant lesquels il n'y eust point de sermon; et le jour de l'Octave un de M M. les Chanoines prescha. Ce mesme soir du jour de l'interdit, je fus visité de plusieurs religieux et personnes séculières de qualité : ny aux uns ny aux autres je n'en dis mot.

« D'autres me venoient blasmer d'avoir respondu à Mgr, en présence des personnes qui estoient allées là contre moy, et en qualité d'accusateurs et de plaignans, que quand Mgr me dist que la compagnie se plaignait de moy, je devais répartir que puisqu'il l'avait entendue en mon absence, je demandois de parler sans qu'elle y fust, et de faire entendre autant de personnes désintéressées comme j'avais d'accusateurs. D'autres encore me disoient que je devais demander par escrit, ce qui me fust dit par ces messieurs qui me portèrent la parolle d'interdiction.

« Plusieurs souhaittèrent que j'eusse gardé ceste matière qui a despleu jusqu'au dernier jour de l'Octave, qu'ainsi l'interdiction n'eust pas faict cet esclat et ne m'eust de rien importé. Mais je croyais avoir parlé sur telle nécessité, et avec telle vérité et modestie que tous me scauroient gré. Pendant toutes ces visites, ce qui me causoit le plus de peine, estoit les faux bruits que les malveillans faisoient courir. L'on disoit — et l'on m'a mandé qu'on l'a escrit au loin — que Mgr d'Angers m'avoit défendu de parler du subject dont il s'agit et de toutes les nouvelles doctrines, et mesme sous peine d'interdiction. Hélas ! si Mgr disoit que cela est vray, oserais-je asseurer le contraire ? et quand bien je l'oserois, le voudrois-je ? Mon respect le pourroit-il souffrir, et quand je le voudrois, gagnerois-je quelque créance contre la parolle d'un grand prélat ? Mais je ne croiray jamais qu'il l'ait dit ny qu'il le die. S'il sçavoit ce bruit, il me justifieroit. On me disoit ensuitte qu'on m'avoit offert de m'expliquer, selon qu'on m'ordonneroit de la part des puissances ecclésiastiques, qu'ainsi je continuerois à prescher. Mgr ne m'en a jamais parlé, je l'eusse exécuté de bon cœur. L'on disoit encore que

Digitized by Google

j'avois piqué quelques particuliers en tous mes sermons, hormis le samedy que Mgr d'Angers me fist l'honneur de m'entendre.

« On m'a accusé d'avoir presché qu'on pouvoit communier à Pâques, quand bien il y aurait huict mois qu'on ne se seroit confessé ; cela n'estoit pas dans l'extraict du sermon. Le plus estrange des bruits est que plusieurs de la religion prétendue réformée venant m'escouter avec assiduité, et quelques-uns ayant tesmoigné du déplaisir de mon interdiction, quelques malveillans entre les domestiques de la foy dirent que les hérétiques disoient qu'on m'avoit défendu la chaire parce que j'y avois reconnu l'abus de cet article de nostre créance qui professe la confession auriculaire. Cependant, une personne du siècle, de qualité, de science et de grand esprit me demanda mon sermon, m'offrant de le faire imprimer exactement avec une préface de sa façon. Je l'en remerciay, je ne désirois point agir par ceste voie. Un homme de robbe me dist qu'on pouvoit aysément se plaindre d'un tel procédé comme d'abus, spécifiant plusieurs raisons et moyens : Bon Dieu ! dis-je, j'aimerois mieux estre mort que d'y avoir pensé ! Tous les abus du monde seront jugez au tribunal de Jésus-Christ. Plusieurs entre les premiers de chaque ordre de la ville, m'envoyèrent leur offre de telle attestation conforme à la vérité. Des docteurs me firent voir le Concile de Trente etc. Mais je n'eus aucune pensée alors que de *souffrir* et *obéir*.

« Voilà, mon R. P., le narré sommaire selon ma conscience. Pour ce qui est de la doctrine preschée sur laquelle on a pris subject de procurer mon interdiction, je crains le préjudice que cette disgrâce fera à la vérité, et que le petit peuple voyant qu'on ferme la bouche à celuy qui a prononcé la validité des confessions pascales faites légitimement ailleurs qu'à la paroisse, et qu'on laisse la bouche ouverte à d'autres qui avoient presché le contraire, ne demeure persuadé que les confessions ont esté nulles. »

Fr. Joseph de Morlaix.
cap. ind. (1)

Ce document, si éloquent dans sa simplicité, contraste étrangement avec le mémoire déjà cité de Claude de Rueil. Tandis que ce dernier semble s'attribuer, en face du Père Joseph, une attitude fière et indignée, celui-ci reconnait, au contraire, que le « bon prélat » usa vis à vis de lui d'une « bénignité qui l'accompagna dans toute ceste action ». Il n'est donc pas douteux qu'en adoptant ce système de défense, l'Évêque n'ait voulu cacher sa propre faiblesse, n'osant avouer ouvertement les intrigues concertées autour de sa personne et dont il avait été la victime. L'âme du complot, celui qui parvint, à force d'astuce à circonvenir le trop faible prélat, et à lui arracher une sentence aussi

(1) Cette lettre, adressée de Rennes au P. Provincial, ne porte aucune date. *Bibl. nat.* LK 3.47.

Digitized by Google

injustifiée, il ne le mentionne nulle part, il n'y fait pas même allusion. Mais la lettre que nous venons de rapporter le désigne clairement : C'est celui auquel le P. Joseph craignait tant de déplaire, celui auquel il avait adressé l'admirable lettre que nous connaissons, et c'est sur lui que retomba, dans la suite, toute la responsabilité du scandale.

Le P. Joseph ne se trompait pas, en prévoyant les fâcheuses conséquence que pouvait entraîner la conduite de l'Évêque à son égard. Bientôt, en effet, le trouble entretenu par les principaux meneurs de cette campagne dépassa les limites du diocèse et envahit une grande partie de la Bretagne. Les religieux, inquiétés dans l'exercice de leur ministère, souvent aussi, mal renseignés sur les faits et gestes de leur ancien supérieur, témoignaient un vif désir d'être dispensés d'une charge qui ne leur créait que de cruels ennuis. La lettre suivante, adressée de Rennes au P. François de Tréguier, Provincial, est un fidèle écho de ces plaintes; elle révèle une tristesse et une secrète préoccupation qui règnaient alors dans tous les couvents de la Province :

« Mon Révérend Père, je crois qu'il faut attendre encore quelque tems, pour voir quel ordre Mgr l'évesque mettra dans toutes ces confusions, devant que vous ostiez les confesseurs de nostre couvent de N. Mais, si le tout continue dans le désordre, j'estime que M. N. qui nous a priés avec la ville de donner ceste consolation à ses citoyens, ne trouvera pas mauvais que nous nous retirions de cest exercice. Vostre Révérence sçait bien que l'ordre que le Pape envoya au Chapitre Général à Rome, pour la confession des séculiers, donnant sa bénédiction aux Provinces qui le recevroient aux occasions nécessaires, n'est pas si absolu qu'il nous oblige de l'accepter avec péril de troubles et telles inquiétudes. C'est pourquoy je l'ostois de nostre couvent de Vannes, après les establissemens nouveaux des RR. PP. Jésuites, Dominicains et Carmes déchaux, ne jugeant plus nécessaire d'y employer nos religieux, puisqu'il y en avait tant d'autres qui font profession ordinaire d'administrer le sacrement de pénitence. Et le P. Joseph vostre prédécesseur s'opposa l'an passé à l'instance que faisaient les habitants de Roscoff, employant une dame de qualité auprès de Mgr l'évesque, pour obtenir que les Capucins y confessent.

« MM. les ecclésiastiques se plaignent que nous ne servons que de nombre, pour consommer du bien, et pour estre un poids inutile à la terre et à eux, jusques à nous dire : pourquoy estes-vous icy tout le jour sans ne rien faire ? Et quand nous nous sommes soumis à leur rendre service, en entendant les confessions, à la requeste instante des peuples et par ordre de NN. SS. les évesques, ils appellent l'aide que nous leur rendons, accablement, et disent que les voix de Sion pleurent parce que personne ne va à leurs solennitez !

« La lettre circulaire que vous devez envoyer pour les couvens, consolera bien des pauvres frères qui ont esté alarmez par plusieurs bruits semez en toute la Province, contre l'innocence de vostre prédécesseur

Digitized by Google

lequel prend les remèdes nécessaires à sa santé, comme vous luy avez ordonné dès le Chapistre.. » (1)

Cette circulaire ne devait plus tarder à paraitre. Le P. François de Tréguier se trouvait amplement renseigné sur cette affaire ; il ne lui restait plus qu'à se prononcer. Il avait reçu les explications du P. Joseph de Morlaix, dont la visite avait suivi de près son interdiction. Il avait lu attentivement son mémoire et les extraits des sermons qu'il avait prêchés. Il avait même envoyé à Angers l'un des principaux Gardiens de la Province, avec mission de s'informer exactement de tout ce qui s'était passé. Enfin il avait pris connaissance d'un grand nombre de lettres « de personnes les plus notables » de cette ville, qui exprimaient spontanément leur pensée sur le trouble et le scandale qu'avait provoqués la sentence de l'Évêque. L'heure était venue, où sa conscience lui commandait d'élever la voix, pour justifier, devant toute la Province, la conduite et la doctrine du P. Joseph, son prédécesseur. Il le fit dans la circulaire suivante adressée à tous les religieux:

« A nos VV. PP. et très chers FF. les religieux Capucins de la Province de Bretagne, Fr. François de Tréguier, Provincial, bien qu'indigne, de la mesme Province, salut et paix en J. C.

« Je ne doubte pas que la nouvelle de ce qui est arrivé dans la ville d'Angers, durant l'Octave dernière du S. Sacrement au subject du R.P. Joseph de Morlaix, mon prédécesseur en la charge de Provincial, ne soit parvenue jusques à vos oreilles, peut-être avec aussi peu de fidélité qu'en beaucoup de lieux, par l'artifice de quelques-uns, qui font courir des bruits plus au préjudice de la vérité que du dit R.P., ce qui m'a obligé de faire une très exacte recherche de ceste action.

« C'est pourquoy, le dit Père m'estant venu trouver à Nantes, pour me rendre raison de ce qu'il avait presché, et luy ayant commandé de me dire la façon dont on l'avait traicté, j'ay recogneu que cela tiroit à conséquence, vu que la seule cause pour laquelle le concille de Trente donne pouvoir à Nosseigneurs les évesques d'interdire la prédication aux exempts qui ne preschent qu'avec leur licence, c'est quand ils ont presché une doctrine erronée, scandaleuse ou hérétique. J'ay faict toute diligence possible, pour m'informer des prédications dudit Père et des responses faictes à Mgr d'Angers, tant en la substance qu'en la manière, et ayant pris conseil des RR. PP. Définiteurs, je n'ay pu faire autre chose que d'approuver tout son procédé.

« Mais, depuis son départ, ayant appris, tant par lettres que parolles de personnes de qualité et créance, qu'on escrivait d'Angers en divers lieux, beaucoup de particularitez contraires à ce que ledit Père m'avoit desclaré, soit en ce qui touche les propositions preschées, soit en la manière de se comporter envers Mgr d'Angers et MM. du Chapitre; qu'on dit luy avoir offert la liberté de continuer ses prédi-

(1) *Lettre du R. P. N. au R.-P. Provincial. Bibl. nat.* L K 3.46.

Digitized by Google

cations, pourveu qu'il voulust expliquer ce qu'il avoit presché, comme il luy seroit ordonné, — ce que touttefois il m'a dist ne luy avoir jamais esté offert, je luy ay envoyé un commandement très exprès de sainte obédience, de mettre par escrit, avec toute la simplicité et fidélité que nous expérimentons en sa conduite ordinaire, et à quoy le précepte que je luy fais l'oblige extraordinairement, le vray narré de ce qu'il a presché et de ce qui s'est passé en conséquence de sa prédication.

« J'ay envoyé un des plus anciens prédicateurs et Gardiens de nostre Province avec des compagnons qui m'assistent à la visite des couvens, pour s'enquérir à Angers de tout ce procédé, en sorte que j'en puisse tirer une fidèle information. Laquelle reçue et leur rapport ouï et mûrement considéré, comme aussi nombre de lettres de personnes les plus notables d'Angers, qui escrivent à des religieux et à des séculiers ce qui s'y est passé, mais surtout l'extraict de son sermon attesté de quantité de ses auditeurs de probité et de doctrine recogneue—extraict que ledit Père avoue avoir fait conformément à ce qu'il a presché (1), j'ay cru estre obligé, encore qu'il ne demande en aucune façon d'estre purgé canoniquement de l'infamie, que portent les formes de nostre Congrégation, de vous escrire ceste lettre circulaire, qui doit estre lue dans tous nos couvens de la Province, en public réfectoire, par laquelle de l'advis des RR. PP. Définiteurs, je desclare que ledit R. P. Joseph de Morloix, n'a rien presché ny faict contre la doctrine de l'Eglise, les bonnes mœurs et le respect dû à Nosseigneurs les évesques et à MM. les ecclésiastiques. Au contraire, qu'il a dûment et prudement esclairci et maintenu la vérité contre les opinions particulières qui troubloient les consciences du diocèse d'Angers, depuis certaines prédications et autres publications touschant les confessions pascales, dont en un de nos couvens nous avons expérimenté les mauvaises conséquences.

« Que si une doctrine si saine, advancée par le P. Joseph, non pour dire qu'il ne se falloit pas confesser au curé en sa paroisse, à Pasques, — a quoy il n'a jamais pensé — mais seulement pour pacifier les consciences inquiètes par certaines opinions qu'on glissoit contre la validité des confessions déjà faictes ailleurs qu'à la paroisse, et ayant usé, en la preschant, de tout le respect et modération possible et dû, depuis soutenue avec déférence devant Mgr l'évesque en présence des complaignans et sans aucune réplique, a fait recevoir au prédicateur un traitement si extraordinaire, nous pouvons nous consoler dans les bruits que l'on fist courir ensuite, sur ce que S. Paul dit à son disciple Timothée, qu'il viendra des tems périlleux et que ceux qui voudront vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution. Il

(1) *Extraict du sermon du R. P Joseph en ce qui tousche la matière sur laquelle on a pris sujet de l'interdit. Bibl. nat. L K 3. 46.* Cet extrait n'est que le développement des réponses faites à l'Évêque d'Angers par le P. Joseph.

Digitized by Google

est vray qu'il relève nos espérances, quand il dist que Dieu l'a délivré de toutes celles qu'on a suscitées contre luy, et fortifié nos courages, quand il poursuit qu'il faut tenir ferme à la doctrine apostolique. Elle se trouve sans doute dans le siège de S. Pierre, auquel nous promettons obédience et révérence au premier Chapistre de nostre règle...

« Employez donc vos prières et penitences pour implorer la miséricorde de Dieu sur l'estat présent de la chrestienté, affaiblie au dehors par les infidèles, et troublée au dedans par les semences de libertinage et de division.

« Je finis, vous advertissant que le motif qui m'a porté à vous faire sçavoir tout ce qui est de ceste affaire — après m'en estre informé pour en rendre compte à nostre T. R. P. Procureur Général et au Chapistre — est pour faire cognoistre à ceux qui se pourroient trouver en pareilles occasions — ce que pourtant Dieu ne veuille — avec quelle modestie il faut agir avec Nosseigneurs les évesques, ainsi que le P. Joseph l'a observé en ceste occurrence, et pour vous convier dès à présent à practiquer ceste modestie dans les rencontres où les séculiers parleroient de ceste affaire en vostre présence...

Fr. François
Prov. ind. (1)

Cette lettre destinée à démentir les calomnies que les jansénistes avaient répandues sur les prédications d'Angers, eut le résultat qu'on s'en promettait. L'opinion publique, fixée par ce document sur la vérité des faits, rendit à chacun ce qui lui revenait : la honte de la défaite aux orgueilleux fauteurs de ces troubles, et la gloire du triomphe à leur adversaire. On vit, à cette occasion, de quelle haute estime le P. Joseph était entouré dans l'Église de France. Les personnages les plus éminents lui accordèrent les louanges que méritaient son zèle et sa modestie. Le cardinal Mazarin ne craignit pas de lui adresser les éloges les plus flatteurs, auxquels l'humble religieux répondit en ces termes : « Mgr, l'habit de cendre dont je suis couvert m'ostoit toutes les pensées que mes lettres non plus que ma personne dussent jamais approcher de la pourpre, ni paroistre aux yeux de vostre Eminence. Mgr, la grâce que je reçois de vostre Eminence par le soins et les bontez qu'elle a daigné avoir pour moy, lorsque, sans que j'y pensasse, on luy a parlé de mon interdiction d'Angers, est la plus grande que je pouvois recevoir, à l'égard du public. » (2)

D'autres, stimulés par les détails qu'il avait exposés dans son mémoire, et auxquels le P. François de Tréguier avait cru devoir donner une certaine publicité (3), désirèrent connaître ceux qu'il avait

(1) *Bibl. nat. L K 3. 47.*

(2) *Lettre de remerciment à Mazarin. Bibl. nat. L K 3. 46.*

(3) Par une lettre écrite de Château-Gontier, le Provincial ordonnait de faire imprimer « toutes les pièces qui peuvent servir à l'esclaircissement de ceste affaire,

Digitized by Google

dû omettre, et le prièrent de faire en leur faveur une relation plus étendue. Mais le P. Joseph n'avait écrit que pour rétablir les faits ; il lui suffisait d'avoir atteint le but. Il aurait craint, en accédant au vœu qu'on lui exprimait, de pousser de la nécessité de la justification aux complaisances de l'apologie, et de perdre ainsi à la fois un temps précieux et le mérite de l'humilité.

Pourtant, les choses devaient s'aggraver encore. Le P. Joseph de Morlaix jouissait, à Paris, d'un grand renom de prédicateur. Aussi apprécié pour sa doctine que pour sa vertu, il avait eu la faveur de se faire entendre plusieurs fois devant la Cour, et la reine lui avait toujours témoigné une particulière estime. (1) La nouvelle de son interdiction ne tarda pas à lui parvenir et lui causa le plus vif étonnement. Blessée de l'injure faite à l'Ordre des Capucins, dans la personne du P. Joseph, elle se promit d'intervenir auprès du roi, et d'obtenir de l'Évêque d'Angers une prompte et éclatante réparation. Dès lors, l'affaire entrait dans une nouvelle phase et allait avoir un plus grand retentissement.

Louis XIV, en effet, informé de ce qui s'était passé, entra immédiatement dans les vues de la reine, et fit savoir à Claude de Rueil que « croyant que l'interdiction dudit évesque pouvoit, en quelque façon, estre préjudiciable à tout l'ordre, et estant bien informé d'ailleurs de la piété et doctrine dudit P. Joseph, Sa Majesté désire qu'il presche en la mesme chaire, afin de donner par ce moyen quelque satisfaction à tout l'ordre en général, et à luy en particulier, et que ceste interdiction ne leur puisse tourner à aucun scandale. » (2)

Ce n'était pas connaître le fier prélat. Claude de Rueil était trop jaloux de son autorité, pour consentir à une mesure qui aurait pu le diminuer aux yeux de son diocèse. Rappeler le P. Joseph dans la chaire de sa cathédrale, n'était-ce pas avouer implicitement sa faiblesse et sacrifier, par là même, quelque chose de son prestige ? Il répondit au roi qu'en prononçant cette sentence, il n'avait fait que remplir un devoir de sa charge, puis il pria l'Évêque de Saint-Brieuc, Denis de la Barde, de soumettre la question à la prochaine assemblée du clergé.

Celle-ci se réunit le 20 juillet, et sans tenir compte des décrets réité-

afin qu'en ayant des exemplaires, ils puissent estre distribués à nos Frères. » Cette lettre n'est point datée. *Bibl. nat. ibid.*

(1) C'est ainsi que nous lisons dans le *Registre des Capucins du Croisic :* « En l'année 1644, le 7 avril, fust donné arrest en privé conseil entre les catholiques et les hérétiques de la ville du Croisic, par lequel il est faict deffense aux hérétiques de faire aucun esclat public de leur religion en ladite ville du Croisic, sauf aux hérétiques à se pourveoir, pour avoir ung autre lieu de baillage conformément à l'édit, à la poursuite duquel se sont gravement employez les Capucins, *et en particulier le V. P. Joseph de Morlaix qui a parlé à la royne pour en finir.* » p. 17. Ce Mss. appartient aux *Arch. franc.* de Couvin.

(2) *Lettre de remerciment à la Royne, sur la dépêche du Roy, reçue par le P. Joseph de Morlaix.* Bibl. nat. L K 3.46.

Digitized by Google

rés des Souverains Pontifes et des décisions du Concile, approuva pleinement le langage et la conduite de l'Évêque d'Angers. Voici ce que nous lisons au procès-verbal de cette assemblée :

« Ladite lettre ayant esté lue — celle du roi — et copie de la response dudit Sgr evesque d'Angers, par laquelle, rendant compte de son action à Sa Majesté, il luy tesmoigne l'espérance qu'il a qu'elle ne voudra pas la condamner, puisqu'elle n'est faicte que *pour satisfaire à sa charge dans l'ordre et dans les loix de l'Eglise*, vu aussi le procès-verbal envoyé par ledit évesque d'Angers (1), l'assembée a arresté de luy faire faire response et de luy tesmoigner qu'elle approuve son procédé, loue l'ordre qu'il a ordonné aux prédicateurs de son diocèse et son zèle à le faire observer, punissant ceux qui y contreviennent et destourne les peuples des devoirs qu'ils sont obligez de rendre à leurs curés et à leurs pasteurs, et pour faire ladite response, Mgr l'evesque de Saintes a esté nommé. » (2)

Cette sentence ressemblait fort à une déclaration de guerre. C'était le mépris formel des volontés du Souverain Pontife, la suppression arbitraire des privilèges accordés aux Réguliers. L'Ordre tout entier s'en émut et en appela immédiatement au jugement du Pape.

Vers la fin de l'année, en effet, le R^me^ P. Simplicien de Milan, Procureur Général, adressait à la Congrégation du Concile la supplique suivante :

« Le P. Joseph de Morlaix, prédicateur Capucin, prêchant l'Octave du Saint-Sacrement dans la ville d'Angers, enseigna, pour calmer la conscience d'un grand nombre qu'une fausse doctrine avait troublés, que les séculiers peuvent se confesser validement à des confesseurs réguliers, même pendant la Semaine Sainte et toute l'Octave de Pâques, pourvu que ceux-ci soient agréés et approuvés par l'Ordinaire. En preuve, il a allégué la déclaration faite par cette même Congrégation, le 9 juillet 1644 et confirmée par le Souverain Pontife régnant, dans son bref spécial du 7 Février 1645. Ce qu'ayant appris, l'Évêque d'Angers le suspendit de la prédication, au grand étonnement de toute la ville. Et comme cela n'a pas eu lieu, sans qu'il en résultât un certain mépris pour cette S. Congrégation et pour le Saint Siège lui-même, le Procureur Général des Capucins supplie humblement vos Éminences qu'il leur plaise d'écrire au Nonce de France, pour qu'il fasse en sorte que ladite Bulle soit acceptée et observée par l'Évêque d'Angers. » (3)

(1) Probablement le *Mémoire* que nous avons cité en commençant.

(2) Procès-Verbaux du Clergé. Tome III. *Assemblée de 1646.*

(3) F. Gioseppe da Morlay Predicatore Cappuccino predicando fra l'ottava del Corpus Domini prossima passata nella Città d'Angers disse per sedare le conscientie de molti aggitate da scrupoli per una falsa dottrina loro insegnata, che li secolari potevano validamente confessarsi a confessori Regolari, etiandio nella Settimana Santa e tutta l'Ottava di Pasqua, purche fossero ammessi et approvati dall' Ordinario, allegando in prova la dichiaratione fatta da questa S. Congregatione li 9 Luglio 1644

Digitized by Google

La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le 15 décembre de la même année le cardinal Carafa adressait au Nonce la lettre suivante que nous reproduisons intégralement :

« Illustris ac Reverende Domine, uti frater. Alias Sacra Congregatio Eminentissimorum Cardinalium Concilii Tridentini interpretum in propositis dubiis Ecclesiarum istius Regni respondit Episcopum non posse prohibere Regularibus habentibus privilegia Apostolica quin a Dominica palmarum usque ad Dominicam in Albis inclusive administrare possint personis saecularibus sacramentum penitentiae, posse tamen eis prohibere ne ipsis secularibus in die Paschatis Resurrectionis administrent Sacramentum Eucharistiae, etiam si ii alia die praecepto Ecclesiæ in hoc sastisfecerint; quaproter conquesti sunt apud eamdem fratres Minores Cappuccini quod Episcopus Andegavensis ab officio praedicationis suspenderit fratrem Josephum de Morai (sic) ejusdem Ordinis eoquod in sua civitate hanc doctrinam prædicaverit, quæ cum non solum a S. Congregatione prædicta sed etiam a SS. D. N. per Breve sit approbata, (1) Amplitudinis tuae prudentiæ atque industriæ erit efficere ut Episcopus Andegavensis eidem se conformet et propter hoc nullum inferat Religioso prædicto detrimentum, quod Eminentissimi Patres Amplitudinem tuam aptis modis atque discretis actum iri confidentes Deum ipsi propitium exoptant. Romae die XV Decembris 1646.

Amplitudinis tuæ

Uti frater studiosissimus
Petrus Aloysius Cardinalis Carafa
Franciscus Paulutius S. Cong. Secretarius.

A tergo) Illmo S. Nuncio Apostolico Parisiis. (2)

e confirmata da Nostro Signore hoggi regnante con suo Breve speciale dato li 7 Febraro 1645. Il che inteso dal Vescovo d'Angers lo sospese dalla predica con ammratione di tutta la Città; e perche cio non è seguito senza qualche disprezzo di questa Sacra Congregazione e della medesima Santa Sede il Procuratore Generale de Capuccini supplica humilmente l'Eminenze Vestre si compiacciono di scrivere una lettera a M. Noncio di Francia accio procuri che la detta Bolla sia dal Vescovo d'Angers accettata et osservata. Il che... » Cette supplique et la lettre adressée par la S. Congrégation au Nonce de France, se trouvent aux *Archives générales* de l'Ordre, à Rome. Elles nous ont été gracieusement communiquées par le T. R P. Edouard d'Alençon, archiviste général.

(1) « Le 9 juillet 1644, les Cardinaux condamnèrent Mr de Bordeaux et desclarèrent que les réguliers pouvoient validement confesser les séculiers depuis le Dimanche des Rameaux, jusqu'au Dimanche de l'octave de Pasques inclusivement, mais seulement qu'ils ne les communient pas le seul jour de Pasques, encore qu'ils eussent satisfaict à leur paroisse. » Bibl. de Rennes. *Mss. 776.* Le bref d'Innocent X confirmant cette décision est du 7 février 1645.

(2) La réponse du Nonce, datée du 22 février 1647 est conçue en termes fort ambigus. Il n'a pas cru opportun, dit-il, de s'adresser au Conseil du roi, après la sentence rendue par l'assemblée du Clergé. Il pensait que les choses s'arrangeraient

Digitized by Google

La cause était jugée. Le Pontife Romain justifiait le P. Joseph qui avait enseigné qu'on devait s'en tenir, sur ce point, au sentiment de l'Église, exprimé par les décrets du S. Siège, et condamnait l'Évêque d'Angers qui, de son autorité privée, prétendait imposer une doctrine contraire aux Réguliers de son diocèse. Dès lors, le P. Joseph de Morlaix pouvait reprendre le cours de ses prédications avec honneur. De tout côté, il recevait des félicitations et des instances bien capables de l'encourager. Par ce certificat d'orthodoxie, il était recommandé comme prédicateur à la vénération des fidèles et déclaré irréprochable dans la doctrine. Muni de ce passe-port auprès des catholiques, il consacrera les quinze dernières années de sa vie au ministère de la parole divine. Le P. Joseph de Dreux, son confrère et son disciple, va nous le montrer dans l'exercice de ce ministère, et nous faire pénétrer dans l'âme du prédicateur.

(A suivre.)

FR. RENÉ de Nantes.
O. M. C.

---

pacifiquement. Maintenant, il faut éviter un nouveau scandale : *nam P. Josephus interdictus est ab Episcopo Andegavensi, posteà vero coram rege conciones habuit ac publicè Parisiis habet.* (Le P. Joseph prêcha l'Avent de 1646 à S. Séverin et le Carême de 1647 à S. Méderic. Nous ignorons à quelle occasion il se fit entendre devant le roi, après son interdiction d'Angers.) Il espère enfin arriver à un résultat satisfaisant, par l'entremise de l'abbé Lucas, prêtre très honorable et estimé également de l'Évêque et des Capucins. — Une copie de cette lettre se trouve aux *Archives Générales* de l'Ordre. *Communication du P. Edouard d'Alençon.*

Digitized by Google

ORIGINE DE L'IDÉE DE DIEU [1]

Les études historiques, ethnographiques, voire même préhistoriques, ont mis dans un relief saisissant le fait de l'universalité de l'idée de Dieu. Depuis une cinquantaine d'années, on se préoccupe beaucoup, et de tous côtés, d'expliquer ce fait. C'est à l'exposé et à l'examen des diverses théories mises en avant, qu'est consacrée la partie historico-critique de l'étude du R. P. Guillaume Schmidt, sur l'origine de l'idée de Dieu. Une seconde partie, positive, exposera plus tard l'opinion personnelle de l'auteur, mais déjà il est facile de prévoir que cette opinion s'inspirera pour le fond de la théorie préanimiste-monothéiste de Lang, quitte à en rectifier les détails.

Suivons l'auteur dans cette première partie.

Deux sortes d'études ont mis les savants sur le chemin de la question des origines de l'idée de Dieu : la philologie et l'ethnologie.

La philologie, surtout depuis que de patients efforts lui ont découvert le secret des inscriptions de l'Égypte et de l'Orient, a constaté ce fait : les noms des dieux, et même leur histoire, ont un rapport étroit avec certains phénomènes naturels. Sur ce fait, on établit aussitôt une théorie de l'origine des idées religieuses : l'homme a d'abord adoré les phénomènes naturels : *primos in orbe deos fecit timor ;* puis, ses idées se développant, il s'est élevé à des formes religieuses de plus en plus perfectionnées, pour arriver jusqu'au monothéisme chrétien.

Cette théorie NATURISTE des philologues fut bientôt combattue par tout un groupe de savants : les ethnologues.

On sait que l'ethnologie s'applique à rechercher les mœurs, les coutumes, etc., des peuples primitifs. Elle les atteint par les

(1) P. Guillaume Schmidt — L'Origine de l'idée de Dieu. — 1re partie, historico-critique. Vienne, Direction de la revue « *Anthropos* ».

Digitized by Google

premières données historiques et les rares documents que nous a légués la préhistoire ; mais elle les atteint surtout par l'étude des peuples incultes qui existent encore à la surface du globe, principalement en Australie et dans le centre africain. Or, parmi ces coutumes, les choses religieuses tiennent une place considérable, si bien que l'ethnologie se trouve en ce moment débordée par l'étude des rites religieux.

Les ethnologues se séparent nettement des philologues, sur la question des origines religieuses. Leur théorie, dérivant de Tylor (animisme) et de Spencer (mânisme) se résume dans les points suivants :

L'homme, par les phénomènes du sommeil, du rêve et de la mort se fait l'idée d'un esprit distinct du corps ; il attribue un esprit du même genre à tous les êtres qui l'entourent (confusion de l'animé et de l'inanimé) ; bientôt, il s'élève à la conception d'esprits purs, qu'il s'imagine résider dans les êtres naturels où artificiels (fétichisme) ; puis une espèce toute entière à l'exclusion des autres devient la résidence de ces esprits (totémisme) ; plus tard, passage au polythéisme, mais bientôt un Dieu prend le premier rang, progressivement il éclipse les autres : on arrive ainsi au monothéisme, à moins qu'on n'aboutisse à une force unique universelle : Panthéisme.

Dans cette théorie, on le voit, le monothéisme n'est pas le départ de l'évolution religieuse, il en est le point d'arrivée : et l'on en donne cette raison à priori : le plus parfait, dans une évolution, ne peut précéder le moins parfait.

L'ANIMISME de Tylor eût un succès, on peut le dire, universel. Le R. P. Schmidt en suit la marche en Angleterre, en Amérique, en Belgique, en Hollande, en France. Le naturisme avait vécu. Beaucoup même de philologues se rallièrent à Tylor. Seuls, quelques Assyriologues se retranchèrent dans une théorie qui reçut le nom de PANBABYLONISME. Elle consiste à dire qu'il y a eu dans l'évolution religieuse, un stade de mythologie astrale, très net en Assyrie et dont on retrouve des traces chez les différents peuples. Mais elle n'affirme plus que ce stade soit le stade primitif : il a pu être précédé d'un autre stade de véritable animisme.

*
* *

Ces hypothèses des savants se trouvaient être en opposition directe avec l'enseignement chrétien. Le principe mis à la base :

Digitized by Google

une forme religieuse plus parfaite n'a pu précéder une forme moins parfaite, avec sa conséquence : le polythéisme a dû précéder le monothéisme, est contraire au récit des Saints Livres, où nous lisons que le monothéisme a été la religion primitive de l'humanité.

Quelle position vont prendre les théologiens et les exégètes ?

Des théologiens, ou plus exactement, des apologistes ardents avaient étudié la question des origines religieuses dans la première moitié du XIXe siècle. Le rationalisme du siècle précédent s'était plu à montrer l'homme sauvage primitif, dans sa marche progressive vers la civilisation, trouvant la pensée, inventant le langage, puis la religion, puis la science : tout cela en vertu de la loi de l'évolution. Des apologistes, pour couper à la racine cette erreur, crurent bon d'enseigner l'impossibilité d'arriver à la pensée sans le langage, et comme par ailleurs, le langage ne pouvait être inventé sans la pensée, ils concluaient à la nécessité d'une révélation primitive, dans laquelle Dieu aurait donné aux hommes, avec la parole, les idées générales, au moins les idées relatives à la religion. La tradition aurait transmis jusqu'à nous, et ce langage et ces idées religieuses.

Pour appuyer leur théorie sur une base sérieuse de faits constatés, les apologistes se lancèrent dans l'étude des religions ; ils s'efforcèrent de trouver chez tous les peuples des vestiges de la révélation primitive.

On sait avec quelle adresse, plutôt qu'avec quelle bonne foi, les adversaires de la religion ont utilisé les armes que leur fournissaient ainsi des apologistes imprudents. Ils ont si bien retrouvé les dogmes et les rites chrétiens chez les différents peuples qu'ils font du christianisme, un syncrétisme des antiques religions.

Les apologistes actuels ont dû changer la méthode de leurs devanciers ; ils s'appliquent à mettre en relief des différences, plutôt que les rapports, entre les dogmes chrétiens et les religions antiques ; en tout cas, ils se refusent absolument à trouver une relation entre les trinités, les incarnations, les enfantements miraculeux du Brahmanisme ou du Bouddhisme, et les mystères chrétiens.

Peut-être le R. P. Schmidt eut-il mieux compris la réserve des théologiens s'il l'avait rattachée à ces premiers essais, dont le résultat fut plutôt malheureux.

Toutefois, les théologiens et les apologistes ne pouvaient se désintéresser plus longtemps de ces études. Catholiques et Pro-

Digitized by Google

testants se sont mis à l'œuvre dans ces dernières années. Mais, peu préparés à ces matières, ils n'ont pas toujours compris la portée exacte de la question, ni su prendre une position précise. Aux uns, l'auteur reproche de ne pas avoir assez tenu compte des faits fournis par l'ethnologie, et d'avoir posé des principes dont l'absolutisme était difficilement soutenable ; aux autres, d'avoir admis les données de l'animisme avec une docilité trop grande : tel, l'Abbé Bros, dont le P. Schmidt donne une appréciation assez sévère.

L'auteur faisait paraître cette étude dans la revue Anthropos en 1908-1909. Sans doute, s'il écrivait aujourd'hui, il aimerait à constater que si les théologiens sont restés muets trop longtemps sur la question des origines religieuses, ils s'efforcent depuis deux ou trois ans, de rattraper le temps perdu. Il doit être heureux par exemple de constater que Mgr Leroy a fourni pour le centre africain des renseignements précieux, tout à fait de nature à confirmer la théorie de Lang, que nous allons voir l'auteur exposer maintenant avec tant de sympathie.

Andrew Lang fut d'abord un animiste convaincu ; puis, après une étude consciencieuse des sources, il remarqua que tout un groupe de faits dûment constatés ne concordait pas avec cette théorie.

1° L'animisme pose en principe, d'une part, que l'idée d'un Dieu-Esprit n'est concevable que conséquemmedt au développement préalable de l'idée des esprits ; — d'autre part que l'idée des esprits trouve son point de départ dans la constatation des phénomènes du sommeil du rêve et de la mort.

Lang objecte ceci : Cette affirmation suppose que le principe a conçu Dieu positivement comme un esprit : le primitif ne se pose point ainsi le problème métaphysique de la nature de Dieu. Pour lui, Dieu est un être réel : c'est tout. Comment d'ailleurs le phénomène de la mort aurait-il donné l'idée d'un être préexistant à tout, et ne mourant jamais ? L'idée de Dieu chez le primitif est plutôt anthropomorphiste qu'animiste ; Dieu est imaginé comme un homme puissant ; on ne le voit pas : ce n'est point qu'il soit invisible par nature, c'est qu'il est caché.

2° Fausse dans son principe, la théorie de l'animisme l'est encore dans son développement. De l'idée des esprits et des mânes seraient sortis, le polythéisme d'abord, puis le monothéisme.

Digitized by Google

Or, pour ce qui est du culte des mânes, a-t-il existé chez le primitif ? Il semble y avoir été rendu impossible, et par le talou qui interdit de prononcer le nom des morts et par le système très répandu du Matriarchat, où le culte des ancêtres hommes (seul cultifié) est inconcevable.

Quant au culte des esprits, il n'est pas universel. Un certain nombre de peuples, — et ce sont les plus primitifs, — ne le connaissent pas. La même remarque est applicable aux théories qui font dériver la religion de l'idée d'autorité ou de force sociale : on rencontre encore des peuples dont l'évolution sociale est si primitive qu'ils n'ont pas de chefs proprement dits, du moins permanents.

3° Faux dans son principe et dans son développement, l'animisme se trouve faux encore dans son affirmation qui lui est chère ; la séparation primitive de la religion et de la morale. Les esprits et les mânes, disait-on, n'ont pas été considérés d'abord comme gardiens de la moralité : la morale ne ressortit pas à leur juridiction ; ils ont été considérés comme utiles ou nuisibles. Le culte a eu pour but de les exploiter en sa faveur, ou de se préserver de leurs maléfices.

Or, dit Lang, chez le primitif, de même que dans les religions développées, la loi apparaît comme l'expression de la volonté divine, volonté allant parfois jusqu'à exiger des sacrifices individuels. Dieu est parfaitement conçu comme veillant à l'accomplissement de la loi morale, il est conçu comme récompensant les bons et punissant les transgresseurs.

Ces trois remarques de Lang, appuyées sur des faits nombreux et précis, renversaient la théorie animiste, au moins en tant qu'explication adéquate de l'origine des idées religieuses. Fallait-il la rejeter totalement : Non, « l'animisme n'est pas à rejeter » ; il n'explique pas l'origine, c'est constaté, mais il explique la dégénérescence des idées religieuses.

Et à la lumière de ce principe, Lang reconstitue une nouvelle théorie de l'origine de l'idée de Dieu.

Aux points de vue historique et ethnographique, dit-il, nous ne possédons aucune donnée directe : aucun document certain ne nous met en contact avec l'homme vraiment primitif.

Au point de vue philosophique, est-il nécessaire de poser en principe qu'une forme supérieure de religion doit suivre nécessairement une forme inférieure ? — Ce principe se trouverait

Digitized by Google

fort en désaccord avec les faits : combien de religions ont dégénéré ? Et puis, n'est-ce pas chez les peuples où la civilisation a déjà commencé que l'on trouve des formes inférieures, tandis que les peuples qui se rapprochent le plus des primitifs, ont une idée de Dieu plus pure, ou au moins plus nette.

Au point de vue de la révélation : nous savons par l'histoire qu'il y a eu une révélation primitive : mais cette révélation a-t-elle donné aux hommes la première notion de Dieu ?

Il faudrait, pour trancher la question, résoudre préalablement ce point discuté entre théologiens : Adam a-t-il été, sitôt la création, élevé à l'état surnaturel. On sait que saint Bonaventure et d'autres grands docteurs l'ont nié. En tout cas, quand bien même Adam aurait été élevé dès le premier instant à l'état surnaturel, est-il sûr que les notions religieuses actuelles des primitifs se rattachent par un lien de continuité à la révélation patriarchale ? La chose peut être légitimement contestée. En tous cas, ni le livre de la Sagesse (XIII. 1) ni saint Paul (ad Rom. I. 18) traitant ex professo la question, ne recourent à la révélation pour expliquer l'idée de Dieu chez les Gentils : ils recourent à la manifestation que nous en fait la créature. (1)

Cette digression nous a éloigné de la théorie de Lang ; elle ne nous en a cependant pas complètement séparé, puisque Lang fait positivement allusion au texte de saint Paul. Mais venons enfin à la suite du R. P. Schmidt, à l'exposé de cette théorie.

L'homme, contemplant les choses de la nature, s'élève à l'idée du Créateur ; il le conçoit à son image comme un homme puissant. De cette conception, il déduit, d'une part l'idée de l'obligation religieuse, d'autre part, l'idée d'un gardien de la morale, vis-à-vis duquel il est responsable, et dont il recevra récompense ou châtiment.

Voilà pour Lang, le point de départ de la religion : Dieu connu par inférence rationnelle, au moyen des choses visibles, comme être supérieur, personnel, gardien suprême de la morale.

Mais en fait, cette notion ne se retrouve plus chez les sauvages actuels qu'à l'état d'alliage ; on la constate jointe à des superstitions, à la magie, aux fétiches, aux totems, aux idoles. Tout cet alliage, affirme Lang, est le résidu d'un travail, non plus d'intelligence, mais d'imagination folâtre et inconstante. Ce

(1) Le T. R. P. Hilaire de Barenton a touché cette question dans les *Études Franciscaines* (Mai 1910) rattachant catégoriquement les notions religieuses des Primitifs à la révélation.

Digitized by Google

travail a obscurci peu à peu la vraie notion de Dieu donnée par la raison, il a fini peut-être par l'éclipser totalement.

Et voilà ce qu'a produit l'animisme : non pas l'idée de Dieu qui l'a précédé, mais bien le culte des esprits et des mânes, puis les fétiches, puis les idoles. On ne doit pas à l'animisme l'origine de la religion : on lui en doit la dégénérescence.

L'influence de l'animisme fut délétère. Oubliant les notions de bien et de mal, les hommes ne cherchèrent plus que l'utilitarisme : se prémunir contre les esprits, ou les exploiter en leur faveur.

Lang a expliqué jusqu'ici, l'origine de la religion — 1er stade, — et l'origine de l'idolâtrie — 2me stade. — Il ajoute deux stades encore.

Au troisième, il rattache l'origine du sacrifice et de la prière. Le sacrifice dériverait des offrandes déposées sur les tombes, ou présentées aux esprits pour les rendre favorables; la prière d'une idée utilitariste analogue. Ici le R. P. Schmidt se sépare totalement de Lang, et n'a pas de peine à démontrer, pour la prière, qu'elle a existé de tout temps, pour le sacrifice, qu'on en retrouve des traces très nettes chez les primitifs, au moins dans l'offrande des prémices.

Au quatrième stade, Lang place le développement rationnel de l'idée de Dieu ; la conception des esprits purs a donné l'idée de la spiritualité divine, de l'immortalité de l'âme, etc. On arrive ainsi aux formes parfaites et philosophiques de la religion.

Cette théorie nouvelle délogeait donc l'animisme d'une position qu'il était en droit de regarder comme acquise : l'explication de la première idée de Dieu. On conçoit que les tenants de l'animisme originel ne lui aient pas fait bon accueil. Ou bien il feignirent de l'ignorer, ou bien ils répondirent sur un ton qui trahissait du mécontentement. Leurs réponses d'ailleurs ne furent pas toujours heureuses : quand Tylor, par exemple, obligé de constater la pureté plus grande de l'idée de Dieu chez le primitif, ne peut l'expliquer qu'en l'attribuant à l'importation des européens et des missionnaires.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans cette critique et anticritique de la théorie de Lang — p. 125-200. — Nous ne pouvons le suivre non plus dans la vérification qu'il fait de cette théorie au moyen des peuples primitifs de l'Australie — p. 201-238. — Cette étude neuve, parfaitement documentée, et qui suppose une science ethnographique et philologique vraiment considérable, est à lire dans le texte.

Digitized by Google

Contentons-nous de résumer les conclusions :

1° Les idées religieuses de ces peuples sont autochtones : elles ne viennent pas des missionnaires, comme l'avait affirmé Tylor.

2° Les faits constatés en ces pays renversent : — le naturisme et le panbabylonisme, qui font dériver l'idée de Dieu du culte de la nature et des astres ; — le sociologisme, qui demande pour l'apparition des idées religieuses, une civilisation déjà avancée ; — l'animisme et le mânisme, en tant qu'ils se présentent comme explication des origines de la religion.

3° On peut, en se basant sur des données positives, reconstituer pour ces peuples, un stade, où Dieu est conçu, sinon dans toute sa perfection, au moins dans son rôle de créateur, de fondement et de gardien de la morale. Il est unique, n'ayant ni père, ni mère, ni frère, ni épouse. Actuellement sans doute, ces éléments sont mélangés, mais l'examen attentif permet de faire un triage, et de reconnaître dans l'enchevêtrement actuel, un élément vraiment primitif : l'idée de Dieu.

Cette étude que l'auteur fait spécialement pour l'Australie, pourrait, dit-il, être étendue à d'autres peuples. On sait que Mgr Leroy est arrivé à une conclusion analogue pour le centre africain.

Après avoir exposé la théorie PRÉANIMISTE MONOTHÉISTE de Lang ; après en avoir critiqué les détails, tout en paraissant l'approuver dans les points essentiels ; après l'avoir confirmée par une étude savante sur quelques peuples australiens, le R. P. Schmidt rencontre une théorie nouvelle qu'il baptise du nom de théorie PRÉANIMISTE DE LA MAGIE.

Cette théorie, dont les principaux représentants sont John H. King, Marett Hubert et Mauss, etc., rejette aussi l'animisme comme point de départ de la religion ; elle met ce point de départ dans la magie.

Le sauvage, d'après King, distingue dans la nature, deux espèces de forces : les forces personnelles et les forces impersonnelles. Les forces personnelles sont attribuées à un être déterminé : elles sont considérées comme naturelles, on les explique par la présence d'un esprit : Voilà l'animisme. Les forces impersonnelles au contraire, ne sont point attribuées à un être déterminé ; on les constate, on ne les attribue à personne : elles sont surnaturelles ; tels par exemple, le mouvement des astres, la succession du jour et de la nuit, la foudre etc.

Digitized by Google

Or, de ces deux espèces de forces, le primitif n'a connu que la seconde : il a constaté dans la nature des forces dangereuses et nuisibles, — et des forces avantageuses et utiles : il a instinctivement essayé de se prémunir contre les premières et d'exploiter les secondes. Ce qui revient à dire que la magie a précédé non seulement la science, mais encore toute idée religieuse.

Voici d'ailleurs quelles auraient été les phases du développement de l'idée de Dieu :

1° Sens du bonheur et du malheur ; les forces impersonnelles sont constatées sous leur caractère d'utile ou d'inutile.

2° Essais, d'une part pour se prémunir contre les forces nuisibles : amulettes, etc., — d'autre part pour exploiter les forces utiles : formules et actions magiques, surtout actions imitatives.

3° Des hommes apparaissent plus puissants que les autres dans leur action sur les forces surnaturelles : sorciers, hommes de médecine. A ceux-ci on attribue une force personnelle que l'on explique par la présence d'un esprit.

4° Extension de cette idée des esprits, d'où animisme, puis fétichisme, idolâtrie, monothéisme.

On le voit, ce nouveau système, comme d'ailleurs celui de Lang, ne rejette pas l'animisme : il lui refuse seulement la première place, il en fait un stade postérieur. — Mais il n'explique plus, avec Lang, par un travail rationnel les premières idées religieuses : il les attribue à la croyance des forces impersonnelles = surnaturelles. — Quant à la morale elle viendra plus tard : pour le moment on ne vise qu'à éviter les forces mauvaises et à utiliser les bonnes par la magie.

Le R. P. Schmidt critique cette nouvelle théorie dans les différentes formes où elle a été présentée, et le champ se trouve libre pour l'exposition de sa théorie personnelle.

L'intérêt et l'avantage du présent volume, est qu'il nous donne l'état actuel des recherches sur les origines religieuses. Quatre théories principales sont en présence :

1° Théorie naturiste. Partie d'études linguistiques, elle a été reprise récemment sous la forme du panbabylonisme, mais sans prétendre expliquer désormais les toutes premières origines.

2° Théorie animiste. Partie de recherches ethnologiques elle a rallié presque tous les savants dans son idée essentielle de faire dériver les idées religieuses de la croyance aux esprits et aux mânes. Des savants catholiques même l'ont embrassée.

Digitized by Google

3° Théorie préanimiste monothéiste d'Andrew Lang.

4° Théorie préanimiste de la magie.

Tels sont, d'après le R. P. Schmidt, les principaux groupes d'opinions sur les origines de l'idée de Dieu. Sans doute, ce n'est là qu'un groupement général, et l'on trouverait entre les partisans de chaque système bien des divergences de détail.

Toujours est-il que ces études ont désormais une importance capitale ; il est temps que les théologiens prennent contact avec elles car elles touchent la question des bases de la religion. Les théologiens toutefois ont besoin pour ce travail du concours d'ethnologues savants : ils doivent donc attendre avec impatience la seconde partie du travail du R. P. Schmidt, qui faisant suite à la partie historico-critique, donnera une étude positive sur l'origine de l'idée de Dieu.

Fr. DIEUDONNÉ.
O. M. C.

Digitized by Google

LES MASSACRES
D'ANTIOCHE ET DE TARSE
ET
LA MISSION DES CAPUCINS EN SYRIE ET CILICIE

APERÇU GÉNÉRAL

Une brochure, parue au lendemain des massacres arméniens, a pu s'intituler : *Saignée arménienne*. Le mot dans son réalisme cru, est expressif de vérité.

Du 14 au 28 avril 1909, sur un développement de 300 kilomètres de littoral contournant le golfe d'Alexandrette, avec un enfoncement de 80 kilomètres dans les terres, la terreur a régné en maîtresse. Ce fut l'heure du carnage. Près de vingt mille Arméniens succombèrent, cinquante mille autres connurent les épouvantes d'une agonie prolongée.

L'Oronte à Antioche, le Saïhoun à Adana, le Cydnus à Tarse charriaient les cadavres par centaines. On les voyait, affleurant l'eau et horriblement gonflés, venir s'accrocher, ici, à une touffe de laurier-rose, un peu plus loin, aller se buter à une pile de pont, ou encore se jeter en travers d'un barrage de moulin, puis emportés à la dérive, jusque dans la Méditerranée, où, bercés par la vague, ils passaient et repassaient sous les regards méditatifs des équipages des cuirassés européens.

Cette contrée, hier encore, dans sa splendeur orientale, prospère et riche de son avenir, était devenue le pays des massacres.

Le commandant du « Triumph », croiseur anglais, venu à Antioche, à 30 kilomètres de son bord, alors que les routes étaient infestées de bandes de massacreurs, disait à nos missionnaires : « J'étais à Port-Arthur, au lendemain de la prise de la » place, c'était affreux. Ce que je vois ici, dépasse en horreur ce » que j'ai vu là-bas ».

Digitized by Google

*
* *

Le pays n'était pas riche de sa seule fertilité, il l'était aussi dans un autre ordre, de la floraison de ses nombreux établissements religieux.

La mission des Capucins y comptait quatre résidences : Mersina, Tarse, Antioche, et Khoderbek, avec des Frères Maristes auxiliaires à Mersina, des Religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition à Mersina et à Antioche, des Religieuses de la sainte Famille à Tarse.

La mission des Jésuites, une résidence, Adana, avec des Frères Maristes auxiliaires et des Religieuses de Saint-Joseph de Lyon.

La mission des Franciscains de Terre sainte, trois résidences: Alexandrette, Kessab et Baziakab.

La mission des Carmes, deux résidences : Alexandrette et Beylan, avec des Frères Maristes auxiliaires à Alexandrette. Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition ont aussi un établissement à Alexandrette.

La mission des Lazaristes, une résidence à Akbès.

Les Trappistes, un monastère à Akbès.

De partout, dans ces 10 localités et 17 établissements, missionnaires et religieuses firent vaillamment leur devoir, ouvrant toutes grandes leurs portes aux foules affolées, partageant leur pain, donnant leurs chambres, en un mot, sauvant les milliers de réfugiés qu'ils abritaient sous le drapeau français.

En quelques localités, la situation fut plus tragique. Ce fut là où l'on massacra et où l'on incendia : Adana, Antioche, Tarse et Kessab. (1)

A Adana, les égorgements, à raison de la densité de l'élément arménien, atteignirent leur maximum, et c'est par milliers, qu'il faut chiffrer les victimes. La terre y fut rouge de sang, le ciel, rouge d'incendies.

A Kessab, des hordes turques se jetèrent comme des forcenés sur une population de 5000 Arméniens, qui durent fuir précipitamment vers la mer, où ils furent recueillis par les croiseurs français, informés par la télégraphie sans fil. Toutes les maisons furent pillées et incendiées. Il y eut près de 200 victimes.

A Antioche, toute la population mâle arménienne a été anéantie, il en reste 14 au-dessus de 12 ans. S'y sachant hors de la

(1) Nous ne citons que les localités où eurent lieu des massacres et où se trouvaient en même temps des établissements religieux.

Digitized by Google

portée des canons des escadres, les massacreurs ne s'arrêtèrent que quand les hommes eurent tous succombé, et quand les femmes qui n'avaient pu gagner à temps notre mission catholique ou celle des protestants, eurent été traînées dans les harems: 500 Arméniens furent tués.

A Tarse, l'incendie eut des proportions gigantesques, il avait pour aliment les maisons de 4000 Arméniens et le pétrole de la pompe de la ville. Pas une maison ne resta debout. Là encore des centaines de victimes, 500 dans le district.

Avec ses quatre résidences dans la région sinistrée, dont deux dans des villes mises à feu et à sang, ses 12 missionnaires, ses 3 Frères Maristes auxiliaires, ses 22 Religieuses, notre mission des Capucins était donc la plus largement représentée.

Large par conséquent, fut sa participation aux terribles événements qui s'y déroulèrent.

C'est pour le rappeler que nous publions ces simples pages, récits vécus de ceux seulement qui en furent les *témoins*.

Nous ne parlons que des faits qui nous sont connus et qui ont eu pour théâtre les districts de nos résidences. Toutefois nous n'avons garde d'oublier que dans cette même région, d'autres localités ont été semblablement et parfois même plus éprouvées, ainsi Adana, et nous avons plaisir à proclamer les courageux dévouements, rendus publics ou laissés dans l'ombre, dont y firent preuve, à l'envi, missionnaires et religieuses.

ANTIOCHE

I. — Esquisse du passé.

Antioche n'est qu'à une distance de 70 kilomètres d'Alexandrette, elle n'est pourtant guère moins isolée que les villes les plus reculées de l'intérieur. La seule route qui y aboutisse lui sert plutôt de barrière que de voie de communication. En hiver, ce n'est plus une route, c'est une fondrière. Encore un peu, et Palmyre sera plus accessible dans son désert de sable.

Cette impression d'isolement est la note dominante vivement sentie par tous les voyageurs. L'un d'eux, qui revenait de Chine et des Indes, nous disait tout récemment : « Antioche, mais c'est au bout du monde ! »

Cette ville de 36000 habitants compte environ 30000 Musulmans, 5000 Grecs schismatiques, 1000 Arméniens et un petit noyau de catholiques.

Digitized by Google

On comprend que cette impression d'isolement social qui vient d'être signalée, est encore renforcée, au point de vue religieux, chez ces 200 catholiques perdus au milieu de la masse des non chrétiens ou des chrétiens dissidents.

*
* *

Mais là, le Prince des Apôtres eut son siège de Vicaire de Jésus-Christ, saint Paul prêcha et y fut choisi pour l'apostolat des nations, les premiers fidèles y reçurent le nom de chrétiens, saint Ignace, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme vécurent, les croisés luttèrent et régnèrent, le passé fut trop glorieux et trop béni, pour que quelque chose de ces bénédictions ne permît pas d'espérer d'autres gloires, d'autres victoires.

Depuis l'époque des croisades, il n'y avait plus eu de prêtres catholiques à Antioche.

En 1846, ils reparurent dans la personne des fils de saint François. La mission des Capucins de Syrie y fonda une résidence.

Cinq ans après, en 1851, le Père Basile de Novare, fondateur de la mission, tombait sous les coups des poignards infidèles.

Vingt ans après, en 1872, un tremblement de terre détruisait le quart de la ville.

Enfin, soixante ans après, en 1909, c'étaient les massacres arméniens qui font l'objet de cet article.

Nous venons de rappeler les grandes dates de la Mission d'Antioche.

Ce que nous avons dit de son isolement, donne assez à entendre ce que dut être le débordement farouche et bestial des massacreurs pendant ces journées sanglantes, et comment ils purent s'en donner à cœur joie.

Nous allons le voir.

II. — Situation présente.

A l'encontre des colonies arméniennes de Cilicie, turbulentes et imprudentes dans leur délire enfantin de revivre un passé disparu, celle d'Antioche ne s'était jamais départie d'un calme et d'une tranquillité qui allaient jusqu'au respect. La sagesse lui venait peut-être de la conscience de son infériorité numérique : elle était le fait. Soit avant, soit après la Constitution, les Arméniens d'Antioche furent toujours vis-à-vis des Turcs, d'une correction irréprochable.

Digitized by Google

Les Turcs sont les premiers à le reconnaître. Pourquoi donc avez-vous tué les Arméniens, disait-on dernièrement à un notable turc, ils ne vous faisaient pas de mal ? Celui-ci de répondre : Pourquoi m'avez-vous appelé l'autre jour pour tuer le serpent qui était dans votre maison ? Il ne vous faisait pas de mal non plus, mais vous avez craint qu'il ne vous en fît.

Et cette autre réponse, typique, d'un autre notable à la même question : Comment des infidèles, des Arméniens, se permettre d'aller dans les rues, les moustaches retroussées, le tarbouche sur l'oreille, et cela, devant nous, musulmans, fils du Prophète ? Nous y avons mis ordre.

Comme dans toutes les villes orientales, les Arméniens étaient groupés dans un quartier à eux. Celui-ci était assez éloigné du quartier chrétien grec, et par un côté était enclavé dans le quartier turc. Au centre de ce quartier, se trouvait l'église arménienne schismatique, sous la houlette d'un prêtre marié.

La nombreuse colonie grecque schismatique formait le quartier chrétien proprement dit, groupé autour de l'église à coupole élevée.

La mission latine était située sur les bords de l'Oronte, à la limite du quartier grec. La résidence comptait trois missionnaires, dirigeant des classes d'une cinquantaine d'élèves, en temps normal. Elle était paroisse pour les Latins, et administrait les autres catholiques orientaux, Arméniens, Maronites, etc... Les grecs Melchites avaient pour l'ordinaire un curé. A cette époque, il était absent, et les grecs catholiques étaient également administrés par nos missionnaires. — Le Père Célestin était le supérieur.

A quelques minutes, entre les quartiers chrétien et turc, se trouvait l'établissement des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, dont les classes comptaient près de 150 enfants. Elles étaient au nombre de cinq. La Mère Mathilde était la Supérieure.

III. — Hypocrisie et cynisme.

Le dimanche 18 avril, rien n'avait encore transpiré à Antioche des massacres d'Adana et de Tarse, qui avaient commencé le 14. Tout y était dans la tranquillité et le calme habituels.

Dans la soirée, les élèves de notre école donnèrent une grande représentation en français et en arabe. C'est chose rare à Antioche. Aussi l'assistance fut-elle énorme, et le succès en proportion.

Digitized by Google

La toile venait de retomber quand une rumeur sinistre commença à circuler dans la foule. Tout est à feu et à sang à Adana et à Tarse, disait-on, les chrétiens sont massacrés. Comme une traînée de poudre, le bruit s'en répandit bientôt dans toute la ville.

A la nuit tombante, un télégramme d'Alexandrette à l'un de nos catholiques, qui tient à Antioche une fabrique de savon, donnait consistance à ces rumeurs, en demandant de suspendre toute livraison, à cause de l'insécurité des routes et d'une inquiétude générale.

Un peu plus tard, dans la nuit, on venait chercher chez nous, d'urgence et avec précipitation, quelques sabres d'officiers turcs qui avaient été prêtés pour la représentation. En temps ordinaire, on l'aurait à peine remarqué ; dans la circonstance, cela devenait significatif.

La nuit se passa pourtant sans incident, mais les familles chrétiennes se réunirent par groupes, pour se rassurer mutuellement.

Le lendemain, lundi matin, la ville avait encore son aspect accoutumé, et les boutiques étaient ouvertes. Il y avait quelque chose dans l'air pourtant, et les bruits de massacre imminent persistaient. D'où venaient-ils ? On ne savait. Les Turs se montraient plus arrogants et ils insultaient les chrétiens. Quelques boutiques commencèrent à se fermer.

Le domestique du couvent, Arménien, sorti à son ordinaire, pour son marché, revint bientôt tout effaré. Un ami venait de lui dire : Rentre et ne sors plus, autrement il t'arrivera malheur.

En l'absence du Vice-Consul de France, Monsieur Alb. Potton, depuis quelques jours à Beyrouth avec sa famille, le Père Célestin, Supérieur de la Résidence, faisait la gérance du Consulat. Il avisa donc par dépêche le Consulat d'Alep, dont ressort Antioche, signalant la gravité de la situation. La réponse ne parvint que deux jours après : alors, la boucherie battait son plein.

En même temps, en compagnie du drogman du Consulat, il se rendait chez le Kaïmakan. (1) Celui-ci affirma qu'il n'y avait rien à craindre, protestant avec énergie qu'il répondait de l'ordre.

Ces mêmes assurances pacifiques furent répétées par ordre dans les bazars, et colportées par les employés du sérail. Il fallait inspirer la confiance pour trouver des victimes sans défense.

Que se passait-il, en effet ? A l'heure même de ces rassurantes déclarations officielles, les « bachi-bouzouks », (2) de gré ou de

(1) Gouverneur de la ville.

(2) Sorte de convoqués réservistes irréguliers, dans les circonstances graves.

Digitized by Google

force, étaient convoqués au sérail. C'était pour leur communiquer l'ordre de massacrer les Arméniens. En sortant du sérail, ils se rendirent à la grande mosquée, pour y faire la prière : c'était la guerre sainte. Puis, ils furent conduits à la caserne. A chacun, on remit un fusil Martini, avec un ceinturon muni d'une baïonnette et garni de cartouches. C'est tout l'accoutrement d'un bachi-bouzouk. A les voir, on les prendrait pour des bataillons de brigands. Ajoutons que le même équipement sommaire fut fourni à tous les Musulmans de bonne volonté qui se présentèrent.

Revenons au Kaïmakan. Accompagné des principaux aghas (1) de la ville, il se rendit au quartier arménien, et y fit visite au curé, qu'il trouva en compagnie de deux « vartabeds ». (2) Sur ses pas, la foule des Arménienes se pressait suppliante, et implorait sa protection. Et ce triste personnage, avec un cynisme qui n'a de nom dans aucune langue, leur prodigue les démonstrations de la plus apparente et sincère affection. « Ne craignez pas, » leur dit-il, je suis là. Ouvrez vos maisons, allez à vos affaires. » Pas un de vos cheveux ne tombera, j'en réponds sur ma tête ». Il accepta un café, fuma quelques cigarettes, et accompagné des siens, il s'éloigna.

Il n'avait pas encore franchi la limite du quartier que la fusillade crépitante des rédifs (3) et des bachi-bouzouks retentissait de tous côtés.

C'était le lundi, 19 avril 1909, vers les 4 h. 1/2 du soir.

IV — Massacres

Les massacres commencés le lundi soir, continuèrent le mardi, le mercredi et le jeudi.

Les rédifs et les bachi-bouzouks, renforcés par d'autres massacreurs de bonne volonté, s'étaient divisés par bandes.

Arrivés devant une maison arménienne, l'un d'eux ajustait le canon de son fusil dans le trou de la serrure, et la faisait sauter par une décharge. Si la porte résistait, alors à coups de hâche, ils essayaient de l'éventrer, ou encore, enfonçant les fenêtres, ils faisaient irruption par l'ouverture faite, et comme des fauves, se ruaient sur les hommes et les jeunes gens pour les abattre ou les poignarder. Les pleurs, les cris déchirants, les supplications

(1) Notables musulmans de la ville.
(2) Prêtres arméniens non mariés.
(3) Réservistes réguliers.

Digitized by Google

poignantes, rien ne les arrêtait. Pas un ne trouva grâce. Même de petits enfants furent arrachés des bras de leurs mères, où ils se blotissaient, et embrochés à l'extrémité d'une baïonnette, pour être portés comme en triomphe.

Parfois cependant, un répit était accordé : le temps de proposer de se faire musulman, et d'avoir la vie sauve à cette condition. Ce n'était qu'un jeu d'enfer, car tous ceux qui eurent le malheur d'apostasier, furent aussi égorgés.

La plume se refuse à écrire les traitements ignobles et révoltants qu'eurent à subir les trois prêtres arméniens.

Le curé était marié et avait un fils de 18 ans. A l'arrivée de la bande, le père et le fils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, voulant mourir ensemble. Avec des allumettes, on commença à brûler la barbe du curé, en même temps qu'on le couvrait de crachats. Faites-vous musulman lui criait-on. Le voyant inébranlable, on fit feu sur lui et sur son fils. Ils ne furent que blessés. Alors, par un raffinement de cruauté, on plaça la tête du jeune homme sur les genoux de son père, et on la trancha à coups de hache. A son tour, le curé fut lardé de coups de poignard, et achevé par la hache.

L'un des « vartabeds » fut tué dans une chambre supérieure. Le cadavre dépouillé fut jeté en bas, et là ces misérables vinrent faire leurs ordures sur lui.

L'autre eut la barbe arrachée, puis fut massacré à coups de poignard.

Ensuite, on prit les quatre cadavres dépouillés de leurs vêtements, et on en fit un monceau au milieu de l'église. Par-dessus on jeta le sacristain qui respirait encore. On recouvrit le tout de livres liturgiques lacérés, on arrosa de pétrole et on mit le feu.

*
* *

Une vingtaine d'Arméniens s'étaient réfugiés derrière l'autel. Tous furent massacrés, à l'exception d'un seul qui échappa comme par miracle. Le malheureux, poursuivi, se précipita dans la première maison venue, passa par une lucarne, et resta la nuit sur les toits. Le lendemain, traqué à nouveau, il se jette dans l'Oronte, où en plongeant, il peut éviter les balles. Emporté par le courant hors de la ville, grelottant de froid et mourant de faim, il resta caché pendant deux jours et deux nuits dans les joncs de la rive. N'en pouvant plus, il se hasarda jusqu'à la maison voisine. C'étaient des Turcs. Ceux-là se montrèrent humains, et le prirent

Digitized by Google

en pitié. Après lui avoir donné les premiers soins, ils le conduisirent au sérail. Il était sauvé, les massacres venaient de cesser.

D'autres furent moins heureux. Un Arménien notable, faisant partie de la municipalité, était parvenu à se réfugier avec l'un de ses amis, dans un four public, tenu par un fellah. (1) A prix d'or, celui-ci avait promis le secret. La somme touchée, il les livra lâchement. Ils furent massacrés, malgré leurs avances de se faire musulmans.

Tout à côté de notre résidence, sise sur l'Oronte, un Arménien avait donné 100 francs au propriétaire d'un moulin pour le cacher. Le Turc accepta. Aussitôt la somme reçue, il l'égorgea lui-même.

*
* *

Le mardi, dans la matinée, la fusillade commença à se ralentir : la plupart des Arméniens étaient tués. Quelques-uns cependant avaient pu prendre la fuite et s'étaient réfugiés dans les grottes de la montagne. Ce fut alors une chasse à l'homme. Bien peu échappèrent.

Dans la campagne environnante, les aghas turcs font dans leurs fermes, l'élevage des vers à soie. A cette époque, les Arméniens de la région de Khoderbek surtout, étaient venus se mettre à leur service. La plupart furent massacrés, en même temps qu'on obligeait les femmes et les filles arméniennes, à continuer leur travail, qu'on refusa souvent de payer.

On massacra encore le mercredi et le jeudi, mais les victimes se faisaient rares. On mettait d'autant plus d'acharnement à les découvrir que la permission de tuer expirait le jeudi : les Turcs le disaient hautement.

Ah ! si on avait osé pénétrer dans notre résidence, protégée pourtant par le seul drapeau français !

Comme à Adana, on aurait bien eu recours à l'incendie savamment dirigé du côté des missions, mais il y avait le quartier turc entre elles et le quartier arménien.

Le mercredi, les cadavres des Arméniens étaient encore dans les rues, nus ou presque nus. Les enfants s'en faisaient un amusement, leur crachant dessus, leur jetant des ordures, leur crevant les yeux, les tourmentant de toutes manières. L'odeur cependant, commençait à les rendre insupportables. Alors, avec des morceaux de corde, comme des animaux crevés, on les traîna à l'Oronte.

(1) Secte de musulmans, la plupart paysans.

Digitized by Google

Le Kaïmakan lui-même, assis devant la porte d'un agha, prenait plaisir à ces scènes écœurantes. L'une des victimes donnait encore signe de vie. Soit compassion, soit plutôt crainte de le voir revenir à la vie, le Kaïmakan ordonna de l'achever, ce qui fut fait sous ses yeux.

*
* *

Après le massacre, le pillage.

Les hommes tués, les femmes étaient terrorisées pour découvrir la cachette où étaient leur argent et leurs bijoux. On dépouillait les victimes pour s'emparer de leurs vêtements, on sondait murs, planchers, plafonds, on creusait la terre, on tirait au hasard des coups de fusil dans tous les recoins des appartements.

A la porte, les femmes turques venaient recueillir le butin, et de leurs sinistres hou ! hou ! encourageaient les hommes. Puis, on arrachait aux femmes arméniennes les bijoux qu'elles portaient sur elles : bracelets, bagues, pendants d'oreilles. La brutalité était telle qu'à plusieurs, on arracha en même temps le lobe de l'oreille, ou qu'on le fendit. Au moindre signe de résistance, on menaçait de couper les bras ou de massacrer.

*
* *

Après le pillage, la bestialité.

Les femmes survivantes jeunes sont emmenées chez les aghas. Une jeune fille fut mariée de force, le soir même, à un Musulman. Le lendemain, grâce à un stratagème, elle put s'échapper.

Le nombre des victimes s'élève à 500. Dans ce chiffre, les femmes ne figurent que pour sept ou huit. Beaucoup plus furent blessées en défendant les leurs.

Un jeune Arménien de 15 ans était au lit malade, entouré de sa mère et de ses deux sœurs. Les massacreurs paraissent et s'élancent sur le jeune homme. Mais la mère et les sœurs ont compris, et déjà elles font un rempart de leur corps au malade. Une lutte désespérée s'engage, la mère a un gros bâton cassé sur les bras, toutes trois sont frappées à coups de poignard, l'une des filles reçoit une balle dans le genou. Les massacreurs se retirent enfin, laissant le jeune homme pour mort. On le cacha entre le plafond et le toit, et à force de soin, il put survivre.

(*A Suivre.*)

Digitized by Google

LE TESTAMENT
DE
JACQUES DE BOURBON

Le 24 janvier 1435, quelques mois avant d'entrer « dans la religion saint François », le roi Jacques de Bourbon, dont nous avons retracé, dans les Études Franciscaines, la curieuse histoire, (1) fit à Bourges, un testament solennel. (2)

Rédigé sur les notes mêmes du prince, par Jean de Roco, clerc du diocèse de Sisteron, citoyen de Bourges, notaire apostolique et impérial, le testament fut lu et publié dans la maison et prieuré de l'église de Sainte-Marie-Magdelaine, en présence des notaires, des témoins et du roi lui-même qui jura de le maintenir en sa forme et teneur, et donna à cet effet sa parole de roi.

Le lendemain, au couvent ou à la maison d'habitation des Frères Mineurs de l'Observance de S. François, située près l'église Sainte-Claire, Bernard VIII d'Armagnac, comte de Pardiac, gendre du roi, prêta le même « serment sur les Saints Évangiles de Dieu par lui touchés ».

Ce testament a une certaine importance historique. Il contient

(1) *Études Franciscaines*. T. XXII, et tirage à part. Couvin, Maison Saint-Roch, 1909. La vie de Jacques de Bourbon a été aussi écrite par Poggio Bracciolini, nommé vulgairement en France, *le Pogge* (1380-1449), par Antonin, archevêque de Florence et par Félix Sandeus dans son *Epitome* des rois de Sicile et de la Pouille. Cfr Nayral, *Biographies Castraises*, t. I, p. 232. V. également dans l'*abrégé des plus illustres vies de saints du T. O. de S. François* par un solitaire (Caen 1683) la vie du bienheureux Jacques de Bourbon, confesseur.

(2) Jacques avait fait un premier testament le 23 juin 1415, avant de partir pour Naples. (*Archives nationales*. P. 1370[1], cote 1392. Thomas, *le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers*. Paris, Champion 1910 ; avant-propos p. VII.

Digitized by Google

notamment sur la réforme Colettine dans les pays de la langue d'Oc des renseignements précieux ; il rappelle les noms de divers personnages du temps, prélats, sénéchaux, grands seigneurs ; il fait mention de nombreuses abbayes des comtés de la Marche et de Castres, alors pleinement florissantes et dont on a peine aujourd'hui à retrouver les ruines ; il donne enfin, sur la parenté du roi, des détails à peu près oubliés.

C'est une page de l'histoire du moyen-âge.

Malheureusement, l'instrument original a depuis longtemps disparu et aujourd'hui nous n'en connaissons le texte que par la publication qu'en fit en 1579, François de Belleforest, historiographe du roi, dans les Grandes Annales. (1)

Or, ce texte est fort incomplet ; l'auteur s'est souvent borné à en donner un résumé au lieu de le publier *in-extenso*. On y remarque nombre d'abréviations et d'omissions qui changent souvent le sens du texte. On voit bien qu'il l'a considéré comme un simple épisode de son histoire de Charles VII et qu'il l'a publié « à titre de curiosité ».

Il est de plus assez défectueux : ce qui ne saurait étonner quand on constate que la pièce n'est arrivée à l'historien qu'après avoir passé par deux intermédiaires. « Le testament, dit l'auteur, m'est tombé en mains par le moyen et diligence de mon grand ami Pascal Robert du Faux qui l'a eu du seigneur de Saint-Georges en Anjou ».

Telle qu'elle est cependant, malgré ses lacunes et ses incorrections, cette publication a sa valeur. C'est à elle et à elle seule, que, depuis plus de trois cents ans, se sont référés tous ceux qui ont parlé de Jacques II. Sans Belleforest, qui connaîtrait aujourd'hui le testament du roi ?

Récemment, notre savant ami, le P. Ubald d'Alençon (2) et plus anciennement, Domairon (3) ont retrouvé aux archives des Clarisses d'Amiens, de Besançon et de Rodez, des copies manuscrites du testament de Jacques II. Il en existe encore une à la Bibliothèque Nationale, fonds Brienne.

L'une ou l'autre de ces copies peut-elle nous fournir un texte correct qui permette de remplacer celui de Belleforest ?

(1) *Les Grandes Annales et Histoire Générale, etc.*, Paris 1519, p. 1115 et 1116, t. II.

(2) P. Ubald d'Alençon. *Lettres inédites de Guillaume de Casal*, Ét. Fr. t. XIX, p. 470. Tirage à part, p. 42. — *Documents sur la réforme de Ste Colette*. A. F. H. 2me année, p. 456.

(3) Domairon : *le Cabinet historique*, t. X, 1864, p. 288.

Digitized by Google

C'est ce qu'il convient d'examiner.

Tout d'abord, il faut écarter le document d'Amiens. Celui-ci, en effet, n'est que la transcription plus ou moins exacte du texte de Belleforest, faite pour les religieuses par le P. Anselme, capucin. (1) Nous en dirons autant du texte de la Bibliothèque Nationale qui paraît bien n'être qu'une copie de celui de Belleforest. (2)

En 1864, Louis Domairon, qui n'avait pas lu Belleforest, crut avoir découvert dans les Annales du couvent des Clarisses de Béziers, rédigées en 1671, par le P. Césaire Cambin, récollet et annaliste supérieur de l'Ordre pour le Languedoc, le testament du roi « qu'aucun historien, déclare-t-il, n'a connu, ni mentionné et dont on ne trouve qu'une copie authentique dans les Annales des dites Sœurs ».

Cette copie authentique ne consiste, hélas ! qu'en deux courts extraits traduits en latin par le P. Cambin ; nous les publions ci-après, au besoin à titre de contrôle.

Nous avons été plus heureux avec le document franc-comtois et nous estimons avoir enfin trouvé un texte complet, et relativement exact, malgré d'assez nombreuses fautes dans l'orthographe des noms propres.

La pièce est en français et porte en elle-même la preuve de son authenticité. Ce n'est pas une traduction du latin, mais bien — la propriété et l'exactitude des termes juridiques employés le démontrent suffisamment — la transcription d'un texte français et ce texte, d'après le libellé même de l'acte dont il s'agit, est assurément l'expédition du testament écrite par « discrète personne maître Pierre Boursiers, secrétaire du roi Jacques », collationnée à l'original sous le contrôle et la signature des notaires rédacteurs de l'acte.

C'est donc un document qui nous paraît digne de confiance et nous avons pensé qu'il serait utile de le publier, déférant ainsi au vœu des érudits qui ont regretté de ne pas le voir figurer aux preuves de notre étude sur Jacques de Bourbon. (3)

C'est à M. le chanoine de Vregille, l'infatigable apôtre du culte de sainte Colette en Franche-Comté que nous devons

(1) Notes du P. Antoine de Sérent et du P. Ubald.

(2) Bibliothèque nationale, fonds Brienne, 312, fol. 229, 235. Nouv. acquisit française, 7281. Tous nos remerciements au P. Ubald d'Alençon qui a bien voulu collationner ce texte avec celui de Besançon.

(3) *Revue Franciscaine*. Mai 1910, p. 207.

Digitized by Google

communication de ce texte que le distingué conservateur de la bibliothèque de Besançon, M. Georges Gazier, a bien voulu faire copier et collationner pour nous. Nous les prions d'agréer, tous les deux, l'expression de notre gratitude.

Testament de Jacques, roi de Hongrie, de Jérusalem, de Sicile, etc., comte de Lamarche, de Castres, etc., du 24 janvier 1435. (1)

Au nom de la Sainte et Individüe Trinité, (2) Père et Fils, et Saint-Esprit, soit notoire à tous présens et à venir qu'en l'année de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, mil quatre cens trente-cinq, indiction treizième, le vingt-quatre du mois de janvier, la quatrième année du Pontificat de notre Saint Père, en Jésus-Christ, le pape Eugène quatre, Illustrissime Prince Seigneur Charles, par la grâce de Dieu, Roy régnant des François. Etant en sa personne constitué très Illustre et très Excellent Prince Monsieur Jacques, par la grâce de Dieu, roy d'Hongrie, de Jérusalem, (3) de Sicile, comte de la

(1) *Archives du Monastère des Clarisses de Besançon*. Chap. II, cote I. Au bas de la couverture on lit la mention suivante : Bourges 1436.

(2) Dans le texte de la Bibl. nat., tout ce préambule est en latin. V. également, dans le document Bisontin *in fine*, la partie protocolaire en latin, les dispositions testamentaires restant en français.

(3) Le titre de roi de Sicile, etc, qui avait été refusé à Jacques II au moment de son mariage avec Jeanne de Naples, lui fut expressément reconnu quelques semaines plus tard, par « *contract de donation et d'assumption* » passé à Naples, le 18 septembre 1415. Cet acte, fort intéressant, n'est pas, comme le disent à tort les érudits astrais, (Magloire Nayral, *biographies castraises*, t. IV, p. 183. 193. Cf. P. Ubald d'Alençon, *Les vies de Ste Colette*. Paris, Picard 1910. Introd. p. 38, *ad notam)*, le contrat de mariage de Jacques et de la reine Jeanne. Postérieur à l'union des époux, qui eut lieu le 10 août 1415, il n'a rien d'une convention matrimoniale.

Cet acte crée à Jacques II une situation nouvelle ; il le proclame roi, de prince consort qu'il était auparavant. Espérant, sans doute, désarmer la jalousie trop justifiée de son mari, la reine l'associe au trône et le constitue roy, gouverneur et seigneur du royaume de Sicile « voulant qu'il en soit ainsi, à perpétuité et en tout temps » avec les mêmes droits et prérogatives que ceux qu'elle possède elle-même, entendant la dite Reyne que au cas où elle viendrait à mourir sans enfants, son mari demeurât Roy et qu'il fut ainsi appelé, dénommé et intitulé » etc.

Ce titre de roi, qui lui appartient sans conteste, lui fut toujours donné, depuis son retour en France, dans tous les actes où il intervint (donations, procurations) ainsi qu'aux qualités des procès où il figura comme partie devant le Parlement de Poitiers (Thomas, *le Comté de la Marche*, pp. 91, 114-201, etc. Duval, *Chartes communales de la Creuse* p. 60 et 65).

On a reproché à Jacques II, d'avoir, avec une vanité ridicule, tenu à porter le « vain titre de roi ». Ce reproche est-il juste ? Nous avons vu, de nos jours, nombre de rois détrônés quitter leur royaume en fugitifs. Nul, que nous sachions, n'a songé à leur faire un grief d'avoir, en exil, gardé leur titre de roi.

Digitized by Google

Marche (1) de Castres. (2) étant en sa bonne, saine, droitte et parfaite mémoire, en présence des notaires publics et témoins cy-après nommés, à ce spécialement priés et appelés, a fait, construit, disposé et ordonné son dernier testament et sa dernière volonté ainsy qu'elle était contenue en certain papier écrit et remis à nous notaires souscrits et par moy Jean de Roco, notaire public souscrit. Lu à haute et intelligible voix par les commandements du dit Seigneur, testateur de mot à mot dont la teneur suit et est telle.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, un vray Dieu, tout puissant, et une même substance, et trois personnes en vraye unité et Dieu. (3) Amen.

Nous, Jacques, par la Grâce de Dieu, Roi de Hongrie, de Jérusalem, de Sicile, et Comte de La Marche, de Castres,

(1) La Marche Limousine, ainsi appelée parce qu'elle se trouvait à la frontière de France du côté du Limousin, était divisée en Haute-Marche, chef-lieu Guèret et Basse-Marche avec Bellac, Le Dorat etc. Jacques II, comte de la Marche, depuis le 16 juin 1393, date de la mort de son père, Jean de Bourbon-Vendôme, ne posséda jamais que la Haute-Marche, la Basse-Marche ayant été donnée en dot à Anne, l'aînée de ses sœurs, lors de son mariage avec Jean, comte de Montpensier, fils du duc de Berry, frère de Charles V (26 septembre 1390). Restée veuve sans enfant en novembre 1397, Anne épousa en secondes noces, le 7 octobre 1402, Louis de Bavière, depuis comte Palatin du Rhin; elle mourut en 1404, en donnant le jour à un fils malingre et chétif, Louis le Bossu (cf. Dussieux, *Gén. de la maison de Bourbon*, p. 21). Ce dernier, resté en Allemagne sous la tutelle de son père, la Basse-Marche « fut petitement gouvernée » par celui-ci au nom de son fils, jusqu'au jour où Jacques II « ce voyant et désirant y mettre remède afin que les subgets pussent vivre en paix », accepta de par le Roy, le gouvernement de la Basse-Marche. Quand Bernard VIII d'Armagnac succéda à son beau-père, il acquit pour 11.000 florins de son cousin Louis de Bavière les droits sur la Basse-Marche qui se trouva ainsi réunie à la Haute-Marche (1440). Thomas, *Le Comté de la Marche*, Doc. 111 et 112, p. 91 et 96. Introduction p. 28.

(2) Le comté de Castres et la baronnie de Lézignan qui en dépendait furent apportées, au XIVe siècle, à la maison de Vendôme par le mariage d'Eléonore de Montfort, descendante du célèbre Simon de Montfort, avec le comte Jean de Vendôme. Catherine, fille de Jean VI, comte de Vendôme et de Jeanne de Ponthieu, recueillit à la mort de son frère Bouchard VII, comte de Vendôme et de Castres, ces deux comtés qu'elle apporta en dot à Jean Ier de Bourbon, père de Jacques II (23 septembre 1364) C'est, dit Estadieu (*Annales du pays castrais*, p. 313. Castres Abeilhan 1893) en considération des services de Jean Ier de Bourbon, qui combattit à Poitiers à côté du roi de France, que Castres fut érigé en comté, le 26 août 1356. Il y a là, une méprise certaine, car Jean de Bourbon ne devint comte de Castres, qu'en 1364, par son mariage avec Catherine de Vendôme. Jacques II, hérita du comté de Castres à la mort de sa mère, survenue le 1er avril 1411 (Dussieux. *Générl*, p. 20) 1412 (Moréri) alors qu'il était prisonnier des Armagnacs, et détenu à la tour d'Orléans, après la surprise du Puiset (22 octobre 1411). V. L. Barbaza, *Annales de la Ville de Castres*, Castres, Granier, p. 175

(3) *Déité* Belleforest et B. N. 7281.

Digitized by Google

puis qu'il a plu à notre Benoît Créateur de nous donner les bénéfices de Création et de Rédemption et de nous enluminer de singulières illuminations et grâces du Saint-Esprit, par vertu de ses saints sacremens, dont nous le louons et le regrations, en nous réputant indigne des grands grâces qu'il nous a fait, et aussi après plusieurs tribulations, dolences, enfermetes et maladies dont, pour nos péchés, luy a plu nous visiter en ce monde mortel, plein de toutes aflictions ; desquelles par sa Justice, Bonté et grand Miséricorde, Il nous a toujours relevé, délivré et aidé à les supporter, dont nous luy rendons grâces et mercis. Croyant fermement comme tout bon chrestien doit faire luy et toute sa sainte foy catholique, en laquelle nous protestons de vivre et mourir. Considérant que cette vie humaine est labile, transitoire, passant comme l'ombre et les jours des hommes nombrés et limittés, selon sa infinie sapience que ne peut être déçüe, ne le terme des jours être passé, non voulant décéder intestat, saines et entières de notre bonne pensée, mémoire et entendement faisons, et ordonnons notre testament et dernière volonté en la forme et manière que s'ensuit.

Premièrement nous laissons et recommandons notre pauvre ame pecheresse es-mains de notre Benoît Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, disant, *in manus tuas, Domine, commendo Spiritum meum, Redemisti me Domine Deus veritatis* (1) et aussi es-mains et prières de la benoîte glorieuse Vierge Marie, sa douce mère, Porte de Paradis, Thresor de Grâces, Avocate et Refuge des pauvres pécheurs ; laquelle toujours réclamons, être intercesseresse pour nous envers son benoît fils, et espécialement au jour de notre trépassement, et en sa compaignie; (2)

Monseigneur S. Michel, S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Paul, S. Jacques, et tous les benoîts apôtres, S. Antoine. S. Denis, S. Martin, S. François, Ste Anne, Ste Marie-Magdelaine, Ste Catherine, Ste Clère, et généralement toute la cour célestial de Paradis.

Item, voulons et ordonnons notre corps être mis en sépulture éclésiastique, laquelle de notre certaine science et ferme propos, nous élisons auprès du monument de notre Révérende et benoîte mère en Dieu, sœur Colette, mère et réparatrice de l'ordre et observance de madame Ste Clère, en quelque église ou lieu que son corps reposera (3) et pour ce qu'il plaira à Dieu,

(1-2) Passages omis par 7281 et par Belleforest.

(3) Cette volonté du Roi ne fut pas exécutée. Mort à Besançon, le 24 septembre

Digitized by Google

qui tient les cours de nos jours en sa main, nous pourrions aller de vie à trépassement premier qu'elle, nous voulons et ordonnons, au cas dessus dit, s'il advenoit en pays de Languedoc, notre corps être mis en un vaissel de plomb, en l'habit de Monsieur S. François, auquel habit voulons finir nos jours et être enterré et mis en dépost en l'église des bons Frères de S. François, de notre cité de Castres (1) devant le grand autel de la ditte église jusques au trépassement de notre ditte bonne mère, et translation de notre dit corps aupres d'icelle au cas qu'elle nous survivra comme dit est et être porté par les dits bons Frères, et en cas que notre dit trépassement advint en autre pays ou province, voulons et ordonnons notre dit corps être mis en dépôt, en l'église ou lieu qu'il plaira ordonner à notre ditte bonne mère, parmyere que, après son décès, notre dit corps soit translaté à ses pieds comme dit est.

Item voulons et ordonnons que le jour de notre enterrement ou depost, n'ait autre drap ne couverture sur notre dit corps, sauf un paile de toile noire à une croix blanche en laquelle soit écrit au millieu le nom de Jésus en un rondeau et le surplus de la d^e croix semé de la couronne d'épines, de la lance, et des clos,

1438, il fut inhumé le 23 janvier suivant (Voir notre étude sur Jacques de Bourbon, p. 98, *ad notam*) dans la chapelle Sainte-Anne, faisant partie de l'église des Clarisses de cette ville. Il est probable que Ste Colette, consultée à ce sujet, suivant les dispositions du testament du roi, décida l'inhumation de celui-ci à Besançon, pensant peut-être y être inhumée elle-même par la suite. Ce qui peut le faire supposer c'est dès l'année suivante, à Besançon, la fondation par Eléonore d'Armagnac, d'une chapelle formellement demandée par son père, et qui ne devait être fondée que dans l'église où reposerait Ste Colette (V. infrà obituaire de Ste Cécile d'Albi).

(1) Castres était un couvent de l'observance Colettine. Une bulle de Pie II, du 16 octobre 1458, le range expressément avec douze autres dont Azille (Aude) et Murat (Cantal) dans cette catégorie : frs mineurs institués suivant la réforme de feue Colette Boilet et au service de ses monastères (P. Antoine de Sérent. *Et. Franc.* (1907. p. 458). C'est au couvent de Castres que le P. Henry de Baume fut guèri miraculeusement par Ste Colette. Avertie que le P. Henry était en danger de mort, la glorieuse mère, qui était en fondation à Lézignan, accourut à Castres « légèrement et hastivement » et « par ses mérites et prières, le délivra du péril de mort, tellement qu'elle le ramèna avec elle » (*Pierre de Vaux*, n° 205, p. 173, *sœur Perrine*, n° 85. p. 290. *Edit. Ubald d'Alençon*). Cette guérison doit avoir eu lieu en 1431 ou 1432. A cette époque, en effet, Ste Colette était à Lézignan, où s'achevait le couvent des Clarisses de cette ville, autorisé, à la demande du roi Jacques, par bulle de Martin V, du 26 juillet 1429. Elle y était certainement le jour de la mort de Martin V (21 février 1431). — Pierre de Vaux, n° 269, p. 144, sœur Perrine, n° 76, p. 249 — et avant cette époque, il résulte d'un document que nous publions plus loin que le P. Henry était à Vevey et à Fribourg (1430). La date de la réforme des Mineurs de Castres se trouve ainsi déterminée par la présence du P. Henry en cette ville, et celle de Ste Colette à Lézignan.

Digitized by Google

et nos armes aux quatre coins du dit paile et que, sur chacun ecu de nos dittes armes, il y ait une petite croix blanche.

Item (1) que à chacun coin du d. vaissel de plomb ait un cierge et un au chief et que la croix dessus ditte soit garnie en travers de petits cierges, et que entour du d. vaissel soient tenus treize torches par treize pauvres au nom des treize apostres, et soient vetus, les d. pauvres, de drap noir, ainsy qu'en tel cas est accoutumé et de toutes autres choses appartenant en tel cas, nous remettons à l'avis et ordonnance de nos héritiers, executeurs cy-après nommés.

Item voulons et ordonnons que le jour de l'enterrement de notre dit corps, soient célébrées vigilles de mort et trois messes a nottes, la première du Saint-Esprit, la deuxième de Notre-Dame, et la tierce de Requiem, ainsy que est accoutumé de faire, soixante messes basses, et que jusqu'à neuf jours après le dit enterrement, soient célébrées chacun jour les vigilles basses, une messe de Requiem à nottes et dix messes basses pour chacun des dits jours, et prions, en l'honneur de Dieu, les chapellains qui célébreront les dittes vigilles et messes, qu'ils prient Dieu pour le salut de notre âme, et aussy pour nos progéniteurs père et mère et autres pour qui sommes tenus de faire prier ; et ordonnons que pour amour de Dieu, et afin qu'il ait mercy de nous, que par nos héritiers et exécuteurs soit donné à chacun chapellain célébrant messe à notte à chacune fois qu'il celebrera dix sols tournois, et a chacun qui fera celebrer les vigilles a chacune fois deux sols six deniers tournois de monnoye valant au prix de vingt et deux sols six deniers tournois pour écu.

Item que tant à l'enterrement de notre dit corps comme le jour de notre ditte translation et sepulture auprès de notre ditte bonne mère ne soient faittes nuls honneurs bobans ne arrogance, fors que bien humblement et selon Dieu, ainsy qu'il semblera à nos héritiers et exécuteurs, et qu'il soit donné à tous les pauvres une charité bien humble, c'est à scavoir dix deniers tournois de monnoye et un pain à chacun pauvre à l'enterrement de notre dit corps, et le jour de notre sépulture et translation, au cas dessus dit, dix deniers tournois à chacun pauvre et qu'il leur soit dit qu'ils prient Dieu pour le salut de notre ame.

Item, voulons et ordonnons que quand notre corps sera trans-

(1) Le 7281 se borne à donner un résumé succinct du testament, depuis ce § jusqu'à celui où le roi Jacques ordonne la célébration de 10.000 messes, et leur répartition entre diverses abbayes.

Digitized by Google

porté au cas dessus dit pour être sépulturé auprès de notre ditte bonne mère, soit mené et conduit par un ou deux de nos exécuteurs, et par quatre des dits bons frères, faisans l'office des morts, célébrans les messes en chemin, pour le salut de nostre âme, et que le jour de laddite sépulture, soient célébrées Vigiles des morts et trois messes à notte comme à l'enterrement et trente messes basses, et prions les ehapellains qui les célébreront qu'ils veullent expressément prier Dieu pour le salut de nostre âme, et de nos progéniteurs, comme dit est; et ordonnons pour amour de Dieu que à chacune fois qu'ils célébreront, leur soit donné par héritiers et exécuteurs pour les Vigiles et messes tant hautes que basses autant comme à l'enterrement dont cy dessus est faite mention.

Item que sur notre corps soit le paile même ou pareil de celuy de l'enterrement au cas dessus dit, ne voulons que notre dit corps à notre ditte translation et sépulture ait sarquen, chasse ne bierre fors seulement la terre mère des créatures mortelles, en l'habit de Monsieur S. François, comme dit est, en nous remettant de la tombe et de toutes autres choses à l'ordonnance de nos héritiers et exécuteurs, les priant qu'ils ny fassent nul bobance, ne curieuseté, sinon simplement et humblement le plus que faire se pourra.

Item voulons et ordonnons que dessus le lieu où notre corps sera enterré soit fait un tabernacle de bois auquel soit fait en peinture, par dessus au plus haut dud tabernacle, la figure de Notre-Seigneur en sa gloire, ainsy qu'il viendra au jugement et au dessous l'image de Notre-Dame présentant la figure de notre personne, en l'habit de Monsieur saint François, tenant une croix en ses mains jointes. (1)

Item, voulons et ordonnons que une messe chacun jour perpétuellement soit célébrée en l'église ou lieu où sera notre corps sépulturé, par des chapellains bien dévosts et honnetes, depuis le jour de la sépulture de notre dit corps, et affin que les d. chapellains puissent auoir de quoy soutenir leurs vies, nous leur laissons et lèguons, et à leurs successeurs chapellains qui célébreront lad messe perpétuellement la somme de cinquante livres tournois monnoye dessus ditte par chacun an ; et voulons, ordonnons et commandons que nos d. héritiers soient tenus et

(1) Aucun document ne nous permet de savoir si le tabernacle demandé par le roi fut exécuté. L'inventaire dressé par le district de Besançon, le 29 janvier 1793, n'en parle pas (abbé Bizouard, *les Clarisses en Franche-Comté*, p. 358).

Digitized by Google

obligés de bailler, pour soutenir la vie du chapellain ou chapellains qui célébreront la dᵉ-messe, la dᵉ somme de cinquante livres pour chacun an, au prix dessus dit, jusqu'à ce qu'ils aient acquis et fait amorttir cinquante livres de rente, au lieu ou au plus près que faire se pourra de l'église ou lieu où notre dit corps sera sépulturé et voulons, ordonnons et commandons, que nos d. héritiers soient tenus et obligés de bailler pour soutenir la vie du chapellain ; laquelle acquisition voulons être faitte par les conseils et avis de nos exécuteurs et conseillers par nous ordonnés à l'exécution de cetuy notre présent testament, cy après nommés ou la plus grande partie d'iceux, et que les d. chapellains soient présentés et institués par nos héritiers et légitimes successeurs et par le bon vouloir, conseil et avis de l'abbesse du couvent, ou lieu où le corps de notre mère reposera pourvu qu'ils fassent résidence et continuent sans interruption la celebration de la dᵉ messe l'un en l'absence de l'autre. (1)

Item, voulons, ordonnons, commandons, que nos héritiers, sur leur conscience et péril de leurs âmes, soient tenus de faire continuer les messes, obsèques et anniversaires fondés par nos prédécesseurs et par nous, et payer et faire payer les aumônes et pensions pour ce ordonnées et assignées, et expressément les fondations par nous faites à Saint-Antoine de Viennois, (2) à

(1) Cette fondation fut faite par Eléonore de Bourbon, et son mari, par acte passé en leur ville de Murat, le 24 août 1439. La copie de cet acte, sur papier des XV et XVIᵉˢ siècles, se trouve aux archives du Doubs, fonds des Clarisses de Besançon, cart. I. ch II, cote 9. Nous l'avons publié dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1881, p. 65. V. égal notre étude sur *Jacques de Bourbon*, p. 99. La chapelle Sainte-Anne, où fut inhumé le corps du roi, prit le nom de chapelle du roi Jacques et le chapelain qui la desservait fut appelé le chapelain du roi (Chifflet *Vesuntio*, pars. II. p. 296) Elle fut détruite à la Révolution et avec elle disparurent les restes mortels du roi, ainsi que sa pierre sépulcrale.

(2) A la suite d'un pèlerinage à Saint-Antoine (Isère) où l'on vénérait les reliques de S. Antoine, ermite, le roi combla de ses libéralités la célèbre abbaye des Antonins (et non des Franciscains, comme le dit Nayral, *biogr. Castr.* t. I, p. 236). Il lui donna notamment une cloche de quatre-vingts quintaux, laquelle devait tinter chaque jour, autant de coups qu'il avait d'années, et une statue en or de saint Antoine. Il y fonda une chapelle qui subsista jusqu'au XVIIIᵐᵉ siècle (dom Vaissette, *hist. du Languedoc*, t. VIII, p. 63, dom Dijon, *l'église abbatiale de S. Antoine en Dauphiné*, Grenoble, Falque, 1902. *Jacques de Bourbon*, p. 40). Par testament en date à Lezignan du 14 décembre 1423 (dom Dijon,) à Castres du 7 janvier 1423 (dom Vaissette), le roi fit à l'abbaye de riches et nombreuses fondations évaluées à 7000 livres. Il se déclara le proctecteur des Antonins et s'engagea à porter sur la poitrine, le jour de la Vigile et de la fête de S. Antoine « une petite potence avec une clochette d'or, du poids d'une once ». Cette dévotion, qui excite les railleries de Nayral, qui ne l'a pas comprise (Nayral, *loc. cit.* t. I) était, dit Sᵗᵉ Marthe, l'in-

Digitized by Google

Sainte-Cécile d'Albe, (1) à Notre-Dame de Ternes (2) en notre comté de la Marche, et en notre comté de Castres de la chapelle Saint-Jacques par nous fondée en l'église Sainte-Clère de Lorguen (3) et ce que sera deu des aumônes, et pensions dessus

signe porté au cou par les chevaliers de S. Antoine, un T. lettre grecque de pur or, avec une clochette.

(1) La fondation du 14 avril 1428 dont il s'agit est un accord passé entre Jacques II, et le chapitre d'Albi, par lequel le roi confirme à celui-ci ses possessions. V. g. Carlu (c^on d'Albi) et Aussac (c^on de Cadalens) lui remet le droit d'épervier et lui donne un capital de 300 écus d'or pour la fondation d'obits et d'une chapellenie (Tarn. c. c. 7). Obligeante communication M. l'abbé de Lacger, professeur au grand séminaire.

M. Portal, le savant archiviste du département du Tarn, nous écrit d'autre part. Dans l'inventaire des archives ecclésiastiques du Tarn, série G H (Volume en cours d'impression), on relève la mention (la mention seulement, le texte n'existe plus) d'un accord conclu en 1438, par le chapitre cathédral d'Albi, avec sans doute les héritiers du roi Jacques « qui avait légué audit chapitre cent écus d'or et l'avait affranchi de la redevance d'un épervier, à raison du château de Carlus (c. d'Albi) Tarn. G. 102). Nous lisons enfin dans l'*Obituaire de l'église cathédrale d'Albi* (ms n° 8 de la bibliothèque d'Albi) *Anno domini M° CCCC° XXXVIII° die XXIIIa mensis septembris obit princeps serenissimus princeps Jacobus. Dei gratiâ, rex Un garie. Jérusalem et Cecilie, ac comes comitatuum Marchie et Castrensis, dominus que baronie de Lumberiis, diocesis Albiensis, qui remisit servicium seu homagium ancipicitis capitulo ecclesie Albiensis, quod tenebatur facere anno quolibet capitulum Albiense dicto domino* (f° 42, v°, au folio suivant. 43) la même note est reproduite et continuée après *dicto Domino*, de la façon suivante, *dicto domino regi, in festa Assumptionis virginis Marie et pro dicta remissione debet celebrari quolibet die in dicta ecclesia albiensi una missa de mortuis submissa voce per unum de canonicis seu benefficiatis in dicta ecclesia. Item die obitus perpetuis temporibus debet dici una missa solempniter et alta voce et in vespere debet fieri officium deffunctorum pro anima ipsius regis et parentum suorum et debet fieri pulsacio campanarum solempnis et absolutio specialis pro ejus anima que requiescat in pace Amen* ».

(2) *Les Ternes.* Prieuré de l'ordre des Célestins (XIVe siècle). Ruines sur la commune de Pionnat, canton d'Ahun (Creuse) d'après M. Autorde, archiviste de la Creuse, ou d'après M. Thomas, comm. de Bussière - Dunoise, cant. de Saint Vaury (Creuse). Par lettres patentes données à Montpellier, le 24 mai 1424, Jacques II ayant esgard et considérant au bien et salut de nostre âme et de nos prédécesseurs », donne et octroye « aux religieux du couvent de N. D. des Ternes, de l'ordre des Célestins, en notre comté de la Marche, au diocèse de Limoges, la somme de 60 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, par raison de quoi seront tenus les dits religieux de célébrer chaque jour, à toujours mais perpétuellement une messe en la dite église des Ternes ». Par acte du 1er juillet 1425, passé en son chastel de Rocque-Courbe, il ratifie cette donation et en assigne le montant sur la taille franche que lui paient les consuls et habitants des comm. de Guéret, Ahun et Chénérailles (Louis Duval. *Chartes communales de la Creuse*, p. 65).

(3) *Lorguen*, faute de scribe, pour Lézignan (arrond. de Narbonne, Aude) Aucun auteur, que nous sachions, n'a mentionné la fondation de cette chapelle, sur laquelle nous n'avons pas de renseignements.

Par qui et à quelle époque fut fondé le monastère de Lézignan, dont il est si souvent question à propos du roi Jacques et de sa famille ? D'après Gonzague (*de origine seraphice religionis, provincie S. Ludovici ; de monast. sancte Anne Lezignani* p. 841), ce couvent fut fondé par Jacques de Bourbon qui, à la prière de S.

Digitized by Google

dites du temps passé jusques au jour de notre décès, voulons, ordonnons qu'il soit payé par nos héritiers et exécuteurs.

Item, voulons et ordonnons qu'après notre décès soient dittes dix mille messes pour le salut de notre âme, lesquelles voulons soient faites dire et célébrées par les plus dévotes personnes que trouver se pourrait en nos pays et terres, ainsy que nos héritiers et exécuteurs aviseront en leurs consciences et ordonnons, com-

Colette concéda à celle-ci un terrain dans son *oppidum de Lézignan «A pientissimo Jacobo à Borbonio etc. fuit extructum ad requisitionem tamen S. Matri Colette, cui prefatus Rex fundum concessit.* (Sic Wadding. *Annales Minorum*, ad annum 1431, nº XXII.

Quant à la date de la fondation, Gonzague, après avoir donné celle de 1306 (*crassus error*, dit à ce propos Wadding) se rectifie lui-même et la fixe à la première année du pontificat d'Eugène IV, soit 1431. *Sub Eugenio IV, summo pontifice, anno sui pontificatus primo, prout extat breve.* (Sic Wadding, *loc. cit.)* Ces deux points sont contestés. On lit, en effet, dans le *Gallia Christiana*. T. VI, col. 219. « *Fundationis tempus ipsumque fundatoris nomen ignoratur, sed annus quo restauratus est hic clarissarum srictioris observantiæ parthenon innotescit ex bulla Martini papæ V, anni 1430 die 4 mai, Jacobo regi permittentis ut illum restituat* ». — (V. en ce sens M. de Dienne, *Bonne d'Armagnac*, p. 31) « Quant à Lezignan, écrit d'autre part, le P. Antoine de Sérent, sainte Colette ne l'a certainement pas fondé, car il existait dès avant 1361 ; le testament d'Isabelle de Lévis qui date de cette époque, signale un legs en faveur d'une religieuse de ce monastère ». *(Etudes Franciscaines*, 1907, p. 437). Dans ce testament, qui se trouve aux archives municipales d'Azille (Aude) et qui porte la date du 21 août 1361, nous trouvons en effet, non pas un mais trois legs faits à des religieuses de Lezignan. « *Item legamus sorori comitisse Golhene monasterii de Lesinhiagano sex libras Turon sibi semelso lvendas. Item, sorori Andeline de Insulà, ejusdem monasterii quatuor libras Turón semel solvendas. Item Bertrandi de Insulà* », etc. Cf. P. Jules du Sacré-Cœur ; *les Enfants de S. François et de Ste Claire à Azille* (Aude . Extrait de la Revue *Lemissioni Francescane*, 1894. p.62) Remarquons immédiatement que la testatrice ne dit pas que ses légataires sont des religieuses Clarisses. Les bénéficiaires du legs ne seraient-elles pas plutôt les sœurs de Sainte Magdeleine de Lézignan, aux droits desquelles furent plus tard les Clarisses de cette ville pour une rente de dix livres, fondée par S. Louis ? Le doute est d'autant plus permis, que nous voyons, dans ce même testament, deux legs faits par Isabelle de Lévis, à deux religieuses Clarisses qu'elle prend soin de dénommer par leur qualité « *Sorori Beatrici Onoratæ conventus Minorissarum conventus de Biteriis* » et plus loin, *sorori Franchæ dicti ordinis, sancti Francisci, commoranti in loco de Limoso* p. 62. Or, comme nous le fait remarquer avec justesse, un excellent érudit franciscain, du couvent de Fribourg, le P. Marie Pascal Anglade. O. F. M. qui, avec une obligeance dont nous le remercions, nous a communiqué sur la fondation de Lézignan, les renseignements les plus précis et les plus complets — ayant indiqué qu'il s'agissait de religieuses Clarisses à ces deux endroits, il semble extraordinaire qu'Isabelle de Lévis ne l'ait pas dit pour les autres, si vraiment elles appartenaient à l'ordre de sainte Claire.

Pour trancher la question, il est nécessaire de consulter le document pontifical dont parlent les Annalistes. Or, ce document n'est pas un bref d'Eugène IV, comme le dit Gonzague, mais une bulle de Martin V, datée non du 4 mai 1430, selon le dire du *Gallia Christiana*, mais de Ferentinum, près de Rome, du 5 des kalendes d'août XIIe année de son pontificat, c'est-à-dire du 28 juillet 1429. Par cette bulle adressée

Digitized by Google

mandons être donnés par nos dits héritiers, à ceux qui les célébreront à chacune fois et à chacun chapellain, deux sols six deniers tournois, au prix susdit, pour être, pour amour de Dieu, et affin qu'il ait mercy de nous, et voulons les dittes prédittes messes être dittes et réparties ainsy qu'il sera avisé par nos dits héritiers et exécuteurs ès-églises, collèges cy après nommés; c'est à scavoir en la Marche ès-abbaye de Grammont (1)

directement au roi Jacques, « *cupiens terrena in cœlestia et transitoria in æterna felici commercio commutare* ». (Bullaire franciscain, t. VII, n° 1867). Martin V autorise celui-ci à fonder dans son comté de Castres : « *tibi monasteria hujus modi fundandi Celsitudini tue concedimus facultatem, in tuo comitatu Castrensi seu aliis terris tuæ ditioni subjectis*, deux couvents de Clarisses, *sub arctæ paupertatis observantia*. La bulle est adressée à Jacques, rex Scotiæ, c'est sans doute, rex Siciliæ qu'il faut lire. Il résulte clairement de ce texte qu'il ne s'agit pas d'une réforme, ni d'une restauration, mais d'une fondation nouvelle de deux monastères de Clarisses, à savoir Castres et Lézignan.

C'est donc à juste titre qu'en raison de son fondateur, le monastère de Lézignan fut décoré du titre de « royal » et c'est le rôle qu'il joua dans sa fondation, qui détermina Jacques II à y créer la chapelle dont il s'agit.

Le 26 mai 1431, François, archevêque de Narbonne, donna son consentement à ces fondations (*Gallia Christiana*. t. VI, col. 209) et le 11 février 1432. Pierre, évêque de Saint Papoul (Aude) à ce autorisé par le chapitre S. Juste de Narbonne, *sede archi episcopali vacante*, consacra l'église du couvent de Lézignan, sous le vocable de sainte Anne (Gonzague *Loc. cit.*,) Wadding donne la bulle de Martin V, dans son *regestum pontificium*, n° 235, ainsi que dans les *Annales minorum*, année 1429, n° XXI, ce qui ne l'empêche pas à l'année 1431, ne s'apercevant pas qu'il s'agit de la même fondation de Lézignan, de la fixer comme Gonzague à 1431. — Wadding s'exprime ainsi : « *Jacobo Marchie comiti, Regi Neapolitano, Joanne secunde marito, sed in Gallia, suoque comitatu propter dissentiones cum regina exulanti facultatem concessit Pontifex, in comitatu Castrensi seu in aliis terris sue ditioni subjectis, monasterium Clarissarum strictionis observantie fabricandi. (Inter desiderabilia* 5 Kal. Augusti).

Les Clarisses de Castres furent également fondées en vertu de la bulle de Martin V, du 28 juillet 1429. Sur les Clarisses de Castres, cf. *Hist. chron. de sainte Colette*, du P. Sylvère Boutard, Paris, 1629, p. 299. *Et. Fr.* 1910, p. 655. P. Pierre de Vaux, n° 113, p. 118. Edit. Ubald d'Alençon.

(1) *Grandmont :* célèbre abbaye fondée en 1075 à Muret près d'Ambazac, arrondissement de Limoges, par saint Etienne, fils du vicomte de Thiers, fut transférée à Grandmont, à la mort de son fondateur. Les ruines de l'abbaye se trouvent sur le territoire de Saint-Sylvestre, canton de Laurière (Haute Vienne). On voit dans l'église de cette commune le buste en argent de S. Etienne. ainsi qu'un reliquaire du XIIe siècle autrefois à l'abbaye. Les reliques du saint sont conservées à Ambazac dans une magnifique châsse bizantine du XIIe siècle dorée et émaillée. On sait que cette châsse, volée en septembre 1107, par Thomas, puis retrouvée à Londres. fut, pendant trois ans laissée en dépôt à Limoges. Elle vient, sur décision de l'administration des beaux arts, d'être replacée dans l'église d'Ambazac, non plus à la place qu'elle occupait autrefois, mais dans un autre endroit de la nef droite, dans un renfoncement de muraille fermé par une grille. La châsse elle-même sera serrée dans un coffre-fort. (Univers 29 mars 1911). De très beaux reliquaires provenant de Grandmont se trouvent dans diverses communes de la Haute Vienne. V. Château-

Digitized by Google

Charres, (1) Alzin, (2) les Ternes, (3) Bonlieu,(4) Aubepeyres,(5) Aubignac, (6) Prébenoît. (7) Bellaigue, (8) Bonnaigues, (9) et

Ponsac. Laurière etc. L'abbaye fut supprimée en 1769. Cf. procès entre l'abbaye de Grandmont : « Notable et chef d'ordre où il y a très belle forteresse et d'ancienneté » et les consuls du château de Limoges qui voulaient empêcher certains villages de faire le guet à Grandmont. (Thomas, *comté de la Marche*, p. 207 et 208 : chan. Leclerc. Soc. hist. et archéol. de Limoges.

(1) Charroy (B. N. et Bellef.) *Sainte Marie de Charroux* (arrond. de Civray, Vienne) célèbre et puissante abbaye bénédictine, d'origine carolingienne « *conventus monasterii Beate Marie de Karrofio Pictavensis diocesis* « est-il dit dans un arrêt de Poitiers du 15 juillet 1419 (Thomas, *Comté de la Marche*, p. 15, Doc. 8). Ce monastère avait des possessions importantes jusqu'en Picardie et en Flandre L'abbaye de Ham, entre autres en dépendait. L'église qui renfermait une portion considérable de la vraie croix et d'autres reliques insignes avait été consacrée par le pape Urbain II en 1096 ; sa quintuple nef se terminait par une vaste rotonde, au milieu de laquelle sur huit piliers, s'élevait le clocher octogonal dont on voit encore les belles ruines (Joanne *Géog. de la Vienne*). La ville fut un centre important au moyen-âge. Charles de France, depuis roi de France sous le nom de Charles le Bel, du temps qu'il était comte de la Marche (1314-1322), y avait institué un parlement et battu monnaie. (Thomas *loc. cit.* p. 57, *ad notam*, cf. p. 55, doc. 61).

(2) A Lyon, (B. N. et Bellef.) *Le moutier-d'Ahun* (cant. d'Ahun, arr. de Guéret (Creuse) « *conventus de Ageduno, in patria Marchie* (Thomas, *loc. cit.* p. 274, arrêt du 25 mai 1438), une des grandes abbayes bénédictines de la Marche, souvent enrichie des libéralités des comtes de la province. La nef de l'église, abandonnée à la ruine, est du commencement du XVe siècle, avec beau portail, chœur et clocher romans ; superbes stalles et boiseries du XVIIe siècle. D'après le *Gallia Christiania*, t. 2. col. 190, Instr. En 997., Boson, comte de la Marche, convertit en abbaye l'église du Moutier d'Ahun, possédée, depuis un temps immémorial, par ses ancêtres et la plaça sous la dépendance de l'abbé d'Uzerche (Corrèze).

(3) Les terres (B. N. et Bellef.) Voir plus haut, la note concernant N.D. des Ternes.

(4) L'abbaye *de Bonlieu* existait déjà au IXe siècle ; pillée en 887 par Ranulfe, vicomte d'Aubusson, elle fut comblée de libéralités par ses fils qui voulaient ainsi racheter les crimes de leur père. V. acte de fondation de Bonlieu. *(Gallia christiana* t. II. fol. 199. Instr.) Les bâtiments de l'abbaye, reconstruite en 1110, et l'église en ruines se trouvent sur le territoire de Peyrat-la-Nonière, canton de Chénérailles (Creuse), l'église a conservé une jolie abside polygonale du XIIe siècle et une partie de sa nef. Le sénéchal Bertrand de Saint-Avit, qui fut choisi par le roi comme son exécuteur testamentaire fit, le 27 décembre 1428, une fondation d'anniversaire à l'abbaye de Bonlieu dont Roger son frère était abbé. Pierre, fils du sénéchal fut le dernier abbé régulier de Bonlieu. (Thomas, *Comté de la Marche*, p. 171, 194, 243 a.)

(5) Aubepère (B. N. Bellef), *Aubepierre*, abbaye cistercienne, ruines sur la commune de Méasne, canton de Bonnat (Creuse) *abbacia de Albispetri, ordinis Cisterciencis*, au diocèse de Limoges. (Thomas, loc. cit., p. 185, doc. 218.)

(6) Aubinac (B. N. Bell.) Sur la commune de Saint-Sébastien, canton de Dun (Creuse) ruines de l'abbaye Cistercienne *d'Aubignac*. dans un site sauvage, avec quelques débris de l'église romane. François Hédelin, connu par ses querelles avec Corneille, fut pourvu par Richelieu de l'abbaye de Meimac (Bas Limousin) et de celle d'Aubignac, dont il conserva le nom. (V. *Comptes du trésorier de la Marche*, 1409-1410 Thomas, *le Comté de la Marche*, avant-propos, I.)

(7) Prellebenoit. (B. N. Bell.) Abbaye Cistercienne de *Prébenoit*, fondée en 1140 ; ruines sur la commune de Bététe, canton de Chatelus Malvalez (Creuse.) V.

Digitized by Google

ès-collèges de la Chapelle Taillefer (1), et Moustier-Rouzille, (2) et en notre comté de Castres, Saint-Benoît de Castres (3), les frères prescheurs et mineurs dud. lieu, (4) les Chartreux, (5) le collège de Burlats, (6) les abbayes de Candelle, (7) et d'Ardovelle. (8)

procès entre les religieux, abbé et couvent de N.-D. de Prébenoit, ordre de Citeaux, au diocèse de Limoges et ses hommes de condition serve. (Thomas, 208, 220, 269.) Cf. Chénon, *les seigneurs de Boussac et l'abbaye de Prébenoit*. Mém. de la société des Antiquaires du Centre t. XXXII. Bourges 1909.

(8) Bellaigne (B. N. Bell.). *Bellaigue*, abbaye dans la Basse-Auvergne, diocèse de Clermont (obligeante communication de M. Autorde, archiviste du départ. de Creuse).

(9) Boncagne (B. N. el Bell.) *Bonnaigue* comm. de Saint Fréjoux (Corrèze) diocèse de Limoges (comm. de M. Autorde). L'abbé de Bonnaigue avait droit de siéger aux Etats provinciaux. Dans la session des Etats du Limousin, tenus à Tulle, le 4 septembre 1419, l'abbé de Bonnaigue, *bone aque*, fut représenté par « *nobilis vir Johannis La Peyssaria* (Thomas. *Etats provinciaux*, II, p. 9).

(1) La chapelle Taillefert (B. N. et Bell.) *La chapelle Taillefer*, comm. du canton de Guèret (Creuse) sur la Gartempe ; église collégiale de Sainte-Marie de la chapelle Taillefer, au diocèse de Limoges, *capitulum eeclesie secularis et collegiate beatæ Mariæ de Capella Taillefer*, Pierre Piédieu, frère de Guillaume Piédieu, exécuteur testamentaire du roi, y fut chanoine, puis doyen. (Thomas. *Comté de la Marche*, p. 22 et 136).

(2) Mottier Rouille (B. N. et Bell.) *A Moutier-Roseille*. comm. du canton de Felletin (Creuse), restes de l'église romane de cette abbaye bénédictine. Détruite en 887, comme l'abbaye de Bonlieu par le vicomte d'Aubusson, Ranulfe Ier, elle fut rétablie par ses fils, au Xme siècle.

(3) Abbaye bénédictine fondée par Charlemagne et à qui la ville de Castres doit, dit-on, sinon son origine, du moins son développement. Le clocher roman de l'abbaye de Saint Benoit existe encore ; il est adossé à l'hôtel de ville.

(4) L'évesque de Castres a, dans sa propre ville, trois couvents d'observance et gardens leur estat, ung de frères prescheurs, ung de frères mineneurs et l'autre des pauvres sœurs de Sainte Claire, de cette manière de vivre et tous été réformés par le moyen de la dite sœur Colette (Lettre de Pierre de Vaux, *Et. Fr.* 1910 p. 655).

(5) Ils étaient établis à Saïx (canton de Castres). Sur la rive droite de l'Agout, au lieu appelé Bellevue, remparts et divers restes de cette chartreuse, fondée en 1359, fortifiée au XVme siècle, détruite par les protestants en 1567, rebâtie presque en entier en 1574, et qui servit, à la Révolution, de prison d'Etat où furent enfermés nombre de prêtres insermentés. (Joanne, *Géog. du Tarn*). A Lagardiolle (Tarn) se trouve une chaire sculptée, provenant de Saïx.

(6) *Burlats* (cant. de Roquecourbe (Tarn) d'abord prieuré puis collégiale. Les ruines de l'église du XIIe siècle se voient encore, ainsi que des fenêtres romanes, restes probables du prieuré encastrées parmi les bâtiments d'une manufacture. Le chapitre collégial de Burlats fut fondé en février en 1318, par Jacques Dossa, natif de Cahors, élu en 1316 pape sous le nom de Jean XXII. Burlats ayant été pris par les Calvinistes, le 6 octobre 1578, les chanoines qui échappèrent au massacre, s'enfuirent à Lautrec, où ils possédaient de grands biens, et s'y fixèrent définitivement. Néanmoins le chapitre se qualifia toujours de chapitre collégial de Burlats séant à Lautrec. Adelaïde, fille de Raymond V, comte de Toulouse, mariée en 1171, à Roger, vicomte de Carcassone, résida souvent au château de Burlats qui devint le rendez-vous des troubadours du midi de la France.

Digitized by Google

Item, voulons, ordonnons et témoignons que toutes nos dettes justes et raisonnables, en quoy serons véritablement être tenus et obligés soient entièrement payées et acquittées par nos héritiers et successeurs (1) lesquelles nous en chargeons sur le péril dessus dit, et à ce faire obligeons tous chacun nos biens, meubles et immeubles présens et avenir, et en tant que touche la dépence faite pour notre hôtel, depuis que nous sommes retournés en ce Royaume, dont aucun pourrait demander aucune somme, nous voulons, pourvu qu'ils soient gens dignes de foy, et qu'ils n'en avaient cédules ou billettes, de ceux qui ont fait notre ditte dépence, et aussy celles que nous fismes au pays de par de ça, du temps fu (2) Madame notre Mère que Dieu absolve soient crus en leurs consciences par leurs simples ser-

(7) *Labessière-Candeil* (cant. de Cadalen (Tarn) garde quelques restes de la célèbre abbaye de *Candeil* fondée par les Cisterciens en 1150. Ce furent les moines de Candeil qui, à leur tour, fondèrent Labessière en 1227 (Joanne. *loc. cit.*) Il existe à l'église Saint-Pierre de Gaillac, une tour fortifiée renfermant la grosse cloche de l'abbaye de Candeil (1499). Celle-ci avait de grandes propriétés sur le territoire de Lacaune (Tarn). (*Le livre vert de Lacaune*) Albi, Larrieu 1911.

(8) Les chartreuses de Caudelly et Dardoret (Bell. et 7281 B. N.) Les ruines de l'abbaye cistercienne d'*Ardorel* fondée vers 1150 et détruite au XVIIe siècle se trouvent à un kilometre de Payrin Augmontel c. de Mazamet (Tarn).

(1) Ce n'est pas sans raison que Jacques II avait quelques inquiétudes de conscience pour le paiement de ses dettes. Aimant le faste et dépensant sans compter, il était souvent à bout de ressources. Sa malheureuse campagne d'Italie lui avait coûté fort cher, et, à son retour, il ne changea que l'objet de ses prodigalités. Ce furent les abbayes et les couvents qui bénéficièrent de ses largesses. Il dépensa des sommes considérables en fondations pieuses. Le testament nous en révèle quelques-unes : mais nous ne les connaissons pas toutes. Ainsi le nécrologe des religieuses Cisterciennes de la Fille-Dieu, près de Fribourg mentionne au 8 octobre, sans autre date, la mention suivante : « Le roi Jacques a donné XX floryns. » (*Comm. de M. l'abbé Peissard, ancien curé de La Joux*). Les libéralités de Charles VII et les subsides votés par les Etats de la Marche ne suffisaient pas à combler son déficit. Ainsi le 30 mars 1423, Charles VII lui fait don de 13.000 livres, part de la Marche dans l'aide d'un million accordé au roi par les Etats, et des sommes auxquelles seront taxées ses seigneuries du Languedoc pour leur part dans l'aide que le roi fait requérir en ces pays moyennant 8.000 livres une fois payées. (Thomas, *Etats, provinc*, I, p. 261). Le 15 mai 1426, à Roquecourbe, il donne quittance au trésorier de la Marche de 530 livres à lui données pour « l'ayder à soutenir ses affaires. » (Thomas, Id. I. p. 263). Malgré cela, il se laisse condamner le 17 août 1425, sur appel d'une sentence de l'hôtel, par le Parlement de Poitiers à rembourser à Marie de Montgiron un prêt de 400 écus. (Thomas, *Comté de la Marche*, p. 128). Réduit en 1427 à solliciter un prêt d'un de ses vassaux, il ne l'obtient que sous la double caution de son chancelier et d'un de ses conseillers. En 1467, le prêt n'était pas remboursé et le chancelier Barton, sa caution, dût faire honneur aux engagements pris au nom de son maître et que ses héritiers, pourtant très-consciencieux, négligèrent de tenir, malgré les clauses précises du testament. (Thomas, *comté de la Marche*, p. VIII).

(2) De feue Madame notre Mère (B. N. 7-281, Bell.)

Digitized by Google

mens jusque à la somme de trente sols tournois et au dépens (1).

Item, voulons, ordonnons et témoignons tous chacuns, nos griefs, dommages et torts faits qui se pourront trouver qu'avons fait à quelque personne que ce soit, être amendés et réparés et s'il est véritablement trouvé que nous ayons aucune chose de l'autruy ou mal acquises par inadvertance ou autrement sans y avoir nul droit, commandons et témoignons à nos dits héritiers qu'ils en fassent prompte, briève restitution, amendement, satisfaction aux parties, là où il appartiendra sous le péril que dit est.

Item, voulons, ordonnons et commandons que des terres mises à notre main, de notre main, de notre temps, comme Béatrix, (2) Fleat, (3) les Croix, (4) Grant, (5) et toutes autres terres, rentes et revenus quelconques dont encore n'auront été données ne décidé sentance si justement sont à nous, confisquées ou non, incontinent soient données justement et raisonnablement sans nulle cavillation ne faveur et ce qu'on trouvera véritablement en quoy n'avons nul droit, sans délay, voulons être amendé, restitué et satisfait entièrement ou autrement que nos héritiers s'accordent et composent deüement avec les parties par manière que nous en ce n'en demeure chargé, (6) en les

(1) Au dessoubz (id).

(2) Béreux (id.) *Brens*. En 1407, lors de la levée d'un subside pour le rachat du château de Lourdes occupé par les Anglais, la localité de « Bérens » (Brens, arrond. de Gaillac) fut imposée « pour la part de Madame de la Marche » (Catherine de Vendôme, épouse de Jean de Bourbon) (*Annales du Midi*, 1891, p. 75). Des privilèges furent accordés plus tard à la même localité, par Jacques d'Armagnac. Le texte, du 7 janvier 1460 (1461) se trouve dans Elie Rossignol (*Monographies de l'arrond. de Gaillac*, t. II, p. 360, Toulouse 1864-66, 4 vol. in-8°). *Commuication de M. Portal, archiviste du départ. du Tarn*. On voit encore à Gaillac, une maison du XVe siècle appelée maison de Pierre de Brens.

(3) Fliac (B. N. 7281.) Nous n'avons pu identifier ce nom. Serait-ce Fiac, canton de Saint-Paul, arrondissement de Lavaur (Tarn) ?

(4) La seigneurie d'*Escroux*, (canton de Lacaune, arrondissement de Castres) confisquée probablement sur Jean de Bayne après le rapt de Marie de Bourbon. En 1480, un Jean de Bayne était seigneur de Berlats-Escroux et en partie du château de Roquefère. Entre 1490 et 1508, Bernard de Bayne est qualifié de seigneur de Roquefère (*arch. du Tarn*. E. 344 et 346.) Escroux aurait donc été restitué aux de Bayne, après la mort de Jacques « afin que son âme en fut déchargée ». (*Comm. de M. Portal, archiv. du Tarn.*) Cf. *Histoire de Lacaune*, suppl. p. 3.

(5) Giare (B. N. 7281) *Graïc*. En 1407, le comte d'Armagnac occupait Graïc et Trébas. (Arr. d'Albi.) Il y a tout lieu de croire que « Giare ou Grant » n'est autre chose que Graïc, et que ce village comme Brens, passa de la même manière, dans les possessions de la maison de Bourbon, avec le comté de Castres. (Communication de M. Portal, que nous tenons à remercier tout spécialemet de sa parfaite obligeance.)

(6) « Afin que nostre âme en demeure déchargée. » (Bellef. et B. N. 7281.)

Digitized by Google

chargeant de ce sur le péril dessus dit, en cas qu'en notre vivant ne serait fait.

Item, nous voulons, ordonnons, chargeons et commandons que nos héritiers et successeurs soient tenus perpétuellement de conserver, protéger et deffendre à leur pouvoir de tous griefs, oppressions et inconvéniens, tous chacuns les monastères, couvents de l'observance de Monsieur Saint François et de Madame Sainte Clère, faits et réformes par notre ditte bonne mère, Sœur Colette (1) et spécialement de soutenir, réparer, et conserver ceux de notre cité de Castres, de notre ville de Laignen, d'Osillan, et aussi de la cité de Béziers (2) que, de notre temps ont été fondés et réformés, tellement que pour le salut de notre âme, et le proffit de la leur, ils puissent continuer et persévérer en leur observance et sainte vocation, et toujours avoir mémoire devant Dieu, en leurs bonnes, saintes et dévotes prières par le moyen desquelles, nous avons pièça laissé le monde et nous sommes donnés au service de Dieu (3) et pareillement soient protecteurs de notre couvent des frères de l'observance de Saint Dominique de notre ditte cité de Castres et de tous autres collèges, couvents et ordres étans en nos terres et seigneuries.

(*A suivre.*) A. HUART.

---

(1) Tout ce paragraphe est omis dans Bell. et le B. N. 7281 et remplacé par « et nominativement ceux de la cité de Béziers, afin que les religieux et religieuses ayant souvenance de nous en leurs bonnes prières » ce qui dénature absolument le sens de la phrase.

(2) Nous avons parlé plus haut des couvents des Clarisses de Castres et de Lézignan, fondés par sainte Colette, en vertu de la bulle de Martin V, du 28 juillet 1429, ainsi que de celui des mineurs de Castres, réformé à la même époque. Pour Azille, il s'agit du couvent des mineurs qui seul a été réformé par sainte Colette (cf. bulles de Nicolas V, de 1448 (P. Ubald, *Lettres Inéd.* p. 38) et de Pie II du 16 octobre 1458). Quant aux Clarisses d'Azille, nulle trace de réforme, le couvent fut fondé en 1360, par Isabelle de Lèvis « *pro 14 monialibus et abbatissa necnon quatuor fratribus minoribus, qui, sexaginta ab hinc annis* (c'est-à-dire 1421) *quando moniales juris dictionem episcopi agnoverunt, ablegati sunt* » (*Gall. Christiana*, t. VI. col. 220). D'après le P. Jules du S. C. (*Les enfants de saint François et sainte Claire à Azille*, p. 16) les Clarisses de cette ville étaient et sont restées Urbanistes possédant rentes et propriétés. Sur la réforme des Clarisses de Béziers, v. note in fine.

(3) Depuis ce point, jusqu'à l'institution d'héritier, les 3 §§ sont supprimés dans 7281 B. N. et dans Belleforest, *les g. annales*, t. V p. 1115 verso.

Digitized by Google

LES SAINTS CATHOLIQUES
ET LA
CONVERSION DE L'ANGLETERRE

L'Angleterre, un jour, se convertira-t-elle ? Il n'est pas de cœur catholique qui, à cette pensée, ne se sente battre de désir et d'espoir. Ce « peuple plein d'énergie, de vertus naturelles et de sentiment religieux, dont les qualités rappellent celles des anciens romains », (1) reconnaîtra-t-il, un jour, l'erreur de la prétendue Réforme ? Dieu seul connait l'avenir, et, d'avance, il a déjà compté les grâces qu'il ménage à ses élus. Nous pouvons, du moins, attiser nos désirs au spectacle des conversions individuelles qui, depuis cent ans, se multiplient en Grande-Bretagne. Bien plus, — et ce sera la conclusion de ces quelques pages, — nous pouvons affermir notre espérance en considérant comment, de tout temps, les Saints de l'Église universelle se sont intéressés au salut des Anglais. Tant de labeurs demeureraient-ils stériles ? tant de prières et de sacrifices, sans résultat ?

L'Esprit de Dieu parle, en effet, dans l'Église, par l'organe des Ministres du Christ et par la bouche de ses Saints. L'Assemblée chrétienne n'est pas inférieure au peuple de la Circoncision. Comme les prophètes dans Israël, ainsi les Saints dans l'Église catholique, pleins de l'Esprit de Jésus-Christ, enseignent la vérité par leur vie et leurs discours. Prêter l'oreille à leurs paroles, n'est-ce pas recueillir l'écho des conseils divins ? Croire à ce qu'ils espèrent, ne serait-ce pas surprendre les secrets du Très-Haut ?

Un des saints les plus ardents pour la conversion de l'Angleterre fut sans contre dit saint Ignace de Loyola. Véritable espagnol, il avait l'esprit conquérant, noble gentilhomme, il donnait sans compter. Son zèle pour les intérêts de l'Église du Christ n'avait pas de limite. Voici ce que nous dit son historien, le P. Bartoli, S. J. : « Un des vœux les plus ardents d'Ignace était de voir l'Angleterre revenir à la foi

(1) T'Serclaes, Le Pape Léon XIII, tom. 3eme chap. 51eme p. 162.

Digitized by Google

catholique. Il ne négligeait rien pour secourir ce pays qui, durant tant de siècles, avait été la couronne de l'Église et la gloire de notre foi ; car, à ne rappeler ici que les saints rois dont il s'honore, il en compte plus à lui seul que tous les autres pays du monde ensemble. Quand le cardinal Reginald Pole reçut ordre du Souverain Pontife de passer dans ce royaume... pour le réconcilier avec l'Église Romaine, Ignace lui écrivit, afin de l'encourager dans une œuvre si glorieuse à Dieu et à lui-même. Il lui disait que depuis plusieurs années, il avait ordonné dans toute la Compagnie, et même dans les Indes Orientales et Occientales, d'offrir à Dieu de continuelles prières pour le salut de ce royaume, et aujourd'hui encore il renouvelait plus instamment que jamais les mêmes recommandations (7 août 1553). A l'arrivée du cardinal à Londres, il lui écrivit de nouveau et lui offrit au Collège Germanique, qui était alors entièrement à sa charge, des places pour autant de jeunes Anglais qu'il voudrait en envoyer, s'il jugeait cette mesure avantageuse (Rome, 24 janvier 1555) ». (1)

Inutile d'ajouter que les enfants d'Ignace ont hérité du zèle de leur Patriarche, et, parmi eux, de nombreux martyrs ont donné à Dieu et à leurs frères ce suprême témoignage d'amour dont parle Notre-Seigneur ; tel le bienheureux Edmond Campian qui, du haut de son échafaud,priait encore pour la reine Elisabeth !

Saint François de Sales, toute sa vie, s'intéressa à la conversion des protestants. Suivant sainte Jeanne de Chantal, sa vertu dominante était le zèle des âmes : on ne doit donc pas s'étonner de le voir souhaiter avec ardeur le retour des Anglais à l'unité catholique. Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, fils de Marie Stuart, ayant, devant la cour, fait l'éloge de ses doctes ouvrages, « on rapporta au saint Évêque cette parole ; et loin d'y chercher une satifaction pour sa vanité, son cœur, que l'amour de Dieu absorbait tout entier, ne fit qu'exhaler ce cri de zèle apostolique : « Oh ! qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai vers ce roi dans cette belle île, autrefois la terre des Saints, aujourd'hui le domaine de l'erreur ! Ah ! vive Dieu ! si mon prince me le permet, je m'en irai à cette nouvelle Ninive, je parlerai à ce roi et lui prêcherai la vérité au péril de ma vie », sentiments qui, du reste, n'étaient point passagers en lui, car jamais les noms des Anselme, des Thomas, des Edouard et de tant d'autres saints personnages que l'Angleterre a produits ne lui venaient dans la pensée, qu'il ne poussât des soupirs pour sa conversion ». (2)

Voici un saint d'Italie qui, plus que tous, s'est montré anxieux des besoins religieux de la Grande-Bretagne, c'est saint Paul de la Croix (1694-1775), le fondateur des Passionistes. On l'a surnommé l'Apôtre de l'Angleterre. Il le fut doublement, par ses prières et par ses dis-

(1) Bartoli, tom. II. p. 189. Cf. Lettres de S. Ignace, traduites par le P. Bouix.

(2) Vie de S. François de Sales, par M. le Curé de Saint-Sulpice, tom. II, livre VI, p. 172.

Digitized by Google

ciples. Le P. Louis de Jésus Agonisant nous dit : « Parmi ces infortunés royaumes assis dans les ténèbres de l'erreur, il en est un surtout qui occupait la pensée de notre Saint : l'Angleterre ». « Prions, disait-il souvent, prions pour l'Angleterre : je ne saurais m'en abstenir, car dès que je me mets en oraisons, ce pauvre royaume se présente à mon esprit. Voilà plus de cinquante ans que je prie pour la conversion de l'Angleterre. Je le fais chaque jour à la sainte messe. J'ignore les desseins de Dieu sur ce royaume ; peut-être voudra-t-il lui faire miséricorde, et, dans sa bonté, le ramener à la foi véritable ». — Un jour qu'il offrait le divin sacrifice et qu'il répandait un fleuve de larmes, en priant pour l'Angleterre, Jésus crucifié souleva devant ses yeux le voile de l'avenir, et lui montra l'Angleterre des temps futurs. Sur cette terre fumant encore du sang des martyrs, il eut le bonheur de voir dans l'avenir ses enfants bien-aimés. La messe finie : « Oh ! qu'ai-je vu ? s'écria-t-il, qu'ai-je vu ? J'ai vu mes religieux en Angleterre ! » (1) Et l'historien de saint Paul de la Croix ajoute : (2) « O Angleterre ! les larmes et les prières de saint Paul de la Croix, les apostoliques sueurs de ses enfants ne seront pas stériles : elles feront germer encore en ton sein l'arbre fécond de la vérité. Oui, tu redeviendras l'île des Saints ».

On pourrait encore signaler saint Charles Borromée, saint Philippe Néri, mais il nous faut faire mention de l'Ordre si essentiellement apostolique des Frères-Mineurs. Dans l'Ordre de Saint-François nous trouvons très zèlé pour le salut des Anglais notre Bienheureux Diégo-Joseph de Cadix (1743-1801), apôtre de l'Espagne au XVIIIe siècle. « Je ne saurais vous dire dans une lettre, écrit, en 1798, ce Bienheureux Capucin à son Directeur, tout le bien qui s'est opéré pendant ce Carême (prêché à Cadix) chez les ecclésiastiques auxquels j'ai donné une retraite de huit jours ; dans le peuple de la cité et des environs, enfin parmi les protestants. Plusieurs de ces pauvres hérétiques ont abjuré leurs erreurs, sans plus tarder ; les autres affirment qu'ils ne mouront pas sans s'être réconciliés avec l'Église Romaine. Je dois vous dire, ajoute-t-il, que j'ai grand espoir que bientôt un grand nombre de ces protestants d'Angleterre auront le bonheur de revenir à la vérité ». (3)

Dans le XIXe siècle, la bienheureuse Barat, cette religieuse dont la charité était aussi universelle que la foi était catholique, soupirait, elle aussi, pour le bonheur éternel des Anglais. Elle disait de l'Angleterre en 1802 : « Cette nation est faite pour de grandes choses ». En 1842, elle écrivait à Madame d'Avenas : « L'Angleterre me tient si fortement au cœur, que je suis décidée à faire tous les sacrifices pour

(1) Vie de S. Paul de la Croix, par le R. P. Louis de Jésus Agonisant, ch. XXVI, p. 236.

(2) Ibid.

(3) Le Bienheureux Diégo-Joseph de Cadix, par le R. P. Damase de Loisey, chap. XX, p. 161.

Digitized by Google

nous y établir ». (1) Un jour, M. l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, vint enrôler toute la Maison du Sacré-Cœur de Paris dans une ligue de prière pour la conversion de l'Angleterre : « La conquête en vaut la peine, dit-il, Bonaparte y a cassé son épée, mais Marie est plus forte qu'une armée rangée en bataille. Elle descendra tôt ou tard dans cette île des Saints ». (2)

Le bienheureux Théophane Vénard, martyr, écrivait à son frère Henri, le 2 octobre 1852, du port de Plymouth : « Je me mis à méditer sur cette Angleterre, pour laquelle le soleil de vérité s'est couché depuis si longtemps. Je prierai pour elle de bon cœur. L'Angleterre ferait tant pour la bonne cause, si la bonne cause était la sienne ». (3)

Nous n'avons rapporté que des paroles de saints canonisés ou béatifiés par l'Église Romaine. Si nous voulions citer tous les personnages pieux et vénérables qui se sont intéressés à cette grande œuvre, il nous faudrait parler de M. Olivier, l'illustre fondateur de Saint-Sulpice, qui, le 12 mars, jour de saint Grégoire le Grand, se sentait transporté à s' « offrir à Dieu comme victime pour l'Angleterre et à donner sa vie pour ce royaume »; du P. Mancinelli, italien, qui pendant 30 ans pria tous les jours pour la conversion de l'Angleterre, de la vénérable Marianne de Escobar, espagnole, du P. de la Colombière, S. J., français, du vénérable Holzhauser, allemand, etc. etc. (4) Deux noms seulement ne peuvent être oubliés : le saint homme de Tours, M. Dupont et le saint Pape Pie IX.

En parlant du triomphe de l'Église catholique, M. Dupont nommait fréquemment l'Angleterre. Les conversions opérées dans ce pays attiraient son attention et lui donnaient les plus joyeuses espérances. « La foi, écrivait-il un jour, donne de grands coups à l'incrédulité. Ce qui se passe en Angleterre est magnifique, aussi nous touchons à de bien grands événements, qui, humainement parlant, viendront soutenir l'Église et lui ménager un beau triomphe ». A M. William Palmer, maître ès-arts et fellow du Collège Sainte-Madeleine d'Oxford, qui, de fait, se convertit en 1855, il disait : « Vous avez besoin d'un autre Augustin qui vous fasse retourner vers le Pape dans votre ancienne soumission et qui y ramène avec lui toute l'Église anglicane. Ah ! quelle belle mission ! Je donnerais chaque goutte du sang de mes veines pour voir cela accompli ! Ah ! cette Angleterre ! cette île des Saints !... » Et son historien et ami, M. l'abbé Janvier en nous rapportant ces paroles et d'autres encore, ajoute que ce grand catholi-

(1) Vie de la Bienheureuse, par Mgr Baunard, tom. II, p. 240 et 242.

(2) Ibid. pag. 164.

(3) Vie du Bienheureux, par son frère l'abbé Eusèbe, p. 244.

(4) Cf. Préface du cardinal Herbert Vaughan, au livre : « L'Anglo-catholicisme » par le R. P. Ragey, Mariste. Voir également Discours du cardinal Vaughan, à Arbes, le 12 octobre 1897. — Question actuelle.

Digitized by Google

que « nous le savons », dit-il, n'a cessé de prier toute sa vie pour la conversion de l'Angleterre, prêt à payer de son sang cette ineffable grâce. (1)

Du Pape Pie IX, voici, au milieu de tant d'autres détails, ce que raconte le cardinal Manning : « Dans les premières années de son pontificat, Pie IX dit un jour à des visiteurs anglais (le futur cardinal Manning était un de ceux-là) : « Les Anglais sont un peuple qui fait beaucoup d'œuvres bonnes ; or, quand on fait beaucoup d'œuvres bonnes, Dieu donne la grâce ». Sa Sainteté, levant les yeux et les mains vers le ciel, ajouta : « Tous les jours, j'offre mes prières pour l'Angleterre ». (2)

Depuis le XVIe siècle, par conséquent, à toutes les époques et dans toutes les provinces de l'Empire du Christ, Italie, Espagne, France, Allemagne, etc., il y a des catholiques, prêtres, laïques, religieux de tous Ordres, qui devant Dieu n'ont cessé d'intercéder pour le salut des Anglais. L'Église ne s'est pas encore résignée à savoir loin d'elle pour toujours cette île des Saints, ce douaire de la Vierge Marie, Dos Mariae Anglia nostra, que de si grands Apôtres ont évangélisé, que le sang de tant de martyrs a empourpré de gloire. L'Angleterre redeviendra romaine, c'est la prière des Saints, c'est le vœu des chrétiens, ce sera un jour, espérons-le, la volonté victorieuse du Dieu Tout Puissant.

Qu'est-ce donc qui retient loin de leurs frères, tant de millions de chrétiens ? Serait-ce vraiment des dissidences d'ordre théologique et dogmatique ? Sans doute il y a encore loin de l'enseignement donné dans les écoles anglaises aux définitions du saint Concile de Trente, et les croyances des anglicans auraient à se modifier et à se compléter sur plus d'un point pour s'harmoniser avec la foi de l'Église, une, sainte, catholique, apostolique et romaine. Mais là n'est pas pratiquement la difficulté. L'esprit anglais ne refuse pas d'apprendre et il consentirait encore à chasser les nuages de l'ignorance et du préjugé par une étude sérieuse et sincère de la vérité. La lourde chaîne qui retient au rivage de l'erreur la nef du protestantisme n'est pas une doctrine, c'est un sentiment : le nationalisme. La suprématie de la chaire de Pierre n'apparaît pas aux yeux des Anglais comme un pouvoir d'ordre moral exerçant son action dans l'invisible monde des intelligences et des volontés. Pour eux, c'est une suzeraineté politique qui diminuerait, précisément en proportion de sa majestueuse grandeur, la juste indépendance et l'autonomie du peuple anglais. L'idée si spirituelle, si évangélique que nous avons de notre attachement par

(1) Vie de M. Dupont, par M. l'abbé Janvier, tom. I, chap. VI, M. William Palmer, p. 96, tom. II, ch. XXXVIII, Son amour de l'Église et de la Papauté, p. 327-328.

(2) Histoire de Pie IX, par l'abbé Charles Sylvain, tom. II, ch. 23eme, Pie IX et la vérité, pag. 348.

Digitized by Google

la foi et la charité à la personne et à l'autorité du Pape, les Anglais ne l'ont pas encore comprise. Ils ont conscience, avant tout, d'être Anglais, et ils savent que le Pontife Romain d'aujourd'hui, de fait, est né en Italie. Donc pas d'abdication entre les mains d'un étranger ! C'est ce même blasphème contre la foi en Jésus-Christ, Sauveur de tous les hommes, et contre la charité catholique, large comme le monde, que les ennemis de l'Église voudraient introduire dans la mentalité moderne des Français. A les entendre, l'Évêque de Rome, pour les chrétiens d'en decà des monts, est un étranger, par conséquent c'est trahir le pays que de rester en communion avec la foi religieuse. Pensons que cette erreur-là est acclimatée depuis quatre siècles sous le ciel britanique. Pendant quatre siècles la nation anglaise a été saturée d'antipapisme, absolument comme aujourd'hui le peuple français est abreuvé d'anticléricalisme. Papiste en Angleterre résonnait comme aujourd'hui clérical en France. Pour mieux comprendre ce qu'est l'anglicanisme, regardons encore les erreurs gallicanes, et on y verra exactement l'esprit qui anime nos frères séparés. C'est du christianisme sans doute, mais du christianisme nationaliste. Tout en se vantant d'indépendance vis-à-vis de l'Église Mère et Maîtresse, il devient, par la logique des choses, le docile esclave des laïques et de leur gouvernement. Ce n'est plus là l'Église du Christ, âme du monde, mère des peuples, épouse de Dieu, qui, héritière de tous les empires, de toutes les couronnes et de toutes les gloires, doit marcher à la tête de l'humanité rachetée, libre de tout joug, indépendante de toute domination. Quand les Anglais retrouveront la notion intégrale de l'universalité de la Rédemption, quand ils cesseront de considérer l'anglicanisme comme la forme la plus parfaite du christianisme, parce que c'est celle d'un pays aimé plus que tout autre, quand, en un mot, la fierté d'être anglais consentira à s'incliner devant le surnaturel honneur d'être parfait chrétien, alors il ne sera pas difficile de montrer à leurs dialecticiens que les Conciles écuméniques de Trente et du Vatican ont, sur toute la ligne, victorieusement défendu les positions de la religion primitive, celle des Apôtres, des Martyrs et des Pères !

Notre conclusion sera celle-là même qui termine le livre VII de l'Histoire des Variations de Bossuet : « Une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches de l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles... Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses Saints ». (1)

Fr. GRÉGOIRE de Tours,
O. M. C.

---

(1) Bossuet, œuvres complètes, tom. VII, p. 146.

Digitized by Google

BULLETIN DE DROIT CANON

I. **Lettres Encycliques**. — Nous en avons deux à signaler. La première « *Ex quo* », du 26 décembre 1910, est adressée aux Évêques d'Orient sur l'union des Églises. Elle est intitulée : *Epistola qua vulgatum scriptum quoddam reprobatur circa quaestionem de Ecclesiis ad catholicam unitatem revocandis*. C'est la réfutation de l'article publié par le prince Max de Saxe dans la revue *Roma et l'Oriente*. Comme le dit le Pape en terminant, l'auteur s'est empressé de faire la soumission la plus complète.

La deuxième Encyclique est adressée aux patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique. Pie X y réprouve, condamne et rejette la loi sur la séparation de la République portugaise et de l'Église, « loi qui méprise Dieu et répudie la foi catholique ; qui déchire les contrats passés solennellement entre le Portugal et le Siège apostolique, violant le droit naturel et le droit des gens ; loi qui entrave l'Église dans la très juste possession de ses biens ; qui opprime la liberté même de l'Église et porte atteinte à sa divine Constitution ; loi enfin qui fait injure et porte atteinte à la majesté du Pontificat romain, à l'ordre des Évêques, au clergé et au peuple portugais, et jusqu'à l'ensemble des catholiques répandus sur la surface de la terre. »

II. **Lettres apostoliques**. — Nous n'en citerons qu'une, adressée par Pie X au Cardinal Fischer, archevêque de Cologne, le 31 décembre 1910. — Le Pape y exprime sa joie de voir que les évêques d'Allemagne, réunis à Fulda, ont cherché à faire tomber les rivalités et les querelles acerbes entre les deux espèces de *syndicats ouvriers* (1). Au sujet du Décret *Quam singulari*, le Pape voudrait que les fidèles comprennent bien qu'il ne s'agit pas tant d'obéir à un ordre du Pontife romain que de satisfaire par cela aux conséquences naturelles de la doctrine elle-même de l'Évangile, de façon que là où on l'avait interrompue, on revienne à l'ancienne et perpétuelle coutume de l'Église. — A propos de la formule prescrite contre les erreurs *détes-*

(1) Syndicats catholiques et syndicats interconfessionnels.

Digitized by Google

tables des modernistes, Pie X déclare que le *Motu proprio* n'oblige pas au serment les prêtres qui enseignent des disciplines théologiques dans les Athénées civils. Mais si quelqu'un de ces professeurs publics occupe un poste dans le ministère ecclésiastique comme prédicateur ou confesseur, s'il jouit d'un bénéfice ecclésiastique, ou s'il a une charge dans les curies ou dans les tribunaux ecclésiastiques « nous n'avons pas voulu, dit le Pape, et nous ne voulons pas qu'il soit exempt de la loi commune du serment ». Du reste le Saint Père est convaincu que ceux qui sont dispensés du serment seront les premiers à vouloir le donner pour montrer leur âme virile, « sans craindre de souffrir les injures, car, en vérité, ils ne se montreraient pas dignes du magistère chrétien, s'ils avaient honte d'être du nombre des ministres de N.-S. J.-C. »

III. **Sacrée Congrégation du Saint Office.** *Section des Indulgences.* On a beaucoup parlé de la médaille destinée à remplacer les scapulaires. Un décret du 16 décembre 1910, suivi de Déclarations, règle définitivement la question. Ce sont des textes officiels, de portée universelle.

Ils établissent les principes suivants :

1° Tout fidèle qui a reçu régulièrement un ou plusieurs scapulaires *peut* en remplacer le port par celui d'une médaille bénite à cet effet. Le port de cette médaille permet de bénéficier de tous les privilèges et indulgences du scapulaire respectif, *y compris, pour le Mont-Carmel, le privilège sabbatin.*

2° A part les scapulaires des Tiers-Ordres, dont le port reste obligatoire pour les Tertiaires, la médaille peut remplacer tous les autres scapulaires approuvés par le Saint-Siège.

3° Il n'y a qu'une seule médaille, dont le port remplace celui de n'importe quel scapulaire. Cette médaille n'est pas d'un module spécial, mais elle doit représenter deux sujets déterminés : d'un côté, Notre-Seigneur montrant son Cœur sacré (et non pas l'emblème, c'est-à-dire le Sacré-Cœur *isolé*) ; de l'autre la Sainte Vierge, sous un titre ou invocation ou représentation quelconque.

4° Une seule médaille suffit pour remplacer tous les scapulaires qu'on a reçus, mais elle doit être spécialement bénite *autant de fois* qu'elle devra remplacer de scapulaires. Par exemple, si l'on a deux scapulaires, la médaille devra être bénite deux fois, si l'on a quatre scapulaires, la médaille devra être bénite quatre fois.

5° Tout prêtre ayant le pouvoir de recevoir les fidèles à un scapulaire a par là même celui de bénir les médailles pour remplacer le port de ce scapulaire.

6° Cette bénédiction se fait par un simple signe de croix à chaque fois. Par conséquent deux signes de croix pour remplacer deux scapulaires, quatre signes de croix pour en remplacer quatre, etc.

Digitized by Google

7° On doit porter la médaille *sur soi*, soit suspendue au cou, soit autrement, mais de façon décente « *seu ad collum seu aliter, decenter tamen super propriam personam, deffere* ».

8° L'imposition d'un véritable scapulaire demeure obligatoire pour la réception. Ce n'est qu'après l'avoir reçu qu'il est permis de le remplacer par une médaille.

9° Les anciennes concessions sont, non pas supprimées, mais modifiées.— Les médailles *bénites* en vertu de ces pouvoirs restent valables aux conditions fixées dans les indults particuliers. Les médailles qui seront bénites sont soumises aux conditions du Décret. Ces pouvoirs particuliers ne seront valables que pour 5 ans, à compter du jour de la concession, par conséquent ils ne seront pas renouvelés. A ceux qui avaient le pouvoir de subdéléguer, défense de le faire à partir du 16 janvier 1911. (Le décret a paru au Bulletin Officiel du 16 janvier 1911.) Les prêtres subdélégués avant cette date conservent le pouvoir reçu, jusqu'à expiration de l'indult obtenu par celui qui les a subdélégués.

Voici un Décret qui mettra fin à bien des doutes et à bien des difficultés. — *Die 26 januarii 1911*. SSmus Dnus noster D. Pius divina Providentia Pp. X, in audientia R. P. D. Adsessori S. O. impertita, ut dubiis, difficultatibus et controversiis occurratur, quæ saepe exorta sunt, ac forsitan et deinceps oriri possent, circa temporis determinationem, quo ecclesiae vel oratorii visitatio institui valet, quum haec requiritur ad Indulgentias lucrandas alicui diei adnexas, benigne concessit, ut utile ad id tempus habeatur et sit, non modo a media ad mediam noctem constitui diei, verum etiam a meridie diei praecedentis. Hoc autem declaravit fore valiturum, tam pro indulgentiis plenariis quam pro partialibus, semel in die aut toties quoties adquirendis, usque ad hunc diem concessis vel in posterum concedendis, quacumque demum sub loquutione tempus sive dies designetur. Sartis tectis manentibus de cetero clausulis et conditionibus, in singulis quibuslibet concessionibus appositis. Contrariis quibuscumque, etiam specialissima et singulari mentione dignis non obstantibus.

Aloisius GIAMBENE, *Substitutus pro Indulgentiis*.

Donc désormais, pour toute indulgence plénière ou partielle, concédée jusqu'à ce jour et à concéder dans l'avenir, qu'elle soit *toties quoties* (par ex. la Portioncule) ou simplement à gagner une fois le jour, le temps utile pour la visite d'une église ou d'un oratoire commencera à midi la veille pour finir à minuit le jour de l'indulgence (soit 36 heures).

Le 26 mai la S. Congrégation a publié un décret sur la Portioncule. En voici le résumé. — 1° Les indults anciennement accordés par le

Digitized by Google

Saint-Siège sont prorogés jusqu'à nouvel ordre, dans la même teneur qu'elles comportaient. — 2° Les nouvelles concessions, tant pour les fidèles que pour les communautés, sont réservées aux Ordinaires respectifs. — 3° Est prorogée pour ces Ordinaires la faculté, accordée l'an dernier, de transférer l'Indulgence du 2 août au dimanche suivant.

IV. **S. Congrégation Consistoriale.** — Déclarations au sujet du serment antimoderniste pour les religieux, 17 décembre 1910. 1° Les religieux clercs, qui doivent être promus aux ordres sacrés, sont tenus de prêter le serment devant l'évêque qui les ordonne. — 2° Les religieux destinés au ministère de la confession et de la prédication doivent prêter serment devant celui qui les approuve pour la confession et la prédication. — 3° Les formules signées doivent être conservées dans les archives du prélat qui a reçu le serment.

Les doutes suivants ont été soumis à la Sacrée Congrégation consistoriale :

1° Les années d'études requises pour l'ordination peuvent-elles être considérées comme achevées à la Pentecôte ou à la Trinité ?

2° Le serment à prêter avant la réception des Ordres, prescrit par le *Motu proprio, Sacrorum antistitum* du 1er septembre 1910, doit-il être prononcé avant chaque Ordre ou seulement avant le sous-diaconat.

La Sacrée Congrégation consistoriale a répondu le 24 mars 1911 :

ad 1) *Non.* Elles ne sont achevées qu'après neuf mois entiers de classes avec examen final subi avec succès.

ad 2) Il suffit qu'il soit prêté avant la réception du sous-diaconat, réserve faite du droit de l'Ordinaire de l'exiger de nouveau avant de conférer chaque Ordre si, pour un motif quelconque, il le juge nécessaire ou utile.

C. Cardinal DE LAI, secrétaire.
SCIPION TECCHI, assesseur.

V. **S. Congrégation des Sacrements.** — Instructions aux Ordinaires au sujet de l'état libre des futurs époux et notification des mariages contractés, 6 mars 1911. En ce qui concerne la vérification du baptême et de l'état libre l'instruction se contente de presser l'exécution du droit déjà existant. Quant à la notification du mariage, indépendamment de ce qui est ordonné par l'article IX du décret *Ne temere*, la nouvelle instruction prescrit ce qui suit :

1° On devra désormais spécifier, dans la notification, outre le fait de la célébration du mariage, *a*) les *nom* et *prénoms* de chacun des deux contractants ; — *b*) les *nom* et *prénoms* du *père* et de la *mère* de chacun d'eux ; — *c*) leur *âge* ; — *d*) le *lieu* et le jour des *noces* ; — *e*) les *nom* et *prénoms* de chacun des *témoins*.

Digitized by Google

2° Il est recommandé de libeller avec soin l'adresse de la lettre de notification.

3° Malgré toutes les précautions, il arrivera parfois que par fraude ou par erreur la situation vraie des nouveaux mariés n'aura pas été connue et sera autre qu'on ne l'avait crue dans la paroisse du mariage. Dans ce cas le curé du baptême, s'il s'aperçoit d'un accident de ce genre, doit avertir sans retard son confrère, aussitôt la notification reçue.

4° Enfin on recommande aux Ordinaires de veiller soigneusement à l'exécution de ces prescriptions.

VI. **S. Congrégation des Religieux.** — En date du premier janvier 1911, deux décrets, l'un sur les frères convers, l'autre sur les religieux soumis au service militaire. Voici les points importants du premier décret. Il ne concerne que les ordres religieux d'hommes où l'on fait la profession *solennelle*. La discipline introduite par Pie IX reste intacte pour ce qui est des religieux de chœur ; elle subit un changement pour les seuls frères convers.

1° Les supérieurs généraux peuvent autoriser pour chaque cas les provinciaux à admettre des jeunes gens qui ont dix-sept ans accomplis.

2° Il y aura obligatoirement, sous peine de nullité de la profession, un postulat qui devra durer au moins deux ans, et même davantage, si les Constitutions de l'Ordre l'exigent.

3° L'âge requis pour l'admission au noviciat est fixé à vingt ans *accomplis* ; il dure un an ou deux, suivant les Constitutions de l'Ordre.

4° Le noviciat achevé, le convers pourra être admis à la profession des vœux simples, profession perpétuelle de la part du sujet, mais qui n'engage l'Ordre que temporairement (pendant 6 ans).

5° Les convers pourront être admis à la profession après 6 ans de vœux simples et à condition d'avoir 30 ans accomplis. Ces deux éléments sont absolument nécessaires, autrement la profession serait invalide. Par suite de ces deux clauses (et en y ajoutant celles qui regardent le postulat et le noviciat), il pourra se faire que des sujets entrés tard dans l'Ordre ne soient admis à la profession solennelle qu'à 34 ou 35 ans, par contre il pourra se faire que des sujets restent sept, huit et même neuf ans avec les vœux simples.

6° Tout ce qui a été dit dans les articles précédents doit être observé pour les convers *nunc in Coenobiis viventes,* qui n'ont pas encore fait leur profession solennelle. Ainsi donc le décret prend les convers entrés dans l'institut avant sa promulgation (16 janvier 1911) au point où ils se trouvaient à cette date ; les postulants devront se conformer à l'art. 2 ; les novices à l'art 3 ; les profès de vœux simples à l'art. 5.

Digitized by Google

Décret du 16 mai 1911. Il indique la marche à suivre pour expulser un membre d'un Ordre ou institut religieux.

VII. **S. Congrégation de l'Index.** — Décret du 8 mai 1911. Sont mis à l'Index les ouvrages suivants :

GABRIELE D'ANNUNZIO, *Omnes fabulae amatoriae* (Romanzi e Novelle).

— *Omnia opera dramatica.*

— *Prose scelte. Milano.*

P. A. S. *Catechismo di storia sacra. Cremona 1910.*

ANTONIO FOGAZZARO, *Leila, Romanzo. Milano 1911.*

JOANNES KONRAD ZENNER, *Die Psalmen nach dem Urtext. Ergänzt und herausgegeben von Hermann Wiesmann. I. Teil. Uebersetzung und Erklärung. Münster 1906.*

MALACHIA ORMANIAN, *L'Église Arménienne : son histoire, sa doctrine, son régime, sa discipline, sa liturgie, son présent. Paris 1910.*

M. l'abbé Turmel, Mgr. Batiffol et l'auteur anonyme de *La vraie science des Écritures* « laudabiliter se subjecerunt » au décret du 2 janvier 1911.

VIII. **S. Congrégation des Rites.** — 20 décembre 1910. Revision des écrits du Serviteur de Dieu, ANTOINE CHEVRIER, prêtre, fondateur de la Société des prêtres *del Prado.*

17 janvier 1911. —Congrégation antépréparatoire sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable ELISABETH SANNA, Tertiaire professe de l'Ordre de St François.

21 février. — Validité des procès instruits à Marseille et à Ajaccio sur deux miracles en la cause de canonisation du Bienheureux THÉOPHILE DE CORTE, prêtre profès des Frères-Mineurs.— Validité des procès en la cause de la Vénérable MARIE-MADELEINE FONTAINE et ses trois compagnes, des Filles de la Charité et de la Vénérable MARIE CLOTILDE ANGÈLE DE S. FRANÇOIS DE BORGIA et ses dix compagnes, de l'Ordre des Ursulines de Valenciennes.

7 mars. — Congrégation préparatoire sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable LOUISE DE MARILLAC, veuve LE GRAS, co-fondatrice des Filles de la Charité.

21 mars. — Introduction de la cause du Serviteur de Dieu JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS, fondateur de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence de St-Brieuc. — Revision des écrits du Serviteur de Dieu RAPHAËL CAPTIER, prêtre profès de l'Ordre des Prêcheurs.

30 mai. — Reprise de la cause de canonisation du Bienheureux JEAN EUDES. — Revision des écrits du Serviteur de Dieu MAGINO CATALA, prêtre profès de l'Ordre des Frères-Mineurs.

Digitized by Google

IX. VARIA. — **La question des manuels scolaires.** — Les doutes suivants ont été proposés au Saint-Siège par l'archevêché de Besançon :

1° Y a-t-il pour les prêtres ayant charge d'âmes obligation grave d'enseigner aux enfants, le plus tôt possible et par des avis répétés, qu'il est défendu par l'Église de lire et de garder certains livres, et que l'usage de ces livres expose leur foi à un grand danger ?

2° Les enfants ainsi instruits sont-ils tenus *sub gravi* d'obéir à l'Église, même dans le cas où il leur faudrait pour cela refuser obéissance à leurs parents et à leurs maîtres ? Doit-on les regarder comme non coupables et les laisser dans la bonne foi s'ils obéissent à leurs parents plutôt qu'à l'Église ?

3° Les parents ou les maîtres qui laissent aux mains des enfants des livres condamnés doivent-ils être excusés en raison de quelque grave inconvénient, comme seraient, par exemple, la privation d'une école chrétienne au lieu de leur domicile, la crainte de voir leurs enfants chassés de l'école publique, la menace de l'amende ou de la prison, et autres inconvénients du même genre ?

4° Les parents et les maîtres qui, malgré les prohibitions de l'Église, exigent avec obstination que les enfants se servent de livres condamnés, doivent-ils être regardés comme des pécheurs publics ; et s'ils meurent dans l'impénitence, peut-on cependant leur accorder la sépulture ecclésiastique ?

S. Em. le cardinal Merry del Val a répondu :

Du Vatican, le 15 mai 1911.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il m'est très agréable de faire savoir à Votre Grandeur qu'après avoir examiné, sur votre recommandation, les demandes faites par le prêtre Louis Musy, le 6 février dernier, ainsi que les doutes proposés par lui au sujet de l'usage des manuels scolaires condamnés par les évêques de France, le Très Saint-Père a ordonné qu'il soit fait les réponses suivantes :

1° Affirmativement ; mais il faut en même temps apprendre aux enfants que l'usage des manuels condamnés peut, dans certaines circonstances, être permis en vertu d'une dispense accordée par l'Ordinaire du lieu, à la condition, toutefois, que les enfants eux-mêmes mettent un soin persévérant à se prémunir contre tout danger de perversion en employant les moyens qui leur seront opportunément prescrits.

2° La solution est impliquée dans la réponse précédente.

3° Les parents et les maîtres sont excusés par les raisons proposées, pourvu que, dans chaque cas, ils soumettent l'affaire au jugement de

Digitized by Google

l'Ordinaire, qu'ils satisfassent au devoir très grave d'employer les précautions qu'a indiquées ou qu'indiquera l'Ordinaire, pour prémunir les enfants contre les dangers de perversion, et que le scandale soit écarté par les moyens les plus opportuns.

4° Il faut examiner les cas particuliers, et, pour chaque cas, c'est à l'Ordinaire qu'il appartient de donner la solution.

Ces réponses, que j'ai le devoir de transmettre à Votre Grandeur, je vous prie de les communiquer au prêtre intéressé.

Heureux de cette occasion, avec les sentiments d'estime qui vous sont dus, je me déclare,

De Votre Grandeur, le très dévoué,
R. Card. MERRY DEL VAL.

Les Annales des Croisés de Marie. Dans le n° du 11 décembre 1910 l'*Osservatore Romano* publiait le communiqué suivant :

« Depuis plusieurs années paraît à Limoges (France), publiée par le prêtre Ernest Rigaud, sans la permission de l'autorité diocésaine prescrite par la Constitution apostolique *Officiorum*, une revue périodique intitulée : *Annales mensuelles des Croisés de Marie et des Apôtres des derniers temps*, dans laquelle, sans tenir compte des réserves imposées par Urbain VII, on rapporte des miracles supposés et des prophéties dans une forme extrêmement incorrecte et injurieuse pour de hauts dignitaires ecclésiastiques. On met les fidèles en garde contre une telle publication et on les exhorte vivement à s'abstenir de la lire et de la favoriser en aucune façon. »

Au sujet de ce communiqué, Mgr l'évêque de Limoges recevait la lettre suivante :

« Du Vatican, le 30 janvier 1911.

A Sa Grandeur Monseigneur FIRMIN-LÉON-JOSEPH RENOUARD,
évêque de Limoges.

« MONSEIGNEUR,

« On vient de rapporter au Saint-Siège que le communiqué de l'*Osservatore Romano* à la date du 11 décembre 1910, concernant *Les Annales mensuelles des Croisés de Marie et des Apôtres des derniers temps*, serait considéré comme non authentique, et que l'on en contesterait toute la portée et la valeur.

« C'est pourquoi je tiens à déclarer à Votre Grandeur que ce communiqué est parfaitement authentique et qu'il a une valeur directive ; l'opinion ne saurait ainsi être désormais trompée par de fausses et déloyales manœuvres.

« Votre Grandeur ne manquera pas, après cette déclaration, de prendre les mesures qu'Elle jugera opportunes à cet égard.

Digitized by Google

« Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monseigneur, mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

« *Cardinal* MERRY DEL VAL. »

Enfin le 26 mai, Mgr Renouard portait l'ordonnance qui suit :

Nous Firmin-Léon-Joseph Renouard, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Limoges,

Vu notre ordonnance en date du 18 février 1911 par laquelle nous avons défendu à M. Ernest Rigaud, sous peine de suspense *a divinis* encourue *ipso facto*, de continuer, même sous une forme ou un titre différent, la publication des *Annales des Croisés de Marie* ;

Considérant que, malgré cette défense, M. Ernest Rigaud vient à la date du 1er mai ou suivant une surcharge manuscrite du 24 mai courant, de publier un nouveau numéro de ces Annales ;

Sans nous arrêter aux injures, outrages, calomnies dont est rempli ce numéro à l'adresse des autorités ecclésiastiques les plus respectables, notamment de l'Éminentissime cardinal secrétaire d'Etat, ni à tout ce qui est odieusement articulé contre nous, considérant que par le seul fait de la publication d'un nouveau numéro des *Annales des Croisés de Marie*, M. Ernest Rigaud est atteint par la censure dont l'a frappé notre ordonnance du 18 février ;

Nous déclarons par ces présentes et nous notifions canoniquement à M. Ernest Rigaud qu'il a réellement encouru dès maintenant la suspense *a divinis* et qu'il lui est interdit notamment d'accomplir aucune fonction sacerdotale, notamment de célébrer la sainte messe.

Nous avertissons en même temps M. Ernest Rigaud :

1° Qu'un délai de dix jours lui est accordé pour se pourvoir en appel ;

2° Que la censure encourue étant de *notorio*, l'appel ne saurait avoir d'effet suspensif ;

3° Que s'il ose violer la censure avant la sentence du juge d'appel, il devient irrégulier.

Nous maintenons et nous renouvelons la défense faite à tous les fidèles de notre diocèse de lire les *Annales des Croisés de Marie*.

Communion des fidèles. Une religieuse gravement malade ne peut rester à jeun sans éprouver de grandes douleurs. Alors, afin de satisfaire son désir ardent de communier, elle reçoit la Sainte Eucharistie deux fois par semaine, après avoir pris quelque chose, en vertu du décret du 7 déc. 1906 ; les autres jours, elle communie à jeun, malgré les violentes douleurs qu'elle ressent. — Peut-elle agir ainsi ?

Aucune réponse officielle n'interdit ni ne permet de communier sans être à jeun, une semaine où la personne malade communie aussi autrement. Parmi les canonistes l'accord n'est pas encore établi.

Digitized by Google

Le P. Vermeersch et l'*Ami du Clergé* (1908, p. 671) opinent pour la négative. Le décret de 1906 vise seulement des malades à qui l'on veut fournir la possibilité de communier une ou deux fois le mois ou la semaine. L'*Ami du Clergé* ajoute « qu'on doit s'en tenir à l'interprétation rigoureuse littérale parce qu'il s'agit d'une dispense d'une loi ecclésiastique de haute gravité ».

L'opinion contraire est soutenue par le chanoine De Smet, l'éminent canoniste de Bruges, et par Noldin.

« ... *Nec mens videtur esse Ecclesiae* hujusmodi personam a concessa gratia participanda excludere eo quod alias, spreto gravamine, legem jejunii servare satagat ut frequentius eucharistico pane confortari valeat. Ceterum, indulti tenor non est stricte interpretandus, cum non importet dispensationem seu legis relaxationem in casu particulari, sed *generalem derogationem* ac privilegium quo, infra limites indicatos, legi subducuntur descripti infirmi. » (DE SMET. Coll. Brug., t. XIII, p. 474).

... Nihil impedit quominus bis in hebdomada communicet non jejunus, aliis autem diebus jejunus, si jejunium quamvis cum difficultate observet (NOLDIN, de Sacram., p. : 17).

Donc pratiquement, en attendant une décision officielle, on a le droit de s'en tenir à cette dernière opinion.

A ce sujet rappelons que le mot « *decumbentes* » du décret du 7 décembre 1906 doit s'entendre *largement*. D'après un décret de la S. C. du Concile du 25 mars 1907, on doit entendre par infirme, non seulement ceux qui gardent le lit, mais encore ceux qui, quoique gravement malades et incapables au témoignage du médecin, d'observer le jeûne naturel, *ne peuvent néanmoins rester au lit, ou se lèvent pendant quelques heures dans la journée,* « *in lecto decumbere non possunt, aut ex eo aliquibus horis diei surgere queunt.* »

Fr. GONZALVE.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

ECRITURE SAINTE

De Scriptura sacra, par J. V. Bainvel, *Lector Theologiae in Facultate catholica Parisiensi.* — 1 vol. in-8°. p. VIII-214. — 3 fr. — 1910. Paris Beauchesne.

M. J. Bainvel publie le résumé de ses cours à l'Institut catholique. Le volume, après un bref préambule, contient deux parties d'égale longueur. Dans la première, sont réunis les principaux documents : Lettres des Papes, décrets, etc... concernant l'objet des cours. Il est facile de comprendre l'utilité pour les étudiants de ce recueil de textes, d'analyses de documents, de références. On regrette seulement que l'auteur n'ait pas cité in extenso deux ou trois textes qu'il se contente d'indiquer. Ces textes se rencontrent pourtant moins facilement que d'autres, qui sont ici donnés tout au long.

La deuxième partie résume en sept chapitres toute la matière du traité théologique de *Scriptura Sacra*, sauf un détail ou l'autre traité par l'auteur dans son précédent ouvrage.

Ce livre, tel qu'il est, paraît destiné surtout aux étudiants, qui peuvent y trouver, ou y retrouver, toute la substance d'un cours ; il a, à un haut degré, les qualités d'un ouvrage de ce genre : l'ordre, la précision, la clarté.

D'autres que les théologiens le liront avec intérêt et profit. Exégètes et critiques ne doivent pas perdre contact avec les notions dogmatiques parallèles, connexes à leurs études ; ces notions ils les trouveront exposées ici avec netteté et brièveté. Les principales questions débattues entre critiques catholiques sont ici condensées en forme scholastique, les solutions gagnent parfois en précision en s'exprimant dans la langue de l'École.

Dix thèses, remarquablement compréhensives, constituent une base bien délimitée aux développements, généralement assez restreints, que comporte la nature de l'ouvrage. Quelques brefs exemples de plus, surtout dans l'avant dernier chapitre, ne seraient ni déplacés, ni superflus.

Le ton de l'auteur est modéré, l'esprit de son travail assez résolument progressif, en passant, il critique plusieurs assertions du P. Billot.

F. Hugues.

Jésus-Christ, *sa vie, son temps*, par le Père Hippolyte Leroy, S. J., 1910. — 3 fr. — Paris, Beauchesne.

On a eu l'occasion de parler plusieurs fois des Leçons d'Écriture Sainte du P. Leroy. Ce qu'on trouvera dans ce volume, comme dans les quatorze qui l'ont précédé, ce ne sont pas tant des vues originales qu'un exposé littéraire

Digitized by Google

et clair des données de l'exégèse et aussi des spéculations de la théologie. L'auteur est tout à fait au courant des travaux récents et il tient à se montrer précis (ainsi dans la note de la page 343). On pourrait signaler une ou deux interprétations un peu forcées, mais le genre oratoire en excuserait davantage.

Lettres à un homme du monde sur les Épîtres de saint Paul aux Corinthiens, par Mgr. G. Laperrine d'Hautpoul, Protonotoire Apostolique. — 1 vol. in 12 de 486 pages. — Bruges, 1910, Desclée, de Brouwer et Cie. (Desclée et Cie Rome et Paris.)

Ces lettres — lettres ou épitres ? pourrait-on, à juste titre, se demander — sont écrites d'une plume rapide et elles se lisent facilement.

Le texte de l'Apôtre y est donné, avec quelques mots de paraphrase imprimés en italique. Entre les citations s'intercale un commentaire assez long, commentaire exégétique, historique et moral.

L'exégèse manque assez souvent de précision et parfois jusqu'à l'inexactitude, je ne citerai ici que la page 287. « St Paul a dû le voir bien souvent ensuite (après la vision sur le chemin de Damas) pour pouvoir dire qu'il tenait du Christ tout son Évangile ». Les textes du livre des Actes et des Épitres indiquent nettement ce que saint Paul entend par « son Évangile » ; les travaux récents ont traité, avec détails, ce point et on sait d'ailleurs que saint Paul met tout à fait à part de ses autres visions et révélations, l'apparition du Christ sur le chemin de Damas, celle-ci, seule, est apportée comme preuve de la Résurrection. L'ouvrage vaut surtout, à mon sens, par le commentaire moral, les applications heureuses y abondent. A. H.

Die Heilige Schrift, *für das Volk erklärt.* Von Joseph Linder S. J. 1 u. 2 Lieferung. St Joseph-Bücherbruderschaft in Klagenfurt (Kärnten). Autriche.

L'association S. Joseph, fondée pour la diffusion des bons livres, a entrepris une œuvre louable, du plus haut intérêt et de la plus pressante nécessité. On sait avec quelle activité les sociétés protestantes propagent la Bible dans tous les recoins des pays allemands ; une de ces sociétés déclarait récemment qu'elle distribuait chaque année environ 46.000 exemplaires entre les mains des *catholiques* allemands. Pour combattre cette influence néfaste, l'association St-Joseph commence la publication d'une Bible expliquée et commentée scientifiquement, tout en restant à la portée du peuple, car l'intention des éditeurs est de faire pénétrer cet ouvrage dans la plus humble demeure. Dans ce but l'ouvrage est orné de gravures, reproductions de tableaux, vues photographiques d'une grande finesse d'exécution, parfaitement appropriées au texte, le complétant, l'éclairant, le concrétisant tout à la fois. L'ouvrage sera publié par fascicules ; jusqu'ici deux ont paru. Quand nous aurons ajouté que chacune de ces livraisons, d'environ 180 pages in-4°, d'une impression très soignée, ne coûte que 70 pf, on conviendra que l'association St-Joseph a fait certainement tout son possible pour satisfaire les exigences les plus difficiles et servir une fois de plus la cause de la vérité.

F. Gonzalve.

Vie de N.-S. Jésus-Christ, *Conférences apologétiques faites aux Étudiants*, par l'abbé L. Boucard, vicaire à St-Sulpice. 1 vol. de in-12°

Digitized by Google

VIII-334 pages. — 3 frs ; franco 3 frs 25. 1910. — Paris. Beauchesne.

Cette série de seize conférences est consacrée à l'étude de la vie, de la nature, des œuvres de N.-S.

L'auteur s'est proposé de « condenser l'histoire et la doctrine, de manière à donner, en même temps, et un aperçu complet, bien que rapide, de la vie de Notre-Seigneur, et un résumé du traité théologique de l'Incarnation ». Il procède par tableaux historiques d'ensemble ; son exposé est historique, dogmatique et polémique, il s'applique spécialement à réfuter les théories modernistes relatives à la conscience messianique, à la science de l'avenir, à la Résurrection de J.-C.

Ces conférences s'adressent « aux âmes qui cherchent loyalement la lumière, et à celles qui ont déjà le bonheur de la posséder ». Elles sont d'une lecture facile, attachante parfois. Sans s'attarder jamais et avec une grande clarté, l'auteur est complet, très complet même souvent. Un passage ou deux, seulement paraissent un peu compact, ainsi dans la conférence sur les miracles; mais c'est l'exception. Il y a parfois quelques affirmations trop absolues ou rapides, le genre même de l'ouvrage l'explique. Ces études sont, en plusieurs endroits, remarquables. La dernière sur la Résurrection, m'a particulièrement plu. Peut-être, toutefois, la réplique de la page 324 est-elle un peu insuffisante. A. C.

THÉOLOGIE

Praxis missionarii in Oriente servata, par le R. P. Romuald Souarn, des Augustins. — in-18 de 274 p. pr. 2 fr. 50, Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris.

Les difficultés, que le prêtre missionnaire en Orient rencontre dans l'exercice de son ministère, sont nombreuses. A chaque instant il se trouve en présence de cas épineux qu'il doit trancher dans la pratique, et dont cependant il trouve difficilement une solution bien nette dans les manuels de théologie morale. Dans le cours des siècles passés et de nos jours encore, Rome interrogée a répondu aux questions qui lui étaient posées, soit par des décrets généraux soit par des décisions particulières adressées à l'Évêque de tel ou tel diocèse. Mais pour trouver ces décrets ou ces décisions il faut souvent faire des recherches peu faciles, soit dans la « collectanea », dans les archives particulières des évêchés. Pour simplifier ce travail et venir ainsi en aide à ses confrères Missionnaires en Orient, le R. P. Romuald Souarn, des Augustins de l'Assomption, a publié, il y a quatre ans, en français, son « Memento de théologie morale à l'usage des missionnaires », dans lequel il exposait clairement la ligne de conduite tracée par Rome, pour les différents cas relatifs à l'administration des sacrements, aux rites, et à la communication in « sacris » avec les hérétiques et les schismatiques. Cet ouvrage, quand il parut, fut accueilli avec faveur. Aujourd'hui le R. P. Souarn, nous en donne une nouvelle édition, traduite en latin, sous le titre de « *Praxis missionarii in Oriente servata* ». Parmi les mérites particuliers de cette nouvelle édition, nous signalerons spécialement le chapitre consacré à la nouvelle législation du mariage, et l'appendice qui traite la question particulièrement grave de l'admission des dissidents dans les écoles catholiques.

Digitized by Google

En résumé, le livre du R. P. Souarn, réalisera, c'est notre conviction, le désir de l'auteur, qui s'est proposé d'être utile aux ouvriers évangéliques missionnaires en Orient. Fr. ÉLISÉE.

Isis et les Isiaques sous l'Empire Romain, par J. BUREL. — Bloud. — 1911.

Un fait curieux, mis en relief de nos jours par les études d'histoire des religions, est l'introduction dans l'empire romain des rites Orientaux, en particulier du culte de Mithra et d'Isis, à l'époque même où se propageait le Christianisme.

L'étude documentée et consciencieuse de M. J. Burel, nous fait assister à l'importation à Rome du culte Isiaque au premier siècle de notre ère. D'abord proscrit, ce culte finit par obtenir droit de cité, et jouit même sous le règne de Néron, d'une véritable faveur.

Après une explication sommaire de la Mythologie et de la Théologie Isiaque, l'auteur donne et discute le récit d'initiation de Lucius, que nous ont conservé les Métamorphoses d'Apulie ; il décrit ensuite le culte : prière deux fois le jour, fête de la mort et de la résurrection d'Osiris, fête du Navigium : sur tous ces points, il donne d'excellents documents.

Cherchant ensuite les causes de la propagation de ce culte exotique au sein de l'empire, il exclue l'immoralité, — même le caractère attirant du secret des initiations ; il donne comme cause principale le besoin religieux, toujours profondément senti dans la nature humaine, besoin satisfait dans l'Isiacisme, par les rites de purification, les cérémonies, les extases, etc. Il va même jusqu'à dire que la propagation du culte d'Isis a préparé le terrain pour le Christianisme.

Quelques réserves seraient peut-être à faire sur ce point. L'auteur lui-même doit reconnaître que tout un groupe de documents nous présente ce culte sous un jour plutôt immoral... En tout cas, il y a loin des purifications et des extases Isiaques à la vie sainte et réservée des premiers chrétiens.

Fr. DIEUDONNÉ.

LITTÉRATURE

Lettres écrites d'Italie par FRANÇOIS RABELAIS — Décembre 1535 — février 1536) nouvelle édition, critique, avec une introduction, des notes et un appendice par V. L. Bourrilly — Paris Champion. — 1910, in-8 de 100 p. Fac-simile. Publication de la Société des Études Rabelaisiennes.

Ces lettres sont conservées en copie dans les deux collections Dupuy, et Morisson; elles ont été publiées par les frères Sainte-Marthe à Paris en 1651, puis à Bruxelles, en 1710. M. Bourrilly les publie à nouveau avec une très grande conscience. Une formule finale chère à Rabelais est celle-ci : « Tant humblement que faire je puis à votre bonne grâce me recommande, priant Notre-Seigneur vous donner une bonne et longue vie. »

Fléchier. Œuvres Choisies. Introduction et notes par HENRY BRÉMOND. — Paris. — Bloud, 1911. in-16 de 128 pages. Collection *Science et religion* nos 608-609.

Les œuvres choisies sont : Le scandale de Jésus-Christ — Le panégy-

Digitized by Google

rique de saint Louis roi. — La croix de saint Gervasi (lettre pastorale de 1706 à propos d'une dévotion nouvelle) — et le deuxième point de l'exhortation sur le bon Pasteur (à l'adresse de non-catholiques). L'excellente introducteur cherche à nous faire mieux goûter Fléchier qui n'était pas qu'un précieux ou un rhéteur, et de fait les pages du volume nous attachent de cœur à l'Évêque de Nimes. Le choix si approprié ne nous étonne point d'ailleurs puisqu'il émane du très pur et délicat écrivain qu'est M. l'Abbé Henri Brémond. L. B.

Le Petit Parisien par Léon Jules. Études critiques. — Un volume de 117 pages, 1 fr, au Bureau de «Roman-Revue », rue Pasteur, Sin-le-Noble (Nord).

Les ennemis de l'Église, de nos jours, ont compris la puissance de cette arme qu'est la presse entre des mains habiles. Aussi ont-ils mis tout en œuvre et n'ont-ils reculé devant aucun sacrifice pour l'accaparer à leur profit. L'expérience nous montre qu'ils n'ont hélas que trop bien réussi. — Qui pourrait, à l'heure actuelle, mesurer exactement la somme des ravages exercés journellement par les mauvais journaux et les mauvaises revues dans toutes les classes de la société ? Tantôt d'une manière ouverte et brutale, tantôt d'une manière voilée, hypocrite, et par conséquent plus dangereuse, la mauvaise presse ruine la foi dans les âmes et sème la corruption dans les cœurs.

C'est pour la combattre que M. Léon Jules, collaborateur de « Roman-Revue » a entrepris une série d'Études critiques sur les journaux et les revues les plus en vogue. Déjà, il y a quelques mois, il a commencé par donner au public un travail très solide et très documenté sur les *Annales politiques et littéraires*. Maintenant il s'en prend au *Petit Parisien*, journal puissant entre tous, si l'on en juge par son tirage quotidien, qui s'élève à 1.200.000 exemplaires. Nous ne saurions trop vivement recommander la lecture et la diffusion de cette brochure, appelée à faire le plus grand bien dans les âmes.

Après avoir dans un avant-propos d'une vingtaine de pages, expliqué au lecteur le but qu'il poursuit, et la méthode qu'il compte suivre, l'Auteur expose, dans un premier chapitre, la politique du *Petit Parisien*. Dirigé par des Pontifes du bloc, ce journal fait tout naturellement et à tout propos l'apologie de la république, du gouvernement, et de toutes les lois même les plus sectaires. Quant à la France d'avant 1789, elle n'existe pour ainsi dire pas, et n'a pas produit de grands hommes.

Le chapitre second nous montre ce même journal ruinant la foi dans les âmes, — attaquant l'Église dans la personne du Pape et des Évêques, — expliquant à la manière naturaliste les vocations, les lieux et les objets consacrés au culte, la mortification chrétienne, — prônant les religions dissidentes et les pratiques supertitieuses.

Enfin les deux derniers chapitres (IIIe et IVe) mettent en lumière la malfaisante influence du *Petit Parisien* sur ses lecteurs au point de vue moral. Il démoralise non seulement par ses romans et ses contes scabreux, parfois obscènes, mais encore par les conseils qu'il donne relativement à l'éducation de la pureté. Enfin la complaisance qu'il met à relater avec insistance et force détails les scandales et les crimes passionnels, contribue à exciter les instincts mauvais et pousse à l'imitation.

Digitized by Google

En somme nous ne pouvons que féliciter et remercier M. Léon Jules pour cette étude critique, qu'il vient de publier, et nous lui demandons de vouloir bien continuer l'œuvre d'assainissement qu'il a entreprise.

F. ÉLISÉE.

Corbin et d'Aubecourt par LOUIS VEUILLOT. — Paris, Lethielleux. Albbeville. Paillard.

Inutile de faire l'éloge d'un ouvrage de Louis Veuillot. Même comme romancier, l'illustre polémiste est un maître; son style reste verveux, incisif, coloré, avec un mélange de tendresse de cœur tout-à-fait savoureux. Ce petit roman dont l'auteur conte l'origine dans une préface charmante, s'il a vieilli par quelques détails, n'en restera pas moins une œuvre pleine d'observation délicate, contée dans une langue parfaite. C'est une joie de le voir reparaître, coquet et paré, prêt à recommencer une nouvelle ère de succès mérités et précédant, nous l'espérons, une longue suite de romans du même joli aspect et, autant que possible, de même valeur. MAVIL.

A pleines mains par JEAN DES TOURELLES. — Paris. Lethielleux in-12, 1,50.

Jean des Tourelles aime les croquis rapides enlevés d'une main leste, et il y réussit. Mais ces croquis, lus volontiers dans un supplément du dimanche ou dans un bout de revue, oserai-je le dire, perdent à être rassemblés en volume. Le volume promet au lecteur un plaisir de longue haleine, et de changer de sujet à chaque page, l'agace et le rend malveillant. C'est une erreur sans doute, surtout lorsqu'il s'agit de choses aussi bien dites que vigoureusement pensées. Aussi ne peut-on rien désirer plus que le succès d'un charmant petit volume comme celui-là.

Les carnets de ma tante par M. SALVA DU REAL. — Abbeville. Paillard. 1 fr.

Un joli livre de morale, facile à lire et n'exigeant pas trop de fatigue d'esprit. N'est ce pas ce qu'on peut désirer de mieux pour un livre destiné aux femmes du monde ? Il y en a tant à notre époque, qui reculent devant les volumes d'aspect trop rigides. Il y en a tant qui n'aiment pas à réfléchir ? Mais les carnets de ma tante sont comme ces remèdes subtils, où le sucre enveloppe la drogue amère. Et c'est un sucre sans fadeur, voire même relevé d'un esprit fin observateur, piquant et amusant. Puissent nos jeunes têtes évaporées sucer ces bonbons-là jusqu'à la dernière page. MAVIL.

Marie-Edmée intime par Mlle MARIE PESNEL. — 1 vol. in-12 — 2 fr. — Lib. des S. Pères — Paris.

Lecture réconfortante, surtout à notre époque où l'on rencontre tant de femmes sans idéal, dans le sens chrétien du mot. L'Auteur a mis vivement en lumière les trois aspects de la vie de Mlle Pau ; c'est de tout cœur que nous admirons la Chrétienne, l'Artiste, la Patriote. Une magnifique leçon de Foi, d'Énergie, de Dévouement se dégage de ces pages.

Mlle Pau puisa le dévouement patriotique au foyer familial ; fille et sœur d'officier, l'agonie des soldats français fut véritablement la sienne. L'air empesté des ambulances ayant épuisé ses forces elle meurt à l'âge de 25 ans.

Digitized by Google

En versant une larme sur cette tombe si brusquement ouverte, le lecteur catholique redira avec « la petite sœur de Jeanne d'Arc : « Il n'y a de vraiment grand que la douleur. Je comprends que Dieu se soit fait crucifier pour se faire aimer !.. — » E. T.

VARIA

Grammatica Linguæ Hebraicæ *cum Exercitiis et Glossario, Studiis Academicis accommodata* a V. ZAPLETAL, O. P.

Editio altera et emendata, in-8, VII et 142 pp. M 3.20. Paderbornæ, F. Schoeningh. — Paris, J. Gamber 7 rue Danton.

Le P. Zapletal, professeur d'Exégèse à l'Université de Fribourg, était désigné plus qu'aucun autre pour composer une grammaire hébraïque. Le succès qu'elle remporte en est la meilleure preuve. Aussi le R. P. a-t-il été obligé de publier une seconde édition de son ouvrage. Cette grammaire se distingue par sa clarté, sa précision, sa haute valeur scientifique et en même par sa simplicité qui en fait un instrument de travail facile et un manuel accessible aux débutants. Nous la recommandons aux professeurs d'hébreu dans nos grands séminaires et tout particulièrement à leurs élèves.

I. **Kirchen und Klöster der Franziskaner und Dominikaner in Thüringen**. *Ein Beitrag zur Kenntnis der Ordensbauweise.* Von Dr. Ing. FELIX SCHEERER. Mit 96 Abbildungen im Text und auf 3 Tafeln. Iena, Verlag von Gustav Fischer, M. 4.

II. **Aus den Missionen** *der rheinisch-westfälischen Kapuziner-Ordensprovinz auf den Karolinen, Marianen und Palau-Inseln in der deutschen Südsee.* Jahresbericht 1910.

III. *Fünfzehnter Jahresbericht über die* **Nordtirolische Kapuziner-Mission von Bettiah und Nepal** (*in Vorderindien*).

IV. **Der zweite allgemeine österreichische Terziarentag**. 8-10 September 1910 in Innsbruck. Felizian Rauch, Innsbruck.

1. Tout un groupe de savants travaille actuellement à l'histoire de la Thuringe. L'un d'eux, M. Scheerer vient de consacrer un ouvrage aux églises franciscaines et dominicaines de cette région de l'Allemagne.

Les recherches archéologiques et artistiques de l'auteur sont conduites avec une rare compétence. L'architecture domine presque exclusivement ; nous ne devons point nous en étonner, F. Scheerer est architecte. Il passe donc en revue les différentes églises franciscaines et dominicaines de la Thuringe qu'il divise en trois catégories : églises à trois nefs, églises à une nef, églises à deux nefs. La plus belle des églises franciscaines en Thuringe est sans contredit celle d'Erfurt, reconstruite après l'incendie de 1291. Elle est maintenant affectée au culte protestant. L'absence de transept est la principale caractéristique de ces églises. L'auteur nous donne le motif de cette suppression : on visait moins à l'élégance qu'à une sobre simplicité, on cherchait avant tout des églises bien adaptées à la prédication. L'influence exercée par les églises des deux grands ordres mendiants sur la forme des églises paroissiales et monastiques a été considérable. Le style ogival n'a guère rencontré de promoteurs plus actifs que les Frères-Mineurs et les Frères-Prêcheurs.

Digitized by Google

2. Les deux brochures suivantes nous transportent dans les missions confiées aux Capucins de Rhéno-Westphalie et du Tyrol. Plaquettes intéressantes, vivantes, bien illustrées. Nos félicitations à la province de Rhéno-Westphalie pour leur nouveau Vicariat Apostolique des Carolines et des Mariannes.

3. Compte-rendu très détaillé de la deuxième assemblée générale des tertiaires autrichiens à Innsbruck. Impossible de relever et de signaler les observations, les décisions et les vœux intéressants pris dans ce congrès. Ceux qui s'occupent des questions franciscaines chercheront plutôt à se procurer l'ouvrage. Fr. GONZALVE.

Manuel des Œuvres. Institutions religieuses et charitables de Paris et principaux établissements des départements pouvant recevoir des orphelins, des indigents et des malades de Paris. Septième édition 1911. Paris Poussielgue, in-12 de VII-718 pages. Prix : 4.00.

La première idée de ce livre appartient au vicomte de Melun. Il pensait que ce livre serait un intermédiaire nécessaire entre les Œuvres et leurs protégés. Différentes éditions ont prouvé la justesse de cette conception. La septième et dernière est mise au point, elle a subi les modifications utiles, et nous ne saurions adresser trop de remerciements au rédacteur patient et charitable de ce livre si utile à tous sans exception, fortunés ou malheureux.

J. L.

L'action Populaire, de Reims, vient de publier le **Compte-Rendu de son IIe Congrès** (Paris, 20-23 avril 1911). — Cet élégant album sur papier fort (80 pages) est vendu 1 franc, franco, aux bureaux de l'*Action Populaire*, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims, (Marne).

Cette brochure comporte trois parties. La première est consacrée aux documents du Congrès, télégramme du Souverain Pontife, lettre du cardinal Luçon, approbations épiscopales ; — lettre d'invitation, programme, les délégués étrangers, exposition documentaire (liste des participants).

Le compte rendu analytique des travaux du Congrès forme la deuxième partie ; il contient *in extenso* les déclarations et les conclusions lues par le Directeur de l'*Action Populaire* au début et à la clôture du Congrès, et le discours de M. le Comte de Mun. — Un « Appendice », extrait des Études, donne en 9 pages la substance des exposés doctrinaux présentés à l'Assemblée, ces fortes pages seront précieuses à tous ceux qui veulent assimiler les raisons profondes de l'action sociale.

Le travail scientifique. École Pratique, par LÉOPOLD FONCK. — Adapté de l'allemand par J. Bourg et A. Decisier. Paris. Beauchesne. 1911. in-16 de VI-243 pages. Prix : 2.50.

C'est un travail fort original que ce livre du P. Léopold Fonch, S.J., jadis professeur à Innsbruck et aujourd'hui recteur de l'Institut Biblique Pontifical.

Il parut en 1908 (*Wissenschaftliches Arbeiten*, Innsbruck. F. Rauch. in-8 de XIV-340 p.) et il a été traduit en italien dès 1909.

Le livre français est une « adaptation » faite par deux confrères du P. Fonck. Nous y trouvons trois chapitres sur « l'école du travail scientifique »

Digitized by Google

qu'est le « Séminaire », puis d'excellents conseils sur la manière de travailler : le choix du sujet, le rassemblement des matériaux, la mise en œuvre des sources, voire des conseils pratiques sur la composition et le mode de publication.

Ce petit livre nous semble fort utile en lui-même et dans les indications qu'il renferme. Les ouvrages de M. Stein, de Ch. V. Langlois, du P. Ch. de Smet, sont hélas trop peu consultés, et pourtant le besoin s'en fait toujours sentir. La preuve en est dans la nécessité qui a fait établir tout récemment encore ce cours de critique que professe avec un remarquable talent, Dom H. Quentin à l'Institut catholique de Paris.

C'est donc avec l'idée de rendre un très grand service aux travailleurs que nous appelons leur attention sur cet écrit du P. Fonch mis au point pour nous français par les PP. Bourg et Decisier.

Une simple réflexion, non pour les auteurs du *Travail Scientifique*, mais pour certains de leurs lecteurs inattentifs : jadis l'histoire était un genre littéraire voisin de l'éloquence. Aujourd'hui elle semble réduite à une besogne d'érudition. Or, l'une et l'autre méthode sont bonnes dès qu'elles sont bien appliquées, tout comme une troisième que l'on peut aisément imaginer entre les deux premières. L'érudition ne dispense pas de penser, et la pensée doit être fondée pour être juste. Ni la pensée, ni l'érudition enfin ne dispensent de l'élégance, des agréments et des charmes de la présentation littéraire ; solidité n'est point lourdeur.

Comme les conseils donnés par *le Travail Scientifique* sont très précis et d'ordre souvent minutieux, il va sans dire qu'on pourra peut-être en prendre un peu à son aise avec eux et suivre parfois un autre avis. J'aurais préféré par exemple, une seule table, au lieu de deux, l'une pour les personnes, la seconde pour les lieux et matières : elles sont si courtes !

P. Ubald d'Alençon.

Ethic und Aesthetic. Von P. Dr. Magnus Künzle O. M. Cap. gr. in-8 (XVI u. 388) M 7.50 ; geb. M 8.50. Freiburg im Breisgau, Herder.

Dans ce volume le P. Magnus essaie de déterminer les rapports qui existent entre l'éthique et l'esthétique. Est-ce à dire que jusqu'ici nous n'ayons possédé aucun ouvrage sur cet intéressant sujet ? Tant s'en faut, et l'énumération des auteurs consultés par le R. P. suffirait à nous convaincre du contraire. Mais ou ces ouvrages n'envisagent qu'une partie de la question, ou ce ne sont que des brochures effleurant simplement le sujet. Le P. Künzle a voulu traiter ce délicat problème à fond et d'une manière scientifique.

Comme tant d'autres, l'auteur affirme qu'entre la morale et l'art il n'y a pas d'opposition, mais au contraire un accord harmonieux ; pas de contradiction non plus entre l'esthétique aristotélo-scolastique et l'esthétique moderne : les principes sont toujours les mêmes.

Le R. P. commence par étudier séparément les éléments constitutifs de l'éthique et de l'esthétique. L'art est le reflet du monde, transfiguré par la lumière qui se dégage de l'âme de l'artiste. Le but de l'artiste n'est pas de copier exactement les choses, mais de pénétrer jusqu'à leur âme : l'art n'est pas le réel, c'est le vrai.

Une fois les principes solidement établis, l'auteur les compare entre eux, ne laissant aucun point dans l'ombre, *déchiquetant* littéralement son sujet.

Digitized by Google

En ce qui concerne la représentation du nu, le P. Magnus sait se tenir dans un juste milieu ; autant il est éloigné d'une fausse pruderie, autant il condamne tout ce dévergondage que l'on voudrait faire accepter au nom de l'art.

Enfin dans une dernière partie, il étudie les devoirs de l'État par rapport à l'exposition des œuvres d'art dangereuses pour les mœurs.

Ce thème des rapports de l'art et de la morale a toujours été quelque peu embrouillé ; on trouvera du moins dans le présent ouvrage une dissertation claire, bien détaillée et fortement enchaînée. Fr. Gonzalve.

The Seigniorial System in Canada. A Study in French Colonial Policy, by William Bennetta. — Munro. — New-York. — 1907. — in-8 de XIII — 296 p. — (vol. XIII des *Harvard Historical Studies).*

Nous n'avons nullement la prétention de faire la critique de cet ouvrage. Mais il nous plaît de signaler ce travail remarquable. Il a formé l'objet d'une thèse doctorale ; et l'auteur, loin de dormir sur ses lauriers, a poursuivi ses recherches et il nous donne en une douzaine de chapitres, une étude juridique et historique sur la dominialité au Canada depuis le XVIe siècle.

Son principal mérite est de n'avoir bâti aucune partie importante que sur les sources primitives. M. W. B. Munro les énumère aux pages 253-265.

Le système féodal prit fin au Canada par l'acte d'abolition de 1854. Les Récollets y avaient possédé 945 arpents, les sœurs Grises 42.336 arpents, ce qui est encore une bagatelle à côté des 250 191 des Sulpiciens et de 880.705 des Jésuites. P. Uhald d'Alençon.

PRÉDICATION

Paroles de Jésus, *Entretiens d'un quart d'heure pour les Jeunes Chrétiens de ce temps*, par M. l'abbé Chabot, vicaire général. — 1 vol. in-16 couronne (II-310 pp.) 3 fr., franco, 3 fr. 25. — Paris. — Beauchesne.

Auteur du livre *Vers les Cîmes*, qui a été très remarqué en France et à l'étranger, M. l'abbé Chabot publie en ce volume trente-deux entretiens ayant pour thème des « Paroles de Jésus ». Ces entretiens s'adressent plus directement à la jeunesse, aux jeunes gens et aux jeunes filles ; mais les sujets traités sont d'un intérêt si fondamental et si pratique que tout chrétien en tirera profit. On y trouve une doctrine sûre et précise, présentée en un langage aussi attrayant qu'élevé.

Comme son devancier, ce livre inspirera aux âmes le goût et le sens des hautes vérités de la religion. Il est très recommandé pour les collèges et pensionnats (classes supérieures), les œuvres de jeunesse, les groupes d'étudiants et les bibliothèques paroissiales.

Marie, notre Mère. *Mois de Marie*, par Jean Barbet de Vaux, in-12 écu, 1.50. — P. Letielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La forme de ce nouveau *Mois de Marie* reste classique. Chaque jour se place, d'abord, l'exposition du sujet, emprunté à la vie intérieure de la Très Sainte Vierge. Puis les réflexions qui découlent de l'étude faite sont pieusement recueillies ; enfin un exemple montre successivement divers saints à l'école de la Vierge. Ce qui rend *Marie Notre Mère* un opuscule original, c'est la connaissance intime que l'auteur a de la jeunesse, de ses ardeurs,

Digitized by Google

de ses générosités, des sacrifices persévérants qu'on obtient d'elle, quand une voix sincère et chaude sait lui parler. Puisse, de la main des enfants, *Marie Notre Mère* passer à celle des parents. Nombre d'entre eux oublient d'enfanter pour la vie éternelle ceux qu'ils ont mis en ce monde. Avec Jean Barbet de Vaux, ils apprendrons à puiser au cœur de Marie Mère de tous les hommes un amour clairvoyant et fécond.

Le Royaume de Dieu, par Louis Perroy, fort volume in-12, 3,50. — P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Deux qualités semblent la note carastéristique de cet ouvrage : La *clarté* d'abord, et certes, en la matière, la chose était peu facile : avec une aisance qui indique une grande sûreté de jugement, un coup d'œil rapide et une maîtrise de ces matières ardues, l'auteur évolue, sans se heurter, au milieu de bien des écueils dont le premier était celui d'un mince intérêt. M. Perroy paraît vraiment avoir le don de se servir de l'humain pour expliquer le divin : images, comparaisons, tout vient à point et porte toujours avec soi sa goutte de lumière. La seconde chose qui frappe, c'est *la marche ascendante de l'intérêt*. On va d'émotion en émotion : c'est un drame sérieux qui se déroule avec ses péripéties (on remarquera entre autres les chapitres sur les déceptions divines qui sont tout à fait originaux). Assurément, c'est moins empoignant que *la Montée du Calvaire*, mais l'émotion, qui est un des charmes des ouvrages de M. Perroy, y règne d'un bout à l'autre.

Lisez le *Royaume de Dieu :* c'est clair, lumineux, et présenté avec toutes les grâces de l'artiste. Comment toutes ces merveilles, qui se passent en nous, nous laissent-elles si ignorants, si insensibles !...

Tous les lecteurs de cet ouvrage, à quelque catégorie qu'ils appartiennent seront obligés de reconnaître en quelle langue souple, aisée, classique et très moderne une doctrine aussi élevée est devenue claire, instructive et touchante.

Retraites progressives aux jeunes filles sur la vie chrétienne. — I. *Bethléem*, par l'abbé J. Cordonnier, missionnaire apostolique. In-12 écu, 2.00. — P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

On s'est plaint souvent que les « retraites aux jeunes filles » se contentaient de développements plus littéraires que dogmatiques et favorisaient plus la piété sentimentale que la piété sérieuse.

Ce reproche, qu'il ne faudrait pas exagérer, a pourtant un certain fond de vérité, et c'est vraiment un service urgent à rendre à ces natures féminines « habituellement désireuses de faire bien, mais souvent ignorantes des principes à appliquer et des moyens à adapter » que d'établir soigneusement dans leur esprit les connaissances doctrinales avant de faire appel aux générosités de leur cœur.

Cette méthode est la seule logique, la seule prudente et par suite la seule qui soit destinée à produire un bien réel.

C'est cette œuvre qu'a voulu entreprendre M. l'abbé Cordonnier, et il y réussit à merveille.

Par un rapprochement ingénieux et qui ajoute un intérêt tout particulier à son livre, c'est une page d'Évangile qui lui fournit la matière de son enseignement.

Le premier volume qu'il publie aujourd'hui nous montre quels sont les

Digitized by Google

principes et les fondements de la Vie chrétienne. Et c'est seulement quand sa « Visite à Bethléem » lui a fourni les vérités dogmaniques, exposées dans un style rigoureux et toujours littéraire, qu'il tire les conclusions morales spécialement adaptées au monde auquel il s'adresse.

Ces retraites, d'ailleurs, ont été prêchées, ce qui double leur valeur puisque l'auteur a pu, par son expérience personnelle, juger de la solidité et de l'étendue du bien qu'elles ont produit.

C'est une belle et bonne œuvre qu'il entreprend, en livrant, comme il le dit, « à un public plus étendu », ces retraites primitivement destinées à quelques auditoires choisis. Nul doute que ce volume et ceux qui le suivront ne soient favorablement accueillis, et que les jeunes filles qui les liront n'y trouvent d'abondantes matières à de salutaires réflexions.

Retraite à des enfants de Marie, par le R. P. Rollin, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition. — Lille, René Giard, 2, rue Royale; Paris, P. Lethielleux. In-12 de 255 pages, franco, 2 fr.

Les Retraites pour dames et jeunes filles sont l'objet d'une littérature toujours plus abondante et plus touffue. Cette abondance n'est pas nécessairement synonyme de richesse, et la psychologie aimable ou humoristique de certains conférenciers ne suffit pas à faire oublier les solides qualités de leurs aînés, qui ont porté à un point de perfection difficile à dépasser l'étude de l'âme chrétienne, et la science des moyens propres à l' « élever » vers Dieu. Parmi ces modèles, la « Retraite » du R. P. Rollin occupe une place de choix. Tirée jadis à peu d'exemplaires non mis dans le commerce, elle était devenue introuvable. La réédition que nous publions répond aux demandes réitérées d'un grand nombre de prêtres, de religieux, de personnes de piété, qui voulaient, eux aussi, posséder cette retraite « classique ». Tous pourront désormais l'avoir à leur portée ; ils y retrouveront la ferme maîtrise de pensée et de parole par où se distingue le talent du R. P. Rollin.

La charité envers Dieu, *conférences pour les hommes*, par J. Girodon, prêtre. — 1 volume in-16. Prix : 2 fr. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Rarement il est tombé du haut d'une chaire chrétienne un enseignement aussi pratique, aussi bien adapté aux besoins spirituels d'un auditoire d'hommes moderne, que les conférences de M. l'abbé Girodon sur les vertus théologales. Pendant trois ans, l'orateur sacré a parlé sur la foi, l'espérance, la charité envers le prochain. Les neuf conférences qui remplissent ce volume sont le couronnement logique des hautes et fortes leçons qu'il a données auparavant. Elles définissent avec précision la nature et la grandeur de la charité, nos devoirs de reconnaissance et d'amour envers Dieu ; elles résolvent victorieusement l'objection capitale de l'existence du mal qui explique et justifie la rédemption ; elles recommandent la prière comme la condition essentielle de la vie parfaite ; elles traduisent avec éclat la doctrine de l'Église sur la rémission des péchés ; enfin elles soumettent notre attitude intérieure et nos actes à la volonté de Dieu, de qui dépend, en définitive, le résultat de nos meilleures intentions et de nos efforts les plus méritoires. C'est sur ces conclusions d'une portée si grave que se ferme le cycle parcouru par M. Girodon.

Digitized by Google

OUVRAGES DE LANGUE ESPAGNOLE

Le distingué éditeur Gustave Gili, de Barcelone publie toute une série d'ouvrages et de traductions. On sait combien ses publications sont soignées, composées dans un esprit très catholique et d'un prix relativement peu élevé. La librairie Gili est une librairie catholique qui merite toute confiance.

La Comunión frecuente y diaria y la primera Comunión según las enseñanzas y prescripciones de Pio X. — Comentarios canónico-morales sobre los decretos « Sacra Tridentina Synodus » y « Quam singulari » por el R. P. Juan Ferreres, S. J. — Tercera edición corregida y augmentada — 1911 — 1 vol. 300 p. — 2, 50 ptas.

La Devoción al Sagrado Corazón de Jesús, *Manual de piedad,* por el R. P. Ignacio Schmid, de la Compañia de Jesus, traducido por el R. P. Juan M. Sola, de la misma Compañia. Un volumen de 470 pags. de 14 × 9 cms., en tela inglesa flexible, ptas. 1,50.

Principios fundamentales del Derecho Penal, *estudio filosofico juridico*, por el P. Victor Cathrein, de la Compañia de Jesús, traducido directamente del alemán por el P. José Maria S. de Tejada, de la misma Compañia, doctor en Filosofia y Letras. Un volumen de 276 pags., de 20 × 13 centimetros. En rustica, ptas 3 ; en tela inglesa, ptas. 4.

El Articulo 11 de la Constitución, por el P. Venancio Mia de Minteguiaga, S. J. Un volumen de 256 pags. de 19 × 12 cms. En rustica, ptas. 3 ; en tela inglesa, ptas. 4.

La Comunión de los ninos inocentes, por el P. Ramón Ruiz Amado, S. J. Un tomito de 96 paginas. Un ejemplar, 0,25 ; 100 ejs., 23 ptas ; 1000 ejs., 200 ptas.

La Comunion frecuente de los ninos : *A los padres y educadores*, por el P. Julio Lintelo, de la Compañia de Jesús. Traduction del francés por el P. Jaime Pons, de la misma Compañia. Un opúsculo de 32 pags. Un ejemplar 15 céntimos ; 100 ejs. 14 ptas ; 500 ejs. 65 ptas ; 1000 ejs. 120 ptas.

Acción de la muyer en la vida social, por el P. Ignacio Casanovas S. J. — Un volum. 176 p. En rústica, 2 pes., en tela 3 pes.

L'action de la femme dans la vie sociale a fait le sujet d'exellentes conférences que le Père Ignacio Casanovas a faites à Barcelone. Il les a rassemblées en un volume qui vient de paraitre et a rencontré le plus vif accueil en Espagne et qui aurait tous les droits d'une traduction en français. Souhaitons aux français cette bonne chance.

Regalo de boda, Libreto del matrimondo con los cantares y refranes que tiene la obra, por Fermin Sacristan, ilustrado por Juan Vila. En rustic. 3 ptas ; en tela ing. 4 ptas.

Digitized by Google

Fêtes de noces, joies de noces, corbeilles de noces, voilà un sujet très aimable et un livre qui réjouira les lecteurs espagnols. L'auteur y a mis une verve parfois ironique, mais qui donc peut écrire sur le mariage un hymne triomphant ininterrompu ? Après la fête vient la réalité. Combien de noces où l'on chantait ont fini par des sanglots ? Peut-être que l'auteur endonnant à son livre cet ensemble mêlé de poésie et de comique a-t-il senti mieux la vérité de cette parole : je ris pour ne pas pleurer.

MAVIL.

Historia de la Educatión y la Pedogogia, por P. RAMÓN RUIZ AMADO, S. J. — Un vol. 426, 4 ptas.

Nous donnons dans ses grandes lignes la division de l'ouvrage, ce coup d'œil rapide suffira pour en montrer tout l'intérêt.

Première époque : Padagogie traditionaliste : Les Indes, l'Égypte, la Perse, la Chaldée, le peuple Hébreux, la Chine.

Deuxième époque : Pédagagie humaniste. Chap. I : La Grèce. — Chap. II : Rome.

Troisième époque : Pédagogie néo-latine. Chap. I. : Pédagogie patristique. — Chap. II : Pédagogie monastique. — Chap. III : Pédagogie scolastique, les Universités. — Chap. IV : Pédagogie humaniste. — Chap. V : Formation de l'enseignement secondaire. — Chap. VI : Formation de l'enseignement primaire.

Quatrième époque : Pédagogie rationaliste. — Chap. I : Pédagogie réaliste. — Chap. II : Pédagogie philanthropique. — Chap. III : Pédagogie humanitaire. — Chap. IV : Pédagogie moraliste. — Chap. V : Pédagogie politique. — Chap. VI : Réaction catholique en pédagogie. — Appendice : Congrégations enseignantes de femmes.

Le système éducateur de tous les personnages qui ont eu une influence sur l'éducation, est étudié et présenté en quelques lignes. Ils sont cent trente-cinq depuis Pitagore jusqu'à Dom Bosco en passant par saint Ignace et saint Jean-Baptiste de la Salle, J.-J. Rousseau et Kant.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

COMMENT RÉFORMER NOTRE PRONONCIATION DU LATIN ?

Tant et de si excellents témoignages se sont élevés dans l'Église de France, pendant ces dernières années, en faveur de la réforme de notre prononciation « gallicane » de la langue latine, que nous croyons inutile de fatiguer le lecteur par un exposé, toujours aride, de principes qui en démontreraient tout à la fois la nécessité et l'opportunité. Cette Revue même, dans son fascicule de mars 1911, se faisait l'écho de la mentalité, que nous ne craignons pas d'appeler « aujourd'hui catholique », sur le sujet qui nous occupe ; on y pouvait lire l'analyse succincte et savante qu'une plume de talent donnait du récent ouvrage de M. Camille Couillault, « *La Réforme de la Prononciation latine* ». C'est à ce remarquable traité, honoré d'une approbation spéciale du Souverain Pontife, et présenté au public par une élogieuse préface de D. Pothier, que nous renvoyons tous ceux qui ne seraient pas encore personnellement gagnés à l'idée d'un changement indispensable et immédiat. Ils y trouveront nettement et solidement établies la nécessité à la fois scientifique et artistique de la réforme ; puis sa convenance incontestable pour l'exécution correcte des neumes grégoriens restaurés dans l'Édition Vaticane. Ils verront qu'elle fait l'objet des plus ardents désirs du Saint Père ; et que les cœurs vraiment chrétiens la réclament au nom de l'unité de langage dans la société catholique. — Par ailleurs, elle est bien opportune cette réforme, vers laquelle tend, depuis trente années, un mouvement toujours croissant, aujourd'hui universellement étendu, dans l'Église comme dans l'Université ; et contre laquelle on n'apporte aucun

Digitized by Google

argument sérieux, pas même le tableau des intérêts plus graves que le clergé de France doit défendre à l'heure actuelle, et des difficultés pressantes, auxquelles il est en butte de toutes parts. (1)

Supposant donc résolues ces questions préalables et d'ordre plutôt spéculatif, nous nous attarderons à étudier les diverses clefs du problème pratique qui se pose maintenant pour nous : « Comment réaliser la Réforme ? », et indiquerons celle qui décidément semble devoir attirer nos sympathies et conquérir nos préférences.

I. — VUE D'ENSEMBLE.

Pour nous guider dans la recherche où nous nous aventurons, nous disposons d'un double, et même d'un triple principe. Nous ne changeons pas, en effet, pour le plaisir de changer ; nous n'obéissons pas ici aux instincts d'une mode déraisonnable et capricieuse, mais bien à de sérieux et graves motifs, qui nous serviront de normes très sûres dans le choix d'un système de prononciation.

1° — Le premier de ces motifs, est le désir très légitime d'abandonner une prononciation du latin à la fois *anti-scientifique* et *anti-esthétique*.

Nous disons d'abord « anti-scientifique », parce que, si nous considérons l'histoire de la langue latine, et son développement normal et rationnel à travers les âges, jamais nous ne la trouverons articulée comme elle l'est aujourd'hui par nous autres Français. Notre procédé est donc purement factice, arbitraire, convenu ; il ne sied pas plus au latin, que ne siérait au français l'application brutale et désordonnée du parler anglais ou allemand. Que l'on tente un peu de prononcer une phrase de notre

(1) Nous aimerions à citer au long certaines pages de l'auteur ; celle notamment où, proposant l'exemple de Pie X, qui, au milieu de tant de luttes et de si hautes préoccupations, n'a pas craint d'ouvrir son pontificat glorieux et fécond par la réforme du chant sacré, il nous montre l'Église élevée au-dessus de toutes les contingences, patiente comme son Époux divin qui a pour lui l'éternité, et jamais distraite du souci de procurer la gloire divine, même extérieure, par les circonstances du moment. — Nous ne redoutons pas d'avouer que nous emprunterons à ses doctes leçons quelques-unes de nos conclusions, et les arguments qui les appuient.

Digitized by Google

langue, en substituant à nos consonnances naturelles, les sons des idiomes étrangers ! Nous trouverons l'expérience barbare, parce qu'elle tend à unir deux choses scientifiquement incompossibles : un *corps* d'une espèce (les mots pris dans leur être matériel), et une *âme* (à savoir l'articulation vivante et l'accentuation) spécifiquement toute différente. En bonne et due philosophie, elle doit fatalement aboutir à une chose monstrueuse.

Anti-scientifique, notre produit latin-français n'est pas moins « anti-artistique ». — A priori, il doit en être ainsi ; on a défini le beau : « La splendeur de l'ordre ». Or, ici, nous sommes dans le désordre complet ; nous allons contre la nature des choses qui, laissée à elle-même, ne fait rien que de coordonné et d'harmonieux. Tout se tient dans une langue, comme dans l'histoire du peuple qui la parle : prononciation, accentuation, écriture, forme des mots, syntaxe. De même que les pièces d'une machine, sous l'action de leur jeu mutuel, se polissent et s'adaptent parfaitement les unes aux autres ; de même, par l'usage continu, sous l'effort de ce principe vivant qu'est une société humaine, les mots se transforment d'après des lois phonétiques très rigoureuses. (1) — La prononciation d'une langue n'est donc vraiment belle, que si elle est créée, pour ainsi dire, par le peuple qui use couramment de cette langue et de cette prononciation. L'art et le beau exigent la couleur locale : habiller le latin de nos sons modernes français, c'est donner au vainqueur romain, pour son entrée triomphale, un landau XXe siècle, au lieu du char antique. Il n'y a plus proportion ni harmonie, mais discordance et difformité.

En résumé, nous cherchons à remplacer notre prononciation défectueuse par une prononciation vraie, authentique, parfaitement latine, qui cadre avec les mots ; bref, qui soit « *scientifique* ». — Par le fait même, nous aurons trouvé une prononciation convenable, ordonnée, belle, « *esthétique* » ; ce n'est pas un principe différent du premier : c'en est le corollaire nécessaire et immédiat.

2° — Le second mobile qui nous fait souhaiter et admettre la réforme, c'est la constatation de ce mouvement actuel dans l'Église, auquel les esprits se rallient de jour en jour davantage, lentement mais irrésistiblement, depuis la première impulsion donnée par les Bénédictins de France, il y a quelque trente ans,

(1) V. Cam. Couillault, ouv. cit., p. 54.

Digitized by Google

sous le supériorat de D. Couturier. Nos Frères en saint François, les FF. MM. de l'Union Léonienne, n'ont pas peu contribué à l'accentuer encore ; puisque en 1896, un petit comité se formait à Rome, dû à l'initiative de leur Ministre Général, le Révérendissime Père Louis de Parme, dans le but de travailler à la diffusion de la prononciation romaine. — En conséquence, tout en recherchant un type scientifique et artistique de prononciation latine, nous devrons tenir grand compte de la nature, du sens, de la direction de ce mouvement réformiste dans l'Église, qui a bien des chances d'avoir la vérité et la beauté pour lui, si on le rencontre uniformément le même dans toutes les nations catholiques.

Nous pouvons donc poser en thèse : Cette méthode *devra être adoptée, qui cadrera le mieux* tout à la fois avec les exigences de la *science*, de *l'art* et de *l'opinion commune du monde chrétien actuel* en marche vers la réforme.

3° — Troisième principe et dernière remarque : Après avoir discuté la valeur des divers systèmes de prononciation, et opté en faveur de celui qui nous semblera réunir les qualités susdites, nous devrons le prendre dans toute son *intégrité ;* sous peine de n'avoir plus un être unique, parfait, vivant, résultat d'une évolution authentique, mais un composé factice, hybride, à la fois bon et mauvais, et en partie désordonné. Nous n'aurions fait qu'un demi-progrès ; nous n'aurions pris qu'une demi-mesure : ce qu'il faut à tout prix éviter, à moins de graves raisons. Des trois sections ou coupes que nous ferons dans l'histoire de la prononciation latine, choisissons la meilleure, et ne la disloquons pas en substituant à quelques-unes de ses parties intégrantes, intimement unies, des éléments antérieurs ou postérieurs : ce qui priverait partiellement notre réforme des avantages scientifiques qui nous la font désirer.

II. — DIVERS SYSTÊMES.

Ils sont, en effet, au nombre de trois, les types de prononciation latine, dignes d'attirer ici notre attention, et dont nous devons étudier successivement la nature, les qualités et les défauts :

Digitized by Google

a) La prononciation **antique cicéronienne** (ou classique).
b) La prononciation **antique impériale** (ou post-classique).
c) La prononciation **italienne moderne**.

A. — PRONONCIATION ANTIQUE CLASSIQUE.

C'est celle qui fut en usage à la plus belle époque de la littérature latine, deux siècles avant notre ère. Les lettrés, les savants, les universitaires modernes se tournent avec complaisance vers cet âge qui a vu naître les chefs-d'œuvre de l'art antique, les Catilinaires et les Tusculanes, les Odes et l'Art poétique, les Églogues et l'Énéide ; et quand ils se prennent à désirer un changement de prononciation pour le latin qu'ils enseignent, ce sont naturellement les consonnances cicéroniennes qu'ils préfèrent à toutes les autres.

Elles sont, à n'en point douter, très scientifiques ; elles reproduisent la véritable articulation, à peine transformée, des sons primitifs de la langue latine : chaque lettre, pour ainsi dire, y a sa signification particulière, qu'elle conserve partout identique, même au contact d'une autre lettre qui pourrait la modifier et l'attirer à elle. — C'est ainsi que la voyelle *e* se prononcera **é**, sans se contracter jamais avec les voisines *a* et *o*.

quaero = qua-**é**-ro.
caelum = ca-**é**-loum.
laetatus = la-**é**-tatous.
poena = po-**é**-na.

G s'articulera toujours **gue**, même devant les voyelles *e* et *i* ; comme dans :

« regem », où nous lisons ré-**guem**.
« fingis », » » finn-**gui**s.
« virgae », » » vir-**ga**-é.

T aura toujours le son du mot français « *t*able »; même dans les terminaisons suivantes, où le dernier *t* est identique aux précédents :

« constitutio », (comme s'il y avait « constitu*th*io »,
« plantatio », [et non « constituçio ».)

C équivaudra toujours à K.

Cicero = **Kik**éro.
dicit = di**k**it.

Digitized by Google

Critique.

Cette façon de prononcer, éprouvée, historiquement vécue, et à la bonne époque de la langue latine, est nécessairement proportionnée et belle : nous avons posé le principe plus haut. Mais est-elle incontestablement la plus scientifique, la plus esthétique, de telle sorte que, de ce double chef, elle s'impose à tous, à l'exclusion de toute autre ? Nous ne le croyons pas. — Le peuple latin ne s'en est pas tenu à son époque classique ; il a vécu, agi et parlé après elle ; la civilisation ne stationne pas, elle se meut dans une évolution continuelle. Nous savons que la littérature latine, après son apogée, entra dans la période de la décadence : les idées sont moins élevées, les sentiments moins nobles, la forme moins pure. En un mot, l'élément intellectuel du langage latin a obtenu son maximum d'activité et de beauté ; il n'a désormais plus rien à gagner, il ne fera que déchoir dans les siècles suivants. — Mais nous ne nous croyons pas pour cela autorisé à dire que l'oreille latine a suivi la même évolution, subi un développement parallèle à celui de l'intelligence ; et que toute prononciation postérieure à l'époque classique, est en même temps, au point de vue artistique, inférieure à cette dernière. Il est même naturel de penser que, l'esprit ayant désormais moins de part dans les productions littéraires, le sensible travailla à son tour ; et que, à l'éducation et à la formation du goût intellectuel, succédèrent une éducation et une épuration du sens de l'ouïe : C'est l'application d'un principe de psychologie, corroboré par l'expérience et l'histoire. — Qui ne sait qu'une imagination vive nuit beaucoup aux spéculations métaphysiques ? Les grands penseurs sont souvent fort dénués du côté de la perception sensible. Qu'on se rappelle surtout la dépression du niveau intellectuel qui se produisit au déclin de l'ère scolastique : l'esprit humain perd peu à peu de sa vigueur, de sa perspicacité, de sa profondeur ; les sublimes vérités de la philosophie chrétienne commencent à n'avoir plus pour lui autant d'attrait, parce qu'il ne les comprend plus autant. Il se tourne désormais, avec une avidité croissante, vers les réalités concrètes et contingentes, qu'elles appartiennent au domaine de l'histoire ou à celui des sciences naturelles. La mentalité empirique moderne est née : elle ira jusqu'aux excès du sensisme et du positivisme contemporains.

Digitized by Google

Il est donc permis de considérer l'évolution de la prononciation latine, après l'âge classique, comme un heureux résultat du travail latin sur l'élément matériel de sa langue. Avouons que les sons durs des lettres *c*, *g*, *t*, sont parfois un peu primitifs et barbares. Notre oreille n'est point agréablement affectée à l'audition d'une phrase comme celle-ci :

« HIK IAKET THEODORUS...
» REQUIEBIT IN PAKE ». (1)

Peu à peu ces consonnes s'adoucirent ; et aux premiers siècles de l'ère chrétienne, au temps de l'Empire Romain, nous nous trouvons en face d'un langage substantiellement le même que le précédent, sauf qu'il est expurgé de toutes les rugosités de la prononciation classique. — Mais n'anticipons pas !

Ce premier système d'ailleurs, tout scientifique et esthétique qu'il soit dans son genre, attire fort peu aujourd'hui les regards du monde catholique avide d'une réforme. Un de ceux qui le préconisent avec le plus de compétence comme seul idéal et scientifiquement correct, M. Camille Couillault, se hâte d'ajouter que cet idéal est difficilement réalisable, et que, dans la pratique, il faut s'en tenir à la prononciation romaine. C'est du moins la conclusion nette et précise de l'article qu'il insérait lui-même dans « Rome », le 8 mars 1911 ; et du rapport qu'il présenta en juin dernier au Congrès grégorien de Paris.

La prononciation classique a en effet, à notre avis, un grand défaut : on ne l'a jamais entendue sur des lèvres chrétiennes. — C'est là une considération qui a plus d'importance qu'elle n'en paraît avoir dès l'abord. Nous désirons modifier notre prononciation latine, et aspirons à une parfaite unité de langage dans tout l'univers chrétien, dans un but tout différent de celui que poursuit le lettré ou l'universitaire moderne. Ce dernier, au nom de la littérature et des beaux-arts, réclame légitimement la prononciation cicéronienne, qui cadre mieux avec l'objet de ses études. Nous autres chrétiens, nous voulons avant tout l'unité de prononciation, pour l'unité de prière. — Or nous prions, tant à l'office qu'à la sainte messe, avec des formules, des compositions littéraires (Homélies, Hymnes, Répons, etc.) qui sont l'œuvre des premières générations chrétiennes. Quand nous

(1) Fragment d'épitaphe trouvée à Cagliari. Tous les *c* y sont remplacés par des *k*.

Digitized by Google

modulons ces formules, pour exciter davantage encore en nos âmes les sentiments qu'elles expriment, nous le faisons sur des mélodies composées et chantées par les saints des premiers siècles. La seule prononciation qui nous semble convenir le mieux à la littérature et au chant chrétiens, est donc celle qui fut en usage du IIe au VIe siècle de notre ère.

— On nous objectera la perspective d'une future dualité de prononciation dans l'Église et dans l'enseignement moderne, si (comme on peut le prévoir), le mouvement réformiste aujourd'hui considérable dans l'Université, aboutit bientôt à l'adoption d'un système plus scientifique que notre système français.

Nous répondrons que cette crainte est peu fondée. — Sans doute les Universitaires préfèrent la prononciation cicéronienne; mais ils se heurtent à tant de difficultés pour l'introduire dans le monde enseignant, que, de leur propre aveu, l'Université ne pourra jamais réaliser la Réforme. Voici les paroles de l'un d'eux, en janvier 1902 : « Il n'y a qu'une puissance au monde, qui, par son universalité, et par l'usage constant qu'elle fait du latin, soit en mesure, quand elle le voudra, de retrouver la tradition de la prononciation correcte du latin : c'est l'Église catholique ». — Ainsi donc que l'Église adopte sa prononciation à elle; et l'Université sera peut-être heureuse d'en faire son profit.

En résumé, la prononciation cicéronienne, au point de vue scientifique, n'est pas seule recommandable; nous ajoutons même que, pour nous catholiques, elle ne semble pas la plus parfaite. -- Par ailleurs, le mouvement réformiste dans l'Église ne lui est nullement favorable ; dans tout ce concert de voix qui réclament le changement, c'est tout juste si deux ou trois font entendre timidement le mot de « langage classique ». — Nous sommes donc autorisés à le saluer au passage, et à le laisser à de plus savants que nous.

B. — PRONONCIATION ANTIQUE IMPÉRIALE.

Elle succéda, nous l'avons vu, tout naturellement à la précédente, par suite d'une évolution nécessaire du parlé latin ; elle fut usitée sous l'Empire romain, aux premiers siècles de notre ère. — Elle ne se distingue en somme de la classique, que par la contraction des voyelles dans les diphtongues *ae* et *oe* ;

Digitized by Google

On dira ainsi : « quéro » pour quaero.
létatous » laetatus.
péna » poena.

et par l'adoucissement de plus en plus sensible des trois consonnes *c*, *g*, *t*.

T perd le son dur du français « *t*able », dans le groupe TI suivi d'une voyelle, et se tranforme en *'z*.

v.g. pronuntiatio = pronoun-'zia-'zio.
plantatio = plann-ta-'zio.

C commence à s'adoucir de même en *'z*, dans le groupe CI, (dès lors équivalent de TI), suivi d'une voyelle ; consonnance qu'elle ne tarde pas à prendre devant *e*, *ae* et *oe*.

pacem devient pa'zem.
sacerdos » sa'zerdos.

L'aspiration de l'*H*, faible au temps de Cicéron, se renforce sous la décadence, dans les mots comme *hic*, *hortus*, *homo*, etc.

Critique.

Cette prononciation a le double avantage d'être très scientifique, puisqu'elle est le résultat d'un travail vivant et vraiment latin; — et très esthétique, car les articulations dures de la classique y sont atténuées, et par ailleurs elle ne présente pas les deux ou trois consonnances que plusieurs reprochent à l'italienne ; en particulier le *'ch* de *c*, et le *k* des mots « mihi et nihil ». — Enfin nous trouvons là le parlé authentique des premiers chrétiens ; il s'adapte donc très bien aux formules de prière publique, chantée ou récitée, qu'ils ont léguées aux générations postérieures.

Mais il nous faut avouer que ce système, pas plus que le type cicéronien, n'a conquis les préférences des réformateurs catholiques modernes. Quelques esprits semblent le désirer en théorie; mais tous les efforts pratiques se résolvent dans la diffusion ou l'adoption du dernier modèle de prononciation, auquel nous devons nous arrêter : celui de Rome et de l'Italie moderne.

C. — PRONONCIATION ROMAINE.

En raison de son importance, nous l'exposerons dans son entier en donnant le tableau complet des divergences qu'elle présente avec notre prononciation française.

Digitized by Google

A. — Voyelles et Diphtongues

a = **a** français.

e est généralement ouvert (comme dans « tête »), sauf à la fin des mots où il prend le son de notre **é** fermé, ex. : prudent**e**, (comme dans « charité »).

i = **i** français.

o est généralement ouvert, sauf aussi à la fin des mots, ex. : dans *protector*, le son de *pro* est le même que dans le mot français *protecteur*.

Mais dans *Domino* la syllabe *no* équivaut à notre syllabe française *tôt*.

u se prononce **ou**. (1)

Ex. : dominus = dómin**ou**çe.
verbum = verb**ou**m.
perducamur = perd**ou**cam**ou**r.

y = **i** français.

ae = **é**. Ex. : Romae = Rom**é**.
daemon = d**é**monn.

oe = **é**. Ex. : poena = p**é**na.

au = **aou**. Ex. : causa = c**aou**sa.
laudamus = l**aou**damouçe.

eu = **éou**. Ex. : Euphemia = **Éou**phemia.

B. — Consonnes.

B, D, L, K, F, P, Q, V, se prononcent comme leurs correspondantes françaises.

C n'est pas partout identique :

1° **c** = **k**, devant **a, o, u** ; et devant une consonne.

Ex. : capere = **k**apere.
conatus = **k**onatous.
culpa = **k**oulpa.
clemens = **k**lemenns.

2° **c** = **ch**, devant **e, i, y, ae, oe, eu**, quand il est

(1) Après *q* ou *g*, l'*u* consonne ne se prononce pas *ou* mais plutôt *v*. Ainsi « *qui* », et « *quia* », se disent, non pas « quo*ui* », et « quo*ui*a », mais *kvi*, et *kvia*.

Digitized by Google

précédé de { *c.* *s.* *x.* — Ex. : ecce = ekché. descendo = deschenndo. excipio = exchipio.

3° — Devant les mêmes lettres, et dans tous les autres cas, *c* devient *ᵗch*, après une consonne ; et *ᵈch* : *a*) au commencement d'un mot, *b*) après une voyelle dans le corps d'un mot. — Cette distinction entre *ᵗch* et *ᵈch* est d'ailleurs fort peu sensible ; et si dans la pratique, la perfection semble trop difficile à atteindre, on pourra se contenter de prononcer uniformément ᵗch.

Cependant d'après la règle posée on devrait dire,

A) D'une part : { caelum = ᵈchéloum. benedicere = benedi-ᵈchere. mendacium = mennda-ᵈchioum.

B) De l'autre : concedat = conneᵗchdat.

G, 1° équivaut à *gue* dur, devant *a*, *o*, *u*.

Ex. : gallus. gubernium. { g a le même son que dans le mot français « *garde* ».

2° Il a ce même son dur devant une consonne autre que *n*.

Ex. : Agri (comme dans le mot « *griffe* »).

3° Le groupe *gn* est doux, comme dans le mot français « *agneau* ».

Ex. : agnus = a-gnouçe.
magnificat = ma-gnifikat.

4° Dans tous les autres cas, c'est-à-dire devant *e*, *i*, *y*, *ae*, *oe*, — la lettre *g* = *ᵈj*.

Ex. : angelus = ann-ᵈjé-louçe.
regis = ré-ᵈjisse.
legem = lé-ᵈjemme.

J = Y français dans le mot « Yonne ». (1)

(1) Il ne faut pas confondre cette prononciation du J latin, avec celle de la voyelle I, qui se retrouve identiquement la même dans toutes les langues. On distingue, en effet, dans le langage articulé deux sortes de sons : les *voyelles* et les *consonnes*.

La *voyelle* n'est autre que le son vocal pur et simple, produit par les vibrations des cordes du larynx, et qui traverse librement le pharynx et la bouche, pour éclater au dehors sous diverses formes suivent les modifications apportées au volume

Digitized by Google

Ex. : jejunium = yeyounioume.
jube = youbé.
jam = yam.
adjiciat = adyi^{d}chiat.

M et **N** ne sont jamais nasalisés avec la voyelle précédente ; mais au contraire toujours nettement articulés.

Ex. : tempus = temm-pouçe.
quaerens = qué-renn-ce.
compungo = comm-pounn-guo.

S n'a jamais le son adouci de **z**, mais toujours le son dur de **ç**.

Ex. : Jesus = Yé-çou-ce.
miserere = mi-çéréré.
resurrectio = re-çourrek^{t}zio.

X de même équivaut à **kç**, non à **kz**.

exaudi = ek-çaoudi.
ex ipsis = ekç ipsis.

T a toujours le son dur du français « *t*able », sauf dans le seul groupe *ti* suivi d'une voyelle, et précédé d'une autre lettre que *s*, *x* ou *t* ; où il devient ^{t}ç.

Ex. : tribulatio = triboula^{t}çio.
constantia = connstann-^{t}çia.
Mais on doit dire : gestio = gess-ti-o.

de la cavité buccale. Les voyelles sont au nombre de cinq, dont plusieurs se subdivisent en résonnances particulières : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. Toutes ont un son par elles-mêmes, sans le secours ou l'adjonction d'une autre lettre.

Les *consonnes*, au contraire, n'ont pas de résonnance propre et indépendante. Comme leur nom l'indique, elles se font entendre avec (*sonant cum*) les voyelles qui leur servent de point d'appui, et auxquelles elles ajoutent un bruit particulier, produit dans le tube vocal par l'opposition d'obstacles variés au passage de la colonne d'air expiré. Qu'on essaie d'articuler les consonnes *b*, *d*, *g*, etc. ; on les fera fatalement reposer sur une voyelle, d'ordinaire *é* ou *e* muet.

Outre les voyelles et les consonnes proprement dites, quelques langues possèdent encore des *semi-voyelles*. Elles ont cela de commun avec la voyelle, que leur résonnance se rapproche d'un son vocal déterminé, par exemple *i* ou *u* ; toutefois de par leur nature, elles sont inaptes à vibrer seules, et ont besoin de s'appuyer sur un son glottique déjà constitué. Le J ou I consonne des latins, et le J ou jott des allemands rentrent dans cette catégorie. Ce n'est pas un I ; on ne peut l'articuler seul, comme ce dernier ; on ne parviendra pas à le prononcer en modifiant insensiblement le volume de la cavité buccale, comme pour les voyelles. On l'obtient en retrécissant le tube vocal, et en mouillant la langue contre le palais et les dents supérieures : ce qui donne le son soufflant palatal YE. C'est le son de notre Y français, non quand il équivaut à I, comme dans « style », ou à deux I, comme dans « pays », mais tel qu'il est articulé dans « Yonne ».

Digitized by Google

Th cependant se prononce toujours dur, dans les finales comme celle du mot « *struthio* ».

Z = ^{d}z.

Ex. : zelus = ^{d}zélouçe.
zona = ^{d}zona.

H est nul, sauf dans les seuls mots « mihi », « nihil », et leur composés, où il devient **k**. (1)

« Mikil, nikil, nonnikil ».

R est toujours vibré, c'est-à-dire dû à l'oscillation rapide de la pointe de la langue contre l'arcade dentaire supérieure ; et n'est jamais grasseyé, c'est-à-dire produit par le roulement de la luette au fond de la gorge. On sait que cette dernière méthode de prononcer l'r, en usage dans beaucoup de villes de France, est de date assez récente ; si elle peut être tolérée dans le langage courant, quand elle n'est pas trop accentuée, elle ne peut en aucune façon être admise dans la déclamation et le chant, d'où les consonnes affaiblies et molles doivent être bannies. Les Italiens ont particulièrement en horreur ce qu'ils appellent notre « erre francese ». Si nous adoptons leur prononciation du latin, ne leur faisons par l'injure de substituer à leur **r** roulé et vibré, notre **r** grasseyé, si peu recommandable en lui-même. (2)

Critique.

1° Ce système présente comme premier et sérieux avantage, — bien que nié par certains, — celui d'une réelle *beauté*. Si le son ^{t}*ch* de la lettre *c* choque un peu, de prime abord, nos oreilles françaises, elles ne tardent pas à s'y accoutumer ; et on finit par le trouver très harmonieux, pourvu qu'on l'articule de la bonne manière, c'est-à-dire avec toute la *légèreté* voulue. La substitution fréquente de la consonnance ^{d}*ch* à la consonnance ^{t}*ch* dans les bouches italiennes, prouve assez que le chuintement n'est ici ni grossier, ni fortement accusé, mais produit par une discrète application de l'extrémité de la langue sur le palais, au-dessus de la gencive supérieure.

(1) Ce son **k** n'est qu'une transformation, un renforcement de l'aspiration primitive.

(2) Sur le grasseyement et les moyens de s'en guérir, on consultera avec profit les auteurs suivants : E. Legouvé, « *Art de la lecture* » 1re partie, ch. VII. — J. L. Gondal, « *Parlons ainsi de la voix et du geste* », ch. III et VIII. — L. Branchereau, « *Lecture à haute voix* », ch. II.

Digitized by Google

Pour ce qui est de l'aspiration tranformée des mots « mihi » et « nihil », elle est si peu fréquente qu'on peut la regarder comme insignifiante. — Par ailleurs elle n'est point si détestable qu'elle le semble à plusieurs. Elle ne nous est point familière, il faut bien l'avouer ; mais ici encore, une courte éducation nous la fera apprécier. Elle est fort utile, en effet, pour nous faire distinguer les deux consonnances identiques des mots où on l'emploie, et que nous n'articulons jamais bien avec notre prononciation française.

Enfin, le parler italien a le don de s'harmoniser merveilleusement avec l'accentuation et le rhythme des mots latins, que notre prononciation française ne contribue pas peu à alourdir et à dénaturer. Il n'est donc pas étonnant de voir les grégorianistes modernes désirer sa prompte et universelle diffusion, au nom de la correcte et parfaite exécution des sublimes mélodies du Graduel et de l'Antiphonaire ; sans lui, la souplesse des neumes, la douceur des cadences et des finales ont bien des chances d'être sacrifiées ; — avec lui, les formules se déroulent légères et vivantes, et certaines particularités d'exécution, comme les notes liquescentes, trouvent une explication toute naturelle.

2° On ne peut contester en outre que la prononciation romaine ne soit suffisamment *scientifique*. Sans doute elle ne fut pas éprouvée dans son intégrité par l'usage du peuple latin ; mais les rares consonnances qui lui sont propres, sont le résultat d'une évolution nécessaire et immédiate de leurs correspondantes cicéroniennes et impériales. « On peut donc admettre, affirme M. Couillault, (1) sans toutefois établir une identification trop rigoureuse entre la diction italienne moderne et celle du ve siècle, que le latin tel qu'on le prononce aujourd'hui dans les Églises d'Italie ne diffère pas très sensiblement de celui qu'on pouvait entendre dans les rues de Rome, au temps de saint Jérôme et de saint Augustin ».

3° Et puis, la prononciation italienne n'est-elle pas celle de Rome et du Souverain Pontife ? Et en l'espèce, cette considération a bien sa valeur. Nous n'agitons pas un problème de pure spéculation ; mais notre but est aussi et surtout de réaliser l'unité de langage liturgique, pour l'unité de prière dans l'Église de Dieu.

Or le moyen infaillible de concilier les sentiments opposés, les opinions diverses en une pareille matière, est de nous

(1) Voir « *Rome* », mars 1911.

Digitized by Google

tourner vers le centre de l'unité catholique, vers Rome, dont la divine influence a toujours su, au témoignage de l'histoire, faire l'union et la paix là où régnaient la division et la discorde.

4° Aussi ne devons-nous pas être surpris de voir la presque unanimité des réformateurs catholiques adopter sans hésitation ce dernier système de prononciation latine. Nous le trouvons usité chez les catholiques anglais, imposé dans plusieurs diocèses de Belgique, dans une bonne partie des diocèses français, et introduit même jusqu'au Canada. — Il satisfait si bien, en tous pays, les intelligences et les volontés, que l'on peut croire le moment prochain, où l'autorité suprême l'étendra à l'Église entière.

III. — CONCLUSION.

Tout semble donc nous convier à adopter cette prononciation romaine, et à l'adopter dans toute son intégrité, selon le principe posé au début. Quel motif aurions-nous en effet, de nous montrer éclectiques en la matière? Est-ce la pensée qu'un ordre prochain, venu de haut, et nous donnant une direction différente, rendrait nuls les efforts tentés jusqu'ici pour nous assimiler une prononciation provisoire ? — Mais le caractère purement provisoire de la diction romaine est loin d'être prouvé ; elle s'impose au contraire par les faits, et tout porte à croire que le Souverain Pontife, s'il parle un jour, tiendra compte de cette direction générale du mouvement chrétien — auquel il semble personnellement très favorable, — comme aussi de l'opinion presque unanime des membres de la Commission Grégorienne Vaticane, à qui il daigne accorder, dans les questions de ce genre, le plus grand crédit et la plus large autorité.

Il serait donc pusillanime de craindre ici sa peine ; ce n'est pas l'appréhension d'un changement problématique et imaginaire — et en somme insignifiant, si jamais il se réalisait, — qui doit refroidir notre zèle dans la bonne œuvre où nous avons résolu de nous engager. Souvenons-nous du but qui nous attire, et qui n'est autre qu'une plus grande extension du principe de l'unité dans l'Église, et une plus grande perfection de la louange divine ; car il convient souverainement, selon la parole de

Digitized by Google

Pie X, « de n'offrir au Seigneur que des choses vraiment bonnes en soi, et même, autant que possible, excellentes ». (1)

REMARQUE QUI S'IMPOSE.

Qu'on nous permette ici, sous forme de corollaire, une dernière remarque qui nous semble de la plus grande importance.

Lorsque nous aurons banni de notre prononciation latine toutes les consonnances défectueuses, que nous leur aurons substitué une diction plus scientifique et plus esthétique tout ensemble, aurons-nous le droit de nous féliciter, et de nous reposer sur des lauriers légitimement conquis, comme si nous avions fait tout ce qui dépendait de nous pour la décence des cérémonies liturgiques, et la beauté extérieure du chant de l'office et de la sainte messe ? On nous permettra d'en douter. — Sans doute nos efforts persévérants auront abouti à la belle ordonnance du constitutif matériel, et pour ainsi parler du « corps » de notre discours ; en d'autres termes, nous aurons restauré les sons latins normaux, exacts et vrais.

Mais le langage comprend un élément plus important et bien supérieur, auquel les philologues, à la suite de Cicéron, ne craignent pas de donner le nom d'*esprit* et d'*âme* du discours, et qui réclame de notre part une attention plus délicate encore et des soins tout spéciaux : nous voulons parler de l'*accentuation* et du rythme. — « Ce qui constitue le mot, — nous dit D. Pothier, dans cette page magistrale où il se montre aussi savant philosophe que profond artiste, — ce qui lui donne sa forme et son existence comme mot, ce n'est pas la simple juxtaposition des syllabes. Celles-ci doivent être fondues en un seul tout indivisible, comme l'idée renfermée sous le mot est une et indivisible. Que ma pensée, par exemple, se porte sur la ville de Rome ; pour l'exprimer, je dis : « Roma », mais parce que l'objet de l'idée est un, et qu'il ne peut se partager par moitié sur chacune des deux syllabes du mot, j'émets celui-ci tout entier comme d'un seul mouvement. C'est ce phénomène qui constitue l'essence même de l'accentuation... L'accent a pour but essentiel de

(1) Lettre de S. S. Pie X, à S. Em. le cardinal Respighi, vicaire général de Rome, sur la « restauration de la musique sacrée », 8 décembre 1903.

Digitized by Google

fondre en un tout vivant les éléments du mot, pour faire ressortir l'idée unique qu'il contient ». (1)

Mais si l'accent a une influence si prépondérante sur le langage, il est de toute première nécessité de donner à chaque mot l'accent qui lui convient : au mot latin, l'accent latin ; au mot français, l'accent et le rhythme français. — Or on semble ignorer par trop les caractères spécifiques de ces deux sortes d'accents, si différents l'un de l'autre, qu'il n'est pas exagéré de les dire opposés par nature. — En effet,

1° A l'encontre de l'accent français qui s'appuie toujours sur *la dernière syllabe du mot* (comme dans : discoúrs, prononciatión, mirácle), l'accent latin n'affecte jamais que *l'avant-dernière ou l'anté-pénultième*, sans remonter au-delà de celle-ci. Quand la pénultième est prosodiquement longue, elle attire l'accent ; si elle est brève, elle le cède à la syllabe précédente. Il n'y a d'exception à cette règle que dans le cas où une des trois enclitiques « *que* », « *ne* », et « *ve* », s'ajoutent à la dernière syllabe d'un mot ; elles ont en effet la particularité d'attirer l'accent sur la syllabe qui les précède immédiatement, fût-elle quantitativement brève. Ex. : « arm*á*que », « decor*á*que ». — Ceux qu'effraierait l'étude aride des règles de la quantité, trouveront sans peine l'accent de chaque mot indiqué dans tous les livres de chœur, conformément à l'ordonnance portée par saint Pie V, au moment de la réforme liturgique.

2° Par suite de sa position même, l'accent français est *long*. — De toutes les syllabes d'un mot, en effet, à quelque idiome qu'il appartienne, la plus longue est incontestablement la dernière. Quintilien exposait déjà tout au long cette règle essentielle du discours, que D. Pothier a reprise avec toute la compétence qu'on lui sait. (2) Le texte serait inintelligible, si l'oreille ne pouvait distinguer les mots les uns des autres. Les parties intégrantes d'un mot, intimement unies entre elles, doivent donc être nettement séparées des syllabes du mot suivant. Cette distinction se fait, non par un renforcement du son sur la première syllabe de chaque mot (car cette syllabe est souvent privée d'accent), non par une interruption du souffle ou par une respiration ; mais par une prolongation presque imperceptible de la

(1) Voir « *Mélodies Grégoriennes* » (1880) ch. VIII.
(2) id. ch. X.

Digitized by Google

dernière syllabe, par un temps caché « tempus latens », même entre deux mots unis par le sens, comme « criminis causâ ». — L'accent français, toujours attaché à la syllabe ultime de chaque mot, participe évidemment à sa longueur : il est donc essentiellement un accent de durée. — L'accent latin est beaucoup plus *immatériel et délié ;* c'est plutôt une note courte et incisive, qui ne se distingue des syllabes voisines que par une élévation et un léger renforcement du son : ce qui n'entraîne pas nécessairement la longueur et la durée. La syllabe accentuée est le centre dynamique du mot latin ; elle reçoit l'intensité du son, pour la départir dans un mouvement identique et ininterrompu sur les syllabes suivantes. C'est donc une faute grossière que de la prolonger même un tant soit peu, au risque d'épuiser l'impulsion donnée, et de détruire l'unité du mot, en désagrégeant les syllabes.

3° Cet allongement de la syllabe accentuée a un inconvénient plus grave encore : au lieu de *soulever* légèrement cette syllabe, d'être le principe d'un mouvement arrondi qui se terminera naturellement sur la dernière syllabe du mot, l'accent allongé l'écrase, l'abaisse, l'alourdit, en fait le terme, la thésis d'une impulsion vive dont elle devrait être l'arsis et le point de départ.

Ce sont là des contre-sens regrettables, dont on peut absoudre les pieuses personnes qui n'ont pas reçu de culture spéciale, mais impardonnables chez des prêtres et des religieux, de qui l'on requiert une science suffisante de la langue latine. — N'oublions pas que le latin est l'idiome de l'Église romaine toute entière ; il doit être notre seconde langue maternelle à nous qui l'utilisons journellement dans nos rapports officiels avec le bon Dieu. Nous devons en posséder, sinon tous les secrets, du moins les principes essentiels et indispensables. C'est donc peu de réformer notre prononciation, et de rétablir dans son ordre normal la partie matérielle de notre langage latin ; veillons surtout à corriger les défauts, à guérir les maladies de son élément spirituel, à savoir l'accentuation et le rythme qui lui sont propres : A cette condition seulement le composé qui en résultera sera proportionné, homogène et harmonieux. Alors seulement nous pourrons offrir un suave et agréable sacrifice de louanges au Seigneur, qui a horreur des victimes imparfaites et difformes ; (1) et notre âme, puissament aidée dans sa prière par la

(1) Malach, I, 7-8.

Digitized by Google

collaboration de son compagnon d'esclavage, volera sur les ailes de la psalmodie jusqu'au cœur de Dieu, où elle puisera en abondance les grâces et les lumières dont elle a besoin chaque jour. — « Quid beatius quam hominem in terra concentum Angelorum imitari in hymnis et canticis ! » (1)

F. GREGORIANUS,
O. M. C.

---

(1) Saint Basile. Epist, I ad Greg.

Digitized by Google

LES NOUVEAUTÉS MODERNES
ET
LES PÉRILS DE LA FOI

---

§ I

NOTICE SUR MONSEIGNEUR KORUM

Dans les temps troublés où nous vivons, la foi est sapée jusque dans ses fondements et chacun s'ingénie à trouver quelque décor nouveau à ajouter au manteau taillé à la mode du jour, que l'on veut jeter sur les épaules du « vieux catholicisme » qui a fait son temps.

Une voix autorisée s'étant élevée pour prémunir les âmes contre le péril qui les menace, nous avons cru faire une œuvre pie en prolongeant au loin les échos de cette voix.

Il semble aussi qu'une rapide esquisse qui fît passer sous les yeux du lecteur la belle physionomie morale et quelque chose de l'humble et grande âme du prince de l'Eglise qui a écrit ces lignes leur donnerait plus de charme et d'attrait. A l'enseignement se joindra l'exemple, car la foi, une foi vive et ardente, est un des traits caractéristiques de Mgr Korum. Aussi bien n'est-ce pas une personnalité quelconque. Dieu s'est montré libéral de ses dons envers lui ; sa supériorité morale est incontestable, son ascendant s'impose à tous, même aux plus grands, sans que jamais il fasse rien pour l'obtenir. On cite ce mot de l'impératrice Augusta : « Quand je parle à Mgr Korum, je crois parler à un prince du sang ». Quant à lui, il s'apprécie très modestement : « Que suis-je, moi ? dit-il en mainte occasion, le fils d'un pauvre petit maître d'école ! » Une harmonie parfaite est répandue dans toute sa personne ; son âme transparaît dans ses traits si énergiques, et sa haute stature, si pleine de

Digitized by Google

dignité, inspire le respect en même temps que sa grande aménité attire la confiance. Ceux qui ont vu l'évêque de la sainte Robe, au moment où il faisait si magnifiquement l'ostension de la sainte Relique, ne contrediront pas ce portrait et ne l'auront pas oublié !

Mais jetons un coup d'œil en arrière. Michel-Félix Korum naquit le 2 novembre 1840, dans un village de la Haute-Alsace, de parents très chrétiens, et fut le troisième de sept frères et sœurs. En voyant se développer sous leurs yeux cet enfant si richement doué par la nature et la grâce, ses pieux parents désiraient vivement le voir se tourner vers l'état ecclésiastique. Leur vœu fut exaucé. Après avoir fait de brillantes études au Collège de Colmar, le jeune Korum quittait cette ville, emportant l'affection et les regrets de ses maîtres pour sa piété et son application au travail et de ses condisciples pour son charmant naturel. Il entrait en 1860 à l'Université d'Inspruck, dirigée par les Pères Jésuites ; il s'y perfectionna dans l'étude du latin et du français, y étudia la philosophie et la théologie et y passa sa thèse de doctorat avec une mention distinguée. Une personne de Trèves, qui a un membre de sa famille parmi les Jésuites d'Inspruck, rapportait qu'il lui avait été dit là-bas que nul depuis lors ne passa un aussi brillant examen.

Il quitta ensuite le pays du Tyrol, dont les beautés agrestes l'avaient charmé, pour venir au Grand Séminaire de Strasbourg se préparer à recevoir la prêtrise. Un an après, le 23 décembre 1865, il était ordonné prêtre par les mains de Mgr André Räss, et aussitôt nommé professeur de philosophie du Petit Séminaire de Strasbourg, où il sut au plus haut point intéresser et conquérir ses élèves. Il exerça cette charge jusqu'au moment où quatre ans plus tard, il était nommé professeur de théologie au Grand Séminaire.

En 1872, les Jésuites ayant dû quitter la ville, la confiance de son évêque le fit monter dans la chaire de la cathédrale, où sa forte et ardente parole fut très goûtée. Alors aussi il commença à entendre les confessions, et bientôt les pénitents se pressèrent nombreux autour de lui.

L'œuvre des Cercles catholiques ne lui fut pas étrangère, et surtout les pauvres et les malades connurent vite la bonté de son cœur. Ils partagèrent avec sa mère, qui seule lui restait alors, les émoluments du jeune professeur. Cette mère semblait une de ces chrétiennes des temps antiques qui ne savaient pas

Digitized by Google

transiger avec le devoir. Sa physionomie vive et intelligente, ses manières franches, simples et aisées attiraient la sympathie. On voyait que ce fils prêtre lui tenait plus au cœur que les autres; c'étaient deux âmes de même trempe; puis, n'était-il pas plus à elle, ce fils, son orgueil et sa joie, et lui, ne concentrait-il pas sur elle toutes ses affections ?

Sur ces entrefaites, la cure de la cathédrale devint vacante par la mort de son titulaire, et M. l'abbé Korum fut appelé à le remplacer le 30 octobre 1880. Il ne fit guère qu'y passer ; moins d'un an après, il apprenait sa nomination à l'évêché de Trèves. Ce fut un coup de foudre pour l'humble prêtre, qui, tandis qu'autour de lui tous rendaient hommage à ses talents et à sa vertu, se jugeait indigne et incapable de remplir les hautes fonctions de l'épiscopat (1). Dans cette conviction, il partit à Rome, espérant fléchir le Saint-Père : mais tout fut inutile. A toutes ses allégations, Sa Sainteté répondit : « Nous sommes tous indignes de recevoir l'épiscopat ; néanmoins, le vicaire de Jésus-Christ vous y ayant appelé, vous lui devez obéissance. C'est moi-même, ajouta le Saint-Père, qui vous enchaînerai ». Et il lui donna sa chaîne et sa croix, renfermant une parcelle de la vraie croix.

Le 12 août 1881, il était officiellement nommé évêque de Trèves, et, deux jours après, consacré par S. Em. le cardinal Monaco de La Valette dans l'église française de la Trinité des Monts, à Rome.

A Strasbourg, les regrets furent unanimes, mais son départ pour Trèves fut retardé par la mort de sa mère qu'il avait tant aimée, et qui avait encore eu la joie de recevoir sa bénédiction d'évêque. Elle mourait à Colmar le 8 septembre. Le 22, le nouvel évêque partait pour faire son entrée solennelle à Trèves. Son voyage à travers son diocèse fut une ovation, un triomphe: Dieu exaltait l'humilité de son serviteur. Sa réputation l'avait précédé et il n'eut qu'à se montrer pour gagner tous les cœurs. C'était un enthousiasme extraordinaire pour ce jeune évêque ; il se communiqua jusqu'à Berlin, où l'armée lui rendit spontanément les honneurs militaires comme à un général. Les cœurs des catholiques en tressaillirent d'aise, ce fut un baume sur bien des blessures. Peut-être le cœur du prélat eut-il tout d'abord quelque peine à s'associer à cette joie : une tombe aimée était à

(1) Il avait déjà refusé d'être coadjuteur, avec future succession, de Metz et de Strasbourg.

Digitized by Google

peine fermée, il quittait sa patrie, une ville où on le pleurait, et il venait seul, en pays étranger, sans avoir voulu emmener un ami, soit comme grand vicaire, soit comme secrétaire. Mais Dieu dut lui adoucir les sacrifices que sa grande âme faisait si vaillamment, car bien des épines devaient encore se trouver sur sa route. Déjà quelques voix discordantes cherchaient à couvrir de leurs clameurs cet hosanna universel.

Le 25 septembre, il prenait solennellement possession du siège de saint Eucharius dans l'antique cathédrale de Trèves. Il avait pris pour devise : *In patientia possidebitis animas ;* les occasions ne lui manquèrent pas pour la mettre en pratique, et il n'y faillit pas.

Le Kulturkampf battait encore son plein, le diocèse manquait de prêtres, les Séminaires étaient fermés, les religieux avaient été chassés : il fallait être partout, suppléer à tout, être, en un mot, évêque-missionnaire. Il devait aussi plaider à la cour la cause du droit et de la justice, et ce n'était pas la plus facile.

L'enfer, prévoyant tout le bien que devait opérer cet apôtre, eût voulu le faucher dans la fleur de son épiscopat. Trois fois, dans ses tournées pastorales, il eut des accidents de voiture et d'autres encore qui le mirent à deux doigts de la mort. Mais si l'enfer rugissait et voulait sa perte, le ciel veillait à sa conservation.

Depuis lors, l'apaisement s'est fait peu à peu; le vénéré prélat, si aimé de son peuple dont il se montre vraiment le père, commence à recueillir dans la joie ce qu'il avait semé dans les larmes. Malgré cela, il ne connaît pas le repos. A sa charge déjà lourde d'évêque d'un diocèse de 1.100.000 âmes, il joint la prédication des grandes fêtes de l'année et celle de chaque semaine pendant le Carême. Viennent ensuite les confessions des samedis et veilles de fêtes si nombreuses en Allemagne, et de deux fois la semaine au temps pascal, confessions qui souvent se prolongent bien avant dans la soirée. Le dernier des mendiants peut se confesser à son évêque ; parfois on vient le consulter des environs et même de plus loin. Il peut dire avec saint Paul qu'il s'est fait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ (1).

Saint Charles Borromée semble être son modèle. Très bon, mais très strict sur la discipline, il veut tout faire, se rendre

(1) En janvier 1903, la lutte s'est rouverte pour obtenir que les écoles normales supérieures de filles soient confessionnelles, car les jeunes normaliennes n'avaient pas la facilité de remplir leurs devoirs religieux. Monseigneur s'attira par là la disgrâce de l'empereur et fut abîmé par la presse anticatholique. Mais que lui importe!

Digitized by Google

compte de tout par lui-même : examen des jeunes lévites pour la prêtrise, catéchismes qu'il fait faire dans la visite des paroisses et ses tournées de confirmation, visite des couvents où il voit chaque religieuse. Tout passe par ses mains et sous ses yeux. On se demande comment il arrive à bout de tout cela ; le bon Maître pour lequel il se dépense sans mesure doit l'assister d'une manière particulière.

Après Pâques, les tournées pastorales qu'il partage avec son coadjuteur, occupant l'année suivante la partie de son diocèse qu'il avait dû laisser, lui prennent deux mois. Rien ne l'arrête, une indisposition ne compte guère. Il a renouvelé son diocèse resté longtemps en deuil de son évêque, glorieux captif pour la foi. On lui doit le Petit Séminaire de Prum. A Trèves, Grand et Petit Séminaires sont florissants. Ces aspirants et ces lévites, l'espérance du sanctuaire, sont la portion chérie de son troupeau : il veille sur elle avec la sollicitude et l'amour d'une mère pour ses enfants. Nombre d'églises ont été élevées « et, dit-il, ce sont ces pauvres gens qui se les bâtissent, se privant pour y arriver ; cela, c'est une preuve de foi ! » « Dans dix ans, disait encore Monseigneur, si Dieu me prête vie, j'espère n'avoir plus d'église mixte. Quant à l'argent pour toutes ces œuvres, je n'en demande jamais à personne ; si je crois que c'est l'œuvre de Dieu, je m'y mets hardiment, je prie le bon Dieu de m'envoyer ce dont j'ai besoin et je n'en manque jamais. »

A la dernière ordination de Carême, Mgr Korum parlait à ses nouveaux prêtres de leur dignité, mais surtout de leurs devoirs, leur redisant aussi la parole du P. Lacordaire : « Soyez forts comme le diamant, plus tendres qu'une mère ». Et l'humilité, il la prêche en toute occasion, à ses prêtres, à ses religieuses, aux ordinations, professions, etc.

C'est que l'humilité est sa vertu favorite qui, avec sa grande simplicité et son oubli de lui-même, frappent dans ce prélat si supérieur en tout. La sainte Robe lui valut le prétoire : là, son humilité put trouver à se délecter. Un journaliste de bas étage lui avait jeté l'insulte, espérant le salir, mais l'insulte ne l'atteignit pas. Monseigneur, pour satisfaire à sa dignité, dut le citer au tribunal, où justice fut rendue.

Il vit chez lui, quand il est en son particulier, avec la simpli-

il a fait son devoir, il a obtenu une école qui est tenue par les Ursulines, et il n'abandonne pas ses revendications.

Digitized by Google

cité, la frugalité d'un moine. L'excédent de son budget passe tout entier aux bonnes œuvres.

C'est un savant, mais si modeste, qu'il n'use de sa science que pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Il possède, dit-on, la Sainte Ecriture et les Pères à un degré rare : son mandement est, du reste, émaillé de citations. Orientaliste distingué, Mgr Korum parle encore plusieurs langues étrangères. C'est une âme d'apôtre, on l'a dit à son arrivée à Trèves; aussi son cœur est-il tout brûlant de ce feu que Notre-Seigneur est venu apporter sur la terre ; comme son divin Maître il voudrait en voir embrasés tous les cœurs. Dans ses sermons, sa parole, tour à tour véhémente ou émue, revient toujours au même but : attirer les âmes à l'amour de Dieu. Sa grande dévotion à la Passion se trahit dans sa parole et les larmes qu'elle lui fait verser. Assister à sa messe, c'est avoir sous les yeux la prédication muette des grands mystères qui s'y accomplissent, tant on le voit pénétré de foi, d'adoration et de respect, surtout quand, dans les dix premiers jours de l'année, il célèbre la Sainte Messe devant le Saint-Sacrement exposé tour à tour dans les différentes paroisses et en présence de toute une foule accourue sur les pas de son évêque

Mais, même dans la manifestation extérieure de sa piété, son humilité ne veut rien perdre de ses droits, on voit qu'il ne laisse paraître que ce qu'il ne peut empêcher, ou qu'il doit à l'édification.

Rien que de très simple, rien qui puisse être particulièrement remarqué ; mais, quoi qu'il fasse, toute sa personne et sa manière d'être disent son esprit de foi.

Voilà, quoique bien pâle et bien imparfaite, une légère esquisse du vénéré prélat dont on peut bien dire que c'est un évêque selon le cœur de Dieu.

Que reste-t-il à ajouter ? si ce n'est le vœu que Dieu prolonge les années de ce fécond épiscopat et suscite bien des cœurs d'apôtres comme celui-ci pour travailler à sa vigne, car jamais le besoin ne s'en fit plus sentir.

§ II

LES NOUVEAUTÉS MODERNES ET LES PÉRILS DE LA FOI

Un courant d'idées s'est fait jour, qui, de tous côtés, ouverte-

Digitized by Google

ment ou dans l'ombre, dans les écrits ou les discours, poursuit sa marche à travers le monde. On ne prétend à rien moins qu'à donner à l'Église une vie nouvelle ! En réalité, ces idées ne sont propres qu'à affaiblir la foi et à porter atteinte à notre obéissance filiale envers la Sainte Église. Les progrès réalisés par les sciences naturelles, l'épanouissement des études historiques et les changements survenus dans toutes les positions sociales ont créé une nouvelle conception de la vie, laquelle tend, semble-t-il à s'éloigner de plus en plus de l'Église et va, d'une manière plus ou moins hostile, à l'encontre de notre vieille foi catholique. Une rupture s'est produite entre les manières de voir de l'Église et les enseignements de la science moderne, qui menace, dit-on, de s'accentuer et de devenir un abîme infranchissable, si, persistant dans sa raîdeur surannée, elle refuse de faire alliance avec les idées modernes. L'Église peut bien avoir été jadis la grande civilisatrice des nations et avoir favorisé les sciences et les arts, mais depuis lors, elle a vieilli, et sous cette poussée nouvelle vers la liberté comme sous l'influence de connaissances plus étendues, l'esprit moderne qui poursuit sa route sans tuteur et sans frein, l'a dès longtemps devancée. Si donc l'Église ne veut pas rester en arrière et perdre le peu d'autorité qu'elle a encore sur les esprits, il faut qu'elle change son organisation vieillie et vive en paix et en bonne intelligence avec les courants dominants de notre époque.

Quel cas devons-nous faire de ces idées ? L'apôtre des nations exhortait son disciple Timothée à «prêcher la parole de vérité à temps et à contre-temps ». (1) Il lui faisait un devoir « de veiller et d'achever l'œuvre d'un évangéliste », d'un prédicateur des vérités chrétiennes.

Nous ne pouvons non plus laisser passer les signes des temps et les dangers qu'ils cachent, sans manquer au plus saint de nos devoirs.

Nous proposons donc à vos réflexions les deux questions suivantes :

1° Quelle devra être, d'après ses enseignements, l'attitude de l'Église en face des tendances religieuses du monde moderne ?

2° Quels sont les devoirs qui incombent à ses enfants par cette attitude de l'Église ?

(1) II Tim., 4, 2.

Digitized by Google

I

Certains mots exercent à notre époque une irrésistible fascination sur les esprits et les cœurs ! Ceux de liberté, de civilisation moderne, de progrès et de science font partie de ces expressions trompeuses. Si l'on en vient à approfondir leur véritable sens, ils s'offrent à nous sous un aspect changeant, et, selon le point de vue où l'on se place, brillent d'un éclat différent. En pareil cas, on ne doit jamais conclure à une entente, avant d'avoir bien arrêté de part et d'autre le sens adopté.

Les idées modernes relatives à la religion et à la révélation, combattent au nom de la raison et de ses droits illimités, au nom de la liberté et des progrès nécessaires de l'instruction chrétienne, au nom de la science et de ses admirables découvertes, la foi antique et l'organisation de l'Église catholique. Toutes ces attaques visent plus ou moins à défigurer l'Église et le caractère surnaturel de sa mission et tendent à abaisser le divin trésor des vérités révélées au niveau des enseignements humains qui ont pris naissance dans le cours des siècles et qui ont déjà disparu. Les vérités fondamentales de notre foi : l'existence d'un Dieu personnel, la création du monde et de l'homme, le mystère de la Sainte Trinité, l'Incarnation du Fils de Dieu, l'élévation de l'homme à la vie surnaturelle sont niées ou tellement défigurées et amoindries qu'elles semblent être des apologies morales de vérités naturelles. S'il en était ainsi, elles n'auraient qu'un temps et ne seraient plus en désaccord avec les affirmations de la sagesse moderne. Ainsi prendrait fin la discorde séculaire qui existe entre elle et l'Église catholique ; la civilisation avancée et le monde moderne pourraient se réconcilier avec elle.

Mais avec de tels principes pour base, jamais cette paix ne pourra être conclue. Notre foi n'est pas le fruit de la recherche humaine (1), elle n'est pas le fruit des progrès de la civilisation, elle repose sur la parole de Dieu et nous a été apportée du ciel par J.-C., le Fils de Dieu incarné : nous disons comme S. Paul avec une inébranlable assurance : « Je sais en qui j'ai mis ma confiance » ! Nous avons à cœur sa recommandation : « Conserve, dit-il, ce qui t'a été confié », (2) c'est-à-dire le précieux trésor de la foi, que J.-C. a légué à son Église et où celle-ci puise sans cesse. Et afin qu'il reste intact, le Seigneur a

(1) II Tim. 1, 12.
(2) I Tim. 6, 20.

Digitized by Google

envoyé l'Esprit-Saint à son Eglise pour qu'il demeure avec elle et la conduise dans la vérité. Lorsque N.-S. envoya ses Apôtres enseigner tous les peuples, s'appuyant sur sa puissance royale, il leur promit sa perpétuelle assistance : « Voici, dit-il, que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ». (1) L'Eglise possède donc tous les moyens de salut et les vérités de la foi qui assurent sa stabilité dans tous les siècles. Elle a reçu la plénitude des révélations divines : « Tout ce que j'ai reçu de mon Père, dit le Seigneur à la dernière Cène, je vous l'ai annoncé ». (2) Les Apôtres ne pouvant encore saisir le sens profond et l'enchaînement intime de ces vérités, le Seigneur leur promit l'assistance du Saint-Esprit : « Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité».(3) L'Eglise, dans le cours des siècles, devra faire bien des changements dans son organisation extérieure, mais elle restera toujours la même quant à sa foi et à son être intime, car elle est fondée pour tous les temps et tous les peuples et une force divine circule sans cesse dans ses veines. L'archange Gabriel, lors de l'Annonciation, avait déjà prédit de J.-C. et de son royaume que : « Le Seigneur Dieu lui donnerait le trône de David son père, qu'il règnerait sur la Maison de David éternellement et que son règne n'aurait pas de fin ». (4) S. Paul, exhortant les chrétiens convertis à persévérer dans le combat, leur enseignait en même temps que la religion chrétienne est stable et ne doit pas comme l'Ancien Testament être remplacée par une autre. « Maintenant, dit-il, Dieu fait une nouvelle promesse disant : Encore une fois, et moi j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel. Or, en disant : Encore une fois, il annonce le changement des choses muables comme étant accomplies, afin que les immuables demeurent. C'est pourquoi recevant le royaume immuable, nous avons la grâce pour rendre à Dieu le culte qui lui plaît, avec crainte et respect ». (5)

Les Saints Pères désignent l'Eglise comme étant le royaume immuable du Christ. S. Augustin, interprétant cette parole du Psalmiste: « Je demeurerai éternellement sous ta tente ». C'est, dit-il, que l'Eglise n'est pas sur la terre pour un peu de temps

(1) S. Math., 28, 20.
(2) Jean, 15, 15.
(3) Id., 16, 13.
(4) Luc, 1, 32.
(5) Hebr., 12, 26.

Digitized by Google

seulement, mais qu'elle y restera jusqu'à la fin des siècles. Quand même l'ennemi en fureur me combattrait toujours et me tendrait des embûches pour m'effrayer, je demeurerais éternellement sous ta tente. L'Eglise ne peut être vaincue, renversée, ni surmontée par aucune tentation, jusqu'à ce qu'arrivent la fin des temps ». (1) S. Ambroise applique à l'Eglise ces paroles de Salomon : « La trace d'un navire au milieu de la mer m'est difficile à comprendre ». Il la compare à un vaisseau battu par la tempête sur la mer de ce monde, secoué par le vent des tentations et des souffrances et jeté sur les écueils par les flots irrités des puissances d'ici-bas. « Mais quelle que soit la détresse dans laquelle elle se trouve, jamais elle ne fera naufrage, parce qu'au mat, c'est-à-dire à la croix, le Christ est suspendu, que Dieu le Père est assis sur le pont et que le Saint-Esprit tient le gouvernail. Douze rameurs (les douze Apôtres) conduisent cette nef à travers les récifs vers le port ». (2) S. Jean Chrysostôme adressait dans le même esprit cette chaleureuse exhortation aux fidèles de son temps : « Reste dans l'Eglise et tu ne seras pas trahi par elle...; rien ne peut lui être comparé. Ne me parle pas d'armes et de remparts ; car les remparts tombent avec le temps, tandis que l'Eglise ne connaîtra pas la vieillesse. Les barbares peuvent détruire les remparts, mais jamais les démons ne vaincront l'Eglise. L'histoire démontre que ces paroles ne sont pas dictées par l'orgueil. Combien ont combattu l'Eglise et ont été anéantis ! L'Eglise au contraire sort victorieuse du combat et des embûches, on la couvre de honte et elle voit croître son éclat. Elle ne succombe pas sous les blessures et les flots l'assaillent sans la briser, la tempête ne la submerge pas. Elle combat et lutte, jamais domptée, jamais vaincue ! Voilà en quoi consiste sa grandeur ! » (3)

L'Eglise étant invincible et ayant reçu, dès son institution, la plénitude de la révélation, toute nouveauté, tout changement dans la doctrine devient suspect. Celui qui se détache de la foi antique se détache du Christ et de son Eglise et perd par là le droit de se regarder comme un de ses membres. « Les hérétiques, écrivait Tertullien à la fin du IIme siècle, n'ont pas le droit de s'appuyer sur la Sainte Ecriture, ce trésor n'appartenant qu'aux enfants de l'Eglise. Comme hérétiques ils ne sont plus chrétiens,

(1) Psal. 60, n. 6, M. 36, 6, 26.
(2) Serm. 46, Ambr. adscript. M. 17, 676.
(3) J. Chrysos. ; Hom. de capt. Eutrop., n. 2, M. 52, 597.

Digitized by Google

car ce n'est pas de J.-C. qu'ils ont reçu les enseignements auxquels ils obéissent par leur propre choix. Ils ne peuvent donc se réclamer des Saintes Ecritures. Nous avons le droit et le pouvoir de leur dire : « Qui êtes-vous ? Quand et d'où êtes-vous venus ? Que venez-vous faire chez moi, puisque vous n'êtes pas de ma famille ? De quel droit, Marcion, viens-tu abattre des arbres dans ma forêt ? Qui t'a permis, Valentin, de puiser de l'eau à ma source ? Qui t'a autorisé, Apelles, à transporter les pierres qui délimitent ma propriété ? Et vous autres, comment se fait-il que vous veniez semer dans mon champ et y paître vos troupeaux ? C'est ma propriété, elle m'appartient depuis de longues années, j'en ai des preuves incontestables qui remontent aux premiers tenanciers ! Je suis un héritier des Apôtres, ils en ont ordonné ainsi par testament, la confiant aux soins de leurs successeurs sous la foi du serment, ainsi j'en garde le dépôt inviolable. Vous, ils vous ont pour toujours déshérités et repoussés comme étrangers ». (1)

Nous avons le droit d'éconduire de même tous ceux qui veulent nous imposer des manières de voir nouvelles en matière de foi. La foi n'est pas moderne, il est de sa nature même d'être antique et de remonter jusqu'au temps du Christ et des Apôtres. Voici comment S. Vincent de Lérins en parlait au début du Ve siècle : « La tendance à suivre les enseignements nouveaux qui s'élèvent s'est toujours montrée dans l'Eglise, mais ils ont été d'autant plus rapidement combattus que le zèle pour la religion était plus grand et la vie de foi plus intense ». Il relate ensuite qu'au début du IIIme siècle un pieux évêque de Carthage, appelé Agrippinus, soutenait, contre l'usage établi, que le baptême donné par les hérétiques était nul et qu'il devait être renouvelé aux convertis à leur retour dans l'Eglise. Cette affaire donna lieu à de grands démêlés qui nécessitèrent l'intervention du Pape. Celui-ci écrivit en Afrique : « N'introduisez pas de nouveautés, il faut s'en tenir aux enseignements donnés ». Ainsi se termina ce débat, on conserva l'ancienne coutume et l'autre fut rejetée ». (2)

Il en fut de même dans tous les Conciles. Les erreurs qui se sont fait jour dans le cours des siècles étaient aussi dans leur temps des idées modernes, elles furent condamnées par les Pères, parce qu'elles étaient en désaccord avec l'antique croyance et la

(1) De Praescript., c. 37 ; M. 2, 51.
(2) Commonit. 1, 6 ; M. 50, 654 sq.

Digitized by Google

tradition. Nous trouvons la raison d'être de cette manière d'agir dans la nature même de l'enseignement chrétien : « O Timothée, écrit l'apôtre à son disciple, conserve le dépôt qui t'a été confié, repoussant les profanes nouveautés de paroles ». (1) « Et ce bien confié, quel est-il ? demande S. Vincent. C'est celui qu'on a confié à ta fidélité. Non ce que tu as inventé, mais ce que tu as reçu. Non ce que tu as imaginé, non une chose due à ta pénétration, mais à la tradition qui est venue jusqu'à toi sans sortir de toi, qui en es le gardien, non l'auteur ». (2)

Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise, fidèle à ses traditions, ait trouvé de son devoir de prémunir ses enfants contre l'esprit du monde, afin de leur ôter toute idée de conciliation avec ce qui est irréconciliable. Car l'Eglise juge d'une doctrine d'après sa conformité avec la foi reçue.

Or, le principe vital de l'esprit qui régit le monde et qui dans le cours des siècles a produit des manifestations diverses d'impiété est diamétralement opposé à l'esprit de J.-C. et à la fin dernière de son avènement. « Nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, écrit l'Apôtre, mais l'esprit qui est de Dieu, afin de connaître les dons que Dieu nous a fait ». (3) Comment pourrions-nous en venir à une entente avec le monde, quand l'Apôtre nous dit : « Ne vous conformez pas à ce siècle » ? (4) Le monde est si fort en opposition avec J.-C. qu'il ne peut recevoir l'Esprit du Sauveur (5), car il ne connaît pas J.-C. ; (6) il est tout entier placé dans le méchant. (7) Voici la peinture que l'Apôtre de l'amour nous fait du monde et de ses excitations mauvaises : «Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie ; ce qui ne vient pas du Père, mais du monde » (8). J.-C. est apparu ici-bas pour réconcilier en lui le Père avec le monde. Il nous offre sa doctrine et sa grâce, afin que nous y trouvions la force nécessaire pour vaincre le péché, en glorifiant le Père en lui et par lui, par l'hommage libre de notre cœur dans la foi, l'espérance et l'amour.

Mais, tandis que le chrétien fait consister sa gloire et sa plus

(1) I. Tim., 6, 20.
(2) 1, c, 22, col. 666.
(3) 1 Cor., 2, 12.
(4) Rom., 12, 2.
(5) Jean, 14, 17.
(6) Jean, 17, 25.
(7) 1 Jean, 5, 19.
(8) 1 Jean, 2, 16.

Digitized by Google

grande dignité à se soumettre aux ordres de Dieu afin de procurer en tout l'honneur et la gloire de sa divine Majesté, les enfants du siècle, au contraire, rapportent tout à eux-mêmes, leur but principal étant leur propre honneur et glorification. Il ne pourra donc jamais être question d'alliance avec ce monde-là, et cette parole de N. S. se confirmera toujours : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous aviez été du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui, mais parce que vous n'êtes pas du monde et que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait ». (1)

N'est-ce pas un spectacle étrange, de voir J.-C., notre Sauveur miséricordieux, lui qui cherche dans le désert avec une bonté inlassable la petite brebis perdue, lui, la révélation par excellence de l'amour infini, ne recevoir en retour que mépris, haine et outrages. Quelle est donc la cause de ce triste phénomène et d'où vient ce combat incessant contre l'Eglise, l'Epouse du Christ? C'est cet esprit rebelle et rejeté de Dieu qu'il a refusé de servir et que J.-C. et son Apôtre ont appelé « le Prince de ce monde », qui fomente cette haine. Elle est en lui toujours nouvelle, inextinguible, car il n'est pas demeuré dans la vérité et il pousse les hommes à le suivre dans la révolte qui a causé sa perte.

Les anges déchus aspiraient, selon S. Thomas, à une béatitude sans Dieu : soit qu'ils aient pensé n'avoir pas besoin de l'union surnaturelle avec Dieu et de la contemplation de sa gloire et se suffire à eux-mêmes pour être heureux, soit qu'ils aient cru, dans leur orgueil, pouvoir arriver par leurs propres forces, sans le secours et la coopération de la grâce divine, au but élevé auquel Dieu, dans son amour, les conviait, alors qu'il est impossible à une créature livrée à ses forces naturelles de s'en faire même une idée, à plus forte raison d'y atteindre. (2) C'est à ces premiers révoltés qu'il faut remonter pour comprendre l'erreur du naturalisme, dont le monde moderne est imprégné et qui pousse tant d'hommes à combattre J.-C. et son Eglise. Ils poursuivent de leurs embûches tous ceux qui regardent les commandements de Dieu, les enseignements et l'amour de J.-C. comme leur plus grand trésor. L'Apôtre de l'amour nous le dit : « Le dragon s'en alla faire la guerre aux autres de sa race, à ceux qui gardent les commandements de

(1) Jean, 15, 18.
(2) S. Théol., 1, q. 63, a. 3.

Digitized by Google

Dieu, et qui ont le témoignage de J.-C. » (1) Le but final de ce combat est la négation de toute vie surnaturelle et la destruction complète des rapports qui, selon la volonté de Dieu, doivent exister entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. C'est ce que le Pape Pie IX a démontré dans sa solennelle allocution *Maxima laetitia*, en l'année 1862. Cette lutte se poursuit sans relâche et de façons diverses dans les revues et travaux scientifiques, dans les écoles supérieures, les réunions publiques, les conférences et les journaux.

La foi nous apprend que, dans son incompréhensible bonté et par un libre décret de sa volonté, le Dieu Tout-Puissant a conféré à l'homme une plus haute dignité. La création devait nécessairement amener entre Dieu et l'homme des rapports tels que ceux qui existent entre le maître et le serviteur. Mais Dieu éleva sa créature à l'ordre surnaturel, c'est-à-dire la revêtit de la grâce sanctifiante, par laquelle l'homme devint participant de la nature divine et par là enfant de Dieu, héritier du ciel. Lorsque cette dignité surnaturelle fut perdue par le péché, Dieu, dans sa bonté et sa sagesse infinies, trouva encore le moyen d'atténuer la faute de l'homme et de le rétablir dans l'état de grâce et d'amour primitif. Il lui donna un Médiateur et un Sauveur dans la personne de son Fils éternel. Quand fut arrivée la plénitude des temps, celui-ci prit notre nature de la Vierge Marie et expia nos péchés par ses souffrances et sa mort sur la croix. Il donna enfin à tous ceux qui, par la foi, accepteraient sa doctrine et lui resteraient unis par l'amour « le pouvoir de naître de Dieu et d'être faits enfants de Dieu ». (2)

Ce même Fils de Dieu incarné a fondé ici-bas son Eglise à laquelle il a confié le prix infini de sa Rédemption, les trésors inépuisables de sa grâce et de ses divins enseignements. Dieu étant le Maître absolu de sa créature oblige tous ceux qui, par la prédication de l'Evangile, sont amenés à la connaître à entrer dans cette Eglise, et nul ne peut, sans outrage à sa divine Majesté, rejeter cette doctrine, ni refuser cette grâce. « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; comme le Père m'a envoyé, moi je vous envoie » dit N.-S. à ses Apôtres (3) et encore : « Allez dans tout l'univers, prêchez l'Evangile à toute créature, celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais

(1) Apoc., 12. 17.
(2) Jean, 1, 12.
(3) Math., 28, 18.

Digitized by Google

celui qui ne croira pas sera condamné » (1). Ces paroles sont formelles. Dieu a le droit de commander à sa créature, et celle-ci n'est en aucun cas autorisée à passer outre et à préférer sa liberté aux ordres de son Tout-Puissant Solliciteur. Certainement Dieu laisse à l'homme la pleine liberté de son choix ; il ne fait que l'attirer à lui par sa grâce, sans le forcer à y répondre ; mais si cet appel est méprisé, il lui demandera compte un jour du mauvais usage qu'il aura fait de son libre arbitre.

L'erreur des doctrines modernes consiste précisément en ce qu'elles détachent l'homme de Dieu, amoindrissent et nient ses droits sur la créature, leur substituant comme premier et inviolable droit une liberté individuelle sans limite. Si l'on y regarde de près, on trouve cette erreur de principe dans presque toutes les idées modernes qui entrent en lutte avec l'organisation divine du monde, avec J.-C. et son Eglise. On n'entend parler que des droits inaliénables de l'homme, de sa raison indépendante et de la liberté illimitée qu'il a de se choisir une religion selon son goût ou même de n'en observer aucune, de garder certaines règles de morale, parce que telle est la coutume, ou de se mettre au-dessus de ses exigences. Dans une folie inexplicable d'orgueil, on croit pouvoir tout fouler aux pieds, sans se préoccuper de ce qui est juste ou injuste, sans égard pour la souffrance ou la peine d'autrui. On ne veut plus entendre parler de Dieu, on veut qu'il se retire de sa créature et la laisse agir à sa guise, sans lui imposer des devoirs par ses commandements. Mais un Dieu de cette sorte, ne serait plus celui auquel nous rendons hommage par la prière. Il ressemblerait à un roi qui a abdiqué pour vivre d'une vie tranquille et ignorée, renonçant à ses droits de souverain et au maintien de sa dignité, sans plus se préoccuper de faire exécuter les lois de la morale qu'il a gravées lui-même dans le cœur de sa créature.

L'Eglise reste inébranlable dans sa croyance et s'en tient fermement aux vérités révélées par le Fils de Dieu. Elle ne peut prendre en considération les idées modernes qui sont en contradiction avec sa foi, ni s'allier au monde qui de tout temps lui a été hostile.

Que l'Eglise abandonne le roc immuable de la foi et elle deviendra la proie des sables mouvants de l'erreur ! Combien de fois depuis le premier siècle aurait-elle dû varier dans sa foi et ses

(1) Marc, 16, 15.

Digitized by Google

enseignements, sa direction et la voie à suivre ? Jouet de toutes les illusions et miroir de toutes les erreurs humaines, elle aurait dès longtemps disparu avec les doctrines et les systèmes auxquels elle aurait uni sa destinée. Si l'Eglise tendait la main au monde, elle n'achèterait la paix qu'au prix de ses biens les plus précieux, il lui faudrait descendre des hauteurs de la vie surnaturelle dans la poussière des choses d'ici-bas. Le monde trouve sa béatitude dans les sollicitudes terrestres, dans la poursuite incessante et infatigable des honneurs, de l'argent et dans l'ivresse des sens. Tels sont, sinon les seuls, du moins les plus puissants mobiles qui le font agir. Où conduit tout cela ? La faim insatiable de vérité et d'amour infinis qui ronge le cœur de l'homme peut-elle être apaisée par des biens périssables ? Non. Le Seigneur l'a dit : « L'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », et sa parole demeurera éternellement vraie. Chaque siècle confirme ce que le grand évêque d'Hippone dit des joies et des plaisirs du monde : « Pourquoi parcourez-vous des sentiers difficiles et fatigants ? le repos n'est pas là où vous le cherchez. Vous cherchez le bonheur au royaume de la mort, ce n'est pas là qu'on le trouve. Comment pourrait-on mener une vie heureuse, là où n'est pas la vie ? Notre Vie nous est venue d'en haut et nous a délivrés de la mort, afin que nous montions vers Lui. Montez vers Dieu...! Dis cela aux âmes et entraînes-les avec toi vers Dieu ! C'est en son Église que tu le diras, si tu brûles du feu de son amour». (1)

Mais, dira-t-on, cette manière d'agir de l'Église ne lui aliéne-t-elle pas de plus en plus le monde ? Ne restera-t-elle pas en arrière si elle se soustrait à tout progrès et s'oppose à toute amélioration ? Et de quoi s'agit-il donc ? De vérités que Dieu nous a révélées et auxquelles les hommes ne sauraient rien ajouter ; de directions pour la conduite de notre vie, destinées à nous acheminer vers le salut éternel et qu'il n'y a pas lieu de changer. Pour suivre le droit chemin, nous n'avons pas besoin de plus de lumière, mais d'y marcher avec plus d'humilité et de promptitude. Si notre œil est malade, c'est par notre faute ; notre orgueil et notre sensualité le plongent dans d'épaisses ténèbres ; enlevons ces obstacles et la lumière céleste brillera à nos regards et ensoleillera notre route.

« Il se peut, dit un écrivain moderne, qu'on arrive, par des

(1) S. Aug. Conf., l. 4, c. 12, M. 52, 701.

Digitized by Google

découvertes judicieuses, à perfectionner sensiblement l'habitation, l'habillement et même la nourriture de l'homme... Mais nous apprécierons moins les connaissances de celui qui prétendrait bonifier l'eau cristalline d'une source, ou purifier l'air respirable pour la partie instruite de la société. Les dons que nous tenons de la main de Dieu, parachevés par lui, l'art humain ne saurait évidemment que les falsifier et cela malgré toute la science, la subtilité et l'art que l'on pourrait déployer dans de pareils essais ». (1)

« Je ne puis assez m'étonner, dit S. Vincent de Lérins, de la folie de certaines gens et de l'impiété de leurs sens aveuglés. Ils semblent oublier que la religion, étant un dogme céleste, n'a besoin d'être révélée qu'une fois, et ils la traitent à l'instar d'une œuvre humaine qui n'arrive que par degrés à la perfection. Mécontents de l'antique foi léguée par nos pères, ils cherchent toujours du nouveau, aiment le changement et voudraient pouvoir ajouter ou retrancher à leur gré à la religion. La Sainte Écriture ne nous crie-t-elle pas : « Ne dérange pas les anciennes pierres de démarcation que nos pères ont posées ». (2) « Le progrès est possible, écrit le même Saint, mais non le changement. C'est une loi du progrès qu'un être en soi peut se perfectionner. Ainsi dans le cours des temps, l'intelligence, la science et la sagesse peuvent progresser en chacun comme dans la généralité des chrétiens, voire dans toute l'Église, mais à sa manière : ce qui veut dire dans le même symbole, le même sens et la même vérité. Il en est des connaissances de l'esprit comme de la croissance du corps ; bien qu'au cours des années, celui-ci se développe et se perfectionne, c'est cependant toujours le même corps. Il y a une grande différence entre la fleur de la jeunesse et la maturité de l'âge, et, malgré cela, les vieillards sont bien les mêmes que les jeunes gens de jadis... Donc, ce qui a été semé dans l'Église, le champ de Dieu, par la foi de nos pères, doit être cultivé par les soins et l'art des fils, fleurir, mûrir et croître jusqu'à parfait développement. On peut, au cours des siècles, chercher à mettre en lumière les anciens articles de foi de la divine philosophie, pour leur faire jeter un plus vif éclat, mais il est interdit d'y porter atteinte et de les morceler ». (3)

Si, enfin, nos adversaires s'appuient sur les progrès de la civili-

(1) Vosen, der Kathol. u. die Einsprüche der Gegner. S. 3. sq.
(2) Vinc., Com. 1, 21, M. 50, 667.
(3) Vinc., 1, c. C. 23 col. 668.

Digitized by Google

sation et de la liberté politique, nous pouvons bien prétendre, sans nous flatter, que c'est précisément à l'Eglise que nous en sommes redevables et que toutes les tendances justes et élevées qui se font jour parmi les idées modernes sont sa propriété. C'est elle qui la première nous a apporté la vraie liberté, c'est elle qui nous a appris la valeur des âmes et le respect de la liberté individuelle. Lorsque la sagesse du siècle propage, en se les appropriant, ces admirables sentiments de vraie liberté, charité et fraternité qui sont les fruits de la civilisation chrétienne, elle suit précisément l'exemple des sages de l'antiquité : elle puise à notre source et se pare des fleurs écloses et épanouies dans le jardin du Christ ! De son temps, Tertullien leur disait déjà : « Lequel de vos poètes et de vos orateurs n'a bu à la source de nos prophètes ! C'est là que vos philosophes ont étanché leur soif de vérité. On nous les compare, parce qu'ils possèdent quelques-uns de nos trésors... Ne nous étonnons pas que les philosophes aient controuvé l'Ancien Testament ! C'est du milieu d'eux que quelques-uns se sont levés qui, défigurant le Nouveau Testament par leurs enseignements et leurs manières de voir erronées, ont divisé le droit chemin en de nombreux sentiers ». (1)

L'Eglise reconnaît et salue avec joie les progrès des sciences naturelles, car cette connaissance plus approfondie de la nature, de sa force étonnante et des lois qui la régissent n'est autre chose qu'une nouvelle révélation de la grandeur de son Créateur et une admirable glorification de sa toute-puissance et de sa sagesse. C'est avec reconnaissance que l'Eglise met les nouvelles découvertes au service de la foi. En effet, l'étincelle électrique qui en un instant porte d'un pôle à l'autre nos pensées et nos sentiments, les forces mécaniques grâce auxquelles il n'y a plus de distances servent à porter la lumière et les consolations de l'Evangile dans les contrées les plus sauvages, les plus reculées, jusque dans les îles perdues de l'Océan. La vraie science trouvera donc toujours dans l'Eglise une ardente protectrice et une bienfaitrice zélée. Mais il arrive parfois qu'elle quitte son propre domaine et qu'elle est exploitée par des sophistes modernes et des charlatans, qui mettent en doute l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, qui font descendre l'homme de la bête et nient sa création divine ; l'Eglise alors se voit contrainte de combattre cette fausse science et de la faire rentrer dans

(1) Apolog., c. 47, M. 1, 515, 509.

Digitized by Google

ses limites. Nul n'a le droit de l'en blâmer, car, si elle se taisait en de telles conjonctures, elle se manquerait à elle-même et au plus saint de ses devoirs. Elle peut dire avec S. Basile : « En toute autre rencontre, nous sommes tranquilles et pacifiques, comme la loi nous l'enseigne. Mais quand Dieu est mis en cause, nous ne regardons que lui seul et nous considérons tout le reste comme de la poussière ». (1) L'Église n'a jamais jeté le gant à la science pour la provoquer au combat, bien qu'il lui eût été facile de découvrir les côtés faibles de cette science ennemie de la foi et de les flétrir ! Le mot science n'est certes pas synonyme du savoir vaste et superficiel, elle n'est pas non plus un assemblage de faits divers, desquels, d'après des manières de voir préconçues, on tire des conclusions audacieuses et ce que l'on appelle les lois scientifiques. L'anatomiste n'est pas fondé à nier ce qui est au-dessus des sens et l'existence des esprits, par le fait qu'il n'a jamais trouvé l'âme sous son scalpel ! Quand et où a-t-on prouvé qu'il n'y a pas de Dieu, que la terre a existé de toute éternité et est sortie d'elle-même ? Les savants les plus en renom reconnaissent leur incapacité et leur insuffisance, lorsqu'il s'agit d'examiner le premier principe et la raison d'être des choses. « Nous ne le connaissons pas, avouent-ils et ne le saurons jamais ». Il y a peu de temps, un célèbre représentant de la science a fait cet aveu significatif : « C'est une admirable chose que la vraie science et malheur à celui qui ne la prise pas à sa juste valeur ou en laisse émousser le goût en lui ! Mais aux questions d'où, où, pourquoi, elle ne répond pas plus qu'il y a deux ou trois cents ans ! »

Devant un pareil témoignage de son impuissance, la science pourrait peut-être se montrer un peu plus modeste vis-à-vis de l'Eglise et ne pas se vanter d'être la seule dispensatrice de la lumière, le seul porte-voix du progrès. Car ayant laissé pendant des siècles l'humanité attendre une réponse certaine à des questions où son bonheur terrestre et son salut éternel sont en jeu, et cela malgré des efforts incessants et des travaux gigantesques, elle a condamné ses terrestres pèlerins aux ténèbres et au désespoir. L'Eglise catholique fait plus de cas de la vraie science, elle la relève à ses propres yeux en enseignant solennellement qu'on peut arriver par la vue des choses créées et par la seule lumière de la raison humaine à connaître

(1) Gregor. Nazianz., Orat. 43 in laudem Basil., M. 36, 562.

Digitized by Google

avec certitude le seul vrai Dieu, notre Créateur et Seigneur. (1) Elle sauvegarde ainsi la dignité et les droits de la raison et prouve que dans l'exposé de sa doctrine la vraie science à sa juste valeur, que seule la protection de l'Eglise rend ses progrès possibles, en la gardant de l'erreur et du désespoir et en empêchant le suicide de la raison.

II

Quelle devra être l'attitude des enfants de l'Eglise en face des attaques dirigées contre elle ? Si l'Église est réellement notre Mère, si J.-C. lui a donné l'ordre de mener tous les hommes aux sources pures des vérités éternelles, il faut aussi que nous la reconnaissions comme telle, que nous l'aimions et l'honorions comme notre conductrice dans la voie du salut et que nous marchions toujours à sa suite. Comme Epouse du Christ, comme « colonne et soutien de la vérité », (2) elle est protégée contre toute erreur dans la foi ou la morale. Elle est la gardienne et la dispensatrice des révélations divines : un enfant fidèle de l'Eglise catholique devra donc se soumettre avec joie à toutes ses décisions et non pas seulement aux vérités qu'elle proclame solennellement comme dogmes de foi et aux commandements qui obligent sous peine de péché grave. Il sera aussi plein de respect pour toutes les organisations et institutions qui, nées sous son influence, sont pénétrées de son esprit. C'est ainsi qu'un fils doit se comporter envers sa mère et c'est à quoi peut prétendre l'Eglise qui est dirigée par l'Esprit de Dieu. Il y a dans chaque famille des usages et des manières de voir particulières qui ont une étroite liaison avec son passé et les principes légués et suivis par les aïeux. Un fils qui a le sentiment de l'honneur de sa famille garde ces traditions et fait en sorte d'y être fidèle. Il en est de même du vrai catholique : il doit être fier de rester en étroite union avec l'Eglise sa Mère et s'en faire un devoir et un honneur. S. Ignace définit fort bien cette disposition à se laisser pénétrer par l'esprit de l'Eglise : « sentire cum Ecclesia : penser et sentir comme l'Eglise». C'est ce que l'on peut appeler le sens catholique, et celui qui le garde comme le bien le plus précieux à son cœur se dirigera en tout d'après les principes de l'Eglise,

(1) Conc. Vat., Const. dog. de Fide.
(2) I Tim., 3, 15.

Digitized by Google

aimant, estimant, honorant tout ce qu'elle regarde comme saint et qui lui est cher.

Il faut hélas ! en convenir, cette union intime de pensées et de sentiments avec l'Eglise devient de plus en plus rare. On se laisse aller malgré soi au courant de certaines idées modernes se fondant sur les droits de la liberté et de l'indépendance de de l'esprit ; on va jusqu'à se permettre, oubliant la piété filiale, de blâmer et de critiquer les ordonnances de l'Eglise. La presse catholique s'est certainement acquis de réels mérites, elle a combattu vaillamment et sans crainte et défendu avec zèle et adresse la vérité catholique, la liberté de conscience et les droits de l'Eglise au prix de grands sacrifices. Il n'en est pas moins vrai qu'elle a émis parfois des manières de voir et s'est permise des appréciations qui ne sont pas de son ressort. Le soldat fidèle met toute son ardeur à défendre le poste qui lui a été confié, en repoussant les attaques de l'ennemi, afin de maintenir l'honneur de son drapeau ; mais il lui siérait fort mal de vouloir s'occuper de la formation des officiers ou de trouver ouvertement à redire au plan de combat du général. Quel désordre donc quand on parle à tort et à travers dans les feuilles publiques de la formation du clergé, prenant à partie les séminaires dont l'éducation solide à des avantages incontestables ! On se prononce là-dessus avec partialité, lui opposant l'enseignement universitaire qui a sans doute du bon, mais qui est présenté comme le seul autorisé, le seul en rapport avec l'époque actuelle. Est-ce que les représentants de la presse ou une majorité choisie de laïques sont assemblés en réunion publique par l'ordre de Dieu, pour se permettre de résoudre des questions de cette importance et qui intéresse si fort la conscience des croyants ? Ou bien faudrait-il peut-être que les évêques descendent eux-mêmes journellement dans l'arène pour discuter sous forme de polémique les décisions qu'ils ont prises ? Les successeurs de Pierre auquel a été confié le troupeau du Christ et ceux des Apôtres que le Saint Esprit a établis pour gouverner l'Eglise ont seuls le droit de se prononcer dans ce qui ressort de leur juridiction. Ils le font dans la pleine connaissance de la sainteté de leurs devoirs et de leur responsabilité devant Dieu.

Il n'appartient pas du reste à des catholiques, si instruits soient-ils, de trancher des questions touchant l'organisation ou l'enseignement de la religion. L'Eglise est une institution divine,

Digitized by Google

mais placée parmi les hommes et régie par eux. S'étonnera-t-on dès lors de trouver dans leur manière d'agir et leur vie extérieure des faiblesses inévitables ici-bas. L'historien catholique ne craint pas de laisser paraître ces ombres, car l'Eglise n'a rien à craindre de la vérité, elle a en horreur le mensonge et la mauvaise foi. Elle devrait toutefois pouvoir compter assez sur le sens droit de ses enfants, pour épargner leur Mère et ne pas juger avec une telle rigueur et partialité ses défauts et ses imperfections, tandis qu'ils louent et glorifient impudemment ses adversaires. Qui aurait pu croire que la belle et noble figure de Pie IX serait ainsi lacérée et souillée par un écrivain catholique, tandis par contre qu'il mettait en lumière son impitoyable oppresseur et le citait comme un modèle d'honnêteté diplomatique? Si l'on excuse ainsi l'usurpation des Etats du Pape, si elle est presque regardée comme une action d'éclat, qu'en sera-t-il de la vérité historique et du sentiment de la justice ? Est-ce qu'on pourra violenter l'Eglise parce qu'elle est sans armes, et n'y a-t-il pas aussi la logique des choses ? La révolution triomphante respectera-t-elle la proprieté privée ? Voici ce que disait Chateaubriand à la Chambre des pairs, le 21 mars 1827, avant la vente des biens d'Eglise : « Si dans un Etat légitimement constitué, la vente de ces biens se fait sans obstacle, je suis bien fondé à vous dire d'avance que nul d'entre vous ne peut espérer avec certitude que ses enfants jouiront en paix de son héritage ». (1)

C'est avec une craintive sollicitude que je soulève les voiles de l'avenir. Se pourrait-il que des catholiques se permettent de critiquer la hiérarchie romaine et exagèrent le sentiment national jusqu'à le faire entrer dans des questions dont la portée s'étend à toute l'Eglise ? J.-C. a envoyé ses disciples par toute la terre et chez tous les peuples : « Revêtez-vous, écrit S. Paul, de l'homme nouveau qui se renouvelle en connaissance selon l'image de Celui qui l'a créé. Là il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre ; mais le Christ qui est tout en tous ». (2) « C'est que vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ. Car vous, qui avez été baptisé dans le Christ, vous êtes revêtus du Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec, plus d'esclave, ni de libre, plus d'homme, ni de femme; mais tous vous êtes un

(1) Œuvres, t. III, p. 284.
(2) Colos. 3, 10, 11.

Digitized by Google

dans le Christ Jésus » (1). S. Pierre, inspiré de Dieu, choisit Rome pour le centre de la catholicité; c'est là qu'il termina sa vie, scellant sa foi de son sang. L'amour et le respect pour Rome et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre doivent donc faire partie du véritable esprit chrétien; cet amour ne nuit en rien au sentiment patriotique le plus ardent. Quel est le but qu'on se propose par ce manque de piété filiale envers Rome ? Prétendrait-on peut-être fonder une église nationale et bénéficier pour le relèvement de ses propres forces de l'affaiblissement du prestige de Rome et de la confiance vouée au Père commun des fidèles ? Ce serait travailler, sans le vouloir, à un fatal aveuglement, à la destruction de la plus admirable preuve de la divinité de l'Eglise : son unité et sa catholicité, et faire le jeu de ses plus irréconciliables ennemis. Combien douloureusement le cœur du noble vieillard qui occupe la chaire de S. Pierre doit être blessé de se voir récompensé, ne fût-ce que par un petit nombre, de tant de peines et de soucis qui l'assaillent dans les temps difficiles que nous traversons ! S. Pacianus de Barcelone écrivait à la fin du IVme siècle : « Du temps des Apôtres, dis-tu, le nom de catholique était inconnu, cela se peut; mais après eux vinrent les hérétiques qui cherchèrent à mettre en pièces la divine Colombe, la Reine du Christ. Il devint dès lors nécessaire d'adjoindre un qualificatif au nom chrétien, afin que l'Eglise apparût bien comme la seule vraie et immaculée Epouse du Christ... Chrétien est mon nom, celui de catholique y est joint » (2). « Quand tu entres dans une ville, dit S. Cyrille de Jérusalem, demande l'Eglise catholique..;c'est le nom personnel de cette Sainte Mère, l'Epouse de N.-S. J.-C. » (3). Il ressort du soin que nous devons avoir de cultiver et de développer en nous le véritable esprit catholique qu'il faut faire une profession ouverte et entière de notre croyance. Le Seigneur a ordonné à ses Apôtres : « d'enseigner aux peuples à garder toutes et chacune des choses qu'il leur a confiées » (4). Rien ne doit donc être laissé de côté; tout ce qui a été révélé doit être publié, sans égard pour les idées dominantes et les manières de voir du monde. Si les Apôtres s'étaient demandés comment les Juifs et les païens

(1) Gal., 3, 26, 28.
(2) Pacian., Epist. 1a ad Sympron., M. 33, 1054 sq.
(3) Cath. 18, n. 26, M. 33, 1047.
(4) Math., 28, 20.

Digitized by Google

recevraient leur doctrine, il est à croire d'après les calculs humains que la prédication de l'Evangile n'aurait pas eu lieu. Mais ils ne se laissèrent pas effrayer et, avec l'aide de la grâce, leur parole trouva partout créance. Il faut que l'Evangile soit prêché de même aujourd'hui sans affaiblissement des vérités de la foi et sans concession à l'esprit du monde. A quoi cela servirait-t-il ? J.-C. est la voie, la vérité et la vie, et celui-là seul qui entre par lui sera sauvé. Une pareille tromperie ne pourrait qu'être nuisible à ceux qui, victimes du doute et de l'erreur, viennent à nous en toute franchise et droiture. Ces pauvres âmes malades qui aspirent à la délivrance et attendent de nous le remède à leurs maux ne seront guéries que si nous avons le courage d'appeler les choses par leur vrai nom. La parole de la croix ne doit rien perdre de sa force. On ne saurait désirer que l'Église, par un faux amour de la paix, pour adoucir les obstacles et faciliter le retour des égarés, descende des hauteurs de la vérité. L'Evêque Euphemien de Constantinople, ayant adressé un jour une prière de ce genre au Pape Gélase, en reçut la réponse suivante : « En parlant d'être facile et condescendant, vous montrez bien que vous descendez, si vous n'êtes déjà descendu. Mais d'où et où êtes-vous descendu ? Sans doute d'un lieu élevé à un autre plus bas. De la communion catholique et apostolique vous êtes tombés dans l'hérétique. Vous le savez et vous y consentez. Vous ne vous contentez pas d'être tombés, vous vous efforcez même de faire tomber ceux qui sont encore sur la hauteur. Vous nous invitez à descendre avec vous des hauteurs dans l'abîme, mais nous vous prions d'en sortir et de remonter avec nous sur les hauteurs... Il est vrai, c'est un devoir de s'incliner miséricordieusement vers ceux qui sont tombés, mais non pour tomber avec eux dans la fosse » (1). L'Epouse du Christ vient avec grande pitié au devant du monde égaré, prête à lui tendre une main secourable, non pour se jeter avec lui dans l'abîme du doute et de la superstition, mais pour le sauver de l'erreur et le conduire sur les lumineuses hauteurs de la vérité, où est le repos et la paix. Non, ne dissimulons pas la maladie, n'usons pas d'un silence diplomatique pour atténuer la vérité, parlons ouvertement, franchement et faisons une profession loyale et joyeuse de notre divine foi : « Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple d'acquisition, afin que vous annon-

(1) Gelase Ep. ad. Euph., M. 59, 15.

Digitized by Google

ciez les vertus de celui qui, des ténèbres, vous a appelés à son admirable lumière » (1).

N'obéissons pas à une fausse prudence et à de misérables intérêts humains. On conseille à l'Église de prendre en considération les idées et manières de voir du temps actuel, dans la crainte de se faire, en les blessant, de nouveaux adversaires. Elle pourrait répondre à ces hommes de peu de foi : « Que craignez-vous? fiez-vous à l'expérience de votre Mère ! Du temps d'Arius on parlait déjà de même : Ne le condamnez pas, disait-on, il a un parti puissant; les empereurs et plusieurs évêques le soutiennent. Que peut-il sortir de là ? L'Eglise n'a pas suivi ce conseil pusillanime, et vraiment elle n'a pas à s'en repentir. Il y a quarante ans elle a rejeté par le Syllabus les erreurs modernes, et elle n'a rien perdu de sa force. Elle s'avance toujours, depuis dix neuf cents ans, à travers les peines et les afflictions, flétrissant le mal et défendant la vérité. Malgré les plus furieuses tempêtes, elle reste debout et invaincue dans la force de la jeunesse. A quoi bon toujours lutter, disent les uns? Ne pourrait-on laisser certains esprits entreprenants poursuivre tranquillement leur route ? Ils veulent pousser plus avant dans la connaissance de la vérité. Si en cherchant à l'approfondir ils tombent dans l'erreur, pourquoi vous en inquiétez-vous? c'est à leur détriment. Les Donatistes aussi parlaient de cette manière au Vme siècle, et S. Augustin leur fait cette réponse : « Les agneaux deviennent récalcitrants, si on les poursuit sur le chemin de l'erreur et ils prétendent nous être devenus étrangers. Que voulez-vous de nous ? pourquoi nous cherchez-vous ? — C'est précisément parce qu'ils s'égarent et courent à l'abîme que nous les cherchons. Je veux te faire retourner en arrière parce que tu t'es trompé de voie, je voudrais te sauver parce que tu te perds. — Mais je veux errer et me perdre.— Et combien plus je veux m'y opposer ! J'oserai le dire, je serai importun. Tu veux te perdre et je ne dois pas le permettre. J.-C. s'y oppose, lui qui me remplit de crainte. Le voudrais-je qu'il me ferait ce reproche : Tu n'as pas ramené celui qui s'était égaré, tu n'as pas cherché celui qui s'était perdu. Dois-je te craindre plus que lui ? Tous, nous paraîtrons un jour devant le tribunal de J.-C. Je m'attacherai à tes pas et te ramènerai, je le ferai même contre ton gré. Je me glisserai à travers les sentiers de la forêt sans souci des épines qui pourront me

(1) I. Petr., 2, 9.

Digitized by Google

blesser, je fouillerai tous les buissons, je ne m'arrêterai pas, tant que le Juge que je redoute me donnera des forces... Si tu ne veux pas me supporter plus longtemps, arrête-toi dans tes égarements et ne te jettes pas dans la perdition ». (1)

L'Eglise ne peut laisser se perdre les âmes qui lui ont été confiées, son amour maternel la pousse sans cesse à ramener à la vérité en J.-C. les pauvres égarés. Si donc mes exhortations vous ont semblé onéreuses, je vous dirai avec S. Hilaire : « Je suis effrayé des dangers que court le monde et de la responsabilité que j'assume par mon silence devant le tribunal de Dieu. Je n'ai pas seulement celle de ma vie et de mon éternité bienheureuse, mais encore celle de toutes les âmes qui m'ont été confiées ». (2)

Il faut enfin qu'à la vue des périls de l'heure présente et en face de cette tendance des esprits à briser tous les freins, le fidèle catholique s'applique à avancer dans la vie intérieure. On parle beaucoup des résultats extérieurs que nous devons atteindre et de l'éminente situation à laquelle nous pouvons prétendre dans tous les domaines de la science et l'on oublie l'essentiel qui est de croître en vertu et en sainteté ! Faute de quoi les plus brillantes victoires ne sont que des illusions périlleuses et trompeuses. Soutenons la science selon nos forces, honorons-la et, si nous en avons le temps et les moyens, cultivons-la avec zèle; elle rend à la foi de grands et incomparables services ; elle a pour résultat une plus universelle et plus profonde connaissance de la vérité, et sa fin dernière est de glorifier la toute-puissance et la sagesse de Dieu. Mais, sur toutes choses, ce que le Seigneur demande de nous, c'est que nous tendions à la sainteté, à l'union intime avec lui. « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice » (3). La racine de cette justice est dans la foi, l'espérance la fait croître, et elle trouve son plein épanouissement dans la charité. Faisons donc nôtres ces paroles de S. Jude : « Mais vous, mes bien-aimés, souvenez-vous de ce qui a été prédit par les Apôtres de N.-S. J.-C., qui vous disaient que dans les derniers temps viendraient des séducteurs, marchant selon leurs désirs dans les impiétés. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes, hommes de vie animale, n'ayant point l'esprit. Mais vous, mes bien-aimés, vous surédifiant vous-mêmes

(1) Serm. de temp., 46, n. 14.
(2) ad Constant., 1, II, M. 10, 565.
(3) Math., 4, 33.

Digitized by Google

sur votre très sainte foi, priant dans le Saint-Esprit, vous-mêmes conservez-vous dans l'amour de Dieu attendant la miséricorde de N.-S. J.-C. pour la vie éternelle » (1).

Que partout on reconnaisse en vous des enfants fidèles et obéissants de l'Église catholique. J.-C. l'a choisie pour son Epouse, il la purifiée et vivifiée, lui faisant un bain de son sang, afin qu'elle devienne notre Mère et nous conduise à la vie éternelle. Elle prit naissance le jour de la Pentecôte sous le souffle du Saint-Esprit, et, depuis lors, que de combats et de tempêtes d'où elle est sortie triomphante, parce qu'elle repose sur le fondement des Apôtres et qu'elle est portée par la pierre de l'angle qui est J.-C. ! Si les martyrs ont versé leur sang pour la foi et l'amour du Christ, si les confesseurs ont offert leurs travaux et leurs souffrances et les vierges gardé leur innocence, c'est qu'ils étaient fortifiés par l'Eglise. Des milliers d'âmes ont été sauvées en elle et par elle. C'est en elle aussi que nous voulons vivre et mourir, partageant avec elle peines et joies, car elle est « cette Jérusalem d'en haut qui est notre Mère » (2). C'est avec un tendre sentiment de reconnaissance et d'amour que nous lui crions avec le Psalmiste du plus intime de notre cœur : « Si jamais je l'oublie, Jérusalem, que ma main droite se dessèche ; que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens plus de toi, si je ne t'élevais pas, Jérusalem, au premier rang de mes joies ! » (3).

Mandement de Mgr Korum, Evêque de Trèves,
traduit de l'allemand, par M. H.

---

(1) Jude, 17, 22.
(2) Gal. 6, 26.
(3) Ps. 136. 6, 8.

Digitized by Google

RACINE ET SES SUCCESSEURS

C'est le 22 décembre 1639 que naissait, à la Ferté-Milon, le plus doux des poètes français, Jean Racine. Son père était Procureur au bailliage ; et sa mère, Jeanne Sconin, comptait plus d'un Janséniste parmi ses parents, Nicolas Vitart, en particulier, qui recueillit dans sa maison, en 1638, quelques-uns de ces persécutés habiles, espèces de stoïciens orgueilleux qui n'avaient du christianisme que l'extérieur, affectant le silence, égrenant le chapelet sous leurs manteaux, demi-religieux dont la mystérieuse austérité se dérobait à l'analyse. Les rides sévères de son aïeul, Jean Sconin, qui daignait à peine apercevoir son petit-fils, durent, plus d'une fois, effrayer l'enfant. Il n'avait connu que deux ans le sourire de sa mère. Il n'en devint que plus tendre, par la privation de la tendresse maternelle et l'effroi d'une vertu atrabilaire. Le génie naît du cœur et, le plus souvent, de la souffrance. Dieu formait Racine.

Mais Racine échappait à Dieu, pour un temps, en dérobant au ciel, en vue de la terre, un talent qui devait se consommer dans Esther et Athalie.

Recueilli, à la mort de son père, en 1643, par Marie des Moulins, veuve de son grand-père Racine, et bonne, quoique Janséniste, il lui rendait son affection par la plus vive reconnaissance ; il aimait aussi beaucoup sa sœur, également nommée Marie, et qui devint, plus tard, selon l'usage du temps, Melle Rivière. Son mari était médecin à la Ferté, et le poète leur enverra, pour l'élever, l'un de ses nombreux enfants. Il était, dès son jeune âge, pour parler comme L. Racine, « toute sensibilité ». C'est afin de l'attendrir encore, par l'épreuve et le contraste, que le Ciel permit qu'il fût envoyé, loin de sa bonne grand'mère, vers douze ans, au collège de Beauvais, en province.

Digitized by Google

Il n'y avait là que des professeurs jansénistes, à l'image de sa famille. Une tante de l'enfant, plus sévère encore que J. Sconin, sœur Agnès de Sainte-Thècle, et qui habitait Port-Royal, fut chargée, un jour, d'excommunier Racine. Mais n'anticipons pas.

A seize ans, l'enfant passait de Beauvais à Port-Royal des champs, d'où s'étaient retirées les Dames Bernardines du Saint Sacrement, pour faire place aux solitaires qui priaient, écrivaient ou enseignaient, à l'École dite des Granges. C'est là que le petit Racine, comme on l'appelait, apprit le grec avec Lancelot, le latin avec Nicole, et la rhétorique avec M. Le Maître, ancien avocat, bon et maniaque, resté fidèle aux lettres, malgré Saint Cyran qui damnait Virgile. On nous a conservé des textes que l'élève studieux couvrait alors de notes, de commentaires, sur Plutarque, Sophocle, Euripide, Eusèbe, et bien d'autres. Le jardin des Racines Grecques ne l'avait pas tellement charmé qu'il n'en sortit à la dérobée, pour lire Théagène et Chariclée, au grand scandale de ses professeurs, et même pour versifier en latin ou en français. Il chantait la mort du chien Rabotin, le fidèle gardien de Port-Royal, et les beautés de la solitude où se passaient les jours austères de sa première jeunesse :

« Saintes demeures du silence, disait-il,
Lieux pleins de charmes et d'attraits,
Port, où dans le sein de la paix,
Règnent la *grâce* et l'innocence. »

C'est beau, et le reste ne vaut pas, à beaucoup près, ce premier essai d'une muse cachée. Mais Racine ne nous a pas dit s'il s'agissait de la *grâce* irrésistible. Pour l'innocence, elle était certainement dans le cœur de l'enfant.

A dix-neuf ans, l'orphelin était en philosophie, non plus à Port-Royal, mais à Paris, toujours parmi des Jansénistes, à la ville comme à la campagne, au collège d'Harcourt, où le principal, Thomas Fortin, avait fait secrètement imprimer les Provinciales. Pauvre Racine !

Par bonheur, un peu plus libre qu'avant, il demeurait à « l'image de S. Louis », près Sainte-Geneviève, où sa sœur Marie lui adressait ses réponses à des lettres pleines de tendresse.

Accueilli à l'hôtel de Luynes, dont le propriétaire était un Janséniste pur, il fréquentait son cousin Vitart, le secrétaire du duc, qui lui permettait de rimer, un abbé sans gravité, appelé Le vasseur, le chevalier d'Houy qui passait pour boire, le jeune

Digitized by Google

de Luynes, élève de Lancelot, « ce chef de la secte helléniste ». Au même hôtel habitait encore une vieille servante « janséniste comme son maître », Le maître, père du jeune marquis était presque toujours absent de Paris. C'est à son fils, sans doute, que Racine confiait alors je ne sais quelles ébauches dramatiques, Amasie et les Amours d'Ovide, indignes de lui et parfaitement oubliées.

A Chevreuse, intendant de passage au château, exilé, comme les Juifs à « Babylone », il construisait des rimes et des vers un peu meilleurs que ceux dont il honorait naguère son cousin Vitart, le frère puiné du secrétaire ; il allait à la taverne par ennui et commencait à éveiller l'inquiétude des vénérables Jansénistes dont il portait le sang dans ses veines, depuis l'aïeul J. Sconin, jusqu'à la tante Agnès de Port-Royal. Il se liait avec Lafontaine, fort mal réputé. Passe pour Chapelain qui louait l'Ode à la Nymphe de la Seine et en chassait les Tritons. Celui-là était moins poète que prosateur, et trop avare pour être un homme de plaisir. On veillait sur le jeune émancipé qui courait après la gloire, hantait le cabaret et n'avait contracté que des dettes. Un arrêt du conseil de famille l'envoya en Provence, à Uzès, qui était alors bien plus loin que l'est Pékin aujourd'hui, chez l'oncle Antoine Sconin, Prieur des chanoines réformés de l'église cathédrale, avec l'espoir d'un bon bénéfice et le conseil d'embrasser la carrière sacerdotale. A peine arrivé, Racine écrivait à Lafontaine : « Domus mea, domus orationis. Il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été loup avec vous et avec les autres loups, vos compères. Adiousias ».

D'ailleurs Racine qui est gai jusqu'à la raillerie, et n'a pas même ménagé la bonne Marie des Moulins, rencontre dans son oncle un ami véritable. Il ne sera pas tonsuré ; le ciel mettra sur sa route un moine, Dom Côme, qui lui subtilisera le bénéfice espéré. C'est un bonheur. Après avoir partagé, l'espace d'une année, son temps entre « S. Thomas et Virgile », la théologie et la poésie, il rentre à Paris, aussi laïque qu'avant, et plus passionné, s'il est possible, pour la poésie, enrayé dans son élan par l'étroit génie de ses vénérables ascendants. Il a chanté le midi, où

« Le soleil est toujours riant,
Depuis qu'il part de l'Orient,
Pour venir éclairer le monde,
Jusqu'à ce que son char soit descendu dans l'onde.

Digitized by Google

La vapeur des brouillards ne voile point les cieux,
Tous les matins un vent officieux
En écarte toutes les nues ;
Ainsi nos jours ne sont jamais couverts,
Et dans le plus fort des hivers,
Nos campagnes sont revêtues
De fleurs et d'arbres toujours verts.
Enfin lorsque la nuit a déployé ses voiles,
La lune au visage changeant
Paraît sur un trône d'argent,
Et tient cercle avec les étoiles...

C'est un peu précieux. Mais ces deux vers sont beaux :

« Le ciel est toujours clair, tant que dure son cours,
Et nous avons des nuits plus belles que nos jours. »

Cette sobriété qui peint en quelques mots, n'est plus guère connue.

Tout habillé de noir, des pieds à la tête, par les soins de son oncle Sconin, il risque, un jour, d'être amoureux, malgré la gravité du costume. C'est un éclair. Paris l'attire ; Paris, le séjour des muses :

« Lorsque les Romains devinrent éclatants
Et qu'ils eurent conquis Athènes,
Les Muses se firent romaines.
Enfin, par l'ordre du destin,
Quand Rome allait en décadence,
Les Muses au pays latin
Ne firent plus leur résidence.
Paris, le siège des amours,
Devint aussi celui des filles de mémoire,
Et l'on a grand sujet de croire
Qu'elles y resteront toujours. »

Dieu le veuille !

Quoiqu'il en soit, Racine, après avoir embrassé son oncle, remonta vers Paris, par le coche et le bateau. Etait-il encore vêtu de noir ? La chronique ne le dit point ; mais il avait le cœur et l'esprit tout en rose. Il comptait vingt-trois ans, et rapportait d'Uzès, en 1662, « son cœur aussi sain et aussi intact qu'il l'a apporté ». C'est beau et rare.

Digitized by Google

*
* *

L'Ode sur la convalescence du Roi, et la Renommée aux Muses, deux coups d'essai, approuvés, malgré l'excès de la mythologie, par l'allégorique auteur de la Pucelle, Chapelain, précédent, de fort peu de temps, la Thébaïde ou les Frères ennemis qui est de 1664. Boileau entre alors comme ami et comme critique dans la vie de Racine ; il lui envoie ses « Remarques » sur la tragédie nouvelle. Environné d'amis brillants et bienveillants, comme Saint Aignan, Molière, Lafontaine, le jeune poète cherche à s'épanouir. Son génie, malgré tout, gêné longtemps par le Jansénisme, gâté par la Renaissance, affadié à l'école des Précieuses, énervé par la lecture de la Clélie ou de quelque autre insigne roman, se dégage avec lenteur des préjugés et comme des ombres du siècle littéraire qu'il doit dominer et purifier.

Que de morts dans la Thébaïde ! Trois suicides et un double fratricide ! « La catastrophe de ma pièce est peut-être un peu trop sanglante, écrit Racine. En effet, il n'y paraît presque pas un acteur qui ne meure, à la fin. » Voilà ce qui s'appelle se rendre justice.

Deux amours, l'un insignifiant, d'Hémon pour Antigone, l'autre ridicule de Créon pour sa nièce, brodés sur un canevas cruel, ne font pas évaporer l'odeur du sang. Et pourtant ce dur tragique est le plus tendre des parents. Il pleure, avec sa sœur, la bonne aïeule dont il s'est un jour moqué ; il va jusqu'à aimer son grand-père, J. Sconin, qui ne l'aime point, tant son cœur est plein d'amour refoulé ! « Nous n'avons plus tantôt personne », écrit-il à Marie. C'est navrant. Et puis il « canonise » M. de Saci, un des infaillibles solitaires qui va mourir. Il raille. C'est Racine malicieux et sensible, tout ensemble. Des Frères ennemis, ne citerons-nous pas un passage ? Celui-ci est vraiment beau ; il peint la haine des deux frères :

« Elle est née avec nous ; et sa noire fureur,
Aussitôt que la vie entra dans notre cœur.
Nous étions ennemis dès la plus tendre enfance ;
Que dis-je ? nous l'étions avant notre naissance.
Triste et fatal effet d'un sang incestueux !
Pendant qu'un même sein nous renfermait tous deux,
Dans les flancs de ma mère une guerre intestine
De nos divisions lui marqua l'origine.

Digitized by Google

Elles ont, tu le sais, paru dans le berceau,
Et nous suivront peut-être encor dans le tombeau.
Et maintenant, Créon, que j'attends sa venue.
Ne crois pas que pour lui ma haine diminue :
Plus il approche, et plus il me semble odieux. »

Malgré tout, nous préférons à ces beaux vers un seul vers de Crébillon, qui résume, d'une façon inoubliable, la plus noire des passions. Il est d'Atrée parlant de son frère Thyeste :

« Je le reconnaîtrais seulement à ma haine. »

Le génie semble créer, d'un mot, ce qu'il ne fait que peindre.

En somme, Racine entre les excès de l'horreur tragique et la galanterie des Céladons n'a pas su encore trouver le point où se fixe l'intérêt dramatique.

C'est dans la même année que parut l'Astrate de Quiénault où jusqu'à « je vous hais », tout se dit tendrement : Astrate aime Elise, usurpatrice du trône de Sidon ; il en est aimé. Il se trouve que ce même Astrate, dont la reine ne connaît pas la vraie origine, est le dernier rejeton d'une famille qu'Elise a égorgée et dont elle voudrait le dernière goutte de sang. Elle aime donc celui-là même qu'elle hait. Astrate se tue ; Elise se tue en faisant de touchants adieux à son amant. La mode était à l'amour, et les héros devenaient antiques comme à l'hôtel de Rambouillet, des amants langoureux.

*
* *

C'en était un cet Alexandre le Grand, vainqueur de Porus, roi des Indes, mais vaincu par la languissante Cléofile. En revanche, Porus, le vrai roi de la pièce, beaucoup plus grand qu'Alexandre, est vainqueur de l'adorable Axiane et l'épouse. Alexandre reste dans son célibat, avec des soupirs redoublés. C'est fade, et contre la vérité de l'histoire ; cela ne vaut même pas les Frères ennemis qui nous faisaient, du moins, trembler, tandis qu'Alexandre ferait plutôt rire. Heureusement Porus, avant de se marier avec Axiane, relève plus d'une fois, par son énergie, la faiblesse du rôle principal. A son vainqueur qui lui demande comment il veut être traité :

« En roi, »

Digitized by Google

répond-il. Corneille n'aurait pas mieux dit. Alexandre lui conseille la clémence envers son ennemi, le lâche Taxile. Il réplique avec une ironie tragique :

« Tu fais bien, et j'approuve tes soins ;
Ce qu'il a fait pour toi ne mérite pas moins :
C'est lui qui m'a des mains arraché la victoire ;
Il t'a donné sa sœur ; il t'a vendu sa gloire ;
Il t'a livré Porus. Que feras-tu jamais
Qui te puisse acquitter d'un seul de ses bienfaits ?
Mais j'ai su prévenir le soin qui te travaille :
Va le voir expirer sur le champ de bataille. »

Ce n'est pas encore le ton de la grandeur ; il s'y mêle je ne sais quoi d'imité, de recherché et de suranné. Il n'y a que le vrai, profondément senti, qui puisse être toujours neuf. En somme :

« Je ne sais pas pourquoi on vante l'Alexandre,
Ce n'est qu'un glorieux qui ne dit rien de tendre. »

C'était l'avis de Corneille qui conseilla même au jeune poète de négliger la muse tragique et de s'essayer en un autre genre. C'était trop rude. Saint Evremond, plus pénétrant, dans quelques lignes d'une sûre critique, sut distinguer le génie naissant de Racine ; mais il regrettait qu'il ne connût pas sainement le caractère des héros qui ne sont plus. C'était la seule chose qui manquait à un si bon esprit ». Pas si bon que l'imagine Saint Evremond ; car il ne sentit que l'aiguillon de la critique et se défendit avec amertume : « Quelque défiance que j'eusse de moi-même, écrivait-il, je n'ai pu m'empêcher de concevoir quelque opinion de ma tragédie, quand j'ai vu la peine que se sont données certaines personnes pour la décrire. »

La vanité inspire mal le poète et se découvre, malgré la peine qu'il se donne, pour se parer d'une apparence de modestie. Elle pique de son venin les meilleures âmes, en leur mettant sous ses yeux, avant tout, le succès. C'est ainsi que Racine, mécontent de la façon dont les comédiens de Molière avaient représenté Alexandre au Palais royal, fit monter son héros sur les planches de l'hôtel de Bourgogne. Les deux poètes furent brouillés pour toujours. L'amour-propre est le plus cruel tyran et le meurtrier de l'amitié.

N'est-ce pas cependant le plus beau temps de la jeunesse de Racine que celui où, réuni à Boileau, à Lafontaine, à Molière

Digitized by Google

il prenait part, sous le nom d'Acanthe, dans une Académie privée, à des discussions philosophiques et littéraires. On y riait parfois du fabuliste ; mais on l'aimait ; on s'aimait ; et sous les apparences les moins pédantesques achevait de se former la belle et noble langue française. De cette riante époque, Lafontaine nous a laissé, dans les premières pages de Psyché, un délicieux souvenir. Et tout ce charme s'était rompu dans un jour de vanité. Racine dut souffrir !

*
* *

Une autre peine lui vint de sa tante Agnès, scandalisée d'apprendre que son neveu, par nécessité, fréquentait des comédiens et des comédiennes. Elle lui disait, à la fin d'une lettre très sévère :

« Si vous êtes assez malheureux pour n'avoir pas rompu un commerce qui vous déohonore devant Dieu et devant les hommes, vous ne devez pas penser à nous venir voir ; car vous savez bien que je ne pourrai pas vous parler. »

Les huit cents livres de pension annuelle qu'obtint Racine, par la protection de Chapelain, ne durent pas suffire à le consoler de la quarantaine que lui imposait Port-Royal, jusqu'à ce qu'il fût désinfecté de son contact avec les gens de théâtre. De rage, il se livra plus que jamais au démon des vers tragiques.

« Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes. »

Racine, déjà rebelle aux remontrances de l'ambassadrice des saints, se sentit à bout de patience quand l'un d'eux, son ancien professeur, Nicole, dans ses « Deux Visionnaires », adressés à Desmarets de Saint-Sorlin, eût nommé les poètes dramatiques, des « empoisonneurs publics ». Alors il écrivit ces deux lettres fameuses, où il défendait le théâtre, avec une raison passionnée ; c'était son droit ; et raillait cruellement, tantôt Nicole lui-même, tantôt la mère Angélique. Il avait tort, et se donnait les apparences de l'ingratitude : « Vous pouviez, disait-il à son maître, employer des termes plus doux que ceux d'empoisonneurs publics et de gens horribles parmi les chrétiens... Pensez-vous que l'on vous croie sur parole ? Non, non, Monsieur, on n'est pas accoutumé à vous croire si légèrement. Il y a vingt ans que vous dites, tous les jours, que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius : cependant on ne vous croit pas encore.

Digitized by Google

Nous sommes résolus d'en croire plutôt le Pape et le clergé de France que vous. »

Il ne traitait pas mieux M. Le Maître de Sacy, qui eut pour lui le cœur d'un père, et lui enseigna la Rhétorique. Il se moquait, avec le génie le plus comique du monde, d'une femme, dans l'anecdote qui s'intitulerait volontiers : « De l'esprit de discernement que Dieu avait donné à Sainte Mère Angélique. »

Racine, rentré plus tard dans le giron du Jansénisme, versera des larmes de repentir sur les genoux du grand Arnauld. Ce que c'est qu'un poète, un Racine surtout, tendre et malin, prompt à piquer, comme une guêpe, à pleurer, comme une femme ! En tout cas, son immortelle malignité nous fait rire aux dépens de la fausse sagesse du Jansénisme des deux sexes ; et c'est tant mieux !

Une année après, en 1667, paraissait la tragédie d'Andromaque dont Saint Evremond disait : « Andromaque a bien l'air des belles choses ; il ne s'en faut presque rien qu'il y ait du grand. »

Le génie du poète, comme celui de Corneille, éclatait vers trente ans ; c'est le printemps du génie ; il sera plus philosophique dans la suite, jamais si brillant, si vif et si passionné. « Puisez dans l'antiquité grecque », avait dit Boileau à son ami : l'ami docile avait écouté le critique.

Homère, Euripide, Sénèque, avaient déjà traité, chacun à sa façon, le sujet d'Andromaque. Aucun n'en avait fait un chef-d'œuvre comme celui de Racine.

Le fond, le voici. Il est de tous les temps : Pyrrhus, roi d'Epire, aimé d'Hermione, sa fiancée, qu'il n'aime point, aime Andromaque, sa captive, qui n'aime que son mari Hector, tué par la main d'Achille, père de Pyrrhus, sous les murs de Troie. Elle verra périr Astyanax, son fils, si elle ne s'unit au fils du meurtrier de son époux. D'autre part, Oreste, ambassadeur des Grecs, chargé d'exiger la mort de l'enfant d'Andromaque, est méprisé d'Hermione qu'il adore. Pour lui plaire, il tue, sur son ordre, Pyrrhus (qu'elle a condamné, dans un moment de fureur jalouse), alors qu'il conduisait Andromaque à l'autel. Poursuivi des imprécations d'une amante furieuse, et qui se poignarde ensuite sur le cadavre de Pyrrhus. Oreste, qui a déjà été le meurtrier de sa mère, est ressaisi par les furies. Andromaque, Astyanax sont sauvés. La vertu triomphe.

C'est emprunté à l'histoire des Grecs, mais c'est moins païen qu'humain. C'est l'histoire du cœur de l'homme emporté par le

Digitized by Google

délire de la plus aveugle passion et qui court à la poursuite de l'impossible. Pyrrhus aime celle qui doit le haïr et fuit celle qui l'aime. Oreste aime celle dont il est chargé de conclure le mariage avec Pyrrhus. C'est aussi, par opposition, et comme pour nous consoler de notre folie, l'analyse profonde, éloquente de l'humaine vertu, dans une faible femme, qui, partagée entre ce qu'elle doit à son mari mort et à son fils vivant, finit par sacrifier la fidélité conjugale, pour sauver son enfant. Rien de plus fortement noué, rien de plus tragique, rien de plus moral, s'il n'y avait pas toujours lieu de craindre que la gravité d'une vertu malheureuse, et même larmoyante, ne soit pour le cœur, bien au-dessous de la passion d'Hermione, passion égoïste, sans doute, mais naturelle, éloquente et justifiée, consacrée même par l'anneau des fiançailles. Et la jeunesse, et la beauté, et les angoisses d'un cœur ulcéré, la jalousie même, et jusqu'à la vengeance de l'amour, n'y a-t-il pas là de quoi nous plaire secrètement, dans ce que nous avons de plus désordonné ? Ne sommes-nous pas tentés, dans le secret de notre cœur, d'applaudir à la passion, d'accord plus ou moins, avec celle d'Hermione ? Et Racine ne lui a-t-il pas donné avec une force qu'il puisait, pour la peinture du mal, jusque dans la connaissance plus approfondie du cœur humain, due au christianisme, une délicatesse de langage, une finesse de sentiment, et dans la violence de la douleur une sincérité qui inspirent la sympathie, émeuvent l'imagination, entraînent le cœur, ébranlent la morale, et comme par la lente infiltration d'une fausse pitié, usent et détruisent peu à peu la puissance de la volonté?

Andromaque, une veuve de plus de trente ans, est bien faible vis-à-vis d'Hermione. Sans doute, pour le philosophe (s'il en vient au théâtre) quelle leçon infligée à un amour désordonné ! Quel type de vertu parfaite dans Andromaque ! Il y a pourtant une tache, même dans le rôle de la veuve d'Hector, une tache aujourd'hui irréparable, et qu'il était si facile à Racine de réparer ! Andromaque, après avoir décidé qu'elle sacrifierait son époux à son fils, déclare à Céphise qu'elle se tuera ensuite sur la tombe d'Hector. C'est le sublime effort de l'héroïsme chrétien qui aboutit soudain, sans qu'on s'y attende, au suicide. A peine nous a-t-elle élevés, sur les plus sublimes hauteurs du christianisme, par la beauté de son sacrifice, qu'elle nous force à en descendre avec elle, dans le fond du désespoir. Elle ne vit que parce qu'elle apprend la mort de Pyrrhus. Vraiment elle s'est

Digitized by Google

déshonorée. Racine en est cause, qui sous un nom païen, l'avait faite d'abord chrétienne. Pourquoi n'a-t-il jamais songé à retrancher de sa tragédie la scène première de l'acte quatrième ? Mais non ; le préjugé était plus fort, et l'antiquité, et la Renaissance qui n'en est que le reflet. Alors le roman à la mode faisait du suicide un acte héroïque. Tant que vivra Racine, dans la mémoire des hommes, tant que l'on jouera Andromaque, nous verrons sur la scène la veuve d'Hector, nous annoncer, avec les airs de la vertu, qu'elle va se détruire ; et sa fausse vertu vous inspirera toujours le même regret.

*
* *

Où cette vertu est vraie et pathétique, c'est dans la scène, unique au monde, qui nous montre Andromaque aux pieds d'Hermione, l'esprit de sacrifice et l'égoïsme, la mère et la femme altière, en présence ; et réduite à sa plus simple expression, comme en un point, la leçon du poète, sa synthèse morale, l'antithèse du bien et du mal aux prises, d'où doit naître la plus grande angoisse tragique et l'utilité d'un plaisir élevé. Citons, ou plutôt écoutons, Andromaque parle :

... « Il me reste un fils. Vous saurez quelque jour,
Madame, pour un fils, jusqu'où va notre amour ;
Mais vous ne saurez pas, du moins, je le souhaite.
En quel trouble mortel son intérêt nous jette,
Lorsque de tant de biens qui pouvaient nous flatter,
C'est le seul qui nous reste, et qu'on veut nous l'ôter.
Hélas ! lorsque, lassés de dix ans de misère,
Les Troyens en courroux menaçaient votre mère,
J'ai su de mon Hector lui procurer l'appui :
Vous pouvez sur Pyrrhus ce que j'ai pu sur lui.
Que craint-on d'un enfant qui survit à sa perte ?
Laissez-moi le cacher en quelque île déserte ;
Sur les soins de sa mère on peut s'en assurer,
Et mon fils, avec moi, n'apprendra qu'à pleurer.

Hermione répond :

Je conçois vos douleurs ; mais un devoir austère,
Quand mon père a parlé m'ordonne de me taire.
C'est lui qui de Pyrrhus fait agir le courroux.
S'il faut fléchir Pyrrhus, qui le peut mieux que vous ?
Vos yeux assez longtemps ont régné sur son âme.
Faites-le prononcer : j'y souscrirai Madame. »

Digitized by Google

Après une mère qui oublie qu'elle est femme et grecque, pour s'agenouiller aux pieds de la fille d'Hélène, et la supplier, dans quel humble langage, on croirait entendre parler le marbre !

L'égoïsme tyrannique de Pyrrhus n'est pas moins heureusement peint, avec une précision de génie. Et cet homme, à la fois précieux et méchant, qui enferme la victime de son cruel amour dans le dilemme infernal de l'épouser ou de voir égorger son fils, nous a paru toujours du tragique le plus neuf et le plus ferme. La passion qui déraisonne n'en a pas moins son implacable logique.

Nous n'en voulons pas à Racine d'avoir poussé, en quelques scènes, la vérité de l'observation jusqu'à déchausser le cothurne et descendre jusqu'à la familiarité de style de la comédie. Ces deux insensés, presque ridicules dans leur folie, Oreste et Pyrrhus, méritaient bien qu'on leur infligeât un langage d'accord avec la petitesse de leurs impressions. On est tenté de rire, quand on entend Oreste s'écrier : « Enlevons Hermione », et Pylade, après lui, répéter les mêmes paroles : « Enlevons Hermione ». Il n'est que l'écho de son maître dans son impuissante folie. Cela suffit ; et nous avons eu le bonheur d'échapper, un instant, à l'éternelle beauté d'un vers toujours élégant du sublime. C'est un bénéfice.

Nous ne prétendons pas insister, comme nous venons de le faire, sur toutes les tragédies du poète. Mais on a vraiment de la joie à s'arrêter à l'aurore de cette carrière dramatique d'un grand poète. Il fera mieux, beaucoup mieux ; il ne sera jamais plus dramatique.

Madame de Sévigné pleura « plus de six larmes » à la représentation d'Andromaque. Elle dut surtout, se sentir émue, en entendant ce vers si maternel dans sa simplicité, quand la veuve d'Hector dit de son fils Ascagne absent et présent à la fois, tant il semble respirer sur les lèvres de sa mère :

« Je ne l'ai pas encore embrassé d'aujourd'hui. »

Les Plaideurs vinrent après, où Racine, à la suite d'Aristophane, maltraitait les juges, le plus gaiement du monde. Il fallut que Louis XIV éclatât de rire, à cette comédie, pour que le public, d'abord désorienté et froid, se décidât à le faire. Andromaque avait réussi du premier coup.

En 1669, un an après, parut Britannicus qui faillit échouer. Racine accusa de son mécompte le vieux Corneille, et le traita,

Digitized by Google

sans justice, de malveillant poète, *malevoli poetæ* En somme, Britannicus est un chef-d'œuvre. On peut répéter, après Voltaire, que c'est « la tragédie des connaisseurs ». Le prince infortuné qui donne son nom à la pièce, n'en est pas le personnage principal ; c'est un amoureux comme il y en a beaucoup, plus émouvant par la situation tragique que par l'originalité de son caractère ; qui court, en aveugle, à sa perte, et verse tous les secrets de son cœur dans le cœur scélérat de Narcisse, son gouverneur. Celui-ci les rapporte à Néron, jaloux de Britannicus et dont il aiguise, sans cesse, la jalousie. Néron en effet, aime Junie qui aime le jeune prince, son frère et son rival. Dans cette rivalité est le nœud de la pièce ; dans Néron, le plus puissant intérêt ; son amour, fait surtout d'envie et accru par le sentiment immodéré de sa puissance, fait de lui, peu à peu, dans le cours de la pièce, en corrompant ce qui lui reste de bon dans l'âme, ce monstre que nous voyons monté à la perfection de sa difformité morale, mais non sans une ombre de repentir ; le contraire serait invraisemblable. En vain Burrhus, une vertu mielleuse, qui ménage le vice dans Agrippine, cherche-t-il, à force d'adresse, à accommoder Néron et la vertu ; en vain Agrippine elle-même verse-t-elle les larmes d'une hypocrisie maternelle pour maintenir son fils sous son autorité et régner, en se servant de Britannicus dont elle se fera une arme, en opposant à ceux de Néron ses droits à l'empire ; cette insidieuse politique tourne contre elle ; et Néron, deux fois jaloux, dans sa puissance et dans son amour, Néron, un instant vaincu par l'éloquence de Burrhus, trompe sa mère qui croit l'avoir conquis ; il est plus méchant qu'elle, et plus hypocrite. Il lui ment comme elle lui a menti avec une finesse d'ironie qui fait trembler. Narcisse, l'éloquence incarnée de l'enfer, la malice intelligente, le mal intéressant, le scélérat doré, reprend une à une, à force de flatterie et d'adresse à réveiller les mauvaises passions du tyran, toutes les positions perdues pour le mal, par la vertu de Burrhus. Britannicus périra. Alors Néron :

« Viens, Narcisse, allons voir ce que nous devons faire »,

Ce vers si indifférent en lui-même, est terrible par ce qu'il sous-entend. Il y a une élégance du crime qui en est la dernière perfection, à la cour, et qui le dérobe à tout autre regard que celui de Dieu.

Nous n'entrons pas dans le détail de toutes les scènes du

Digitized by Google

drame. Celle où Britannicus brave Néron, après avoir été surpris par lui aux pieds de Junie, n'est pas la plus belle. La magnanimité du jeune prince n'est pas sans forfanterie, en résumé, et les deux champions se querellent pour une femme. C'est un peu vulgaire. Cette femme, est la tendre et charmante Junie, dont l'imprudence perd son fiancé et nous fait verser des larmes; elle en sait beaucoup sur l'amour, autant que Racine, et c'est trop.

L'originalité du poète est dans le personnage de Néron, étudié dans ses plus fines nuances, à cette heure psychologique où il hésite entre un reste de vertu et le vice qui l'entraine peu à peu. Ce scélérat bien élevé, élégant, galant et précieux fait peur : et malgré la finesse de la transition, qui le voit passer du bien au mal, ce rien d'humanité qui survit au fond de son âme noire ne suffit pas pour effacer une répugnance persistante qui se mêle à l'admiration. Peut-être que le pathétique cruel de cette scène où Néron entend sans être vu, caché derrière un rideau, l'entretien amoureux de Britannicus et de Junie, n'a pas été dépassé. On se sent glacé de terreur. On voudrait avertir les deux jeunes amants. Et cependant le moyen employé par le poète est d'une simplicité presque vulgaire. Encore fallait-il le trouver. C'est une erreur de penser que le génie va bien loin chercher ses inventions. Ici Racine, de même que Corneille dans les Horaces, témoigne le contraire dans les effets les plus dramatiques.

On attend une leçon de la pièce. Elle ne se caractérise pas, d'une façon assez réelle et assez positive. Qui veut être ou qui croit être Néron, Narcisse ? Personne ? Qui ne pleure sur le malheur de Junie ou de Britannicus ? Quel amoureux évitera jamais leur imprudence ? Britannicus est bien plus une étude psychologique, une œuvre d'art qu'une œuvre morale et profitable à l'âme.

*
* *

Si Racine imitait mal Corneille, Corneille imitait encore plus mal Racine. Une femme d'esprit, mais frivole, la duchesse d'Orléans, mit en présence dans le même sujet, Bérénice, Corneille et Racine. Ce fut un triomphe pour le second, un désastre pour le premier ; et pourtant Chapelle trouva moyen de se moquer du vainqueur. Il écrivit :

« Marion pleure, Marion crie,
Marion veut qu'on la marie. »

Digitized by Google

C'est, en effet, le plus gai résumé de la pièce :

Titus aime Bérénice et Bénérice aime Titus. Titus renvoie Bérénice au lieu de l'épouser. C'est sur cette pointe d'aiguille que repose toute la pièce, un édifice de cinq actes. Titus s'appuie sur une vieille loque, je ne sais quelle ancienne loi poudreuse de la vieille République, qui défend aux Romains d'épouser une *reine,* pour chasser celle à qui il a promis le bonheur ; c'est odieux et invraisemblable. Il larmoie pourtant, il soupire ; elle pleure, elle s'évanouit, elle veut se suicider, lui aussi, Antiochus aussi, un amant malheureux et glacial de la reine d'Arménie. Le tout se termine, après bien des larmes, vraies, ou feintes, par le départ de Bérénice ; et personne n'est parti pour l'autre monde. Le fond, c'est la peinture délicate, attendrissante, de la plus périlleuse des passions, l'amour. Et Racine prétendait imiter Corneille, en imposant un double sacrifice aux deux amants. Mais ce sacrifice n'avait pas sa raison dans Titus ; et la raison, ou plutôt le devoir, si souvent nommé dans la pièce, n'est qu'un mot qui déguise mal la faiblesse d'une âme partagée entre un reste d'amour et la volonté presque arrêtée d'en finir avec un lien embarrassant.

Dans tout cela, rien de viril, rien de grand. Bérénice, avec sa sincérité et sa connaissance invraisemblable, pour une vierge, des moindres nuances de l'amour, plus semblable à une jeune femme, parait la seule éloquente, la seule immolée, la seule logique, la seule vraiment héroïque :

« Vous êtes Empereur, dit-elle, Seigneur et vous pleurez, »

Encore ne se résout-elle à son sacrifice qu'après avoir épuisé tous les moyens, même les plus féminins, de reconquérir Titus. Avec un air grandiose, elle part quand elle ne peut plus rester.

Tout le monde ne fut pas content de Bérénice, et Racine fut méchant pour ses contradicteurs ; c'étaient « quatre ou cinq petits auteurs infortunés qui n'avaient jamais pu, par eux-mêmes, exciter la curiosité du public. » Racine se rapetissait en se moquant de ses critiques, et dépensait, en pure perte, sous la forme de l'épigramme, une sensibilité qu'il détournait de sa source divine pour la profaner.

*
* *

A l'apparition de Bajazet, en 1652, Mme de Sévigné qui

Digitized by Google

« pleura vingt larmes », quatorze de plus que pour Bérénice, ajouta cependant : « Racine fait des comédies pour la Charpmeslé, et non pour les siècles à venir. »

La belle marquise n'avait pas tout à fait tort ; et Bajazet, le héros de la pièce, est déjà bien loin du fougueux Britannicus. Aimé de deux femmes, c'est trop, de Roxane, épouse du sultan, et d'une assez fade Atalide ; pour la sauver de la jalousie de la sultane, il pleure, il prie, il supplie l'inexorable mégère ; elle le met à la porte. Et le sultan, frère de Bajazet, qui les croit, bien à tort, coupables d'adultère, les fait poignarder ; Atalide se tue en apprenant la mort de son amant. C'est trop de poignards.

On sent que Racine se répète, malgré tout son talent. Atalide, c'est une pâle Junie ; Bajazet, un pâle amoureux qui ne sait à quoi se décider ; Roxane, une femme hystérique, intéresse nos sens. Mais qu'elle est loin de Phédre, cette autre victime de Vénus et des fureurs de la jalousie ! Elle agit celle-là ; Roxane ne fait longtemps que menacer ; et les petits moyens qu'elle imagine pour découvrir l'amour d'Atalide, sont de la comédie plus que de la tragédie. Enfin Acomat, le grand vizir, confident d'Amurat, son maître, de Roxane, de Bajazet et d'Atalide, débite, sur la politique, en général, et sur celle des sultans en particulier, de graves sentences. Cet ami de tout le monde n'a rien de dramatique, et garde, au dénouement, sa tête sur ses épaules ; il a la prétention, avec sa politesse, son élégance, son scepticisme, d'être un Turc ; mais il ne l'est point bien qu'il en ait l'habit, ni Bajazet, ni personne, dans cette pièce toute française, toute sentimentale, toute raffinée, assez négligée de style, en plus d'un endroit. Quant à Roxane, ce n'était vraiment pas la peine de nous peindre, dans cette furie de la luxure, la chaleur des sens allumée par la vue de la jeunesse et de la beauté.

(*A suivre.*) A. CHARAUX.

Digitized by Google

LES MASSACRES
D'ANTIOCHE ET DE TARSE
ET
LA MISSION DES CAPUCINS EN SYRIE ET CILICIE

(Suite.) (1)

APERÇU GÉNÉRAL

V. — A la résidence.

Quand les massacres commencèrent, le Père Célestin, Supérieur, et le Père Paul se trouvaient à la résidence. Le Frère Félix était allé chez les Sœurs pour y prendre des nouvelles.

Aux premières détonations, les chrétiens du voisinage, hommes, femmes, enfants, ce sont surtout des Grecs, se précipitent chez nous. Bientôt, par-dessus le mur, nous apparaît un Arménien tout ensanglanté. Il vient de recevoir deux décharges de fusil à plomb d'un Turc, son ami. Une femme arménienne et son enfant nous arrivent escaladant le même mur. La foule continue à se ruer aux portes. La résidence, les chambres, les classes, la chapelle, tout est envahi dans un pêle-mêle indescriptible. Ils sont là des centaines, presque un millier. Ce sont des scènes de désolation à fendre le cœur.

A la hâte on assemble trois lambeaux d'étoffe, bleu, blanc et rouge pour en confectionner un drapeau. Le Frère Félix, qui vient de rentrer, va le placer, malgré le danger, au sommet de notre petit clocheton. Après Dieu, c'est toute notre protection.

*
* *

Et les Sœurs, que deviennent-elles, que se passe-t-il chez elles? Le Frère Félix repart aussitôt. La fusillade était ininterrompue

(1) Cf. *Études Franciscaines*, n° de juillet 1911.

Digitized by Google

au dehors, tout pouvait arriver. Ce ne fut pas sans émotion que le Père Supérieur lui donna sa bénédiction au départ.

« Quelles bandes, quelles figures, écrit le Frère Félix. Les » rues étaient pleines de Turcs brandissant des sabres, des » hachettes, des fusils, des massues, des revolvers, les uns cou- » rant dans la direction du quartier arménien, les autres en sen- » tinelles, aux carrefours, d'autres encore, embusqués derrière » des portes ou des fenêtres. Je connais Antioche, mais il y avait » là des figures que je n'avais jamais vues. Personne pourtant » ne m'arrêta. On me regardait, on chuchotait, et c'était tout ».

On peut penser s'il fut le bienvenu chez les Sœurs. Le bruit de la fusillade et les cris des victimes dominaient tout. Les Sœurs étaient en prières.

La nuit fut terrible, impossible de songer au sommeil. Les bandes de Turcs qui passaient et repassaient à chaque instant allaient-elles entrer ?

Au premier jour, le Père Supérieur inquiet, escorté d'un soldat, vint à son tour. Avec raison, il jugeait la position intenable chez les Sœurs, dont l'établissement est sur la limite du quartier musulman. D'ailleurs, leur présence devenait nécessaire pour les blessés de notre résidence. Il dit donc à la Supérieure de prévenir ses Sœurs de faire aussitôt leurs préparatifs de départ, et de n'emporter que ce qu'elles pouvaient avoir de précieux. Pendant ce temps il alla consommer les saintes espèces.

Quand la Mère Mathilde ferma la porte, des larmes silencieuses coulèrent.

Le trajet s'effectua sans incident. On se contentait de se retourner avec étonnement.

A leur arrivée, nouvelles scènes de larmes chez nos réfugiés. On se retrouvait, mais dans quelles circonstances, dans quelles angoisses ? Etait-ce pour mourir ensemble ?

Le Père Supérieur célébra aussitôt la sainte messe, les Religieuses communièrent. On se sentit réconforté.

Le nombre des réfugiés allait toujours croissant. Maintenant les Arméniens, ou plutôt les Arméniennes arrivaient à chaque instant.

Il fallait songer à nourrir ces foules, à les abriter, à les entretenir. Pour tous vêtements ils n'avaient que ceux, et souvent c'étaient des haillons, qu'ils portaient sur eux au moment de la première alerte.

Les bazars étaient fermés, et partout c'était la terreur.

Digitized by Google

Nos admirables et intrépides Sœurs trouvèrent la solution. Nous irons quêter, vient dire la Mère Mathilde au Père Supérieur.

Et deux d'entre elles s'en vont à travers les rues de la ville. Elles demandent pour l'amour de Dieu et au nom de l'humanité. Leur demande est entendue et elles peuvent rapporter en nature les premiers secours indispensables.

Celles qui sont restées se transforment en ambulancières, ou préparent les aliments, et sous la direction du Père Paul font la distribution des rations, car il fallait compter.

*
* *

Cependant un chrétien de nos amis, agent de police, était venu placer un soldat à notre porte. Qu'on juge maintenant du singulier protecteur qui nous était donné !

Essoufflé et mouillé de sueur, notre gardien revenait du quartier arménien et se vantait d'avoir tué des « ghiaours », (1) nous montrant sa cartouchière presque vide. Il faut qu'ils y passent tous, nous disait-il.

Nous n'avions que fort peu d'Arméniens parmi nos réfugiés, et pour cause. Il voulait encore s'en prendre à eux.

A plusieurs reprises, il appela notre domestique pour le faire venir de l'intérieur dans la cour où il se trouvait. Devinant sans peine son projet, nous lui signifions de passer dehors et de rester à la porte.

Une autre fois, raconte le Frère Félix, étant allé ouvrir la porte, à mon insu un Arménien m'avait suivi. La chose n'échappa pas au factionnaire. Le voyant armer son fusil et se disposer à faire feu, je n'eus que le temps de le pousser vivement et de fermer la porte sur lui.

C'était alors la mentalité turque : anéantir la race arménienne.

Dans la nuit du mardi au mercredi, de grands coups retentissent à la porte. Le Père Célestin et le Frère Félix vont ouvrir. Une trentaine de soldats sont là, leur chef a un papier à la main.

Nos réfugiés croient que c'en est fait d'eux et qu'on va les emmener de force. Ils nous supplient de ne pas les abandonner. Le chef fait l'appel des trois missionnaires et des cinq religieuses. Le Père Supérieur répondit que tous étaient là. J'ai l'ordre, reprit le chef, de vous laisser cinq soldats pour veiller sur vous.

(1) *Chien*, terme injurieux employé par les Musulmans pour désigner les chrétiens.

Digitized by Google

C'était la première sollicitude officielle depuis les mensonges de la veille.

C'étaient des bachi-bouzouks : ceux-là du moins paraissaient n'avoir pas trempé dans les massacres.

A minuit, nouvelle panique. On frappe à enfoncer la porte. Ce sont des cris d'effarement qui partent du dehors, auxquels nos réfugiés répondent du dedans. Un flot humain se précipite irrésistible. Ce sont les Grecs du voisinage. Qu'y a-t-il, leur disons-nous ? On égorge, et on incendie notre quartier. Le lendemain, on apprit que ce n'était qu'une fausse alerte provoquée par un commencement d'incendie. Mais la surexcitation était telle que des riens prenaient tout de suite des proportions fantastiques.

Le jeudi matin, des fenêtres de la résidence, nos réfugiés purent assister au massacre d'un jeune Arménien. Des bandits, au nombre d'une centaine, se sont saisis de lui, et le jettent à moitié mort dans le fleuve. En même temps, ils le percent d'une trentaine de balles Martini. C'était écœurant. Du moins celui-là, bien qu'à son insu, eut-il une dernière absolution.

A partir du vendredi, on commença à respirer. Mais quelles scènes déchirantes !

Des Arméniennes et des enfants nous viennent encore, et parfois aussi quelques Arméniens, déguisés en femmes turques voilées.

On s'interrogait, se retrouvait, on la mère sa fille, la fille sa mère, la sœur sa sœur, mais le père, l'époux, le frère, où étaient-ils ?... Et les sanglots de reprendre plus fort.

Plusieurs étaient de bonne famille et avaient vécu dans l'aisance. Maintenant privées des leurs, elles n'avaient plus rien que la petite natte, la couverture et le pain que nous pouvions leur procurer. C'étaient les plus faciles à contenter. Quelques-unes nourrissaient un enfant, d'autres étaient à la veille de devenir mères. Parfois, les plus petits se mettaient à appeler leur papa. On se regardait en silence.

Le dimanche matin, le Père Célestin apprit que des jeunes femmes et jeunes filles, étaient enfermées chez l'un des principaux aghas. Il va le trouver et lui réclame ces chrétiennes. L'agha s'y refusait, arguant de son prétendu droit. Le ton décidé du Père eut enfin raison de sa résistance, et 19 Arméniennes que leur jeunesse et leur beauté avaient fait conduire chez ce Turc, furent ramenées par lui à la résidence. A tout prix déjà on s'était

Digitized by Google

efforcé de marier l'une d'elles au fils de l'agha. La pauvre enfant s'y refusait absolument, se souillant le visage de terre pour échapper à l'avenir et à la honte qu'on lui préparait.

Pendant ce temps, nos Sœurs se prodiguaient au service de tous, soignant et consolant. Leur présence était un rayon de soleil sur ces visages mornes de tristesse.

Comment purent-elles résister pendant plus d'une semaine, jour et nuit sur pied, sans prendre d'autre repos qu'accroupies sur une chaise, dans cette atmosphère d'anxiété fiévreuse qui ne se peut imaginer ?

***

Notre ambulance comptait une dizaine de blessés.

Un homme de 30 ans, celui qui avait reçu deux décharges de plombs.

Un enfant de 2 ans qui avait reçu un coup de sabre à la jambe.

Un enfant de 10 ans, blessure au dos et fracture du bras droit par une balle restée dans la plaie. Nos pères de Khoderbek l'em menèrent plus tard à bord du « Triumph », croiseur anglais, mouillé à Souédié. Le docteur lui fit l'amputation du bras.

Une jeune fille de 12 ans, blessure profonde dans le dos par une balle qui n'a pu être extraite.

Un jeune homme de 15 ans, trois blessures de poignard à la tête, une autre, très grave à la cuisse. A plusieurs reprises, son état fut désespéré.

Une femme de 40 ans, trois coups de poignard à la tête.

Une jeune fille, deux blessures à la tête, et une balle dans le genou qui n'a pu être extraite.

Une autre jeune fille, blessure à la tête.

Une femme blessée par une balle à la tête.

Un jeune homme de 12 ans, un doigt coupé.

Un docteur venait tous les jours. Nous avons eu la joie de tous les sauver.

***

Le dimanche soir, 25 avril, Monsieur Potton, Vice-Consul de France à Antioche, absent depuis un mois, arrivait de Beyrouth.

Informé par télégrammes que nos missionnaires libellaient

Digitized by Google

en anglais — cette langue n'étant pas comprise de l'employé du bureau d'Antioche — il n'avait pas hésité à s'arracher aux larmes et aux supplications des siens qui voulaient à tout prix le retenir. Il fut en cette occasion un des plus beaux exemples que nous ayons connus de courageuse et héroïque fidélité au devoir. Nous nous plaisons à lui apporter le témoignage, en ces trop modestes lignes, de toute notre gratitude et de toute notre admiration. (1)

Arrivé par le train à Alep, il trouva, à prix d'or, un cocher qui consentit à le conduire à Antioche. Le trajet est de trois jour de voiture environ.

Muni des instructions de Monsieur Roqueferrier, Consul d'Alep, et avec l'escorte d'un seul cavalier, il arriva à Baïramglou à 40 kilomètres d'Alep. Là, impossible de continuer, le cocher refuse net. Pour tout l'or du monde, je n'irai pas plus loin, dit-il. Le bruit courait, en effet, qu'à quelque distance, la route était barrée par des bandes de Circassiens.

Le Consul cependant voulait arriver coûte que coûte. A force de parlementer et d'y mettre le prix, il trouva un musulman qui accepta. Il informa de la situation le Consul d'Alep par un billet remis au cocher qui revenait en cette ville, et il partit.

Heureusement les rumeurs en circulation étaient fausses. La route était absolument déserte, et il passa librement. Il traversa Kirkhan, petit village Arménien, presque à la jonction des routes d'Alep et d'Antioche d'un côté, et d'Alep et d'Akbès, de l'autre. Le village avait été incendié, et les hommes massacrés. Les femmes et les enfants accoururent à son passage offrant un spectacle navrant de désolation et de misère. Ce furent les seuls êtres vivants qu'il rencontra. Quelques heures plus tard, il était à Antioche.

Il vint aussitôt à la résidence. L'émotion le gagna à la vue des malheureux refugiés que nous y abritions.

Accompagné du Père Supérieur, il se rendit chez le Kaïmakan. Il lui tint un langage sévère, lui reprochant avec indignation son attitude dans ce qui venait de se passer.

Il lui offrit, et obtint non sans peine, de prendre chez lui une

(1) Nous déplorons le silence gardé sur le nom de Monsieur Alb. Potton, dans le rapport présenté à l'Académie Française pour l'attribution du prix Monthyon.

Monsieur Roqueferrier, Consul d'Alep, dont la belle conduite a été justement louée ne quitta Alep pour Abkès, avec une escorte de 150 soldats, que huit jours plus tard. A ce moment, la situation était beaucoup moins critique.

Digitized by Google

centaine de réfugiés. L'autorité ottomane avait, en effet, fait conduire au sérail quelques-unes des survivantes Arméniennes. Elles y croupissaient dans la malpropreté et la vermine, en même temps qu'elles y mouraient de faim. Le Père Célestin était allé plusieurs fois les visiter, pour leur venir en aide, leur porter des nouvelles ou encore essayer de reconstituer les familles. Les pauvres malheureuses se cramponnaient après lui, le suppliant de les emmener. Ce n'est pas possible, leur répondait-il avec compassion. Monsieur Potton se chargea généreusement de la plupart d'entre elles, et pour ce faire, deux des religieuses vinrent habiter chez lui, tandis que les trois autres restaient à la résidence.

Le Consul de France s'employa lui aussi à retirer de maisons turques des femmes et jeunes filles Arméniennes qu'on y retenait. Ces faits n'arrivaient à notre connaissance qu'au fur et à mesure.

Un exemple pourra donner l'idée de la tournure grotesque que prenaient parfois de telles négociations. Ayant connaissance que plusieurs femmes étaient retenues dans une maison turque, le Consul intervient auprès du Kaïmakan. Celui-ci promet de les faire rendre. Les jours se passent, et ces Arméniennes sont toujours prisonnières. Nouvelle démarche du Consul. Il obtient cette réponse du Kaïmakan : Le Turc chez qui elles se trouvent, est sourd, et nous ne pouvons nous entendre. Le Consul dut élever assez la voix pour se faire entendre, et se faire surtout comprendre à ces deux sourds.

VI. — Chapelle Saint-Pierre.

A une demi-heure de notre résidence, sur l'emplacement de l'ancienne Antioche, la Mission possède une petite chapelle en forme de grotte, où selon la tradition, S. Pierre aurait prêché et baptisé. La source qui y prend naissance est en grande vénération chez tous les chrétiens. Une esplanade qui se trouve par devant, sert de cimetière aux Latins.

Nous avions appris que tout y avait été saccagé.

Le jeudi matin, 22 avril, le Père Célestin se rendit chez le Kaïmakan, et lui demanda une escorte pour l'accompagner à ce sanctuaire. Il se proposait en même temps de traverser le quartier arménien. Peut-être y avait-il encore quelques survivants.

De partout la désolation. Portes et fenêtres enfoncées laissaient

Digitized by Google

pénétrer le regard à l'intérieur où gisaient informes et maculés de sang, des débris de toutes sortes. Impossible d'imaginer pillage plus complet : meubles, ustensiles, vaisselle, lingerie, vêtements, même les boiseries des murs, tout avait disparu ou était réduit en miettes.

L'église offrait le même spectacle de désolation. De partout, des traces de balles, des taches noirâtres de sang, des cendres, des chiffons ensanglantés. Dans un petit réduit, à l'entrée, une vingtaine de cadavres entassés. L'odeur prenait à la gorge. Le feu aurait achevé la dévastation, il est vrai, mais en aurait voilé l'horreur. D'ailleurs, si l'on n'incendia pas, ce fut par crainte de communiquer le feu aux maisons turques voisines.

L'escorte ne se cachait pas pour manifester sa joie insolente. Quelle belle mosquée nous pourrons bâtir ici, disaient les soldats en parlant de l'église arménienne.

A la chapelle Saint-Pierre et au cimetière, même spectacle de pillage brutal et dévastateur.

La porte, doublée d'une plaque de fer, était littéralement criblée de balles. A l'intérieur, autel, tombeaux, bancs, même les dalles, tout était brisé, pulvérisé, ou avait disparu. Le fanatisme s'y était donné libre cours.

Au retour, les soldats aperçoivent un Arménien caché au milieu d'oliviers. Ils ont l'impudence de proposer au Père d'aller le trouver et de le leur amener. Indigné, il leur commande de suivre le chemin. Le malheureux n'échappa pas, car, en route, ces brutes prévinrent des camarades. L'on sut ensuite qu'il avait été pris et massacré.

La Mission fit parvenir au Consulat français d'Alep une demande d'indemnité pour les dégâts causés. — Jusqu'ici pas une piastre n'a été payée.

VII. — Répression.

Les massacres ont été mis sur le compte du Sultan Abd-ul-Hamid, cherchant à se refaire aux yeux de la masse musulmane une popularité entamée et fortement compromise par la proclamation de la nouvelle Constitution. Il connaissait le côté faible des siens.

Le parti Jeune Turc avait, dans la circonstance, partie liée avec les Arméniens. Il y avait communauté d'intérêts entre eux car ils avaient à se défendre contre le même ennemi. Aussi le

Digitized by Google

triomphe des Jeunes Turcs à Constantinople, trop tardif pour s'opposer aux massacres de Cilicie et de Syrie, empêcha-t-il du moins l'extension du mal qui menaçait de se généraliser à toute l'Arménie et même à tous les chrétiens.

Le parti Jeune Turc comprit bientôt que ce n'était pas assez d'arrêter, qu'il fallait frapper. Il se montra intraitable à Constantinople où il avait à venger les siens ; ailleurs, il se montra beaucoup plus, disons beaucoup trop indulgent. Il crut l'occasion bonne de s'attacher, par une indulgence excessive et injuste, les vieux Turcs massacreurs compromis. Aussi ce ne fut guère que pour la forme, même quand on pendit, que l'on châtia.

Nous allons le voir pour Antioche.

Le 30 avril, arrivèrent deux enquêteurs avec pouvoirs pléniers d'arrestation. Impossible pourtant de rien faire, il n'y a dans la ville qu'une garnison de 60 rédifs, qui tous ont participé plus ou moins aux massacres. D'autre part, les Turcs ne se gênent pas pour dire qu'ils recommenceront à la première arrestation.

Les enquêteurs se bornèrent à recommander le calme, puis ils invitèrent ceux qui avaient chez eux du butin arménien à le déposer à la mosquée, où il serait plus à l'abri des voleurs ! Aimable euphémisme pour leur donner à entendre que sans doute on ne les considérait pas comme des voleurs !

Le 6 mai, on fit quelques restitutions. Chaises cassées, marmites percées à dessein pour les rendre inutilisables, matelas dont la laine ou le coton avaient été remplacés par de mauvais chiffons, machines à coudre brisées, etc... C'était d'un grotesque puéril.

Quelques jours plus tard, la plaisanterie fut poussée plus loin. On fit inviter les femmes Arméniennes à se rendre à la grande mosquée pour y reprendre ce qu'elles pourraient reconnaître. Sans défiance, elles s'y rendirent et y trouvèrent nombre de femmes turques voilées. Bientôt, à leur stupéfaction, elles s'aperçoivent que ces femmes voilées étaient des hommes armés. Ce fut, on le pense bien, un sauve-qui-peut général.

On ne parla jamais plus de restitution.

Dans les quelques interrogatoires que firent les enquêteurs, toutes les charges étaient naturellement contre les Turcs, aucun d'eux n'ayant été ni blessé, ni tué. Quel dommage que nous n'ayons pas tué les femmes aussi, s'écriaient les inculpés, il n'y aurait plus de témoins contre nous.

Les cinq officiers qui commandaient les 60 rédifs n'eurent

Digitized by Google

d'autre justification que celle de se retrancher derrière leur impuissance à retenir leurs hommes.

Enfin, le 17 mai, un bataillon de 300 soldats arriva, et on licencia les rédifs.

Les enquêteurs agirent plus énergiquement, et malgré les démonstrations de la foule, ils firent procéder à quelques arrestations.

Le 7 juin, la cour martiale se transporta à Antioche. Elle était composée de sept officiers, sous la présidence du lieutenant-colonel Taxim Bey. Un nouveau renfort de quatre cents soldats arriva, et la cour put siéger régulièrement. La ville était en état de siège.

On ne se contenta pas d'arrêter des comparses, on visa plus haut. On emprisonna quatre aghas. Le nombre des prisonniers monta jusqu'à cinq cents. — On en relâcha presque aussitôt cent cinquante.

C'était beaucoup de zèle pour un début, ce devait être tout.

Dix-huit furent condamnés à mort. Aucun ne fut exécuté, et même la presque totalité est déjà sortie de prison. Les aghas furent condamnés à l'exil perpétuel. En réalité, ils furent purement et simplement relâchés. Quant aux autres, ils furent au fur et à mesure grâciés. C'est à peine s'il en reste encore une vingtaine dans les prisons d'Antioche.

C'est dire que la répression n'a été qu'apparente. Impitoyable dans les arrestations, elle a fléchi dans les condamnations, et s'est trouvée réduite à un simulacre dans l'application de la peine. On a tenu à se donner des airs de justicier, on n'est pas allé plus loin. La sécurité de l'avenir aurait demandé davantage. Puissions-nous nous tromper.

Quant au Kaïmakan, responsable entre tous, on se contenta de le destituer.

VIII. — Secours.

Parlons d'abord de l'assistance morale.

L'arrivée de Monsieur Potton, Consul de France, le 25 avril, fut le premier secours qui nous vint du dehors. Nous ignorions depuis huit jours, ce qu'il en était autour de nous. Que se passait-il dans toute la Turquie ? L'espérance reparut avec lui.

Deux jours après, le 27 avril, nous eûmes la visite du commandant du « Triumph », cuirassé anglais, mouillé dans la baie

Digitized by Google

de Souédié. Il nous raconta son arrivée providentielle à l'embouchure de l'Oronte au moment où les bandes de massacreurs, de retour de Kessab, se disposaient à se jeter sur la mission de Khoderbek, et nous donna des nouvelles de nos trois missionnaires qu'il avait visités. Les cadavres qu'il avait vus flotter près de l'Oronte lui avaient fait pressentir la boucherie qui venait de se passer à Antioche. C'est la raison pour laquelle il était accouru si loin de son bord. Il visita l'ambulance, encouragea nos réfugiés, parcourut le quartier arménien, félicita les Religieuses et les Missionnaires.

Le 2 juin, Monsieur Roqueferrier, Consul d'Alep, arrivait à Antioche, en compagnie de Monsieur Balite, drogman, après avoir passé par Akbès et Adana. Il souffrait déjà de la maladie qui devait l'emporter quelques jours plus tard, et qu'il avait contractée au cours de sa visite aux pays sinistrés. Il restait encore assez de ruines dans la ville, de réfugiés à la résidence, de larmes dans les yeux, pour que dans sa rapide apparition — son état de santé ne lui permettait pas davantage — il comprît le désastre qui venait de fondre sur cette population.

Le 15 juin, à son tour, arriva à Antioche le Vali d'Alep. Il visita les réfugiés, le quartier arménien et parut s'apitoyer beaucoup. Je ne comprends pas, disait-il, comment le Kaïmakan n'a pas agi avec plus d'énergie. Six rues seulement donnent accès au quartier arménien, il aurait suffi de douze soldats pour les garder. Si du moins j'avais été averti !

C'était le refrain du matin. Par malchance pour sa sincérité, on le savait le soir en joyeuse compagnie avec les fauteurs et inspirateurs des massacres. Lui-même les photographait.

Nous l'avons dit, aux premières journées de panique et de massacre, alors que notre résidence regorgeait de réfugiés, un millier, et que sortir c'était s'exposer, ce sont nos admirables Sœurs qui pourvurent de pain cette multitude.

En quelques heures, elles s'étaient adaptées à leur nouvelle situation : organisatrices et ambulancières au dedans, quêteuses au dehors. Elles furent pour tous une Providence visible et une vision d'espérance.

Hier encore, au milieu de leurs 150 enfants, elles apparaissaient comme des timides, et leur grande audace était de traverser le quartier turc. Aux premières détonations, l'une des plus jeunes demandait ce que c'était. On lui répondit que c'étaient les soldats qui faisaient l'exercice. Maintenant, plus n'est besoin

Digitized by Google

de semblables subterfuges. Le sacrifice est fait, et une joyeuse sérénité en est le fruit.

A partir du 29 avril, où les massacres cessèrent, il fut possible de se pourvoir au bazar. Les missionnaires accompagnés d'un drogman du consulat se chargèrent de faire chaque jour les provisions.

Le nombre des réfugiés diminua aussi beaucoup, et il ne nous resta plus que les Arméniens, au nombre de 200 environ.

D'autres étaient soit à la mission protestante, soit au sérail. Le Consul de France devait en prendre aussi à son arrivée.

Il fallait songer à loger, à nourrir, à vêtir, à soigner ces 200 personnes qui n'avaient plus rien au monde, ni soutiens, les hommes avaient été massacrés, ni vêtements, pas même pour changer, ni domicile, tout y avait été saccagé, et les murs étaient encore rouges du sang des victimes.

Mgr Giannini, Délégué Apostolique de Syrie, ému de compassion à la nouvelle de tant de misères, prit aussitôt l'initiative d'une quête à Beyrouth et dans tout le Vicariat. Ce furent les premiers secours.

D'autres suivirent, venant de la Propagande de Rome, de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, des œuvres d'Orient, des Supérieurs de notre Ordre des Capucins, de bienfaiteurs privés. Le Consulat d'Alep fit aussi parvenir quelques subsides.

Nous avons gardé nos réfugiés jusqu'à fin juin.

Nous avions pu, à l'aide des secours envoyés, les entretenir jusque-là. Il fallut alors songer à leur procurer un logement et des moyens de subsistance.

Une autre œuvre s'imposait : la création d'un orphelinat. Des enfants, trop jeunes pour être livrées à elles seules, étaient restées sans famille et sans ressource. Les moyens manquaient. Les Religieuses eurent vite fait leur compte : on se serrerait pour les loger, on partagerait pour les nourrir, et l'on compterait sur la Providence.

C'est ainsi que dix-sept enfants, dont une âgée de quelques mois seulement et que sa mère folle de désespoir portait à l'Oronte, formèrent le premier et unique orphelinat de la contrée, et sont encore les hôtes de la maison.

Ce que nos religieuses ont fait en petit, allant à l'extrême de leurs moyens, les dames protestantes l'ont fait en grand, glanant à pleines mains dans ce champ de la misère ces tiges trop frêles

Digitized by Google

et déjà battues par l'orage, qu'elles emmenaient à Marache et à Beyrouth.

Nous le répétons, nos orphelines n'ont que la Providence et ses représentants ici-bas.

Nous avons commencé cette relation en disant qu'Antioche était isolée avant les massacres, nous avons dit qu'elle l'était restée pendant ces journées d'horreur, nous terminons en suppliant les âmes généreuses de ne pas délaisser les missionnaires et les religieuses qui s'y trouvent à cette heure critique.

KHODERBEK

A 25 kilomètres d'Antioche, à l'embouchure de l'Oronte, se trouve notre résidence de Khoderbek, au centre d'un groupement de 6000 à 7000 Arméniens, schismatiques pour la plupart. Le Père André est le Supérieur de la résidence. Nous y avions trois missionnaires et trois écoles. Il s'en fallut de peu qu'elle ne fût, elle aussi, le théâtre d'une horrible tragédie.

Les massacres terminés à Antioche, les massacreurs, drapeau vert en tête, se dirigèrent sur Kessab, à environ 50 kilomètres d'Antioche. Leurs rangs se grossirent de tous ceux de la région qu'ils traversaient. Ils étaient des milliers en arrivant à Kessab, centre d'un autre groupement Arménien de 6000 âmes, où les Pères de la Custodie de Terre Sainte ont deux résidences.

Les Turcs étaient trop nombreux et trop bien armés pour qu'on pût leur opposer une résistence sérieuse. Le Père Sabbatino prit aussitôt son parti. Il fit évacuer du côté de la mer les femmes, les enfants et les invalides, tandis que les hommes, armés de leurs fusils de chasse soutiendraient le choc et protégeraient la fuite des premiers. La fusillade dura sept heures, les Arméniens n'avaient plus de munitions. Ils se retirèrent alors, laissant environ 150 des leurs sur le terrain. Comme toujours, ce fut d'abord le pillage, puis l'incendie des maisons de ces 5000 Arméniens.

De Kessab, les mêmes bandes prirent la direction de Khoderbek. On les y attendait.

Tandis que les hommes gardent les sentiers et les routes qu'ils barricadent avec de grosses pierres, par manière de redoutes, les femmes et les enfants sont assemblés dans notre résidence, sur laquelle le Père André, Supérieur, vient d'arborer le drapeau français.

Digitized by Google

C'eût été la lutte, mais l'infériorité de l'armement vouait à l'avance nos Arméniens à la défaite, peut-être au massacre.

Les bandes allaient franchir l'Oronte. Elles étaient à une heure environ de notre résidence.

A ce moment même, apparaît à l'embouchure du fleuve, le « Triumph », croiseur cuirassé anglais. Il tire plusieurs coups de canon. C'était le salut. Les bandes de bachi-bouzouks qui descendaient encore le Cassius, n'osèrent pas avancer. Ils rentrèrent à Antioche se contentant de piller, sur leur chemin quelques maisons arméniennes abandonnées. Le lendemain on apprenait le renversement de Abd-ul-Hamid.

La mission de Khoderbek fut ainsi préservée, et en fut quitte pour quelques jours de vives alarmes. Indirectement pourtant, elle paya un plus lourd tribut aux massacreurs.

Plusieurs, en effet, de ces Arméniens de Khoderbek, s'en vont, au moment de l'élevage des vers à soie, se mettre au service de riches propriétaires de la plaine d'Antioche. Ceux-là furent presque tous massacrés. Le nombre des victimes est de 150 hommes. Autant de familles en deuil.

Les mêmes moyens perfides du Kaïmakan d'Antioche, pour rassurer la population inquiète, avaient été employés par le mudir (1) du pays, que le Père André était allé trouver à Souédié. La présence du navire anglais déjoua tous les plans.

Le commandant vint en personne chez nos missionnaires, et partagea leur repas. On peut juger de l'ovation qui lui fut faite par la population.

Quinze jours après, le « Victor Hugo », croiseur cuirassé français, mouillait à son tour dans la rade de Souédié. Il venait de Mersina, et avait à bord le Père Jérôme, Supérieur de la Mission, que le commandant, aujourd'hui, l'amiral Dufaure de la Jarte, avait invité à faire la traversée avec lui, pour lui faciliter l'accès de ses missions de Khoderbek et d'Antioche.

Le commandant de la Jarte et quatre officiers descendirent à terre à Souédié. Trois d'entre eux vinrent avec le Père Supérieur de la Mission jusqu'à Khoderbek et y firent une distribution de 300 francs aux familles dont les membres avaient été massacrés. Quand ils remontèrent à cheval pour revenir à l'embouchure de l'Oronte, les cris de « Vive la France ! » partirent de toutes les bouches.

(1) Gouverneur d'un petit district.

Digitized by Google

Dans la région d'Antioche, signalons encore Kirkhan sur la route d'Alexandrette à Alep. Les Arméniens y furent massacrés, au nombre d'une cinquantaine. Les femmes et les enfants furent recueillis à Beylan, gros village arménien à 20 kilomètres de là, chez les Pères Carmes qui y ont une résidence. A Beylan, ce fut grâce à l'énergie du mudir Musulman que le sang ne fut pas versé.

Plus au nord, se trouve Akbès où les Lazaristes et les Trappistes ont un établissement. Les Circassiens qui ravageaient les environs purent leur faire craindre les dernières extrémités. Il n'y eut heureusement ni massacres, ni incendies.

TARSE

I. — Coup d'œil sur la ville et la Mission.

Il y a 70 ans, Tarse était le grand centre commercial de la Cilicie. C'était dans ces murs que le commerce européen avait ses comptoirs, et les Consulats leur siège.

Gracieusement assise sur les rives du Cydnus, entourée d'une riche ceinture de jardins, elle avait les agréments de la beauté. L'excellence de son climat lui valait ceux de la salubrité. Elle n'avait pas de rivales : Mersina était à peine une bourgade au milieu de marais fiévreux, Adana restait somnolente à cause de son éloignement.

Il s'y trouvait quelques catholiques mais pas de prêtres.

Ce fut en 1844, que la Mission des Capucins de Syrie y fonda une résidence. A sa suite, les rites catholiques, arménien, maronite, grec et syrien vinrent tour à tour s'y établir. Ce n'était pas seulement la population croissante de leurs fidèles qui les attirait, c'était aussi le souvenir du grand Apôtre des nations, dont Tarse était la patrie. On s'y sentait dans un voisinage protecteur et aimé.

Mersina cependant, débouché naturel de Tarse, ne tarda pas à prendre une véritable importance commerciale, en même temps qu'elle se sanifiait.

Sa grande prospérité lui est venue surtout depuis la construction de la ligne ferrée Mersina-Tarse-Adana, d'abord d'exploitation anglaise, puis française, enfin allemande, ces dernières années. Mais déjà, dès 1854, les nécessités de l'apostolat avaient amené la Mission des Capucins à y fonder une résidence, celle de Tarse étant insuffisante pour le service des deux villes.

Digitized by Google

Ce fut vers 1880 que la Mission des Jésuites d'Arménie vint s'établir à Adana qui prenait de l'extension.

Tarse, du fait de la fondation de Mersina, passa au second rang. Enfin, en 1899, la Mission fut à même de reprendre son œuvre en adjoignant aux missionnaires une communauté de Religieuses. C'étaient les Sœurs de la Sainte-Famille.

*
* *

A l'époque des massacres, notre résidence comptait 4 missionnaires, dont 3 Pères et 1 Frère. Le Père Constant était le Supérieur. Les classes renfermaient 130 élèves.

L'établissement des Sœurs de la Sainte-Famille, sous la direction de la Mère Julitte, comprenait 6 Religieuses et 160 enfants.

La population de Tarse est de 30,000 habitants. Les Arméniens schismatiques, y sont au nombre de 4000, les Grecs, au nombre de 1000, les Catholiques, tous ensemble, au nombre de 400 ou 500. Le reste de la population est musulman ou fellah.

*
* *

Comme par toute la Turquie, en Cilcie surtout, les Arméniens de Tarse célébrèrent avec enthousiasme bruyant et force embrassades, la proclamation, en 1908, de la nouvelle Constitution Ottomane. Ils ne s'en tinrent pas là ; on aurait dit qu'ils avaient hâte d'abuser de la liberté qui leur était octroyée. Au milieu de revolvérades sans fin, ils chantaient leurs gloires nationales et se grisaient d'avenir. C'était de l'enfantillage, surtout, c'était de l'imprudence. Le mouvement venait d'Adana, où la population arménienne était dense, 25,000 environ. On eut le tort d'y prendre son plaisir à jouer avec le feu.

Quoi qu'il en soit, ces démonstrations plus ou moins tapageuses, restèrent toujours, à Tarse, platoniques et sans portée. On le vit bien à l'heure des massacres : pas un Arménien ne se défendit, pas un Musulman ne fut blessé, pas même l'ombre d'une organisation ne fut révélée.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES CLARISSES CAPUCINES DE PARIS [1]

(1602-1792)

(Suite.)

§ IV

EXPULSION ET CONFISCATION

L'ère de la Révolution a sonné. Les Capucines comme tant d'autres sont mises en demeure de déclarer leur nombre et leurs revenus. Le P. Zénon, Provincial, dans le monde Nicolas Thomas Bataille (2), comparut le 26 février 1790 et lut au nom de l'abbesse Sœur Marie Thérèse de Jésus, l'état des revenus. Il ne sera pas sans intérêt de donner quelques détails sur cette déclaration.

REVENUS.

Aumônes du roi sur le trésor royal	4,400 l.
Sur la cassette du roi	700 l.
Aumônes sur la cassette de la reine	1,200 l.
Sur les bâtiments du roi pour entretien du jardin	400 l.
Pour les aumônes de la défunte reine	288 l.
Pour tenir lieu des drogues sur le jardin du roi	60 l.
Pour aumônes du roi dans la semaine sainte	112 l.

(1) Voir *Études Franciscaines*, juin 1911

(2) Il était né à Crépy (Oise) vers 1744; après les lois du 11 prairial an III et 7 vendémiaire an IV, il se fit inscrire pour l'exercice de son ministère en la chapelle des Capucins de la chaussée d'Antin. (Cf. abbé J. Grente. *Le Culte Catholique à Paris de la Terreur au Concordat*. Paris, Lethielleux, 1903.)

Digitized by Google

Pour un service annuel et 40 messes pour Mme Henriette de France avec un De Profundis tous les jours	300 l.
Pour secours accordés aux communautés	300 l.
Pension accordée par Mme Sophie	336 l.
Pension accordée par Mme de Pompadour pour deux messes par mois et droit de sépulture	600 l.
Ce bienfait a commencé en 1754 et doit durer quatre-vingts ans.	
Pour fondation de la Duchesse de Vendôme	460 l.
Pour tenir lieu des entrées de vin et autres (non payé cette année)	2 600 l.
Legs fait par Mme de Guise, payé par la Maison d'Orléans pour un service annuel et des prières journalières (1)	300 l.
Produit des chaises sans bail	800 l.
Quatre voies de bois données par la ville et estimées à	96 l.
TOTAL :	12,952 l.

La bibliothèque contient 800 volumes, tous de dévotion.

A la sacristie, les aubes, amicts et autres linges d'autel sont en nombre suffisant pour la décence du culte. Il y a environ vingt quatre chasubles de toutes couleurs, sept calices en argent dont quelques-uns dorés, un ostensoir en argent doré, plusieurs reliquaires, une vraie croix, plusieurs voiles or et argent, deux lampes en argent et d'autres petits ustensiles appelés vulgairement *les vœux de S. Ovide*.

La lingerie pour l'usage des religieuses est selon la charité.

La communauté n'est endettée que du courant.

Le petit couvent occupé par les Frères contient ce qui est nécessaire à leur usage.

Cette déclaration dont je ne donne ici qu'un extrait est signée « Sœur Marie Theresse de Jésus, Abbesse des Pauvres Capucines de Paris ditte fille de la Passion ». Le sceau représente

(1) Marie de Lorraine sa fille, décédée le 3 mars 1688, avait légué aux Capucines par son testament daté du 6 février 1686, deux mille écus. Cette princesse était duchesse de Guise et de Joyeuse. Elle était la petite fille du P. Ange de Joyeuse par sa mère, Henriette Catherine de Joyeuse, qui après la mort du duc de Montpensier son mari, épousa en 1611 le duc de Guise. Marie de Lorraine demanda sur son testament a être inhumée dans la sépulture de sa mère aux Capucines.

Digitized by Google

sainte Claire debout, un ostensoir à la main droite. Autour de la sainte sont représentés les instruments de la Passion : à sa gauche on voit l'éponge et la lance croisées, plus près d'elle les tenailles ; à sa droite l'échelle. Pour légende : Sceau du monastère des Filles de la Passion de Paris.

Le 14 juin 1790 les officiers municipaux se rendent au couvent pour y donner lecture de leur mission et procéder à l'inventaire des livres de la congrégation. Ils trouvent les quarante deux religieuses assemblées capitulairement.

Après les interrogatoires alors en usage, ces saintes filles à la suite de Marie Catherine Rive, leur Abbesse, déclarent vouloir vivre et mourir dans leur saint état et donnent leur signature. Quant aux sept Frères qui sont au service des Capucines, un seul a l'intention de rentrer dans le monde, un second se réserve de faire sa déclaration ultérieurement, les cinq autres protestent vouloir rester attachés à la Maison des Capucines, l'un de ces derniers a cependant gardé la liberté de pouvoir changer d'avis.

Le vendredi 15 avril 1791, le corps munipal déclare l'exécution de l'arrêté du Directoire du Département de Paris en date du 11 du même mois proclamant la fermeture des églises des maisons religieuses pour la section de la place Vendosme (1).

Le lendemain, M. Bailly, maire de Paris, prie le commissaire de police de la section de se transporter aux Capucines pour s'assurer s'il n'existe point une chapelle intérieure dans leur couvent ; dans le cas de l'affirmative il arrangera toutes choses à ce que l'usage en soit borné aux religieuses. Il devra aussi rendre compte du local afin que le comité municipal puisse décider s'il peut être abandonné en son entier aux religieuses.

Le même jour, à 11 heures du matin, le commissaire de police accompagné d'un secrétaire et de greffiers se rend chez les Capucines. La Mère Marie Thérèse de Jésus, connaissant l'objet de sa démarche, se conforme à ses exigences, l'accompagne dans la visite des bâtiments et assiste à la mise des scellés apposés sur trois portes de la chapelle : 1° sur celle qui conduit à la sacristie ; 2° sur une porte parallèle appelée « porte S. Ovide » et enfin sur une porte à deux ventaux donnant sur le cloître. Le procès-verbal de cet acte fut immédiatement rédigé, il porte les

(1) Les couvents compris dans cette section étaient : celui des Capucines Saint-Louis situé rue Sainte-Croix, celui de Notre-Dame de Grâce de la ville Levêque, celui de la Conception Notre-Dame, rue Saint-Honoré, et enfin celui des Capucines.

Digitized by Google

signatures de : Lavoix de Lavallade, Boisot, Passy, Marotte, Ternois, Thomas, Marie Catherine Rive, en religion Sœur Marie Thérèse de Jésus, abbesse des Pauvres Capucines.

Le 10 juin suivant, à 10 heures du matin, Jean-Baptiste Léonore Cahours, remplaçant l'un des administrateurs nommés pour l'administration des domaines nationaux, assisté de Cl. Joseph Lalouette, accompagné de F. P. Villain et de Jean Le Camus, se présente chez les Capucines à dessein d'y exécuter l'inventaire de tous les titres, papiers, etc., exigé par le Décret de l'Assemblée Nationale, du 8 juin 1790. Il se trouve en face d'une nouvelle abbesse, Sœur Thaïs de S. Antoine (dans le monde Marianne Odonel) et de Sœur Marie Thérèse de Jésus devenue économe.

Voici le résultat de cet inventaire.

Contrats et rentes sur l'État :

1° Contrat de 300 l. de rente sur les aydes et gabelles en datte du 15 mars 1768. Contrat de fondation du 14 septembre 1755 par l'Infante duchesse de Parme.

2° Contrat de 600 l. de rente sur le clergé en date du 5 juillet 1755 pour la fondation de Madame de Pompadour.

Propriétés :

1° Acquisition de treize lignes d'eau venant des fontaines de Rungis.

2° Concession faite par la ville de trois autres lignes de la même eau.

3° Abandon fait au monastère par la ville de l'eau mise en décharge de la fontaine Saint-Ovide.

Privilèges :

1° Le franc salé pour quatre minots de sel.

2° Exemption des droits d'entrée de Paris et de passage sous le pont de Joigny.

3° Droits du monastère pour bois.

Passif :

1° Mémoire des médicaments fournis par Cadet et Derosne apothicaires, rue Saint-Honoré, montant à 217 l. 11 s.

2° Mémoire du Sr Dubut, marchand chauderonnier, rue Saint-Honoré, 363, montant à 170 l. 19 s. (1)

Le 6 septembre de la même année, Sœur Thaïs adresse à MM. du Corps Municipal l'exposé de tous les inconvénients

(1) A. N., M 711. n° 34.

Digitized by Google

causés par cette triple fermeture, entr'autres l'impossibilité absolue de toute communication entre les deux corps de logis habités par des personnes dont les relations sont fréquemment aussi nécessaires de jour que de nuit à cause des malades dont l'état réclame souvent le secours des Capucins occupant l'un des deux bâtiments séparés. « La suppression de ce passage, écrit enfin la supérieure, refuse jusqu'à la liberté d'un verre d'eau ».

Sa requête fut entendue, car un extrait du registre de délibérations daté du vendredi 9 septembre 1791 porte qu'étant donné l'exposé fait par les religieuses Capucines, l'autorisation est donnée au commissaire de police de lever les scellés par lui apposés sur les deux portes du passage « intérieur ».

Quelques semaines plus tard le Directoire du Département de Paris autorisait la réouverture des églises (1). Toutefois Sœur Thaïs demande au Ministre que l'église de son couvent reste fermée si son ouverture doit provoquer les horreurs qui se sont commises en d'autres églises. « Les religieuses resteraient inconsolables de voir de tels faits se produire en leur communauté, elles préfèrent donc rester telles qu'elles sont depuis le lundy de la semaine de la Passion » (2).

Enfin, le 26 du même mois, M. Bailly fait savoir à M. Rumeau qu'il lui serait obligé de vouloir bien lever les scellés apposés dans le couvent des Capucines faute de cette opération, leur église est restée fermée contrairement à l'autorisation accordée. (3)

Entre temps les Capucines de France avaient adressé à l'Assemblée Nationale une supplique dont la date nous est inconnue, mais qui cependant fut certainement rédigée avant le 10 juin de l'année 1791 puisqu'elle est signée de la Sœur Marie Thérèse de Jésus, abbesse, et qu'à cette même date du 10 juin nous avons vu les délégués de l'administration des domaines nationaux en présence de Sœur Thaïs de S. Antoine, abbesse du monastère.

Voici la teneur de cette pièce : (4)

Adresse à l'Assemblée Nationale de la part des religieuses du monastère des Capucines de Paris, et de toutes les Maisons de leur Ordre.

(1) Arch. Préfecture de Police.
(2) A. N., F 19, 470. n° 209.
(3) Arch. Préf. Police.
(4) A. N. D XIX. 16. n° 238.

Digitized by Google

« Nosseigneurs,

» Les Pauvres Religieuses Capucines de Paris et par leur organe celles de Tours et de Marseille, allarmées des bruits publics qui annoncent la prochaine destruction des Maisons Religieuses, osent invoquer la justice et l'humanité des représentants de la Nation.

» Tranquilles dans leurs paisibles retraites, ne troublant le bonheur de personne, elles ne peuvent se persuader qu'on veuille troubler le leur. L'état où elles vivent, est de leur choix, ce choix a été libre et volontaire, consacré par les lois, garanti par la foi publique. Les Capucines appellent aujourd'hui à leur secours tous les titres qui leur assurent la possession de leur état. Cet état est leur propriété : elles l'ont acquise par le sacrifice de toutes les autres. Pourroit-on sans injustice les en dépouiller ?

» Cet état, Nosseigneurs, nous est plus cher que la vie ; chaque jour nous bénissons l'usage que nous fîmes de notre liberté, pour en obtenir une plus douce, une plus parfaite ; les liens qui nous attachent à de saints devoirs nous enchaînent au bonheur. La seule idée de voir ces liens rompus, ou même relâchés, est pour nous désespérante. Nous ne croirons jamais que vous, Nosseigneurs, qui êtes chargés de procurer la félicité de tous les citoyens, vous ne nous réserviés à nous que l'infortune. Eh ! quelle infortune ! La mort nous serait moins cruelle.

» Vous rendrez, Nosseigneurs, vous rendrez le calme à nos cœurs affligés ; il nous sera permis de jouir du bonheur où nous l'avons trouvé, et d'être heureuses à notre manière. Vous laisserés même à d'autres, nous l'espérons, la liberté de venir le chercher ce bonheur si pur, dans nos saints asiles, et rendant à la vertu tous ses droits, vous ferez cesser la suspension provisoire relative à l'émission des vœux.

» Nous sommes avec le plus profond respect,

» Nosseigneurs,

» Vos très humbles et obéissantes servantes ».

Suivent les signatures de la Mère Marie Thérèse de Jésus et des quarante-deux autres religieuses du couvent de Paris.

Si éloquente soit-elle, cette lettre ne toucha point le cœur des membres de l'Assemblée Nationale, et malgré leurs supplications, les Capucines furent obligées, hélas ! de quitter le doux asile où elles abritaient leurs vertus.

Digitized by Google

Après avoir été chassées de leur couvent et dispersées, elles reformèrent plus tard une réunion rue de Montreuil où elles vécurent dans l'exacte observance de leur règle, elles désiraient reconstituer leur Maison. Leurs efforts furent vains. En 1802, par l'intermédiaire du P. Raphaël Bonier de Paris, elles demandent le renouvellement de leurs dispenses accordées par Pie VI (Arch. nat. AF. IV. 1901). En 1823, elles furent même obligées d'abandonner leur projet, faute de ressources. Elles se réfugièrent alors chez les Dames de la Conception.

Cinq ans plus tard, le doyen du chapitre d'Aix, Monsieur l'abbé Figuière, alors de passage à Paris, apprit d'un prêtre de cette ville que sous sa direction vivaient encore quatre Capucines réunies rue Saint-Honoré (1). A dater de 1829, toute trace des dernières Filles de la Passion semble avoir disparu.

Quant à leur monastère, par un décret du 7 septembre 1792, les bâtiments conventuels devinrent l'Hôtel des Monnaies (2). On y établit l'imprimerie des Assignats. Nous trouvons aussi, sorties de cette imprimerie, quelques brochures comme celle de Ch. Armand. *Çà ne va pas si mal. Visite pire que celle du Diable*. Paris. De l'Impr. rue et bâtiment des ci-devant Capucines, s. d. in-8° (Bibl. nat. Lb. 42. 2295.

Les jardins furent publics, on y vit le premier panorama créé à Paris et le cirque de Franconi. En l'an XI le physicien Robertson installa son théâtre de fantasmagorie dans l'église profanée (3). La vente par lot du monastère fut prescrite par un décret du 19 février 1806 (4) en vue du prolongement de la rue Saint-Augustin et du percement de la rue Napoléon, aujourd'hui rue de la Paix. Les démolitions furent mises en adjudication le samedi 20 fructidor an XIII (5). Les derniers bâtiments restés

(1) Cf. *Auréole de sainte Claire.*

(2) Le décret est signé Lavigne, rapporteur, Henry Larivière, secrétaire : A. N. C 163. n° 374.

(3) Labarth avait déjà convoité cette église pour y exposer ses caricatures anglaises. On lui proposa un loyer de 800 francs pour huit mois, plus « l'hommage d'une collection d'estampes bien choisies à la Bibliothèque Nationale ». (Arch. dép. 199. 1330). La chapelle du bout du jardin était louée à Bleyet, éditeur de musique (id.). Le 1er germinal de ce même an XI, le comité de discipline de la garde nationale dut évacuer le local par lui occupé pour que l'établissement du timbre extraordinaire puisse s'y installer (id. 1330).

(4) Le couvent fut divisé en 34 lots. Girodet qui avait établi son atelier de peinture dans le monastère, se fit acquéreur du 9e lot. Un autre peintre, Bonne Maison (Ferréol) acheta les 10e et 11e lots. (Id. 6827).

(5) Les démolitions de la chapelle estimées 35,132 frs, furent achetées à Morel, adjudicataire, par Hermés pour la somme de 57,250 frs. — Le 25 septembre 1807,

Digitized by Google

debouts et affectés à l'administration du timbre furent complètement détruits en 1852.

Le samedi 1er octobre 1864, en creusant une tranchée dans la rue de la Paix, les ouvriers découvrirent quelques ossements et une plaque de cuivre provenant du caveau des Capucines. La plaque portait les noms d'Henriette Catherine de Joyeuse.

Les sépultures étaient du reste nombreuses en l'église des Filles de la Passion. Au chœur se trouvaient celles de: Philippe de Lorraine et de Marie de Luxembourg dont les cœurs étaient enchassés dans la muraille du sanctuaire ; de Catherine de Lorraine devant la grille des religieuses ; de Charlotte et Marie de Bourbon, de Françoise de Lorraine enterrée en habit de Capucine. Sous le chœur, dans le caveau des religieuses, se trouvaient Louise et Marguerite de Lorraine, Marie de Luxembourg, Henriette Catherine de Joyeuse, en habit de Capucine. Dans la nef, outre les tombes de : Charlotte Marie de Daillon du Lude, Elisabeth Chevelin, Louis Séguier et François de Béthune, on remarquait le monument de François Pidou de Saint-Olon et d'Elisabeth Lombard.

Les chapelles latérales étaient ornées de superbes mausolées, dont ceux de Louvois (1) et de Créqui (2), étaient, au dire de Piganiol, les plus beaux.

De tout ceci il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir. Seul le boulevard des Capucines qui bordait jadis le jardin des religieuses rappelle encore par son nom l'existence de ces femmes admirables dont plusieurs sont mortes en odeur de sainteté et desquelles tant de personnes de haut rang ont sollicité l'aumône de la prière et du sacrifice.

M. Denis.
T. O.

Vincent S. Hilaire retira 174,05 de la vente des fers et plombs. Enfin le terrain fut estimé 2,128,000 frs. (Id. 256. 1330).

(1) Voir plus loin, appendice III. Epitaphes de l'Église.

(2) Id.

Digitized by Google

ROGER BACON

Depuis quelques années la personnalité de Roger Bacon attire les regards d'une manière toute particulière. Abstraction faite des progrès réalisés à notre époque au point de vue technique, progrès qui ont remis en mémoire les paroles presque prophétiques de Bacon au sujet de la construction des ballons, des automobiles, etc. (1), différents auteurs se sont essayés à mettre en pleine lumière l'importance scientifique de cette physionomie originale du moyen-âge. Ainsi, par exemple, le P. Hadelin Hoffmans a publié dans la Revue Neo-scolastique (1906-1909) toute une suite d'articles très fouillés sur le moine anglais. Pendant plusieurs années le célèbre Prof. Picavet s'est occupé de Bacon dans ses cours à l'École des Hautes-Études et à la Sorbonne. Il a promis de donner le résultat de ses travaux, ce qui, à notre connaissance, n'a pas encore eu lieu.

Certes les éditions de Bacon ne manquent pas, mais on éprouve l'impression désagréable qu'elles sont très défectueuses. Même la publication des œuvres encore inédites de l'illustre franciscain, commencée par Robert Steele, laisse à désirer. Si d'un côté on doit se féliciter de cette entreprise, d'un autre il est à regretter qu'il n'ait pas tiré tout le profit possible des matériaux dont il disposait. En particulier le Fasc. II. Liber primus, communium naturalium fratris Rogeri (2) aurait beaucoup gagné si l'éditeur avait mis davantage à contribution le manuscrit n° 3576 de la Bibliothèque Mazarine. De même à l'aide de ce manuscrit et du

(1) *Epistola de Secretis*. J. S. Brewer. Opera quædam hactenus inedita. Vol. I. containing 1. Opus tertium, 2. Opus minus, 3. Compendium philosophiæ Appendix I. London 1859, p. 533.

(2) Opera hactenus inedita Rogeri Baconi. Fasc. II. Liber primus communium naturalium Fratris Rogeri. Partes prima et secunda. Edidit Robert Steele. Oxonii.

Digitized by Google

fragment découvert et édité par P. Duhem (1) l'Opus tertium pouvait être heureusement complété et amélioré.

Roger Bacon naquit entre 1210 et 1214 : nous voilà donc au septième centenaire de sa naissance ; ce serait le moment de nous donner une édition complète et corrigée au moins des Communia naturalium, dont le contenu est encore trop peu connu de nos philosophes.

L'auteur de ces lignes s'est également efforcé d'apporter sa contribution au jubilé de Bacon : l'intérêt porté de nos jours au moine anglais rend nécessaire de déterminer aussi clairement que possible la place qu'il occupe parmi les grands hommes du XIIIe siècle, et le terrain principal de son activité.

Après une étude sérieuse des œuvres du franciscain nous sommes incliné à croire qu'il n'a pas eu l'intention de se lancer dans la philosophie spéculative, ni contribué effectivement à son développement. Sans doute on rencontre dans ses écrits bien des données philosophiques, pas un problème pour ainsi dire qui ait été laissé dans l'ombre, mais on peut affirmer que ce sont plus les circonstances extérieures que l'inclination personnelle qui l'ont poussé à s'occuper de ces questions. Aussi dans les matières qu'il étudie se contente-t-il plutôt de rapporter les réponses des autres que de donner une solution personnelle, et assez souvent sa compilation manque de critique et de circonspection.

Le merveilleux essor de la philosophie scolastique au XIIIe siècle ne peut pas se séparer de la diffusion et de la mise en œuvre des ouvrages aristotéliciens, si bien que l'on doit considérer comme des retardataires les écrivains de cette époque qui refusèrent de subir cette influence d'Aristote, pour s'en tenir au résultat de la philosophie patristique et de la scolastique du haut moyen-âge.

On ne peut nier que Bacon ait eu une certaine prédilection pour Aristote. Les paroles élogieuses où il manifeste à plusieurs reprises son admiration pour Aristote (2), lui donnant même le pas sur Platon (3), ne peuvent pas être mises sur le compte de l'exagération. Mais à notre avis ce ne sont pas les doctrines

(1) Un fragment inédit de l'Opus tertium de Roger Bacon précédé d'une étude sur ce fragment. Quaracchi 1909.

(2) Cf. B. J. Bridges. The Opus majus of Roger Bacon. Oxford 1897. Vol. I, p. 390 ; Vol. II, p. 244 ; Supplementary Vol., p. 66.

(3) Sed tamen omnium philosophantium testimonis Plato nullam comparationem respectu Aristotelis noscitur habuisse. Bridges, Suppl. Vol., p. 28.

Digitized by Google

philosophiques, qui ont fait du Franciscain un ami du Stagyrite, la raison semble plutôt reposer dans la tournure d'esprit du moine anglais.

Voulant fortifier l'explication de ses théories et montrer son accord avec Aristote, Bacon lui emprunte de nombreux arguments, mais à y regarder de bien près on sera vite convaincu que Bacon s'est arrêté à l'écorce, qu'il s'est approprié la terminologie aristotélicienne, sans pénétrer toutefois la pensée du grand philosophe. Le P. Hoffmans s'est efforcé de mettre ce point en lumière (1).

On ne peut donc considérer le moine d'Oxford comme un représentant de l'aristotélisme chrétien, dont Albert le Grand et Thomas d'Aquin se sont fait les pionniers, mais on n'a pas le droit de le ranger parmi les Averroïstes aristotéliciens. Au contraire, il combat l'averroïsme de son temps. Les études qu'il entreprend à ce sujet dans les *Communia naturalium* montrent clairement qu'il avait saisi la portée de la doctrine de l'unité de l'âme intellective, telle que l'avait exposé Siger de Brabant. D'après Bacon, la doctrine des averroïstes blesse non seulement la foi, mais encore la raison et la philosophie. Il repousse énergiquement la séparation qu'ils voulaient faire entre la théologie et la philosophie, comme si une chose pouvaient être en même temps vraie d'après la philosophie et fausse d'après la foi. Si la doctrine de l'unité de l'âme intellective était juste, tous les hommes auraient une seule et même âme, dit Bacon, ainsi la même âme devrait être en même temps vertueuse et vicieuse, donc bonne et mauvaise. Et puisque les justes doivent jouir de la félicité éternelle, les pécheurs être punis éternellement, il s'ensuivrait qu'une seule et même âme serait en même temps heureuse dans le ciel et malheureuse en enfer. S'appuyant sur des textes d'Aristote, Bacon apporte encore d'autres arguments contre l'unité et pour la multiplicité des âmes intellectives (2).

Malgré cette préférence apparente pour Aristote, la philosophie du moine anglais, telle qu'elle se montre dans ses ouvrages, porte l'empreinte indéniable du platonisme augustinien, comme l'enseignait l'école franciscaine au XIIIe siècle. Dans une étude de longue haleine nous avons essayé de faire connaître davantage Roger Bacon à nos contemporains et de rendre

(1) La synthèse doctrinale de Roger Bacon. Archiv für Geschichte der Philosophie. 1907. Bd. 20, S. 221.

(2) Communia naturalium. Cod. Maz. n° 3576, 1, col. 83b-84d.

Digitized by Google

plus facile le jugement à porter sur sa valeur en matière scientifique (1).

Dans ce travail nous avons démontré que les caractéristiques du platonisme augustinien exposées par Mandonnet-Portalié (2) se retrouvent chez Bacon, par exemple : la théorie de l'illumination, la confusion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, la conception de la matière première comme une actualité positive, non comme une pure potentialité, l'hypothèse d'une matière dans les substances créées spirituelles, la pluralité des formes, toutes doctrines chères aux platoniciens du XIIIe siècle. On voudra bien remarquer que nous attribuons à la doctrine hylémorphique de Bacon une importance fondamentale. Il nous semble avoir dans notre dissertation apporté la preuve que toutes les idées philosophiques de Bacon subissent plus ou moins l'influence de sa conception sur la matière de la forme.

En ce qui concerne la notion de la matière première chez le philosophe d'Oxford, nous nous écartons de l'opinion reçue. On dit communément que Bacon a complètement supprimé la *pura potentia* de la matière première, parce qu'il lui attribue une certaine activité, une force latente qui reçoit l'impulsion de causes extérieures et passe alors en acte : A notre avis, Bacon se contredirait dans ses écrits, si l'on voulait soutenir ce point de vue. Plusieurs textes nous laissent entendre qu'il a nommé la matière première *active* uniquement parce que, d'après lui, elle a un être imparfait, il est vrai, mais actuel cependant ; elle est un composé de matière et de forme. Cependant la matière première au sens de Bacon est *pura potentia*, parce que toute activité lui manque. Nous croyons pouvoir présenter une solution plausible de la difficulté, en distinguant l'*actus essendi* de l'*actus agendi*. La matière première, toujours d'après Bacon serait active, parce qu'elle possède l'actus essendi, mais il fau-

(1) L'hylémorphisme de Roger Bacon comme base de ses considérations philosophiques. — Ce travail, qui reproduit également une partie des Communia naturalium d'après le Codex parisien a d'abord paru dans le « Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie » ; plus tard on pourra se le procurer en plaquette chez l'auteur. Voici les grandes divisions de l'ouvrage : Biographische Skizze, Bibliographisches, die Welt als Ganzes, Roger Bacons Hylomorphismus, Entstehung der verschiedenen Naturdinge, Beziehung der hylomorphistischen Lehre Bacons zu der anderer Philosophen, Versuch einer Charakteristik des wissenschaftlichen Standpunktes Rog. Bacons Cod. Maz. I, col. 69c-90b ; 6 Babellen.

(2) Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle. Fribourg (Suisse) 1899, p. 64-67. Augustinisme (Développement historique de l') dans le Dictionnaire de Théologie catholique (Vacant-Mangenot), Tome I, Paris 1909, col. 2503-2506.

Digitized by Google

drait lui refuser l'*actus agendi*. Il n'en reste pas moins vrai qu'avec cette doctrine de la matière et de la forme, l'origine de la substance ne peut s'expliquer au sens thomiste, et l'on peut pressentir l'influence considérable qu'exercera cette conception sur d'autres points, par exemple : les rationes seminales, la pluralité des formes. Mais avant tout la grande erreur de Bacon, c'est la confusion de l'ordre logique et de l'ordre ontologique, confusion dont les conséquences sont fâcheuses.

Peut-être est-il permis d'attribuer à Roger Bacon une certaine importance dans la question des Universaux. Mais ici encore, dans la façon dont il explique l'universel et la manière de le connaître, l'hylémorphisme du franciscain se fait sentir. L'universel est uniquement dans les choses concrètes, individuelles, ne dépendant nullement de l'âme. L'espèce dans l'acte de la connaissance représente aussi bien la forme que la matière, parce que d'après Bacon, la spécification des choses dépend à la fois de la matière et de la forme. C'est pourquoi en réalité, chez Bacon, l'universel, dont il méconnaît complètement le caractère abstractif, se confond avec l'individuel. Nous avons appelé sa théorie le Réalisme antique.

Ces quelques indications, développées longuement dans notre ouvrage, nous révèlent en Bacon un représentant du platonisme augustinien. Toutefois il est un point important qui assigne à Bacon une place toute particulière : sa prédilection pour l'expérimentation et la méthode inductive, par conséquent l'union du mysticisme et de l'empirisme. Si l'on songe aux moyens et aux instruments assez primitifs que l'expérimentateur avait à sa disposition au XIIIe siècle, et à l'intérêt médiocre que l'on portait alors aux sciences expérimentales, on peut affirmer hardiment que Bacon dans l'expérimentation, dans l'observation de certains phénomènes moins complexes et dans la fabrication des instruments d'optique a fait œuvre vraiment remarquable. Toutefois Bacon n'a pas fondé et développé spéculativement la méthode inductive, on le chercherait vainement dans ses ouvrages. Mais cette prédilection pour l'expérimentation et pour les sciences naturelles nous fait comprendre pourquoi il parle d'Aristote en termes si flatteurs : il avait bien conscience que sur ce terrain favori l'idéaliste Platon doit céder la place au grand réaliste grec.

C'est là en terrain pratique que se manifeste toute l'importance de Bacon ; nous en avons un exemple, lorsqu'il insiste avec

Digitized by Google

raison sur la nécessité et l'utilité de l'étude des langues. La caractéristique du moine anglais n'est pas le côté spéculatif, mais le sens pratique. — Aussi ses écrits restent une source précieuse pour l'histoire du XIIIe siècle. Son défaut de caractère, de s'occuper de tout et d'exercer sa critique parfois mordante sur les personnes et les institutions de son époque, est d'un grand profit pour la postérité. A notre époque, où les regards se tournent de plus en plus vers ce passé lumineux que l'on s'est attaché à dépeindre comme une époque de ténèbres, on accorde une attention spéciale à ces écrits qui datent du XIIIe siècle, et ici Bacon ne peut être passé sous silence. Une monographie récente sur le siècle de la haute scolastique nous en fournit la preuve, bien souvent le célèbre franciscain d'Oxford y obtient la parole et son portrait même y figure (1).

P. Dr. Hugo Höver.
O. Cist.

---

(1) Jos. Ant. Endres. Tomas von Aquin. Kircheim. Mainz 1910. (Weltgeschichte in Charakterbildern).

Digitized by Google

UNE LIGUE DE PRIÈRES

POUR

LA CONVERSION DES SCANDINAVES

Tout homme, écrivait le Pape saint Nicolas Ier à l'Archevêque d'Hambourg, qui croit à la venue du Fils de Dieu sur terre et au mystère de la Rédemption, doit s'employer à propager la Foi catholique, autrement dit : être chrétien et être apôtre, c'est tout un pour qui a lu l'Évangile. Les premiers disciples de Jésus notre Dieu entendirent bien cette maxime. Leur ardeur à communiquer à tous la bonne nouvelle du salut du monde est une des causes qui expliquent la grande diffusion, dès l'origine, de la Foi catholique. Est-il possible pourtant, que tous s'en aillent, comme saint Paul, par delà les mers, prêcher et enseigner ? Évidemment non. Nous pouvons faire, par la prière, ce qu'il nous est impossible d'opérer par nos actes. Dieu est partout, partout nous pouvons le prier, et notre charité, large comme Dieu son objet, peut atteindre efficacement jusqu'aux confins les plus reculés.

Le Pape Léon XIII avait déjà béni et encouragé une association de prières pour la conversion de *nos frères séparés*, les Anglais, et une autre, pour le retour à l'unité romaine des chrétiens du Levant. Voici maintenant sa Sainteté Pie X qui, le 8 mars dernier, sanctionne, de son autorité apostolique, une nouvelle association en faveur des peuples scandinaves. (Acta S. Sedis, Litterae apostolicae, annus II, num. 5, pag. 187.) C'est le T. R. P. Dom Paul Renaudin, abbé de Saint-Maurice de Clervaux, dans le diocèse et le Grand Duché de Luxembourg, qui a conçu cette œuvre de zèle et en a tracé le plan. Aussi, par la lettre du Pape, en est-il institué le président, et son abbaye le siège canonique.

Et, de fait, ces royaumes du Nord, Danemark, Suède, Norvège, ne sont-ils pas un peu oubliés parmi nous ? L'Angleterre, par ses nombreux, illustres et savants convertis, a comme repris son rang dans la société chrétienne, le Nord de l'Europe est resté complètement, ou à

Digitized by Google

peu près, en dehors de l'influence du catholicisme. C'est encore un pur pays de Mission, administré, au nom du Saint Père, par des Vicaires apostoliques.

Afin d'entrer mieux armés dans cette ligue toute pacifique, revoyons, en quelques lignes, quelles furent en Scandinavie, les origines de la Foi et ses vicissitudes.

Il y avait déjà huit siècles que le Christ Sauveur était mort sur le Calvaire, lorsqu'il plût à la Providence d'appeler au baptême les nations scandinaves. L'apôtre qu'elle leur donna fut saint Oscar (Ansgar, Anschaire). Sa vie nous est connue par le récit que nous en a laissé son disciple saint Rambert (Acta Sanctorum, 3 février. On la trouve également dans la Patrologie latine de Migne, tom. 118.)

Saint Oscar, franco-belge de nationalité, ayant de bonne heure perdu sa mère, fut confié par son père au monastère bénédictin de Corbie en Picardie pour y faire son éducation. On dit même qu'il y reçut des leçons de l'illustre saint Paschase Radbert. Or, un jour la Très Sainte Vierge se manifesta au jeune Oscar. Elle était entourée d'une troupe de saintes parmi lesquelles l'écolier reconnut sa propre mère qui, de fait, avait vécu et était morte saintement. La Reine des Vierges avertit Oscar que, s'il voulait venir un jour en cette compagnie céleste, il lui fallait, dès à présent, devenir sérieux et renoncer aux vains amusements de l'enfance. Quelque temps après, l'empereur Charlemagne mourut : ce fut comme l'avertissement de la Sainte Vierge, un sujet de profondes réflexions pour Oscar. Là, il avait entrevu la gloire des élus ; ici, il contemplait la caducité des pompes de la terre ; bref, et par dédain du monde, et par amour du Ciel, Oscar s'attacha à Dieu seul. Devenu bénédictin, il fut nommé professeur à l'école abbatiale de Corbie, puis ses Supérieurs l'envoyèrent au monastère de Nouvelle-Corbie, en Saxe, où il exerça comme en Picardie, l'emploi de maître d'école. De plus il fut chargé de prêcher au peuple, à l'église. C'est à cette époque (826) que le roi du Jutland, Harald, étant venu à la cour de l'empereur Louis le Pieux, fut instruit de la vérité catholique et baptisé à Mayence, dans l'église Saint-Alban. L'empereur lui-même voulut être son parrain. Avant de retourner en Danemark, Harald demanda des missionnaires pour évangéliser ses peuples. Mais si grande était la terreur répandue dans la chrétienté par les exploits de ces terribles hommes du Nord, que personne ne se sentait le courage d'entreprendre pareille mission. Saint Oscar cependant, comme son frère en religion, l'anglo-saxon saint Boniface, ne rêvait qu'apostolat et martyre. Il s'offrit à son abbé pour aller porter le flambeau de l'Évangile dans les régions boréales. Le monde, en ce temps là, jugeait comme aujourd'hui. Tandis que les uns louaient en Oscar la vaillance et le zèle pour la gloire de Dieu, beaucoup d'autres le blâmaient ouvertement, inhabiles à comprendre comment un homme aussi capable pouvait aller perdre sa vie au milieu des sauvages du Nord. Comme aujourd'hui encore

Digitized by Google

dans tant de Missions, l'Église fut, en Danemark, ce grand arbre évangélique qui naît d'un grain de sénevé. Le saint missionnaire réunissait les enfants, il achetait ceux qui étaient esclaves et leur enseignait la doctrine du salut. Ainsi, une douzaine d'enfants assemblés pour recevoir des leçons de catéchisme : voilà l'origine de cette chrétienté qui, plus tard, comptera tant de monastères, tant d'églises et d'évêchés ! Cependant, des révolutions politiques forcèrent saint Oscar à quitter le royaume danois. Des ambassadeurs suédois arrivaient justement à cette époque à la cour de l'empereur Louis et lui annonçaient « que le roi de Suède Björn demandait des missionnaires et que son peuple désirait embrasser la Foi romaine ». Saint Oscar fut envoyé en Suède. Il travailla plus d'un an durant ce premier séjour, puis il revint en terre chrétienne préparer des ouvriers pour la moisson qui jaunissait. Ce fut alors que le Pape Grégoire IV le nomma Archevêque d'Hambourg et vicaire apostolique du Nord. Hambourg, appelé dans l'avenir à un si large développement, n'était alors qu'un simple village avec un château-fort construit par Charlemagne sur les bords de l'Elbe. Saint Oscar bâtit son église cathédrale dédiée au Saint Sauveur et à sa Virginale Mère, continua d'instruire les jeunes gens rachetés d'un double esclavage, se choisit parmi eux les éléments d'un clergé indigène et poursuivit le cours de ses prédications.

En 853, saint Oscar passa de nouveau en Suède. Le roi Olaf régnait alors. C'était au moment où les Suédois se disposaient à placer un de leurs anciens rois, Erik, au nombre des dieux. On conseillait à Oscar, en pareille occasion, de se retirer. Le missionnaire venu pour faire connaître Jésus-Christ n'eut garde de reculer. Prudent d'ailleurs autant qu'intrépide, il sut, par ses présents, gagner à sa cause le roi Olaf qui lui promit de notifier au peuple assemblé l'objet de sa mission. L'assemblée résolut de consulter les dieux sur la nouvelle doctrine. Par bonheur la réponse fut favorable aux misionnaires catholiques. Un vieillard prit alors la parole : « Peuple et roi, dit-il, écoutez : nous savons tous que le Dieu d'Oscar aide ceux qui ont confiance en lui. Grand nombre d'entre nous en ont eu la preuve dans les hazards de la mer et au milieu d'autres dangers. Pourquoi rejeter ce qui peut nous faire du bien ? C'est pourquoi je vous conseille de recevoir les serviteurs de ce Dieu qui est plus puissant que tous les autres. » Le conseil fut adopté par le peuple et le roi. Une église fut bâtie, les prédicateurs catholiques eurent la liberté de séjourner et d'enseigner dans le royaume, et lorsque saint Oscar eut quitté la Suède, il ne cessa d'y envoyer des missionnaires.

Au milieu de l'activité de sa vie de missionnaire, saint Oscar resta un parfait religieux. Il conservait du cloître jusqu'aux moindres pratiques de piété. Son biographe, saint Rambert, nous fait remarquer, entre autres détails, que le matin en faisant sa toilette, le saint apôtre ne manquait pas de réciter les litanies, de même il récitait des psaumes en

Digitized by Google

travaillant, car, imitateur de saint Paul, il travaillait de ses mains et fabriquait des filets.

Au siège épiscopal d'Hambourg, le Pape saint Nicolas Ier réunit celui de Brême. C'est dans cette ville que saint Oscar mourut à l'âge de 64 ans, après 34 ans d'épiscopat.

Il avait, toute sa vie, ardemment désiré le martyre, mais du moins, à l'auréole de l'apostolat, il joignit la couronne non moins radieuse de la virginité. « Pur de cœur et chaste de corps, nous dit saint Rambert, il suit, au milieu du chœur des Vierges, l'Agneau partout où il va. »

Le second apôtre de la Scandinavie fut saint Sigfrid, évêque. C'était un anglais. Il consacra sa longue vie à prêcher la Foi aux Norvégiens et aux Suédois. C'est saint Sigfrid qui baptisa, dans la source de Husaby, le premier roi chrétien de la Suède Olaf Skökonung, vers le Xme siècle. Il mourut à Verend, dans le Smaland où, dès son arrivée, il avait planté la croix.

En Norvège, le roi Hakon, fils de Harald « aux beaux cheveux », avait fait son éducation en Angleterre et y avait été baptisé. Il entreprit de propager la Foi catholique dans ses États. Il faiblit cependant, et, forcé par son peuple, but à la coupe des sacrifices idolâtriques. Il mourut humilié, plein de douleur et de repentir. Un de ses successeurs Olaf Ier (996-1000) avait, lui aussi, reçu dans l'île des Saints une éducation chrétienne. Il consacra la Norvège à saint Martin de Tours. Ces chefs normands semblent avoir eu une grande dévotion à l'apôtre des Gaules, puisque, 66 ans plus tard nous voyons Guillaume le Conquérant consacrer une église et un monastère à saint Martin, en action de grâce de sa victoire, sur le lieu même de la bataille qui lui livrait l'Angleterre. Mais le véritable fondateur du christianisme en Norvège fut le roi-martyr saint Olaf Haralson (1014-1030). Il fut immolé à Stiklestad en 1030 par les ennemis de l'Église.

Cependant au milieu des révolutions civiles, des guerres féodales et de la lutte que soutenait contre la jeune Église le vieux parti païen, la Foi catholique croissait en terre scandinave comme arbre planté sur le bord des eaux destiné à porter des fruits en son temps. Dès l'époque de saint Oscar, — nous l'avons vu, — la profession publique d'appartenir à Jésus-Christ fut légalement reconnue ; pourtant les anciens sacrifices continuaient d'être en honneur à Upsala et les premiers chrétiens étaient obligés d'acheter la dispense d'y assister et de contribuer à leur entretien. Les missionnaires continuèrent leur travail d'évangélisation. Saint David dans le Westmanland, saint Botwid dans le Sudermanland, saint Stephan, évêque, dans le Norland, puis les trois neveux de saint Sigfrid, saint Vinaman, saint Unaman et saint Sunaman. Ils étaient anglais et tous, sauf saint David abbé, entrèrent dans la gloire par la porte ensanglantée du martyre. Mais les sacrifices finirent par disparaître, les temples catholiques remplacèrent les anciens centres idolâtriques, les fêtes liturgiques, d'abord célébrées paral-

Digitized by Google

lèlement aux saturnales et aux banquets païens leur furent en définitive substituées universellement. Les élus et les saints continuèrent à s'immoler pour Dieu et son Église : saint Canut, roi de Danemark, martyr, saint Alfardus, martyr en Norvège, saint Erik, anglais, évêque d'Upsal, apôtre de la Finlande, martyr en Suède. Plus tard sainte Brigitte, fondatrice de l'ordre du Saint Sauveur devint illustre dans toute l'Église par ses révélations. En 1370, elle obtint du Pape Urbain VI l'approbation de son Ordre. Elle mourut à Rome en 1373. En 1375 sainte Catherine, fille de sainte Brigitte et abbesse du monastère de Wadstena, était à Rome pour négocier la canonisation de sa mère. Nommons encore, parmi les fleurs de sainteté qui firent l'ornement de l'Eglise scandinave, le bienheureux Pierre Alvaster, confesseur de sainte Brigitte, le bienheureux Magnus Person et le bienheureux Ulpho Birgeri. Tous les trois appartenaient à l'Ordre du Saint Sauveur.

Avec la lumière de la Foi, les missionnaires catholiques apportèrent aux peuples du Nord les arts de la civilisation. Les écoles se formèrent à l'ombre des cathédrales et sous les arceaux des cloîtres. Les lois barbares s'adoucirent. « Avec le christianisme, dit la *Loi de Vestrogothie*, le Christ fut le premier dans nos lois. » Un parent de sainte Brigitte, le roi Magnus Erikson, déclara « en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie et pour le repos de l'âme de son père et de sa mère » que nul de ses sujets, né de parents chrétiens, ne pouvait être réduit en esclavage.

« Il est démontré, dit un historien (Erik Gustave Geyer, Histoire de la Suède, p. 63), que les premiers moines labouraient la terre de leurs propres mains, qu'ils avaient créé le jardinage et construit des moulins à eau, qu'ils faisaient du sel par évaporation et qu'ils exploitaient des mines. Les ponts et les routes furent l'œuvre des chrétiens ; des évêques donnèrent l'exemple de ces utiles travaux. »

La fameuse Université d'Upsala, comme toutes les anciennes Universités, fut ouverte par l'Église catholique. Dès 1438 une chaire académique fut érigée à Upsala. Dans le courant de l'année 1474 l'Archevêque Jacques Ulfsson, dans le synode d'Arboga, traita avec ses prêtres de la fondation d'une Université. Un délégué fut envoyé au Pape. Sixte IV, de l'Ordre des Frères-Mineurs, occupait alors la chaire de saint Pierre. Il accorda (18 fév. 1476) des lettres autorisant à Upsala l'établissement d'une Étude Générale « Studium Generale » pour la théologie, la loi canonique et civile, la philosophie et la médecine. L'Archevêque d'Upsala fut nommé chancelier et le gouvernement Suédois accorda à la nouvelle école les mêmes droits dont jouissait en France l'Université de Paris.

Le Roi Christian de Danemark avait lui-même fait le voyage à Rome en 1474 et obtenu une semblable autorisation : En 1478, l'Université de Copenhague était inaugurée.

Le drapeau national du Danemark, — le symbole de l'unité d'un

Digitized by Google

peuple, — est d'origine toute religieuse. C'était pendant une croisade menée contre les hordes païennes. L'armée danoise vit alors l'Archevêque de Lund gravir une colline qui dominait le champ de bataille et là, sa prière achevée, déployer l'étendard rouge avec croix blanche que le Pape, comme naguère au duc Guillaume de Normandie, avait envoyé à ses chers fils, les soldats catholiques.

Les Frères-Mineurs, dès le XIIIe siècle, apparurent en Scandinavie et les filles de sainte Claire y eurent des monastères. Un de leurs grands bienfaiteurs fut le roi de Suède Magnus Ladulas. Ce surnom de Ladulas lui vint de ce que, défenseur des pauvres et du menu peuple, il était la *serrure* du grenier du paysan. « Et ce nom de Ladulas, dit Olaus Petri dans sa *Chronique suédoise*, fut pour le roi Magnus un titre plus glorieux et plus honorable que celui d'empereur romain, car peu de princes ont mérité le nom de *Ladulas* : celui de *Ladubrott* (briseur de porte de grenier) a toujours été plus généralement appliqué dans le monde. » C'était un prince très pieux, ami du clergé et protecteur des Religieux. Il construisit trois couvents de Frères-Mineurs, et, à Stockholm, de plus, un monastère de Clarisses. On raconte que le jour de la pose de la première pierre de la maison des Pauvres Dames, le roi Magnus était si heureux qu'il donna un grand dîner aux princes ses amis, et il fit parvenir des invitations jusqu'au delà des mers. (Wadding, Annales Minorum, tom. V). Le monastère de Sainte-Claire fut construit rapidement et, grâce au souverain, royalement. Mais la générosité du roi alla plus loin. Il offrit à Dieu, dans ce monastère de Stockholm sa fille, jeune encore, la princesse Rikissa.

Il mourut pieusement et saintement à Wisingsö le 18 septembre 1290 et voulut être enseveli dans l'église des Frères-Mineurs de Stockholm. Son testament nous apprend qu'il avait fait vœu d'une croisade pour la délivrance de la Terre Sainte. Il exprimait aussi le souhait : « que son souvenir ne s'évanouit pas comme le son des cloches et qu'il allât au delà du tombeau. »

Malheureusement les couvents de Frères-Mineurs et les monastères de Sainte-Claire disparurent lors de la persécution luthérienne, et les détails manquent absolument sur les derniers jours de l'Ordre en ces contrées lointaines.

Voyons donc du moins, en peu de mots, comment, d'après l'histoire générale, s'opéra, au XVIe siècle, cette apostatie des nations du Nord.

En Suède, ce fut l'œuvre d'un despote ambitieux et cupide, le parvenu Gustave Wasa. Par la ruse surtout, la dissimulation, les protestants disent, le tact et la prudence, il sut peu à peu introduire en Suède les pratiques luthériennes et favoriser la diffusion de l'erreur. Deux frères, Olaus et Laurentius Petri, avaient fait leurs études à Wittemberg. Là ils se firent disciples du Docteur Luther, et, de retour dans leur pays, y prêchèrent les premiers l'hérésie nouvelle, 1519. Gustave Wasa, qui lui-même était en rapports épistolaires avec l'hérétique de

Digitized by Google

Wittemberg, les couvrit de sa protection. Olaus Petri fut nommé prédicateur à Stockholm et Laurent, son frère, professeur à l'Université d'Upsala.

On vit le Roi Gustave lui-même, à cheval, dans la grande foire d'Upsala, le jour de la saint Erik, faire le théologien devant son peuple assemblé et déclamer à tort et à travers contre l'emploi de la langue de Rome dans les prières publiques et contre la perfection de la vie religieuse.

En 1541, il fit présent à chaque église d'une Bible traduite en langue populaire, mais, en compensation, s'empara de toute l'argenterie. A son exemple les grands mirent la main sur les propriétés ecclésiastiques. Le but des novateurs, dit l'évêque catholique Brask, était de réduire l'Église à la mendicité et à l'état de la primitive église. « Ut status modernæ Ecclesiæ reducatur ad mendicitatem et statum Ecclesiæ primitivæ. » (12 juillet 1523. Brask à l'évêque de Skara). Faisant un jour visite au Chapitre, le roi Gustave demanda avec insolence de qui les prêtres tenaient leurs droits temporels et si la Bible les leur conférait ? Une autre fois, il dit au légat du Pape Johannes Magnus : « Votre éminence et notre éminence ne peuvent se trouver sous le même toit. » Aussi le tyran s'attribua l'autorité suprême dans les affaires religieuses. Il écrivait aux paysans de l'Upland : « Gardez vos maisons, vos champs, vos prairies, votre bétail ; mais ne vous mêlez pas de décider les questions de religion et de gouvernement, car c'est à nous en qualité de roi chrétien et avec l'aide de Dieu, à vous dicter des ordres et à vous tracer des règles ; ainsi vous nous obéirez, soit dans les affaires de l'État, soit dans celles de la religion. »

L'évêque de Linkœpring, Jean Brask, et l'évêque de Westeraes, Pierre Jacobson, résistèrent énergiquement. Le gouvernement persécuta évêques et religieux. L'Archevêque d'Upsala et l'évêque de Westeraes furent mis à mort sous prétexte de participation à une rébellion du peuple contre l'absolutisme du roi (1527) ; les Frères-Prêcheurs furent expulsés, les religieuses de Waldstena, après s'être signalées par leur courage héroïque, s'exilèrent en Allemagne.

La diète de Westeraes (1527) et le synode d'Oerebro (1529) consommèrent la rupture. Le Luthérianisme, — cette mésalliance de dogmes impies et de pratiques chrétiennes, — fut la forme officielle, et pour longtemps, de la religion du peuple suédois.

Il y eut bien entre l'Église de Rome et le gouvernement suédois une tentative de réconciliation sous Jean III, fils puiné de Gustave Ier et successeur d'Erick IV, son frère. Mais cette tentative échoua. Le roi Jean III avait épousé une princesse polonaise, Catherine, très zélée pour la Foi catholique. Elle introduisit en Suède des Jésuites et des prêtres catholiques ; entre autres, le Père Warszervicki, le Père Laurent Nicolaï. En 1577, le Pape Grégoire XIII envoya un légat le Père Antoine Possevin, de la Compagnie de Jésus, pour travailler à la sou-

Digitized by Google

mission des suédois. En 1578, le roi Jean abjurait l'erreur et professait la Foi du S. Concile de Trente. Cependant le parti anti-romain était puissant. Son chef le duc Charles de Sudermanie, frère du roi, aspirait au trône. D'autre part, le Pape ne put consentir aux douze conditions qu'exigeait pour se soumettre la cour de Stockholm. La réconciliation ne se fit pas. Plus tard, le duc Charles chassa son neveu le roi Sigismond, fils de Jean III, sous prétexte que ce prince catholique ramenait les Suédois aux erreurs de l'Antechrist, et ceignit la couronne sous le nom de Charles IX. Il fut le père de Gustave Adolphe.

En Danemark, l'erreur fut introduite par le prédicant Jean Tausen et imposée brutalement par Frédéric Ier (Diète d'Odensee 1527). Son fils Christian III, ami personnel de Luther, fit arrêter, le 20 Août 1536, tous les évêques et les contraignit à résigner leur charge. Seul, l'évêque de Roskilde, Roennow refusa la liberté à ce prix. Il mourut en prison en 1544. Tous les prêtres qui repoussaient l'hérésie furent destitués. Les religieux et les religieuses furent expulsés de leurs couvents. La diète de Copenhague en 1546 acheva l'œuvre dévastatrice. Défense fut faite, sous peine de mort, aux prêtres catholiques de résider dans le pays ; quant aux simples catholiques, sujets du roi, ils devenaient inhabiles à exercer les emplois publics, et incapables d'hériter. Inutile de dire que le roi et les grands s'étaient depuis longtemps emparés du patrimoine sacré des églises.

La Norvège, politiquement unie au Danemark, partagea son sort au point de vue religieux. Les ecclésiastiques eurent à choisir entre l'apostasie et l'exil.

Ce n'est qu'au siècle dernier que la Foi catholique put de nouveau éclairer les froids rivages de la Scandinavie. Peu à peu, sous la pression de l'opinion européenne, les anciennes entraves à la liberté durent se briser.

Dans le royaume de Suède la peine de mort portée contre tout prêtre catholique romain surpris fut abolie en 1815. En 1860 on abrogea la loi qui condamnait à l'exil et à la confiscation tout suédois venant à abandonner le rit luthérien. Les lois de 1868, 1873, 1878 accordèrent graduellement la liberté de conscience. En 1833, Mgr Studach, aumônie de la reine Joséphine qui était catholique, fut élevé à la charge de vicaire apostolique, administrant à la fois les intérêts religieux de la Suède et de la Norvège. Les abjurations se comptent à partir de cette époque.

En Norvège la loi émancipatrice date du 15 juillet 1845. En 1869, la Norvège fut érigée en préfecture distincte ; en mars 1892, Léon XIII en fit un vicariat apostolique dont le premier titulaire fut Mgr Fallize. Dès 1856, grâce surtout à la générosité de la reine Joséphine, on avait pu ouvrir la première église catholique, celle de Saint-Olaf à Christiania.

En Danemark, ce fut le 9 juin 1847 que furent abrogées les lois por-

Digitized by Google

tées contre les catholiques. En 1869, un Décret de la Propagande constitua la Préfecture apostolique du Danemark. Le premier préfet fut Mgr Grüder, curé de Copenhague. En mars 1892, le Pape Léon XIII éleva le Danemark à la dignité de vicariat et Mgr Jean Von Ench successeur de Mgr Grüder mort en 1883, devenait vicaire apostolique.

Depuis, plusieurs ordres religieux ont pu rentrer en Danemark. En 1872, les Pères de la Compagnie de Jésus ouvrirent avec 15 élèves un collège près de Copenhague, à Ordrupoë. Les Rédemptoristes, les Pères de la Compagnie de Marie, les Lazaristes, les Prémontrés, les Carméliens, les Frères Maristes vinrent ensuite se consacrer à toutes les bonnes œuvres.

Les Religieuses catholiques, à la suite des Sœurs de saint Joseph de Chambéry, sont également rentrées en Danemark et en Norvège, Religieuses grises allemandes, Filles de la Charité, Filles de la Sagesse, Franciscaines, Religieuses de l'Amour Divin.

Lorsque les Luthériens s'emparèrent des églises catholiques, dans leur fanatisme ennemi des saintes Images, ils recouvrirent de chaux les fresques que la piété de leurs pères avait peintes. Aujourd'hui, par souci de l'art, il est vrai, on enlève la chaux et de nouveau les traits de la Vierge et des Saints apparaissent aux regards. Qui sait si cette restauration matérielle ne prélude pas à une restauration morale plus profonde ?

« Si seulement, disait le Cardinal Manning au vicaire apostolique de Norvège, Mgr Fallize, on comprenait tout ce qu'il y a d'esprit vraiment religieux dans nos peuples du Nord, on s'intéresserait beaucoup plus à leur retour au catholicisme. » (Une tournée pastorale en Norwège, par Mgr Fallize. Les Missions catholiques, pag. 500, tom. 25e, année 1895).

Remercions donc Dom Renaudin d'avoir attiré l'attention de l'Église qui prie sur ces vieilles chrétientés gothiques. Prions afin que « la rosée de la grâce divine, dit le S. Père, descende du Ciel sur les hérauts de l'Évangile ». (Act. S. Sed, loc. cit.) Espérons et un jour peut-être les Normands de la Scandinavie, à l'exemple des Normands de France, réjouiront l'Église de Dieu par le spectacle renouvelé de leurs vertus et de leur foi.

Fr. GRÉGOIRE de Tours.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Elementa Theologiæ fundamentalis, par le R. P. Clément CARMIGNANI, O. M. ; — in-8° de XXXII — 355 pp., 4 frs. 50, 1911. — Florence, Libreria editrice Florentina.

L'auteur suit dans la démonstration de la divinité de l'Église la marche traditionnelle : l'homme conséquent avec lui-même doit être spiritualiste ; le spiritualiste logique avec lui-même doit être chrétien ; et le chrétien doit, pour pratiquer la seule forme de religion voulue par le Christ, être catholique. Les particularités du présent ouvrage consistent dans les notes préliminaires qui comprennent une quatre-vingtaine de pages ; elles sont consacrées à la nature du dogme et à son évolution à travers les âges : la partie qui nous parait la mieux traitée est la leçon huitième relative à l'état actuel de la science dogmatique : l'auteur y précise d'abord les caractéristiques des formes actuelles de la philosophie antireligieuse : positivisme, kantisme, agnosticisme, pragmatisme, modernisme, puis signale le travail intime d'adaptation de mise au point, qui, peu à peu, s'accomplit dans la théologie catholique et met ses méthodes et son enseignement au niveau des attaques.

Pour la méthode d'exposition de chaque thèse, sauf, par ci par là, quelques modalités accidentelles, l'auteur, après avoir montré le lien qui unit le sujet à présenter avec le sujet qui précède, pose d'abord la question à traiter, indique les diverses réponses qui, y ont été faites, puis, sous le titre de « Solutio quæstionis », démontre la thèse orthodoxe ; la réponse aux objections vient ensuite ; des scolies et des corollaires suivent assez souvent, la plupart venant *ad rem*.

L'argumentation est en général solide. Parfois cependant elle nous paraît en défaut : c'est ainsi, par exemple, que le R. P. nous donne (pp. 246-251), comme preuve de la mission divine du Christ, l'opportunité, pour son œuvre, de l'époque et du lieu où il parut ; les développements ne font qu'accentuer la surprise. On désirerait également par endroits (pp. 199-206) que les textes de l'Écriture soient cités avec des notes qui les situent dans leur cadre, les expliquent et déterminent leur portée exacte. Ces critiques ne doivent pas faire oublier les qualités d'ensemble de l'ouvrage, qualités de bon aloi : la netteté, la clarté, l'ordonnance logique, la substance doctrinale, l'actualité.

F. B.

La Grâce, par le M. le Chanoine JANVIER. — in-8° de 464 pp., 4 frs, 2e édition, 1910. — Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

Digitized by Google

En 1909, M. le Chanoine Janvier a fait, devant son auditoire de Notre-Dame, l'exposé du premier moyen choisi par Dieu pour nous sauver, la Loi; la suite de ses conférences l'amenait donc à traiter de la Grâce, qui en est le second. Les titres, à eux seuls, nous indiquent que la question de la grâce a été, sinon épuisée, du moins exposée dans ses grandes lignes : 1° la nécessité de la grâce dans la vie intellectuelle de l'humanité ; 2° la nécessité de la grâce dans la vie morale de l'humanité ; 3° l'essence de la grâce ; 4° la force de la grâce ; 5° les effets de la grâce : justification du pécheur ; 6° les effets de la grâce : du mérite. Six instructions font suite aux conférences et les complètent heureusement sur le terrain pratique : 1° le rôle de l'homme dans la vie de la grâce ; 2° le rôle de Dieu dans la vie de la grâce ; 3° le rôle des sacrements dans la vie de la grâce ; 4° le rôle de Jésus-Christ dans la vie de la grâce ; 5° le rôle de la Passion de N.-S. J.-C. dans la vie de la grâce ; 6° le rôle de l'Eucharistie dans la vie de la grâce.

En appendice, un index des principaux auteurs consultés, des sommaires qui donnent une idée de la composition et de la structure de chaque conférence et instruction, des notes nombreuses et savantes qui rehaussent le caractère vulgarisateur des conférences.

On sera heureux de posséder cette nouvelle série des doctes leçons de l'éminent conférencier ; parlant beaucoup à l'esprit, plus sobrement à l'imagination et, comme le sujet l'exige, très discrètement au cœur, son œuvre fera les délices de ceux qui sont avant tout avides de lumière, d'exactitude doctrinale et de rigoureuse ordonnance. F. B.

HISTOIRE

Correspondance de Mgr de Belsunce, Évêque de Marseille, composée de lettres et documents en partie inédits, publiée par le R.P. Louis Antoine de Porrentruy. — Grand in-8° de 563p p., 1911. — Marseille, Aschero, 99, rue Paradis.

Dom Théophile Bérengier a écrit naguère la vie du saint évêque Belsunce. Le R. P. Louis Antoine nous donne aujourd'hui un volume de documentation sur le même sujet. Le fondateur du musée franciscain de Marseille, l'historien de saint Pascal Baylon, le défenseur de la tradition lorétaine est loin d'être un inconnu pour nos lecteurs. Son nouveau livre, orné de dix-sept belles gravures, renferme environ trois cents pièces recueillies en Provence et à Rome principalement. Elles sont remplies du plus haut intérêt et traitent, comme on peut le deviner, de diverses affaires ecclésiastiques, pour une période comprise entre les années 1714 et 1755 : à savoir : l'histoire du jansénisme, le concile d'Embrun, la peste de 1720, le culte du Sacré-Cœur, la réforme du clergé et des ordres religieux, etc. Les principaux correspondants de l'évêque sont le P. Timothée de la Flèche (cf. Arch. Vatican. Clément XI, Francia, Costitu. Unigenitus. n° 154), l'abbé de Gay, prêtre d'Orange, les Souverains Pontifes Clément XI, Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV, etc.

Maint billet est d'autant plus appréciable qu'il a été écrit à la hâte, sous l'impression du moment et pour être lu par le destinataire seulement (v. gr. p. 496).

Nous aurions aimé à trouver en chaque pièce l'identification des noms de

Digitized by Google

personnes et de lieux, au moins les plus importants. Certains n'offraient pas des difficultés inextricables. v. gr. la Chartreuse de « Monrieu » près de Toulon, ou encore les noms des évêques. Ne faut-il pas lire aussi, p. 306 : Mrs. DE MONTPELLIER, *d'Utrech* et de Babilone ? comme dans l'Introduction p. 8 : HENRY, *évêque de Marseille*, pour XAVIER, *évêque de Marseille* ? Quelques pages plus loin (p. 16) il est parlé des Christs jansénistes. Après la plaidoyer de la *Revue de l'Art chrétien* (cf. *Études Franciscaines*, tome XXIV (1910), p. 478-479) on ne peut plus tenir ce langage. Peut-être enfin, à la liste des documents aurait-on bien fait de joindre une table complète de tout l'ouvrage pour en permettre un usage plus fructueux et plus facile ; car le livre mérite d'être étudié à fond et exploité dans toutes ses parties, et pour ce motif nous remercions le R. P. Louis Antoine d'avoir livré au public le fruit de ses laborieuses recherches (1). L'histoire, des Frères-Mineurs Capucins y trouve particulièrement son compte dans les lettres consacrées relatives à la peste de 1720. Mgr de Belsunce nourrit toujours pour ces religieux dans le fond de son cœur une affection profonde, et c'est lui qui sur l'ordre du roi présida leur chapitre provincial de Marseille, le 12 août 1746 (sur la peste et la mission de 1720, cf. *Revue de Marseille et de Provence*, septembre-octobre 1891, p. 297-309, art. de D. Bérengier).

Aussi le 7 juin 1755, le P. Michel Ange d'Aix pouvait-il adresser à ses subordonnés la magnifique circulaire (publiée pp. 388-389), pour exprimer sa tristesse à l'occasion de la mort d'un « père si chéri, si respecté, si bienfaisant ».

Il va sans dire que cette collection de missives n'épuise pas toute la publicité à faire des lettres de Belsunce. Le savant éditeur qui habite Rome a plus particulièrement dirigé ses recherches du côté du Vatican, et la Provence lui a fourni un tribut non moins considérable. Peut-être aurait-on pu voir encore à la bibliothèque de Marseille les mss. 1175 (plusieurs pièces autographes), 1411, p. 34 (lettre au P. Giraud, de 1711), 1498. fol. 157 (l'évêque d'Apt, de Foresta et Belsunce). — Bibl. Avignon, ms. 1728. Attestation en faveur de deux Pères Dominicains. — Bibl. Reims, coll. Tarbé 139 (lettre du 13 avril 1733). — Bibl. Carpentras, ms. 1927. fol. 52 (lettre du P. Gauthier à Belsunce, 2 décembre 1718). — Paris Sainte-Geneviève, ms. 1965, fol. 41 et 1967. fol. 76 (lettre du P. Le Courayer, génovéfain, de 1727).

J'extrais de la bibl. nat. Paris. nouv. acq. franc. 717, n° 1, ce billet qui voisine avec d'autres autographes de Molière et de Boileau (2), de S. François de Sales et de S. Vincent de Paul, d'Agnès Sorel, Diderot, Voltaire, J. J. Rousseau, etc. Cette lettre me parait adressée à Cardin Le Bret, premier Président et Intendant de Provence (3) :

(1) Langlois et Stein dans les *Archives de l'histoire de France*, p. 568 signalent à Saint-Pé de Bigorre des papiers intéressant la famille de Belsunce.

(2) On lit au fol. 5, dans une lettre de Boileau : « Il s'est trouvé ici parmi les Capucins un de ces Amateurs qui a faict des vers à ma louange. J'admire ce que c'est que des Hommes. *Vanitas vanitatum*. Cette sentence ne m'a jamais paru si vraie qu'en fréquentant ces bons et crasseux Pères... !

(3) Cf. Paris. Bibl. nat. f. fr. 12067, fol. 89 et J. Marchand. *Un intendant en Provence*, p. 368.

Digitized by Google

« Monsieur,

« Je ressens trop trop vivement l'obligation que vous a le clergé à la teste duquel i'ay l'honneur d'estre, pour ne vous en pas faire mon tres sincere remerciment. C'est à vous, Monsieur, que nous devons la conservation de nos franchises, et c'est à vous seul à qui nous en tesmoignons notre parfaitte reconnoissance. Après vous avoir rendu grâce d'un bienfait qui regarde le clergé en général,souffrés que ie vous demande votre protection pour moy en particulier. C'est en quelque manière encore contre M. de Muy (1) favori de votre subdélégué, il espère s'emparer des moulins d'Aubagne (2). J'en suis le seigneur et outre, un interest considerable, il seroit tres desagreable pour moy de voir les moulins come les fours se trouver entre les mains de M. le Marquis de Muy. Vous en voiés, Monsieur, les conséquences à craindre pour moy, ie vous demande en grace de faire attention au memoire de nos consuls et d'empescher la ruine d'un lieu aussi considerable que celui-cy. J'ose me flater que mon interest particulier ioinct au public fera sur vous, Monsieur, quelqu'impression, M. du Muy a ses raisons et son interest, mais le bien general et la iustice parlent pour nous et parlent a un des plus integres magistrats qui fut iamais. Aussi nous esperons beaucoup. Je vois avec peine votre sesiour à Paris s'alonger et je craíns encore quelque coup à la gaufredi dirigé par Gastaud. Que n'en devons nous pas attendre ! Permettés moy, Monsieur, d'assurer madame la première Presidente, du respect le plus parfait et le plus sincere. Je tremble que l'air qu'elle respire ne luy fasse tort, et ne m'en fasse dans son esprit. Cela me fait doublement desirer son retour. I'ai l'honneur d'estre avec un tres sincere et respectueux attachement,

« Monsieur,
« Votre tres humble et tres obeissant serviteur

« † Henry, évêque de Marseille,
« à Aubagne, le 27 septembre 1716 ».

Nul n'est plus désigné que le R. P. Louis Antoine pour achever d'explorer les différentes bibliothèques, et y trouver les derniers vestiges ignorés de la correspondance de l'illustre évêque de Marseille.

P. Ubald d'Alençon.

L'Inquisition, par M. Landrieux, Vicaire Général de Reims. — in-8 de 116 p., 0.60. — Paris, Lethielleux.

« L'Église a besoin de la vérité. Elle ne se dérobe pas à la responsabilité de ses actes, elles exige seulement qu'on ne les dénature pas ». Ces affirmations, M. Landrieux les justifie pleinement après les avoir écrites dans les premières pages du présent ouvrage. Laissant de côté les questions secondaires, les détails de moindre importance, M. Landrieux s'exprime en historien de profession. Il démontre avec évidence, que pour comprendre les institutions du passé et les juger, il importe de se refaire une âme d'ancêtre. Aussi après la lecture de ces pages où se trouve retracé à grands traits et avec

(1) Cf. La Chesnaye Desboy, *Dict. de la noblesse*. Tom. VI (2e édit. 1773) p. 324.
(2) Chef-lieu de canton des Bouches du Rhône.

Digitized by Google

une clarté merveilleuse l'état politico-religieux du moyen-âge, il n'est pas un esprit droit qui ne puisse apprécier comme ils doivent l'être, malgré des défaillances inévitables en tout ce qui est humain par quelque endroit, le rôle et la bienfaisante influence de l'Inquisition dans l'Europe du XIIIe siècle.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Landrieux est consacrée à l'histoire de l'Inquisition espagnole exploitée avec tant d'ignorance ou de déloyauté par des ennemis de l'Église. La Papauté n'eut rien plus à cœur cependant, les avertissements, les menaces, les actes des Souverains Pontifes en font foi, que de garder à ce tribunal son caractère ecclésiastique. Et même en présence des vigueurs, parfois excessives, de l'Inquisition espagnole, aux ordres et au service du pouvoir royal, le lecteur conclura avec M. L. « qu'elles ne sont rien en comparaison des persécutions féroces, des orgies de cruauté que Luther a déchaînées en Allemagne, et après lui, à cause de lui, Calvin à Genève...»

Fr. Rodolphe.

Les Chrétientés celtiques, par Dom Louis Gougaud. — in-12 de 446 pages, 3 frs 50. — V. Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Les recherches historiques sur les origines des Églises chrétiennes, ont pris, depuis quelques années, un développement considérable. Les débuts des Églises celtiques, leur croissance, leur influence sur les nations du continent ont attiré l'attention des érudits, et des publications générales ou particulières se sont multipliées en France, en Allemagne et surtout en Angleterre. Le moment était venu de tirer parti de tous ces travaux, d'en extraire une étude d'ensemble. Avec une immense, érudition, un sens historique très fin, dans des pages où la sagesse des jugements marche de pair avec la sûreté des informations, D. Gougaud vient de nous donner cette synthèse. Les difficultés inhérentes à ce genre de travail n'échappent à personne. A côté des publications modernes relatives aux origines chrétiennes chez les Celtes et dont le savant Bénédictin a dû contrôler, compléter, rectifier et parfois aussi écarter les conclusions, il y avait d'anciens documents à utiliser: légendes, hagiographie, livres liturgiques des monastères de la Grande Bretagne et d'Armorique. Fidèle à la vraie méthode historique en usage depuis des siècles dans l'école bénédictine, D. Gougaud a évité les excès de la crédulité comme ceux de la critique.

L'ouvrage comprend treize chapitres. Les commencements du christianisme parmi les tribus celtiques ne sont pas sans quelque obscurité. L'auteur le constate plus d'une fois dans le cours de son ouvrage. L'apostolat de saint Patrice lui fournit les bases d'une chronologie plus ferme, et les pages qui décrivent l'épanouissement du christianisme et du monachisme parmi les Celtes, mettent en lumière les titres glorieux et incontestés qui ont valu à l'Irlande le nom d'Ile des Saints.

Le IVe chapitre donne les causes de l'émigration bretonne en Armorique. Viennent ensuite les célèbres missions irlandaises « pour l'amour de Dieu, pour le nom du Seigneur, pour l'amour ou le nom du Christ, pour l'obtention de la patrie céleste » tels furent les motifs surnaturels qui entraînèrent par légions, Moines et Saints d'Irlande à la conquête des âmes, dans les Gaules, la Germanie, l'Helvétie et jusque sur les bords du Danube.

A partir du chapitre VI, D. Gougaud nous invite à la vie intérieure des

Digitized by Google

Églises celtiques. Controverses disciplinaires, institutions ecclésiastiques, culture intellectuelle et doctrine théologique, liturgie, dévotions privées et art chrétien, tous ces points d'une exposition obscure, souvent incomplète, dans les ouvrages d'histoire ecclésiastique, sont traités avec clarté, précision et richesse de preuves. Œuvre de vulgarisation et de synthèse, dans l'intention de l'auteur, le livre de D. Gougard, véritable résurrection du passé des Églises celtiques, est aussi une œuvre de haut enseignement. Il a sa place marquée à côté d'un autre savant ouvrage dont il est le complément naturel : l'*Angleterre chrétienne avant les Normands* par D. Cabrol.

Fr. Rodolphe.

PRÉDICATION

Dictionnaire d'exemples à l'usage des Prédicateurs et des Catéchistes. Recueil de faits tirés de la Sainte-Écriture, de la vie des saints et autres sources authentiques de l'histoire. Classées méthodiquement par le R. P. A. Schérer, de l'ordre de saint Benoît. Édition revue, corrigée et augmentée par le R. P. J.-B. Lambert, O. S. B., docteur en théologie, avec la collaboration de plusieurs Pères de l'abbaye de Fiecht. Traduction autorisée de l'allemand par M. l'abbé J. Debreyne, Aumônier, prêtre du diocèse de Cambrai. Tome Ier. Beau volume grand in-8° de 800 pages. Prix, broché : 10 fr. ; relié demi-chagrin : 13 fr., port en sus.

On souscrit aux Établissements Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris (VI) ou 5, rue de la Tête d'Or, Tournai.

Le premier volume de cet important ouvrage qui se publie par fascicules, vient de paraître. Il rendra aux prédicateurs et aux catéchistes des services inappréciables.

On sait quelle est l'influence des exemples, non seulement sur les enfants des catéchismes, mais d'une manière générale sur les auditeurs des sermons : *Verba movent, exempla trahunt.*

Le *Dictionnaire d'Exemples* que la Maison Casterman présente au public renferme un grand nombre d'exemples et de faits intéressants que l'on chercherait vainement dans les recueils de ce genre publiés jusqu'ici.

Mais si les exemples et les faits rapportés sont nombreux, ils sont coordonnés et rangés sous près de cinq cents titres différents, accompagnés de divisions logiques, de sorte qu'il est toujours facile de trouver sur un sujet quelconque les exemples qui conviennent le mieux. Le premier volume renferme les articles de *Abnégation* à *Cœur de Jésus* inclusivement.

Le *Dictionnaire d'Exemples*, outre les services qu'il rendra aux prédicateurs et aux catéchistes, sera un excellent livre de lecture spirituelle. Dans les familles catholiques, il sera lu avec plaisir et profit et contribuera puissamment à y entretenir la connaissance de la religion et à y développer l'esprit chrétien et surnaturel.

Le *Dictionnaire d'Exemples* se publie en fascicules de 80 pages, grand in-8° ; dix fascicules formeront un volume de 800 pages. Il y aura cinq volumes de 800 pages dont le premier est paru.

Allons à Jésus. *Courtes instructions pour les enfants des catéchis-*

Digitized by Google

mes de première communion, par l'Abbé J. Millot. — in-12 (656 pp.) 3 frs 50. — Paris, Lethielleux.

Dans ce gros volume, l'Abbé Millot a réuni quatre de ses opuscules précédemment parus : Ce qu'il y a dans une hostie, la première absolution, le grand devoir de la prière, voici notre notre mère. C'est donc une véritable Somme qui contient, exposée d'une manière très simple, mais en même temps très complète et très théologique ce qu'il est nécessaire de savoir pour les enfants de la première communion. L'Abbé Millot est trop connu pour que nous fassions l'éloge de son ouvrage. Le seule annonce d'une nouvelle publication de cet éminent auteur suffit pour la recommander.

Fr. Gonzalve.

PHILOSOPHIE

L'Optimisme au XIXe siècle : *Carlyle, Browning, Tennyson,* par Xavier Moisant. — 1 vol. XVII-270 pp. 3 frs. — Gabriel Beauchesne et Cie. Paris. 1911.

La doctrine de Leibniz ne compte plus d'adeptes : personne ne soutient aujourd'hui que le monde actuel soit le meilleur possible. Le front de bataille des doctrines optimistes se déploie maintenant entre le catholicisme — qui, malgré les imperfections et les maux de l'univers, proclame l'existence d'un Dieu infiniment bon, — et le positivisme agnostique et incroyant, — qui trouve assez de bien dans le monde pour qu'on doive virilement travailler au bonheur terrestre de l'humanité. Entre ces deux limites se placent deux autres groupes. Le premier comprend les partisans du Dieu fini : Renouvier et ses disciples, Schiller etc. Si le mal existe, c'est que Dieu n'a pas su ou n'a pas pu l'écarter. L'autre groupe, qui oscille entre la doctrine catholique et la religion positiviste, c'est le protestantisme.

Voilà ce que M. Moisant nous expose très clairement dans son introduction. Il ne prétend pas, dans son livre, épuiser la question de l'optimisme au XIXe siècle. Non ; il se borne aujourd'hui à l'optimisme protestant, et nous offre trois études sur Thomas Carlyle, Robert Browning, et Alfred Tennyson.

Est-il utile de s'arrêter à ces auteurs protestants ? Trouverons-nous dans leur vie, dans leurs œuvres, des leçons de vaillance morale et de salutaire optimisme ? M. Moisant commence par répondre à cette question ; mais la meilleure preuve qu'il pouvait nous fournir, c'était son livre même. Il nous offre une riche moisson de formules et d'idées. Sans doute, bien des épis sont trompeurs dans ce champ du protestantisme ; bien des idées ne sont que de la paille. Mais nous avons dans l'auteur un guide éclairé et sûr. Avec lui nous apprenons de Carlyle à mieux parler du devoir, et partant du bonheur : « C'est une chose singulièrement sérieuse que de vivre en ce monde. Fais le devoir présent que tu sais être un devoir. Le devoir suivant sera déjà plus clair. — L'obéissance est notre devoir universel. »

Browning proteste contre la littérature du désespoir ; il croyait à l'âme et il était très sûr de Dieu. L'idée d'immortalité resplendit sur son œuvre entière : « Laissons *maintenant* aux chiens et aux singes : l'homme a l'éternité. »

Digitized by Google

A ceux qui ont cessé de lever leurs regards vers le ciel, Tennyson rappelle l'avertissement de l'apôtre : « Nous n'avons pas ici-bas de demeure permanente ; mais nous attendons celle qui est à venir. » La vie présente est une épreuve, une préparation. Cette idée chrétienne inspire et domine l'œuvre de Tennyson.

Et tout ceci n'est qu'un faible écho des enseignements fournis par l'ouvrage de M. Moisant. F. PLACIDE.

LITTÉRATURE

Le Sceau, par M. REYNÈS MONLAUR. — 1 vol. in-16 de 294 p., 3 frs 50. — Librairie Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris 6e.

Sous ce titre assez énigmatique, l'auteur bien connu commente de façon très claire et très précise ces paroles : « Il m'a marquée de son sceau, afin que je n'admette pas d'autre que Lui ».

Le Sceau, est-ce roman ? est-ce réalité ? ce livre peut être l'un et l'autre. En tout cas c'est une histoire tout à fait moderne. Une jeune fille du monde quitte sa famille et entre au Val des Lys. Elle trouve dans ce milieu bénédictin l'idéal de perfection qu'elle a rêvé et partage avec ses sœurs une vie de bonheur tout céleste M. Reynès Monlaur fait assister le lecteur à la cérémonie si belle et si imposante de la profession religieuse, puis toujours en compagnie des parents de la jeune professe, elle le conduit à travers le monastère, lui en fait connaître toutes les parties et l'initie à la vie qui s'y mène.

Tandis que Sœur Bénédicte se prépare à se donner à Dieu sans retour, les sectaires votent des lois sacrilèges destinées à fermer les couvents et à en disperser les membres. Alors on suit jour par jour les douloureux préparatifs du départ ; les religieuses que la persécution rend au siècle, s'y retrouvent, quelques-unes sans abri et sans pain, d'autres reçues dans leur famille mais de quelle façon mon Dieu ! Certaines enfin rencontrent des parents qui cherchent par tous les moyens à leur faire rompre les engagements sacrés qui les lient. Pour toutes, c'est la lutte, lutte terrible et angoissante parfois.

Certes à côté du mal, il y a le bien produit par ces âmes d'élites, et qui sans elles ne se serait pas fait. Encore est-il que ce bien est souvent imparfait, car quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, Marthe et Marie ont une vocation très distincte, elles ne peuvent indifféremment remplir les fonctions l'une de l'autre. En lisant « *le Sceau* » on comprend mieux tout le mal causé par les lois maçonniques et parce qu'on en voit de plus près les conséquences, on compatit aussi davantage aux pauvres âmes tombées au lieu de leur jeter de si haut la pierre et l'anathème. Car bien rares hélas, sont les communautés disséminées qui à l'instar du Val des Lys ne compteraient aucune défection au jour de la reconstitution. Le dernier chapitre du *Sceau* nous donne en effet cette consolation de voir les religieuses réunies de nouveau, sur la terre d'exil sans doute, mais dans leur cadre, dans leur milieu, dans leur vie. Je dirais presque que ce dernier chapître est un peu superflu, il s'y rencontre tout un ensemble de circonstances tellement invraisemblables qu'il enlève au volume ce caractère spécial de vérité qui en fait jusque là un livre vécu.

Fr. BERNARD de S. François.

Digitized by Google

Mon Iceberg, par René d'Ybag. — Un vol. in-16 de 244 pages, 3,50 frs. — Paris-Daragon. 96, rue Blanche.

Gentil roman tout à fait inoffensif quoique ses héros et surtout son héroïne soient un peu « modern-style ».

En voici le fonds. Une jeune fille de dix-sept ans et son frère un bambin de huit ans sont envoyés chez leur oncle pour éviter la contagion de la scarlatine. Sur ces entrefaites survient dans la petite localité une grève de mineurs. La troupe arrive en hâte, deux officiers de cavalerie logent au château de l'oncle Bobby ; l'un capitaine, d'âge mûr et père de famille ; l'autre lieutenant jeune, noble, beau garçon, ce dernier... naturellement pas marié. Son attitude glaciale lui mérite de la part de « Monette » le surnom d'Iceberg. Bientôt les événements s'aggravent, les deux hôtes du châtelain sont blessés tour à tour. Monette remplit généreusement le rôle de sœur de charité, le cœur de l'Iceberg se fond à ce contact, les deux jeunes gens découvrent un jour qu'ils s'aiment et tout finit par un heureux mariage, conclusion obligatoire de tout roman qui se respecte. Ces heures d'angoisse et de joie sont transmises au lecteur sous forme de « journal » écrit par la jeune fille, la trame en est bien conduite, les circonstances pas trop forcées.

Deux passages de ce volume choquent pourtant un peu, surtout placés sous la plume d'une enfant chrétienne. C'est tout d'abord une tirade sur « l'impalpable poussière d'ennui et de désolation dont sont imprégnées les journées de dimanche et ceci point demandé par le Seigneur ». (p. 145) Certes le Bon Dieu ne nous demande pas d'être désœuvré tout le dimanche. L'assistance aux offices, d'honnêtes distractions, de bonnes lectures peuvent remplir agréablement ce saint jour. Je déplore également le sans gêne avec lequel Monette traite son père sous prétexte qu'il terminait ses lettres à son enfant par cette phrase : « Je vous bénis ma fille » (p. 200.) L'heureux temps où les enfants comprenaient encore que rien de meilleur ne pouvait leur être donné par leurs parents qu'une bénédiction ratifiée au ciel ! Mais je l'ai dit, les personnages de ce roman sont un peu trop vingtième siècle.

F. Bernard.

L'Église de Brou, par Victor Nodet. — 1 vol. illustré des « Petites monographies des grands édifices de la France ». Paris, H. Laurens.

Nul n'avait qualité mieux que le Dr Nodet pour présenter dans cette collection l'admirable Église de Brou et ses cloîtres. Des travaux antérieurs, que n'ont pas oubliés les érudits, avaient prouvé sa profonde connaissance des diverses manifestations d'art de la Bresse et mis en relief sa sagacité de critique. Sa nouvelle étude synthétise à souhait tous les renseignements désirables, tant dans l'ordre historique que dans l'ordre archéologique, et elle expose clairement les caractères des différentes sculptures et la splendeur des vitraux. Très gentiment illustré, ce volume constitue un modèle du genre, un enchiridion idéal.

Alph. Germain.

La lumière de Sicile, par le Vicomte Joseph de Bonne. — 1 vol. 3 frs 50, Perrin.

Ce sont les impressions de voyage ou mieux les états d'âme d'un lettré délicat, d'un chercheur d'émotions esthétiques, également sensible aux beautés de la vue et au charme des choses mortes. Aussi n'est-il pas peu intéressant

Digitized by Google

de suivre l'auteur dans ses pérégrinations sur la terre sicilienne si riche en ruines harmonieuses, en paysages enchanteurs et en cités curieuses. Avec un tel guide, nous sommes loin du tourisme banal et nous n'avons à craindre aucun fâcheux accès de pédantisme lorsqu'il évoque l'antiquité ou qu'il exalte ces chapelles, mi-normandes, mi-orientales, dont l'aquarelliste Duménil a si bien rendu la splendeur. Écrit avec un grand souci d'art et de très louables recherches littéraires, ce livre s'adresse surtout aux esprits de culture affinée ; il abonde en pages ciselées avec goût, parmi lesquelles il faut signaler particulièrement celles qu'ont inspirées les vestiges de Ségeste et d'Agrigente, les décors de l'Etna et de Taormina. Alph. GERMAIN.

VARIA

Lampadius, Lampadia, Lampas ou St Louis et sa famille autour de St Memmie dans un vitrail de la cathédrale de Châlons (en 1258). *Lettre de M. le chanoine Lucot,* par E. MISSET. Paris, Picard, 1911. in-8 de 33 pages. Gravure.

Sous des formes très vives M. Misset reproche à M. Lucot de s'être trompé dans l'interprétation d'un vitrail du XIIIe siècle. Ce vitrail possède un curieux portrait du roi saint Louis. M. Misset n'a pas cité lui-même tous les portraits « barbus » du roi, par exemple celui des archives nationales, tant reproduit et tout récemment encore mis en tête du *Paris au temps de saint Louis*, de Louis Boutié (cf. *Études Franciscaines* t. XXV. p. 217.) Je serais enfin bien heureux de savoir les preuves du Tertiairat franciscain de saint Louis et de Marguerite de Provence dont parle M. Misset à sa page 31.

P. UBALD d'Alençon.

Lourdes. Les pélerinages, par le Comte JEAN de BEAUCORPS. — Paris, Bloud.

C'est avec une émotion profonde que nous présentons à nos lecteurs un des plus beaux livres qui aient été écrits sur Lourdes. Si, par la vivacité et la franchise des descriptions, il se rapproche du *Lourdes* de Huysmans, il s'élève bien au-dessus de lui par la foi vibrante de ses pages.

On sent que l'auteur l'a écrit avec son cœur et que ce cœur dévôt à Marie a mû aussi une plume toute française d'un style entrainant et d'une rare puissance descriptive. A quoi bon l'analyser, nous savons tous ce qu'il contient, mais ce que nous ne savons pas, c'est qu'en lisant ce petit volume, nous revivrons un instant les émotions de nos pélerinages et nous aimerons mieux la céleste souveraine qui a pris sa demeure en ce coin du monde et, parfois, nous permet, à nous, pauvres pécheurs, d'y entrevoir un coin du ciel. MAVIL.

Une journée chez les Moines. — Abbaye de Maredsous.

Un petit livre a livrée brune, mais il ne s'agit pas ici de modestes capucins cependant. C'est une journée passée dans une grande abbaye bénédictine où l'on peut se croire reporté à dix siècles en arrière. Si l'abbaye est belle, la vie des moines est humble, austère, simple et pénitente et il est infiniment salutaire de la voir décrite avec ce ton aimable et souriant comme les moines savent en prendre où la bonté du chrétien sanctifié s'unit à la paix de l'âme

Digitized by Google

heureuse. Que ne lisent-ils ce livre, ceux qui ont voté les lois d'exil ? Malheureusement personne ne leur en fait cadeau et certes, ils ne l'achèteront pas.

Le Carme déchaussé, par le P. Raphael de l'Immaculée Conception. — Paris, Lethielleux. — Tamines, Duculot-Roulin. *Du même :* **La Carmélite déchaussée.** — Mêmes éditeurs.

Voici deux livres qui se complètent l'un l'autre. Dans un but d'apostolat, l'auteur a voulu faire connaître mieux ce qu'est le religieux et la religieuse du Carmel de la réforme de Ste-Thérèse. Il développe avec l'amour filial du vrai religieux pour son Ordre, ce qu'est cet Ordre, en quoi consiste sa règle, sa mission, son œuvre. Il trace le portrait de la Carmélite et du Carme en quelques traits saisissants et y ajoute le complément historique nécessaire pour les faire mieux apprécier.

C'est le livre que lira avec fruit le jeune homme ou la jeune fille qui, écoutant l'appel de Dieu vers le cloître, hésitent encore sur la direction à choisir. Certes, le programme offert est grandiose et peut séduire les âmes d'élite. On comprend qu'il ait tenté la plume d'un fils du Carmel et nous lui souhaitons le succès qu'il désire : la venue, dans ses couvents, d'une nombreuse troupe d'aspirants au manteau blanc de Ste-Thérèse.

Trois jours à Lourdes. *Impressions d'un pèlerin*, par le P. Raphael de l'Immaculée Conception. — Paris, Lethielleux. — Tamines, Duculot-Roulin. 1 fr.

Jolie brochure bien présentée, ornée de gravures elle sera lue avec plaisir par tous ceux qui ont goûté le bonheur de Lourdes. On aura beau multiplier les livres sur Lourdes, ils trouveront toujours des âmes heureuses de relire une description nouvelle de leurs propres impressions. Mavil.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

L'ACTUALITÉ D'UNE VIEILLE MÉTHODE

Il se passe en ce moment-ci un fait sur lequel il nous est profondément agréable d'attirer l'attention de nos lecteurs : c'est le renouveau d'attirance du Tiers-Ordre franciscain, spécialement chez les jeunes gens et les esprits cultivés. On se rappelle les généreuses initiatives des Frères-Mineurs et des sociologues, il y a une vingtaine d'années, pour organiser des Congrès qui firent alors beaucoup de bruit, remuèrent des montagnes d'idées, mais ne donnèrent pas les résultats qu'on pouvait légitimement en espérer. La responsabilité en revient, il ne faut pas le cacher, aux religieux du premier Ordre qui ne surent pas s'organiser, mais surtout au clergé séculier qui ne comprit pas l'auxiliaire précieux qui lui était offert pour le renouvellement de ses paroisses.

Depuis lors cependant, la semence jetée a germé ; et sans oser encore applaudir à des résultats de détail comme à un succès définitif, nous constatons aujourd'hui un mouvement qui nous paraît être de bon augure. Chez les religieux du premier Ordre, il se fait en maints endroits, spécialement dans le midi un travail sérieux en profondeur, dont les Revues du Tiers-Ordre nous apportent chaque mois le consolant tableau : vie intense de quelques Fraternités, essais de fédération, congrès régionaux et place donnée au Tiers-Ordre dans les Congrès diocésains d'œuvres ; on vient de créer dans l'Est un journal mensuel d'avant-garde, les *Miettes franciscaines* à l'effet d'amener au Tiers-Ordre en le faisant connaître ; ailleurs, on lance une *Revue sacerdotale du Tiers-Ordre*, organe sans précédent similaire, qui est appelé à rendre les plus précieux services. Que faut-il donc de plus pour réveiller de leur routinière noncha-

Digitized by Google

lance les quelques individualités qui restent en marge d'un si généreux effort ?

D'autant plus que de l'extérieur l'attention se fait moins dédaigneuse du Tiers-Ordre chez beaucoup, très sympathique chez plusieurs. Quelques-uns de nos évêques le conseillent affectionnément ; les directeurs de jeunesse catholique qui ont le souci d'ancrer fortement les âmes dans la vie chrétienne, les dirigent vers le Tiers-Ordre, comme, la meilleure école de développement religieux et social qui se puisse rêver ; certains journaux catholiques en parlent : on se rappelle la belle campagne menée l'année dernière dans l'*Univers* par Albert Sueur ; la *Croix* elle-même lors de son enquête. *L'organisation catholique* daigna insérer un article, d'ailleurs très suggestif du P. Gratien, sur *Tiers-Ordre et l'organisation catholique ;* et je sais des journaux de province qui reviennent fréquemment sur ce même sujet.

M. l'abbé Delassus déploie toute son ardeur enthousiaste pour le Tiers-Ordre à multiplier les brochures de propagande ; citons parmi les plus récentes : *Ce que les Chrétiens doivent au Séraphin d'Assise, Saint François révélé dans l'Imitation de J.-C. Ils sont sans excuse les inobservants du mot d'ordre sur le Tiers-Ordre*. Il faut le féliciter de sa bonne volonté.

Et des sphères de la vie ordinaire, l'idée pénètre jusque dans les milieux sociaux, chez les esprits supérieurs qui consacrent leurs études à étudier à fond les problèmes ardus de la société contemporaine. On se rappelle les chaudes interventions en faveur du Tiers-Ordre de Goyau, Fonsegrive, de Mun. L'année dernière, M. Henri Lorin, président de la commission générale de la *Semaine Sociale*, dans son cours d'ouverture à la Semaine Sociale de Rouen sur l'*orientation sociale de la pensée catholique au XIXe siècle*, faisait la déclaration suivante : « Ayons égard à la double importance que Léon XIII attachait au Tiers-Ordre, comme en témoigne une des dernières encycliques du XIXe siècle ; il y voyait tout ensemble un organe de progrès social et un foyer d'ascétisme chrétien... » Et l'auteur développe ces deux idées.

La même année, la Semaine Sociale de la Suisse française résumait ses conclusions dans une belle page que les Revues du Tiers-Ordre ont citée en son temps : « L'instant n'est pas loin où chacun devra marcher à la bataille droit devant soi, sans regarder ni à droite ni à gauche. Aussi nous faut-il pour cela une unité sur le front de bataille, composée d'hommes hardis, énergiques et inflexibles sur les principes ; il nous faut des hommes

Digitized by Google

d'action, beaucoup. Il nous faut une élite comme pivot et point d'appui de notre action sociale catholique. Si tant d'œuvres ne naissent que pour végéter et mourir ; si d'autres prospèrent matériellement sans que le cœur du prêtre y trouve la consolation de voir s'étendre le règne de J.-C., n'est-ce point qu'elles manquent de cette élite chrétienne ? Il y a un moyen, c'est le Tiers-Ordre, que Léon XIII et Pie X ont recommandé comme le germe du rélèvement social : le Tiers-Ordre est la meilleure école de formation à la vie vraiment chrétienne au milieu du monde. Son but est de donner à ses membres, prêtres et laïques, riches et pauvres, le maximum d'esprit chrétien. Aucune autre œuvre ne dispose de moyens aussi efficaces pour former des chrétiens d'élite. Sa règle n'exige rien de plus que l'accomplissement des grands devoirs de la vie chrétienne. Ce qui donne au Tiers-Ordre une puissance particulière de régénération, c'est son idéal, ce sont ses traditions et ses méthodes que le Tertiaire apprend à connaître et dont il s'imprégne durant son noviciat.

» Ses traditions et ses méthodes consistent à développer dans les âmes d'abord, l'esprit de foi et de prière, puis l'esprit de pauvreté, de désintéressement, d'humilité évangélique si radicalement opposé à notre égoïsme et aux folies ruineuses de notre luxe moderne, à créer enfin entre les tertiaires une atmosphère d'entrain et de générosité communicative qui donne à chacun la force de mettre bravement l'Évangile tout entier dans sa vie toute entière ». Favorisons donc et développons le Tiers-Ordre, « tel nous paraît devoir être le premier mot d'ordre que les participants à la Semaine Sociale doivent se passer ». (1)

*
* *

Mais voici, pour couronner tant d'ébauches, une œuvre qui présente avec un puissant relief les ressources intimes et les influences rayonnantes du Tiers-Ordre ; je voudrais en parler un peu plus longuement : c'est une si bonne fortune pour nous, que nous allons essayer de faire partager notre enthousiasme à nos lecteurs, après avoir adressé nos plus chaudes félicitations à l'auteur pour les bonnes leçons qu'il nous donne.

(1) Les cours de la Semaine Sociale de Rouen sont en vente chez Gabalda, le compte-rendu de la Semaine Sociale de Fribourg à la librairie Saint-Paul.

Digitized by Google

Les Lettres à mon cousin (1) sont d'abord parues successivement dans la *Chronique Sociale de France* sous la signature Rémy. Réunies en volume, M. Thellier de Poncheville s'est réservé la satisfaction de les présenter avec leur auteur, dans une longue et superbe préface qui n'a que le tort de ne pas faire ressortir suffisamment l'idée principale et originale du livre. « Ce n'est pas un livre, dit M. Thellier de Poncheville, c'est l'essor d'une âme, ce n'est pas un écrivain, c'est un éveilleur de vie... Figures de jeunes gens, d'étudiants, de bourgeois, d'ouvriers, préoccupés chacun à leur manière du devoir religieux et du conflit social ; des tertiaires, des religieux, des prêtres, de vrais prêtres, assoiffés d'élévation morale ; un évêque, la grande et douce physionomie ! — nous les avons déjà rencontrés sur nos chemins divers, mais pas encore aussi bien regardés. Qu'ils sont instructifs à étudier de près ! Et quel encadrement heureux ils font au héros du livre, le frère ou plutôt le type du militant d'aujourd'hui, qui s'achemine au milieu d'eux vers le Christ. L'intérêt passionnant de son autobiographie, ce sera de le voir se dégager à leur contact de ce qu'il y avait en sa formation première d'artificiel, de superficiel, d'étroit, et d'une foi hésitante et incomplète, monter par étapes vers la conception totale et la pratique intégrale de son catholicisme.

Il se présente à nous, aux premiers jours de son adolescence, dans son abandon d'étudiant, seul dans la grande ville, plus seul encore dans l'étourdissement d'une société où tout est remis en discussion et presque en opposition avec ses croyances. A la recherche d'une méthode d'apostolat populaire, il traverse une période de découragement et de tâtonnements qui est courte. Malgré ses incompréhensions du début, se développe bientôt en lui le sens profond de l'Évangile et de son temps. Il entrevoit peu à peu l'œuvre magnifique à laquelle vouer ses vingt ans et engager son avenir et par delà les perspectives d'un foyer à fonder, sa jeunesse se dirige enfin d'un pas assuré vers la sérénité de la pleine lumière et d'une activité féconde qui déjà rayonne au loin dans le vaste domaine social ».

Sur son chemin, il a rencontré le Tiers-Ordre, il en a constaté les effets, et l'ayant compris, il s'y est voué tout entier. Qu'elles soient l'expression d'une fiction ou d'une réalité, les deux cents pages qui sont consacrées ici au Tiers-Ordre sont peut-être les

(1) *Les Lettres à mon cousin*, orientations morales et sociales par Marius Gonin (in-12 de XX-340 pp., 3 francs 50). (Gabalda, Paris).

Digitized by Google

plus belles, les plus expressives qui aient jamais été écrites sur le sujet. Avec une justesse de vue merveilleuse, Marius Gonin a su faire ressortir dans une irradiante lumière les ressources intimes qu'offre le Tiers-Ordre pour le perfectionnement individuel et le rayonnement d'influence.

I

Il faut bien s'entendre, le Tiers-Ordre n'est pas une *association politique*, ni *le centre d'une action tourbillonnante*, mais *un milieu éducateur*. C'est un grand tort d'attendre le progrès religieux et la paix sociale du succès d'une coalition électorale qui tienne tous les catholiques baptisés pour des catholiques de conviction et de pratique ; c'est un plus grand tort encore de faire fond sur le nombre, non pour convaincre les adversaires, mais pour les écraser et les discréditer ; un journal rempli de polémiques locales où l'on étale au grand jour la vie privée de certains adversaires, où l'on blague grossièrement les faits et les gestes des groupes ennemis, où l'on traite les questions pendantes devant l'opinion avec un esprit simpliste, ce journal doit faire un mal inouï. Par ailleurs, s'entraîner dans une action aussi tourbillonnante, c'est perdre de vue le but à atteindre et les qualités essentielles dont on a besoin.

Le Tiers-Ordre a d'autres visées ; il n'aura pas le nombre, mais il veut l'élite pour constituer un milieu éducateur. « Notre époque, comme celle où vécut le Saint d'Assise, appelle un renouvellement total du cœur humain et de ses affections. Ce renouvellement n'est possible qu'au prix de l'amour chrétien qui va au delà des mesures étroites, qui transpose le plan de notre vie, qui, nous affranchissant peu à peu des anciennes convoitises, des matérielles servitudes et des vieux égoïsmes organisés, nous rend capables de refaire une société nouvelle plus conforme à l'idéal chrétien. Le Tiers-Ordre est pour lui ce foyer, cet ardent creuset où l'homme accablé et déçu peut venir jeter son cœur afin de le retrouver ensuite vivifié et rajeuni, où les jeunes âmes, dégoûtées des bas horizons et des stériles poursuites peuvent venir communier à un grand idéal et participer à une vie imprégnée d'un nouvel esprit. Il est plus encore, à la vérité : il est l'atelier où se forgent d'indomptables consciences et où se forment d'habiles manouvriers, capables de donner à la cité nouvelle de solides assises... » (p. 159-160). C'est là la première

Digitized by Google

ambition du Tiers-Ordre : former des chrétiens intègres. « Je n'ai plus à t'apprendre l'importance que j'attache au Tiers-Ordre. En résumé, j'attends pour les autres, de ce groupement religieux, tout ce que j'en ai reçu moi-même : une notion plus élevée et plus pure de la vie chrétienne, un moyen puissant pour satisfaire aux exigences de cette vie, la pratique du support fraternel, de l'émulation vers le bien, des prières et des œuvres mises en commun, c'est-à-dire, finalement le chritianisme pleinement vécu. »

C'est une erreur de croire que le haut idéal du Tiers-Ordre le condamne à rester le partage de quelques privilégiés. Plus je vais, plus je suis convaincu qu'il répond au besoin de notre époque, parce que ces besoins sont d'abord religieux.

Gardons-nous, en effet, de nous laisser prendre aux dehors sceptiques dont notre génération fait si volontiers parade. Comme les enfants qui chantent pour se rassurer dans l'ombre, la jeunesse d'aujourd'hui s'étourdit du bruit de ses négations pour dissimuler son angoisse.

La vérité, c'est que jamais l'inquiétude religieuse ne fut aussi vive. Ah ! je sais bien, l'on essaie de se faire illusion. Certains font effort pour s'accommoder de restes de principes, pour vivoter péniblement, pour porter leur cœur douloureux et endeuillé jusqu'au bout de la course. Mais ce parti-pris des modestes conciliations ne sera jamais le lot des âmes généreuses et passionnées.

La vie la plus ordinaire apporte contre le mal dont notre siècle souffre des protestations muettes que l'on voit et que l'on entend. C'est l'affreuse séparation des âmes qui révèle ses abîmes. On vit tout près les uns des autres, on accomplit les mêmes gestes, on sacrifie aux mêmes convenances ; mais c'est, de plus en plus, entre des âmes souvent unies par les liens du sang, la poursuite d'un rêve séparé, le brisement brutal de l'intimité, parce qu'aucune croyance commune, aucune pensée de pur amour chrétien ne vient fonder l'union nécessaire.

Et la jeunesse qui grandit dans cette atmosphère raréfiée, qui voit éclater autour d'elle, dans la famille et dans le monde, tout ce désordre, se prend à souffrir d'un mal inexprimable. Cherche-t-elle dans le plaisir, dans la science, ou dans les émotions artistiques, de quoi endormir sa douleur ? Bien vite elle s'aperçoit que tout cela ne lui suffit point : que les enlisements des joies mauvaises peuvent bien engourdir son cœur, mais non

Digitized by Google

point le délivrer ; que l'orgueil de savoir peut bien exalter son esprit, mais non le satisfaire ; que même le subtil plaisir d'avoir donné une forme harmonieuse à ses rêves humains, est impuissant à retenir l'élan d'une âme immortelle.

C'est pourquoi, du fond de ces ombres, tant d'âmes jeunes sont attirées vers les clairs sommets de la vie évangélique.

Il ne leur faut point, à celles-là, des traductions complaisantes de la vérité, des conciliations prudentes de l'esprit du monde avec l'esprit chrétien, non ! Elles vont tout droit à la réalité divine pour en embrasser avec enthousiasme la loi intégrale.

Comment s'étonner, dès lors, que le Tiers-Ordre me semble devoir jouer, dans cette délivrance des âmes, un rôle souverainement efficace ? N'a-t-il pas tout ce qui peut répondre à leurs aspirations, tout ce qui peut combler leurs désirs ?...

Je le vois donc, mieux compris par les prêtres et les fidèles, s'implantant ici ou là, attirant tout ceux qui, de propos délibéré veulent se mettre à l'école de l'amour et du sacrifice chrétien, constituant ce foyer fraternel d'où rayonnera sur le monde glacé un peu de vivifiante chaleur.

Tel quel, sous sa forme religieuse, le Tiers-Ordre ne peut tenir lieu de tout, pas plus qu'il ne peut se jeter dans tout. N'est-ce point déjà beaucoup qu'il serve de creuset aux énergies nouvelles, qu'il arrache à leurs habitudes égoïstes les membres qui viennent, qu'il purifie les cœurs, discipline les forces et projette à l'horizon de toute vie le magnifique et attirant idéal du Christ aimant et souffrant ?

Aussi bien, il ne saurait chercher à se propager sous d'autres formes et par d'autres moyens. Il n'a pas pour mission d'imposer à d'autres groupes sa propre discipline, pas plus que l'autorité toute humaine de ses membres. Hors de son centre, nos frères sont les frères de tous les hommes, empressés aux besognes de l'amour, payant de leur exemple et de leurs travaux l'hospitalité qu'on leur donne. Le Tiers-Ordre, pour tout dire, doit être le levain, le levain qui s'oublie, qui agit secrètement, dans la joie de sa vie obscure, qui se réalise moins comme forme extérieure que comme esprit intérieur et profond. S'il ne doit diriger, il peut tout animer, comme il anime nos groupes d'études, comme il animait, au moyen-âge, la vie corporative et la vie communale !... (p. 302-305).

Digitized by Google

II

Et c'est là tout le secret de l'*action rayonnante* que peut exercer le Tiers-Ordre : « Il est une armée de chrétiens qui se donnent ». Sous une direction aussi chaleureuse et forte, « les âmes se dilatent d'une façon admirable. Toutes les petites mesquineries qui émoussent la confiance ou compriment les cœurs disparaissent peu à peu, se fondent dans une large et profonde intimité... En principe, un tertiaire ne doit pas se mêler d'action extérieure s'il n'a fourni la preuve d'une parfaite compréhension de cet esprit. On arrive ainsi à considérer l'action comme une sorte d'élargissement de la vie fraternelle inaugurée au Tiers-Ordre. Comme cela, nous pouvons faire du bon travail, car le grand scandale de notre temps est que les hommes d'action ne s'affirment bienfaisants que dans une cloison étanche de leur vie. Ils apparaissent secourables une fois ou deux par semaine dans l'exercice d'une fonction charitable ; mais ils laissent les féroces habitudes de leur milieu emplir tous leurs autres instants, et c'est par là qu'ils sont un sujet de scandale.

On comprend dès lors comment quelques hommes formés à cette école puissent exercer une aussi profonde influence dans un milieu plutôt rebelle. Avant tout, cette influence est spirituelle, c'est-à-dire qu'elle ne tient à aucune forme particulière. Tout lui est bon, parce qu'elle s'adapte à tout et qu'elle peut tout vivifier... » (p. 198-199).

Et les exemples abondent sous nos yeux pour mettre en relief cette doctrine. « Les tertiaires s'entendent, travaillent, s'aident, s'aiment, tout en aidant et aimant tout le monde. Il y a dans le nombre de belles âmes lumineuses qui forcent la sympathie. Celles des tertiaires de la campagne ne sont pas les moins admirables. Par quel prodige a-t-on pu dégourdir la vie de l'esprit et allumer cette flamme claire qu'on voit briller dans les regards, chez ces jeunes paysans ?... J'avoue que je ne me le serais jamais expliqué si je n'avais assisté à une réunion mensuelle de la Fraternité ». (p. 161.) Résultats identiques dans une paroisse de lapidaires. Le curé avait trouvé en arrivant une population assez religieuse de pratique, mais vivant dans un farouche individualisme et déchirée par les haines des familles. A cause des contacts avec Génève, la moralité y était assez médiocre. L'habitude de la contrebande avait aussi influé sur les rapports d'af-

Digitized by Google

faires. Tous les efforts du curé pour déterminer chez les meilleurs un courant de vie surnaturelle allaient échouer, quand sur le conseil d'un ami, il tenta la création d'une Fraternité. « L'essai réussit. Le Tiers-Ordre, avec sa règle précise, son esprit de détachement et de charité, répondit à ses exigences et lui permit de cultiver en certaines âmes une vie intérieure jusque là bien défaillante. Puis, dans ces âmes travaillées par la grâce, lentement les énergies cachées se firent jour. On vit des actes d'héroïsme chrétien se multiplier et la charité conquérante modifier peu à peu les mœurs d'une population autrefois enlisée dans des habitudes anti-chrétiennes ». (p. 276-278.) Ailleurs, ce sont deux employés de chemin de fer auxquels la vie soumise aux rudes et changeantes conditions de service ne permet pas de s'adonner à une œuvre particulière ; « mais, pendant les longues nuits de veille, ils se livrent à un apostolat dont nous venons de découvrir par hasard les heureux fruits dans des conversions inattendues » (p. 48) ; c'est un noble, M. de Saint-Albin, qui jusque là n'avait compris que les œuvres traditionnelles et qui s'éveille enfin, au contact du Tiers-Ordre, à une charité plus active, à une conception plus nette des besoins de la classe populaire. Sur le soir de sa vie, il se reproche de n'avoir pas eu le sens de la vraie vie. « Mon cher Pierre, dit-il, j'ai beaucoup réfléchi, durant ces dernières années, aux questions que nous agitons ensemble ». « Le soir de la vie, vous le savez, apporte avec soi sa lampe », comme dit le bon Joubert. Dans cette clarté un peu mélancolique, la vie et les hommes vous apparaissent sous des traits nouveaux. Le déclin de mes forces me surprend au moment où je regrette d'avoir donné une trop petite place à ce qui reste aujourd'hui mon bien le plus cher : ma foi chrétienne et mon pays. Je l'ai passée cette vie, marchandant à Dieu le culte que je devais lui rendre, et à mes frères le dévouement et la confiance qu'ils pouvaient attendre de moi. En y réfléchissant, je suis effrayé de la quantité prodigieuse de forces qu'un homme de ma classe laisse se perdre. Le « service public », tel qu'on le remplissait autrefois dans mon milieu, n'existe plus. Nous n'en avons gardé que la figuration mondaine, et, pour beaucoup, cette figuration remplit toute la vie. Peut-on, en effet, appeler service public les occupations qui absorbent le temps du plus grand nombre d'hommes de ma classe ? On porte un nom, on vit d'un passé, on gère tant bien que mal ses biens, on figure sur des listes de donateurs ; parfois on paie un peu de sa personne en visitant quelques pauvres.

Digitized by Google

Tout cela est fait avec sérieux, dignité et bon vouloir. Mais est-ce suffisant ? Autour de moi, je vois un monde qui se transforme, une société qui marche à pas de géant, et, à chaque pas, des problèmes surgissent, terribles, angoissants. J'entends dans nos rangs des gens s'écrier : « Cette société là est menée par le mensonge ! » C'est peut-être vrai, mais, je ne sais pourquoi, cela m'indigne, et j'ai envie de crier à mon tour : « Non, cette société est menée par des gens qui travaillent ! Et nous, qui avons la foi, qui donc avons une raison d'espérer et de travailler, que faisons-nous ? »

« Si ma vie était à recommencer, je me mettrais à l'œuvre dans ce nouveau service public qu'est l'action religieuse et sociale. On me reprocherait, sans doute, de sortir de mon rang, de négliger mes devoirs d'état. Mais, après tout, serait-ce déchoir que d'embrasser cette carrière du dévouement public, plutôt que d'élever des pouliches pour les champs de courses, ou de mener une vie errante de villégiaturiste perpétuel, comme j'en vois tant dans nos milieux ». (p. 198-199, 236-238.)

Mais la figure sur laquelle l'auteur semble avoir concentré tous les traits de la grandeur morale, c'est celle du Fr. Bernard, le tertiaire initiateur ; elle est si belle qu'on la prendrait presque pour un idéal au-dessus des forces humaines. C'est un converti d'Assise : la douceur du lieu, le charme du paysage commencèrent la transformation. « Quand il entra dans la basilique, un émoi intérieur le saisit, et affalé sur une marche de l'autel, il pleura... Depuis ce jour, Bernard ne fait que s'élever dans la voie montante... Comme on lui demandait un jour s'il ne regrettait pas ses pinceaux, il répondit : « Je suis en train de copier un divin modèle, et ce travail auquel je m'efforce si mal me détourne de tous les autres... » L'idéal tout spirituel qu'il porte en lui semble avoir rassasié ses goûts d'intellectuel et d'artiste... Il ne fait rien que de très normal. Il ne se cache pas. Tout le monde entre chez lui. Il vit parmi les besogneux et est connu de tous. Son avoir paternel est très modeste, et cependant il donne au delà du possible. Sa table voit souvent des miséreux s'asseoir à ses côtés, et il laisse souvent sa couche à quelque épave recueillie sur sa route... J'avoue cependant que tout cela ne suffit pas à expliquer les sentiments qu'on éprouve pour lui... La clef de l'énigme n'est pas entre nos mains. Ou plutôt, ce n'est point par des raisons que je puis expliquer ce qui, rationnellement, est inexplicable. Cet homme, tout en

Digitized by Google

faisant des choses simples, rayonne une vie plus profonde, une paix plus douce, voilà tout. Il a consommé, qui sait ? tous les suprêmes sacrifices ; il a souffert : il n'aspire plus qu'à un seul bien ; et c'est pourquoi il a prise sur les âmes partagées et défaillantes. Il leur parle un langage secret, il leur révèle un idéal inconnu, il leur communique ce frisson du parfait qu'on ne peut jamais sentir sans juger vain tout le reste.

Tenez, il y a des âmes qui ont pour nous l'éloquence des soirs dans la nature... Ces montagnes, dont nous connaissons chaque détail, revêtent cependant tous les soirs une nouvelle magnificence. Lorsque vient le couchant, des reflets s'y posent qui les colorent de clartés éternelles ; une paix immense, infinie, écrasante, descend sur elles, et de les voir ainsi drapées d'une clarté si grande, de contempler l'agonie de la lumière qui les enveloppe, de goûter la douceur exaltante qui imprègne l'air où elles se baignent, notre pauvre âme humaine se trouve oppressée et nostalgique.

Il lui semble que le poids est trop lourd qui la retient sur la terre, que l'exil est fini et que la veille libératrice d'une glorieuse éternité va commencer. Ainsi doit-il en être au spectacle de certaines vies. Elles n'ont pour nous rien de caché, elles ressemblent de très près à d'autres que nous connaissons ; mais attiré par leur vertu secrète, un reflet de la vie divine les enveloppe et elles nous apparaissent rayonnantes et transfigurées. » (182-189 passim).

Oui, c'est bien là la raison de son influence étonnante. « Et il doit toujours en être ainsi lorsqu'un homme a quitté « les ombres pour trouver la substance ». La splendeur de la réalité spirituelle, en comblant les âmes élues, les libère des mesquines impatiences et des durs jugements. En leur donnant le don de tout rapporter à un idéal suprême, divinement immuable et humainement accessible, elle leur permet de surnaturaliser les moindres parcelles d'humaine vie.

Vous dites que l'influence de cet homme est inexplicable ? Mais ne comprenez-vous pas que c'est cela qui l'explique ? Est-ce vous qui pouviez faire ce qu'il a fait ? Ne sentez-vous pas que vos actes, dans cette ville emmitoufflée, ne peuvent rien heurter de front, rien briser, chargés qu'ils sont de la lourdeur ouatée de tous les impedimenta des convenances et de l'imbécile respect humain ? Tandis que lui, il est venu, ne connaissant que sa voie, capable à la fois de heurter et d'aimer tout le monde, au nom

Digitized by Google

du Dieu qui l'aime et qui l'a envoyé ! Et il a réussi. Et ces hommes flasques que nous connaissons deviennent virils, commencent à s'aimer après s'être fuis et dénigrés si longtemps. » (p. 182-184.)

Ah ! que voilà bien le Tiers-Ordre de saint François d'Assise qui puise le secret de sa force en Dieu et fait rayonner, après avoir transformé ! Ce qui importe si nous voulons prendre au sérieux le Tiers-Ordre, c'est que nous cherchions Dieu partout. Alors, nous ne trouverons partout que lui. Tant que nous marchanderons notre acquiescement, nous en resterons à l'état d'enfance.

Or, il nous faut marcher à pas de géant, dans l'amour. Cela seul mérite qu'on s'en donne la peine. Bientôt, il n'y aura plus place pour ceux qui préfèrent prendre leurs sûretés que de se confier absolument à la force divine.

Cette confiance absolue dans les forces divines fut la loi originelle du Tiers-Ordre et la raison de toutes ses victoires. Elles lui permit de mener à bien des œuvres réputées impossibles.

Au XIIe siècle, l'esprit de domination et d'impiété, le mépris de la justice et la folie du lucre dévoraient les nations chrétiennes. Or, voici qu'au milieu de la foule dissolue, des hommes nouveaux se lèvent. Ils n'ont rien de ce qui pourrait inspirer à ce temps le respect et la confiance. Ils ont pris le contre-pied des doctrines régnantes. Leur humilité est une insulte perpétuelle au formidable orgueil des hommes, leur pauvreté jure auprès de l'amour général des richesses, leur esprit pacifique semble les livrer impuissants à la tyrannie de violents qui règnent. Et pourtant, leur exemple est plus puissant que les armes. Un jour vient où leur folie sacrée s'est répandue. Elle fait obstacle à l'iniquité triomphante, elle amende les mœurs, elle crée des institutions qui dureront des siècles, elle pénètre le droit public et lui impose son esprit, elle arrête les guerres fratricides, elle réconcilie les peuples.

Ce que nos pères ont fait, pourquoi ne le ferions-nous pas ? Les mêmes maux s'étendent sur notre pays. Il faut y appliquer ces mêmes remèdes qui ne vieillissent jamais !...

Mais il faut aux forces divines un vase très pur et très solide, un fond si humble, si débarrassé de nous-mêmes, que Dieu n'y retrouve plus rien qui s'oppose à l'effusion de ses grâces. C'est là une notion capitale dont nous ne saurions trop nous pénétrer. Voulez-vous que votre cœur soit ouvert à l'amour des hom-

Digitized by Google

mes ? Chassez-en toutes les affections défaillantes et trompeuses qui lui viennent de votre propre fonds, et demandez humblement à Dieu qu'il l'emplisse de sa vie surabondante. Alors, les hommes croiront vraiment que vous êtes capables de les aimer et de les servir.

L'humilité, le sacrifice, voilà les grands leviers offerts à l'élite chrétienne. En dehors d'eux, il n'y a plus rien que l'équivoque, le mensonge et le désordre. Que votre cœur ne s'y trompe pas, au milieu des confusions du monde ! Jamais l'élite chrétienne ne remplira sa sublime mission si elle ne se modèle sur celui qui déclara n'être point venu pour être servi, mais pour servir... Si vous comprenez ces choses, alors vous vivrez et propagerez la vie. Souvenez-vous que le plus saint, c'est le plus humble, et que le plus humble, c'est le plus aimant. » (p. 166-169.)

III

Disciple de saint François d'Assise, Marius Gonin est un citoyen de la France moderne. « Surnaturel de toute son âme, il est démocrate de tout son esprit et de tout son cœur. Prodige que d'aucuns disent déconcertant, il en affirme une fois de plus la possibilité et le bienfait pour la conversion du siècle au Christ ». (*Préface*, XI.)

Il est facile de s'en convaincre à la conception, d'ailleurs très orthodoxe, que l'auteur se fait du Tiers-Ordre. Cette conception apparaît déjà, au début de ses pages sur le Tiers-Ordre, quand il rapporte les dispositions prises par le nouveau supérieur pour rajeunir et démocratiser le public de la vieille et aristocratique Fraternité, dont la vie collective se résumait en des messes mensuelles et dans l'assistance aux funérailles ; à la présentation de quelques novices pleins de juvénile ardeur, mais de milieux ouvriers, « l'aristocratie religieuse bien pensante », qui se serait trouvée déshonorée de fusionner avec le peuple, donna en grande majorité sa démission. C'est alors que la petite Fraternité, formée des éléments les plus divers, put prendre tout son essor, avec une orientation démocratique. C'était bien d'ailleurs dans la note franciscaine, puisque l'apostolat et le genre d'esprit des enfants de saint François sont plutôt orientés du *côté peuple*. La justification en est d'ailleurs facile. « Ce qu'il y a de curieux, dans cette Fraternité que vous avez modelée, dit notre auteur à l'abbé Roze, directeur de la Fraternité, c'est ce mélange d'intense

Digitized by Google

vie religieuse et de préoccupations qui semblent bien du siècle. Vous avez, c'est visible, comme une inclination naturelle pour le milieu populaire : on sent même que vous épousez pas mal de ses aspirations ; et, ce qui apparaît encore le plus évident, vous tenez pour acquis que le peuple est une grande force de relèvement social, qu'il peut s'élever, s'éduquer, faire efficacement les affaires de son âme, de sa vie morale, de sa vie sociale et économique. Croyant cela, vous agissez en conséquence. Vous traitez en hommes majeurs des gens qu'on avait toujours supposés, dans nos milieux, devoir marcher en tutelle. Vous leur demandez d'agir au triple point de vue moral, social et religieux ?...

— Sans doute, votre conception est parfaite. Mais avons-nous une théorie de ce genre ? Pour mon compte, peut-être, j'ai dû essayer de me la faire. Cela me força à étudier de près l'histoire du Tiers-Ordre. Or l'étude du passé du Tiers-Ordre m'obligea à reconnaître que c'était bien là la vérité.

Au fond, il nous faut bien penser que les prédilections du Sauveur de l'Évangile pour les multitudes ne sont point abolies, qu'il ne saurait être question de limiter à une classe les prérogatives chrétiennes, que l'ascension morale dans la liberté et la responsabilité de la conscience est, au regard des préceptes évangéliques, la loi des foules populaires comme celle du petit nombre des privilégiés du rang ou de la fortune. Cela seul déjà suffirait à nous enjoindre de nous tourner avec confiance du côté populaire. Ensuite, nous pouvons bien être convaincus que, le milieu où l'idéalisme religieux a le plus de prise, où le sacrifice de l'intérêt s'accomplit le plus volontiers, où les âmes se donnent plus librement, est ce milieu où l'on vit dans les durs travaux, où l'attache aux biens matériels est la moins forte. Quelques-uns peuvent le contester, en nous opposant d'admirables exceptions, mais nous gardons cependant notre droit de porter de ce côté notre amitié et nos efforts. Il y en a si peu qui croient au peuple, il en est tant qui le traitent durement, et qui nient au total la légitimité de ses aspirations !...

Remarquez toutefois que nous n'excluons aucune classe. Ce n'est pas l'esprit du Tiers-Ordre. Mais ceux qui nous viennent par là ont évidemment à dépouiller, parmi nous, beaucoup de leurs préjugés qui n'ont rien à faire avec l'Évangile.

Quant au mélange de mysticisme et d'action presque temporelle, quel mal y a-t-il à cela ? Notre-Seigneur n'est-il pas venu enter sur son royaume mystique la terre entière ? Si le mysti-

Digitized by Google

cisme, au lieu d'être, comme certains le disent, une déformation, est, au contraire, un accroissement de forces, pourquoi n'en userions-nous pas pour faire régner parmi les hommes un peu d'ordre et de paix ?... Et, si l'œuvre poursuivie est difficile pour nos bras humains, n'est-ce pas une raison pour faire appel à un abondant secours surnaturel ? ». (p. 191-193.)

Basé sur l'esprit de fraternité, franche et sans restriction, qui fait la grande puissance du Tiers-Ordre, cet amour du peuple cherche avant tout à orienter les efforts individuels, vers un idéal d'action qui soit bien la transcription sociale de l'esprit évangélique. Les Tertiaires de S. Ferréol créent des œuvres, « pour faire prévaloir la justice dans leurs rapports commerciaux et la solidarité dans leurs rapports mutuels » : Congé du dimanche, syndicats de tailleurs de pierre fine, fondation d'œuvres agricoles, maisons ouvrières.

Et c'est de ce désir d'être plus à même de servir la cause démocratique qu'est née l'idée d'adjoindre au Tiers-Ordre le *groupe d'études*. « Le mot est bien pauvre pour dire les ambitions qu'il cache, mais il vaut par le sens usuel qu'on lui donne. Dans son sein quelques jeunes hommes s'essaient à mettre en commun leurs bonnes aspirations et leurs travaux en vue de l'action sociale prochaine. Ils ont constaté un jour la disproportion de leurs désirs avec leur savoir. Ils savent qu'ils ne savent rien de ce monde compliqué où ils veulent porter les bienfaits de la justice et de l'amour. Leur désir de confesser ouvertement le Christ, de propager sa paix, de tarir les sources de misère, de réfréner la poussée sociale païenne, se heurte chaque fois à leur ignorance. Ils se réunissent donc, et entreprennent d'étudier et d'agir en conscience, avec réflexion, avec méthode, avec un esprit pratique.

Quelques-uns contestent ces raisons d'être du Groupe d'études. Ils leur reprochent de s'occuper trop de questions sociales. Ce sont les gens qui se plaignent le plus de la société actuelle et de l'impiété publique. Nous les laissons dire. Nous n'admettrons jamais, pour notre part, qu'on puisse concevoir une société chrétienne où subsisterait le perpétuel déchirement de l'individualisme païen, où l'effort de tous les esprits clairvoyants ne tendrait pas à régler d'après les principes du christianisme les rapports sociaux.

Par le Tiers-Ordre, le Groupe d'études est alimenté d'apôtres. Par le Groupe d'études, la vie sociale sera alimentée d'influences

Digitized by Google

et d'activités pratiques, qui en orienteront le cours et en modifieront l'esprit ». (p. 305-306.)

Mais l'Évêque de l'endroit a été averti de ce courant d'idées et d'efforts; et il s'effraie de voir les sujets de causeries sur « nos aspirations sociales », « les vertus démocratiques », « le capitalisme », se trouver mêlées, dans les réunions, à des sujets religieux ou moraux ; il est plus effrayé encore en apprenant que ce ne sont point là seulement des sujets de causerie, que ce sont aussi des idées que l'on s'efforce d'appliquer, d'où il en résulte des habitudes de langage et de conduite qui déconcertent parfois certains esprits.

La réponse justificative de l'auteur est superbe de respect et de force. Dans un lumineux et concis aperçu, il rappelle comment il a été amené au Tiers-Ordre, et dans le Tiers-Ordre, au Groupe d'études.

« Il me semble, Monseigneur, que notre temps réclame une plus vive efflorescence des vertus sociales chrétiennes. Les foules souffrent de vivre comme en un désert moral, au milieu de l'atmosphère desséchante du partis-pris et des égoïsmes. L'image d'une société où les rapports des hommes apparaîtraient guidés par la loi de justice et d'amour du christianisme leur reste comme un invincible souvenir, et elles en poursuivent, au fond de toutes leurs expériences, la réalité. Mais la société sur laquelle se fixent leurs regards n'offre point toujours la vision consolante qu'elles attendent. Un affreux abîme s'y révèle entre la doctrine proclamée et la pratique vécue. Les œuvres ne parlent pas assez. L'amour ne déborde pas du fond des cœurs dans le champ social. Des infiltrations de l'esprit païen, un individualisme brutal se sont glissés dans les mœurs, et y développent, sous les apparences d'une culture raffinée, les pires germes anarchiques.

Ce spectacle ne fait qu'accroître l'incertitude des âmes chercheuses. Elles ont vu faire, dans leur temps, un si prodigieux abus des jeux de l'esprit, qu'elles demeurent insensibles aux démonstrations théoriques. Ce qu'elles cherchent, c'est le livre vivant où l'amour chrétien aura écrit ses œuvres.

Je pense que cette recherche peut ne pas être vaine. Dans ce désert, des oasis de fraternité et de paix peuvent surgir. Très peu nombreuses d'abord, mais habitées par des hommes qui auront livré leur vie au saint travail de la charité, elles seront, pour la société de l'avenir, comme une promesse des renouvellements

Digitized by Google

possibles. En les voyant, les âmes inquiètes se sentiront émues comme devant une réalisation de l'esprit évangélique, et peut-être iront-elles chercher, jusqu'aux sources qui les auront fécondées, l'explication de l'énigme.

C'est cette pensée qui m'a attiré vers le Tiers-Ordre franciscain. A côté des autres œuvres, où l'on s'efforce de retenir, par mille moyens secondaires, la jeunesse, il est un des plus rares où l'on entre de propos délibéré pour organiser sa vie suivant le plan social fraternel de Jésus-Christ. » (p. 291-292.)

Au Tiers-Ordre, dont on essaie de comprendre et de réaliser l'esprit, s'est adjoint le Cercle d'études. « On y étudie des questions confinant à l'économie sociale et touchant des problèmes actuels. Ce Cercle est pour beaucoup comme le prolongement du Tiers-Ordre, en ce sens qu'il prend, au sortir du creuset, l'âme de bonne trempe chrétienne, et qu'il la place, l'esprit attentif, en face de la société actuelle qu'elle doit connaître et comprendre si elle veut bien la servir. Dans cette œuvre d'éducation sociale, les grosses questions débattues dans le public surgissent forcément. Voudrait-on les éviter qu'elles se présenteraient d'elles-mêmes, car aujourd'hui elles assaillent la jeunesse. Il s'agit du progrès, de la justice, de la liberté ; il s'agit de notre temps, de ses négations, de ses espérances ; il s'agit du catholicisme, de ses dogmes immuables, de sa morale, de son culte ; il s'agit aussi des catholiques, des résistances qu'on remarque chez eux, de la force du progrès qu'ils doivent représenter. Dans l'esprit de nos contemporains, toutes ces notions, toutes ces réalités de notre vie historique, se heurtent et se disputent, mettant en jeu souvent la lumière vacillante de convictions à peine établies, entraînant le plus souvent les foules passionnées du côté où l'affirmation est la plus éclatante. Un chrétien fidèle veut-il intéresser à l'objet de sa croyance les esprits de son temps ? on lui répond que cette croyance immobile n'importe pas à la société en marche. Veut-il, lui aussi, dire son mot dans la dispute sociale et faire intervenir, au milieu des thérapeutiques violentes ou utopistes, la solution chrétienne ? on lui répond qu'on ne reconnaît point dans la société baptisée les fruits de bonté et de justice de l'Évangile. Veut-il encore se réclamer de ses prérogatives civiques ? on lui répond que la démocratie n'a que faire de citoyens pour lesquels les disciplines religieuses sont un perpétuel amoindrissement. Partout, sur toutes ses faces, la société actuelle se hérisse de mille obstacles devant l'effort de l'apôtre.

Digitized by Google

Cela aussi est un tourment, pour les âmes jeunes qui ont rêvé de « travailler sur leur siècle », de sentir que tout ce par quoi l'on vit et l'on aime se trouve nié et combattu. Que faire, si ce n'est d'abord d'examiner la valeur véritable de ces superbes affirmations, de rechercher en quoi le catholicisme s'oppose au vrai progrès, à la vraie justice, de faire la part, dans l'étude de l'histoire, des responsabilités qui incombent aux institutions humaines et de ce qui revient au christianisme, de se convaincre, par un sérieux examen, de l'étendue des forces morales exaltantes et surhumaines que les vertus chrétiennes si décriées pourraient prêter à notre société avide d'ascension morale et sociale.

Telle est, Monseigneur, la genèse de notre Cercle d'études. Ainsi nécessité à l'origine, son action va plus loin dans la suite, car il ne suffit pas qu'il ait mis à l'aise la personnalité religieuse du jeune membre, il faut aussi qu'il l'ait muni de notions précises pour une action sociale réformatrice et organisatrice. C'est là que nous rencontrons certains problèmes, où se trouvent engagés les intérêts matériels, et la prédominance sociale des uns et des autres. Nous trouvons l'abus de la puissance économique, un régime qui semble parfois organisé pour perpétuer la misère ; nous trouvons aussi l'état de révolte, la sourde haine qui couve avant d'ensanglanter.

Ah ! Monseigneur, il est sans doute difficile de porter au milieu de l'inextricable enchevêtrement de ces problèmes un peu de lumière pacifiante et un peu d'action médiatrice. On peut effrayer, on peut errer. Le danger serait certain si nos amis ne travaillaient sur eux-mêmes avant de travailler sur la société, s'ils n'étaient gardés de l'utopie par l'incessante expérience de leurs propres faiblesses, s'ils perdaient de vue la seule chose nécessaire : l'esprit de fidélité à la loi chrétienne, le sens de l'unité religieuse par quoi leur action peut valoir quelque chose. Mais un autre immense danger n'existerait-il pas, si les âmes jeunes fuyaient ces préoccupations et consumaient leurs forces dans les futiles et déprimantes jouissances ? Bien des attitudes prises, bien des solutions proposées par ces jeunes ne procèdent pas directement, je le sais, des affirmations chrétiennes. Mais, ne peut-on pas dire que jamais le besoin de Dieu, de ses lumières et de ses forces, n'est aussi évident que lorsqu'on s'est tourné vers ses frères avec l'ardente volonté de les aimer et de les servir ?... » (p. 290-297.)

Digitized by Google

Cette luminense mise au point de la manière de faire de l'action sociale efficace n'a pas besoin de commentaire. Aussi le bon Évêque laisse-t-il son cœur déborder d'allégresse : « Travaillez, travaillez avec l'esprit de foi et de charité. Je compte sur vous. L'Église, mon cher fils, ne peut se désintéresser de cette part du bien-être qui est nécessaire aux hommes pour maintenir la dignité et la sécurité de leur vie ; elle ne nous interdit pas de rechercher, sur cette terre même, cette prospérité qui est conciliable avec le respect des droits de Dieu et de nos frères ; mais elle ne cessera jamais de ne nous rappeler que nous n'avons pas à rechercher ici-bas l'achèvement complet de nos destinées. Sa voix ne s'élève, ni pour étouffer les justes revendications des uns, ni pour condamner les légitimes et raisonnables résistances des autres. Elle ne prend pas parti, tant que n'apparaît pas clairement de quel côté sont les torts. A tous, elle rappelle les communs devoirs, parce que son ministère est un ministère de vérité, de justice, de charité pour le bien de tous.

N'oubliez pas, en travaillant, de quel esprit vous êtes. Portez avec vous la paix, cette paix dévouée qui rend tout facile, qui fait épanouir les âmes ». (p. 296-297.)

Toute la fin du volume nous montre la solide organisation de ces Groupes d'études, avec quelques prêtres conseillers qui étudient tout ce qui a trait à la méthode et aux travaux du Groupe, avec des ramifications partout où il est possible d'en établir, et les résultats féconds qui en sont issus.

Nous ne saurions mieux résumer l'impression profonde que produit un tel ouvrage, que ne le fait M. Thellier de Poncheville dans la conclusion enthousiaste de sa *Préface :* « Dans l'Église, Marius Gonin trouve et aime une discipline qui le prémunit contre les déviations du caprice individuel, et dans la connaissance réfléchie de la réalité, un contrôle permanent qui le garde des séductions de l'utopie générale. La pratique de la liturgie, la méditation des Saints Livres, la retraite fermée, la Fraternité franciscaine (surtout), le contact confiant avec le prêtre et la hiérarchie catholique, toutes ces observances lui permettent de suivre, sans crainte d'égarement, les élans religieux qu'une direction spirituelle oriente sans les déprimer. Et de même, l'incessante mise au point du rêve par la réalité, l'habitude d'observer beaucoup en vivant parmi les hommes plus qu'au milieu des livres, la volonté d'agir, non sur le lointain, vague et abstrait, mais sur le prochain longuement étudié, intimement

Digitized by Google

connu, la défiance du plan systématique, du cadre tout fait, de la recette universelle et infaillible, l'amour de l'action humble, méthodique, sans panache ni trompettes, sans emballement ni fièvre : ces sagesses sociales lui évitent le gaspillage des efforts dépensés à vide, les fausses manœuvres, les créations prématurées, les organisations éphémères, les agitations stériles. Que de bon sens en cet enthousiaste ! Avec des conceptions très hautes et des ambitions très vastes, quel art des humbles réalisations ! Et quelle sénérité, quelle régularité victorieuse apporte son immense labeur de reconstruction d'une société chrétienne cette patience attentive aux possibilités de chaque lieu et aux opportunités de chaque heure ! »

Ecoutons surtout le dernier conseil, pour ne pas nous contenter de l'aperçu, trop sommaire encore à notre gré, que nous venons d'esquisser avec force extraits. « Un livre qui enseigne cette science de la vie et de l'action profonde est un beau livre qui fait du bien. Des lecteurs nombreux lui viendront : s'ils savent le lire, profits et joies leur seront prodigués. Aux jeunes catholiques qu'une aspiration encore confuse soulève vers l'épanouissement de leur pays dans le Christ, aux cœurs qui souffrent de la pauvreté de leurs horizons et en désirent l'élargissement divin, aux esprits troublés par le désarroi d'idées où semble se perdre notre génération, aux croyants en quête des avenues de paix par où l'Église peut rentrer sans violence dans la cité française et reprendre au foyer de son peuple une place aimée, aux incrédules que le besoin d'un secours moral attire jusqu'au seuil du sanctuaire dont ils ignorent encore la vertu cachée, l'allégresse intime, le Dieu vivant, à tous ceux qui cherchent leur âme et leur voie, ces pages seront réconfortantes, vivifiantes, et pourquoi craindre le mot, sanctifiantes aussi.

Ecrites sous les brumes de Lyon, elles ont toutes les clartés chaudes et pleines de vie d'une radieuse journée de printemps. Il fait bon se baigner dans leur lumière, s'en laisser envelopper et pénétrer, lentement, dans le silence, comme on promène sa flânerie ou sa méditation dans la fête du renouveau, sous le ciel de mai insoleillé. C'est la même douceur fortifiante, la même invitation à revivre, l'annonce joyeuse des lendemains qui vont fleurir. A l'horizon qui l'éclaire, la brume des tristesses passées se dissipe, et le cœur tressaille d'un instinct d'espérance au chant de cet appel à l'universelle résurrection.

Une fois de plus, Gonin a réalisé sa vocation : même quand il écrit un livre, il fait vivre des âmes. »

J. D.

Digitized by Google

UN CAPUCIN BRETON

AU XVIIe SIÈCLE

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX (*Suite.*) (1)

CHAPITRE CINQUIÈME

LE P. JOSEPH DE MORLAIX, PRÉDICATEUR.

Le P. Joseph de Morlaix fut incontestablement un grand missionnaire, un controversiste remarquable. « Il avoit un talent merveilleux pour convaincre les hérétiques dans la dispute, et une grâce particulière pour les convertir ». (2) Fut-il au même degré un orateur ? A la chaleur communicative, au zèle apostolique qui entraîne irrésistiblement, sut-il joindre la solidité de la doctrine, l'élévation de pensées et l'art de bien dire qui font le véritable orateur ? Nous ne pouvons que recourir ici au témoignage des contemporains, puisque en dehors des deux oraisons funèbres qu'il prononça, en 1640 et en 1652, nous ne possédons aucune de ses œuvres oratoires. (3) Avant de les entendre, rappelons brièvement ce qu'était, au jugement de La Bruyère, l'éloquence de la chaire, au dix-septième siècle.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Février, Mars, Mai, Juillet, 1911.

(2) *Oraison funèbre*... p. 24.

(3) Nous avons déjà parlé de la première. Voir chap. III, p. 483. La seconde est intitulée : *Harangue funèbre prononcée par le R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur Capucin, en l'église de Saint-Sauveur de Rennes, en présence des Messieurs du Parlement et de tout le corps tant ecclésiastique que politique de ladite ville, aux obsèques de feu haut et puissant Messire* GABRIEL FRESLON, *Seigneur de la Touche-Trébry et la Freslonnière, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, et président au mortier dans le Parlement de Bretagne, le 14 octobre 1652*. Rennes. Vatar, 1652, in-4° de 15 pp. Voir R. Kerviler. *Bio-Bibl. bretonne*, 40e fasc. p. 455. Le P. Joseph prend pour texte ces paroles de l'Ecclésiaste : *Ante mortem ne laudes hominem quemquam*. Mais, dit-il : « comme explique S. Maxime, *lauda post mortem, magnifica post consummationem* ». Puis, il développe les qualités du véritable magistrat, et les montre dans l'âme de son héros.

Digitized by Google

« Il y a moins d'un siècle, écrivait-il en 1687, qu'un livre français était un certain nombre de pages latines, où l'on découvrait quelques lignes ou quelques mots de notre langue... Le sacré et le profane ne se quittaient point ; ils s'étaient glissés ensemble jusque dans la chaire. S. Cyrille, Horace, S. Cyprien, Lucrèce parlaient alternativement ; les poètes étaient de l'avis de S. Augustin et de tous les Pères. On parlait latin, et longtemps, devant des femmes et des marguillers ; on a parlé grec ; il fallait savoir prodigieusement pour parler si mal... Un meilleur esprit néglige ces ornements étranges, indignes de servir à l'Évangile. Il prêche simplement, fortement, chrétiennement ». (1)

Le P. Joseph fut du nombre de ces esprits meilleurs. Qu'il ait pris soin d'éviter toujours l'antithèse et le mauvais goût qui régnaient alors dans la chaire chrétienne, nous ne voudrions pas l'affirmer. Pourtant, il ne semble pas, d'après les mémoires de cette époque, qu'il soit jamais tombé dans de tels excès. Le but, le seul but de l'éloquence sacrée est la conversion des âmes du plus grand nombre, et par conséquent, elle doit descendre des hauteurs de la vérité divine jusqu'aux plus humbles intelligences. Le P. Joseph le savait ; aussi s'appliquait-il à répondre, par une simplicité tout évangélique, au vrai besoin de son temps. Un témoin qui l'entendit souvent et qui avait pris conseil de son expérience et de son savoir, caractérise en ces termes l'éloquence du P. Joseph : « Il ne se mettoit pas en peine des belles paroles, mais il recherchoit les plus puissantes raisons. Il mesprisoit l'agrément de l'esprit du monde, pour avoir la force de l'Esprit de Dieu. C'estoit un prédicateur des âmes, non pas des oreilles ; il employait sans difficulté des termes rejettez du bel usage, quand ils estoient plus significatifs et plus énergiques ». (2)

Voilà un éloge que ne méritaient pas, certes, nombre de prédicateurs de son temps. Toutefois, cette simplicité n'était pas, paraît-il, du goût de tout le monde. Accoutumés à entendre un langage plus châtié, des périodes plus harmonieuses, des comparaisons et des exemples moins familiers, certains esprits se montraient offensés de la liberté que prenait l'orateur de ne rien accorder à ces exigences déraisonnables. Mais, comme le grand évêque d'Hippone, plutôt que de n'être pas compris des masses avides de sa parole, le P. Joseph préféra s'exposer au blâme de quelques lettrés arriérés et prétentieux : *Malo ut me reprehendant grammatici quàm non intelligant populi.* « Sa gloire, dit son biographe, est d'avoir quelquefois despleu à ces esprits qui ne cherchent que des fleurs dans un discours et ne s'arrestent qu'aux froides allusions des mots : leurs plaintes sont venues jusques à moy. Le P. Joseph, disoient-ils, n'est pas agréable, son discours n'est pas assez poly, ses périodes ne sont pas bien adjustées, ses

(1) *Le Caractères*. Chap. XV. *De la Chaire*.
(2) *Oraison funèbre*... p. 29.

Digitized by Google

termes ne sont pas à la mode, il ne chatouille pas l'oreille, mais il pénètre dans le cœur ; de ses prédications, il reste des inquiétudes, il excite une conscience qui nous laissoit en repos et après l'avoir entendu, l'imagination est remplie de fâcheuses idées qui ne s'accordent pas avec nos divertissements ». (1)

C'était assurément le plus bel éloge qu'ils pouvaient faire de ses prédications. Le P. Joseph avait atteint son but : que lui importaient ces vains ornements d'une éloquence inutile et mondaine ? Rendre accessibles à tous les plus profonds mystères de la foi, tel était, tel fut toujours son principal objectif. D'autres peuvent briller davantage par l'éclat de leur parole ou l'étendue de leur savoir ; pour lui, son unique ambition est de toucher les cœurs et de les amener ou de les ramener à la foi active. Son éloquence est à la fois simple et élevée. Profondément versé dans la science sacrée, sans être étranger aux connaissances humaines en général, il est toujours clair, pratique, édifiant, avec l'éloquence par surcroît. C'est l'eau qui coule d'une source abondante, qui arrose et féconde. Il ne cueille pas, en passant, les fleurs de l'élocution, comme les orateurs préoccupés surtout de la forme, il les entraîne plutôt dans le courant d'une conception assez forte pour trouver toujours l'expression la mieux appropriée à la pensée.

Le P. Joseph ne comprenait pas autrement le ministère de la prédication. Il eut cru trahir « l'honneur de la parole de Dieu » en y recherchant son intérêt personnel, au préjudice de la vérité. Le mot de S. Paul : *adulterantes verbum Dei,* était sans cesse présent à son esprit et il en donnait une explication aussi juste que saisissante. « Ce fut à moy mesme qu'il l'expliqua dans une secrète conférence où il me formoit au ministère que j'exerce, rapporte encore son biographe ; il me fit remarquer la différence d'un époux légitime et d'un adultère ; ces deux personnes sont distinguées par la diversité de leurs intentions : le dessein d'un époux est très honneste, il veut accroistre sa famille et donner des sujets à son Prince ; mais un adultère ne cherche que sa propre satisfaction, sans penser au bien public. Et voilà, me disoit ce grand homme, la différence des bons et des mauvais prédicateurs : ceux que le Saint-Esprit anime prennent les sentimens de ce divin Époux de l'Église, ils ne recherchent pas de plaire, mais de profiter ; ils taschent d'accroistre le peuple de Dieu, en luy acquérant de nouveaux sujets : tout au contraire, ceux qui sont remplis de l'esprit du monde, ne se mettent pas en peine, pourveu qu'ils ayent du plaisir et qu'ils en donnent ; ils ne pensent pas à la spirituelle naissance des chrestiens ; d'où vient qu'ils ne demandent qu'à paroistre, ils estudient plustost les lettres du tems que les Epistres de saint Paul ; la fin de leurs prédications, c'est d'entendre qu'ils ont bien parlé, et ils briguent les chaires comme des places d'honneur. C'est ainsi qu'il

(1) *Oraison funèbre...* p. 29.

Digitized by Google

m'instruisoit comme son disciple, et vous n'avez pas beaucoup de peine à croire qu'il ait eu de tels sentimens, puisqu'il les a tesmoignés par ses actions ; il a toujours plustost recherché la gloire de Dieu que son honneur particulier, et plusieurs de la compagnie sçavent qu'il a toujours plus refusé de grandes chaires qu'il n'en a accepté. Comme il prenoit les matières les plus utiles, il préféroit aussi les lieux où il espéroit un plus grand profit ; il n'avoit point toutes ces considérations humaines, il ne cherchoit que Dieu et n'estoit point du tout sensible à l'honneur du monde ». (1)

Ce portrait si délicatement tracé est bien celui du vrai Frère Mineur. Le P. Joseph ne faisait que mettre en pratique ces sages avis de nos Constitutions : « Les Frères doivent s'abstenir d'employer des expressions brillantes et affectées, comme peu convenables au dénûment et à l'humilité du Christ ; mais que leur langage soit naturel, pur, simple et humble, et tout à la fois plein de zèle et tout brûlant du feu sacré de l'amour divin. C'est pour cela que nous les exhortons à s'appliquer de tout leur pouvoir à graver Jésus-Christ dans leur cœur, et à lui en donner la possession pleine et entière, afin que ce soit l'ardeur de la charité qui les fasse parler, comme autrefois saint Paul, ce vase d'élection, ce Docteur des Gentils, qui prêchait la divine parole, non avec la sublimité de l'éloquence humaine, mais par la vertu du Saint-Esprit ». (2)

Telle était aussi la règle de conduite du P. Joseph. La charité seule le faisait parler. On comprend, dès lors, que l'ardeur de ses convictions s'accommodât mal des transactions et des tempéraments. Il avait de l'audace dans le caractère et un peu de cette âpreté que l'on rencontre encore dans le pays breton. Les rochers du Léon avaient ombragé son berceau, et tout en lui se ressentait de cette nature austère qui con-

(1) *Oraison funèbre*... p. 30-31.

(2) *Constitutions des Frères Mineurs Capucins de saint François*. Chap. IX. — Le P. Yves de Paris, parlant de la prédication de son temps, fait cette remarque pleine de finesse et de bon sens : « Quand je parle de l'éloquence du prédicateur, ce n'est pas de celle qui n'a que des fards, des affectations, des fleurs sans fruit, un choix de belles paroles mises en cadence, un ramas de petites antithèses qui, comme dit un auteur du temps, joignent toujours immédiatement les choses extrêmes, le ciel et la terre, la grâce et le péché, le plaisir et la douleur, l'honneur et la honte, Dieu et le diable. Je ne vois rien de plus puéril, de plus ridicule, de moins supportable que ces extravagances affectées, que ces petits morceaux de périodes qui frappent importunément l'oreille, comme ces mauvais carillons de petites cloches, et qui tombent dru menu comme des gresles, sans autre effet, que de ruiner tout le fruit de la prédication. Quand il y aurait quelque sens en ces paroles, il est difficile de le comprendre parmi ces fréquentes interruptions : ces courtes haleines, ces petits pas, comme ceux des vieillards et des enfants, viennent d'une faiblesse qui ne va pas loin sans repos et sans support, d'une insuffisance qui n'ayant pas de quoi former le corps d'une période, fait des avortons et tombe vite sur la pointe qu'on a réservée pour la terminer ». *La Conduite du Religieux*, par le P. Ives de Paris. Rennes, 1653, p. 584.

Digitized by Google

tribue si puissamment à tremper fortement une âme. Il n'est donc pas étonnant qu'entraîné par son zèle, il ait parfois dénoncé avec une âpre énergie, les erreurs grossières et les excès de tout genre dont la société d'alors donnait un si triste exemple. Au risque de blesser certaines délicatesses, il sut toujours maintenir intacte la franchise de sa parole et lui garder une liberté d'allures qui ne connaissait pas d'entraves. La prédication n'était pas, à ses yeux, une parade frivole, mais un devoir sacré, et il se regardait comme investi du rôle de réformateur. Sa mission, selon lui, c'était de proclamer bien haut la vérité. Il la disait donc nettement, hardiment, sans circonlocutions et sans périphrases. Ce n'était pas un charmeur, c'était un remueur d'âmes ; et Dieu bénissait les saintes audaces de son apôtre. Cette rude franchise, qui avait sa source principale dans l'amour de Jésus-Christ et des âmes, un chroniqueur bien connu de l'époque l'a dépeinte en ces termes :

Ce Capucin sage et pieux,
Ce sacré Truchemant des Cieux,
Qui de nous convertir essaye,
Le Père Joseph de Morlaye,
De son Ordre, grand ornement,
Prêche, au Louvre, admirablement.
Où, sans mentir, son Eloquence
Rêveille mainte conscience ;
Son discours est libre et touchant,
C'est au vice, un glaive tranchant,
Contre luy, toûjours il êclate,
Il instruit, et jamais, ne flate,
Chaque Auditeur en est ravy.
Il est, extrêmement, suivy,
Et, bref, il est par sa Morale,
Digne de la Chaire Royale. (1)

L'abbé Hurel qui rapporte ce jugement, l'accompagne de cette réflexion : « Rien, à la vérité, n'est plus embarrassant parfois que ces gazettes dont aucune chose ne confirme ni ne contredit le témoignage ». (2) Ce n'est pas ici le cas, et le savant critique eut, sans doute, parlé autrement, s'il avait mieux connu notre Capucin breton. Injustement oublié de nos jours, le P. Joseph jouissait cependant, au milieu du dix-septième siècle, d'une réputation d'orateur qui s'étendait dans toute la France. A Paris, ses sermons attiraient l'élite des gens d'esprit, et il remplit, à diverses reprises, et toujours avec succès, la charge délicate de prédicateur du roi. (3) Si ses discours ne nous

(1) Loret. *Musée historique*, année 1658.

(2) Abbé Hurel. *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*. Paris, 1872, I. p. 168.

(3) Notamment en 1646, en 1657 et 1658. L'abbé Hurel se trompe, quand il dit

Digitized by Google

ont pas été conservés, du moins le souvenir de son zèle et de son talent oratoire reste inscrit dans les *Mémoires* de ses contemporains.(1) Le chroniqueur des Capucins de Mayenne exalte son « divin et incomparable talent de prédication ». (2) Dom Audebert, assistant du R. P. Général de l'Ordre de saint Benoît, mentionne, dans ses *Mémoires*, le « P. Joseph de Morlaix, encore vivant, un des grands prédicateurs de l'Ordre de saint François ». (3) Le premier biographe du P. Joseph de Paris, Lepré-Balain, dit qu'il ne peut oublier « le V. P. Joseph de Morlaix, puisque l'excellence de ses prédications, avec son exemple, le rend connaissable à toute la France et en fait un juste sujet de son admiration ». (4)

Un témoignage plus précieux encore, est celui des deux chanoines de Paris qui furent appelés à donner leur approbation à l'*Oraison funèbre composée par le R. P. Joseph de Dreux, Capucin, en l'honneur de feu R. P. Joseph de Morlaix du mesme Ordre.* Ils ne se contentent pas de louer en lui le talent et la vertu, ils rendent encore hommage à son zèle et veulent lui donner une « dernière marque d'estime et d'affection ». On nous permettra de reproduire ces lignes, écrites cinq mois seulement après la mort du P. Joseph. Elles sont, d'ailleurs, comme un juste tribut de reconnaissance à la mémoire de l'éloquent prédicateur de Notre-Dame : « ... Nous estimons que ce discours sera utile au public, qui pourra y voir en abbrégé les vertus que ce grand personnage a répandu dans toute la France, par ses puissantes prédications et par ses bons exemples, particulièrement dans la ville de Paris, dont *il a remply très dignement les plus grandes chaires, entr'autres celle de l'Église cathédralle en trois*

que le P. Joseph ne monta dans la chaire royale qu'en 1657 *(op. cit.* p. 168). Comme nous l'avons dit plus haut, le Nonce de Paris répondant à la S. Congrégation du Concile, le 22 février 1647, dit expressément : « P. Josephus interdictus est ab Episcopo Andegavensi, *posteà vero coram rege conciones habuit* ».

(1) La Biblioth. Mazarine (*Mss.* 1056 n. 25 et 1057 n. 52) conserve une copie du temps, de deux sermons du P. Joseph de Morlaix, pour le jour de la Trinité, sur ce texte : « *Laudate Deum secundum multitudinem magnitudinis ejus* ». Il faut, dit-il, louer la Trinité par ses paroles, par son silence et admiration. L'autre, pour le jour des Morts, développe cette triple pensée : l'homme fait le purgatoire par sa malice, il souffre par justice, il ne peut le comprendre par ignorance. Rien ne prouve que ces sermons aient été prononcés à la cour.

(2) *Registre des Capucins de Mayenne* conservé aux *Archives francisc.* de Couvin.

(3) *Les Mémoires du R. P. Dom Bernard Audebert estant Prieur de Saint-Denis et depuis assistant du R. P. Général*, publiés par le R. P. Dom Léon Guilloreau, moine Bénédictin. Paris, 1911, p. 297.

(4) Voir au chapitre premier, n° de février 1911, p. 123. Un religieux mendiant qui écrivait, à Angers, en 1657, parle, lui aussi, du P. Joseph de Morlaix « *très illustre dans notre siècle*, de l'Ordre des Capucins. » *Brieves Reflexions en attendant réponse sur le livre intitulé : Défense des Ordonnances de Monseigneur l'Évêque d'Angers....* Par F. E. D. D. Religieux d'un Ordre des Mendians. L'an M.DC.LVII, p. 272.

Digitized by Google

différens Caresmes, avec autant de fruit que de concours, qui luy ont acquis une approbation si universelle, qu'elle justifie celle que nous donnons au récit de ses louanges ; ce que nous faisons, non seulement en qualité de Docteurs en Théologie de la Maison de Sorbonne, mais aussi comme Chanoines de ladite Église de Paris, en témoignage de l'estime que la Compagnie a fait de ce grand Ouvrier Evangélique durant sa vie, et pour luy donner après la mort cette dernière marque de son affection. Fait à Paris, le 7 décembre 1661.

C. DE GAMACHES. SEGUIER THÉOLOGAL. (1)

La *Compagnie* dont parlent nos deux théologiens, s'honoraient d'ailleurs de le compter parmi ses membres. Le P. Joseph de Morlaix est, à notre connaissance, le seul Capucin que ses mérites aient rendu digne d'occuper une place d'honneur parmi les chanoines de Notre-Dame de Paris. C'est la récompense de son talent aussi bien que de sa vertu. L'absence de documents ne nous permet pas malheureusement d'indiquer à quelle époque et dans quelle circonstance, cette dignité lui fut offerte. Son biographe lui-même n'a pas cru devoir nous révéler ce détail, et le Bullaire de l'Ordre se contente de l'enregistrer par ces quelques lignes, qui sont loin de satisfaire notre curiosité : « *Reperitur adhùc nomen Fr. Josephi a Monte Relaxo in Matricula Ecclesiæ Cathedralis Parisiensis inter canonicos honorarios scriptum, cùm bina vice sacra hujus penetralia, facundia sermonis et spiritu zeli, prædicans baptismum pœnitentiae impleverit* ». (2)

Tant de témoignages divers constituent un faisceau de preuves difficile à rompre. Malgré l'ombre et le mystère qui n'ont cessé d'entourer sa mémoire, le P. Joseph de Morlaix mérite assurément de prendre rang parmi les personnalités oratoires les mieux appréciées du dix-septième siècle. (3) « Il y a plus de vingt-quatre ans qu'il a commencé de prescher à Paris, disait le P. Joseph de Dreux, et toujours avec foule d'auditeurs, toujours avec un succez considérable, jusques au Caresme dernier, où il a paru, non pas un homme de la

(1 *Oraison funèbre* .. p. 51. *Approbation.*

(2) *Bullar. Ord. Min. Capucc.*, t. V, p. 103. C'est par erreur que le Bullaire dit : *bina vice.* Les deux Chanoines dont nous venons de rapporter le témoignage, et le P. Joseph de Dreux lui-même affirment que le P. Joseph prêcha trois fois le Carême à Notre-Dame. Un document conservé aux Archives Générales de l'Ordre est également très explicite sur ce point : « *Concionatores celeberrimos enutrivit Provincia nostra Britannica, quos inter effulsit maximè Reverendus Pater Josephus de Morlaix qui* IN ECCLESIA CATHEDRALI PARISIORUM BIS ET ITERUM PER QUADRAGESIMAM CONCIONATUS EST, *inter canonicos hujus illustrissimæ Ecclesiæ honorarios adscriptus* ».

(3) C'est l'abbé Hurel qui, le premier, a parlé du P. Joseph de Morlaix, dans ses *Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*. I, p. 167-168. M. Jacquinet ne le mentionne même pas dans les *Prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet*. Paris, 1863.

Digitized by Google

terre, mais un homme du ciel, où les beautez ne vieillissent point ; car au sentiment de tous ceux qui l'ont entendu, jamais il n'a presché avec autant d'éloquence, avec plus grande liberté de voix, avec plus de ferveur ». (1) Certes, il serait puéril de marchander le génie oratoire à un homme qui a su, pendant vingt-quatre ans, exercer une action toujours grandissante sur un auditoire aussi varié et plutôt difficile. Quand on lit, en effet, les discours qu'entendit la chapelle royale, ou ceux qui furent prononcés, vers cette époque, dans les principales églises de Paris, on se persuade aisément qu'ils ne pouvaient s'adresser qu'à des esprits d'une trempe très rare aujourd'hui, qu'à des âmes dont les nôtres ont, sous plus d'un rapport, dégénéré. Il fallait, de toute nécessité, des qualités réelles pour soutenir, pendant si longtemps, sa réputation d'orateur, et garder autour de sa chaire un auditoire parfois très instruit et toujours exigeant. (2)

Assurément, le P. Joseph possédait ces qualités, aussi fut-il l'un des orateurs les plus goûtés de son temps ; et son éloquence simple, mais forte et convaincue, fut la principale cause de son succès. Après s'être fait entendre à Saint-Paul, pendant l'Avent de 1643, la reine d'Angleterre désira l'entendre l'année suivante, « dans la grande salle du Louvre ». Une lettre du 10 décembre 1644, que nous avons découverte à la bibliothèque de Brest, renferme à ce sujet, quelques curieux détails :

« Le 4 de ce mois, la reine de la Grande Bretagne alla entendre Vespres aux Capucins de Saint-Honoré, où elle fut reçue hors leur porte par leur Gardien, suivi de six-vingt religieux, tenans chascun un cierge blanc, qui la conduisirent processionnellement dans leur église, où Sa Majesté britanique ouït la prédication du P. Joseph de Morlaix, Provincial des Capucins de Bretagne, lequel sadite Majesté a choisi pour prescher devant elle, dans la grande salle du Louvre. Et pour tesmoigner davantage son affection vers cet Ordre, qui a l'honneur d'avoir fourny des religieux pour sa chapelle de Londres, et d'en avoir encore près de sa personne, elle accepta la pauvre collation que ces Pères luy présentèrent ». (3)

Deux ans plus tard, le P. Joseph prêchait l'Avent à Saint-Séverin, et le Carême à Saint-Médéric, en 1646. C'est dans le cours de cette même année qu'il monta dans la chaire des Jésuites, et prêcha le panégyrique de S. Louis devant la reine. Un incident que relève le *Journal* d'Ormesson produisit, paraît-il, quelque émoi dans l'auditoire. « Le dimanche 25 août, dit-il, je fus l'après dînée aux Jésuites où

(1) *Oraison funèbre*... p. 26.

(2) Sur les thèmes de la prédication, à cette époque, et sur les auditeurs de la cour et des principales églises de Paris, voir l'abbé Hurel, *op. cit.* Introduction.

(3) Bibliothèque de Brest. *Mss. de Mauriès.* Sur la mission des Capucins en Angleterre, voir l'article du P. Ubald d'Alençon : *L'Aumônerie de la Reine Henriette*, dans les *Études franciscaines*, t. IX, 1903, pp. 14-26.

Digitized by Google

la reyne vint. Le P. Joseph de Morlaye, Capucin, y prescha. Son texte fut : *Cor regis in manu Domini*. Son commencement fut fort beau, mais la fin ne satisfit pas. Il dit que la reyne devoit prendre parmi les Jésuites un confesseur pour le roy, dont chacun fut mal édifié. » (1) Il est regrettable que ce chroniqueur ne nous ait point fait connaître la cause de cet étonnement. Sans doute, le P. Joseph avait de fort bonnes raisons pour tenir ce langage, et la reine qui professait pour lui une affection et une estime particulière, ne put se montrer blessée de la sagesse de son conseil. (2) Quoiqu'il en soit, comme nous l'avons déjà dit, le P. Joseph devait se faire entendre encore *devant leurs Majestés*, pendant l'Avent de 1657 et le Carême de 1658.

Pourtant, la hardiesse de son langage lui attira encore cette fois quelques critiques. On sait à quelles divisions intestines la France était alors en proie. Touché de la misère du peuple qu'exploitaient indignement les principaux ministres du royaume, le P. Joseph ne put contenir son zèle et n'hésita pas à se faire, auprès du roi, l'interprète ému de la conscience publique. C'était une chose difficile et délicate, car, la coutume et les lois de l'État commandaient des ménagements extrêmes à un sujet, qui entreprenait de remontrer ses devoirs à son roi. Mais le P. Joseph avait le courage de l'apôtre, et Louis XIV l'humilité du chrétien. D'ailleurs, c'était le Vendredi Saint ; il pouvait espérer que les grandes leçons que nous rappelle cet anniversaire mémorable, feraient accepter plus facilement du monarque, cet appel aux sentiments de la justice et de la charité. La reine n'assistait pas ce jour-là au sermon. Après avoir parlé de Pilate qui, par crainte de César, avait fait crucifier Jésus-Christ, l'orateur se tournant vers le roi, ajouta « qu'il seroit coulpable de cette crainte s'il ne luy disoit l'estat auquel se trouvoit son royaume, le mescontentement et le desplaisir qu'avoient ses peuples de voir la façon d'agir de ses ministres ; qu'il y en avoit de plus riches que luy ; que c'estoit une honte que les peuples qui se saignoient pour le bien de ses affaires, pour sa gloire et pour le soustien de sa couronne, vissent avec des

(1) *Journal* d'Olivier Lefebvre d'Ormesson. I, p. 393. Voir aussi l'abbé Hurel, *op. cit.* I, p. 167.

(2) On sait qu'Anne d'Autriche inclina longtemps pour que le confesseur du jeune roi fut un évêque. Mazarin, au contraire, désirait laisser les Jésuites en possession de leur charge traditionnelle. (Cf. *Journal des Savants*, janvier 1855. p. 22). En 1646, ceux-ci espéraient voir se réaliser la promesse du cardinal, et c'est ce qui explique, sans doute, pourquoi le P. Joseph de Morlaix, uniquement soucieux de l'intérêt des âmes, plaida leur cause en cette circonstance. Ce n'est pourtant que trois ans plus tard, le 29 octobre 1649, que la régente choisit, pour confesseur du roi, le P. Paulin, Supérieur de la Maison professe de Paris. Louis XIV avait alors atteint sa douzième année. Disons, en passant, que les confesseurs d'Anne d'Autriche appartenaient tous à l'Ordre de saint François. Cf. Archon. *Histoire ecclésiastique de la Chapelle des rois de France*, 1711, in-4° II, p. 793-794. Sur le P. Paulin, voir : *La première jeunesse de Louis XIV*, (1649-1653) *d'après la correspondance inédite du P. Charles Paulin, son premier confesseur* par le P. H. Chérot, S. J. Paris, 1892.

Digitized by Google

soupirs et des larmes que tout leur bien, tout leur avoir et toute leur substance passast en des mains estrangères. En des mains estrangères, Sire, adjousta-t-il, qui exercent des libéralitez qui ne devroient partir que de Vostre Majesté ; qui donnent toutes les récompenses et prennent pour elles et pour leurs créatures toutes les finances de vostre Estat ! »

Ce langage était hardi et pouvait attirer à son auteur de dures et implacables vengeances. Mais le P. Joseph ne voulait pas être accusé de s'être fait, par le silence, le complice des souffrances du peuple. « S'il a parlé de la sorte, dit-il à la fin de son discours, c'estoit pour descharger sa conscience ». Il ne regrette rien de ce qu'il a dit, il est prêt à tout souffrir pour les droits de la justice et de la vérité. Pourtant, il espère « un autre traictement de la clémence de son roy qu'il sçavoit estre ou devoit estre comme le grand Théodose qui remercia les deux évesques qui l'avoient adverti, par leurs lettres, du malheur de son gouvernement ». L'effet produit par ce discours fut immense. « Quelques-uns blasment le procédé, dit, en terminant, le chroniqueur, mais la plupart le louent ». (1) De ceux-là étaient vraisemblablement Loret, qui écrivait, au même moment, que l'éloquence du P. Joseph de Morlaix était vraiment *digne de la chaire royale.*

C'est par *La Véritable Liste des Prédicateurs* que nous connaissons quelques-unes des stations de Carême et d'Avent prêchées par le P. Joseph à Paris, (2) mais nous ne possédons que très peu de renseignements sur les prédications qu'il y donna dans l'intervalle de ces stations. Cependant, si l'on en croit le P. Joseph de Dreux, elles étaient fort multipliées, car, « jamais on n'a veu de prédicateur qui preschast plus facilement, plus souvent, en toutes sortes d'occasions, à toutes sortes de personnes ». (3) Le *Journal* d'Ormesson fait ainsi l'éloge de son discours aux Minimes, en 1643. « Le lundy 13 avril, je fus faire mes dévotions aux Minimes, à cause de la feste de saint François de Paule, et j'y disnai. Le P. Joseph de Morlaye, Capucin, y prescha et fit une belle action ; il prescha l'humilité de saint Fran-

(1) *Journal d'un Voyage à Paris* (1657-1658), publié par Faugère, p. 459.

(2) D'après cette *Liste* (*Bibl. nat.* réserve LK7 6743) le P. Joseph de Morlaix prêcha : en 1646, l'Avent à Saint-Séverin ; en 1647, le Carême à Saint-Médéric ; en 1648, le Carême à Notre-Dame de Paris, et l'Avent à Saint-Jacques de la Boucherie; en 1649, le Carême à Saint-Gervais ; en 1651, le Carême à Saint-Eustache ; en 1657, l'Avent, au château du Louvre devant leurs Majestés ; en 1658, le Carême, au Louvre devant leurs Majestés, et l'Avent aux religieuses de Montmartre ; en 1659, le Carême à Saint-Etienne du Mont ; en 1661, le Carême à Saint-André des Arts. Nous devons faire remarquer que cette liste est très-incomplète. Elle ne commence qu'à l'année 1646 ; or, le P. Joseph inaugura son ministère à Paris, vers 1637. Nous savons, d'ailleurs, qu'il prêcha trois Carêmes à Notre-Dame, et la *Liste* ne mentionne que celui de 1648. *L'Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Placide Le Duc, p. 473, n. 1, nous apprend que le P. Joseph prêchait à Quimperlé, en 1653.

(3) *Oraison funèbre*... p. 19.

Digitized by Google

çois qu'il divisa en trois degrés : humilité dans l'ordre de la nature, du péché et de la grâce que son humilité avoit reconnue ; des trois couronnes apportées par un ange, l'une qui luy donnoit l'empire sur toute la nature, sur les éléments ; l'autre qui luy avoit donné l'empire dans l'état de grâce qui est la charité qu'il avoit laissée aux siens. Ce fut le fond de son sermon. Madame de Chevreuse y questa ». (1)

Au témoignage du P. Joseph de Dreux qui l'avait intimement connu, l'activité et le zèle du P. Joseph étaient vraiment incessants. « Il ne désista jamais de prescher » dit-il. Descendu de chaire, il accueillait avec bonté tous ceux qui venaient lui demander quelques conseils ; il achevait « dans l'entretien ce qu'il avoit commencé en preschant, de sorte qu'il n'avoit pas un seul moment de repos ». (2) Pour Dieu, pour les âmes, le P. Joseph ne compta jamais avec la fatigue. Non content de se faire entendre dans les principales chaires de la capitale, il se plaisait encore à évangéliser les plus modestes paroisses de la banlieue. Il ne connaissait pas de plus beau ministère que de faire la mission aux pauvres gens de la campagne. « Non, disoit-il, je ne suis pas seulement prédicateur du roy, ou du Chapitre de Notre-Dame : je ne me dois pas seulement à la paroisse de Saint-Germain, de Saint-Eustache, ou de Saint-Paul ; mais aussi je dois prescher au village de Meudon, à ces pauvres églises où l'on ne voit jamais de prédicateurs ». (3)

Là, son âme d'apôtre se livrait tout entière ; il pouvait donner un libre essor au zèle qui le dévorait. Sa parole était toujours accessible à tous, une parole populaire. On lui reprochait de manquer parfois de distinction, et de ne se ressentir en apparence pas plus de l'école que de la cour. C'était une parole vivante, pénétrante, efficace et sainte. Elle touchait les cœurs et faisait avancer la vérité ; elle tonnait contre les vices et était aussi terrible que charmante. Et le P. Joseph éprouvait un indicible bonheur à prodiguer ses labeurs et son zèle aux petits et aux simples. C'est ce qui faisait dire à son biographe : « Après avoir presché au Louvre devant le plus auguste de tous les roys, avec l'édification de toute la Cour, on l'a veu prescher à de pauvres païsans ; après avoir remply les premières chaires de Paris, et par trois fois celle de Nostre-Dame, avec le succez dont j'ay pour tesmoins tous Messieurs les chanoines de cet illustre et vénérable Chapitre, il s'en alloit prescher dans les paroisses de village : pour avoir eu l'honneur de prescher devant le roy, il ne mesprisoit pas les moindres stations, mais il se donnoit à tout le monde ». (4)

(1) Marie de Rohan, née en 1600, d'abord mariée à d'Albert Luynes, puis en 1622 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse le 1er août 1679. *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, I, p. 392. V. Hurel, *op. cit.*, I, p 167.

(2) *Oraison funèbre*... p. 17.

(3) *Oraison funèbre*... p. 20.

(4) *Oraison funèbre*... p. 20.

Digitized by Google

La veille de Noël, comme il avait réuni à Saint-Germain l'Auxerrois « toutes les servantes de charge, tous les laquais, tous les cochers, tous les palefreniers, tous ces petits domestiques à qui l'on ne donne pas le temps de venir au sermon », il monte en chaire et leur dit : « Camarades, le ciel est fait pour vous, aussi bien que pour vos maîtres, escoutez, je vous prie, le moyen de le gagner ». Et dans un langage simple et à la portée de tous, il leur parle de la confession et de la manière de se bien confesser. Un gentilhomme assistait à cet entretien. Profondément édifié de l'aimable simplicité du prédicateur, il s'empressa de faire partager au roi son admiration. Se rendant le soir à Saint-Germain, il lui raconta en détail tout ce qu'il avait entendu. « Sa Majesté très chrestienne se le fit répéter, ajoute le biographe, et se voulut servir de cette méthode pour sa confession de Noël ». (1)

Le prince de Condé l'ayant invité un jour à prononcer un discours devant le Parlement, le P. Joseph déclina cet honneur, et le supplia « de trouver bon qu'il tint sa parole à une moindre audience où il s'estoit engagé ». Il ajouta qu'il n'accepterait même pas la chaire de Notre-Dame, s'il avait promis de prêcher dans un village, « d'autant qu'il estoit également à tout le monde ».

En voyage, le P. Joseph se reposait de ses fatigues, en distribuant, le dimanche, le pain de la divine parole, aux populations qu'il traversait. Se trouvait-il alors dans un château trop éloigné de l'église, il faisait sonner la cloche de la chapelle, et ayant ainsi assemblé tout le peuple des environs, il lui rappelait, dans un entretien familier, les grandes vérités de la foi, et l'exhortait à l'accomplissement fidèle de ses devoirs chrétiens. « Et combien de fois, après avoir dans le cabinet signifié aux maistres les volontez de Dieu, venoit-il dans l'office pour instruire les valets, dont les âmes ne lui estoient pas moins précieuses ! » (2)

Sa sollicitude envers les communautés religieuses lui faisait également un devoir de les faire participer aux bienfaits de la parole de Dieu. Comme elles ne pouvaient venir à lui, il ne refusait jamais d'aller à elles. Il se plaisait, au contraire, à visiter celles qui lui étaient confiées et à leur prodiguer les marques de sa bienveillance, à présider les cérémonies, vêtures et professions religieuses. Sa présence apportait à toutes joie et réconfort. Sa parole y était recueillie avec le plus profond respect. Il savait d'ailleurs merveilleusement adapter son enseignement aux caractères de chaque règle et aux besoins particuliers des couvents. « Il venoit à leurs grilles pour les exciter à une plus grande perfection : après avoir tonné contre les pécheurs endurcis, il venoit respandre une agréable rosée sur ces cœurs desjà possédez par l'esprit

(1) *Oraison funèbre...* p. 20.
(2) *Oraison funèbre...* p. 19.

Digitized by Google

de Dieu, pour y produire les plus héroïques vertus ». S'adressant ici aux religieuses du Calvaire qui l'écoutaient, le P. Joseph de Dreux s'écrie : « Vous le scavez, âmes saintes, qui l'avez tant de fois entendu, et qui le reconnoissiez comme l'un des visiteurs de vostre Ordre ; vous avez peu voir combien il avoit l'esprit élevé et capable de conduire les âmes attirées par les voyes les plus extraordinaires : son cœur tout séraphique n'exhaloit que des paroles de feu, car il n'y en eût jamais de plus affectif, vous en conservez encore l'ardeur qui vous fait aujourd'huy fondre toutes en larmes ». (1)

Comme on le voit, le P. Joseph savait trouver le chemin des âmes qui l'écoutaient, et il se formait entre elles et lui une mystérieuse harmonie. Qu'il s'adressât aux grands de la cour, aux lettrés et aux savants, aux paysans et au peuple, il se rendait bientôt maître de son auditoire par la clarté de son exposition, la force et la logique du raisonnement et l'ardeur de son zèle. Et quand il reparaissait dans la même chaire, bien loin de perdre dans l'estime de ses auditeurs, en se répétant, comme l'aurait fait un prédicateur ordinaire, son talent semblait avoir encore grandi pendant son absence. On le retrouvait avec un enseignement neuf et abondant, qui empruntait une splendeur nouvelle autant à la variété des matières, qu'à la façon toujours large et élevée avec laquelle il les traitait.

Mais sa parole n'était si puissante que parce que, méditée au pied du crucifix, fécondée par ses prières et ses larmes, elle livrait son âme plus encore qu'elle n'exprimait sa pensée. « Il puisait en soy mesme, dit toujours son biographe, les lumières qu'il nous communiquoit, car il portoit en son cœur le Soleil de Justice, le Verbe Incarné, qui luy fournissoit plus que tous les livres et tous les Docteurs du monde. » Et parlant ensuite de la manière dont il composait ses sermons, il cite ce trait qui met dans tout son jour l'esprit de foi et le zèle ardent qui animaient l'infatigable missionnaire :

« Il faut aujourd'huy, dit-il, que je déclare ce que j'ai veu : il faut que je vous déclare sa méthode et sa façon d'estudier. J'ay quelquefois eu l'honneur de l'accompagner, et un peu devant son dernier caresme, nous estions ensemble dans Paris chez un des principaux Officiers de la Couronne : le mercredy des Cendres approchoit, et pour s'y préparer, tandis que plusieurs personnes de qualité l'empeschoient de parler des affaires de Dieu avec ce Seigneur qui l'avait mandé par un exprès, il se retire dans un cabinet, et devant une image dévote qu'il y rencontra, il se recollège dans une profonde méditation, et puis, comme tout remply de l'esprit de Dieu, il prend une plume et marque sur un papier les principales matières de ce beau sermon qu'il fit le premier jour de Caresme dans l'Église de Saint-André, et qui mérita

(1) *Oraison funèbre...* p. 21.

Digitized by Google

l'approbation des plus rares esprits du Royaume. (1) Je l'observois avec fidélité, et je me souvins de ce que je luy avois ouy dire à un jeune prédicateur : mon Père, vous avez bien presché, mais si vous eussiez retranché deux heures de vostre estude pour les donner à l'oraison, vous eussiez ravy tous vos auditeurs ; sans doute, vous n'avez pas assez conféré avec Dieu. J'estois présent, et je remarquay cet advis pour m'en servir autant que le prédicateur à qui il estoit addressé : de là je conclus que la comparaison de l'aigle mystérieux et du P. Joseph, n'estoit par mal inventée dans la Mercuriale, que son esprit s'élevoit bien haut, jusques à regarder fixement le soleil dans son orbe : *solem in rota, verbum in Patre*. Et je commençay d'observer que toujours il parraissoit en chaire avec une sainte gravité, avec le visage d'un homme qui sortoit, non pas d'entre les livres, mais d'avec Dieu et qui pouvoit dire : non *ab homine didici,* le ciel m'a enseigné les véritez que je vous presche. » (3)

Pénétré de cette pensée, en effet, le P. Joseph de Morlaix, ne demandait pas autre chose au Seigneur que le salut des âmes. Si, dans l'intervalle de ses prédications, il se plongeait dans la *solitude de dix jours*, c'était en vue des âmes, pour devenir, entre les mains de Dieu, un instrument de conversion d'autant plus apte, qu'il serait plus détaché de lui-même et plus surnaturel. Volontiers, il s'appliquait la parole de Notre-Seigneur : « *Pro eis sanctifico me ipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate.* Pour les autres, je me sanctifie moi-même, pour qu'ils soient aussi sanctifiés en vérité ». (*Joan* : XVII, 19).

Absolument certain que Dieu l'avait choisi pour la conversion des âmes par la prédication, il était disposé à tout sacrifier et à tout souffrir, pour se rendre plus digne d'un si saint ministère. Aucune considération humaine n'était capable de ralentir son ardeur ni d'entraver son zèle. Sa vie lui était moins précieuse que sa parole. Le P. Joseph de Dreux nous apprend que pour le salut d'une âme, « il exposa jusqu'à son honneur ». Un jour qu'il prêchait contre certains désordres si communs, à cette époque, une malheureuse, touchée par la grâce, vint lui confier le secret de sa honteuse conduite et implorer le secours de son ministère. Le P. Joseph plein de compassion pour cette infortunée, l'exhorte vivement à réparer sa vie de scandale et à fuir, sans retard, la société des misérables qui l'avaient séduite. Mais ceux-ci « qui n'avoient pas dessein d'estre les compagnons de sa pénitence, conjurent la perte du Prédicateur, dont les paroles ont enlevé la matière de leur crime, et par une diabolique invention, ils proposent de ternir l'esclat de sa renommée par la plus noire des calomnies : le P. Joseph en est adverty, mais il continue à prescher avec autant de zèle

(1) *La Véritable liste des Prédicateurs* nous apprend, en effet, que le P. Joseph prêcha le Carême de 1661, à Saint-André des Arts. Le P. Joseph de Dreux prêchait également la même station aux Feuillantines.

(2) *Oraison funèbre...* p. 18.

Digitized by Google

et de ferveur, que s'il n'avoit rien à craindre parmy ceux qui luy vouloient desrober son plus précieux trésor. Sa constance leur ferma la bouche ; et sans doute, il falloit un courage invincible, une persévérance infatigable, pour surmonter tant de périls, pour essuyer de telles difficultez ». (1)

Ce zèle des âmes le portait également à se se faire entendre aux plus coupables et aux plus abandonnés de la société. A peine avait-il achevé une retraite ou une station, qu'on le voyait se diriger, en toute hâte, vers l'hôpital et la prison, pour porter aux malades et aux prisonniers les consolations et les secours de la religion. Il réalisait le mot de S. Paul : *Quis infirmatur et ego non infirmor ?* Il puisait dans sa charité ces paroles suaves qui adoucissent la souffrance et la font accepter avec foi et résignation. « Je l'ay veu, dit encore le P. Joseph de Dreux, après avoir passé toute la semaine à prescher dans l'église cathédrale, venir le samedy à la prison, ou à l'Hostel-Dieu, afin que ces pauvres gens qui ne pouvoient pas assister au sermon, ne fussent pas néanmoins privez de la parole divine : et parce que de tels auditeurs avoient autant besoin du secours temporel que du spirituel, il ne manquoit pas de leur procurer les charitables assistances de quelques personnes dévotes, qui s'estimoient heureuses de contribuer aux bons desseins du P. Joseph, comme les saintes femmes de l'Évangile, qui suivoient le Fils de Dieu, et contribuoient à l'entretien de ses disciples ». (2)

Mais le P. Joseph ne consacra pas ses travaux apostoliques à la seule ville de Paris. Fidèle à la recommandation qui lui avait été faite à Rome, en recevant les pouvoirs de prédicateur : *prædicate evangelium omni creaturæ*, il ne connaissait point les distances, dès qu'il s'agissait d'annoncer aux âmes la parole divine. « Quand il s'est absenté de Paris, disoit son panégyriste, ce n'estoit pour se reposer, mais pour avoir moyen de prescher aux villes qui le demandoient avec instance, et croyoient que Dieu l'avoit envoyé pour le salut de tout le royaume : si vous avez esté quelques années sans le voir, il travailloit à la conversion d'une autre Province ». (3) C'est que tous les diocèses de France se disputaient, à l'envi, le bonheur de le posséder, et, dans son zèle infatigable, il ne refusait aucune des demandes qui lui étaient adressées. Il va, il court, il sillonne la France dans toutes ses directions, si bien qu'il serait difficile d'indiquer toutes les villes qui eurent la faveur de l'entendre. « Il faut aller jusqu'au bout, disait-il, il faut que ma vie et ma prédication finissent en même temps ». Aussi, le P. Joseph de Dreux ajoute-t-il que « l'on n'a pas veu de prédicateur résister si longtemps aux fatigues de la prédication ».

(1) *Oraison funèbre*... p. 21.
(2) *Oraison funèbre*... p. 21.
(3) *Oraison funèbre*... p. 36.

Digitized by Google

Appuyé sur une vie sainte et irréprochable, sur l'ardente sympathie qu'il suscitait sous ses pas, sur des appuis inattendus que Dieu lui envoyait toujours dans les moments difficiles de sa vie, le P. Joseph de Morlaix parcourut, avec un éclat que les épreuves n'ont fait que relever et faire briller, une longue carrière utile à l'Église et à son Ordre. Il est breton par son origine ; comme religieux, il appartient à la Province de Bretagne dont il est en même temps, l'ornement et la gloire ; mais ses fatigues, ses travaux, ses sueurs, son être tout entier sont à toutes les âmes rachetées par le sang du Christ. Aussi, le voyons-nous franchir les plus longues distances pour leur porter les bienfaits de sa parole. « Bretagne, s'écriait avec enthousiasme le P. Joseph de Dreux, vous dites qu'il est à vous, parce qu'il a pris naissance dans une de vos villes ; Touraine, vous y prétendez, parce qu'il a rendu ses vœux dans un couvent de vostre jurisdiction : Rome, vous pensez avoir droit sur luy, d'autant qu'il a esté fait Prédicateur dans l'enceinte de vos murailles ; Paris, vous le possédez avec une sorte de prescription : mais suivant le dessein de Dieu, il est à Paris, il est à Rome, il est à Lyon, il est à Bourdeaux, il est à Bourges, il est à Marseille ; c'est un autre saint Paul qui doit estre tout à tous : *omnibus omnia factus sum* ». (2)

Quand on songe aux difficultés que présentaient alors les voyages à travers la France, on ne peut s'empêcher d'admirer davantage encore le zèle de l'intrépide missionnaire. Il ne faut pas oublier non plus que, durant de longues années, le P. Joseph de Morlaix fut appelé à remplir les charges les plus importantes dans sa Province d'origine. Tour à tour Gardien, Définiteur, Provincial, il se voyait obligé, en raison même de ces charges, de limiter, autant que possible, la durée de ses absences. Qui ne voit dès lors à quelles fatigues continuelles il s'exposait, en entreprenant ces longues courses apostoliques, à des intervalles si rapprochés ? Qu'il ait voyagé le plus souvent à pied, nous en sommes assurés d'abord, parce que telle était, en règle générale, la façon de voyager de nos Pères, à cette époque. Mais nous avons aussi sur ce point, un témoignage formel, celui de son pieux biographe : « Scavez-vous, disait-il à son auditoire, combien les sermons du P. Joseph luy ont cousté ? Quelquefois il luy a fallu faire quatre-vingt lieues à pied dans une saison d'hyver, pour venir travailler à votre salut, prodiguant son peu de santé et sa précieuse vie, mais il mesprisoit tout cela. Il faut, disoit-il, accomplir la commission que le Fils de Dieu m'a donnée : je prescheray tant que j'auray de force pour me traisner jusqu'à l'église. Allons où le Saint-Esprit m'appelle, je passeray les torrents et les chemins les plus fascheux, rien n'est capable de m'arrester. » (1)

(1) *Oraison funèbre...* p. 18.
(2) *Oraison funèbre...* p. 38.

Digitized by Google

L'année même de sa mort, il fit, à nouveau, le voyage de Nantes à Paris, pour prêcher le Carême à Saint-André des Arts. Sans doute, la fatigue l'avait obligé de ralentir sa marche, ou bien une circonstance imprévue l'avait-elle contraint de retarder son arrivée. Les jours se passent, l'ouverture de la station approche, et le prédicateur vivement attendu ne paraît pas. Au couvent de Saint-Honoré, on s'inquiète de son silence : « J'écris de tous costez pour en apprendre des nouvelles », dit le P. Joseph de Dreux. A Saint-André, on parle déjà de lui trouver un remplaçant. Où est donc le P. Joseph ? « Il est sur le grand chemin de Bretagne à Paris, au milieu des boues, dans la neige, dans l'eau, à la suite d'une pauvre beste qui porte son compagnon malade. Il me semble voir un saint Paul qui, sur la fin de sa vie s'en va prescher à Rome, par un chemin de tempeste et de naufrage. Une pareille ferveur n'est pas commune, elle ne se trouve que dans les prédicateurs qui taschent d'imiter ce grand Apostre... » (1)

On peut se demander après cela s'il est vrai qu'un homme ait eu le courage et la force de supporter tant de fatigues et de suffire à tant de travaux. Et cette question devient encore plus légitime, quand on sait que cet homme était d'un tempérament faible et délicat, sujet à toute sorte de malaises et d'infirmités. « L'estonnement de tous ceux qui l'ont conneu, a esté de voir un homme si délicat, d'une si faible complexion, sujet à tant de maladies, néantmoins persévérer de si longues années dans les plus laborieux de tous les emplois: il y avoit sans doute quelque chose d'extraordinaire et que je ne pouvois comprendre. Le zèle de la gloire de Dieu l'emportoit au-delà de ses forces naturelles, car tant de fois nous l'avons veu fatigué du chemin, affaibly du jeusne qu'en preschant il n'a jamais interrompu, accablé de rheumes et de fluxions, néantmoins dès le jour suivant monter en chaire, aller où les affaires de Dieu l'appeloient, avec une force qu'il ne pouvoit avoir que du Saint-Esprit ». (2)

Tel fut le P. Joseph de Morlaix. Nous avons voulu faire passer sous les yeux de nos lecteurs ces traits épars d'une physionomie qui, pour être rendue dans sa réalité, aurait demandé une toile plus large, un pinceau plus habile et des couleurs plus vives. Toutefois, ces pâles esquisses suffisent, croyons-nous, à nous faire découvrir dans notre Capucin breton un esprit supérieur, un prédicateur hors ligne et, ce qui vaut mieux sans doute, un homme éminemment apostolique.

(*A suivre.*)

FR. RENÉ de Nantes.
O. M. C.

---

(1) *Oraison funèbre* .. p. 39.
(2) *Oraison funèbre*... p. 36.

Digitized by Google

DIVINATION DES PENSÉES

Aucun fidèle ne devrait ignorer que la Sacrée Congrégation du Saint-Office et de la Pénitencerie a, dans de nombreuses réponses — (1840-1841-1847-1856, etc.) — réprouvé comme « entachée d'erreur et de superstition la prétention de quelques-uns d'avoir trouvé un moyen de deviner les pensées les plus secrètes ; de pénétrer ce qui est intérieur et caché dans les cœurs » ; en un mot, ce qu'on appelle clairvoyance ou divination obtenue avec ou sans le secours du magnétisme ou de l'hypnotisme ; parce que — « une telle vue ou connaissance doit être considérée comme dépassant certainement les forces naturelles ; leurs causes ou leurs moyens n'étant pas proportionnés avec les effets qui en résultent. » — « Il est avéré, dit une réponse du Saint-Office du 4 août 1856, qu'un *nouveau genre de superstition* est introduit par ces phénomènes magnétiques dont s'occupent quelques modernes qui s'imaginent pouvoir découvrir les choses cachées, éloignées ou futures, ainsi que *deviner les pensées* les plus intimes renfermées au plus profond du cœur par les artifices du magnétisme ou de l'hypnotisme », qui est censé développer dans les sujets endormis des facultés intellectuelles nouvelles, extraordinaires.

Parmi ces phénomènes, mentionnés par les divers décrets pontificaux ou des Congrégations romaines — on le voit — « la divination des pensées » est certainement un de ceux qui — parce que, sans doute, plus anormal, plus exorbitant — paraît attirer davantage et principalement les anathèmes de l'Église.

Cependant, après et malgré ces multiples et réitérées condamnations, il n'est pas rare de rencontrer encore des hommes intelligents, instruits, même religieux, qui semblent donner tort à l'Église d'avoir réprouvé une telle pratique comme superstitieuse

Digitized by Google

ou naturellement impossible. Ils soutiennent dans leurs conversations ou leurs livres que rien n'empêche d'admettre comme réel et naturel ce qu'ils nomment « la réverbération des idées et des volitions d'âme à âme » ou « d'un cerveau à un autre cerveau » ; c'est-à-dire, la communication directe des pensées sans le secours ordinaire des sens ou de la parole articulée ; la vision réciproque des actes mentaux, purement internes, entre plusieurs personnes ; la lecture ou la connaissance immédiate des pensées les plus secrètes, les plus intimes d'autrui, à n'importe quelle distance par le seul moyen de la suggestion mentale. Voici, d'ailleurs, l'explication naturelle qu'ils donnent : « l'union de l'âme et du corps est tellement intime qu'il n'y a plus qu'un seul principe d'action. Dans le cerveau, l'union de ces deux principes est plus intime et plus complète encore. Or, l'image parvenue au cerveau s'élabore en idée. Mais l'idée chez l'homme n'est jamais une idée pure ni une simple image. L'idée est liée à l'image comme l'âme au corps et ils ne font qu'un. L'image appelle nécessairement une transmission d'idées. Celles-ci pourront passer ainsi d'un cerveau à un autre aussi bien que l'image ; car l'image peut se transmettre avec les vibrations cérébrales qui ne seraient pas moins réelles ni moins transmissibles que les vibrations ou ondulations électriques ; etc. Donc, la communication ou lecture des pensées à quelque distance que l'on voudra n'est pas impossible et dans aucun cas on ne pourrait affirmer qu'elle n'est pas naturelle. » — C'est catégorique. — Voilà bien, semble-t-il, une attaque dirigée contre la pratique de l'Église à l'égard de ces étranges phénomènes psychiques. En effet, s'ils sont naturels, pourquoi les condamner ?

M. Charles Féré, médecin de Bicêtre, voulant, il y a quelque trente ans, rendre compte de la suggestion mentale, s'exprimait ainsi : « Toute pensée, tout sentiment, toute modification psychique est accompagnée de modifications organiques qui en sont l'expression sensible et spontanée. Les deux cerveaux en communication sont d'accord, ils vibrent à l'unisson et ont semblable conscience ». — Voilà pourquoi ils se devinent. Il est vrai que ce docteur médecin ne semble pas accorder à son explication une confiance absolue.

M. Ochorowicz, lui, réunit les deux cerveaux par une sorte de courant qui en fait comme un télégraphe ou un téléphone vivant. La difficulté, c'est d'établir réellement les fils de cette machine ingénieuse. Mais le son, la lumière, la gravitation ont-ils besoin

Digitized by Google

de fils, (n'avons-nous pas maintenant la télégraphie sans fil ?) pour faire éprouver réellement leur action à des corps situés à distance ? Il y aurait donc entre les deux organes extrêmes du télégraphe vivant, un milieu inconnu, mais fort délié, par où chemineraient les vibrations et les pensées d'un cerveau à un autre cerveau. « Cette explication, dit le Père de Bonniot, nous avait jadis paru plausible et nous l'avions préconisée ; mais examinée plus attentivement, elle nous paraît maintenant absolument insoutenable. »

On suppose l'harmonie de deux cerveaux vibrant à l'unisson ; et c'est par cette harmonie que l'on prétend expliquer la divination des pensées. Mais où ces théoriciens en ont-ils fait la preuve ? De quel côté, de ceux-ci ou de l'Église, se trouvent la vérité, la sagesse, la prudence, ou l'erreur, la témérité, le mensonge ? Le savoir devient important pour ne pas s'égarer soi-même ni se laisser leurrer par des théories trompeuses. Nous devons donc rechercher si vraiment une influence matérielle de l'imagination de l'opérateur sur celle du sujet est possible ? Tel est le problème à résoudre. « Or, dit le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, elle ne peut l'être que moyennant ces trois conditions : *a*) que l'imagination de l'opérateur produise une action cérébrale transmissible, — *b*) que cette action se propage en dehors du cerveau de l'opérateur jusqu'au cerveau du sujet, — *c*) qu'elle excite efficacement dans le cerveau du sujet l'image correspondante à celle formée par l'opérateur. — Assurément, ajoute le Cardinal Mercier, il n'est pas démontré que ces conditions se vérifient. » (Traité de psychologie.) Cette démonstration est-elle possible ? C'est précisément ce que nous nous proposons d'examiner en cherchant à vérifier à notre tour :

1° Si ces vibrations cervicales ont quelque fondement scientifique ; c'est-à-dire : si elles sont physiologiquement possibles et réellement existantes ;

2° Si, supposé leur réalité, les radiations cérébrales pourraient, à elles seules, rendre logiquement raison de la lecture ou de la communication des pensées non extériorisées.

Ainsi posé, nous essaierons de résoudre cet intéressant problème à l'aide de principes ou solutions empruntés soit à la science physiologique, soit à la vraie philosophie. Or, précisément, ces hypothétiques vibrations ou radiations cérébrales, voguant à travers l'espace, et d'ondes en ondes transportant la pensée d'un cerveau à un autre cerveau, semblent plutôt être

Digitized by Google

contredites par les données certaines et actuelles de la science expérimentale et de la saine raison. C'est ce que nous fera constater la suite de cette étude.

ARTICLE I.

Un mouvement cérébral peut-il donc physiologiquement se transmettre à d'autres cerveaux ? — Ce sont surtout les matérialistes qui ont mis cette hypothèse en vogue.

En 1886, le docteur Rambosson avait émis pareille supposition et l'érigeait même en loi, sans, d'ailleurs, on le conçoit, en apporter de preuves, au moins convaincantes. Depuis, la science expérimentale a fait des progrès, et si l'on en tient compte, il ne serait plus permis de s'exprimer ainsi. Voici, en effet, le verdict des dernières expériences faites et constatées par des savants consciencieux, en qui, par conséquent, nous devons avoir entière confiance. Nous allons exposer le résultat de leurs recherches et en tirer les conséquences qu'elles comportent (1).

§ I.

« L'anatomie et la physiologie s'accordent à établir que le cerveau est un organe de sensibilité et de mouvement et *n'est que cela :* elles éliminent dès lors les facultés psychiques du cadre des fonctions cérébrales. La surface corticale est semée de centres sensitifs et moteurs dont l'action est vérifiée par l'expérimentation de la clinique ; toutes ses parties et particulièrement la région frontale ont été explorées, étudiées et sont maintenant connues ; or, aucune place n'y est laissée à l'intelligence. Celle-ci n'a pas d'organe, n'est pas une fonction cervicale. Les centres corticaux en question sont donc de simples centres de mouvement et de sensibilité et nullement des centres psycho-moteurs et psycho-sensibles. Ils n'ont pas même l'honneur de présider aux facultés animales ; pas plus à l'imagination qu'à la mémoire. » (Dr Surbled.) Telle est la constatation et la première conclusion de la science expérimentale sur ce délicat sujet. Elle enregistre aussi que « la pensée, comme l'intelligence, n'a pas d'organe, n'étant

(1) Principaux auteurs consultés et plus ou moins mis à contribution : — Dr Surbled (Spiritualisme et spiritisme.) P. de Bonniot. — P. J. J. Franco. — Cardinal Mercier, archev. de Malines (Traité de psychologie). — Farges. — Ch. Hélot. — Elie Blanc. — P. Pailloux. — P. Georges de Villefranche. (Compendium philos.) etc., etc.

Digitized by Google

pas corporelle. Ce n'est donc pas le cerveau qui pense ». — « Nous ne disons pas que les facultés sensibles telles que l'imagination et la mémoire ne sont pas localisées, mais jusqu'à présent la physiologie ignore complètement le siège organique de ces deux facultés. » Cependant, elle n'est pas éloignée de croire qu'il se trouve dans la région frontale. Mais là encore, en dépit de la théorie ci-dessus, la science s'oppose à ce que l'imagination renfermée dans un cerveau puisse même par contre-coup aller frapper, éveiller les fibres d'un autre cerveau, car, « toute l'écorce cérébrale a été exactement scrutée, et en dehors de la zone motrice et sensible, les physiologistes ont reconnu dans une vaste étendue, particulièrement à la région frontale, une zone latente ou silencieuse » ; c'est-à-dire, qui semble matériellement être ni active ni passive, sans action au moins apparente pour l'expérimentateur, n'ayant en elle-même aucun mouvement ni n'en produisant aucun. C'est ce que l'on doit inférer des données scientifiques expérimentales suivantes : « Les excitations les plus variées n'ont pu réussir (dans cette région) à y provoquer le moindre phénomène. Ce ne sont pourtant pas des terres inconnues puisqu'elles ont été explorées ; ce sont des *régions inexcitables*. » Ce résultat tout négatif n'est certes pas de nature à confirmer l'hypothèse, si chère à ses partisans, des vibrations cervicales. En effet, « si l'écorce antéro-frontale n'a jamais répondu aux interrogations des savants, c'est qu'elle est absolument dépourvue de centre-moteur. Elle semble également privée de centres-sensibles à en croire l'observation clinique. De nombreux faits établissent que l'altération de la zone latente n'entraîne aucun trouble de la vie animale et que la sensibilité reste entière avec la perte des lobes frontaux. Ceux-ci ne sont donc ni le siège de la sensibilité ni eux-mêmes sensibles. Ces lobes ne président pas non plus aux facultés psychiques ; car, la science rapporte des cas très nets de destruction de la région antéro-frontale du cerveau avec conservation de l'intelligence et la plénitude de la raison. » (Dr Surbled, Spiritualisme et spiritisme.)

Cette zone frontale, avons-nous dit, contient *peut-être* le siège des images venues du dehors et nécessaires à l'intellect pour que celui-ci entre en activité, puisse penser et connaître ; mais l'expérience ayant démontré que « les excitations les plus variées ne réussissent pas à mettre en branle cette partie du cerveau, — région latente et silencieuse, inexcitable, insensible, — il en résulte que lors même que ces images résideraient en cette même

Digitized by Google

région frontale, elles n'y exciteraient ni sensibilité ni aucun mouvement vibratoire. Cette partie insensible du cerveau ne vibre pas. Que devient dès lors la fameuse théorie des vibrations de la matière cérébrale sous le coup de l'imagination ? C'est un premier échec.

« De l'impression matérielle naît la sensation ou sensibilité excitée ; celle-ci éveille la pensée qui se développe et peut à son tour faire naître la volition. La pensée, l'acte psychique, le raisonnement, la délibération peuvent même ne se réveiller que des années après que l'impression matérielle a été produite et que s'est dissipé le flux d'énergie qui a traversé le cerveau. C'est que la pensée, la volition, l'acte psychique ne sont pas l'impression, encore moins l'une des formes passagères et transmuables de l'énergie impressionnante. La sensation elle-même n'est pas une conséquence nécessaire de l'impression et peut ne pas la suivre. Si elle naît, elle peut réveiller la pensée, c'est-à-dire, l'aperception, ou *vue intérieure* des modalités de l'impression, actuellement produite dans l'organe récepteur aussi bien que des impressions antérieures..... Mais ces phénomènes persistants de conscience, — de vue intérieure, — se passent *dans le silence du cerveau*, après que les impressions ont été reçues. La mémoire les conserve, l'esprit les perçoit et les compare. L'impression a été matérielle sans aucun doute, mais les modifications mécaniques ou chimiques qui l'ont produite ou accompagnée ont disparu alors que l'esprit peut continuer à comparer ces impressions entre elles. Dès lors, n'intervient plus *en rien* l'énergie correspondant à ces impressions, énergie qui depuis longtemps peut avoir quitté la cellule cérébrale impressionnée. L'acte psychique ne résulte donc pas d'une transformation de tout ou partie de cette énergie chimique ou mécanique qui, en se transmettant au cerveau a produit l'impression. Il serait d'ailleurs absurde de dire que la sensation d'une impression, même celle d'une image physique extérieure, sa comparaison avec des impressions déjà reçues et la détermination d'agir qui peut suivre la pensée ou le jugement ont un équivalent mécanique (telle la vibration cérébrale) : sentir, comparer (penser) et vouloir n'est pas agir (ne sont pas des actes mécaniques, organiques, matériels) matériellement mais spirituellement ; or, seul, l'acte matériel est transmuable dans les diverses formes de l'énergie qu'il représente. » (Dr Gauthier.)

« Le monde de l'esprit se manifeste à nous par ses phénomè-

Digitized by Google

nes comme se manifeste celui de la matière..... De l'esprit nous ne connaissons que ses manifestations..... Des causes, des forces immatérielles existent chez l'être vivant (raisonnable : pensées, idées, volonté), mais elles ne résultent pas de la transformation des forces matérielles et ne peuvent davantage transmettre aux corps vivants aucune énergie matérielle. » (Dr Gauthier.)

§ II.

Des principes scientifiques certains qui précèdent, nous pouvons maintenant déduire les conséquences suivantes : La pensée, même accompagnée d'imagination qui est toujours immatérielle, n'ayant pas d'équivalent mécanique, c'est-à-dire, d'ébranlement organique quelconque, par suite, ne pouvant avoir de vibration cervicale, ne peut (cette pensée) se transmettre par des vibrations inexistantes. La volonté elle-même, si intense soit-elle intrinsèquement, la volonté surtout, exclusivement spirituelle, et qui n'a aucun organe comme siège, est tout-à-fait indépendante de la matière. La volonté, tant qu'elle reste circonscrite dans son propre centre, (en elle-même, vouloir n'est pas agir), ne peut produire aucun ébranlement cérébral et par conséquent ne rien transmettre par elle-même ni d'elle-même à un autre cerveau. Pour une telle communication, il faudrait au moins un acte matériel. Or, la volonté, la pensée sont des actes internes purement spirituels, indépendants de tout organe. La pensée pure, c'est-à-dire, dégagée de ce qui est matière, ne saurait être par elle-même localisée ; elle ne revêt aucune forme extensive et ne représente que des objets simples et inétendus. Bref, toutes les raisons qui nous font admettre un élément matériel dans le sujet sentant, nous font défaut et nous manquent absolument lorsqu'il s'agit du sujet pensant. Encore une fois : « Ce n'est pas le cerveau qui pense. » Si le cerveau ne pense point, comment pourrait-il communiquer des pensées qu'il n'a pas ? Nemo dat quod non habet.

Par l'imagination, répondez-vous. — Cette réponse n'est ni suffisante, ni rationnelle, ni autorisée. La difficulté est seulement reculée. D'abord, si vive soit-elle, l'imagination est immatérielle. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, elle a probablement sa résidence dans la partie silencieuse du cerveau, dans la région frontale, dans cette partie inexcitable dont nous avons parlé. L'imagination est une force latente, servant à exciter la pensée, — à l'alimenter, ou plutôt à lui donner l'occasion de naître, de

Digitized by Google

se tourner vers les objets extérieurs et à s'en occuper, — mais sans entrer elle-même en mouvement matériel ou local et sans en produire ; analogue en cela au grand nerf de notre corps, nerf qui fait agir ou se mouvoir celui-ci tout en restant lui-même dans le repos absolu.— « L'activité de ce nerf se manifeste partout dans l'organisme en signes éclatants ; et rien, ni dans la forme extérieure, ni dans la structure intime ne la révèle aux yeux. La glande qui secrète se gonfle et donne un produit ; le muscle qui se contracte diminue de longueur et grossit. Seul le nerf en action demeure immobile, sans changement, sans frémissement d'aucun genre. La force latente qu'il récèle a reçu les noms divers d'influx, de courant nerveux, d'action ou de force nerveuse, mais elle reste impénétrable. Personne ne le connaît que par ses multiples effets. » (Dr Surbled, ibid.) — Là, non plus, on ne peut dire qu'il y ait vibration nerveuse. Le nerf même en activité demeure immobile, sans frémissement. — C'est ainsi que, par analogie, se comporte *la zône latente du cerveau* où l'on suppose résider l'imagination. Active dans le lobe frontal, elle laisse celui-ci immobile et insensible. Ainsi donc, l'imagination qui, au dire de nos théoriciens amateurs, devait faire vibrer la matière cérébrale et transmettre ainsi les pensées d'une tête à une autre tête ne le peut absolument pas, étant, d'ailleurs, par nature, immatérielle et son action de même. De plus, son organe, ou mieux son siège se comporte comme s'il était inerte, sans entrer en aucune espèce de mouvement ou de vibration. Ces prétendues vibrations, on le voit, n'ont d'existence que dans la supposition gratuite de leurs adeptes. On ne peut en démontrer la réalité, elles se refusent à tout contrôle, bref, autant dire qu'elles n'existent point.

On croit facilement ce que l'on désire. Nos amateurs, plus ou moins matérialistes, désirant donner une explication physiologique à la suggestion mentale, n'en découvrant pas de meilleure, ont inventé celle-ci. Malheureusement, elle va juste à l'encontre des expérimentales données scientifiques, tout-à-fait opposées à la théorie des vibrations cervicales et donc aussi à la transmission de la pensée par ce même mode. Conséquemment, cette théorie, en apparence si ingénieuse, tombe d'elle-même. Besoin est-il de s'attarder davantage à la réfuter ? Disons cependant, pour en faire mieux voir l'inanité, que non seulement l'image résidant dans l'imagination n'appelle pas nécessairement, — comme ils le prétendent, — une transmission d'idée, mais, plutôt que, par elle-même et par son siège (celui-ci encore hypothétique) elle ne le

Digitized by Google

peut physiologiquement, comme nous l'avons exposé, les vibrations cervicales étant impossibles ou non-existantes. L'image en question est donc, *de ce constat*, incapable de passer d'un cerveau à un autre, au moins de cette manière.

En d'autres termes : là où il n'y a ni impression ni sensation, il ne peut y avoir aucune vibration produite par ces causes ni dans la tête de l'opérateur ni dans celle du sujet censé disposé, apte à en subir l'influence. En effet, cette radiation cérébrale n'a pas lieu et ne peut se réaliser, attendu que la partie du cerveau qui sert hypothétiquement de siège à l'imagination et de résidence à l'image ne peut recevoir en elle-même (directement) ni impression ni sensation ; d'abord, au propre sens des mots ; ensuite, parce que cette région du cerveau « étant complètement *silencieuse*, physiologiquement *inexcitable* », est conséquemment incapable d'être excitée. Elle se trouve impuissante à rien recevoir *directement* du dehors ni non plus à rendre de cette manière ce qu'elle reçoit. Ainsi donc, un cerveau est absolument sans influence sur un autre par le *moyen direct* et *exclusif de l'imagination*. Pour l'influencer, il faut que les impressions, les sensations venant de l'extérieur suivent le chemin ordinaire, comme l'enseigne la vraie et traditionnelle philosophie. Celle-ci, à son tour, va nous dire, dans l'article suivant, ce qu'elle pense de cette façon étrange et anormale de transmettre les pensées à autrui, et ce que nous-mêmes devons en penser.

ARTICLE II.

Il faut en convenir : scientifiquement, physiologiquement, l'hypothèse des vibrations cervicales paraît fortement ébranlée, endommagée. Toute gratuite, elle manque évidemment de base et de solidité. Cependant, faisons une concession ; supposons-la un instant comme bien fondée. S'ensuivrait-il que par le simple jeu naturel de ces vibrations et radiations, les pensées, les images sensibles seraient communiquées de cette manière d'un sujet à un autre ? Nullement. La simple raison philosophique nous force à le nier. En exposer les preuves, tel est l'objet de ce deuxième article.

Pour plus de clarté, rappelons brièvement à quels termes se ramène le problème en question. Voici : deux personnes sont placées dans de telles conditions qu'elles ne peuvent ou ne veulent être mises en rapport l'une avec l'autre par la voie ordinaire

Digitized by Google

des sens. L'une formant un acte précis de volonté dans le secret de sa conscience ; l'autre connaît aussitôt cette volonté avec une exactitude parfaite. Or, ce qu'il faut examiner, rechercher ici, c'est l'origine ou plutôt le mode de cette connaissance ; c'est-à-dire : comment un phénomène mental qui s'accomplit tout entier et exclusivement dans un esprit se fait cependant connaître à un autre esprit sans l'intermédiaire ordinaire des sens. Y a-t-il, dans ce cas, quelque voie naturelle par où la volonté, la pensée puisse atteindre directement ou même indirectement l'opération mentale de la première personne pensante ; ou celle-ci peut-elle, de la même façon, par le même moyen, communiquer sa pensée, sa volonté ? Le Père de Bonniot, qui pose cette question, déclare que la réponse doit être négative.

Serait-ce donc alors par les vibrations et radiations cérébrales que parviendraient les volitions, les pensées de la première personne ? Pas davantage ; car, les mêmes empêchements, les mêmes impossibilités persistent.

§ I.

En effet, les pensées, les images contenues dans notre cerveau, — ou dans notre âme, ce qui est plus juste, — n'en peuvent sortir. « Les actes de l'esprit sont immanents ; c'est-à-dire, qu'ils naissent et meurent sur place, aussi incapables de se détacher de l'esprit que la rondeur de la boule ou la blancheur de se séparer de la neige. » Ce n'est effectivement pas le cerveau, il faut se le rappeler, mais l'esprit qui pense, veut, imagine ; opérations tout intimes qui restent où elles naissent et vivent : dans l'âme intellectuelle ; n'ayant d'existence que dans l'esprit, ne pouvant pas plus s'en séparer que l'accident de la substance. La pensée, l'image reçue dans l'être intelligent, ne ressemblent aucunement au rayon de soleil ou à une onde sonore ; elles sont immatérielles et en cette qualité radicalement incapables de voyager à travers l'espace.

Les considérer autrement serait glisser dans le matérialisme. Celui-ci, en effet, prétend « qu'on ne pense pas sans cerveau, que l'esprit ne va pas sans l'organe sensible, que les cellules corticales, les neurones cérébrales sont les indispensables ouvrières de la pensée » ; qu'ainsi « l'image appelle nécessairement une transmission d'idées », que « les hémisphères cérébraux constituent le siège, l'organe des fonctions de la volonté ou de la voli-

Digitized by Google

tion de laquelle procèdent les phénomènes instinctifs, de perception sensitive ou perception consciente à laquelle se rattachent les sentiments affectifs et des fonctions de l'intelligence. » Ils mettent tout sur le même pied, rattachent tout aux différentes parties cérébrales. De là, disent-ils : « les idées peuvent passer ainsi d'un cerveau à un autre aussi bien et à peu près de la même façon que l'image ; car, l'image peut se transmettre avec les vibrations cérébrales qui, selon eux, ne seraient pas moins réelles ni moins transmissibles que les vibrations ou ondulations électriques, etc... » Seuls, en effet, « les matérialistes prétendent voir dans le cerveau des centres psychiques, psycho-sensibles ou psychomoteurs ».

Le vrai philosophe, le philosophe orthodoxe, lui, doit au contraire déclarer de la manière la plus catégorique que « l'esprit est un, simple, général et ne saurait se partager ni se localiser », qu'il peut penser et pense indépendamment de la matière, de l'organisme, et, par suite, sans mettre en branle aucune cellule du cerveau. « Sensus ab organo dependet ; sed intellectus non dependet ab organo. » (S. Bonav. et S. Thom.) « L'intelligence, intangible, indivisible, habite le corps sans être touchée, limitée, contenue par lui. » (Philosophie scholastique.) Si le corps ne touche pas l'intelligence, celle-ci ne touche pas non plus le corps qu'elle habite. C'est pourquoi, son action propre, sa pensée, sa volition, sa compréhension, sont en dehors de celui-ci et de ses organes. Comprendre et vouloir, juger, penser ne dépendent que de l'âme seule. Sans doute, celle-ci a besoin de ses sens pour se mettre en rapport avec les choses extérieures et les connaître, — condition « sine qua non » de l'acte de comprendre et de vouloir — parce qu'elle ne peut comprendre, vouloir, connaître sans un objectif déterminant ; mais elle reçoit de l'organisme, sans lui rien renvoyer ; il n'y a aucune répercussion — nécessaire au moins, — de l'intelligence sur les sens. Ainsi, les yeux reçoivent la lumière, la communiquent à l'âme qui, par leur intermédiaire, voit ce qui l'entoure ; mais celle-ci ne reflète pas cette lumière, elle ne rend pas lumineux les organes de la vue ; les oreilles perçoivent le son, mais ne répercutent pas le bruit entendu, etc... A cet égard, les sens sont simplement passifs, faits et disposés pour recevoir et transmettre à l'âme leurs impressions, mais non pour les reproduire extérieurement. C'est en quelque sorte de cette façon que se comporte le cerveau. S'il reçoit quelque impression par les sens, il ne la retourne, ni par

Digitized by Google

ceux-ci ni par lui-même ; tout s'écoule dans l'âme — qui reste silencieuse. — Elle peut ensuite communiquer sa perception par les moyens ordinaires dont la nature l'a gratifiée : mouvements du corps, parole, etc., mais son action interne ne rétrograde point vers le cerveau par le même chemin, pas plus que sur les sens : « Dicendum quod corpus requiritur ad actionem intellectus non sicut organum quo talis actio exercetur, sed ratione objecti. Phantasma enim comparatur ad intellectus sicut color ad visum. » (S. Thom.) On peut comprendre par là comment l'action de l'âme est interrompue lorsque l'organe corporel est débilité ou entièrement détruit ; mais cet entrave n'est qu'indirect et extrinsèque. « Intellectus, ait S. Thomas, debilitatur ex læsione alicujus organi corporalis *indirecte*, in quantum ad ejus operationem requiritur operatio sensus habentis organum. »

Bref : c'est donc favoriser le matérialisme que d'admettre la transmission — comme si elles étaient matérielles ou dépendaient de l'organe — des pensées d'un cerveau à un autre cerveau par des vibrations et radiations cervicales. C'est laisser supposer que les actes de la pensée se réduiraient à un mouvement mécanique, à un simple *tic-tac* qui bat dans la boîte crânienne, qu'il suffirait d'un ébranlement moléculaire du cerveau pour y faire naître des pensées. C'est bien là, effectivement, la théorie au moins de certains adeptes de la transmission des idées : — « Le mouvement de la pensée, prétendent-ils, émet une onde de vibrations dans les cellules adhérentes; onde qui se propageant aux plus éloignées et ensuite à travers le crâne dans l'air ambiant jusqu'au cerveau d'autrui y effectue un mouvement semblable à celui du premier point vibrant, et, par suite, y détermine corrélativement, harmoniquement une pensée identique à celle de l'individu suggestionneur. »

Mais où ont-ils démontré que l'oscillation primitive ne s'éteint pas dans les parois entre lesquelles elle se produit ? Comment d'ailleurs pourra-t-elle vibrer dans la masse non-élastique du cerveau qui l'entoure ? Bien plus, comment ne se brise-t-elle pas lorsqu'elle se heurte contre la dûre-mère ? Il faut donc supposer que cet ébranlement — conséquence de la pensée — est d'une énergie énorme à son point d'origine, pour qu'il puisse arriver, par ondes successives, malgré tous les obstacles, à destination, quelquefois très éloignée de son point de départ ; se communiquer avec une intensité suffisante au travers de la boîte crânienne, de la dure-mère qui entoure le cerveau de l'individu avec lequel

Digitized by Google

on prétend avoir relation; y reproduire identiquement les mêmes mouvements vibratoires du premier cerveau et, par suite, recevoir la pensée. Mais cette supposition est vaine, démentie par l'expérience et les faits. (1) Ces vibrations expérimentalement au-dessous de toute perception à leur point de départ ne seront certes pas plus intenses à leur point d'arrivée ; tout au contraire, elles ont dû dans le parcours se disperser, s'affaiblir suivant les conditions de la propagation de toute onde vibratoire dans un milieu libre ; or, quelle influence décisive pourraient avoir sur un organe quelconque des vibrations si imperceptibles, puisqu'elles sont « *infinitésimales* et *échappent à la conscience* ». Qui les a quelquefois ressenties et constatées ? Aucun des deux correspondants n'en a même connaissance. « C'est comme une parole inarticulée dite à un sourd. » Comment donc peuvent-elles être perçues et éveiller des pensées? En réalité, on nous propose à croire comme vraies des hypothèses gratuites et chimériques. Mais on en a besoin pour soutenir la transmission des pensées d'un cerveau à un autre ; en conséquence, on n'hésite pas à affirmer que cela se passe ainsi.

On nous prévient que « nous aurions tort d'objecter que nous n'avons point conscience de ces excitations cérébrales, puisqu'elles sont infinitésimales. » — Alors, nous devons les croire aveuglément, comme un article de foi ? Une toute petite preuve nous satisferait davantage. On ne l'a pas encore découverte, mais on ne désespère pas de la trouver un jour, ne fût-ce que dans quelques siècles. Cependant, pour avoir une espérance aussi raisonnable que rationnelle à cet égard, il faudrait au moins que l'hypothèse ne contredise aucune expérience scientifique déjà acquise et ne soit pas opposée aux principes élémentaires de la philosophie ; or, ce n'est pas ce qui paraît être, comme déjà nous l'avons vu, et allons le constater encore.

§ II.

Nous avons provisoirement admis l'hypothèse des excitations

(1) « Ces excitations cérébrales sont *infinitésimales*. » (Card. Mercier.) « Étant *infinitésimales*, dit le P. Bessemer, comparativement aux excitations réputées normales, elles doivent *échapper à la conscience* ». Elles y échappent, en effet. *Infinitésimales* aux points de *départ* et d'*arrivée*, échappant à la conscience des deux cerveaux sensés en communication ; malgré cela, on veut et l'on prétend qu'elles existent et doivent produire « toutes les merveilles dont on étourdit nos oreilles ». Admettre ou vouloir imposer ces suppositions invérifiables et si peu justifiables, n'est-ce pas se duper soi-même et vouloir duper les autres ?

Digitized by Google

et radiations cérébrales. Eh bien! décidément, seraient-elles aptes à transmettre la pensée, les images sensibles à travers l'espace, comme on envoie un télégramme par le fil électrique ?

On nous l'affirme : « L'image, disent-ils, appelle nécessairement une transmission d'idées ». Mais, encore, où est-il démontré qu'il suffise de transmettre l'image pour communiquer la pensée ? « Les opérations mentales sont connues au moyen de phénomènes matériels qui en sont le symbole et qui voyagent à la manière de tout ce qui est matériel. La connaissance d'un fait spirituel comprend toujours en nous deux choses : la perception du symbole en tant que phénomène matériel, et son interprétation en tant que symbole. » Or, à moins de vouloir renverser tout l'ordre naturel et normal, l'image doit être considérée comme un symbole à l'aide de laquelle naît la pensée dans l'esprit, comme le son vocal connu appelle l'idée qu'on y associe ordinairement. Mais si le son vocal lui-même est inconnu — tel un mot d'une langue étrangère — il ne réveillera dans l'esprit aucune pensée, aucune idée relative à sa signification conventionnelle. De même pour l'image. D'après le docteur Binet, qui a étudié de près la question, « la même pensée peut revêtir les images les plus différentes ; et une seule et même image faire naître des pensées diverses et contradictoires. » En sorte que, entre l'image et l'idée, il n'y a aucune équivalence nécessaire, certaine, infaillible, aucune proportion stable. Comment donc, dans ces conditions d'incertitude et de confusion, pouvoir lire la pensée d'autrui, même la connaître indirectement par l'image !

(*A suivre*). Fr. L. d'ARMENT.

Digitized by Google

MERVEILLEUX ÉPANOUISSEMENT
DE L'ÉCOLE SCOTISTE
AU XVIIe SIÈCLE *(Suite)* (1)

V. — Production de l'École scotiste durant la période qui suit l'édition de Wadding de 1640 à 1700.

En France le nombre des théologiens scotistes est moins grand qu'en Espagne et en Italie (2). Cependant l'École du Docteur Subtil a donné des résultats fort appréciables et plusieurs de ses théologiens comptent parmi les meilleurs. Les œuvres des Pères Boyvin, Durand, Dupasquier et surtout du Père Frassen sont très estimées et très recherchées, et il n'est pas un scotiste qui ne désire ardemment les avoir dans sa bibliothèque.

Le Père Claude Frassen, né à Péronne en Picardie, en l'an 1620, entra tout jeune encore dans l'Ordre des Frères-Mineurs. Charmés de ses rares qualités, ses Supérieurs l'envoyèrent au grand couvent de Paris pour y faire ses études. En 1662, il fut reçu Docteur en théologie et il enseigna cette science pendant plus de trente ans aux applaudissements de tous. Il fut plusieurs fois Gardien du grand couvent de Paris et Définiteur Général de son Ordre. Il mourut en 1711 à l'âge de 91 ans, laissant une grande réputation de savoir et de vertus religieuses (3).

Il publia d'abord un cours de Philosophie selon les principes du Docteur Subtil. La seconde édition parut à Paris en 1668 en

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Janvier, Mars, Juin 1911.

(2) Il ne faut pas s'étonner de trouver en France un si petit nombre d'auteurs scotistes. Les écrivains des autres Écoles sont aussi en petit nombre. Les esprits étaient tournés d'un autre côté à cette époque de notre histoire.

(3) Les mérites du P. Frassen sont trop peu connus, et nous souhaitons que quelqu'un nous donne une biographie plus détaillée et plus complète de ce grand homme.

Digitized by Google

4 vol. in-4° chez Edmond Couterot (1). Ce cours fut de nouveau édité à Toulouse en 1686, et à Venise en 1767 en 4 vol. in-4°.— En 1672, le P. Frassen commença la publication d'un grand cours de théologie selon les principes du Docteur Subtil, chez le même éditeur, en 4 grands vol. in-folio. Cet ouvrage fut réédité à Rome en 1721-1722 en 12 vol. in-4° et à Venise en 1744 en 6 volumes in-4°. En 1900, on en a fait une nouvelle édition à Rome en 12 vol. in-8° (2), Dans ce cours le P. Frassen unit continuellement les richesses de la théologie positive aux plus profondes spéculations de la théologie scolastique (3). Il apporte une grande modération dans la discussion entre théologiens catholiques (4). Il est un des meilleurs, sinon le meilleur théologien qu'il y ait eu en France au XVIIe siècle, et il doit être placé à côté de Jean de Saint-Thomas, de Gonet, du cardinal de Lugo et autres lumières de la théologie de cette époque (5). Le P. Frassen a encore écrit des traités fort remarquables sur l'Écriture Sainte qui sont consultés avec grand profit. Mais nous ne voulons pas nous en occuper ici (6).

(1) C'est cette édition que nous avons entre les mains. L'ouvrage porte ce titre : Philosophia Academica quam ex selectissimis Aristotelis et Doctoris Subtilis Scoti rationibus ac sententiis ordinavit. P. Claudius Frassen, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor theologus. Dans la préface au lecteur, nous lisons ces paroles : « Nostrum enim Joannem Duns Scotum, omnium Doctorum Subtilissimum, Theologorum verticem, Philosophorum facile principem, ingenionem apicem, et Immaculatæ Conceptionis Deiparæ Virginis assertorem et propugnatorem, in omnibus meis dogmatibus sequendum Ductorem et Doctorem consulendum proposui. »

(2) L'ouvrage porte ce titre : Scotus Academicus seu universa Doctoris Subtilis theologica dogmatica, quæ ad nitidam et solidam Academiæ Parisiensis docendi methodum concinnavit P. Claudius Frassen.

(3) Dans le Nomenclator le P. Hurter dit en parlant de cet ouvrage : « Opus modo etiam admodum carum, in quo Doctoris Subtilis doctrinam selectissimis Patrum effatis firmat ac illustrat, nenon explanatione graviorum controversiarum, quæ in scholis agitari solent, ditat et ampliat, ut eodem tempore theologum subtilitate, concionatorem fecundia, et ecclesiasticæ historiæ studiosum omni delectatione reficiat et illustret.

(4) Il met parfaitement en pratique ces paroles de la préface au lecteur : « Cum tamen in propugnanda Subtilis Doctoris sententia ex animo totus sim, necessum est (fateor) plerumque a mente Doctoris vere Angelici discedere, ejusque interdum doctrinam et interpretes impugnare ; a verbo tamen longe semper aberit injuria, idque mihi sacrum erit, ut mutua de assequenda veritate concertatio non solvat strictum paternæ charitatis vinculum, quo Angelici Dominicani cum Seraphicis Franciscanis perpetuo fœdere sociantur. »

(5) Jusqu'ici nous ne connaissons pas de cours de théologie qui réunisse *un ensemble de qualités comparable à celui du P. Frassen*, et cet ouvrage devrait être dans toute bibliothèque de professeur de théologie.

(6) L'ouvrage fut divisé en 2 vol.

Le premier est intitulé : Disquisitiones biblicas ;

Digitized by Google

Le Père Jean Gabriel Boyvin, né en Normandie, de la stricte Observance, Lecteur de théologie deux fois jubilaire et Père de la province Franco-Parisienne, publia à Paris en 1680 un cours complet de philosophie scotiste en 4 vol. in-12. Il publia en outre un cours complet de théologie scotiste fort estimé ; de 1664 à 1682 cet ouvrage fut réédité à Paris jusqu'à cinq fois. On en fit une édition à Venise en 1698. Celle que nous avons fut faite également à Venise en 1734 (1).

En 1669, le Père Bonaventure Columbus, Conventuel, de la province de Saint-Louis, fit paraître à Lyon chez Arnaud et Bordé, en un vol. in-fol. de 900 pages, un cours complet de philosophie scotiste.

En 1649, le Père Pierre David, Frère-Mineur, publia à Paris une Somme de philosophie selon la pensée du Docteur Subtil. Cette Somme fut rééditée en 1726.

En 1687, le Père François de Molins, Capucin de la province de Lyon, publia dans cette même ville, en 3 vol. in-8°, un cours complet de philosophie ad mentem Scoti.

En 1650, le Père Antoine Legrand de Douai, Récollet, publia un ouvrage intitulé : Encomium sapientiæ humilis, seu Scotus humilis elucidatus.

En 1685, le Père Barthelemy Durand, de la province de Saint-Louis, de la régulière Orbservance, publia en 5 vol. in-12, à Marseille, chez Charles Brebien, une théologie scotiste intitulée : Clypeus Scoticæ Théologiæ contra novos ejus impugnatores. Cet ouvrage parut de nouveau en 1700 chez Pierre Cary, et à Venise en 1709 chez Paul Balleoni et en 1746 (2).

En 1692 le Père Sébastien Dupasquier, Conventuel, fit paraître à Lyon en 4 vol. in-8° une Somme de philosophie scholastique selon les principes du Docteur Subtil. Elle fut rééditée à Padoue en 1718 et en 1732 en 4 vol. in-12. Il composa également un cours complet de théologie qui parut à Chambéry en 1698 et en 1708 en 8 vol. in-8°. Il le publia de nouveau à Padoue en 1701 en 8 vol. in-8°. ; en 1719-1720 en 8 vol. in-16 et en 1743.

Le second : Disquisitiones in pentateuchum.

On en a fait plusieurs éditions, et il est fort estimé des savants.

(1) Le Père Boyvin est regardé comme un fidèle représentant de l'École scotiste. Il serait à désirer qu'on en fit une nouvelle édition.

(2) Le P. Barthelemy Durand s'est proposé de répondre au Clypeus theologiæ S. Thomæ du P. Gonet. L'ouvrage pour être moins volumineux que celui du célèbre dominicain a cependant une réelle valeur, et une nouvelle édition serait, croyons-nous, bien accueillie des néo-scholastiques.

Digitized by Google

Le Père Eutrope Bertrand, Récollet de la province de Toulouse, avait conçu le plan d'un ouvrage qu'il intitulait : Summa Theologiæ scoticæ ad instar Summæ D. Thomæ, in qua doctrina R. P. Joannis Scoti Duns, Doctoris Subtilis, per easdem quæstiones et articulos, ac sub eisdem titulis, quibus S. Thomas suam exposuit, distribuitur, dilucidatur, stabilitur. Il fit paraître le plan de cet ouvrage en 1 vol. in-4°. Nous ignorons si la Somme composée plus tard par Montefortino, et dont nous avons parlé plus haut, est la simple réalisation de ce plan.

*
* *

Dans les provinces du Nord, l'École scotiste est brillamment représentée par un certain nombre d'auteurs de première valeur. A la suite des Franciscains Titelman, Sasbouth et Smising, les Pères Herinx et Van Sichen enseignent avec éclat à l'Université de Louvain (1). Les Réformés de Bohème se distinguent entre tous par leur science théologique. Les Pères Sanning, Herman, Hauzeur, Stumel nous ont laissé un nombre considérable d'in-folio, et ils méritent d'être placés au premier rang parmi les théologiens de cette époque.

Le Père Amand Herman, de la province de Bohème, Lecteur de théologie jubilaire, publia, en 1676, à Sultzbae en 1 vol. in-folio, un cours de philosophie selon les principes de saint Augustin, de saint Bernard et de Scot (2). Le Père Jean de Saint-

(1) Si on veut savoir en quelle estime était la doctrine de Scot à l'Université de Louvain, qu'on lise le fameux panégyrique du Docteur Subtil composé par le célèbre Nicolas Vernuleus, professeur d'Éloquence dans cette même Université. Nous devons ici en citer quelques passages. A la page 10, cet auteur s'écrie : Tuus est, o Hibernia, Scotus, quem tibi urbs tua celeberrima Duns, tanquam, æternæ gloriæ pignus quoddam et ingeniorum omnium miraculum, genuit. » et à la page 29 : « quis inquam, illo doctior fuit aut esse potuit ? Nullum scientiarum genus, in quo non fuit versatissimus, nulla sapientiæ pars quam non accuratissime cognovit. » et à la page 32 : « At vero non philosophorum ille tantum princeps exstitit, verum etiam theologorum phœnix, » et à la page 33 : « Invideant, et etiam invidia sua rumpantur, qui volunt, fuit Scotus sapientiæ magister, theologicæ subtilitatis Doctor, reconditorum arcanorum perscrutator, summarum ubique difficultatum prudentissimus enodator. » A la page 37, après avoir reproduit les éloges de beaucoup d'auteurs en faveur de Scot, le même auteur ajoute : « Alios innumeros nihil attinet citare, qui omnes uno ore proclamabunt illustratam a Scoto subtiliter philosophiam esse, et theologiam feliciter auctam. Dicent etiam et testatum toti orbi esse volunt, eruditionis humanæ non miraculum tantum, sed terminum etiam, Scotum extitisse. O quot, o quanti, o quam admirandi ab hoc magistro discipuli prodierunt ! etc. » (Pris du dict. de theol. scolast. de Frédéric Morin, tom. II, col. 1126-1127.)

(2) Seul le titre de cet ouvrage est pour nous une révélation. Évidemment aux

Digitized by Google

Antoine affirme avoir vu cet ouvrage dans la bibliothèque royale de Madrid. En 1690, il publia à Cologne 4 vol. in-folio de commentaires sur les livres des Sentences, selon la pensée du Docteur Subtil. Enfin en 1698, il publia 2 vol. in-folio sur les vertus théologales et les vertus morales. De plus en l'année 1700, il fit paraître en 1 vol. in-folio un ouvrage intitulé : Capistranus triumphans seu historia fundamentalis de S. Joanne Capistrano (1).

Le Père Bernard Sannig, né en Silésie, religieux de la Stricte Observance des Réformés, Lecteur jubilaire de théologie, premier professeur de Droit Canon dans l'Étude Générale du couvent de Sainte-Marie des neiges à Prague, Ministre Provincial de Bohème, Visiteur Général des Provinces de Pologne, de Russie, de Hongrie, de Slavonie et de Bavière, et enfin Définiteur Général de son Ordre, se rendit fort célèbre par ses écrits, qui à eux seuls forment tout une bibliothèque ecclésiastique. De l'année 1675 à 1681 il publia à Prague en 4 vol. in-folio un grand cours de théologie intitulé : Schola Theologica Scotistarum. De 1684 à 1685 il fit paraître également à Prague en 3 vol. in-folio, un grand cours de philosophie intitulé : Schola Philosophica Scotistarum. En 1688, il publia à Prague en 2 vol. in-folio, un autre grand ouvrage intitulé : Schola Controversistica, seu controversiæ universæ adversus hæreticos omnes veteres et novos. De 1686 à 1687, il fit paraître en 2 vol. in-folio un quatrième grand ouvrage intitulé : Schola Canonica, seu universum jus canonicum nova methodo digestum. Nous n'avons pas vu ces ouvrages, mais à en juger par les charges que le P. Sannig a occupées dans l'Ordre et par les distinctions dont

yeux du Père Herman, Scot est le vrai représentant de la tradition des Pères synthétisée dans les œuvres du grand S. Augustin et rattachée aux Scolastiques par S. Bernard. On ne saurait trop le répéter, l'École franciscaine d'Alexandre de Halès et de S. Bonaventure, portée à son apogée par le Docteur Subtil, représentait la tradition patristique contre les innovations par trop envahissantes d'Aristote sous la plume de S. Thomas. (Voir dans la « Bonne Parole » les intéressants articles du Père Jules d'Albi intitulés : S. Thomas adversaire de S. Bonaventure et d'Alexandre de Halès).

(1) Les théologiens de l'Ordre de S. Dominique dans l'approbation qu'ils font de cet ouvrage, parlent de l'auteur en ces termes : « Adeo probitati vitæ sapientiam adjunxit, ut non solum per plura lustra publica cum laude universam philosophicam ac theologiam, et speculativam et moralem, plurimos edocuerit, verum etiam postquam in obsequium maximumque commodum boni publici typis in lucem publicam edidisset, zelotissimus Gloriæ Dei et Sanctorum honoris conscripsit modo vitam Magni Joannis Capistrani... »

Digitized by Google

il a été honoré, on peut présumer qu'ils sont d'une grande valeur (1).

Le Père Mathias Hauzeur, du duché de Limbourg, Lecteur émérite de théologie, Définiteur et deux fois Provincial de la province de Flandre pour les Récollets, publia de 1646 à 1652 en 2 grands volumes in-folio un ouvrage fort remarquable intitulé : Collatio totius theologiæ inter Majores nostros Fr. Alexandrum Alensem, Patriarcham Theologorum, Doctorem irrefragabilem, Sanctum Bonaventuram, Doctorem Seraphicum, Fr. Joannem Duns Scotum, Doctorem Subtilem, ad mentem S. Augustini sub magisterio Christi interiore per Gratiam, exteriore per Ecclesiam (2). L'ouvrage parut à Namur et est dédié au roi catholique. A la fin du premier tome il y a un opuscule intitulé : Conciliationes inter Alensem, S. Bonaventuram et Scotum cum S. Augustino. Il y ajouta encore un opuscule pour venger son ouvrage des censures et critiques portées contre lui. A la fin du second volume on trouve un supplément dogmatique, scholastique et moral (3).

Le Père Guillaume Herinx, Belge, Récollet, Lecteur jubilaire

(1) Cette série d'in-folio me rappelle une autre série très-riche que nous a laissé au XVIIIe siècle un autre Réformé de la province d'Autriche, le Père Crescence, Krisper. Ce remarquable théologien, qui a occupé les charges les plus importantes de son Ordre, après avoir enseigné durant de longues années, publia le fruit de ses travaux et de ses veilles. En 1728 et 1729 il fit paraitre en 8 vol. in-folio un grand cours de théologie Scotiste. Ce cours fut réédité en 1748 en 4 grands vol. in-folio. C'est l'édition que nous avons sous les yeux. Il publia encore en 3 vol. in-folio un cours complet de philosophie scotiste. De plus il fit une réfutation du Jansénisme et de Quesnel. Quoique cet auteur ait écrit après l'époque dont nous nous occupons, nous avons voulu le signaler en note à l'attention des lecteurs, parce qu'il compte parmi les meilleurs scotistes et que tous les disciples du Docteur Subtil, doivent chercher à l'avoir à leur disposition. Le Père Krisper, mérite d'être placé à côté de Mastrius, Poncius et Frassen.

(2) Le titre de cet ouvrage nous indique que le Père Hauzeur n'admettait qu'une seule École franciscaine, brillamment représentée par Alexandre, Bonaventure et Scot. En cela il ne faisait que suivre la tradition. De nos jours on a voulu mettre en opposition le Docteur Séraphique et le Docteur Subtil. On a lancé des affirmations à la hâte et pour le besoin d'une cause. On oubliait que l'œuvre de Scot est simplement l'œuvre d'Alexandre et de Bonaventure perfectionnée et considérablement enrichie. On sera bien forcé de le reconnaitre à mesure qu'on voudra bien se donner la peine de confronter les doctrines.

(3) Le Père Hauzeur était parfaitement préparé pour faire cette confrontation des doctrines franciscaines avec les enseignements de S. Augustin. En 1643 et 1645, il avait fait paraitre en 2 vol. in-folio, un ouvrage intitulé : Anatomia totius augustisimæ doctrinæ B. Augustini, Episcopi. Le premier volume renferme les difficultés philosophiques, bibliques, dogmatiques, scolastiques, mystiques et morales. Le second fait la conciliation des difficultés dogmatiques soit entre elles, soit avec le concile de Trente, soit avec les décisions des Pontifes romains, etc...

Digitized by Google

à l'Université de Louvain, après avoir occupé la charge de Provincial, devint évêque d'Ypres. Il publia dès l'année 1660, à Anvers, chez Pierre Beller, en 4 vol. in-folio une Somme de théologie scholastique morale, d'après les principes du Docteur Subtil. L'édition que nous avons sous les yeux est la troisième. Elle fut faite à Anvers en 1704, chez la veuve de Georges Willemsens, en 4 vol. in-folio. Dans la préface de cet ouvrage, le Père Herinx affirme la thèse que nous défendons dans cette série d'articles, à savoir : que la doctrine des scotistes était plus suivie dans les écoles que la doctrine des thomistes (1).

Le même Père Herinx publia en outre à Valladolid en 1661, en 1 vol. in-4°, un ouvrage intitulé : Centiloquium theologicum (2).

Le Père Guillaume Van Sichen, de la Régulière Observance, Lecteur de théologie à l'Université de Louvain, publia à Anvers, en 1666, chez Pierre Beller, en 2 vol. in-folio un cours de philosophie scotiste. Cet ouvrage composé par les ordres du P. Herinx, s'harmonise avec la théologie de ce dernier (3). Au

(1) La pensée du Père Hérinx est pleine d'actualité. Qu'il nous soit donc permis de reproduire ici le texte tout entier : « Doctrinæ Doctoris vere Subtilis, Joannis Duns Scoti, juxta ordinis nostri sacri Constitutiones generales, insistam ; non aspernaturus tamen sensa Doctoris vere Seraphici S. Bonaventuræ, nec, ubi discedendum a mente Doctoris vere Angelici S. Thomæ, eam superciliose contempturus. Eam quippe desidero in scriptoribus præsertim religiosis, maxime autem Dominicanis et Franciscanis modestiam, ut mutuas opiniones referendo, abstineant a verborum et censurarum aculeis. Melius namque, absque illis veritas indagatur et elucet : Charitas quoque, quæ est vinculum perfectionis, fovetur et conservatur. Quæ quidem scribendi modestia in præfatis theologorum principibus, signanter Scoto, mirabiliter emicat, ut scripta intuentibus patet. Illius defectu contigisse existimo, quod apud nonnullos Doctrinæ Scoticæ inexpertos, ipsa veluti scholis peregrina appareat : Quia nimirum vel a referentibus non lecta, vel male intellecta, vel ineptis verborum aculeis subinde a quibusdam perstricta, dum oculis legentium ingeritur, mox animos, rationibus sententiam non ponderantes, exhorescere facit. Ex decursu equidem Operis patebit, quam communis sit doctrina Scotistarum : *et quidem in scholis longe communior, quam ea quæ vulgo thomistarum appellatur.*

(2) « Lege Fr. Petrum de Alva, colun. 571 et 572 suæ Militiæ. Alia plura sui studii specimina reliquit, teste Fr. Carolo de Condhenove, pag. 14 suæ chronologicæ Compilationis Provinciæ Recollectorum, inferioris Germaniæ, M. S. Matriti in Archivio generali Ordinis ». Joan. a S. Ant.

(3) Voici ce que nous lisons dans la préface et qui nous indique le caractère de cet ouvrage : « Doctorem Subtilem ita tentavi interpretari, *ut cum faciam communem*, exemplo Doctoris Angelici, quem eodem cum Scoto frequenter tenore loquentem puritani Thomistæ ad singulares, passimque rejectos sensus trahunt : alii vero ad communes ; ex quarum varietate interpretationum, sicuti D. Thomæ non exigua nata est gloria, ita et de Scoto potest sperari, ut qui alioquin rejicitur tanquam singularis, palam noscatur esse communis... Prorsus enim morum et geniorum ignarus sim, si illa quæ mihi arrident, credam aliis semper placitura ; imo non gravissime aliquando displicitura. Eo nempe occurrit humana cæcitas, *ut quæ*

Digitized by Google

témoignage du P. Sannig, il fit encore un recueil des propositions contraires au Docteur Subtil. Il laissa aussi des commentaires sur les 4 livres des Sentences d'après S. Bonaventure. Enfin il défendit à l'Université sous la direction du P. Hérinx, des thèses de théologie qui furent imprimées à Louvain en 1 vol. in-4°. (1).

Le P. Guillaume Goiss, Frère Mineur, publia un recueil de sentences philosophiques de Scot (2).

En 1680, le P. Frédéric Stumel, Récollet de la Province de Thuringe, publia à Cologne, chez Jean Guillaume Friessemium, en 2 vol. in-folio, un ouvrage intitulé : Primum et perenne mobile theologicum. Il y traite de la simplicité de Dieu et de la distinction formelle de Scot. Il montre que la doctrine du Docteur Subtil est sûre et conforme aux Conciles, soit généraux, soit provinciaux, et aux écrivains sacrés soit Grecs soit Latins (3). Le même Père publia un autre ouvrage intitulé : Unilabium Orbis subtiliter litterati de distinctione formali ex natura rei. Au témoignage de Bonaventure Bard (4), il fit paraître en outre une Théologie des Sacrements, sous forme de thèses, d'après la pensée du Docteur Subtil (5).

*
* *

Nous avons fini notre longue énumération. A la vérité elle

uni sunt clara alteri sunt plane obscura. Hisce ergo lucubrationibus nostris fuere, easdem discute, corripe, refuta, dummodo veritatem, ad quam collimavi unicam, attingas. »

(1) Biblioth. Franc. a Joan. a S. Ant. tom. II.

(2) L'Ouvrage est intitulé : Sententiæ philosophiæ ac genuinæ Scoti, Augustæ Vindelicorum et Dilingæ impressæ 1700.

(3) Pour nous, la question de la distinction des attributs divins n'admet que deux solutions possibles. Ou bien il faut aboutir à la distinction formelle de Scot, ou bien à la distinction des Nominalistes. Tout le monde sait que l'École Thomiste se scinde en deux sur cette question. Les uns admettent la distinction rationis ratiocinatæ perfecta et les autres la distinction rationis rationatæ imperfecta. Les premiers se rapprochent de Scot, les seconds des Nominalistes. Bien plus, je dis que s'ils veulent exprimer clairement leur pensée, les deux fractions thomistes sont obligées d'adopter les formules des Scotistes ou des Nominalistes. En dehors de ces formules, c'est le vague et l'équivoque. En d'autres termes, les deux solutions scotiste et nominaliste sont les deux aboutissants logiques de la question poussée avec rigueur et précision. On voudra bien nous pardonner d'être si affirmatif sur une question si difficile. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer et de prouver cette thèse. Peut-être y reviendrons-nous un jour. Notre intention est uniquement d'attirer l'attention sur le *vague et l'imprécision* des thomistes sur cette question.

(4) Tom. I opusculorum parte 14 § 11. Appendicis.

(5) Theologiam Sacramentalem in formam thesium, ad mentem Subtilis Doctoris.

Digitized by Google

est très incomplète. Beaucoup d'auteurs qui se prétendent Bonaventuristes dans le titre et la préface de leurs ouvrages, ne font guère que reproduire ou à peu près les enseignements du Docteur Subtil. C'est du moins ce qu'affirment les plus célèbres Bonaventuristes eux-mêmes, tels que Gaudence Bontemps (1) et Barthelemy de Barberiis. Ce dernier dit dans sa préface au lecteur que plusieurs excellents théologiens, à savoir : les Pères Trigose, Théodore Forest, Coriolan, Marcel de Regio, Bonaventure de Limoges et Gaudence Bontemps ont exposé la doctrine de S. Bonaventure. Mais outre que la plupart n'ont fait que commencer leur ouvrage, *tous* (excepté le P. Ferchius dans son traité des Anges) ont expliqué la doctrine du Docteur Séraphique dans le sens thomiste ou scotiste, selon leurs tendances personnelles. (2). Ce qui revient à dire que ces auteurs ne sont Bonaventuristes qu'en apparence, mais qu'en réalité ils sont plutôt scotistes ou thomistes. Nous avons fait la même constatation en lisant l'ouvrage du P. Jean-Marie Zamora sur Dieu Un et Trine. Cette constatation pourrait se faire également chez un grand nombre d'auteurs, qui ne se réclament proprement d'aucune École d'une façon apparente, mais qui de fait ne font que suivre pas à pas dans la plupart des questions la pensée du Docteur Subtil. Nous devrions donc compléter notre énumération en ajoutant tous ces auteurs à la série déjà longue que nous venons de faire passer sous les yeux du lecteur. Mais nous croyons qu'elle suffit amplement pour donner une idée de la

(1) Dans son Apparatus Summæ Theologiæ, le P. Gaudence dit : « Scripsere de Deo Uno in D. Bonaventuram Petrus Trigosus Capulius, de Deo Trino Zamorrus, Corilianus ; sed locis pertrahunt Seraphicum ad Scoti, aliorumque exterorum placita sectanda. » Le P. Jean François de Brixia, disciple du P. Gaudence. dit à son tour dans la préface qu'il fit aux œuvres de son Maître : « Idipsum alii, qui ad finem apparatus citantur, satagere sed non peragere : vel enim thomistarum, scotistarumve scolis primitus edocti, suum in Seraphico sensum indagabant et in profundo hujus Doctoris Oceano obliquis expiscantes hamis, quidquid apprendere valebant, ad aliena trahebant littora. ».

(2) « Plures theologi eximii extitere, qui ad commentationem Theologiæ Bonaventuristicæ, et manus et calamum extenderunt, isti fuerunt ex mea Religione Patres Trigosius, Theodorus, Forestus, Coriolanus, Marcellus Regiensis, Bonaventura Sinconiensis, et novissime Gaudentius Briciensis, vir quidem eruditissimus et doctissimus... Ex Religione Minorum Conventualium fuerunt Stephanus Brulefer, Capulius et Mathæus Ferchius Veliensis... tamen major pars ipsorum morte præventi, vix prima limina attigerunt... *onnesque*, excepto Ferchio vere fidelissimo Bonaventurista, ut in suo parvo opusculo typis tradito de essentia Angelorum patet, seraphicum Doctorem etiam invitum pertraxerunt plus minusve ad scholam et partes thomistarum vel scotistarum juxta cujusque propensionem, a qua censura, nec penitus absolvendus est P. Gaudentius, licet minus culpatus. »

Digitized by Google

vitalité et de la fécondité de l'École Scotiste dans la seconde partie du XVIIe siècle.

Et maintenant nous demandons au lecteur : Est-ce avec quelque fondement que le savant Caramuel écrivait en 1651 : « Scoti schola numerosior est aliis simul sumptis. » L'École de Scot est plus nombreuse, elle seule, que toutes les autres réunies ? Les Pères Stumel, Poncius et Hérinx étaient-ils bien autorisés à soutenir la même affirmation que cet illustre Cistercien ? Y-a-t-il une autre École qui puisse nous fournir une telle série de fidèles représentants ? S. Thomas lui-même a-t-il eu durant cette période autant de vrais et fidèles disciples ? Je dis de vrais et fidèles disciples, car les écrivains qui se disent thomistes se divisent en deux catégories : Les premiers exposent exactement la pensée de leur maître et la défendent avec ardeur contre ses adversaires. Ce sont les vrais thomistes. De ce nombre sont généralement les Dominicains (1). Les seconds exposent et commentent S. Thomas en lui attribuant leurs propres pensées (2) et en déformant plutôt sa doctrine. Ce sont des thomistes en apparence (3). De ce nombre sont généralement les écrivains de la Compagie de Jésus et autres écrivains étrangers à l'Ordre de S. Dominique (4). Si tenant compte de cette observation, nous établissons une liste d'auteurs fidèles à S. Tho-

(1) Il est juste de reconnaitre que les Pères Dominicains rendent avec plus de fidélité et d'exactitude la pensée de S. Thomas, et en cela nous partageons l'avis du P. Poncius. Les Jésuites au contraire sont plus scotistes et nominalistes que thomistes. Il est vrai que quelquefois ils commencent par attaquer vigoureusement Scot et surtout Occam ; mais ils se parent ensuite des dépouilles de ces mêmes auteurs, comme le P. Hurtado le reproche à ses deux illustres confrères Suarez et Vasquez (d. 6 Met. s. 4. subject., 2. n. 93). Un autre Jésuite, le Père Compton, dit à son tour : « Quare non possum non mirari recentiores aliquos, qui, dum hanc S. Thomæ et nostram de præcisionibus objectivis sententiam impugnant, integras in eo argumento paginas scribendo implent, ut probent contradictoria admitti non debere. Quos impugnant ? His lapidibus patris sui Okami caput petunt, qui id ex sua sequi sententia, in Divinis vidit, et sine tergiversione passus est... (Cursus philosophiæ disp. XXIV sut. IV.)

(2) On comprend aisément que beaucoup d'écrivains aiment à mettre leurs propres pensées sous le patronage d'un si saint et si illustre Docteur. C'est le devoir des historiens de signaler ce fait et de prévenir le lecteur.

(3) Ce sont, croyons-nous, les plus nombreux parmi ceux qui intitulent leurs ouvrages : Commentaires de S. Thomas.

(4) Le célèbre Jean Poncius faisait déjà la même remarque dès le XVIIe siècle. Il dit en effet dans le prologue de son cours de théologie : « Les Pères Jésuites et autres disent qu'ils suivent eux aussi la doctrine du Docteur Angélique, mais de fait ils l'interprètent de manière à favoriser leurs propres opinions. »(Curs. theol. in prolog.)

Digitized by Google

mas de 1640 à 1700 elle sera bien loin d'égaler, croyons-nous, celle que nous avons dressée pour l'École Scotiste (1).

Quoi qu'il en soit, une École qui a des représentants tels que Brancatus de Lauria, Mastrius, Poncius, Frassen, Merinero, Sanning, etc... mérite quelque attention de la part de l'historien, et il ne lui est pas permis de passer sans la saluer et sans reconnaître sa prodigieuse fécondité ; une telle École mérite d'être respectée et prise en considération par tout auteur de philosophie et de théologie qui a quelque souci de la vérité. Il peut ne pas partager ses opinions, il peut les attaquer loyalement, mais il ne lui est pas permis de jeter le mépris sur Scot et sa doctrine, pas plus qu'il ne lui est permis de discréditer aucune des autres grandes lumières de l'Église (2). Quant aux professeurs de philosophie et de théologie qui sèment la défiance parmi leurs élèves au sujet de cette École, il nous semble que nous sommes en droit de leur dire qu'ils font œuvre mauvaise et digne de blâme.

Enfin il nous plaît de terminer notre travail en avertissant le lecteur qui pourrait l'ignorer, que Duns Scot est un disciple fidèle de S. Augustin. Le célèbre Père Macedo, si profondément versé dans les écrits du saint évêque d'Hippone, l'affirme sans hésitation. Il dit en effet dans la comparaison qu'il fait des doctrines de S. Thomas et de Scot : « La doctrine de Scot est toujours Augustinienne » et ailleurs : « Dans Scot, je vois Augustin, et dans l'évêque d'Avila (Alphonse Tostat) je vois Scot ; si on veut combattre Scot, il est nécessaire de combattre en même temps

(1) Les remarques semées çà et là dans cette série d'articles n'ont nullement pour but d'élever certains Docteurs au détriment des autres. C'est justement un sentiment contraire qui nous a guidé dans tout ce travail. Nous sommes ennemis de tout exclusivisme ; et c'est parce que nous constatons cet exclusivisme, à des degrés divers, chez un très grand nombre de scolastiques contemporains, que nous cherchons en toute justice à rendre à chacun ce qui nous paraît lui être dû. Nous sommes partisan de la *Restauration de la Scolastique intégrale*, et nous souhaitons vivement voir le jour où l'on rétablira dans les Universités les chaires propres des Princes de la Scolastique. Alors, mais alors seulement, croyons-nous, la théologie revivra les beaux jours de Paris, de Salamanque et d'Alcala.

(2) Un cours de théologie dans lequel on exposerait d'une façon loyale les divers systèmes scolastiques, en pesant *le pour et le contre de chacun*, serait autrement sérieux que ces cours où l'on ne fait voir *que le bon côté d'un seul système et le mauvais des autres*. Évidemment cela demande une science beaucoup plus vaste, et la plupart reculent devant une telle entreprise. On ne peut guère obtenir un pareil résultat que par la division du travail. C'est pour cela que nous voudrions voir, multiplier les chaires dans les Universités en faveur des différentes synthèses scolastiques plutôt qu'en faveur des différents traités d'une même science.

Digitized by Google

les deux autres (1). Si le lecteur doute de notre affirmation, qu'il lise les commentaires d'Oxford, il y verra le grand évêque d'Hipone cité plus de 800 fois. S'il doute encore, qu'il nous explique comment il se fait que ce soit un religieux de S. Augustin, le P. Thomas Penket, qui le premier fit éditer les commentaires de Scot sur Pierre Lombard ; comment il se fait qu'un autre Augustinien, le P. Paulin Berti, en fit faire une seconde édition précédée d'un magnifique éloge du Docteur Subtil (2). C'est du reste le sentiment des religieux de S. Augustin. Le P. Michel Oyero dans un discours célèbre qu'il prononça sur la vie et la doctrine de notre Docteur s'écrie : « Y a-t-il par hasard une question parmi toutes celles qu'il a traitées, où il n'ait eu S. Augustin pour maître ? Y a-t-il une solution qu'il n'ait tirée comme d'un trésor des œuvres d'Augustin ou qu'il n'ait examinée à la lumière de ce grand Docteur ? Non certainement, car le Docteur de Marie fut la *bouche d'Augustin ;* Augustin fut une lumière pour Scot, et Scot fut un lustre pour Augustin. Comme le lierre s'attache au chêne, ainsi ces deux Docteurs s'unissent et s'étreignent étroitement par l'unité et la conformité de leur pensée et de leurs opinions (3). Le même Père ajoute un peu plus loin : « Scot s'harmonise si bien avec S. Augustin, il a si bien rendu son sentiment, que si l'on blâme l'un il est nécessaire aussi de blâmer l'autre, et que si l'on loue celui-ci, il est impossible de ne pas donner à celui-là les mêmes louanges » (4).

(1) ... hinc apparet doctrinam Scoti semper esse Augustinianam, ... video in Scoti Augustinum : Scotum in Abulensi : qui Scotum impugnare velit, contra hos pugnet, necesse est » (Collationes doctrinæ Sancti Thomæ et Scoti, coll. 6 et 9.)

(2) Le P. Berti assure que « Scot porta plus haut que tout autre la vue perçante de son entendement dans la théologie sacrée. Il fut d'une érudition et d'une subtilité admirables dans toutes les questions qu'agite la science. Versé dans toutes les branches de la philosophie et de la théologie, il fut si transcendant dans toutes ces matières, il fut doué d'une telle pénétration d'esprit, d'une telle vigueur de jugement, d'une si heureuse mémoire, et d'une facilité si prééminente pour la discussion, que dans les controverses, il ne put être vaincu par personne, et qu'il mérita, d'un consentement unanime, le titre de Docteur Subtil et de Prince des Subtils. » (Vita Scoti præfixa-edit. Venet. 1617.)

(3) Hay por ventura cuestiòn, de cuantas tratò, en que no tuviera à Augustino por Maestro ? Hay conclusión que no sacara, como de un tesoro, de las obras de Agustino, y no examinase à la luz de tan gran Padre ? No por cierto : porque fué el Doctor Mariano boca de Agustin, digno, en verdad, de que, con razón, se piense que éste le descubrió su mente. Fué Agustino para Escoto luz ; fué Escoto para Agustina lustre ; porque entrambos, mas apretadamente que la robusta encina con la frondosa yedra, se abrazan y se estrechan par la unidad y conformidad de parecer. » (Carcagente p. 189-190.)

(4) « Y de tal suerte conviene Escoto con la sentencia de Agustino y alcanza su

Digitized by Google

Pour confirmer sa thèse, le P. Oyero cite le P. Jean de l'Incarnation qui dit en parlant de Scot : « Il fut très versé dans les divines Écritures, fidèle interprète des Pères, *principalement d'Augustin*. Très passionné pour la recherche de la vérité, il suivit sa merveilleuse doctrine et il l'accommoda à l'usage de l'École » (1)

Le P. Joseph Pomar et Foncilles, Docteur de théologie et philosophie à l'Université de Sarragosse, partage le sentiment de ses confrères en religion. Il nous a laissé un cours de philosophie selon la pensée du Docteur Subtil ainsi intitulé : Brevis summularum expositio, juxta germanam mentem Venerabilis Servi Dei Joannis Duns Scoti, Philosophorum et Theologorum facile Principis, Subtilis Scholarum Magistri, Doctoris Mariani, Seraphicæ Academiæ Antesignani, Universitatis Oxoniensis et Parisiensis Professoris Primarii, Coloniensis Liccei Conditoris, *Magni Parentis Augustini fidelissimi interpretis*, Immaculatæ Conceptionis primarii Vindicis, Dignitatis Virginis Mariæ Protectoris, annuente Xisto IV, et Scuti Mariani honoris, asserente Xisto V (2).

Enfin un autre Augustin, le P. Maestro, Qualificateur du Tribunal suprême de l'Inquisition en Espagne, et Provincial de Castille, dans l'appréciation qu'il fait de la vie de Scot écrite par le célèbre Samaniego, fait de notre Docteur ce magnifique éloge : « Le Prince et Maître universel, Docteur Subtil, est d'un mérite si supérieur, par sa vie, ses vertus, sa doctrine et sa mort, qu'il a pu être l'honneur, non seulement de sa famille religieuse et de l'École franciscaine, mais encore de toute la chrétienté et de tout l'univers » (3).

Fr. DOMINIQUE de Caylus,
Lecteur de Théologie,
Membre du Collège des Docteurs de Philosophie
de l'Université Pontificale de Burgos.

sentir, que parece preciso que si alguien vitupera al uno, obata precisamente al otro, y el que al uno alaba, celebre también al otro con las mismas alabanzas. »

(1) « En las Escrituras divinas fué êruditisimo, secuaz é intérprete de los Padres, principalmente de Agustino, cuya doctrina maravillosa profésó, trasladó y acomodó al uso de la Escuela, estudiosisimo de buscar la verdad. »

(2) Apologia Scoti da P. Querubin de Carcagente pag. 192.

(3) « El Principe y Maestro universal, Doctor Subtil, es de tan superiores meritos por su vida, por sus virtutes, por su doctrina y por su muerte, qué pudo ilustrar, non solo a la ilustrisima Religión y Escuela Franciscana, sino tambien a toda la cristiandad y a todo el orbe » (Ibid.)

Digitized by Google

UN MARTYR DE SEPTEMBRE 1792 DANS L'ORNE

—

LE CAPUCIN VALFRAMBERT (1)

I

Charles-Jean-Louis Valframbert naquit à Alençon le lundi 21 mai 1764 ; il était fils de Charles-Antoine Valframbert, boulanger, et de Marie-Thérèse Pressial; il fut baptisé le jour même de sa naissance à l'église de Notre-Dame, par l'abbé Manson de Saint-Aquilin. Ces détails sont consignés dans le registre des baptêmes de l'église de Notre-Dame, conservé à la mairie d'Alençon. Les époux Valframbert habitaient Grande-Rue, à la Porte de Sées, dans la maison qui porte le n° 11, et où est aujourd'hui la boulangerie Bourgeteau.

M. et Mme Valframbert étaient de petits commerçants très simples, très ignorés, qui ne pouvaient avoir la prétention de figurer dans l'histoire (2), aussi l'enfance du futur martyr est-

(1) M. Gabriel Lenôtre a publié un volume de documents sur *Les Massacres de Septembre* (Paris, Perrin 1907) et au moment où s'instruit le procès en béatification des prêtres massacrés alors en haine de la foi aux Carmes, à l'Abbaye, à Saint-Firmin et à la Force, il est opportun de rappeler que cette explosion très préparée de fanatisme sectaire fit des victimes bien ailleurs qu'à Paris. Les sources auxquelles j'ai puisé sont les suivantes : *Les martys de la Révolution dans le diocèse de Séez*, par M. l'abbé Blin, t. I (1876) ; *Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur*, par E. de Robillard de Beaurepaire (1866) ; et surtout les registres de la municipalité d'Alençon ; les registres du département, du district et de la Société populaire d'Alençon ; les traditions orales recueillies par moi-même ou qu'a pris soin de consigner par écrit M. l'abbé Poirier, chanoine à Alençon. Cf. Le *Journal d'Alençon*, n° du 5 janvier 1892 et L. V. Dumaine : *Il y a cent ans*, 1906.

(2) Ils ont encore des représentants dans les familles Valframbert et Chaplain d'Alençon et d'Angers.

Digitized by Google

elle fort peu connue. Tout ce qu'on sait, et c'est déjà quelque chose, c'est que ses parents étaient profondément chrétiens et élevèrent leurs enfants dans les principes et les habitudes de la foi et de la religion. Leur fils Charles surtout se distingua de bonne heure par sa piété, et notamment par sa dévotion envers la Sainte Vierge. Aussi éprouva-t-il très jeune le désir de se consacrer plus complètement à Dieu et d'embrasser l'état religieux. Il entra au couvent des Fr. M. Capucins d'Argentan. Il fit sa profession à Argentan en 1786 ; il avait 22 ans et prit le nom de P. Dorothée.

Il était à Avranches, en train de faire ses études de théologie, quand éclata la Révolution. Ses supérieurs l'envoyèrent alors à Londres, où il fut ordonné prêtre.

Il semblait naturel qu'il y restât. Combien de prêtres français, chassés de la patrie par les lois de la proscription, avaient pris le parti de se réfugier en Angleterre ! Mais l'exil ne suffisait pas à son zèle, et peut-être à sa soif du martyre. Ce qui pouvait passer, et avec raison, pour la perfection, n'était pas assez parfait à ses yeux ; ce qui n'était que le sacrifice de la patrie était peu pour lui, s'il ne sacrifiait aussi sa vie. Il revint en France, dans sa ville natale, non pas dans son couvent (son couvent était devenu propriété nationale), mais dans la maison de son père (1) ; il y revint de son plein gré : vous devez penser qu'aucun supérieur ne se serait avisé de renvoyer en France, au sein même de la persécution, un de ses religieux. N'attribuons pas toutefois le retour du jeune père à de simples idées de mysticité. Le zèle du salut des âmes y dut avoir sa large, et très large part. Ce n'était pas seulement en effet le culte public qui y avait été désorganisé par les lois révolutionnaires ; mais les besoins les plus urgents des fidèles étaient en souffrance. Je ne parle pas de l'assistance à la messe le dimanche ; évidemment l'obligation cesse en cas d'impossibilité, mais les secours religieux à donner aux mourants étaient une question beaucoup plus grave. Combien de personnes mouraient sans une dernière absolution, faute de trouver un prêtre pour la leur donner ! Combien de pécheurs, même parmi

(1) De plusieurs passages des registres des traitements du clergé en 1791, et en particulier d'un extrait du registre du secrétariat du district de Lisieux (archives de l'Orne, L), il résulterait que le P. Valframbert a passé à Avranches les neuf premiers mois de l'année 1791, que le 11 octobre de la même année il était à Lisieux, où il élisait domicile pour toucher le 4e trimestre de sa pension de 700 livres, et que le même jour il déclarait fixer sa résidence à Alençon.

Cette dernière déclaration signée de lui est conservée aux archives de l'Orne.

Digitized by Google

les révolutionnaires, se seraient réconciliés avec Dieu à la mort, s'ils en avaient eu la facilité ! Dans ces circonstances, comme pis aller, plusieurs catholiques sincères appelaient le prêtre schismatique ; mais c'était un moyen auquel, naturellement, on n'avait recours qu'à la dernière extrémité. Donc, il était très désirable que quelques prêtres fidèles, toujours en petit nombre, se dévouassent au ministère sacré. Parmi eux, on cite l'abbé Coulombet, ci-devant curé de Saint-Denis-sur-Sarthon et doyen d'Alençon, qui, dès le mois d'août 1791, eut l'honneur d'être dénoncé au directoire du département, comme excitant la fermentation dans tout le pays, et reçut l'ordre de s'éloigner à deux lieues au moins de son ancienne résidence. (Délibération du directoire, 1er août 1791.) L'abbé Chorin, qui est mort en disant la messe à Notre-Dame, où il était vicaire ; l'abbé Marchand, l'abbé Magne, et d'autres encore restèrent à Alençon, au moins pendant une partie de la Révolution. On ne tarirait pas, si chacun voulait citer les anecdotes qu'il a entendu raconter par ses grands parents. Combien, parmi eux, ont été baptisés, ou mariés, ou ont fait leur première communion en cachette, *dans une chambre*, suivant l'expression usitée. Je me rappelle à ce propos que ma mère, étant jeune fille de 14 ou 15 ans, alla ainsi à confesse, dans une chambre, à un certain abbé Mercier, si je ne me trompe (pas celui qui est mort curé de Notre-Dame). Je ne suppose pas qu'elle eût commis de bien gros péchés ; son confesseur cependant lui enjoignit de dire les sept psaumes de la pénitence jusqu'à ce qu'elle revînt. Hélas ! elle fut toute une année sans pouvoir retrouver un confesseur. Aussi, savait-elle par cœur ces sept psaumes, et ne les a-t-elle jamais oubliés. Cette anecdote, assez insignifiante, peut au moins servir à démontrer la pénurie de prêtres non assermentés, dont on avait à souffrir alors.

Quoi qu'il en soit, le P. Valframbert se dévoua à ce ministère périlleux dans la ville d'Alençon. Fut-il toujours suffisamment prudent ? La tradition répond qu'au contraire, il s'exposait au danger sans calcul. « On ne saurait se figurer, rapportent des témoins oculaires (1), tous les malades qu'il visitait, tous les sacrements qu'il administrait à cette époque malheureuse, où la plupart des autres prêtres fidèles à l'Église catholique étaient obligés de se tenir cachés, ou d'aller chercher dans l'exil un

(1) Blin, t. I, p. 133.

Digitized by Google

refuge contre la persécution. Il suffisait de l'avertir qu'un malade réclamait le secours de son ministère, et rien ne l'empêchait d'aller l'assister, même en plein midi. »

Il n'en fallait par tant pour exciter la haine des Révolutionnaires. On l'avertit du danger qu'il courait, des menaces dont il était l'objet, « Ne craignez point, répondit-il ; comme je ne suis qu'un pécheur, je n'aurai pas le bonheur de mourir pour Jésus-Christ. Je ne suis pas digne d'une pareille gloire. » D'autres fois cependant, son cœur s'enflammait à la pensée du martyre. « O mon Dieu, disait-il, s'il faut des victimes à votre justice, dans cette ville, puissé-je être la première, puissé-je mourir en digne prêtre et en digne religieux. » (1)

Donc, il est convenu qu'il fut très imprudent. Sainte imprudence assurément, dont pour ma part je ne lui ferai pas un grand reproche. Au milieu des lâchetés de cette époque... et de toutes les époques, un excès d'audace dans le bien n'a certes rien qui déplaise.

Cependant, quand vint le 10 août 1792 et les évenements qui le préparèrent et le suivirent, il aurait sans doute mieux fait de modérer son zèle et de s'exposer moins.

La guerre avait été déclarée à la Prusse et à l'Autriche, et les commencements n'en avaient pas été heureux ; le sol français était envahi par l'Étranger ; l'Assemblée législative avait déclaré la Patrie en danger. La Patrie est en danger ! répétait La Fayette en tête de l'appel qu'il adressait aux Directoires des départements de l'Ouest ; la Patrie est en danger ! répétaient toutes les voix et tous les échos. Les levées extraordinaires s'exécutaient dans toute la France. Les vivres étaient chers, le nécessaire devenait rare, les assignats étaient dépréciés et se plaçaient de plus en plus difficilement. On rendait le Roi responsable de nos défaites et de nos malheurs. On avait demandé de toutes parts, et on n'avait pas tardé à obtenir, la déchéance de Louis XVI. L'effervescence était à son comble et était encore augmentée par les excitations des clubs. La *Société populaire d'Alençon* en particulier, ou *Club Alençonnais*, dans ses séances publiques et fréquentes, n'avait pas négligé d'activer le mouvement des esprits. — Notons en passant que, dans la *Société populaire*, un prêtre, Sourcis, vicaire de Notre-Dame, avait tenu un des premiers

(1) Ibid. L'abbé Blin semble avoir écrit son récit, surtout d'après Robillard de Beaurepaire.

Digitized by Google

rôles. C'est lui qui avait soulevé à Alençon la grosse question de la déchéance du pouvoir exécutif. Deux fois de suite, le 29 juillet et le 1er août 1792, il avait développé les motifs impérieux qui rendaient cette déchéance nécessaire. Et quand elle eut été déclarée, quand ce crime, prélude d'un crime encore plus grand, eut été consommé, aussitôt la *Société populaire* d'exhaler sa joie et d'envoyer à l'Assemblée une adresse de félicitations, et Valazé, dans un discours très applaudi, d'exposer la nécessité, la légalité d'une Convention, les avantages de toute espèce qu'on en devait attendre.

Sous le coup des événements et des excitations du moment, Paris, le cœur de la Révolution, eut les journées de septembre. Deux ou trois jours après, Alençon eut aussi sa petite journée de septembre. Elle eut lieu le 6 et se borna à peu près à un seul fait, mais il est caractéristique ; ce fut l'assassinat du Capucin Valframbert, par une populace furieuse, sous les yeux d'une municipalité lâche et imbécile. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que cet attentat ait été l'acte d'un moment d'exaltation passagère. Plusieurs symptômes, au contraire, permettaient de le prévoir à l'avance. Déjà, une fois, le P. Valframbert, revenant de porter le viatique à un malade, avait été attaqué, et, malgré l'énergie de sa défense, aurait peut-être succombé dans la lutte, sans l'intervention d'un boulanger de Montsort.

Cette agression avait eu au moins pour effet de le déterminer à quitter la maison de son père, et à rester habituellement caché, sauf à changer de retraite, selon que les besoins de son ministère l'appelaient dans un quartier ou dans un autre. C'est ainsi que le 4 septembre, de grand matin, il se rendit à l'abbaye des Bénédictines, située rue du Mans, dans les bâtiments occupés actuellement par l'École supérieure de jeunes filles. Les lois révolutionnaires n'avaient pas encore dispersé les communautés de femmes ; cela ne devait pas tarder.

Il resta chez les Bénédictines le 4 et le 5, y célébra la messe et y consacra un grand nombre d'hosties, parce qu'il se proposait d'aller porter la communion aux Filles-Notre-Dame, dans la nuit du 5 au 6 ; mais ses ennemis ne lui en laissèrent pas le temps. Les révolutionnaires, en effet, informés du lieu de sa retraite, forcèrent les portes du couvent. Alors le capucin, se voyant découvert, prit sur lui les saintes hosties, se sauva par les jardins, et, comme il était jeune et leste, escalada le mur, pour s'échapper du côté de la campagne ; mais, par là encore,

Digitized by Google

la vigilance de ses ennemis entrava sa fuite. Des hommes montés sur les murs pour le guetter l'aperçurent ; on le força de rentrer en ville du côté du Gué de Gesnes, on le poursuivit, on parvint à s'emparer de sa personne.

En admettant qu'il appartînt à ces gens sans mandat de se faire les pourvoyeurs de la prison ou de la guillotine, ils auraient pu, tout au plus, conduire leur prisonnier devant les juges. Telle fut en effet leur prétention. Mais, pour que la fête fût complète, ils jugèrent à propos de l'agrémenter par les raffinements de la brutalité la plus révoltante. Ils se jettent avec fureur sur leur victime, ils l'insultent, ils la frappent, ils mettent en pièces ses habits. « Tu es un gueux, un scélérat ; marche devant moi », lui crie le citoyen Hortaire en le frappant. Et comme un aubergiste, nommé Chaplain, engage Hortaire à ne pas maltraiter le capucin, mais à le conduire en prison, s'il a des torts : « C'est un gueux, répète l'autre, un scélérat, je lui passerais mon épée au travers du corps ». Et, tirant en effet son épée, il aurait peut-être exécuté sa menace, si Chaplain ne s'y fut opposé. Ceci se passait sur la place du Champ du Roi, qu'on appelait alors le Champ de l'Égalité. Plusieurs personnes, cependant, ayant dit qu'en effet, le mieux était de mener le P. Valframbert en prison, on se décida à l'y conduire.

C'est là qu'il passa la nuit, tout à la joie de souffrir persécution pour la cause de Dieu. Le lendemain matin, il se communia lui-même, et, vers trois heures, il fut traduit devant la municipalité.

Une foule plus nombreuse que la veille l'attendit à la porte, prête à lui prodiguer derechef ses insultes. La grande nouvelle s'était en effet répandue rapidement et n'avait pas manqué d'être exploitée par les meneurs. Cependant leurs excitations durent se produire au moyen de conversations particulières, ou tout au plus de conciliabules secrets ; car il est à remarquer que, parmi les nombreuses assemblées délibérantes dont la ville d'Alençon jouissait alors : *Directoire du Département*, *Directoire du District*, *Société populaire*, pas une ne donna signe de vie dans ces jours. La Société populaire notamment, si active, si empressée de multiplier ses séances, n'en eut pas une depuis le 25 août jusqu'au 24 septembre. Seule, la Municipalité parut, ou plutôt s'effaça dans la circonstance. Elle siégea, il le fallait bien, mais elle se souvint beaucoup trop qu'elle était en présence d'une populace hostile et exaltée, qui ne cachait pas son dessein de

Digitized by Google

peser sur le jugement, et au besoin, d'y suppléer, s'il était trouvé trop indulgent.

« Quels sont vos noms, Monsieur, lui demanda l'officier municipal? »

— Je m'appelle, répondit le serviteur de Dieu, Charles-Jean-Louis Valframbert, en religion frère Dorothée.

— Quel est votre âge ?

— Vingt-sept ans et trois mois.

— Quel est votre profession ?

— Je suis prêtre et religieux capucin.

— Vous n'ignorez pas que tous les Ordres religieux ont été abolis par les décrets de l'Assemblée nationale. Pourquoi prenez-vous le titre de religieux capucin ?

— Parce que j'ai fait à Dieu la promesse de l'être, et que je le serai jusqu'au dernier soupir.

— Avez-vous prêté les différents serments exigés par la loi ?

— Je n'ai prêté aucun serment.

— Puisque vous n'avez prêté aucun serment, comment osez-vous exercer chaque jour le ministère et aller contre le vœu de la loi ?

— Parce qu'au-dessus de la loi des hommes, il y a la loi de Dieu, qui ordonne aux prêtres de travailler au salut des âmes » (1).

Ces nobles paroles n'étaient pas de nature à calmer l'irritation des Révolutionnaires ; mais ce fut bien pis quand le capucin refusa d'exercer librement son ministère, en prêtant le serment constitutionnel. « Jamais, répondit-il avec force, je ne prêterai le serment que vous me demandez... Il sera fait de moi ce qu'il plaira à Dieu ». Déjà des cris de mort s'étaient fait entendre ; ils se renouvelèrent plus menaçants. « Sa tête ! sa tête ! » hurlait-on de toutes parts. Seule, la municipalité, qui aurait dû parler et agir, tergiverse et, dans l'espoir bien chimérique de calmer les esprits, se hâte de prononcer la sentence. Elle était ainsi conçue :

« Aujourd'hui, 6 septembre 1792. Après l'interrogatoire que nous avons fait prêter au sieur Valframbert, prêtre et ci-devant capucin, devant nous amené par plusieurs gardes nationaux.

(1) Les juges d'Alençon ne doivent pas être très au courant des nouveaux décrets. Depuis le 26 août, il ne s'agit plus de prestation de serment, mais d'exil. Danton avait renouvelé le décret de mai précédent.

Digitized by Google

» Nous, vu ce qui résulte de l'interrogatoire prêté par Charles Valframbert, religieux-prêtre,

» Vu qu'il a fait des actes extérieurs d'incivisme ;

» Le substitut du procureur de la commune entendu ;

» Ordonnons que Charles Valframbert sera transporté dans la maison de détention, où il demeurera trois jours ; et que ce délai expiré, il sera conduit de brigade en brigade au port de mer le plus voisin, pour être déporté à la Guyane Française, ce qui sera exécuté.

» Arrêté le 6 septembre 1792, an III de la Liberté, et 1er de l'Égalité.

Signé Manoury » (1).

C'était la loi. Le 26 mai 1792, l'Assemblée législative avait en effet promulgué le décret suivant :

« Article 1er. — La déportation des prêtres insermentés aura lieu par mesure de police.

Art. 10. — Ceux qui resteraient ou qui rentreraient dans le royaume après l'exportation prononcée seront condamnés à la détention de dix ans. »

Cette sentence, qui paraît relativement douce, était, par le fait, très rigoureuse. A partir de 1795 surtout, la déportation devint une peine épouvantable, dont la transportation de nos condamnés actuels ne saurait donner l'idée. D'un côté, nos coquins d'aujourd'hui, bien nourris, expédiés sur de bons bateaux, dans un pays sain, où ils sont soumis à un travail modéré. D'un autre côté, les honnêtes gens du siècle dernier, entassés sur les pontons de nos ports de mer, en proie à la misère et à l'infection, en attendant, s'ils échappaient à ces causes de mort, d'être exposés à une mort plus lente et non moins terrible dans les marais pestilentiels de la Guyane.

Disons toutefois, à l'excuse des juges du Capucin, que la peine de la déportation devait être imparfaitement connue d'eux ; et même qu'elle était loin d'être alors ce qu'elle devint plus tard.

Sur ces entrefaites, le saint religieux, qui d'après la fureur de ses ennemis et la faiblesse de ses juges, pouvait prévoir le sort qui l'attendait, voulut préserver de la profanation les Saintes Hosties qu'il portait sur lui. Le curé constitutionnel de Notre-Dame, Lalouette, fut mandé et reçut de Valframbert le Saint

(1) Extrait du Registre de la police municipale de la commune d'Alençon. — Abbé Blin, T. I, p. 137.

Digitized by Google

Dépôt. Lalouette essaya bien de quelques paroles d'apaisement ; mais que pouvaient les timides observations du prêtre apostat ? Il ne tarda pas à se retirer tout tremblant, abandonnant la victime à la rage de ses bourreaux.

Sa tentative bienveillante toutefois, quelque insuffisante qu'elle ait été, ne resta pas sans récompense. Peu de temps après, Lalouette tomba malade, et mourut le 12 mai 1793, dans les sentiments du repentir et de la piété, réconcilié avec l'Église par un prêtre fidèle, qui avait pénétré secrètement jusqu'à lui.

Cependant, à la sentence de la Municipalité répondent des cris de fureur : « Ce jugement est trop doux !... Ce jugement ne nous convient pas ! C'est la tête de cet aristocrate qu'il nous faut ! »

Voulons-nous avoir la note en quelque sorte officielle de cette manifestation tumultueuse, écoutons la déposition faite devant le juge de paix, en 1795, par René Chesnel, qui était alors accusateur public. On sait que l'accusateur public était le fonctionnaire chargé de requérir les condamnations devant le tribunal criminel.

« René-Philippe Chesnel, membre du bureau de paix, âgé de quarante ans, etc.

« Déclare qu'étant au greffe du Tribunal criminel, il fut requis de se transporter à la Municipalité, afin d'arrêter, s'il était possible, l'effervescence populaire, qui demandait la tête du nommé Valframbert, ex-capucin, qui était alors en jugement devant les officiers municipaux. Le comparant s'y rendit aussitôt. Il vit dans la chambre municipale une foule d'hommes et de femmes qui paraissaient être dans la plus grande effervescence et qui demandaient à grands cris la tête du dit Valframbert. Le citoyen Manoury, alors procureur de la Commune, était monté sur la table et pérorait le peuple. Le dit Valframbert était alors assis dans l'enfoncement du fer à cheval, entouré de trois ou quatre gardes nationaux, du nombre desquels était le citoyen Casseneuve. Le citoyen Lecomte-Laverrerie, alors maire, et le citoyen Peltier-Labutte, officier municipal, et quelques autres, étaient près de la cheminée, et ne disaient rien. Aussitôt son arrivée, le déclarant fut les trouver et leur demanda pourquoi ils ne s'étaient pas assurés d'une forte garde, pour empêcher l'effusion du sang que le peuple voulait faire. Le déclarant n'en tira pas grande réponse. Il lui dit d'envoyer promptement chercher de la force, pendant que le déposant allait, de concert avec le procureur de la commune, prendre des moyens pour amuser le

Digitized by Google

peuple, en attendant qu'on pût le contenir et le disperser par la force armée. Le déposant s'adressa surtout au citoyen Laverrerie, en qualité de maire, mais il paraît que celui-ci ne suivit pas l'avis que le déclarant venait de lui donner. Il resta toujours comme immobile près de la cheminée, probablement étourdi par le tumulte qui se faisait dans la salle. Le déposant monta ensuite sur la table, et se joignit au citoyen Manoury pour pérorer le peuple, afin de le calmer. L'effervescence ne faisait que s'accroître, le peuple criait continuellement : Sa tête ! Sa tête ! Le déposant ayant aperçu quelque mouvement, pour se jeter sur le dit Valframbert, descendit de la table et chercha à couvrir le malheureux, mais un particulier, inconnu au déposant se glissa sous la table et se jeta avec fureur sur le dit Valframbert. Il fut entraîné avec lui jusque près de la porte. Alors un particulier prit le déclarant par le milieu du corps et l'entraîna dans le fond de la salle, en lui disant : Qu'est-ce que vous allez faire ? Le malheureux Valframbert fut entraîné hors de la Municipalité... »

Alors vont se passer des scènes de sauvagerie qu'on se refuserait à croire, si les témoignages les plus authentiques n'en certifiaient l'exactitude. On se croirait, non plus en France, chez un peuple policé et philosophe, mais plutôt au milieu des tribus les plus féroces de l'Océanie. Les actes des Martyrs n'ont rien de plus saisissant. On nous permettra toutefois de raconter les faits très rapidement, parce que, dans un moment, nous aurons à les répéter par deux fois, d'après les pièces officielles du Tribunal criminel de l'Orne.

Donc, on se jette sur le malheureux Valframbert, on le saisit par les pieds, on lui fait descendre ainsi l'escalier de la Municipalité ; sa tête retombant de degré en degré les arrose de son sang ; on l'entraîne sur la Place ; on le frappe à coups de poing, à coups de bâton, à coups de sabre, on le renverse, on le piétine, on lui danse sur le corps, on lui scie les membres avec un mauvais sabre ; hommes, femmes et enfants s'acharnent sur leur victime, jusqu'à ce qu'elle soit morte. Et quand elle a succombé, une femme, Marie Goutron, aidée de sa fille âgée de 15 ans, la saisit de nouveau et essaie de lui couper la tête avec son couteau. Enfin un individu, nommé Baudoin (je vous prie de croire qu'il n'est pas de ma famille) voyant que les deux femmes ne peuvent réussir, achève avec son sabre leur abominable besogne.

On avait demandé à grands cris la tête du Capucin ; on la tenait enfin ; ce n'était pas pour s'en dessaisir. On la porte jus-

Digitized by Google

qu'au bas de la Place, à une auberge qui était située où est aujourd'hui l'horloger M. Boutroue. On voulait la promener à travers la ville, au bout d'une broche à rôtir ; mais l'aubergiste ayant refusé sa broche, il fallut se contenter d'un manche à balai.

Tout cela avait pris du temps, et la nuit était venue. On fit une quête pour se procurer des torches, afin d'éclairer le funèbre cortège. On se proposait, pour commencer, de présenter la tête sanglante chez le père de la victime ; puis de la porter dans les communautés et de forcer les religieuses à danser autour. On partit par la rue aux Sieurs ; mais, arrivé au carrefour de la Grande-Rue, on sentit le besoin d'arroser un si beau triomphe de quelques libations. L'aubergiste toutefois, nommé Vassal, et surtout sa femme, saisis d'horreur, ayant refusé de laisser pénétrer dans leur maison le funèbre trophée, on alla le déposer un peu plus bas, au Moulin du Guichet, sur l'étal d'un boucher, entre deux flambeaux ; puis on se remit à boire, à blasphémer, à proférer des menaces contre les aristocrates, à se promettre de continuer le lendemain une besogne si bien commencée et de faire tomber de nouvelles têtes. Mais, pendant ce temps-là, une femme courageuse déroba la précieuse relique, et alla l'enterrer pieusement dans le cimetière Saint-Blaise, ou plutôt, si l'on en croit la tradition, vers le haut des Promenades.

Les assassins se seraient peut-être consolés de leur mésaventure, si, à défaut de la tête du capucin, ils avaient pu assouvir leur fureur sur son corps ; mais, tandis qu'ils étaient occupés ailleurs, le curé Lalouette s'était empressé de le faire enlever :

Voici l'acte d'inhumation qui fut dressé :

« Le jeudi 6 septembre 1792, par nous, vicaire d'Alençon soussigné, a été inhumé dans le cimetière de Saint-Blaise, le corps de Charles-Jean-Louis Valframbert, prêtre, ci-devant religieux capucin, âgé de vingt-sept ans et trois mois, décédé de ce jour dans la Place d'Armes. Furent présents François Toutain et Pierre Leroux.

Signé : Sourcis, vicaire. — F. Toutain — Pierre Leroux » (1).

(*A suivre.*) H. BEAUDOUIN.

---

(1) Registre des baptêmes et sépultures de l'église Notre-Dame.

Digitized by Google

LE TESTAMENT
DE
JACQUES DE BOURBON

(*Suite.*) (1)

Item, nous donnons et léguons aux d. frères de saint François de notre ditte cité de Castres quattres pittances, chacun mois durant le temps que notre dit corps reposera en leur église au cas dessus dits, afin qu'ils ne cessent de prier Dieu, pour le salut de notre âme.

Item, nous donnons et léguons en outre de toutes les choses dessus dittes aux d. bons frères pour leurs mêmes nécessités et affin qu'ils prient Dieu pour le salut de notre âme, la somme de cinquante livres tournois pour une fois et au couvent d'Azillan (Azille) pour une fois semblablement la somme de trente livres tournois et aux frères prescheurs de notre ditte cité de Castres pour une fois la somme de soixante livres.

Item, en tous nos autres biens meubles et immeubles, comtés vicomtés, baronnies, terres, seigneuries, honneurs, dignités prééminences, droits et actions, demandes à nous appartenans et qui nous appartiendrons ou pourront appartenir au temps à venir, faisons, constituons, ordonnons, établissons et nommons de notre propre bouche, notre héritière seule et pour le tout, notre très-chière et très aimée fille naturelle et légitime, Liénor de Bourbon, comtesse de Perdiac, (2) et voulons et ordonnons

(1) Cf. *Études Franc.* Fascicule de Juillet 1911.

(2) Eléonore de Bourbon avait épousé le 27 juillet 1424, au château de Roquecourbe (Tarn à 9 k. de Castres) résidence favorite du roi Jacques (Comte de Dienne, *Bonne d'Armagnac*, p. 12. Dom Vaissette. *Hist. du Languedoc*, *t. VIII*, p. 62, ch. 78.) Bernard VIII d'Armagnac comte de Pardiac. Il était le second fils, (l'ainé Jean IV avait le titre de comte de Rodez) du célèbre connétable Bernard VII,

Digitized by Google

que Jacques, notre petit fils et neveur son fils, (1) et autre son fils aîné, après le décès de notre ditte fille, soit notre héritier universel représentant notre personne en toutes nos terres et seigneuries, qui à nous appartiennent et pourront appartenir au temps à venir et sera tenu de porter notre nom et nos armes (2) et titres des Comtés de la Marche et de Castres, principalement sans icelle départir, selon le contenu au traité de mariage de notre ditte fille et beau-fils son mary, et aussi de donner apanage juste et raisonnable à ses frères et sœurs, sur nos dittes terres et seigneuries, selon qu'il a été accoutumé de faire en l'hôtel de Bourbon et de Vendosme et voulons et ordonnons que notre ditte fille ne puisse de nos dittes terres, donner, vendre ne aliéner par testament, donnation faite entre-vifs ne autrement, en manière que nos dittes terres ne parviennent à son fils aîné.

Item, prions, requérons à notre ditte fille et héritière et luy

massacré en 1418 à Paris par les Bourguignons, lequel avait épousé en deuxièmes noces, en décembre 1393, Bonne de Berry, veuve en 1391 d'Amédée VII, comte de Savoie, dit le comte Vert. Bernard était frère utérin d'Amédée VIII, duc de Savoie, antipape sous le nom de Félix V, et petit fils de Jean de Berry, frère de Charles V. De ce mariage naquirent quatre enfants, Jacques qui suit, Bonne (1434), entrée en 1454 au couvent des Clarisses de Lézignan, morte en odeur de sainteté en 1457 ou 1462. Catherine, religieuse Clarisse à Amiens (1438 ou 1444) et Jean, évêque de Castres (1440). Sur Bonne d'Armagnac dont l'évêché de Carcassonne instruit la cause de béatification. V. c^te de Dienne, *loc. cit.*, et R. P. Guy Daval, Provincial des Franciscains de la province d'Aquitaine. *Bonne d'Armagnac.* Cf. P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 107. P. Silvère d'Abbeville. *Hist. chronol. de la Bienheureuse Mère Colette*, p. 302. Gonzague, *de orig. séraph. relig. tercia parte*, Surius, ch. 45.

(1) Jacques d'Armagnac, plus connu sous le nom de duc de Nemours (titre qui lui fut conféré en 1461 par Louis XI), né au château de Roquecourbe en 1432, filleul du roi Jacques, son grand père, se distingua à la bataille de Formigny (1450). Il devint le favori du dauphin (Louis XI) dont son père, Bernard VIII, était gouverneur. Cependant, il prit parti contre lui en s'enrôlant dans la ligue du Bien public (1465); après avoir obtenu deux fois son pardon, il se joignit de nouveau aux ennemis du roi. Assiégé et pris dans Carlat, il fut condamné à mort par le Parlement de Paris. On sait que par un odieux raffinement de cruauté, Louis XI fit placer, sous l'échafaud, les enfants encore en bas âge du condamné, pour que le sang de leur père tombât sur leur tête (1477). L'infortuné prince demanda à être inhumé dans l'église des Frères Mineurs, revêtu de leur habit.

Louis d'Armagnac, troisième fils de Jacques, né en 1472, n'avait que cinq ans, lors du supplice de son père. Enfermé à la Bastille par Louis XI, il fut mis en liberté par Charles VIII qui lui rendit une partie de ses biens. Nommé par Louis XII, vice-roi de Naples, il fut battu par les Espagnols, en 1503, à la journée de Cérignoles. Il y perdit la vie et avec lui s'éteignit la maison d'Armagnac.

(2) Ses armes étaient : d'Azur à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. (P. Anselme, *Hist. généalog. de la Maison de France*, t. I, p. 318.)

Digitized by Google

commandons que sur toute l'obéissance que fille doit porter à son père que si le cas advenait, que Dieu ne veuille, qu'elle parvint à viduité, ayant enfans de notre dit fils son mary, qu'elle veuille tenir viduité et vivre honnestement, saintement et chastement et nourrir, gouverner et instruire ses enfans, en bonnes mœurs, vertus, conditions, ainsi que bonne mère et de l'hôtel dont elle est, doit faire et que si le cas advenait que de son vouloir et authorité, non appelés ses principaux parens et amis, et les trois États des Comtés de la Marche et de Castres assemblés et congrégés, en bon nombre suffisant, (1) parvint à secondes noces à homme de moindre état et hôtel qu'elle n'appartient, en ce cas, nous voulons et ordonnons que le dit Jacques, ou autre fils aîné notre héritier, jouisse paisiblement et entièrement de nos dittes terres et seigneuries, sans qu'il soit tenu luy en rien départir, et s'il advenait que notre ditte fille voulut venir à de secondes noces, et que ce fut du conseil, consentement de ses principaux parens et amis, appelés les trois États de plus dits, en ce cas, voulons et ordonnons que pour entretenir nos dittes terres et seigneuries, et pour obvier aux partages et division d'icelles, et aux débats, contestations et inconvéniens qui pour occasion de ce pourraient naître et sortir entre les enfans de ces deux mariages, que notre dit fils et neveur Jacques ayant son frère survivant, notre neveur et héritier soit tenu tant seulement bailler à notre ditte fille, pour sa demeure et maintenir son état, terres et rentes jusqu'à la somme de trois mille livres tournois, sans ce qu'elle puisse autre chose demander en espécial du don par nous à elle fait au traité de mariage de fue notre très-chière et sainte compagne et épouse, Béatrix de Navarre sa mère, que Dieu absolve de la somme de quatre mille livres de rentes. (2)

Item, voulons et ordonnons, si le cas advenait, que Dieu ne veuille, que notre fils de Pardiac (3) et les enfans nés et procréés

(1) C'est là, remarque M. Thomas (*États provinciaux*, t. I, p. 48) un droit politique important conféré aux États provinciaux dans les pays de grands vassaux : droit qu'il est intéressant de signaler. Les États n'eurent pas à se prononcer, sur le second mariage d'Éléonore, car, celle-ci devenue veuve en 1455 (Barbaza *Chron. de la ville de Castres*) ne se remaria pas. Cf. Nayral, t. I, p. 236.

(2) Trente mille livres de rente. (B. N. 7281 et Bellef).

(3) Bernard VIII était comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat. Très jeune encore, il n'avait que 17 ans, il fit preuve de bravoure et d'esprit militaire dans un combat en Velay, contre les Bourguignons (Bonal, *Comté de Rodez*, p. 606), (1422) où il commandait en chef. Charles VII qui avait apprécié la droiture et la fermeté de son caractère, le nomma gouverneur du Dauphin (Louis XI) et à plusieurs reprises, il réussit à réconcilier le roi avec son fils. Il fut un modèle de vertus

Digitized by Google

de ce présent mariage et d'iceux descendans allassent de vie à trépassement sans héritiers et que notre ditte fille vint à de secondes noces, que le fils aîné dudit mariage second soit notre héritier en la forme et manière par nous ordonnée cy-devant de Jacques ou autre fils aîné de ce présent mariage.

Item, voulons et ordonnons, que si notre ditte fille héritière Lyénor de Bourbon et les enfans d'elle descendans de ce présent mariage, que Dieu ne veuille, allassent de vie au trépas, survivant mondit fils de Pardiac, que iceluy notre fils aie et tienne nos châteaux et chatellenies de Montagut, (1) Lombers (2) et Lusignan (3) avec les rentes, revenus, droits

familiales et chrétiennes et continua les œuvres pieuses de son beau-père. En 1448, le Pape Nicolas V le constitua protecteur et défenseur des couvents de la réforme Colettine auxquels il rendit de nombreux et signalés services. Lorsqu'en 1426, Jacques II, converti par sainte Colette, se retira du monde, il lui confia provisoirement d'abord l'administration de ses États ; puis, par un acte solennel daté de Castres, du 27 juillet 1432, il l'institua son lieutenant général. (Thomas, *Comté de la Marche*, *XXIX*, dom Vaissette. *Histoire du Languedoc*, t. VIII, p. 63). En 1440, il racheta à son cousin Louis de Bavière laBasse-Marche qui se trouva ainsi réunie à la Haute Marche, pour ne faire qu'un seul et même comté. Il fut en même temps gouverneur du Limousin. Il mourut en 1455 et fut inhumé à la porte de l'église des Clarisses de Lézignan, où Bonne sa fille avait pris le voile, voulant ainsi que tous ceux qui entreraient dans l'église marchassent sur son corps.

(1) *Montaigut en Combraille* (Puy-de-Dôme). Pour désintéresser Jacques Ier, grand-père du roi Jacques de l'apanage que lui avait constitué (4000 livres de rente en terres) son frère Pierre, tué depuis à Poitiers, son neveu Louis lui céda en 1357 en toute propriété le comté de la Marche et la seigneurie de Montaigut qui resta désormais dans le patrimoine des comtes de la Marche. La Combraille (Basse-Auvergne) ne faisait pas partie de la Marche, mais la chatellenie de Montaigut formait une subdivision féodale de ce comté. Le frère Eustache, Récollet à Aubusson, écrit en 1643 « cette seigneurie contient 24 paroisses qui ont toujours été de l'élection de Guéret (c'est-à-dire de la Haute-Marche) jusqu'à ces années passées que feu M. d'Effiat qui estait tout puissant les en fit distraire et venir à Riom ». (Thomas, *loc. cit.*, XXXIII, n. 1). C'est au château de Montaigut que Jacques II signale 22 juillet 1406 la charte des franchises par lui accordées à la ville de Guéret. (Duval, *Chartes comm. de la Creuse*, p. 54).

(2) *Lombers* (cant. de Préalmont, Tarn.) constituait une baronnie. (V. suprà obituaire du chap. d'Albi). C'est dans le château fort de Lombers que fut condamnée en 1166 l'hérésie des Albigeois. Au pied du rocher, que couronnait le château, se trouve une église du XIIe siècle. Dans les comptes consulaires de la ville d'Albi, on relève en 1432 (Tarn. cc. 173), fol. 24. Visite du consul Antoine Delpuech au roi Jacques résidant à Lombers pour l'entretenir d'affaires concernant le Castelviel d'Albi et Guygouson (10 novembre 1432) et fol, 30. voyage de Bertrand Taurinas à Lombers pour reprendre la vaisselle d'étain prêtée au roi par quelques particuliers (28 décembre 1432). *Obligeante Comm. de M. l'abbé de Lacger*. M. Portal, nous communique le libellé du fol. 30 : « Item pagniez, à *XXVIII* del dichs mes de » dézembre (1422) à Bertran Taurinas, am son saumier, per avar querre la vaissella » de l'estanh, en lo loc de Lumbers, lacal era estada prestada al reg. Jacques e era » stada malevada de aleus singulars d'esta villa. Vj. s. viij. d. » *(Arch. d'Albi.*

Digitized by Google

prouffits, émoluments et appartenances d'icelles, lesquels luy avons donné sa vie durant au cas dessus dit et après son décès, voulons que retournent à nos vrays héritiers et successeurs.

Item, voulons et ordonnons que la provision et ordonnance par nous faitte à notre sœur Marie de Bourbon, (1) par nos lettres-patentes sur ce faittes, soit tenu et accompli par nos héritiers et successeurs et ès-choses contenues en dittes lettres, l'instituons héritière sa vie durant parmi ce qu'elle ne puisse autre

CC. 178, fol. 30 v°). C'est à Lombers que Jacques II accorda le 28 janvier 1429 des lettres de rémission à Jean de Tunières qui avait pillé l'hôtel de Guillaume Dieu, procureur à Montaigut.

(3) *Lusignan.* (Vienne) Leguyon. (B. N. 7281 et Bell.) chef-lieu de canton de l'arron. de Poitiers. Du château, bâti par Hugues II de Lusignan, et qui passait pour inexpugnable, il ne reste que des débris insignifiants. Il fut pris et rasé par le duc de Montpensier en 1574. Il était célèbre par les merveilles qu'on attribuait à la fée Mélusine. La princesse de Lusignan morte en 1907 distribuait en souvenir de sa maison un bijou académique, l'ordre de Mélusine. *(Rivista araldica.* 1907, p. 496).

(1) D'après les généalogistes, Marie de Bourbon, dame de Bréhencourt (Dussieux p. 21), de Cruval en Albigeois (Moréri) de Grimal, Viane et Monteuquet (P. Anselm, I, 319) fut mariée après enlevement, à Jean de Beyne, chevalier, seigneur des Croix, et après la mort de son mari, emprisonnée par son frère au château de Cornette en Albigeois où elle aurait langui plus de 30 ans. Elle vivait encore le 11 septembre 1465, âgée de plus de 78 ans, après avoir été mise en liberté par Charles VII. (V. P. Anselme, *loc. cit.*, t. I, p. 158). Il y a dans ce récit bien des inexactitudes. D'après Dutillet, Jean de Bayne (et non de Beyne) — il y eut, dans le diocèse de Castres, dès le XVe siècle, plusieurs seigneurs de ce nom à Escroux, Burlats, Roquefère, etc., chevalier, seigneur d'Escroux (et non des Croix), canton de Lacaune, arron. de Castres, sénéchal de Castres en 1368, épousa Marie de Bourbon, fille de Jean I, comte de la Marche. Charles VII le fit noyer et sa veuve fut emprisonnée au château de Curvalle (et non Cornette), canton d'Alban, arron. d'Albi. Em. Jolibois *(Matériaux pour une biographie des hommes célèbres du Tarn.* Annuaire du Tarn. 1882, pag. à part XVI). Comm. de M. Portal. — Il est permis cependant de douter que le séducteur de Marie de Bourbon fut le sénéchal de Castres. En 1368, en effet Jean de Bagnes devait être dans la maturité de l'âge. Déjà, il avait ses preuves, et, en cette année 1368, nous le voyons gratifié par le comte de Castres Bouchard VII de tous les droits seigneuriaux du comté de Viane pour le récompenser d'avoir hasardé sa vie pour la conservation de la sienne (abbé Gautraud, *Hist. de Lacaune*, app. V^is Escroux et Viane, p. 3.) Or, Marie de Bourbon est née en 1387 (Dussieux, *loc. cit.*) Il y aurait donc eu entre la princesse et le sénéchal une différence d'âge telle qu'elle rend la séduction invraisemblable. Dans ce triste drame de famille, on ne voit intervenir que le roi de France. Quant au rôle attribué d'ordinaire à Jacques II, rien n'en démontre la réalité. Oubliant sa propre mésalliance, Marie de Bourbon revendiqua en 1458 la succession de son frère Jean, contre les enfants nés du mariage de celui-ci avec la Vendômoise (v. infra.) et il fallut, pour éviter un éclat, que Bernard VIII lui rachetat ses droits éventuels sur cette succession (P. Anselme, t. I, p. 158). C'est au château épiscopal de Lacaze (Tarn) et dans la chambre dite des « Abbas » qu'en 1460, elle fit son testament en faveur de sa nièce Eléonore avec substitution de ses petits neveux, Jacques et Jean d'Armagnac, inhumée dans l'église des Dominicains de Castres (Nayrel, IV. 99.)

Digitized by Google

chose demander en nos biens, pour raison et cause de sa légitime ou autrement en manière quelconque.

Item se le cas advenait, Dieu ne veuille, que notre ditte fille et les enfans descendans d'elle, et pareillement notre frère de Vendôme (1) et les enfans descendans de luy allassent tous de vie à trépassement sans qu'il demourat aucun ou aucune de leur droitte lignée, voulons et ordonnons au cas dessus dit que notre frère Mgr Jean de Bourbon soit notre héritier parmy ce qu'il se gouverne par les trois États de nos dittes terres et seigneuries, et que les enfans que pour le present a et pourrait avoir de Jeanne Vendoinaisse, (2) sa concubine en nulle manière n'aient à succéder en nulles des terres et seigneuries à nous appartenans, encois les privons et débouttons de toute notre succession tant de biens meubles comme immeubles, comme indignes à ce, et voulons notre ditte succession parvenir à nos neveurs et nièces de Bavière et de Chypre, (3) lesquels en ce cas seront tenus de bailler à notre ditte sœur Marie le double de notre legs dessus dit et institution pour sa demourance.

Item, nous voulons, ordonnons et commandons que la provision et ordonnance par nous faitte à messire Jean, notre frère naturel (4) soit par nos héritiers tenue et observée et qu'ils

(1) Louis de Bourbon, comte de Vendôme, frère puiné de Jacques II, marié le 24 août 1424 à Jeanne de Montfort-Laval, mort en 1446. Deux de ses filles entrèrent au couvent des Clarisses de Lézignan où elles retrouvèrent leur cousine, Bonne d'Armagnac. L'ainée Marie, dite de Carlat, fonda le couvent de Gandie (Espagne). V. de Dienne, *Bonne d'Armagnac*, p. 38. Jean II, comte de Vendôme, continua la lignée.

(2) Vendômoise (B. N. 7281). Jean de Bourbon, tige des Bourbon-Carency, troisième fils de Jean Ier de Bourbon, frère cadet de Jacques II, avait épousé en premières noces Catherine d'Artois, fille de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et de Marie de Berry. Il noua des relations adultères avec Jeanne de Vendômois, mariée à Gervais Ronsart, et eut d'elle, du vivant de son mari, trois enfants qui moururent sans postérité. A la mort de Gervais Ronsart, Jean de Bourbon épousa « Jeanne Vendômoise, sa concubine » en vertu d'une permission de l'official du Mans du 3 septembre 1420. Tous les membres de la maison de Bourbon firent opposition à ce mariage qu'ils considéraient comme entaché d'indignité, mais une bulle du Pape Eugène IV, datée de 1438, déclara le mariage valide et ressortant son effet. (Dussieux. *Généal.* p. 34).

(3) Enfants nés d'Anne de Bourbon, sœur ainée de Jacques II, mariée en 1402, en secondes noces à Louis, duc en Bavière, morte en 1404, et de Charlotte, troisième sœur de Jacques, mariée à Janus II, roi de Chypre, morte en 1434.

(4) Jean, bâtard de la Marche, était fils naturel de Jean Ier de Bourbon ; nous n'avons sur ce personnage que très peu de renseignements. Il y avait au XVIIe siècle à Felletin, chez le Procureur du roi, dit M. Thomas (*Comté de la Marche*, p. 114, n. 2), un titre original, aujourd'hui perdu du 29 juin 1424 où figurait : *magnificus et potens vir dominus Johannes, bastardus Marchie, gubernator et locumtenens regis*

Digitized by Google

l'ayent pour recommande et si aucune chose lui en était ostée, qu'ils soient tenus de le récompenser ailleurs à la balme. (1)

Item, nous recommandons à nos héritiers et successeurs nos sénéchaux de la Marche et de Castres, qui à présent sont et aussy tous chevaliers et écuyers que bien et loyalement nous ont servi et tous autres nos serviteurs et officiers qui ont été et sont en notre service et seront au jour de notre décès.

Item, (2) nous voulons et ordonnons que chacun de nos serviteurs que sera en notre service au jour de notre décès et trépassement soit payé entièrement de ses gages qui luy apparaitront être du temps passé et en outre à chacun pour un an après notre dit trépassement, autant qu'il luy en était deu par nous ordonné pour chacun an par avant, et voulons et ordonnons que les dons que nous aurons faits à nos dits serviteurs ou aucuns d'eux qui duement apparaîtront à nos dits héritiers leur être deus par lettres ou autrement, qu'ils soient tenus d'iceux payer et contenter.

Item, voulons et ordonnons que nos dits héritiers et successeurs soient toujours tenus de traitter en toute douceur et miséricorde le peuple à nous sujet et espécialement de nos pays et comté de la Marche (3) que toujours avons trouvé, bons loyaux

Jacobi, in comitatu Marchie. Dans un procès du 6 mars 1425, où on lui reproche d'avoir, en tant que gouverneur de la Marche, enlevé sans droit, le foin d'un pré litigieux, il est appelé le bâtard, capitaine de la Marche (Thomas, *loc. cit.*, p. 119). Nous ne le retrouvons qu'en 1436, où il donne quittance de 40 livres à lui octroyées par les États de la Marche ; il ne porte plus alors que son titre de chevalier. (Thomas, *Ét. provin*, p. 265, n. 5). Nous voyons par ce testament que Jacques II lui payait « une provision et ordonnance ».

(1) Valleur (B. N. 7281). Vallue (Bellet).

(2) A partir de ce paragraphe, jusqu'à la fin, le 7281. B. N. et Belleforest se bornent à donner un résumé succinct du testament.

(3) Ce sont-là de nobles sentiments qui honorent le caractère du roi Jacques ; il s'en inspira toujours dans l'administration de ses comtés et on ne lui reprocha jamais ces exactions et ces abus de pouvoir dont se rendaient si facilement coupables les seigneurs féodaux du temps. Son testament le montre s'appuyant sur les États de ses deux comtés et ne cherchant pas à en amoindrir l'importance, comme le fera Charles VII tendant de plus en plus à la royauté absolue. C'est ainsi qu'il enjoint à son frère Jean, appelé éventuellement à sa succesion, de le gouverner par les trois États de ses comtés. Il élargit même leurs pouvoirs en leur conférant le droit de donner leur avis sur le mariage de sa fille Éléonore. On ne doit pas oublier que c'est à Jacques II que Guéret dut ses franchises municipales et la création de ses consuls (22 juillet 1406). Aussi, fut-il toujours populaire parmi ses vassaux et dans un procès criminel du 20 juin 1424 (Thomas, *Comté de la Marche*, p. 91), intenté à des habitants de Bellac qui avaient refusé de payer leur part d'impôts votés par les États de la Basse-Marche, l'avocat des accusés lui rendit ce témoignage : « dit qu'ils ont été bien joyeux quand le roy Jacques a eu se gouvernement de la Basse-

Digitized by Google

et obéissans envers nous et aussi ceux de notre dit comté de Castres et généralement de toutes les terres et seigneuries à nous appartenans et iceux garder et deffendre à leur pouvoir de tous griefs, opressions, entorsions et violences, et en outre, voulons que nos dits héritiers et successeurs les fassent, souffrent et laissent jouir et user paisiblement de tous les droits, privilèges et prérogatives et prééminences à eux donnés et octroyés tant par nos prédécesseurs comme par nous, sans les enfreindre ne aller à l'encontre en aucune manière.

Item, seront tenus nos dits fils et fille de Pardiac de faire serment bonet loyal à nous ou autre commis de par nous, de faire entigner et accomplir de point en point toutes et chacunes

Marche et luy ont libéralement payé ce à quoy sont tenuz ». Dans son savant ouvrage sur la comté de la Marche et le Parlement de Poitiers, M. Thomas se montre, ce nous semble, trop sévère envers Jacques II, qu'il représente comme un vaniteux personnage, tranchant du potentat et recherchant les grandeurs, moins pour les obligations qu'elles imposent que pour le faste qui les entoure et les plaisirs qu'elles procurent. (Introd. p. *XXXIII)*. Si Jacques II ne fut pas sans reproches, du moins, la piété sincère, la probité scrupuleuse et l'affectueuse sollicitude pour ses sujets que met en pleine lumière son testament, atténuent dans une large mesure les appréciations défavorables de l'éminent historien. Celui-ci, il est vrai, n'avance rien que sur des textes. Le premier qu'il mentionne est une lettre de rémission, octroyée le 9 février 1426 à Tassin-Gaudin, par la *Chancellerie Anglaise*. (Thomas, *avant-propos, p. IV)*, où Jacques II est dépeint sous les plus fâcheuses couleurs. Tassin-Gaudin est le chevalier à qui le roi Jacques envoya de Trévise, le 16 mai 1425, sa procuration pour vendre une partie de ses domaines. (Dom Vaissette. *Hist. du Languedoc*, liv. 34, ch. 78, p. 62). A la reddition des comptes, des dissentiments surgirent entre les parties et il n'est pas téméraire de penser que le mandataire ne fut pas toujours trouvé sans reproches. Avec son impartialité habituelle, M. Thomas, reconnaît lui-même « qu'on ne peut contrôler l'exactitude des faits articulés dans la rémission qui reproduit naturellement les dires de l'intéressé ». Le second texte est plutôt amusant. Il s'agit d'un huissier royal, qui, chargé par le trop connu favori de Charles VII la Trémouille de signifier au roi Jacques un acte de son ministère, n'osa pas faire cette signification à personne ni à domicile, un viguier du roi lui ayant dit que s'il allait à Roquecorbe, « il s'y mettrait en danger de sa personne ». Qui ne voit que ce viguier abusant de la crédulité et de la poltronnerie de l'officier ministériel, ne chercha qu'à créer, en faveur de son maître, une nullité de procédure qui, du reste, fut longuement plaidée à Toulouse, le 30 mars 1433. (Thomas, *Comté de la Marche*, p. 227). Le 2 août 1435, sa cause n'était pas encore jugée « Bernard d'Armaignac, comte de Perdriac » la reprit, comme garant au lieu et place de son beau-père. (Thomas, *ibid.*, p. 254).

S'il en était besoin, au surplus, les dernières années de la vie du roi Jacques rachèteraient amplement les fautes de son passé. Instruit à l'école de sainte Colette, il aima alors la pauvreté et la pénitence du même amour qu'il avait aimé les richesses et les plaisirs du monde et mourut saintement, comme savent mourir les fils de saint François et de saint Louis. (Cf. Fortunatus Hueber qui dans son *menologium francisc. Monachii* 1598 col. 1066, n°4 fait mention de la mort du roi au 15 mai.)

Digitized by Google

les choses par nous ordonnées, laissées et léguées en cettuy notre testament et dernière volonté, sans venir à l'encontre, en manière quelleconque par voie oblique, directe ou indirecte et en cas que, à Dieu ne veuille, eux ou leurs descendans de leurs corps donnâssent ou missent empêchement à l'accomplissement de notre dit testament ou dernière volonté, nous les privons et déboutons de toute notre succession, et tous autres qui pourraient parvenir en icelle, donnant à Mgr le Roy, lequel en cas dessus dit faisons notre héritier.

Item, voulons et ordonnons que nos dits fils et fille en faisant le serment dessus dit se soumettent et consentent pour eux, leurs hoirs et successeurs, de vouloir être contraints, compellés des choses dessus dites, dépendances d'icelle, faire et accomplir par la cour de l'auditeur du Pape, constituant le procureur fiscal de la cour de Rome leur procureur, à reconnaître, être tenus et obligés de faire et accomplir et entigner notre dit testament et néanmoins par les cours des archevêques et évêques de Bourges, Narbonne, Rouen, Cambray, Albi, (1) Castres, (2) Limoges, (3) Clermont, (4) Chartres, Tournay, Arras et chacune d'icelles et par toutes autres rigoureuses compulsions, tant de cour d'église, comme de cour séculière.

Item, prometteront et jureront nos dits héritiers et successeurs et tous autres à qui nos dittes successions pourront parvenir et appartenir que du serment à nous fait d'accomplir notre dit et dernière volonté n'obtempeteront dispensation du pape, légat ne prélat, ou autre ayant de ce puissance ; ains iceux y renonceront et prometteront de non en user.

Item, nous voulons et ordonnons que les choses par nous ordonnées en ce présent testament, touchant le bien et le salut de notre âme soient accomplies et mises à fin, dedans an et jour prouchain an, après notre décès et que le surplus soit accompli le plutôt et le plus brief que faire se pourra par nos dits héritiers et exécuteurs lesquels nous en chargeons sur le péril dessusdit.

(1) Robert Dauphin, seigneur de Mercœur, évêque de Chartres, puis d'Albi, administrateur de l'abbaye d'Issoire.

(2) Gérard Machet de Blois. (*Et. Francisc.*, 1910, p. 655).

(3) Pierre de Montbrun (1424-1457). M. Thomas, lui a consacré une notice. (*États provinciaux*, I, 341. V. également *Nobiliaire du Limousin*, I, 276-280. V° Brun).

(4) Martin Gouge de Charpaigne. Il fut remplacé par Jacques de Comborn, élu par le chapitre cathédral de Clermont, le 23 décembre 1444. (V. Thomas, *États provinciaux*, I, p. 312).

Digitized by Google

Item, voulons et ordonnons, pour ce que nos terres et seigneuries sont assis en diverses pays et contrées, les unes en pays de droit écrit, les autres en coustumier et aussi que les coustumes sont contraires les unes aux autres, dont et pour occasion de ce notre dit testament ou partie d'iceluy ne pourrait sortir son effet, que pour les causes dittes, s'il ne peut valoir par manière de testament ou dernière volonté, qu'il vaille par manière de codicile, et s'il ne peut valoir par manière de codicile, qu'il vaille par manière de donation faitte entre vifs, laquelle présentement, au cas susdit, faisons à nos héritiers et successeurs, voulant en estre faittes lettres ou instrument, au regard et avis des sages et des coutumiers des lieux où nos dittes terres sont assis et promettons et jurons pareillement de aussy le tenir et non le révoquer en aucune manière.

Et pour les choses dessus dittes et chacunes d'icelle, faire exécuter, accomplir et mettre à fin sur leurs conciences et péril de leurs âmes, nous avons élu, fait, commis, constitué, ordonné et nommé, élisons, faisons, commettons, constituons, ordonnons et nommons nos principaux et espéciaux exécuteurs et conservateurs de cetuy notre présent testament et dernière volonté, Révérend Père en Dieu messire Guillaume de Montjoye, évesque de Béziers, (1) messire Pierre, évesque de Saint Papoul, (2) le Pro-

(1) Le 7281 B. N. et Bellef, le qualifient d'évêque (sic.) de Besançon. Guillaume de Montjoye, ancien doyen d'Angers, fut évêque de Béziers de 1424 à 1451. (*Gall. Christ.* t. VII, col. 359). On lit dans la lettre de Pierre de Vaux, aux habitants d'Amiens (P. Ubald d'Alençon, *Étud. Francisc.*, 1910, p. 655) : « Mgr l'évesque de Bézier si grand seigneur et sollempnel clerc, homme de bonne vie et honneste conversation, fut en cause de réformer le couvent de Sainte Claire de Béziers et comme bon père cordialement et charitablement subvient à leurs nécessitez et à elles a grant devocion ».

(2) Saint Papoul, Con Nord de Castelnaudary (Aude) ; siège d'une grande abbaye bénédictine, d'origine carolingienne, dont il reste l'église et le cloître (Mon. Hist.) Saint Papoul fut érigé en évêché en 1317 et supprimé en 1789. L'exécuteur testamentaire du roi fut Pierre III Soybert d'Uzés. « *Uceticencis Petrus, dit le Gallia Christ*, t. XIII, col. 306, *ex juris professore Romæ designatus antistes, die 28 anuarii 1426 (1427) possessionem accepit 27 julii ejusdem anni proût ipsius testantur litteræ, ex quibus constat concilium episcoporum provinciæ, apud castillum novum Arrii (Castelnaudary) ab eo indictum fuisse pro metropolitæ curiæ abusibus corrigendis*. La lettre à laquelle il est fait allusion se trouve *Gallia Christ* (t. XIII, Instrument. col. 269). En 1448, Pierre conclut un traité avec les consuls de Saint-Papoul ; il restaura son église cathédrale et le palais épiscopal, probablement le château de Ferrals, en ruines, dans la vallée, rebâtit l'abbaye, et rassembla à grands frais les titres des archives de son diocèse. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les fléaux de Dieu et sur la culture de la vigne. (P. Guy Daval, *Sainte Bonne d'Armagnac*, ch. V). C'est lui qui consacra le 4 février 1432, l'église, le couvent, et le cimetière des Clarisses de Lézignan. Le procès-verbal de cette consécration se

Digitized by Google

vicial des Frères Prescheurs, en la province de Thoulouse, nostre très chier et amé cousin (*note marginale de la copie :* il y a un blanc dans le testament) sieur de Chaumigny, (1) notre très chier et bon amé conseiller Berceaut de Saint-Avit, (2) et messire Brongnier, (3) sénéchaux de nos comtés de la Marche et de

trouve au *Gallia Christiana. (Instrumenta*, t. VI, col. 496-97). « ***Deputatus ad benedicendum et consecrandum ecclesiam et conventum et cœmeterium novum et de novo constructum in loco de Lezignano Narbonensis diocesis per illustrissimum principem et dominum dominum Jacobum, etc., religionis et observantiæ B. Francisci et SS. Annæ et Claræ*** ». Il semble bien, d'après ce texte, que le monastère de Lézignan a vraiment été fondé en 1431 et non pas seulement restauré.

(1) Guy de Chauvigny, chevalier, seigneur de Chauvigny (Vienne), de Châteauroux (Indre), de Dun-le-Palleteau (canton de Guéret) et vicomte de Brousse (canton d'Auxances, Creuse). Dans des lettres royaux du 17 mai 1431, Guy de Chauvigny est qualifié par Charles VII de «nostre amé et féal chambellan».(Thomas, *Comté de la Marche*, p. 204). V. également p. 199, un acte du 10 mai 1431 où il est traité de *nobilis et potens vir*. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse. En 1214, le couvent de Saint-François de Châteauroux, fut fondé, érigé et basti par très haut, très puissant prince de Déoulx (Déolz, Indre) et de toute la terre Déoloyse, messire Guillaume Ier du nom de Chauvigny ». Hubert, *Obituaire du couvent des Cordeliers de Châteauroux* (Paris, Picard, p. 8-9.) P. Anglade, *Labor et amor*. 1909. p. 14. André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, épousa Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, dauphine d'Auvergne, remariée en 1505 au prince de la Roche-sur-Yon. M. Thomas cite plusieurs membres de cette famille, Hugues de Chauvigny, abbé de la Chaise-Dieu (Auvergne). *Ét. prov.* I, p. 207, et Guillaume, seigneur de Blot I, p. 193.

(2) Bertrand de Saint-Avit, sénéchal de la Marche. M. Thomas lui a consacré une courte notice. (Thomas, *États provinciaux*, t. I, p. 353.) Il fut toujours l'homme de confiance de Jacques II. Le 18 septembre 1415, nous le voyons à Naples, présent à l'acte par lequel la reine Jeanne reconnait à son mari le titre et les prérogatives de roi, et il signe: Bertrand de Saint-Avit, licencié en droit civil. (V. Nayral, *Biogr. Castraises*, t. IV, p. 183, qui qualifie à tort cet acte de contrat de mariage du roi Jacques.) Il figure comme témoin avec le titre de conseiller et chambellan du roi dans les deux chartes datées de Montpellier des 19 et 20 mai 1424, portant donation en faveur du prieuré des Ternes, dans la donation faite par le roi à Pipious. (M. Duval lit Perpignan, c'est plutôt Pepieux (Aude) lieu où il sanctionna la donation par lui faite à l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois) le 15 janvier 1424 de la forêt de Chénérailles aux habitants de cette ville, et dans la vente datée de Castres du 6 septembre 1424, consentie à la ville de Guéret de la forêt de Chabrières. (Duval. *Chartes comm.* pp. 20 et 64.) Il fut nommé fréquemment commissaire du roi auprès des États de la Marche, et sénéchal de cette province au plus tard en janvier 1435, date du testament du roi. Dans un ordre d'ajournement du 14 janvier 1435, on lui donne le titre d'écuyer, *scutiferum* (Thomas, *Comté de la Marche*, p. 254). Le roi Jacques lui avait conservé toute sa confiance, puisque non seulement il le nomme son exécuteur testamentaire, mais il lui confère, comme à l'évêque de Béziers, des pouvoirs plus étendus que ceux des autres exécuteurs.

(3) Bérangier Galland. (Bellef. et B. N. 7281.) Un « Bernat Galan » est nommé comme consul de Lacaune (Tarn) dans une charte du 19 février 1320. (*Hist. de Lacaune*, p. 19). Borel (*Antiquités de Castres*, II, p. 30) cite parmi les sénéchaux de Castres, 1428, Brenguie Galan, 1450, Henry de Pompignac. M. Portal qui avait orthographié son nom Galandi (*Bull. hist. du minist.*, 1904), nous écrit que le

Digitized by Google

Castres, et maître Guillaume Piédieu, (1) garde de notre dit comté de la Marche, et voulons que nos dits exécuteurs, les trois ou deux dont le dit évesque de Béziers, soit l'un, s'il se peut faire, et notre dit sénéchal de la Marche en l'absence des autres puissent comme se tous y étaient, procéder besoigner et aller devant, sans nul délai à l'accomplissement de notre dit testament et dernière volonté, par lequel nous cassons, révoquons et annullons tous autres testamens et codiciles par nous faits aux temps passés, voulant expressément cedit présent testament, dernière volonté, et donnation être bons, fermes, valables et par nous irrévocables et voulons et ordonnons que nos dits exécuteurs aient avis et délibération de nos bons Frères en Dieu, Frère Henry de Basme et Pierre de Renne (2) et en leur absence de

véritable nom du sénéchal est Bérenguier Galland. (*Invent. somm. des arch. du Tarn*, t. I, p. 344.) Cf. abbé Gautraud, *Hist. de Lacaune* 1902, append. p. 7.

(1) Guillaume Piédieu à qui M. Thomas a consacré une notice (*États provinc.* I, 348) succéda le 18 mars 1424, à Jean Vourette comme garde de la Marche. C'est ainsi qu'on appelait le lieutenant du sénéchal ; il était plus spécialement chargé de rendre la justice. Il exerça cette charge jusqu'à sa mort, survenue vers 1450. Son fils Jean l'y remplaça en 1453. Avec Jehan Barton, chancelier de la Marche, il figure comme fondé de pouvoirs de Bernard VIII, comte de la Marche, à la sentence arbitrale rendue à Genève, le 12 janvier 1446, par le duc de Savoie relativement à la cession des droits de Louis de Bavière sur la Basse-Marche (Thomas, *Comté de la Marche*, Introd. LXI) Guillaume Piédieu était seigneur de Sainte-Feyre, près Guéret, dont sa descendance ne tarda pas à prendre le nom, en supprimant celui de Piédieu. Il possédait à Sainte-Feyre un hôtel où il eut l'honneur d'héberger, en 1435, le Dauphin (Louis XI), pendant que Charles VII était reçu à Guéret, chez le chancelier Barton. Il y tint même, le 27 août 1423, les assises de la sénéchaussée du siège de Drouiller, se dispensant ainsi de se rendre dans la chatellenie au profit de laquelle doivent être tenues les assises.

(2) Pierre de Reims, dit de Vaux. V. sur ces deux religieux la savante introduction du P. Ubald d'Alençon aux vies de sainte Colette, pp. 28 et 34. Avec une obligeance dont nous le remercions, M. l'abbé Peissard, archéologue cantonal de Fribourg nous communique le document suivant qui fixe une date dans la vie du P. Henry. « Ly compte de Nicod Bugniet, tresorier, qui se rend à la sain Johan, l'an MCCCC et XXX (*Archives canton de Fribourg, comptes des Trésoriers*, p. 55), fol. IX. Mission à piez. Primo à Rolet Ruschy tramis à Wivey quérir Frère Henry le preschiour pour trois jours, XXI sols. Item pour les dépens doudit preschiour — XI sols. — fol. XII. Mission pour *schengar* (vins d'honneur). Item à Frère Henry, cordalley, pour trois pots clare et trois pots vin, XIII sols, VI deniers. Mission pour les dépens de Meistre Bertrant (de Tarascon) de Frère Henry et dou priour de Chambérye lesquels messeigniours havoent tramis quérir pour certaines causes, etc. Item à Frère Henry de l'Ordre deis Frères Minours de saincte Clare qui haz estez en ceste ville pour lo fait susdit (hérésie des Vaudois), par lo mandement à luy fait par messeigniours ensi l'on ley haz ordonnez de donner XX florins d'Alamagny pour conseil, etc., qui valiont XXVIII livres. Item au compagnon doudit meistre Henry et à lour vaulet ordonna par les dits Mgrs III florins d'Alamagny qui valliont IIII livres IIII sols ». Ce compte va du 3 février 1430 (N. S.) au 16 juin 1430 ; donc le

Digitized by Google

deux autres de leurs bons Frères de l'Observance de saint François lesquels nous ordonnons conseillers, instiguateurs et solliciteurs de cetuy notre dit testament et dernière volonté. en leur priant que ainsy le veuillent faire et en prendre la charge, comme pour le bien et salut de notre âme ; desquelles choses dessus dittes et de chacuns d'icelles et de notre présent testament et dernière volonté, nous voulons, requérons être fait un ou plusieurs publics instrumens ou lettres par vous notaires cy-dessus écrits et qu'ils puissent êtres dittes, corrigées et amendées une fois ou plusieurs par l'avis et conseil des sages et coustumiers des nos terres et seigneuries, comme sus est dit, nonobstant que fussent grossés et en jugement ou dehors produits, non nier la substance du fait, priant et requérant vous notaires et témoins dessous écrits que de notre présent testament ordonnance et dernière volonté soyies remembrans et recordables.

Après que ce testament fut fait et leu et publié ainsy qu'il est écrit par moy notaire, le testateur pretta le serment (1) dont il y est fait mention de le bien et fidèlement exécuter en cette manière: « *Nous promettons en parole de roy de ainsy le tenir et non le révoquer en aucune manière* ». (2)

Ensuite (3) en sa personne constitué et présent illustre et puissant seigneur Monsieur Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, lequel s'est obligé d'accomplir et d'exécuter tout ce qui est contenu en legs et autres dispositions au même testament et de ne en aucune manière sans pouvoir aller contre directement et indirectement, avec promesse, soumissions, obligations et sermens de sa franche et pure volonté de par luy ses héritiers et successeurs quelqu'ils soient de tenir et accomplir tout ce qui y est écrit, qu'il a promis en présence dudit Seigneur Roy testateur, en prettant le serment sur les saints Évangiles de Dieu par luy touchés corporellement de faire et d'observer de point en point en ce qui le touche et peut le toucher pour l'avenir, d'accomplir le même testament pour tout ce qui y est contenu. Pourquoy ledit seigneur, comte de Pardiac, s'est soumis à hipo-

séjour du P. Henry à Fribourg a eu lieu entre ces deux dates. L'expression : « Frère Henry de l'Ordre deis Frères Minours de saincte Clare » ne laisse pas de doute qu'il s'agit bien d'Henry de Baume.

(1) Les lignes précédant le serment ont été traduites du latin *(note de la copie)*.

(2) Formule protocolaire : promettant de bonne foi et parole de Roy de leur garantir et deffendre envers touz et contre touz, etc. *(Vente de la forêt de Chabrières, aux habitants de Guéret*, 6 septembre 1424). Duval, *loc. cit.*, p. 60.

(3) Cecy est en langue latine *(note marginale de la copie)*.

Digitized by Google

thèque et obligé ses terres, donations et tous ses biens meubles et immeubles, présens et futurs, sous les rigueurs, forces, compulsions et cautions des cours nommées et désignées au même testament et chacun desdits biens solidairement, voulant et promettant, comme il est dit par son avandit serment de ne demander ny obtenir aucunes dispenses sur le même serment de notre Souverain Pontife, de son légat et d'aucun prélat, renoncant à toute exception de dol, de déception et erreur, d'ignorance de droit, de pétition et obiection de libellé et généralement à tout autre droit et secours qui pourraient luy valoir et servir et à tous autres choses, même au droit disant que générale renonciation ne vaut si la spéciale ne précède et au contraire constituant, pour l'exécution de tout ce que dessus, le procureur fiscal cy-devant nommé, son substitut, pour en son nom promettre, s'obliger et accomplir tout ce que dessus pour le présent et pour l'avenir sans pouvoir le révoquer.

Tout ce que dessus fait en la ville de Bourges, dans la maison et prieuré de l'église de sainte Marie Magdelaine de la dite cité, l'an et le jour cy-dessus écrits, en présence de nobles et puissantes personnes. Antoine de Chatelneuf, seigneur de Chatelneuf, Antoine de Murevieux, seigneur de Murevieux, Olivier de Chérac, bailly de Epabalite (?), Raimond de Timon, Azémard de Pérusse, seigneur de Buxadon, écuyer, Jean de Montlaur, damoiseau, seigneur de Muyles, de vénérable sieur Philippe Villilet, prêtre bénéficié en l'église de Bourges et maître Pierre Boursier, secrétaire dudit seigneur Roy témoins aux choses susdites, et par ledit seigneur Roy testateur spécialement appelés. (1)

Ensuite, en la même année, sous le même Pontificat et regnes cy-devant cités, le 25 dudit mois de janvier et pardevant les notaires et témoins cy-dessus nommés, ledit seigneur Roy testateur pour exécuter la promesse faite hier et contenue en son dit testament l'a exécuté en parole de Roy, disant nous promettons en parole de Roy, et pour l'exécution du même testament, en présence dudit comte de Pardiac, de sa pleine et libre volonté, il a juré aux Saints Évangiles de Dieu par luy touchés, qu'il voulait

(1) Il ne nous a pas été possible d'identifier les noms de ces témoins. Comme nous le fait remarquer M. Gandilhon, archiviste du département du Cher, tous sont étrangers au Berry, même ceux qui sont qualifiés de citoyens de Bourges et qui n'auront reçu cette dénomination qu'au moment de leur passage en cette ville. Les archives communales de Bourges antérieures à 1487 étant complètement détruites, il est impossible de se renseigner à cet égard.

Digitized by Google

garder et non révoquer ce qui était contenu en son dit testament et ne vouloir rien faire contre, ny permettre que l'on fasse au contraire. A l'instant ledit seigneur, comte de Pardiac, considérant toutes choses, aussy de sa pure et franche volonté, pour luy, ses héritiers et successeurs a promis au dit seigneur Roy, présent, stipulant et acceptant, par serment aussy pretté aux Saints Évangiles de Dieu librement touchés, en aucuns temps, de garder, observer tout ce qui y était contenu, et de le faire entièrement observer.

Fait les an et jour susdits, en ladite cité de Bourges ; au couvent ou à la maison et habitation des Frères Mineurs de l'Observance de saint François, située près de l'église Sainte-Clère, en présence des témoins cy devant nommés et spécialement appelés et priés, ès mains de discrette personne maître Pierre Boursiers, secrétaire dudit seigneur Roy testateur et par devant moy, Jean de Roco, clerc du diocèse de Sisteron, citoyen et habitant de Bourges, cy-devant dit notaire apostolique et impérial, qui, avec les témoins cy-dessus nommés, a vu la confection dudit testament, la lecture, la publication, les promesses, obligation, sermens et autres choses qui y sont contenues, en présence aussy des témoins avant nommés et avec encore vénérable personne, Hugues David, (1) prêtre, notaire apostolique et impérial et le présent instrument expédié, extrait et écrit par maître Pierre Boursiers, secrétaire et témoin cy-devant nommé, collationné à son original, lu et publié conjointement avec ledit Hugues et par moy soussigné à la fin de tout le contenu et des promesses cy-devant faites. (Signé) J. Roco.

Après quoy, on lit encore l'approbation des deux notaires. Le testament fut de plus spécialement accepté par Bernard d'Armagnac, et encore par Eléonore de Bourbon, son épouse, fille du testateur, par lettres pattentes du mois de juillet 1437.

II

Les annales du pauvre monastère de Sainte-Claire de Béziers ont été rédigées en 1671 par le P. Césaire Cambin, récollet, annaliste supérieur et archiviste de la province de Languedoc. Elles l'ont été, dit Domairon, (2) au vu de documents originaux

(1) Dans l'acte de fondation de la chapelle du roi Jacques, en l'église des Clarisses de Besançon, passé à Murat, le 24 août 1439, signe comme témoin messire Hugues David, qualifié de collecteur de Notre Saint Père le Pape.

(2) Domairon, *Cabinet historique*, t. X, 1864, p. 288.

Digitized by Google

aujourd'hui disparus. Ces annales présentent donc un véritable intérêt.

Nous croyons devoir en publier l'extrait suivant qu'a bien voulu nous communiquer la Révérende Mère Abbesse du couvent de Béziers à qui nous adressons ici nos respectueux remerciements.

« Nous dirons seulement ce que nous ne saurions taire sans faire tort à la mémoire que nous devons des bienfaits recens, et exhibés par le magnifique et puissant prince Jacques de Bourbon, duc de Montpensier, (1) Roy de Naples et de Cicile de qui le testament contient en propres termes en faveur du monastère de Béziers.

« *Item, damus, legamus et relinquimus conventibus nostræ bonæ dominæ sororis Coletæ, ubicumque fuerint sexaginta aureorum solvendam ab heredibus et successoribus nostris, injungentes ipsis, omni eorum potentia, conservare ab omni pressura omnia et singula monasteria et conventus Domini mei sancti Francisci et Dominæ meæ Sanctæ Claræ ædificata et reformata per nostram bonam matrem sororem Coletam et nominatim ea quæ sunt in civitate* NOSTRA BITTERENSI (2) *ut religiosi et religiosæ memores sint Nostri in suis bonis sanctis et devotis precibus quarum auxilio jamdudum mundo abrenunciavimus et Dei obsequio nos tradidimus. Volumus et ordinamus corpus nos-*

(1) Le roi Jacques ne fut jamais duc de Montpensier, titre appartenant à la branche ainée des Bourbons. A noter que le comté de Montpensier ne fut érigé en duché-pairie qu'en 1539.

(2) Ce texte, conforme à ceux de Belleforest et du 7281 B. N., diffère absolument du document comtois que nous croyons devoir maintenir dans son intégrité. D'après le fragment Cambin, de tous les couvents Colettins, légataires du roi, seuls, *ceux* de *sa* ville de Béziers seraient nommément désignés dans le testament. Malgré les affirmations du docte Récollet, nous avons les plus grands doutes sur l'exactitude de ce passage. Rien n'explique, en effet, l'insistance du roi en faveur de Béziers dont il ne s'est jamais occupé spécialement. La copie du P. Cambin nous parait avoir été prise sur un texte écourté et incorrect dans le genre de celui de Belleforest. D'autre part, s'il est certain que les Clarisses de Béziers ont accepté la réforme de sainte Colette, nous ignorons si les Frères Mineurs de cette ville ont suivi leur exemple. Nous savons seulement que leur couvent fut rasé, lors de l'invasion du prince Noir en 1365, pour empêcher les Anglais de s'y établir et qu'ils trouvèrent un refuge provisoire dans l'intérieur de la ville. Le 16 août 1423, par une bulle adressée à l'official de Béziers, Martin V autorisa la reconstruction de leur couvent dans les murs de la ville. (*Bull. francisc.*, t. VII, n° 598. Wadding, *Ann. Minor.*, t. X, p. 370). — Enfin, Jacques II n'avait aucun droit d'appeler Béziers *sa* ville. L'aliégation de Domairon, que le roi Jacques, en tant que comte de Castres, avait un droit de suzeraineté sur une partie de Béziers, n'est rien moins que démontrée.

Digitized by Google

trum ecclesiasticæ sepulturæ demandari qua certa scientia ac firmo proposito eligimus ad pedes monumenti nostræ Reverendæ ac Beatæ sororis Coletæ in quacumque ecclesia corpus ejus requieverit et quia possumus ipsi predecedere, ut Deo placuerit, volumus, in tali casu, nobis decedentibus in Occitania, corpus nostrum in vase plumbeo collocari, in habitu sancti Francisci in quo volumus diem extremum claudere et sepeliri et deponi in ecclesia nostrorum bonorum fratrum civitatis Castrensis ante majus altare ejusdem ecclesiæ usque ad obitum nostræ dictæ bonæ matris, ut reponatur ad pedes illius ; quod si ibi contigerit nos mori volumus corpus nostrum deponi in aliqua ecclesia ad placitum nostræ dictæ matris, ut posterius obitum, transferatur ad ejus pedes, ut dictum est ».

Ainsi que nous, Frère Césaire Cambin, annaliste général, et archiviste de notre province, avons extrait lequel dessus mot-à-mot, sur son original, au bas duquel serait inséré l'épitaphe qu'on grava sur son tombeau, en ces propres termes : (1) « *Hic jacet Jacobus de Bourbon altissimus princeps et excellentissimus rex Hungariæ, Hierusalem et Siciliæ, rex potentissimus, comes Marchie et Castrorum et dominus etc qui pro Dei amore reliquit fratres, parentes et amicos et præ devotione suscepit ordinem fratrum minorum in quo obiit 24 sept. 1438. Orate pro anima ejus* ». D'où nous devons inférer combien grande a esté la vertu de ce bon Roy et combien sa mémoire doit être prétieuse en ce monastère Sainte-Clère de Béziers, puisqu'en témoignage des bontés qu'il avait pour iceluy, nous venons de remarquer cy-dessus qu'il a été le seul dont il a fait mention, nommément en son dernier testament. (1)

A. HUART.

(1) Remarquons que, d'après le P. Cambin, l'épitaphe du roi était en latin tandis qu'il est certain qu'elle était en français. (Chifflet, *Vesontio pars*, II, p. 296). Il est permis de supposer que ce que l'annaliste a considéré comme l'original du testament n'en était qu'une simple copie latine, car, on n'eut pas ajouté l'épitaphe sur la minute qui ne peut être modifiée.

(1) Dans une lettre du 31 décembre 1903, adressée au P. Antoine Béguet de Sérent, lettre que le savant religieux a publiée dans les *Études francisc.*, (1907. p. 437), l'abbesse des Clarisses de Béziers s'exprime ainsi : « Notre Mère Sœur Colette est vraiment passée à Béziers en 1444, elle y rétablit une plus grande ferveur, et en repartit aussitôt pour Gand ». Cette date est certainement erronnée : en 1444, sainte Colette n'était pas à Béziers, mais à Besançon qu'elle allait bientôt quitter, pour aller avec les deux filles du roi Jacques fonder le couvent d'Amiens. V. passeport du 15 mars 1443 du duc de Bourgogne à Sœur Colette allant de Besançon à Amiens. (P. Ubald d'Alençon. *Ét. francisc.*, 1908, p. 685. *Lettres inédites de Guillaume de Casal*, p. 34). Le passeport dit formellement « qu'elle a

Digitized by Google

l'intention et le désir de s'extraire et venir de nos pays de Bourgogne, *où elle est de présent* ». C'est aussi à cette date de 1444 que sainte Colette envoya de Besançon à Philippe de Savense, sa procuration pour le couvent d'Amiens. (Arch. des Clarisses d'Amiens, n° 8. *Lettr. Inéd.* p. 38). La réforme de Béziers doit avoir eu lieu, selon nous, vers l'année 1434 ; sainte Colette était en Languedoc, « en terres basses » c'est-à-dire à Lézignan en 1431 où s'achevait, sous sa direction, le couvent des Clarisses de cette ville. Pierre de Vaux (*Édit. Ubald d'Alençon*, n° 269, p. 144) dit qu'elle y fut avertie surnaturellement de la mort de Martin V, qui eut lieu le 21 février 1431. Elle y était encore quand elle guérit miraculeusement le P. Henry, en danger de mort chez les Mineurs de Castres, et c'est de Lézignan qu'elle vint, au dire du Père Cambin lui-même, avec deux religieuses de ce couvent, commencer la réforme de celui de Béziers.

D'autre part, il résulte du testament du roi Jacques qui est du 24 janvier 1435, que la réforme de Béziers avait déjà eu lieu à cette date. Le roi recommande, en effet, à ses héritiers de protéger les couvents d'Azille, Lézignan, Castres et Béziers qui, *de notre temps*, dit-il, ont été fondés et réformés. (Cf. *Lettre de Pierre de Vaux, aux habitants d'Amiens*, (1443). *Études francisc.*, 1910, p. 656.) L'opinion émise par le P. Sellier que la Sainte aurait passé deux ans et demi dans le Midi, des premiers mois de 1431 à 1434, nous parait exacte. Elle y prolongea son séjour, dit l'auteur, sachant qu'elle n'y reviendrait pas. Comme c'est par Béziers qu'elle termina son apostolat en Languedoc, la date de 1434 nous semble la plus probable.

Hâtons-nous de dire que cette erreur de date n'est pas imputable à l'abbesse de Béziers, mais au P. Cambin et à son commentateur Domairon (*Cab. hist.*. t. X, p. 288.) qui ont cru devoir maintenir cette date 1444 qu'ils cherchent laborieusement à expliquer, malgré l'anomalie d'un legs dont la condition déterminante était la réforme *accomplie* par sainte Colette, tandis que, d'après eux, cette réforme n'aurait eu lieu que neuf ans plus tard, ce qui aurait frappé le legs de caducité. Ajoutons que cette réforme n'était pas inutile ; car à la suite de la destruction de leur couvent nécessitée par les besoins de la défense de la cité contre le prince Noir en 1355, les Clarisses durent attendre jusqu'en 1363 leur nouveau monastère et se réfugier pendant ce temps dans leur famille. Une grande *relaxation* s'était par suite introduite parmi elles et elles avaient perdu peu-à-peu dans le monde le goût des austérités prescrites par leur règle. *(Ann. de Sainte-Claire de Béziers*, Mss. Cambin, fol. 35. V°).

Disons, en terminant, que la maison de Béziers seule s'est relevée de ses ruines, depuis la Révolution. (P. Guy Daval, *Sainte Bonne d'Armagnac*, ch. I).

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Theologia dogmatica orthodoxa ad lumen catholicæ doctrinæ examinata et discussa, tomus I : Prolegomena, auctore R. P. Aurelio Palmieri, O. S. A., grand in-8° de XXV-816 pp., 1911, libreria editrice fiorentina, 3 via del Corso, Florentiæ.

Jusqu'ici nous n'avions aucun travail d'ensemble sur les positions théologiques de l'Orient moderne : quelques monographies isolées, des articles de Revues, notamment des *Échos d'Orient*, du *Bessarione*, et des *Slavorum Litteræ theologicæ*, c'est tout ce que nous avions pour nous mettre au courant de la pensée « orthodoxe ». C'était une lacune très regrettable. Un savant moine Augustin, le R. P. Palmieri, s'est dévoué à la combler. Je dis : s'est dévoué, car il a consacré toute sa vie à cette œuvre et le travail que nous présentons aux lecteurs n'est, malgré ses proportions, que le premier d'une série qui comprendra quatre volumes.

Le but précis de l'auteur est, comme l'indique le titre, de nous donner une théologie dogmatique de l'église orthodoxe (ou gréco-russe) mise en regard de la doctrine catholique, examinée et discutée à la lumière de celle-ci.

Nous n'avons dans ce premier volume que les Prolégomènes et encore pas tous : quatre chapitres sur quinze ont dû être rejetés au volume suivant. le volume présent étant d'une masse déjà trop compacte.

La seule énumération des questions traitées nous indique amplement l'intérêt de l'ouvrage : définition de la théologie ; notion, définition et division des dogmes dans la théologie orthodoxe ; le progrès dogmatique d'après les théologiens catholiques ou orthodoxes ; nécessité, méthode, division de la théologie dans l'Église gréco-russe ; la théologie scolastique et l'usage de la raison dans les choses de la foi ; la théologie symbolique et les anciens documents symboliques dans les Églises orientales ; les formules récentes des symboles orthodoxes ; la nature, la définition de la théologie polémique et les défauts que les catholiques doivent éviter dans leurs controverses avec les Orientaux ; les connaissances nécessaires dans l'étude de la théologie polémique ; la théologie polémiqne générale chez les Grecs et les Russes.

Les derniers prolégomènes comprendront les sujets suivants : les différences théologiques qui séparent les Églises orthodoxes et l'Église catholique; la théologie polémique particulière dans les Églises orthodoxes; la théologie

Digitized by Google

morale et pastorale dans les Églises orthodoxes; les obstacles qui s'opposent à l'union des Églises.

Les limites d'un compte-rendu ne nous permettent guère que de signaler quelques-uns des points les plus importants consignés dans ce volume.

Comme nous, les théologiens orthodoxes entendent par dogme une vérité révélée formellement proposée à l'assentiment des fidèles par le magistère de l'Église. A notre exemple aussi, ils reconnaissent un certain développement du dogme, mais ce n'est qu'une reconnaissance théorique ; en fait ils rejettent tout développement dogmatique par réaction contre les catholiques ; leur antipathie pour les Latins va jusqu'à reprocher à ceux-ci comme autant d'altérations tous les dogmes dont la définition est postérieure au 7e concile œcuménique, ces dogmes eussent-ils dans leur propre tradition les bases les plus indiscutables, comme par exemple l'Immaculée-Conception. Le christianisme *adogmatique* n'a eu chez les Russes que quelques partisans, parmi lesquels se sont fait remarquer Tolstoï, Rosanov et Merejkovsky ; dans le camp orthodoxe on leur fait à peu près les mêmes réponses que chez nous : d'une part les mystères de la foi ne répugnent ni à la raison, ni à la volonté, ni au cœur ; d'autre part la révélation des mystères exerce sur le développement de ces facultés, une heureuse influence. Quant à la méthode théologique, les théologiens orthodoxes la confondent assez facilement avec le but au service duquel doit se trouver la méthode ; les divergences sont assez nombreuses sur la meilleure manière d'exposer le dogme ; d'après l'auteur, ces divergences viendraient du peu d'attention que les orthodoxes ont jusqu'ici donnée à l'étude de la théologie ;ceux-là même qui s'y sont appliqués se sont inspirés de principes luthériens : « Quiconque, dit le professeur Lebeder, gratterait tant soit peu légèrement la théologie russe y trouverait les principes du protestantisme. »

La scolastique est suspecte aux Orientaux : à les en croire elle serait la cause principale des divisions doctrinales qui affligent la chrétienté : aussi ils ne lui ménagent pas les aménités. Mais c'est par une ignorance flagrante des qualités maîtresses de la vraie scolastique : au lieu de l'étudier dans ses détracteurs protestants et de n'y voir qu'un assemblage de subtilités, de discussions oiseuses traitées dans une langue barbare, qu'ils l'étudient dans ses représentants qualifiés, S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, Suarez, et ils verront qu'elle n'est que la mise en œuvre de la raison humaine appliquée aux choses de la foi et le merveilleux essor qu'elle a donné à la pensée catholique. D'ailleurs, ce n'est que par une contradiction manifeste avec leurs principes et leurs traditions qu'ils s'attaquent à la scolastique : celle-ci se trouve à la base de la théologie des Pères Grecs, et la théologie scolastique trouva un précurseur dans Léonce de Byzance et un maître dans S. Jean Damascène.

« Moins l'on fera de polémique et mieux cela vaudra, » disait l'abbé Morel enlevé trop tôt à la cause de l'union. Cependant, du fait des préjugés, des erreurs de fait ou de doctrine qui séparent de Rome les orthodoxes, elle est indispensable. A ceux qui voudraient atteindre nos frères séparés par cette forme d'apostolat, le R. P. indique à quelles conditions leurs efforts ont chance d'être fructueux : on doit éviter l'amour de la dispute, les discussions sur des minuties ; on ne doit pas oublier de faire ressortir les points nombreux où l'accord existe entre les deux Églises ; par contre il ne faudrait pas nier l'existence de toute divergence doctrinale ; enfin, bien que les ortho-

Digitized by Google

doxes soient de vrais schismatiques, il faut leur en épargner l'appellation. De plus, le polémiste doit, au point de vue scientifique, posséder, outre la théologie dogmatique et la philosophie, les langues orientales, être versé dans l'époque patristique, connaitre d'une manière approfondie l'histoire du schisme avec ses diverses étapes, les points de l'histoire ecclésiastique catholique ayant trait aux questions orientales, enfin, l'état actuel des Églises orientales et orthodoxes. On se persuade très facilement que le clergé russe n'a qu'une culture très inférieure ; sans doute il n'a pas la science du clergé catholique, mais le reproche d'infériorité intellectuelle n'est que partiellement fondé, et l'on fera bien de méditer cette parole de Chevirev que je trouve à la page 711 de l'ouvrage : « Taxer le clergé russe d'ignorance, c'est avoir soi-même une ignorance complète, au moins dans tout ce qui concerne l'histoire de la Russie. » Les multiples références d'ouvrages orthodoxes accumulées au bas des pages de la *Theologia dogmatica orthodoxa* en est d'ailleurs une preuve par les faits. Mais aussi cette multitude de documents de langue grecque, russe, voire turque dépouillés par l'auteur nous atteste une fois de plus la vaste étendue de son information et nous invite à nous adresser à lui en toute confiance, si nous voulons avoir une idée juste, précise, exhaustive du monde orthodoxe.

F. Bénigne.

PRÉDICATION

Deux nouveaux volumes de la **Somme du Prédicateur sur les temps liturgiques et les Évangiles de tous les dimanches et fêtes** par Grenet d'Hauterive, t. II : Le temps de l'Épiphanie ; — t. V : le temps de Pâques (suite.) — (In-8° de 568 et 412 pp., Soubiron, Montréjeau). Avec le texte et les nombreuses et longues notes qui expliquent, développent ou indiquent les plans nouveaux, la *Somme* d'Hauterive est une mine très riche d'idées simples et apostoliques.

La maison Téqui nous donne une seconde édition du **Cours d'instructions dominicales** du chanoine Turcan, mort depuis quelques années ; — 3 vol. in-12 de XV-423, 360, 391 pp., 3 fr. 50 le vol. C'est toute notre théologie : dogme, morale et culte en prônes. Intérêt, brièveté, ordre, clarté.

M. Brémond publie dans la collection *Science et Religion*, série Chefs-d'œuvre de littérature religieuse, les **Œuvres choisies** de Fléchier (1 fr. 20). Une introduction met en relief la figure de Fléchier et son art merveilleux de bien dire. Les œuvres choisies sont : un sermon sur le scandale de J.-C., le Panégyrique de S. Louis, un sermon sur l'obligation de l'aumône, une lettre pastorale sur la croix de S. Gervais, un entretien familier sur le Bon Pasteur.

Un autre érudit, Eugène Griselle, admirateur, lui, de Bourdaloue, publie à la même collection les **Sermons du Carême de 1678** prononcés par l'illustre jésuite dans l'église Saint-Sulpice ; (1 fr. 20) : sur la Purification, pour le jour des Cendres, sur la tentation au désert, sur la Loi nouvelle, sur l'Incarnation.

Avec **Nos devoirs envers nous-mêmes**, — in-12 de 334 pp., 2 fr. 50,

Digitized by Google

de Gigord, Paris, — M. Désers termine la série de ses instructions apologétiques. On voit ici : 1° comment on se forme, 2° comment on se déforme, 3° les inclinations et les passions, 4° le sensualisme et ses excitants, 5° les dissolvants de la vigueur morale, 6° comment on se réforme, 7° de quelques auxiliaires de la réforme. Ceux qui ont lu quelque ouvrage de M. Désers connaissent sa manière : pondération, justesse, concision, exacte mise au point de notre vieille doctrine catholique.

Sur l'invitation qui lui en a été faite, dit-il, M. l'abbé *Debize*, missionnaire diocésain de Paris, publie quelques conférences qu'il a données en faveur de diverses œuvres, sous le titre : **L'Éducation de la charité** — (in-12 de 127 pp., de Gigord, Paris). Le but de l'auteur est de mieux former aux œuvres charitables. Ce sont la plupart du temps des notes, mais combien suggestives sur l'Éducation personnelle de la charité, le pauvre, nos pauvres, le pauvre dans la famille, le pauvre et la société, Jésus dans le pauvre.

M. l'abbé Jean Tissier, étant supérieur de collège, a publié ses causeries aux jeunes gens : on les a goûtées. Devenu archiprêtre de la cathédrale de Chartres il a changé d'auditoire, a fait des conférences aux dames ; il les publie aujourd'hui : **Les Femmes du monde,** — (in-12 de 320 pp., 3 fr. 50 Téqui, Paris). — Il parle des femmes qui souffrent, qui gaspillent, qui reçoivent, qui font parler d'elles, qui s'ennuient, qui doutent, qui luttent, qui pensent, qui se dévouent, qui règnent, qui vieillissent. Les titres sont alléchants ; la doctrine sans grand relief est solide et au point.

Le P. Riblier continue avec régularité la publication des **Œuvres complètes** du R.P. Desurmont. La série *Vie chrétienne* terminée, il commence la série *Vie religieuse* avec deux volumes : *Tout à Dieu* (in-8° écu de 633 pp.) et *La Conversion quotidienne* (538 pp. Librairie de la Sainte Famille, rue Servandoni). Ce sont deux volumes de retraites, riches de substantiels aperçus mais surtout capables, si on en suivait sérieusement les indications surnaturelles, de provoquer de radicales améliorations personnelles. Sans doute, tout n'a pas la même valeur ; d'aucuns même auraient préféré que l'on ne publie que l'excellent, ne fût-ce que pour alléger un peu la collection. Quoiqu'il soit, les œuvres du P. Desurmont n'en formeront pas moins une mine excesivement riche, solide et originale.

En langue italienne, l'abbé Pietro Boggio publie dans la *Collezione Pietro Marietti*, n° 376 : *Cento trenta Istruzioni Parrocchiali sulla Dottrina Cristiana :* Simbolo, Decalogo, Sacramenti, Virtu, e vizi, Preghiera Pater noster, in onore di Maria SS. (in-12 de 556 pp., 4 fr. Tipografia pontificia, Torino). Sous forme d'objections et de réponses, l'auteur nous donne un enseignement doctrinal précis, dans une forme alerte, populaire.

P. J.

CATÉCHISME

Les cinquième et sixième tomes du **Catéchisme romain** ou *de l'enseiseignement de la doctrine chrétienne,* par M. le chanoine Bareille viennent de paraître. *Les Commandements et la prière* : I (in-8° de XVI-688),

Digitized by Google

II (in-8° de 696 pp., Soubiron, Montréjeau). On sait le souci de M. Bareille dans le conflit des opinions et devant les hardiesses d'une critique plus avide de bouleversements que de progrès, de fournir une doctrine sûre, une exposition claire, une érudition abondante et à jour. Comme préambule à l'explication du Décalogue, M. Bareille établit le bien fondé de la morale traditionnelle et sa souveraineté efficace au point de vue pratique ; puis il fait la critique de la morale indépendante et des deux morales les plus en vogue aujourd'hui : la morale de la solidarité et la morale sociologique. Dans le commentaire du Décalogue, M. B. sait mettre la doctrine au point, fixer l'attention sur des sujets qui sont d'une spéciale actualité, le tout avec preuves à l'appui, puisées dans la tradition et dans les travaux contemporains de valeur.

C'est encore un commentaire du Catéchisme du Concile de Trente qui nous vient de l'Italie : **Il Catechismo maggiore di Sua Santita Pio X** *Spiegato al popolo sulle norme del Catechismo Tridentino ;* V. I. : *Dei primi sette articoli del Credo* : *Dio il Gesu Cristo* (in-12 de 468 pp., 4 fr., P. Marietti, Torino, 1911). L'ouvrage comprendra 5 volumes.

Le *R. P. Édouard* continue ses Catéchismes. Voici tout d'abord le **Catéchisme eucharistique**, 2me édition, revue et augmentée (in-12 de 256 pp., 1 fr. 15. Vic, Paris), qui rappelle tous les devoirs des catholiques envers le S. Sacrement ; — puis le **Catéchisme de la Sainte Vierge**, (in-12 de 132 pp., 0 fr. 60, Janne, Paris). — Grandeur, vertus et bonté de Marie ; Dévotion à Marie.

Délicieux petit livre du R. P. Fructueux Hockenmaïer O. F. M. : il a obtenu un grand succès en Allemagne, ce qui a engagé le P. Alfred Ingels à le traduire en français : **Le chrétien au tribunal de la Pénitence.** — *Exposé pratique de la morale chrétienne*, (in-32 de 632 pp., Demarteau, Liège). Apologétique, lumineux, très pratique, tout surnaturel. Deux parties : I. Méthode pour faire une bonne confession, II. Réconciliation avec Dieu. Le chrétien trouvera là les raisons de se confesser, les moyens de le bien faire, la manière de reconnaitre ses péchés, l'indication des moyens de faire une bonne confession.

Un minuscule **Catéchisme de la Grâce** de M. Vandepitte (in-32 de 68 pp. Téqui) : 1° La grâce, ce qu'elle est, ce qu'elle fait en nous, ce qu'elle fait de nous ; 2° Principaux moyens d'entretenir et de développer la grâce. Excellent à propager pour faire comprendre le ressort intime de la vie chrétienne.

Manuel Eucharistique adapté de l'espagnol par le P. J. Thermes (in-42 de 152 pp., Casterman, Tournai et Paris). C'est un résumé suffisamment complet des principales notions sur la sainte Eucharistie ; de plus il contient les derniers décrets de Rome sur la communion des enfants, des prières, des méditations, des sujets de visites au Saint-Sacrement.

Manuel de Saint Augustin ou Mémorial de la *Contemplation du Christ*, c'est-à-dire du Verbe en Dieu, destiné à renouveler en nous le désir du ciel (in-32 de 126 pp., Bonne-Presse, Paris). Délicieuses considérations.

P. G.

Digitized by Google

SPIRITUALITÉ

1. *Rééditions.* — Dans la collection des Retraites spirituelles, l'*édition princeps* exactement reproduite par la phototypie : **S. Ignatii de Loyola Exercitiorum spiritualium** (in-16, Jésus sur papier vergé. 5 fr. Lethielleux, Paris) ; — un tirage à part en un format commode des chapitres V-VII du traité de Religione de SUAREZ : c'est un commentaire des exercices il porte pour titre : **De Spiritualibus Exercitiis S. Ignatii Tractatus ;** novis curis P. DEBUCHY iterum in lucem prodit (in-16 de 136 pp. 1 fr 50. Lethielleux, Paris) ; — une nouvelle édition de l'ouvrage toujours estimé et digne de l'être de SCARAMELLI : **Le discernement des esprits** pour le bon règlement de ses propres actions et de celles d'autrui, spécialement utile aux directeurs d'âmes (in-12 de 480 pp., 3 fr. 50, Téqui, Paris) ; — la troisième édition des **Visions d'Anne-Catherine Emmerich** sur la vie de N.-S.-J.-C. et de la Très Sainte Vierge, la douloureuse Passion et l'établissement de l'Église par les Apôtres, coordonnées en un seul tout, selon l'ordre des faits par le P. DULEY, O. P., traduction de l'allemand par Ch. d'Ebeling (3 vol. in-12 de XXXIV-518, — 523-512 pp. 3 frs 50 le volume, Téqui, Paris.) Les visions de Catherine Emmerich portent beaucoup à la piété.

2. *Nouvelles traductions.* — Jamais peut-être on ne s'est autant occupé de faire sortir des rayons poudreux des bibliothèques les vieux auteurs mystiques pour les présenter dans une forme rajeunie à la curiosité de nos contemporains à nouveau orientée de ce côté-là.

Le P. UBALD d'Alençon nous donne une traduction française du **Stimulus amoris**, traité d'ascétisme longtemps attribué à S. Bonaventure, composé par le P. Jacques de Milan : **L'aiguillon d'amour** (in-32 de 168 pp., de la *Nouvelle Bibliothèque Franciscaine*, 0 fr. 80) L'opuscule, autrefois très répandu est un des monuments de la spiritualité franciscaine.

Les Bénédictins de S. Paul de Wisques font une nouvelle traduction des *Œuvres spirituelles du Vénérable Louis de Blois*, dont le premier volume vient de paraître : **Prières et règles de vie**, (in-12 de 274 pp., 3 frs 50, Oudin, Paris) — Les Dominicains préparent une édition complète en 8 volumes des **Œuvres** de TAULER, traduction littérale de la version latine de Surius. Deux volumes viennent de paraitre : T. 1er *Introduction.* — *Vie du Maître* — *Sermons du temps ;* T. II. suite *des Sermons du temps* (in-8 de 448-464 pp., 7 frs 50 le vol. Tralin, Paris). On avait dit ici en annonçant la nouvelle édition des *Institutions* de Tauler ce qu'il fallait penser de sa doctrine. Il est certain que ses *Sermons*, sa seule œuvre authentique, d'une très grande simplicité et force, ont quelque chose d'actuel et de français ; — on se rappelle les annonces et appréciations que nous avons faites ici de la traduction nouvelle des **Œuvres complètes de sainte Thérèse de Jésus** par les CARMÉLITES DE PARIS ; 6 volumes sont parus (1907-1910). A ce sujet, le P. Marie-Joseph du Sacré Cœur, dans le nº de Juillet des *Etudes Carmélitaines* donne un jugement sur la valeur de la nouvelle traduction et la déclare inférieure à celle de Bouix corrigée par le P. Jules Peyré.

Digitized by Google

3. *Méditations.* — **Dieu me suffit !** charmant petit opuscule plein de suave et profonde doctrine, (petit in-32 de 150 pp., 0 fr 50, Rome, Villa Caserta, Via Merulana) du P. Arsène Krebs, C. SS. R., qui montre très bien que Dieu suffit : 1° à notre tendresse, 2° à notre fierté, 3° à notre ambition, 4° à notre faiblesse.

Les Méditations pour tous les jours de l'année sur les Évangiles du dimanche *d'après S. Thomas et S. Augustin* par le P. Roger des Fourniels. — (2 vol. in-16 de 462-332 pp.) — Bonne-Presse, Paris.

Ils se composent chacun du texte de l'Évangile, de deux points, avec une demande, une offrande et une résolution comme conclusion ; elles sont très courtes, nettes.

On a annoncé ici le Ier volume des **Méditations sur l'Écriture-Sainte** par J.-B. Bessellère (3me édition). Le T. IIme parait à son tour : **Les Saintes Écritures et Jésus-Christ.** — In-8° de 502 pp., méditation 132 à 273. — Soubiron, Montréjeau). Le présent volume parle sur toute la vie de N.-S. : avènement, enfance, prédication, enseignement, médiation. paraboles, miracles, sacrements, passion, résurrection.

4. *Doctrine.* — **La piété et le zèle, Ange et Apôtre,** par l'abbé Feige, troisième édition. — (In-12 de 481 pp., 3 fr. 50. — Téqui, Paris.)

Il nous donne en dix-sept entretiens sur la Piété, et sur le Zèle un ensemble suffisamment complet de doctrine sur ces deux vertus qui font l'ange et l'apôtre.

Voici le tome troisième de la **Pratique de l'oraison mentale et de la perfection** *d'après Ste Thérèse et St Jean de la Croix*, par le P. Alphonse de la Mère des Douleurs. (In-12 de 400 pp. — Desclée.)

Le premier volume, on s'en souvient peut-être, traitait de la méditation, le second fournissait des sujets de méditation. Le troisième s'arrête à *l'oraison affective et à la voie illuminative*. Sans vouloir nous arrêter à discuter certaines expressions et divisions qui ne nous plaisent pas, disons de suite que ce tome comprend trois parties : 1° les degrés de l'oraison affective ; 2° les personnes d'oraison dans la voie illuminative ; 3° la purification des passions.

Le P. de Smedt est mort avant d'avoir vu paraître le tome IIe de son volume : **Notre vie surnaturelle**. *Son principe, ses facultés, les conditions de sa pleine activité.* — (In-12 de 503 pp., 4 frs. — Dewit, Bruxelles.)

Après l'exposé qui a été fait ici de la manière et du but du P. de Smedt lors de l'apparition du premier volume, nous nous contenterons de donner un bref aperçu du deuxième.

Il comprend deux parties, la deuxième et la troisième de l'ouvrage : II. Les *vertus surnaturelles, principes de l'activité de la vie surnaturelle.* — — III. *Conditions de la pleine activité de la vie surnaturelle.* Dans leur cadre très théologique, les deux volumes du P. de Smedt forment un traité complet, serré, précis de vie spirituelle, il a d'ailleurs l'avantage d'être pratique ; ce n'est pas seulement l'œuvre d'un théologien de bureau, c'est surtout l'œuvre d'un prêtre qui a connu les âmes, leurs besoins, leurs difficultés, et qui leur donne ici une lumière appropriée, avec le plus sûr discernement.

Digitized by Google

4. A travers les Revues. — Si maintenant, on jette un coup d'œil sur les travaux parus cette année dans les Revues, on s'aperçoit qu'une fois l'attention éveillée sur les questions mystiques le courant se dessine de plus en plus en faveur de la doctrine traditionnelle : le caractère *ordinaire* de la contemplation, et sa nécessité pour l'acquisition de la perfection. En France, le docte et sûr **Ami du clergé**, vient de publier quatre articles très solides en ce sens ; l'auteur, qui connaît à fond les questions qu'il traite, s'est contenté, sans entrer dans aucune discussion, d'exposer la doctrine des maîtres : S. Thomas, Ste Thérèse, S. François de Sales, S. Jean de la Croix.

Nous faisons des vœux pour que la nouvelle Revue des Pères Carmes, **Études Carmélitaines**, historiques et critiques sur les traditions, les privilèges et la mystique de l'Ordre (1) — nous apporte le concours de son autorité pour assurer l'interprétation orthodoxe des grands auteurs Carmes. Nous applaudissons de tout cœur aux travaux que les Pères Carmes entreprennent en ce moment pour faire valoir leur patrimoine de famille : Revues du 1er et du 3me Ordre, ouvrages de propagande en vue de se faire connaître ; nous souhaitons simplement qu'ils évitent les confusions, comme le P. Joachim, qui dans son ouvrage *l'Ordre des Carmes*, monopolise au bénéfice de son Ordre le titre de *mixte*, en abaissant les autres Ordres religieux : Franciscains, Dominicains, Jésuites, au simple rang d'Ordre *actif*.

En Espagne, les PP. Jésuites reconnaissent que la doctrine de sainte Thérèse est bien celle que nous lui attribuons, et nullement celle que le P. de Maumigny, s'appuyant sur d'étranges arguments, à cru trouver chez elle. Dans leur célèbre Revue, *Razon y Fe*, l'un deux, le P. Garate, après avoir cité et discuté solidement beaucoup de passages de la Sainte, en tire cette grande conclusion : « Tous ceux qui s'appliquent au saint exercice des colloques affectueux avec Dieu, obtiennent des grâces congrues pour atteindre la perfection de l'état mystique. S'il arrivait qu'une âme, ayant fait tout ce qui est en son pouvoir, n'obtint pas cet état mystique, ce serait par suite d'une disposition exceptionnelle de la Providence que sainte Thérèse qualifie de jugement très secret de Dieu ; il y aurait là comme une dérogation aux lois mystiques ». Et comme ce cas peut se présenter, les âmes alors doivent redoubler de courage pour arriver au but. « La doctrine de sainte Thérèse, ajoute le P. Garate, semble bien être que les grâces de l'état mystique sont le moyen ordinaire dont Dieu se sert pour conduire à la sainteté, en d'autres termes, que la contemplation est moralement nécessaire pour acquérir la sainteté. »

Le P. Ariutero, dominicain, actuellement professeur au Collège Angélique, à Rome, enseigne la même doctrine dans son récent ouvrage : **La Évolucion mistica**. De même encore le P. Miguel Cerezal, des Augustins, dans la **Ciudad de Dios**.

Dans la **Revista de Estudios franciscanos** (février, mars, juin 1911) le Père Vincent de Peralta, a publié trois articles sur la même question : les deux premiers exposent très bien la vraie doctrine, le troisième montre

(1) Parait tous les 3 mois, 4 frs. Téqui, Paris.

Digitized by Google

comment le P. Poulain s'en écarte. Voilà pour les auteurs Espagnols, qui mieux que personne sont à même de comprendre les grands mystiques de leur langue.

En Allemagne, le P. Josepha Leonissa, Capucin bavarois, a fait une critique assez étendue du P. Poulain à l'occasion de la traduction en allemand des *Grâces d'Oraison.* P. D.

Julienne de Norwich. Révélations de l'Amour de Dieu, traduites par *un bénédictin de Farnborough* — Paris, Oudin.

Jusqu'ici peu de personnes, dans le monde religieux, connaissaient le nom de Julienne de Norwich et encore moins savaient qu'elle avait laissé des méditations mystiques d'une valeur si remarquable que le P. Faber ne craint pas de les comparer à celles du bienheureux Henri Suso.

Si la grande mystique qu'était Julienne nous a laissé des pages merveilleuses, l'obscurité la plus complète est faite sur sa personne, et tout ce qu'on sait d'elle c'est qu'elle vivait en recluse dans une petite cellule adossée à l'église de Saint-Julien à Norwich dans la seconde partie du XIVe siècle.

Il est probable qu'elle fut obligée comme beaucoup d'autres mystiques, d'écrire ses révélations par ordre de son confesseur ou de ses supérieurs.

Ainsi que le fait remarquer le traducteur, ces révélations ont cela d'extraordinaire et de différent des autres mystiques, qu'elles se succédèrent toutes presque sans interruption en un court espace de temps puisque seulement quinze ans après, elles furent expliquées et rémémorées à la pieuse recluse, afin qu'elle puisse les écrire. Il ne paraît pas qu'elle ait eu d'autres visions que les seize révélations qu'elle commente avec la profondeur des mystiques les plus élevés. Mais dans ces seize visions se trouve la moelle de la doctrine de la Passion de Notre-Seigneur et du rôle que ses souffrances jouent dans la rédemption et la sanctification des âmes.

On pourrait objecter que c'est un thème commun à la plupart des mystiques. Mais c'est là un des côtés merveilleux de ces révélations. Jamais le sujet n'est épuisé, chacune de ces âmes privilégiées dit des choses qui lui sont particulières : pensées nouvelles, frappantes, renouvelant l'amour, touchant vraiment les cœurs d'une lumière encore inaperçue. La passion de notre Sauveur est une lyre incomparable d'où l'on tire sans cesse de nouvelles mélodies.

Julienne de Norwich a été une de ces artistes surnaturelles que Dieu aime à se former sur notre pauvre terre et elle a tiré de l'instrument divin un chant d'extase ravissant. Ce chant s'éteignit en Angleterre avec la foi catholique ; mais voici qu'il reprend, nous imposant de nouveau son charme mystérieux.

La traduction française a su conserver, dans une langue très claire et très pure, le caractère à la fois profond et naïf de ces révélations. L'auteur a bien saisi les aspects particuliers qui donnent aux écrits de Julienne de Norwich leur originalité et leur attrait sympathique. Avec un rare bonheur, il a donné de la clarté aux expressions obscures de la voyante et grâce à lui le traité de l'Amour de Dieu peut être compris de tous et, tout en formant pour les âmes mystiques un mets délicieux, il a rendu à tous accessibles et bienfaisantes les paroles de l'humble recluse.

Digitized by Google

La Messe et la Vie chrétienne, par l'Abbé DE GIBERGUES, Paris, J. de Gigord.

Voici un beau sujet de livre Combien de catholiques ne comprennent pas leur devoir sous ce rapport ! S'ils tiennent à ne pas manquer leur messe du dimanche, ils n'ont aucune idée de la valeur de la messe quotidienne et encore moins de la manière de l'entendre. Le livre de Monsieur l'abbé de Gibergues les éclairera sur leur erreur et leur ignorance. Il est à la fois pratique et spéculatif. Il peut servir de livre de méditations sur le sacrifice par excellence et de catéchisme spécial pour les âmes qui veulent sincèrement s'instruire dans leur religion. Disons cependant que l'auteur s'est moins appliqué à expliquer ce qu'est la messe, qu'à en démontrer la puissance merveilleuse : son action surnaturelle, les richesses qu'elle met à notre disposition, richesses que notre indifférence et notre paresse dédaignent trop souvent. C'est un excellent traité de vraie et saine dévotion écrit par un homme de haute expérience dans la science des âmes. Il doit être recommandé dans les familles où, il fera le plus grand bien. MAVIL.

MARIALOGIE

M. l'abbé CAZALÈS vient de publier une nouvelle édition un peu retouchée de la **Vie de la Sainte Vierge** *d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich* — in-12 de 405 pp.. 3 fr. 50 Téqui, Paris.

Il y a une foule de détails, vus par la sainte religieuse en révélation, et que l'on ne trouve nulle part ni dans l'Évangile ni dans la tradition ; cependant nous ne voyons pas qu'il y ait contradiction avec ce que nous disent de la Sainte Vierge l'Écriture-Sainte et l'histoire.

Les livres abondent sur la Sainte Vierge, d'aucuns sont excellents. Et cependant le P. Ferdinand Million a jugé opportun d'en ajouter un nouveau dans notre langue en traduisant de l'italien les trente et une considérations sur les mystères de la Sainte Vierge de BUCCERONI, S. J. : **La Bienheureuse Vierge Marie** — (in-12 de 342 pp., 3 fr. 50,) — Haton, Paris. Ces trente et une considérations embrassent tous les principaux mystères de la vie de la Sainte Vierge depuis sa prédestination jusqu'à sa glorieuse Assomption dans le ciel. L'homme d'étude qui veut connaitre Marie pour mieux l'aimer, le prêtre et le fidèle y trouveront pour l'esprit et pour le cœur une saine et délicieuse nourriture. Le P. Bucceroni est un théologien de réputation méritée : sa doctrine est abondante. Son exposition simple et limpide.

En 1904, BERNARD S.-JOHN publiait l'*Épopée mariale en France au XIXe siècle*. Il complète aujourd'hui l'exposé des prévenances de Marie pour notre pays avec son nouveau volume : **Épopée mariale en France à travers les Ages** — (in-8o de 410 pp., 3 fr. 50) — Beauchesne, Paris.

L'ouvrage est divisé en trois parties : I. Cinq grands sanctuaires, artères de vie spirituelle : N. D. de Fourvières, de Chartres, du Puy, de Rocamadour, de Boulogne ; — II. Treize sanctuaires types représentatifs : N. D. de Boulogne-sur-Seine, de la Garde, de Bétharram, des Aydes à Blois, du Port, de Brebières, de Liesse, de la Délivrande, des Miracles à Rennes, du

Digitized by Google

Chêne, de Benoite-Vaux, de Verdelais. ; — III. un sanctuaire marial du temps de Louis XIV. Lourdes anticipé : Notre-Dame du Laus.

P. D.

HAGIOGRAPHIE

Le Frère Didace Pelletier, Récollet, par le P. Odoric-M. Jouve O. F. M. — Québec, couvent des SS. Stigmates, 1910, 438 pages.

Le Frère Didace, Canadien de l'Ordre des Frères-Mineurs, est « un de ces humbles Frères Convers, à l'âme candide et pure, qui, après une vie plutôt obscure et sans bruit, ont brillé et brillent pour toujours d'un vif éclat au firmament de l'Ordre franciscain. » (page 119)

On sait très peu de choses sur sa vie, et ce qui frappe avant tout dans ce volume c'est l'étonnante réputation de sainteté de l'humble Frère. Dès la page 179 le lecteur a assisté à la précieuse mort du Frère Didace, les 279 pages qui restent sont consacrées à montrer par des témoignages et des attestations de faveurs surnaturelles l'éminente sainteté du héros. On peut donc, en peu de mots résumer cette vie, inconnue du monde, magnifique aux yeux de Dieu. Le frère Didace naquit le 28 juin 1657, à Sainte-Anne de Beaupré, paroisse canadienne devenue depuis un célèbre lieu de pélerinage. Les parents originaires de « la belle province de Normandie » dit l'Auteur, étaient des émigrés venus de Dieppe. L'enfant reçu au baptême le nom de Claude. Il avait 8 ans quand Mgr de Laval lui administra le sacrement de confirmation, le dimanche 28 février 1666, dans l'église de Château-Richer (page 101). Son premier biographe nous dit qu'il était « doué de beaucoup d'esprit et de pénétration pour tous les arts ». Il excellait particulièrement dans tous les travaux de charpente et de menuiserie. « En avançant dans la vie, disent encore ses Actes, loin de perdre le trésor inestimable de son innocence première, il l'a conservé plus précieusement » (page 111).

A 21 ans, au mois de septembre 1678, il vint à Québec s'offrir à Dieu au couvent franciscain de Notre-Dame des Anges. Le R. P. Valentin, commissaire provincial, lui donna avec le saint habit le nom de Frère Didace. (3 février 1679). Ce fut le premier frère lai canadien. L'année suivante (5 février) il fit sa profession. Le frère Didace embauma du parfum de ses vertus les divers couvents de l'Ordre au Canada. Il fut d'abord envoyé à l'île Percée sur le golfe Saint-Laurent diocèse actuel de Rimouski, pour y travailler à la construction de l'église et de la résidence des Pères. Il fut ensuite envoyé à Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve, puis à Montréal, enfin aux Trois-Rivières. C'est dans cette ville qu'il rendit son âme à Dieu, le 21 février 1699, un samedi. Le Frère Didace avait demandé à la Très Sainte Vierge de mourir en ce jour qui lui est consacré. Il laissait après lui une profonde réputation de sainteté.

Unissons nos vœux aux désirs des catholiques canadiens et espérons que bientôt l'ordre séraphique comptera, sur la liste de ses saints, un protecteur de plus. Ce sera le premier saint, né sur la terre canadienne.

Fr. Grégoire de Tours.

Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par M. Hamon. *Nouvelle édition abrégée, entièrement revisée par* M.

Digitized by Google

GONTHIER, chanoine d'Annecy et de M. LETOURNEAU, curé de Saint-Sulpice. — (In-12 de 524 pages.) — Paris, Gabalda et Cie, 1911.

On ne louera jamais trop les Saints. A notre époque où les hommes apportent tant d'empressement à couronner de lauriers ceux qu'ils nomment grands et magnanimes, les chrétiens ont raison de célébrer avec entrain les héros de la Foi catholique. Un des moyens d'honorer les Saints de Dieu et de leur susciter, de nombreux admirateurs, c'est, à coup sûr, de répandre le récit de leurs belles actions. On connaît la vie de saint François de Sales par M. le curé Hamon. C'est un excellent ouvrage, mais une vie en deux volumes in-8o, ne peut évidemment pas être populaire. Dans la pensée d'atteindre un public plus étendu, MM. Gonthier et Letourneau ont resserré ces deux tomes en un seul volume in-12. C'est cet abrégé qu'ils nous présentent aujourd'hui. Il se divise en cinq livres : I. Jeunesse et études. II. Mission du Chablais. III. Négociations de saint François de Sales à Rome et à Paris. IV. Premières années d'épiscopat. V. Derniers travaux apostoliques. Toute la vie de saint François de Sales est ainsi condensée en 524 pages.

Saint François de Sales est une figure trop belle dans l'histoire de l'Église pour que cette vie du grand Docteur ne soit pas accueillie avec grande sympathie. Rappellons aussi que saint François de Sales, né Savoyard, a honoré plus que personne au monde la langue de France, puisque les ouvrages qui lui ont mérité le titre de Docteur dans l'Église universelle ont été écrits dans notre langue. Sous sa plume, la langue française, devenue l'organe de l'Esprit-Saint, s'est trouvée élevée à la même dignité, pour parler des Mystères de Dieu, que la langue sacrée des Chrysostome, des Ephrem et des Augustin. Dieu vueille que longtemps encore les Français comprennent et pratiquent les enseignements du saint Évêque de Genève !

Les Martyrs, *Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du Christianisme jusqu'au XXe siècle*, par le R. P. Dom H. LECLERCQ. — Tome X, le XVIIIe siècle. — Un volume in-8o, prix 4 frs 60. 540 p. — Librairie Oudin, 1910.

Depuis la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ sur la Croix, l'Église catholique n'a jamais cessé d'offrir à Dieu, sur l'autel du martyre, le sang le plus pur de ses enfants. Sublime sacrifice ! holocauste fécond ! Les empires de la terre s'affermissent par la défaite, sur les champs de bataille, de leurs ennemis; le royaume éternel du Christ, au contraire, se dilate par la propre mort de ses héroïques défenseurs. Ce n'est plus ici le triomphe de la force matérielle, c'est la vertu morale, c'est l'œuvre toute pure de l'Esprit-Saint.

Dans ce volume, le dixième de la collection, nous trouvons le récit de la mort des nobles catholiques qui furent immolés pour la Foi au XVIIIe siècle. Voici les noms immortels des principaux martyrs dont parlent ces récits :

Dans le royaume du Tonkin, le 12 janvier 1737, furent décapités les Pères Barthélemy Alvarez, Emmanuel d'Abreu, Vincent Da-Cunha, Jésuites portugais, Jean Gaspard Gratz, Jésuite allemand (pag. 141).

Dix ans plus tard, une persécution générale s'éleva dans l'empire chinois. Cinq Dominicains espagnols, l'évêque Pierre Sanz et les RR. Pères Royo.

Digitized by Google

Aleober, Serrans et Diaz, furent mis à mort à Fou-Tchéou-Fou, capitale du Fo-Kien, en 1747. L'évêque fut décapité le 26 mai et les quatre Pères furent étranglés dans leur prison le 28 octobre. Pendant cette persécution, le Père Abormio, Frère-Mineur italien (pag. 180 et sq.) eut beaucoup à souffrir et confessa généreusement la vérité devant les tribunaux. Voici une partie de l'entretien qu'il eut avec le mandarin de Yang-Chan : « Le mandarin lui dit : « Es-tu Chinois ou Européen ? » Le Père répondit : « Je suis Européen. — Cela est faux, dit le mandarin : tu es Chinois comme moi.... Qu'on donne dix soufflets à ce menteur pour avoir méconnu sa patrie. » Après les soufflets, le mandarin reprit la parole : « Dis-moi, quelle est ta religion ? » Le Père répondit : « J'adore le Seigneur du Ciel. » Le mandarin dit : « Est-ce qu'il y a un Seigneur au Ciel ? Il n'y en a point. » Le Père répliqua : « Dans une maison n'y a-t-il point un chef de famille ; dans un empire, un empereur ; dans un tribunal, un mandarin qui préside ? De même le ciel a son Seigneur, qui est en même temps le maître de toutes choses » Sur ces réponses, le mandarin fit frapper et mettre deux fois à la question ce généreux confesseur de la foi...

Le 17 septembre 1748, deux Jésuites le P. Tristan de Athenis, italien et le P. Antoine-Joseph Henriquez, portugais, furent étranglés, en exécution de la sentence du tribunal, dans la prison de Fou-Tchéou. (pag. 201.)

La persécution se rallume au Tonkin. Deux Missionnaires dominicains cueillirent la palme du martyre : le P. Hyacinthe Castaneda, espagnol et le P. Vincent Liên, tonkinois. Le missionnaire espagnol fut interrogé par le Roi en personne (p. 346). « Qu'êtes-vous venu faire dans mes États »? lui dit-il, » — « J'y suis venu, répondit modestement le P. Castaneda, pour y annoncer l'Évangile, qui enseigne aux hommes le chemin d'une vie heureuse et éternelle. » — « Que ne l'annonciez-vous, reprit le roi, aux gens de votre pays ? » — « Mes compatriotes, répliqua le Missionnaire, sont instruits des vérités de la Religion et ne manquent d'aucun secours nécessaire pour parvenir au salut éternel. » Le 7 novembre, premier dimanche du mois, à l'heure où les confrères du Saint Rosaire venaient d'achever la procession d'usage, les deux enfants de saint Dominique furent décapités, en dehors de la ville.

D'autres prêtres indigènes de l'Extrême-Orient donnèrent à Jésus-Christ le suprême témoignage d'amour : le Vénérable Jean Dat, le 28 octobre 1798, (le récit de son martyre nous a été conservé par le médecin Paul Huyên-Trang et le catéchiste Bernard Tàng) ; et le 17 septembre 1798, le prêtre cochinchinois Emmanuel Triên. Celui-ci, après 40 jours d'emprisonnement, fut décapité hors de la ville royale de Phu-Xuan.

A ces martyrs de l'Église catholique en Asie, l'auteur a joint le récit des souffrances que firent endurer aux Saints de Dieu les impies d'Occident, hérétiques et régaliens. Ce sont les martyrs des Camisards en France, pages 1 à 58,) et les martyrs de Pombal en Portugal, (p. 203 à 321.) Les martyrs de la Révolution française viendront sans doute dans un prochain volume.

Ainsi, au XVIIIe siècle, pendant que les lettrés prétendus philosophes blasphémaient en vers et en prose toutes et chacune des vérités de la Religion, les confesseurs de la foi et les Martyrs faisaient retentir les prétoires et les échafauds des cris de leur amour pour Jésus-Christ. Le flambeau de la Foi, allumé à la Pentecôte, nous a été transmis intact depuis les Apôtres. Soyons dignes de nos Pères. A leur exemple, croyons de cœur et confessons de

Digitized by Google

bouche devant les hommes, devant les magistrats le nom de notre unique Sauveur, Jésus-Christ. La vie éternelle, d'après l'Évangile, est à ce prix.

F. GRÉGOIRE de Tours.

HISTOIRE

La Querelle de l'Université et des Ordres Mendiants au XIIIe siècle, Thèse pour le doctorat en théologie présentée à la Faculté de Théologie de Paris par l'abbé CAMILLE SADET, Bourges, imp. Saint Georges 1910 — in-12 de XVII-213 pages.

On connaît l'incident qui mit aux prises en 1229 les étudiants et les maîtres de l'Université de Paris, incident qui amena la grève des professeurs jusqu'en 1231 et la création des écoles monastiques. L'Université vit là une atteinte à ses privilèges. D'abord latente, l'animosité entre l'Université et les Mendiants finit par grossir. On ne voulut permettre à chaque Ordre qu'un seul régent. « Les abeilles n'ont qu'un chef et les grues suivent l'une d'elles en bon ordre » (S. Grégoire à Rustique). La bulle *Quasi lignum vitæ* du 14 avril 1255 voulut rétablir les Prêcheurs dans leurs droits, mais en vain. Dans la personne de Guillaume de Saint-Amour, l'Université avait un champion irrésistible et la condamnation du livre *De periculis novissimorum temporum* (5 octobre 1256) ne le brisa point.

La querelle finit par des concessions de la part des deux partis : Les Mendiants renoncèrent à exercer le ministère paroissial, l'Université accepta leurs docteurs en son sein.

Cette lettre du XIIIe siècle est bien exposée dans son ensemble par M. Sadet. Je regrette seulement qu'il ne semble pas assez au courant des alentours de son sujet. Il nous cite encore S. Bonaventure (*De paupertate Christi* p. 162 — *Epistola ad magistrum innominatum*, (p. 164) d'après l'édition de 1647. Il étudie le *Liber introductorius in Evangelium æternum* d'après le résumé de Fleury ! Il nous parle deux ou trois fois de Thomas de « Champré » ou « Cartimpré » pour Cantimpré. Il admet deux écoles chez les Mineurs. Enfin la bibliographie du début du livre mêle les choses les plus diverses.

P. UBALD d'Alençon

Une page de l'histoire de la Guerre de Cent ans. La Hire, capitaine du Beauvoisis, vainqueur du Gerberoy (1433-1435) par RÉGIS ROHMER, archiviste paléographe. — Beauvais. Impr. Centrale 1911 — in-8o.

Cette plaquette très intéressante nous fait assister à la première victoire qui peut être considérée comme le prélude des opérations définitives dont le résultat fut de bouter l'Anglais hors de France. Nous serons heureux si M. Rohmer consent à nous donner enfin toute la biographie de La Hire qu'il connaît si bien et qu'il lui est si facile de traiter.

Ce travail a été inséré dans le tome VI du *Bulletin de la Soc. d'Études hist. et scientifiques de l'Oise.*

P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

Saint François d'Assise et Savonarole, *inspirateurs de l'art italien* par GEORGES LAFENESTRE, membre de l'Institut — 1 vol. in-16. Paris, Hachette et Cie, prix 3 fr. 50.

Le volume que nous offre aujourd'hui M. G. Lafenestre se compose de deux études d'inégale étendue. La première a pour titre : **Saint François d'Assise et l'art italien au XIIIe siècle**.

Il était difficile d'écrire quelque chose de neuf sur ce sujet tant de fois traité. L'auteur résume donc tout ce qui a été dit avant lui en y ajoutant ses propres impressions. A l'inverse de son comtemporain Frédéric II et des autres princes séculiers ou ecclésiastiques qui encourageaient directement de leurs générosités les arts, saint François n'eut qu'une influence « indirecte et posthume », mais combien plus profonde et plus rapide. Il rajeunit l'inspiration artistique par une intelligence nouvelle de la nature et de la vie, par la considération attendrie des mystères du Christ et par l'admiration que lui-même et la troupe aimable de ses premiers disciples surent exciter parmi les foules. Nous le savions déjà. M. G. Lafenestre nous le redit, mais avec un si juvénile enthousiasme et dans un style si chatoyant qu'on a plaisir à le suivre et qu'on lui pardonne de bon cœur les inexactitudes historiques rencontrées au passage.

Il y a cependant une chose difficilement explicable dans cette étude. L'auteur attire notre attention jusque sur les moindres peintures perdues dans les écoinçons, mais des quatres grandes allégories représentées au-dessus du maître-autel de l'église inférieure, mais du drame émouvant de la Pauvreté et de la radieuse apothéose du petit pauvre, pas un mot !...

Sur les 125 planches de la seconde étude qu'il intitule : **Savonarole et la crise de la beauté à Florence au XVe siècle**, l'auteur en consacre près de 100 à l'enseignement des arts. Et vraiment on ne le regrette pas. Quand arrive la crise qui consiste dans la « promiscuité de la légende et de l'actualité », incapable de produire une impression de piété sincère ou une « satisfaction d'art harmonique et profonde » on est préparé à comprendre l'action de Savonarole. Le célèbre Dominicain aimait supérieurement les arts et en connaissait toute la valeur éducatrice ou corruptrice. Il ne les maudit pas, mais les rappelle aux règles de la beauté. Il retrouve dans son admiration pour la nature les élans poétiques de saint François d'Assise. Et c'est ce qui explique son prodigieux ascendant sur les maitres de son temps, en particulier sur Léonard de Vinci et sur Michel-Ange.

F. GRATIEN.

LITURGIE

Histoire du bréviaire romain par PIERRE BATIFFOL. Troisième édition refondue. — In-12 de X-450 p. Prix : 3 fr. 50. — Paris. Picard et Lecoffre. 1911.

La première édition de cet important ouvrage a paru en 1893, la seconde en 1895 ; une édition anglaise vit le jour en 1898 par les soins de M. Baglay. Voici maintenant la troisième fois que ce livre est remis sur le métier et

Digitized by Google

offert à notre curiosité. C'est une satisfaction que la vue de ce succès. L'auteur le mérite bien, car il entre véritablement dans la lignée de ceux dont il se déclare le disciple : Mabillon, Tomasi, Gerbert, Materne, Grandcolas, Guéranger.

Cette histoire ici traitée remonte aux origines ; elle étudie les commencements de la prière publique dans les premiers siècles chrétiens, elle constate les usages primitifs, elle observe les additions et nous mène ainsi jusqu'au VIIIe siècle où l'office prend une forme très caractéristique : « œuvre anonyme lentement faite, œuvre singulière où vivait l'âme de Rome ! Rome en effet y avait mis le meilleur de sa littérature et de son histoire : son psautier, sa bible, ses pères, ses martyrs (p. 172).

S. Grégoire VII, quoiqu'on en ait dit, ne fit pas de réforme foncière à la prière officiale, et les textes en usage au temps du Pape Innocent III sont les mêmes qu'au VIIIe siècle, à quelques détails près.

L'évolution liturgique la plus importante est celle du XIIIe siècle. Pour la récitation de l'office, les clercs devaient avoir un psautier, un antiphonaire, un responsoral, une bible, un homiliaire et un passionnaire (ces trois derniers volumes pour les leçons) un collectaire, un hymnaire, un martyrologe. Au XIe siècle, apparaissent de nouveaux recueils, des *libri nocturnales* ou *matitunales*, des *epitomata* ou *breviaria*. C'étaient, le mot l'indique, des abrégés des volumes non portatifs ; on s'en servait pour réciter l'office en particulier, ou pour le dire d'une manière plus rapide.

Les clercs de la curie romaine avaient un *breviarium*. C'est ce *breviarium* que saint François imposa à ses fils spirituels. Raymond de Faversham le mit au point en 1241 et c'est cette nouvelle édition que la cour romaine reprendra elle-même à son compte avant 1277 et propagera.

A la Renaissance, voici les réformes de Léon X et de Clément VII, l'hymnaire de Ferreri (coté à la bibl. nat., Paris. Réserve 4° Y. 1693) réformes littéraires malheureuses qui ne durèrent point. Celle qui suivit, dûe à Quignonez, avait le démérite de rompre avec la tradition ; le bréviaire inventé par l'illustre Cardinal franciscain n'était d'ailleurs destiné qu'à l'usage privé. Il eut, sans l'avoir cherchée, une réelle influence sur la composition du *Prayer Book* anglican.

Saint Pie V et le Concile de Trente reprirent la tradition ; leur œuvre dure encore : c'est celle que nous avons chaque jour entre les mains, avec quelques additions toutefois. Dans sa bulle *Quod a nobis*, Pie V avait pourtant décidé que dans aucun temps le bréviaire ne pourrait être changé, en tout ou en partie, qu'on n'y pourrait ajouter ou enlever quoique ce fût. Malgré cet ordre, son successeur immédiat, Grégoire XIII, rétablit par exemple la fête de sainte Anne que S. Pie V avait éliminée et que Sixte IV avait le premier introduite au rang de simple, et l'on en revint bientôt à donner la prépondérance au sanctoral sur le temporal. Urbain VIII institua une congrégation en 1629 qui apporta plusieurs corrections soit historiques soit grammaticales. Luc Wadding était consulteur de cette congrégation. Dans la révision de l'hymnaire il n'y avait au contraire que des jésuites, au nombre de quatre : Strada, Gallucci, Sarbiewski et Petrucci. Tout le monde est d'accord pour regretter l'œuvre de ces quatre Jésuites.

Plus tard, c'est à Paris François de Harlay, puis Vintimille qui examinent

Digitized by Google

de nouveau la composition du bréviaire ; puis à Rome même Benoit XIV. La congrégation instituée par ce pape a laissé trois volumes mss. (Rome. bibl. Corsini. mss. 361, 362 et 363) publiés dans Roskovany (*De cœlibatu et breviario.*, tom. V) et dans les *Analecta juris Pontificii*, t. XX IV (1885). Cette congrégation travailla beaucoup, mais n'aboutit à rien de pratique. Le nombre des fêtes qu'elle voulait expulser du calendrier est extraordinaire : le St. Nom de Jésus, le St. Nom de Marie, les Sept-Douleurs, le Rosaire, la Translation de la Maison de Lorette, quinze Papes, dont Grégoire VII, etc.

Au concile du Vatican un certain nombre d'évêques posèrent de nouveau la question de l'*onesta correzione del nostro breviario* (Benoît XIV), mais elle n'aboutit pas plus que l'éphémère commission historico-liturgique établie en 1902, par Léon XIII.

On ne nous demandera pas d'examiner par le menu détail toutes ces pages de M. Pierre Batiffol. C'est là une œuvre trop nouvelle, et par suite trop méritoire pour qu'avant tout on ne songe pas à se féliciter de la posséder.

Peut-être l'auteur n'a-t-il pas assez attaché d'importance (p. 244-245) aux *Ordinationes divini officii* éditées sous le généralat du B. Jean de Parme et publiées dans le *Speculum Minorum* de 1509, dans le *Monumenta Ord. Min.* de 1511, dans le *Firmamenta trium ord.* de 1512, enfin dans les *Analecta ord. min. cap.* de 1906 et l'*Archivum* de 1910. Nous savons la date plus précise de ces *Ordinationes* puisqu'elles sont postérieures au chapitre général de Metz et que ce chapitre eu lieu en 1256 (1) ou plus probablement en 1254.

A deux reprises M. Batiffol cite la référence de bréviaires romains qui nous intéressent beaucoup : Voici les manuscrits : Bibl. nat. Paris 1049 (après 1458) 1314 (fin XVe s.) 1262 (XVe s.) 1289 (fin XVe s.) 1290 (fin XVe s.) 13244 (XVe s.) 1270 (de 1458) 13236 (XVe s.) 16309 (XIVe s.) 1058 (fin XVe s.) 1288 (fin XIVe s.) 756 (en 1406) 760 (XVe s.) 1045 (XIVe s.) 1064 (commencement XVe s.) 1282 (XVe s.) 17993 (XVe s.) 1280 (XIV-XVe s.) 1281 (XIV-XVe s.) 1044 (XV s.) 10481 (vers 1340) 9423 (XVe s.) cf. H. Ehrengsberger, *Bibliotheca liturgica manuscripta*, Karlsruhe, 1889. p.

(1) J'ai montré que la date du chapitre général de Metz est 1255, dans les *Études Franciscaines*, (janvier 1910, p. 95-99.) Cette opinion a été embrassée par le P. Ferdinand d'Araules dans l'*Archivum fr. hist.* (juillet 1910. p. 494) et cet auteur a fait remarquer avec beaucoup d'à propos que Salimbene a donné le texte d'une concession d'union de biens spirituels tout à fait semblable à celle de Metz 1255, (*Mon. Germ. Script.* t. XXXII. p. 298). — Le P. Michel Bihl dans le même *Archivum*, (octobre 1910. p. 601-614,) a ensuite plaidé, et avec beaucoup d'ardeur, pour la même date 1255. Au sujet de la copie corrigée *quinto* en *quarto* (des archives départementales de Seine et Oise), je dois dire, après un nouvel examen du document, que je m'en tiens absolument à ma première lecture.

Et le dernier fascicule de l'*Archivum* (juillet 1911. p. 426-436), montre que ma critique était assez judicieuse, puisque le même P. Bihl y adopte la date de 1254, en s'appuyant sur un document original des archives de l'État à Gand, document analysé par A. Lokeren. *Chartes et documents de l'abb. de St Pierre au Mont-Blandin à Gand.* (Gand. 1868. tom. I. p. 304 à 305). Des deux dates entre lesquelles j'hésitais, 1254 et 1255, la vraie semble donc celle qui paraissait, faute de pièce décisive, la moins probable.

Digitized by Google

22-30 pour la bibl. de Karlsruhe — le même, *Libri liturgici*. p. 190-308 pour la bibl. vaticane et G. Mercati, *Appunti per la storia Breviario romano*... Rome 1903 Extr. de la *Rassegna gregoriana* — Hain, *Reprte. bibliogr*. Stuttgart, 1826, nos 3887 à 3927 — et Pellechet. *Cat. des Incunables*. au mot *Breviarium* — Il serait, je crois, facile de trouver davantage, par exemple bib. nat. Paris lat. 1064 et 1046 A. et 1049. B — Arsenal 101 — Bourges. 88 B — British Museum, add. 35310 (écrit à Plaisance en 1480 par F. Nicolo Pignocchi) et add. 29735 (fin XVe s.) — Bibl. nat. Paris. Vélins 1707 (fragment) et Velins 1702. — Id. Impr. B. 1488 (pour les *fratres minores de observantia)* etc.

Une dernière pensée pour terminer : l'Église n'assume pas la responsabilité des assertions historiques contenues dans ses livres liturgiques comme le Bréviaire ou le Martyrologe. M. Batiffol le reconnait (p. 417 note). Faut-il en conclure qu'il serait honnête *(onesta correzione)* de supprimer toutes les leçons apocryphes, je veux dire les homélies attribuées faussement à tel ou tel Père ? Si le sermon est rempli de piété, bien écrit, pourquoi ne pas le conserver ? Il suffirait ou de lui enlever la fausse paternité qui lui est octroyée ou de lui donner un état civil à l'abri de la critique.

P. Ubald d'Alençon.

VARIA

Sans revenir ici sur la question de la nature de la vocation dont les deux courants d'opinion ont été longuement étudiés ici, nons signalons encore les deux brochures du P. Bouvier : **Notion traditionnelle sur la vocation sacerdotale** — in-12 de 76 pp. 1 fr. Lethielleux, Paris — et **sur la Vocation Sacerdotale** du P. Bonatho — in-8o de 78 pp., Turgis, Paris.

Une mystique de nos jours : S. Gertrude-Marie a été longuement étudiée dans nos *Études*. M. Legueu a voulu donner en une petite plaquette de 176 pp., les plus beaux passages de l'immmense in-8 afin d'étendre plus loin la connaissance de la petite religieuse de S. Charles d'Angers. Il intitule sa brochure : **Les tendresses divines**, (en vente 1 fr. à la communauté S. Charles).

Mme Goyau publie dans une brochure de la collection *Science et religion* des **Prières et Méditations** inédites d'Ernest Hello.

Avec un soin très judicieux, Lucie Mangin-Eulart extrait des Œuvres et et Correspondances de Lamennais des **Pages et Pensées catholiques** — in-12 de 204 pp., Bloud, Paris, — sur divers sujets : philosophie pratique de la vie chrétienne, détresse et misère de l'humanité, mort, éternité, vertu, ascétisme, apologétique... Lamennais a eu des pages d'une réelle et sincère piété, d'une noble élévation. On les goûtera ici.

F. Cimetier, professeur de droit canonique à Saint-Sulpice essaie après d'autres, par exemple Crouzil, de fixer les limites du droit dans l'**Exercice public du culte catholique** *d'après la législdtion civile française* — in-

Digitized by Google

12 de 80 pp., 1 fr. Beauchesne, Paris. — Trois chapitres : I. les réunions cultuelles ; II. L'usage des édifices et du mobilier affectés au culte : III. Les manifestations extérieures du culte.

Le P. Lorenzo Perez, O. F. M., réunit en brochure deux articles publiés dans *El eco franciscano* sur le P. Apollinaire Franco : **Fida y Escritos del Beato Apolinar Franco**, *Martir del Japon* — in-12 de 35 pp., Santiago. P. D.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

PANÉGYRIQUE INÉDIT
DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

PAR LE PAPE CLÉMENT VI

On ne se fait jamais autant de charité à soi-même que lorsqu'on travaille pour rendre service au prochain. Sur les invitations aimables du Directeur de la *Revue Duns Scot*, j'ai naguère étudié les sermons inédits du pape avignonnais Clément VI (Cf. *Revue Duns Scot*, 10 mai 1911, p. 138-140). Cette recherche m'a permis de rencontrer au milieu de ces sermons, un panégyrique de notre Père saint François.

Le morceau, au point de vue des faits historiques, n'a pas de valeur particulière. Au point de vue littéraire, ce n'est pas à proprement parler une pièce d'éloquence, c'est plutôt un canevas très développé et riche en idées mystiques.

Mais comme l'a fort bien remarqué un des maîtres de la pensée contemporaine, M. Ch. V. Langlois (1), on a malheureusement trop d'inclination à prendre à la légère les textes d'ordre purement littéraire ou philologique et c'est un tort.

Aussi contrairement à cette tendance fâcheuse, nous plaisons-nous à publier ce témoignage inédit de la piété des papes envers le Poverello d'Assise. Ce texte prend aisément place dans cette galerie des autres témoignages que nous avons déjà fait connaître par l'intermédiaire des *Études Franciscaines* aux t. XIV (1905) p. 382-390 — t. XVI (1906) p. 376-382 — t. XVIII (1907) p. 507-529 et enfin t. XXII (1909) p. 434-483 et 711-712.

(1) *La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps.* Paris, 1908, p. I et II.

Digitized by Google

*
* *

L'auteur de notre panégyrique latin est un bénédictin limousin du nom de Pierre Roger, né à Maumont (Corrèze) en 1291, abbé de Fécamp en 1326, évêque d'Arras en 1328, chancelier de France et archevêque de Sens en 1329, archevêque de Rouen en 1330, cardinal en 1338, et enfin élu pape le 7 mai 1342 et mort à Avignon le 6 décembre 1352. On trouve sa vie dans le tome premier des *Vitae pap. Avenion.* de Baluze (tome I, 1693, p. 243, 786 et 829). Dom Ursmer Berlière a donné l'analyse de ses suppliques dans les *Analecta vaticano belgica.*

Ses sermons, presque entièrement inédits, nous ont été transmis par un copiste contemporain ; ils ont été consultés par Alva y Astorga (*Funus indissolubilis*, nodus quartus. Bruxelles, 1663) et par Launoy (*Vener. Rom. Ecclesiae circa Simoniam traditio*, Paris, 1675). Nous en possédons le texte dans une unique copie, cotée aujourd'hui manuscrit 240 à la bibliothèque Sainte-Geneviève, copie qui a fait jadis partie de la bibliothèque des Récollets de Mons (Cf. fol. 1 et fol. 25).

Comme le manuscrit n'est jusqu'à présent connu que par les huit ou dix lignes que lui a consacrées le rédacteur du catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève (tome I, p. 146), nous allons donner de son contenu une description moins sobre :

Fol. 1 r° col. A. In nomine Domini. Amen. Hii sunt et secuntur sermones quos compilavit et fecit sanctissimus in Christo pater et dominus noster dominus Clemens papa sextus existens abbas Fiscanen. episcopus Attrabaten. archiepiscopus Senonen. archiepiscopus Rothomagen. cardinalis et papa. Scripti per me Iohannem dictum Hesse Kint canonicum ecclesie sancti Thome Argentinen.

Je signale les sermons qui me paraissent plus importants :

Fol. XVIII (26). Sermo factus per dominum Clementem in canonizatione beati Yvonis-Inc : *Exulta et lauda habitatio Syon, quia magnus in medio tui sanctus Israhel*, Ysaie. XII°. Felicis recordationis dominus papa Iohannes XXII^s predecessor noster volens inducere ad exaltationem...

Fol. XXXV (60). Collatio facta per dominum C. papam VI, in reditu Card. Penestini et Tusculani de Francia factia treugis(1).

(1) Après la conclusion de la trève.

Digitized by Google

Fol. XXXVIII (63). Collatio facta per dominum C. papam VI, in die jovis sancta in publicatione processuum contra Bavarum, pontificatus sui anno primo.

Fol. XIV (68). Collatio facta per dominum. Inc. papam VI, in reditu Bernardi tituli Ciriaci, pontificatus sui anno primo.

Fol. LXX (95). Sermo factus universitati Parisiensi, in prima dominica adventus.

Fol. CLX (185). Sermo in die beati Dominici, C. *Benedicam tibi et multiplicabo...*

Fol. CLXVIII (193). Sermo in die beati Thome de Aquino. Mc. *Vir Dei es tu et verbum Domini verum est in ore tuo.* III. Reg. XXII°.

Fol. CLXXVI (201 v°). Aliud sermo in die beati Thome de Aquino. Inc. *Ecce plus quam Salomon hic.* M^t. XII°.

Fol. CCXV (239). Sermo factus per dominum C. contra archiepiscopum Manguntinum. Pontificatus suo anno tercio, XV^a die octobris.

Fol. CCXVIII (242 v°). Collatio facta per dominum C. quando dominus Guillelmus Judicis Cardinalis venit.

Fol. CCXX (244 v°). Sermo factus in sepultura domini Jacobi Gaytani cardinalis (en 1350).

Fol. CCXXVIII (247 v°). Collatio facta per dominum C. quando venit dominus cardinalis Albertus de Ytalia.

Fol. CCLXVII (290 v°). Collatio facta per dominum Clementem sextum pro passagio faciendo.

Fol. CCLXXXV (308 v°). Sermo factus... in die cinerum (quando passagium fuit concessum).

Fol. CCCV (328 v°). Sermo factus per dominum C. quando passagium fuit concessum coram prelatis Parisius.

Fol. CCCXIII (336 v°). Collatio... in creatione principis Terre Fortunate.

Fol. CCCXXXVI (359). Collatio facta... quando procuratores Bavarii submiserunt statum, personam et res et bona ad oscula pedum Beatorum.

Fol. CCCXXXVIII (361). Collatio facta quando facti fuerunt processus contra interfectores domini Andree regis Sicilie.

Fol. CCCXLIIII (367 v°). Collatio facta... in dopositione Henrici archiepiscopi Maguntini.

Fol. CCCLI (374). Collatio facta in cena domini pontificatus domini C. per ipsum anno quarto in processibus factis contra Bavarum.

Digitized by Google

Fol. CCCLXIIII (387 v°). Sermo quem fecit dominus P. Rogerii card. Rotamagen. in capella pape in die epiphanie anno domini M° XL° II°.

Fol. CCCLXXIV (397 v°). Sermo factus per dominum C. in die sancti Thome de Aquino. Inc. *Docebat eos de regno Dei.* Mt II°.

Fol. CCCLXXXI (404). Sermo factus per dominum C. in sepultura domini Neapoleonis Ursini cardinalis.

Fol. CCCLXXXXIII (416). Collatio de creatione et adventu Petri Rogerii diaconi card. in octava ascensionis Domini, anno septimo.

Fol. CCCLXXXXVII (420 v°). Collatio quam fecit dominus C. in reditu Aymerici tituli sancti Martini in montibus presbiteri card. legati in Ytalia et in regno Sicilie, die va septembris, pontificatus sui anno IIII°.

Fol. CCCCI (424). Collatio facta... in approbatione domini Karoli in rege Romanorum electi die sexta mensis novembris, Pontificatus sui anno quinto.

Fol. CCCCXI (434 v°). Collatio facta... in reditu cardinalis Ebredunen. legati die XVIIa novembris, pontificatus sui anno septimo.

Fol. CCCCXVII (440 v°). Collatio facta... in regressu card. Bonon. de legatione Ungarie et Lumbardie pontificatus sui anno IX.

Fol. CCCCXXI (444 v°). Collatio... in assumptione dominorum G[uillelmi] Petragoricen. et B[ertrandi] Ebrudunen. card. ad episcopatus Albanen. et Sabinen. quarta die novembris pontificatus sui anno septimo.

Fol. CCCCXXVI (449). Collatio... in reditu dominorum card. Tusculani et Claromon. de Francia, pontificatus sui anno sexto.

Fol. CCCCXXXI (454). Collatio... in promotione Guillelmi tituli sanctorum IVr coronatorum presbiteri cardinalis ad episcopatum Tusculanen, die lune XXV octobris pontificatus anno IX°.

Fol. CCCCXXXV (458). Collatio... in reconsiliatione episcopi Mediolanen.

Fol. CCCCLXIII (487 v°). Sermo factus per dominum C. papam sextum in die beati Ludovici. Inc. *Corona fratrum quasi plantatio cedri.* Ecc. L... (1) Il s'agit de saint Louis évêque. On lit en effet au fol. 490 v° col. a : Gloriosissimus igitur sanc-

(1) Ecclesiastic. L. 13.

Digitized by Google

tus Ludovicus rex et pontifex cujus hodie festa recolimus mirabiliter claruit spernando superbiam humilitate, viguit caritate abjiciendo pecuniam, floruit castitate abnegando corporis immunditiam ut ex sua legenda clarissime patet. Et licet fuit valde prolixa colligam in summa que expediunt. Ipse namque ex duplici stirpe regali descendens patre Karolo rege Sicilie, matre vero regina Ungarie...

Fol. CCCCLXXXXVII (521). Sermo factus... quando dalphinus fuit factus capitaneus passagii contras thurcos.

Fol. CCCCLXXXXIX (523). Collatio... quando creati fuerunt domini card. Attrabaten. et Lemovicen.

Fol. CCCCCII (526). Collatio... quando dominus Lemovicen, cardinalis recepit cappellum.

Fol. CCCCCIIII (528). Sermo factus... in canonizatione sancti Yvonis. Inc. *Heloy*, *heloy*. Marc. XV°. Quia Heloy interpretatur Deus meus...

Fol. CCCCCXVIII (542 v°). Collatio... in recitatione processuum contra archiepiscopum Mediolanen.

Fol. CCCCCXXII (546). Sermo... in festo beati Francisci. Inc. *Benyamin*. C'est celui que nous éditons ici.

Fol. CCCCCXXVII (551). Collatio... in erectione ecclesie Pragen. in metropolitanam et aliarum duarum civitatum.

* * *

Pour bien juger les sermons du bénédictin Pierre Roger qui devint le pape Clément VI, il convient peut-être de se rappeler ce qu'était l'éloquence au XIVe siècle, telle qu'elle nous a été décrite par exemple dans le tom. XXIV, p. 363 et s. de l'*Histoire littéraire de la France*. Il ne faut pas oublier, non plus, en lisant ce panégyrique franciscain, les doctrines de la contemplation, doctrines si justes et si belles, que Pierre Roger avait puisées dans les écrits de Richard de Saint-Victor et qui avaient alors tant de vogue dans l'Ordre franciscain et ailleurs grâce à l'immense diffusion du *Stimulus Amoris* (1). Il faut songer aux discussions sur la pauvreté, aux démêlés des Frères-Mineurs avec Jean XXII et Louis de Bavière, démêlés et discussions qui affectaient profondément les âmes au XIVe siècle comme l'a nettement exposé le R. P. Frédégand Callaey O. M. C. dans son récent

(1) Le *Stimulus Amoris* a été récemment traduit en français. Il forme le tome IX de la deuxième série de la *Nouvelle Bibliothèque Franciscaine*.

Digitized by Google

ouvrage sur *Ubertin de Casale* (1) ou encore le P. Karl Balthasar pour la période antérieure au concile de Vienne dans la *Geschichte des Armutsstreites im Franziskanerordens* (Münster en W. 1911, in-8° de XII-284 p.) (2)

Notre esprit ainsi éclairé, nous serons mieux à même de comprendre le panégyrique de saint François composé par le pape Clément VI entre les années 1342 et 1352. Nous remarquerons le choix des deux auteurs, Thomas de Celano et saint Bonaventure, dont s'est servi le pape pour connaître lui-même saint François, et nous trouverons, dans le sermon pontifical une preuve de plus de l'affection des Bénédictins pour notre bienheureux fondateur, et aussi, je l'espère, une marque nouvelle que ce n'est pas de nos jours seulement que s'est tournée avec enthousiasme vers la belle figure du Petit Pauvre la piété des peuples.

P. Ubald d'Alençon.

---

(1) L'Idéalisme Franciscain Spirituel au XIVe siècle. *Etude sur Ubertin de Casale*, par le P. Fr. Callaey, o. m. c., in-8° XXVII — 220 pp., 5 fr. — Maison Saint-Roch Couvin, Belgique.

(2) Ce fascicule forme le tome VI des *Vorreformationgeschichtliche Forschungen* édités par Henry Finke.

Digitized by Google

SERMO IN FESTO SANCTI FRANCISCI

(Fol. CCCCCXXII, r° A.) SERMO FACTUS PER DOMINUM C. PAPPAM SEXTUM IN FESTO BEATI FRANCISCI.

Benyamin adolescens in mentis excessu ps. LVII° (1). Videtur michi quod tangit Ricardus, lib° II° de contemplatione, parte V^ta^, cap. II° quod excessus mentis potest fieri tripliciter scilicet

mentis { dilatatione
sublevatione
alienatione. (2)

Dicitur enim quis in excessu mentis vel quando mens ejus ad omnia que potest secundum se dilatare plenius, vel quando mens ejus ad omnia que sunt super se sublevatur altius, vel mens etiam extra se alienatus mirabilius. Et isti tres excessus fiunt tribus motibus quibus mens movetur a Deo

motu { ductus
raptus
tractus.

Habet mens plenissimam dilatationem quando ducitur quadam complacentia ad omne quod potest humanitas.

Habet enim mens sublevationem dilectissimam quando trahitur anima nostra ad id quod non potest nisi divinitus.

Habet enim mens alienationem mirabilissimam quando rapitur extra se magna vehementia spiritus.

Primo modo fuit in excessu mentis Abraham cui dictum fuit Gen. XIII°. *Leva oculos tuos in directum, vide a loco in quo nunc es ad aquilonem meridiem, ad orientem, ad occidentem* (3). Secundo modo fuit in excessu mentis Ezechiel qui de se ipso dicebat. Eze. VIII°. *Elevavit me spiritus inter celum et terram* (4). Tercio modo fuit in excessu mentis Paulus qui raptus est usque ad tercium (fol. CCCCCXXII, r° B) celum ; nesciebat utrum esset in corpore vel extra corpus. II ad Cor. XII°. Et adhuc videtur michi quod istum triplicem excessum faciunt

(1) Ps. LXVII, 28. C'est aussi le début de *Benjamin minor* ou *De præparatione animae ad contemplationem* de Richard de Saint-Victor. (*Patr. lat.* Migne, tome CXCVI, col. 1).

(2) Richard de Saint-Victor *Libri quinque de gratia contemplationis*, liv. 5, ch. 2. (*Patr. lat.* de Migne, tom. CXCVI, col. 169 et 170.)

(3) Gen. XIII, 14.

(4) Ezech. VIII, 3.

Digitized by Google

specialiter tria. Excessum enim mentis qui fit mentis dilatatione facit fervor dilectionis et devotionis. Unde Apostolus ad Eph. III°. *In caritate radicati et fundati ut possitis comprenhendere cum omnibus sanctis que sit latitudo, longitudo, sublimitas et et profundum, scire etiam supereminentem Christi caritatem ut impleanimi in omnem plenitudinem Dei* (1). Excessum qui fit mentis sublevatione facit stupor admirationis et contemplationis. Unde Ps. *Quis dabit michi pennas sicut columbe ut vo.* et re (2). Excessum qui fit mentis alienatione facit dulcor degustationis et exultationis. Unde dicebat psalmus : *Rennuit consolati anima mea, memor fuit Dei et ex. su, de. spiritus meus* (3). Et III. Regum XV° dicitur quod *videns regina saba omnem sapientiam Salomonis et domum quam edificaverat et cibos mense ejus et habitacula suorum servorum et ordines ministrantium et vestes eorum et pincernas et holocausta que offerebat in domo Domini, non habebat ultra spiritum* (4). Et videtur michi quod isti tres excessus mentis pulcherrime tanguntur in l°. p°. ex Can°. can. Primum enim modum tangit sapiens Canticorum. III°, quando dicit : *Que est ista que ascendit per desertum sicut vir. sic ex aro. mir. et thu. et u. pul. pig* (5). Ecce ascensum et excessum quem facit fervor devotionis. Secundum modum tangit Cant. VI°, quando dicit sic : *Que est ista que progreditur quasi aurora consurgens, pulchra ut luna, electa ut sol* (6). Ecce ascensum et (fol. CCCCCXXII v° A) excessum quem facit stupor admirationis et contemplationis, quia sicut dicit Hugo, *de arca Noe* : « Contemplatio est libera mentis perspicacitas in sapientie speculative admiratione suspensa » (7). Tertium modum Can. VIII° dicens : *Que est ista que ascendit deliciis affluens innixa super dilectum suum* (8). Ecce ascensum et excessum quem facit dulcor degustationis et exultationis. Qui enim deliciis affluit jam degustat. II^a ad Cor. VI°. *Mente Excedimus* (9).

(1) Eph. III, 17-19.
(2) Ps. LIV, 7.
(3) Psalm, LXXVI, 3.
(4) III Reg. X, 4.
(5) Cant. III, 6.
(6) Cant. VI, 9.
(7) Il y a un traité *De archa Noe* d'Hugues de Saint-Victor dans la *Patr. lat.* de Migne, t. CLXXVI.
(8) Cant. VIII, 5.
(9) II Cor. V, 13.

Digitized by Google

Modo videtur michi quod beatus Franciscus habuit universalem mentis excessum dilatatione, quia fuit totus fervidus devotionis et dilectionis magnitudine. Habuit specialem mentis sublevationem quia fuit totus stupidus admirationis et contemplationis celsitudine. Habuit singularem mentis alienationem et transformationem quia fuit totus imbutus divine allocutionis et superne degustationis dulcedine.

Dico quod habuit universalem mentis dilatationem, quia fuit et c. Ad litteram enim tantus fervor devotionis et dilectionis ejus fuit quod ejus mentem dilatabat adeo universaliter quo ad omnes et ad Deum, quo ad seipsum, quo ad premium, quo ad pauperes, quo ad divites, rigidos et debiles, sanos et infirmos, ad peccatores et justos, ad fideles et infideles, ad amicos et inimicos, ad creaturas rationales et irrationales, sicut patet vitam suam plenius intuenti. Unde mens ejus in tanto mentis excessu et ad ista ubique dilatabatur quod totum super hominem et (fol. CCCCCXXII v° B) quasi extaticum ipsum ponere videbantur. Unde merito poterat dicere illud quod scribitur Act. X° : *Cecidit super eum mentis excessus* (1). Poterat etiam dicere illud quod dicebat Paulus p^a ad Cor. IX° : *Omnibus omnia factus sum ut omnes lucrifacerem. Omnia que facio propter evangelium facio ut particeps ejus efficiar* (2). Potest etiam dicere illud ps. *Viam mandatorum tuorum custodivi* et c. (3) Ut de eo accipiamus illud Act. XVIII°. *Hic erat dilectus in via Domini et fervens spiritu loquebatur et docebat diligenter omnia que sunt* (4).

Et videtur michi quod istam mentis dilatationem probavit in eo XII effectus specialiter quos pretulit velut alterum *lignum vite*. Apo. ultimo (5), ut sit primus

Primus carnis maceratio.
Secundus martirii optatio.
Tercius omnium mundanorum abdicatio.
Quartus suiipsius despectio.
Quintus infirmorum condescentia et curatio.
Sextus peccatorum et infidelium conversio.
Septimus justorum exhortatio et sancta predicatio.
Octavus assidua et fervens oratio.

(1) Act. Apost. X, 10.
(2) I Cor. IX, 19 et 23.
(3) Ps. CXVIII, 32 ; *Viam m. t. cucurri.*
(4) Act. Ap. XVIII, 25.
(5) Apoc. XXII, 2.

Digitized by Google

Nonus in cruce totalis gloriatio.

Decimus istius cincte gloriationis institutio.

Undecimus evangelica perfectio.

Duodecimus perfectus domus Dei zelus et emulatio.

Non prosequitur causa brevitatis, sed in quolibet fructu tangitur aliquid de vita ejus.

Sed hec omnia processerunt ex una radice que est dilectio. Et Augustinus *De cathezizandis rudibus* (1) dicit : « Caritas alios parturit, cum aliis infirmatur, alios curat edificare, alios offendere, ad alios se in-(fol. CCCCCXXIII r° A)-clinat, cum aliis se erigit, aliis blanda, aliis severa, nulli inimica, omnibus mater est ». Et Bernardus in quadam epistola (2) dicit : « Bona mater caritas que sive foveas infirmos, sive exerceas provectos, sive aggraves inquietos, diversis diversa exhibes, sicut filios diligis universos ; cum te arguit mitis est, cum blanditur simplex est. Pie solet sentire, sine dolo mulcere, patienter solet irasci, humiliter indignare. Caritas hominum mater est et angelorum, non solum que in terris, sed etiam que in celis sunt pacificavit ipsumque Deum homini placavit et hominem Deo reconciliavit ». Et Gregorius X° Mor. (3) : « Caritas ad cuncta facta ubique dilatatur que a duobus preceptis incipit, sed se ad universa extendit » ; sed certe caritas merito habet dilatare ; sicut enim frigus habet naturaliter constringere, ita ignis dilatare. Caritas autem ignis est. Luce. XII°. *Ignem veni mittere in terram, quid volo nisi ut accendatur*. Unde iste noster ascensus beatus Franciscus dicere poterat illud 2e ad Cor. VI°. *Cor nostrum dilatatum est*.

Dico secundo quod beatus Franciscus habuit mentis specialem sublevationem ; fuit totus stupidus admirationis et contemplationis celsitudine. Iste enim assumpsit pennas ut aquile, volavit et non defecit. In ps. *Ascendit super cherubim et volavit* et c. (4) Ad litteram ad contemplationem divinorum secretorum. Unde poterat dicere illud Ysa. XXXVIII°. *Meditabor ut columba, attenuati sunt oculi mei, suscipientes in excel*-(fol. CCCCCXXIII r° B)-*so* (5). Unde, ut in vita sua legitur (6), suspen-

(1) S. Aug. *De cath. rud.* c. XV, *Patr. lat.* Migne, t. XL, col. 328.

(2) Cf. *Epistola ad Guigonem priorem et cet. cartusiae majoris religiosos* dans *Patr. lat.* de Migne, t. CLXXXII, col. 108.

(3) *Patr. lat.* Migne, t. LXXV, col. 922.

(4) Psalm, XVII, 19.

(5) Isai, XXXVIII, 14.

(6) *Thomas de Celano*, éd. P. Edouard d'Alençon, p. 243. De mentis excessu.

Digitized by Google

debatur multotiens tanto contemplationis excessu ut super semetipsum raptus et ultra humanum sensum ascendens, quid ageretur citra se ipsum ignoraret.

Nota hic, cum transiret semel castrum vocatum Burgum sancti Sepulchri, quomodo non sensit, et c. Legitur etiam in vita sua quod « erat sibi contemplanti oratio solacium dum supernarum circuitu mansionum angelorum concivis jam factus ferventi desiderio [querebat] dilectum a quo jam eum solus carnis paries disjungebat » (1). Et videtur michi quod non erat mirum si ipse habuit tam specialem mentis sublevationem qui scriptum est Mt. VIo. *Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum* (2). Nam totus thesaurus istius sancti erat in celo quia nichil pro se et suis sequentibus professoribus tenendum injunxit, in se ipso firmavit, unde dicebat fratribus suis, ut in vita ejus legitur : « Paupertatem noveritis, fratres, esse specialem viam salutis tanquam humilitatis fomentum, perfectionis quasi radix, ejus est fructus multiplex sed occultus. Hic enim evangelici agri thesaurus pro quo emendo vendenda sunt omnia (3) et que vendi non possint illius comparatione spernenda » (4). Et in tanto excessu istam paupertatem tenuit et docuit quod etiam multis carnaliter sapientibus in hac peregrinatione viventibus impossibilis visus fuit. Unde Innocentius III aliquo tempore distulit istam regulam confirmare quia aliquibus supra vires humanas ardua videbatur, licet secundum veritatem observabilis (fol. CCCCCXXIII Vo A) sit et secreta. Unde paupertas hujus religionis major est quam paupertas alicujus alterius, cum in rebus in quibus usus non potest separari a dominio et proprietate ipsi solum habeant usum, proprietate et dominio penes dominum papam remanente ut patet in decretali « Ad conditorem » (5). Sed de servantibus ipsam paupertatem non solum verbo sed etiam facto et animo dicitur Ysa. LXo. *Qui sunt hii qui ad nubes volant et quasi columbe ad fenestras tuas ?* (6) Unde videtur michi quod sancta religio propter suam altissimam paupertatem optime figurata est. Gen. XXVIIIo, per illam scalam quam vidit Jacob super terram cujus cacumen

(1) Leg. S. Bonav. cap. X, éd. Quaracchi, 1898, in-12, p. 104.
(2) Matth. VI, 21.
(3) Cf. Matth. XIII, 14.
(4) S. Bon. Leg. cap. VII, éd. Quaracchi, 1898, in-12, p. 69.
(5) Dans les Extravagantes de Jean XXII. Avignon le 13 décembre 1322. Cf. *Corpus Juris canonici*, éd. Friedberg, Leipzig, 1881, t. II, col. 1225-1229.
(6) Isai. LX, 8.

Digitized by Google

tangebat celos et angeli Dei ascendebant et descendebant per eam. Et Dominus erat innixus scale (1). Stat quidem sancta religio in terra, sed cacumen ejus tangit celos quia in celo habitat tota mente dicens cum apostolo ad Phi. III° : *Gloria in confusione eorum qui terrena sapiunt, nostra autem conversatio in celis est.* Et ibidem : *Omnia detrimentum feci et arbitrer ut stercora ut Christum lucrifacerem* (2). Isti enim juxta consilium apostoli ad Phil. III° : *Que sursum sunt querunt non que super terram* (3). In M^t V°, eis dicitur : *Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum* (4). Quod pertractans G. in sermone de omnibus sanctis querens quare Salvator in istis octo beatitudinibus quas ennarrat M^t V°, solum dicit esse regnum celorum et martirum, dicit sic : « Quid sibi vult quod eadem facta est promissio pauperibus et martiribus, nisi quia unum mar-(fol. CCCCCXXIII v° B)-tirii genus paupertas voluntaria est? *Beatus est vir*, ut ait propheta (5), *qui post aurum non abiit, nec speravit in pecunie thesauris.* Quid est mirabilius, aut quid gravius est quam inter epulas esurire, inter vestes multas preciosas algere, paupertate premi inter divitias quas offert mundus, quas ostendit malignus, quas desiderat iste noster appetitus, aut non merito coronabit[ur] qui sic certaverit, mundum abjiciens, promittentem illudens inimicum temptantem, et quod gloriosius est, de seipso triumphans et rectificans conscientiam prurientem ? Denique propterea pauperibus et martiribus regnum celorum promittitur quia paupertate quid abjicitur, sed in passione pro Christo absque omni dilatatione precipitur. Per istam autem scalam ascendunt et descendunt angeli. Descendunt per multos consolationes, per multas revelationes, per multas inspirationes,sed ascendunt presentando Deo devotas orationes, sanctas et castas affectiones et multiplices virtuosas operationes. Tali scale mittitur Dominus quia si multas impugnationes et mestitias patitur, quod Deus, ut michi videtur, promittit ut viris fortissimis sicut est majoritas virtutis ita foret occasio salutis, tamen ipsam Deus semper virginem et immaculatam servavit, ymo ut dicit Sap. VIII°. *Generositatem illius glorificat contubernium habens, Dei ete-*

(1) Gen. XXVIII, 12-13.
(2) Ep. ad Philipp. III, 19 et 8.
(3) Ep. ad Coloss, III, 2.
(4) Matth. V, 3.
(5) Eccli. XXXI, 8.

Digitized by Google

nim Dominus dilexit eam. Doctrix enim est discipline Dei et electrix operum ejus (1). Patet ergo quomodo beatus Franciscus habuit (fol. CCCCCXXIV r° B) specialem mentis sublevationem ut dicetur illud apostoli ad Gal. II°. *Vivo ego, jam non ego, vivit autem in me Christus*. Et id. Ecc. XXIIII°. *Ego in altissimis habito et tronus meus in columpna nubis* (2). Ut dicat illud Ps. *Benedictus Deus qui mirificavit misericordiam suam* et c. *Ego autem dixi in excessu* et c. *ideo exaudisti* et c. (3).

Dico tercio quod beatus Franciscus habuit singularem mentis alienationem et transformationem quia fuit totus imbutus divine allocutionis et superne degustationis dulcedine. Ad litteram, quis magis eo fuit alienatus et in Christum transformatus et in virum alienum mutatus, ex superne degustationis dulcedine habundantius solito superfusus et celestium desideriorum ardentiori flamma succensus ? Supernarum cepit immissionum cumulatius dona sentire. Unde quadam vice « cum seraphicis desideriorum ardoribus sursum ageretur in Deum et compassiva dulcedine in eum transformaretur qui ex nimia caritate voluit crucifigi, quodum mane circa festum exaltationis sancte crucis in latere montis orans vidit seraph sex alas habentem tam fulgidas quam ignitas de celorum sublimitate descendentem, eumque volatu celerrimo pervenisset ad aeris locum viro Dei propinquum, apparuit inter alas effigies hominis crucifixi in modum crucis manus et pedes extensos habentis et cruci affixos ; due ale super corpus tendebantur, due ale ad volandum extendebantur, duabus reliquis velabatur (fol. CCCCCXXIV r° B) corpus. Quod videns vehementer obstupuit mixtumque dolori gaudium mens ejus incurrit. Disparens visio mirabilem in corde ejus reliquit ardorem, sed etiam in carne ejus non minus mirabilem impressit signorum effigiem ». (4) Habuit etiam ex tunc stigmata in manibus, pedibus et latere. Unde poterat dicere illud, ad Gal. ultimo. *Ego stigmata domini nostri Jhesu Christi in corpore meo porto* (5), que Dominus Allexander papa affirmavit (6) dum adhuc sanctus viveret oculis propriis se

(1) Sapient. VIII, 3-4.
(2) Ecclesiastic, XXIV, 7.
(3) Psalm. XXX, 22-23.
(4) S. Bon. Leg. c. XIII, n° 8, éd. Quaracchi, 1898, in-12, p, 138 et 139.
(5) Ep. ad Gal. VI, 17.
(6) Alexandre IV. Cf. Wadding. *Annales*, t. II, an. 1255, n° 9, bulle *Benigna operatio* et an. 1259, n° 2, bulle *Quia longum esset* et S. Bon. Leg. Ed. Quaracchi, 1898, in-12, p. 144.

Digitized by Google

conspexisse. Unde dixit ille versificator sic : « Transformatur cor amantis in id quod amatur ut per membra foris virtus erumpat amoris ». Unde potuit dicere illud. Act. II°. *Christo confixus sum cruci* (1). Unde michi videtur quod singulariter ipse fuit ista columba de qua dicitur Can. III°. *Veni columba mea in foraminibus petre, in cavernis macerie* (2). Foramina petre, sicut tractat Bernardus super cantica, sermone LXI° (3), sunt wulnera Christi in quibus iste sanctus inhabitavit tantum quod non solum in ejus corde, verum etiam in ejus corpore sunt expressa, quod de alio sancto non legitur. Unde de ipso dicere possumus quod ipse est Benyamin de quo dicitur Gen. XLIII° (4) quod cum Joseph preparasset magnum convivium fratribus suis *mirabantur nimis de partibus quas acceperant, sed major pars venit Benjamin, ita ut excederet quinque partibus.* Partes enim supradicte sunt consolationes et gratie per eos a Christo suscepte, sed nostro Benjamin, id est beato Francisco, qui Benyamin merito comparatur (fol. CCCCCXXIV v° A) ut inferius apparebit, major pars venit, id est major consolatio, quia non solum in corde sed etiam in corpore, ita ut quinque partibus excedit propter quinque wulnera que in sua carne tam mirabiliter quam gloriose sunt expressa. Habemus ergo duo, primo quod excessus mentis fit tripliciter, scilicet mentis dilatatione, mentis sublevatione, mentis alienatione. Sed quod beatus Franciscus habuit universalem mentis dilatationem ex fervore dilectionis et devotionis, specialem mentis sublevationem ex stupore admirationis et contemplationis, singularem mentis alienationem ex dulcedine superne degustationis (5). Ergo de nostro patriarcha pauperum inter regulares constituentes novissimo sicut fuit Benyamin inter fratres merito dicere possumus verba thematis preassumpti : *Benyamin* et c. In quibus verbis describitur sanctus

$$\text{totus} \begin{cases} \text{deificus} \\ \text{seraphicus} \\ \text{heroicus} \end{cases}$$

Primo totus deificus propter pulchritudinem deifici decoris *Benjamin*.

(1) Ep. ad Gal. II, 19.
(2) Cant. II, 14.
(3) *Patr. lat.* Migne, t. CLXXXIII, col. 1070.
(4) Gen. XLIII, 33-34.
(5) La copie nous paraît ici incomplète, et rien ne semble répondre aux mots *Habemus ergo duo, primo quod...*

Digitized by Google

Secundo totus seraphicus seraphici ardoris *adolescentulus* propter magnitudinem, plenitudinem, teneritudinem.

Tercio totus heroicus propter certitudinem, limpitudinem, celsitudinem heroici vigoris *in mentis excessu*.

Et merito considero Benyamin esse minimum ex fratribus, sed majoris amoris et complacentie seu concupiscentie. Inspicio mentis excessum esse unum ex conatibus sed majoris vigoris et efficacie. Iste ergo sanctus quia *Benyamin* placet gratiosius, quia *adolescentulus* ardet vehementius, quia *in* (fol. CCCCCXXIV v° B) *mentis excessu* viget virtuosius. Habuit gratiam et complacentiam filialem *Benyamin*. Habuit flagranciam et refulgentiam spiritualem *adolescentulus*. Habuit efficaciam et exuberantiam salutarem, *in mentis excessu*. Habuit quidem filialem complacentiam propter preconium complacentis sanctitatis *Benyamin*, specialem flagrantiam propter incendium ferventis caritatis *adolescentulus*, salutarem efficaciam propter fastigium vincentis potestatis *in mentis excessu*.

Dico igitur primo quod habuit et c. cum dicitur *Benyamin*. Ad cujus evidentiam sciendum quod beatus Franciscus idem Benjamin comparatur propter Christi signacula que Benyamin habere dicitur in scriptura, que non prosequar causa brevitatis. Primo Benyamin in ortu macer oritur. Gen. XXXV. (1) Et in isto sancto in ejus ortu fuit plena maceratio omnis carnilatitatis. Secundo Benyamin divisum a matre et patre nomen imponitur, unde mater vocavit eum Bennonum, id est filium doloris, pater vero Benyamin, id est filius dextre. Gen. XXXVI° (2). Et in isto fuit maxima observantia et penitentie vite austeritas que licet videntur dolorem ingerere, tamen perducunt ad dexteram ubi est gaudium sine fine. Tercio Benyamin frater minimus parvulus est dictus, Gen. XLII° et XLIII° (3), et in isto fuit maxima exhibitio humilitatis vere. Narra hic de sede unius ex ruentibus que videbatur sibi propter humilitatem. Et bene dicitur exhibitio vere humilitatis propter aliquos, de quibus dicit Bernardus, qui volunt esse « humiles sine despectu, pauperes sine de-(fol. CCCCCXXV r° A)-fectu, bene induti sine sollicitudine, delicate pasti sine labore, aliis adulantes, aliis detrahentes, mordaces ut canes, dolosi ut vulpes, superbi ut leones intrinsecus, ut lupi rapaces, mellis dulcedinem, id est, inanis glorie, latentis lascivie deorsi

(1) Gen. XXXV, 16-28.
(2) Gen. XXXV, 16-18.
(3) Gen. XLII, 13 et XLIII, 3.

Digitized by Google

appetentes, qui volunt esse sine auctoritate judices, sine visu testes, postremo falsi accusatores et omni veritate carentes ». Quarto Benyamin a patre tenerius diligitur. Gen. XLIII°. Et in isto fuit dilectio intensa divine majestatis active et passive, quia diligebatur tenerius. Quinto Benyamin mittitur in Egiptum, sed non sine custodia ingreditur. Gen. XLIII° et XLIV°. Et in isto fuit consideratio ad opera necessitatis. Unde ab operibus contemplacionis faciebat eum descendere et ingredi in Egiptum necessitas actionis vel humane sustentationis. Semper tamen comitabatur Judas id est confessio. Consensus omnes in magna custodia servabantur. Sexto in ingressu Benyamin in Egiptum Simeon a vinculis solvitur. Gen. XLIII° (1). Et in isto fuit mira revocatio, reductio ab operibus iniquitatis. Unde verbo et exemplo homines a peccatorum vinculis revocabat. Septimo ciphus argenteus in Benyamin sacco absconditur. Gen. XLIV°. Et in isto fuit admiranda incorruptio perfecte castitatis que per aurum designatur. Octavo cum majoribus muneribus remittitur. Gen. XLV°, ubi dicitur quod Joseph dedit singulis fratribus *binas stolas*, *Benyamin dedit tres argenteos cum quinque stolis* (fol. CCCCCXXV r° B) *optimis*. Et in isto fuit magnifica largitio et superfusio superne bonitatis. Recepit ergo tres argenteos pro tribus aureolis vel pro tribus votis essentialibus religionis, et quinque stolas optimas propter quinque plagas non solum in corde sed etiam in corpore impressas. Nono *Benyamin lupus rapax mane rapiens predam vespere dividens spolia* esse describitur. Gen. XLIX°. Et in isto fuit indefessa et severa predicatio divine virtutis propter quod magnam predam ad Deum adduxit et cotidie adducit per se vel per sue regule professores. Decimo Benyamin civitas Jherusalem in sortem recipitur. Jos. XVIII. Et de isto fuit evangelica perfectio altissime paupertatis cui pro sorte debetur ista celestis Jherusalem que sursum est, que libera est, que mater nostra est, que *edificatur ut civitas cujus participatio ejus in idipsum* (2). Merito ergo beatus Franciscus Benyamin dicitur, ut de eo exponatur quod dicitur Deut. XXXIII° : *Benyamin amantissimus Domini habitabit confidenter in eo, quasi in thalamo tota die morabitur et inter humeros illius requiescet* (3). In quibus verbis tanguntur quinque conditiones valde deside-

(1) Gen. XLIV, 20. — XLIII, 1-15 et 23.
(2) Cf. Psalm. CXXI, 3 et 4.
(3) Deuter. XXXIII, 12.

Digitized by Google

rabiles quas beato Francisco et omnibus imitatoribus ejus veris dedit et dat evangelice perfectionis observantia illibata. Primo dignitatem divine et predestinate filiationis *Benyamin*. Secundo sinceritatem caritative et probate dilectionis, *amantissimus Domini*. Tercio securitatem tute et placate habitationis, *habitabit confidenter in eo*. (fol. CCCCCXXV v° A.) Quarto familiaritatem secrete collocutionis et delicate consolationis, *tota die quasi in thalamo commorabit*. Quinto jocunditatem vere et terminate quietationis, *inter humeros illius requiescet*. Dico ergo primo quod perfectio vel paupertas evangelica dedit beato Francisco et dat suis imitatoribus dignitatem, quia facit eos esse Benyamin quod idem est quod *filius dextere*. Gen. XXXV° (1). Unde sicut Christus habuit duas manus dexteram scilicet et sinistram, sic habet duplices filios scilicet dextere et sinistre. Per dexteram in scriptura intelliguntur bona spiritualia, per sinistram vero temporalia. Juxta illud Prov. III° (2) : *Longitudo dierum in dextera ejus, in sinistra eius divitie et gloria*. Et juxta illud Can. II° (3). *Leva ejus sub capite meo et dextera illius amplexabit me*. Illi vero dicuntur filii dextere qui contemptis omnibus temporalibus sola celestia querunt, sicut sunt pauperes voluntarii de quibus dicitur Jaco. II° (4). *Deus elegit pauperes in hoc mundo divites en fide et heredes regni quod repromisit Deus diligentibus se*. Ergo paupertas facit vere esse Benyamin id est filium dextere. Unde iste cui dicitur Luc. XV (5) : *Fili tu semper mecum es et omnia mea tua sunt*. Unde iste est filius dilectus in quo summe complacuit sibi Christus, nec mirum, quia iste conatus est in omnibus eum sequi. Unde ait Anselmus (6), in quadam epistola, quod Christus fuit ita pauper ut veniens in mundum, non in sua sed in aliena domo nasceretur et natus propter inopiam loci in presepio brutorum animalium poneretur (fol. CCCCCXXV v° B) et veniens in mundum non haberet ubi caput suum reclinaret, nec moriens unde nuditatem suam tegeret, nec mortuus unde involveretur, nec sepulchrum ubi corpus mortuum collocaret. Unde ipse dicebat in psalmo : *Ego vobis egenus et pau-*

(1) Gen. XXXV, 18.
(2) Prov. III, 16.
(3) Cant. II, 6.
(4) Ep. S. Jacobi, II, 5.
(5) Luc. XV, 31.
(6) S. Ans. *Responsio ad Wallerani querelas* dans *Patr. lat.* Migne, t. CLVIII col. 554.

Digitized by Google

per sum (1). Similiter quo verbo dicit Augustinus (2) quod Christus assumens nostram carnem assumpsit summam paupertatem. Bene igitur beatus Franciscus et ejus fratres sunt imitatores Christi, sunt filii carissimi ; nec dico quin alii religio-[si] sunt Christi imitatores, sed utrum sint ibi gradus secundum majus et minus, non est presentis speculationis. Dicant igitur isti illud p^i^ Io. III° pauperes : *Videte qualem caritatem nobis dedit pater ut filii ejus nominemur et simus, propter quod* [*mundus*] *non novit nos quia non novit eum. Carissimi nunc filii Dei sumus et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus quoniam videbimus eum sicuti est. Quilibet qui hanc habet spem sanctificat se in eo, sicut ex se sanctus est* (3). Unde Ie. VI°, eis dicitur : *Confortamini filii Benyamin in meo Hierusalem* (4). Sed hodie, proch dolor, non dubito quod plures sint filii senestre quam dextere, quia plures in ecclesia querunt temporalia quam celestia. Unde Bernardus in sermone XXXIII° super Can^ca^ (5) dicit quod « ab istis filiis ecclesia non minus periculosa hodie persecutione patitur quam passa fuit a tirannis tempore martirii et ab hereticis tempore doctorum. Unde dicit sic : Si insurgeret apertus hereticus mitteretur foras et arescetur. Si violentus inimicus abscondetur se forsitan ab eo. Nunc vero quem ejiciet, aut a quo se abscondet ? Omnes amici et omnes inimici, omnes (fol. CCCCCXXVI r° A) necessarii et omnes adversarii, omnes domestici et nulli pacifici, omnes proximi et omnes que sua sunt querunt, ministri Christi sunt et servunt antichristo ; honoratius incedunt de bonis Domini et honorem Domini non impendunt. Inde is quem cotidie vides meretricius nitor, histrionicus habitus, regius apparatus. Inde aurum in frenis, in cellis, in calcaribus et plus calcaria quam altaria fulgent. Inde mense splendide cum cibis ciphisque. Inde commessationes et ebrietates. Inde in covinis (6) cithara, lira et tibia. Inde redundantia torcularia et promptuaria. Inde referta marsupia. Pro hujusmodi volunt esse ecclesiarum propositi, et sunt decani, episcopi, archiepiscopi, quare et si olim predictum est, nunc tempus impletionis advenit ut dicat

(1) Cf. *Patr. lat.* Migne, t. XXXVI, col. 872.
(2) Psalm, LXIX, 6.
(3) I, Ep. Ioan. III, 1-3.
(4) Ierem, VI, 1.
(5) *Patr. latin*, Migne, t. CLXXXIII, col. 959.
(6) *Covinus* (?) voiture, char.

Digitized by Google

Ecclesia : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (1). Amara prius in morte martirum, amarior post in conflictu hereticorum, amarissima nunc in moribus domesticorum. Non fugare, non fugere eos qui ita invaluerunt et multiplicati suut super numerum incestiva et insanabilis est plaga ecclesie et ideo *in pace amaritudo* ejus *amarissima*. Sed in qua pace ? Certe in ista de qua dicitur : *Pax, pax, et non est pax !* (2) Pax a paganis, pax ab hereticis, sed non minus perfectio a filiis. Vox plangentis in tempore isto : *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me* (3). Spreverunt, inquam, et maculaverunt me a turpi vita, a turpi questu, a turpi commercio ». Hec Bernardus. De istis filiis dicitur Ysa. III°: *Ve filii desertores qui ambulatis ut descendentes in Egiptum sperantes auxilium in* (fol. CCCCCXXVI r° B) *fortitudine Pharaonis habentes fiduciam in umbra Egipti* (4). Ad litteram in temporalibus que transeunt sicut umbra. Videte enim quod isti duo filii dextre et sinistre signantur optime per duos filios Abrahe, unum de ancilla et alium de libera, et quemadmodum iste qui de ancilla natus est persequebatur eum qui de libera, sic et nunc fit frequenter. Sed quid dicit scriptura ? Ecce ancillam et filium ejus, *non erit heres filius cum filio libere,* sicut deducit apostolus ad Gal. IV° et habetur Gen. XXI°, quod etiam apparet magnifice M^t XXV° (5). Hiis enim qui a sinistris erunt dicetur : *Ite maledicti in ignem eternum* et c. Hiis vero qui a dextris : *Venite benedicti filii patris mei* et c. (6). Unde Prov. IIII°. *Vias que a dextris sunt novit Dominus, perverse vero sunt que a sinistris sunt. Qui sedes super cherubim manifestare coram Effraym, Benjamin* et c. (7) In psalmo. Ad litteram coram pauperibus voluntariis qui sunt Manasse, id est obliviscentes, quia obliviscuntur populum suum et domum, et c. dicens quilibet eorum cum apostolo ad Phi. III°: *Que retro sunt obliviscentes ad ea que sunt priora extendens meipsum ad celestia ut prosequar bravium superne vocationis ;* qui sunt etiam Effraym id est crescentes vel aucti ; ipsorum enim via *quasi lux splendens crescit et procedit usque*

(1) Isai, XXXVIII, 17.
(2) Cf. Ezech. XIII, 10.
(3) Isai, I, 2.
(4) Isai. XXX, 1 et 2.
(5) Ep. ad Gal. IV, 30. — Gen. XXI, 10. — Matth. XXV, 41.
(6) Matth. XXV, 34.
(7) Proverb. IV, 27 et Psalm. LXXIX, 2.

Digitized by Google

ad perfectum diem. Prov. IV° (1); sed sunt etiam Benyamin id est filii dextre ut supra dictum est. Istis nec apparet qui sedet super cherubim. Unde sibi dicunt illud Ps. *Dominus pars hereditatis mee et calicis mei* et c. Sequitur : *Notas michi fecisti vias vite* (2) usque in (fol. CCCCCXXV v° A) finem. Nunquam dampnat divitias. Respondeo : non, sed prefero paupertatem, sicut non dampno conjugium, sed ei prefero virginitatem. Hoc dico cum Ambrosio (3) : « Noscant divites in facultatibus crimen non haberi, sed in hiis qui nesciunt bene uti, et sicut impedimenta sunt reprobis, ita adjuvamenta virtutis sunt bonis ». De facultatibus Ecclesia dico quod non solum non sunt reprobanda, ymmo absque impedimento perfectionis possunt retineri et augeri. Unde Ricardus, de vita contemplativa (4), dicit sic : « Expedit facultates ecclesie possideri et proprias perfectionis amore contempni. Non enim sunt proprie sed communes ecclesie facultates. Et ideo quisquis omnibus que habet dimissis vel venditis fit rei sue contemptor ; cum propositus fuerit ecclesie omnium que habet ecclesia factus est dispensator. Denique sanctus Paulinus (5), ut melius ipsi nostis, ingentia predia que sua fuerunt vendidit et pauperibus erogavit ; sed cum esset episcopus, non contempsit ecclesie facultates sed fidelissime dispensavit. Quo facto ostendit et propria debere propter perfectionem contempni et sine impedimento perfectionis posse facultates ecclesie que sunt profecto omnia communia possideri. Quid sanctus Hilarius (6) dixit : Nonne ipse omnia bona sua reliquit ac vendita pauperibus erogavit ? Is vero cum merito sue perfectionis fieret Arelaten. ecclesie dispensator episcopus, que jam tunc habebat ecclesia nec solum possedit, sed etiam numerosis fidelium hereditatibus ampliavit. Itaque homines tam secularium quam litterarum divinarum sine ambiguitate doctissimi, si scire deberent ecclesie bona contemptu, nunquam debu-(fol. CCCCCXXVI v° B)-crant suscipere quia omnia reliquerunt ».

Patet ergo quod paupertas evangelica dat dignitatem divine et predestinate filiationis. Quomodo autem sinceritatem carita-

(1) Prov. IV, 18.

(2) Psalm, XV, 5 et 11.

(3) De Trinit. tract. *Patr. lat.* t. XVII, col. 544.

(4) Il s'agit du *De vita contemplativa* de Julianus Pomerius, l. II, c. 9. *Patr. lat.* Migne, t. LIX, col. 453.

(5) Ms. Paulus.

(6) S. Hilaire évêque d'Arles, cf. *Patr. lat.* t. L, col. 1229.

Digitized by Google

tive dilectionis et securitatem habitationis et familiaritatem secrete collocutionis et delicate contemplationis et jocunditatem vere intrinsece quietationis, dat causa brevitatis omittere. Sciendum tamen quod ista jocunditas est in contemplatione crucis Christi et gloriatione Christi crucifixi qui est sapientia pauperum evangelicorum, dicente apostolo p^e ad Cor. p^o (1) : *Predicamus Christum crucifixum judeis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam, nobis autem Dei virtutem et Dei sapientiam*, quam sapientiam singularissime habuit noster evangelicus Benyamin Franciscus. De ista autem consolatione loquitur pulcherrime Ricardus (2) lib^o p^o de patriarchis, prosequens quam nolebam prosequi, maxime illud verbum : *Benyamin tota die quasi in thalamo morabitur* (3), dicit sic: « Quid putas causa est quam iste Benyamin tota die in thalamo moram facit, quod ibi jugiter requiescit, in tantum quod nec ad horam velit saltim exire ? Illud autem scimus quod in thalamo solent sponsus et sponsa simul morari, amoris obsequiis in alterutrum occupari, mutuis amplexibus et caritate alterna confoveri. Mirande ergo pulchritudinis et forme singularis, nisi fallor, prerogativa pollet quecumque sit ista Benyamin dilecta, cujus contubernium nunquam fastidire valet et a cujus amplexibus nec ad horam abesse valet. Sed si vocem istam hujus Benyamin esse agnoscimus, quante pulchritudinis sit (fol. CCCCCXXVII r^o A) ejus dilecta minime dubitamus. *Dixi sapientie : soror mea es, prudentia* [*m*] *vocavi amicam meam* (4). Vultis audire quare non possit fastidire hujus dulcedinis sue pulchritudinem quam sororem et amicam vocat propter castam et ardentissimam dilectionem ? *Intrans in domum meam*, inquit, *conquiescam cum illa. Non enim amaritudinem habet conversatio illius, nec tedium convictus ipsius, sed letitiam et gaudium et in amicitiam illius delectatio bona* (5). Dicat quisquis sentiat ! Ego enim aliam causam non invenio que istum intrinsecus ligatum ita teneat ut nec ad modicum exire valeat. Unum autem scio quod quisquis hujus amice desiderio flagrat, quanto eam familiarius novit, tanto plus amat: quo frequentius ejus fruitur amplexibus eo vehementius ejus

(1) Ep. I ad Cor. I, 23-24.

(2) *De praepar.-animi ad cont. seu Benjamin minor*, cap. 85. *Patr. lat.* t. CXCVI, col. 60 et 61.

(3) Deuter, XXXIII, 12.

(4) Proverb. VII, 4.

(5) Sapient. VIII, 16.

Digitized by Google

desiderio estuat. Ejus quidem frequens contubernium solet sane non diminuere desiderium sed augere et amoris incendium acrius inflammare. Mirum ergo non est cur iste Benjamin tota die quasi in thalamo commoratur, qui talis sponse dulcedine fruitur, inter ejus humeros requiescens, in ejus amore jugiter delectatur. Quam putas frequentes mentis excessus patitur, quam sepe in extasi raptus super se ducitur, dum pulchritudinis ejus magnitudinem attonitus in ejus admiratione suspenditur et impletur absque dubio quod de eo legitur : *Benyamin adolescentulus in mentis excessu* ». Quem excessum hic per tam dulcem contemplationem et in futuro per facialem Dei visionem nobis concedat qui est benedictus in secula seculorum. Amen.

Digitized by Google

POUR L'UNIVOCITÉ SCOTISTE

Les lecteurs de la « *Rivista* » (1) ont encore à la mémoire les récents articles du P. Petazzi, S. J., intitulés : *Univocita od analogia*. L'auteur prend à partie, dit-il, ma conception scotiste de *l'ens univocum*. C'est son droit. J'ai, d'ailleurs, accueilli son docte réquisitoire avec une sorte de gratitude. Car n'obéit-il pas à une préoccupation toute à son éloge : *venger l'orthodoxie de Duns Scot contre les méprises supposées d'un défenseur maladroit ?*

Sera-t-il, dès lors, permis à ce « défenseur maladroit » de se justifier ? A la vérité, la tâche n'est guère malaisée, si, — comme le dit mon contraditeur, — son but était de montrer que ma conception du scotisme est moins apte à périmer les vieilles querelles de doctrines. Soyons franc. Je n'ai, aucunement, le souci de méconnaître le bien fondé des divergences philosophiques et théologiques, qui, avant comme après Scot, ont toujours divisé en écoles adverses les héritiers des traditions médiévales. Et s'il faut mieux préciser, ma pensée, je déclare que, à mon point de vue, *la philosophie de Duns Scot n'est pas la philosophie de saint Thomas*. Le fonds en est commun, en ce que 1° l'un et l'autre acceptent et défendent les certitudes révélées ou définitivement acquises à la raison ; — 2° en ce qu'*ils se réclament tous deux, des mêmes principes généraux et des mêmes procédés démonstratifs*. Ils se séparent, néanmoins, sur les conclusions par lesquelles ils solutionnent les *questions douteuses* — opinabilia. Il y a, en d'autres termes, de l'un à l'autre, *accord de certitudes et conflit d'opinions*.

Toutefois, en raison du tempérament d'esprit propre à chacun,

(1) *Rivista Neo-scolastica*, éditée à Florence, sous la direction du P. Agostino Gemelli.

Digitized by Google

Duns Scot conçoit à sa façon les bases rationnelles des certitudes indiscutées. Et cela veut dire *qu'il pense par lui-même*, au lieu de *repenser saint Thomas*. Duns Scot n'aurait pas suscité les chaudes controverses, qui mettent encore aux prises les troupes coalisées du néo-thomisme et les francs tireurs isolés du néo-scotisme, s'il se fut borné à *inventorier* et à *transcrire* les écrits de ses devanciers. Faut-il, désormais, pour se faire délivrer un brevet d'orthodoxie, que le penseur chrétien s'astreigne au métier servile de *plagiaire ?* Et, devons-nous, pour venger Duns Scot contre des verdicts injustes, nous condamner à dire qu'il fut, contre toute évidence, l'humble et fidèle disciple de saint Thomas ? — A cette injonction, je réponds : je puis bien me taire ; mais il ne m'appartient pas, dans l'intérêt même de la conciliation, d'interpréter Duns Scot par saint Thomas. Et, si Duns Scot met du *blanc*, là ou son devancier avait vu *noir*, puis-je ne pas constater : *l'un dit blanc ; l'autre dit noir*.

Il est, à mon avis, une question qui devait primer toute autre préoccupation dans la pensée du P. Petazzi : *Duns Scot a-t-il, oui ou non, enseigné l'univocité ?*

Il ne fallait pas arguer :

Duns Scot a sûrement pensé en philosophe orthodoxe ; or, il eut dévié des principes de la saine philosophie en s'écartant de saint Thomas ;

Donc, il n'y a pas d'univocité, *à proprement parler, scotiste !*

Lecteur désintéressé du P. Petazzi, je concluerais : deux hommes sont ici en contradiction : l'un, le P. Belmond ; l'autre, le P. Petazzi. Selon toute apparence, le premier est le mieux qualifié pour parler au nom de Duns Scot ; donc, si la critique du P. Petazzi est exacte, c'est Duns Scot, qui est visé, sous le couvert du P. Belmond.

J'ai assumé de ce chef, une lourde charge. Aurais-je, contre mes prévisions, justifié le verdict de défiance par lequel d'aucuns ont voué aux rongeurs de bibliothèques, les vénérables in-folios de Wadding ? Là, est toute la question. On conçoit qu'elle m'émeuve quelque peu. Je suis, je l'avoue, tout étonné de me voir acculé à des connivences que j'ai tout fait pour éviter et je me demande comment j'ai pu soutenir, sans sourciller, les aveuglantes contradictions et les colossales inepties que me prête un adversaire, d'ailleurs trop courtois. Aussi, lui ferai-je un double reproche : le premier, d'avoir quelque peu méconnu les lois d'une réfutation strictement objective ; le second, de s'être permis des

Digitized by Google

longueurs et des digressions qu'en bonne règle, il eût mieux fait d'éviter.

Pour plus de méthode, je réduirai ma défense à trois questions :

1° Que contenaient les articles incriminés par le P. Petazzi ?

2° Quels griefs a-t-il formulés contre ?

3° Dans quelle mesure, ces griefs sont-ils fondés ?

I

La critique du P. Petazzi roule autour de deux articles, intitulés l'un « l'Être transcendant d'après Duns Scot », l'autre « la Perfection de Dieu d'après Duns Scot ». Ils ont paru, l'un et l'autre, dans la *Revue de philosophie*, janvier, juin 1909, pp. 68, 87 ; juillet, décembre, 1909, pp. 353, 373. Ils font suite à mon étude antérieure sur les preuves scotistes de l'existence de Dieu (septembre et octobre 1908), également publiée dans l'organe, que dirige, avec une compétence incontestée, le savant M. Peilhaube. Au cours de l'année dernière, je donnais deux nouveaux chapitres de la théodicée scotiste, que je signale dans l'ordre logique : 1° *La connaissance de Dieu d'après Duns Scot*. Revue de philosophie, juillet, décembre 1910, pp. 496, 514 ; *L'infini d'après Duns Scot*. Études franciscaines, janvier, juin, pp. 614, 630. Un dernier chapitre, en cours de publication (1), délimite la valeur de définition que le Docteur subtil reconnaît au langage en théodicée.

Aucun de ces exposés ne vise exclusivement, ni même principalement, la thèse de l'univocation. J'ai seulement enregistré à l'occasion, les allusions fréquentes par lesquelles Duns Scot revient de plein gré sur une *théorie*, dont le P. Petazzi voudrait m'attribuer la quasi paternité. Aurais-je, par mégarde, introduit dans mon exposition des termes impropres, désastreux ? Le P. Petazzi avait toute la compétence nécessaire pour relever ces méprises possibles. De là, à conclure : *non, l'ensemble des considérants du P. Belmond est une déviation monstrueuse de la pensée scotiste,* — il y a, n'en déplaise à mon docte contradicteur, il y a, dis-je, *un excédent considérable sur les prémisses*. Je ferai au P. Petazzi toutes les concessions que réclame une discussion loyale et désintéressée. L'échange des idées manquerait son effet, si les querelleurs, mus par un sentiment

(1) *Revue Duns Scot*. De la réalité de Dieu à la formule scotiste.

Digitized by Google

d'amour-propre stupide, se proposaient moins de servir la cause de la vérité, que de rien céder, *par parti pris*, de leurs positions respectives.

Toutefois, j'entends écarter du débat, toute arrière-pensée de polémique anti-thomiste. Il s'agit seulement d'interpréter et de défendre l'enseignement authentique d'un maître illustre. Et puisque mon contradicteur a délimité lui-même l'objet du débat, posons nettement la question : *à supposer que Duns Scot ait enseigné l'univocité, ne s'ensuit-il pas une opposition radicale entre Duns Scot et saint Thomas, entre la philosophie scotiste et la philosophie commune ?*

Les lecteurs nous sauront gré de reproduire ici, pour leur usage et dans un ordre logique, les principaux passages des articles incriminés où nous avions exposé la nature, la portée, les fondements, les limites de l'univocation et l'illégitimité des griefs formulés contre cette théorie, antérieurement à ceux du P. Petazzi.

1° Nature de l'univocation. — « *La théorie scotiste de l'univocation* doit s'entendre de certains concepts, non en tant qu'ils définissent Dieu ou la créature, mais en ce que *initialement*, ils n'évoquent pas un mode d'être fini ou infini. Tant que *le réel* est hors de cause, il y a univocité — habetur intentum. — Celle-ci doit se confirmer dans le concept initial, embryonnaire, inadéquat. *Conceptus oportet esse inadæquatos, diminutos, ac maxima deficientibus ab his conceptibus, quos extrema illa* (Dieu et les créatures) *ex seipsis causarent.* (1) Dans cette phase initiale, ou bien ils sont incompréhensifs, s'ils s'agit du concept *être ;* ou bien il n'entre rien dans leur compréhension, qui soit adéquat au réel. — Encore une fois, *l'univocité scotiste est strictement d'ordre logique* (2).

Un peu auparavant, p. 358, nous rappelons incidemment que la notion d'univocité « désigne » *un concept, qui est dit de plusieurs dans les limites d'une compréhension unique* ». Soit, par exemple, la « *vie* », abstraction faite de ses différents modes concrets.

2° Extension de l'univocité. — Elle comprend, déclare Scot, « les concepts d'être et des attributs simples, vérifiables dans les créatures (3).

(1) Duns Scot. Oxon. Prol. q. 4. n. 45.
(2) La perfection en Dieu d'après Duns Scot. *Revue de phil.* loc cit. p. 373.
(3) L'article cité ibid. p. 366.

Digitized by Google

a) *L'univocité de l'être.* — « Quand on prononce simplement *ens*, remarque le Subtil, on entend seulement un *quid*, c'est-à-dire ce qui est *extra nihilum*, soit l'opposé du néant. Le néant, c'est ce qui n'est pas. L'être, c'est ce qui est. (Dieu et les créatures ne sont pas néant ; donc ils sont *être*.)

La notion d'être est de soi un prédicat transcendant aux catégories et aux genres, c'est-à-dire antérieur aux modes concrets de l'être créé dans la connaissance comme dans la réalité, en dehors et aux-dessus d'eux. *Quod convenit omni enti, convenit enti antequam in genera descendat.* Quod est tale, *est transcendens*, et non alicujus generis determinati (1).

Au point de vue du concept, — *antequam in genera descendat* — il y a donc un minimum d'univocité entre l'être de Dieu et l'être des créatures, en ce sens qu'il ne faut pas reléguer Dieu, non plus que les créatures, dans la catégorie du néant. Toutefois, en affirmant cette univocité, Duns Scot isole — par abstraction — Dieu et les créatures du concret infini ou fini : « Ce qui, dit-il (2), appartient en commun à Dieu et aux créatures est affirmé de l'*être*, en tant qu'il n'évoque pas un mode d'être fini ou infini. » (3)

b) *L'univocité et les attributs simples.* — « Dieu possède, en commun avec la créature, certains attributs dont le concept n'est nullement lié à une limite quelconque. Soit les exemples suivants : *vivant, libre, intelligent.* Je ne conçois pas que ces attributs évoquent un sujet d'inhésion fini ou infini. J'en conclus qu'il peut y avoir simultanément un *vivant fini* et un *vivant infini*, avec cette différence que le *vivant infini* est indispensablement *un seul*, tandis que le *vivant fini* est indéfiniment *plusieurs*. D'où il appert que nous disons dans un sens identique : Dieu est vivant, l'homme est vivant. Dans l'un et l'autre cas, je pose *la vie* comme inhérente à deux sujets, qui cependant la possèdent d'une façon dissemblable du tout au tout (4).

3° Fondement de l'univocation. — Les fondements éloignés de l'univocité, qu'il s'agisse de *l'ens transcendental* ou des *propriétés communes*, ce sont la distinction de l'ordre de la connaissance opposé à l'ordre ontologique, et, dans l'ordre onto-

(1) Oxon. l. 2, d. 1, q. IV, n. 26.

(2) Oxon, l. 2, d. 3 eqt IX, n. 7.

(3) L'Être transcendant. *Revue de philosophie*, loc. cit. p. 86. Cf. La connaissance de Dieu d'après Duns Scot, *ibid.* juillet-décembre 1910, p. 500.

(4) La perfection de Dieu, p. 361.

Digitized by Google

logique l'irréductibilité de la métaphysique pure aux réalités concrètes.

a) *Fondements de l'univocation de l'être.* — « Tant que l'on n'envisage pas l'*être* conjointement avec le *mode d'être*, il y a transcendance et univocité sans exclusion de Dieu. De fait, en cet état incompréhensif, le concept d'*être* ne place pas encore la *réalité* de Dieu en fonction de transcendance vis-à-vis des *créatures*. Pour discerner Dieu de ses ouvrages, il convient d'ajouter à la notion d'*être*, qui en est initialement dépourvue, l'élément de *compréhension*. Ainsi l'on devra dire : Dieu est être *infini*, la créature est être *fini* (1). Par là, ai-je dit ailleurs (2), on s'affranchit de l'univocation logiquement inhérente à l'*ens métaphysicum* et le plaçant dans le réel — *ens prædicamentale*, on situe Dieu en transcendance vis-à-vis des créatures.

« Cette distinction, expliquait une note, entre l'*ens metaphysicum* et l'*ens prædicamentale* nous est suggérée par le passage suivant de Scotellus : Aliqua conveniunt in ratione *transcendenti ;* aliqua conveniunt in ratione *prædicamentali* ideo est quœdam univocatio transcendens et quœdam prœdicamentalis ; et *prima* univocatio convenit *enti*, et *secunda*, *non*. Petri de Aquila, *Sent.* l. 1, d. 3, q. 1, art. 3.— Les articles 4 et 5 montrent que Duns Scot entend l'univocation de l'*être dans un sens strictement logique et incompréhensif* — per indifferentiam modi concipiendi — et non pas en vue du *concret* de Dieu et des êtres créés. « Univocatio entis, si ponitur realis, non est compossibilis cum analogia. »

L'univocation a donc jusqu'ici pour fondement l'indétermination modale de l'*être* strictement métaphysique, pure affirmation du *quid* ou du *non-nihilum*, adéquat non pas à l'*irréel*, mais au *non-concret*. L'*être transcendental*, strictement métaphysique, n'est donné que dans et par le concept abstrait. Il ne sort pas de la connaissance. C'est ce qui nous fait dire *univocité logique*, là où Scot avait dit : *univocité conceptuelle*.

b) *Fondement de l'univocité étendue aux qualités simples.* — « Si, explique Scot, (3) l'être et les *attributs simples* ne répondent pas initialement à *un concept univoque,* en fonction de Dieu et des créatures, par nos moyens naturels, nous ne pouvons rien savoir de Dieu d'une façon positive. Il faut bien, par suite,

(1) L'Être transcendant, p. 86.
(2) La Connaissance de Dieu d'après Duns Scot, juillet-décembre 1910, p. 498.
(3) Oxon, l. I. d. 8. q. 3 n. 4.

Digitized by Google

admettre l'affirmative... Car, si le contraire avait lieu, il serait impossible, par voie de causalité, de découvrir dans la nature quelque indice *de ce que Dieu est...* » Nous dirions, dès lors, sans fondement rationnel : *Dieu est intelligent, libre, juste, bon, miséricordieux. Ces prédicats — de par eux-mêmes — n'ont pas un double sens, l'un étendu, l'autre restreint. Par suite, ils s'appliquent univoce, autant que cela dépend exclusivement des concepts*, à Dieu et aux créatures. Et cette univocité *extra-réelle*, — ou si l'on veut — *extra-concrète*, — ne détruit pas l'infini de distance, qui sépare l'intelligence, la volonté, la justice, la bonté, la miséricorde en Dieu, de ces mêmes attributs réalisés dans la créature raisonnable. » (1)

Le fondement immédiat de l'univocité, quant aux qualités de *même nom*, que Dieu et la créature possèdent l'un et l'autre dans des proportions dissemblables du tout au tout — *c'est la non-connexité du concept de la perfection simple, considérée en elle-même, avec un sujet d'inhésion déterminé ; Dieu ou la créature, l'infini ou le fini.*

« D'où l'on voit que, même en ces concepts nécessairement compréhensifs, le Subtil établit la distinction que nous avons déjà exposée pour l'univocation de l'être. — *In abstracto*, en tant, par exemple, que j'envisage la *vie*, en dehors de tout vivant, il y a univocité de concepts. *In concreto*, c'est-à-dire dès que la vie entre dans le réel, je suis mentalement écrasé sous le poids du mystère, qui refoule impitoyablement mon entendement dans la connaissance exacte de mon ignorance profonde des choses de Dieu. Car l'*univocité* disparaît dès l'instant où l'on a devant soi non *un concept extra concret*, mais deux vivants, dont l'un détient la vie en sa plénitude et l'autre une vie limitée. *Ce qui prouve manifestement que le concept de vivant n'est de soi connexe à aucun sujet fini, non plus qu'à l'Infini.* Or, il en serait bien autrement, s'il fallait exclure de la *logique* la valeur univoque, — initiale, s'entend, — de tout concept, dont la compréhension n'appelle pas, par elle-même, un mode d'être limité. » (2)

4° Limites de l'univocation. — L'univocation scotiste est strictement *conceptuelle* et n'envahit pas le *réel concret*. — Dans ce sens, Duns Scot dit excellemment : « Dieu et la créa-

(1) La perfection de Dieu, p. 368.
(2) Ibid. p. 369.

Digitized by Google

ture ne diffèrent pas initialement *quant à la réalité*, si bien qu'ils sont alors dissemblables du tout au tout. — Deus et creatura non sunt primo diversa in conceptibus ; tamen sunt primo diversa in realitate, quia in nulla realitate conveniunt.» (1)

— Ce texte peut se passer de tout commentaire. A lui seul, il prouve surabondamment que *la théorie de l'univocité est bel et bien d'inspiration scotiste.*

5° *Illégitimité des griefs formulés contre la théorie de l'univocité, antérieurement au P. Petazzi.* — « La théorie scotiste de l'univocation a donné lieu a bien des méprises, et d'aucuns sans avoir lu une ligne du Maître, ont fait de Duns Scot, selon les goûts, le précurseur inconscient... d'Hegel, de Spinoza, — de l'anthropomorphisme... » (2)

En regard de ces accusations, j'ai voulu montrer : a) *que la théorie de l'univocité de l'Être ne mène pas au panthéisme*, pour cette raison que l'*univocité*, dans la pensée de Duns Scot, ne s'applique pas à l'*ens essentia*, concret, subjectif, mais à l'ens *metaphysicum*, transcendental, inconcret. Dans ce sens, j'ai pu écrire : « Appliquée à Dieu, la notion d'*être* doit s'entendre du *mode d'être*. Et parce que *ce mode d'être* est *infini*, *il s'ensuit que Dieu est essentiellement Un et Unique*. De ce chef, il est *transcendant* (c'est-à-dire *suprême*) d'une transcendance (ou suprématie) ontologique, *in realitate*, c'est-à-dire par sa nature et par ses perfections infinies. Par son mode d'être, il se met en effet, résolument en dehors et au-dessus des catégories de l'être . *La transcendance de l'Être divin n'est donc pas une transcendance logique, mais réelle.* » (3)

Pour échapper à toute équivoque, j'avais insisté sur deux points : 1° l'univocité est strictement logique — in conceptibus ; 2° *a parte rei*, Dieu échappe, à proprement parler, à la définition, parce qu'il est infiniment en dehors et au-dessus de la substance, du propre et de l'accident, qui alimentent la définition par le genre et par la différence. Il est, disais-je en substance, l'*Unique*, et ne peut entrer en un parallélisme quelconque de nature avec les créatures.

Par suite : b) *il est faux que la théorie de l'univocité ait ouvert la voie à l'anthropomorphisme.* — Pour Duns Scot comme pour saint Thomas, *Dieu est ce que nous ne sommes pas.* « Je ne me

(1) Oxon, l. 1, d. 3, q. 1. n. 11.
(2) La perfection en Dieu, p. 353.
(3) L'Être transcendant, p. 86.

Digitized by Google

figure pas l'Immense, l'Absolu, l'Infini, l'Éternel. Mais je ne puis douter que Dieu ne soit l'Immense, l'Infini, l'Absolu, l'Éternel. Ainsi, je connais effectivement de Dieu, *ce qu'il est,* sans savoir *ce que cela est.* » C'est strictement dans ce sens que j'ai pu ajouter, sans friser le paradoxe : « Dieu, c'est l'Inconcevable », c'est-à-dire, qu'il n'y a pas dans notre savoir humain de connaissance représentative *de ce que Dieu est.*

Et telle est, littéralement, la substance des pages contre lesquelles, au nom de la saine philosophie, le P. Petazzi a formulé les graves réserves que nous allons rencontrer dans son consciencieux travail, où il s'efforce, proteste-t-il, de faire œuvre moins de critique que de savant. Il oppose, en d'autres termes, des griefs nombreux à notre exposé de l'univocation scotiste.

II

La théorie de l'univocation s'étend à un double objet : l'*être* et *les attributs simples.*

Le P. Petazzi consacre son premier article (1) à réfuter ma conception de *l'univocité ontologique.* La suite (2) vise cette même théorie dans son application aux *attributs simples.*

Le docte professeur de Cividale se réserve dans sa finale de rechercher « s'il ne serait pas possible de trouver une autre voie qui permette de mieux défendre la doctrine du Subtil et *de l'identifier à l'enseignement thomiste.* — Cela n'est pas impossible, à notre avis, poursuit-il. Dans ce but, il me semble nécessaire de rappeler les lignes fondamentales de l'enseignement thomiste sur cette matière, pour le confronter ensuite avec Scot, afin de vérifier par là, si, de fait, il y a de Duns Scot à saint Thomas, cette opposition d'idées que beaucoup s'imaginent. »

Le P. Petazzi a donc, selon toute apparence, cessé de me prendre directement à partie. Je n'ai pas à préjuger de la suite de son étude. Me sera-t-il permis, d'ores et déjà, de soumettre à un examen désintéressé les arguments qu'il oppose à ce qu'il estime être ma « façon d'interpréter » la pensée du Fondateur de l'École franciscaine ? Ce que j'ai dit de l'*univocité* a dû l'émouvoir étrangement ! Car, n'est-il pas surprenant qu'un fervent de saint Thomas doive protester : « *Non, pour l'honneur de Scot et*

(1) Univocità ad analogia. *Revista di filosofia neo-scolastica,* février 1911, pp. 34-49.
(2) Juin 1911, pp. 365-380.

Digitized by Google

pour la vérité, nous tenons à protester, que telle ne peut pas être, telle n'a pas été absolument, la pensée du célèbre Docteur ! »

Me voilà, de ce chef, logé à belle enseigne ! Et comment ne pas féliciter le P. Petazzi, de cet élan indigné de sincérité émue? — Aussi, essayerai-je, sans autre préambule, de traduire exactement son *videtur quod non*.

LE P. PETAZZI ET L'ENS UNIVOCUM

Le P. Petazzi reconnaît que la question a une importance capitale. Ne donna-t-elle pas lieu aux plus graves accusations, au détriment de la bonne renommée de Scot ? — Panthéisme, anthropomorphisme, agnosticisme, ontologisme — modernisme même ! — que de *mots odieux* mis en avant, pour caractériser la malfaisance de ce maître fameux, qui ne sut pas dire comme beaucoup d'autres : quidquid dixisti, Thoma, *bene !* — Certes, il y avait lieu d'extraire de la poussière des *in-folios* l'enseignement véridique de Duns Scot. Le P. Petazzi me sait gré de cette tentative. Mais, une phrase l'a heurté et, du coup, lui a mis la plume en main : « *Duns Scot intente à saint Thomas un procès de logicien !* » — Faut-il être outrecuidant pour oser dire *ouvertement* une vérité, qui est devenue légendaire ? L'esprit du P. Petazzi est visiblement hanté par la hardiesse de ces deux mots : *procès de logicien !* C'est notamment, pour s'inscrire en faux *contre le fameux procès* qu'il sort de son carquois les plus fines flèches de sa logique aiguisée.

Au fond, sa *critique*, en regard de l'*ens univoque*, se réduit à trois griefs principaux :

1° Le P. Belmond *n'a pas défini l'analogie en regard de l'univocité :* donc, il a confondu univocité et analogie ;

2° Le P. Belmond *oublie que la notion d'être est essentiellement affirmative ;*

3° *Qu'il s'agisse du concept initial ou du concept abstrait, l'univocation est absolument invérifiable.*

Donc définissons ! — Qu'est-ce que l'univocité ? — Qu'est-ce que l'analogie ? — L'univocité s'entend « d'une notion abstraite d'un sujet déterminé, étendue et attribuée à plusieurs sujets d'une manière identique. — Par contre « si une notion, abstraite n'importe comment d'un sujet déterminé, est mentalement appliquée à plusieurs autres, non plus identiquement, mais d'après un certain ordre de priorité — *secundum prius et*

Digitized by Google

posterius — il y a, non plus univocation, mais *analogie*. — *L'univocité* est *totale* ou *partielle*, suivant qu'elle est *spécifique* (Pierre, Paul, Jean) ou *générique* (homme, cheval). — *L'analogie* a lieu chaque fois qu'un même *mot* est transféré de son sujet propre à d'autres par *attribution*, *priorité*, *proportion*, *fantaisie de l'imagination*, etc. (1)

Définissons encore ! — Qu'est-ce que l'être ? — L'être, c'est ce qui est : id cui competit esse. L'être ne désigne pas nécessairement la substance non plus que l'existence. Quand on prononce *ens*, on exprime *l'essence ou la quiddité d'une chose* ; soit que l'existence soit actuelle, ou simplement, possible ou future. Le P. Petazzi revient à plaisir sur cette conception aristotélicienne de l'être. *L'être, insiste-t-il, ne s'oppose au néant que par sa réalité même.*

Conséquemment :

1° — *La notion d'être n'est pas négative.* — On ne peut sans inconvénient énoncer : *l'être est un quid*, *l'extra nihilum*, *l'opposé du néant*. Car ce serait exclure *ce qui n'existe pas actuellement* et donc reléguer dans la catégorie du néant tous les possibles. L'erreur serait grave.

Alors même qu'on éviterait cette exclusion, la définition susmentionnée serait anormale, pour la raison toute simple que la négation présuppose l'affirmation. Je n'aurais aucune idée du *non-voir* si je ne savais pas ce que c'est *voir ;* à pari, le *néant* n'est conçu qu'en opposition du *réel*.

Et ainsi, en admettant encore que la définition incriminée se réduise à une *affirmation* (deux négations donnent une affirmation), il reste que *l'être* égale, non pas un réel imaginaire, mais *le réel*, *tel qu'il s'affirme expérimentalement*. *L'être c'est*, *en définitive*, — absolute loquendo — *la substance matérielle*. Comment, dès lors, introduire l'univocité, en fonction de réalités, si multiples et si variées ?

Sans doute, *l'être* désigne — *par extension !* — les substances spirituelles. Or, ne sont-elles pas, comme les corps, des modes de l'être réel ?

Donc, de toutes façons, l'univocité est exclue.

2° *Autre conséquence : il n'y a pas d'univocité, en fonction de ce que le P. Belmond dénomme l'être initial.* — On ne peut isoler

(1) Cf. *Revue Duns Scot*, article : « De la réalité de Dieu à la formule scotiste » 10 juin 1911, p. 172. Cet article écrit longtemps avant l'attaque du P. Petazzi répond par avance aux *prétendues* confusions que me prête volontiers le contradicteur.

Digitized by Google

le concept d'être du mode d'être. Et c'est, en pure perte, que le P. Belmond parle d'un *ens initial*. Car l'idée d'être est évidemment acquise, et quel que soit l'objet de la connaissance, Dieu ou la créature, la première notion que j'ai de son *existence* implique nécessairement (sans doute, en vertu de la distinction *a parte rei* de l'essence et de l'existence ?) — non pas un être indéterminé, *mais tel ou tel être*. Soit, par exemple, *Dieu*. Je connais Dieu *via causalitatis*. Je le rencontre au sommet de l'ascension causale, et je sais *initialement* de lui qu'*il est l'être Premier*. Un concept initial où l'être serait, par hypothèse, le *non-nihilum*, *l'être désessencié*, en fonction logique de tous les modes concrets, nous le disons en toute franchise : *ce concept n'existe pas*, *ce concept ne peut pas exister*.

Donc, du point de vue initial, l'ens univocum n'est pas donné.

3° *Reste le recours à l'abstraction*. — Ici, encore, le P. Belmond s'est fourvoyé. La preuve en est évidente. On ne peut pas isoler l'être de la réalité, — le *non-nihilum* du *realitas*, — de façon à exclure du concept le sujet, qui alimente l'abstraction de l'esprit. Il y a, en d'autres termes, un apport du réel qui, de toute nécessité, persiste dans l'abstraction. Celle-ci ne se fait-elle pas, comme toute connaissance, par le passage du connu au connaissant ? Et dès lors, comment, *en raison de cette pénétration du réel dans l'idée abstraite d'être,* oserait-on soutenir la théorie de l'ens univocum.

Doù il apparaît clairement que le P. Petazzi nous dénie le droit de distinguer — *avec Scot* — *l'ens, supra-concret, transcendant, logiquement indéterminé* — *de l'ens réalité contracté en nature infinie ou finie*.

L'ens conçu, étant, selon lui, en dépendance du réel, (et par réel, il entend la substance matérielle, seule, à la portée de nos sens), on ne peut, sans méprise et sans péril, substituer — même, servatis servandis, l'univocité scotiste à l'analogie thomiste. (1)

(1) Le P. Petazzi agrémente ces considérations d'une digression, sur laquelle il est bon de s'expliquer. Un *mot* s'est glissé, sous ma plume, empreint d'une saveur bien moderne. N'ai-je pas parlé *transcendance ?* Déjà, précédemment, l'auteur m'avait fait grief de ce que je n'avais pas assez marqué l'emploi différent de deux expressions *italiennes*, l'*ente* et l'*essere*. Ces critiques étant étrangères au débat, pour la clarté de la discussion, j'ai cru devoir les écarter au hasard de la rencontre.

Voici ma réponse :

Ad primum : L'auteur me reproche d'employer le mot *transcendant*, en fonction de *Dieu* et de l'*ens univocum*. Il redoute une confusion de ma part. Qu'il se rassure !

Digitized by Google

LE P. PETAZZI ET L'UNIVOCITÉ

EN TANT

QU'APPLICABLE AUX ATTRIBUTS SIMPLES (1)

Il devrait paraître extraordinaire que, rejetant l'univocité de l'*ens*, le P. Petazzi fut embarrassé, quant à l'extension de la notion d'*univocum* aux attributs de même nom, que Dieu et la créature détiennent à des degrés différents du tout au tout.

N'ai-je pas ruiné par la base ma thèse en énonçant de prime abord, que ces attributs, *vie, intelligence*, *liberté*, *etc.*, sont inévitablement compréhensifs ? Cet aveu remplit d'aise mon contradicteur, et je l'entends me narguer d'un air triomphant. « *Là, je vous attendais.* »

Au fait, je ne veux pas me dérober. Le P. Petazzi formule en six paragraphes, des griefs multiples. A quoi se réduisent-ils ?

PREMIER GRIEF. — *Le concept des attributs simples, de l'aveu du P. Belmond, est nécessairement compréhensif ; donc il est proportionnel au réel.* — Le P. Petazzi est d'une charité rare. Voici, me dit-il, un procédé, qui vous eut permis de jeter pardessus bord les encombrements de la *compréhension*. Il suffisait de dire, par exemple, que *vivant*, *libre*, *sage*, en Dieu et dans la créature sont *univoques*, en ce que Dieu et la créature ne sont pas *non-vivants, non-libres, non-sages*.

Ayant reconnu, au contraire, que la compréhension est logiquement inhérente aux concepts abstraits des attributs simples, je me vois contraint de situer l'univocité *dans le réel* de Dieu et les créatures, en ce que — par exemple — la *vie*, en Dieu et dans les créatures, implique — de part et d'autre — *le mouvement immanent et spontané*. L'exemple est emprunté à ma

— Car, 1° l'*ens univocum* est dit transcendant, ou mieux *transcendental*, parce que sa sphère d'extension n'excepte rien de ce qui est *quocumque modo*. — 2° Dieu est dit *transcendant*, parce que, par la perfection de nature, il dépasse infiniment ce qu'il n'est pas. Il y a donc deux sortes de transcendances, irréductibles l'une à l'autre :

a) Une *transcendance logique*, celle de l'*ens univocum* ;

b) Une *transcendance réelle*, celle de *Dieu*.

Ad secundum : Le français n'est pas l'italien. *Ente* se traduit *être ; essere* se traduit *être*. Mais on dit très bien l'*existence* pour *essere ;* l'*essence* pour *ente*. Je n'ai pas sûrement confondu l'une avec l'autre, quoique partisan de l'identité physique de l'essence et de l'existence dans les créatures.

(1) Cf. *Rivista di filosofia neo scolastica*, l'article Univocità od analogia de juin 1911.

Digitized by Google

démonstration. Le P. Petazzi s'en est scandalisé et d'un ton grondeur il insinue : que n'a-t-on dit, du moins, *action immanente*. En rigueur de termes, ces mots *mouvement immanent et spontané* supposent un agent qui se meut de lui-même, sans être mu en rien par le dehors, et dont les opérations n'ont pas leur effet direct au dehors. Le terme *se mouvoir*, en tant qu'il impliquerait l'idée d'un changement quelconque est inexact. L'exemple était bien choisi. Mais, il ne fallait pas en regard de Dieu se méprendre sur le sens de la définition : *vita est in motu*. C'est ce que le P. Petazzi aurait dû dire.

Je réserve pour la fin le *confirmatur* que le P. Petazzi croit trouver dans la définition de *l'univocation*. L'objection fondamentale jusqu'ici, porte sur ceci : un concept compréhensif est nécessairement représentatif du réel, à l'exclusion des notes individuantes du concret : peut-il, dès lors, ne pas porter l'empreinte ineffaçable de son origine — par abstraction du concret créé ?

DEUXIÈME GRIEF. — *La distinction de l'ordre logique et de l'ordre réel, en fonction des attributs simples, parce qu'elle confine l'univocité dans l'irréel, fait de Dieu l'Inconnaissable.* — Le P. Petazzi, cite à l'appui, le passage suivant de mon étude sur *la perfection en Dieu d'après Duns Scot*. Je le reprends de quatre lignes plus haut pour permettre au lecteur de se prononcer entre le texte et la critique. J'écrivais donc ceci : « Saint Thomas, parce qu'il se pose dans le concret, — secundum multos modos communicandi in forma, — place *l'analogie* là où Duns Scot fait intervenir un *infini de distance*. (1) Et l'un et l'autre, prenant la créature *in realitate*, SONT EN PARFAIT ACCORD. Saint Thomas dit *forma*. Duns Scot prononce *formalis ratio* (2). DUNS SCOT INTENTE DONC A SAINT THOMAS UN PROCÈS DE LOGICIEN. L'un est dans le concret ; l'autre se tient, provisoirement, dans l'abstrait. Seulement, ce dernier trouve étrange que, faisant lui-même usage de certains prédicats, qu'il applique, indistinctement et sans défiance, à Dieu et aux

(1) Je dois à l'honneur de S. Thomas de convenir que *l'analogie*, dans sa pensée, n'exclut pas cet *infini de distance* A PARTE REI. Entre Scot et lui, le conflit se réduit à une question d'extension moindre ou plus considérable de *l'ens* abstrait.

(2) N'en déplaise au P. Petazzi *formalis ratio* se rapporte au *concept abstrait; forma* est rigoureusement concret. Je n'ai pas imaginé arbitrairement cette opposition. A une dénégation immotivée, il eut mieux valu substituer le contrôle des textes.

Digitized by Google

créatures, son illustre devancier n'ait pas signalé la justification logique de son langage ».

Faisant ici d'une remarque accessoire le principal de l'argumentation, le P. Petazzi a beau jeu pour s'exclamer : « Heureux, êtes-vous, si cette justification doit vous satisfaire ! »

Sans anticiper sur la défense, je résume fidèlement la suite de son raisonnement. — On ne peut pas, dit-il, affirmer : Dieu est réellement vivant, en se basant « *sur le terrain extra-réel de la logique pure* ». Ne serait-ce pas confondre *l'objet* du concept et le *concept* lui-même ? Le P. Belmond, en se confinant dans le domaine extra-réel de la logique pure ne commet-il pas une erreur très préjudiciable ? « Par cela seul que nous abstrayons une notion des déterminations qu'elle revêt hors de nous, il ne s'ensuit pas que notre esprit se situe dans le domaine de la logique et de l'irréel »... Il est donc faux que Duns Scot fasse à saint Thomas un procès de logicien... Car, répondrait saint Thomas, *formalis ratio* = forma. La raison en est que l'abstraction est toujours alimentée par les apports du concret.

Autre inconvénient : — Veut-il descendre dans le concret, parce qu'il situe l'univocité dans l'irréel et parce qu'il fait des attributs simples des *postulats de l'univocité*, le P. Belmond aboutit à cette conclusion désastreuse : *Dieu, c'est l'Inconcevable !* Nous voici donc en plein agnosticisme. — Et quelle raison, grand Dieu, pour justifier ce triste aboutissant ! — Dieu est infini, et nous ne pouvons le concevoir ! Devant cette affirmation, capable d'effondrer tout l'édice de la théodicée, le P. Petazzi pouvait-il ne pas entreprendre contre moi de venger l'honneur de Duns Scot et les droits de la vérité ? (1)

TROISIÈME GRIEF. — *A supposer que l'univocité soit, non pas*

(1) Il est certain que si le P. Petazzi n'eut pas en toute cette seconde objection *falsifié* du tout au tout, la *lettre* et le *sens* de la lettre, je devrais encourir les foudres des comités de vigilance. Les lecteurs estiment-ils que les pages que j'ai relatées à dessein dans leur *texte* même, méritent ces sanglants anathèmes ? Il est déplorable que l'on ait si peu de scrupule pour juger sans information préalable les *idées* qui ont cours dans les écoles catholiques depuis six cents ans et plus. Non, ce ne sont pas nos *néo-thomistes* qui arracheront au front de Duns Scot l'hommage de respect et de vénération, que six siècles écoulés ont rendu à son rare génie, mis au service de l'orthodoxie la plus complète ! — Pour en revenir à mon contradicteur je lui dirais : combattre l'erreur, c'est bien ; l'attribuer à faux, c'est mal. L'écrivain doit se rendre compte de la gravité de sa tâche. — Et malheur à lui, si manquant de probité et de pondération, il dessert la vérité en même temps que l'honneur de ceux qui consacrent leur talent, quel qu'il soit, à la défense de cette même vérité ! Magis amica veritas !

Digitized by Google

un concept irréel, mais une abstraction en bonne et due forme, il ne s'ensuit pas qu'elle justifie la présence, en Dieu, des attributs simples. — Le P. Petazzi hasarde une objection. — En faisant abstraction de l'individu, j'arrive à la notion générale d'*homme*, d'*animal* en fonction univoque de tous les individus du genre et de l'espèce ; a pari, en faisant abstraction du mode concret des attributs simples dans la créature, j'obtiens un concept indéterminé, en fonction simultanée de tous les sujets dans lesquels il se réalise de fait, sans exclusion de Dieu. *De cette façon, il ne paraîtrait plus déraisonnable de faire des attributs divins des postulats de l'univocité* (1).

Ce n'est là qu'une simple objection. L'auteur, sans y réussir, s'épuise à la démolir. L'univocité ainsi obtenue ne prouve pas que Dieu soit libre, vivant, intelligent. Pourquoi ? Parce que l'abstraction ne situant pas le *réel* dans l'*irréel*, elle est évidemment connexe aux objets, sur lesquels l'esprit, alimenté par les sens, s'est exercé exclusivement. Conséquemment, pour affirmer l'univocité de plusieurs, deux conditions sont requises au préalable :

1° Qu'elle soit fondée objectivement.

2° Que l'intellect, faisant abstraction des notes, ou spécifiques, ou individuantes, puisse mentalement isoler du concret ce qui est commun à plusieurs.

En d'autres termes, il n'y a rien, dans nos concepts, quels qu'ils soient, qui ne soit un emprunt fait au réel. Dès lors, pour qu'une abstraction univoque, soit en fonction simultanée de Dieu et des créatures, il faudrait que — *a parte rei* — Dieu ait quelques points de contact avec les créatures. *Or, cela n'est pas !* Donc, ON NE PEUT PAS, ON NE DOIT PAS *dire que certains attributs en Dieu sont des postulats de l'univocité abstraite !*

QUATRIÈME GRIEF. — *N'y a-t-il pas contradiction entre ces deux propositions : 1° Dieu est infiniment et parfaitement ce que les créatures sont limitativement et imparfaitement ; 2° l'univocité, en regard des qualités de même nom, est strictement conceptuelle, logique ?* Le P. Belmond dit : « La créature est semblable à Dieu pour tous les attributs qu'elle possède *univoce*

(1) J'accepte tout ce raisonnement, sauf le corrolaire que je souligne à dessein. Dans un second article, je montrerai l'inanité de ce grief. Mais je dois à l'honneur de Duns Scot, dont j'ai interprété fidèlement la pensée, d'effacer aussitôt l'impression fâcheuse que ces *inepties* produisent sur tout esprit suffisamment informé.

Digitized by Google

avec Dieu (1). — La contradiction est manifeste. Dieu et les créatures sont réels ; les attributs, inséparables cependant du concret de Dieu et les créatures sont logiquement univoques ! *Et ainsi le réel donnerait l'irréel.*

Pour échapper à la contradiction, il eut fallu prononcer *identiques*, et non *semblables*. Mais non ! C'est le mot *semblables*, qui nous est proposé. Cette similitude — *a parte rei* — est-elle *analogique ?* — Est-elle *univoque ?* — L'*analogie* à la rigueur sauverait la situation ! Mais l'*univocité !*... Pourquoi le P. Petazzi ne pousse-t-il pas plus loin la gravité de ses insinuations?.. Quant à moi, je suppléerais : *si vera sunt exposita*, le P. Belmond donne étourdiment dans le *panthéisme !* En disant cela, le P. Petazzi eut évité ici une redite, qui, décidément, devient une marotte : Pierre et Paul sont inclus dans le concept *univoque* d'homme, parce que l'un et l'autre sont de même nature spécifique... *vice versa*, ils ne sont pas de même *nature*, parce que *in abstracto* homme désigne *confuse* Pierre aussi bien que Paul !

Notre docte Jésuite me pardonnera de ne pas insister sur le *confirmatur* qu'il croit trouver dans ce que j'ai prononcé : « le Créateur au sens consacré par l'usage du mot *exemplariter*, a copié sa propre nature. » — Cette copie, insinue-t-il très spirituellement, est-elle irréelle et logique ? — Est-elle concrète et réelle ? — (2)

CINQUIÈME GRIEF. — *L'univocité logique ne serait-elle pas en dépendance de l'analogie physique, en vertu de l'adage connu* UNIVOCA LOGICA SUNT ANALOGA PHYSICA ? — De fait, il n'y a pas, du point de vue réel, une univocité, voire une ressemblance parfaite, même entre individus de même espèce, en raison des notes distinctives, propres à chacun. Et, à supposer une ressemblance parfaite, comme seraient, par exemple, deux boules

(1) On remarquera que mon contradicteur s'obstine à me confiner dans un point de vue, qui n'est pas le mien. Il appelle cela *méthode scientifique, objective*. En fait c'est de l'*arbitraire*, ni plus, ni moins.

(2) Je ne reviendrai pas sur cette question. Pour toute réponse, je demande à mon contradicteur : Vous, mon contradicteur, est-ce que vous êtes un homme, en chair ou en os — ou bien, ne seriez-vous qu'une illusion d'homme, c'est-à-dire, un inexistant ? — Si, *prius*, vous réalisez *in concreto*, en chair et en os, l'idée prototype que Dieu *ab aterno* se fait de l'homme, voire de l'individu que vous êtes ; si, *posterius*, vous n'êtes qu'une *idée*, un *ens logicum*, un *futur* ou un *possible*, indistinct comme tel de l'intellect transcendant, qui vous connait !... Choisissez !... Localisé à Cividale, dans votre chaire magistrale, vous sortez de Dieu sans lui arracher *son idée ; pure illusion des sens*, indépendamment de l'ens phénoménal, vous seriez *quand même* en idée... sans en *sortir* en chair et en os !

Digitized by Google

d'ivoire de nuance et de dimension égales, il resterait encore que l'une n'est pas l'autre.

De toute façon, l'univocité logique n'est qu'une analogie physique. L'univocité logique suppose, en d'autres termes, un ou plusieurs caractères communs entre des individus différant par le nombre, ou par l'espèce, et la possibilité mentalement de concevoir à part ces caractères communs. Le concept est alors *univoque*.

Toutefois, l'univocité est impossible : *a*) Si un concept est rivé nécessairement aux modalités concrètes : et c'est le cas de *l'ens ; b*) Si par suite de l'abstraction, un concept est tellement affranchi des conditions du concret, qu'il ne peut plus comme tel lui être attribué ! Telles sont les notions abstraites *d'être,* de *bonté,* de *vie*, en tant qu'elles impliquent l'*Être*, la *Bonté,* la *Vie*, au sens absolu. Il est évident qu'alors ces concepts s'appliquent à Dieu exclusivement.

De toute façon, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir une univocité quelconque de Dieu aux créatures (1).

SIXIÈME GRIEF. — *Enfin, comment admettre une univocité quelconque entre deux extrêmes*, dont l'un (*Dieu*) *est acte pur, et l'autre* (*la créature*) *est un mélange de puissance et d'acte ?* — Le P. Petazzi veut-il donc faire d'une pierre deux coups ? Car, du moment que le *mode d'être* est en cause, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de conflit scotisto-thomiste. Mais il entend insinuer que si, *dans la créature concrète, l'essence est l'existence, la limite,* quand même inhérente, aux choses créées et preuve évidente de leur contingence, ne séparerait plus absolument Dieu de la créature. L'on aurait, par suite, une certaine analogie physique de Dieu à la créature, qui légitimerait, non plus l'univocité conceptuelle, extra concrète, — mais l'univocité, proprement dite, *réelle*, *totale !*

* * *

Abstraction faite, du grief qu'on vient de lire, toute la critique du P. Petazzi tient surtout au raisonnement suivant.

(1) On remarquera que pour esquiver *l'univocité*, le P. Petazzi fait de *l'indéterminé, l'absolu*, de l'*abstrait* — ou mieux d'un certain abstrait, — *le réel* de Dieu ! — Je doute que ce raisonnement soit du goût, même des plus conciliants ! — Je me garderais bien de pénétrer par la brèche géante qu'il voudrait faire à l'édifice autrement cohérent du vrai thomisme.

Digitized by Google

L'univocité logique est impossible, parce que dans tout concept, même initial, même abstrait, il y a une certaine pénétration, nécessaire et persistante, des données du concret. Par suite, en soutenant l'univocité en transcendance logique de Dieu et des créatures, Duns Scot a tenté vainement de se soustraire *aux modes réels du concret*, oscillant, suivant ses différentes attitudes, de l'agnosticisme à l'anthromorphisme et au panthéisme. Duns Scot n'ayant pu dévier de la sorte, il est clair que l'exposé du P. Belmond est d'inspiration fantaisiste. Par respect pour le nom glorieux et vénéré du Docteur Subtil, par amour désintéressé de la vérité, il fallait rendre à Duns Scot, ce témoignage, hélas ! bien tardif, qu'il ne s'est pas, en cette matière, écarté de l'enseignement véridique de saint Thomas d'Aquin.

Je sais gré à mon contradicteur, du service qu'il vient de me rendre. N'a-t-il pas mis à l'épreuve, la solidité — selon lui ébranlée — de mon argumentation ?

L'attaque porte sur deux points :

1° *La théorie de l'univocité n'est pas, ne peut pas être*, D'INSPIRATION SCOTISTE ;

2° *A supposer qu'*ELLE LE *soit, quod Deus avertat ! s'en est fait de l'honneur de Scot ! Car* CETTE THÉORIE EST INACCEPTABLE, DU POINT DE VUE DE LA RAISON ET APPARENTÉE AUX PIRES SYSTÈMES D'ABERRATION PHILOSOPHIQUE.

Soit deux questions à résoudre :

1° *Duns Scot a-t-il professé la théorie de l'univocation ?*

2° *Les griefs, formulés par le P. Petazzi, sont-ils de nature à l'ébranler ?*

S. BELMOND.

Digitized by Google

RACINE ET SES SUCCESSEURS

(Suite et fin.)

Tous les personnages, dans cette pièce sanglante, sont amoureux. Amurat, le Sultan, aime sa femme qui le méprise; celle-ci aime Bajazet, qui aime Atalide, et en est aimé ; enfin cette même Atalide, Acomat l'aime aussi, sans vraisemblance et comment ?

« Voudrais-tu qu'à mon âge, (dit-il à Osmin,)
Je fisse de l'amour le vil apprentissage ?
Qu'un cœur qu'ont endurci la fatigue et les ans
Suivît d'un vain flatteur les conseils imprudents ?
C'est par d'autres attraits qu'elle plaît à ma vue,
J'aime en elle le sang dont elle est descendue...

Elle est fille du sang ottoman : s'il l'épouse,

... Par elle, Bajazet en m'approchant de lui,
Me va contre lui-même assurer un appui.
Un vizir aux sultans fait toujours quelqu'ombrage ;
A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage ;
Sa dépouille est un bien qu'ils veulent recueillir.
Et jamais leurs chagrins ne nous laissent veillir :
Bajazet aujourd'hui m'honore et me caresse ;
Ses périls tous les jours réveillent sa tendresse.
Ce même Bajazet sur le trône affermi,
Méconnaîtra peut-être un inutile ami.
Et moi, si mon devoir, si ma foi ne l'arrête,

Quelle foi ? quel devoir ?

S'il ose quelque jour me demander ma tête...
Je ne m'explique point, Osmin ; mais je prétends
Que du moins il faudra la demander longtemps. »

Digitized by Google

Peut-être se fera-t-il proclamer sultan, en renversant Bajazet, par le crédit d'Atalide. Mais ce n'est pas clair : ...

« Je sais rendre aux sultans de fidèles services ;
Mais je laisse au vulgaire adorer leurs caprices,
Et ne me pique point du scrupule insensé
De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé. »

Pour le moment, il marierait volontiers Roxane, qui le désire, avec Bajazet, le frère du sultan, après s'être débarrassé de son maître par une révolution de sérail. Pendant qu'Amurat est au loin, occupé à triompher des Persans, on lui fermerait les portes de Byzance. Mais Amurat, qui, malgré la distance, pénètre les secrets du sérail, met à néant, en ordonnant une double mort, tous ces complots de l'amour et de l'ambition. Et la douce Atalide, plus belle qu'éloquente, avant de se tuer, rime des vers ornés de banales épithètes :

« Enfin c'en est donc fait ; et par mes artifices,
Mes injustes soupçons, mes funestes caprices,
Je suis donc arrivée au douloureux moment
Où je vois par mon crime expirer mon amant. »

L'avouerons-nous ? Chaque fois que nous relisons cette tragédie, dénuée de toute couleur locale, sanglante, langoureuse, d'une moralité douteuse, où tous les personnages conspirent, s'aiment ou se menacent, sans agir, sauf l'effroyable Roxane au dernier moment, sauf Amurat, qui tue sans paraître, nous la jugeons, nous la sentons moins intéressante et moins dramatique. C'est comme un essai manqué de Phèdre qui va paraître.

La Champmeslé jouait le rôle de Roxane. Fut-elle la maîtresse de Racine ? Fut-il l'amant de la Duparc ? Ce sont de très petites questions où Brossette, Mathieu Marais et les frères Parfait ont perdu plus d'une heure : « Mon père était toute sensibilité et toute tendresse », a dit Racine. Rien de moins invraisemblable que le poète ait peint ses impressions dans ses premières tragédies, et qu'il ait été amoureux comme ses personnages ; en un mot que les *niaiseries* de la passion aient engendré dans son cœur les niaiseries de l'amour tragique et poétique.

Le mot « *niaiseries* » vient de Racine lui-même. C'est ainsi qu'il nommait ses pièces de la première époque, celle que nous venons d'esquisser en particulier, en défendant à ses enfants d'assister à leur représentation. N'insistons pas sur les faiblesses

Digitized by Google

du cœur de Racine, s'il en eût ; ce ne serait pas généreux ; mais nous devons dire toute la vérité sur ses vers, parce qu'on les lit, qu'on les sent, et qu'un jeune homme, une jeune fille en peuvent souffrir.

*
* *

Racine était reçu à l'Académie et prononçait, d'une voix éteinte, un discours insignifiant, la veille du jour où il faisait représenter Mithridate, pièce « charmante », suivant le mot de Mme de Sévigné. Y eut-il jamais en effet un *Prince Charmant* qui le fut plus que Xipharès amoureux de Monime ? Et Monime est charmante, qui répond en vers si tendres, si modestes et si modernes, à l'amour le plus épuré d'un gentilhomme, orné d'un nom grec, et fin connaisseur du langage délicat de la cour. Et Mithridate lui-même, assez ridicule pour aimer, à soixante ans, en pleine tragédie, une jeune fille qui n'a pas vingt ans, est assez généreux, disons charmant, pour succomber dans l'intérêt des deux amoureux, sous les coups des Romains, après avoir parlé noblement, comme s'il eût étudié Corneille et Nicomède. Sa mort unit les deux amants. Monime et Xipharès. C'est du pur roman, à la Scudéri. Le moins charmant de tous, c'est le traître Pharnace ; il périt juste à temps. La belle Monime allait héroïquement se suspendre au lacet fatal, par peur d'épouser Mithridate.

C'est toujours le même fond, avec une imitation heureuse parfois du grand tragique des Horaces, et quelques scènes propres à Racine, d'une vraie profondeur d'observation ; celle, par exemple, où Mithridate, le lion couvert de la peau du renard, cherche à découvrir le secret de Monime, une gazelle ; ce secret, c'est son amour pour Xipharès. La scène est menée lentement, l'aveu arraché par degrés, après bien des hésitations, au cœur de la jeune fille. On tremble, on respire à peine. Nous aimons ainsi Racine alors que sans cesser d'être élégant, harmonieux et tragique, il assouplit la tragédie jusqu'à nous délasser, par des émotions réelles empruntées à la vie intime des rois ou des princes qui sont, en définitive, ce que sont les autres hommes. Le drame y perd de sa raideur, de sa tenue glaciale et officielle, il est plus vrai. Mais il ne faut abuser de rien. Le peuple français, monarchique, pour ainsi dire, autant qu'il est chrétien, a toujours aimé de pleurer

Digitized by Google

sur le malheur des princes et des princesses ; il ne faudrait pas trop les lui faire voir dans leur déshabillé, ou seulement dans le négligé de leur ménage. Il déteste, au fond, le bourgeois et le genre bourgeois.

*
* *

Après Mithridate, Iphigénie. On dirait que Racine commence à se lasser de cette poésie du sentiment, exagérée en délicatesse, et qu'il renoncera demain à émouvoir jusqu'à l'énervement, à force de finesse et de nuances, la susceptibilité des cœurs sensibles.

On connaît le sujet d'Iphigénie. Il faut être grec pour le comprendre ; or nous sommes français et chrétiens. Qui se serait imaginé, à Paris ou à Versailles, en 1674, qu'un oracle fatal pouvait ordonner à un père d'immoler sa fille ? Quel rapport, pour un moderne, s'il ne sait pas à fond l'histoire de la Grèce, entre la prise de Troie et le meurtre d'Iphigénie? Serons-nous jamais capables d'entendre, sans sourire, parler le ciel païen, en oubliant le nôtre ? C'est là l'invraisemblance patente de l'action que le poète transporte à Versailles, des bords de l'Hellespont. Et cette faute grave n'est rachetée qu'en partie par l'éloquence naturelle de Racine, qui a fait parler en père, malgré tout, et avec une noblesse admirable, ce bourreau de sa fille, mal excusé par un bourreau divin, dans l'Olympe. Le beau, ce n'est pas même Achille, resté bouillant comme le veut la tradition, mais doublé d'un élégant de salon qui dit à sa future belle-mère, une grecque assez primitive : « Dans votre appartement, allez vous reposer ; » ajoutons : doublé d'un galant chevalier, qui aurait fort étonné le véritable Achille, voire même d'un précieux que n'aurait pas compris le héros, meurtrier d'Hector et qui mangeait de la viande crue, ou, du moins, si nous en croyons Homère, cuite à la broche et de ses propres mains.

Le beau, c'est Eriphile, ce type de l'amour violent dans la femme païenne, amour de haine, accru par l'envie, et qui pousse droit au crime, à la délation, au suicide. Il faut encore noter que le suicide d'Eriphile, qui se sacrifie elle-même à la volonté des dieux et au bonheur d'Iphigénie, la relève sans la déshonorer. Elle n'est plus odieuse ; elle prévient, après s'être déclarée la véritable Iphigénie, le sacrificateur qui va la frapper.

Ce rôle n'a pas été assez remarqué, ni admiré. Il met en

Digitized by Google

relief, par contraste, sans rien perdre de sa beauté sinistre, la beauté de l'innocence, d'une innocence toute chrétienne, dans Iphigénie, qui se voit, en quelques heures, heureuse et malheureuse, sauvée et perdue, sauvée pour finir.

Tout à l'heure, par un premier anachronisme, Racine voulait nous intéresser au rôle odieux d'un père invraisemblable et trop païen pour nos yeux chrétiens ; il a moins de peine à nous tirer des larmes pour une païenne que son tendre génie a faite chrétienne et qui, sans presque regretter la vie, à la différence de l'Iphigénie d'Euripide, consent à mourir pour ne pas désobéir à son père, et cela, par la force surnaturelle d'une vertu toute moderne. Quel style ! quelle convenance ! quelle mesure jusque dans le regret à peine exprimé d'une vie tranchée à son aurore ! quelle douceur ! quelle tendresse ! quelle générosité ! quelle immolation vraie, à la lointaine ressemblance du divin modèle ! Nous sommes enfin chez nous, en France, en plein catholicisme, aux pieds de la croix, avec cette jeune fille que Racine a dotée de son génie et qui semble avoir appris, dans le mystère d'une éducation modeste et chrétienne, à vénérer son père comme une image de Dieu. Tout au plus risquons-nous d'avancer qu'Iphigénie est un peu solennelle, dans l'expression timide de ses regrets de la vie, tandis qu'Euripide parle un langage plus tendre et plus naif sur les lèvres de la fille d'Agamemnon. C'est d'une délicieuse familiarité..

D'Iphigénie datent ces vers fameux écrits par Racine contre Leclerc et Coras, auteurs d'une autre Iphigénie :

« Entre Leclerc et son ami Coras,
Deux grands auteurs rimant de compagnie,
N'a pas longtemps s'émurent grands débats
Sur le propos de leur Iphigénie.
Coras lui dit : La pièce est de mon cru,
Leclerc répond : Elle est mienne et non vôtre.
Mais aussitôt que la pièce eût paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre. »

La gloire de Racine ne serait pas moins grande, s'il n'avait chargé ces vers de venger sa personne sur deux malheureux versificateurs.

Les critiques de Mithridate et de Bajazet l'avaient trouvé insensible. C'était mieux ; mais où trouver, d'une façon suivie, « l'accord d'un beau génie et d'un beau caractère ? » Les gens

Digitized by Google

sensibles ne sont pas toujours bons, et la manie de briller rend cruel. Ch. Perrault en sut quelque chose dans la préface d'Iphigénie.

*
* *

Pourquoi donc faut-il parler de Phèdre ? Cette tragédie est de 1677. Une cabale, commandée par une Mancini, devenue duchesse de Bouillon, faillit la faire échouer, au profit de la Phèdre de Pradon, le plus plat de tous les poètes du dix-septième siècle, Pradon peignait l'amour dans des vers d'un prosaïsme ridicule :

« Depuis que je vous vois, j'abandonne la chasse,
Et quand j'y vais, ce n'est que pour penser à vous. »

C'est Hippolyte qui parle à Aricie.

Racine, à mille lieues de ce versificateur sans âme, lui faisait dire avec une certaine emphase mythologique, et l'excès d'une délicatesse raffinée :

« Mon char, mes javelots, mon arc, tout m'importune,
Je ne me souviens plus des leçons de Neptune ;
Mes seuls gémissements font retentir les bois,
Et mes coursiers actifs ont oublié ma voix. »

Le véritable Hippolyte n'a jamais ainsi parlé ; et d'ailleurs il ne connut pas l'amour. Racine lui a, pour plaire à son siècle, retranché la fleur de sa virginale beauté ; il l'a rendu méconnaissable à Diane. sa déesse de choix, pour en faire un mol esclave de Vénus. C'est tant pis ; et c'est encore tant pis que Phèdre soit réussie à ce point, si belle pour les sens, si séduisante pour l'imagination, si sympathique jusque dans l'inceste et capable d'un remords qui intéresse par son angoisse dramatique, incapable de repentir, vouée fatalement à un amour défendu, « vetitum nefas, » inspirant le crime, sous les apparences du beau, par la pitié. Dans Phèdre, l'ange des ténèbres a pris l'extérieur de l'ange de la lumière. Phèdre est une œuvre immorale.

Ce ne fut pas l'avis de Boileau qui nomma vertueuse, l'épouse scélérate d'un Thésée assez ridicule ; ni l'avis du grand Arnauld, qui se réconcilia alors avec Racine. Ce fut une scène comique, à propos d'une action tragique. Phèdre n'était pas seulement

Digitized by Google

une païenne ; c'était une Janséniste, irrésistiblement condamnée à l'inceste, faute de la grâce irrésistible. N'y a-t-il pas là de quoi pleurer de la faiblesse de Racine et rire du piège grossier où tomba la secte, animée naguère avant Phèdre, d'une haine acharnée contre le théâtre et les « empoisonneurs publics ? » Phèdre seule n'empoisonnait pas.

*
* *

Le poète fut beaucoup moins touché de son crime que de son échec ; il faillit se faire Chartreux de dépit. Il fit mieux ; et sur le conseil d'un bon curé qui connaissait l'âme humaine et celle de Racine, plus conjugale, si j'ose le dire, que monastique, il se maria en 1678, avec Mlle de Romanet, sage et belle personne d'une bonne famille de Montdidier. Tout lui réussit dès lors, pour un certain temps. Pensionné par Louis XIV, trésorier de France, à Moulin, sans y résider, historiographe du roi, avec Boileau, après la disgrâce de Pellisson, il n'avait pas loin de douze mille livres de rentes annuelles en tout, avec un capital de six mille livres, fait de ses économies de poète tragique et une belle bibliothèque qui en valait quinze cents. Il paraît que Madame Racine n'était pas moins à son aise ; et les deux époux entraient en ménage dans d'assez heureures conditions. Mais surtout, le plus expansif des hommes eut désormais deux cœurs pour y confier le sien et ses plus intimes secrets, sa femme, une ignorante en poésie, qu'il aima plus qu'on ne saurait dire, et son critique, en même temps son ami, le grave Boileau. Car Boileau resta l'ami du poète et l'âme de la maison, ce qui n'arrive jamais qu'avec la permission de l'épouse. Plus tard, il fut, après la mort du père, le conseiller de Louis Racine, et le détourna, mais inutilement, de la passion des vers qui n'avait pas enrichi l'auteur d'Andromaque et d'Athalie. Il paraît que, malgré l'aisance, il fallait calculer et de près, dans la maison de Racine, rue des Maçons, à Paris, pour suffire à tout. On n'est pas riche, avec sept enfants à élever. Jean était l'aîné ; on en voulait faire un prodige, même un ambassadeur ; il ne fut rien, qu'un vieux garçon savant et indolent ; Nanette ou Anne, venait après : elle fut Religieuse, à Melun, et sa profession coûta à Racine bien des larmes. Rien n'est émouvant, en effet, comme la lettre du poète, bien près de sa fin, à sa tante Agnès de Sainte Thècle, où il lui raconte la cérémonie de la Profession de

Digitized by Google

Nanette. Il avait un faible pour elle. On n'a pas cette seule lettre de Racine ; il écrit encore à Jean, son fils, attaché d'ambassade à la Haye, à Boileau, à sa femme ; et ce qu'il y a de plus touchant, il lui arriva, étant déjà malade, de céder la plume à Mme Racine, pour adresser, en conscience, de sages conseils au futur ambassadeur. C'est dans cette correspondance, simple, familière et grande, où le nom de Dieu est si souvent prononcé, que se peint l'intérieur de Racine, intérieur heureux, si le mot peut se dire, d'un bonheur traversé par tant d'inquiétudes.

Un jour, le père raconte qu'on lui a souhaité sa fête ; plus tard, c'est Fanchon qui a failli mourir ; ou bien c'est Jean que l'on veut marier ; mais les parents de la future à venir, car rien n'est conclu, sont trop jeunes, et l'époux attendrait trop longtemps un bel héritage. Etrange réflexion pour un poète ! Racine assaisonne ses conseils de quelques fines railleries. Le caractère se modifie, ou se transfigure, mais le fond ne change pas.

La correspondance avec Boileau n'a pas le même ton. On s'entretient du roi ; on l'élève aux nues, on en fait, non pas un Dieu, mais un génie propre à tout, à la guerre, à la politique, à la médecine. Il guérira de son extinction de voix, Boileau, alors à Bourbonne-les-Bains, qui « fera mieux de se remettre à son genre de vie ordinaire ». Les amis s'attendrissent presque jusqu'aux larmes de la bonté du Roi, qui a parlé de Boileau et de la santé de Boileau, et qui veut guérir Boileau. Est-ce vil ? non, ce n'est pas même naïf ; ce qui sort de l'amour et de la reconnaissance, sous les dehors les plus simples, est grand. N'insistons pas. La correspondance littéraire des deux poètes est intéressante ; elle tourne parfois à la science ; ou du moins, à propos d'Homère et de Denys d'Halicarnasse, à la plus fine critique. Ce qui vaut moins, on y lit l'Ode détestable de Despréaux sur la prise de Namur : « Adieu, dit un jour Racine, je crains de m'attendrir follement. » De tant d'amis, « il ne me reste plus que vous ». Quelle beauté dans cette amitié chrétienne ! Racine et Boileau travaillent, du reste, en commun à l'histoire du Roi, et lui lisent, de temps à autre, les pages qu'ils ont écrites à sa gloire.

C'est un lien de plus. Tout est brillant dans ces beaux jours du grand siècle, et l'on peut être épique, même en prose. Les deux poètes suivent l'armée, dans ses campagnes. On se moque d'eux, et les anecdotes pullulent sur leur ignorance de la guerre : Melle de Scudéry, Cavois, Mme de Sévigné se distinguent parmi

Digitized by Google

les plus cruels railleurs : « Écrire l'histoire du héros, dit de Bussy, n'appartenait pas à ces bourgeois-là, mais seulement à des hommes de qualité. » Aujourd'hui de Bussy nous paraît plus ridicule que Racine ou Boileau. Il n'est presque rien resté des pages qu'ils ont écrites sur le Roi ; un incendie les a dévorées, en 1713, ne nous laissant de Racine que la Relation du siège de Namur et le Précis des campagnes de Louis XIV. L'historien élégant, intéressant et froid ne vaut pas le poète, bien loin de là. Racine qui fut sans pitié pour tant de héros, jusqu'à les faire se poignarder de leur propre main ou de la main d'autrui, avait horreur du sang et de la guerre ; et son horreur a mal inspiré son génie. A la frontière, au bivouac, sous la tente, il rêvait à sa femme, à ses enfants, à la rue des Maçons. C'est là que nous le retrouvons, avec sa seconde fille Catherine, impressionnable comme lui, et comme lui partagée (on se ressemble de plus loin) entre « le monde et Dieu ». Elle finit par faire un bon mariage et épouser M. C. de Morambert. Grâce à elle, le sang de Racine n'est pas encore épuisé, tandis que son nom est éteint.

Babet qui la suivait, pleine d'intelligence et de piété, fort jolie de sa personne, consacra ses talents et sa beauté à Dieu : elle mourut en 1746. Mais la plus spirituelle de toutes, railleuse comme son père, qui devint dévote, en vieillissant dans le monde et dans la liberté du célibat, c'était Madeleine qui fut chargée par le testament de Mme Racine, morte octogénaire, de veiller, avec Jean, sur Fanchon. Fanchon n'avait pas d'esprit ; c'était la seule dans ce vif et bruyant escadron d'enfants. Un fils fermait la marche, comme un fils l'avait commencée, c'était Lionval, ainsi nommé en famille, Louis, pour la postérité, très timide étant petit, plus tard, en poésie, l'ombre de son père, et dont l'élégance serait plus remarquée s'il n'était pas le fils et l'imitateur de Racine.

*
* *

Louis nous ramène à la poésie. Dans la paix de son ménage, et malgré tant d'émotions, enfin réelles et légitimes, l'illustre tragique n'avait pas cessé de l'aimer, mais surtout du côté du ciel. S'il traduisait, un jour, en français, d'un trait et de vive voix une tragédie de Sophocle, avec tant d'émotion qu'il fit pleurer ses amis, c'est dans les Écritures principalement qu'il

Digitized by Google

trouvait les joies supérieures d'une inspiration divine. Dieu, sans qu'il le sût, le préparait à sa seconde période poétique, à une sublime réparation. En attendant, il commentait le soir, après la prière en commun, quelque passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament à ses enfants et à ses serviteurs.

*
* *

Le jour voulu de Dieu vint enfin, et Mme de Maintenon demanda à Racine de lui composer pour ses filles de Saint-Cyr, une tragédie sacrée. Elles jouaient trop bien la tragédie d'Andromaque ; il fallait les élever plus haut, et, afin de les détourner des passions de la terre, les passionner pour les beautés des Saintes Écritures. Racine choisit d'abord Esther, d'accord avec Boileau, noblement inconséquent et oublieux des théories absurdes contenues dans son Art poétique. Il admettait qu'on fît paraître, « malgré ses mystères terribles », la religion sur la scène tragique. Qu'y a-t-il, en effet, de plus terrible que ce Dieu dont la foudre frappe l'impie en pleine prospérité, sans employer d'autre moyen que la vanité même du pécheur et l'aveuglement de son orgueil ! Le moyen, c'est encore Mardochée, le plus vil des êtres pour Aman, dont la dignité a exaspéré l'orgueil, celui d'un parvenu, jusqu'à lui faire perdre un reste de raison... Voilà la leçon.

A côté, quelle grandeur dans cet oncle d'Esther qui est comme l'esquisse du magnanime Joad. Quelle confiance en Dieu ! On se sent soutenu, comme lui, au-dessus des vagues flottantes des humaines passions ; on se sent soulevé, avec la foi, dans le domaine élevé du surnaturel ! On se sent par l'âme, en contact presque immédiat avec un acteur caché, avec le maître du visible et de l'invisible ! Et quelle douceur dans ce délicieux personnage d'Esther ! Quelle force et quelle faiblesse ! Elle s'évanouit devant son époux, le roi oriental qui peut tout, hors régler ses impressions. Et cependant, par la force de la grâce, cette femme fragile, cette mère adorée d'un chœur de tendres et faibles jeunes filles, transportée en Dieu, pour ainsi dire, redescendue du ciel où l'a élevée sa prière, détrompe son époux, triomphe de l'imposteur par la seule arme de la vérité, et sauve le peuple juif, image du peuple chrétien, comme elle est l'image de Marie, victorieuse aujourd'hui du serpent dont elle tient la tête écrasée sous son pied :

Digitized by Google

« J'ai vu l'impie adoré sur la terre
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
Il semblait, à son gré, gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus. »

La tragédie réussit au gré de Racine. Le roi fut ravi, la cour émerveillée. On vit, à la représentation brillante qui fut faite à Saint-Cyr, par les jeunes pensionnaires, courtisans, généraux, évêques, prêtres, Jésuites, rivaliser à qui dirait le plus de bien de la tragédie ; et Mme de Sévigné, à qui le roi daigna demander son avis, trouva que « rien n'était plus beau qu'Esther. » Le style en était doux, harmonieux, tendre comme les deux âmes, pour ainsi dire fondues en une seule de Racine et de la Reine Esther.

*
* *

Athalie est plus sublime ; mais aucune tragédie du poète ne découvre autant son âme que celle dont nous venons d'essayer l'esquisse en quelques traits rapides.

Le jour où le rideau tomba sur cette scène tragique et sacrée, vit aussi finir le bonheur de Racine. Athalie, un chef-d'œuvre, ne rencontra que la glace de la critique. C'est que Dieu le voulait, en premier lieu pour éprouver et purifier le poète. Et puis, on s'était bien passé d'amour, une première fois, en considération d'Esther qui était encore une femme, pleine d'amour pour son jeune époux, une femme faible, sensible, tendre, surnaturelle, c'est vrai, naturelle aussi. Enfin, une fois n'est pas coutume, la mode était à la piété... Mais la récidive, mais une tragédie sacrée de cinq actes et non de trois, comme la précédente, une Josabeth dans un rôle secondaire, non plus une jeune femme, mais une mère adoptive ; une cruelle Athalie, vieille et cupide ; Joad un grand-prêtre sévère ; Joas, un enfant de chœur de l'ancienne loi ; Abner un général bien embarrassé entre Athalie et le grand-prêtre ; Mathan, un apostat ; des personnages tous plus ou moins pour ou contre Dieu ; en un mot, Dieu partout. Et la scène où avaient brillé Bérénice et Hermione, dans un palais païen, occupée par le vestibule du temple consacré à Dieu.

Il y avait, en vérité, de quoi désorienter les jeunes et les vieux, qui venaient là avec des sens, une imagination et des

Digitized by Google

souvenirs tout à fait en désaccord avec la nouveauté du jour. V. Hugo, lorsqu'il fit jouer Cromwell, était moins hardi ; il avait l'air de bouleverser le théâtre ; au fond, il contentait la nature et il en recueillait, avec l'or, la renommée. Le génie de Racine, surnaturalisé par la grâce, tendait à surnaturaliser, en peignant les passions et en les élevant jusqu'à l'unique passion de la verité, cette nature humaine et française qu'il avait contribué à énerver et à corrompre. C'était oser beaucoup. Enfin, les jeunes filles de Saint-Cyr, non plus en costume oriental, mais en simples pensionnaires, représentaient sans éblouir les yeux, à Versailles, en secret, pour ainsi dire, devant un petit nombre de personnages choisis (ainsi l'avait conseillé l'évêque de Versailles) la tragédie de toutes la plus sacrée, qui faisait enfin triompher, dans le plaisir le plus cher à l'idolâtrie, le Roi des rois, par la faiblesse d'un vieillard et d'un enfant, Louis XIV déjà assagi dut comprendre l'ironie de cette leçon adressée à son orgueil.

On ne comprit Athalie que plus tard, sous la Régence ce qui pourrait nous étonner, et sous Louis XV. Mais le beau a des droits imprescriptibles. On y revient, même sous la forme de la vérité la plus dure au cœur.

Et fut-il jamais une heure plus propice, que l'heure présente au succès renaissant de la tragédie de Racine? La vieille Athalie, la Révolution, a convoité les trésors des couvents. Il lui faut plus, l'âme des jeunes filles qui seront des mères chargées d'élever des hommes ! Autrefois les filles d'Israël, chassées du Temple où leurs cantiques se faisaient entendre, exilées à Babylone, suspendaient leurs lyres aux saules du fleuve. Ainsi nos monastères sont ils aujourd'hui vides et muets, jadis harmonieux asiles où retentissaient les cantiques divins, où des épouses du Christ, rivales d'Esther et d'Élisa, présidaient des chœurs innocents. L'oiseau de proie a chassé bien loin, sur un sol étranger les vierges captives, et dispersé sous le vent d'un siècle impie, les jeunes âmes qu'abritait leur amour.

Mais rien n'est fait tant qu'il reste un Joad, un Souverain Pontife, prisonnier derrière les murs du Vatican. Et quand les méchants souilleraient de son sang le parvis du Temple de Saint-Pierre, viendront-ils à bout de son âme et de celle de Dieu !

Au-dessous de Joad, Josabeth, c'est l'image de l'obéissance au nouveau grand-prêtre, au Pape. C'est la femme modeste et forte qui, seule bien souvent, garde, au foyer, l'image de Marie

Digitized by Google

et de l'humilité. « Casta pudicitiam servat domus. » Et dans son cœur, couve sous la cendre, l'étincelle qui ranimera demain après l'épreuve, la foi pleine et la famille dans une France chrétienne... Et Dieu plane sur nos malheurs avec la victoire dans son nom. Il remplit tous les cœurs, dans la tragédie d'Athalie, d'autant plus haï de Mathan que Mathan n'a pu se débarrasser de sa foi, pas plus que Voltaire, pas plus que nos sinistres histrions du jour.

Où est le vaillant capitaine, le nouvel Abner, qui reconnaîtra le nouveau Joas, l'élu de Dieu, quelqu'il soit, pour la paix et la vérité, pour le bonheur du peuple chrétien greffé sur le peuple juif, comme l'histoire de l'Église de France l'est sur celle du Temple ?

« Beau, magnifique, sublime » disait Voltaire lui-même. Ce qui a paru beau à Satan, traversera les siècles et ne sera pas indigne, avec Polyeucte, de faire la joie du Paradis !

*
* *

Mais le Paradis ne s'acquiert que par la croix. La croix attendait Racine, avant la paix de l'éternité. Il déplut à Louis XIV, pour une question de taxe, c'est-à-dire d'un impôt à payer, pour devenir gentilhomme de la Chambre du Roi. On a dit que son imagination l'avait abusé. Quand on est Racine, on ne souffre pas pour rien. Louis XIV devint froid. C'est probable; c'est l'ordinaire des rois d'avoir des caprices; le roi vieillissait. Madame de Maintenon abandonna Racine, qui avait fait tant de vers sacrés pour lui plaire, encore plus qu'à Dieu peut-être ; il s'était d'ailleurs montré, avec le zèle d'un enfant, sans aucune autorité théologique, l'ami exagéré des Jansénistes, qu'il avait jadis cruellement persifflés. Il avait écrit même une histoire élégante et ennuyeuse de Port-Royal ; et Port-Royal avait été condamné. Pour finir, l'émotion de sa disgrâce, plus ou moins évidente, irrita un mal dont il souffrait au côté ; et la double douleur de son corps et de son âme, en le conduisant au seuil du tombeau, éleva Racine à l'espérance dernière, la seule certaine, de la vie éternelle. Le plus faible des hommes en devint le plus fort, comme Esther, son portrait, dans ce que sa nature avait de tendre était devenu la femme forte, par la grâce de ciel. Il eut la douceur de ne pas survivre à Boileau qu'il pressa sur son cœur avant de mourir. Complètement désabusé de la vie jusqu'à

Digitized by Google

ne plus désirer vivre, il s'endormit dans le Seigneur, en mars 1699. Transporté à Port-Royal des Champs, il en revint, pour être inhumé derrière l'autel principal de l'église de Saint-Sulpice. Sa femme l'y rejoignit bien plus tard, après avoir recommandé l'union à ses enfants. Et Dieu a dû donner une belle place au ciel à la sage épouse qui ignorait le titre de Phèdre et qui pacifia jusqu'à la parfaite résignation, l'âme impressionnable de son époux.

*
* *

L'astre de la tragédie s'est enfoncé derrière l'horizon ; et c'est immédiatement la nuit profonde, sans même l'un de ces beaux rayons qui sortent, au-dessus des collines, du soleil disparu, et qui nous consolent de son départ. Ainsi dans le midi montagneux, disparaît-il sans transition, et d'un trait, pour ainsi dire, après avoir fourni sa lente et majestueuse carrière.

Ce n'est pas la peine de nommer Campistron l'auteur d'Andronic et d'Alcibiade, après Voltaire qui l'a si finement raillé dans sa Correspondance. Il n'y a pas d'âme dans cette imitation servile de l'élégance de Racine. La tragédie est morte.

Accumulons les nouveaux tragiques et leurs ouvrages, *Saurin* (1) et Spartacus, *Lamotte* et Inés de Castro, *Lafosse* et Manlius Capitolinus, de *La Grange* et Amasis, *De Belloi* et le Siège de Calais, *Le Mierre* et la Veuve de Malabar, *Guimond de la Touche* et l'Iphigénie en Tauride, *La Noue* et Mahomet II, *Marie J. Chénier* et Henri VIII, Charles IX, Timoléon, *Arnault*, et Lucrèce, Marius à Minturnes, *Lemercier* (*Népomucène*) et Agamemnon, *La Harpe* et Philoctète, Coriolan, Virginie !

Tout cela, bien loin de faire un massif élevé, digne des yeux de la postérité, ne pèse pas deux grains de poussière dans le creux de la main d'un critique qui aime à s'émouvoir pour la réalité des infortunes humaines, en un vers ferme, plein, chrétien et philosophique. L'honnête Ducis (2) lui-même (qu'on

(1) Il a fait un beau vers :

« Oh ! que la nuit est longue à la douleur qui veille ! »

C'est encore l'auteur du drame pathétique de Béverley. Mais à quoi bon glaner quelques vers heureux, dans la nuit de la poésie, après avoir lu Racine ?

L'ombre du romantisme paraît cependant à l'horizon, avec Oscar, fils d'Ossian et Blanche de Montcassin du poète Arnault avec Louis XI de Sébastien Mercier.

(2) 1733-1816.

Digitized by Google

voudrait louer) en faisant passer la Manche à Shakespeare, l'a meurtri, mutilé, pour rendre agréables aux voluptueux de son temps, Macbeth, le roi Lear et Othello. Ce qui est beau, c'est le caractère de l'homme, digne, par sa forte simplicité, du caractère de Corneille. Mais là s'arrête la ressemblance. Même dans la Vision de Macbeth (1), le mot propre échappe au poète, à chaque pas, avec la clarté ; et la périphrase affaiblit l'horreur tragique du sujet.

*
* *

Il y a bien Crébillon et Voltaire ; de celui-ci nous n'avons pas voulu séparer, pour plus d'unité, le poète du prosateur. C'est un charlatan qui, sous certaines apparences assez heureuses de poésie et sous les formes de l'amour, en particulier, de l'amour de l'humanité, cache son déisme ou son athéisme, et, pour tout dire, sa haine de Jésus-Christ. Il est plus théâtral que tragique ; il multiplie les reconnaissances, les surprises ; aux émotions du cœur il a substitué celles de l'imagination et des nerfs ; ses négligences fatiguent, sa facilité énerve. Derrière l'effusion des sentiments banals et la déclamation pompeuse, on aperçoit le philosophe glacial. Depuis Œdipe jusqu'à Irène, en passant par le roman de Zaïre et la sensible Mérope « aujourd'hui reine, malheureuse » et victime d'une infortune « affreuse », ses plus beaux vers, car il en a, ne peuvent nous émouvoir, sortis qu'ils sont d'une plume et d'un cœur hypocrites. Il hait le prêtre, lors même qu'il célèbre les beautés de la religion. De la même main qui écrit les vers de Lusignan, il écrit Mahomet, méchante rapsodie contre ce qu'il appelle, en l'adressant à Frédéric II, le fanatisme. Il ment presqu'à la même heure au Pape, en lui demandant son approbation, dans une lettre, où il a l'air de croire à son infaillibilité littéraire. C'est encore la même plume qui écrit la Pucelle et les Contes. Au regard de cet éternel plagiat de nos classiques, par un écrivain sans âme, qu'est-ce qu'un léger progrès dans la couleur locale ? C'est l'âme avant tout, qu'il fallait peindre. Le philosophisme l'a défigurée.

Arrêtons-nous cependant à Crébillon (1674-1762) qui se jeta à corps perdu, comme poète, dans l'enfer, après que Racine et Corneille eurent mis le drame sur la terre et dans le ciel. C'était un original qui vivait seul avec ses chats, fumait, lisait des romans, et ne manquait pas de génie. Son plus laid ouvrage, malgré tant

(1) Acte 2.

Digitized by Google

de vers rocailleux, fut son fils, un romancier malpropre, qui fit un riche mariage, avec une anglaise assez peu scrupuleuse.

Revenons au père. Il a écrit un Xerxès qui ne vaut guère, et un Idoménée qui ne vaut rien. Il affligea les derniers instants de Boileau, en lui lisant l'une de ces dures tragédies... recitator acerbus ! (1) Le satirique y dut gagner, pour l'autre vie, un nombre incalculable d'Indulgences.

Néanmoins Atrée et Thyeste (1705), Rhadamiste et Zénobie (1711) ont passé dignement à la postérité, pour la réalité d'un pathétique terrible ou touchant. Ce qui nuit à la seconde de ces deux pièces, c'est l'obscurité d'une action romanesque. Mais que ces vers de la fin sont émouvants ! Pharasman, roi d'Ibérie, a cru frapper un traître dans Rhadamiste, il a tué son fils, sans le connaître, après l'avoir proscrit. Il pressent son crime, dans une angoisse des plus tragiques :

« Quelle plaintive voix trouble, en secret, mes sens ? (2)
D'où vient que je frissonne ? et quel est donc mon crime ?
Me serais-je mépris au choix de ma victime ?
Ou le sang des Romains est-il si précieux
Qu'on n'en puisse verser sans offenser les dieux ?
Quand j'ai versé le sang de ce fier ennemi,
Tout le mien s'est ému ; j'ai tremblé, j'ai frémi ;
Il m'a même paru que ce Romain terrible
Devenu tout à coup à sa perte insensible,
Avare de mon sang, quand je verrais le sien,
Au dépens de ses jours s'est abstenu du mien. »

Rhadamiste se fait connaître :

« Heureux, quand votre main vous immolait un traître, (3)

dit-il à son père,

De n'avoir point versé le sang qui m'a fait naître,
Que la nature ait pu, trahissant ma fureur,
Dans ce moment affreux, s'emparer de mon cœur ! »

Que c'est mal écrit ! Mais la situation sauve tout :

« Enfin lorsque je perds une épouse si chère,

c'est Zénobie,

Heureux, quoiqu'en mourant de retrouver mon père,
Votre cœur s'attendrit, je vois couler vos pleurs... »

(1) Sans doute Rhadamiste et Zénobie qui est de 1711.
(2) Sc. VI. Act. V.
(3) Acte V. Sc. 7.

Digitized by Google

Décidément le théâtre et le génie sont en décadence. Nous préférons Atrée et Thyeste, malgré l'insipidité des premiers actes. On connaît la légende mythologique : Thyeste est haï de son frère Atrée. Atrée simule cependant une réconciliation solennelle ; elle se fera la coupe à la main, et les deux frères y boiront l'un après l'autre. Thyeste y porte ses lèvres le premier: elle ne contient que du sang ! C'est le sang de son fils. En effet, celui-là ne pouvait pardonner qui, dans un vers de l'exposition, vers aussi durable que la haine dans le cœur des méchants, murmure en s'approchant de son frère, après bien des années :

« Je le reconnaîtrais seulement à ma haine ! »

Mais le dénouement n'est pas moins tragique. Thyeste parle : (1)

« Soyez donc les garants de salut de Thyeste,
Coupe de nos aïeux, et vous, dieux que j'atteste ;
Puisse votre courroux foudroyer désormais
Le premier de nous deux qui troublera la paix.
Et vous, frère aussi cher que ma fille et Plisthène
Recevez de ma foi cette preuve certaine...
Mais que vois-je, perfide ! ah ! grands dieux ! quelle horreur !
C'est du sang ! Tout le mien se glace dans mon cœur :
Le soleil s'obscurcit ; et la coupe sanglante
Semble fuir d'elle-même à cette main tremblante :
Je me meurs... Ah ! mon fils, qu'êtes-vous devenu ! »

Il apprend la vérité. (2)

« Mon fils est mort, cruel, dans ce même palais,
Et dans le même instant où l'on m'offre la paix !
Et pour comble d'horreur, pour comble d'épouvante,
Barbare, c'est du sang que ta main me présente.
O terre, en ce moment peux-tu me soutenir !
O, de mon sang, affreux, triste souvenir !
Mon fils, est-ce ton sang qu'on offrait à ton père ?...

Atrée :

Méconnais-tu ce sang ?

Racine aurait mieux parlé ; mais Thyeste est sublime :

Je reconnais mon frère. » (3)

(1) Sc. IV Act. V.
(2) Sc. VII. Act. V.
(3) Acte V. Sc. VIII.

Digitized by Google

Après avoir ordonné à sa fille Théodamie de fuir bien loin, il se tue :

« Les dieux (dit-il) que ce parjure a fait pâlir d'effroi
Te rendront quelque jour plus malheureux que moi.
Le ciel me le promet, ta coupe en est le gage,
Et je meurs.

Atrée :

A ce prix, j'accepte le présage.
Ta main, en t'immolant a comblé mes souhaits ;
Et je jouis en paix du fruit de mes forfaits... »

Les mots sublimes ne sont pas rares dans cette pièce, la plus tragique du théâtre français, où l'auteur a parfois égalé son sujet.

Si la tragédie , au XVIIIe siècle, est en pleine décadence, il n'en est pas de même de la comédie. Les comiques pullulent, dirais-je, en exagérant ma pensée, pour la mieux faire saisir. Quelques-uns d'entre-eux se lisent encore et se relisent, se jouent et se joueront. Qui redemande même Atrée et Thyeste ? Il faut du génie pour émouvoir durant cinq actes ; il ne faut que de l'esprit et de la gaieté pour faire rire.

*
* *

Reverrons-nous jamais sur la scène cette sensibilité vraie de Racine, dans ses pièces les plus dignes de notre admiration, ce mouvement naturel de l'action, cette vraisemblance, ce pathétique sans effort, cette force sans dureté, cette pureté de la langue, cette harmonie, cette musique délicieuse du vers, cette observation fidèle de l'homme, dans ce qu'il a de plus divin, et dans l'excès de son humaine misère, mais la même idéalité. Ainsi un peintre de génie, par d'habiles nuances et des contrastes heureux embellit la laideur de son modèle.

Quand nous avons, quelque temps, vécu dans la société des dramatiques, plus ou moins nos contemporains et que lassés de tant d'exagérations, nous relisons Racine, nous nous sentons raffermis dans le bon sens et consolés, comme au sortir d'un cauchemar, à l'heureuse lumière du jour. Nous rentrons dans la vie véritable, après avoir, en compagnie de V. Hugo et d'autres, dont la folie fut moins illustre, erré dans un pays étrange, peuplé de fantômes sinistres, séduisants, brillants, sanglants, scandaleux, prodigieux, épouvantables, menteurs et sans réalité.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

DIVINATION DES PENSÉES

(*Suite et fin.*) (1)

Mais que parlons-nous d'image ? Il n'y a et ne peut y avoir d'image transmise de cette façon. Les vibrations ou radiations cérébrales — supposé qu'elles existent — ne sont pas des images et ne peuvent en former (2). « Un mouvement cérébral n'est pas une pensée, ni même une imagination » ; c'est quelque chose de matériel. « Quelle que soit la vibration d'une cellule ou d'un corpuscule, ou si vous voulez, d'une molécule intégrante ou constituante, quel que soit son mouvement ou son activité, ce n'est et ne peut être autre chose qu'un changement de place. Or, un mouvement local et non substantiel d'une parcelle de matière ne peut la changer de son infime état de matière ; il ne peut l'éclairer pour lui faire connaître quelque chose, ni lui imprimer l'image intellective d'aucun objet ; il ne peut lui communiquer l'acte de la pensée. Il y a disproportion infinie entre un mouvement mécanique ou matériel et un acte mental, tel que l'expérience et la philosophie nous enseignent être notre acte d'imaginer et de penser. » Ces vibrations n'étant, en effet, ni des images ni des pensées comment pourraient-elles, — d'ailleurs inconsciemment — se répercuter en pensées et en images ? Psychologiquement, c'est-à-dire, vu la nature actuelle de l'homme, pour qu'il pense à un objet quelconque extrinsèque, il faut comme condition essentielle, ou *sine qua non,* qu'il en soit présentement affecté ou qu'il en ait été jadis impressionné. Dans ce

(1) Cf. *Études franciscaines*, septembre 1911.

(2) Pour que l'âme connaisse un objet extérieur, il faut qu'elle en soit d'abord affectée par les sens. Mais par quel moyen *psychologique* le connaît-elle ? — « Par un intermédiaire. Cet intermédiaire est une idée représentative de l'objet, qui n'est point émise par lui ;elle est immatérielle et produite en nous par Dieu ou par l'âme elle-même. L'*idée-image* qui nous parviendrait du dehors est *une chimère.* » — (Cours élémentaire de philosophie.)

Digitized by Google

dernier cas, ce serait une réminiscence, une reviviscence d'objets sensibles. Or, ceci présuppose l'impression, la sensation, la conscience de ce qui se passe ou s'est passé en lui; car, l'âme ne sait, ne connaît que par les sens, ou par un acte de réfléxion sur elle-même. Un phénomène inconscient, — le mot lui-même le dit, — est un phénomène inconnu à l'âme.

Or, ces vibrations, ces radiations, — si elles existent — ne parviennent pas à l'intelligence, par les yeux, on ne les voit pas ; par les oreilles, on ne les entend pas ; par l'odorat, elles n'ont point d'odeur, ni enfin par le tact, car on ne les sent en aucune façon.

Conséquemment, l'âme ne peut ainsi en avoir conscience ; elles sont donc pour elle comme inexistantes. Comment enfin l'esprit pourrait-il en être saisi et connaîtrait-il les pensées qu'elles sont supposées porter avec elles sur l'aile des vents ? Vous répondez triomphalement : « De même que les ondes herziennes, que le télégraphe, le téléphone ou la parole humaine transmettent la pensée d'un individu d'une distance à une autre quelquefois très grande, par exemple : d'Europe en Amérique, ainsi les ondes vibratoires du cerveau se communiquent au loin et affectent en les touchant d'autres cerveaux. » Et puis, vous concluez : donc, par le fait même, la pensée transportée est communiquée et reçue. Mais, précisément, cette réponse révèle manifestement votre erreur : le télégraphe, pas plus que la parole, pas plus que le téléphone, y compris les ondes herziennes, etc., ne transportent la pensée, ni des images vivantes. Entendez bien : L'esprit ne reçoit pas même, à proprement parler, la pensée par la parole. Il la forme (la pensée) par elle (la parole) ; selon l'habitude qu'il a de se reporter à tel objet quand il reçoit l'impression de telle parole, qui n'est ni plus ni moins qu'un signe, un symbole. Or, un même son peut être cause occasionnelle de pensées très différentes. La diversité des langues parlées nous en offre une multitude d'exemples. Un même mot peut représenter différentes idées, selon la convention des hommes entre eux, c'est évident, indéniable. Voilà pourquoi, la compréhension, l'intelligence de ces langues, de ces différents idiomes, exige une étude préalable. Pour interpréter un son, un son vocal surtout, il faut au moins avoir été pressenti de sa valeur, instruit de sa signification ; sans quoi on pourrait comprendre toutes les langues sans les avoir jamais apprises. Il n'en devrait pas être autrement des radiations cérébrales, si elles existent. Pourraient-elles se propa-

Digitized by Google

ger, comme on le dit, elles ne se distingueraient pas plus entre-elles que les vibrations de l'air ou les ondes caloriques ; or, celles-ci ne se distinguent que par leur intensité. Cependant, ces mystérieuses vibrations crâniennes au moyen desquelles on prétend expliquer la lecture des pensées qu'elles transporteraient à travers l'espace, sont de l'aveu de tous — « infinitésimales, imperceptibles, inconscientes » ; elles devraient donc rester inconnues, — elles et les pensées, — car, encore une fois, l'esprit ne connaît que ce dont il a conscience.

Toutes nos connaissances doivent êtres enregistrées par la conscience (1) sinon, l'esprit ne les perçoit point en réalité. Les perçut-on (les vibrations) dans l'état d'hypnose ou de veille, il faudrait les interpréter, les traduire, comme le font ceux qui reçoivent une dépêche télégraphique transmise par fil ou sans fil. En supposant donc que deux cerveaux se communiquent leurs vibrations, il faudra que les deux possesseurs de ces cerveaux conviennent préalablement d'un alphabet (sui generis) ou de quelqu'autre système de signes conventionnels ; autrement, ils ne seront pas plus instruits de la pensée d'autrui que ne le serait celui qui n'aurait pas le chiffre ou la clef d'une dépêche secrète. Il est clair que même dans cette hypothèse de transmission, — déjà si invraisemblable, — les personnes en communication ne sauraient absolument rien de la manière dont cette transmission s'accomplit. De plus, comment ont-elles l'assurance qu'elles en sont les auteurs véritables ?

(1) « La conscience est le principal instrument de la science. Quelle que soit l'étude à laquelle nous nous appliquons, elle n'y est jamais étrangère ; elle accompagne dans toutes leurs opérations les autres facultés de l'âme humaine : je ne puis sentir, percevoir, me souvenir, vouloir, sans avoir la conscience que je sens, que je perçois, que je me souviens, que je veux. » (Cours élémentaire de philosophie.) — Nous insistons sur le fait de conscience et non sans besoin, puisque nos partisans de radiations cérébrales semblent dire qu'il n'est pas nécessaire qu'elles nous soient conscientes pour engendrer des pensées, le seul ébranlement du cerveau y suffirait. Ils admettraient donc que les vibrations cervicales produisent les idées mécaniquement, automatiquement. A leur arrivée, se déclancherait — comme dans la télégraphie sans fil — le mécanisme servant à la production des idées et des images.

N'est-ce pas là du pur matérialisme ? — « L'image parvenue au cerveau (comment y parvient-elle ?) s'élabore en idée », disent-ils. Cette théorie de l'élaboration « de l'image en idée » ressemble singulièrement au faux système sensualiste de Condillac : « de la transformation des sensations en idées ». — Bref, on veut expliquer tout cela par l'harmonie existant entre des cerveaux vibrant à l'unisson comme deux diapasons. Suffit-il donc d'avoir les mêmes fibres cérébrales également tendues pour avoir les mêmes pensées ? Alors ce serait la fatalité matérialiste : deux cerveaux concordent matériellement ; donc intellectuellement ! hypothèses sur hypothèses du commencement à la fin. Qu'ont-elles de solide ? Nous n'en voyons pas même la moindre apparence de preuves.

Digitized by Google

Il en va tout autrement dans les transmissions télégraphiques où même les simples agents du télégraphe, sans connaître beaucoup les lois de l'électricité, s'en servent pourtant d'une manière consciente, volontaire, méthodique, rationnelle, infaillible. La lecture des pensées s'opère d'une manière bien différente. Elle suppose un intermédiaire, non plus seulement mécanique ou physique, mais intelligent à qui seul véritablement la direction appartiendrait, alors que les sujets mis en communication ne sont eux-mêmes que des instruments.

Remarquez encore que l'image et l'idée, étant des espèces immatérielles, sont inaptes à affecter par elles-mêmes un autre individu ou à lui causer des sensations directes, même avec l'hypothèse des vibrations ou radiations cérébrales. Ces vibrations ne peuvent pas plus engendrer chez autrui une pensée, qu'un son quelconque dont on ne connaît pas d'avance la nature et la signification. On pourrait tout au plus en éprouver une vague émotion, qui ne serait ni ne deviendrait une pensée. La pensée ou l'idée ne voyage pas plus dans les radiations cérébrales que dans les ondes électriques d'un télégramme. Ce n'est que par métaphore que l'on peut s'exprimer ainsi.

§ III.

Ce n'est pas tout. L'âme, nous le savons et l'expérience le prouve, l'âme ne peut agir que sur son corps, que sur ses organes. Elle ne peut diriger les radiations cérébrales, — en supposant toujours que le cerveau émette quelque chose d'analogue, — pas plus qu'elle ne peut agir sur les fluides émis par le corps. La direction vers un point particulier et précis, de préférence à un autre, suppose la volonté et la conscience et quelque chose de mécanique ; or l'âme ne dirige rien de cela, sa volonté est inefficace, sa conscience à cet égard tout-à-fait nulle. (1) Dès lors, qu'est-ce qui autorise à penser que des cerveaux se commu-

(1) « Si dicas : magnetizantem vi voluntatis partem aliquam fluidi corporis sui (seu radiationem cerebralem) foras emittere, quæ magnetizandi corpus invadit ad mira illa phænomena excitanda; respondeo: fluidum fonctionibus vitalibus subsidio esse, atque in pluribus suis actionibus imperio voluntatis nulla ratione subdi ; sicut eidem non subditur exercitium functionum ad quas concurrit. Solummodò a voluntate pendet motus ipse membris efficiendus. At verò, si quaedam ejus pars extrahatur, ea tunc, quia ab anima non amplius informatur, ab illius influxu omninò liberatur et leges sequi incipit solius materiæ inorganicæ. » — (P. Georgius à Villafranca, *Comp. Philos.* p. 548-549.)

Digitized by Google

niquent à volonté leurs pensées par des émanations fluidiques quelconques, à peu près comme deux vases communiquants ? Et, d'ailleurs, comment interpréterait-on ces émanations, ces effluves ou radiations ? Comment les distinguerait-on entre elles ? Chaque pensée particulière, — comme la radiographie qui a des signes spéciaux pour chaque mot, — a-t-elle une vibration identique ou différente ? Qui le sait ? Qui peut l'affirmer ?...

La perception proprement dite suppose dans le sujet sentant une image de l'objet perçu ; Or, la formation de cette image exige un organe spécial construit à cet effet. Ainsi : l'œil pour les ondes lumineuses ; l'oreille pour les ondes sonores, etc. Les sens sont précisément formés de manière à recevoir l'impression des choses extérieures et à les mettre en relation avec l'âme qui, — les recevant par leur moyen, — les connaît par un travail propre et spécial à sa nature intelligente. Or, rien n'arrive à celle-ci que par les sens. C'est pourquoi sans un artifice de construction dans l'organisme de celui qui perçoit et sans un artifice d'exercice dans l'acte de perception, il est impossible de rien percevoir, de rien connaître. Or, le cerveau n'est pas un organe apte à cette perception directe des intelligibles ou objets externes. Il faut nécessairement que ceux-ci passent par les sens communs et ordinaires. Ces organes ne sont certes pas des objets de luxe. Or, chez le sujet à qui l'on destine les radiations cérébrales, aucun organe spécial ne se rencontre qui puisse les recueillir, les concentrer, les adapter. Voilà pourquoi elles ne font aucune impression, ne produisent aucune sensation, ne déterminent aucun acte conscient ; et, par suite, ne doivent réaliser aucune pensée.

En définitive, — rien *n'entre dans l'âme* qu'au *moyen des sens* ; rien *n'en sort* que *par le moyen des signes*, » — déclare la vraie philosophie. Sans les signes, on ne saurait naturellement connaître la pensée d'une autre personne que par conjecture et supposition ; et dans ce dernier cas : pure coïncidence, simple effet du hasard. Comment donc expliquez-vous philosophiquement, rationnellement, cette lecture immédiate des pensées dans le cerveau d'autrui, sans que celles-ci soient manifestées par les signes habituels et connus, mais par les seules radiations cérébrales dont vous paraissez si entichés, malgré le défaut évident d'expérience, malgré les démentis de la simple raison philosophique ? Cette expérience, ne convenez-vous pas vous-mêmes qu'elle n'est pas encore faite, que cette démonstration est, pour l'avenir, extrêmement problématique ? Ne devriez-vous pas vous expliquer

Digitized by Google

d'une manière plus claire, plus scientifique, plus persuasive ; nous donner des raisons au moins convenables et suffisantes ; et non pas procéder du commencement à la fin à coups d'hypothèses sans solidité aucune ? Par exemple : Vous prétendez que le mouvement de la pensée engendre sphériquement autour du cerveau communicateur une onde de vibrations qui irait atteindre le cerveau visé et y reproduire identiquement la même pensée ! (1) Pourquoi donc l'onde étant sphérique ne communique-t-elle pas la pensée à la tête de chacun de ceux qu'elle rencontre sur son passage ? Nous connaissons votre réponse. Vous vous efforcez de rendre raison de ces étranges anomalies au moyen de l'hyperexcitabilité sensorielle produite par l'hypnose. D'après vous, pour percevoir les radiations cérébrales et par suite les idées, les images qu'elles colportent avec elles, il faut préalablement y être disposé, en avoir acquis l'aptitude. Or, l'état normal y est un obstacle ; car, ajoutez-vous : « le sujet des suggestions mentales doit être d'une sensibilité nerveuse très fine, sinon anormale, et se trouver le plus possible à l'abri des excitations ordinaires ». C'est pourquoi, afin de lui procurer « cette sensibilité nerveuse très fine » et le préserver « des excitations ordinaires » il faut endormir le sujet. Alors, il sera capable, à l'exclusion de tout autre, de percevoir les pensées radiantes émises par le cerveau vibrant de celui avec lequel il s'est mis en rapport. Telle est votre explication.

Or, évidemment, cette hyperesthésie, ou sensibilité extrême, cette hyperexcitabilité n'explique rien et ne donne pas la raison de ces phénomènes de radiations de pensées et d'images en question. On retrouve là, les mêmes erreurs scientifiques et philosophiques que nous venons de réfuter (2). Sans doute, il semblerait

(1) Une pensée qui, toute spirituelle, engendrerait un mouvement circulaire matériel ! N'est-ce pas du matérialisme tout pur ? Même remarque pour l'imagination qui est immatérielle. L'une et l'autre (pensée, imagination) ne peuvent psychologiquement engendrer par le fait seul de leur existence dans l'esprit (et non dans le cerveau) un mouvement matériel, mécanique, automatique dans une cervelle quelconque ou ailleurs. Ce serait renverser les premiers principes de la philosophie. Où irions-nous avec un tel sans gêne ?

(2) Fluidum nerveum, radiatio cerebralis, status morbidus seu imaginatio hyperexcitato explicantne effectus hypnotismi, præsertim communicationem cogitationum occultarum ? — Negative. « Equidem ejusmodi agentia producere queunt nonnulla minoris momenti phænomena, v. g. augmentum vel decrementum sensibilitatis, spasmum membrorum, et alia hujusmodi. At vero, cum sint aliquid essentialiter materiale, nullo modo dici possunt causæ phænomenorum spiritualium et materiæ potestatum transcendentium, qualia sunt somnambulismus lucidus, seu scientia re-

Digitized by Google

que ces sujets privilégiés ont acquis des facultés psychiques extraordinaires, des connaissances qu'ils n'avaient pas auparavant et qu'ils n'auront plus dans quelques instants ; il semblerait qu'ils ont l'imagination frappée d'images très vives, jouissent de vues à distance très claires, très nettes. Mais tout cela est plus apparent que réel. En effet, quand l'hypnose aura disparu, toute cette belle science disparaîtra aussi, plus vite et plus complètement encore qu'un vain songe nocturne, que le rêve de Perrette avec son pot au lait renversé.

Cependant, quand l'imagination a été vivement saisie par un objet, elle en garde longtemps des traces en elle-même et dans la mémoire. Or, après l'hypnose, il ne lui en reste pas même le plus léger souvenir. Tout est effacé ; comme si elle n'avait rien éprouvé. Puisque l'imagination de l'hypnotisé, sa mémoire ne conservent rien de ce qui semblait les avoir tant excitées, puisque tout est si bien oublié : vues, connaissances, pensées, idées, — n'est-ce pas là une preuve que l'intelligence, les facultés psychiques du sujet n'y ont été pour rien ? Oui, tout s'est passé en apparence, en dehors de toute action propre et personnelle (1). C'est la conclusion la plus logique. Comment pourrait-il en être autrement ? D'après vos hypothèses, pour qu'un sujet devienne plus lucide, plus clairvoyant, et puisse avoir plus de sensibilité, plus d'intelligence, des facultés psychiques transcendantales, par conséquent deviner les plus secrètes pensées, il faut, selon vous, préalablement l'endormir, l'isoler le plus possible de toute influence extérieure, étouffer, sinon annihiler ses sens aussi complètement qu'il se peut. Alors, quand tout son être sera tellement enseveli dans un sommeil si profond, qu'il n'en pourra sortir de lui-même, ni par l'entremise de qui que ce soit, sauf celle de son hypnotiseur ; quand toutes les avenues ordinaires de son âme seront hermétiquement fermées (c'est l'idéal !) à tout ce qui l'entoure ; alors, — pensez-vous et dites-vous, — ses facultés psychiques seront centuplées en vigueur et malgré l'assoupissement qui naturellement

rum, linguarum, prædictio futurorum, revelatio cogitationum internarum. » (P. G. a Villafranca, *Comp. Philos.*)

(1) « Quod ad imaginationem attinet, observandum est ea quæ phantasiæ *vivide* occurrunt, de facili memoriæ mandari, atque difficillime conscientiam subterfugere. Tamen hujus sententiæ auctores fatentur, et de facto constat post statum magneticum nihil prorsus in persona magnetizata remanere memoriæ, nihil conscientiæ prioris sui status. Imaginationis igitur excitatione non explicantur (hi) effectus magnetici vel hypnotici. » (P. Georg. a Villafranca. *Comp. Philos.* Tom. II 548-549.)

Digitized by Google

devrait entraver leur action, il pourra, incomparablement mieux que toute personne éveillée, voir les choses les plus cachées, les plus ignorées, même les plus secrètes pensées aussi exactement que vous les connaissez vous-mêmes ; en un mot : plus de secret pour lui, ou du moins, il le semble. N'est-ce pas vraiment trop merveilleux pour être conforme à l'ordre naturel actuel établi par le créateur ?

Il nous semblait que, jusqu'ici, la philosophie catholique avait enseigné tout juste le contraire. Elle nous apprend effectivement que, pour très bien voir, entendre, penser, imaginer, se rappeler le passé, comprendre, sentir, comparer, juger, connaître, — bien loin d'étouffer nos sens ou de les annihiler en quelque sorte, — il faut avoir les organes tout-à-fait libres, bien sains et parfaitement éveillés : « *mens sana in corpore sano* ». « L'intellect, dit saint Thomas, est impuissant à comprendre quoi que ce soit sans les organes corporels ; c'est-à-dire, sans dépendance des facultés sensitives qui fournissent la matière sur laquelle il peut exercer sa puissance intellective. » — Mais si vous commencez par renverser cet ordre naturel de choses ; que peut-il arriver ? — « L'opération se proportionne à l'énergie et à l'essence » ; « *Operatio sequitur esse* ». Or, chez l'homme, l'intelligible dépend du sensible et partant l'opération propre de son intellect, c'est de comprendre les choses intelligibles dans les images sensibles, communiquées à l'esprit par les sens. Mais si vous les anéantissez, si vous les mettez dans l'impossibilité naturelle de fonctionner, comment l'homme sera-t-il capable d'exercer son opération intellectuelle ? Les intelligibles ne lui arrivent que par les sens, ceux-ci anesthésiés par l'hypnose, sans action aucune, comment expliquer qu'en cet état, malgré son hyperexcitabilité, — encore hypothétique celle-là ! — il soit plus apte à comprendre, à voir, à connaître le présent et l'avenir qu'il ne le serait éveillé et en pleine possession de lui-même ? (1) Cet anéantissement momentané des sens n'équivaut-il pas pour l'homme à une mort réelle, à une séparation totale d'avec les êtres qui ne sont pas lui, à l'impuissance absolue de se mettre, en rapport, faute

(1) Que l'hypnosé soit dans un sommeil réel ou fictif, les mêmes conclusions s'imposent. Évidemment, il est impossible de lire à coup sûr les pensées d'autrui sans qu'elles soient manifestées extérieurement. En l'état de veille ou de sommeil tout individu humain en est incapable naturellement, parce que les pensées, les idées étant choses spirituelles, immatérielles ne peuvent tomber sous nos sens. Il faut donc, pour les connaitre, les extérioriser nécessairement par des signes convenus ou par la parole connue par l'usage.

Digitized by Google

de moyens, avec les choses particulières de ce monde, par suite à les ignorer complètement ? Comme un cadavre, insensible à tout ce qui se passe autour de lui ; un esprit dénué de l'usage de ses sens, est, par le fait même, privé de l'usage de sa raison, il devient inconscient, ne peut plus ni comprendre, ni penser, ni répondre, ni sentir *hic et nunc*. C'est un véritable paralytique intellectuel et corporel. C'est du moins ce que l'expérience nous fait constater tous les jours et ce que la philosophie nous démontre être conforme aux lois de la nature. Cependant vos hypothèses n'en tiennent aucun compte ! Alors de quel ordre, pensez-vous, peuvent être ces phénomènes psychiques qui se produisent à l'encontre de toutes les règles naturelles, telles que les communications de pensées d'un cerveau à un autre, après que préalablement on l'a isolé des sens communs, sous prétexte de le surexciter, de le rendre hyperexcitable, et ainsi plus apte aux fonctions intellectuelles ? N'est-ce pas normalement le contraire qui devrait arriver ? N'est-ce pas comme si pour mieux agir, marcher, travailler, on se mutilait les membres ; ou pour ravitailler une armée, on commençait par lui couper les vivres ?

§ IV.

Une telle anomalie, à moins d'être l'effet d'une illusion peut-elle s'expliquer psychologiquement ?

Vous nous objectez « des forces inconnues recélées dans la nature, forces qui pourraient en être l'origine et l'explication ». Mais, outre que c'est parler de ce que l'on ne sait pas ; c'est aussi, dans le cas présent, invoquer une cause ignorée, inexistante peut-être, agissant à bâtons rompus au gré d'une obscure fantaisie. Il n'y a là aucun caractère de loi naturelle. Où trouver une hypothèse plus anti-scientifique, plus destructive de la certitude, plus favorable au scepticisme? En effet, pour expliquer « la transmission directe des pensées d'un cerveau à un autre », vous recourez à l'hypothétique existence « des lois occultes de la nature ». Mais, — « les lois de la nature ni ne se contredisent ni ne peuvent se contredire ; » — attendu que c'est la nature même qui agit et qui est sa propre loi. Or, la nature reste toujours identique à elle-même ; c'est-à-dire telle que l'a formée son créateur. On ne peut donc ni rationnellement ni scientifiquement prétendre qu'une loi rivale — qu'on remet à plus tard à découvrir, — viendra supplanter l'ancienne ; celle-ci certaine,

Digitized by Google

connue, constatée, expérimentée depuis le commencement du monde, admise enfin comme un des principes fondamentaux de la psychologie. Le douteux ne peut l'emporter sur le certain ; ce serait « lâcher la proie pour l'ombre. » Or, ici, le certain, l'indubitable, le principe fondamental et universel, la règle, la loi, c'est l'irrécusable axiome philosophique : « *Nil in intellectu (naturaliter) nisi priùs fuerit in sensu.* » Tous les psychologues orthodoxes sont d'accord sur ce point. Rien, disent-ils, absolument rien n'entre dans l'intellect humain que par l'intermédiaire des sens. Toute science naturelle ne s'acquiert que de cette manière. Pour qu'elle y puisse arriver par une autre voie, il faudrait que la nature humaine elle-même changeât. L'expérience ne nous atteste-t-elle pas que quiconque manque d'un sens ne connaît pas les objets qui tombent sous ce sens, et ainsi de tous les autres ? « Deficiente enim sensu, dit S. Bonav., necesse est scientiam deficere ; nam, cognitio humana incipit a sensu tanquam ab exteriori quæ non perficitur nisi perveniatur ad intellectum, qui tum vere cognoscit quid est res. » Notre connaissance est tellement dépendante de nos sens que nous ne pouvons rien penser, soit d'universel, soit de particulier, soit de spirituel ou de matériel, sans qu'aussitôt viennent à notre aide les fantômes de l'imagination. Mais ces fantômes ne sont eux-mêmes parvenus là que par la voie des sens, à l'aide de signes ou d'images extérieurs. Voilà pourquoi l'opération des sens empêchée celle de l'intelligence est entravée par le fait même. « Impossibile est quod intellectus intelligat et cognoscat actualitatem alicujus particularis sensibilis extra, nisi sensus particularis actu cognoscat et apprehendat illud extrinsece. » (Duns Scot.)

Or, cela n'aurait pas lieu si nos connaissances ne nous arrivaient pas nécessairement par les sens. Nécessairement, puisque l'objet de notre connaissance est extérieur. C'est une règle qui, normalement, ne souffre aucune exception. *Normalement*, disons-nous, parce qu'une puissance supérieure et maîtresse peut quelquefois intervenir et agir autrement. Dans ce cas, il ne s'agit plus de nature ou de loi naturelle, mais d'une intervention extra-naturelle (1).

(1) Que l'on ne nous objecte pas de nouveau les radiations cérébrales, car, nous rappellerions ici l'enseignement même de la physiologie ; elle nous dit que — « toutes les cellules des hémisphères cérébraux, — organe central de la conscience sensible — sont tout-à-fait insensibles à leurs propres impressions. Ce phénomène

Digitized by Google

Nous devions rappeler ces notions élémentaires, oubliées sans doute, puisque quelques-uns vont jusqu'à supposer que l'âme peut connaître des choses extrinsèques à elle (extra se) sans le moyen des sens, et même ce qu'il y a de plus difficile à saisir savoir : les pensées intimes d'autrui qui sont immatérielles, spirituelles, insensibles, invisibles, renfermées dans un centre infranchissable et réservé.

Pour connaître les pensées d'une autre personne, il faut donc au préalable, qu'elles soient extériorisées, incarnées pour ainsi dire, rendues sensibles dans le langage parlé ou en d'autres signes convenus d'avance. La nature humaine est ainsi faite. Voilà sa loi ; loi certaine, incontestable, universelle, catholique même, contre laquelle aucune autre ne peut prétendre à prévaloir ni même à exister.

C'est précisément sur ce principe, parce qu'il est certain, immuable, essentiel, que s'appuie l'Autorité ecclésiastique pour interdire aux fidèles, comme superstitieuse et immorale « la divination des pensées » ou d'y participer, jugeant que nos pensées, tant qu'elles restent confinées dans leur centre spirituel, ne peuvent être naturellement connues, par aucun moyen. Le Rituel romain en fait foi : « les signes de l'intervention d'un agent extranaturel, dit-il, consistent, entre autres, à deviner les pensées d'autrui non extériorisées, à parler ou à comprendre une langue inconnue, à connaître et à révéler des choses cachées ou ce qui se passent à distance....» Or, quoi de plus caché et de plus secret que les

qui étonne si fortement les physiologistes, a été constaté dès la plus haute antiquité. » — De là nous pouvons conclure comme nous l'avons fait précédemment : « à l'instar des autres *particuliers*, cet organe sensoriel ou *commun* est construit physiologiquement pour percevoir les actions étrangères et nullement, pour se percevoir lui-même, ou pour faire rétrograder ces actions sur elles-mêmes ou les communiquer à d'autres. » Arrivées à l'organe sensoriel ou commun les perceptions s'y arrêtent et y meurent. D'ailleurs, — « *l'organe central ne saurait fonctionner qu'après l'organe périphérique dont il est l'écho.* » — (Farges, *Cerveau, l'âme et ses facultés*. 295-296. etc.) — Donc, physiologiquement, pour atteindre celui-là, les radiations devraient passer par celui-ci, or, on suppose le contraire ; donc, elles sont incapables de produire aucun effet. Le résultat est zéro. Il n'y a pas perception ; sans perception, il n'y a ni images, ni idées. Les radiations sont donc radicalement incapables de communiquer une pensée quelle qu'elle soit. Les signes pour être compris ont besoin d'être interprétés, connus d'avance ; c'est déjà toute une science. Or, la mimique, la pantomime elles-mêmes ne sont pas toujours comprises par les non-initiés ; à fortiori, les ébranlements d'un cerveau qui, — s'ils existent, — ne sont ni des signes, ni des images, ni une mimique, ni une pantomime, ni une perception quelconque ; mais un mouvement mécanique et local *tout simplement*, de la matière, incapable d'engendrer la moindre pensée.

Digitized by Google

pensées intimes de l'âme ? « Si occulta et absentia quæ naturaliter ab homine sciri non possunt, captum dæmonis non excedunt, nec sanctitati ejusmodi hominis tribui possunt manifestet ». (Schram. *Theol. Myst.*) Si, comme on le prétend, « la lecture immédiate des pensées » pouvait désormais être réputée vraiment naturelle, possible à l'homme sans l'intermédiaire des sens, comment distinguerait-on le naturel et le surnaturel ? « Cette divination » considérée jusqu'ici par l'Église, comme un criterium de ses jugements en cette matière, ne pourrait donc plus servir en tant que signe ? Celui-ci serait erroné, insuffisant. Ainsi, par exemple, on raconte dans les vies de nombreux saints qu'ils avaient le don de pénétrer le plus profond des cœurs, de connaître très nettement et de révéler les plus secrètes pensées. Ils semblaient lire directement dans l'âme de certaines personnes ce qui s'y passait de plus intime. Cette connaissance vraiment merveilleuse était-elle l'effet propre d'une vue naturelle ou surnaturelle ? Nos devins modernes et contemporains n'en font-ils pas autant ? Était-ce aussi chez les saints la suite « d'un état de vibrations cervicales, d'émotions sensorielles, battant à l'unisson dans deux sensibilités cérébrales différentes, à l'instar, par exemple, de la résultante de sonorité qui se produit dans un piano auquel personne ne touche quand on frappe une note d'un piano voisin, la note correspondante de l'autre se mettant à vibrer à l'unisson harmonique ? » — Si réellement la chose se passait ainsi, comment pourions-nous distinguer chez les saints, le don surnaturel du don naturel ; Nous serions donc condamnés au doute perpétuel.

Au contraire, avec la règle traditionnelle de l'origine des idées et du mode d'acquisition de nos connaissances, le doute et l'erreur ne sont pas à craindre ; on sépare ce qui est naturel de ce qui ne l'est point.

Ne prétendez pas non plus que cette transmission des pensées par radiations cérébrales peut s'accomplir à la simple volonté d'un agent humain si puissant, si énergique qu'il soit ; car, la simple volonté humaine se trouve impuissante à opérer un tel effet, une telle transmission. « Nam voluntas in subjectum a volente distinctum influere nequit, nisi moraliter, nimirum jussu aut incitamento. At vero, influxus moralis exerceri nequit nisi respectu agentis intellectualis quod jussa aut incitamenta alterius percipiat et exequatur. Igitur, ad cognitionem producendam cogitationum internarum alterius personæ, necesse est ut agens

Digitized by Google

quoddam intellectuale adsit quod voluntatem primi sine externa manifestatione percipiat, eamque circa personam alterius exequatur. » (*Comp. philos.*)

Cela revient à dire qu'il faut un intermédiaire, et qu'ainsi seulement s'explique ce phénomène étrange de la divination des secrètes pensées. C'est, d'ailleurs, ce qu'ont eux-mêmes avoué plusieurs magnétiseurs ou hypnotiseurs sincères. Le docteur Liébault, répondant à plusieurs témoins étonnés des faits et gestes d'un somnambule artificiel leur dit : « n'en soyez pas surpris, *un autre agissait en lui* ». Quel est cet autre ? Ce ne serait donc pas l'hypnotisé lui-même qui agirait, serait lucide, clairvoyant, imaginerait, devinerait les pensées ; mais « *un autre* » personnage auquel le magnétisé servirait de simple instrument ou d'agent fictif. Le fameux docteur Du Potet fait lui aussi le même aveu, disant, pour expliquer le défaut de souvenir des mediums après leurs expériences magnétiques : « *Tout se passe en dehors de l'âme et sans sa coopération.* » Alors, donc, un agent autre que la personne endormie pense, parle, agit ; celle-ci ne ferait que lui prêter son organe vocal. Un esprit étranger, voilà donc le devin caché. Ce ne serait en réalité que du spiritisme déguisé. C'est à cela que semblent bien se réduire les radiations cérébrales communiquant les pensées des autres et les dévoilant. Tout concourt à en persuader. En effet : « Statim ac stupenda magnetismi phænomena prodierunt, viri prudentiores suspicati sunt sub nova forma historiam de interventu spirituum, renovari ; et quamvis judicium illud prudentiorum risu imprimis fuerit a nonnullis exceptum, postea tamen illorum sententia omnino praevaluit; neque amplius hac de re superest dubitatio. » —(P. Georges de Villefranche, *Comp. philos.*) — « Porro constat, ex præcedentibus, *causas hujusmodi phænomenorum* non esse quid materiale, neque imaginationem, nec aliquid ab anima emissum. Restat igitur ut sit substantia quaedam spiritualis, nimirum : vel Deus, vel animæ defunctorum, vel angeli sive boni sive mali. Atqui absurdum est necnon impiissimum admittere quod Deus, vel sui angeli, vel animæ defunctorum ad hominum arbitrium illa prodigia operantur. Ergo. » (*id. ibid.*)

Bref, pour connaître les pensées d'un autre sans intermédiaire des sens, il faudrait les voir en elles-mêmes, et pour cela voir l'âme qui en est comme le substratum dont elles sont les accidents. Or, cette vision directe est impossible. En effet, « tout homme sait par l'évidence du sens intime et avec une pleine cer-

Digitized by Google

titude qu'il ne peut pénétrer les pensées d'autrui et que si cent mille hommes se réunissaient pour pénétrer dans les siennes, ils ne réussiraient à rien. L'expérience de tous les siècles répond que jamais cela ne fut possible, et en effet, le genre humain a toujours reconnu comme un acte de puissance supérieure de lire dans le cœur des hommes. Les théologiens catholiques, guidés par les divines Écritures, considèrent comme un attribut propre de la Divinité le pouvoir de scruter les idées intérieures de l'homme : « *Scrutans corda et renes Deus.* » (Ps. VII, 10). « *Ego Dominus scrutans cor et probare renes.* » (Jerem. XVII, 10.) « *Ego sum scrutans renes et corda.* » (Apoc. II, 23.) Ce serait donc vouloir imiter Dieu dans ce qu'il paraît s'être réservé et se glorifier comme d'un attribut spécial à sa toute puissance. C'est pourquoi, dans la pratique, si un sujet révèle réellement, sans supercherie « des actes de l'esprit d'autrui ou comprend des commandements purement mentaux », il fait voir clairement qu'il y en a lui ou autour de lui un autre esprit plus perspicace que l'esprit humain, qui l'assiste et l'habilite à l'acte que, par ses propres forces, il ne pourrait accomplir.

L'Église a donc bien fait, elle a fait preuve d'une grande sagesse et d'une grande prudence en interdisant cette pratique. Et si elle la prohibe, c'est donc qu'elle est répréhensible ; et si elle est répréhensible, c'est que l'acte qui la constitue ne peut être normal, naturel ; car, pourquoi le condamnerait-elle s'il était conforme à la nature, s'il ne dépassait pas les forces naturelles humaines ? On ne voit pas pour quel autre motif, elle le défendrait. Il n'est immoral que parce qu'il est superstitieux, et superstitieux parce que pour deviner la pensée d'autrui, il faut avoir recours à une puissance surhumaine ; parce que cette puissance entre en action concomitamment avec les conditions posées par la volonté perverse de l'homme, de l'opérateur et du sujet qui se pose comme médium. Ideoque, « totum hoc negotium ad superstitionem merito revocatur, et imitatio quædam est veteris theurgiæ. Hinc, jure meritoque a Sancta Sede magnetismus animalis, ut exerceri solet, est damnatus atque prohibitus. Proinde nobis probandi non videntur illi auctores qui putant admitti posse, tanquam naturales effectus magnetismi in primo et forte in secundo gradu, scilicet in somno, vel in somnanbulismo, non vero in tertio gradu *seu in statu visionis*. Etenim, patefaciendum foret *nullum* ex ejusmodi effectibus tum quoad *substantiam*, tum quoad *modum*, *legibus physicis* repugnare, atque idcirco a natura provenire posse ; quod non faciunt illi

Digitized by Google

auctores. Neque prætereundum est non raro dæmonem rebus ipsis naturalibus sese immiscere ut homines decipiat. » (P. Georges de Villefranche, *Comp. Pilos.*)

D'ailleurs, « certains phénomènes, quoique naturels en eux-mêmes, comme le sommeil nerveux, le somnambulisme, l'hallucination, la surexcitation de certains sens, ont aussi souvent pour cause des esprits malins ; car, ces phénomènes se produisent maintes fois d'une manière qui ne paraît pas naturelle (ainsi on endort d'un mot et on réveille d'un souffle), et d'autre part, ces phénomènes sont liés étroitement avec d'autres qui sont très probablement diaboliques ; » (*Traité de philos. scolast. n° 644.*) Ainsi, surtout *la connaissance de la pensée d'autrui*, sans autre moyen que l'hyperesthésie ou les radiations cérébrales. — « Non seulement aucun de ces moyens ne peut constituer l'âme dans un état où la science lui arrive soudainement et sans travail de sa part comme la lumière dans une chambre dont on ouvre les volets ; mais aucun esprit créé n'aurait assez de puissance pour un effet si merveilleux. Nous sommes condamnés par la nature à n'atteindre la vérité que successivement et par degrés, et même il est des connaissances que nous n'obtenons que par les sens ou de la bouche d'autrui, ce qui suppose toujours une succession de temps. Dieu seul, le créateur de l'intelligence, a le pouvoir de l'illuminer tout d'un coup comme par un éclair, et la connaissance ainsi communiquée, qu'on le remarque bien, est solide et permanente. Mais cette faveur est *un miracle* et un grand miracle et ce miracle n'est certainement pas l'effet des radiations cervicales ou de tout autre cause de ce genre. » (P. de Bonniot. *Les contrefaçons du miracle*, p. 232 et alias.) Même l'hyperesthésie du sujet ne peut l'expliquer, nous en avons exposé les preuves. Non, en aucun cas, la lecture immédiate ou divination des pensées, non manifestées par les signes ordinaires, ne peut s'expliquer par le simple jeu des radiations cérébrales. Exclusivement hypothétiques et plus que douteuses, celles-ci ne rendent aucunement compte des merveilleux phénomènes qu'on leur attribue et ne le peuvent absolument pas. Tout s'y oppose, tout y contredit : la science physiologique, la psychologie, la philosophie, l'expérience. C'est ce que nous voulions démontrer. Seuls, les incrédules (gens très crédules et irréductibles) continueront à y croire ; afin, sous prétexte « de lois secrètes de la nature, de forces inconnues », de pouvoir nier le miracle et le surnaturel.

Fr. L. d'Arment.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

GRÉGOIRE DE NAPLES

ÉVÊQUE DE BAYEUX

Dans l'article intitulé *Frère Grégoire de Naples et le couvent des Cordeliers de Bayeux*, (1) notre confrère le P. René a très justement combattu l'opinion de M. P. Sabatier identifiant le Grégoire de Naples, Évêque de Bayeux avec le Frère-Mineur du même nom qui fut Vicaire Général de l'Ordre pendant le séjour de saint François en Orient, puis Provincial de France. Ce sont bien deux personnages différents.

Tout récemment le P. Antoine de Sérent revenait sur la question et appuyait la même thèse par un argument tiré de la date de composition de la Chronique de Thomas d'Eccleston (2).

Nous croyons utile d'apporter une nouvelle démonstration en publiant la Bulle par laquelle Urbain IV institua Maître Grégoire de Naples doyen de Bayeux. Elle nous donne quelques détails intéressants sur la jeunesse du futur Évêque et rend désormais impossible toute confusion avec le Franciscain.

Nous y joignons quelques bulles antérieures, relatives au même personnage.

Magistro Gregorio de Neapoli Decano Baiocensi Capellano nostro.

Clara probitatis tue merita tuaque laudabilis apud sedem apostolicam conversatio et longa, placidaque familiaritas quibus reddidisti te semper et reddis in nostris oculis gratiosum, instanter exposcunt ut personam tuam scientia et moribus praeditam, et congruis attollamus favoribus et condignis beneficiis honoremus. Decet namque ut quia circa nos et romanam ecclesiam studiosis claruisti et clares servitiis, sic te specialibus efferre honoribus studeamus, ut ex hoc

(1) *Études franciscaines*, t. XXIV (1910) p. 615-629.

(2) *Archivum francisc. historic.* t. IV. p. 621.

Digitized by Google

evidenter appareat quod nequaquam esse possumus tue immemores bonitatis sed geramus te semper inter ceteros officiales et familiares nostros in cordis visceribus praedilectum. Vacante igitur decanatu Baiocensis ecclesiæ per resignationem dilecti filii Magistri Adenulfi Capellani nostri, nepotis fel. rec. Gregorii pp. praedecessoris nostri qui decanatum obtinebat eumdem, nos diligentius attendentes quod tu a primevo etatis tue tempore obsequiis ejusdem ecclesie deputatus adolescentie tue annos continue in Gallicanis partibus peregisti, quodque lingua et moribus adeo Gallicis te conformas quod potes merito non Italicus sed Gallicus potius reputari, ac volentes te quantumcumque tua cara nobis præsentia careamus inviti, in predicte ecclesie firmamento tanquam sydus irradians collocare ut et tibi per vite meritum et aliis proficias per exemplum, praedictum decanatum cum omnibus juribus, jurisdictionibus et pertinentiis suis apostolica tibi auctoritate conferimus, tibique de illo liberaliter providemus investientes te per nostrum annulum praesentialiter de eodem ac decernentes irritum et inane quicquid de decanatu ipso quem ante hanc ejus vacationem donationi apostolice duximus reservandum per capitulum ipsius ecclesie aut per quemcumque alium seu alios apostolica vel quacumque alia auctoritate attemptatum est, vel in posterum contigerit attemptari. Non obstantibus etc... *Datum apud Urbemveterem X Kal. Julii anno 3°* (22 Juin 1264) (Reg. Vat. t. 28, ep. 309).

Le même jour Urbain IV écrivait à l'Évêque de Séez et au Chapitre de Lisieux pour leur faire part de la nomination de Grégoire de Naples comme doyen de Bayeux et pour qu'ils soient les conservateurs de ses privilèges (Reg. Vat. t. 28 ep. 310.) (1).

Les autres documents ont trait à ses bénéfices et à ses différentes missions :

1. — *Cum sicut asseris. — Magistro Gregorio Baiocensi et Meldensi canonico, Capellano dilecti filii nostri G. S^i Eustachii diaconi Cardinalis.* — Innocent IV permet à Maître Grégoire de Naples, chanoine de Bayeux et de Meaux, chapelain du Cardinal Guillaume Fieschi, du titre de saint Eustache, de percevoir les revenus de son canonicat de Meaux bien qu'il n'ait pas pu y faire la première résidence obligatoire de six mois. D'Anagni 2 septembre 1254. (Reg. Vat. t. 23 ep. 505.)

2. — *Petitio dilecti. — Officiali Ambianensi.* — Alexandre IV confirme à Maître Grégoire de Naples un canonicat qu'il avait déjà reçu du temps d'Innocent IV dans le diocèse de Térouanne. Du Latran 15 mai 1257. (Reg. Vat. t. 25 ep. 390.)

3. — *Cum prebendam. — Alexandro de Ferentino et Hugoni*

(1) Cette bulle a déjà été publiée par M. l'abbé V. Bourrienne dans l'*Antiquus Cartularius ecclesiae Baiocensis*, Paris, Picard 1902, t. II p. 215-218, N° 478.

Digitized by Google

de Mortuo Mari Londoniensis et Saresbirensis ecclesiarum canonicis. — Alexandre IV assure à Maître Grégoire de Naples une prébende dans le diocèse de Worchester. De Viterbe 26 juin 1257 (Reg. Vat. t. 25 ep. 386.)

4. — Alexandre IV confie à Maître Grégoire de Naples l'examen d'une cause qui lui a été déférée par l'Évêque de Constance. De Viterbe, le 27 septembre 1257. (Reg. Vat. t. 25, ep. 639.)

5. — *Clara tue devotionis.* — *Magistro Gregorio de Neapoli Capellano nostro.* — Alexandre IV permet à Maître Grégoire de Naples de percevoir les revenus des prébendes qu'il a obtenues dans les diocèses de Meaux et de Térouanne bien qu'il ne puisse pas y résider. De Viterbe le 20 décembre 1257. (Reg. Vat. t. 25, ep. 53.)

6. — *Exhibita nobis.* — *Abbati S^i Galli, Constanciensis diœcesis.* — Alexandre IV confie à Maître Grégoire de Naples l'examen d'un litige entre Conrad de Fribourg, recteur de l'église de Wohnenwiller au diocèse de Constance et un autre clerc. De Viterbe le 7 février 1258. (Reg. Vat. t. 25 ep. 65.)

7. — *Exhibita nobis.* — *Abbati et Conv. Mon. Sublacensis.* Alexandre IV charge Maître Grégoire de Naples d'examiner un litige entre les moines de Subiaco et les habitants de Subiaco et de Castro Cerreto, vassaux du Saint Siège. D'Anagni le 21 novembre 1259. (Reg. Vat. t. 25 ep. 207.)

8. — *Cum ad nostram.* — *Episcopo Viterbiensi.*

Urbain IV confie à Grégoire de Naples le défense des biens de l'Église *in Castro Marthe* au diocèse de Viterbe. D'Orviéto le 30 janvier 1263. (Reg. Vat. t. 27. fol. 207.)

9. — Urbain IV confie à Maître Grégoire de Naples la mission de réconcilier la cité de Spolète avec le Saint Siège. D'Orviéto le 13 juin 1263. (Arch. Vat. Arm. XIII, caps. VII n° 1 et Reg. Vat. t. 26 ep. 138.)

10. — Urbain IV charge Grégoire de Naples de régler un différend entre Gérard, abbé du Saint-Sépulcre au diocèse de Cambrai et l'Évêque de cette ville. D'Orviéto, 21 juin 1264. (Reg. Vat. p. 29 ep. 135.)

Si notre Grégoire, évêque de Bayeux, a été au service de cette église dès son premier âge, s'il a vécu continuellement toutes les années de son adolescence en pays français ; s'il recevait d'autre part des bénéfices et des prébendes et se trouvait chapelain du Pape, puis chanoine de Bayeux en 1257, il semble bien impossible que ce soit le même que le franciscain Grégoire de Naples, vicaire de l'Ordre en 1219.

F. GRATIEN.
O. M. C.

Digitized by Google

LES ORIGINES DU DOGME DE LA TRINITÉ

Ce titre rappelle un ouvrage qui a paru il y a déjà un certain temps et qui est dû à la plume de M. Lebreton, professeur d'histoire des Origines chrétiennes à l'Institut catholique de Paris. (1) A cet ouvrage sont consacrées les pages qui suivent. Nous voudrions simplement dire sur lui notre impression et en condenser les principales données.

Le présent volume est le premier d'une vaste trilogie qui doit comprendre l'histoire du dogme de la Trinité depuis les origines jusqu'au IVe siècle. « Depuis Bacon, nul historien n'a traité ce sujet dans son ensemble avec l'ampleur qu'il mérite, et il semble que ni les histoires générales du dogme chrétien, ni les monographies consacrées aux différents théologiens ne suffisent à combler cette lacune. » Une autre raison qui ajoute à l'opportunité d'une telle publication, c'est que, « si les travaux scientifiques ont été rares, les œuvres de polémique ont pullulé ; et il faudrait sans doute remonter deux siècles en arrière, jusqu'aux origines de l'unitarisme, pour retrouver un tel acharnement à discuter le dogme de la Trinité et son histoire ».

Aussi M. Lebreton espère en écrivant ces pages « faire œuvre utile à la science et à l'Église. »

Et de fait, le volume que nous présentons aux lecteurs et qui est consacré à la *Révélation chrétienne*, nous montre que cet espoir est supérieurement fondé. Nous avons ici à rendre compte d'une œuvre de maître. Constatons d'abord la méthode de l'auteur. Ce qu'il a cherché dans les livres inspirés des deux Testaments, « ce n'est pas la règle de notre foi, c'est l'expression de la foi de leurs auteurs ; les passages qui en sont cités, ne le sont point comme des textes juridiques, pour trancher un débat, mais comme des documents historiques pour marquer le développement d'une doctrine. » Après cette déclaration de principe, est-il nécessaire de noter son scrupule pour que son exposé soit

(1) In-8° de xxvi-570 pp., G. Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.

Digitized by Google

autant que possible la traduction fidèle de la réalité : les passages de la Bible « sont cotés non d'après la Vulgate latine, mais d'après les textes originaux, transcrits ou traduits ». Pour la même raison, il « a pris soin de signaler les différences d'aspect, les nuances individuelles qui distinguent l'enseignement des différents auteurs sacrés », nuances qui peuvent être légitimement négligées par un théologien mais qui « ont aux yeux de l'historien une grande importance, parce qu'elles lui font saisir dans leur diversité les échos multiples que cette révélation a éveillés dans les âmes humaines ». Ce souci de la fidélité se manifeste encore dans le soin que M. L. s'est donné de dépouiller la bibliographie du sujet ; sans doute, il ne se flatte pas de l'avoir épuisée, du moins il a profité dans la mesure du possible des travaux de ses devanciers, non seulemeut des Pères et des théologiens catholiques, mais aussi des critiques de toute nuance ; l'enquête à laquelle il s'est livré et dont les richesses s'accumulent au bas des pages suppose un travail énorme.

Et cette érudition que d'aucuns appellent « colossale » n'est pas un embarras dans le développement du sujet. Le regard fixé sur le but, M. L. ne s'en distrait pas un instant ; les milliers de citations philosophiques ou bibliques, les multiples analyses et conclusions de détail s'insèrent le plus naturellement du monde dans la trame de l'exposé et forment un ensemble harmonieux. L'ouvrage, outre qu'il est très bien composé, est, soit dit en passant, écrit dans une langue d'une belle correction française ; certains passages mêmes sont remarquables par l'eurythmie continue du ton. Nous aimons à signaler les endroits où l'on traite de généralités, par exemple, les pages 270-271, consacrées au caractère des épîtres de S. Paul. Indiquons aussi dans un autre ordre, la page 416 relative à la cohésion de la doctrine de S. Jean quant à l'union du Père et du Fils.

Ce premier travail se borne donc à l'étude des origines du dogme de la Trinité. Il se divise en trois livres : *le milieu hellénique*, *la préparation juive*, *la révélation chrétienne*.

Mais ici une question se pose : cette première partie n'est-elle pas un hors-d'œuvre ? « Quand il est question de la Trinité chrétienne, pourquoi parler des mythologies païennes ou des spéculations helléniques sur le logos et sur l'esprit ? » Cette objection que se fait à lui-même M. l'abbé L., voici comment il y répond. « Ce n'est pas sans doute pour y trouver la source du dogme chrétien. C'est d'abord pour montrer qu'on l'y cherche en vain. Bien des historiens... ont pensé que c'était de l'hellénisme ou de l'alexandrinisme que notre théologie avait reçu la doctrine de la Trinité, ou du moins plusieurs de ses éléments essentiels... Pour critiquer ces hypothèses, la méthode la plus efficace est de considérer en elles-mêmes les deux doctrines qu'on s'efforce de rapprocher. » p. XIV.

Mais il y a une autre raison d'insister sur le milieu hellénique.

Digitized by Google

« Cette étude préliminaire ne servira pas seulement à écarter des hypothèses inexactes, mais aussi à apprécier par comparaison la transcendance du dogme chrétien. Il nous est aujourd'hui devenu si familier... que nous avons peine à saisir ce qu'il a de surhumain. Pour nous en rendre l'impression, il faut... nous mêler aux foules juives et païennes qu'ont évangélisées les premiers Apôtres... » (p. XIV.) La distance était si grande de ces théories religieuses de l'hellénisme à la doctrine chrétienne de la Trinité que leur influence sur elle quand elle eut lieu se traduisit surtout par une défiguration : « Le stoïcisme se reconnaîtra, par exemple, dans les tentatives le plus souvent malheureuses faites pour christianiser la théorie du Verbe séminal (λόγος σπερμαπκός) ou celle du double état du Verbe, intime et proféré (λόγος ἐνδιάθετος, λόγος προφορικός) ; on le sentira plus souvent encore entraver l'essor de la pensée chrétienne en jetant sur elle, comme une masse lourde et rigide, ses imaginations matérialistes... Il semble bien qu'il faille attribuer, du moins en partie, à ces habitudes de langage et de pensée, la lenteur avec laquelle se développa la théologie du Saint-Esprit et le caractère trop souvent impersonnel des expressions par lesquelles on le désigna longtemps... Le néo-platonisme... eut une action encore plus profonde et plus dangereuse. » La conception qu'il se faisait des relations de Dieu et du monde « s'essaya aussi au christianisme : elle apparaît dans les imaginations gnostiques échelonnant d'innombrables éons entre Dieu et la matière ; elle se trahit même chez plus d'un écrivain de l'Église, chez Origène surtout, dissolvant la Trinité en trois divinités inégales et subordonnées entre elles. » (pp. 87-88).

Le deuxième livre intitulé : « *Préparation* » se subdivise en trois parties d'inégale importance, respectivement consacrées à l'Ancien Testament, au Judaïsme palestinien et au Judaïsme alexandrin.

« Préparation » est bien le mot qui convient. Un texte de saint Grégoire de Nazianze cité par l'auteur pourrait servir d'exergue à cette seconde partie ; il éclaire en plus d'un point l'histoire du dogme de la Trinité. « L'Ancien Testament a clairement manifesté le Père, obscurément le Fils et a fait entendre la divinité du Saint-Esprit. Aujourd'hui l'Esprit vit parmi nous et se fait plus clairement connaître. Car il eût été périlleux, alors que la divinité du Père n'était point reconnue, de prêcher ouvertement le Fils, et tant que la divinité du Fils n'était pas admise, d'imposer, si j'ose dire, comme en surcharge le Saint-Esprit : on eût pu craindre que, comme des gens trop chargés d'aliments, ou comme ceux qui fixent sur le soleil des yeux encore trop débiles, les fidèles ne perdissent cela même qu'ils étaient capables de porter ; il fallait, au contraire, que par des additions partielles, et, comme dit David, par des ascensions, de gloire en gloire, la splendeur de la Trinité rayonnât progressivement. » (pp. 89-90) Aussi M. L. ne demandera pas à l'histoire de découvrir dans l'Ancien Testament

Digitized by Google

ce que les plus illustres Pères n'y ont pas vu, et, sans chercher dans les livres des Juifs une révélation que Dieu réservait aux chrétiens, il se contente d'esquisser « le progrès des idées religieuses par lesquelles Dieu préparait son peuple à la révélation de la Trinité. »

Ce progrès s'est surtout manifesté dans le Judaïsme postexilien. L'idée de Dieu s'épure ; toute idolâtrie est abolie, l'intransigeance et la vigueur de la foi au Dieu unique s'affirment dans la littérature et dans les faits. La conception de Dieu devient en même temps plus universelle : on s'habitue à nommer Iahvé, Dieu du ciel et de la terre, Seigneur du ciel, roi des siècles, maître du monde, roi de toute la création. Ce domaine de Dieu est aussi plus vivement senti comme individuel : Dieu est la Providence de chaque homme, il est surtout le Père, de tous évidemment, mais spécialement des justes.

A la conception de Dieu, se rattachent celles de l'Esprit, de la Sagesse, de la Parole. La croyance à l'Esprit apparaît la première : l'Esprit est principe de vie agissant dans l'homme et dans l'univers ; les dons extraordinaires ou charismes sont une des manifestations de sa présence dans l'âme. Esprit de Iahvé, identique à Iahvé, il est représenté comme intimement uni à la Sagesse divine et décrit parfois sous les mêmes traits. La théologie juive de la Sagesse a, en grande partie, un caractère pratique et moral. Du livre de Job au livre de la Sagesse de Salomon, les traits vont en se précisant ; alors que dans le premier, la Sagesse n'était peut-être que la personnification poétique d'une idée abstraite, dans le second, elle est représentée comme se distinguant de Dieu et comme constituant une hypostase ou du moins tendant vers ce terme. La doctrine de la Parole, parallèle à celle de la Sagesse dans les livres sapientiaux, s'est beaucoup moins développée. A côté de ces doctrines, il y avait la croyance messianique dont les données sont à relever. Le Messie est appelé Fils de Dieu, Dieu fort, né de toute éternité, assis à la droite de Dieu. Mais ces termes, malgré les perspectives qu'ils ouvrent, restaient mystérieux pour les Juifs. « C'est l'Évangile qui leur donne toute leur valeur, en les éclairant de la lumière du Christ : en lui tous ces traits s'accusent et s'unissent... Comme les Pères aiment à le constater, il interprète, par sa seule manifestation, les prophéties jusque-là méconnues » (p. 124).

Nous croyons inutile de nous étendre sur le judaïsme palestinien dont les livres « n'ont exercé sur la théologie trinitaire qu'une influence minime » et, malgré l'intérêt évident qui s'attache à la personnalité de Philon, le représentant le plus éminent du judaïsme alexandrin et, dans la pensée d'écrivains rationalistes, le père de la doctrine chrétienne du Logos, nous nous bornerons à noter ces constatations de l'auteur, d'ailleurs décisives : révélateur du Dieu invisible, le Logos n'a point droit au nom incommunicable ὁ Θεός, mais seulement à l'appellation de Θεός. Il n'appartient qu'aux parfaits de contempler Dieu en lui-même ; aux autres il n'est donné que de l'entrevoir dans cette

Digitized by Google

ombre de lui-même, qu'est le Logos. Tout ensemble immanent et transcendant, le Logos philonien réconcilie dans une étrange synthèse le monisme de Chrysippe et le dualisme platonicien. La personnalité qu'on a cru parfois découvrir dans le Logos philonien n'est qu'apparente : outre les textes plus nombreux et plus caractéristiques où le Logos est décrit certainement comme une force impersonnelle, les textes où la personnalité lui est attribuée s'expliquent par le langage trop poétique du philosophe alexandrin et aussi par une certaine dose de mythologie allégorisante.

Nous voici à la Révélation chrétienne : la méthode d'exposition change : « la spéculation grecque et la théologie juive avaient été exposées comme des doctrines, la venue du Fils de Dieu est racontée comme un fait » (p. XVI). C'est que le dogme de la Trinité a pour origine « moins un enseignement qu'une personne. Platon, pour ses disciples était le Maître, Moïse, pour le Juif était le législateur, Jésus, pour les chrétiens, est l'objet même de la foi » (p. XVII).

Quand on passe de l'Ancien Testament aux écrits du Nouveau, notamment à ceux de S. Paul et de S. Jean, on a l'impression d'entrer dans un monde différent de celui qu'on quitte et où la prière, les croyances, la vie entière sont pénétrées d'idées nouvelles. L'historien qui prétend retracer le développement de ces doctrines doit « prendre parti : s'il juge recevable le témoignage des évangélistes, il attribuera à Jésus lui-même le rôle décisif dans la révélation de ces dogmes, et par conséquent, il exposera avant tout son action personnelle, sauf à suivre le développement ultérieur de la doctrine chez S. Paul et chez S. Jean. S'il juge cette attribution illégitime, il devra faire des disciples du Christ les créateurs de toute cette théologie...; ce sont donc ces maîtres qu'il étudiera tout d'abord » (pp. 207-208). Il nous est impossible d'entrer dans le développement des raisons historiques qui permettent à l'auteur de conclure : « Pour nous, Jésus a été dès l'origine, le révélateur du dogme chrétien en même temps que son objet réel » (p. 209). De fait, la violence que, dans l'hypothèse contraire, on est obligé de faire aux textes, les contradictions et les impossibilités auxquelles on se heurte, donnent à la thèse de M. L. une solidité à toute épreuve. Les documents primitifs sont donc bien l'écho fidèle de l'enseignement de Jésus et nous n'avons qu'à nous y reporter pour suivre dans cet enseignement le développement progressif du dogme trinitaire.

Les Évangiles synoptiques nous enseignent avec une grande insistance la foi au Père céleste, la confiance filiale en Dieu : cette confiance doit inspirer surtout la prière. Le pardon des péchés est le fruit de cette confiance, et, si la vie est consacrée à l'imitation de Dieu, la filiation divine en sera la récompense.

Les exégètes libéraux ont prétendu décrire l'éveil et l'épanouissement progressif de la conscience filiale du Christ ; c'est dans l'âme des dis-

Digitized by Google

ciples qu'il y a lieu d'en suivre la naissance et le progrès. Les œuvres de Jésus et en particulier ses miracles commencent à le révéler. Ses paroles permettent de le pénétrer plus intimement ; il est celui qui doit venir et on ne doit pas en attendre un autre. Il annonce un règne futur, mais pas un autre roi que lui, et dès maintenant, il parle en maître et s'affirme tel. Ce qui est plus expressif, ce sont ses exigences et ses promesses : « quiconque aime son père ou sa mère, son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. » « Prenez mon joug sur vous et vous trouverez le repos de vos âmes. » A Césarée de Philippe, Pierre le proclame : Fils de Dieu, et Jésus lui dit : « C'est mon Père dans les cieux qui te l'a révélé. » Tout en ayant devant le Père une attitude effacée, dépendante, Jésus revendique des pouvoirs divins : la rémission des péchés, le jugement des vivants et des morts, la présence perpétuelle parmi ceux qui s'assembleraient en son nom. Il affirme sa transcendance parfaite vis-à-vis de tout le créé, surtout en déclarant qu'un rapport de réciprocité parfaite l'unit au Père et qu'ils sont l'un et l'autre pour toute créature un mystère insondable.

Le Fils nous est apparu en personne ; le Saint-Esprit ne s'est révélé que par ses dons ; sa personnalité perce pourtant çà et là dans les synoptiques : la conception virginale est la première œuvre du Saint-Esprit. Plus tard, au bord du Jourdain, il se manifeste et pousse Jésus au désert, le Christ annonce aux apôtres la venue de l'Esprit-Saint qui doit les parfaire en vue de leur mission. Il prescrit à ses disciples d'enseigner toutes les nations et de les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

A l'affirmation du Christ sur lui-même s'ajoute, pour la confirmer, la foi de l'Église naissante éclairée par les lumières de la Pentecôte. Elle s'exprime surtout dans le titre de Seigneur (Κυριος, Dominus) devenu comme le nom propre de Jésus : l'emploi de cette expression est l'un des faits les plus révélateurs de la foi chrétienne : le terme de Κυριος est comme celui de ο Θεος un nom que des chrétiens ne peuvent, sans blasphémer, appliquer à d'autres qu'à Dieu.

L'opération de l'Esprit-Saint remplit les Actes des Apôtres ; elle a tous les caractères de celle d'une personne, ce caractère éclate surtout dans la direction qu'il imprime à l'œuvre de Dieu : c'est lui qui provoque les démarches décisives de saint Pierre qui dicte les décrets des Apôtres, choisit les missionnaires, leur trace la voie.

Cherchons maintenant l'aspect sous lequel la foi trinitaire apparaît chez les deux grands Apôtres du Christ : saint Paul et saint Jean, et les développements nouveaux qu'elle leur doit.

Dans les écrits des autres Apôtres les formules de salut ou de prière où ils unissent Dieu et le Christ ne sont pas rares ; cette habitude est plus constante encore chez saint Paul : le Père et le Fils sont intimement unis comme le milieu spirituel dans lequel l'Église vit. Le

Digitized by Google

Christ est la source de la vie spirituelle, c'est par lui que nous avons accès auprès du Père ; « il est l'image du Dieu invisible, premier-né avant toute créature ; car en lui tout a été créé dans les cieux et sur la terre. Tout a été créé par lui et pour lui. Et il existe avant tout, et tout subsiste en lui..., il est le principe, le premier-né d'entre les morts, afin d'avoir la primauté en tout, parce qu'il a plu à Dieu que toute sa plénitude habitât en lui et il a voulu réconcilier par Dieu toutes choses avec lui-même, celles qui sont sur la terre et celles qui sont dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix. » Cette primauté essentielle du Christ se résume pour saint Paul dans le dogme fondamental de la foi chrétiennne, dans cette confession si efficace qu'elle suffit au salut : Κυριος Ιησους : Jésus est Seigneur.

La doctrine paulinienne du Saint-Esprit est remarquable par sa richesse : l'Apôtre nous représente l'Esprit-Saint envoyé, donné, répandu dans nos cœurs par le Père, pour les illuminer, sanctifier et fortifier ; il est le principe de la résurrection des corps. C'est une force personnelle ; il habite en nous ; en nous il gémit, il intercède ; dans l'Église entière, il produit et distribue les dons comme il le veut, ainsi d'ailleurs que Dieu les produit lui-même. Il faut reconnaître pourtant que l'action de l'Esprit-Saint apparaît beaucoup plus nettement que sa personne ; si la personnalité distincte du Fils se manifeste très clairement dans sa vie mortelle et glorieuse, dans sa préexistence même, la personnalité du Saint-Esprit reste dans l'ombre : sa mission par le Père nous fait assez entendre sa dépendance vis-à-vis de lui, mais sans déterminer avec précision les relations intimes qui les unissent. Entre le Fils et l'Esprit on saisit une union extrêmement étroite, et, par delà l'action sanctificatrice où on l'aperçoit directement, on pressent des mystères d'une intimité infinie ; mais ce sont encore des secrets divins : saint Jean va les révéler, et l'enseignement du Christ qu'il rapportera aidera à mieux entendre les paroles de saint Paul.

Laissons l'Épître aux Hébreux, écho de la doctrine de saint Paul, passons sur l'Apocalypse où le Logos apparaît pour la première fois. C'est dans l'Évangile de saint Jean que la doctrine de la Trinité atteint son maximum de clarté. Pour étudier sous son vrai jour sa théologie, le meilleur moyen est d'entrer dans son Évangile par le prologue. D'après M. Harnak, il n'aurait été écrit par l'évangéliste que pour faire passer ses lecteurs de la conception du Logos à celle du μοκογενης Θεος ; la plupart des exégètes y voient, au contraire, l'expression la plus intime de la pensée de saint Jean. De fait, que l'on rapproche le prologue de l'Épître aux Hébreux et l'on devinera, sous la différence des styles, une théologie très semblable. Entre le début de la Genèse et les premiers mots de saint Jean, le parallélisme est manifeste et intentionnel. Néanmoins, la meilleure explication de ce nom de Verbe que saint Jean donne au Fils de Dieu est dans les documents chrétiens qui ont préparé le IVe Évangile. Les Épîtres aux Corinthiens et aux

Digitized by Google

Colossiens nous donnent tous les éléments essentiels de la doctrine du Verbe, le nom seul manque ; il apparaît enfin dans l'Apocalypse jeté incidemment au milieu d'une vision triomphale. Dans le prologue il apparaît sans explication comme un terme déjà familier. La vie que, dès le commencement, il menait en commun avec Dieu implique son caractère personnel. La filiation avec Dieu il ne la doit pas à son Incarnation : de toute éternité il est « le Dieu monogène » qui est dans le sein du Père : c'est cette révélation qui va remplir tout l'Évangile.

La préexistence éternelle du Verbe est surtout affirmée dans des circonstances particulièrement solennelles : dans le discours sur le pain de vie, dans le discours sur la lumière du monde, dans le témoignage suprême rendu à la vérité devant Pilate. Comme Jésus était la vie dès le commencement, de lui aussi découle éternellement la vie : cette conception est centrale dans l'Évangile, et il serait vain d'en chercher la source dans Philon : il ne s'est jamais représenté le Logos comme vie. Le concept de lumière est intimement lié à celui de vie. La vie était la lumière des hommes, des chrétiens d'abord ; mais les méchants, eux aussi, sont atteints par cette lumière qui les discerne et les juge. De même que Jésus est lumière il est aussi vérité : dire que Jésus est vérité, c'est dire avant tout que jusqu'à lui tout était ombre et qu'en lui la réalité est apparue.

Pour pénétrer plus intimement cette réalité qu'est la nature divine, il faut considérer les rapports du Père et du Fils. « Le Père est plus grand que moi », dit Jésus, et de là, les Ariens concluaient au caractère subordonné de la divinité du Christ. Constatons d'abord la réelle dépendance du Fils à l'égard du Père, dépendance qui est affirmée ici plus qu'en aucun autre livre du Nouveau Testament : « dépendance d'un homme vis-à-vis de Dieu, dépendance pleine d'amour, de confiance, d'intimité, mais en même temps, dépendance étroite et totale. » Mais d'autre part, certains détails dans les mêmes textes se refèrent au Christ comme préexistant à la création (XVII, 5). D'autres passages attestent dans le Christ une science parfaite, universelle, proprement divine (XVI, 30). L'action du Christ a, avec celle du Père, même continuité, même efficacité, même puissance (V, 17). Le principe de leur opération commune est leur mutuelle immanence (XIV, 10). Cette unité se manifeste aussi dans la gloire, fruit naturel des œuvres divines : le Père est glorifié *dans* le Fils plutôt que glorifié *par* le Fils (XIII, 31, 32); de même, et à cause de cela, le culte des chrétiens atteindra le Père *dans* le Fils plutôt que *par* le Fils (XIV, 7, 9. 10). Dès lors, s'explique, sans recourir à la solution arianiste, le mystère de cette dépendance du Fils à l'égard du Père : il ne dit, il ne fait rien de lui-même, il n'a rien qu'il ne tienne du Père ; c'est qu'entre le Fils et le Père tout est commun : l'action, la vie, l'être; c'est que le Fils est dans le Père et le Père dans le Fils ; c'est que les deux personnes s'unissent dans l'identité de nature. La dépendance et l'unité contemplée dans le

Digitized by Google

Fils et dans le Père devient l'idéal de la vie chrétienne : les chrétiens dans le Christ comme le Christ en Dieu, et ainsi tous seront consommés dans l'unité.

Mais pour mieux entendre cette unité, il faut étudier la doctrine johannique de l'Esprit-Saint ; elle est beaucoup moins développée que celle du Père et du Fils ; elle en est cependant le complément nécessaire.

Si l'on considère les écrits de saint Jean, l'Apocalypse mis à part, on y peut distinguer du point de vue de la doctrine de l'Esprit trois groupes de textes assez dissemblables. Le premier comprend le récit du ministère du Christ (IX-III), et se compose simplement de quelques traits qui font pressentir la venue de l'Esprit ; le second comprend sa Passion et sa Vie glorieuse (XIV-XXI) et toute la doctrine johannique ; le troisième comprend la première Épître de saint Jean et se contente de quelques brèves mentions.

La première partie présente, au sujet de l'Esprit, des enseignements qui rappellent ceux de la théologie paulinienne ; saint Jean comme saint Paul est l'élève de la Bible, non de la philosophie grecque. Des textes du second groupe une impression d'ensemble se dégage irrésistible : l'Esprit-Saint promis par Jésus n'est pas seulement un don, une force, c'est une personne vivante comme il l'est lui-même et une personne dont l'action est si divine que sa présence remplacera avantageusement pour les disciples la présence visible de Jésus. Une étude attentive du détail ne fait que fortifier cette impression. « C'est bien, en effet, une personne dont l'action est décrite ici : c'est un Paraclet, un avocat ; il apprendra tout aux autres, il leur rappellera tout ce que le Christ leur a dit ; il rendra témoignage du Christ ; il convaincra le monde ; il dira aux Apôtres tout ce qu'il aura entendu ; mais ce qui est plus décisif, c'est la comparaison instituée par Jésus lui-même entre l'Esprit et Lui : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet, pour qu'il soit avec vous pour toujours » (XIV, 15) ; toute la suite du discours ne fait qu'accentuer ce parallèlisme ; la personnalité de Jésus est la mesure de la personnalité du Saint-Esprit ; il faut les nier à la fois tous les deux ou les reconnaître tous les deux. Que l'Esprit ne soit ni le Père, ni le Fils, c'est chose plus évidente encore : à la prière du Fils, le Père enverra un autre Paraclet ; envoyé par le Père au nom du Fils, ce Paraclet rappellera aux Apôtres tout ce que le Fils leur a dit ; il procède du Père, il sera envoyé par le Fils de la part du Père, il rendra témoignage du Fils. On peut même dire en général que, d'après la doctrine de saint Jean, les relations du Fils et de l'Esprit sont celles du Père et du Fils. Le Fils est le témoin du Père; de même l'Esprit rend témoignage du Fils ; il glorifie le Fils, de même que le Fils glorifie le Père. Le Fils ne dit rien de lui-même, mais seulement ce que le Père veut qu'il dise. Enfin, de même que le Fils est envoyé par le Père, l'Esprit est envoyé par le Fils.

Digitized by Google

Au reste, cette analogie n'est pas telle qu'elle ne comporte des différences essentielles : la filiation caractérise les relations du Fils et du Père ; elle n'apparaît jamais dans la théologie de l'Esprit. Le Père est l'unique principe du Fils, il n'en est pas ainsi du Fils vis-à-vis de l'Esprit : le Fils envoie, mais de la part du Père.

Les quelques mentions sur l'Esprit qu'on peut recueillir dans la première Épître le représentent avant tout comme un témoin : témoin de l'Incarnation du Fils de Dieu, témoin de la présence de Dieu dans les chrétiens : il est la garantie de la possession de Dieu : ayant reçu l'Esprit de Dieu, nous savons que nous sommes en Dieu et que Dieu est en nous.

Ce dernier trait de la théologie trinitaire de saint Jean complète tous ceux qui ont été relevés jusqu'ici : le mystère de la Trinité est, avant tout, pour saint Jean, un mystère d'union, union des personnes divines entre elles, union des chrétiens en elles et par elles, union caractérisée par ce vœu du Christ : « Moi en eux, Père, et toi en moi, pour qu'ils soient consommés en un. »

Une conclusion très ferme ressort de l'enquête dont nous avons esquissé les principales données : quoiqu'en pensent certains historiens, la foi primitive du chrétien en la Trinité n'est pas un moment de cette évolution générale qui se propage depuis Philon jusqu'aux gnostiques du IIe siècle. « L'histoire qui vient d'être racontée permet de juger cette hypothèse : on a constaté comment la foi chrétienne était née, non d'une spéculation, mais d'un fait ; comment les plus grands théologiens du christianisme, saint Paul et saint Jean, loin d'être les initiateurs de ce mouvement doctrinal, avaient été dominés par quelqu'un de plus grand qu'eux, qui s'était imposé à leur foi, en même temps qu'à la foi commune des disciples. Il faut ajouter que Jésus-Christ, l'auteur et l'objet de cette foi, lui avait imprimé une direction qui contrariait tous les courants doctrinaux de cette époque » (p. 430). Ce dernier point, d'une importance souveraine dans la question, apparaît surtout dans le contraste entre la théologie de Philon et celle de saint Jean ; et lorsqu'on considère, soit le rôle assigné de part et d'autre au Logos, soit la conception générale de la connaissance religieuse, soit enfin et surtout la conception fondamentale de la nature divine, une réflexion déjà suggérée par tout l'ensemble de l'ouvrage, s'impose irrésistiblement. « La spéculation humaine s'est en vain flattée de sonder la vie divine, ses efforts superbes n'ont abouti qu'à des rêves stériles et décevants ; c'est dans l'humilité de l'Incarnation que le mystère de Dieu s'est révélé : scandale pour les Juifs, folie pour les Gentils, force et sagesse de Dieu pour les élus. » (p. 436)

Fr. BÉNIGNE,
O. M. C.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ INDIENNE

D'APRÈS LES LOIS DE MANOU

S'il est une pensée bien éloignée de l'entendement indien, c'est assurément cette idée d'égalité qui, depuis cent ans surtout, ferment d'agitation, secoue si fiévreusement la société européenne. Ce qui manque aux Indiens, ce qui a manqué aux vieilles sociétés de l'antiquité classique, c'est la connaissance de l'unité naturelle et originelle de l'espèce humaine. S. Paul a dû l'enseigner comme une nouveauté aux esprits cultivés d'Athènes (Act. XVII. 26). Tous les hommes, et précisément en tant qu'hommes, sont frères, fils d'un même père : c'est là une vérité qui n'est point un mystère surnaturel et nécessairement, pour être connu, révélé de Dieu, et pourtant, l'Église Catholique seule en a la perception nette, pratique. Il n'est donc pas étonnant que la société indienne, tout entière et depuis tant de siècles plongée dans les ténèbres du plus pur paganisme, sans espérance, sans Eucharistie, sans amour, reflète dans sa législation, des dispositions auxquelles les mœurs de l'Occident chrétien ne nous ont point habitués.

L'Inde est appelée le « pays des castes ». Dénomination parfaitement vraie. Ce qui frappe dès qu'on veut prendre contact avec les Indiens, c'est leur répartition symétrique en classes ou castes à frontières sévèrement établies. Les castes sont innombrables ; souvent, mais pas toujours, elles correspondent aux divers métiers exercés par la population. On peut alors les comparer aux corporations médiévales ou aux syndicats contemporains, mais avec cette différence que la caste saisit l'homme tout entier, dans sa vie individuelle et domestique comme dans sa vie professionnelle et publique. On naît membre d'une caste, comme on naît citoyen d'une ville ; bien plus, on meurt néces-

Digitized by Google

sairement dans sa caste, car aucune porte de communication n'est ouverte entre les différents compartiments de la société. Le grand nombre de divisions et de subdivisions qui s'en va réglementer jusqu'aux dernières ramifications du peuple, se ramène, à la base, à quatre grandes classes sociales : la classe sacerdotale, les Brâhmanes, la classe militaire, les Kchatriya, la classe commerçante, les Vaisyas et la classe servile, les Soûdras. Les trois premières sont nobles, la dernière est vile. Essayons de voir, d'après le recueil législatif qui porte le nom de Manou (1), comment les Indiens ont distribué, entre ces quatre ordres, les divers emplois de la communanté sociale.

Nous citerons d'abord quelques stances qui indiquent très bien les positions respectives des quatre castes, puis nous verrons les devoirs spéciaux que le législateur a imposés à chacune d'elles.

Dix ou douze jours après la naissance d'un enfant a lieu la cérémonie de l'imposition du nom. Or, d'après la loi (livre II, st. 31 et 32) le nom d'un Brâhmane doit indiquer la faveur propice et la félicité, celui d'un Kchatriya, la puissance et la protection, celui d'un marchand la richesse et la libéralité, celui d'un Soûdra, l'abjection et la dépendance. « La prééminence est réglée par le savoir entre les Brâhmanes, par la valeur entre les Kchatriyas, par la richesse en grains entre les Vaisyas, par la priorité de naissance entre les Soûdras » (livre II, st. 155). « Il faut demander à un Brâhmane, en l'abordant, si sa dévotion est prospère ; à un Kchatriya, s'il est en bonne santé ; à un Vaisya, s'il réussit dans son commerce ; à un Soûdra, s'il n'est pas malade ». (liv. II, st. 127). « Que le Kchatriya se tire du danger par la force de son bras ; le Vaisya, au moyen de ses richesses, de même que le Soûdra ; le Brâhmane, par les prières et les offrandes » (livre XI, st. 34). Voici maintenant, indiqués par le Code lui-même les devoirs généraux des quatre classes. Dieu, dit-il, « donna en partage aux Brâhmanes l'étude et l'enseignement, l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir. Il imposa pour devoir au Kchatriya de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les Védas et de ne pas s'aban-

(1) Ce livre (Mànava-Dharma Sàstra), ou plutôt cette compilation sanscrite, remonte très probablement à 1000 ou 1300 ans avant Notre-Seigneur. Il serait donc contemporain du temps où les Juges, en Palestine, sauvaient et gouvernaient le peuple de Dieu. — Nous donnons ici la traduction de Loiseleur Deslongchamps.

Digitized by Google

donner aux plaisirs des sens. Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les Védas, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les fonctions allouées au Vaisya. Mais le Souverain Maître n'assigna au Soûdra qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite » (Livre I, st. 88, 89, 90 et 91).

De toutes les castes, la première, la plus noble c'est la caste sacerdotale. Chez les enfants d'Israël Moïse lui aussi confia le sacerdoce à une classe héréditaire distincte, la tribu de Lévi. Mais jamais les Israélites n'oublièrent que les Lévites étaient leurs frères. Les Brâhmanes au contraire, sont élevés socialement au dessus du reste de la population comme une aristocratie intangible, de race différente et supérieure. Pour parvenir à la notion même du Brâhmane ne faut-il pas tout d'abord, gravir l'échelle des êtres, comme on monte au temple par l'ascension des degrés ? « Parmi tous les êtres, les premiers sont les êtres animés, parmi les êtres animés, les êtres intelligents : les hommes sont les premiers entre les êtres intelligents, et les Brâhmanes, entre les hommes » (Livre I, st. 96). Les Indiens sont foncièrement religieux ; la religion se trouve mêlée à tous les actes de leur vie privée et publique. Aussi le Code de Manou insiste spécialement sur les actes religieux auxquels les Brâhmanes doivent s'appliquer. « Pendant le crépuscule du matin, qu'il se tienne debout, répétant à voix basse la Sâvitrî (= prière, invocation) jusqu'au lever du soleil ; et le soir, au crépuscule, qu'il la récite assis jusqu'au moment où les étoiles paraissent distinctement. En faisant sa prière le matin, debout, il efface tout péché qu'il a pu commettre pendant la nuit ; et en la récitant le soir, assis, il détruit toute souillure contractée pendant le jour » (Livre II, st. 101 et 102). « Que le Brâhmane récite en temps convenable, avec la plus grande exactitude, la partie du Véda qu'il doit répéter tous les jours ; ce devoir a été déclaré par les Sages le principal ; tout autre devoir est dit secondaire » (Livre IV stance 147).

Aux actes de Religion tels que le sacrifice et la prière, les Brâhmanes doivent joindre les exercices de mortification et d'ascétisme. L'Indien ignore cette philosophie superficielle et joyeuse qui, depuis Rousseau, enseigne que l'homme naît bon et qu'il suffit, pour accomplir le bien, de suivre les instincts de la nature. Au contraire, l'existence du mal moral, du péché, les moyens à employer pour le prévenir, c'est-à-dire l'ascétisme, et

Digitized by Google

les moyens à prendre pour l'expier lorsqu'il est commis, c'est-à-dire la pénitence, ont entouré l'âme indienne d'une atmosphère de gravité religieuse à laquelle il ne manque, pour être chrétienne, que la Foi en Jésus-Christ Rédempteur et la divine espérance du pardon. Écoutons le législateur indien : « Lorsque les organes des sens se trouvent en rapport avec des objets attrayants, l'homme expérimenté doit faire tous ses efforts pour les maîtriser, de même qu'un écuyer pour contenir ses chevaux » (Livre II, st. 88). « L'homme qui entend, qui touche, qui voit, qui mange, qui sent, sans éprouver ni joie ni tristesse, doit être reconnu comme ayant dompté ses organes » (Livre II, st. 98). « En se livrant au penchant des organes vers la sensualité, on ne peut manquer de tomber en faute ; mais en leur imposant un frein, on parvient au bonheur suprême. Certes, le désir n'est jamais satisfait par la jouissance de l'objet désiré : semblable au feu dans lequel on répand du beurre clarifié, il ne fait que s'enflammer davantage. Comparez celui qui jouit de tous ces plaisirs des sens et celui qui y renonce entièrement : car l'abandon complet de tous les désirs est préférable à leur accomplissement » (Livre II, st. 93, 94, 95).

Une chose importante à savoir pour un noble Brâhmane, c'est la politesse. Car, dit le Code, « le Brâhmane qui ne connaît pas la manière de répondre à une salutation ne mérite pas d'être salué par un homme recommandable par son savoir ; il est comparable à un Soûdra » (Livre II, st. 126). « Après la formule de salutation, que le Brâhmane, qui aborde un homme plus âgé que lui, prononce son propre mon, en disant : « Je suis un tel » (Livre II, st. 122). « Puisses-tu vivre longtemps, ô digne homme! c'est ainsi qu'il faut répondre au salut d'un Brâhmane, la voyelle de la fin de son nom avec la consonne qui précède doit être prolongée de manière à occuper trois moments » (Livre II, st. 125).

Pour inspirer davantage encore le respect de la classe sacerdotale, les lois de Manou nous font connaître combien est grave, pour la conscience indienne, toute injure faite à un Brâhmane, et parallèlement, combien méritoire toute faveur dont il est le bénéficiaire. Celui « qui se précipite sur un Brâhmane dans l'intention de le blesser, est condamné à tourner pendant cent années dans l'enfer appelé Tâmisra. Pour l'avoir, par colère et à dessein, frappé rien qu'avec un brin d'herbe, il doit renaître pendant vingt et une transmigrations, dans le ventre d'un

Digitized by Google

animal ignoble. L'homme qui par ignorance de la loi, fait couler le sang du corps d'un Brâhmane qui ne le combattait pas, éprouvera après sa mort la peine la plus vive. Autant le sang en tombant à terre absorbe de grains de poussière, autant d'années celui qui a fait couler ce sang sera dévoré par des animaux carnassiers, dans l'autre monde. C'est pourquoi celui qui connaît la loi ne doit jamais attaquer un Brâhmane, ni le frapper même avec un brin d'herbe, ni faire couler du sang de son corps » (Livre IV, st. 165, 166, 167, 168, 169). « Que le roi se garde bien de tuer un Brâhmane, quand même il aurait commis tous les crimes possibles; qu'il le bannisse du royaume en lui laissant tous ses biens, et sans lui faire le moindre mal. Il n'y a pas au monde de plus grande iniquité que le meurtre d'un Brâhmane ; c'est pourquoi le roi ne doit pas même concevoir l'idée de mettre à mort un Brâhmane » (Livre VIII, st. 380 et 381). « Le don fait à un homme qui n'est point Brâhmane n'a qu'un mérite ordinaire ; il en a deux fois autant, s'il est offert à un homme qui se dit Brâhmane, adressé à un Brâhmane avancé dans l'étude des Védas, il est cent mille fois plus méritoire » (Livre VII, st. 85). « Doué d'un pur éclat, le feu, même dans les places où l'on brûle les morts, n'est pas souillé, et il flambe ensuite avec une plus grande activité pendant les sacrifices, quand on y jette du beurre clarifié. Ainsi, lors même que les Brâhmanes se livrent à toutes sortes de vils emplois, il doivent constamment être honorés » (Livre IV, st. 318 et 319).

Si la loi réclame pour le Brâhmane des égards particuliers c'est aussi qu'elle lui impose un idéal de vertu proportionné à l'éminence de son rang. « Un Brâhmane doit toujours se plaire dans la vérité, la justice, les coutumes honorables et la pureté, châtier ses élèves à propos, et régler ses discours, son bras et son appétit. Qu'il renonce à la richesse et aux plaisirs lorsqu'ils ne sont point d'accord avec la loi et à tout acte même légal qui préparerait un avenir malheureux et affligerait les gens. Qu'il n'agisse pas, ne marche pas, ne regarde pas inconsidérément » (Livre II, st. 175, 176, 177). « Qu'il dise la vérité, qu'il dise des choses qui fassent plaisir... » (Livre IV, st. 138). « Qu'il n'insulte pas ceux qui ont un membre de moins, ni ceux qui en ont un de trop, ni les ignorants, ni les gens âgés, ni les hommes dépourvus de beauté, ni ceux qui n'ont pas de bien, ni ceux dont la naissance est vile » (Livre IV, st. 141).

La classe militaire est la seconde, c'est généralement à cette

Digitized by Google

caste qu'appartiennent les dynasties royales qui aujourd'hui encore, mais sous la suzeraineté de la couronne britanique, règnent dans les États indigènes. Voici d'abord quelques préceptes généraux. « Le principal devoir d'un Kchatriya est de défendre les peuples » (Livre VII, st. 144).

« Un guerrier ne doit jamais, dans une action, employer contre ses ennemis des armes perfides, ni des flèches barbelées, ni des flèches empoisonnées, ni des traits enflammés » (Livre VII, st. 90). « Un roi a été créé pour être le protecteur de toutes les classes et de tous les ordres, qui se maintiennent successivement dans l'accomplissement de leurs devoirs particuliers » (Livre VII, st. 35).

C'est la caste des Kchatriyas qui a donné des rajas à l'Inde, aussi les lois de Manou, à propos de la classe militaire, traitent presque uniquement des devoirs de la royauté.

Un raja, d'après le Code, « surpasse en éclat tous les autres mortels. De même que le soleil, il brûle les yeux et les cœurs, et personne sur la terre ne peut le regarder en face » (Livre VII, st. 5 et 6).

La journée d'un raja est soigneusement déterminée par le Législateur. « Après s'être levé à l'aube du jour, le raja doit témoigner son respect aux Brâhmanes versés dans la connaissance des Védas et dans la science de la morale, et se gouverner par leurs conseils » (Livre VII, st. 37). Sa prière faite à Dieu, ses hommages offerts aux Brâhmanes, le Raja « entre dans la salle d'audience convenablement décorée » (Livre VII, st. 145). « Étant là qu'il réjouisse ses sujets par des paroles et des regards gracieux, et les congédie ensuite, après les avoir renvoyés, qu'il tienne conseil avec ses ministres » (st. 146). Le raja se livre ensuite aux exercices militaires. A midi il se baigne, puis il « entre dans l'appartement intérieur pour prendre son repas. Là, qu'il mange des aliments préparés par des serviteurs dévoués à sa personne » (Livre VII. st. 216 et 217). Après le repas, le prince prend un peu de récréation « dans l'appartement intérieur, et lorsqu'il s'est réjoui pendant le temps convenable, qu'il s'occupe de nouveau des affaires publiques. S'étant équipé, qu'il passe en revue les gens de guerre, les éléphants, les chevaux et les chars, les armées et les accoutrements » (Livre VII, st. 221, 222). Le soir, « après avoir rempli ses devoirs religieux » il se rend, muni de ses armes, dans une partie retirée de son palais, pour entendre les rapports de ses agents. Puis les ayant congé-

Digitized by Google

diés, il retourne « dans l'appartement intérieur, pour y prendre son repas du soir. Là, ayant mangé une seconde fois quelque peu, ayant été récréé par le son des instruments, qu'il se livre au repos lorsqu'il en est temps, et se lève ensuite exempt de fatigue » (Livre VII, st. 223, 224, 225).

Avant tout, comme le Brâhmane, un raja doit être religieux ; aussi le Code l'invite à attacher à sa personne des ministres du culte (Pourohita, Ritwidj) chargés de célébrer en son nom les cérémonies domestiques (Livre VII, st. 78). Il doit aux Brâhmanes protection et aisance, afin que ceux-ci puissent, en toute sécurité, vaquer aux sacrifices (Livre VII, st. 79). En effet, dit la stance 136e, le devoir religieux accompli tous les jours, sous la protection du raja, par un Brâhmane instruit des Védas « prolonge la durée de l'existence du Souverain, et augmente ses richesses et ses États ». Pour l'aider dans son gouvernement le Raja « doit choisir sept ou huit ministres dont les ancêtres étaient attachés au service royal, versés eux-mêmes dans la connaissance des lois, braves, habiles à manier les armes, de noble lignage, et dont la fidélité est assurée » (Livre VII, st. 54).

Les Orientaux ont de tout temps cultivé la diplomatie. Le Code de Manou décrit longuement les qualités que le Raja doit trouver dans ses ambassadeurs. Un ambassadeur doit être parfaitement versé dans la connaissance des lois, « pur dans ses mœurs, incorruptible, habile et d'une illustre naissance. On estime l'ambassadeur d'un raja lorsqu'il est affable, doué d'une bonne mémoire, de belle prestance, intrépide et éloquent » (Livre VII, et. 63 et 64).

Le raja commande l'armée et son devoir est de la tenir toujours en haleine : « Que ses troupes soient constamment exercées... (st. 101). Le raja dont l'armée s'exerce continuellement, est craint du monde entier ; en conséquence, qu'il tienne toujours les peuples en respect par ses forces militaires » (Liv. VII, st. 102). Philosophie et littérature toute indienne, la tortue, le héron, le lion, le loup, le lièvre offrent à un raja, d'après Manou, cinq types à imiter dans la conduite de son armée. « Semblable à la tortue, qu'il attire à lui tous les membres de la royauté, et qu'il répare toutes les brèches de l'État. Comme le héron, qu'il réfléchisse sur les avantages qu'il peut obtenir ; comme le lion, qu'il déploie sa valeur ; comme le loup, qu'il attaque à l'improviste ; comme le lièvre qu'il opère sa retraite avec prudence » (Livre VII, st. 105 et 106).

Digitized by Google

Pour l'administration intérieure le raja nomme « un chef pour chaque commune, un chef de dix communes, un chef de vingt, un chef de cent, un chef de mille » (st. 115). « Dans chaque grande ville (nagara) qu'il nomme un surintendant général, d'un rang élévé, entouré d'un appareil imposant, semblable à une planète au milieu des étoiles » (st. 121).

Le raja a parfaitement le droit et le pouvoir de percevoir les impôts, mais la loi lui rappelle qu'il doit le faire avec mesure de telle sorte que le « marchand retire la juste récompense de ses travaux » (st. 128). Poursuivant ses comparaisons empruntées au monde zoologique « de même, dit le Code, que la sangsue, le jeune veau et l'abeille ne prennent que petit à petit la nourriture, de même ce n'est que par petites portions que le raja doit percevoir le tribut annuel très modique » (st. 137). « Quant aux ouvriers, aux artisans et aux Soûdras, qui gagnent leur subsistance à force de peine, qu'il les fasse travailler chacun un jour par mois. » (st. 138).

Le raja a le devoir de rendre la justice criminelle et civile par lui-même ou par un Brâhmane. « Un roi désireux d'examiner les affaires judiciaires doit se rendre à la cour de justice dans un humble maintien, étant accompagné de Brâhmanes et de conseillers expérimentés. Là, assis ou debout, levant la main droite, modeste dans ses habits et dans ses ornements, qu'il examine les affaires des parties contestantes » (Livre VIII, st. 1 et 2). « Lorsque le raja ne fait pas lui-même l'examen des causes, qu'il charge un Brâhmane instruit de remplir cette fonction » Livre VIII, st. 10). « Lorsqu'un raja souffre qu'un Soûdra prononce des jugements sous ses yeux, son royaume est dans une détresse semblable à celle d'une vache dans un bourbier » (Livre III, st. 21). Enfin, Manou, jetant un coup d'œil sur les grands spectacles de la nature, résume poétiquement l'étendue de la puissance et des devoirs d'un raja. Le ciel, le soleil, le souffle des vents, la lune, le feu, la terre doivent être, pour le raja indien, autant de miroirs dans lesquels il peut distinguer les traits d'un vrai souverain.

De même que pendant quatre mois pluvieux le ciel verse l'eau en abondance, de même, que le raja imitant le Créateur des nuages, répande sur son peuple une pluie de bienfaits (Livre IX, st. 304).

De même que pendant huit mois, le soleil absorbe l'eau par ses rayons, de même, que le raja tire de son royaume le

Digitized by Google

revenu légal, par un acte semblable à celui du soleil (Livre IX, st. 305).

De même que l'air subtil s'introduit et circule dans toutes les créatures, de même le raja, à l'instar du souffle vivifiant, doit pénétrer partout au moyen de ses agents (Livre IX, st. 306).

A la vue de leur raja, les peuples doivent éprouver autant de plaisir qu'en regardant le disque de la lune dans son plein (Ibid. st. 309).

Qu'il soit toujours armé de couroux et d'énergie contre les criminels, qu'il soit impitoyable à l'égard des mauvais ministres, par là il ressemblera à un feu dévorant (Ib. st. 310).

De même que la terre porte également toutes les créatures, de même le raja, qui soutient tous les êtres remplit un office semblable à celui de la terre (Livre IX, st. 311).

Les Lois de Manou décrivent dans les derniers détails les obligations des Brâhmanes et des Guerriers, elles donnent en quelques stances seulement les devoirs généraux des deux autres classes, la classe commerçante, ou caste des Vaisyas, et la classe servile ou caste des Soûdras. Du reste la loi fait un grave devoir aux rajas d'obliger les Vaisyas et les Soûdras à remplir leurs obligations. « Que le raja mette tous ses soins à obliger les Vaisyas et les Soûdras à remplir leurs devoirs : car si ces hommes s'écartaient de leurs devoirs, ils seraient capables de bouleverser le monde » (Livre VII, st. 418).

Le Vaisya fait le commerce, prête à intérêt, laboure la terre, élève les bestiaux. « En effet, le Seigneur des créatures, après avoir produit les animaux utiles, en confia le soin au Vaisya, et plaça toute la race humaine sous la tutelle du Brâhmane et du Kchatriya. Qu'il ne prenne jamais à un Vaisya la fantaisie de dire : « Je ne veux plus avoir soin des bestiaux » (Livre IX, st. 327, 328). Si le Vaisya fait le commerce, voici ce qu'il doit savoir : « Qu'il soit bien informé de la hausse et de la baisse du prix des pierres précieuses, des perles, du corail, du fer, des tissus, des parfums et des assaisonnements » (Ib. st. 329). « Qu'il connaisse aussi parfaitement le système complet des mesures et des poids. La bonté ou les défauts des marchandises, les avantages et les désavantages des différentes contrées, le bénéfice ou la perte probable sur la vente des objets » (Livre IX, st. 320 et 331). « Il doit connaître les gages qu'il faut donner aux domestiques et les différents langages des hommes, les meilleures précautions à prendre pour conserver les marchan-

Digitized by Google

dises, et tout ce qui concerne l'achat et la vente. Qu'il fasse les plus grands efforts pour augmenter sa fortune d'une manière légale, et qu'il ait bien soin de donner de la nourriture à toutes les créatures animées » (Livre IX. st. 332 et 333).

Au dessous des trois classes nobles se trouve la classe servile, la caste des Soûdras. Celle-là n'a qu'un devoir : obéir, servir, être humble. « Une obéissance aveugle aux ordres des Brâhmanes versés dans la connaissance des Védas, maîtres de maison et renommés pour leur vertu, est le principal devoir d'un Soûdra et lui procure le bonheur » (Livre IX, 334). Un Soûdra doit être « soumis aux volontés des classes supérieures, doux en son langage, exempt d'arrogance, et s'attachant principalement aux Brâhmanes » (Ib. st. 332). « Servir les Brâhmanes est déclaré l'action la plus louable pour un Soûdra ; tout autre chose qu'il peut faire est pour lui sans récompense » (Livre X, st. 123). Les Brâhmanes doivent allouer au Soûdra « dans leur maison des moyens d'existence suffisants » — « Le reste du riz apprêté doit lui être donné, ainsi que les vêtements usés, le rebut des grains et les vieux meubles » (Livre X, st. 124 et 125). « Un soûdra ne doit pas amasser des richesses, même lorsqu'il en a le pouvoir » (Livre X, st. 129). « Un Soûdra, bien qu'affranchi par son maître, n'est pas délivré de l'état de servitude : car cet état lui étant naturel, qui pourrait l'en exempter ? » (Livre VIII st. 414). « Un Brâhmane peut en toute sûreté de conscience s'approprier le bien d'un Soûdra, son esclave : car un esclave n'a rien qui lui appartienne en propre, et ne possède rien dont son maître ne puisse s'emparer » (Livre VIII, st. 417). « Un fils et un esclave, sont déclarés par la loi ne rien posséder par eux-mêmes ; tout ce qu'ils peuvent acquérir est la propriété de celui dont ils dépendent » (Livre VIII, st. 416).

Telles sont, résumées, les dispositions de la Loi de Manou qui constituent sur quatre classes la société indienne. Cette civilisation qui date de 2 à 3000 ans n'est pas près de disparaître. La culture européenne peut introduire des modifications dans les relations sociales, mais le fond demeure. Le Brâhmane, en particulier, ami de l'étude et des sciences, sort des écoles anglaises, disposé, comme autrefois, à maintenir sa supériorité sociale. Les Princes ont toute liberté de gouverner leur peuple d'après leurs traditions et leurs méthodes. Les commerçants, assurés plus que jamais de la sécurité des communications, détiennent d'une part, les fortunes de l'Inde, et, de l'autre, cons-

Digitized by Google

tituent par leur attachement aux anciennes superstitions, un des plus fermes remparts de l'idolâtrie. Enfin les pauvres Soûdras se traînent encore aujourd'hui, loqueteux et méprisés, dans leurs quartiers sordides.

« L'Univers n'est pas chrétien ! » s'écriait un jour Mgr Le Roy du haut du Kilima-Njaro, à la vue des immenses populations infidèles assises à ses pieds, à l'ombre de la mort. Et il en voulait aux livres des Blancs de laisser croire, parfois, que « l'humanité » finit aux frontières de la patrie. Vous qui croyez, vous qui priez, volez, en esprit, par delà les crénaux de vos châteaux et la fumée de vos chaumières, plus loin que l'horizon de vos montagnes et les sables de vos rivages et considérez, pour compatir et porter secours, ces millions d'êtres humains sur lesquels le soleil de Justice et d'Amour ne s'est pas encore levé ! Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios in messem suam. (Luc. x, 2.)

Fr. Grégoire.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

HAGIOGRAPHIE

Les vies de sainte Colette Boylet de Corbie, réformatrice des Frères-Mineurs et des Clarisses (1381-1447) écrites par ses contemporains le P. Pierre de Reims dit de Vaux et Sœur Perrine de la Roche et de Baume et publiées par le P. Ubald d'Alençon. Avec trois gravures. — Paris, Picard et Maison St-Roch, Couvin. 1911. — In-8 de LIV-306. p. — Prix : 8 francs.

Tous les amateurs de l'histoire franciscaine, tous les curieux de la renaissance et de la réforme catholique au XVe siècle se réjouiront de posséder le très important volume dont nous venons de transcrire le titre. Le croira-t-on ? Il a fallu venir jusqu'à ce jour pour posséder les textes originaux de la vie de sainte Colette. Et cependant quelle influence n'a pas exercée cette illustre réformatrice ? « Dès son vivant elle voyait venir à elle du fond de l'Aragon le grand prédicateur saint Vincent Ferrier ; saint Jean de Capistran subissait l'influence de ses idées. Le Bienheureux Henry de Baume, Pierre de Vaux, Jean Maubert s'attachaient à son service de cœur et de fait. Un roi, Jacques de Bourbon, se convertissait et se disait son fils spirituel. Princes et princesses enviaient les faveurs de sa compagnie et maint cloître de Colettines abritait les descendants des plus illustres familles de France. Un cardinal, Julien Cesarini, président du concile de Bâle, un Général des Dominicains, le Bienheureux Barthélemy Texier, la soutenaient dans son œuvre de la réforme religieuse, après qu'un Bienheureux, Jean Bassand, Célestin, l'eut formée dans sa jeunesse et que le F. Guillaume de Casal, Général des Mineurs, eut embrassé ses idées et approuvé solennellement ses constitutions, fruit de leur collaboration. »

Une excellente introduction nous fait connaitre :

1° La vie de sainte Colette avec la liste des couvents d'hommes et de femmes relevant de sa réforme jusqu'en 1447. Ici sont ajoutées plusieurs discussions bien conduites et neuves relatives à saint Vincent Ferrier, à la Bienheureuse Jeanne d'Arc, à saint Jean de Capistran, à la nature de la réforme colettine.

2° L'hagiographie de la Sainte, c'est-à-dire les travaux divers exécutés au cours des siècles.

3° La personne de Pierre de Vaux, le confesseur de la Sainte et l'auteur de la première *Vie*. Le R. P. Ubald fait de lui un rémois.

4° La personne de Sœur Perrine, sa compagne fidèle. Le R. P. Ubald fait d'elle une franc-comtoise.

5° Vient enfin une explication des mss. employés dans l'édition présente, mss, tous renfermés (sauf un) dans les archives de couvents de Clarisses.

Digitized by Google

Les deux textes nous semblent édités avec science et conscience. Il sera absolument nécessaire maintenant de s'y reporter, et l'on ne pourra plus citer la traduction (infidèle) des Bollandistes. Je regrette seulement que le P. Ubald n'ait pas eu la bonne idée de réimprimer, à cause de son importance, la lettre de la Sœur Catherine Ruffiné, contenue dans l'*Archivum* de Quaracchi 1910. p. 82-86 ; cette vieille bavarde religieuse, qui écrit sans fard, en savait bien plus sur son temps que tout ce que nous pouvons imaginer.

A propos d'une remarque de la p. XLII, j'ajouterai que ce n'est pas à tort que Sœur Perrine appelle le comte de la Marche *frère* du duc de Savoie. C'est qu'il ne s'agit pas ici du roi Jacques, mais de Bernard VIII d'Armagnac qui portait le titre de comte de la Marche depuis que son beau-frère lui avait cédé ses droits ; or Bernard était frère utérin du futur Félix V : Bonne de Berry, mère de ce dernier et veuve d'Amédée VII, avait épousé en secondes noces le connétable d'Armagnac dont elle eut Bernard qui épousa Éléonore, fille du roi Jacques.

A la page 33, le P. Ubald propose une identification qui me semble douteuse : la baronne amie de sainte Colette dont il s'agit doit être Marguerite (et non Isabelle) de Rochechouart, dame de St-Germain et de Brisay, veuve du Seigneur de Brisay (cf. A. Thomas. *Le comté de la Marche*. Paris. 1910. p. 22).

Ceci soit dit pour montrer la haute estime que nous avons de cette publication vraiment magistrale. Et nous ne nous étonnons pas que le R. P. Ubald ait été ensuite honoré d'une juste lettre d'éloges de la part du Cardinal R. Merry del Val en date du 24 mai 1911. G.

Vitae Sanctorum Hiberniae recognovit prolegomenis notis indicibus instruxit — C. Plummer. Oxford, Clarendon Press. 1910. 2 vol. in-8.

John Colgan de Culdaff, Inishoven, a écrit les *Acta Sanctorum Hiberniae* publiés à Louvain en deux volumes en 1645 et 1647 (cf. Wadding. *Scriptores*. 1650. p. 199.) Un autre récollet Patrich Fleming de Louth composa aussi des *Collectanea Sacra* qui renfermaient la vie de saint Colomban (*Cf.* Wadding. ib. p. 272) Il mourut martyr à Prague en 1632 et son livre vit le jour à Louvain en 1677. M. C. Plummer met à la portée du public ces textes et d'autres qu'il a recueillis dans la vaste forêt des Bollandistes. Il y a ici trente deux vies d'imprimées. Cf. *The English historical Review*, juillet 1911. p. 562-565. P. Ubald d'Alençon.

ECRITURE SAINTE

Prophezeiungen. Alter Aberglaube oder neue Wahrheit? Von Dr. Max Kemmerich. — M 5 ; geb. M 6.50. — Verlag von Albert Langen, München.

L'auteur de cet ouvrage pense avoir fait une découverte sensationnelle : les prophéties ne sont pas un reste de la superstition du moyen-âge, les prophéties sont un fait indéniable. Pour nous, catholiques, il n'y a là rien de nouveau. Mais le Dr. Kemmerich est rationaliste, et nous savons que les rationalistes nient à priori la possibilité même de la prophétie, puisqu'ils nient l'intervention de toute force surnaturelle dans les événements d'ici-bas. Le

Digitized by Google

Dr. Kemmerich se serait-il converti ? Non, car, il le déclare, les prophéties relèvent uniquement du domaine de la science, elles sont le fait d'une force encore mal connue. Inutile de discuter avec l'auteur : l'opposition de ses principes avec les nôtres est trop radicale. — Le Dr. Kemmerich s'arrête fort peu aux prophéties de la Sainte Écriture, car, à son dire, l'Ancien Testament a passé par différentes rédactions et subi des interpolations telles que l'on ne peut plus savoir s'il s'agit de prophéties méritant créance. Quant aux prédictions contenues dans les Livres historiques, il n'y a pas à en tenir compte, leur authenticité peut être combattue. De toutes les prophéties de l'Ancien Testament, un très petit nombre sont admises par l'auteur, et leur explication se trouve, comme nous l'avons dit, dans l'existence du merveilleux agent encore peu connu. — Le Nouveau Testament, lui, est inutilisable, car, à l'exception des Épitres, tout repose sur des oui-dire. Du reste, le plus ancien des Évangiles, celui de saint Marc, n'a pas été écrit avant l'an 70 et les autres sont encore plus récents. Les prophéties qu'ils contiennent n'ont par conséquent aucune valeur. — Nous nous permettrons de renvoyer le Dr. Kemmerich au dernier ouvrage de M. Harnack. Il pourra y lire les conclusions suivantes : « Les Actes des Apôtres exigent que leur rédaction soit placée avant la destruction de Jérusalem et avant la mort de saint Paul, donc vers l'an 60... Le troisième Évangile (saint Luc) a précédé les Actes... Parmi les sources auxquelles a puisé saint Luc se trouve incontestablement l'Évangile de saint Marc... saint Marc est donc plus ancien que saint Luc... Quant à l'Évangile de saint Matthieu, sa rédaction doit être placée tout près de la destruction de Jérusalem. Tel que nous le possédons, il a peut-être été rédigé immédiatement après cette catastrophe; cependant on n'a pour l'affirmer aucun argument certain ; le chapitre 27, v. 8 et d'autres textes tendent plutôt à prouver que la rédaction a précédé la grande catastrophe... »

Le Dr. Kemmerich a bien entendu : les Actes ont été rédigés vers l'an 60, précédés de l'Évangile de saint Luc qui lui-même a précédé saint Marc... Il est assez difficile dès lors que saint Marc date de l'an 70 !

L'auteur s'étend très longuement sur les prophéties vraies ou fausses des voyants et voyantes des six ou sept derniers siècles. L'ouvrage contient sans doute des détails curieux, mais nous regrettons de ne pouvoir admettre la thèse de l'auteur.

Fr. Gonzalve.

DOGME

Compendium theologiae dogmaticae, auctore Manzoni Caesare. volumen II complectens tractatus *de Deo uno, Trino, Creatore, Elevante.* — XII-428 pp. — Editio altera aucta et emendata. — 1910. — 4 fr 50 ; Librairie du Sacré-Cœur, J.-B. Berruti, Turin.

La théologie de M. le Chanoine Manzoni est déjà avantageusement connue de nos lecteurs. Le succès a couronné son cours de dogme qui comprend quatre volumes d'un grand et beau format. L'ouvrage est à sa seconde édition ; mais ce n'est pas une réédition telle quelle ; l'auteur a tenu à y introduire des remaniements dont quelques-uns sont visibles à une comparaison même superficielle : les caractères anciens on fait place à un type nouveau qui vous donne une sensation plus grande de netteté : la table logique des matières a été transportée de la fin au commencement, c'était pour

Digitized by Google

faire place à une table alphabétique très détaillée ; au commencement aussi se trouve, sous le titre semi-latin de *Thesarius* l'énumération sous une forme claire et précise de chacune des thèses contenues dans l'ouvrage ; en appendice quelques documents d'archéologie chrétienne sur Dieu, les Anges et la chute de nos premiers parents complètent la liste des modifications les plus importantes apportées à l'ouvrage. Mais une lecture plus attentive nous montre que l'auteur a tenu à reviser point par point chaque traité quant à l'exégèse, à la patrologie et à l'histoire des dogmes, et à le mettre à jour pour la question du modernisme : l'auteur rompt avec les notateurs quelques lances, notamment dans la thèse sur l'existence de Dieu : les modernistes s'inspirant de l'immanentisme font dériver notre connaissance de Dieu de l'expérience interne : le chanoine Manzoni leur réplique qu'une telle théorie détruit l'ordre surnaturel, qu'elle donne une notion fausse de Dieu puisqu'elle ébranle la certitude de son existence et permet les conceptions les plus contradictoires sur sa nature. C'est un ouvrage digne de figurer, et à une bonne place, dans la bibliothèque des professeurs de dogme.

Fr. Bénigne.

MORALE

Tractatus de **Conscientia**, par le R. P. Reginaldo Beauduin. — Paris, Gabalda, 90, Rue Bonaparte.

C'est encore un souvenir de famille que nous offre le R. P. Gardeil. L'an dernier, il publiait les « Leçons de Philosophie morale » du savant et regretté P. Swhalm, aujourd'hui il livre à l'impression le premier volume du cours de théologie morale du P. Beauduin, récemment décédé, ce traité de la conscience, fruit de 25 années de professorat, n'est pas une œuvre commune et il convient de remercier l'éditeur de cette intéressante publication.

Pour la division de l'ouvrage, l'auteur ne se sépare pas des autres moralistes, bien qu'il procède, à l'exemple de son Maître saint Thomas, par questions et par articles. Peut-être découvre-t-on chez le Père, un souci trop marqué d'imiter le style de l'Angélique Docteur dont il n'a pas toujours la clarté.

Pour le fond quelques réserves. La façon dont le R. P. expose la question du doute de droit et du doute de fait, p. 80, n'est pas, semble-t-il, de nature à éclairer d'un jour bien lumineux ce point assez obscure de la Morale.

De plus, à la même page, l'auteur parait ne pas vouloir admettre, avec tous les Moralistes modernes, la distinction entre la « necessitas medii » et la « necessitas praecepti ». Si le précepte était certain, la nécessité de précepte équivaudrait évidemment à la nécessité de moyen, mais dans cette partie du traité de la « Conscience », l'existence même du précepte est douteuse ou simplement probable, et dès là, nous avons quelque peine à concevoir la position que prend le R. P. et plus de peine encore à admettre les raisons qu'il invoque à l'appui de sa thèse.

Sous bénéfice de ces quelques réserves de détails, nous recommandons vivement ce nouveau traité de la Conscience et nous remercions encore une fois le P. Gardeil, du bon et sérieux ouvrage qu'il vient de nous donner.

F. A.

Digitized by Google

ÉLOQUENCE THÉOLOGIQUE

I. — **Discours Eucharistiques**. — Collection publiée par les soins du Comité permanent des Congrès Eucharistiques internationaux. — Première Série. — Paris, Lethielleux. — 405 pages.

II. — **France toujours !** *Journal d'un Congressiste au Congrès de Montréal*, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans. — Paris, Lethielleux. — 191 pages.

III. — **Jubilé et Congrès Eucharistiques de Namur**. — Juin 1910. — Namur, Wesmael-Charlier, éditeur. — 1911. — 291 pages.

IV. — **Triduum sur la Communion Quotidienne**, *d'après les Décrets de Sa Saintété Pie* X, par le R. P. Jules Lintelo, S. J. — 3me édition. 9me mille. — Tournai, Castermann. — 1911. — 268 pages.

V. — **L'action Catholique**. *Discours prononcés en divers Congrès*, par le R. P. Janvier, des Frères-Prêcheurs. — Paris, Lethielleux. — In-8o, 354 pages, prix 4 fr.

VI. — **Jeannne d'Arc et la France**, par L'abbé Stephen Coubé, chanoine honoraire d'Orléans et de Cambrai. — Paris, Lethielleux. — In-8o, 206 pages, prix 2 fr.

VII. — **Henri Dominique Lacordaire, Études biographiques et critiques**, *d'après des documents inédits*, par J. Bézy, Docteur ès lettres, avec une Préface d'Émile Faguet, de l'Académie française. — Paris, Bloud. — 217 pages.

I. — Le Comité des Congrès Eucharistiques internationaux a décidé d'extraire, de la collection des actes, les discours dogmatiques. Le premier volume vient de paraître. Il contient vingt-huit discours, sermons et allocutions prononcés dans les Congrès de Lille (1881), Avignon (1882), Liége (1883), Fribourg (1885), Toulouse (1886), Paris (1888), Anvers (1890). C'est une longue litanie de louanges en l'honneur de l'Eucharistie. Les orateurs les plus éminents, assemblés autour du Tabernacle, viennent ici donner au Dieu invisible, l'éloquent témoignage de leur foi, de leur adoration, de leur charité. Le volume s'ouvre par un discours de M. de Belcastel « la Royauté sociale de Jésus-Christ ». Dans un style plein de mouvement et de vie, l'âme ardente de l'illustre sénateur célèbre avec passion le Christ, Roi de l'humanité tout entière. Le titre de la Croix portait : Jésus de Nazareth, roi des Juifs. Or, interprète M. de Belcastel, « le peuple Juif, il faut le bien entendre, n'est pas seulement l'Église visible du deuxième âge du monde : il est la prophétie vivante de l'humanité chrétienne, sans distinction de race et sans frontière ; et sa théocratie matérielle, sculptée sur les tables de la vieille loi, n'est que la figure de la théocratie en esprit et en vérité que devait réaliser le règne moral du Christ sur les sociétés évangélisées de l'avenir » (p. 2. 3). Au même Congrès de Lille, le premier en date (1881), l'abbé Joseph Lémann donne un discours sur « le Rétablissement des droits de Jésus-Christ » (p. 23). Au Congrès de Liége, M. l'avocat Collinet parle de « l'Influence sociale de l'Eucharistie ». Au Congrès de Paris, le R. P. Monsabré reprend, mais sobrement, didactiquement, comme savait le faire le grand orateur de Notre-Dame, « la Royauté de Jésus-Christ » (p. 279). Au même Congrès (1888) M. l'abbé Carsignol traite de « l'Eucharistie et la société » (p. 335). Enfin,

Digitized by Google

à Anvers, (1890), M. L. Collinet, « l'Eucharistie et la question sociale » (p. 347). C'est donc, dès l'origine, la tendance des Congrès Eucharistiques, assemblées internationales, catholiques dans le sens étymologique du mot, d'exalter le Saint-Sacrement comme centre d'unité, restaurateur de l'ordre universel, clef de voûte de la société humaine. La piété individuelle pourtant n'est point oubliée et il suffit de rappeler les noms de Mgr Mermillod, de Mgr Gay, de Mgr Berchialla pour évoquer le souvenir des invitations les plus pressantes à développer dans la vie privée les vertus chrétiennes qui font les saints. Le volume se termine par un sermon sur « le Précieux Sang » du T. R. P. Célestin de Wervicq, ex-provincial des Frères-Mineurs Capucins de Belgique (p. 388).

II. — L'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, qui, avec Mgr Rumeau, Évêque d'Angers, représentaient au Congrès de Montréal les Églises de France, a réuni en un volume, ses notes de voyages et ses trois discours prononcés au Canada. Tous ceux qui connaissent le genre d'éloquence très personnelle de l'Évêque d'Orléans, lui sauront gré de cette publication. On y retrouve toutes les qualités de clarté, de dignité, de vivacité qui distinguent les écrits de Mgr Touchet.

III. — En juin 1910, la ville si catholique de Namur a célébré un Jubilé et un Congrès Eucharistiques. Il s'agissait de commémorer, par un Congrès diocésain, le Jubilé de la Confrérie du Saint-Sacrement, érigée le 16 juillet 1560, en l'Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste à Namur. Le récit des fêtes et le texte des Rapports lus au Congrès viennent d'être publiés. Ces rapports ont tous, ou à peu près, pour objet les différentes œuvres diocésaines appelées à promouvoir la dévotion à l'Eucharistie. Quelques-uns, cependant, forment de véritables discours, d'une portée plus générale, tels le discours de M. l'Avocat Bribosia sur « la dévotion au Pape en Belgique » (p. 187) et celui de M. l'Avocat Pierlot sur « le mouvement religieux en Belgique ». C'est avec raison que M. Pierlot félicite les prêtres catholiques de s'intéresser, en Belgique, à toutes les manifestations de la vie sociale. Le résultat est bien clair : « c'est que partout le prêtre a conservé ou reconquiert le contact avec le peuple, condition première de tout apostolat » (p. 273). A signaler encore : le rapport du R. P. Barnabé, Gardien des Frères-Mineurs de Namur, sur « le Tiers-Ordre et l'Eucharistie » (p. 148). Le Tiers-Ordre Franciscain est prospère en Belgique. « Nous avons pu constater l'an dernier à la visite annuelle, dit le R. P. Barnabé, que le Séminaire de Namur n'est peuplé que de Tertiaires Franciscains. Quel espoir pour le Tiers-Ordre ! Quelle assurance pour les Fraternités établies dans les paroisses du diocèse ! » (p. 152)

IV. — Les ouvrages du R. P. Jules Lintelo, S. J., ne sont plus à recommander : plusieurs de ses tracts eucharistiques sont arrivés au 30me, 60me, 160me mille. Un pareil succès prouve, évidemment, qu'ils ont rencontré et satisfait, dans le peuple chrétien, un besoin manifeste. Le Triduum sur la Communion quotidienne n'est pas une série de discours mais un recueil de sujets et de plans d'instructions. Ici l'éloquence, outre le sublime de la matière traitée, s'accuse par la précision, la sûreté et l'abondance de la doctrine théologique. Voici les titres de ces instructions, auxquelles pour leur usage personnel, les prédicateurs n'auront qu'à ajouter exordes et péroraisons de circonstance : I. Instruction préparatoire : le mot d'ordre de

Digitized by Google

Rome. II. Les motifs : le désir de Jésus-Christ, de l'Église etc... III. Les Dispositions requises. IV. Préparation et action de grâces. V. Réponse aux objections. VI. Communion et vie chrétienne. VII. La Communion et certaines catégories de fidèles. VIII. Sujets divers. IX. Exhortation finale. Partout aujourd'hui, dans l'universelle Église du Christ, — et gloire en soit rendue à Dieu Notre-Seigneur ! — les prêtres convient les fidèles avec instances à la Table Sainte. Pour les pasteurs, les prédicateurs, les directeurs le livre du P. Lintelo sera un manuel précieux, et il n'est personne qui ne s'associe aux vœux de Sa Sainteté le Pape Pie X, souhaitant à l'ouvrage, par une lettre du Cardinal Gennari à l'auteur, « une large diffusion » et « les fruits les plus abondants ».

V. Sous le titre « l'Action Catholique » le R. P. Janvier, O. P., a publié toute une série de discours prononcés en diverses occasions. Les quatre premiers ont été donnés dans des Congrès Eucharistiques. La Présence réelle, à Bruxelles (1898). L'Unité par l'Eucharistie, à Angoulème (1904). Le Pain de Vie, à Tournai (1906). La portée doctrinale du miracle de Faverney, à Faverney (1908). Divers autres sujets ont été traités dans des Congrès diocésains et assemblées genérales d'œuvres catholiques : Les Conflits du Catholicisme et de la Société moderne, à Nantes (1907) ; L'Enseignement de la Vérité Catholique, à Paris (1907) ; l'Apostolat pour les Œuvres, à Toulouse (1908) ; l'Œuvre des Catéchismes, à Montmartre (1907) ; l'Œuvre de la Croix-Rouge, à Tours (1892). Puis quatre toasts, véritables discours prononcés aux banquets de clôture des Congrès de la Bonne Presse, à Paris, en 1906, 1907, 1908, 1910. Le volume se termine sous forme de conclusion, par un discours sur la Paix et le Sacré-Cœur, prononcé à Montmartre en 1897. Le R. P. Janvier succède dignement aux hérauts du Verbe de Dieu que l'Ordre de saint Dominique a donnés aux diocèses de France au siècle dernier : Lacordaire, Didon, Monsabré, Ollivier. Sa manière large, élevée, très soignée, maintient les pures traditions des maitres de la chaire. L'ampleur de la pensée, la générosité des sentiments s'harmonise très bien avec l'abondance des expressions générales et abstraites.

Le R. P. Janvier, probablement, cite l'Évangile de mémoire. Il lui a échappé page 21 une légère inexactitude. Rappelant la parole de saint Pierre sur le Thabor : « Bonum est nos hic esse, faciamus hic tria tabernacula » (S. Matth. XVII, 4) l'orateur la fait précéder de cette remarque « que le Maître réprimanda sévèrement » ce « transport ». C'est possible, mais le texte évangélique ne le dit pas.

Les quatre toasts de la Bonne Presse sont l'éloquent hommage d'un enfant de l'Église catholique au Pape Pie X. — I. Pie X, ami de la France ; — II. Pie X, défenseur de l'Église, de la raison, du progrès ; — III. Pie X, modèle de courage et de bonté ; — IV. Pie X, Docteur, Chef et Père de la chrétienté.

VI. — C'est à proprement parler, une suite de discours patriotiques que M. l'Abbé Coubé a réunis sous le titre : *Jeanne d'Arc et la France*. M. l'Abbé Coubé est un orateur au verbe imagé et sa parole est plutôt la vive explosion de sentiments que l'exposé serein de démonstrations théologiques. Nous en parlons pourtant ici parce que, prêtre et prédicateur, c'est évidemment, par-dessus tout, le point de vue religieux, que recherche l'orateur. Voici les titres de ces discours : I. Jeanne et le patriotisme ;

Digitized by Google

II. Jeanne et l'antipatriotisme ; III. Jeanne et l'avenir de la France ; IV. Jeanne et les femmes françaises ; V. Jeanne et les devoirs des catholiques ; VI. La fête nationale de Jeanne ; VII. Jeanne et la Bretagne.

Tout en racontant, ou plutôt en peignant les exploits guerriers de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, M. l'abbé Coubé n'oublie pas ses contemporains et des gestes de la Vierge chrétienne, il sait tirer d'utiles leçons. L'antipatriotisme du citoyen Hervé, est, comme il le mérite, bafoué rudement (pag. 54 et seq.), l'apathie de tant d'honnêtes gens est secouée avec entrain, et, admonition toujours opportune, les Français catholiques sont adjurés de faire trève aux divisions secondaires et de s'unir enfin, une bonne fois, pour le salut des causes supérieures. Puisse la Bienheureuse Jeanne d'Arc, nous obtenir du Ciel cet inestimable don de l'unité !

VII. — M. l'abbé Bézy s'est épris de Lacordaire, et le volume qu'il nous offre est une suite de conférences sur le grand orateur. Elles furent prononcées à l'Institut catholique de Paris, sauf la troisième qui le fut à l'Institut catholique de Toulouse. Voici leurs titres : L'abbé Lacordaire et M. de Montalivet : le procès de l'école libre. — Lacordaire et la maison des Carmes. — Les conférences du Père Lacordaire à Toulouse. — Lacordaire académicien à Toulouse et à Paris. — Lacordaire initiateur intellectuel des élèves de Sorèze. Dans la première conférence, touchant le procès de l'école libre, M. Bézy rappelle fort bien à ses auditeurs qu'aujourd'hui les catholiques ont, en France, à lutter tout comme en 1831. Lacordaire écrivait dans l'*Avenir*, 12 oct. 1831 (p. 31 et 32) : « Nous supplions les pères de famille, les prêtres catholiques, les catholiques de tous les rangs et de toutes les conditions, les amis de la liberté, de s'occuper sans relâche à signer des pétitions contre le monopole de l'enseignement, d'ouvrir des écoles libres partout où ils le pourront, de refuser comme illégale la rétribution universitaire, de résister par toutes les voies possibles au despotisme et aux exactions de l'Université, de les flétrir par la presse, de parler, d'écrire, de ne se taire jamais. Et nous, continuant de prendre notre part de la tâche commune, nous ne cesserons d'exhorter nos frères et nos concitoyens à s'affranchir, nous saisirons toutes les circonstances où il nous sera possible de joindre l'action à la parole... l'enseignement sera libre malgré toutes les résistances du pouvoir. » Dans la conférence « Lacordaire Académicien » M. Bézy pose résolument la question : « Chez Lacordaire, le talent de l'orateur académique a-t-il égalé celui de l'orateur sacré ? » Et la solution est nette : « J'ose répondre résolument : non. Et ce n'est pas une critique ! » L'auteur s'appuie sur deux bonnes raisons. D'abord « il fallait au tempérament oratoire du conférencier de Notre-Dame, de vastes enceintes, des auditeurs nombreux et frémissants ». Secondement, le milieu purement profane dans lequel le prêtre, quand il est académicien, doit parler, diminue nécessairement son entrain apostolique et paralyse son éloquence. Néanmoins M. Bézy reconnait que, même à l'Académie, le Père Lacordaire fut vraiment apôtre et « par instant le cœur sacerdotal du Frère-Prêcheur vibrait sous la coupole de l'Institut comme il vibrait sous les voûtes de Notre-Dame. » (p. 154).

A ces conférences, M. Bézy a joint « Trois lettres inédites de Lacordaire » (p. 35-47), puis un appendice contenant de nombreuses pièces justificatives (193-209).

Fr. Grégoire.

Digitized by Google

Catéchisme eucharistique, par le R. P. Édouard, O. F. M. 192 pages. — Paris, à la Maison Bessette, 5, Rue de la Banque et à la librairie Jouve, 15, Rue Racine. — 0,60 l'exemplaire, 5 fr. la douzaine.

Le R. P. Édouard, de l'Ordre des Frères-Mineurs, est connu du public par ses catéchismes populaires et opuscules de propagande. Le catéchisme eucharistique, comme ses aînés, sera bien reçu. Il est divisé en cinq parties et comprend, au total, trente-six leçons. Les récents Décrets du Saint-Siège touchant la Communion fréquente, quotidienne et touchant la Communion des enfants catholiques sont, comme de juste, exposés, commentés, défendus. L'auteur a fort à propos consacré une leçon, — la VIe, — à parler des Servants de Messe. Il y a là, une œuvre si utile à la majesté du Culte et si honorable pour les chrétiens qu'inspirent vraiment les maximes de la Foi catholique ! La dernière leçon fait connaître S. Pascal Baylon, Frère-Mineur espagnol, que le Pape Léon XIII a donné comme Patron céleste aux Œuvres Eucharistiques. Une deuxième édition vient de paraître.

Fr. Grégoire.

APOLOGÉTIQUE

L'Évangile et le temps présent, par M. l'abbé Elie Perrin. — (in-12 de 372 pp. — 3.50. — Téqui. Paris) est une réédition.

Paru en 1897 pour la première fois, il garde toujours un spécial intérêt d'actualité ; commentant les Évangiles du dimanche, l'auteur a surtout en vue d'en dégager les leçons pour les besoins de notre époque. Théologie, expérience des souffrances contemporaines et psychologie se réunissent ici pour nous offrir des pages merveilleuses de clarté, de précision, en un mot la solution évangélique des préoccupations de l'heure présente.

Encore une nouveauté de Mgr Gibier dans la série : *Les Devoirs de l'heure présente* : **Grouper notre peuple** — (in-12 de 392 pp. — 3. frs 50. — Lethielleux, Paris.)

C'est un ensemble d'idées claires sur un plan bien conçu : 1. grouper la masse ; 2. les catégories ; 3. les élites ; 4. les besoins et les intérêts ; 5. les forces. Mgr Gibier est très averti sur tous les modes de groupement pronés à l'heure actuelle ; cependant, il ignore le Tiers-Ordre, du moins il n'en parle pas : je ne voudrais tout de même pas lui faire l'injure de le supposer ignorer les appels réitérés des Souverains Pontifes et le mouvement si intéressant qui s'éveille de toutes parts en ce moment-ci en faveur du Tiers-Ordre.

Un courageux catholique de l'Orléanais, M. Henri Brun, après avoir mis sa parole au service des groupements paroissiaux, a bien voulu réunir en brochures les Discours prononcés dans diverses paroisses. **Le Devoir présent des catholiques** — (in-12 de 152 pp. — 2 frs. — Marron, Orléans) comprend cinq conférences : 1. de la défense religieuse à l'heure actuelle ; 2. de l'utilité de créer partout des groupements paroissiaux ; 3. Les enseignements sociaux de l'Évangile ; 4. Du danger de l'isolement pour les catholiques ; 5. Du rôle actuel des catholiques. Les orateurs qui auront à parler dans des circonstances analogues pourront trouver une inspiration dans la parole chaude de M. Brun.

Le R. P. Blanche, O. P., ajoute une nouvelle brochure à la *Bibliothèque*

Digitized by Google

de la Revue de la jeunesse : **L'Église et le progrès** — (in-12 de 137 pp. — 1 fr. — Lethielleux, Paris).

Les cinq conférences qui composent la brochure : l'Église *a*) et les conditions du progrès, *b*) et le progrès matériel, *c*) et le progrès social, ont été données à l'école Ste-Geneviève. C'est une apologétique du meilleur aloi, conçue dans un esprit très large, avec des arguments serrés qui visent tout spécialement nos idéologues universitaires.

M. Vieillard-Lacharme a entrepris, pour ses conférences à St-Pierre du Gros-Caillou un sujet très intéressant. En 1909 il prêchait *Les Épreuves de l'Église contemporaine*. Une fois la plaie mise à nu, il fallait indiquer le remède : ce fut l'objet du Carême 1910 et du volume que nous présentons ici : **Les Ressources de l'Église contemporaine** — (in-12 de 280 pp. — 3 frs. — Bloud, Paris). Ces ressources sont de deux sortes : il y a la part de l'homme et celle de Dieu. Comme adjuvant humain, M. Vieillard met en relief le bien social, la conscience, la famille : ses droits, ses devoirs, l'opinion publique et la presse catholique ; il résume les secours divins dans l'assistance spéciale de Dieu, la présence réelle de Dieu dans l'Eucharistie, la manifestation sensible de Dieu par le miracle. Toutes ces pages qui précisent la réelle portée des moyens signalés et la meilleure manière de les utiliser, sont éloquentes, nourries ; je serais même tenté de dire qu'elles donnent à une lecture attentive plus qu'elles ne promettent au premier abord.

Le devoir de l'Église catholique est de présenter à ses enfants une nourriture proportionnée à leurs besoins et à leur culture. Quand elle a l'occasion de les aborder, elle s'empare des questions les plus ardues, pour les éclairer de sa lumière. Tout récemment le P. Antonin Eymieu — nous avons plusieurs fois recommandé de ses ouvrages ici — avait à faire des conférences à l'élite des hommes de Marseille. Aujourd'hui, le public a tendance à supplanter les croyances chrétiennes par la doctrine du naturalisme, et cela, sous le couvert de la science. La science cependant conclut-elle au naturalisme ? C'est le problème posé par le P. Eymieu devant son auditoire et solutionné en des conférences qui forment le volume : **Le naturalisme devant la science** (in-12 de 365 pp. — 3 frs 50. — Perrin, Paris). Le P. Eymieu définit le naturalisme dont il va faire le procès : « un système de philosophie, un ensemble de doctrines qui prétend s'appuyer sur la nature pour nous offrir une interprétation de l'univers diamétralement opposée au catholicisme » ; « en un mot et sans image, il s'est donné pour être le résumé des conclusions de la science appliquées à l'interprétation de l'Univers. » Le naturalisme n'a et ne veut avoir qu'un seul argument : la science ; montrer que cet argument ne vaut pas, qu'il n'est pas prouvé, c'est réduire à néant les fanfaronnades du naturalisme. C'est ce que fait le P. Eymieu, en s'arrêtant aux « maitresses pièces du système » : l'homme, l'univers, la destinée. Nos athées cherchent à tout expliquer : l'origine de l'homme, de l'univers ; la nature de l'homme, de la vie, de l'univers ; la destinée, la morale individuelle et sociale, du seul point de vue matérialiste ; mais la science, appelée à témoigner, s'est reconnue impuissante ; la faute n'en est pas à elle, qui n'était plus dans son domaine ; elle n'a donc pas fait faillite. « Mais le failli, c'est le naturalisme. C'est lui qui a compromis la science en prenant son nom, en s'affublant de son masque, pour s'élancer vers les chimères. Il a fait de la science, — de sa science a lui,

Digitized by Google

la contrefaçon, la falsification de l'autre — il a fait une métaphysique échevelée, avalant toutes les contradictions au service d'un *Credo* monstrueux, sonnant à pleines fanfares pour remplacer par le bruit les bonnes raisons, faisant de mirifiques promesses et ne distribuant que des drogues empoisonnées. »

Un tel travail de réfutation du naturalisme demandait une connaissance étendue pour ne pas s'égarer dans les multiples labyrinthes des systèmes successifs et changeants de nos philosophes athées. Malgré l'aridité du sujet, le P. Eymieu nous offre des erreurs une exposition nette et une réfutation convaincante, qui fait de son ouvrage un chef-d'œuvre apologétique.

M. Pacheu, dans son volume : *Psychologie des mystiques chrétiens.* **L'expérience mystique et l'activité subconsciente.** (in-12 de 314 pp. — 3 frs 50. — Perrin, Paris), aborde un sujet délicat et difficile entre tous. Il se propose « de faire la critique proprement scientifique et philosophique des faits mystiques », spécialement des phénomènes d'expérience mystique, d'union à Dieu où les sujets se disent plus manifestement en relations immédiates avec la Divinité. Pour l'explication de ces faits, on a proposé la théorie psychologique de l'activité subconsciente. M. Pacheu envisage l'application de cette théorie aux phénomènes mystiques dans leur origine de passivité réceptive ; précise les différents aspects du mécanisme psychologique des faits étudiés, recherchant s'ils sont affectifs, ou morbides, et de quelle manière ; analyse leur valeur éthico-religieuse où les mystiques appuient leur certitude ; essaie enfin de délimiter l'utilité, les espèces ou les limites de la théorie psychologique, qui interprète les faits d'union mystique par l'activité subconsciente. J. C.

ÉDUCATION

Parmi les sujets qui ont tenté cette année la plume des écrivains, les questions d'éducation ont assurément suscité les meilleures œuvres.

1° *Questions générales.* L'académie des sciences morales et poétiques a couronné l'ouvrage de Maurice Legendre : **Le Problème de l'Education** — in-12 de 262 pp., Bloud, Paris ; — M. Duballet donne sur la **Famille, l'Église, l'État dans l'éducation** un exposé solide de la doctrine toujours vraie de la révélation — in-8° de 358 pp., chez l'auteur à Pullay (Eure) ; — le P. Grivet, S. J., esquisse dans une brochure de 47 pp., Beauchesne; les relations de l'**Église et de l'Enfant**; — en des conférences morales très fines, Mme Pouson s'emploie à son tour à résoudre le même problème : l'**Éducation par la famille et par l'école** — in-16 de 237 pp., Vitte, Lyon ; — le R. P. Gillet réussit à prouver solidement dans son volume la **Valeur éducative de la morale catholique** — in-12, Gabalda — que seule la morale catholique a une valeur éducative, au point de vue personnel comme au point de vue social ; — Mgr Bolo y va aussi de son volume *pour les Mères* : **Ce qu'il faut léguer à ses enfants** — (in-12 de 290 pp., 2 fr. 50, Haton Paris.) — Il faut leur léguer : la richesse, l'initiation, l'empire sur soi, la justice, la bonté, la croyance. Mgr Bolo sait émailler de quelques perles un sujet traité à la hâte.

Digitized by Google

*
* *

2° *Pour les jeunes gens.* M. VANDEPITTE publie en trois séries in-12 **Ses Conférences à la jeunesse des écoles :** I. *Grandes vérités du salut et devoirs d'état* (234 pp), II. *Devoirs envers Dieu et envers le prochain* (212 pp), III. *Devoirs envers soi-même* (246 pp) 2 fr. le vol. chez Téqui, Paris.

Excellent recueil de nature à intéresser la jeunesse, à l'éclairer dans toute sa vie, doctrine bien présentée, avec force traits et citations, allégories et paraboles, études de caractères et peintures de mœurs, le tout très bien fait pour être goûté par le jeune âge des deux sexes.

M. l'abbé CHABOT fait suivre *Vers les Cimes* d'un second volume : **Paroles de Jésus** — Entretiens d'un quart d'heure pour les jeunes chrétiens de ce temps — (in-12 de 310 pp., 3 fr., Bauchesne, Paris.)

Chaque entretien prend son thème dans une parole de N.-S. C'est une occasion pour l'orateur de rappeler à ses jeunes gens les devoirs qui les concernent. Parole distinguée, commentaire heureux, réflexions morales ingénieuses.

Le secret du succès. *Causeries théoriques et pratiques aux jeunes gens de quinze à vingt ans par* RAMON RUIZ AMADO, S. J., traduit de l'espagnol par l'abbé Gerbeaud — (in-12 de 272 pp., 2 fr. de Gigord, Paris) — est un opuscule plein de vie et de lumière sur la théorie, les conditions et les moyens du succès. Les sujets dont quelques-uns sont assez délicats, y sont traités d'une manière attrayante et suggestive.

Le R. P. GILLET, O. P., a fini la série de ses conférences aux étudiants de Louvain sur l'*Éducation du Caractère*, la *Virilité chrétienne*, *Devoir et Conscience,* par l'**Éducation du cœur** — (in-12 de 368 pp., 3 fr. 50. Desclée, Paris). A notre avis, ce dernier ouvrage est son chef-d'œuvre : c'est une étude physiologique et psychologique très fouillée, éloignée de toute exagération d'opinion, appuyée sur une connaissance personnelle de l'âme des jeunes gens. En trois parties, l'auteur *scrute les maladies du cœur* : a) égoïsme universitaire, b) égoïsme mondain dans le flirt, c) égoïsme familial d) égoïsme social ; — II. *les causes* : a) instincts physiologiques, b) la peur de l'effort, c) la peur de l'effort intellectuel, d) de l'éducation à rebours, e) le monde avec les salons, les sports, le jeu ; — III. *les remèdes* : a) l'effort physiologique, b) l'effort esthétique, l'effort intellectuel. Tout jeune homme cultivé devrait lire ce livre pour y puiser des idées sûres, raisonnées, solides sur un sujet qui intéresse au plus haut point la sécurité du présent et le bonheur de l'avenir.

C'est à peu près le même sujet, mais sur le point bien déterminé de la pureté elle-même, et avec une manière plus simple, que l'abbé MORICE aborde dans son volume de conférences : **Jeunesse et pureté** — (in-12 de 237 pp., Téqui, Paris.) — Avec la plus grande délicatesse, l'auteur met très bien en relief, la beauté de la pureté, source de lumière, de piété, de force, de joie ; les moyens de la conserver : résistance aux tentations, peur du péché, efficacité de la confession, ressources dans la communion ; motifs : esprit d'apostolat, amour de Jésus pour la pureté, dévotion à la Sainte Vierge. L'ouvrage dans son unité sera un bon conseiller pour les jeunes gens.

Digitized by Google

Le P. Gillet ne parle pas des moyens surnaturels de formation, (ce n'était pas son plan ni son but) ; M. Morice a une conférence sur la communion. Le moyen en effet est des plus efficaces, si efficace pour la persévérance des jeunes gens que l'abbé F. Rivière n'a pas craint de faire tout un volume pour bien convaincre les jeunes gens des avantages d'une communion fréquente : **Allez à lui** — (in-12 de 312 pp., 3 fr. 50, Téqui, Paris.) — Le livre, qui indique les effets, les motifs, les moyens, les dispositions d'une communion fréquente se présente d'une manière agréable, presque alléchante ; c'est le ton d'une causerie affectueuse, émaillée de traits. Ah ! si l'on pouvait convertir les jeunes gens à la communion fréquente, quelle merveille on opèrerait !

Après l'exposition de la doctrine qui cherche à convaincre, voici en deux volumes des tranches de vécu qui entraîneront. Les *Essaims nouveaux* d'Edward Moutier, et *Les Lettres à mon Cousin* de Marius Gonin. Je ne peux que signaler ici ce dernier ouvrage, en renvoyant nos lecteurs aux pages plus développées qui lui été ont consacrées ailleurs ; (1) mais en tout cas, il mérite une mention toute spéciale ici, comme l'un des livres les plus puissamment suggestifs qui aient été offerts aux jeunes d'âge ou de cœur qui veulent sortir de l'arriéré et mener une vie intégralement loyale. Sous une autre forme, dans un esprit presque identique quoique moins réservé, **Les Essaims nouveaux** — (in-12 de 340 pp., 3 fr. 50, Plon, Paris) — d'Edward Moutier, *une monographie prise sur le vif d'un patronage normand des Philippins de Rouen.* « En laissant prendre leur vol aux *essaims nouveaux* qui montreront les résultats d'une certaine forme de l'éducation populaire contemporaine ou pour mieux dire encore, ses résonnances dans les jeunes âmes actuelles, je n'ai d'autre ambition que d'apporter avec un document vécu une contribution, d'ailleurs désintéressée, à l'étude générale du problème de l'éducation démocratique et un argument en faveur des coordinations nécessaires et possibles. » Ce n'est point un roman que nous voyons se dérouler sous nos yeux, avec des héros fictifs dans un cadre irréel ; « à proprement parler, continue l'auteur, je n'ai fait que transcrire ce livre ; d'autres l'ont composé de leurs luttes, de leurs travaux, de la sueur de leur âme, de leur vie. » Dans le cadre de leur patronage catholique, sous l'impulsion d'un idéal démocratique noblement conçu, des âmes de jeunes gens, d'ouvriers de milieux tout ordinaires, voire même très malsains, s'éveillent s'ennoblissent progressivement, en dépit des influences dangereuses de l'extérieur, des hantises obsédantes de l'intérieur. C'est là dans ce milieu du patronage que se fait « l'éducation intégrale de Toussaint Formose (le héros de l'ouvrage) pendant la phase critique de son adolescence ; c'est là qu'il va s'orienter dans la vie sociale, qu'il va s'examiner lui-même, prendre conscience de l'idéal latent que tout homme porte en soi, l'éclairer successivement aux flambeaux humains et à la clarté divine, comparer les principes catholiques et la possibilité d'une bonne démocratie, choisir librement ou plutôt se trouver harmonieusement sans heurt et sans discord, sainement démocrate et chrétien tout ensemble. » Beau et bon livre sans fausse pudeur, où les jeunes gens et ceux qui les aiment trouveront lumière et réconfort.

(1) Cf. *Études Franciscaines*. Septembre 1911. L'actualité d'une vieille méthode.

Digitized by Google

*
* *

3° *Jeunes filles*. Dans une brochure assez insignifiante et mal présentée, PAUL FÉVEL traite la question de **la jeune fille française et du problème de l'éducation** (n° 583 de la collection *Science et Religion*).

La MARQUISE DE PINDRAY D'AMBELLE considère le sujet à un point de vue plus pratique dans son ouvrage **L'éducation des filles** — (1 vol. de 206 pp., 3 fr. 50, Desclée.) — Destiné spécialement aux dames du monde, il sacrifie quelquefois un peu trop aux préjugés mondains, par exemple sur la question des lectures ; dans l'ensemble cependant les conseils sont excellents.

On a signalé récemment ici **les Notes de Pédagogie** par l'auteur des *Paillettes d'Or* ; nous ne les citons que pour mémoire.

MGR BOLO publie en plaquette trois conférences : **Les jeunes filles d'aujourd'hui** — (in-12 de 102 pp., 1 fr. 50 Haton, Paris.) — Mouvement intellectuel. — Émancipation morale — Répercussion sur le mariage.

J'ai plaisir encore à signaler l'ouvrage qu'EDWARD MOUTIER a composé pour les jeunes filles : **L'éducation sociale et sentimentale des jeunes filles** — (in-12 de 250 pp., Société française d'imprimerie, rue de Cluny, Paris.)

L'ouvrage se trouve également édité en deux parties : la première partie, l'*éducation sociale des jeunes filles* peut être mise entre toutes les mains : les jeunes filles gagneraient même beaucoup à écouter les conseils qui leur sont donnés sur la nécessité et la possibilité d'une éducation plus complète tant au point de vue religieux que social et artistique ; cela certes les préparerait autrement mieux à leur avenir que les excentricités de toilette, de courtisanes ou la fureur des sports, auxquelles se laissent entraîner même les meilleures. La seconde partie, la lecture de *l'éducation sentimentale*, sera permise avec plus de prudence. E. Moutier est un maître dans l'art de l'éducation des sentiments ; il a déjà montré la finesse de sa psychologie dans une brochure du même titre et dans *Au seuil des noces*. Sans doute, ces sujets sont délicats au possible ; mais cependant n'y aurait-il pas bénéfice pour les jeunes filles à connaître la nature du sentiment de l'amour ; beaucoup trop de mères, prudes jusqu'à en être coupables, laissent leurs enfants s'égarer dans les sentiers ignorés où elles se diminuent et se préparent une vie de déceptions, si elles ne se perdent pas. En disant la vérité avec toute la réserve qui s'impose sur un tel sujet, E. Moutier ne manquera pas de dessiller les yeux aux mères qui voudront le lire.

J. D.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

COMMENT DONNER JÉSUS-CHRIST
AU PEUPLE QUI A PERDU LA FOI ?

L'ouvrier défiant ou haineux ne met plus les pieds à l'église, où entendra-t-il la parole de vérité ? Il la lui faut pourtant sous peine de vie ou de mort éternelle.

Mon but en écrivant ces lignes est de dire aux apôtres zélés, comment on peut descendre dans la rue, sur les places, dans les salles de théâtres et de fêtes, de billards ou de café, pour faire entendre à l'ouvrier les paroles qui font naître ou revivre la foi et qu'il ne vient plus entendre au pied de la chaire.

I

LES CONFÉRENCES POPULAIRES A NANTES
ORIGINE ET DÉVELOPPEMENTS

(1re année 1906-1907)

La société des Conférenciers populaires naquit à Nantes à la fin de décembre 1906. Voici ce que dès le mois d'août 1907 l'un de ses premiers propagateurs pouvait écrire à son sujet :

Nantes, le 25 août 1907

Mon cher ami,

« Vous me demandez un mot d'explication sur « les Causeries et Conférences de Quartiers » entreprises l'hiver dernier à Nantes, sous le patronage et la protection de saint François d'Assise.

Digitized by Google

C'est peu de chose : 12 causeries données à titre d'essai, en trois quartiers de la ville, devant des auditoires de travailleurs variant de 30 à 80.

Pour vous donner une idée du but poursuivi dans cette humble action catholique, « faire connaître l'Église à l'ouvrier », je ne puis faire mieux que de vous livrer la nomenclature des sujets traités l'hiver dernier.

« L'Église et l'Esclavage », en trois causeries se faisant suite, par un religieux expulsé. Le froc n'a point fait peur à l'ouvrier.

Autres sujets traités : « Pourquoi nous ne sommes pas socialistes », par un excellent orateur de la Jeunesse Catholique.

« Corporations et Syndicats », par un avocat des plus connus à Nantes.

« La Franc-Maçonnerie », par le directeur politique d'un grand journal, de récente création.

« Associations professionnelles », par un tout jeune orateur catholique.

« France d'aujourd'hui et France de Jeanne d'Arc », par un zélé vicaire de paroisse.

« L'Église et la société romaine », « l'Église et la liberté chrétienne », encore par le religieux précité.

Représentez-vous chacune de nos réunions à l'hiver, au soir, quand l'ouvrier arrivé de l'atelier ou du chantier, a pris son rapide et frugal repas entre femme et enfants.

Le local de la conférence est varié. Ce soir, causerie dans la salle à manger bien éclairée, chauffée, d'un bourgeois chrétien et fervent tertiaire.

Demain soir, c'est dans une grande salle un peu froide, mise gracieusement à notre disposition par l'Action Libérale Populaire. On se serre les coudes, la parole de l'orateur est chaude et on oublie le défaut de calorifère.

Voulez-vous le programme de chaque soirée ?

A l'heure fixée par les lettres de convocation, 8 h. 1/4, deux ou trois invités, calmes, presque timides, se présentent à la porte grande ouverte. On leur cause discrètement, rien qui sente l'inquisition. Tout à l'heure un peu de phonographe et l'on attendra facilement l'arrivée des retardataires.

8 h. 1/2, 8 h. 40 au plus tard, et sans façon, l'orateur monte sur l'estrade, ou simplement il se pose devant la table ronde ou carrée ; il s'assied ou se tient debout ; on l'écoute déjà et bientôt l'on applaudit.

Digitized by Google

Après une demi-heure de causerie, la contradiction est proposée à l'assistance, qui l'accepte rarement. Est-ce harmonie parfaite des esprits? Est-ce timidité ou crainte ?... le fait est là.

Avant de quitter la salle, un quart d'heure, vingt minutes si l'on veut de projections lumineuses : vues à l'appui de la thèse soutenue par l'orateur, ou simplement instructives et attrayantes ; voyages, sujets comiques. Il est dix heures, chacun se retire content » (1).

L'initiative de ce premier effort était dûe à un zélé tertiaire de saint François. Il avait puisé au contact de saint François, l'amour de ces Christ, que l'on coudoie sans y penser, à chaque pas, de ces humbles dont Jésus a dit : « Ce que vous faites à l'un de ces petits... c'est à Moi que vous le faites ». Ce tertiaire et ce patron propageait la bonne presse dans sa rue, chez ses ouvriers même. Il voulait ajouter la bonne parole. Il lui fallait un prêtre pour la donner. Il l'a trouvé et voici que sans autre prévoyance d'organisation ou de finances, tous deux se mirent à l'œuvre.

Un soir de décembre 1906, la salle à manger du patron, bien cirée, toute brillante au lustre allumé, devint salle de conférence. Quarante ouvriers, en partie ceux du chantier, étaient là, convoqués nommément par une aimable lettre polycopiée, et signée du patron. Le conférencier ou plutôt le causeur était le prêtre, de ceux que la persécution prend soin de faire plus pauvres, plus mineurs que jamais, en les jetant sur la rue, hors de leurs pieuses demeures. Il parlait de l'Église, de celle que la presse mensongère, répandue à profusion dans les mains de l'ouvrier, représente comme le type et le centre de toutes les oppressions. Et, voici que des lèvres du causeur tombaient les paroles de l'histoire, et l'histoire disait à chaque page, pendant de longs siècles : « L'Église apporte la liberté inconnue au paganisme : elle affranchit l'esclave et si vous pouvez seulement lever les yeux au ciel et parler de vos droits, c'est à l'Église que vous le devez ».

Après la conférence, on prit le thé, puis on se serra bien fort les mains en se promettant de revenir bientôt avec d'autres camarades.

La bonne semence était jetée, elle levait déjà ; mais voici que l'homme ennemi s'en émut. Il servit ses noirs desseins par la domestique de l'excellent patron : pensez-y donc !..« le plancher ciré de la

(1) « *L'Action franciscaine* » 30, rue Dutot, Paris XV.

Digitized by Google

salle à manger, caressé hier au soir, par les semelles à gros clous de quarante ouvriers !... à quoi songe Monsieur !... S'il veut recevoir chez lui tous ces galvaudeux, je quitte la maison !...

La Providence tire le salut de ses ennemis. Elle fit tourner à bien cette première contradiction. Il fallut songer à trouver une salle plus grande et plus indépendante. Ce fut bientôt fait : à deux pas de là, l'hospitalité était gratuite : « Demandez et vous recevrez ».

Le local est trouvé : c'est bien, mais le petit auditoire dans la grand salle ne s'y noiera-t-il point ? L'homme ennemi servira malgré lui d'instrument providentiel pour le remplir. Il souffle la jalousie dans les cœurs. Les camarades ont pris le thé chez le patron, les voisins en grillent d'envie eux aussi... on dut les inviter, ils vinrent doubler l'auditoire.

Et voilà, cher lecteur, narré, le point de départ des faits consignés dans la lettre citée tout à l'heure.

L'œuvre existait sans comité directeur, par le fait que le patron invitait et que le prêtre donnait la main à l'ouvrier et lui parlait.

*
* *

(2e Année 1908)

L'enfance de l'œuvre fut de courte durée. Le Congrès diocésain du mois de novembre 1908, lui fournit une magnifique occasion de grandir et de trouver de multiples appuis. A cette époque, je puis l'appeler adolescente.

Un rapport est lu au Congrès, par le P. X..., directeur de l'œuvre. Il ne s'agit plus des douze conférences comme au cours de la première année, mais de vingt conférences en trois salles différentes, préparées par autant de petites réunions, au beau milieu de quartiers ouvriers.

L'éminent conférencier de Notre-Dame de Paris, le chanoine Janvier, assistait au Congrès. Ses préférences allèrent au rapport fait sur les Causeries et Conférences de quartiers. Il en souligna l'importance avec les accents de sa forte éloquence. Ses paroles furent comme une bénédiction providentielle et dans l'assistance du Congrès, se trouvèrent désormais beaucoup de cœurs dévoués à l'œuvre naissante.

Les premiers organisateurs du mouvement ne manquèrent pas d'inviter le chanoine Janvier à revenir, pour éclairer et féconder leur travail. Nous lisons dans la Presse nantaise, la note suivante.

Digitized by Google

« Dimanche dernier, 26 juillet, le groupe organisateur des Conférences populaires à Nantes, s'est réjoui de posséder l'éminent conférencier de Notre-Dame de Paris, M. l'abbé Janvier.

Une quarantaine de jeunes hommes, amis dévoués de nos conférences, se sont donnés rendez-vous dans une charmante propriété appartenant à la famille D... située aux bords de la Sève, la Rousselière.

A neuf heures et demie, le P. X..., directeur des Conférences populaires, célèbre la sainte Messe aux intentions de l'œuvre dans la chapelle de la Rousselière. Après l'Évangile, une allocution familière et toute éloquente de l'abbé Janvier, nous montre en Jésus-Christ le type souverainement parfait de l'éducateur populaire.

Jésus-Christ apporte à l'ouvrier, au petit, avec un zèle infiniment charitable, le remède aux maux du corps et surtout à ceux de l'esprit et de l'âme. C'est bien le but visé par nos conférenciers populaires : aider l'ouvrier dans la poursuite du bien-être matériel, mais lui donner surtout le pain de la vérité ; il guérit les intelligences et réconforte les cœurs.

Après la messe, par les soins dévoués de M. et Mme D..., une hospitalité charmante est offerte sous les grands chênes à plus de 50 convives. C'est bien l'agape fraternelle ». (1)

Là ne se bornèrent point les bons rapports du chanoine Janvier avec les directeurs de l'œuvre. Il revient à Nantes quatre mois plus tard, sur leur invitation. C'est à la veille du deuxième Congrès diocésain. Devant un auditoire convoqué par les conférenciers populaires et formé de l'élite nantaise, l'éminent conférencier prononce un magnifique discours immédiatement précédé du rapport qui nous révèle, dans la petite société des conférenciers nantais, la vigueur de l'adolescence.

« Une assistance d'élite remplissait la vaste salle de l'Externat. Deux évêques présidaient, deux moines prirent la parole.

Monseigneur, après avoir salué dans son éminent collègue (2) une intelligence ouverte à toutes les initiatives utiles, à laquelle il fait bon s'éclairer, et un cœur demeuré nantais, malgré le don de lui-même à l'église de Vannes devenue son épouse, a rapproché dans les mêmes encouragements et les éloges les plus délicats

(1) *Express de l'Ouest*, 27 juillet 1908.
(2) Mgr Gouraud, évêque de Vannes.

Digitized by Google

et les mieux sentis, le modeste conférencier populaire et l'orateur illustre de la première tribune du monde ». (1)

. . . . . .

Quelques extraits du rapport lu à la même séance nous donnent une idée du développement déjà acquis par l'œuvre désormais affiliée à la société des Conférenciers Populaires de Paris.(2)

« Avant de terminer, laissez-moi vous dire encore un mot de statistique et de description sur nos conférences.

Elles sont de deux sortes :

Les unes s'adressent uniquement aux hommes, les autres, dites familiales, réunissent pères, mères et enfants.

Nous avons été amenés à celles-ci par les réclamations des femmes, exclues de nos conférences d'hommes. Nous donnons à ces réunions un caractère distrayant et récréatif ; elles sont une récompense pour les familles qui envoient habituellement leurs hommes à nos conférences.

Nous n'avons fait que des essais en ce genre. Ils sont pleins d'espérance. Très nombreux et très enthousiastes auditoires. Mme de ..., a bien voulu se charger de l'organisation de ces réunions.

Les conférences d'hommes ont été l'objet de notre principale sollicitude. J'ai donné quelques chiffres au cours de ce rapport ; je les synthétise en disant :

1° Que pendant notre première campagne de conférences (celle de la fondation) de décembre 1906 à juillet 1907, en 7 mois nous donnions 12 conférences, soit à peu près 2 par mois.

2° Pendant notre seconde campagne (octobre 1907 à juillet 1908) nous avons fait en 10 mois, 42 conférences d'hommes, soit plus de 4 par mois ; le double de la moyenne précédente.

3° Notre troisième campagne commence le 15 octobre 1908.

En un mois et demi, nous avons fait 24 conférences, soit plus de 15 en un mois, soit une tous les deux jours : Puissions-nous soutenir et accroitre cette moyenne, 7 fois au-dessus de celle de nos débuts.

Nos auditoires d'hommes dépassent aujourd'hui la moyenne de 100 ; Voici les derniers chiffres en novembre 1908 :

Présences d'hommes relevées dans 9 de nos salles : 90, 105, 95, 70, 150, 160, 150, 320, 120. Moyenne 140.

(1) *Nouvelliste de Bretagne*, 2 décembre 1908. Voir également *l'Express de l'Ouest* et *l'Espérance du Peuple*, quotidiens nantais, aux mêmes dates.

(2) 38, rue du Colisée (Paris).

Digitized by Google

La somme totale de nos conférences suppose plus de 60 réunions préparatoires, administratives ou d'organisation.

. . . . . .

J'attire seulement votre attention sur le caractère simple et fraternel de nos réunions. Point de présentations solennelles de l'orateur ou des artistes. Ils se succèdent sans façon sur l'estrade qui devient accessible à tous.

La tombola gratuite, parfois le verre de vin ou le gâteau des rois, donnent à la réunion l'aspect d'une soirée ouvrière de famille.

*
* *

(1909-1910)

Le 28 février 1910, la direction de l'œuvre des Conférenciers nantais, organisait une nouvelle réunion que l'on pourrait appeler plénière, conçue dans un but et sur un plan analogues à celle du 30 novembre 1908. Le programme comportait une conférence faite par M. Adolphe Retté, immédiatement précédée par la lecture d'un nouveau rapport.

Il nous révèle les progrès faits depuis 14 mois par la Société des Conférenciers nantais.

« Nous pouvons compter 18 salles de conférences dans lesquelles notre action est régulière.

. . . . . .

« Notre premier terrain d'action est en *Saint-Clément*, où nous trouvons la salle Jeanne d'Arc.

Comme les réunions y sont familiales ! Environs 450 habitués la fréquentent avec un entrain toujours nouveau. Le chef de ce quartier a si bien su les attirer : chants, piano, projections, gymnastique, chiens savants, rondes d'enfants, tombolas gratuites, rien ne manque pour encadrer aimablement la conférence.

Le zèle de l'organisateur n'a pu se contenir, en pensant que les femmes de ce quartier avaient besoin d'être évangélisées comme les hommes ; aussi une fois chaque mois, une causerie est ajoutée uniquement pour les femmes.

Encore en Saint-Clément, non loin de la gare d'Orléans, une de nos premières salles réussit merveilleusement. L'organisatrice y réalise la formule évangélique de la fraternité chrétienne, grâce à son dévouement, à celui de ses fils, les 250 habitués de cette salle nous accostent dans les rues en disant : « Ah ! si tous les riches étaient comme ceux-là, il n'y aurait plus à parler de la

Digitized by Google

lutte des classes, ni de l'envie du petit pour la situation de celui qui est au-dessus ».

En *Saint-Donatien :*

La salle de l'Union des T... C... M. l'abbé J... nous permettra bien d'en parler ici. Voici le modèle d'organisation, pour les salles de conférences paroissiales.

M. l'abbé J... nous demande pour le mois, un ou deux conférenciers. L'une des conférences s'adresse aux 300 hommes qui forment un vibrant auditoire ; l'autre à 15 jours d'intervalle est faite devant 700 hommes, femmes et enfants, réunis par M. l'abbé J...

Le mérite du bien qui se fait dans ce quartier populeux de la rue de Coulmiers, ne revient pas aux Conférenciers populaires, tout est organisé sans nous, mais si bien, que nos orateurs reviennent en disant : « La belle salle ! quel auditoire magnifique ! On sent la sympathie de ce peuple, qui grouille, s'ébat joyeusement et s'instruit autour du vaillant prêtre, qui lui donne son âme et sa santé !

Dans cette même paroisse de Saint-Donatien, un de nos vaillants conférenciers, M. l'abbé B., nous demande parfois nos orateurs pour adresser la bonne parole à ses adhérents de la Presse.

A *Toutes-Aides :*

Encore une salle paroissiale : Elle débute sous la direction de M. le Curé et de M. l'Abbé L... Le départ est plein de vigueur et grâce à ceux qui la dirigent plus de 300 hommes y viennent déjà.

A *Doulon :*

Nous travaillons depuis près de 2 ans, et le hangar aménagé par M. le Curé en salle de conférence, est une étable de Bethléem, où Notre-Seigneur appelle les pauvres brebis égarées pour les réchauffer à la chaleur de sa doctrine. 250 hommes viennent là, et la brise d'hiver qui franchit sans permission les fissures du toit et les ouvertures des lucarnes, rafraîchirait certainement nos idées, s'il en était besoin, mais n'empêche point le cœur de nos hommes de vibrer de plus en plus à l'unisson du nôtre, surtout avec celui de son excellent pasteur.

Digitized by Google

Une conférence est donnée là, de temps en temps, aux femmes un peu jalouses des hommes que l'on réunit si souvent.

Nous traversons maintenant la Loire et nous visitons *Saint-Sébastien*.

Le zèle de M. le Curé nous facilite singulièrement la besogne. Il tient à prendre tous les frais à sa charge et nous l'en remercions profondément. Ses tombolas gratuites doivent être rangées parmi les plus copieuses et les plus attirantes que nos salles aient jamais vues.

M. le Curé de Saint-Sébastien loue, chaque mois, une salle de cabaret, tantôt dans le bourg et tantôt dans la grande agglomération ouvrière du Douet, non loin du Lion d'Or. Il est consolé et récompensé, nous le croyons, de sa peine, car les auditoires d'hommes qui se pressent dans ces deux salles, atteignent, la plupart du temps, le chiffre de 200 et même de 300.

M. le Curé nous demande également pour les femmes quelques causeries et nous nous empresserons de les lui donner.

Dans la paroisse de *Saint-Jacques :*

Encore une salle paroissiale, où nos conférenciers sont invités par les soins de M. le Curé et de l'un de ses Vicaires.

Les bonnes poignées de mains échangées avec les braves jardiniers avec les rudes ouvriers des tanneries et des chantiers, nous indiquent bien que là, comme partout, le cœur du peuple est fait pour battre près de celui du prêtre.

La Madeleine :

Il s'agit ici, comme précédemment, d'une salle de paroisse : nous y travaillons depuis le mois de janvier 1908. L'excellent accueil fait à nos conférenciers par M. le Curé et par M. l'abbé B.... nous encourage vivement à persévérer.

Messieurs et Mesdames, nous avons bientôt fait le tour de Nantes : Il nous faut pourtant visiter encore une partie des quartiers de la rive droite de la Loire :

A Saint-Clair. Nos conférences débutaient il y a quelques jours, et nous serions indiscrets d'augurer, après une seule conférence couronnée de succès. Nous nous réjouissons là

Digitized by Google

encore d'agir avec le concours du clergé paroissial : il organisera tout (1).

En *Saint-Similien*, nous comptons trois salles :

Au patronage de *Toutes-Joies*.

Petite salle de famille, là, nous faisons exception à la règle générale, et les auditoires comprennent toujours hommes, femmes et enfants, 150 ou 300 environ. La saveur familiale de ces petites réunions ne peut être mieux décrite qu'en disant : « C'est l'hospitalité de l'excellent abbé D...., directeur du Patronage ».

La salle Brizeux, rue Frédureau, près de la place Viarmes, est mise à notre disposition par le groupe sympathique des Amis des Libertés. La direction de cette salle incombe à M. F....., employé dans une de nos grandes usines nantaises.

. . . . . .

Il faut désormais recueillir le trop-plein de la salle Brizeux dans une succursale que nous venons de créer, avenue Félix-Faure, près du boulevard Lelasseur.

En *Saint-Félix*, au coin des rues Toulmouche et Félix Thomas, la salle Victor, attenant à un café, est louée à nos frais. Nous y fûmes précédés par Sébastien Faure et par Louise Michel.

Le zèle de M. T...., secondé par des dames distributrices de cartes, nous amène un auditoire assez compact, 100, 200, et quelquefois près de 300 hommes. Nos habitués sont là de nuances très variées, depuis l'ouvrier travailleur et calme jusqu'à l'apache remuant, insaisissable, sorti d'on ne sait quelle Cour des Miracles de ce quartier.

En *Saint-Félix*, les conférences aux femmes, sous l'heureuse direction de Mme L.... et de ses auxiliaires, ont lieu dans la salle mise gracieusement à notre disposition par M. le Curé (2).

Saint-Nazaire a vu plusieurs fois nos conférenciers oublier les distances et venir provoquer les applaudissements de sa population éminemment ouvrière.

(1) Aujourd'hui, les auditoires de cette salle dépassent toujours le chiffre de 200 hommes.

(2) Il faudrait compter aujourd'hui deux nouvelles salles créées à Nantes, l'une sur la paroisse Notre-Dame, l'autre sur la paroisse Sainte-Anne.

Digitized by Google

De Vendée, *Montaigu* fait avec nous alliance, et nous envoyons à M. le Doyen un conférencier, quand il nous le demande.

Enfin, diverses paroisses de la Loire-Inférieure ont eu recours à nous, et plus d'un clocher, en même temps qu'il carillonnait la sortie de la grand'messe, saluait l'arrivée de notre envoyé, impatiemment attendu pour la conférence de l'après-midi.

*
* *

Je suis déjà trop long : un mot de *statistique* s'impose cependant :

D'octobre 1908 à février 1910, en 17 mois (1) nous avons donné exactement 194 conférences. (2)

Notre premier rapport (juillet 1907), après 8 mois d'existence, accusait une moyenne de 55 présences d'hommes par conférence.

Le second rapport (novembre 1908) 16 mois plus tard, accuse une moyenne de 140 hommes par conférence.

Voici maintenant les chiffres obtenus dans nos dernières réunions : 180, 100, 200, 240, 1000, 240, 130, 140, 130, 180, 140, 200, 230, 200, 155, 300, 280, 400, 250, 300, soit plus de 5.000 présences d'hommes en 2 mois ; soit une moyenne de 150 hommes par réunion. Il est intéressant pour nous de constater que notre auditoire est presque toujours composé en grande partie de gens inconnus du clergé, qui ne les a jamais vus à l'église. »

II

ORGANISATION GÉNÉRALE

Nos lecteurs viennent de suivre pas à pas le développement des conférences populaires à Nantes. Ceux qui seraient tentés de créer ailleurs un mouvement analogue, désirent certainement connaitre les rouages de cette organisation.

ÉLÉMENTS VIVANTS. — 1° *Notre groupe de conférenciers* forme la partie essentielle. Il comprend quarante hommes de bonne volonté et de bon talent : prêtres-professeurs, vicaires,

(1) De cette période de 17 mois il faut retrancher juillet, août et septembre.
(2) D'octobre 1910 à juin 1911, 87 conférences ont été faites à nos hommes.

Digitized by Google

prédicateurs, laïcs à peu près tous avocats ou médecins. Nous les réunissons très rarement tous ensemble ; *nous nous contentons de les inviter, par démarches particulières, à faire telle conférence* à date déterminée, leur laissant ordinairement le choix du sujet à traiter.

Nous les intéressons à la marche générale de l'œuvre en leur communiquant nos comptes-rendus trimestriels ou annuels. Presque tous nos orateurs sont gens fort occupés et nous pensons bien faire en les délivrant de toute réunion administrative. Nous leur demandons uniquement leur parole.

2° *Le Comité directeur* de l'œuvre comprend aujourd'hui neuf membres dont : un président, deux vice-président, un prêtre directeur, une trésorière, un secrétaire. Il est formé insensiblement, non pas de membres désignés à l'avance pour la création de l'œuvre mais de membres choisis peu à peu, à raison de leur dévouement au service de l'œuvre. Le Comité ainsi formé vit en parfaite union et se compose uniquement de personnes aimant l'œuvre et y travaillant effectivement.

Le Comité se réunit au commencement de chaque mois. L'ordre du jour est proposé par le prêtre directeur ; la solution des questions à trancher résolue en discussion à l'amiable.

Le travail ordinaire du Comité consiste à former le tableau des conférences pour le mois. Les membres présents se partagent la charge d'inviter les conférenciers. Ils communiquent au plus tôt les réponses au prêtre directeur, qui fait imprimer les cartes d'invitations, puis avertit chaque chef de quartier de la date fixée pour la conférence en lui désignant l'orateur et le sujet traité. L'imprimeur portera directement le paquet d'invitations aux chefs de quartier, ou bien ceux-ci les feront prendre à l'imprimerie.

Un des membres du Comité est chargé d'organiser des tombolas gratuites dans les salles où la direction locale du quartier n'a pas voulu assumer cette responsabilité. Cette tombola est beaucoup moins coûteuse qu'on ne supposerait au premier abord, et très importante. La tombola, faite *à chaque conférence*, est en grande partie la clef du succès, la raison d'être, au moins partielle, de la présence de beaucoup d'hommes dans les salles.

Les questions financières et d'organisation générale sont également du ressort du Comité directeur.

3° L'œuvre comprend en troisième lieu un groupe de *dames*

Digitized by Google

patronnesses. Leur rôle consiste à verser une cotisation annuelle destinée à couvrir les frais inévitables. Une séance annuelle comprenant lecture du rapport et conférence faite par un orateur en renom (nous avons eu le R. P. Janvier, puis M. Adolphe Retté), complète l'insuffisance des cotisations. Pour assister à cette conférence, il faut se munir d'une carte payante, et puis les quêteuses ne manquent pas de parcourir les rangs de l'assistance.

Une vente de charité peut encore répondre au même but et rendre le même service.

4° Nous possédons aussi un petit bataillon de *projectionnistes*. Réunis une fois par mois chez le prêtre directeur, ils se partagent la besogne afin d'aller à chaque conférence donner une série de projections distrayantes et intructives, pendant vingt minutes environ, après la causerie du conférencier. En bon nombre de nos salles où l'organisation est paroissiale, M. le vicaire nous dispense de ce soin des projections en les faisant lui-même.

5° Plusieurs *chanteurs* de nos amis viennent à nos salles.

Ils y font entendre quelques bonnes chansons et des monologues avant et après la conférence.

6° Comment oublierions-nous nos *chefs de quartiers* ou *chefs de salles ?* Leur rôle est des plus importants et des plus difficiles. L'expérience est acquise pour nous. Le succès des conférences dans un quartier dépend, pour la plus grosse part, de l'intelligence et du dévouement actif du chef de salle.

Aussi pour le choisir ne doit-on point se laisser guider par la situation qu'il occupe, mais avant tout désirer et rechercher le jugement, l'initiative et le dévouement.

Ici le chef de salle sera M. le vicaire de la paroisse, et c'est le rêve ; là ce sera un ouvrier d'usine ou de chantier ; là, ce sera une femme humble et dévouée. Être prêtre, ouvrier ou père de famille, ne fera pas infailliblement le succès ; mais vouloir réussir, être actif, dévoué, inaccessible au découragement et à cette mentalité qui voit en tout difficulté ou impossibilité, voilà ce qui assure le nombreux auditoire et la réussite.

Le rôle du chef de quartier consiste à préparer la salle au jour désigné, et surtout à faire l'auditoire, en faisant distribuer des cartes d'invitations.

On ne saurait attacher trop d'importance à cette distribution. Bien faite, elle donne jusqu'à cinquante présences pour cent cartes ; faites négligemment, elle donnera dix pour cent. Qu'on

Digitized by Google

nous permette de citer un modèle. C'est un employé d'usine chef de l'une de nos salles (salle Brizeux).

M. F... expérimente lui-même que l'invitation à la conférence pour obtenir un bon résultat, doit être particulière, faite si possible par un voisin ou par un ami, non pas envoyée, par la poste ou par un inconnu. Mû par cette idée, résultat de son observation, M. F... discerne dans l'auditoire des premières conférences les assistants les plus fidèles. Il leur parle, les invite à former entre eux un petit comité de quartier, dont chacun des membres se charge de distribuer lui-même les invitations à ses amis et à ses voisins.

Les adhérents de ce Comité exercent une surveillance active sur les cartes distribuées et sur les présences quelles amènent (1). C'est une émulation louable entre chasseurs d'âmes. Ils finissent par connaître admirablement leur quartier et savent sur qui l'on peut compter pour se faire aider dans la propagande catholique.

Les résultats confirment la méthode. Il faut désormais recueillir dans une succursale que nous venons de créer le trop plein de la salle confiée à M. F...

Pour synthétiser le chapitre de l'organisation particulière de chaque salle et de chaque quartier, je dois dire que le travail opéré dans nos différents centres d'action se diversifie en deux manières.

Dans plusieurs salles de quartiers, notre Société prend totalement à sa charge l'organisation des réunions et des conférences : préparation du local, éclairage, nettoyage, invitations, attractions, tombola gratuite, projections, distributions de tracts (2) ; elle pourvoit à tout.

Au contraire, dans certains quartiers, l'organisation est paroissiale, à la charge de M. le Curé ou de M. le Vicaire. Notre rôle á nous consiste simplement à faire imprimer les cartes d'invitation qui seront distribuées sans notre concours. Nous fournissons l'orateur, les projections, la tombola gratuite et quelquefois l'orateur seulement.

Inutile d'ajouter que la décentralisation nous semble un progrès et l'idéal vers lequel il faut tendre. Si partout il y avait une organisation paroissiale, recrutant son public suivant la méthode

(1) Ce contrôle est facile ; chaque invité doit inscrire son nom et son adresse sur sa carte d'invitation et la remettre à l'entrée de la salle. A la fin de la séance, on tirera au sort, parmi ces cartes, les noms des gagnants à la tombola gratuite.

(2) Les tracts populaires illustrés de Lahyre, 30, rue de Dutot, Paris.

Digitized by Google

que nous avons expérimentée, et qui nous apporte le succès, notre rôle se simplifierait singulièrement ; on nous demanderait uniquement l'orateur et notre action pourrait se multiplier sur beaucoup de points.

Inutile de dire encore que notre désir serait de voir chacun de ces centres paroissiaux faire lui-même les frais de ses conférences. L'argent nous paraît cependant peu de chose à côté du bien que nous voulons faire ; aussi pour lancer les conférences dans un quartier, nous n'hésitons pas à prendre tous les frais à notre charge.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS. — Je dois vous dire maintenant un mot rapide de ce que j'appelle les éléments matériels de notre œuvre.

1° *La Caisse.* — Je la mentionne seulement ; j'ai suffisamment indiqué son mode de recrutement par les cotisations des dames patronnesses et par la conférence annuelle payante, adressée non plus à notre public ouvrier, mais aux familles riches et chrétiennes de notre ville.

2° *Les Salles.* — Nous pouvons compter actuellement dix-huit salles de conférence dans lesquelles notre action est régulière à Nantes et dans la banlieue. D'autres agglomérations plus éloignées font bloc avec notre groupe et nous demandent nos conférenciers. Les salles sont, à peu d'exceptions près, mises gracieusement à notre disposition par MM. les curés ou par des propriétaires laïcs ; il nous faut cependant louer trois salles de cafés. Elles nous coûtent cinq francs par conférence (1).

3° *Les cartes d'invitation* représentent une assez grosse note chez l'imprimeur. Pendant notre période d'activité, nous commandons 4.500 à 8.000 cartes par mois. Grâce à une heureuse combinaison, nous restons totalement étrangers au paiement de ces frais d'imprimeurs. Un grand magasin catholique accepte volontiers une ligne au bas du recto de nos cartes et le verso en entier ; il y place sa réclame, et paie, en échange de ce service, la note de l'imprimeur.

4° Nous avons mentionné *les tombolas gratuites*. Elles nous coûtent de 2 fr. 50 à 5 fr. chacune. Images pieuses, lots d'épicerie, de bazars, bouteilles de vin, pipes, tabac, tasses de café, etc., etc. En moyenne le lot de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 suffit pour

(1) Une conférence dans une salle gratuitement mise à notre disposition, nous coûte 5 à 10 fr. y compris la tombola gratuite, l'éclairage, le balayage de la salle, les projections à l'acétylène.

Digitized by Google

causer le plus grand plaisir. Nous soulignons l'attraction de la bouteille de vin comme gros lot des tombolas. Quelques-unes de ces tombolas sont aux frais de la direction de l'œuvre, les autres sont fournies par M. le Curé de la paroisse où nous travaillons.

5° Nous tenons à la disposition de nos conférenciers une petite *bibliothèque*. Ils y trouvent les documents leur facilitant la composition des conférences ; en particulier, des revues et des tracts : L'Action populaire de Reims, la Réponse, les tracts de Lahyre et spécialement la revue Le Conférencier populaire (1) organe de la société des Conférenciers populaires de Paris, à laquelle nous sommes affiliés. Cette revue vise à être pratique en donnant des conférences et des plans. Elle forme une arme excellente entre les mains du conférencier.

Nous devons avouer que notre bibliothèque est peu fréquentée de nos orateurs ; la plupart trouvent chez eux les documents relatifs aux sujets qu'ils veulent traiter. » (2)

III

PHYSIONOMIE ORDINAIRE D'UNE CONFÉRENCE DE QUARTIER

« L'hiver dernier, de passage à Nantes, je me dispose à franchir la passerelle dite, de Barbin, jetée sur le canal d'Erdre. Il est huit heures du soir. Sur le square voisin un groupe attire mon attention. Quatre jeunes gens entourant un prêtre. Mais voici que du groupe se détache un des jeunes gens ; il va droit à quelques apaches, contemplatifs, curieusement fascinés par la présence tardive de l'individu étrange : « le ratichon !... »

« Et bien, les amis, venez-vous à la Conférence ? » La question s'adresse aux apaches. Réponse : « Est-ce qu'on paye ? » — « On ne paye pas, et l'on vous offre un verre de vin. » — Alors entendu, nous en sommes. »

La grille de bois qui ferme l'entrée de la salle est ouverte, car il y a bien là une salle de Conférence. Le premier groupe y

(1) « *Le Conférencier Populaire* ». Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette.

(2) Sur l'invitation de Monseigneur Gouraud, nous avons eu l'occasion de décrire au Congrès de Vannes (octobre 1910), l'organisation des conférences populaires à Nantes, à la suite de cette étude Monseigneur Gouraud a établi dans son diocèse un groupe de conférenciers.

Digitized by Google

pénètre. Il comprend tous les personnages que nous venons d'entrevoir à la demi clarté des becs de gaz du square.

A l'intérieur, de l'autre côté de la grille, les lampes allumées jettent leur joyeuse lumière et les invités entrent peu à peu, porteurs des cartes d'invitations qui leur servent de passe-port et que l'on recueille soigneusement. Munis de ce document les organisateurs de la soirée, ne manqueront pas de retenir les noms, afin d'inviter une autre fois ceux qui font acte de présence.

Toutes les chaises sont occupées maintenant : 200 hommes sont là ; ni vestiaire, ni porte-manteau ; on garde casquette et chapeau sur la tête.

Sur l'estrade le phonographe jette ses fanfares aigrelettes et gaies. Le troisième rouleau s'achève : on cause maintenant et l'on rit.

Silence : le conférencier prend place debout, derrière la petite table qui surmonte l'estrade.

Notre causeur répond au titre annoncé sur les cartes d'invitation : « L'Église aux premiers siècles ». Trente minutes écoulées, et le jeune conférencier laisse déjà tomber, sa dernière phrase. Elle est fort applaudie ; c'est un débutant, à n'en pas douter, mais c'est un frère, travailleur humble et courageux comme bon nombre de ceux qui l'écoutent : il n'a pu dire autre chose que la vérité.

Un beau Monsieur met à son tour le pied sur l'estrade. Il demande simplement la parole et vient appuyer l'éloge fait de l'Église et de ceux qui l'ont implantée en notre France. Il commente avec facilité différents articles de journaux, fraichement sortis des rotatives de Paris et de Nantes : Pourquoi chasse-t-on les sœurs des hôpitaux ? Leurs soins dévoués ne coûtaient rien au gouvernement et aux contribuables. Il faut maintenant dépenser des sommes folles pour rétribuer les infirmières laïques, celles qui mettent les enfants dans des chaudières bouillantes. Et cet argent où le prend le gouvernement ? Dans la poche de l'ouvrier contribuable. Le peuple comprend cela ce soir. Il le prouve en battant des mains. Un père de famille là présent, veut même traduire plus nettement ses impressions. C'est un grand à la face loyale, à la barbe blanche ; père de huit enfants, n'est-ce pas son droit de dire aux plus jeunes, ce que l'âge et la dure existence lui ont appris. Dans un mouvement d'éloquence qu'il n'a point préparé, il nous dit comment les bonnes sœurs élèvent avec dévouement les petits infirmes, les sourds, les

Digitized by Google

muets. En faut-il de la patience ! Et tout cela sans un sou de paiement. C'est à l'influence de ces femmes que l'on veut soustraire nos enfants ! Notre grand travailleur s'indigne en pensant que l'État met en pratique cet axiome révoltant : « L'enfant est à l'État avant d'être à son père et à sa mère. » « Et bien ! moi, je prétends que mes huit enfants m'appartiennent, que j'ai le droit de les faire élever par des bonnes sœurs, si bon me semble ! »

Un tonnerre d'applaudissements répond à cette sortie : à peine peut-on saisir les derniers coups de l'horloge de la cathédrale qui bat neuf heures sur le gros bourdon. La séance ne doit pas se prolonger trop longtemps. Quelques chansonnettes avant de se quitter puis la série de vues projections dont on ne peut se passer. Elles nous montrent la trame de l'existence des Pères Chartreux, dans le magnifique cadre de cette abbaye d'où le gouvernement a chassé les religieux afin de voler la marque de leur industrie.

Quel étonnement et quelle nouveauté pour bon nombre des assistants de cette soirée ! Toujours on leur avait décrit dans le journal, le moine dégradé, paresseux, nuisible ; et voici qu'on le voit en ce moment, authentique toujours, photographié d'après nature, travailleur, pénitent, sacrifié, à l'exemple du Christ dont l'image domine la grande salle du réfectoire et le chœur de la Chartreuse. Tableaux saisissants ! Ils se gravent dans l'imagination : on en rêvera cette nuit et demain l'on en parlera à l'atelier.

9 h. 1/2. On se lève, mais ce soir, chers amis, frères ouvriers, nous fêtons l'anniversaire de la 1re réunion Conférence, commencée l'an dernier en ce quartier : 200 verres sont là sur une table ! Dans l'ordre le plus parfait, quelques hommes désignés, le prêtre en tête, parcourent les rangs et versent à tous une bonne rasade. Cent quarante bras se lèvent et spontanément, les braves ont trinqué en criant à la santé de celui qui leur offre à boire : « Vive Monsieur X ». C'est un bourgeois pourtant et qui plus est, un patron. Ils ajoutent : « Et vive le curé ! » C'est un comble, par exemple ! Le peuple, acclamer la calotte ! Il y a de quoi faire pâmer les FF.·.

L'auditoire s'écoule très calme. A la sortie on échange de vigoureuses poignées de main. Un vieux maçon serre la main du prêtre comme une truelle, avant de sortir le dernier : « Bonsoir M. le prêtre, on est content ! » (1).

(1) *Action franciscaine.* — Août 1908, n° 53, p. 336, 30, rue de Dutot, Paris.

Digitized by Google

IV. — LES GRANDES RÉUNIONS.

Le comité directeur a dès le principe organisé ce qu'il appelle des réunions familiales. Ce n'est plus la petite conférence de semaine, pour un seul quartier, adressée uniquement aux hommes, mais la soirée ou la matinée solennelle. La famille entière y est invitée et de plusieurs quartiers à la fois on accourt pour « la fête récréative » entièrement gratuite, bien entendu. C'est une récompense pour les hommes qui ont fait acte de présence aux conférences de la semaine. Eux seuls et leur famille ont reçu carte d'entrée.

Le programme comprend saynètes, chœurs d'enfants, chœurs d'hommes, chansons reprises à l'unisson par l'auditoire entier. Rien n'excite l'enthousiasme de l'assemblée populaire comme ces chants dont le refrain est repris avec feu, par 1000 ou par 1200 voix à la fois.

La tombola gratuite de rigueur termine la séance ; elle est plus copieuse qu'à l'ordinaire ; aux cigares, aux bouteilles de vin, aux paquets d'épicerie, aux objets de bazar, à l'abonnement gratuit au bon journal, s'ajoute un lapin vivant. Une oie vivante, et bien ficelée a le plus grand succès. Elle suscite invariablement la gaité de tous par ses allures étonnées et gauches. Si vos finances vous permettent de mettre en tombola un billet de pélerinage à Lourdes, il sera envié de beaucoup et fort bien reçu par l'heureux gagnant.

De pareilles fêtes ont lieu de préférence le Dimanche après-midi. Elles ont l'avantage d'attacher le peuple à la direction de l'œuvre (il faut donner beaucoup et demander peu). Elles mettent en rapport les ouvriers bien pensants des différents quartiers. La note comique n'empêche pas de leur donner habituellement un caractère sérieux et de véritable apostolat. Plusieurs fois nous avons fait jouer devant ces auditoires populaires entassés et nombreux, des drames à thèse : « Vive la grève » de Daniel Robert « Vers la haine » et le théâtre de Julien Richer. (1) Ces représentations laissèrent chez nos gens des impressions profondes et des souvenirs impérissables.

A l'occasion nous invitons un conférencier qui vient de loin

(1) Chez René Haton, éditeur, 35, rue Bonaparte, Paris.

Julien Richer ne réclame aucun droit d'auteur aux associations catholiques, patronages, etc.... qui jouent ses pièces.

Digitized by Google

et dont la réputation méritée amène en foule nos hommes au pied de l'estrade ; qu'on lise plutôt :

« Contre les projets Doumergue.

Dimanche soir, à 8 heures, la Société des Conférenciers populaires, organisait une grande conférence donnée à la salle Jeanne d'Arc par M. l'abbé Borderon, sur « les Projets Doumergue ».

L'auditoire a presque immédiatemnet commencé à interrompre M. l'abbé Borderon par des applaudissements répétés. Ils témoignaient combien les projets de loi iniques, flagellés par une parole cinglante, pleine d'esprit en même temps que de flamme, sont déjà flétris dans l'esprit de notre peuple nantais....

. . . . . .

A l'issue de la conférenc 104 pères et mères de famille viennent donner leur adhésion et leur nom pour former une association de défense.

Ordre du jour voté à Nantes, le 16 mai, après la conférence de l'abbé Borderon.

« Neuf cents citoyens, réunis à Nantes, le 16 mai, après avoir entendu la conférence de l'abbé Borderon, sur les Projets Doumergue :

« Protestent contre ces projets de loi que la Franc-Maçonnerie et la Libre-Pensée prétendent imposer au pays, en vue d'accaparer à leur profit exclusif les écoles publiques, construites et entretenues avec l'argent des contribuables, et par suite, appartenant à tous les Français, etc....

Ils prennent l'engagement d'honneur de fonder à Nantes, dans le plus bref délai une Association des pères et mères de famille pour faire respecter les croyances religieuses dans les écoles publiques.

« Ils se séparent aux cris de : A bas les projets Doumergue !

« Qu'on respecte la foi de nos enfants ! Nous voulons la liberté. Francs-maçons, si vous votez vos lois, nous n'y obéirons pas ! » (1).

Notre Société, désireuse de faire aimer l'église à l'ouvrier, a tenu à mettre en contact ses auditeurs avec Mgr l'Évêque de Nantes :

« Mardi soir, la Société des Conférenciers Populaires avait organisé à la salle Jeanne d'Arc, une réunion composée d'une

(1) *Espérance du Peuple*, 17 Mai 1909

Digitized by Google

partie de ses auditeurs ouvriers, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Nantes.

A 8 h. 15, la salle est déjà pleine, un millier d'hommes ont pris place au parterre et dans les tribunes.

Monseigneur, avec une éloquence pleine de force et de paternelle affection dit à ses chers ouvriers combien il est heureux de se trouver dans leur assemblée.

Sa parole a vite gagné l'auditoire et les applaudissements enthousiastes l'interrompent fréquemment.

M. D..., avocat, le conférencier désigné, traite avec autorité et cette limpidité de pensée que nous lui connaissons, la question éminemment actuelle de la lutte scolaire.

Les auditeurs manifestent à plusieurs reprises combien ils partagent les idées émises par le conférencier.

Monseigneur, en terminant, remercie l'orateur et s'adressant avec émotion à cette foule vibrante, la supplie de ne pas tolérer l'envahissement du foyer par les doctrines des sans-Dieu et des sans-Patrie qui ruinent avec le bonheur de la famille nos traditions religieuses et patriotiques.

Un morceau de musique termine la séance et chacun regagne son logis, bien décidé à suivre la voie tracée avec précision par les orateurs. (1)

V

LES ŒUVRES ANNEXES — RETRAITES D'OUVRIERS

Une œuvre comme celle dont je parle, met en main de ceux qui la dirigent une foule d'hommes dont le nombre est susceptible de croître de jour en jour. C'est un des aspects les plus riches et les plus féconds des conférences populaires. On peut avec le temps embrigader dans beaucoup d'autres organisations, ces bonnes volontés réunies.

Les conférences nous ont amené à créer ce que j'appellerai des œuvres annexes :

A la suite des conférences sur la lutte scolaire nous avons recueilli quatre cents adhérents pour former une *Association de Pères de famille*.

Après les fêtes pascales de 1909 et avec la permission de

(1) *Express de l'Ouest*, 21 janvier 1910.

Digitized by Google

Monseigneur, nous avons organisé une retraite à l'essai, dans un de nos quartiers. Ne fallait-il pas amener à la conversion morale, à la confession, à la communion, à l'église enfin ceux de nos auditeurs atteints déjà de conversion intellectuelle et de mangeurs de curés, devenus admirateurs de la religion et de l'Église ?

Plus de cent hommes furent retenus jusqu'à la fin de la retraite par la parole de notre vaillant prédicateur : il y eut cent communions. La clôture fut suivie d'un banquet modeste et fraternel. Il y eut des conversions et nous pouvons dire que des âmes éloignées depuis beaucoup d'années de Notre-Seigneur sont aujourd'hui des ferventes de son service.

Au mois d'avril 1910, nous avons pu donner trois retraites à la fois, en des quartiers différents. Plus de trois cents ouvriers retraitants y ont pris part, bon nombre n'avaient pas fait de Pâques depuis longtemps et de ceux-là nous avons eu la joie de voir près de quarante, ramenés à la pratique des sacrements. Nous continuerons de les entretenir par nos conférences dans la foi vivante. Nous espérons décider une autre année ceux qui restent flottants.

Au matin de la clôture, les retraitants sont réunis dans une agape fraternelle, les fleurs jonchent les nappes blanches et donnent à la fête le plus joyeux aspect. Les toasts les plus chauds ont laissé le souvenir profond qui amène cette réflexion bien des fois redite autour de nous : « La belle journée !... Nous étions heureux ».

En 1911, trois retraites simultanées ont encore été données à nos ouvriers, en trois quartiers différents de la ville. Nous nous proposons de multiplier ces retraites ; les fruits que nous y recueillons sont l'aboutissement normal du mouvement de conversion préparé par nos conférences. (1)

La question mutualiste ne nous laisse pas indifférents. A l'heure où j'écris, nous avons senti la nécessité de grouper nos hommes sur ce terrain. Le projet est devenu réalité. Notre mouvement mutualiste est familial. Nous voulons unir les intérêts du père, de la mère et de l'enfant ; il nous paraît urgent de multiplier les liens qui unissent la famille, à l'encontre du

(1) Si je n'étais retenu par la crainte de manquer à la discrétion et d'allonger outre mesure cet article, je pourrais faire le récit de conversions obtenues dans un cadre de circonstances touchantes et qui traduisent admirablement le fond simple et naturellement religieux de l'âme populaire.

Digitized by Google

mouvement maçonnique officiel tout préoccupé de favoriser le divorce et la dispersion des membres du même foyer. Nous aurons grand soin de recueillir l'enfant le plus jeune possible, afin de l'arracher à la mutuelle laïque.

VI

LES CONFÉRENCES A LA CAMPAGNE.

Le lecteur a pu remarquer que les pages précédentes sont consacrées à la description d'une œuvre *urbaine*, visant l'ouvrier. La campagne ne doit pas être oubliée et je me souviens avoir entendu dire à l'éminent conférencier de Notre-Dame, le chanoine Janvier, que Notre Saint Père le Pape Pie X lui avait témoigné le désir de voir les conférences populaires faites aux pauvres égarés de la campagne.

Qu'on me permette donc de dire quelques mots sur les conférences de ce genre. Elles nous sont familières.

1° *Le but* des conférences populaires à la campagne est de ramener à l'église et à leurs prêtres, les ouailles déjà contaminées par l'esprit d'incrédulité et de défiance. Les conférences à la campagne pourront aussi retenir les âmes susceptibles de subir dans l'avenir, les influences anticléricales.

2° *L'organisation générale* des conférences populaires à la campagne me semble être assez secondaire : tout repose sur *l'organisation particulière* de chaque paroisse dépendante du clergé paroissial.

L'organisation générale peut consister dans une affiliation de chaque paroisse au groupe de conférenciers populaires de la ville la plus voisine. La paroisse rurale pourra attendre de ce groupe des conférenciers envoyés de temps en temps.

3° *L'organisation particulière* reposera sur le clergé paroissial. Je ne puis concevoir la conférence faite à la campagne par un étranger que comme un fait un peu extraordinaire. Une paroisse rurale n'obtiendra presque jamais de la ville voisine une conférence mensuelle. Or, pour une action sérieuse et persévérante, il faut la conférence mensuelle, ou au moins tous les deux mois. Il reste donc que les conférenciers ordinaires de la paroisse rurale doivent être trouvés dans le quartier, c'est-à-dire dans le clergé paroissial et dans celui des paroisses voisines. On m'objectera peut-être : « Nos paroissiens sont habitués à nous entendre à

Digitized by Google

l'église et ceux qui ne la fréquentent plus, ne viendront pas davantage nous entendre à la salle de conférence. »

La conférence ordinaire à la campagne devrait être toujours faite avec projections.

Le conférencier extraordinaire venu de la ville pourra se passer des projections : la nouveauté de son talent attirera peut-être. *Le conférencier ordinaire*, lui, devra toujours renforcer sa parole par la nouveauté de l'image.

J'ai expérimenté bien des fois la fascination de la projection sur l'imagination populaire des villes, à plus forte raison est-elle puissante sur celle des campagnes.

On aimera toujours ce qui parle aux yeux, et de même que l'on ne se fatigue pas du journal illustré, on n'est pas blasé de l'image lumineuse, pourvu qu'elle soit variée et qu'on n'en abuse pas. Abuser de la projection, c'est parler uniquement aux yeux, sans s'adresser à l'esprit, en multipliant tellement le nombre des vues dans une même conférence, que l'orateur n'a pas le temps d'instruire à l'occasion de la projection. Une série de 15, de 20 ou de 30 vues commentées avec soin, aura toujours pour l'esprit, en plus de l'attrait de l'image, l'attrait infiniment varié de la pensée.

Enfin la projection offre l'immense avantage de concrétiser l'enseignement, de le rendre palpable, intelligible aux esprits simples, facile à retenir ; car la pensée exprimée reste gravée avec l'image dans la mémoire.

4° Les conférences à la campagne sont de deux sortes : la *conférence au bourg* et la *conférence au village*.

La première a lieu le dimanche après vêpres, ou même à la sortie de la grand'messe. Faite par un avocat, par un médecin, par un étranger, elle supporte l'absence de projections. Elle s'identifie souvent avec ce que j'ai appelé la conférence extraordinaire. Cependant M. le Curé et M. le Vicaire, un missionnaire de passage réunissent souvent avec succès les paroissiens du bourg, dans une grange ou même dans l'église. J'ai pu expérimenter à ce sujet que la conférence projection faite à l'église, sur la vie de Notre-Seigneur ou sur tout autre sujet religieux, à la faveur de la demi-obscurité, amène presque tous les hommes du bourg et même l'instituteur et l'institutrice laïques. Ceux qui craignent le plus la compromission cléricale restent sur la place de l'église jusqu'au dernier moment, et lorsque les lampes sont baissées à l'intérieur pour mieux favoriser l'éclat de la projection

Digitized by Google

ils se glissent furtivement près de la grande porte, sous le clocher, et, sans être vus, dévorent des yeux les images resplendissantes, écoutent des deux oreilles le commentaire qui les accompagne.

La conférence au village, ou plutôt la petite causerie me parait la plus importante et je l'identifie avec ce que j'ai dit de la conférence ordinaire. Elle est faite par M. le curé ou par M. le Vicaire, toujours avec projections.

Combien de villages isolés ont tendance à vivre sans le prêtre et sans la vie paroissiale : Le bon pasteur ira lui-même trouver ses brebis, et l'intérêt de la petite soirée-projections fera le point de contact tout naturel, même pour les hommes les plus indifférents ou les plus hostiles.

Je pourrais citer telle paroisse où M. le vicaire emploie la soirée du dimanche, l'hiver, de 5 h., à 7 h., à faire une conférence-projections dans les villages les plus éloignés. Il établit son appareil lumineux dans une grange, dans un cellier, et personne ne manque à l'appel dans le village, pas même ceux qui ont perdu l'habitude d'aller à la messe et au confessionnal.

J'ai voulu expérimenter moi-même l'intérêt et la portée de ces conférences au village. Elles flattent le paysan ; c'est une visite faite chez lui. Ce soir-là, le prêtre est plus que jamais de la famille ; il gagne la confiance et, de ce fait, les indifférents croient à sa parole.

Le principe est le même pour la ville et pour la campagne : « Quand les paroissiens et surtout quand les hommes ne viennent plus au prêtre, il doit aller les chercher chez eux. » Le pire des maux, c'est l'absence de contact. Or la petite séance de projections au village est l'occasion facile de réunir sous le même toit le peuple et le prêtre. Le prêtre tend la main à ces hommes défiants : il explique sur de belles images la vie de Notre-Seigneur, les scènes de l'Évangile, et ces vérités toujours anciennes et toujours nouvelles ne manquent pas en intéressant de laisser des traces profondes dans les esprits.

5° *Comment un pauvre curé de campagne pourra-t-il se procurer pour lui ou pour son vicaire un appareil et des projections ?*

Je réponds : « Si chaque paroisse ne peut faire la dépense de 120, de 150, de 200 francs au plus, pour avoir les appareils très suffisants et celle de 12 ou de 15 francs par an, pour être abonnée aux collections de vues lumineuses en dépôt aux œuvres diocésaines ; plusieurs paroisses ne peuvent-elles se réunir pour avoir

Digitized by Google

leur appareil, qui servira la première semaine du mois dans telle paroisse, la semaine suivante dans la paroisse voisine ? »

L'éclairage de l'acétylène semble le plus pratique au service de cette petite guerre, faite dans la campagne, pour la cause de l'Évangile. Le générateur acétylène est plus transportable que le tube oxy-éthérique ; la dépense de lumière est moindre et l'éclairage très suffisant, devant un auditoire de 40, 50, 100 et même 300 personnes.

Nous pourrions nous demander quelles séries de projections il convient de donner à la campagne ?

Sans nous attarder aux détails, il est facile de comprendre que les sujets catéchistiques, les séries historiques, surtout celles de l'ancien et du nouveau Testament, les séries sur Lourdes et sur l'histoire de l'Église, la vie des saints, etc., sont appelés à faire le plus grand bien dans les âmes ignorantes ou égarées. On peut quelquefois intéresser les paysans aux conférences en traitant des sujets agricoles.

Vous avez remarqué l'insistance avec laquelle j'ai cherché à attirer votre attention sur les projections. Vous ne vous en étonnerez pas. Rappelez-vous que Notre-Seigneur, le parfait conférencier populaire, ne parlait jamais au peuple sans recourir à l'image. Il enveloppait toujours sa pensée dans la parabole ou dans la comparaison. Enfin les saints, le B. Grignon de Monfort, le P. Le Nobletz et beaucoup d'autres durent en partie leurs succès apostoliques aux images commentées.

Pourrions-nous faire mieux que Notre-Seigneur et que ses saints ?

CONCLUSION

Ami lecteur, êtes-vous prêtre ou laïc, peu m'importe.... Vous avez reçu le don de la foi, ne soyez pas égoïste : il ne s'agit pas même de partager : la foi que vous communiquerez à votre frère par la parole sera doublement féconde : richesse pour vous, salut pour lui.

Ne craignez pas l'effort et ne regardez pas la difficulté : *commencez*, il faut bien peu pour commencer et le peu que vous aurez fait attirera la bénédiction de Dieu puis le concours dévoué de beaucoup d'autres à l'œuvre entreprise par vous.

Digitized by Google

APPENDICE

LES SUJETS A TRAITER

Les lecteurs de ce travail seront peut-être heureux de savoir quels sujets nous traitons devant nos ouvriers.

Voici les principales questions exposées dans les dernières conférences :

Apologétique

La Science et Dieu.
L'Église et le Progrès.
Pourquoi il y a un Bon Dieu.
Y a-t-il des miracles ?
La libre-pensée.
La prétendue faillite du Christianisme.
Ce n'est pas la faute du Pape.
Les bienfaits du mariage.
L'Église et les travailleurs.
Le droit au bonheur.
Sommes-nous des chiens ? (Immortalité.)
Influence française religieuse en Orient.
L'Église amie du Peuple.
Les miracles de Lourdes.
Lourdes et la suggestion.
L'Église et l'oppression ! !...
L'Église et la Charité.
La criminalité augmente.

Histoire

Carrier à Nantes.
Jeanne d'Arc.
Mission de Jeanne d'Arc.
L'Église et le Peuple.
« Mentez, mentez, il en restera quelque chose... »
Les martyrs de l'anticléricalisme.
La faillite révolutionnaire.
Rôle du Clergé en 1870.

Digitized by Google

Ferrer et les massacres de Barcelone.
Les faux amis (franc-maçonnerie).
La liberté et la fraternité pendant la période révolutionnaire.
Le Curé d'Ars.

Questions sociales

Pourquoi nous combattons le socialisme.
Les empoisonneurs publics (presse).
La vie aux champs.
Laïcisation des hôpitaux.
L'alcoolisme.
Le rôle social des missions.
Collectivisme et propriété.
L'emploi du temps.
Les retraites ouvrières.
Les catholiques et la législation ouvrière.
Les catholiques et les réformes sociales.
Le repos hebdomadaire.
Le suicide.

Questions scolaires

A qui l'enfant ?
Les projets Doumergue.
La lutte scolaire.
Nos enfants.
Les voleurs d'enfants.
La liberté d'enseignement.
Le mensonge de la neutralité scolaire.
Les Associations de Pères de familles.

Le sens général de toutes nos conférences est presque invariablement de mettre en opposition le rôle bienfaisant de l'Église et de son enseignement avec les conséquences funestes des théories et des agissements anticléricaux.

DÉTAILS PRATIQUES

Je ne crois pas inutile de donner ici la reproduction de l'une de nos cartes d'invitation aux conférences et celle d'une invitation aux retraites :

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCIERS POPULAIRES

Nantes, le 10 Novembre 1910.

MONSIEUR,

Vous êtes prié d'assister à la *Conférence* qui sera faite le *Mercredi 16 Novembre 1910,* à 8 heures 1/4 du soir, 47, Boulevard ..... par M. l'abbé G...

SUJET DE LA CONFÉRENCE

A bas la calotte !
Projections lumineuses. — Tombola gratuite.

F....
Vice-Président.

Inscrivez, S. V. P..
Votre nom : Monsieur ....
et votre Adresse ....
Les petits garçons non accompagnés de leur père, ne seront pas admis.

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCIERS POPULAIRES

Nantes, le ... Mars 19....

MONSIEUR,

Vous êtes invité aux *Conférences Religieuses* qui seront données du *Mercredi .... Avril au Dimanche ...*, par M. l'abbé G..., rue .... N° ... à 8 heures 1/4 du soir.

Mercredi 13 Avril, *A quoi bon la religion.*
Jeudi 14 *Je n'ai pas la foi.*
Vendredi 15 *Je n'ai pas le courage.*
Samedi 16 *Je verrai plus tard.*
Dimanche 17 Avril, à 7 heures, *Messe et Conférence.*
Dimanche, à 4 heures de l'après-midi, *Réunion familiale*, salle ...., rue ..., N° ...

Pour le Comité,
R...
Président.

Votre nom ....
Votre adresse ....

Le verso de ces cartes d'invitation est entièrement couvert par la réclame qui en fait tous les frais.

Digitized by Google

EN FEUILLETANT DES NOTES

QUESTIONS RELIGIEUSES -- L'AUTORITÉ

—

DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Jésus-Christ domine le monde. Ses ennemis eux-mêmes, en le combattant depuis dix-neuf siècles, lui rendent involontairement cet hommage et réalisent, sans discontinuité, la prophétie du saint vieillard Siméon : cet enfant sera un signe de contradiction.

Aujourd'hui, comme autrefois, l'élite des âmes va vers lui et maintient dans le monde la splendeur de la pureté, de la charité, du sacrifice, de l'héroïsme sous toutes ses formes. Là où la lumière du Christ se voile, tout s'enténèbre : Lui seul est la lumière du monde et nous qui revoyons les mauvais jours où l'humanité ose dire au Maître du monde : tu n'iras pas plus loin, tu reculeras même, nous voyons la fange monter et la société tout entière se corrompre, se dissoudre, se désagréger : la race même semble finir.

L'histoire du Christianisme, de son berceau jusqu'à la fin des temps, portera ce signe de la contradiction. Il y aura toujours, d'une part, ceux qu'on peut appeler avec saint Paul, les saints, c'est-à-dire les vrais chrétiens, ceux qui méritent ce beau nom de fidèles, saints obscurs le plus souvent, qui gardent et pratiquent la vérité, et de l'autre, les persécuteurs du Christ, car, qu'ils emploient la clameur des blasphèmes ou l'empoisonnement perfide des âmes, qu'ils fassent des martyrs, des apostats ou des païens, c'est toujours le Christ invisible qu'ils poursuivent et qu'ils atteignent à travers les âmes.

Ces fils du mensonge ont l'audace de parler au nom d'une pensée soit-disant libre. Les ignorants, les indifférents croient

Digitized by Google

sur parole ces évangélistes à rebours ; ils n'osent pas donner leur foi au Livre divin et à Celui dont il parle, mais ils écoutent ces faux docteurs qui ont l'esprit rempli de préjugés et n'ont jamais interrogé sincèrement Celui qu'ils blasphèment. Combien parmi eux ont l'esprit vraiment libre, non aveuglé par l'orgueil, et une vie qui n'ait pas à redouter la condamnation qui a flétri les pharisiens..... La sincérité, la loyauté rendent un son bien différent et plus proche de l'humilité.

Quel effet produit la lecture approfondie de l'Évangile sur une âme loyale, les lecteurs des *Études* l'ont déjà entrevu dans des méditations de P. F. Dubois (1). Mais dans ses notes inédites, il a tout effleuré et des rapprochements bien curieux se font parfois en les parcourant.

La grande leçon qui s'en dégage, c'est précisément de voir la simple loyauté amenée à tirer de ses études des conclusions qui sont celles mêmes du catholicisme. Le léger flottement qui résulte parfois de ses tâtonnements vers la vérité, sans fil conducteur, donne une force encore plus grande à cette évidence qui jaillit devant le penseur après le travail de son esprit toujours droit et sincère.

En voici une preuve pleine d'actualité. Des actes récents émanés de Rome ont eu un grand retentissement ; tous ces documents qui ont trait à la doctrine ou à la discipline ont été peut-être plus lus par les adversaires de l'Église que par beaucoup de catholiques. Pourquoi ce retentissement ? Lorsque le Pape parle sa voix a un écho extraordinaire. Nul autre souverain n'a une telle puissance et ne provoque par ses actes un tel mouvement d'idées. C'est que la voix du Pape, c'est la voix de l'unité de l'Église, c'est pour les catholiques l'autorité même de Jésus-Christ.

Quand Rome a parlé, c'est la sécurité dans l'obéissance. Cette sécurité, bien des catholiques qui, plus ou moins ouvertement, discutent les actes du Saint-Siège et par là même prétendent faire la leçon au Saint-Esprit, l'oublient ou ne l'apprécient pas assez.

Une page de P. F. Dubois met bien en lumière ce besoin de certitude et d'autorité qui est au fond de l'âme humaine. La voici :

Insuffisance de la lecture de la Bible. Nécessité d'un ministère et d'une autorité régulatrice.

(1) V. *Études franciscaines :* Comment un universitaire d'autrefois scrutait les Écritures, Tome XIXe, pp. 25, 285, 651 et Tome XXe, pp. 157 et 295.

Digitized by Google

16 mai 1856,

« Depuis plus d'une heure je suis arrêté sur un verset de l'Évangile de saint Mathieu en grec. J'ai en face quatre interprétations toutes diverses, l'une de Luther, les trois autres de savants glossateurs ou théologiens et je reste incertain sur le sens qu'il faut lui attribuer ; à tout instant dans les moindres passages des Évangiles cette incertitude se renouvelle et, au moment même de ces doutes laborieux, je trouve plus bas ce verset : « que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre. » Je reporte alors ma pensée sur la maxime fondamentale du Protestantisme : « Dieu a parlé dans l'Écriture et sa parole seule, librement et de droit personnel interprétée, suffit à qui croit que c'est bien réellement Dieu qui a parlé ». Par conséquent point de confession de foi, ni d'Église, ni de docteurs nécessaires. La conséquence est rigoureuse et chaque homme, ignorant ou instruit, pourvu qu'il sache lire, est à soi-même son prêtre et son docteur. »

« Autre conséquence non moins rigoureuse, *tot capita tot sensus* et alors à quelles folies fanatiques ou à quelles perversités d'esprit et de cœur ne peut-on pas descendre ? Où se trouve la lumière, où le conseil, où la règle ? Où l'appui pour la pauvre intelligence tourmentée de ses doutes et de son ignorance ? Mais en Dieu, dira-t-on ! Croyez qu'il est là, éternellement présent, vivant et parlant ; *écoutez* et non pas *lisez*, car tous ne savent pas lire, et pour ceux-là il faudra bien que quelqu'un lise et prête à Dieu sa voix. Dans le sens rigoureux et absolu du principe protestant, il ne devrait que lire et non point interpréter et enseigner, puisque la parole de Dieu se suffit à elle-même. Et pourtant on ne s'en tient pas là et on ne peut s'y tenir, car quiconque lit la parole est sous sa puissance, et si cette parole le pousse à parler, à interpréter, à prophétiser, comme disent les chrétiens primitifs, il a droit, il a devoir de parler pour son propre salut comme pour le salut des autres ; et cette parole humaine, électrique et involontaire conducteur de la pensée divine peut et doit nécessairement en provoquer une autre, et autant de fois qu'il y a de témoins qui écoutent et qui aussi, sentant Dieu et recevant son verbe, ont droit et devoir de parler pour édifier autrui et s'édifier eux-mêmes. »

« Ainsi point et jamais de temps d'arrêt, point de Pasteur, tous et chacun à son heure. C'est là ce qu'on appelle la vie, et c'est là ce qu'on accuse l'Église catholique d'éteindre dans les

Digitized by Google

âmes avec son dogme arrêté, sa tradition constante, sa hiérarchie enseignante et ayant seule le droit d'enseigner le fidèle soumis et obligé de croire ce qu'elle lui enseigne. »

« Et cependant, à peine deux ou trois se sont-ils assemblés au nom de Jésus qu'à l'instant même il y en a nécessairement un qui est constitué apôtre, qui prend autorité, qui commande et impose son sens, qui s'unit, s'entend, s'organise avec d'autres apôtres comme lui institués çà et là, et voilà une coutume, une tradition, un ministère, une hiérarchie, une Église enfin, tant il est vrai que partout le concert, l'ordre et l'autorité sont de nécessité humaine : la loi enfin, la loi, interprétée, rendue visible en son ministre et armée pour la défense, pour le maintien de la société qui s'est formée sous son empire. »

« Ainsi, de la liberté illimitée et extrême du sens privé, nous arrivons fatalement et irrésistiblement au sens collectif, sans formule et juridiction précise et définie, comme cela existe dans le catholicisme lui-même. Dirai-je pour cela que la vie s'arrête dans les âmes pressées ainsi les unes contre les autres en leur symbole? Non sans doute ! »

« Pourquoi la vie s'arrêterait-elle plus dans notre immense et visible communion que dans vos petites, toutes récentes et chaque jour naissantes et mourantes congrégations ? Parce que, direz-vous, ce n'est pas la liberté, la souveraineté de chaque conscience individuelle qui proclame la loi et constitue le pouvoir à son gré et à son moment ; parce que chez nous, protestants, c'est d'en bas et non pas d'en haut que vient le mouvement, parce que chacun, à toute heure, peut entrer et sortir et aller ailleurs constituer une autre société, un autre pouvoir. Soit, mais le même droit, la même liberté n'existent-ils pas pour le catholique ? N'est-ce pas librement qu'il demeure sous ce joug qui n'est pas plus lourd que le vôtre et que, comme vous il l'a choisi et le souffre tant que sa conscience le lui montre légitime et léger ? »

. . . . . .

« Et voyez, je vous prie, aux heures solennelles que nous traversons, dans cette Europe malade de tant de langueurs et de scepticisme, mais travaillée aussi de tant d'aspirations, trouvez-vous que le catholicisme soit plus malade ou moins ardent à l'action que vos mille sectes rivales ou même que les utopies enflammées et les sensuelles brutalités qui vous épouvantent ? Où se précipitent, se disciplinent, s'appliquent à tous les besoins,

Digitized by Google

à toutes les missions sociales un plus grand nombre d'âmes dévouées ? Où le culte, la prière, la pensée, la méditation de Dieu, source unique et suprême de rajeunissement ont-ils de plus nombreux et peuplés asiles ? Direz-vous que c'est intrigue, séduction, délire des imaginations adroitement excitées, habileté de police et de gouvernement ? Alors, prenez-y garde ! C'est à l'organisme même de l'Église catholique que vous allez rapporter le principe de la vie que précisément vous l'accusiez d'éteindre. C'est qu'en effet, il n'éteint pas, mais il règle, il ordonne. »

Ce bel hommage rendu au catholicisme semble écrit pour aujourd'hui. Le catholicisme est « plus ardent à l'action » que jamais et se plie à tous les besoins sociaux et cependant, il est moins libre car les asiles de la prière et de la méditation de Dieu sont détruits, et les âmes d'élite qui les habitaient sont dispersées : au nom de la liberté de conscience on n'a plus le droit de vivre en communauté sur la terre de France.

Si P. F. Dubois était si frappé de voir que l'autorité dans l'Église catholique, non seulement n'éteint pas la vie, mais la règle et l'ordonne, c'est-à-dire la rend plus puissante, plus forte, plus féconde, combien cette autorité lui paraîtrait encore plus remarquable aujourd'hui, alors que tout s'effondre dans l'anarchie générale. La société, la famille ont méconnu le principe d'autorité : elles s'écroulent ; seule l'Église demeure debout, conservatrice de la vraie civilisation et seule restauratrice possible de toutes les forces sociales qu'on a sapées par l'individualisme.

Pie X, surnaturellement inspiré, dénonce les erreurs subtiles qui se glissent sournoisement au sein même du catholicisme, soit dans la doctrine, soit dans l'action et voyant que le monde se meurt empoisonné par le satanisme de la révolution, par l'esprit d'orgueil, d'individualisme et de révolte qui s'étend comme une lèpre à tout le corps social, il veut refaire aux nations une âme chrétienne en les plongeant en plein dans le surnaturel divin. Notre société égoïste, matérialisée, corrompue, doit périr si une élite d'âmes fortes et pures ne vient la régénérer. Et le Pape, docteur, pasteur et médecin des âmes, indique l'aliment divin qui doit nous donner cette élite : l'Eucharistie. Il fait plus : il veut que cette semence de saints soit donnée aux petits enfants.

Ne soyons pas plus aveugles que les ennemis de l'Église : qu'ils cachent le frémissement de leurs colères sous les doléances hypocrites ou qu'ils le laissent s'exhaler dans des clameurs contre le Pape, ils sentent bien que toutes leurs attaques, toute leur

Digitized by Google

œuvre passent tandis que l'Église demeure, exerçant sans défaillance son autorité, qu'elle a toujours des fidèles pour l'accepter et que, quelles que soient les apparences, ce sont et cette autorité et ces fidèles qui mènent le monde.

Soyons donc « romains » avec fierté et avec docilité.

GABRIELLE VOLAND.

Digitized by Google

LES MASSACRES
D'ANTIOCHE ET DE TARSE
ET
LA MISSION DES CAPUCINS EN SYRIE ET CILICIE

(Suite et fin.) (1)

APERÇU GÉNÉRAL.

II. — Craintes et alarmes.

Depuis quelques jours, des rumeurs imprécises, mais alarmantes, circulaient dans le public, les comités s'agitaient.

Revenant de Mersina, le Père Constant, Supérieur, est accosté par un Arménien. Dans quelques jours, mon Père, lui dit-il, vous entendrez parler d'Adana, il s'y passera quelque chose d'effroyable. Sans ajouter grande foi à ce qui lui était dit, le Père fut pourtant assez impressionné pour faire, dès son arrivée à Tarse, une bonne provision de « Kaki » sorte de pain-biscuit sec et dur.

Tout à coup dans la soirée du mercredi 14 avril, on apprend que les massacres viennent de commencer le matin à Adana. Le Père Supérieur et le Fr. Grégoire se rendent aussitôt chez le Kaïmakan, pour s'informer. « Ce sont des faux bruits, répond » le gouverneur, il n'y a rien de sérieux. Soyez sans crainte, je » suis là pour maintenir l'ordre et vous protéger. »

A moitié rassurés, les missionnaires s'en vont dans le quartier

(1) Voir *Et. Fr.* Juillet, Août 1911.

Digitized by Google

arménien — séparé du nôtre par le quartier turc — pour y faire le tour des maisons. Tout le monde est fermé chez soi. Au passage des pères, ils apparaissent sur leurs balconnets de bois, et les interrogent. Les pères les engagent à venir à la résidence à la première alerte.

Le lendemain, jeudi 15, les alarmes se font plus vives. Deux de nos missionnaires retournent le matin au quartier arménien, et ils insistent pour les ramener à notre résidence Saint-Paul. Plusieurs se décident et les suivent, les femmes portant sur leur tête, renfermés dans un mouchoir, l'argent et les bijoux. Mais sur leur passage, ils trouvent le Kaïmakan qui les interpelle : « Vous n'avez rien à craindre », leur dit-il à satiété. C'était la tactique d'Antioche, ce fut celle de partout où les gouverneurs étaient de connivence avec les massacreurs. Ces pauvres gens eurent la simplicité de croire cet hypocrite sur parole, et chacun rentra chez soi.

Un peu plus tard, dans la matinée, une bande de 300 musulmans se mit à parcourir les rues, en criant : C'est fini à Adana, faisons de même à Tarse.

Nos missionnaires retournent au sérail. La réponse est invariablement la même : tranquillisez-vous et tranquillisez la population. Surtout ne recevez personne chez vous. « Excellence, lui répond le père, nous recevrons tous ceux qui viendront. » Nous en avions déjà d'ailleurs 200 à 300.

Le vendredi matin, la situation empire, les Turcs ne se gênent pas pour invectiver les chrétiens.

Le Père Supérieur, craignant que les événements ne se précipitent, va chercher les religieuses de la Sainte-Famille. Leur supérieure, la Mère Julitte, était absente, en voyage à Adana, où elle avait été surprise par les événements, les autres vinrent s'installer à notre résidence : elles devaient nous être du plus précieux secours.

Dans la matinée, le Kaïmakan, le Mufti, quelques notables musulmans vont faire une tournée dans le quartier arménien. Ils s'efforcent de rassurer, ou plutôt de tromper la population.

A leur retour dans le quartier turc, ils changent de langage. « Les 15000 Arméniens d'Adana, disent-ils, vont venir massa-« crer les Musulmans de Tarse. Que les vrais fils du Prophète « se lèvent. » En même temps, des émissaires sont envoyés dans tous les villages d'alentour pour propager les mêmes inepties mensongères.

Digitized by Google

III. — Massacres et incendies.

Le train du matin d'Adana venait d'arriver en gare, quand tout à coup les terrasses des maisons qui nous avoisinent se couvrent de gens affolés. Les massacres ! les massacres ! crie-t-on, et l'on se précipite chez nous.

Que se passait-il ?

A la gare, dont nous sommes éloignés d'un quart d'heure, mais dont notre résidence est une des maisons les plus rapprochées, un piquet de soldats y était de faction. Quelques Arméniens s'étaient rendus au train pour avoir des nouvelles d'Adana. Les soldats les laissèrent passer sur le quai de la gare. Des Afghans, sorte de fellahs du Taurus, se trouvaient là aussi. Voyant des Arméniens passer, ils s'en prirent aux soldats, leur reprochant de favoriser ces Arméniens. Ce n'était qu'une comédie entre eux, prétexte à bagarre. Aussitôt deux coups de feu partirent : deux Arméniens étaient étendus morts.

Les massacres étaient commencés. C'était le vendredi 16 avril, vers les 10 heures du matin.

Les Afghans, vraies brutes sauvages, se précipitent hors de la gare, et massacrent les quelques Arméniens qu'ils rencontrent sur leur chemin.

Comme des forcenés, ils se ruent à la poudrière, enfoncent les portes, s'emparent de fusils « Maüser » et de cartouches, et leurs rangs grossis de bachi-bouzouks et autres, ils parcourent la ville.

Ils passent devant notre résidence.

« Les Arméniens sont dedans, crient-ils, nous les voyons, commençons par ici. »

Le Père Constant et le Fr. Grégoire sont dans la rue devant la porte, à quelques mètres seulement de la bande. Ils entendent dire : « C'est l'école française, laissons-les. — Non, réplique « un autre, elle est pleine d'Arméniens, et ils ont apporté leur « argent. Commençons par eux ». — Comme ils font quelques pas, « d'autres reprennent : « N'avancez pas. Ne voyez-vous pas que « si les « abounas » sont là dehors, c'est à dessein. Il nous fau- « drait commencer par eux. — Eh bien, allons au quartier « arménien, et nous reviendrons. » — Ils partent dans cette direction.

L'un de nos missionnaires court au sérail. Les rues sont

Digitized by Google

pleines de Turcs armés jusqu'aux dents, il a peine à se frayer un passage. On ne l'inquiète pas pourtant. « Que veut dire votre « langage, Excellence, dit-il au gouverneur. Par deux fois, vous nous avez affirmé qu'il n'y avait rien à craindre, que vous « répondiez de l'ordre, et maintenant, l'on massacre les chré- « tiens. Vous êtes responsable, et craignez la vengeance de « Dieu. » Le gouverneur balbutie : « Je n'y puis rien, je suis impuissant et débordé. » Le missionnaire ramène avec lui deux soldats qu'il a pu obtenir du gouverneur.

Traversant les bazars turcs pour revenir, il rencontre un cheikh musulman, tenant d'une main un drapeau vert, de l'autre, une hache: « Au nom et pour l'amour de Mahomet, tuez les chrétiens, crie-t-il. Sans cela, point de paradis pour vous. »

A cette vue, l'intrépide missionnaire rebrousse chemin et retourne au sérail. Il se présente de nouveau au Kaïmakan. « Vous vous déclarez impuissant, lui dit-il. Ne pouvez-vous donc « faire arrêter le cheikh qui crie par les bazars : Mort aux chré- « tiens ! » Le Kaïmakan donne alors un semblant de satisfaction, et fait arrêter le cheikh, provisoirement du moins.

De tous côtés, c'est une fusillade ininterrompue : il semblait que chaque coup faisait une victime.

Les chrétiens de tous rites, catholiques ou dissidents, nous arrivent. Les curés catholiques, arménien, maronite, grec et syrien sont chez nous. De pauvres mères traînaient leurs enfants par le bras pour aller plus vite. Un jeune homme apportait sur son dos sa mère malade. Le moindre retard eût pu coûter la vie.

Nos religieuses de la Sainte-Famille se multiplient, oublieuses d'elles-mêmes pour ne songer qu'à ces malheureux.

Le Père Constant leur fait confectionner à la hâte un drapeau français : un tablier de travail forme la bande bleue. Le Frère Grégoire le hisse sur la terrasse de la maison.

Sa confection grossière le fait crépiter au vent, avec un bruit analogue à celui de ricochets de balles. Nos deux fonctionnaires s'imaginent que l'on tire sur la maison, et commencent à s'enfuir.

L'un des missionnaires restait jour et nuit de garde à la porte, sachant bien que l'on ne pouvait compter sur ces protecteurs, si on ne les surveillait. Le Père Constant en saisit un par la poitrine! « Regarde donc, lui dit-il, regarde le drapeau ! Voilà de quoi te faire peur ! » Confus, ils reprennent leur poste. Nous tâchons de leur faire oublier la leçon donnée, en les traitant de notre mieux pour la nourriture.

Digitized by Google

Le Consulat français de Mersina était représenté à Tarse par un drogman, commerçant notable de la ville. Celui-ci, dès les rumeurs inquiétantes du premier jour, avait quitté Tarse, et se trouvait à Mersina, où il resta jusqu'au renversement de Abd-ul-Hamid. Il reparut à Tarse avec la tranquillité. Pendant les quinze jours des massacres et des troubles, nos deux établissements français, celui des missionnaires et celui des religieuses, furent donc dépourvus de toute protection, et laissés à eux seuls.

Cependant la fusillade se faisait plus nourrie, l'incendie commençait. Le Père Constant et le Frère Grégoire voulurent tenter une nouvelle démarche auprès du gouverneur, pour lui demander un renfort de soldats.

A leur sortie, notre millier de réfugiés leur fait une ovation ; ils comprenaient qu'ils étaient à la merci d'une balle, et que c'était pour eux qu'ils s'exposaient.

Ils furent assez heureux pour échapper, et ramener avec eux une escouade d'une dizaine de soldats.

Le secours était providentiel. A leur arrivée, une bande de bachi-bouzouks est devant la résidence, criant : « Mettons le feu, là se trouvent les plus belles chrétiennes ! » La brute sentait se réveiller en elle ses grossiers instincts à l'odeur du sang.

Tout était plein, chambres, corridors, classes, chapelle.

Quelles scènes de douleur, écrivent les missionnaires et les religieuses ! La mère était là avec un enfant, mais les autres, et le père... où étaient-ils ? Peut-être chez les protestants, peut-être aussi ?...

Quelques-uns étaient venus avec des revolvers, ou avec de vieux fusils : ils songeaient à se défendre. Le Père Supérieur donna l'ordre le plus sévère de ne pas tirer, bientôt même il jugea plus prudent de retirer toutes les armes. C'était de la sagesse, car le premier coup de feu aurait été la perte de tous.

A la chapelle, la prière ne discontinuait pas, et s'élevait ardente, comme toujours aux heures désespérées. Le très grand nombre de nos réfugiés étaient des schismatiques pourtant.

Les Arméniens, à l'approche des massacreurs, s'enfuirent dans les jardins d'orangers, très nombreux autour de leur quartier, et habités la plupart par des fellahs. Ceux-ci se montrèrent en général humains pour eux, mais ils les dépouillèrent de tout ce qu'ils portaient.

Une centaine pourtant furent surpris et massacrés. Il n'y eut que peu de blessés, car on ne faisait pas de quartier.

Digitized by Google

Un Arménien fuyait ainsi, portant ses deux enfants. Un Turc se trouve sur son passage. Donnez-moi vos enfants, lui dit-il, je les garderai, et vous pourrez plus facilement échapper. L'Arménien lui remet les deux enfants. Au même moment, le malheureux est massacré sous leurs yeux, par ce même Turc.

Tout à proximité du quartier arménien, la mission américaine avait un vaste établissement. Ce fut là que naturellement le plus grand nombre trouva asile. A cette heure, on ne choisissait pas, on se jetait dans le premier refuge venu.

Beaucoup aussi vinrent à notre résidence Saint-Paul, mais il leur fallait faire le tour de la ville pour éviter le bazar turc.

Cette fuite générale sans résistance, dès l'apparition des bandes et plus encore l'appât d'un butin énorme, sur lequel se jetèrent à l'envi ces bandits pillards, qui oublièrent leurs victimes, furent le salut de beaucoup.

Le pillage terminé, ce fut le tour de l'incendie.

Il commença vers une heure de l'après-midi. On procéda méthodiquement en commençant par pétroler les portes et à y mettre le feu. La besogne n'allait pas assez vite au gré des incendiaires. Ils imaginèrent alors de réquisitionner les pompes à incendie de la ville, et les emplirent de pétrole qu'ils lancèrent sur les flammes.

Ce fut le triomphe de l'instinct destructeur de la race.

En quelques heures, la ville ne fut plus qu'un immense brasier. Nuage énorme, noir et rougeâtre, tourbillonnant à tous les vents, flammes jaillissant en étincelles et en gerbes crépitantes, clameurs humaines entremêlées de détonations, murailles s'effondrant avec fracas, silhouettes de minarets se détachant en relief sur ce fond lugubre : c'était grandiose et horrible.

La flamme fit son œuvre toute la nuit, au matin elle avait tout dévoré : 600 maisons n'étaient plus que des ruines fumantes, 4000 Arméniens n'avaient plus d'habitation.

Notre tour va-t-il venir, nous demandions-nous avec anxiété ? Quelle nuit pour nos réfugiés ! Tous se préparaient à la mort, catholiques et schismatiques assiégeaient les confessionnaux.

Lassitude ou crainte, on ne nous inquiéta pas.

Quelques jours plus tard, à la reprise des massacres et incendies à Adana, le mardi soir 27, nous eûmes cependant une alerte assez vive. N'osant entrer dans cet établissement où des centaines d'Arméniens étaient abrités par le drapeau français, on imagina d'essayer de l'incendie.

On commença par verser un tonneau de pétrole contre la

Digitized by Google

façade. C'était soi-disant un fût éventré par accident. On recouvrit le liquide de paille, et, soi-disant encore pour empêcher la mauvaise odeur, on y mit le feu. La vue des flammes nous permit d'intervenir à temps.

On pouvait tout craindre à ce moment. Mais soudain l'accalmie se fit, à l'annonce du renversement de Abd-ul-Hamid, que nous apprîmes pendant la nuit.

Le commandant militaire, un Jeune Turc déclaré, vient le lendemain nous rassurer lui-même, à la tête d'une centaine de soldats. Il harangue nos réfugiés, et leur promet qu'ils ne seront plus inquiétés, qu'ils seront même indemnisés. Dire qu'il fut cru sur parole, serait excessif. On respira pourtant, ce n'était plus le cauchemar de la veille. Nos missionnaires n'ont eu qu'à se féliciter de son attitude énergique et loyale.

Le nombre des victimes dans tout le district de Tarse est de 553, une centaine dans la ville même, 350 dans les fermes avoisinantes, une centaine ailleurs, à Gozoulouq surtout. Les maladies et la misère ont plus que doublé ce chiffre depuis.

Dans ce nombre, il y eut un prêtre arménien schismatique, le curé de Gozoulouq, et 50 femmes ou jeunes filles.

Il y eut aussi des raffinements de cruautés indicibles. Les uns furent liés ensemble et brûlés comme des fagots, ou encore jetés ainsi en grappes humaines, dans le Cydnus. Les autres furent saignés. Ceux-ci eurent la tête broyée contre des pierres, ceux-là, plus à plaindre, furent circoncis pour devenir musulmans, puis impitoyablement massacrés. D'autres enfin, des femmes, furent éventrées, outragées, ou mariées de force avec des musulmans.

IV. — Ruines.

Le samedi matin, le Père Constant et le Frère Grégoire vont visiter le quartier arménien incendié. Ils se font escorter par l'un des soldats qui sont chez nous. Défense autrement de franchir le cordon des sentinelles turques qui entourent ces débris fumants.

Impossible, écrit le Père Constant, de se reconnaître dans ce quartier si souvent traversé, maintenant encombré de pierres, de barreaux de fenêtres, de vêtements à moitié consumés, de poutres calcinées. La désolation la plus complète, la ruine la plus entière !

Le presbytère et la petite école arménienne catholique sont

Digitized by Google

devenus la proie des flammes, mais les murailles de la nouvelle église qui, d'ailleurs, attendait encore sa toiture, sont intactes. La sacristie, transformée en chapelle provisoire, a été aussi épargnée par l'incendie, mais les bandits ont forcé les portes et ont tout saccagé. Le tabernacle défoncé gisait à terre, les fonds baptismaux étaient brisés et le bassin au milieu de la chapelle, les livres de prières dispersés çà et là. Les lampes du sanctuaire avaient été foulées aux pieds, il n'en restait que des fragments épars.

A quelques pas de là se trouve l'église arménienne schismatique, la plus belle de toutes celles de Tarse. Les efforts des incendiaires furent inutiles contre cet édifice tout en pierres. Elle n'en fut pas moins livrée au pillage. Même spectacle, mais plus en grand, qu'à l'église catholique. Les lustres, les livres, les débris de vitres gisent à terre. Le trône de l'évêque a disparu, et à sa place, on ne voit plus qu'un monceau de cendre. Les grands tableaux lacérés par les sabres, ou déchirés à coups de pieds protestent contre les paroles de fraternité si souvent proférées entre chrétiens et musulmans.

Tout ce qui était dans ces églises ou dans les maisons particulières a été perdu, tout est devenu la proie des flammes ou est tombé aux mains des pillards.

La répression a été nulle à Tarse. Aucun des responsables n'a été inquiété.

V. — Les secours.

Dès le premier jour, la question de nourrir les réfugiés se posa.

Pendant que le Père Fulgence et le Père François s'occupent de l'organisation à l'intérieur, et que les Religieuses se multiplient avec dévouement et une activité infatigables, s'improvisant aux offices les plus inattendus, le Père Constant prend un sac et va au bazar. Arrivé au four, il demande au boulanger de remplir son sac. Ce que voyant les Musulmans : « Si vous donnez un seul pain à l'abouna, disent-ils au boulanger, nous vous tuons ». Le Père sans s'émouvoir davantage, s'assied sur une pierre, son sac sur les genoux, pendant que le pain est emporté. Il avait vu qu'une seconde fournée était en préparation, et il se disait qu'une fois servis et repus, ces féroces clients ne penseraient plus à lui et qu'ils oublieraient leurs menaces. C'est ce qui arriva. Le sac fut prestement rempli et rapporté.

Le Frère Grégoire, de son côté, se procura quelques sacs. Il

Digitized by Google

finit même par obtenir du sérail la promesse d'un envoi de pain.

Peu de temps après, en effet, un chariot arrive. Quel pain noir et gâté ! Nos réfugiés croient que les Turcs veulent les empoisonner. Le Père Supérieur renvoie le pain avec ce billet : « Si on ne peut fournir du pain mangeable, la France s'en chargera. » Deux heures après, du pain convenable était envoyé.

Ce n'est que pendant les premiers jours que nous avons eu à nourrir la grande multitude de nos réfugiés. Quand l'accalmie se fit, ceux qui n'étaient pas Arméniens rentrèrent dans leurs maisons.

Quant aux Arméniens, sortir c'eût été s'exposer à être massacré. D'ailleurs, où seraient-ils allés ? Ils n'avaient plus ni maison, ni mobilier, ni rien : tout avait été brûlé ou pillé.

Ils nous restèrent de 300 à 400, que pendant trois mois, nous avons logés, vêtus, nourris, entretenus. Au fur et à mesure qu'ils quittaient la résidence, ils étaient installés dans des locaux loués et payés pour eux.

De leur côté, les Sœurs de la Sainte-Famille allaient les visiter et les soigner. De ces jours aussi, date l'ouverture de leur dispensaire qui a conservé sa clientèle.

Comme pour Antioche, les œuvres et la charité catholiques nous vinrent en aide.

Le Consulat de France à Mersina envoya aussi quelques secours.

Le commandant du « Victor Hugo », vint lui-même faire une distribution directe à chacun de nos réfugiés, d'un medjidié environ, soit fr. 4,25. Il fit aimer la France ce jour-là et pour le secours apporté, et pour la protection affirmée.

Quelques jours après les massacres, le commandant de la Jarte, en compagnie de quelques-uns de ses officiers, et d'officiers anglais, était venu, entre deux trains d'Adana, faire visite à nos établissements et à nos réfugiés.

Puis, ce fut la visite du commandant et d'officiers anglais qui tinrent à donner le témoignage de leur sympathie et à adresser leurs félicitations à nos missionnaires et à nos religieuses.

Un mois plus tard, le 29 mai, ce fut le passage de M. Roqueferrier, Consul de France à Alep. Sa visite passa presque ignorée pour nos établissements et pour nos réfugiés. Nous le savons, la faute n'en fut pas au courageux Consul qui venait de montrer tant de dévouement, et qui, d'ailleurs, était déjà souffrant.

Digitized by Google

Il y avait pourtant là quatre missionnaires et sept religieuses qui avaient fait honneur à la France, leur patrie. Laissés à eux seuls à l'heure du danger, ils avaient, en pleines journées de massacres et d'incendies, arboré ses couleurs, et en son nom, accueilli et secouru des centaines et des centaines d'Arméniens...

Trois jours après Mgr Gianini, Délégué apostolique de Syrie, vint à son tour apporter à ses missionnaires et à ses religieuses le réconfort de ses sympathies et de ses félicitations, et leur remettre un secours apprécié pour les survivants qu'ils abritaient.

Le gouvernement ottoman, après avoir sur nos instantes réclamations fait quelques distributions de pain, versa par tête et par jour, à chacun de nos réfugiés, une somme de 4 métalliques, soit 20 centimes. Que de démarches, que de requêtes, il fallut renouveler pour arriver à percevoir ce secours irrégulier !

Il faut reconnaître qu'ensuite, il fit son possible pour relever la ville de ses ruines et la sortir de son marasme. C'est ainsi qu'il alloua à chaque famille une somme de 700 à 1150 francs, suivant le nombre de personnes.

MERSINA.

Les premiers troubles éclatèrent à Adana, le mercredi 14 avril, dans la journée. Le soir même ils avaient leur répercussion à Mersina, distante seulement de deux heures de chemin de fer.

Ce fut bientôt la panique dans toute la population chrétienne, environ 4000 Grecs, 1000 Arméniens, un millier de catholiques, une population de 15000 Musulmans. On savait que des bandes de Circassiens et de Fellahs rôdaient autour de la ville, prêtes à marcher pour le meurtre et l'incendie, et ayant des intelligences au-dedans.

Nous avions à Mersina deux missionnaires secondés par trois frères Maristes, nos classes comptaient 120 élèves. Les sœurs de S. Joseph de l'Apparition, au nombre de dix, y tenaient un établissement comptant 150 élèves.

Notre résidence fut bientôt envahie par plus d'un millier de réfugiés, s'entassant dans les chambres, dans les classes, dans les corridors, dans l'église.

L'attitude énergique du moutasserif (1) fut le salut de la ville.

(1) Grade de Gouverneur, immédiatement inférieur au vali.

Digitized by Google

Il n'y a qu'une voix à Mersina pour lui rendre ce témoignage. Il fut déplacé presque aussitôt après. Était-ce pour le punir ?

Enfin dans la nuit du 21, un aviso allemand arriva et signala sa présence par un coup de canon. Le jour même, le « Victor Hugo » cuirassé français, arrivait, puis des cuirassés anglais, autrichiens, allemands, russes, grecs et américains.

De ce moment, Mersina se regarda comme en sécurité, et nos réfugiés réintégrèrent leur domicile.

Ce n'était que pour faire place à d'autres. En effet, d'Adana, de Tarse, de l'intérieur, ils commencèrent à nous arriver par bandes. Ils avaient échappé, mais c'était la misère noire. Déprimés, en haillons, le visage blème, malades souvent, sans abri, sans pain, ces échappés de la mort venaient frapper à notre porte et demander un petit coin de natte et un morceau de pain. Cela ne se refuse pas, disons mieux, cela était offert.

Pour quelques-uns même, plus ou moins véritablement compromis dans la résistance opposée à Adana, aux massacreurs, c'était un lieu de refuge. Sortir pour eux, c'eût été la prison, peut-être la potence. Ils étaient signalés, ils pouvaient s'attendre à tout.

Il y avait des blessés et des malades. Les religieuses prodiguèrent leurs soins aux uns et aux autres. Elles purent même organiser une salle d'hôpital, sommairement installée, mais qui leur permettait des soins plus appropriés à leur état. Nous voyons encore une pauvre enfant que sa mère pendant les massacres d'Adana avait dû bâillonner pour l'empêcher de crier et de révéler leur cachette. Elle en mourut quelques jours après chez nous. Ce ne fut pas le seul décès.

Quelques-uns avaient peine à comprendre le séjour trop prolongé à leur avis, que nous permettions à ces pauves gens. Pourquoi ne pas les renvoyer ? Ils seraient bien obligés de se tirer d'affaire. L'amiral lui-même, dans une visite, dit au Père Supérieur : « Que faites-vous de tous ces gens ici ? Amiral, lui fut-il répondu, les renvoyer c'est en livrer quelques-uns à la vengeance des massacreurs, et jeter les autres à la mission protestante. Ils n'ont plus rien ».

Pendant trois mois, nos locaux de Mersina ont été ainsi à la disposition de 300 réfugiés, que nous avons nourris, vêtus, et parfois sauvés.

Puis il fallut les rapatrier.

Digitized by Google

CONCLUSION

Voilà bientôt deux ans depuis les massacres.

La sécurité semble revenue, malgré quelques remous de surface qui pourtant donnent parfois à songer. L'activité est celle d'autrefois. A Tarse, on rebâtit, à Antioche, l'on commence à oublier et à vivre.

Dans ces quatre résidences septentrionales de notre Mission, Antioche, Tarse, Mersina et Khoderbek dans lesquelles ont trouvé abri des milliers de réfugiés pendant les journées des massacres, et des centaines pendant les mois qui ont suivi, des sympathies nous sont venues, d'autant plus vives qu'elles naquirent en des jours de suprême infortune. Nous avons pris contact avec des familles qui nous étaient fermées, un rapprochement s'est produit.

Nous en avons la conviction : ces journées de massacres ont compté pour des années d'apostolat.

Mais si la maturité a été hâtée de quelques années, elle n'est pas encore à point pour la mission. Dans la région de Tarse, une centaine de conversions, dans celle de Khoderbek, une centaine aussi, ailleurs, c'est par unités, par dizaines au plus, qu'il faut compter. C'est encore peu. Il est vrai que pour donner un chiffre exact, il faudrait pouvoir y ajouter cet autre coefficient qui évaluerait le gain au profit du catholicisme du fait du rapprochement opéré et des sympathies gagnées.

Nos œuvres ont repris leur cours, nos classes ont retrouvé leurs élèves.

Les unes et les autres sont essentielles à notre apostolat. Elles ont besoin d'appui et d'encouragement pour continuer le mouvement accéléré en cette période de troubles. Réduites à leurs ressources actuelles, elles se débattent péniblement et gémissent de se trouver dans une condition d'infériorité humiliante.

Un chiffre officiel en donnera une idée.

A l'occasion des massacres, nos quatre établissements de la région sinistrée ont reçu ensemble 2200 francs des Consulats de Mersina et d'Alep, et 1800 francs de distributions ont été faites directement aux Arméniens par les commandants des cuirassés français.

Or, c'est 175000 francs, que le Comité Américain protestant de Beyrouth, sous la présidence du Consul Général des Etats

Digitized by Google

Unis, publie officiellement avoir distribué dans ce même but dans la seule région d'Antioche, Lattaquié et Alexandrette.

Les secours parvenus pour la région d'Adana et de Tarse, de beaucoup la plus éprouvée à cause de la densité de la population arménienne, ont dû naturellement l'emporter sur cette somme.

On devine sans peine la situation qui en résulte pour les œuvres catholiques.

Les missionnaires et religieuses de Cilicie et de Syrie ont fait honneur, en ces douloureuses journées, à la foi qu'ils prêchent, à la France, leur patrie ou leur protectrice, à l'Empire Ottoman, leur seconde patrie.

Ils sollicitent l'aide généreuse des bienfaiteurs et amis des ces grandes causes, pour leur permettre de ne pas succomber à la peine dans le même rude combat qu'ils continuent à livrer sur un terrain moins ensanglanté, tout autant disputé.

Digitized by Google

UN MARTYR DE SEPTEMBRE 1792 DANS L'ORNE

—

LE CAPUCIN VALFRAMBERT

(Fin.) (1)

II

Le crime consommé, il est bon de savoir ce que devinrent les coupables.

Quelques-uns menèrent une vie misérable et sans honneur ; et il en est dans le nombre, dont je pourrais vous montrer, à Alençon même, les descendants presque aussi misérables qu'eux. Je ne veux pas vous parler de ceux-là. Ces souvenirs rétrospectifs nous entraîneraient dans une voie dangereuse, où personne n'aurait à gagner ; où presque tout le monde, au contraire, serait fort exposé à perdre. Quelle est, hélas ! la famille si honnête que vous la supposiez, à laquelle, dans ces temps de divisions et de troubles de la Révolution, on ne puisse opposer quelques membres indignes ? D'autres, parmi les assassins du Capucin, écrasés sous la malédiction de leurs concitoyens, furent obligés de quitter la ville ; d'autres encore s'engagèrent dans les armées qu'on levait sans cesse, pour combattre les Vendéens. D'autres enfin (et c'est de ceux-là que je vais vous entretenir principalement), furent l'objet de poursuites judiciaires. Il est intéressant en effet de remarquer que l'opinion publique frappait d'une telle note d'infamie ceux qui avaient joué un rôle actif dans l'affaire, que la Justice fut, en quelque sorte, forcée de s'émouvoir, et que les mêmes juges (du moins en partie, et notamment le président) qui avaient fait fusiller une

(1) Cf. *Études Franciscaines*. Septembre 1911.

Digitized by Google

foule de Vendéens fugitifs et avaient envoyé nombre de victimes innocentes à l'échafaud, eurent à juger et à condamner les assassins du Capucin Valframbert. Cette sorte de réparation ne put s'effectuer, bien entendu, qu'après la Terreur et dans la période d'accalmie et de modération relative qui se manifesta plus ou moins depuis le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) jusqu'au coup d'État révolutionnaire du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

Treize individus furent donc accusés devant le Tribunal criminel, comme « prévenus d'avoir, à la complicité les uns des autres, et avec offense de la loi, commis méchamment et de dessein prémédité, le crime d'assassinat dans la personne de Charles-Jean-Louis Valframbert, prêtre, ci-devant capucin ».

L'acte d'accusation et l'arrêt du Tribunal, deux pièces d'une importance très considérable, perdraient beaucoup à être simplement analysées ; et d'un autre côté, toutes les considérations possibles ne feraient que les affaiblir.

Acte d'Accusation.

« L'accusateur public près le tribunal du département de l'Orne, qui a pris lecture : 1° de l'information commencée par le citoyen Julien-François Dunoyer, juge de paix et officier de police des quatre sections de la commune d'Alençon... concernant l'assassinat commis en la personne du nommé Valframbert, ci-devant capucin ; 2° des interrogatoires prêtés devant le dit accusateur public, les 2, 3, 4 et 11 du présent mois thermidor, par chacun des ci-après nommés, savoir : Louise Maréchal, femme Goutron, etc. (suivent les noms des accusés) ; 3° de deux extraits : l'un du registre de la police municipale de la dite commune d'Alençon contenant copie d'un jugement rendu contre le dit Valframbert, le 6 septembre 1792, l'an IV de la liberté française, attesté, dûment signé et collationné, conforme au dit registre, le 18 prairial l'an III de la République une et indivisible, signé : Laveille ; et l'autre extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la ci-devant église de Notre-Dame d'Alençon, contenant l'extrait de mort du dit Valframbert, du dit jour 6 septembre 1792, aussi attesté, dûment signé et collationé, conforme au dit registre, le 5 du dit mois (prairial), l'an III de la République une et indivisible, signé : Laveille ; Bonnet, maire, et Pichon, officier municipal ; lesquels deux extraits sont joints et annexés au présent.

Digitized by Google

» Déclare que, de l'examen des dites pièces, il résulte que Charles-Jean-Louis Valframbert, prêtre, ci-devant religieux capucin, ayant été arrêté le 5 septembre 1792, au faubourg Montsort, en la commune d'Alençon, et conduit à la municipalité d'icelle commune pour y rendre compte de sa conduite, comme prévenu d'incivisme, il se forma dans la chambre commune de la dite municipalité, au moment où il y prêta l'interrogatoire, notamment le lendemain 6 du dit mois de septembre 1792, sur les trois heures après midi, un rassemblement si considérable et si tumultueux de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, en la majeure partie, manifestèrent le désir et la volonté de décider elles-mêmes du sort du dit Valframbert : que tout s'y passa dans le plus grand désordre, sans qu'il fût possible de résister à la malveillance, dont le dit Valframbert s'est malheureusement trouvé la victime.

» Qu'en effet, à peine le jugement prononcé contre lui (et par lequel on le condamnait en trois jours de détention, pour, après ce délai, être conduit de brigade en brigade au port de mer le plus voisin, pour être déporté à la Guyane française) fut-il résolu, qu'aussitôt on entendit s'élever différentes voix qui toutes annoncèrent le désir manifeste et la volonté bien décidée de trancher le fil de ses jours, disant hautement, les uns, que ce jugement était trop doux ; d'autres, qu'il ne leur convenoit pas, et tous enfin qu'ils vouloient sa tête : qu'après ces cris menaçans et redoublés les uns sur les autres, le dit Valframbert, déjà nu-tête, par l'enlèvement de son chapeau et de sa perruque, qui furent jetés par la fenêtre de la dite chambre commune, frappé de terreur, et pour se soustraire, s'il était possible à la fureur du peuple qui l'environnait, se cacha sous la table près de laquelle il étoit ; mais qu'aussitôt on se saisit de sa personne, en le retirant de dessous cette table par les pieds, et, l'enlevant et le traînant ainsi de la dite chambre et du haut en bas de l'escalier, sa tête tombant sur chaque marche d'icelui, jusque sur la Place d'Armes ; qu'arrivé sur cette place et entouré de quantité de personnes de l'un et l'autre sexe, plusieurs se jetèrent sur lui et l'assassinèrent, les uns à coups de pieds, d'autres à coups de bâton et d'autres à coups de sabre, poussant même la cruauté au point de tenter de le scier dans plusieurs parties du corps avec un sabre, sous prétexte que le sabre n'était pas assez tranchant, et pour sans doute le faire souffrir davantage.

» Qu'enfin, après lui avoir ôté la vie, on lui trancha la tête, et

Digitized by Google

ses assassins, triomphant de leur propre cruauté, promenant cette tête, pointée au bout d'un manche à balai, et éclairés par des flambeaux, dans une partie des rues de cette commune, avec le projet de recommencer pareille scène le lendemain, mais nouvelle scène qui heureusement, n'eut pas lieu par la sage précaution de l'avertissement qu'en fut donné à propos à ceux qui se trouvoient couchés sur la liste de proscription qu'on avoit eu l'indiscrétion de publier hautement.

« Que les deux fils du nommé Baudouin, cordonnier, demeurant proche la porte de l'Encrel, de cette commune, l'un cordonnier et l'autre tailleur, ont joué chacun un rôle dans cette scène tragique. Depuis le commencement jusqu'à la fin, on a vu en effet, notamment Baudouin fils, cordonnier, dans la chambre commune prendre la perruque du dit Valframbert et la jeter par la fenêtre. On les y a vus et entendus tous deux demander sa tête, disant qu'il la leur falloit. On les a vus du nombre de ceux qui se sont saisis du dit Valframbert et l'ont enlevé de la dite chambre commune, le tenant et le traînant par les pieds le long de l'escalier jusque sur la Place d'Armes. On les a vus dans le nombre de ceux qui, sur cette place, l'ont cruellement maltraité ; on a vu notamment le cordonnier lui donner des coups de pieds sur la tête ; le dit Valframbert étant pour lors couché à plat ventre par terre ; on l'a vu aussi le frapper à coups de bâton ou trique, et son frère le frapper à coups de sabre ; on a entendu l'un d'eux, au moment de la mort du dit Valframbert, disant aux autres : « Portons sa tête à la porte de son père » ; on l'a vu la garder, après avoir été coupée, et quêter pour la promener aux flambeaux ; on a vu et entendu le cordonnier, conjointement avec Fouquet, tailleur, demander une broche à rôtir pour promener cette tête, disant à celui à qui il la demandoit que s'il ne vouloit pas la donner, il pourroit bien lui en arriver autant, et enfin terminer cette demande par emporter le manche à balai, en sortant de la maison où il étoit ; on a vu Baudouin fils, cordonnier, dans le nombre de ceux qui promenoient la tête du dit Valframbert, et on a cru y reconnaître aussi son frère.

» Que Jacques Fouquet, tailleur, n'a pas été moins ardent que les dits Baudouin à ôter la vie du dit Valframbert, et à se réjouir d'y être parvenu ; on l'a vu, non seulement lui donner sur les jambes un coup de baguette qui le fit remuer, mais encore demander et recevoir le sabre d'un soldat, et s'en servir pour frapper sur toutes les parties du corps du dit Valframbert couché

Digitized by Google

par terre. On a même remarqué que ce sabre ne coupant pas assez à son désir, il s'en servit pour scier, avec un autre particulier, le dit Valframbert en différentes parties de son corps ; on l'a vu aussi ayant les pieds posés sur la tête du dit capucin, que lui et plusieurs autres gardoient pour la promener aux flambeaux, et faisant à cet effet une quête qu'il recevoit dans son chapeau, disant que c'étoit pour promener la tête du traître et du scélérat ; on l'a vu et entendu délibérer avec les autres comment ils porteroient la tête et demeurer d'accord d'aller pour cela prendre une pique à la municipalité, à quoi ils ne purent réussir ; on l'a vu ensuite, lui et plusieurs autres, tous couverts de sang, se présenter à une boutique et demander deux torches, disant que c'était pour promener la tête du traître, du scélérat, et pour l'achat desquelles torches il a dit être en retour d'une trentaine de sous.

» Que René Chauvel, jardinier, a aussi été l'un des principaux acteurs dans le délit dont il s'agit ; il étoit du nombre de ceux qui tirèrent le dit Valframbert de dessous la table et l'entraînèrent, en le tirant par les jambes, jusque sur la Place d'Armes ; il étoit aussi du nombre de ceux qui l'ont assassiné sur la dite place, puisqu'on l'y a vu danser sur le ventre du dit Valframbert, couché par terre, et le frapper à coup de pieds ; on l'a vu aussi, à l'aide d'autres personnes, parmi lesquelles il y avoit des femmes et des filles, couper le cou du dit Valframbert. On l'a aussi vu, à la sortie de cette action, ayant les mains, son pantalon et ses sabots teints de sang, faisant beaucoup de bruit, se vantant d'avoir coupé le cou du capucin, disant que, loin de s'en repentir, si la chose était encore à faire, il serait prêt à recommencer, et qu'il falloit se défaire de tous les foutus gueux d'aristocrates.

» Que Quillet, tailleur, étoit encore du nombre de ceux qui ont demandé la tête de Valframbert, l'ont maltraîté et l'ont assassiné ; et que même il s'est fait une gloire de s'en vanter et de manifester le projet existant entre lui et ses associés de recommencer le lendemain, ayant dit à quelqu'un, le jour même du dit assassinat : « Eh bien !... N'avons-nous pas bien travaillé ? Il n'étoit pas plus fort que rien ; il ne lui falloit qu'un petit coup ; nous avons une liste, demain nous travaillerons le reste ; nous ne voulons rien laisser qui inquiète nos femmes... »

» Que Joseph Bucher, dit Dubois, est aussi du nombre des dits assassins ; s'en étant, comme dit Quillet, vanté lui-même et

Digitized by Google

ayant manifesté le même projet de recommencer le lendemain, tenant à cet égard le même propos que le dit Quillet.

» Que Picherel est encore du nombre de ceux qui demandèrent à la municipalité la tête du dit Valframbert, se saisissant de lui, le traînèrent et immolèrent sur la Place d'Armes.

» Que Jacques Duvivier, dit Percheron, a participé à cet assassinat en l'approuvant ; demandant si on avait un sabre ; offrant et donnant le sien dont les autres malfaiteurs se sont servis.

» Que Claire Saint-Jean, fille, vélineuse, a aussi participé au délit dont il s'agit par la demande qu'elle a faite à la municipalité de la tête du dit Valframbert, et ayant été vue sur la place tenant le dit Valframbert pendant qu'on le frappait à coups de sabre.

» Que Marie Biot, épouse de Louis Poupard, frippier, y a également participé ; d'abord, on l'a vue et entendue dans la chambre commune, au moment du jugement du dit Valframbert, dire tout haut que ce n'étoit pas là un jugement ; qu'il falloit sa tête ; on l'a vue et entendue sur la Place d'Armes, au moment du massacre du dit Valframbert, chercher querelle à une autre femme, qui, tranquille et plaignant le sort du malheureux Valframbert en gémissoit, et lui dire : « Tiens ! sûrement que tu n'as personne sur les frontières », ajoutant : « Elles sont un tas de garces qui prennent le parti de ces gens-là » ; et levant même les bras pour la frapper ; ce à quoi elle ne put parvenir ; cette femme l'ayant évitée par la fuite ; on l'a vue et entendue dire que le dit Valframbert était un gueux, et qu'il avoit été arrêté parce qu'il avoit le bon Dieu dans ses poches, enfermé dans une boîte. On l'a vue et entendue répondre, en passant, à différentes personnes qui, le soir du dit assassinat, demandoient ce qu'il y avait eu sur la Place d'Armes : « C'est le Jean-foutre de capucin qu'on juge ; on lui a trouvé trente-deux hosties sur lui. » On l'a vue et entendue, le même soir, dire, parlant de la mort du capucin : « Voilà les plus beaux coups, vrai ! » On l'a vue même, ce même soir, en passant, insulter des personnes honnêtes, tranquilles à leur porte, leur disant d'un ton furieux et colère : « Foutre ! rentre chez toi ; il est temps ! » Enfin, le lendemain du dit assassinat, sur les huit heures du matin, on l'a vue et entendue disant hautement à l'un de ses voisins : « Eh bien ! Eh bien, voisin... foutre... ça a bien été hier ! Le sacré bougre de capucin a dansé ! Avons-nous bien travaillé, voisin...

Digitized by Google

Il faut qu'il y en ait d'autres aujourd'hui... et... sacredié !... ça ira ! » Sur quoi, ce voisin lui ayant répondu qu'il était désolé de cet événement là ; que cela deshonoroit leur ville, où le sang n'avait pas encore coulé et qu'il ne falloit pas renouvelé cette scène, elle reprit la parole, disant : « Foutre ! il faut qu'il en coule ! et dans cette rue, aujourd'hui à dix heures, les têtes vont tomber !... » Ce même voisin l'ayant exhortée à être plus tranquille, aussitôt elle lui répliqua avec emportement : « Deux de cette ville vont avoir la tête coupée ! — Qui ? reprit le voisin. — Votre plus proche voisin à gauche, lui répondit-elle en montrant Botte, et le sacré aristocrate de Marescot, qui demeure devant la guillotine. La tête du capucin a été portée hier en triomphe ; nous allons en porter d'autres aujourd'hui, et celles des deux bougres que je viens de nommer. »

» Que Sophie Lafontaine, vélineuse, était tellement aussi du parti du dit assassinat, qu'elle en emporta des marques sur son mouchoir, qu'elle a fait elle-même remarquer le lendemain du dit assassinat, être encore teint du sang du dit Valframbert, disant à différentes personnes : « Voilà le sang du sacré mâtin », montrant ce sang, qui était sur son mouchoir de cou et ajoutant : « Nous allons encore avoir la tête d'un, que je vais dénoncer aujourd'hui » ; désignant enfin l'objet de sa dénonciation en montrant le derrière de la maison qui donne sur la Gueule d'Enfer.

» Que Louise Maréchal, femme d'Antoine Goutron, et Marie Goutron, sa fille, ont aussi joué chacune un des plus grands rôles dans le massacre dont il s'agit ; non seulement elles ont été vues l'une et l'autre, tant à la municipalité qu'à la Place d'Armes, le même jour et au même moment du jugement du dit Valframbert et du massacre qui en fut fait ; mais encore elles se sont l'une et l'autre vantées, tant le jour même que depuis à diveres personnes, du personnage qu'elles y avaient rempli. Le jour même de l'assassinat et à leur retour d'icelui, étant entrées chez une de leurs voisines, pour y allumer leur lumière, elles se vantèrent toutes deux d'y avoir contribué, et la fille eut même l'effronterie de faire remarquer à cette voisine deux gouttes de sang qui étaient à sa coiffure. Le lendemain, une autre personne, notamment du nombre de celles à qui la mère et la fille dirent, savoir : la mère qu'elle avait pris la tête du capucin par les cheveux ou les oreilles, qu'elle lui avait fait crier : « Vive la Nation » et lui avait fait faire trois tours autour de la place, et la fille,

Digitized by Google

qu'elle avait pris le capucin par le collet, tandis qu'une autre lui coupoit le cou ; et toutes deux, qu'elles s'étaient promenées avec la tête, ainsi que les autres, qu'elles avoient bu, savoir : la mère un verre de cidre, et la fille deux, chez le nommé Vassal, Grand'rue, qui remarqua du sang sur le tablier de la dite fille Goutron, lequel tablier étoit blanc. Enfin, ces femmes, loin de se repentir de ce délit de leur part, s'en sont au contraire glorifiées, disant, la fille à ceux qui lui en font des reproches, que, si cela étoit, elle le feroit encore ; qu'elle étoit bonne républicaine, et que son nom étoit envoyé à Paris ; et la mère, menaçant ceux qu'elle croyoit avoir quelque sujet de mécontentement, de leur en faire autant qu'on en avoit fait au foutu capucin.

» Que de tous ces détails, il résulte que les deux fils du nommé Baudouin, l'un cordonnier et l'autre tailleur ; Jacques Fouquet, tailleur ; — le nommé Quillet, tailleur ; — Picherel, garçon cirier chez le citoyen La Chevallerie ; — le nommé René Chauvel, jardinier ; — Jacques Duvivier, dit Percheron ; — Joseph Bucher, dit Dubois ; — Claire Saint-Jean, fille, vélineuse ; — Marie Biot, épouse de Louis Poupard, fripier ; — Sophie Lafontaine, vélineuse ; — Louise Maréchal, femme d'Antoine Goutron, et — Marie-Louise Goutron, sa fille ; ces sept derniers actuellement détenus en la maison d'arrêt, près le dit tribunal criminel du département de l'Orne, et tous demeurant en cette commune, sont prévenus d'avoir, à la complicité les uns des autres et avec offense de la loi, commis méchamment et de dessein prémédité le crime d'assassinat dans la personne de Charles-Jean-Louis Valframbert, prêtre, ci-devant capucin.

» Pour quoi, le dit accusateur public a, en conséquence de l'arrêté du dit tribunal criminel du 14 de ce mois, dressé le présent acte d'accusation contre les particuliers ci-dessus nommés ; déclarant le dit accusateur public qu'aux termes et en exécution de l'art. 8 de la loi du 4 messidor dernier, le jugement sur ce à intervenir ne sera pas sujet au recours en cassation.

» Fait et arrêté au parquet du tribunal criminel, à Alençon, ce 27 thermidor, l'an III de la République françoise une et indivisible.

Signé : Desjardins. (1) »

(1) Registre des jugements criminels de l'Orne (13 fructidor an III) ; aux Archives du Palais de justice d'Alençon. — Rapporté in-extenso dans le livre de M. de Beaurepaire, p. 153 à 161.

Digitized by Google

ARRÊT DU TRIBUNAL :

« Vu par le tribunal criminel du département de l'Orne, séant en la commune d'Alençon l'acte d'accusation dressé contre :

» Jacques Duvivier, dit Percheron, menuisier, âgé de 38 ans, demeurant en la commune d'Alençon ;

» Louise Maréchal, femme d'Antoine Goutron, invalide, âgée de 50 ans, demeurant même commune ;

» Marie-Louise Goutron, fille, vélineuse, âgée de 18 ans, demeurant même commune ;

» Marie Biot, femme de Louis Poupard, fripier, âgée de 51 ans, demeurant même commune ;

» Claire Saint-Jean, fille, vélineuse, âgée de 24 ans, demeurant même commune ;

» Joseph Bucher, dit Dubois, musicien, âgé de 37 ans, demeurant même commune ;

» Sophie Lafontaine, fille, vélineuse, âgée de 21 ans, demeurant même commune ;

» Tous détenus en la maison de justice près ce tribunal,

» Le nommé Baudouin fils, cordonnier ;

» Le nommé Baudouin fils, tailleur d'habits ;

» Le nommé Quillet, aussi tailleur d'habits ;

» Le nommé Picherel, garçon cirier ;

» René Chauvel, jardinier ;

» Tous demeurant dans cette commune, et qui n'ont pu être arrêtés d'après les mandats d'arrêt décernés contre eux et comme tels contumax.

» Par l'accusateur public du département de l'Orne, dont la teneur suit :

(Suit l'acte d'accusation, rapporté ci-dessus.)

» L'ordonnance de prise de corps rendue par le tribunal le 29 thermidor dernier contre les dénommés au dit acte d'accusation ;

» Le procès-verbal de la remise de leurs personnes en la maison de justice du département,

» Et la déclaration du jury spécial du jugement faite à l'unanimité et portant :

1° Qu'il est constant que le 6 septembre 1792 (vieux style), il y a eu, en la commune d'Alençon, assassinat commis en la personne de Charles-Jean-Louis Valframbert, ex-capucin ;

Digitized by Google

2° Que Jacques Duvivier, dit Percheron, n'est pas convaincu d'avoir offert son sabre à ceux qui vouloient trancher la tête du capucin sur la Place d'Armes ;

3° Qu'il est convaincu d'avoir fourni son sabre, à cet effet ;

4° Qu'il n'est pas constant qu'en offrant ou fournissant son sabre, le dit Percheron se soit rendu complice du dit assassinat ;

5° Que Louise Maréchal, femme d'Antoine Goutron est convaincue d'avoir tenu l'ex-capucin par la tête, à l'instant où on la lui coupoit ;

6° Qu'elle est convaincue d'avoir promené cette tête sur la place, en criant : Vive la Nation !

7° Qu'elle est convaincue d'avoir accompagné cette tête par les rues de cette commune et d'avoir bu à la porte du citoyen Vassal, traiteur, avec ceux qui la promenoient au bout d'un bâton;

8° Qu'elle est convaincue de s'être vantée d'avoir coopéré à l'assassinat du dit Valframbert, et d'avoir menacé ceux qui lui en faisoient des reproches de leur en faire autant ;

9° Qu'il est constant qu'en se conduisant ainsi, elle s'est rendue la complice de l'assassinat du dit Valframbert ;

10° Qu'elle l'a fait sciemment et dans le dessein du crime ;

11° Que Marie Goutron, sa fille, vélineuse, âgée de moins de seize ans à l'époque de l'assassinat, est convaincue d'avoir tenu l'ex-capucin pendant qu'on lui coupoit la tête ;

12° Qu'elle est convaincue d'avoir fait remarquer sur sa coiffe deux gouttes de sang, et d'avoir dit qu'elles provenoient du capucin, et que, si c'étoit à faire, elle le feroit encore ;

13° Qu'elle est convaincue d'avoir accompagné ceux qui promenoient la tête du capucin par les rues, et d'avoir bu avec eux, à la porte du dit Vassal ;

14° Qu'en se conduisant ainsi, elle est convaincue de s'être rendue complice de l'assassinat du dit Valframbert ;

15° Qu'il n'est pas constant qu'elle l'ait fait avec discernement;

16° Qu'elle ne l'a pas fait sciemment et dans le dessein du crime;

17° Qu'après le jugement rendu par la municipalité d'Alençon contre le dit Valframbert, Marie Biot, femme de Louis Poupard, est convaincue d'avoir dit : « Voilà un foutu jugement ! c'est sa tête qu'il nous faut ! »

18° Que, par ce propos, elle est convaincue d'avoir provoqué l'assassinat du dit Valframbert ;

19° Qu'elle ne l'a pas fait sciemment et dans le dessein de nuire;

20° Qu'elle est convaincue d'avoir dit le lendemain de l'assas-

Digitized by Google

sinat à un de ses voisins : « Ça a bien été hier ; le capucin a dansé ! Avons-nous bien travaillé, voisin ? Il faut qu'il y en ait d'autres aujourd'hui ; il faut que le sang coule ; et dans cette rue, les têtes vont tomber ce matin » désignant celles de deux citoyens ;

21° Qu'elle est convaincue, par ce propos, d'avoir approuvé l'assassinat du dit Valframbert, et provoqué à en commettre de nouveaux ;

22° Qu'il n'est pas constant qu'elle l'ait fait sciemment et dans le dessein du crime ;

23° Que Joseph Bucher, dit Dubois, est convaincu d'avoir dit, le jour même de l'assassinat : « Eh bien ! N'avons-nous pas bien travaillé ? Il n'étoit pas plus fort que rien. Il ne lui falloit qu'un petit coup. Nous avons une liste, nous travaillerons mieux demain ; nous ne voulons rien laisser qui inquiète nos femmes » ;

24° Qu'il n'est pas convaincu, par ces propos, de s'être rendu complice de l'assassinat du dit Valframbert ;

25° Qu'après le jugement rendu par la municipalité d'Alençon contre le dit capucin, Claire Saint-Jean, fille, n'est pas convaincue d'avoir demandé à plusieurs reprises et avec acharnement la tête du dit capucin ;

26° Qu'elle n'est pas convaincue de l'avoir tenu au collet, pendant qu'on le frappoit sur la place ;

27° Que Sophie Lafontaine, fille, n'est pas convaincue d'avoir fait remarquer le lendemain de l'assassinat du dit capucin du sang sur son mouchoir en disant : « Voilà du sang du sacré mâtin ! Nous allons avoir la tête d'un que je vais demander aujourd'hui ! »

» Le Président au nom de la loy, acquitte les dits Joseph Bucher, dit Dubois, Sophie Lafontaine, fille, et Claire Saint-Jean, fille, de l'accusation intentée contre eux, et ordonne qu'ils seront mis sur le champ en liberté.

» Le Président, au nom de la même loy, acquitte également le dit Duvivier, dit Percheron, la fille Goutron et la dite femme Poupard de l'accusation intentée contre eux, conformément aux articles, etc. (suit l'indication des articles) ;

» Et, après avoir entendu l'accusateur public, ensemble, le citoyen Ducoudray, comme défenseur officieux de Louise Maréchal, femme d'Antoine Goutron, de Jacques Duvivier, dit Percheron ; le citoyen Guernon, comme défenseur officieux de

Digitized by Google

Marie-Louise Goutron, fille ; le citoyen Savary, comme défenseur officieux de Marie Biot, femme de Louis Poupard ;

» Le Tribunal ordonne que la dite Marie-Louise Goutron soit mise en liberté, sous la surveillance de ses parents, conformément à l'article 2, titre V, etc.

» Considérant, à l'égard du dit Jacques Duvivier, dit Percheron, qu'ayant fourni son sabre, et ayant fait partie de l'attroupement qui a assassiné le dit Valframbert, il a apporté du trouble à l'ordre social ;

» Le Tribunal condamne le dit Jacques Duvivier, dit Percheron, à une année d'emprisonnement conformément à l'article 7, etc.

» A l'égard de la dite Marie Biot, femme de Louis Poupard, considérant que, des faits dont elle est déclarée convaincue, il résulte qu'elle a apporté un trouble à l'ordre social et à la tranquillité publique ;

» Le Tribunal condamne la dite Marie Biot, femme de Louis Poupard à trois mois d'emprisonnement, conformément à l'article 7, etc.

» Au respect de Louise Maréchal, femme d'Antoine Goutron, le Tribunal la condamne à la peine de mort, et ordonne en conséquence que, dans les vingt-quatre heures, par l'exécuteur des jugements criminels elle sera conduite sur la place publique de cette commune, pour là, revêtue d'une chemise rouge, y avoir la tête tranchée, conformément aux dispositions de l'article II, etc.

» Ordonne également le Tribunal que le présent jugement sera mis à exécution, à la diligence de l'accusateur public, imprimé jusqu'au nombre de six cents exemplaires, et affiché dans toutes les communes de ce département.

» Fait et arrêté à Alençon, le treizième jour de fructidor de l'an III de la République françoise une et indivisible (30 août 1795),en l'audience publique du Tribunal, où étaient François-Joseph Provost, président — Jacques-François Martin — François-Jacques Loison — Etienne Brice — Nicolas Bourdon, juges pendant le présent trimestre — Etienne-Pierre-François Gouyard Desjardins, accusateur public, et Nicolas-Charles Audollent, greffier. »

(Suivent les signatures de Provost, Loison, Bourdon, Martin et Audollent. (1)

(1) Même registre des jugements criminels de l'Orne. — Aux Archives du Palais de justice d'Alençon.

Digitized by Google

Il ne me reste plus rien à ajouter.

Je me proposais de rappeler un événement qui tend beaucoup trop à tomber dans l'oubli ; je voulais surtout inspirer des sentiments de vénération et d'amour pour notre martyr alençonnais. Je crois que mon but est atteint. Il n'était besoin pour cela ni de longues phrases, ni de hautes considérations ; les faits parlent assez haut. Le Capucin Valframbert est du nombre de ceux qui sont amplement loués et glorifiés par leurs œuvres.

Henri BEAUDOUIN.

Digitized by Google

LA QUESTION DES SYNOPTIQUES

JUSQU'A NOS JOURS

—

DATE CERTAINE DE LA COMPOSITION DES ÉVANGILES

d'après les écrits de saint Luc.

La lecture de saint Luc à laquelle je m'applique en ce moment, me conduit comme par la main à dire un mot de ce que l'on appelle avec tant de sérieux de nos jours, la question des synoptiques. Ses écrits la résolvent clairement pour quiconque voudra se servir de ses yeux et de son bon sens ; même ils empêchent qu'elle ne se pose.

Elle ne se posait pas du reste, pour nos pères dans la foi. Pendant dix-huit siècles toute l'humanité chrétienne avait trouvé très naturel que plusieurs hommes témoins des mêmes faits, auditeurs des mêmes paroles, fissent de ces mêmes paroles et de ces mêmes faits un récit semblable quoique non pas identique.

Ce manque d'identité, ils l'expliquaient aisément : par le fait que les témoins étaient plusieurs. Pour eux, il eut existé alors même que les témoins eussent été réduits à deux et qu'ils eussent écrit aussitôt après avoir vu et entendu. Il suffit d'entendre deux témoins d'un même événement pour se rendre compte de telles divergences et de leur cause qui est dans l'homme même, non ailleurs.

De plus, deux des synoptiques n'étant pas témoins oculaires mais simplement auriculaires, ils avaient écrit dans des conditions dissemblables et pour un but différent. L'un, saint Marc, ne donnait aux Romains que l'abrégé des récits d'un seul témoin ; mais d'une valeur incontestable, éminente, saint Pierre,

Digitized by Google

lequel avait révisé et approuvé le travail de son disciple. L'autre, saint Luc, avait au contraire, consulté plusieurs témoins, beaucoup même, dont les uns lui avaient raconté leurs souvenirs tandis que d'autres lui avaient fourni des documents écrits sûrs, authentiques ; il avait eu également connaissance de beaucoup de narrations antérieures relatives à la vie du Seigneur et de valeurs diverses. Enfin, selon le genre de sa culture grecque il se montre jaloux d'exactitude et d'ordre chronologique, de quoi le génie oriental se souciait beaucoup moins, préoccupé surtout de l'exactitude doctrinale.

C'est ainsi à peu près que se résolvait jadis la question des synoptiques. Quant à la date précise de la composition des Évangiles, la question ne se présentait même pas à l'esprit de nos pères. Sûrs de l'authenticité des écrits et de la divine inspiration de leurs auteurs, que pouvait leur importer la date de leur composition et qu'ils eussent été connus quelques mois ou quelques années plus tôt ou plus tard ! Mais les nuées allemandes sont venues sur tout cela et ce qui avait été clair et simple dix-huit siècles, s'est trouvé embrouillé et plein d'obscurité au dix-neuvième. Le plus triste pour moi, c'est que trop de français ont regardé la question à travers des bésicles de savant allemand. Oh ! la vile et lâche humilité des esprits, suivant l'humiliation des armes !

Mais venons à notre affaire. J'ai dit que les écrits de saint Luc résolvent la question et même empêchent qu'elle ne se pose. Il suffit de les lire avec attention.

Voici, en effet, ce que chacun peut voir en saint Luc.

1° Lorsqu'il entreprit d'écrire son Évangile, il le déclare, beaucoup avant lui, s'étaient efforcés de mettre en récit ordonné les grands événements qui s'étaient accomplis parmi nous. Quæ in nobis completæ sunt rerum ; remarquez en passant, cette expression *parmi nous* qui sent si fort le contemporain des dits événements et l'habitude de la Palestine où ces événements se sont accomplis.

Parmi ces nombreux prédécesseurs de saint Luc, rien n'empêche de ranger saint Matthieu et saint Marc. Pour saint Marc, Harnack en convient ; d'après lui, saint Luc s'en serait servi (l'aurait utilisé comme on dit en patois de critique). Il a pu se servir encore plus facilement de saint Matthieu sans que cela soit aussi sensible parce que saint Matthieu avait écrit son livre en araméen et qu'il fallait traduire. Mais c'est assez que l'on

Digitized by Google

puisse regarder comme certain que saint Luc a connu l'écrit de saint Marc.

En historien consciencieux qu'il était, saint Luc rapporte des documents d'origine juive et leur laisse toute leur saveur orientale, cela est surtout visible dans les deux premiers chapitres de son Évangile. Il a également pris soin de visiter les lieux illustrés par les faits qu'il raconte ; cela se voit à l'exactitude et à la fraîcheur de ses descriptions. Il est légitime de conclure qu'un travail fait avec tant de soin lui demanda du temps, probablement une année ou plus encore.

Précisément ce soin, ce souci d'exactitude chronologique dont il se glorifie, et le charme littéraire de son récit — en attendant le jugement de l'Église qui devait faire passer au second plan ces perfections — firent que l'Évangile de saint Luc fut reçu avec faveur parmi les fidèles. Ce succès et la grâce du Saint-Esprit le portèrent à continuer l'Évangile par les Actes des Apôtres.

2° Ce second ouvrage a dû être entrepris peu de temps après l'Évangile. Le commencement est écrit avec le même soin, la même fidélité à laisser aux témoignages écrits ou oraux qu'il a reçus, leur couleur hébraïque. L'auteur écrit à loisir. Tout cela jusqu'au chapitre XVI. A partir de là nous avons le récit d'un témoin oculaire, d'un compagnon dévoué de saint Paul. L'Apôtre parle de ce disciple avec une affection spéciale et lui donne un titre encore plus spécial : cujus laus est in Evangelio. Que ceux qui ne veulent pas que saint Paul fasse à cet endroit une allusion à l'œuvre de saint Luc, expliquent cette phrase comme ils pourront. Pour moi, j'y vois au contraire la preuve que c'est l'Évangile publié de saint Luc qui a donné de la notoriété à son nom et lui a mérité d'être au nombre des plus chers et plus dévoués collaborateurs de saint Paul.

D'après cela, l'Évangile de saint Luc a été publié au plus tard l'an 50 ; puisque c'est en 52 que nous le trouvons avec saint Paul.

3° Cette conclusion, pour avoir la force même de l'évidence, ne demande qu'une chose, à savoir que saint Luc n'ait pu rédiger l'Évangile et les Actes au temps qui suit la captivité de saint Paul à Rome où il est arrivé avec le grand Apôtre.

Or cela est évident pour deux raisons : la première, que d'après saint Luc lui-même l'Évangile était publié quand il entreprit de commencer les Actes qui d'abord complétèrent cet Évangile même par le récit de l'Ascension et nous avons vu que la pre-

Digitized by Google

mière partie des Actes précède l'arrivée de saint Luc auprès de saint Paul. Mais troisièmement, une raison me paraît encore plus forte, c'est que les Actes sont un livre (permettez-moi le mot) inachevé. On ne comprend pas que ce compagnon, ce disciple, cet ami de saint Paul ne nous parle pas de la fin de cette première captivité de l'Apôtre ni de ce qui suivit sa délivrance. Pour qu'il termine son livre comme il le fait, il faut ou qu'il soit mort avant la délivrance de saint Paul ou qu'envoyé par lui dans un pays lointain ils n'aient plus eu ensemble aucune relation et que lui-même n'ait plus reparu à Rome où il dut, après y avoir mis la dernière main, publier les Actes, avant de disparaître pour toujours.

L'Évangile de saint Luc étant de l'an 50 et saint Luc ayant, d'après Harnack, utilisé saint Marc, l'Évangile de celui-ci doit être antérieur à l'an 50. Or c'est en 50 que saint Pierre dut quitter Rome à la suite du décret de Claude qui en bannissait les juifs. Il y avait huit ans environ que le Vicaire de Jésus-Christ avait établi son siège dans la Ville éternelle. C'est donc entre 42 et 50 que saint Marc a pu écrire le résumé de prédication de saint Pierre qui est son Évangile. Probablement vers 46 ou 47. Il fut assez facile à saint Luc de connaître aussitôt l'œuvre de saint Marc qui dut arriver en peu de temps à Jérusalem, que les chrétiens, surtout les juifs convertis, regardaient encore comme l'Église mère et le foyer de leur vie religieuse. Le décret de Claude ne tarda pas à y ramener beaucoup de juifs et avec eux de nouveaux exemplaires de l'œuvre du disciple de Pierre.

Nous avons assez montré que l'Évangile de saint Matthieu n'a qu'un but : établir par les actes et les paroles de Jésus-Christ la divinité de notre Sauveur. On diviserait logiquement cet Évangile en sept ou huit parties, contenant chacune une démonstration complète et absolument satisfaisante de cette vérité, toujours présentée avec le même souci d'en convaincre, sans les heurter, ses auditeurs et ses lecteurs.

Jamais rien de sérieux et qui mérite le moindre examen, n'a été dit, qui infirme la tradition d'après laquelle saint Matthieu a écrit son Évangile avant la dispersion des Apôtres et peut-être en prévision de cette dispersion. Il est donc antérieur à l'an 40.

Est-il possible de préciser davantage ? Avec une certitude absolue, non sans doute ; mais si on veut se contenter d'une très haute probabilité, nous croyons qu'on le peut. L'Évangile

Digitized by Google

de saint Matthieu peut être le résumé de sa catéchèse, fait par l'auteur, en vue de s'en aider dans la prédication, aussi bien que le souvenir résumé de cette même prédication, écrit pour les fidèles qui l'avaient entendue. Dans la première hypothèse, saint Matthieu aurait écrit avant de prêcher soit en public soit en particulier, c'est-à-dire à une époque très voisine de la Passion et de l'Ascension ; entre l'an 28 et l'an 30. Dans la seconde, il faudrait, au contraire, rapprocher beaucoup son travail de l'an 40.

Or laquelle de ces deux hypothèses est la plus vraisemblable ? Ceux de nos lecteurs qui ont lu notre ouvrage sur la Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Évangile de saint Matthieu, n'ont qu'à rappeler à leur mémoire ce qui est dit au chapitre II du caractère de l'Évangéliste, des habitudes d'ordre et d'exactitude qu'avaient dû lui donner ses fonctions de publicain ; ils se sentiront très inclinés à adopter la première hypothèse. Cela leur expliquerait l'abondance des paroles du Seigneur exactement rapportées par l'Évangéliste et le fait que son récit soit le plus complet. Tout cela, bien entendu, sans le moindre détriment pour la part du Saint-Esprit dans le travail de l'Évangéliste. Chacun sait que cette part embrasse l'œuvre toute entière. Ainsi se trouvent justifiées les traditions anciennes et du même coup la place de chacun des Évangiles dans la Bible.

Fr. Exupère.
O. M. C.

Digitized by Google

LA PLUS RÉCENTE ÉTUDE SUR L'EUCHARISTIE ET L'AGAPE

A LA LUMIÈRE DE LA RÉVÉLATION PRIVÉE

Il est, dans l'histoire, de nombreuses questions qui jusqu'à nos jours n'ont pas encore trouvé une solution définitive. Ce sont elles qui excitent sans cesse l'esprit avide de vérité à de nouvelles recherches. Mais là, où la vérité ne brille pas dans tout son éclat, chaque rayon qui peut sur ce sujet augmenter nos lumières doit être le bienvenu. L'un de ces problèmes historiques est sans contredit celui qui a pour objet l'Eucharistie dans les premiers siècles du christianisme.

C'est ce sujet que traite l'œuvre du P. Dr Ephrem Baumgartner parue l'an dernier (1). Elle montre sous son vrai jour, d'une manière approfondie et détaillée, la relation qui existe entre l'Eucharistie et l'agape dans la primitive Église.

Par hasard, le récit que trace Brentano des visions de Catherine Emmerich m'est tombé sous la main. Et quel fut le résultat de cette lecture ? La constatation d'une surprenante concordance entre les faits rapportés par l'écrivain et les résultats essentiels du Dr Baumgartner.

Qu'il me soit donc permis de présenter ici un parallèle des plus importantes questions tirées des deux œuvres. Les révélations privées, il est vrai, ne fournissent point une argumentation suffisante pour la science (2) ; cependant n'est-ce pas frappant,

(1) Eucharistie u. Agape im Urchristentum, Comissionsverlag : W. Wyss, Buchhandlung, Zug (Suisse) gr. 8°. XV, 335. Prix : Fr. 8. Cf. *Etudes Franc.* Nov. 1909.

(2) Les révélations de Catherine Emmerich n'en sont pas moins, surtout ces derniers temps, estimées même par des théologiens célèbres (Cfr. la Revue « *Aar* » I. (1911) p. 198. Il n'est peut-être pas sans intérêt non plus de rappeler que tout récem-

Digitized by Google

par rapport à la question en litige, qu'une simple religieuse ose lever la voix contre les conclusions de l'opinion dominante parmi les savants de son époque, et que ces contemplations coïncident parfaitement aujourd'hui avec les résultats les plus récents de la science ?

Pour nous convaincre de ce fait, considérons, tout d'abord, dans un court exposé, les visions de Catherine Emmerich se rapportant à l'Eucharistie et à l'agape dans les premiers siècles chrétiens, pour y comparer ensuite les conclusions du Dr Baumgartner.

Selon Catherine Emmerich, la fête eucharistique (sacrifice et communion) avait lieu, contrairement aux agapes, d'ordinaire de bonne heure le matin, ou même aussitôt après minuit. Celui qui était revêtu de la plus grande dignité, célébrait le saint sacrifice et distribuait la communion sous les deux espèces. Voici le récit de la voyante : « Sur une assiette arrondie et très allongée, étaient entassées de nombreuses tranches de pain. Elles étaient très blanches. On y pouvait remarquer de petits sillons tracés de telle sorte qu'il était facile de diviser les morceaux en petites parcelles. Non loin, se trouvait une large coupe avec un pied. Elle ressemblait à un calice peu élevé. C'est dans cette coupe qu'après la consécration, Pierre déposa le pain séparé en bouchées pour la distribution à la communauté. En outre, il y avait sur l'autel, pour la sainte Cène, le calice rempli de vin. Lorsqu'à la sainte messe Pierre eut prononcé sur le pain et le vin les paroles de la

ment d'autres savants ont consacré une attention spéciale aux révélations de Catherine Emmerich, hommes qui sûrement n'agissent pas de parti pris. Ainsi l'année dernière, un ecclésiastique d'Aix-la-Chapelle, Jean Niessen a publié, avec la collaboration de von Ow, un ouvrage intitulé : « Panagia-Kapuli, das neuentdeckte Wohn- und Sterbehaus der heiligen Jungfrau Maria bei Ephesus.»(Dülmen 1906, Laumannsche Buchhandlung). Dans cette œuvre de 400 pages, sont confirmées par des témoins oculaires dignes de foi, comme parfaitement conformes à la vérite, les indications données par Catherine Emmerich sur la maison d'habitation de la sainte Vierge. Ces notices sont des plus détaillées et surtout des plus claires. Elles ont trait à la situation de la maison et à son arrangement. La commission, existant pour la recherche de la maison de la Mère de Dieu, trouva, en effet, sur une montagne près d'Ephèse, une maison encore assez bien entretenue. C'est celle que, depuis un temps immémorable, la population même gréco-orthodoxe (schismatique) des environs considère comme la demeure préparée par l'apôtre S. Jean à Marie.

Nous ne saurions également omettre d'indiquer que Catherine Emmerich, à côté de nombreux adversaires, trouva des amis décidés et des protecteurs haut placés. Parmi eux nous citerons entr'autres comme exemple : les évêques Sailer et Haniberg, le comte F. Léopold von Stolberg, Overberg, Görres, Möhler et même le pasteur protestant et grand poète Édouard Mörike, qui, chaque jour, se plaisait à lire quelque chose des récits de C. Em. sur les souffrances de N.-S.

Digitized by Google

consécration, je vis le pain briller..... Tout d'abord, Pierre communia, puis les Apôtres et les disciples reçurent de sa main le saint sacrement. Dès que la coupe était épuisée, Pierre la remplissait à nouveau du pain contenu dans la grande assiette placée sur l'autel et continuait la distribution. Le calice fut aussi présenté par Pierre aux autres Apôtres et à toutes les autres personnes » (1).

En ce qui concerne, en particulier, l'heure de la célébration, les relations de Catherine Emmerich nous apprennent que celle-ci avait toujours lieu à une heure, très matinale, voire même aussitôt après minuit. « Lorsque minuit eut sonné, la Sainte Vierge agenouillée reçut de Pierre le saint sacrement » (2).

Puis plus loin : « Dans la nuit qui précéda son admirable ascension, je vis Jésus avec la très Sainte Vierge et les onze dans la salle intérieure de la maison de la Cène. La très Sainte Vierge était en face de Jésus. Celui-ci, comme au jeudi-saint, consacra du pain et du vin. Je vis le saint sacrement lorsque Jésus le leur distribua. Vers le matin, les matines furent chantées avec plus de solennité que de coutume » (3).

« De grand matin, Pierre et Jean avec André entrèrent dans la salle de la Cène et se revêtirent des ornements sacerdotaux. Le calice, avec le reste du vin consacré par Jésus, et l'assiette, avec le surplus du pain consacré, étaient dans une armoire, en forme de tabernacle, placée dans la niche de la paroi. Une lampe brûlait devant le saint sacrement. Pierre et Jean prirent en s'inclinant le saint sacrement. Puis, Pierre fit circuler l'assiette et chacun prit lui-même la communion. Ensuite, ils chantèrent des psaumes, prièrent, couvrirent le calice et le rapportèrent à sa place » (4).

Telle est la célébration du banquet eucharistique selon les visions de Catherine Emmerich. Elle nous en dévoile la marche et en précise le temps.

Quel tableau nous trace-t-elle des agapes des premiers temps du christianisme ?

L'agape, d'après Catherine Emmerich, se célébrait ordinaire-

(1) Katharina Emmerich. Das arme Leben u. bittere Leiden unseres Herrn J. Christi u. seiner hl. Mutter Maria aus den Tagebüchern des Clemens Brentano herausgegeben von P. O. E. Schmoger, Regensburg 1881, pag. 1110.

(2) Loc. cit. 1091.

(3) Loc. cit. 1096.

(4) Loc. cit. 1072.

Digitized by Google

ment le soir. Les Apôtres et les disciples s'assemblaient ; puis Pierre, ou le plus élevé en dignité, bénissait les dons offerts par les fidèles. Souvent, après le repas, avait lieu une courte instruction sur les plus importantes vérités. Suivons plutôt son récit.

Déjà, de la première agape, elle nous trace un tableau clair, au cadre parfaitement délimité. Elle fait, en effet, expressément ressortir que ce ne fut point une fête eucharistique, mais seulement une agape. « Ils (les Apôtres) prièrent debout et mangèrent couchés. Pendant ce temps, Pierre et Jean enseignèrent. A la fin du repas, un pain applati et apprêté de manière à être facilement divisé en tranches fut placé devant Pierre. Celui-ci en partagea encore les tranches préparées pour la division et en fit circuler les morceaux ainsi obtenus, sur deux assiettes, l'une à droite, l'autre à gauche. De même ensuite, on passa à la ronde un grand calice et les assistants en burent tous. Quoique Pierre eut bénit le pain, ce n'était point *un sacrement, mais seulemeut une agape.* A cette occasion, Pierre leur rappela qu'ils devaient tous être uns comme un est ce pain dont ils s'étaient nourris et un ce vin dont ils avaient bu. Ensuite ils se levèrent et chantèrent des psaumes » (1).

D'une manière toute spéciale, Catherine Emmerich fait remarquer que les agapes avaient lieu le soir et n'étaient point unies à la solennité eucharistique. « Le soleil s'était déjà couché et il commençait à faire sombre, lorsque Jésus (la veille de son ascension) s'approcha avec les Apôtres..... Il se joignit aux onze dans l'atrium..... Jésus bénit le pain.... et le tendit à ceux qui l'entouraient et, en même temps, leur enseigna des vérités les plus importantes. A la fin du repas, Jésus bénit aussi le calice, y but et le fit circuler parmi les assistants. Ce n'était point cependant une consécration » (2).

Dans un autre passage, elle rapporte : « La très Sainte Vierge et toutes les saintes femmes étaient présentes. Vers 9 heures, (ce qui, dans notre ère, correspond à 3 heures de l'après-midi) je fus témoin d'un repas. Il prit fin par la fraction du pain et la circulation, parmi les convives, du pain et du vin bénits, mais non consacrés » (3).

Tel est le tableau que nous a laissé Catherine Emmerich de l'Eucharistie et de l'agape dans les commencements du christia-

(1) Loc. cit. 1071.
(2) Loc. cit. 1096.
(3) Loc. cit. 1091.

Digitized by Google

nisme. L'Eucharistie est célébrée sans festin profane et l'agape sans la solennité eucharistique. La première a lieu de grand matin ou immédiatement après minuit, la seconde, au contraire, le soir.

Avec ces notices de Catherine Emmerich, quels sont maintenant les points de contact des résultats scientifiques qui se donnent jour dans l'œuvre du Dr Baumgartner ?

Ce dernier résume de la manière suivante les résultats de son étude : « Le dimanche, le jour de joie des chrétiens, à l'heure de la résurrection de Jésus-Christ, vers minuit, ou le matin de bonne heure, on célébrait le culte divin eucharistique. Après l'instruction sur les vérités chrétiennes, après un examen sur l'observation de la loi morale chrétienne (examen attesté tout au moins pour la fin du premier siècle), l'évêque, ou son remplaçant, récitait la prière eucharistique, solennisant à la fois le souvenir de la résurrection du Sauveur et le sacrifice eucharistique. Le peuple y prenait part soit par la réponse de « l'amen », soit par la réception de la communion. Ainsi le dimanche matin se passait dans la plus étroite union avec le Christ. Notre-Seigneur était pour ainsi dire ressuscité à nouveau dans le cœur de son peuple.

Le dimanche soir, les chrétiens devaient encore, selon un vieil usage juif, se réunir pour un repas en commun : l'agape. Les riches de la communauté apportaient des aliments et de la boisson. Puis pauvres et riches commençaient ensemble le repas, comme si toute la communauté ne formait qu'*une seule* grande famille. Là on ignorait le froid « Mien » et « Tien ». L'évêque y exerçait la présidence. Selon une ancienne coutume juive, il prenait en main une coupe de vin, sur laquelle il récitait une oraison d'action de grâces au Père au nom de Jésus-Christ. Puis ensuite il bénissait le pain, en observant le même rite. Tous les aliments étaient de la sorte sanctifiés. Après une courte prière qui donnait à ce jour de joie sa consécration, commençait la première partie du festin. On y satisfaisait les nécessités de la faim. Dans la seconde partie, le symposion, on s'adonnait, tout en buvant le vin, à une conversation plus libre. Toutefois celle-ci tendait toujours à l'édification et à l'instruction de l'assemblée. Les « pneumatiques », c'est-à-dire ceux qu'inspirait l'Esprit-Saint, laissaient paraître et faisaient valoir leurs dons : l'un sa « glossalalie », un autre ses prophéties, un troisième chantait un psaume ou une hymne selon l'inspiration divine, un quatrième prononçait un discours sur un point de doctrine, etc. Tout avait

Digitized by Google

un but unique : l'édification et l'instruction de la communauté. Le repas touchait à sa fin. L'évêque ou un pneumatique récitait une plus longue prière d'action de grâces qui se terminait par l'expression d'un vif désir vers la céleste Jérusalem. Tout le peuple témoignait de sa participation à ce sentiment en y répondant « Amen » (1).

L'essence des agapes, dans la première époque chrétienne, consistait, selon le Dr Baumgartner, dans un repas pris en commun par l'assemblée des fidèles sans aucune solennité eucharistique (2). Le résultat, qui heurte de front la conception ordinaire et traditionnelle des agapes professée pendant les derniers siècles, concorde parfaitement avec les visions de Catherine Emmerich.

Quelques points de contact secondaires spéciaux méritent encore notre attention.

En ce qui concerne l'heure de la célébration de la fête eucharistique et de l'agape, la pleine harmonie a déjà été relevée. Sur la fraction du pain et sur la distribution des parcelles ainsi obtenues, la simple lecture de l'étude approfondie (3) du Dr Baumgartner laisse apparaître au premier coup d'œil son intime concordance avec Catherine Emmerich. Quand cette religieuse parle d'instruction pendant les agapes, qui ne pense à la manifestation des « charismata » tel que, pas à pas dans tout son ouvrage, les montre le Dr Baumgartner, ayant toujours soin d'en faire ressortir les bons et les mauvais côtés. Enfin, Catherine Emmerich entend Pierre, pendant l'agape, prononcer pour la bénédiction du pain la prière suivante : « Que tous veuillent être unis comme ce pain qui les nourrit » (4). Ces paroles font aussitôt surgir dans notre mémoire l'oraison que la « Didache » fait réciter à celui qui occupe la présidence dans l'agape : « De même que ce pain divisé était, comme grain, dispersé sur les collines, fut réuni et n'en forme plus qu'un ; ainsi puisse ton Église être rassemblée des limites de la terre dans ton royaume » (5).

Tels sont les principaux points de tangence que nous avons voulu faire ressortir : puisse ce court aperçu suffire ! Certes, ce doit être une satisfaction bien méritée pour le Dr Baumgartner de constater que ses résultats, acquis par la voie pénible d'une

(1) Loc. cit. 333.
(2) Loc. cit. 335.
(3) Loc. cit. 305 ss.
(4) Loc. cit. 1071 ; voyez aussi plus haut.
(5) Loc. cit. 294.

Digitized by Google

étude strictement objective, s'harmonisent avec les visions de Catherine Emmerich. Et sa joie peut être d'autant plus légitime qu'il n'en avait aucun pressentiment. N'est-ce pas le devoir le plus élevé de l'historien de parcourir les siècles dans ses travaux et de faire revivre devant nos yeux, dans ses preuves et ses conclusions, comme actuel ce qui s'est passé autrefois. Mais si Dieu, par une voie extraordinaire, vient à son aide lui présentant, par la suspension des lois du temps et de l'espace, la vue directe des faits passés et si avec cette vision, concordent ces pénibles recherches, n'est-il pas permis d'y reconnaître la plus belle récompense de l'historien.

H. W.

Digitized by Google

MOLIÈRE ET REGNARD

Regnard avait dix-sept ans quand Molière mourut. C'était un Parisien, d'âge déjà et de caractère à assister aux comédies du maître. Il est même vraisemblable qu'il puisa, en partie, sa vocation dans ses premiers souvenirs dramatiques.

Cet heureux disciple d'Épicure ne descendit pas jusqu'à la lie du cœur humain ; il se borna à rire et à faire rire de nos ridicules. Le grand comique pense et fait penser ; il peint l'homme non pas en gris, comme on l'a dit de La Rochefoucauld, mais en noir... malgré le masque joyeux dont il affuble sa figure, et le rictus d'un rire forcé et malheureux.

*
* *

Commençons par Molière. Né en 1622, au coin de la rue des Étuves, de Marie de Cressé, et de J.-B. Poquelin, tapissier de son état, tapissier du Roi, qui plus est, il ne commença pas ses études classiques avant quatorze ans. On avait pu se convaincre, à plusieurs reprises, qu'il n'avait aucun goût pour la profession paternelle. Il eut, sur les bancs du collège de Clermont (1) quelques camarades haut huppés, ou qui devaient marquer dans ce siècle, par leur intelligence, de Conti, entre autres, qui censura avec beaucoup de bon sens, dans la suite, le D. Juan de son condisciple (2), et Bernier, « joli philosophe » et grand voyageur, qui fut douze ans le médecin du grand Mogol et nous laissa une Relation de ses voyages.

Molière se borna à voyager en France et dans le cœur humain. D'abord, ses études finies, il suivit, en l'absence de son père, la

(1) Molière resta au collège de Clermont de 1636 à 1640.
(2) Dans son Traité de la Comédie.

Digitized by Google

cour à Narbonne, en qualité de tapissier suppléant. Il était alors Licencié en droit, ce qui n'est qu'en rapport éloigné avec les tentures d'un Palais royal. On prétend même qu'il avait un commencement de théologie. (1) Ce n'est pas impossible ; mais il ne profita guère de cette étude. Je croirais volontiers qu'il étudiait déjà l'homme, et qu'en faisant tapisser les murailles, il préparait, si j'ose le dire, ces tapisseries de types immortels, pris dans la cour, autour de lui ou ailleurs, et dont jouit la postérité.

De retour à Paris, fort de sa confiance de jeune homme, il se mit à la tête de *l'Illustre théâtre*. Malgré l'illustre Magon qui lui donna un Artaxercès, dont le nom seul a survécu, le théâtre, faute de numéraire, s'écroula bientôt. Il ne resta que des dettes à payer ; Molière, directeur responsable de l'entreprise, s'en alla droit en prison. Par bonheur, un riche paveur des bâtiments royaux, et paveur lettré, le tira de là en payant pour lui. On ne sait pas ce qui serait arrivé, si Molière, au dix-septième, et Voltaire, au dix-huitième siècle, étaient restés, leur vie durant, l'un dans sa prison, l'autre à la Bastille. Mais nous n'en serions pas pires, ni les mœurs.

Le fils de Poquelin, désabusé de Paris, pour quelque temps, s'en fut en province, vers 1646, emmenant avec lui ses tréteaux, quelques actrices doublées de maris imbéciles, la De Brie, la Béjart, etc. A tout ce train d'équipage, à cette bohême du dix-septième siècle, il faut ajouter le génie du comique fourvoyé dans quel taudis et déjà démoralisé par des liaisons de hasard.

On séjourna à Rouen, à Bordeaux, à Narbonne, à Béziers, à Pezénas, à Avignon, et ailleurs ; on ne fit que passer à Poitiers d'où la municipalité chassa la troupe ambulante, sous le prétexte de « la cherté du bled ». On représenta, en plus d'un endroit, la Jalousie du barbouillé, le Mari pédant, et bien d'autres farces trop longues à énumérer ; on échoua, à Bordeaux, dans la tragédie décidément funeste à Molière ; on joua, à Lyon, (1653) l'Étourdi, le Dépit amoureux à Montpellier, (1654), et l'on revint enfin à Paris, par Grenoble, avec une réputation naissante, et dans le même pêle-mêle où l'on était parti. Les comédiens formaient alors un peuple fort méprisé et dont aucun curé, d'après la correspondance de Racine et de Boileau, ne voulait sur sa paroisse. Même les Augustins, qui passaient

(1) Molière avait un frère prêtre et théologien.

Digitized by Google

pour aimer le théâtre, criaient plus fort que tous les autres contre cette engeance.

Le roi, qui cherchait son plaisir, et la cour, (1) qui suivait le roi, accueillirent Molière et sa troupe avec une faveur marquée. Il faut dire que le génie du grand comique y fut pour beaucoup.

La comédie des Précieuses, des plus morales et des plus fines, malgré la grossièreté du bon sens de Gorgibus, eut un succès mérité et déconcerta les belles lettrées de l'Hôtel de Rambouillet, et du salon de Melle Scudéri, sans compter bien d'autres Ruelles, moins éclairées des lumières de la préciosité. La victoire était aux chandelles de la comédie (2) et aux acteurs du Palais-Royal transportés là du Petit Bourbon où ils avaient débuté.

Désormais, Molière jouera dans ses comédies et celles des autres, un rôle important, le plus comique, parfois le plus ridicule. Il sera Gorgibus, Chrysale, Alceste, Sganarelle, s'il le faut. Marié presque quadragénaire, à une jeune coquette de dix-sept ans, Armande Grésinde Béjart, il est le plus malheureux et le plus trompé des époux. Cette seconde Béjart était de beaucoup plus jeune que sa sœur aînée, Madeleine, la première maîtresse de Molière. On en profita pour le calomnier et répandre le bruit qu'il avait épousé sa fille. Le roi n'en crut rien et, afin de réhabiliter le poète aux yeux des honnêtes gens, il consentit à tenir sur les fonts baptismaux son fils, nommé Louis, qui ne vécut point. Vraiment Molière n'avait pas de bonheur. Il ne laissa qu'une fille, Madeleine, dont le parrain fut Esprit de Rémond, marquis de Madérie, jadis l'amant de la grand'mère de sa femme, celle qui fut la maîtresse de Molière. Se peut-il rien de plus digne ! A tant de misères, de malheurs, d'ignominie, s'ajoutait une santé délabrée, une sensibilité aiguisée par la douleur, une mélancolie qui tournait au découragement, pour ne pas dire au désespoir. Bientôt riche à 40.000 livres (3) de rentes, dues à son génie, propriétaire d'un hôtel, rue Richelieu, le plus grand des comiques de la terre n'avait pas même une étincelle de cette joie réservée aux plus

(1) Plus d'un courtisan en voulut toutefois à Molière de l'avoir tourné en ridicule ; et le Marquis de la Feuillade embrassa, un jour, perfidement le comique, de façon à faire tourner sa perruque sur sa tête.

(2) Boursault fit cependant contre Molière, une comédie intitulée : Le Portrait du peintre ; et l'auteur des Précieuses, alla voir la comédie de Boursault pour s'y réjouir.

(3) Aujourd'hui 300.000 francs environ. Après sa mort, rien que le Fertin de Pierre fut vendu 2.200 livres.

Digitized by Google

pauvres de la terre, la joie de se voir aimé dans sa famille. Réduit à boire du lait pur, tant il était faible de poitrine, il s'efforce de rire sur le théâtre, parfois en compagnie de celle qui l'avait tant fait souffrir pendant le jour, et qu'il ne cessait d'aimer! Il ne pouvait plus jouir des mêmes plaisirs que ses amis, alors qu'il les réunissait dans un joyeux repas.

Il avait ses confidents : Lafontaine, mais il était si distrait ! Boileau, déjà absorbé par Racine ; Chapelle, mais quel confident que cet égoïste épicurien (1) ? Où donc étaient les joies de Molière ? Dans les conceptions de son génie, dans le public auquel il confiait ses peines sous le titre de tel ou tel personnage. Mais là même, sur la scène, il se ridiculisait en ridiculisant les maris malheureux ou jaloux (2).

*
* *

Passons en revue les principales comédies de Molière, où sa vie et son génie se côtoient, se confondent, par instants, où sa vie, du moins, modifie si fortement son génie. L'acteur, obligé d'être bouffon sur la scène, et qui avait une manière de remuer les sourcils à faire mourir de rire, descendra, plus d'une fois, mêlé qu'il est à des bohêmes de l'un et l'autre sexe, jusqu'à la plus basse bouffonnerie, dans Scapin et Pourceaugnac. Il paraîtra, un jour, monté sur un âne. Le contemplateur, en se contemplant lui et sa femme, ne pourra voir notre double humanité qu'en noir, par la douleur et le libertinage. Sa sensibilité, refoulée et trahie, le tournera au scepticisme, et son génie se teindra des couleurs d'une amère raillerie. Est-ce à dire qu'il bornera le monde à son intérieur ? Non, mais de chez lui, il portera sur l'homme, en général, un regard de l'âme prévenue contre l'objet de son étude, par sa propre passion. La pointe de son observation n'en pénètrera pas moins jusqu'au fond de notre

(1) Ajoutons-y Rohault : « Je suis le plus malheureux des hommes, lui dit-il un jour, et je l'ai mérité. Je n'ai pas pensé que j'étais trop austère pour une société domestique. Cette femme est cent fois plus raisonnable que moi ; elle veut jouir de la vie. Occupée seulement du plaisir de plaire, en général, elle rit de ma faiblesse ».

(2) On avait ainsi surnommé Molière. De Visé, l'un de ses ennemis, fait parler comme il suit Lysidas, dans Zélinde, une pièce satirique : « Elomire (Molière), depuis que je suis descendu n'a, pas dit une parole. Appuyé sur une boutique, dans la posture d'un homme qui rêve, il tenait les yeux attachés sur trois ou quatre personnes de qualité qui marchandaient des dentelles ; il regardait au fond de leur âme pour y voir ce qu'elles ne disaient point ».

Digitized by Google

cœur, mais pour en rapporter à la surface ce qu'il y a dans l'un des deux hommes qui sont en nous, l'homme du péché. C'est dit-on, le propre de la comédie. Jusqu'à un certain point seulement. Le *drame* a la prétention de peindre une *action* ; or, il n'y a pas d'action où il n'y a pas de lutte ; il n'y a pas de lutte où il n'y a pas opposition entre le bien et le mal ; il n'y a pas de leçon. Nous rions du vice qui a ses ridicules ; soit mais le vice triomphe souvent dans Molière ; et, même dans Alceste, nous rions de la vertu ternie par la fine poussière d'un défaut de patience qui n'est pas la misanthropie. Quelque part que nous portions les yeux, sur la scène de Molière, Molière se moque de moi pour mon argent, de lui, de tout le monde, du bien et du mal. Rien qui me rappelle ma dignité, rien qui me donne quelque joie de moi-même, et je ris cependant. C'est triste.

Mais il faut prouver ce que nous venons de dire. Ne prenons pas l'ordre chronologique ; mais allons de Gorgibus à Alceste, et à Chrysale, d'Agnès, la petite bourgeoise, à l'aristocratique Célimène ; du Bourgeois gentilhomme, un galant imbécile, à Tartuffe qui prend sa femme à son ami, sans scrupule ; de Pourceaugnac, le malade malgré lui, au Malade imaginaire, des Précieuses aux Femmes savantes, de l'École des femmes à l'École des maris, de M. de la Souche, pingre amoureux de sa pupille à l'Avare amoureux de Mariane ; ainsi de suite, de Pancrace à Purgon ; des « saletés » du Médecin malgré lui et du Mariage forcé à l'élégant cynisme d'Amphytrion. (1) Il est bien entendu que nous ne parlerons ni de l'Étourdi, ni du Dépit amoureux où le génie de Molière se montre par quelques étincelles, ni de Mélicerte, de Don Garcie de Navarre et de la Princesse d'Élide qui ne sont pas à proprement parler, des comédies.

*
* *

Disons d'abord du bien et beaucoup de bien, du grand comique. Quel homme que ce Gorgibus, et comme il incarne le bon sens vulgaire ! Molière est-il né chez lui ? L'a-t-il fréquenté de longues années ? Sa bonhomie, sa brusquerie et sa franchise, sa raison bornée par l'ignorance, sa verve, son originalité, ses bons mots sortis de la nature, non pas raffinée, mais rudimen-

(1) C'est le mot employé par Molière dans la critique de l'École des femmes, où il se moque des dévotes et des Scrupuleuses.

Digitized by Google

taire, nous font rire d'un bon rire qui n'offense ni les mœurs ni la religion respectée par ce brave homme dont les habitudes sont toutes chrétiennes et qui parle des parrains et des marraines, du mariage, du sacrement de baptême, sur les tréteaux, sans blesser notre délicatesse, tant il est vrai et naturel. C'est le bourgeois de l'ancien régime qui allait à la messe et à vêpres sans respect humain, par tradition. Rien ne répond à ce type loyal et vulgaire, autant que Madame Jourdain qui date ses malheurs de « carême-prenant », attachée à son mari, assez honnête, assez bourgeoise pour en être jalouse, mais la parole animée d'un bon sens railleur qui fait nos délices, ennemie des gronderies, satisfaite de sa condition, modeste et moqueuse, car elle se moque, avec quelle vaillante raison, des prétentions de son époux à la noblesse, et des nobles ruinés,.. la fine fleur, en un mot, de l'ordre dans son ménage, de la fidélité conjugale, assez maligne, en fin de compte, pour faire tourner la vanité de son mari, par une farce bien imaginée, à l'heureux mariage de sa fille, au rapatriement de l'infidèle, à la paix renouvelée de son ménage.

Mais revenons à Gorgibus. Quel contraste naturel avec Cathos et Madelon, sa fille et sa nièce ! Pouvait-on, par ce que j'appellerai un excès voulu du grossier bon sens, faire mieux comprendre l'excès de la préciosité dans d'ignorantes provinciales, sans blesser trop cruellement les vraies précieuses. Elles étaient là ; elles purent se moquer de leurs *singes*, les *pecques ;* elles eurent le bon goût de se corriger, en partie. L'hôtel de Rambouillet se ferma quelques années après ; il était déjà mort avant la mort de la marquise. Saumaize eut beau critiquer Molière et le refaire en vers en lui volant sa prose, enfin l'accuser de plagiat ; on eut beau prétendre que l'abbé de Pure, dans un plat roman, c'est vrai, avait peint les Précieuses avant Molière. Rien n'y fit : la pièce, un instant interrompue, reparut bientôt pour toujours. Elle est finement littéraire, non moins morale. Ces deux filles qui renient leur famille, qui dédaignent leurs honnêtes amants et tombent dans les filets de deux domestiques, d'un Mascarille et d'un Jodelle déguisés en marquis, en vicomte, puis battus et rendus à leur domesticité, rien de mieux, rien de plus fort, de plus vulgaire et de plus vrai. La leçon est complète.

*
* *

Mais le mal littéraire ou moral ne disparaît que pour repa-

Digitized by Google

raître. Sur la fin de sa vie, en 1672, Molière fut obligé, par vocation, au nom de la nature outragée et du bon sens indigné, au nom de la famille même, de prendre à partie, de nouveau, les Précieuses doublées des savantes. Il le fallait bien ; si, vers l'an 1659, Angélique, fille de Mme de Rambouillet, s'évanouissait pour un méchant mot, un peu plus tard, une amie de Mme de Sévigné, Mme de Guémené, apprenait l'hébreu. Le pot-au-feu devait en souffrir, et son mari, comme Chrysale souffrait du maigre pot-au-feu de Philaminte. Quel type de bonhomie vraiment comique et philosophique à la fois ! A-t-on jamais ri de meilleur cœur, qu'en le voyant méditer, sans cesse, d'être ferme, et craindre sans cesse sa femme, un vrai dragon ? Vit-on jamais plus de bon sens vulgaire et plus mal servi par une volonté imbécile ? Et le bourgeois le plus borné, le fut-il jamais autant que ce bourgeois

« Qui vit de bonne soupe et non de bon langage ; »

et qui permet la science à la femme jusqu'à savoir

« Distinguer un pourpoint d'avec un haut de chausse ? »

Nous n'ignorons pas que cette exagération de l'art a toujours été de mise, pour mieux faire saisir aux esprits les plus obtus, un sujet moral, en le grossissant à dessein. C'est pour le commun des mortels qu'il faut peindre ; et plus la figure joviale de l'époux de Philaminte est arrêtée dans ses lignes presque jusqu'à la caricature, plus la mémoire en retient les traits pour toujours et les oppose à la savante préciosité de Bélise, de Philaminte et d'Armande.

Mais encore fallait-il ne pas faire entendre que la bonne morale est celle de Chrysale, en la faisant se refléter dans Henriette, qui est bien, avec son air gaillard, son honnêteté, où manque le duvet de la pudeur, la merveille de la pièce et le modèle à imiter de bonne humeur, de gaieté, de franchise, de raison, et cætera... Oui, elle est bien modelée sur son père, parfaitement imaginé, s'il n'est que le type de la faiblesse, très imparfait, s'il est le type du bon sens, et, en somme, fort au-dessous de Gorgibus, chrétien bourru, et qui se fait honneur de son baptême.

Remarquons, d'autre part, qu'Armande, une savante, n'est qu'une orgueilleuse, une hypocrite dont les prétentions à l'idéal ne servent qu'à mieux cacher la jalousie et l'hypocrisie. On

Digitized by Google

dirait, en général, que Molière aime à abaisser ce qui est grand, à élever ce qui est misérable. N'écrivait-il pas en s'inspirant du fond de son cœur ? Quels exemples, d'ailleurs, avait-il en lui, autour de lui, même à la cour ? A part cela, jamais la nature, fut-elle mieux vengée que dans Armande, Philaminte et Bélise ! On rit du mauvais goût de ce trio de ridicules savantes inhabiles à mettre le confort, l'ordre et la paix dans leur ménage ; on rit de leurs prétentions à s'ériger en une Académie où, disent-elles, « nul n'aura d'esprit que nous et nos amies ». On rit de leur enthousiasme pour le sonnet d'Uranie ; on rit du pédant qui l'a composé, des deux pédants, Vadius et Trissotin, dont la vanité se chamaille sur la scène ; on rit, à en mourir, de Bélise dont les quarante-cinq printemps espèrent retenir un cœur qui s'est donné à la hautaine Armande d'abord, et puis, pour toujours, à la tendre Henriette. On s'étonne de tant de génie, de tant de naturel, de tant de simplicité ; on se demande comment il a pu se faire que les trois savantes le soient, chacune à leur manière, sans se ressembler aucunement dans leur manie, ni dans leur caractère. Et l'on s'incline, en passant, devant ce général d'armée, Philaminte, la docte Philaminte, Présidente d'Académie, et tyran d'un mari qu'elle néglige dans un intérieur qu'elle laisse aller sens dessus dessous ; tyran de sa fille Henriette, crédule à la science seulement et aux pédants qui la flattent. Le faible de cette comédie où il faut apprendre à parler naturellement et à être une femme, si l'on est Philaminte, un homme, si l'on est Chrysale, c'est la leçon élevée que l'on espère vainement. On dirait que Chysale et Molière ont lu Béranger et que leur Dieu, c'est celui du pot-au-feu et des bonnes gens.

*
* *

Un mot de l'École des maris et de l'École des femmes. Commençons par les maris. Deux prétendants à l'être, Ariste, tuteur d'Isabelle, et Sganarelle qui l'est de Léonor, sont d'un bien différent caractère. Le premier a adopté le système économique « laissez passer ». Disons : laissez faire. Sa pupille Isabelle se sent pleine de reconnaissance envers un protecteur qui ne s'est chargé d'elle que pour s'en décharger sur elle :

« A ses jeunes désirs (dit-il) j'ai toujours consenti,
Et je ne m'en suis point, grâce au ciel, repenti.

Digitized by Google

J'ai souffert qu'elle ait vu les belles compagnies,
Les divertissements, les bals, les comédies ;
Ce sont choses, pour moi, que je tiens de tout temps
Fort propres à former l'esprit des jeunes gens.
Elle aime à dépenser en habits, linges, nœuds.
Que voulez-vous ? je tâche à contenter ces vœux. »

Fort bien, et l'effet de cette si païenne éducation, c'est qu'Isabelle oublie l'âge d'Ariste pour l'épouser.

Mais Sganarelle ? Il est aussi vieux qu'Ariste ; il hait les rubans et le monde, et le bal, à l'excès, au point d'en être ridicule. Il entend que Léonor soit,

« Enfermée au logis, en personne bien sage ;
Qu'elle s'applique toute aux choses du ménage,
A recoudre son linge aux heures de loisir,
Ou bien à tricoter quelques bas, par plaisir ;
Qu'aux discours des muguets elle ferme l'oreille,
Et ne sorte jamais sans avoir qui la veille. »

A part le ton exclusif et la façon comique, dont tout cela est dit, au fond, ce sont les principes d'une bonne éducation.

Dans son Sermon sur l'Homme du monde, Bossuet n'a pas été plus sévère. Qui songerait à se moquer de Bossuet ? mais on se moquera éternellement de ce vieux tuteur qui refuse tout plaisir à l'innocente jeunesse de Léonor privée de nœuds, de muguets, de bals, de travestissements et de romans. La morale, la voici : Sganarelle mérite d'être dupé. Il est si mal vêtu ! Vêtu n'est pas le mot ; il est si mal travesti sous le costume de quelqu'un de ses aïeux ! Il n'a pas de plumes, pas de canons; et Valère a des canons, des plumes, la jeunesse avec, et peut-être les petits vers galants... Il enlève Léonor à la vieille barbe de Sganarelle. Ariste a donc raison, qui tient pour la libre pensée. Je voudrais savoir combien de temps ce quinquagénaire figurera sans déshonneur auprès du vingtième printemps de sa jeune épouse. Quoi qu'elle fasse, Isabelle aura raison, de par le raisonnement d'Ariste. Léonor a raison qui ne veut pas d'un radoteur, et le lui fait bien voir; tout le monde a raison... contre la vertu, excepté Sganarelle qui a le tort de la soutenir, mais de quelle façon saugrenue ! Ce n'est pas Sganarelle qui est ridiculisé, c'est la vertu elle-même ; c'est au moment où Sganarelle est trompé, sans le savoir, qu'il s'écrie :

Digitized by Google

« Est-il une personne et plus sage et meilleure,
Ah ! que je suis heureux ! et que j'ai de plaisir
De trouver une femme au gré de mes désirs !
Oui, voilà comme il faut que les femmes soient faites !
Et non comme j'en sais, de ces franches coquettes
Qui s'en laissent compter, et font dans tout Paris
Montrer au bougt du doigt leurs honnêtes maris. »

*
* *

Deux ans après l'École des maris, l'École des femmes, en 1663. Sganarelle, dupe de son imagination, sous un nom qu'il n'est pas honnête de répéter, (1660,) dupe de Léonor, sera, un peu plus tard, sous le nom d'Arnolphe ou de M. de la Souche dupe d'Agnès, une fille maligne, s'il en fut. C'est toujours Sganarelle. Agnès est une jeune innocente ; c'est sa pupille dont il veut faire sa femme. Innocente a, dans le vocabulaire de Molière, un sens à part. La fille la plus naïve a dans le cerveau qui surmonte ses beaux yeux plus de ruse que toute la postérité mâle d'Adam. Or, Arnolphe a la prétention de former l'innocente Agnès à la vertu. Ce qui est dans la nature, c'est à son avis, de se laisser « chatouiller le cœur » par les soins d'un jeune amoureux.

« C'est une chose, hélas ! si plaisante et si douce ».

Le même Sganarelle fait un long et comique discours, où il exagère les traits de la vertu et les devoirs du mariage, jusqu'à les rendre ridicules. C'est Sganarelle qui parle : c'est Molière qui pense. Pourtant, y a-t-il rien de plus juste que de dire :

« Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage ;
A d'austères devoirs, le rang de femme engage
Et, vous n'y montez pas, à ce que je prétends,
Pour être libertine et prendre du bon temps »,

Par malheur, voici la caricature de la vertu conjugale qui suit immédiatement son image fidèle :

« Votre sexe n'est là que pour la dépendance ;
Du côté de la barbe, est toute la puissance,
Bien qu'on soit deux moitiés de la société,
Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité.
L'un est moitié suprême, et l'autre subalterne ;
L'une est toute soumise à l'autre qui gouverne ».

Digitized by Google

La conclusion, après une kyrielle de conseils où l'honneur du mari ne cesse pas d'être en jeu, ce qui donne l'air de l'égoïsme à la vertu dans la bouche de l'égoïste Arnolphe, c'est qu'une femme infidèle ira

« Bouillir dans les enfers à toute éternité »

« dont, ajoute charitablement M. de la Souche,

.... veuille vous garder la céleste bonté.

Comme Sganarelle de l'École des maris, Arnolphe de la Souche, un autre Sganarelle, est la dupe de sa pupille. Agnès, par la faute de son ignorance, est tombée dans les premiers lacets que lui a tendus l'amour. Mais son ignorance n'est pas sans finesse ; et la nature l'a instruite à tromper son vieil amoureux, le mieux du monde, en faveur d'Horace, l'amoureux de vingt ans qu'elle n'a pu s'empêcher d'aimer. C'est à qui, d'Agnès, de Georgette, sa suivante et d'Alain, son laquais, trompera, avec le plus d'adresse, toujours innocemment, le prétendant orné des cheveux gris de la cinquantaine. Même un grès qu'Agnès a promis de jeter à l'amant, s'il ose s'aventurer sous sa fenêtre, sert à envoyer à l'ennemi un billet doux, sous l'apparence de l'hostilité. Il faut que l'amour soit bien puissant, car Horace a fait, sans le connaître, d'Arnolphe son confident ; il n'en triomphe pas moins ; et, la vertu ridiculisée à dessein, par l'égoïsme d'une sorte de Janséniste, est vaincue par l'agréable nature.

Ce siècle cherche à réaliser l'École des femmes, en envoyant les filles aux Lycées. Puisqu'elles étaient si savantes dans le mal quand elles ne savaient rien, que sera-ce quand elles sauront quelque chose et plus ?

*
* *

On critiqua l'École des femmes surtout ; et Molière à son tour, se vengea en critiquant ses censeurs ; il écrivit la Critique de l'École des femmes et l'Impromptu de Versailles. On avait vu « à visage découvert des ordures » dans la comédie du poète. « L'honnêteté d'une femme, réplique-t-il, n'est pas dans les grimaces. Il sied mal de vouloir être plus sage que celles qui sont sages. L'affectation en cette matière est pire qu'en tout autre ; et je ne vois rien de si ridicule que cette délicatesse d'honneur qui prend tout en mauvaise part, donne un sens criminel aux plus

Digitized by Google

innocentes paroles et s'offense de l'ombre des choses. Croyez-moi, celles qui font tant de façons n'en sont pas estimées plus femmes de bien. Au contraire... »

C'est très juste, considéré d'une façon générale ; mais la comédie de Molière qui donne à la vertu étrange d'Arnolphe le masque odieux du vice le plus répugnant et les apparences de la caricature mis en opposition avec les agréments invincibles de la nature, dût celle-ci triompher par le mensonge, cette comédie n'en est pas moins malhonnête.

Dans l'Impromptu de Versailles, Molière reprend la même thèse et la même vengeance. « Vous, dit-il à Mlle Béjart, qu'il met en scène, vous représentez une de ces femmes qui, pourvu qu'elles ne fassent point l'amour, croient que tout le reste leur est permis ; de ces femmes que se retranchent fièrement sur leur pruderie, regardent un chacun de haut en bas et veulent que toutes les plus belles qualités que possèdent les autres ne soient rien en comparaison d'un intolérable honneur dont personne ne se soucie. Ayez toujours ce caractère devant les yeux, pour en bien faire les grimaces. »

Du reste, en fait de critique littéraire, dit Dorante, et c'est Molière « je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire, et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin ». Et puis « laissons-nous aller, de bonne foi, aux choses qui nous prennent par les entrailles ! »

Plaire et « prendre le lecteur par les entrailles », c'est bien ce qu'a fait Molière. C'est son idéal ; mais les entrailles, chez lui, ne signifient pas toujours le cœur. Surtout quand les sens les émeuvent par l'attrait de la volupté.

*
* *

Pour descendre à quelque comédie moins philosophique et nous délasser du sérieux, sous forme comique, de l'École des femmes et de l'École des maris, Molière nous fait rire, en mettant sur la scène, en 1664, ce quatrième Sganarelle qui épousera, par effroi d'un bretteur, frère de Dorimène, une coquette dont il voulut et dont il ne veut plus, persuadé, il en a la preuve, qu'elle le trompe d'avance et qu'elle le trompera ensuite. Nous rions à ses dépens. Tant pis pour lui ! (1) Nous préférons de

(1) Le mariage forcé.

Digitized by Google

beaucoup les Facheux représentés en 1661, où un certain Oreste, amant d'une certaine Orphise, est sans cesse distrait de son amour, interrompu par l'égoïste passion du chasseur, du chanteur, du duelliste, du joueur, du plaideur, du savant, et cætera, et cætera... Il y a là une pensée morale dont l'exécution en vers nous paraît des plus divertissantes : c'est que notre passion nous absorbe, c'est qu'elle est le centre du monde, et nous avec, qu'elle ne ménage rien, qu'elle ne voit rien, hormis elle-même ?

On est tenté de tout pardonner à Molière, même le Médecin malgré lui, pour la fidélité avec laquelle, sauf quelques traits grossiers ou obscènes, il a peint là notre nature, paysan, noble, bourgeois, homme, femme, jeune fille. On y sent ; on y voit, comme dans un pur miroir, le mouvement et la vie, le corps et l'âme ; c'est le résumé du monde, sans confusion, où les médecins, Marphurius et Pancrace, jouent un rôle immortel. Ils ont changé ; leur métier est devenu une science ; elle a son histoire, ses grands hommes, ses succès, ses victoires sur la mort ; et pourtant l'on est toujours tenté de croire Molière...

Ainsi Sganarelle, du Médecin malgré lui, qui se bat si brutalement avec sa femme, et qui s'unit ensuite avec elle, pour battre Martine, pour battre celui qui a voulu les réconcilier, Sganarelle, est un médecin qui, jusqu'à cinquante ans, ne s'est pas douté qu'il le fût ; il l'est cependant ; il l'est malgré lui ; il s'y résigne, il prend d'un médecin l'allure et le pédantisme. Cela suffit ; il en vaut bien un autre, il guérit Lucinde par l'amour. Il est bien malpropre, ce Sganarelle, celui de 1666.

*
* *

Un autre Sganarelle, celui de 1667, est la victime de cinq médecins, M. Desfornandès, M. Macroton, M. Bahis, M. Filerin, M. Tomès ; l'un veut saigner, l'autre purger la fille de Sganarelle ; celui-ci ordonne l'émétique, celui-là de petits lavements rémollients ». Le vrai médecin, (1) c'est l'amour déguisé en charlatan médical, avec une longue robe ; c'est Clitandre ; il paraît, il prescrit une pilule : le mariage... avec Clitandre. Il faut en passer par là. Sganarelle qui a deux faces, l'une française, gauloise et spirituelle, l'autre où domine la sottise et l'égoïsme, le sot Sganarelle se résigne. Il avait juré pourtant de garder sa fille pour lui.

(1) L'Amour médecin.

Digitized by Google

C'est gai, c'est vrai ; c'est naturel, et trop naturel ! Elle guérit tout, la nature, si on lui obéit. Elle est plus que grossière dans Georges Dandin, (1) cet autre Sganarelle qui a épousé au-dessus de lui, pour son malheur ; elle s'étale avec trop d'esprit, dans toute la dépravation d'un adultère plaisant, d'une femme ingénieuse et coupable, d'un mari dupé, volé et, de tous les maris, le plus ridicule, obligé, après avoir découvert le crime de sa femme, d'implorer son pardon, s'il ne veut coucher dehors, à la belle étoile. On devrait n'éprouver que du dégoût ; c'est, hélas ! intéressant, piquant, gai, de je ne sais quelle gaîté sortie de l'enfer, et des Quinze joies du mariage ou des Cent nouvelles nouvelles, inspirées elles-mêmes, sous Louis XI, par le libertinage de la haute noblesse. Mais ne sommes-nous pas las déjà de Sganarelle et des farces de Molière ? Et la nature ne se révolte-t-elle pas, à la longue, exploitée qu'elle est, si vulgairement, contre la pudeur et la vertu ? Faut-il encore parler du Sicilien ? cela n'en vaut pas la peine ; de la comtesse d'Escarbagnas ? autant. Il y a à peine une étincelle du génie de Molière dans cette vieille femme qui épouse l'un, pour faire enrager l'autre et tout le monde. (2)

Et les fourberies de Scapin ? (3) N'est-ce pas ignoble ? Pourtant Scapin fait rire, même lorsqu'il bâtonne son maître Géronte dans un *sac* (4) où il a voulu se mettre à l'abri des spadassins et des assassins. Est-ce assez misérable ? Et jusqu'où peut descendre un grand poète pour rester populaire ? L'avare féroce, c'est encore Sganarelle.

*
* *

Il nous est temps de remonter plus haut, pour nous récréer dans la grande comédie. Nous aurons ainsi, comme on le recommande aux orateurs et aux généraux, placé ce qu'il y a de plus médiocre dans l'œuvre de Molière, au milieu de notre étude ; nous l'y aurons, pour ainsi dire, caché entre les Précieuses, les Femmes savantes, l'École des maris, l'École des femmes et l'Avare, qui suivra Tartuffe, sans oublier le Misanthrope. Encore nous faut-il dire d'abord un mot de Psyché et d'Amphytrion, qui est de 1668.

(1) 1668.
(2) 1671.
(3) 1671.
(4) ... Dans le cas ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du Misanthrope. (Boileau.)

Digitized by Google

Amphytrion est l'époux d'Alcimène, il est trompé par Jupiter, qui prend sa figure pour se faire aimer de sa femme. C'est l'apothéose de l'adultère, à l'époque où Louis XIV commençait à brûler de feux illégitimes pour Mme de Montespan. Est-ce assez digne des Lettres, en général, et de la comédie, en particulier, qui prétend réformer les mœurs ? Et cette réforme, si l'on pouvait rire, cette réforme à rebours, est-elle assez comique ?

Enfin, le dernier mot de la pièce.

« Un partage avec Jupiter,
N'a rien du tout qui déshonore ; »

Ce mot est-il assez plat ? A-t-il été dépassé ? A-t-on fait pis, même en ce jour où l'on encense le populaire ? Le peuple roi n'a pas encore fait de l'adultère une habitude royale. Il boit, c'est vrai ; il s'enivre, mais il garde encore, le plus souvent, l'honneur du lit conjugal.

Psyché, de 1670, où travaillèrent Quinault, Molière et Corneille, nous paraît beaucoup plus tolérable. Au moins, on n'y rit pas d'un mari, comme c'est l'habitude chez notre grand comique. C'est une tragédie-ballet.

Psyché aimée de l'amour, mais sans le voir, se perd et le perd pour avoir voulu « connaître un si parfait amant ». Vénus le lui rend.

On y lit des vers comme ceux-ci :

Un cœur jeune et tendre
Est fait pour se rendre.
Il n'a point à prendre
De fâcheux détours.

Cela a beau être fade ; imaginez le cadre, le théâtre, la beauté de Psyché, son innocence prétendue qui est un charme de plus pour les libertins émoussés, l'entrée en scène de Vénus, la mère de l'amour, et l'amour, sous la forme d'un seigneur aussi beau ou aussi imposant que le Roi ; et tout cet attirail d'amour où l'esprit, la coquetterie, la beauté brillent. Jugez de l'impression.

*
* *

Il nous est temps, et plus que temps de toucher à de plus sérieux sujets. Est-ce de l'Avare, ou de Tartuffe, ou du Misan-

Digitized by Google

thrope que nous allons nous entretenir ? Débarrassons-nous de Tartuffe. Aussi bien, ce personnage qui figure aujourd'hui l'hypocrite, comme Renart figurait l'astuce au moyen-âge, nous est-il odieux au possible. Molière qui l'a caractérisé, ne l'est guère moins. On jouait la pièce en 1669, dans le temps que le père Poquelin venait de mourir, et rien ne nous dit que le comique n'ait pas continué, même alors, à remplir son rôle qui était celui d'Orgon.

En 1665, l'Imposteur (c'est sous ce premier titre que parut la comédie devant la cour) dut disparaître, après le scandale qu'il causa chez tous les honnêtes gens. La reine, Anne d'Autriche, se déclara contre la pièce et Baillet, curé de la paroisse Saint-Barthélemy, et Lamoignon, et l'archevêque de Paris et, par force, le roi lui-même. La princesse Palatine, légère et incrédule, la duchesse d'Orléans, assez frivole, et Condé, alors libertin, furent pour Molière et sa comédie. On la joua en petit privé, au Raincy et ailleurs ; on jouissait du fruit défendu. Néanmoins Molière enrageait. Il fit de nouveaux efforts, écrivit des placets, se moqua de ses contradicteurs qu'il insinua n'être que des hypocrites honteux de leur portrait, affirma son innocence, la main sur la conscience, et mit, comme c'est l'habitude, les rieurs et le respect humain de son côté. Il fut autorisé enfin à faire représenter le Tartuffe (et non plus l'Imposteur) vêtu d'une façon moins ecclésiastique et qui avait substitué au large chapeau et au petit collet les dentelles et l'épée. Il cisailla ceci, cela, pour avoir l'air de se rendre à de sages avis et ne changea rien au fond. L'enfer triompha, grâce à la complicité latente de Louis XIV et de la cour dont les déportements avaient besoin que l'on taxât la vertu d'hypocrisie.

En somme, un imbécile, Orgon, accueille chez lui un hypocrite vêtu de dévotion, Tartuffe ; il en fait son directeur ; pour lui plaire, il déshérite son fils, nommé Damis ; et l'ingrat ami cherche à séduire la femme d'Orgon ; Orgon n'en veut rien croire jusqu'à la preuve matérielle qui lui crèvera enfin les yeux; même il a consommé sa folie en livrant au traître sa fille qui deviendra l'épouse de Tartuffe. Jugez si Valère, l'amant obligé, est dans une profonde affliction, et Mariane aussi !

Par bonheur, il y a là une servante qui engage l'enfant à désobéir à son père et à tromper son futur mari. Rien de plus aimable que le vice, sous le visage franc, hardi, spirituel de cette coquine de soubrette.

Digitized by Google

Mais Orgon ! Quand il a vu, de ses propres yeux vu, la trahison du scélérat de Tartuffe, il passe d'un excès à l'autre ; il ne croit plus à rien. Le traître, d'ailleurs fort d'un acte notarié lui prend encore son bien et sa liberté ; mais le roi, la Providence dans la personne du roi, le Dieu de la cour et de Molière, découvre le criminel ; c'est Tartuffe, qui va en prison ; et Mariane épouse son Valère. Rien de mieux.

Nous n'avons pas parlé de Cléante ; c'est le critique de la pièce, c'est Molière, c'est la pensée philosophique du poète revêtue d'une forme humaine. Tandis que Tartuffe, peint exprès à traits grossiers, visibles et palpables pour les yeux du peuple, a les sept péchés capitaux ; car il est dévot ; Orgon, parce qu'il est dévot, n'est qu'une bête ; et parce qu'elle est dévote, la mère d'Orgon, n'est qu'une folle. Pour Cléante, l'indifférent, c'est la sagesse. Mais non ; il n'est pas indifférent ; il a une religion vague et qui ne blesse personne, celle d'un vrai déiste dont le dieu est dans le cœur et non sur l'autel ; ce Dieu, dont les sectateurs ne vont pas à la messe, mais ne défendent pas d'y aller, pourvu que... ce soit sans *simagrées*. Mais laissons-le peindre les dévots *de cœur :*

Regardez Ariston, regardez Périandre,
Oronte, Alcidamas, Polydore, Clitandre
Ce titre, par aucun ne leur est débattu. »

Je le crois bien, personne ne les connaît :

« Ce ne sont point du tout fanfarons de vertu ;
On ne voit point en eux ce faste insupportable,
Et leur dévotion est humaine et traitable ;
Ils ne censurent point toutes nos actions,
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections,
Et laissent la fierté des paroles aux autres. »

... aux dévots de « simagrées », aux hypocrites.

« C'est par leurs actions qu'ils reprennent les nôtres. »

Le vers est beau ; mais encore, les dévots doivent-ils être des personnages muets ? Et l'opinion n'a-t-elle pas le droit de déplorer tant de scandales publics ? Sera-t-on vertueux si, sous prétexte de charité, on est crédule jusqu'à l'imbécilité ?

... « L'apparence a chez eux peu d'appui,
Et leur âme est portée à bien juger d'autrui. »

Digitized by Google

C'est délicieux pour celui qui veut commettre le mal en paix ; c'est un frein de moins ; c'est la sécurité pour le vice ; c'est la complicité silencieuse des bons.

« Point de cabale, entre eux, point d'intrigues à suivre ;
On les voit, pour tous soins, se mêler de bien vivre, »

isolément, sans action, sans influence, rétrécissant leur piété, la cachant dans l'ombre, au point de la rendre invisible. C'est là le rêve de tous les impies. Si vous n'êtes pas cela, si vous n'êtes amincis et réduits comme des ombres, Cléante ou Molière vous rangent parmi ces

« francs charlatants,... dévots de place,
De qui le sacrilège et trompeuse grimace
Abuse infiniment et se joue à leur gré
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré ;
Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise
Font de dévotion métier et marchandise,
Et veulent acheter crédit et dignités
A prix de faux clins d'œil et de tons affectés...

ces gens, dont la passion

« Veut assassiner avec un fer sacré. »

Cléante, l'arbître choisi par Molière pour nous instruire de la vraie piété, n'est rien que l'homme de la nature, sans ombre de piété ; et la nature triomphe avec Valère, l'amant, avec Mariane, la fille désobéissante, avec Dorine, l'aimable petite mégère, corruptrice de sa maîtresse, avec Elmire, la seconde femme d'Orgon, qui aime le monde, fine jusqu'à feindre le vice pour prendre au piège Tartuffe.

La nature triomphe, dis-je, contre Orgon, un dévot imbécile, contre Mme Pernelle, une dévote maniaque, contre Tartuffe, un dévot hypocrite. Y a-t-il des dévots qui méritent l'absolution de Cléante ? Il parait que oui ; mais ces autres dévots, les Périandre et les Polydore, sont des mythes, des fantômes, imaginés pour tromper les yeux. En réalité la nature et Molière ont gagné leur procès ; et l'Avarice va gagner le sien. En effet, Harpagon, en 1669, a marié son fils sans dot, sa fille sans dot ; il n'a payé ni son habit de noces, ni les frais d'un double mariage. C'est le plus heureux des avares.

Digitized by Google

*
* *

Entrons dans quelques détails : son fils Cléante et sa fille Élise aiment, sans sa permission, l'un Mariane, une inconnue, l'autre le Valère de toutes les comédies ; Cléante fait des dettes, faute d'argent, pour entretenir sa Mariane ; et il se trouve que l'usurier auquel il s'adresse, par procuration, sans le connaître, est son propre père. Il y a une rencontre, une surprise, une reconnaissance, une indignation du père, une malédiction, et cette réponse :

« Je n'ai que faire de vos dons. »

Cela fait rire involontairement, tant c'est bien amené; le père est un tyran, le fils un amoureux ; il a toutes les sympathies, même quand il plaisante sur la malédiction d'Harpagon. N'est-ce pas trop avilir, même dans un avare, la dignité paternelle ? « Adhùc sub judice lis est. »

Nous savons que la leçon est dans le mépris et le ridicule dont est comblé l'avare, vieux et amoureux de la maîtresse de son fils. Mais encore, est-ce un spectacle à donner au cœur que cette duperie dont est victime Harpagon de la part de son fils? Ce fils tire du doigt de son père un diamant, pour l'offrir, en apparence, à la fiancée du vieillard, en réalité à celle qui « l'aime ». Et celle-ci, qui a l'air de remercier l'avare, remercie Cléante. Et l'on rit, et les sympathies sont du côté du mensonge ; c'est à peine si elles s'émoussent un instant, quand tombe sur une tête rebelle, une malédiction devenue plaisante par l'esprit scélérat du coupable.

Mais, il faut le dire, ce n'est pas l'avare que nous avons vu et entendu ; c'est l'idéal de l'avare, c'est l'avarice ; c'est le vice lui-même, incarné dans un homme, à la perfection, et parfois avec une exagération dont on rend grâce à l'auteur. Personne ne dépassera Molière dans cette synthèse où il est philosophe et peintre immortel, moraliste dans ce sens qu'il a épuisé la psychologie de l'avarice ; mais moral, ce n'est pas aussi sûr. Au fond c'est un drame d'une gaieté bien triste que l'Avare !

*
* *

Le Misanthrope renferme une leçon plus certaine. Alceste en

Digitized by Google

veut à l'humanité de n'être pas aussi parfaite qu'il le voudrait, dans l'idéal qu'il s'en est tracé. Il crie, mais il est honnête ; il aime l'homme, en général, d'un amour sincère et franc, mais il n'en peut supporter les défauts. Ils mutilent le type qu'il a conçu et qu'il est impuissant à réaliser en lui-même. Il a un ami, Philinte, qui s'accommode de tout, qui aime tout le monde et personne ; il n'aime que lui, au fond, et s'il semble aimer tout le monde, c'est pour n'être blessé par personne, c'est par amour de sa sécurité. Il veut veiller, manger, rêver, se promener, dormir, en toute liberté; c'est l'égoïste. Mais Alceste n'est pas le Misanthrope ; le titre de la pièce est faux, à moins que Molière n'ait voulu figurer sous ce nom, Philinte lui-même, qui n'aime que Philinte ; C'est peu probable. En fin de compte, Alceste qui pousse trop loin l'âpreté de la vertu, tombe dans un ridicule qui précise au mieux le travers de son esprit ; il ne veut que des parfaits, or il est imparfait ; il aime une coquette, Célimène ; elle lui joue tous les tours possibles et refuse de l'épouser. Alceste cherche à se réfugier dans l'amour d'Éliante, dont il n'a pas d'abord compris la tendre affection pour lui ; mais Philinte qui est l'ami de tous, en général, et du bourru, en particulier, la lui enlève. Joué, raillé, moqué, le vertueux Alceste, martyr d'un amour vrai, mais mal placé, victime un peu de son caractère, beaucoup du monde égoïste, et bien élevé, va

« Chercher sur la terre un endroit écarté,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté ».

Il fait rire ; il fait rire d'un bout à l'autre de la pièce ; il fait et fera rire la postérité. Il est vertueux cependant, avec excès sans doute ; mais était-il convenable que la vertu, même pâlie, par quelques travers, comme l'est toute vertu humaine, fut tournée en ridicule à ce point ? Ne se met-on pas, d'habitude, du côté des rieurs ? Les rieurs, ne sont-ce pas, dans la pièce, Oronte, les marquis, comtes et vicomtes, et Célimène ? Prendra-t-on exemple sur celui qui est moqué, ou sur les moqueurs, gens d'esprit, de bon ton, et qui savent vivre ? Qu'on nous permette de douter de la portée d'une leçon de morale que Molière a eu, je le crois, la bonne volonté de donner, mais où il nous paraît avoir rendu plus ridicule qu'aimable, la vertu, et le vice plus aimable que ridicule.

A part cela, quelle verve ! quel bon sens ! quelle profondeur ! quelle délicatesse à peindre la cour et son langage aristo-

Digitized by Google

cratique, après avoir peint, en traits frappants de ressemblance, en d'autres pièces, tous les Sganarelles possibles, les médecins, paysans, bourgeois, nobles ruinés, femmes infidèles, maris imbéciles, et le reste... C'est le peintre de la nature, telle qu'elle est, mais dépravée. Où est donc la goutte de rosée, dans cette œuvre de Molière qui me rafraîchira les lèvres et le cœur? Nous ne voyons qu'un honnête homme ; il est persécuté ; Molière se moque de lui, comme il s'est moqué de tous, de nous, et de lui-même, de tout ce qu'il y a de plus sacré, l'époux, l'épouse, le père, la famille, la religion, la piété ! Il était donc bien malheureux ! Est-ce que le drame, sous la forme de la comédie, répugnerait, contre l'étymologie du mot, à la double action du bien et du mal ? C'est là qu'étaient la vérité et la perfection. Mais Molière n'a influé sur le public que pour le rendre aussi malheureux que lui, en lui infligeant la vengeance de sa corruption et de son scepticisme. C'est un mauvais génie.

*
* *

Cette comédie du Misanthrope est de 1666. Celle du Malade Imaginaire, où il flagelle tous les Diafoirus de la médecine, sous le prétexte de se jouer des chimères d'un faux malade,le vit jouir de son dernier triomphe, et mourir. C'était en 1673 ; il avait cinquante et un ans ; il logeait alors chez lui, dans son hôtel de la rue Richelieu plusieurs de ces religieuses qu'on appelait dans le peuple « les hirondelles », et que nous nommons les Filles de Charité ou de Saint Vincent de Paul. Au moment où, sur le théâtre, dans la robe de chambre du malade imaginaire, il était reçu « *in docto corpore* », et prononçait le mot de *juro*, il sentit le sang l'étouffer ; il cacha sa douleur sous une grimace ; mais on dut le transporter chez lui où il expira, sans qu'un prêtre fût venu à temps pour le confesser. Un seul prêtre, sans chanter ni passer par l'église, précéda son cercueil escorté de cent amis, un flambeau à la main (1).

Molière était tombé dans l'éternité, mais tragiquement, mais aussi vite que ce Don Juan, dont il avait, pour ainsi dire, célébré, en 1668, l'impudente hypocrisie, le scepticisme vaniteux et

(1) Molière fut enterré au cimetière Saint-Joseph de la paroisse Saint-Eustache, non près de la Croix, comme on l'a dit longtemps, mais près de la maison du chapelain, dans le lieu réservé aux enfants sans baptême. Ed. Régnier : *Grands écrivains, Vie de Molière.*

Digitized by Google

l'impiété hautaine, avec moins de danger que la religion de l'indifférence dans la comédie de Tartuffe (1). Silence ! L'Église ne veut pas que nous jugions, ceux-là même, dont le génie a abusé les hommes de leur temps, abuse et abusera les générations. Dieu se réserve de nous faire connaître, un jour, la décision prise à l'heure de la mort, dans son éternelle justice. Ajoutons seulement que plus d'un criminel dont la tête s'abat sous la hache, a bien moins fait de mal, le poignard à la main, que tel ou tel génie scélérat armé de la plume !

Corneille avait, un jour, comme en se jouant, à deux reprises, touché le fond de la vraie comédie, dans le Menteur et la Suite du Menteur. Il avait su, en flagellant le vice, émouvoir notre pitié pour Géronte, un père dupé par son fils ; il avait tiré de nos yeux des larmes généreuses ; il ne nous avait pas uniquement abandonnés au mépris de nous-mêmes. Il avait mêlé le rire aux pleurs, et relevé, contre un fils ingrat, la dignité paternelle, dans une scène sublime qui nous avait délassés de la satire.

*
* *

Est-ce Regnard qui, venant après Molière, relèvera la comédie jusqu'à cette hauteur ? Nullement... Mais il sera plus gai, et assez inoffensif. Quel contraste que sa vie avec celle du fils de Poquelin ! Fils unique, héritier d'un bien considérable, ce Parisien, après une brillante éducation, voyage pour son plaisir ; cet épicurien rencontre en Italie, une Provençale, Mme de Prades, l'héroïne du roman de la Provençale. Embarqué avec elle et son mari, Regnard tombe entre les mains des pirates barbaresques ; il devient, (dans le roman), en Algérie, le cuisinier de son tyran Achmet-Talem ; il séduit plusieurs favorites ; et va être brûlé vif quand, heureusement, il est racheté par le consul français. En réalité, il a subi, à Constantinople, deux ans d'une rigoureuse captivité. Après son rachat, il est rentré en France, accompagné de la Provençale ; il allait l'épouser ; le mort, (on croyait M. de Prades dans l'autre monde,) le mort ressuscite et

(1) En 1799, on alla chercher au cimetière Saint-Joseph, les cendres de Lafontaine inhumé à celui des Saints Innocents ; on déterra, par à peu près, Molière enseveli aux environs de l'ancienne chapelle du cimetière Saint-Joseph ; Cailhava, un lettré, serra sur son cœur deux têtes « enfermées dans une urne » qu'il prétendait être celles de Molière et de Lafontaine. Les cendres prétendues des deux grands hommes sont réunies au Père Lachaise. Ed. Régnier. *Grands écrivains de France.*

Digitized by Google

reprend sa femme, malgré tout... Regnard, dans son malheur, quitte Paris et va du côté de la mer Glaciale éteindre ses regrets ; il s'arrête au cap Nord, à Metawara, « ubi defuit orbis », dit l'inscription qui témoigne de son courage et de celui de ses compagnons. En 1683, il retourne au lieu de sa naissance, refroidi, capable de devenir un financier. Il est nommé trésorier de France, au bureau des finances, à Paris, lieutenant des eaux et chasses de la forêt de Dourdan. Il achète la terre de Grillon et s'adonne à la bonne chère. Entre temps, il écrit la Relation de ses voyages en Laponie, en Pologne, en Allemagne, et meurt, dans le célibat, d'une indigestion, le 5 septembre 1710, à cinquante quatre ans.

« Il n'est pas médiocrement plaisant », disait Despréaux.

C'est de ses comédies que nous allons essayer de peindre le le caractère. Leur valeur est fort diverse.

*
* *

Ici l'on éprouve un léger remords, à ne rien dire de plusieurs autres comiques. Est-ce que Molière et même Regnard, ces astres brillants de la comédie, éclipseraient tellement d'autres astres moins ambitieux qu'il ne serait pas permis de les nommer, fût-ce à titre d'étoiles filantes ? Citons, pour l'acquit de notre conscience, Baron, (1) plus comédien que poète comique, et qui a composé un Homme à bonnes fortunes. Il s'est peint, sans doute. Citons Quinault et sa « Mère Coquette » (1656). Il était père de cinq filles, coquettes ou non, et qu'il sut marier, ce qui était une pièce à dix personnages, au moins, dont cinq futurs gendres à pousser au sacrifice de leur liberté, en faveur des cinq demoiselles Quinault, plus ou moins bien dotées. Il les maria ; et c'est le chef-d'œuvre de leur père. Nommons encore Boursault, (2) un homme modeste, ignorant du latin, comme la servante de Chrysale, et qui n'en fit pas moins (il savait le grec sans doute) Ésope à la ville et Ésope à la cour, deux pièces fort divertissantes, et qui sont restées au Répertoire. On s'étonne pourtant de rencontrer, dans la seconde, un Ésope, sage, bossu, amoureux et aimé, comme

(1) 1653-1729.
(2) 1638-1701.

Digitized by Google

dans l'une et l'autre, on regrette que l'auteur ait repris, pour les refaire à sa façon, c'est-à-dire, médiocrement, quelques-unes des fables les plus achevées de notre Lafontaine. Boursault prêta de l'argent, dit-on, ou en offrit à Boileau malade à Bourbon (1), et se fit pardonner ainsi les mauvais vers écrits contre le Satirique. Passons, et n'oublions pas Montfleury qui composa l'Impromptu de l'Hôtel de Condé, mais n'effaça point l'Impromptu de Versailles. Est-ce tout? Oui, ou à peu près. Peu importe. Serrés jusqu'à étouffer entre Molière et Regnard, plaignons-les, ces petits comiques, et passons. Mais avant le Joueur, notre poète Regnard n'avait-il rien fait ? Rien qui vaille : un Théâtre italien et des pièces françaises qu'on ne lit guère, la Sérénade, le Bourgeois de Falaise. Enfin, en 1696, parut son chef-d'œuvre de gaieté, le Joueur. Si nous voulons compléter l'énumération, en suivant le poète jusqu'à la tragédie de sa fin prématurée, qui suivit tant de comédies, il nous faut nommer encore le Distrait, Démocrite, le Retour imprévu, le Légataire universel et sa Critique, enfin les Ménechmes imités de Plaute.

Dufresny et Gacon (Gascon serait mieux dit,) se sont vantés d'avoir aidé Regnard à s'immortaliser. L'un, le premier, lui fournissait le fond; l'autre, les vers. A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe. Or, il y a plus d'un siècle et demi que Gacon et Dufresny mentaient. Laissons à Regnard son Joueur, même le reste ; et arrêtons-nous à cette charmante comédie.

N'est-ce pas très moral de nous mettre sous les yeux un joueur, jeune, beau (il doit l'être), intelligent, aimable, aimé, gai, même très spirituel jusque dans son malheur, et qui perd le fruit de tous ses avantages par une passion du jeu, irrésistible jusqu'à lui faire mettre en gage le portrait de sa fiancée ! Qui a bu boira. Valère joue, perd ; il ne jouera plus, il aime Angélique ; il joue ; il gagne ; il n'a plus qu'une maîtresse, la dame d'atout ; il perd, il perd encore ; il perd Angélique, indignée de son manque de cœur :

« A jamais je vous laisse.
Si vous êtes heureux au jeu comme en maîtresse,
Et si vous conservez aussi mal ses présents,
Vous ne ferez, je crois, fortune de longtemps. » (2)

(1) Voir la Correspondance de Boileau et de Racine.
(2) Scène 9. Acte 5.

Digitized by Google

Est-il guéri ? Non ; il parle à son valet, Hector, singulier nom pour un valet de joueur :

« Va, va, consolons-nous, Hector, et quelque jour,
Le jeu m'acquittera des pertes de l'amour. » (1)

Dans Molière, les jeunes gens et jeunes filles qui volent, injurient un père, ou aiment contre son gré, sous l'aimable tutelle de quelque Dorine sans scrupule, ou sous l'influence inévitable de la passion, qu'ils soient les enfants d'Argan, d'Harpagon, ou de quelque autre, cueillent, sans remords, le fruit heureux de leur vice ou de leur crime, même ce petit Cham nommé Cléante, qui mériterait d'être pendu. Sous saint Louis, il n'eût pas échappé au châtiment de la corde. Qu'ils sont tristes, ces personnages du mélancolique Poquelin, avec la prétention de nous faire rire ! Dans Regnard, tout est différent : on rit jusqu'au bout, des lèvres et du cœur ; et la dernière impression, c'est que, si Valère a perdu son bonheur, c'est tant mieux. Il n'a que ce qu'il mérite.

Entrons dans quelques détails. Ne nous attardons pas à pénétrer, sous la forme de la comédie, dans la tragédie du vice comme l'a fait Saurin dans le drame de Béverley un autre joueur. Tout rit à la superficie de l'homme, tel que Regnard l'a conçu. D'un des plus incurables travers de notre faiblesse, Regnard n'a pris que ce qui pouvait nous égayer, il n'a pas eu un autre but. S'il est moral, c'est sans y penser. Citons.

Toute la pièce est dans deux scènes principales. Valère a gagné, Valère a perdu.

Il a gagné : (2)

« Hector, en vérité,
Il n'est point, dans le monde, un état plus aimable
Que celui d'un joueur ; sa vie est agréable ;
Ses jours sont enchaînés par des plaisirs nouveaux.
Comédie, opéra, bonne chère, cadeaux,
Il traîne, en tous les lieux, la joie et l'abondance ;
On voit régner sur lui l'air de magnificence ;
Tabatière, bijoux : sa poche est un trésor...
Sous ses heureuses mains, le cuivre devient or...
Plus agréablement peut-on passer sa vie !... »

Tout à l'heure, il voulait mourir pour avoir déplu à Angé-

(1) Acte 5. Scène 12.
(2) Scène VI. Acte III.

Digitized by Google

lique, (il était *décavé)* il allait se percer de son épée. Angélique alors lui pardonnait ; elle lui remettait même son portrait enrichi de diamants. Mais depuis il a fait « quelques réflexions ». Il les communique à Hector :

« Je ne suis point du tout né pour le mariage, (1)

dit-il,

Des parents, des enfants, une femme, un ménage,
Tout cela me fait peur ; j'aime la liberté. »

Il aime le jeu ; et c'est tout.
Mais il a perdu de nouveau : il a repris son amour.
A Hector : (2)

« As-tu vu, de tes jours, trahison aussi haute ;
Sort cruel, ta malice a bien su triompher,
Et tu ne me flattais que pour mieux m'étouffer.
Dans l'état où je suis, je puis tout entreprendre,
Confus, désespéré, je suis prêt à me pendre. »

Il ne se pendra pas.

« Ah ! charmante Angélique,
A vos seules bontés je veux avoir recours
Je n'aimerai que vous ; m'aimeriez-vous toujours

Il est trop tard ; des mains de l'usurière, Mme la Ressource, le portrait d'Angélique est tombé aux mains de Nérine sa suivante. L'amour-propre outragé a tué l'amour.

Il reste à Valère l'amour du jeu.

Si le joueur fait rire, la caricature d'un faux marquis, amoureux d'une précieuse comtesse, sœur d'Angélique, une sorte de Bélise, fait éclater de rire. Ce fils d'un huissier de province, engoué de son mérite, ne manque pas d'esprit pour peindre la cour, et

« Ces fades compliments sur de grands mots montés,
Ces protestations qui sont futilités,
Ces serrements de mains dont on vous estropie,
Ces grands embrassements dont un flatteur vous lie ».

(1) Acte 3. Scène 6.
(2) Scène XIII. Acte IV,

Digitized by Google

Il n'a qu'un tort, c'est de singer ici l'Alceste de Molière. Il fait l'aveu de son amour, à la comtesse ; il ajoute :

« Ma bouche ne dit rien que mon cœur n'autorise » (1).

Alors la prude :

« Vous me parlez, Marquis, une langue inconnue;
Le mot d'amour me blesse et me fait trouver mal ».

Comme ce méchant mot qui faisait évanouir Angélique, la sœur de Julie d'Angennes.

On regrette Molière, en voyant son ombre dans Regnard. Voici qui est bien, et très bien. Le marquis est seul (2) :

« Hé bien ! Marquis, tu vois, tout rit à ton mérite,
Le rang, le cœur, le bien, tout pour toi sollicite.
Tu dois être content de toi par tout pays :
On le serait à moins. Allons, saute marquis
Quel bonheur est le tien ! Le ciel à ta naissance,
Répandit sur tes jours sa plus douce influence ;
Tu fus, je crois, pétri par les mains de l'amour,
N'est-tu pas fait à peindre ? Est-il homme à la cour
Qui, de la tête aux pieds, porte meilleure mine,
Une jambe mieux faite, une taille plus fine !
Et pour l'esprit, parbleu, tu l'as des plus exquis,
Que te manque-t-il donc ? Allons, saute, Marquis ;
La nature, le ciel, l'amour et la fortune
De tes prospérités font leur cause commune,
Tu soutiens ta valeur avec mille hauts faits,
Tu chantes, danses, ris, mieux qu'on ne fit jamais.
Les yeux à fleur de tête et les dents assez belles,
Jamais en ton chemin trouvas-tu de cruelles ?
Près du sexe, tu vins, tu vis et tu vainquis.
Que ton sort est heureux ! »

Après Molière, qui peignit tant de marquis, c'est encore assez original.

Rien de plus à dire.

Le Joueur est de 1696 ; le Légataire Universel de 1708. Louis XIV vivait encore ; mais le grand siècle était bien mort, ou il respirait à peine, comme Boileau dans ses dernières années.

(1) Sc. IV, Ac. II.
(2) Sc. X, Ac. IV.

Digitized by Google

Un vieux Géronte, qui a un neveu, Éraste, tombe en léthargie ; il allait tester ; il va mourir, sans reprendre ses sens peut-être. Crispin, dans une chambre mal éclairée, prend sa place et son bonnet, et son fauteuil ; il teste. Les bons billets ont déjà passé de la poche du vieillard endormi dans celle d'Isabelle aimée d'Éraste; mais Géronte se réveille, il reprend ses billets. Il veut bien accorder à Eraste Isabelle. Mais,

« Hâtez-vous d'avoir des enfants ;
Mariez-vous tous deux ; c'est bien fait ; j'y consens ;
Car, de tous collatéraux l'engeance est trop maligne. »

C'est là le fond vulgaire de la vieille comédie, toute faite de duperies et d'équivoques. Il n'y a rien d'universel dans cette pièce trop louée, qui soit le propre, en général, de l'âme humaine. Tout devient petit. Épicure avait eu du génie avec Molière ; il n'a plus que de l'esprit, dans le Légataire, et à peine. On approche de la Régence. Tout se refroidit, et si l'on rit, c'est par habitude on est tenté de baisser le rideau.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

QUELQUES RELIQUATS
DU PÉCHÉ ORIGINEL

I

La rectitude originelle.

« Tout, pour moi, s'explique ainsi : Dieu a fait l'homme dans la rectitude et c'est l'homme qui, de lui-même, s'est livré sans mesure à mille soucis et concupiscences dans lesquels il s'est embrouillé au delà de toute expression » (1). Ce verset très connu de l'Écclésiaste a servi à saint Bonaventure d'entrée en matière du deuxième de ses Livres sur les Sentences. C'est que, pour le séraphique Docteur, bien compris, ces quelques mots, suffisent à éclairer toute la doctrine de ce livre entièrement consacré à la considération des créatures. Et, de fait, dit-il, l'épigraphe choisie comprend deux parties : dans la première est affirmé l'ouvrage de construction divine, la formation de par Dieu de l'homme en parfaite rectitude et, à la deuxième, on dit l'abîme de misère au fond duquel l'homme s'est précipité par sa seule faute, en se détournant de cette rectitude originelle. Là, se trouve toute la synthèse de l'encyclopédie humaine : La connaissance de l'origine du bien afin de le poursuivre, de l'atteindre et de prendre en lui son repos ; l'idée exacte de l'origine et du vrai principe du mal, afin de l'éviter et de s'en préserver (2).

(1) Solummodo hoc inveni, quod fecerit Deus hominem rectum, et ipse se infinitis miscuerit quœstionibus (Eccle. *VII*, 30). Idest, innumerabilibus curis et sollicitudinibus et concupiscentiis, quœ quœstiones dicuntur ; quia homines talia quœrunt, vel quia de his quœretur ratio in futuro, et oportebit illis quœstionibus respondere onnes, quimodo infinitis quœstionibus se immiscent. Hugonis a Sancto Charo. *Expositio, i. h. l.*

(2) In quo verbo duo clauduntur, scilicet, quod hominis recta formatio et rectitudo est a Deo et hoc tangitur cum dicitur, *Deus fecit hominem rectum*. Aliud est

Digitized by Google

Ce ne serait pas assez de dire que Dieu a fait l'homme capable de rectitude ; le passage que nous venons de lire réclame qu'on l'entende au sens précis d'un état actuel de réelle rectitude dans lequel l'homme fut constitué par son divin Auteur. Car Dieu ne s'est pas contenté de lui imprimer son image et sa ressemblance ; il l'a encore, il l'a surtout tourné et en quelque sorte orienté vers lui (1). Il ne l'a pas fait simplement apte à connaître, à aimer, à posséder le souverain Bien ; il l'a organisé et disposé expressément pour cette fin ; il l'a doué d'une tendance naturelle à cela. Pour l'homme, la principale raison d'être, c'est de connaître, d'aimer, d'acquérir Dieu incompréhensible Vérité, inénarrable Beauté, inépuisable Bonté ; c'est de le faire connaître, aimer et acquérir par les autres créatures de la façon et dans la mesure dont elles sont capables de parvenir à cette sublime fin (2). Comparées à celle-là, toutes les autres fins qu'on peut assigner à l'homme sont absolument secondaires ; leur valeur et leur bonté se mesurent d'ailleurs à leur rapprochement actuel et réel de cette unique fin suprême (3).

Voilà donc, de par sa constitution originelle, l'homme placé comme sur la ligne qui aboutit, d'une part, à Dieu et, de l'autre côté, au monde créé (4) ; doué d'une nature à la fois spirituelle

quod hominis miseria et obliquatio est a seipso et hoc tangitur cum dicitur, ***et ipse se infinitis immiscuit quæstionibus***. In his autem duobus clauditur terminus totius humanæ comprehensionis ut cognoscat originem boni, et cognoscendo requirat, et ad illam perveniat et ibi requiescat. Et ut cognoscat originem et principia mali ut illud vitet et caveat (S. Bonaventuræ *2 Sent. Prologus)*.

(1) Deus non tantum fecit hominem possibilem ad rectitudinem suam ei imaginem conferendo, sed et fecit hominem rectum ad se convertendo ipsum. Tunc enim homo rectus est cum intelligentia adæquatur summæ veritati in cognoscendo, voluntas conformatur summæ bonitati in diligendo, et virtus continuatur summæ potestati in operando (S. Bonav. *loc. cit.*).

(2) Clamat ille in populo, ut ametur cum illo turpitudo : et christianus non clamat in ecclesia, ut ametur cum illo veritas Dei. Excitate ergo in vobis amorem fratres, et clamate unicuique vestrum, et dicite : *Magnificate Dominum mecum*. Sit in vobis iste fervor. Quare vobis recitantur ista et exponuntur ? Si amatis Deum, rapite omnes ad amorem Dei, qui vobis junguntur, et omnes qui sunt in domo vestra. Si amatur a vobis corpus Christi id est unitas Ecclesiæ, rapite eos ad fruendum, et dicite : *Magnificate Dominum mecum* (S. Augustinus, *in Psalm. XXXIII, 4)*.

(3) Omnis peccator terrena cogitans, cælestia non requirens, sursum respicere non valet quia dum desideria inferiora sequitur, a mentis suæ rectitudine curvatur, et hoc semper videt, quod sine cessatione cogitat. Ad corda vestra, fratres carissimi, reddite : quid horis omnibus in cogitationibus vestris volvatis semper aspicite. Alius de honoribus, alius de pecuniis, alius de prædiorum ambitu cogitat. Hæc cuncta in imo sunt, et quando mens talibus implicatur, ab status sui rectitudine flectitur (S. Gregorii Magni. *in Evangelia, lib. II, homil. XXXI, n° 6*).

(4) Fecit igitur Deus hominem rectum dum ipsum fecit ad se conversum. In

Digitized by Google

et matérielle, il a reçu la mission de faire arriver jusqu'à Dieu, avec lui-même et en la spiritualisant au passage, la créature matérielle qui, parce que telle, ne peut pas directement et par elle-même s'élever jusqu'à son Auteur. Comment, de fait, trouver en Dieu, une place pour la matière ? Or, la droiture de l'homme va consister à bien garder son rôle de viaduc direct et vivant, le plus court possible, entre la créature et Dieu. Le séraphique Docteur conclut que se tenir dans l'exact alignement, soit pour l'intelligence, soit pour la volonté, soit pour l'opération (1), telle est la perfection de la droiture ou rectitude. Si la voie n'était pas droite, il faudrait condamner la créature à aboutir à Dieu par un chemin angulaire ou lui imposer de se détourner, pour retrouver Dieu, de la route qu'elle avait suivie pour arriver à l'homme. Mais non ; ici, tout, est direct, chacune des deux parties du chemin est droite et la deuxième moitié se trouve très exactement sur le prolongement de la première (2).

Nous concevons ainsi, par le moyen de l'homme, la possibilité d'une communication qui fait le lien de l'Univers (3) : communication directe, communication très intime, communication perpétuellement renouvelée entre la créature matérielle en bas et Dieu s'appuyant au sommet de l'échelle de la vision de Jacob. Si le céleste ouvrier ne peut être conçu à l'instar d'un point mathématique n'ayant pour toute réalité, toute vie, toute utilité que l'utilité, la vie, la réalité à lui prêtées par l'imagination ou la réflexion, l'ouvrage de ses divines mains ne se conçoit pas davantage à l'état d'une mort qui n'est point son œuvre (4) : toute la création, dans son ensemble, est vivante, ce

conversione enim hominis ad Deum non solum rectificabatur ad id quod sursum, sed ad id quod deorsum. Homo enim in medio constitutus dum factus est ad Deum conversus et subditus, cætera sunt ei subjecta ita quod Deus omnem veritatem creatam subjecerat ejus intellectui ad judicandum, omnem bonitatem ejus affectui ad utendum, omnem virtutem ejus potestati ad gubernandum (S. Bonav. *loc. cit.*)

(1) Rectum enim est cujus medium non exit ab extremis *(Ibid.)*.

(2) Nihil autem continuatur recto nisi rectum. Cum ergo virtus nostra summæ potestati continuatur, absque dubio rectificatur et ex hoc homo non solum rectus, sed etiam rector et rex efficitur (*Ibid.*).

(3) *Universus*, tout entier, *universum*, l'univers, de *unus*, un et *vertere*, tourner, rassemblé, mis en un (Littré, *Dictionnaire de la langue française*).

(4) Nolite zelare mortem in errore vitæ vestræ : neque acquiratis perditionem in operibus manuum vestrarum. Quoniam Deus mortem non fecit, nec lætatur in perditione vivorum (*Sap. I, 12-13*). Quasi diceret : Nisi per opera propria acquisieritis nunquam incurretis perditionem : vitam non possumus habere nisi per Deum : sed perditionem acquirere pœssumus per opera manuum nostrarum... Nec lotatur in perditione vivorum id est non ordinat primo et principaliter quod homines per

Digitized by Google

qui suppose, dans chacune des créatures, une vie très réelle, la faisant vivre de sa communication avec les autres et avec Dieu.

Nous avons quelques lignes plus haut, nommé l'échelle de Jacob ; mais là, nul aspect de mort, rien n'est dans l'inaction : les anges ne se lassent pas de monter et de redescendre ; ils le font avec une telle promptitude, leurs ascensions et leurs descentes s'opèrent à intervalles si courts que les deux mouvements finissent par n'en faire qu'un seul. A n'importe quel degré ou échelon qu'on les considère, quelque haut ou quelque bas qu'ils se trouvent, ces anges sont invariablement occupés à une fonction unique, embrassant un double mouvement qui les porte à la fois et d'un même élan vers le sommet et jusqu'au bas de l'échelle, le long de laquelle ils montent et ascendent simultanément : on ne les voit pas un seul instant en repos (1).

Dans cette échelle, Ossuna nous invite à voir l'image de l'aumône, céleste commerce dans lequel l'homme donne les biens temporels et reçoit en échange les biens éternels (2). Nos modernes organisateurs de la société ont beau légiférer contre la mendicité ; avant que d'arriver à faire disparaître l'aumône, ils auront dû biffer d'un même trait de plume et l'infinie richesse avec la bienfaisance en Dieu et la misère de notre indigence qui durera comme la créature ou, mieux encore, tout autant que le péché. L'orgueil humain a beau se révolter ; à tous les points de vue, nous sommes tous des nécessiteux, des indigents ayant perpétuellement besoin de tous et de tout, réduits à mendier non seulement devant Dieu notre pain de chaque jour, mais encore

dantur : sed ipsi per malitiam perdunt seipsos. ROBERTUS HOLKOT *Super librum sapientie* cap. 1, lect., 11 (*Venetiis, 1509, fol. 11, v° 2*).

(1) Vidit Jacob in schala Angelos ascendentes et descendentes : numquid stantem quempiam, sive sedentem ? Non est stare omnino ; in pendulo fragilis scalæ ; neque incerto hujus mortalis vitæ quicquam in eodem statu permanet. Non habemus hic manentem civitatem, nec futuram adhuc possidemus, sed inquirimus. Aut ascendas necesse est, aut descendas : si attentas stare, ruas necesse est. Minime pro certo est bonus, qui melior esse non vult : et ubi incipis nolle fieri melior, ibi etiam desinis esse bonus (S. BERNARDI, *Ad abbates Suessione congregatos, Epist. XCI, 3*).

(2) La limosna quel christiano es obligado a hazer se figura en la escalera de jacob que de la tierra llegaua al cielo : y el señor estaua arrimado a lo mas alto de ella : y los angeles subian y decendian por ella. Una escalera pones para subir al cielo cada vez que hazes limosna : el pie desta escalera se dize estar en la tierra porque aqui se exercitan las obras de misericordia : y el señor esta arrimado a la escalera de tu limosna porque la toma por medio para te hazer bien como parece en la sentencia que se dara el dia del juyzio donde llama el señor a los justos porque dieron de comer a los pobres : y vistieron los desnudos y consolaron los enfermos chizieron las otras obras de misericordia (*Ley de amor, XXXVIII ley, fol. CLI, v°*).

Digitized by Google

à toutes les heures du jour, auprès de chacun, des services de toutes sortes, d'instant plus nombreux et plus considérables que nous avons plus de peine à les avouer.

Physiquement, intellectuellement, moralement, surnaturellement, l'aumône, la bienfaisance, cette façon pour l'homme de reproduire l'infinie perfection, est la condition indispensable et suffisante à la vie de la création universelle. C'est elle qui déclenche et continue ce perpétuel va-et-vient infini de rapidité ; elle qui sans cesse recommence le mouvement simultanément exécuté de haut en bas et de bas en haut suivant lequel l'homme s'élève vers Dieu, en même temps qu'il s'abaisse vers la créature enlevant du même coup et portant jusqu'à Dieu le monde créé au niveau et à la portée duquel il abaisse, pour les lui communiquer, le don de Dieu, sa grâce, sa gloire. La rectitude humaine n'est plus désormais une simple disposition, ni une réalité morte ou inutile ; elle se montre, au contraire, débordante de vie et d'utilité, souverainement productive, vraiment digne de l'homme et, qui plus est, assez digne de Dieu pour l'incliner et l'attirer jusqu'à toute créature.

Un si bel état de choses ne se conçoit pas même autrement que par une tendance réciproque par laquelle l'homme et la créature s'attirent et se laissent attirer mutuellement sans que cet attrait, subi ou exercé, ait détourné l'un ou l'autre du droit chemin qui mène jusqu'à Dieu (1).

C'est par attraction que la matière agit, dit-on, sur la matière; une attraction plus intime et plus réelle relie l'homme et la matière : au lieu du défaut de sentiment déguisé sous le masque d'une très peu sainte indifférence, c'est l'amour universel qui a dû être la loi primordiale de la divine création. Car, dans son ensemble et dans chacun de ses détails, l'œuvre de Dieu fut et demeure une expression plus ou moins adéquate, une reproduction et la représentation rapprochée à des degrés

(1) Scot explique la rectitude originelle par un don spécial de Dieu : Ita conjunxit, quod facilius et delectabilius erat ei pati ab aliqua tristitia inferiori, quam alicui delectationi inferiori acquiescere, recedendo a delectatione finis. Istam facilitatem non facit gratia, cum qua stat pronitas ad malum, et difficultas ad bonum. Sed excedit gratia in hoc, quia ipsa conjungit fini, ut bono supernaturali, et ut supernaturaliter per meritum attingendo tale bonum : non sic istud donum, sed tantum conjungebat illi bono, ut convenienti ac delectabili (*Oxon. 2 Dist. XXIX, Quæst. un. n° 7*). D'en haut, comme d'en bas, en remontant tout aussi bien qu'en descendant, tout était donc attrait, délectation au sein d'une harmonie et d'un ordre d'absolue perfection.

Digitized by Google

variables de Celui qui nous apprit à le définir, la Charité, c'est-à-dire, l'Amour intensif, l'Amour extensif, l'Amour éternel, l'Amour essentiel dans toute sa perfection.

L'amour, mais l'amour mutuel, rattache l'homme au monde créé ; le même amour relie l'homme avec Dieu (1). S'il est question de Dieu et de l'homme, on découvre au fondement tout aussi bien qu'au terme de la relation, un attrait à la fois exercé et subi (2). Non content de donner à l'homme son amour, Dieu consent à étaler une sorte de besoin d'être aimé de la créature, il implore comme un mendiant le don de son amour qu'il convoite (3) ; il frappe à la porte de chaque cœur attendant amoureusement que, las de son insistance, quelque ami finisse par ouvrir et l'inviter à prendre avec lui son repas (4). Si Dieu en agit ainsi, c'est parce qu'il aime et qu'il ne lui est pas possible d'aimer sans désirer une réciprocité de la part de son ami (5).

(1) In nobis amor mutuus est jucundior, quia per talem mutuitatem habetur in dilecto amplior ratio diligibilitatis. Quicumque enim dilectus potens diligere, si rediligat, amabilior est, quia non tantum bonitas quæcumque sit in eo, est ratio diligibilitatis : sed redamatio est aliqua ratio diligibilitatis et propter hoc ipse habens illam bonitatem, quæ est prima ratio diligibilitatis et similiter redamationem, est amabilior (*Oxon. I Dist. XII, Quæst. I, n° 10*). In creaturis magis est amabile si redamet, quam si non redamet, et ideo in creaturis non potest esse amor ita intensus, nec ita jucundus, si non sit mutuus, sicut si sit mutuus (*Report, ibid.*)

(2) Qui intime diligit et intime diligi concupiscit, non tam delectatur, quam anxiatur, si de dilecti sui corde non hausit dilectionis dulcedinem quam sitit (Ricardus de Sancto Victore. *De Trinitate, cap. XVI*).

(3) Præbe, fili, cor tuum mihi, et oculi tui vias meas custodiant (*Prov. XXIII. 26*). Le cœur, avant tout ; le cœur donné, les yeux suivent et toutes les routes sont du même coup amoureusement gardées.

(4) Ecce sto ad ostium, et pulso, si quis audierit vocem meam, et aperuerit mihi januam, intrabo ad illum, et cænabo cum illo, et ipse mecum (*Apoc. III, 20*). *Ad ostium*, id est, *cor clausum ; intrabo ad illum*, id est, *in secreto cordis*, explique la Glose interlinéaire (*i. h. l.*)

(5) Otra manera empero ay de amor a dios en toda cosa, la qual apenas se puede explicar por lengua humana aunque se pueda sentir del regalado coraçon que con gran heruor y bollicio inquieto produze de si ardentissimo amor con todas sus fuerças como fuente que biua bulle y lança en alto su agua. Esto es una cosa soberana y celestial que no alcançan sino aquellos que en todas las cosas oyen a dios que les pregunta si lo aman : y lo sienten tan cobdicioso y desseoso de nuestro amor que parece morir por ser amado : y auer criado todas las cosas a este fin : y no demandar otra cosa por todo lo que hizo sino el amor y no mantener se de otra cosa sino de amor, perdonando solamente por ser amado todas las offensas por grandes que ayan sido con tanto oluido dellas como sino vuieran passado : y todo esto porque los que eran enemigos no tarden en amar : a los quales el ruega con el perdon si lo quieren recebir por no carecer de ser amado : para lo qual nunca cessa de hazer mercedes porque nunca cesse de recebir amor con solo el qual parece amansar se la llama ynfinita que continuamente arde en el para que como de nueuo comience a nos amar como si nuestro amor fuesse agua bendita que enciende la fra-

Digitized by Google

L'amitié est classée par Scot au rang des vertus comprises dans le genre de la justice. Et, dit-il, cette vertu porte à se donner soi-même à son ami tout autant qu'on peut se donner et dans la pleine mesure selon laquelle l'ami est capable de recevoir : elle incline donc à se communiquer autant qu'il se peut à celui qu'on aime (1). Mais cette ardeur fiévreuse à se donner se concevrait-elle en dehors de l'espérance, du désir, du besoin d'être accueilli et payé de retour ?

Si même, comme le veut Scot, la justice est la plus parfaite de toutes les vertus morales, et si, entre les espèces de la justice, l'amitié ou le don de soi-même est la plus excellente, ne faut-il pas admettre que, toutes choses égales de par ailleurs, la grandeur d'un être a pour mesure son besoin, sa capacité de cette vertu de l'amitié ; que sa perfection se proportionne toujours à l'ardeur et à l'extension de ce même sentiment (2) ? Or, remarquons-le bien, il s'agit ici de l'attrait subi plutôt que de l'attrait exercé et nous ne disons pas : L'être le meilleur est celui qui sait le plus se faire aimer ; nous nous bornons à affirmer que celui-là est le meilleur qui abonde le plus en amour, qui éprouve davantage le

gua perdurable de su caridad (*Tercer Alfabeto, Let. R, cap. IV, fol. CLXXXVII, v°*).

(1) Justitia vero subdividenda est, propter ea quæ sequuntur. Ubi sciendum est quod in ordine ad alterum potest aliquis primo recte se habere, communicando se illi quantum potest se communicare, vel communicando illi aliquid aliud, virtus inclinans ad primum est *amicitia, qua quis dat seipsum proximo, quantum potest se dare, et in quantum potest proximus habere eum* et hæc est perfectissima virtus moralis, quia tota justitia est perfectior his quæ sunt ad seipsum, et hæc est perfectissima justitia (*Oxon. 3 Dist. XXXIV, n° 17*).

(2) La virtud o fuerça de la criatura racional es el amor ca tanto tienes de virtud quanto tienes de amor y no mas. En tal manera que no te dara dios tres blancas por todo quanto tienes si falta el amor aunque sea tuyo todo el mundo (*Tercer Alfabeto, Let. R, cap. IV, fol. CLXXXVIII, r°*). L'auteur traduit, aussitôt après, ces belles lignes de saint Bernard : Quantitas cujusque animæ æstimetur, de mensura charitatis quam habet, ut verbi gratia, quæ multum habet charitatis, magna sit, quæ parum, parva, quæ vero nihil, nihil, dicente Paulo : Si charitatem non habuero, nihil sum (*In Cantica Sermo 27, n° 10*). Voici, sur ce même sujet, une fort belle explication du Docteur subtil : Si centrum haberet voluntatem, qua posset diligere, utique diligeret omnia, quæ possunt ad ipsum tendere, et motus eorum, quibus illa omnia tenderent, et hoc per gravitatem, per quam tendunt ad ipsum, ita quod gravitas tunc esset ratio acceptabilitatis actus tendentiæ ipsorum, levia autem, aut alia indifferenter, quæ gravitatem non habent, non diligeret, sic similiter in proposito, essentia divina est centrum, quod est ubique, et cujus circumferentia est nusquam, in quam dirigitur voluntas, quæ per charitatem, ut per pondus quoddam allevians, (quia *amor meus, pondus meum*) tendit in ipsam, et tam voluntatem quam actum ejus acceptat Deus, pro quanto habet charitatem, qua tendit in ipsum, ut sic charitas sit ratio objectiva acceptabilitatis in objecto, sine qua, nec persona, nec actus ejus essent acceptata (*Report. 1 Dist. XVII, Quæst. 2, n° 8*).

Digitized by Google

besoin d'aimer (1) même la perfection de son amour consistera; toujours, sauf meilleur sentiment, à aimer l'objet autant qu'il peut être aimé, ou, pour parler plus clairement à se donner à lui aussi complètement que possible (2).

De là se déduit une double loi universelle.

Parce qu'il est souverainement parfait, Dieu aime chacune des œuvres de ses mains avec une sincérité, une intensité et une tendresse supérieures à tout ce que pourrait accumuler de délicatesse affectueuse, l'amour le plus déclaré et le plus intensif de toutes les créatures réunies. Si l'amour est le don de soi (3), aimer, chez Dieu, c'est donner de son fond infiniment parfait qui ne supporte aucun partage; c'est donner proportionnellement à toute la capacité possible de l'objet. De la part de Dieu et tout

(1) Amare est melius quam amari, quia amare dicit actionem, amari autem nec actionem nec meritum dicit : quia etiam immeritos amare solemus.... Datio, abundantiæ signum est : quia nemo dat quod non habet, acceptio autem signum est indigentiæ (*Part. Merid. Sermo XLVI, tom. II, fol. CII, v° 2*). Quia gloriosius est corona potiri ex meritis quam sine meritis : ut probat Scotus in *3. d. 13. et. 18.* ideo dicimus quod nihil poterit gloriosius nobis Deus præstare quam quod bene meriti simus erga præmium : quia gloriosius est apud Deum veracissimum mereri quam præmiari. Gloriosior est victoria quam corona, velut si quæreres quid esset præstantius amare Deum vel amari ab eo, nec dubium quin primum sit eligibilius, quia est in genere actionis et cadit sub obedientia, quæ creaturæ est necessaria, et eo dato alterum sequitur : nam Deus ait. Ego diligentes me diligo (*Part. Occident. Serm. XXXII, fol. 89, r°*).

(2) Nullus amor est perfectus, nisi tantum ametur amatum, sicut potest amari (*Report. 1, Dist. XII, Quæst. 1*). Nec charitas permittit te non præstare quidquid potes ei quem diligis (*August. In Psalm. XXXI, Præfat.*). Quid est autem quod tibi servat, nisi se ? Pete aliud si melius inveneris, se dat tibi Deus (*Id. in Psalm. XXXII, 12*).

(3) Acutum est amoris, cum omnia transeundo despicit, supervividum autem cum et semetipsum contemnendo relinquit. Nam qui hoc solum appetit quod amat, in illius comparatione etiam semetipsum despicit. Neque enim vere illum solum appeteret, si vel semetipsum cum illo amaret. Non autem hoc facere potest nisi magna et singularis dilectio : ut præ amore illius, quod solum diligitur, ille etiam, qui amat, quemadmodum a semetipso, despiciatur. Fit ergo miro quodam modo, ut dum per dilectionis ignem in illum sustollitur, qui est supra se, per vim amoris expelli incipiat, et exire etiam a se. Quomodo ergo fervet, et quomodo bullit corde, qui per conceptum superni amoris ignem, dum in illum solum, qui sursum est, appetendum fertur cogitatione, et desiderio extra semetipsum projicitur, et supra se elevatur, nec se cogitat, dum illum solum amat ? (Hugonis a Sancto Victore. *Annotationes Elucidatoriæ in cœlestem Hierarchiam, cap. VII, Lib. XI, — Opera, Venetiis, 1588, tom. 1, fol. 266, v° 2*). Si l'amour de Dieu nous arrache à nous-mêmes et nous oblige à sortir de notre fonds pour chercher une place en Dieu, c'est qu'il revient pratiquement à la forme la plus sublime et la plus complète de la pauvreté. Amour et pauvreté ne font plus, dès lors, qu'un et l'on peut appliquer à la première de ces vertus toutes les louanges, les prérogatives et les excellences que l'Écriture et les Saints se complaisent à dire de l'amour.

Digitized by Google

autant qu'il dépend de Lui, cet acte d'amour est infini, même quand l'objet atteint par lui ne peut le recevoir qu'en proportion d'une capacité très limitée (1). Et, puisqu'elle vient de Dieu, une telle façon d'aimer ne peut être qu'ordonnée, et sa mesure se tient dans les limites de la plus stricte justice. Si une injustice, si un désordre étaient, ici, possibles, ils viendraient de ce que Dieu aimerait quelque chose plus qu'il ne s'aime lui-même. Ce cas absolument irréalisable mis à part, tous les *excès* d'amour sont, en Dieu, infiniment justes, parfaitement ordonnés.

La deuxième loi universelle est en tout semblable à la précédente. A proportion de la noblesse d'une créature, grandissent et croissent son pouvoir et son besoin d'aimer non seulement Dieu, mais aussi, en même temps que lui et par amour pour lui, toutes les œuvres de ses mains. Plus la créature est basse, plus elle est incapable de s'élever au-dessus de l'amour d'elle seule; mais dans la proportion où elle monte, elle devient capable d'embrasser et d'englober, dans une unique amour, Dieu et tout ce que Dieu a fait (2). Quelque vaste, d'ailleurs, quelque universel que

(1) Ossuna explique ainsi ce principe de Scot : Si vuiesse una circunferencia de compas que hiziese un cerco infinito en grandeza mayor quel cerco del cielo : y en medio dieses un punto : claro esta que podrias traer infinitas lineas de la circunferencia al punto : y no solo esto sino paramientes en aquel aspecto y miramiento de la circunferencia que es infinita al punto pequeñito : y podras barruntar la proporcion de la ley de amor quel señor tuuo ab eterno con cada vno de los escogidos: y el que profundamente ymaginare esto con atencion vera venir sobre si la mar del amor diuinal y sera opreso y derribado con su gloria (*Ley de amor. 2ª ley, fol. XI*). La grande et toujours la même raison de Scot c'est, qu'au fond, l'objet premier seul capable de déterminer n'importe quel acte de la part de Dieu ne peut-être que la divine essence. Or, celle-ci donne nécessairement lieu à un acte infini. Sola autem divina essentia potest esse prima ratio agendi tam intellectui divino quam voluntati, quia si aliquid aliud posset esse prima ratio vilesceret illa potentia. *(Oxon. 3. Dist. XXXII. Quœst. un. nº 5).*

(2) Entre créatures, l'amour inclut toujours l'aveu implicite d'une indigence personnelle. Dans l'objet de son affection, chacun aime ce qu'il reconnaît n'avoir pas en soi ; s'il savait découvrir dans son propre fonds ce qu'il aime chez autrui, c'est chez soi qu'il aimerait d'abord et de préférence. Par la communication réciproque des intimes, l'amour tend à égaliser, à niveler l'objet et le sujet, c'est dire qu'il y avait, à la naissance de ce sentiment, certaines différences ou inégalités, sans lesquelles l'amour ne se concevrait pas même. Pourquoi, de fait, l'amour se donne-t-il ? A l'effet de combler un vide, d'assouvir un besoin ; et l'on ne supporterait pas d'être aimé si l'on n'éprouvait le sentiment de son indigence, le besoin de se faire suppléer par plus riche que soi. Ossuna proportionnait la grandeur d'une créature à sa capacité, à sa faim de Dieu ; mais la faim de Dieu se conçoit peu, surtout depuis l'Évangile, sans la faim de toute l'œuvre de Dieu. En réclamant l'amour de chaque créature, Dieu lui-même trahit une sorte de besoin : celui d'ajouter à sa gloire essentielle une étendue et une intensité extérieures et accidentelles aussi grandes que possible; c'est, de sa part, une façon de se proclamer infiniment parfait,

Digitized by Google

devienne ce sentiment, jamais l'amour ne peut être excessif, ni en fait de sincérité, ni du côté de l'intensité, ni pour cause de tendresse et la raison en est qu'il n'est possible à personne d'accorder à une créature un amour supérieur ou même seulement égal à l'amour nécessairement ordonné dont le bon Dieu l'aime.

Que mon amour s'adresse à Dieu ou qu'il aille à la créature, il ne saurait donc en aucun cas devenir excessif. Mais, soit lorsqu'il monte vers Dieu, soit lorsqu'il descend vers les créatures, l'attachement peut devenir mauvais en se désordonnant. Ma bienveillance pour une créature sortirait de l'ordre par le fait que je détournerais ou que j'arrêterais en route la marche de cette créature vers sa fin suprême, que je ramènerais vers moi ou que je réserverais pour moi ce qui devrait, en bonne justice, aboutir à Dieu (1). Et, à son tour, mon amour pour Dieu se désordonnerait et deviendrait mauvais si j'aspirais à accaparer Dieu ; si j'oubliais qu'il est et veut demeurer le bien de tous et qu'il n'entend pas se laisser approprier par qui que ce soit ; si, en d'autres termes, je m'attribuais Dieu au lieu de me donner à lui ; si je méconnaissais assez l'infinitude de son amour pour redouter que, d'une participation avec d'autres, il ne résultât une diminution de ma part de son bonheur (2).

Cette grandiose similitude a été proclamée par l'Évangile et son principe a été enseigné par Scot selon lequel l'objet de la charité est identiquement le même lorsque l'amour s'adresse à Dieu ou qu'il va au prochain. A l'entendre, il n'y a pas ici d'objet secondaire proprement dit ; ce qu'il y a, c'est un objet essentiel, Dieu, et un objet accidentellement aimé par le fait que j'aime

c'est-à-dire infiniment désireux et nécessiteux, selon toute justice, de tout l'amour essentiel et en plus, de l'amour accidentel. En ce sens, Dieu lui-même, autant et plus que Notre-Seigneur Jésus-Christ, peut dire : Ego autem mendicus sum et pauper (*Psal. XXXIX, 15*). *Mendicus, qui petit* ; *pauper, qui sibi non sufficit*, explique ici la Glose ordinaire.

(1) La segunda delectacion es diuinal esto es que se refiere a dios en alabança suya ; el qual deue ser loado en toda la hermosura que crio segun aquello de Dauid. Deleytaste me señor en tu hechura. Esta complacencia y plazer agrada mucho a dios e gozan della mucho los santos varones : los quales no hurtan al señor lo que es suyo segun lo hazen los que roban la hermosura que dios crio : aplicandola por el mal desseo a si mismos lo qual les demandara dios con las septenas (*Segundo Alfebeto. cap. II de la P. fol. CXVI, r°*).

(2) Deus infundens habitum quo anima ordinate et perfecte tendat in ipsum, dat habitum quo habeatur carus, ut bonum commune, et condiligendum ab aliis, et ita habitus ille, qui est Dei, inclinat etiam ad velle ipsum haberi carum, et diligi ab alio, saltem cujus amicitia sit ei grata, vel non displicens pro tunc, pro quando est grata (*Oxon. 3 Dist. XXVIII, Quæst. un — n° 2*).

Digitized by Google

Dieu : cet objet accidentel de mon amour est le prochain que je sais capable de s'aider et de m'aider à aimer Dieu en l'aimant avec moi d'un amour parfait et ordonné. Ce prochain, je l'aime donc tout exprès afin qu'il s'aide et qu'il m'aide à aimer convenablement l'objet essentiel de tout amour. A cause de cela même, mon amour lui arrive d'une façon en quelque sorte accidentelle ; je ne l'aime pas à raison de lui-même ; mais si je l'aime, c'est à cause de celui que je veux qu'il aime avec moi (1).

Toutes proportions gardées et à cette différence près que l'amour de charité ne peut pas, à proprement parler, s'accorder à la créature inanimée, il faut en dire autant des choses sensibles. Quand Dieu aime l'homme destiné à la possession éternelle de la béatitude, il aime aussi, dans le même acte unique, toutes les créatures sensibles tirées du néant tout exprès pour aider l'homme à atteindre sa fin suprême (2). De la même manière, l'acte d'amour par lequel l'homme tend vers Dieu, sa souveraine béatitude aimée, désirée, espérée, inclut un acte implicite d'amour des créatures sensibles, moyen voulu de Dieu pour le faire arriver à cette bienheureuse fin. Ce n'est jamais par l'exclusion totale ou partielle des moyens qu'on arrive à sa fin ; c'est par leur bon emploi, par leur parfaite utilisation.

Telle est la leçon toute spéciale qu'on apprend à l'école de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « cet homme béni qui est la fin particulière de notre nature (3) » et, dès lors, l'idéal et le modèle

(1) Non assignatur proximus quasi secundum objectum charitatis, sed quasi omnino accidentale objectum, quia ut aliquid potens condiligere mecum perfecte et ordinate dilectum, et ad hoc eum diligo, ut condiligat ; et in hoc quasi accidentaliter eum diligo, non propter eum, sed propter objectum quod volo ab eo condiligi, et volendo hoc ab eo diligi, volo sibi simpliciter bonum, quasi bonum justitiæ (*Ibid. 3*).

(2) Una est potentia, unum objectum primum, et habet unum actum infinitum adæquatum sibi.... Est æqualitas in Deo in diligendo omnia, comparando actum ad agens. Sed comparando actum ad connotata, sive ad ea super quæ transit, est inæqualitas, non tantum quia illa volita sunt inæqualia, vel inæqualia bona sunt eis volita, sed etiam quia secundum quemdam ordinem transit super illa, nam omnis rationabiliter volens. vult primo finem, et secundo illud quod immediate attingit finem, et tertio alia quæ remotius sunt ordinata ad attingendum finem. Cum igitur Deus rationabilissime velit, licet non diversis actibus, sed tantum uno, in quantum illo diversimode tendit super objecta ordinate (*Oxon, 3 Dist. XXXII, quæst. un. n° 6*) Dieu veut : 1° sa béatitude ; 2° il veut cette béatitude participée par d'autres : la prédestination des élus ; 3° les biens de la grâce, comme moyens nécessaires pour eux ; 4° le monde sensible, moyen éloigné, pour leur service.

(3) Tota ratio unitatis hominis, et per consequens totius naturæ, est quia homo est finis naturæ totius, qui fuit terminatus in Christo secundum quod ejus anima, et corpus excellentiam habent supra omnes animas, et supra omne corpus. Ecce

Digitized by Google

de l'homme désireux de sa totale perfection. Il a aimé, affirme-t-il en cent endroits ; en preuve de son amour, il s'est de lui-même livré à la mort la plus atroce, non point en faveur d'amis dévoués, mais pour des ingrats, des révoltés, des maudits. Cet excès le plus excessif d'amour qu'il soit possible de concevoir n'a point été accompli sous le coup d'un transport passionnel ; il a été voulu, cherché, prémédité, préparé de toutes façons : ça été l'excès le plus excessivement voulu que l'histoire nous ait conservé. C'est de cette Passion plus ardemment désirée que la victoire ne fut jamais ambitionnée du général le plus valeureux, c'est de cette mort sur la croix que Jésus disait : Lorsque je serai exalté de la terre, j'attirerai tout à moi. Il veut attirer tout, tout, sans exception : les hommes tout entiers, corps et âmes, cœurs, intelligences, passions, sentiments, tout ce qui constitue chacun d'eux ; tout le reste en même temps, tout ce qui, d'un côté ou d'un autre, aboutit à l'homme centre, synthèse et résumé de la création. Lui-même, il sera exalté du sein de la terre, et non point de dessus la terre (1) ; d'autant plus exalté, même, que son attrait aura enlevé à sa suite un plus grand nombre de trophées de toutes sortes, et cette terre qu'il a aimée au point de confondre avec elle son existence, cette terre dont il est issu, fixant à jamais le point de départ de sa sublime exaltation, restera l'unique moyen d'en mesurer l'immensité.

L'amour universel est donc chose extrêmement sainte, absolument divine. Aussi a-t-il fallu que cette qualité essentielle qui nous définit la nature même de notre Dieu-Charité devînt le point de mire de toutes sortes de contradictions, comme Dieu même. Tout le monde n'a pas osé conseiller de faire consister la piété dans l'indifférence pour tout ce qui n'est pas Dieu, au risque de conduire à l'état de paresse, de mort, d'exécration générale, de misères de toute nature prédit par saint Augustin à quiconque voudrait une religion sans amour (2). Mais on n'a que trop

finis particularis naturæ hujus, scilicet benedictus homo, sicut species humana est finis universalis omnium specierum naturalium, ideo unitas Christi est prima unionum, et mensura omnis compositi naturalis (*De Rerum Principio, Quæst. IX, n° 75*).

(1) Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum (*Joan. XII. 32*). « La vraie leçon est ἐκ et non ἀπό. » Fillion. *Évangile selon saint Jean.* Lethielleux, 1895. p, 253. De fait, les versions autres sur le Vulgate donnent *e terra* au lieu de *a* terra. Amore, quo pro nobis passus est, trahit nos ad ipsum, sicut magnes lapis trahit ad se ferrum, et sic trahit omnia ad se, nam homo dicitur omnis creatura. *Gloss. Moralis i. h. l.*

(2) Non vobis dicitur, nihil ametis. Absit. Pigri, mortui, detestandi, miseri

Digitized by Google

réussi à dénigrer le nom lui-même en le confondant de parti pris ou par ignorance avec les affections imparfaites, sensuelles et égoïstes de la chair qui ne sont pas de l'amour, mais une déchéance une véritable négation, une contrefaçon évidente de l'amour. Saint Denys l'Aréopagite n'a pas cru inutile d'écrire tout un paragraphe de son traité des Noms Divins pour prévenir ses lecteurs qu'il n'y avait pas lieu de s'effaroucher de ce nom d'amour, ni de se laisser troubler par les objections qu'on ferait à ce sujet (1). Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date cette confusion voulue ; elle est de tous les temps.

Et, afin que personne ne puisse prendre le change dans une question aussi importante, saint Denys définit l'amour, une certaine vertu qui rassemble, unit et maintient toutes choses en une merveilleuse harmonie ; qui existe éternellement dans la beauté et la bonté infinie éprise d'elle-même, et de là dérive dans tout ce qui est bon et beau ; qui étreint les êtres égaux dans la douceur de communications réciproques, et dispose les supérieurs à des soins providentiels envers leurs subalternes, en même temps qu'elle excite ceux-ci à se tourner vers ceux-là pour en recevoir stabilité et force (2).

eritis, si nihil ametis. Amate, sed quid amatis videte. Amor Dei, amor proximi, charitas dicitur. Amor mundi, amor hujus sæculi, cupiditas dicitur. Cupiditas refrænetur, charitas excitetur (S. Augustin, *in Psalm. XXXI, præfatio*).

(1) Visum est quibusdam nostris sacrarum Scripturarum tractatoribus, nomen amoris diuinius esse quam nomen dilectionis. Scribit enim diuinus Ignatius, *Meus amor crucifixus est*. Et in iis quæ aditum ad scripturam præparant, quemdam inuenies de diuina sapientia aientem, *Amator factus sum formæ illius*. Quare ne propter hoc nomen amoris metuamus, nec ullus de hoc nomine sermo nos moueat, aut terreat. Mihi enim videntur theologi existimasse quidem commune nomen esse amoris et dilectionis, sed attribuisse diuinis scripturis verum amorem propter hujusmodi turpem mentis anticipationem, cum enim verus amor non a nobis solum, sed ab ipsis sanctis Scripturis, ut Deum decet, laudetur, vulgus hominum, cum non percepisset illam uniformitatem quam diuinum nomen amoris significat, conuenientem sibi ad amorem patibilem et corporeum atque distractum delapsum est, qui non est verus amor, sed imago vel potius lapsus ab amore : multitudo enim non potest cogitatione capere illud singulare diuini vnius et amoris ; quamobrem tamquam nomen, quod vulgo videtur durius, ponitur in diuina Sapientia, vt vulgus ad cognitionem veri amoris et leuetur et erigatur, et ab ea, quam illi inesse concipit, indecentia liberetur, et in nobis rursus, ubi sæpenumero aliquid absurdum homines terræ affixi cogitare possent, ponitur nomen quod honestias videtur : *Cecidit*, ait quidam, *dilectio tua in me, sicut dilectio mulierum*, quoniam sacri, Theologi nomen dilectionis et amoris adhibent secundum divinas elocutiones, vt eamdem vim habeant apud eos qui diuina recte audiunt (S. Dionysii Areopagitæ. *De Diuinis Nominibus, cap. IV, 12*).

(2) Estque hoc virtutis cuiusdam vnificæ ac collectiuæ excellenterque contemperantis, quæ in pulchro et bono per pulchrum et bonum præexistit, et ex pulchro et bono propter pulchrum et bonum emanat, continetque quidem œqualia per mutuam

Digitized by Google

« J'oserai même dire ajoute-t-il, un peu plus loin, parce qu'il est vrai, que la beauté et la bonté éternelle, cause suprême de tout, dans l'excès de sa douce tendresse, sort d'elle-même par l'action de son universelle providence, et daigne bien se laisser vaincre aux charmes de la bonté, de la dilection et de l'amour, tellement que du haut de sa surexcellence, et de son absolue indépendance, elle s'abaisse vers ses créatures, tout à la fois hors d'elle-même et en elle-même dans ce merveilleux mouvement. Aussi ceux qui sont versés dans la science sacrée nomment-ils Dieu jaloux, parce qu'il est plein d'amour pour tous les êtres, et qu'il excite en eux la dévorante ardeur des saints et amoureux désirs ; parce que réellement il se montre jaloux, ce qu'il désire méritant d'être éperdument aimé, et ce qu'il produit provoquant ses vives tendresses. En un mot, l'amour et son objet ne sont autre chose que le bon et le beau, et ils préexistent dans le bon et le beau, et ils ne se produisent que par le bon et le beau (1) ».

Le lecteur pourra-t-il tourner ces pages sans être frappé de la délicieuse harmonie, du magnifique parallélisme qui se manifeste ici entre les facultés maîtresses de l'être humain ? Nous venons de voir la volonté *universalisant*, de fait, son objet en l'aimant, tout comme l'intelligence l'universalise dans la mesure même où elle en acquiert une connaissance plus intelligente. Ni l'intelligence, ni l'amour de l'animal le plus rapproché de l'homme ne peut s'élever au dessus de l'individuel, du singulier ; mais l'universel s'offre à nous comme l'œuvre propre et la pierre de touche de l'âme humaine soit aimante, soit pensante. Son œuvre, disons-nous, et non pas sa création, parce qu'à la base

connexionem, superiora vero ad inferiorum mouet prouidentiam, inferiora porro per conuersionem quamdam superioribus inserit (*Ibid.*).

(1) Audendum est hoc etiam pro veritate dicere, quod ipsemet omnium auctor, pulchro et bono omnium amore, propter excellentiam summam amatoriæ bonitatis extra se per prouidentiam omnium rerum existit, et bonitate atque dilectione et amore veluti delinitur et oblectatur : et cum sit super omnia et ex omnibus exemptus, ad omnia demittitur secundum potestatem suprasubstantialem, qua extra se non egrediendo exit. Hanc ab causam periti rerum diuinarum zelotem illum nuncupant, quod magno et benigno rerum amore teneatur, easque ad ipsius amatorij desiderij zelum prouocet, atque adeo semetipse quodammodo zelotem præstet, vt cui res desiderabiles sint zelo dignæ, et vt qui rerum, quibus prouidet, zelo afficiatur. Denique omnino pulchrum est et bonum, quidquid amabile est et amor, et in pulchro bonoque prœcollocatur, et propter pulchrum et bonum est, et fit (*Ibid. 13*). Notre version est empruntée à la belle traduction de Monseigneur Darboy (*Paris, 1892, pag. 199-200*). Nous nous sommes permis de substituer à ces mots « du fond de son secret » les suivants « de son absolue indépendance » qui nous semblent plus dans le sens général et en plus exacte conformité avec le grec ἐξηρημένου (mis en réserve pour lui-même) traduit par le latin *exemptus*.

Digitized by Google

de tout ce qui est, l'universel a, du moins, un fondement réel déposé en toute créature par l'intelligence qui sut le voir au milieu des produits intelligibles et c'est ce fondement que l'intelligence humaine découvre et discerne (1). S'il n'est pas un simple nom, l'universel n'est pas non plus un objet, une chose réelle : on ne le rencontre nulle part, si ce n'est concrété, c'est-à-dire ramené à la singularité par la volonté aimante de Dieu l'appelant à garder sa subsistance idéale tout entière en même temps qu'il se répand sans division de lui-même dans une multitude de réels qui sont toujours des singuliers (2).

Cette généralisation constitue donc un acte de justice tant envers le Créateur qu'à l'égard de la créature ; elle est, d'ailleurs, l'une des plus glorieuses et des plus bienfaisantes prérogatives de l'âme humaine. Parce qu'il ne peut pas s'élever au dessus du sensible et de l'individuel, l'animal ne perçoit que de simples phénomènes qui lui paraissent indépendants les uns des autres. Que l'âme humaine vienne exercer son action propre sur les mêmes données sensibles qui frappaient, il n'y a qu'un instant, le pauvre animal ; aussitôt se découvre un lien jusque là invisible qui rattache et qui groupe ces données en apparence absolument disparates. Ce lien amènera bien vite à une loi générale, soit physique, soit morale. C'est ce lien qui permettra à l'astronome de dénoncer, à plus d'un milliard de lieues de distance, une planète que personne n'a vue, ni lui non plus, et dont il signalera la présence actuelle à tel point précis du ciel ; au mathéma-

(1) Scot admettant que la matière est non pas numériquement, mais spécifiquement la même au sein de tous les êtres dont elle est un élément, devait nécessairement proclamer qu'il y a en eux quelque chose de commun et qui explique comment l'esprit peut universaliser ses conceptions sans violer leur essence. Aux yeux des thomistes, au contraire, la matière n'a qu'une existence potentielle que réalise la forme ; donc, suivant eux, pas d'élément commun, même génériquement : le genre est absorbé dans le principe spécifique et dans le principe individuel. C'est ainsi que l'actualité de la matière impliquait et entraînait les natures communes.... Ces natures ne sont pas communes en ce sens que la même nature serait indivisiblement en plusieurs êtres, mais en ce sens que chaque être a une nature à part, une nature à lui, mais enfin une nature qui peut être semblable à celle d'autres êtres ; de telle sorte que la même idée divine peut les représenter toutes ; l'unité, si unité il y a, est tout idéale (Fr. Morin, *Diction. de Scolastique, tom. 2, col. 1100*).

(2) Universale est ens, quia sub ratione non entis nihil intelligitur : quidquid autem intelligitur, intelligitur sub ratione universalis... effective est ab intellectu, sed materialiter, sive originaliter, sive occasionaliter est a proprietate in re (*Super Universalia, Quæst. IV, nos 2 et 4*). Universale in actu non est nisi in intellectu ; quia non est actu universale nisi sit unum in multis et de multis ; ita quod est aptitudo proxima universalis in actu, quia non potest haberi in actu universale, quo ipsum est dicibile de alio sic, *hoc est hoc*, nisi per intellectum (*Report. 2 Dist. XII, Quæst. V, n° 12*).

Digitized by Google

ticien d'ajouter, de retrancher, de multiplier, de diviser, d'opérer à son gré, quand il veut et toujours avec exactitude, à des distances infinies ou même sur de pures abstractions ; grâce à ce même lien, le météorologiste pourra, en les annonçant à temps, rendre moins désastreuses les révolutions atmosphériques et le philosophe maniera et exploitera le monde des intelligibles avec une sûreté comparable à celle de l'ouvrier modelant l'argile ou façonnant le marbre et le fer (1).

Qu'une aussi belle puissance fût le privilège exclusif de l'intelligence et que la volonté libre et souveraine dans tout le royaume de l'âme n'y eût aucune participation, ce serait chose regrettable et plus étrange encore dans un système surtout qui n'admet qu'une distinction formelle pour séparer ces facultés, soit entre elles, soit d'avec l'âme. Mais, rassurons-nous : Scot connaît trop à fond les harmonies de l'âme humaine pour ne pas donner pleine satisfaction aux plus scrupuleuses exigences et, dans son système, pas plus sur le point qui nous occupe que sur aucun autre, la volonté n'a rien à envier à l'intelligence qui, de par ailleurs, la sert en tout merveilleusement (2).

(1) L'idée de la loi n'avait pas de place déterminée dans la théorie péripatéticienne. Rien ne lui correspondait dans les élements divers de la substance tels que les concevaient Aristote, Albert le Grand, saint Thomas. La forme, c'était le principe spécifique, mêlé au principe actif, la matière, c'était le principe de l'individualité. Il est vrai que Scot, par une conception hardie et féconde, créa un principe d'individualité à part, à savoir, cette fameuse *hœccéité*, si décriée par le XVIIe siècle, et sans laquelle cependant le XVIIe siècle scientifique n'aurait pas existé ; il est vrai que, dès lors, la matière n'ayant plus à expliquer la partie individuelle de la substance, fut considérée par les réformateurs comme l'élément nécessaire de l'unité des êtres, comme le principe d'une harmonie universelle. Scot lui-même avait à un si haut degré le sentiment fécond de cette vie commune qui circule dans l'univers, que, lorsqu'il la contemple, il oublie, ravi, la sévérité ordinaire de sa logique raffinée, et il n'a plus la force d'effacer la poétique comparaison qui s'impose à son intelligence et domine, pour un moment, son amour effréné de la dialectique... La théorie de Newton n'a été qu'une généralisation heureuse de ce principe de l'unité intime qui domine tous les êtres matériels. Expliquer le cours des astres par la formule qui explique un mouvement terrestre était une idée qui, à priori, paraissait absurde à la scolastique. De là son refus obstiné de recevoir les doctrines de Copernic ; de là, dans Galilée, cette insistance à rappeler la profonde harmonie qui unit ces deux univers du ciel et de la terre si mal à propos séparés (Fr. Morin, *op. cit. colon. 571, 573*).

(2) Voluntate complacente intellectioni, intellectio ipsa firmatur et intenditur, ipsa autem non complacente vel nolente, infimatur et remittitur, et hoc declaratur sic : agens quod est diversarum operationum et actionum, si circa unum et idem agit, fortius agit et perfectius, quam si simul agat circa disparata (virtus enim unita fortior est et perfectior) ; igitur si anima secundum omnes suas potentias agit circa idem, fortius et perfectius agit, quam si circa diversa secundum diversas potentias ageret, et ideo si voluntas operatur circa idem, circa quod intellectus, confirmatur

Digitized by Google

Entre les opérations de ces deux facultés maîtresses, observons tout d'abord une double différence. Au lieu que la volonté donne et se donne par sa seule activité, l'intelligence reçoit du moment qu'elle comprend (*cum-prehendit*) et le résultat de l'opération est une impression plutôt subie par l'âme et exercée par l'objet : tandis que ce dernier n'a été modifié en aucune façon, l'opération une fois terminée, il reste dans l'âme, une image, une similitude de l'objet (1). Une autre différence provient de ce que, bien qu'actives l'une comme l'autre, ces deux facultés opèrent d'une façon diamétralement opposée. Malgré son activité, l'intelligence est, pour le moins, mise en mouvement par son objet et elle obéit, tout le temps de l'opération, à une sorte de nécessité mécanique : l'objet se présentant à elle, il lui est impossible de n'en être pas impressionnée. Dans l'opération de la volonté, c'est au contraire, la faculté qui, d'elle-même, se porte vers l'objet réel ou imaginaire, d'un mouvement absolument spontané, d'un élan libre (2). Toujours maîtresse de résister aux attraits et aux charmes, quand elle aime, la volonté aime parce qu'elle veut aimer, si bien qu'elle découvre, lorsqu'elle veut, des amabilités sans mesure, même dans les choses qui semblent en être le plus dépourvues. Le cœur, a-t-on dit, a ses raisons (3).

intellectus in actione sua, et hæc est ratio propter quid. Quod vero ita sit, patet per experientiam certam, sicut quilibet potest experiri in se. Præterea agens inferius, perfectius agit concurrente agente superiori, licet non necessario requisito : sed voluntas est agens superius respectu intellectus, licet non necessario requiratur ad actionem intellectus ; ergo (*Oxon. 2 Dist. XLII, Quæst. IV, nº 10*).

(1) Nuestro entendimiento nos trae a dios para que lo conozcamos y como no nos lo pueda traer desnudo sino segun nuestro flaco conocimiento : y segun la manera con que lo podemos recebir : claro està que mediante otra cosa lo emos de conocer : empero como el amor nos saca fuera de nos para ponernos y colocarnos en lo que amamos va el amor y entra a lo mas secreto : quedando se el conocimiento fuera en las criaturas (*Tercero Alfabeto, Let. Y, cap. III, fol. CCLV, vº*).

(2) Intellectus movetur ab objecto naturali necessitate, voluntas libere se movet (Scot. *Quodlib. Qæst. XVI, nº 6*).

(3) Le lecteur nous saura gré de lui donner cette magnifique explication, par Ossuna, de ces mots de l'Évangile : Extollens vocem quœdam mulier de turba dixit : Beatus venter qui te portavit et ubera quœ suxisti (*Luc. XI, 27*) : Turbe sunt memoria et intellectus cum variis actibus suis : et aliis potentiis : que ad eos pertinent. His primo loquitur ihesus : ac suggerit pietatem suam : et aduentum ingerit : tamen que pre ceteris eum recipit est mulier de turba scilicet voluntas predictis vicina que vocem id est amorem extollit : dum plus amat quam intelligit : plus desiderat quam explicare sciat : plus cupit et capit : imo plus iam tenet quam valeat sustinere : quapropter amore compulsa proclamat. Beatus venter qui te portauit : et vbera que suxisti. Quasi voluntas amare fragrans dicat. Iam teneo te : iam venisii dilecte mi ad me : non meis meritis : quia ego non portare potui tantum bonum : sed beatus ille venter charitatis tue ac viscerum misericordie tue : in quibus visitasti nos oriens ex alto : quia supra nos est aduentus tuus. Et beata sunt

Digitized by Google

Mais ces réserves faites, tout se passe très exactement de la même façon de l'un et de l'autre côté. Ainsi, tout bien compté, les deux facultés ont un seul et même objet : tout ce qu'il est possible de comprendre depuis la réalité le plus grossièrement matérielle jusqu'aux derniers et aux plus imperceptibles vestiges de l'être inchoatif ébauché dans les produits intelligibles, tout cela est l'objet de l'intelligence et, depuis le plaisir le plus brutal ou l'intérêt le plus sordide jusqu'aux divines délices de la gloire du paradis, tout ce qui est susceptible d'être voulu, souhaité, désiré, cherché, convoité, est ou peut devenir l'objet de la volonté (1). Par un acte de réflexion, l'intelligence elle-même et son opération actuelle peuvent être comprises et devenir l'objet de l'intelligence; de la même facon, la faculté de vouloir et son vouloir du moment présent peuvent être l'objet d'un acte de volonté. C'est ainsi qu'on veut vouloir ou qu'on n'ose pas vouloir telle ou telle chose et le damné veut quand même son vouloir et maudit son désespoir éternel (2). Observons encore que l'objet compris ou voulu peut tout aussi bien être un simple produit intelligible, compris ou voulu comme tel, quoiqu'il n'ait d'autre réalité que celle qu'il reçoit de l'intelligence (3).

A suivre. FR. MICHEL-ANGE.

---

vbera : que suxisti ; quia vix lac possumus dare venienti : vix pauca merita et tenera ingerere valemus tibi : tamen erunt beata si tu acceptaueris ea que tam (vt videtur) suxisti : quod venisti : nosque suspensos tenes. Hec verba optime chananee scilicet accense ac feruide voluntatis extra intellectum et memoriam formantur : quoniam a finibus illis egressa loquitur deo in spiritu : cui et cantat ecclesia Cui omne cor patet : et omnis voluntas loquitur. Sola voluntas loquebatur : cum dicebat. Dilectus meus mihi et ego illi. In his duobus verbis voluntatis, tota lex christi pendet et prophete : quia verba voluntatis : sunt similia verbo eterno : quod cum sil vnum omnia dicit. Voluntati etiam deus respondit cum dixit : fiat tibi sicut vis, quasi dicat clamorem amoris audiui potius quam oris : et ei primo respondeo : quod fiat tibi sicut vis (*Part. Merid. Serm. XXX, tom. II, fol. XXIV, v°, 2*).

(1) Intellectus et voluntas possunt tendere in objectum suum, ut in se, et in objectum, ut habet esse diminutum in intellectu (*Oxon. 4 Dist. XLIX, Quæst. 4 (lat.) n° 20*).

(2) Diligenda est ipsa dilectio qua diligitur quod diligi oportet : sicut odio habenda est dilectio qua diligitur quod diligi non oportet. Odio quippe habuimus concupiscentiam nostram, qua caro concupiscit adversus spiritum. Et quid est ista concupiscentia, nisi mala dilectio ? Et diligimus concupiscentiam nostram qua spiritus concupiscit adversus carnem. Et quid est ista concupiscentia, nisi bona dilectio ? Cum autem dicitur diligenda est, quid aliud dicitur quam concupiscenda est ? Quocirca quoniam recte concupiscuntur iustificationes Dei, recte concupiscitur concupiscentia iustificationum Dei (S. AUGUST. *in Psalm. CXVIII, concio VIII*).

(3) Intellectus omnis sicut potest in omne intelligibile, ita voluntas in omne volibile (*Oxon. 3 Dist. XXXII, Quæst. 1, n° 2*).

Digitized by Google

LE TIERS-ORDRE

ET LE PRÊTRE [1]

Monseigneur [2],
Mes chers Confrères,
Mes chers Frères et Sœurs,

On m'a demandé de résumer dans ce rapport le plus possible des considérations pratiques que suggère ou que doit suggérer ce titre un peu vague : le *Tiers-Ordre et le prêtre*. J'ai cru pouvoir les grouper à peu près toutes sous ces trois idées principales :

I. *Le prêtre a besoin du Tiers-Ordre.*
II. *Le Tiers-Ordre a besoin du prêtre.*
III. *Le prêtre Tertiaire lui-même.*

I. Le prêtre a besoin du Tiers-Ordre.

1° Pour former et entretenir dans sa paroisse une *élite chrétienne,* c'est-à-dire un noyau de chrétiens, *fidèles* dans toute la force et selon toute l'exigence du mot ; fidèles dans une foi convaincue ; fidèles dans la pratique des vertus chrétiennes de pénitence, de détachement, de piété vraie, de sacrifice, d'amour de Dieu et du prochain ; fidèles par leur docilité respectueuse et affectueuse à l'égard de l'autorité ecclésiastique ; fidèles enfin à régler sur l'enseignement évangélique non pas seulement leurs pensées et leurs sentiments personnels, intimes, mais encore leur vie familiale et l'ensemble de leurs relations sociales.

(1) Rapport présenté à la *Journée Franciscaine* du *Congrès diocésain*, à Laon, 10 octobre 1911.
(2) Sa Grandeur Mgr Péchenard, Évêque de Soissons.

Digitized by Google

Un de nos meilleurs orateurs populaires disait tout récemment que Notre Seigneur avait donné à ses Apôtres l'exemple d'un triple apostolat : *il a formé une élite, il a semé la doctrine et il a répandu sur la foule les bienfaits* sans compter. Les Apôtres ont compris la leçon. Partout où ils passaient, ils proposaient à la foule l'enseignement évangélique. Mais aussitôt que la semence commençait à lever, ils entouraient de leurs soins les nouvelles recrues, — témoins S. Paul et ses lettres apostoliques — ils en faisaient un petit groupe de chrétiens convaincus, résolus à vivre le S. Évangile, et par ce petit groupe, comme par un ferment, ils faisaient lever toute la masse.

Je n'ai sans doute pas besoin, Messieurs, d'insister pour montrer que c'est là le procédé apostolique par excellence : former une élite chrétienne ; pas besoin non plus de démontrer de quelle efficacité est ce procédé. Or, de toutes les associations constituées dans l'Église en vue de former des élites, de dresser à la vraie vie chrétienne et évangélique les âmes de bonne volonté, le Tiers-Ordre est incontestablement la mieux outillée, celle qui jusqu'à présent a donné les meilleurs résultats ! Et c'est sur ce point, Messieurs, — le point capital dans la question présente — que je me permets d'attirer votre attention.

La merveilleuse efficacité du Tiers-Ordre pour former des élites, ce sont les Souverains Pontifes eux-mêmes qui la proclament : et aussi bien dans leur pensée, comme dans la réalité, le Tiers-Ordre n'a pas d'autre but que celui-là.

« Le Tiers-Ordre, dit Léon XIII, fait de vrais chrétiens » (Alloc. du 18 déc. 1884).

« Le but que s'est proposé le saint Patriarche dans cette institution, dit-il ailleurs, a été la parfaite observance des préceptes de l'Évangile » (Alloc. du 3 oct. 1882).

Et encore : « Le Tiers-Ordre séculier, créé pour la multitude, a été constitué de telle sorte par son Fondateur, que dans cette institution comme dans une arène, la vie chrétienne soit pratiquée plus exactement » (Bref du 7 sept. 1901).

Notre Saint Père le Pape Pie X a déclaré à maintes reprises, avoir dans le Tiers-Ordre et ses ressources la confiance extraordinaire que nourrissait son illustre prédécesseur.

Au Promoteur du Congrès de Vicence en Italie, il faisait écrire le 19 mars 1909 : « Cet Ordre (le T.-O.), institué par saint François, est aujourd'hui d'une *merveilleuse opportunité pour la réforme chrétienne des mœurs...* : partout où l'on s'occupe

Digitized by Google

de le faire prospérer, on peut sûrement en attendre de grands fruits ».

A l'occasion du VIIe centenaire de la Fondation de l'Ordre franciscain, il écrivait au Ministre Général des Frères Mineurs : « Nous désirons particulièrement que ces fêtes soient le signal d'un développement pour le Tiers-Ordre. Car, que pourrions-nous désirer davantage, en ces temps où les lois chrétiennes sont si négligées, que de voir s'accroître cette *association pour infuser dans les veines des sociétés l'esprit de la doctrine et de la discipline chrétiennes ?* »

L'efficacité du Tiers-Ordre pour former des vrais chrétiens, une élite dans les paroisses, est encore affirmée par les hommes d'œuvres qui en ont fait l'expérience.

Les catholiques suisses, au cours d'une *Semaine sociale* tenue à Fribourg en 1910, ont rendu au Tiers-Ordre un magnifique témoignage. Le compte rendu de cette Semaine sociale, qui s'ouvre par le salut franciscain *Soit Loué Notre Seigneur Jésus-Christ,* se clôture par une *conclusion* où nous lisons cet éloge du Tiers-Ordre : « Le Tiers-Ordre *est la meilleure école de formation à la vie vraiment chrétienne au milieu du monde.* Son but est de donner aux membres prêtres et laïques, riches et pauvres, *le maximum d'esprit chrétien.* Aucune autre œuvre ne dispose de moyens aussi efficaces pour former des chrétiens d'élite ».

Et que de pages émues sur le Tiers-Ordre et la fécondité de ses méthodes, que de confidences instructives nous pourrions dérober au bel ouvrage publié tout récemment par M. Marius Gonin, l'organisateur de nos *Semaines sociales*, sous ce titre : *Lettres à mon cousin !* Cueillons seulement ces deux témoignages: « J'attends pour les autres, de ce groupement religieux, ce que j'y ai reçu moi-même : *une notion plus élevée et plus pure de la vie chrétienne*, *un moyen puissant pour satisfaire aux exigences de cette vie*, la pratique du support fraternel, de l'émulation vers le bien : des prières et des œuvres mises en commun, *finalement, le christianisme pleinement vécu* ».

« Le Tiers-Ordre sert de creuset aux énergies nouvelles ; il arrache à leurs habitudes égoïstes les membres qui lui viennent, il purifie les cœurs, discipline les forces, et projette à l'horizon de toute vie le magnifique et attirant idéal du Christ aimant et souffrant ».

Et si maintenant, Messieurs, vous me demandiez, non pas

Digitized by Google

seulement de vous affirmer, — fût-ce sous le couvert des autorités les plus augustes et les plus sympathiques, — l'efficacité exceptionnelle du Tiers-Ordre pour la formation des élites chrétiennes, si vous me demandiez de vous en donner la raison, je vous citerais encore la Semaine sociale de Fribourg.

« Ce qui donne au Tiers-Ordre franciscain une puissance toute particulière de régénération, *c'est son idéal, ce sont ses traditions et ses méthodes* que le Tertiaire apprend à connaître et dont il s'imprègne durant son noviciat » (Sem. soc. Fribourg, p. 546).

La règle franciscaine est extrêmement simple. Elle contient peu de préceptes. En revanche, ce sont, dit Léon XIII, des « préceptes substantiels. » (Lettre aux cardinaux. 1883.) Et la substance de ces préceptes n'est pas autre chose que la moëlle même du saint Évangile. — « Ce qui fait le charme, en même temps que la vigueur de la Règle franciscaine, c'est qu'elle met en relief tous les éléments essentiels de la vie et de la perfection chrétiennes ; c'est qu'elle est évangélique au premier chef et qu'elle se ramène à trois ou quatre choses qui sont la substance même du christianisme » (L. Auriault, S. J. *Les vraies forces*).

« Ses *méthodes*... consistent à développer dans les âmes, d'abord l'esprit de foi et de prière, puis l'esprit de pauvreté, de désintéressement, d'humilité évangélique si radicalement opposé à notre égoïsme et aux folies ruineuses de notre luxe moderne ; à créer enfin entre les Tertiaires une atmosphère d'entrain et de générosité communicative qui donne à chacun la force de mettre bravement l'*Évangile tout entier dans sa vie toute entière* » (P. Gratien, *La Croix*, 28 oct. 1910 cité par Sem. soc. Fribourg, p. 546).

Et cet idéal, cette méthode ne sont pas des idées abstraites pour le Tertiaire. Il les voit merveilleusement réalisés et mis en un puissant relief dans la vie de son séraphique Père et dans celle de l'innombrable phalange de disciples de l'un et l'autre sexe qui composent depuis sept siècles la triple famille de saint François. Et ces souvenirs, cet héritage familial, cette atmosphère de sentiments et de pensées tout évangéliques : voilà le milieu dans lequel, par ses lectures, par des réunions mensuelles, se trouve nécessairement plongé le Tertiaire. Il y est pénétré d'influences évangéliques qui s'insinuent insensiblement mais sûrement, mais continuellement dans son âme et en transposent peu à peu tous les mouvements intérieurs sur le plan de

Digitized by Google

l'Évangile, — c'est ainsi que se produit « l'inoculation évangélique ».

Je dois ajouter que la *Fraternité*, avec l'émulation fraternelle qu'y trouvent les Tertiaires, avec le contrôle, paternel sans aucun doute, mais néanmoins très efficace, contrôle du Directeur, contrôle du Discrétoire, qui soutient la faiblesse, qui stimule la générosité, qui prévient ou réprime les négligents, la Fraternité offre au Tertiaire un puissant secours pour la pratique des vertus chrétiennes.

Et voilà, Messieurs, quelques-unes des raisons, et les principales, je pense, par lesquelles on peut expliquer cette efficacité merveilleuse du Tiers-Ordre, efficacité que les autres associations n'ont pas ou qu'elles n'ont pas au même degré.

« Le Tiers-Ordre, disait un théologien éminent, le P. Timothée de Puyloubier, le Tiers-Ordre opère en quelque sorte *ex opere operato* le chrétien complet que nous cherchons ; il opère *ex opere operato* cette œuvre d'infusion et d'inoculation évangélique ; il opère par une vertu qui lui est inhérente et dont on ne peut le dépouiller » (P. Timothée, alloc. aux Tertiaires de Paris).

2° Utile au prêtre, plus utile qu'aucune autre association, pour former dans sa paroisse une élite et comme un ferment de régénération, le Tiers-Ordre devient par là même très utile pour *étendre à travers toute la paroisse et multiplier l'action du prêtre.*

Le prêtre aujourd'hui est débordé : l'administration des sacrements et la prédication, le soin des malades, la direction d'une multitude d'œuvres, tout cela le prend comme dans un engrenage quotidien qui ne lui laisse pas le temps dont il voudrait disposer pour aller à la recherche de la brebis égarée.

De plus, le prêtre n'est pas toujours ni partout accepté, il y a des portes et des cœurs qui se ferment à son approche.

Enfin le prêtre n'est pas présent partout à la fois dans sa paroisse. Il aurait pourtant besoin, pour faire le bien et le faire avec sûreté, de connaître l'état des esprits, les dangers qui menacent la vertu, les entreprises de l'ennemi, les ressources pour le bien qui s'ignorent, se dissimulent, qui restent inemployées.

Quel soulagement pour lui et quelle avance s'il pouvait compter, pour le suppléer en tout cela, pour étendre son action, sur un groupe de fidèles, chrétiens solides, éprouvés, zélés, hommes

Digitized by Google

et femmes, jeunes gens et jeunes filles, pris à toutes les conditions sociales, ayant par conséquent entrée dans tous les compartiments de la société !

Pour cela, je veux dire pour étendre l'action du prêtre et l'éclairer de leurs renseignements, je sais bien qu'il y a ou que l'on cherche à créer partout le *Comité paroissial*. Mais il me semble que le meilleur Comité paroissial, ce serait une Fraternité franciscaine, ou tout au moins un groupe de Tertiaires.

Ce serait le meilleur comité, d'abord parce que là on ne se contenterait pas de grouper autour du curé un certain nombre de catholiques ; les Tertiaires, membres de ce comité, travailleraient de plus sous la direction du curé à se pénétrer davantage de l'esprit chrétien.

Il serait le meilleur Comité paroissial pour une autre raison encore. Les membres unis entre eux par le lien de la fraternité franciscaine, par une communauté d'aspirations, seraient unis au curé par un lien plus étroit d'obéissance. Le prêtre y serait pour eux non pas seulement un chef hiérarchique, mais un *supérieur* et un *père* — le *Père supérieur*. De par la Règle du Tiers-Ordre, en effet, le Directeur, c'est-à-dire ordinairement le curé, a le droit de commander aux Tertiaires, un peu comme le supérieur d'une communauté commande à ses sujets ; le commandement doit être, sans aucun doute, paternel ; le curé doit y mettre de la discrétion : mais le lien d'obéissance existe et les Tertiaires bien formés à l'esprit de leur règle sont les premiers à le reconnaître et à en tenir religieusement compte.

Je n'ai sans doute pas besoin d'insister pour faire comprendre que le Comité paroissial composé de Tertiaires, ou la Fraternité devenue un Comité paroissial, serait dans la main du prêtre un instrument merveilleusement souple, docile et sûr.

Dans le compte-rendu du Congrès du Tiers-Ordre franciscain tenu à Paray-le-Monial en 1909, on parle d'une paroisse ainsi organisée avec le Tiers-Ordre à la base de toute l'action extérieure du prêtre. La paroisse est divisée par quartier. Deux zélatrices (une professe et une novice autant que possible) s'occupent de chaque quartier. Tous les mois, réunion des zélatrices.

« Rien de plus mouvementé que ces séances de dizainières. Le curé y passe tous les mois la revue détaillée de sa paroisse, et si quelque arme n'est pas bien fourbie, si quelque ordure est restée dans un coin, s'il y a quelque malade à noter, quelque pauvre à soulager, des enfants dont il faille s'occuper, des écoles à entre-

Digitized by Google

tenir, des quêtes à faire pour le culte ou pour tout autre but, des catéchismes à assurer, des vieux à surveiller, des enfants à faire baptiser, s'il faut rendre la sanctification du dimanche moins difficile dans certaines maisons, répandre la bonne presse, faire circuler les Bulletins des œuvres générales, porter à domicile le messager paroissial, c'est dans cette réunion qu'on s'en occupe.

« Et tous les jours du mois, le curé a, par ces dizainières, une délégation permanente pour le tenir au courant et l'aider ».

« Qu'une affaire urgente se présente : dans cinq minutes il a vu la zélatrice générale, dans un quart d'heure celle-ci a porté les ordres aux zélatrices particulières, dans une heure toute une paroisse est prévenue, une feuille est portée à domicile, des cartes sont placées.

« Avec cette institution, le curé n'est plus débordé, rien n'est négligé et tout se fait avec ordre et promptitude, même dans les paroisses les plus grandes. »

3° *Pour les œuvres*. Les œuvres sont aujourd'hui absolument nécessaires, et elles se multiplient, même dans les plus petites paroisses.

A ces œuvres, le Tiers-Ordre fournit des ouvriers. On a agité, dans certains milieux et à une certaine date,la question de savoir si les Tertiaires, parce que Tertiaires, devaient s'adonner aux Œuvres. Mais, Messieurs, cette question, croyez-le bien, était posée, surtout par suite d'un malentendu, et pour se dévouer aux Œuvres les Tertiaires n'avaient pas attendu qu'elle fût résolue.

Non pas que le Tiers-Ordre lui-même soit une œuvre, pas même une œuvre d'apostolat. Il est plus et mieux que cela : il est une *école de vie chrétienne*. Mais la vie chrétienne, quand on l'a bien comprise, vous fait glisser, par une pente irrésistible, jusqu'à l'apostolat ; elle commande le dévouement au service du prochain et dans le Tiers-Ordre l'action extérieure, l'apostolat par les Œuvres apparaît comme « une sorte d'élargissement de la vie fraternelle, inaugurée entre les membres mêmes du Tiers-Ordre » (1).

C'est donc, Messieurs, une calomnie que l'on colporte, et c'est d'ignorance que l'on fait preuve quand on objecte parfois que le Tiers-Ordre est une réunion de quelques Messieurs bien pensants et un peu vieux, parfois excentriques, ou de quelques

(1) Gonin. *Lettres à mon cousin*, p. 232.

Digitized by Google

dames pieuses et scrupuleuses, retirées du monde, — Messieurs bien pensants et dames dévotes qui n'ont d'autre vie extérieure que de se réunir chaque mois pour entendre docilement une instruction quelconque faite avec ennui par n'importe qui.

Non, Messieurs, ce n'est pas cela, le Tiers-Ordre, ce n'en est que la caricature. D'après leur Règle, les Tertiaires doivent se dévouer aux Œuvres, et en fait, ils se trouvent partout où il faut payer de sa personne. Vous trouverez ailleurs des chrétiens et des chrétiennes qui donnent. Les Tertiaires veulent être, avant tout, une armée de chrétiens qui se donnent. Ils sont bien de la catégorie des gens « qui se font toujours tuer ».

De ce dévouement généreux, et qui sait se multiplier, nous trouvons partout des témoignages.

« C'est toujours parmi les Tertiaires que je trouve des personnes de dévouement pour mes Œuvres », disait Monseigneur Mélisson, Evêque de Blois, naguère Archiprêtre de la Cathédrale du Mans.

« C'est étonnant, disait un Père Jésuite, partout où je vais, dans toutes les œuvres où je prêche, je trouve des Tertiaires de S. François qui donnent, avec leurs personnes, tout leur dévouement (1) ».

Le Tiers-Ordre, Messieurs, ne se contente pas de fournir aux Œuvres des ouvriers. Il forme pour ces Œuvres de *bons* ouvriers. Et c'est encore sa spécialité.

Des *œuvres*, en grand nombre, des *organisations* aussi nous en avons. Ont-elles donné tout le résultat qu'on en attendait? Il semble bien que non. Et la preuve c'est cette préoccupation qui se fait jour un peu partout, et au sujet de toutes les œuvres, de faire un *travail en profondeur,* de demander à leurs membres, — surtout aux dirigeants, — une vie chrétienne plus sérieuse, plus vigoureuse, plus de désintéressement, d'humilité, de zèle, de sacrifice et de véritable esprit d'apostolat. Ce qu'il nous faut, disait-on tout récemment au Congrès diocésain d'Auch, c'est une *élite surnaturelle* dans toutes les œuvres (Cf. *Univers* du 6 août 1911).

Eh bien, c'est encore le Tiers-Ordre qui forme pour les œuvres cette élite de bons ouvriers, animés du véritable esprit chrétien et catholique, travaillés de préoccupations surnaturelles, dociles aux enseignements de l'Église, capables de se dévouer dans

(1) Annales franc. mai 1910. p. 135.

Digitized by Google

l'obscurité et le sacrifice. J'ai plaisir à citer encore ici la conclusion de la *Semaine Sociale* de Fribourg : « Il nous faut une élite comme pivot et point d'appui de notre action sociale catholique. Si tant d'œuvres ne naissent que pour végéter et mourir ; si d'autres prospèrent matériellement sans que le cœur du prêtre y trouve la consolation de voir s'étendre le règne de Jésus-Christ, n'est-ce point parce qu'elles manquent de cette élite chrétienne ? Il y a un moyen, c'est le *Tiers-Ordre*, que Léon XIII et Pie X ont recommandé comme le germe du relèvement social.

— A l'école du T.-O, le fidèle devient rapidement apte à tous les dévouements.... Le Tiers-Ordre n'est pas une œuvre ajoutée à tant d'autres : il est le vrai moyen de parvenir à l'organisation catholique en fournissant l'élite qui lui est nécessaire. Il ne vise pas à absorber les œuvres ni à les remplacer, mais à les vivifier et à réaliser cette *confessionnalité* si fortement recommandée par Pie X » (p. 545-46.)

« Il n'a pas pour mission d'imposer à d'autres groupes sa propre discipline, pas plus que l'autorité toute humaine de ses membres. Hors de son centre, nos Frères sont les frères de tous les hommes, empressés aux besognes de l'amour, payant de leur exemple et de leurs travaux l'hospitalité qu'on leur donne. Le Tiers-Ordre, pour tout dire, doit être le levain, le levain qui s'oublie, qui agit secrètement, dans la joie de sa vie obscure, qui se réalise, moins comme forme extérieure que comme esprit intérieur et profond. S'il ne doit diriger, il peut tout animer, comme il animait au moyen-âge la vie corporative et la vie communale » (1).

J'ajoute, Messieurs, sur ce sujet des œuvres, une dernière considération, un avantage de plus que leur procurerait le Tiers-Ordre : il *opèrerait l'union en toutes les œuvres,* en unissant dans une même Fraternité les principaux membres, les dirigeants, l'élite surnaturelle de ces œuvres. La *Fraternité*, paroissiale ou

(1) M. Gonin, *Lettres à mon cousin.* Les Tertiaires, écrivait naguère un rédacteur de l'*Univers*, sont de toutes les œuvres catholiques, sans en posséder peut-être aucune en propre ; ils n'aiment pas à faire parade de leur qualité, ils travaillent silencieusement à des besognes obscures dont la gloire ou le profit reviendront à d'autres associations. C'est que le propre du Tiers-Ordre n'est pas tant de créer des œuvres qui seraient son patrimoine que de faire des chrétiens d'élite qu'il prête ou plutôt qu'il donne généreusement à toutes les œuvres paroissiales. École de dévouement humble et secret, le Tiers-Ordre travaille surtout l'individu en profondeur, parce qu'il sait bien que l'apostolat a son principe, son aliment et sa source dans la sanctification personnelle. (A. Sueur. *Univers*, 17 août 1411).

Digitized by Google

interparoissiale, serait ainsi le centre et comme le foyer familial où les meilleurs représentants des œuvres diverses viendraient fraterniser, s'aimer, se comprendre, s'estimer, comprendre et estimer leurs œuvres et s'encourager mutuellement. L'union entre les catholiques, Messieurs, nous l'appelons de tous nos vœux, l'union surtout entre ceux qui, par des voies ou avec des moyens différents, tendent au même but : le salut des âmes et de la société. Mais l'union entre catholiques ne se fera que par la charité ; et la charité fraternelle a, pour s'épanouir, pour s'enraciner, un terrain merveilleusement préparé : la Fraternité franciscaine.

Pour clore toute cette partie sur l'efficacité du Tiers-Ordre, citons cette page empruntée aux *Annales* de la Fraternité de Roubaix, ce sont les confidences de quelques Tertiaires tombées de leurs lèvres ou plutôt de leur plume dans le cœur de leur Père Directeur :

« Le Tiers-Ordre m'a appris à rechercher le mieux en toutes choses. »

« Sans le Tiers-Ordre, je n'aurais pas accepté certains postes de dévouement ; sans lui surtout, je n'aurais pas persévéré dans les œuvres. »

« Par le Tiers-Ordre, j'échappais à l'isolement. J'y ai trouvé le milieu favorable au développement de la piété sérieuse, l'atmosphère chaude du dévouement et du désintéressement, j'y ai trouvé l'amour de l'Église. »

« Ce n'est que depuis mon admission dans le Tiers-Ordre que j'ai compris et accompli mes devoirs sociaux. »

« Le Tiers-Ordre m'a donné un idéal élevé : il m'a porté a agir, à user de mon influence et à devenir un apôtre. »

« J'ai pu constater que le jeune Tertiaire, lancé dans l'apostolat, devenait facilement une des chevilles ouvrières des œuvres, où il était remarqué par son dévouement absolu et désintéressé, son assiduité, son esprit de discipline et d'obéissance envers les chefs quels qu'ils soient. »

« J'ai pu remarquer, bien des fois, chez des jeunes gens déjà dévoués, le changement qui s'opérait en eux dès leur entrée dans le Tiers-Ordre. L'esprit tertiaire les rendait alors plus souples, réfrénait l'indépendance inhérente à la jeunesse et permettait aux supérieurs de compter absolument sur eux ».

« Le Tiers-Ordre m'a élargi les idées, je n'ai plus dit « mon œuvre avant tout : périssent les autres s'il le faut », je n'ai plus

Digitized by Google

eu qu'un culte : celui de la cause catholique et de son chef le Souverain Pontife. »

« Le Tiers-Ordre a été pour moi une école véritable où je me suis formé l'intelligence, la volonté, le cœur à l'accomplissement total de mes obligations d'enfant de Dieu et de l'Église ».

Voilà, Messieurs, non pas ce que pourrait faire le Tiers-Ordre, voilà ce qu'il a fait à Roubaix ; voilà quels chrétiens il a formés, de quel esprit catholique il les a pénétrés ; quels ouvriers il a préparés et donnés aux œuvres. Vous, Messieurs, vous voulez avoir dans vos paroisses des élites chrétiennes qui soient pour le masse des fidèles comme un ferment de régénération. Vous avez des œuvres : vous voulez qu'elles prospèrent, qu'elles donnent des résultats consolants pour votre cœur et pour le Cœur de Notre Seigneur. — Alors, Messieurs, puisque le Tiers-Ordre a cela même pour but ; et puisqu'il y réussit admirablement, j'en conclus que vous avez besoin du Tiers-Ordre, que vous ne pouvez pas, que vous ne devez pas le négliger, que vous devez au contraire, selon la recommandation de Léon XIII, « mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir ».

II. Le Tiers-Ordre a besoin du Prêtre.

Aussi bien, Messieurs, la diffusion du Tiers-Ordre, que Léon XIII avait tant à cœur et qui est si instamment recommandée par son auguste successeur, notre S. Père Pie X, la diffusion du Tiers-Ordre, son développement et son efficacité : tout cela ne peut se réaliser sans votre appui, éclairé et dévoué. Le Tiers-Ordre a donc absolument besoin de vous.

Dès lors, si vous ne voulez pas tenir en échec la parole des Souverains Pontifes, si vous ne voulez pas rendre stériles leurs vœux et inefficaces leurs directions, vous devez ne pas refuser au Tiers-Ordre votre concours.

Sans ce concours :

1° *Le recrutement ne se fera pas ou ne se fera que péniblement.* — Nous aurons beau dans des Congrès comme celui-ci rappeler les enseignements des Souverains Pontifes et les recommandations de Nosseigneurs les Évêques ; nous aurons beau lancer des tracts de propagande, des « appels au Tiers-Ordre » ; nous aurons beau, au cours des Missions, des Retraites, multiplier ces appels et les faire aussi chaleureux, aussi convaincants que possible ; les fidèles eux-mêmes auront beau se sentir attirés

Digitized by Google

vers l'idéal franciscain par le rayonnement suave et pénétrant de l'âme et du cœur du séraphique saint François : tous ces efforts resteront inefficaces, tout cela n'aboutira à rien de sérieux et surtout ne produira pas un mouvement d'ensemble, large et profond, si dans les paroisses et dans les œuvres les curés, les confesseurs, les directeurs d'œuvres ignorent le Tiers-Ordre, le méconnaissent ou ne croient pas opportun d'en favoriser le recrutement ; si, en chaire, au confessionnal, dans les conversations particulières ils n'en parlent jamais.

La parole du curé, du confesseur, du Directeur d'œuvre, jouit d'un crédit presque illimité, en matière de vie chrétienne et d'orientation dans cette voie, près des âmes ferventes. Et c'est précisément auprès des plus ferventes, des plus généreuses, de celles qui semblent marquées pour le Tiers-Ordre, que ce crédit est plus grand, parce qu'il se trouve chez elles plus d'esprit de foi, de confiance et de docilité surnaturelles à l'égard du prêtre. — Ces âmes ne se trouveront pas dans le rayonnement attirant du séraphique saint François et de son idéal, si le prêtre ne les y met pas. Et s'y trouveraient-elles prises, comment voulez-vous qu'elles se mettent à la suite du Séraphique Père si elles ne sont pas éclairées, guidées, ou encouragées dans cette voie? Si, quand elles demandent à y entrer, on leur répond par quelque raillerie, si on leur représente la règle sous un aspect sombre et excessif, si sous prétexte d'éprouver leur vocation, on les fait attendre indéfiniment, plus qu'on ne le ferait pour une vocation religieuse ; si on exige d'elles une préparation dont le Janséniste le plus obtus vanterait volontiers le mérite. Que de bons chrétiens et de bonnes chrétiennes ont dû arracher en quelque sorte à leur directeur ou confesseur la permission d'entrer dans le Tiers-Ordre et ne l'ont obtenue que sous cette forme qui n'a certes rien pour emballer : « Puisque vous le voulez, allez-y : si cela ne vous fait pas du bien, cela ne vous fera toujours pas de mal ! »

A l'opposé, il est facile de comprendre que le recrutement du Tiers-Ordre serait assuré si « tous ceux qui ont charge d'âmes, selon la recommandation de Léon XIII et de son cardinal vicaire, mettaient tous leurs soins à faire connaître le Tiers-Ordre, à le faire estimer comme il mérite de l'être ». Le prêtre est en contact permanent avec les fidèles : c'est lui seul qui peut les connaître, et connaître leur aspirations. Or, elles ne manquent pas, grâce à Dieu, les âmes sérieusement chrétiennes ou sincèrement désireuses de l'être davantage. Ce sont autant de

Digitized by Google

candidats tout désignés pour le Tiers-Ordre. Mais c'est au prêtre, au curé, au confesseur, dans les paroisses et dans les œuvres, à leur révéler leurs dispositions et leurs aspirations inconscientes, à leur faire connaître l'institution où, sous la garantie des Souverains Pontifes eux-mêmes, ces dispositions, ces aspirations à une vie plus chrétienne se développeraient en toute sûreté. L'expérience prouve que dans toute paroisse dont le curé comprend, aime, et fait connaître le Tiers-Ordre, les tertiaires surgissent. C'est surtout sur le clergé paroissial et les directeurs d'œuvres que le Tiers-Ordre doit compter pour son recrutement.

2° Nécessaire pour recruter des sujets ; pour fonder des Fraternités, votre concours, Messieurs, est non moins indispensable pour la bonne marche et la prospérité des Fraternités déjà constituées. Sans ce concours intelligent, actif et dévoué, les Fraternités végètent et vont insensiblement à la ruine, et en attendant celle-ci, elles sont stériles pour le bien, pour le bien des membres comme pour celui de la paroisse.

L'immense majorité des Fraternités ont pour Père directeur le Curé ; or, tout dépend du Directeur dans une Fraternité. Non pas que ce soit à lui de tout faire : ce serait une grave erreur. Mais c'est lui qui doit donner l'impulsion, et tout dépend de cette impulsion et du courant de vie qu'elle lance à travers la Fraternité. Il y a bien le Discrétoire, et son rôle peut être considérable, si le Directeur sait le lui faire comprendre et le pousser à l'accomplir. Mais le Discrétoire serait paralysé dans son action par l'inertie, l'indifférence ou la négligence du Directeur. Il y a bien encore la Visite annuelle. Mais le Visiteur peut tout au plus constater l'état misérable de la Fraternité, et signaler les défauts, proposer des amendements ; il peut tout au plus pour quelques semaines galvaniser la Fraternité, mais si le Directeur ne comprend pas sa tâche, ou ne s'est pas mis à sa hauteur, ce sera peine perdue. Et cette tâche, Messieurs, n'est difficile ni à connaître ni à accomplir. La règle en détermine elle-même et très nettement les lignes principales. Le Manuel du Tiers-Ordre et surtout le *Directoire Spirituel* du P. Eugène d'Oisy les expliquent jusque dans les moindres détails. L'expérience nous a nettement démontré que partout où les Fraternités sont dirigées conformément à la règle, elles ne manquent pas de prospérer et de faire excellente figure ; partout au contraire, où l'on néglige quelque point de la règle, il surgit des difficultés, des malaises ; on se traîne péniblement, on n'aboutit pas aux résultats

Digitized by Google

que l'on pouvait escompter soit pour l'édification des fidèles, soit pour les œuvres paroissiales.

Or, que la Fraternité soit bien ou mal dirigée, cela dépend surtout du Père Directeur, du Prêtre.

3. Une troisième raison pour laquelle le Tiers-Ordre, ou plutôt maintenant les Tertiaires, ont besoin du prêtre — besoin qu'il les connaisse, les comprenne, s'intéresse à eux *en tant que Tertiaires :* c'est que les Tertiaires *ont besoin d'une direction spirituelle selon une méthode*, *un idéal déterminé* qui sont la méthode et l'idéal franciscains. Le Tiers-Ordre est une *forme de vie*, c'est-à-dire une discipline spéciale de l'âme, de la volonté, du cœur, de toute la vie. Et ce qui fait la valeur de cette discipline c'est *l'esprit* d'où elle doit constamment jaillir, c'est l'esprit franciscain, c'est l'idéal, ce sont les méthodes, ce sont les traditions franciscaines. Vidée de cet esprit, l'institution tant recommandée par les Souverains Pontifes n'a plus son efficacité. Aussi Léon XIII écrivait-il à la fin de l'Encyclique *Auspicato* : « Le point principal de notre recommandation c'est que ceux qui auront revêtu les insignes de la Pénitence, regardent l'image de leur très saint auteur et s'y attachent ; sans quoi rien de ce qu'on en attend de bon ne se réaliserait ».

Or, de qui les âmes affiliées au Tiers-Ordre recevront-elles cette direction spirituelle, cette alimentation surnaturelle appropriées à leur vocation ? De qui, sinon du prêtre, du curé, du directeur de la Fraternité et du confesseur. Si ces derniers ne connaissent pas l'esprit du Tiers-Ordre, s'ils n'excitent et ne dirigent pas les Tertiaires dans la pratique des vertus franciscaines, s'ils ne font jamais appel aux motifs qui doivent plus particulièrement toucher les enfants du séraphique Père, s'ils ne leur rappellent pas les engagements pris au jour de la profession dans le Tiers-Ordre, il est évident que cette profession même restera stérile.

Sans votre concours, Messieurs, je reprends la parole de Léon XIII, « rien de ce qu'on attend de bon du Tiers-Ordre ne se réaliserait ».

Et laissez-moi vous dire que les prêtres, les confesseurs qui négligent de diriger spirituellement les Tertiaires, leurs pénitents, selon la méthode franciscaine et en faisant appel aux motifs franciscains, ceux-là ne savent sans doute pas de quel merveilleux secours ils se privent eux-mêmes et privent leurs pénitents. Il n'y a vraiment rien de touchant et de consolant comme de cons-

Digitized by Google

tater la *sensibilité de conscience* que trahissent les Tertiaires, même ceux qui sont négligents, quand on leur rappelle leur règle et les exemples de leur séraphique Père. Il apparaît alors visiblement que les Tertiaires aiment leur règle, aiment leur idéal, aiment leur Père, et une infidélité à la règle, une lâcheté dans la poursuite de cet idéal, leur semble une trahison envers une personne qu'ils chérissent. Rappeler à un Tertiaire quel engagements il a pris, de quel esprit il est, c'est sûrement toucher une corde sensible, et aller chercher jusqu'au cœur une fibre qui ne manquera pas de vibrer. Il est étonnant d'autre part comme en peu de temps et insensiblement, le Tiers-Ordre arrive à remuer profondément les âmes, à leur imprimer son cachet, à les orienter vigoureusement dans le sens de la vie chrétienne sérieuse.

De tout cela, Messieurs, je conclus encore que le Tiers-Ordre ne peut se passer du prêtre; il dépend de lui dans son existence même, dans sa vie, dans son développement, dans sa prospérité spirituelle.

Avant de clore cette partie de mon rapport, laissez-moi vous indiquer en trois mots quel est le concours que le Tiers-Ordre est en droit d'attendre du prêtre.

1° Il faut que le prêtre connaisse, comprenne le Tiers-Ordre et pour y arriver qu'il l'étudie, *dans la Règle dans la vie du: séraphique Père saint François, dans les documents pontificaux et dans un manuel autorisé.* Il importe essentiellement que l'on conserve au Tiers-Ordre sa vraie place dans l'Église, qu'on ne le confonde ni avec la *Confrérie* ni avec l'*Œuvre,* mais qu'on le reconnaisse comme un *Ordre,* qu'on y voie une forme de vie, une discipline embrassant et informant la vie toute entière avec ses manifestations dans l'individu, dans la famille, dans la société; qu'on y voie une *Fraternité* unissant étroitement ses membres entre eux par le lien de la charité mutuelle et par celui de l'obéissance à une même autorité.

2° Il faut en second lieu que le prêtre manifeste, au Tiers-Ordre, et aux Tertiaires, la sympathie à laquelle l'un et les autres ont droit : « Je n'aime pas les Tertiaires disait un prêtre, » — à qui il fut répondu : « Vous ne les aimez pas : mais quand vous avez besoin de dévouement, c'est à eux que vous vous adressez ».

Ceux qui n'aiment pas le Tiers-Ordre, c'est qu'ils ne l'ont pas pas compris, qu'ils ne l'ont pas étudié ; et ceux qui n'aiment pas les Tertiaires n'en ont peut-être considéré que les individus les

Digitized by Google

moins intéressants, les caricatures de Tertiaires. Il y en a de ces caricatures; moins pourtant que ne le dit la légende ; mais un homme sérieux ne juge pas d'après ces apparences une institution qui a tant été prônée par les Souverains Pontifes et les hommes les plus éminents.

A côté de ceux qui n'aiment pas, il y a ceux qui raillent Ceux-là, Messieurs, ne sont, malheureusement ! pas rares, et ils font beaucoup de mal : ils entretiennent autour du Tiers-Ordre cette atmosphère de préjugés, d'erreurs ridicules, qui rend le recrutement si pénible ; ils déconcertent les âmes de bonne volonté qu'une parole sérieuse eut fait davantage réfléchir, mais qu'une plaisanterie écarte pour toujours. A ceux-là, il serait peut-être opportun de rappeler la parole de Grégoire IX : « Quiconque aura la témérité de critiquer, de contredire ou de tourner en dérision le Tiers-Ordre, ... encourra la malédiction de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul ». — Le même Pape avait déclaré dans une Bulle solennelle, qu'il y avait péché grave à empêcher un fidèle de se faire Tertiaire, à cause du grand bien spirituel dont on prive son âme.

3° Enfin, le concours que le Tiers-Ordre attend du prêtre doit aller jusqu'au travail actif pour le recrutement, non pas seulement parmi les personnes trop âgées pour pouvoir exercer autour d'elles une grande influence, mais encore et surtout parmi les jeunes gens et les jeunes filles, les hommes et les femmes d'œuvres.

Agissant par ordre du Souverain Pontife et pour mettre en pratique les recommandations de l'Encyclique *Auspicato,* le Cardinal-Vicaire écrivait : « Que tous les pasteurs des âmes, que tous les prédicateurs et les confesseurs, tant du clergé séculier que de quelque ordre Régulier que ce soit, s'entendent pour exciter les fidèles, principalement les hommes et surtout les jeunes gens, à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre de saint François, à en fréquenter les pieuses assemblées et à participer aux indulgences et aux grands privilèges qui y sont attachés » (*Appel.* p. 9).

(A suivre.) FR. AIMÉ.

Digitized by Google

UNE ACTUALITÉ

LA REVUE SACERDOTALE DU TIERS-ORDRE

Nos lecteurs connaissent déjà la nouvelle publication de la Maison Saint-Roch : La *Revue sacerdotale du Tiers-Ordre*. Elle a été annoncée ici même dès son apparition, et nos abonnés ont reçu le premier numéro à titre de renseignement.

Voilà seulement quelques mois que la *Revue Sacerdotale* a été lancée, et déjà elle compte assez d'abonnés pour être assurée d'une marche régulière.

Mais ce qui nous encourage plus encore, c'est de trouver dans les lettres, qui nous viennent de différents côtés, le très fidèle écho des préoccupations mêmes des fondateurs de la *Revue*. Celle-ci a été bien acceptée, parce que sa raison d'être, son but et son programme sont très nettement déterminés et répondent à un besoin précis. Les prêtres Tertiaires y trouvent un aliment à leur piété séraphique et les Directeurs de Fraternités un conseiller expérimenté dans l'accomplissement d'une tâche importante et délicate. Une fois de plus le Père Eugène d'Oisy a été l'initiateur d'une œuvre utile et durable.

L'idée a été acceptée avec enthousiasme par un grand nombre et la Direction de la Revue garde précieusement les lettres de Nos seigneurs les Évêques et des Prêtres qui l'ont encouragée à marcher de l'avant.

« Je ne puis qu'approuver et bénir votre *Revue Sacerdotale du Tiers-Ordre*, écrivait Mgr l'Archevêque d'Auch. Elle sera un *encouragement* et un *directoire* pour les prêtres directeurs de Fraternités. J'ajoute qu'elle est devenue nécessaire depuis que l'exil vous a placés si loin de nous. Je souhaite vivement qu'en mon diocèse, qui compte heureusement tant de Fraternités, elle trouve la sympathie qu'elle mérite. »

Mgr Péchenard, Évêque de Soissons, voulait bien aussi écrire : « Malgré le grand nombre de Revues qui existent et qui se font peut-être tort l'une à l'autre, je reste convaincu que la *Revue Sacerdotale du Tiers-Ordre de S. François* a sa raison d'être, et qu'elle peut rendre de précieux services pour la diffusion si désirable et si nécessaire de ce même

Digitized by Google

Tiers-Ordre. Beaucoup, même parmi les prêtres, ne le connaissent pas assez ; ils en savent sans doute le nom et l'existence, mais ils ignorent quel en est le véritable esprit, et, par conséquent, quelle doit en être la véritable spiritualité. Une *Revue* bien faite, pas trop volumineuse, leur donnera cette connaissance, leur inspirera l'amour du Tiers-Ordre séraphique, et les aidera à le répandre parmi le peuple chrétien. Je ne puis donc qu'encourager votre pieux dessein et vous souhaiter bon et prompt succès. »

De la lettre de Mgr Rumeau, Évêque d'Angers, nous extrayons seulement cette phrase : « J'applaudis de grand cœur à la création de la *Revue Sacerdotale*, et je fais des vœux pour sa diffusion. Le Tiers-Ordre bien compris est un si précieux auxiliaire du prêtre et peut si merveilleusement seconder son zèle auprès des âmes qui aspirent à la perfection ! »

Ces quelques citations montrent avec quelle faveur la *Revue Sacerdotale* a été acceptée dès les premiers jours. Bénie par Nos seigneurs les Évêques, encouragée par les chaudes sympathies de ses lecteurs, assurée de faire œuvre utile et urgente, elle va continuer sa marche en avant pleine de confiance.

Il ne sera pas sans intérêt de mettre sous les yeux des lecteurs des « Études Franciscaines » les titres des articles parus dans les trois premiers fascicules de la « Revue Sacerdotale » : *Spiritualité Franciscaine*, travail d'une originalité puissante ; *De la formation des Directeurs*, conseils pratiques pour guider le prêtre dans son action extérieure vis à vis des tertiaires; *le prêtre selon l'idéal franciscain,* échos d'une âme vraiment sacerdotale et séraphique s'adressant à d'autres âmes qu'elle voudrait imprégner de son esprit, échauffer de son zèle ; *Plans de conférences :* a) Sur le fondateur du Tiers-Ordre, b) sur l'origine et la diffusion du Tiers-Ordre, c) sur l'Esprit du Tiers-Ordre, d) sur l'opportunité du Tiers-Ordre, f) sur l'Influence de l'Ordre franciscain. Ces titres disent assez par eux-mêmes. Si nous ajoutons à cela « *la Lettre* » très élogieuse, très encourageante du Révérendissime Père Général des Frères-Mineurs Capucins ; un *panégyrique de sainte Élisabeth de Hongrie* et un article sur *le Tiers-Ordre et le clergé d'Autriche,* nous pouvons conclure sans aucune exagération que la « *Revue Sacerdotale du Tiers-Ordre* » a été fidèle à son programme, qu'elle est une « Revue » d'actualité et que la sympathie qu'elle a rencontrée parmi le Clergé Séculier et Régulier, elle l'a méritée. F. A.

Digitized by Google

LA CONTROVERSE
SUR LES FRANCISCAINS
A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

A l'encontre de l'opinion généralement reçue, l'auteur de ces lignes avait essayé autrefois de démontrer que les Franciscains, très vraisemblablement, avaient deux Maîtres Régents et deux Écoles à l'Université de Paris, de 1238 à 1253. Les raisons qui semblaient justifier cette hypothèse, se trouvent énoncées dans l'édition allemande et française de mon « *Histoire des Études dans l'Ordre de S. François* ». Pourtant, la question n'étant pas tranchée définitivement, j'ai repris la question pour l'édition italienne du dit ouvrage, et ces recherches ont abouti au résultat contraire, c'est-à-dire je suis revenu forcément à l'ancienne thèse d'une seule école franciscaine au célèbre *Studium generale*. Les *Études Franciscaines* (t. XXV, 598-613) ont eu la primeur du nouveau texte de ce chapître de l'« *Histoire des Études* ».

Or, dans le dernier fascicule de l'Archivum fransciscanum historicum Annus IV. fasc. 4., p. 797 s. le R. P. Michel Bihl, O. F. M., me défend contre moi-même et finit par dire : « Les raisons qui ont porté le P. F. à rejeter son ancienne opinion, paraissent donc peu convaicantes. »

Il est évident que j'aimerais bien m'associer à ces paroles et revenir par conséquent, à mes premières idées. Seules la force de mes convictions nouvelles et une loyauté qu'on ne saurait pas mettre en doute, ont pu me faire quitter ma position prise. Je regrette infiniment que les répliques de mon ami, le R. P. Michel Bihl, n'aient pas abouti à m'y ramener. Voici pourquoi.

Digitized by Google

D'après le P. B., Alexandre de Halès n'aurait pas abdiqué son École en faveur de Jean de la Rochelle en 1238, mais tous deux auraient fonctionné comme Maîtres Régents jusqu'à leur mort, survenue en 1245. Mon contradicteur est d'accord avec moi que, ni Thomas de Cantimpré, ni François de Fabriano ne justifient cette assertion. Par contre, il croit pouvoir l'affirmer en appelant à l'appui un texte de S. Bonaventure qui s'occupe de la condamnation des dix erreurs portée le 13 janvier 1241. Le séraphique Docteur écrit à cette occasion : « Nam hic est unus de decem articulis reprobatis ab universitate magistrorum Parisiensium tempore episcopi Gulielmi et Odonis Cancellarii et fratris Alexandri de Hales, patris et magistri nostri, qui ut evitentur, subscripti sunt » (Bonav. Op. II, 547). Au dire du P. B., la connexion que S. Bonaventure « établit entre cette condamnation et Alexandre de Halès, indique plutôt qu'il fut du nombre des *magistri regentes* convoqués pour cette convocation » (Arch. F. H. l. c. 797).

Tout me paraît indiquer le contraire. D'un côté, Bonaventure place l'*universitas magistrorum Parisiensium*, de l'autre, l'Évêque Guillaume, le chancelier Eudes et Alexandre de Halès. Alexandre est opposé à l'universitas magistrorum tout aussi bien que l'Évêque et le chancelier. Quiconque range Alexandre parmi l'universitas magistrorum, doit faire la même chose pour Guillaume et Eudes, ce qui est absurde. Du texte de S. Bonaventure il ressort seulement qu'à côté des Maîtres Régents fut convoqué aussi Alexandre de Halès. Ceci selon l'usage ancien de consulter, dans les affaires importantes, les *magistri actu non regentes*. (Voir Études franc. XXV, 601.)

Le P. B. ne réussit pas non plus à prouver qu'après la mort d'Alexandre les Franciscains eurent deux Maîtres Régents à Paris. Nous sommes d'accord, de nouveau, pour la succession d'une chaire, pour laquelle les noms de Jean de la Rochelle, Eudes Richaud, Guillaume de Meliton, Bonaventure se suivent. Et les Maîtres qui occupèrent en même temps la seconde chaire? Nous n'en connaissons pas un seul. Le P. B. pense à Jean de Parme et à Richard de Cornouailles. Mais il est trop évident que ni l'un ni l'autre de ces savants ne furent Maîtres Régents à Paris ; ils y enseignaient comme Bacheliers seulement.

Pour ce qui regarde Jean de Parme, le P. B. ne partage pas mon opinion d'après laquelle le futur Général de l'Ordre aurait d'abord été Bachelier à Paris, puis Lecteur à Bologne et à

Digitized by Google

Naples, avant sa promotion au Généralat. Quoique je sois convaincu de la justesse de mon opinion je ne veux pas insister sur ce point. Car la seule question à trancher est celle-ci : Jean de Parme a-t-il été Maître Régent à Paris, ou bien Bachelier seulement ?

« Parisius Sententias legit », dit Salimbene (Chron. 128). De même Bernard de Besse : « De Studio Parisiensi, ubi Sententias legerat... » (An. fr. III, 697). Et Thomas d'Eccleston précise en disant : « Huic quoque (fratri Crescentio, Ministro gen.) successit frater Johannes de Parma, lector, qui Sententias cursorie legerat Parisius » (An. fr. I, 244). Je ne comprends vraiment pas, comment le P. B., après avoir cité lui aussi ces textes, puisse affirmer : « Jean de Parme n'était donc alors pas seulement baccalareus sententiarius » (A. F. H. 797). Ce n'est pas nous qui avons avancé quelque chose de semblable. Au contraire ; nous avons dit qu'après avoir été Bachelier à Paris, Jean de Parme fut promu Lecteur et qu'il continua son lectorat pendant de longues années, au dire de Salimbene, dans les couvents de Bologne et de Naples pour monter enfin au Généralat de l'Ordre (Études franciscaines XXV, 605 s). Le P. B., par contre, prétend que Jean de Parme devint Général aussitôt après avoir enseigné à Paris, et dans ce cas, il n'aurait alors été que simple Bachelier. Car, à Paris, jamais il n'a revêtu une autre charge : « Parisius Sententias legit... Sententias cursorie legerat Parisius » ! Jamais Maître n'a lu *cursorie les Sentences ;* la lectio cursoria des Sentences comme d'ailleurs aussi de la Sainte Écriture, était la tâche du Bachelier, et du Bachelier commençant. Personne n'en doute, Jean de Parme n'a donc pas été Maître Régent à Paris.

Il faut dire la même chose de Fr. Richard de Cornouailles, si l'on veut s'en tenir aux paroles de Thomas d'Eccleston, le témoin le plus autorisé. Selon lui, Richard ne fut que Sententiarius cursor à Paris : « Frater Richardus Cornubiensis... legit cursorie Sententias Parisiis, ubi magnus et admirabilis philosophus indicatus est » (Anal. fr. I, 239). Le P. B. ne mentionne pas ce témoignage, mais s'appuye uniquement sur les paroles différentes de Roger Bacon. Celui-ci parle d'un enseignement *solennel* de Fr. Richard à Paris, et, partant, il paraît vouloir le présenter comme Maître Régent. Voici ses paroles : « Et optime novi pessimum et stultissimum istorum errorum (auctorem) qui vocatus est Richardus Cornubiensis, famosissimus apud stultam

Digitized by Google

multitudinem, sed apud sapientes fuit insanus, et reprobatus Parisius propter errores quos invenerat, (et) promulgaverat quando solempniter legebat sententias ibidem, postquam legerat sententias Oxonie, ab anno Domini 1250. Ab illo mccl. igitur tempore remansit multitudo in huius magistri erroribus usque nunc, scilicet per quadraginta annos et amplius, et maxime invalescit Oxonie, sicut ibidem incepit hec dementia infinita » (Fr. Rogeri Bacon Compendium studii theol., ed. H. Rashdall, Aberdoniae 1911, 52 sq.).

Mr. Rashdall vient de reconstruire ce texte. Jusqu'à présent nous n'en avions que l'édition de Charles très incorrecte. D'après elle, Richard aurait d'abord enseigné à Paris, et ensuite seulement, à partir de 1250, à Oxford. Ce qui donna lieu à dire qu'il fut le prédécesseur de S. Bonaventure dans l'enseignement des Sentences à Paris (Études franc. l. c. 607). Or, grâce à l'édition de Rashdall, nous apprenons, qu'en 1250, Richard ouvrit sa carrière à Oxford et qu'il passa plus tard à Paris pour y continuer son cours sur les Sentences. Lors de la promotion de Fr. Thomas d'York au Doctorat, le 14 mars 1253 (V. l'Histoire des Études, éd. franç. 308-311), Richard était encore en Angleterre (V. la lettre d'Adam de Marsh : Monum. franc. I, 349). Il n'a donc guère pu arriver à Paris avant la fin de 1253 ou en 1254.

Ceci donné, il est impossible qu'il y ait été reçu Maître Régent. Car à partir de 1252 sévit la lutte fameuse entre le clergé séculier et le clergé régulier, à l'Université de Paris. Pendant ce temps aucun religieux, pas même S. Bonaventure, ne put arriver au Magistrat. Et d'ailleurs, nous le savons, à partir de 1253-54, il n'est plus question d'une seconde école franciscaine en cette Université. Richard arriva donc en tout cas trop tard, pour y fonctionner comme Maître Régent. Il ne fut reçu Régent qu'en rentrant à Oxford, où il remplaça Thomas d'York, probablement à partir de 1255 (V. Little, The Grey Friars in Oxford 143). Si néanmoins Roger Bacon prétend qu'à Paris il lut les Sentences « solennellement » cela ne peut nullement dire, qu'il fonctionna comme Maître Régent. Salimbene appelle, de même, « solennelle » la lecture de S. Bonaventure sur les Sentences, tout en affirmant qu'il la fit étant encore Bachelier (Chronica 129).

Il ne me paraît donc pas possible de prouver qu'avant 1253-54 les Franciscains aient eu, à Paris, deux Maîtres Régents et, par conséquent, deux écoles publiques. Je n'ai plus qu'à

Digitized by Google

qu'à répondre à la question finale du P. B. : « Mais au moyen de quelles successions Jean de Parme calma-t-il les professeurs en 1254, sinon en cédant, selon leurs désirs, la seconde chaire ? Pourquoi, en février 1252, les Maîtres séculiers avaient-ils réclamé, *en général*, « ut singula religiosorum collegia singulis magistris actu regentibus et unica scola deinceps sint contenta » ; tandis que dans le manifeste du 4 février 1254, publié, sans doute, après le discours de Jean de Parme, ils ne parlent plus d'une deuxième chaire que pour les Dominicains ? » (A. F. H. 1. c. 798.) La réponse est bien facile. Les Dominicains possédaient déjà deux Maîtres Régents, et les autres religieux nourrissaient, évidemment, l'espoir d'arriver à doubler eux aussi leurs écoles ; voilà pourquoi les professeurs séculiers réclamèrent, en général, contre la multiplication des Maîtres Régents et des écoles des Religieux. Quant aux moyens par lesquels Jean de Parme sut calmer les professeurs, nous en sommes fort bien informés par Salimbene. Le chroniqueur nous raconte que le Général Jean de Parme réunit toute l'Université, Maîtres et Étudiants, afin de les tranquilliser par un sermon de toute beauté, utilité et dévotion. A la fin de son allocution il compara l'Ordre de S. Fançois à un verger que le Seigneur lui-même a planté, et l'Université fournit des arbres pour ce jardin de Dieu. Se tournant alors vers les professeurs, l'orateur ajouta : « En ma qualité de Ministre Général de l'Ordre des Mineurs, je proclame que vous êtes nos maîtres et seigneurs. C'est vous qui nous avez instruits, et la science que nous possédons, c'est à vous que nous en sommes redevables. Mais, en retour, nous vous prodiguons jour et nuit, les bienfaits de nos prières, de nos prédications et de nos sollicitudes pour le bien de vos âmes. Maintenant donc, arrachez cette plantation, si cela vous plaît et si Dieu vous laisse faire. Mes frères et moi, nous nous soumettons à votre discipline et à votre correction. Voyez, nous sommes entre vos mains ; disposez de nous comme il vous paraîtra juste et bon. » (Salimbene, Chronica 129 sq.) Il ne fallait pas davantage pour calmer les ennemis des Frères-Mineurs, remarque Salimbene : « Audientes hoc omnes acceperunt satisfactionem, et quievit spiritus eorum, quo tumescebant contra fratres. Après avoir entendu ces déclarations, ils furent tous satisfaits, et leur esptit débordant de fureur contre les Frères, s'apaisa » (L. c. 130).

Cet apaisement n'était pourtant pas motivé uniquement par

Digitized by Google

le discours conciliant de Jean de Parme. Celui-ci avait donné préalablement à l'Université une véritable satisfaction. C'est Thomas d'Eccleston qui nous renseigne sur ce point. En complétant Salimbene, il raconte du Général Jean de Parme : « Ipse fratres Parisius personaliter in Universitate, professionis simplicitatem protestans, revocata appellatione quam fecerant, reconciliavit » (De adventu Minorum in Angliam, ed. Anal, franc. I, 244). Il s'agit évidemment de l'appel qu'ils adressèrent à Rome en commun avec les Prêcheurs contre le décret d'Avril 1253 par lequel les Maîtres séculiers voulaient obliger les réguliers à jurer tous les statuts de l'Université et toutes leurs délibérations (Chartul. Univ. Paris. I, n. 219, p. 242 sq.) Donc, Jean de Parme calma les esprits non pas en abandonnant la seconde chaire supposée, mais en revoquant l'appel en cours de Rome contre les Professeurs séculiers.

Disons, d'ailleurs, que les Professeurs de l'Universiré de Paris constatent eux-mêmes, et dans le décret même d'Avril 1253, qu'à cette date les Frères-Mineurs n'avaient qu'un seul Maître et, par conséquent, une seule école à l'Université. Ils constatent que tous le corps enseignant a approuvé les mesures prises par le fameux décret d'Avril 1253, exceptés les trois Maîtres religieux, c'est-à-dire deux Prêcheurs et un Mineur : « tribus magistris regularibus, videlicet duobus Predicatoribus et uno fratre Minore, duntaxat exceptis » (L. c. p. 242). Comment donc le P. B. peut-il encore prétendre qu'en 1254 Jean de Parme ait calmé les Professeurs séculiers en cédant la seconde chaire, puisqu'une année avant déjà, lorsque la lutte contre les religieux recommença de plus belle, les Mineurs n'avaient qu'un seul Maître et une école, de l'aveu même de leurs ennemis ? Voilà qui s'appelle se mettre le doigt dans l'œil !

FR. HILARIN FELDER,
O. M. C.

Digitized by Google

UNE PAGE DE L'HISTOIRE
DES ARDENNES

Lorsqu'on rencontre la Meuse, sur la ligne de l'Est qui va de Charleville à Commercy par Verdun, on est frappé de l'aspect paisible de cette nature fertile, à la verdure si fraîche, qui forme comme un large ruban d'émeraude rayé d'argent entre les forêts Ardennaises et les sites tourmentés de l'Argonne. Déjà plus rien du drame de Sedan ne paraît à l'œil du voyageur qui passe. Seuls les cœurs en conservent encore le souvenir. La Meuse coule mollement au milieu des pâturages, à peine se courbe-t-elle en méandres gracieux, juste ce qu'il faut pour briser l'uniformité de la ligne droite ; au loin la silhouette des collines de l'horizon est douce, harmonieuse, c'est un paysage de calme et de paix où il semble que les gens doivent vivre heureux et bons.

Et cependant cette large vallée a été l'une des parties de la France où la guerre a le plus sévi. Elle est un chemin naturel et facile pour l'étranger qui pénètre, les armes à la main, dans la vieille terre gauloise, et ces contrées paisibles ont bien des pages de leur histoire écrites avec des larmes et du sang.

Nous allons essayer d'en retracer une, peu connue, et cependant l'une des plus terribles que ces rives fleuries vécurent. Tel fût l'été de l'an 1622.

En ce temps là, existait en Ardennes, une famille puissante et agitée qui était, pour le pays, un élément perpétuel de troubles. Je parle de la famille des ducs de Bouillon. Il faut nous y arrêter quelques instants.

En 1552, Robert de la Marck, possesseur du duché de Bouillon, terre dépendante des Pays-Bas et de l'Évêché de Liége, avait abandonné complètement ses anciens souverains pour se donner à la France et il en recevait la récompense par le titre de duc de

Digitized by Google

Bouillon français. Son mariage avec la fille de la trop célèbre duchesse de Valentinois lui valut beaucoup d'autres faveurs. Maréchal de France, gouverneur de Normandie, il avait fait une brillante carrière militaire lorsqu'il se vit chargé de la défense de la ville du Hesdin attaquée par les espagnols. Après un long siège soutenu avec vaillance, il ne se rendit que sur les ruines de la ville. Mené prisonnier au fort de l'Écluse, il n'obtint sa liberté qu'au prix d'une rançon de cent mille louis. Philippe II ne lui pardonnait pas sa défection. Cette somme était si considérable pour l'époque qu'il lui fallut engager ses États. Encore, pour achever ce payement, ne lui permit-on de retourner chez lui qu'après avoir exigé que la duchesse de Bouillon, sa femme et leur fille se constituassent prisonnières à sa place. A peine Robert eut-il atteint le sol de France qu'il expira en proie à de cruelles souffrances et personne ne douta qu'il n'eût été empoisonné.

Cette mort étrange, les mauvais traitements subits par son père, l'emprisonnement de sa mère et de sa sœur, toutes ces circonstances devaient fortifier le fils de Robert, Henri-Robert, dans sa haine contre l'Espagne, et par suite, dans celle de la religion catholique. L'année même de la mort du maréchal, Henri-Robert apostasiait avec fracas ; il ne faisait d'ailleurs que publier ainsi l'abandon d'un culte qu'il ne professait plus depuis longtemps. C'est en 1556 qu'eût lieu cette abjuration. Depuis ce jour il se montra ardent protecteur et propagateur du calvinisme. Déjà, dans son gouvernement de Normandie où il avait succédé à son père, Henri-Robert avait favorisé les huguenots de tout son pouvoir, mais, devenu lui-même de « La Religion » il voulut qu'elle trouvât en lui un chef et un défenseur. De sa bonne ville de Sedan, il fit le boulevard du protestantisme dans le Nord, afin de lui créer ainsi, dans tous les points de la France, des places de refuge et de défense avec lesquelles les rois devraient compter.

Par ses soins, Sedan fut pourvue d'une université protestante qui devint un centre de joutes théologiques, de polémiques, de discussions bientôt célèbres et visité par tous les chefs des églises hérétiques.

Mais l'hérésie trouva aussi des protectrices zélées dans les femmes de la famille de Bouillon et le rôle qu'elles jouèrent dans cette œuvre néfaste entreprise par les ducs de Bouillon est trop important pour que nous le laissions de côté.

Digitized by Google

En 1558, Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, épousait Françoise, fille du duc de Bourbon Montpensier et de Jacqueline de Longwy-Givry.

Son entourage offrait le plus incohérent mélange d'idées contradictoires qui se puisse trouver dans une même famille. Elle n'était pas la seule, au temps de la réforme, qui présentât ce singulier aspect. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, catholique sincère, fervent même, avait épousé une femme dont l'esprit et le cœur formaient un parfait contraste avec ses propres sentiments. Si elle ne pratiquait pas ouvertement le culte huguenot, c'était par politique, mais elle ne cachait pas ses préférences et on disait couramment qu'elle était huguenote en secret. Très intelligente, très astucieuse, très entreprenante, Jacqueline de Longwy ne cessa d'user de l'influence qu'elle avait sur Catherine de Médicis pour favoriser ses coreligionnaires. Elle travailla avec succès et ardeur à aider Antoine de Bourbon, roi de Navarre et Louis de Bourbon, premier prince de Condé, dans leurs entreprises et leurs révoltes. Toute la famille de Jacqueline était ardente réformiste sans cependant renoncer aux profits qu'offraient encore aux grands seigneurs l'Église Catholique. C'est ainsi qu'une sœur de la duchesse de Bourbon, Léonie de Givry, reçut et accepta l'abbaye de Jouarre en 1543 et osa faire ses vœux de religion pour devenir abbesse de ce riche monastère, dans lequel elle introduisit le venin de l'hérésie et tous les désordres qui en étaient la suite.

Comment Louis de Bourbon laissa-t-il une telle femme dominer absolument l'esprit de ses filles et leur donner l'éducation qu'elle voulait ? C'est ce qu'on a peine à s'expliquer. Il expia cruellement sa faiblesse et les dernières années de sa vie furent empoisonnées par les chagrins que lui donnèrent ses enfants.

Jacqueline de Longwy paraît avoir seule réglé leur mariage. Elle leur fit épouser des princes ouvertement hérétiques.

Nous avons vu que la fille du duc de Montpensier, Françoise, était devenue duchesse de Bouillon. Son autre fille, Charlotte, devait lui causer plus de peine encore. Il avait cru qu'en la faisant abbesse il assurerait ainsi son salut et il obtint pour elle, en succession de sa tante Louise, l'abbaye de Jouarre.

En 1559, Charlotte de Bourbon, agée de 14 ans, y fit ses vœux à contre cœur, car, déjà elle était huguenote jusqu'aux moëlles. A Jouarre, elle rencontra deux cousines, comme elle hérétiques

Digitized by Google

de cœur, Magdeleine de Longwy et Jeanne de Chabot (1). On devine ce que devint l'infortunée abbaye sous une telle abbesse. Par bonheur elle n'y resta pas longtemps et un beau jour s'enfuit, jetant le froc aux orties, pour se réfugier auprès de l'Électeur Palatin Frédéric III. Sa sœur et son beau-frère l'avaient aidé à accomplir son exode.

Le malheureux Louis de Bourbon, désolé, cria, tempêta, adjura sa fille à revenir près de lui, ce fut en vain. Son chagrin s'exhalait en termes touchants dans cette lettre à sa fille Louise, abbesse de Faremoutiers, la seule de ses quatre filles qui fut vraiment catholique.

— « Ma fille, écrivait-il, ce n'est pas sans grande raison que vous avez voulu estre la première à me donner l'avertissement de la grande faulte que vostre sœur de Jouarre a faite contre Dieu, son salut et l'honneur de ceux à qui elle appartient et doibt obéissance..... Et ce qui me tourmente le plus est la crainte que j'ay qu'elle ait pris cette liberté pour abandonner la religion catholique et par ce moyen perdre l'honneur et l'âme.... Ma fille, il me semble que la faulte que a faite votre sœur, quand ce ne serait sinon qu'elle pourra estre cause de l'avancement de ma mort, vous doibt bien servir d'exemple et faire penser au deshonneur qu'elle a faict à elle et à toute sa lignée, et croire que la bonne obéissance que vous me rendez et le debvoir que je voy que vous faiste en vostre estat me donnent toujours occasion de vous aimer..... Vostre bon père, le plus affligé du monde. Louis de Bourbon. »

Le duc n'était pas au bout de ses peines avec cette fille indisciplinée. Bientôt il apprenait qu'elle épousait Guillaume d'Orange-Nassau, connu dans l'histoire sous le nom de Taciturne. Charlotte devenait donc la femme d'un des plus perfides et des plus implacables adversaires de la vraie foi, mais elle se rendait coupable, aux yeux de son père, d'un acte infamant, puisque Guillaume, d'abord veuf d'Anne de Buren, avait épousé ensuite Anne de Saxe qui vivait encore. Cette princesse, d'un caractère intraitable et de mœurs légères, avait été répudiée par le Taciturne. Le mariage de Charlotte, purement luthérien, ne pouvait donc exister pour les catholiques.

La troisième fille de Louis de Bourbon (l'abbesse de Fare-

(1) Magdeleine de Longwy devint abbesse du Paraclet d'Amien et Jeanne de Chabot du Paraclet de Troyes, mais ayant affiché ouvertement leur hérésie, elles finirent par être chassées de leurs abbayes.

Digitized by Google

moutiers était la plus jeune) avait aussi épousé, contre la volonté de son père, un huguenot, le duc de Nevers, avec lequel elle s'empressa de faire acte de franche hérésie.

Remarquons cependant que, en général, les grands Seigneurs français qui se jetèrent à corps perdu dans la réforme, agissaient surtout par esprit frondeur, par libertinage de cerveaux légers que la nouveauté amusait et surtout par ambition, parce qu'ils croyaient ainsi jouer un grand rôle dans la politique ou encore, comme les ducs de Bouillon et de Rohan, se tailler des petits royaumes aux dépens du roi. Ils étaient bien différents de leurs coreligionnaires d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande et d'autres pays du Nord, qui ne virent dans la réforme que le moyen de piller le bien d'autrui et de se livrer à tous les vices, sans plus rencontrer de contrôle. La preuve que le fond restait en France vraiment imprégné de foi, est la facilité avec laquelle l'hérésie fut vaincue.

Ceci d'ailleurs ne disculpe pas les apostats, et Henri-Robert dut avoir un compte assez sévère à régler là-haut, lorsqu'il quitta cette terre en 1574. Sa veuve ne s'amenda point. Bien au contraire, elle reprit avec plus d'ardeur encore l'œuvre de son époux. Régente du duché, tutrice de ses enfants, elle s'empressa d'envoyer ses fils à Genève, pour y étudier mieux la doctrine de Calvin et elle fondait à Sedan un collège calviniste. Elle confisquait les établissements catholiques, boutait dehors les religieux et, en même temps, renforçait les fortifications de la ville, afin qu'elle abritât plus sûrement le trésor d'erreurs qu'elle y gardait. Elle exécutait ainsi le serment solennel, juré par elle et son mari, en 1563, à un synode calviniste tenu à Meaux, où les deux époux avaient promis d'aider de tout leur pouvoir le parti huguenot « et que, dans peu, ils se faisaient fort d'exterminer de leurs terres la messe, les moines et les prêtres ».

Françoise de Bourbon mourut dans l'impénitence finale. Ses deux fils l'avaient précédée dans la tombe et sa fille Charlotte demeurait seule héritière du duché de Bouillon et des souverainetés de Sedan et de Raucourt.

En 1591, Charlotte épousait Henri de la Tour d'Auvergne Comte de Turenne, maréchal de France et, par ce mariage, le duché de Bouillon passait à la famille de la Tour. Henri était aussi l'un de ces personnages d'esprit léger et de principes vacillants, regardant la religion comme un moyen pour parvenir. Sa vie est pleine de variations d'idées et de foi, autant que de hauts

Digitized by Google

faits d'armes. Cependant, comme il arrive à ceux qui ont dédaigné la vérité, à la fin de sa vie, il tomba complètement dans l'hérésie et, plus que jamais, le duché de Bouillon en devint le centre. Le duc désirait beaucoup devenir le chef suprême des huguenots de France, mais à Sedan, les huguenots et les calvinistes voulaient surtout fonder une république. On ne s'entendait pas sur ce sujet. Comme toujours, chacun voulait le pouvoir.

Charlotte de la Marck ne vécut pas longtemps, son mari la remplaça bientôt par une de ses cousines, Elisabeth, fille de l'ex-abbesse de Jouarre et du Taciturne.

Cette malheureuse Charlotte de Bourbon, comme sa sœur Françoise, mourut sans se réconcilier avec l'Église catholique.

Ainsi que dans la famille de Bourbon, celle de Guillaume de Nassau se panachait de catholicisme. Le chef des gueux, fanatique auteur de l'apostasie de tout un peuple, se montrait fort tolérant quand son intérêt était en jeu. S'il mariait ses filles Élisabeth et Brabantine à deux huguenots, les ducs de Bouillon et de Thouars, il consentait parfaitement à laisser sa fille Flandrine dans les mains de son grand-père Louis de Bourbon, qui se consola de ses déboires paternels en faisant de sa petite fille une sainte et vertueuse moniale, la réformatrice de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

Tout en gardant avec ses sœurs et sa belle-mère Louise de Coligny, les relations les plus intimes, Flandrine ne réussit pas à ramener à l'Église ces âmes si chères.

Telle était, en 1622, la famille des ducs de Bouillon, Henri comptait parmi les chefs du parti huguenot, gloire fort précaire, car ce parti allait, se fondant chaque jour. Il s'était un peu ranimé à la mort de Henri IV parce que ces restes épars d'intrigants et de mécontents espéraient profiter de la faiblesse de la régence pour réaliser ce rêve si cher aux prédicants, d'une république française calviniste.

En 1621, le duc de Rohan tenait encore le drapeau de la révolte flottant sur Montpellier et ce coin de France où se groupaient les débris irréductibles de l'hérésie. Henri de Bouillon se proposait d'aller à son secours et en étudiait les moyens. Il séjournait alors de façon continue à Sedan, où il s'était formé une cour pleine d'agréments, fort gaie et aimable où il ne semble pas qu'on ait été imbu de l'esprit puritain ni de l'austérité calviniste.

Digitized by Google

A la faveur des événements, le duc de Bouillon pouvait se croire souverain parfaitement indépendant. On était en plein dans la guerre de trente ans. Le duc n'avait rien à craindre de la Belgique fort occupée à se défendre contre les hollandais, l'Allemagne n'était qu'un champ de bataille et la France travaillait diplomatiquement et militairement, à résoudre toutes sortes de questions graves et de querelles aiguës. Mais en réalité, l'Europe, en ce moment, offrait le terrible spectacle d'une immense guerre de religion entre les réformés et les coalisés ; d'un côté l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, auxquels venait se joindre, par une politique déloyale, il faut le reconnaître, la France, et de l'autre côté, le St Empire uni à l'Espagne, représentant les forces catholiques.

Sans doute la politique française pouvait avoir quelque raison, humainement parlant, de craindre la puissance de la Maison d'Autriche, mais il est certain que si elle eût réussi à écraser l'empereur Ferdinand II, ç'en était fait du catholicisme dans toute l'Allemagne et peut-être dans toute l'Europe.

Poursuivant donc cette politique dangereuse, la France encourageait secrètement les agissements de l'électeur Palatin, Frédéric IV, que la ligue protestante avait lancé contre l'Empereur Ferdinand. La Bohême, à l'instigation de cette ligue, s'était révoltée contre l'empereur et avait appelé le Palatin pour le couronner roi. Frédéric IV, inconstant et ambitieux, se laissant mener par sa femme et ses entours, avait accepté avec joie cette couronne de rencontre, mais à peine posée sur sa tête et sur celle d'Élisabeth, elle leur échappait, Ferdinand II ayant par la victoire de la Montagne Blanche, écrasé complètement les forces ennemies.

Le « roi d'un jour » comme on l'appela depuis, n'eût que le temps de fuir avec sa famille et, depuis lors, errait d'Angleterre en Hollande, essayant de trouver des amis qui l'aideraient à ressaisir sa couronne. Mais il n'était plus utile, on ne voulait plus rien risquer pour lui. Son malheur était d'autant plus complet que l'Empereur, pour le punir, avait confisqué ses biens et domaines en promettant l'Électorat avec le Palatinat à son meilleur allié, le duc Maximilien de Bavière, et une armée espagnole occupait quelques villes de cette contrée, afin de la garder à l'Empereur.

Le duc de Bouillon avait beaucoup travaillé à faire élire Frédéric roi de Bohême. Il était l'oncle du Palatin par sa femme

Digitized by Google

Élisabeth de Nassau, sœur de la mère de Frédéric, et avait espéré, par lui, recevoir un nouveau prestige. Mais pas plus que les autres princes protestants, il ne se souciait maintenant de mettre flamberge au vent pour son neveu. Il ne put cependant se dégager comme il l'aurait voulu, de l'engrenage où il avait imprudemment mis le bras, et il devait durement expier cette imprudence. Malheureusement son duché expierait avec lui et pour lui.

Voici comment :

Le Palatin, se refusant à croire sa cause perdue, malgré sa misère et son peu de crédit, devait enfin réussir à se créer une armée qui, il l'espérait, allait lui reconquérir ses États. Cette armée, c'était celle d'Ernest de Mansfeldt à laquelle s'était jointe la troupe de Christian de Brünswick.

A cette époque, où les armées mercenaires ne renfermaient guère que d'affreux bandits et où les chefs de ces armées ignoraient la pitié, Ernest et Christian se sont distingués par leurs crimes. Les protestants en ont fait deux héros, parce qu'ils ont, plus que tous les autres, fait aux couvents et aux peuples catholiques une guerre sans merci, mais s'ils ont remporté la palme du pillage et de l'horreur, ils ne peuvent qu'occuper un rang très secondaire dans les fastes militaires. Ils ont été souvent mis en déroute, mais on ne connaît aucune victoire vraiment digne de ce nom à leur actif.

Ernest de Mansfeldt, fils batard du Prince Pierre Ernest de Mansfeldt, gouverneur du Luxembourg pour les espagnols, est le type le plus réussi du condottiere sans foi ni loi, sans scrupule, ni miséricorde, faisant la guerre comme le commerce, pour ses bénéfices, sans souci de loyauté ou de conscience.

Christian de Brünswick, évêque protestant d'Halberstadt, non moins cruel, non moins pillard, avait, un peu plus que son collègue, gardé une ombre de sentiment d'honneur. Il avait consenti à se joindre à Mansfeldt parce que, lors du retour de la femme du Palatin, chassée de Prague, se trouvant à une réunion de princes protestants, Élisabeth leur avait jeté son gant en demandant leur secours. Christian, l'ayant ramassé, l'attacha à son casque en jurant qu'il voulait consacrer sa vie à ramener la Princesse dans le Palatinat. Nous n'avons pas à examiner ici comment il exécuta son serment, mais ce que nous savons, c'est que ce singulier prélat qui se proclamait *l'ennemi de Dieu et des prêtres,* fut un vrai persécuteur de la foi.

Digitized by Google

Il faisait porter auprès de lui un étendart sur lequel était peint un bras qui menaçait le ciel.

L'armée de ces deux bandits était digne d'eux. Il faut lire dans les documents de l'époque comment cette horde sans frein faisait la guerre. La plume se refuse à décrire ces horreurs qui rappellent les pires jours de la barbarie et des conquêtes de Mahomet.

La guerre, depuis la réforme, avait repris un caractère de violence et de cruauté inusitée ; les armées de Christian et d'Ernest réussirent à dépasser par leurs crimes, tout ce qui s'était fait jusque là.

Nous n'avons pas à raconter ici tout ce que les troupes du Palatin firent en Allemagne. En 1622, elles avaient réussi à se faire battre par le général impérial Jean de T'Serclaes, comte de Tilly et avaient dû se replier en hâte sur Mannheim. Ernest de Mansfeldt voulait surtout préserver la forteresse de Haguenau où il avait entassé tout le fruit de ses pillages.

Mais Tilly s'étant joint à l'armée espagnole du Palatinat, s'avançait toujours et les deux condottieri, ne sachant où se réfugier, se jetèrent en Alsace, emmenant avec eux le Palatin. « Là, dit un historien de la guerre de Trente ans, ils se livrèrent à tous les excès que pouvait inventer la bestiale imagination de soudards abrutis et sans frein. »

Le malheureux Frédéric devait assister, impuissant, au pillage des châteaux et des couvents, aux incendies des villages, aux supplices atroces des pauvres paysans et des religieux. Ce soi-disant chef n'était pas écouté et bientôt il devint à charge aux deux associés. Ernest et Christian se sentaient en très mauvaise situation, le Palatin ne pouvait les payer, le pays dévasté commençait à n'avoir plus de ressources et en gens avisés, ils se disaient qu'ils pourraient peut-être trouver autre chose que de travailler pour Frédéric. En conséquence, un beau matin, on pria le « roi d'un jour » de délier les troupes du serment de fidélité qu'elles lui avaient juré. Le Palatin ne pouvait refuser. Il dut, la mort dans l'âme, quitter l'armée après l'avoir libéré de toute obligation envers lui et, déguisé, il traversa la Lorraine pour aller se mettre sous la protection de son oncle, le duc de Bouillon.

Celui-ci, prévenu, vint lui-même fort secrètement chercher son neveu à Douzy. Malgré toutes ces précautions, le secret de son arrivée à Sedan fut découvert ; un valet de chambre du

Digitized by Google

Palatin ayant été enlevé par un peloton de cavalerie, envoyé en reconnaissance par le gouverneur de Mouzon.

Frédéric aurait dû, ce semble, demeurer écrasé par la chute de ses espérances. Il n'en fut rien. Son esprit léger oublia bien vite les déboires passés, dans l'aimable cour de Sedan, au milieu des plaisirs variés qu'on y goûtait.

— « Je passe mon temps au bal et au bain, écrivait-il à sa femme, en juillet. Si l'un échauffe, l'autre rafraîchit. Du reste, je me porte à merveille et je serais parfaitement heureux si mes affaires marchaient bien. »

Celles du duc de Bouillon allaient, à leur tour, marcher mal et, bientôt, on ne penserait plus à danser. De fâcheuses nouvelles arrivaient de Lorraine.

Après le départ du Palatin, Ernest et Christian, voyant Tilly les menacer toujours, imaginèrent assez naïvement que, déliés de leurs obligations envers ce prince, ils pouvaient s'offrir sans scrupule à ses ennemis. Les délicatesses de conscience leur étaient inconnues. Ils écrivirent à Tilly pour offrir leurs armées à l'Empereur et Tilly les congédia très brusquement.

Cette fois leur situation devenait précaire. La disette règnait dans leurs camps, le pays ravagé n'offrait plus aucune ressource. Tilly et Cordova s'avançaient toujours, ils occupaient tous les passages par où les condottieri eussent pu regagner les pays protestants d'Allemagne. Un seul parti leur restait, entrer en France et là, chercher à s'orienter pour le mieux, soit en se vendant au roi de France, soit en s'offrant au duc de Bouillon qui, croyaient-ils, serait enchanté de posséder une armée prête à combattre pour sa religion.

Il fallait traverser la Lorraine pour entrer en France et le duc de Lorraine, fort inquiet, incapable de s'opposer à cette armée, accorda le passage, à condition que la discipline la plus exacte serait observée et que le pays ne souffrirait en rien de la présence des soldats.

Christian et Ernest le promirent et très sincèrement donnèrent les ordres les plus sévères pour qu'on respectat les biens et les personnes de Lorraine.

Voici ce que le duc de Lorraine écrit au duc de Croy sur ce passage. On sera édifié sur la manière dont cette armée comprenait la discipline et l'observait.

— « Les desgatz que l'armée de Mansfeldt et d'Halberstadt a fait dans mes pays ne sont pas petits, comme vous pourrez juger,

Digitized by Google

car encore que l'intention des chefs se montre bonne et que le corps d'icelle armée vist avecq règle, si est-ce que les coureurs pressez par la nécessité des vivres font de grands maux et ont forcé quelques chateaux et maisons fortes, comme entre autres Luc, et entrepris celles de Buzemont et Serre, dont ils ont été repoussez avecq perte de quelque-uns des leurs et ont aussy bruslé la basse-cour du dit Buzemont et quelques maisons, tué hommes, femmes, filles et enfants, tant en ce lieu qu'en quelques autres, emmené le bétail qu'ils ont pu prendre partout et commis plusieurs autre excez, pour lesquels réprimer, j'ay commandé à une cavalerie de costoyer et d'empescher les dits coureurs. »

On peut se demander si, étant tels quand ils sont disciplinés, ce qu'il deviennent lorsqu'ils ont la bride sur le cou.

Les documents du temps nous disent : c'étaient autant de bêtes féroces apportant le désespoir et la ruine partout où elles passaient.

Le duc de Lorraine faisait tous ses efforts pour se débarrasser au plus vite de ces hôtes désagréables, mais ceux-ci, avant de continuer leur route, voulaient terminer une négociation commencée avec le duc de Bouillon. Ce dernier voulait reprendre avec éclat une haute situation dans le parti huguenot et pensait en avoir trouvé les moyens. Le duc de Rohan, dans le midi, essayait encore de maintenir le parti huguenot soulevé contre le roi de France, mais, chaque jour ses chances de succès diminuaient et il en était arrivé à n'avoir plus qu'à choisir entre la honte d'une défaite irrémédiable ou l'humiliation de la soumission.

Henri s'imagina qu'il pouvait sauver son parti. Il envoya un gentilhomme à Rohan, enfermé dans Montpellier, pour lui proposer de faire une diversion à main armée en Champagne, à condition que lui, Rohan, et les autres chefs huguenots, lui donneraient pleins pouvoirs pour traiter avec Mansfeldt, lui fourniraient l'argent nécessaire à l'entretient de l'armée et ne feraient pas la paix sans lui.

Rohan ne pouvait qu'accepter le secours qu'on lui proposait et Bouillon envoya aussitôt à Mansfeldt un messager pour l'engager à venir s'entendre avec lui. Il ne connaissait pas encore Mansfeldt qui n'avait pas d'égal en duplicité. En ce moment il faisait entrevoir à l'Infante Isabelle, par l'intermédiaire d'un ami, qu'il serait disposé à entrer à son service. Il ne repoussait pas davantage certaines ouvertures qui lui venaient de Hollande

Digitized by Google

et enfin, proposition infiniment plus fructueuse à ses yeux, le duc de Nevers, gouverneur de Champagne paraissait disposé à s'entendre avec lui. Nevers à la première nouvelle de l'entrée des Allemands sur le territoire de Lorraine était revenu dans son gouvernement et assez inquiet sur les véritables intentions de Mansfeldt et de son compagnon, voulait les sonder en leur faisant des offres le premier. Il les engageait à entrer au service de la France avec une partie de leurs troupes et promettait de donner l'argent nécessaire pour licencier le reste.

Ernest, fort allèché à l'idée d'entrer au service d'un souverain chez lequel on pourrait faire quelques profits, commençait à dédaigner les propositions du duc de Bouillon dont il prévoyait ne pas tirer grand avantage ; mais Halberstadt, qui portait toujours le gand de la Palatine au casque, et le fanatisme de la réforme dans l'âme, préférait courir l'aventure d'une campagne en France avec les parpaillots d'Henri de la Tour. De vives discussions éclatèrent entre les deux compères. Ne pouvant s'entendre ni se décider a rien de fixe, ils prirent le parti de quitter la Lorraine et d'entrer en France. Le 8 août, ils franchissaient la Moselle à Stenay, à la grande joie du souverain et des habitants de Nancy et ils allèrent camper aux environs de Beaumont en Argonne, en pleine campagne ; leur cavalerie logeait dans les villes voisines. En apprenant ce mouvement, Bouillon se figura qu'il avait gagné Mansfeldt à sa cause et, sans perdre de temps, le fit prier de venir assiéger la ville de Mouzon que commandait alors le Comte de Grandpré. Il lui offrait de l'artillerie et des munitions pour ce siège. Mais Ernest ne voulait pas se compromettre. Il voulait se réserver au plus offrant et répondit évasivement.

Sans se décourager, Bouillon lui fit alors proposer une entrevue dans les prés de Douzy. Henri avait la prétention d'être habile négociateur, beau parleur et fin diplomate, il ne doutait pas que son éloquence n'eût facilement raison de cet allemand grossier, et ne l'entraînât comme il le voulait, à faire avec lui cette expédition en Champagne dont il se promettait un brillant succès. Sa femme Élisabeth de Nassau, plus ardente encore que lui dans cette politique dangereuse, le poussait à s'assurer du concours de Mansfeldt. Elle se figurait qu'Henri, à la tête de cette armée allemande, allait tenir en échec toutes les troupes royales et relever le parti huguenot mourant.

Le succès escompté se changea en piètre défaite. Toute

Digitized by Google

l'éloquence du duc de Bouillon échoua contre la prudente réserve de Mansfeldt. Sans dire tout-à-fait non, il refusait de dire oui. Tout ce qu'Henri put obtenir fut que les deux condottieri ne quitteraient pas la France encore. Tant qu'ils étaient là, ils pouvaient servir d'épouvantail aux généraux du roi.

Henri rentra à Sedan dépité et furieux et Mansfeldt revint dans son camp en s'applaudissant de son habileté. Il croyait jouer à la fois l'Infante, la Hollande, la France et le duc de Bouillon, sans s'apercevoir que c'était lui qui était joué.

En effet, la Hollande ne renouvelait plus ses propositions, pas plus que l'Infante, qui prenait toujours davantage Mansfeldt en horreur. Le duc de Nevers continuait seul ses négociations, mais c'était uniquement dans le but d'endormir l'attention des deux reitres et pour se donner le temps de concentrer une armée formidable en Champagne. Lui aussi pensait que c'était un service à rendre à la France et même à l'Europe que de les débarrasser de cette horde de bandits. Le Maréchal de Cadenet arrivait de Normandie avec ses troupes, les ducs de Chaulnes et d'Angoulème venaient se joindre à Nevers, le Marquis de Cœuvres avec un corps d'armée considérable, accourait aux ordres du généralissime.

Ainsi se dressait une formidable barrière devant Ernest et Christian et tout autour d'eux, un cercle d'ennemis résolus se resserrait. Le duc de Lorraine, dès leur exode de ses États, garnissait ses frontières de 12000 hommes bien armés. Tilly barrait le passage d'Alsace, Cordova dans le Luxembourg, s'apprêtait à tomber sur le premier régiment qui approcherait et dans tous les Pays Bas, l'effervescence règnait, dans l'affolement de voir les deux terribles associés arriver près des frontières. Les paysans creusaient des fossés, élevaient des barricades, les seigneurs appelaient le ban et l'arrière ban de leurs vassaux ; tous étaient décidés à vendre chèrement leur vie pour préserver leur pays de l'invasion de « ces voleurs » comme les appelait Péricard, ambassadeur de France à Bruxelles, en parlant d'eux avec l'Infante.

Mais « ces voleurs » ne semblaient pas encore se douter des dangers qu'ils couraient. Ils se disputaient comme savent se disputer des gens de leur espèce qui se haïssent, car, chose étrange, ces deux êtres qui coururent toujours ensemble les mêmes aventures, se détestaient cordialement. Halberstadt, malgré ses cruautés et son fanatisme, gardait encore quelques senti-

Digitized by Google

ments d'honneur qui faisaient complètement défaut à Mansfeldt et il ne pouvait accepter cette course au plus offrant que menait son compère. Il l'appelait traître, homme déloyal, misérable marchand d'hommes, finalement, un beau jour, il déclara qu'il ne voulait plus de cette association et qu'il retournait en Allemagne. C'est alors qu'il s'aperçut de l'enceinte de fer où lui et Mansfeldt s'étaient laissé enfermer. A peine eût-il atteint la frontière du Luxembourg que Cordova se jeta sur lui à l'improviste et fit une hécatombe de ses hommes. Halberstadt dut se retirer précipitamment et revenir auprès de Mansfeldt.

Alors les deux aventuriers comprirent l'épouvante de leur situation. Si Nevers les abandonnait, ce serait l'écrasement final. Ils étaient arrivés auprès de Mouzon, non loin de Sedan et là leurs troupes non payées, qui avaient déjà ravagé toute la contrée sur leur passage, souffrant de la disette, menaçaient de se mutiner. Tous les jours il fallait réprimer des révoltes. Les soldats, inquiets, pressentant la défaite, voulaient savoir ce qu'on allait faire d'eux et à quelle solde ils appartiendraient. Pour apaiser ces murmures qui pouvaient se changer en une révolte grave, on permit aux soldats de se chercher eux-mêmes nourriture et profits. Le pillage et la dévastation du malheureux pays de Meuse commença, et ce fût une suite de violences et d'horreurs indescriptibles.

Du haut des murailles de Sedan, le duc de Bouillon pouvait suivre le progrès du saccagement de ses États à la fumée des incendies. On pillait et on tuait sans miséricorde.

Un personnage assez proche voisin du pays dévasté, le gouverneur d'Hirson, écrivait à M. d'Abencourt.

— « Ces bandes se répandent partout, saccageant avec une rage particulière les villages appartenant aux seigneurs des Pays-Bas, commettant tous les maux et tous les excès imaginables sur les personnes qu'elles attrapent, dont jamais personne ait ouy parler et dont le seul récit fait horreur aux gens de bien ».

Henri dut éprouver quelques regrets d'avoir amené si inconsidérément chez lui, ces Attila aux petits pieds.

Plus rien ne restait des riches moissons qu'on allait récolter, le bétail avait diparu des étables et sur les seuils des maisons en ruines, on se heurtait à des cadavres affreusement mutilés. Le reste de la population affolée, s'était sauvée dans les bois où elle se mourait de misère. La terreur fut grande à Sedan lorsqu'on vît un jour les allemands établir leur camp sous les murs de la

Digitized by Google

ville. Quels étaient leurs projets ? Venaient-ils en amis ou en ennemis ? Depuis de longs jours Bouillon avait cessé toute négociation, il ne savait ce que ce mouvement en avant signifiait. Il en eût bientôt l'explication, lorsqu'il apprit que Nevers, ayant enfin rassemblé son armée, avait rompu tout pourparler avec Mansfeldt en le sommant de quitter immédiatement le territoire de France. Serré entre tous ces feux, les allemands n'avaient plus d'autre refuge que les États du duc de Bouillon.

Les catholiques virent avec un certain plaisir l'embarras du seigneur huguenot. L'un d'eux, Antoine de Montmorency, en parle ainsi dans une lettre :

« Cet enfant de perdition (Halberstadt) est pour recevoir le juste châtiment de ses forfaitz pourvu que l'armée de France fasse son devoir, et sans doute, si elle le fait, ils sont perdus. Mais j'ay ouy murmurer de plusieurs qu'on craint entre eux (les français) la trahison et qu'aulcuns, voire des grands, n'ait bu en ceste coupe de ceste — babylonique de Sedan et l'on croit qu'ils ont humé de ce mauvais *bouillon*, lequel est bien pour attacher la peau du renard là où celle des lions ne peut arriver. Il (le duc de Bouillon) est maintenant logé chez Guillaume le Songeur et se trouve avoir plus d'estouppes en sa quenouille qu'il n'en sçaura dévider, mais qui fait le brassin le doibt boire. Il se trouve embrazé, luy et son pays de Sedan, du feu qu'il a pensé jeter en France, son pays brûlé et ravagé par ceulx-là mesme qu'il a appelés. Voilà comme se vérifie ce que dit le Psalmiste : *Mentita est iniquitas sibi.* »

C'était en effet l'espoir universel que Nevers, se jetant sur le camp des Allemands, donnerait le signal aux autres qui se tenaient prêts à empêcher les fuyards de passer sur leurs terres. Ainsi serait exterminée cette vermine. Tout le monde s'apprêtait à fêter leur disparition. On craignait seulement, les croyant d'accord avec le duc de Bouillon, qu'Henri ne leur ouvrît les portes de Sedan, auquel cas, il faudrait entreprendre un siège assez difficile. La gouvernante des Pays-Bas, l'Infante Isabelle, offrait à Marie de Médicis d'entreprendre ce siège avec Nevers et escomptant la victoire, demandait qu'on rasat ce réceptacle d'hérésie « pour le bien de la France et des Pays-Bas ».

Le duc de Bouillon commençait à sonder l'abîme où il s'était jeté. Il se voyait entraîné dans la ruine de Mansfeldt. Il avait beau se défendre d'avoir traité avec lui, la présence de cette

Digitized by Google

armée chez lui ne pouvait s'expliquer que par la connivence avec elle. On croyait que c'était toujours l'armée du Palatin, lequel aimait à laisser vivre cette croyance. Le Palatin ne résidait-il pas à Sedan depuis que Mansfeldt et Halberstadt avaient quitté l'Allemagne comme pour venir rejoindre leur chef? Il est vrai que Frédéric, pressé par son oncle, venait de disparaître ; on disait qu'il avait été retrouver sa femme en Hollande, mais les catholiques assuraient que ce départ n'était qu'une comédie. Ils se trompaient, le duc de Bouillon faisait tous ses efforts pour se débarrasser de ses hôtes qui, ayant tenté une ou deux fois de s'approcher les Pays-Bas, avaient dû reculer précipitamment.

— « Ils sont serrez auprès de Sedan, écrit encore le gouverneur d'Hirson, M. de Courcelle à M. d'Abencourt, le 21 août, et n'en bougent à présent. Ils sont en telle crainte de l'armée du Roy qui se rapproche d'eux, que le plus hardi d'entre eux, voudrait estre quitte pour son équipage et estre en sa maison. Leur espérance défaut de pouvoir retourner en leur pays pour l'armée du Roy d'Espagne qui leur bouche le passage avec les paysans du Luxembourg et d'aultre costé, l'espoir aussy leur défaut d'entrer plus avant en France, pour la crainte de l'armée du Roy qui sera dans trois où quatre jours composée de plus de 30.000 hommes et fort bonne gendarmerie conduite par M. d'Angoulesme. L'on tient que Sedan sera bientôt assiégée par ladite armée et que les chefs ont commandement de ruiner par feu et autrement les terres du duc de Bouillon et mesme nous augurons qu'ils seront ruinés sans coup férir, et mesme il est mort bien trois mil de maladie et pauvreté à l'entour de Mouzon. » Le duc de Bouillon devait donc s'attendre, après les désastres de Mansfeldt, d'être ravagé par les français, ce fût la politique qui le sauva et avec lui les deux aventuriers dont il avait lié le sort au sien.

Entre la France et le gouvernement des Pays-Bas espagnols continuait à règner la défiance et une véritable antipathie. Nevers se froissa de paroles de l'Infante qu'on lui répéta mal. Isabelle avait parlé des négociations qu'elle avait jadis commencées avec Mansfeldt. Nevers prétendit avoir compris qu'il s'agissait de négociations en cours et que, devant cette trahison, il était de son intérêt de reprendre des pourparlers avec Mansfeldt, ce qu'il s'empressa d'exécuter. Il est vrai qu'après les protestations véhémentes de l'Infante, il rompit de nouveau,

Digitized by Google

mais toutes ces hésitations avaient duré, elles avaient dénoué l'entente première. Néanmoins la situation de Mansfeldt et d'Halberstadt était devenue insoutenable auprès de Sedan, la famine et la maladie les décimaient. A bout de ressources et d'espédients, après avoir cru n'avoir qu'à choisir le parti dont ils daigneraient faire la fortune, ils se trouvaient repoussés de tout le monde. Ils n'avaient plus qu'une chance de salut, se diriger vers les Pays-Bas en se faisant précéder d'offres de soumission, très humbles.

Leur disette les empêcha même d'attendre la réponse de l'Infante. Le 25 Août ils levèrent le camp, bien résolus de faire une trouée de vive force dans les Pays-Bas, si l'on ne les accueillait pas de bon cœur. Ils brûlèrent leurs équipages, afin d'employer les chevaux pour porter l'infanterie, laissant près de Sedan une partie de leur artillerie. Ils s'ébranlèrent enfin, les fantassins en croupe des cavaliers, ils n'avaient plus qu'à vaincre ou mourir. Ils traversèrent la Meuse à Mézières, se dirigeant vers Rumigny et Aubenton, comme si leur intention était de se jeter sur le Cambrésis. Après avoir pillé et brûlé Aubenton, ils marchèrent sur Hirson où ils arrivèrent le soir. Devant eux les populations affolées s'enfuyaient et eux, reprenant courage à mesure qu'ils trouvaient du butin, arrivaient à la frontière belge le 26 : Ils devaient rencontrer à Fleurus l'armée des Pays-Bas qui tailla en pièces plus de la moitié de leur effectif, et ne purent la traverser que par un effort désespéré, pour arriver enfin en Hollande dans l'état le plus lamentable.

Le duc de Bouillon était sauvé ainsi que la ville de Sedan, mais sa dernière campagne en faveur des huguenots lui avait coûté cher.

Le duc Henri finissait son existence agitée au milieu des ruines et des larmes, il mourut l'année suivante, en 1626. Lui et sa femme avaient fermé les oreilles à tous les appels que leur faisait leur sainte belle sœur Charlotte Flandrine, l'abbesse de Poitiers, et moururent en vrais huguenots, mais les enfants du duc Henri, comme ceux de son beau-frère le duc de Thouars, devaient consoler enfin leur tante par leur retour à la fois ancestrale. D'ailleurs tous les enfants de ces fanatiques par ambition allaient tôt ou tard, revenir à l'Église Catholique. Le fils « du roi d'un jour » en recevant les biens de ses ancêtres des mains de l'Empereur, avaient abandonné l'hérésie, sa fille Charlotte Elisabeth abjura pour épouser Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV et

Digitized by Google

la plus jeune, Louise, celle qui reçut de ses parents le nom de Hollandine, parce qu'elle était la filleule des États de Hollande, devint une prieure et sainte abbesse de Maubuisson.

L'hérésie était vaincue dans le royaume très chrétien, mais les crimes qu'elle a fait commettre et les malheurs qu'elle a causés resteront comme un stigmate ineffaçable, attachée à sa mémoire.

M. DE VILLERMONT.

Digitized by Google

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN RUSSIE

Récemment la *Correspondance de Rome* faisait allusion à une recrudescence de persécution des catholiques dans la Pologne Russe. J'ignore de quoi il s'agit, — mais je reçois des renseignements un peu tardifs d'une source privée mais absolument sûre, relatifs à la Russie. La presse en parla en son temps, d'une manière insuffisamment précise et trop incomplète. Ces lignes ne feront donc pas double emploi.

Il a peu d'années arrivait à Moscou un prêtre nommé Félix Wiercinski —Mgr. Kluczynski, archevêque de Mohilew le nomma vicaire de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul à Moscou, et aumônier de la colonie allemande de cette ville. A la suite de dénonciations, le ministre de l'intérieur, président du Conseil, M. Stolypin, (qui devait quelques mois plus tard être assassiné à Kijew), ordonna, en avril 1911, une enquête qui donna le résultat suivant : l'abbé Wiercinski était, non pas un prêtre séculier, sujet russe, mais un sujet allemand, jésuite de la province de Léopol (Pologne autrichienne). Non content de ses fonctions officielles, il avait converti au catholicisme 702 schismatiques russes (332 hommes et 370 femmes). — En conséquence le 10 avril, le ministre Stolypin fit expulser le Père Wiercinski du territoire russe, — en même temps il envoyait à l'archevêque de Mohilew l'ordre de destituer immédiatement le curé de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul et la défense de lui donner un autre poste religieux quel qu'il fût. (Cette seconde victime, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul et administrateur de la paroisse Saint-Louis, est l'abbé Wasilewski).

Le 14 avril, sur l'ordre de M. Stolypin, se faisait une enquête officielle dans un pensionnat de jeunes filles sur la paroisse Sainte-Catherine à Saint-Pétersbourg. — Dans le personnel dirigeant se trouvait une comtesse Ledochowska (nièce du défunt Cardinal), qui enseignait le français et le chant. L'enquête démontra que la comtesse Ledochowska, veuve depuis quelque

Digitized by Google

temps, était après la mort de son mari, devenue religieuse ursuline à Paris, qu'elle était de fait fondatrice et supérieure du pensionnat,—de nationalité prussienne (polonaise du Grand-Duché de Posen), — ayant ouvert sans autorisation du gouvernement une chapelle catholique fréquentée chaque jour par des élèves schismatiques.

La comtesse Ledochowska n'attendit pas un ordre d'expulsion, elle partit spontanément.

Le 22 avril, sur un rapport du même ministre, le tsar Nicolas II suspendit le traitement de Mgr Denisowicz, évêque auxiliaire de Mohilew, pour les motifs suivants : En 1908 il avait permis au Père Wiercinski d'établir à Moscou une congrégation d'« *Enfants de Marie* » ; — la même année il avait, sans autorisation du gouvernement, mis à la tête de pensionnats catholiques de Moscou des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry ; — en 1907 et 1908, il avait adressé au clergé du diocèse des instructions l'autorisant à recevoir l'abjuration des schismatiques convertis au catholicisme dès l'âge de 14 ans.

On fit des perquisitions dans la chancellerie métropolitaine de Varsovie, dans les chancelleries épiscopales de Zijtomir et de Vilna, pour savoir en quelle langue se fait la correspondance et quels efforts sont tentés en vue de la conversion des schismatiques.

Il est bon de rappeler que l'ukaze du 17-30 avril 1905 accorde la liberté des cultes à l'empire de Russie. — Il n'est pas non plus hors de propos de rapprocher l'expulsion récente d'un jésuite galicien par le chef du gouvernement russe, de la conduite de ce même gouvernement au siècle dernier. Comme le disait l'*Univers*, n° du 10 avril 1875, la Galicie compte 2 millions 300 mille uniates, — la Hongrie et la Transylvanie 800.000 ; total plus de 3 millions. Leurs prêtres très nombreux, tous mariés et pères de famille, sont dans une profonde misère : le gouvernement russe en les payant en fait ses instruments. L'administration du diocèse de Chelm était, en 1872, toute composée de prêtres galiciens. Elle ne comptait qu'un prêtre du pays, lequel était sans influence.

Le ministre Stolypin, assassiné à Kijew par un *agent de la sûreté*, a eu le temps de voir venir la mort. Il s'est confessé à un pope, a reçu le saint Viatique. Souhaitons que Dieu, qui seul peut mesurer la bonne foi, lui ait fait miséricorde.

ALBERT de KOSKOWSKI.

Digitized by Google

LA STATISTIQUE GÉNÉRALE
DES MISSIONS CATHOLIQUES (1)

Il n'est pas rare de rencontrer d'excellents chrétiens s'imaginant de très bonne foi que le genre humain dans son universalité numérique et géographique est aujourd'hui baptisé. Ils savent sans doute, qu'au delà des frontières du peuple de Dieu, vivent encore — « derniers restes de la gentilité » — quelques musulmans en Turquie, quelques nègres en Afrique, quelques boudhistes jaunes en Extrême-Orient. Mais volontiers, ils diraient comme le bon évêque Daniel de Winchester à son disciple saint Boniface : « On doit insister sur ce point que les chrétiens constituent presque l'humanité entière : qu'est-ce, en comparaison d'eux, que le petit troupeau des idolâtres restés fidèles à l'antique erreur ? » (2) Malheureusement, il n'en est pas ainsi. La plus grande partie de la famille humaine n'a pas encore entendu prononcer le nom adorable de son Sauveur, Jésus-Christ. Il y a des millions et des millions d'hommes, des royaumes entiers, de populeuses et industrieuses cités auxquelles la Loi évangélique, la Loi de grâce et de vérité, n'a pas encore été notifiée. Appelez-les, si vous le voulez, barbares, parce qu'ils ne parlent ni le grec ni le latin, appelez-les sauvages, parce qu'ils n'ont inventé ni les chemins de fer, ni l'électricité ; peu importe, ils existent, et la Foi catholique nous l'enseigne, ils sont comme nous, fils d'Adam et d'Ève, et, comme nous, appelés par Dieu au bienfait de la Rédemption.

Parmi les hommes religieux qui connaissent davantage la géographie du monde, il y en a d'autres, — chose étrange ! — qui aiment à détourner leurs yeux de la vue des immenses populations assises à l'ombre de la mort. Ce sont de fervents chrétiens ceux-là, mais la pensée de la Prédestination, de la Rédemption universelle, les « troublent » comme ils disent. Sans doute, il y a là un mystère profond, mais le christianisme tout entier est-ce autre chose qu'un enchaînement de

(1) *La Statistique des Missions Catholiques*, par H. A. Krose, S. J, traduit de l'allemand. Bruxelles, librairie Albert Dewit, 1911, p. 211.

(2) Saint Boniface par G. Kurth. Chap. V. Premières années de Mission, p. 13.

Digitized by Google

mystères, tous sublimes et impénétrables ? Ces chrétiens, vertueux par ailleurs, n'aiment pas, en conséquence, qu'on leur parle des Missions. Cette idée éveille en leur esprit trop de problèmes qui les inquiètent. Pratiquement, ils en sont restés, ou peu s'en faut, à la vieille conception des Judéens nationalistes pour qui le genre humain, aimé de Dieu, s'arrêtait aux frontières de la Palestine. Arrière donc la pusillanimité ! Il ne faut pas avoir peur de la vérité ! Au fond de cette timidité à regarder en face le « pusillus grex » des chrétiens et l'immense majorité des idolâtres et des infidèles, il y a une lâcheté cachée. La conclusion qui s'impose à tout chrétien devant ce problème, c'est l'obligation de travailler, comme aux premiers siècles, à la réalisation de la prière du Seigneur : Adveniat regnum tuum ! Le royaume de Dieu, où nous nous reposerons un jour, n'est pas encore arrivé. Vingt siècles après la naissance du Christ, nous sommes encore en pleine lutte, en pleine bataille. Mais l'apôtre saint Pierre nous dit que, devant Dieu, mille ans s'estiment comme un jour, et un jour, comme mille ans.

Enfin, s'il y a trop de chrétiens qui ignorent totalement les missions apostoliques de l'Église, on en trouve qui, par défaut d'élévation d'esprit ou de largeur de cœur, oublient de leur apporter au moins le concours de leurs sympathies, il y a, grâce à Dieu, la légion des chrétiens à la foi éclairée dont la charité sait se grandir à la mesure des besoins de l'Église. Ceux-ci s'intéressent aux missions, et s'ils ne peuvent pas toujours, comme les apôtres de Jésus-Christ, tout abandonner et s'en aller jeter dans le sillon lointain, avec leurs sueurs et leurs larmes, leur sang et leur vie, ils savent, par mille industries, promouvoir, dans la sphère de leurs moyens, la prospérité des œuvres apostoliques. C'est pour eux que le R. Père Krose, S. J., a publié *la statistique des missions catholiques*. Ils y trouveront l'état actuel du travail d'évangélisation. Ils y verront les résultats acquis et les espérances de l'avenir.

Le R. Père a raison de rappeler aux protestants que les missionnaires de Rome savaient déjà, dans les siècles passés, dresser une statistique, à une époque même où cet art restait encore inconnu aux gouvernements civils de l'Europe. L'auteur cite, par exemple, la statistique des missions des Frères-Mineurs de Costa-Rica, du XVIe au XVIIe siècle, des Jésuites du Paraguay, des Frères-Mineurs et des Jésuites en Chine, aux XVIIe et XVIIIe siècles, etc. (pag. 4-11).

Le chapitre VIe, qui va de la page 83 à la page 213 est évidemment le plus important. En voici le titre : État présent des missions catholiques. Il est divisé en quatre parties : Asie, Océanie, Afrique et Amérique. Il nous serait trop long de parcourir avec l'auteur toutes les missions du globe, nous nous bornerons à quelques notes rapides.

En Asie, les deux plus grands pays sont l'empire chinois et l'empire indien. Jusqu'à ces derniers temps la population de la Chine avait été exagérée, le R. P. Krose l'estime encore à 330 millions, y compris les pays annexés. Or le nombre des catholiques chinois est d'un mill .

Digitized by Google

Succès remarquable si l'on se rappelle les persécutions dont la profession de la foi catholique a été l'objet. Quant aux catéchumènes, on en compte 1/2 million : chiffre également plein d'espérance et de consolation. Au point de vue administratif, la Chine chrétienne se divise en 43 juridictions territoriales dont 38 Vicariats apostoliques. De ces 43 divisions ecclésiastiques, 28 sont confiées à divers Ordres religieux et 15 aux Séminaires de Paris, de Milan, de Rome et de Parme. Les Frères-Mineurs administrent 9 vicariats. Les prêtres missionnaires sont 1751, dont 550 indigènes. De plus, dans les 64 séminaires de l'Église de Chine on compte 1640 élèves ; sous ce rapport, par conséquent, l'avenir se présente sous un jour favorable.

L'empire des Indes Orientiales compte 300 millions d'habitants dont 2.242.922 sont catholiques romains. L'Église embrasse aux Indes 37 juridictions territoriales dont 30 diocèses ou archidiocèses (Agra, Simlah, Bombay, Calcutta, Colombo, Goa, Madras, Pondichéry), 3 vicariats apostoliques de rite syro-malabare et 4 préfectures apostoliques (Assam, Bettiah, Kashmir, Rajputana). Les Frères-Mineurs Capucins administrent 2 archidiocèses (Agra, Simlah), 2 diocèses (Allahabad, Lahore) et 2 préfectures apostoliques (Bettiah, Rajputana). Le nombre des prêtres missionnaires est de 2804, dont plus de la moitié sont indigènes, 1755. « Il semble, dit le R. P. Krose (pag. 122), que leur recrutement soit facile, car les 23 séminaires (en 1904) comptaient 697 élèves du pays, auxquels il faut ajouter 30 scolastiques indigènes dans les ordres religieux. » Au point de vue des écoles, les chrétientés indiennes sont florissantes : il y a un total de 212.944 écoliers dont 24.786 fréquentent les écoles secondaires ou supérieures.

En Océanie, on compte 130.000 païens convertis au catholicisme. Les protestants en ont le double. Mais il faut tenir compte de ce fait que les missions catholiques n'ont commencé en ce lointain pays que relativement très tard ; les missions protestantes y avaient une bonne avance. Les missions d'Océanie comprennent 24 juridictions ecclésiastiques, deux d'entre elles, les Carolines et les Mariannes sont administrées par les Frères-Mineurs Capucins de la Province Rheno-Westphalienne.

En Afrique, on trouve un million de catholiques indigènes ; 45.000 appartiennent aux rites orientaux, tous les autres au rite latin. On compte de plus, 600.000 catéchumènes. Les missions africaines les plus florissantes, et au-dessus de toute comparaison, sont celles des Pères Blancs au vicariat apostolique du Nianza Nord (Ouganda) avec 100.024 catholiques et 149.696 catéchumènes ; puis la mission des Pères Jésuites à Madagascar Central avec 160.068 catholiques et 258.000 catéchumènes. Les Frères-Mineurs sont au Maroc, en Egypte, à Tripoli ; les Frères-Mineurs Capucins, en Erythrée, aux Gallas, aux Seychelles, au Congo belge.

En Amérique, le travail d'évangélisation a pour objet les Nègres des

Digitized by Google

États-Unis et les Indiens. Au total, nous trouvons 830.000 convertis, indiens ou nègres. Ce chiffre indique le résultat des missions actuelles, car les anciennes ont donné à la Sainte Église catholique 14.250.000 convertis. Dans l'Amérique du Nord, les Frères-Mineurs ont des missions aux Grands-Rapides, à Green-Bay, à San-Franscisco, à Santa-Fé, à Superior, à Tuscon. Dans l'Amérique du Sud, les Frères-Mineurs ont des missions à Ucayoli dans le Pérou, dans l'Argentine, la Bolivie (6 collèges des missions), l'Équateur, le Brésil. Les Frères-Mineurs Capucins, à Goajira et Caqueta dans la Colombie, en Araucanie, au Brésil. — Pour les missions africaines le R. P. Krose a consulté le « Conspectus omnium missionum Fratrum Minorum » et les « Analecta Fratrum Minorum capuccinorum ». C'est dire qu'il s'est documenté aux meilleures sources.

Résumons (page 201) : dans les missions actuelles de l'Église catholique, il y a environ 7 millions 1/2 de catholiques. Avec les catéchumènes nous pouvons dire 9 millions. A la tête de ces 9 millions se trouvent 12.305 prêtres missionnaires, dont la moitié est indigène. Ce qui, au jugement de l'auteur, est une proportion insuffisante. « Dans beaucoup de missions, dit-il (page 204) la fondation de séminaires pour prêtres indigènes a déjà inauguré un grand progrès, mais il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. » Le nombre des frères lais est de 6.000, celui des catéchistes également de 6.000 et celui des religieuses de 18.000.

Au tableau des missions catholiques romaines, l'auteur a joint la vue d'ensemble des missions protestantes. Leurs résultats ne sont point du tout à dédaigner. Elles enregistrent 4 millions d'indigènes convertis. C'est quelque chose. Sur le terrain de l'éducation, le R. P. Krose avoue franchement que le protestantisme a l'avantage sur les catholiques ; le nombre des élèves des écoles protestantes, dit-il (page 210) « l'emporte absolument et relativement sur celui des écoles catholiques »... « Le fait lui-même ne peut-être nié, et il nous dit clairement que c'est de ce côté que nous avons à redoubler d'efforts » (page 211).

Les protestants, au XVIe siècle, enseignèrent que la foi sans les œuvres assurait le salut éternel des chrétiens. On les a refutés, on leur a montré que l'Écriture et la Tradition réprouvaient leur manière de voir. Et sur cette démonstration plus d'un étudiant en théologie pourrait tranquillement s'endormir bercé de cette pensée que le protestantisme est mort et bien mort. C'est une erreur, le protestantisme n'est ni mort ni mourant. Sans doute, la logique a tôt fait de démontrer en Théologie et en Histoire, qu'il n'a pas droit à l'existence, mais avec ou sans droit, il se dresse tout comme il y a quatre siècles en face de l'Église Romaine pour lui disputer l'empire religieux du monde. Depuis longtemps il a mis de côté, en pratique, la théorie énervante de la foi sans les œuvres. Il a redoublé d'activité, au contraire, s'est adonné aux missions chez les peuples infidèles, a intéressé à cette

Digitized by Google

grande œuvre tous les peuples séparés de Rome par la Réforme, a fondé des écoles, bâti des hôpitaux, des orphelinats, multiplié les œuvres de miséricorde et trouvé pour s'expatrier et enseigner la religion, prédicants et professeurs. Personne ne voudrait reprocher aux protestants leurs bonnes œuvres. Elles émanent de ce fond de christianisme catholique qui est resté chez les peuples du nord, malgré la rupture. Elles peuvent profiter non seulement aux pauvres et aux malheureux dont elles secourent les misères matérielles, mais encore à leurs auteurs si la charité de ce divin Christ dans lequel ils font profession de croire, les inspire. Il n'en est pas moins certain que ce déploiement des œuvres protestantes sur le terrain du prosélytisme est fait pour aiguillonner le zèle des catholiques. Écoutons les paroles de Fénelon : « Que chacun de ceux qui sont libres se dise à soi-même. Malheur à moi si je n'évangélise. Hélas ! peut-être que tous les royaumes de l'Orient ensemble n'ont pas autant de prêtres qu'une paroisse d'une seule ville » (1). Et l'apostolique archevêque qui connaît l'objection, sait élégamment y répondre : « Jamais la France, il est vrai, n'a eu de plus puissants besoins pour elle qu'aujourd'hui... Mais que les besoins du dedans ne fassent pas abandonner ni oublier ceux du dehors. Église de France, ne perdez pas votre couronne. D'une main, allaitez dans votre sein vos propres enfants : étendez l'autre sur cette extrémité de la terre, où tant de nouveaux-nés, encore tendres en Jésus-Christ, poussent de faibles cris vers vous, et attendent que vous ayez pour eux des entrailles de mère ». (2)

Fr. GRÉGOIRE de Tours.
O. M. C.

---

(1) Sermon pour la fête de l'Épiphanie, prêché dans l'Église des missions étrangères le 6 janvier 1685, en présence des ambassadeurs de Siam, sur la Vocation des Gentils.

Digitized by Google

“ LUCIFER ,, DE VONDEL

Vondel est le roi des poètes hollandais et flamands. Son principal titre de gloire est cette tragédie de *Lucifer* dont M. Kurino disait récemment au cours de conférences données à Tokio : « Inclinons respectueusement la tête au nom du hollandais Vondel dont le génie a créé la plus belle tragédie qui soit sortie de la plume d'un poète. »

Cette haute figure domine l'histoire littéraire de la Hollande et de la Belgique. Aucun des écrivains qui lui ont succédé n'a pu, depuis trois siècles, lui disputer le sceptre de la royauté.

La tragédie de *Lucifer* est d'une inspiration si sublime et d'un art si consommé qu'on la trouvait jusqu'ici peu faite pour la scène. Il a fallu l'initiative hardie de la troupe Royaards d'Amsterdam pour réformer cette opinion.

La première représentation eut lieu à Louvain, en novembre 1910, à l'occasion des fêtes jubilaires de la société universitaire flamande « Met Tijd en Vlijt ». De tous les coins du pays, de Flandre et de Wallonie, les admirateurs de Vondel étaient accourus en foule. Ils prenaient la salle d'assaut, quelque réminiscence aux lèvres et une légère inquiétude au cœur. Leur attente ne fut pas déçue, et les acteurs de Royaards, dont le talent égalait l'audace, remportèrent un véritable triomphe. L'enthousiasme fut tel que toutes les villes flamandes voulurent profiter de cette tournée artistique.

Au bout de cinq mois l'impresario enregistrait la centième représentation. Résultat merveilleux, dont peuvent se féliciter les partisans du « mouvement flamand » car il montre que notre peuple, si douloureusement sevré des bienfaits de l'enseignement supérieur, sait vibrer de toute son âme aux manifestations de l'art le plus élevé. Cette attraction puissante le réveille de sa

Digitized by Google

léthargie. Elle marque l'aurore d'une renaissance profonde où la race renouvelle sa vie intérieure et sociale, et force à prendre parti la masse des esprits flottants.

Notre admiration pour Vondel déroutera sans doute les souvenirs classiques de plus d'un lecteur, prié d'élargir le cercle vénérable de ses connaissances littéraires, pour y introduire, à côté des poètes illustres, ce maître incomparable, trop longtemps méconnu.

En 1841, Xavier Marmier écrivait dans la *Revue des Deux mondes* : « Lucifer est une grande et belle œuvre qui suffirait à elle seule pour tirer la littérature hollandaise de l'injurieux oubli auquel nous l'avions si longtemps condamnée. »

L'injurieux oubli n'est pas encore réparé. Chez les critiques modernes, c'est en vain que l'on cherche une page à la gloire de Vondel. En Allemagne signalons l'étude que lui consacra dans les *Stimmen aus Maria Laach* le P. Baumgartner qui remit cette belle figure en pleine lumière.

Le grand dictionnaire de Larousse lui donne à peine une douzaine de lignes alors qu'il fait les honneurs de la grande publicité à une foule d'écrivains secondaires qui n'ont jamais

« trouvé honteux de cheviller. »

N'en déplaise à l'illustre éditeur, Vondel est une étoile de première grandeur. (1) Il fait autant d'honneur à son pays que ce géant qui a nom Rubens. Il forme avec les Memling, les Van Eyck, les Rembrandt, les Ruysbroeck et les Lessius cette pléiade de grands maîtres que plus d'un pays pourrait nous envier. (2)

La poussière de l'oubli couvrait si bien le nom glorieux de notre poète que le chanoine David, de Louvain, ne parvint à le découvrir qu'à la fin de son professorat, grâce à une thèse soutenue à l'Université par M. l'abbé Stillemans, aujourd'hui évêque de Gand.

Dans un de ses discours, Hugo Verriest déplore avec amertume qu'on ait laissé ignorer à la jeunesse des écoles l'un des plus sublimes génies du dix-septième siècle, un homme qui, plus que

(1) Des critiques éminents croient que Milton, dans son *Paradis perdu*, composé dix ans après *Lucifer*, s'est inspiré de Vondel. Le poète anglais serait même, d'après eux, très inférieur dans les endroits où il fait œuvre vraiment personnelle.

(2) Que de génies méconnus de leur vivant ! Rappelons-nous le sort des Primitifs flamands, de la musique de Bach, de l'art gothique, etc...

Digitized by Google

d'autres, mérite d'être à l'abri des caprices de la mode et des injures du temps.

L'histoire, espérons-le, finira par lui rendre justice et, consacrant une gloire désormais incontestée, le placera près de Goethe, Racine, Shakespeare, à côté du Dante avec lequel il a tant d'affinités par la manière magistrale dont il traite les sujets bibliques et théologiques.

Quelques mots sur sa vie.

Joost Van den Vondel (1) est né à Cologne le 17 novembre 1587 de parents anabaptistes — qui se réfugièrent dix ans plus tard à Amsterdam, où ils se mirent dans le commerce de la bonneterie. Vondel reprit en 1610 la boutique de son père. Mais il en laissa le soin à sa femme, qui, par bonheur, s'y entendait fort bien, et ne s'occupa presque plus que de poésie. Les débuts ne firent guère pressentir son génie poétique. Mais il prit un tout autre essor dans son *Palamède*, tragédie en cinq actes publiée en 1625. L'indignation l'avait inspiré. Palamède faussement accusé par Ulysse, n'était-ce pas une allusion transparente au meurtre judiciaire de Barnevelt, victime du Stathouder Maurice? Les persécutions odieuses exercées contre les meilleurs citoyens allumèrent au plus haut point le courroux du poète patriote. Il écrivit alors de virulentes satires contre les ministres « de la religion prétendue réformée ». Juvénal n'a rien produit de plus acerbe que « l'Étrille » et quelques autres pamphlets du même genre.

Vondel fit paraître successivement *Joseph à la cour* (1635), *Gisbert d'Amstel* (1637), *les Vierges* (1639), *Joseph à Dothan* et *Joseph en Égypte* (1640). L'enthousiasme public était si grand qu'il vit toutes les portes s'ouvrir devant lui.

Mais ce triomphe continuel n'allait pas sans exciter la jalousie des prédicants et sans redoubler la haine de ses ennemis. Cependant une transformation capitale s'opérait dans l'âme du poète, transformation dont il serait facile de deviner les premières phases dans quelques-unes de ses tragédies. Vondel ressentait une propension chaque jour plus marquée pour la doctrine de l'Église catholique. Les guerres de religion, la querelle des remontrants, l'orientaient de plus en plus dans la direction de Rome. Aidé par des amis, soutenu par un Père Jésuite, il s'achemina lentement vers la véritable Église.

(1) Van den Vondel est son véritable nom. La suppression des deux particules n'amène cependant aucune confusion ; c'est pourquoi le mot principal est couramment employé seul.

Digitized by Google

C'est en 1641 qu'il fit son abjuration. Il s'était préparé à ce grand acte par l'étude approfondie des sciences sacrées, par une vie de prière et de réflexion. Sa conversion au catholicisme, loin de marquer un arrêt dans sa carrière dramatique, parut infuser à son génie un regain de vitalité. Sa foi nouvelle lui inspira plusieurs poèmes, mais « devenu catholique, dit le Dr Brons, (1) il le devint à la manière de S. Paul, qui s'en allait prêcher, plein d'ardeur et de feu. »

Cette année même vit paraître *Pierre et Paul*, tragédie suivie bientôt par des poèmes dictactiques, tels que « *les Mystères Eucharistiques* (1645), *Contemplation sur la foi et la religion* (1661), *les Gloires de l'Église* (1663). Signalons en particulier *Marie Stuart* (1646), *Salomon* (1649), *Lucifer* (1654), *Jephtè* (1659), *David* (1660), *Adonias* (1661), *Adam en exil* (1664), *Noé* (1667), *Jean le Précurseur*, poème épique (1667).

Au milieu de tant d'honorables travaux, Vondel n'eut qu'une existence assez ingrate. L'épreuve, éternelle épuratrice des vies humaines, ne lui fut pas épargnée. Les chagrins domestiques, la mort de deux enfants et d'une épouse qu'il adorait l'abreuvèrent d'amertume.

Dans un moment de désespoir, il détruisit un poème épique aux trois quarts achevé dont le héros, du nom d'un de ses fils, était Constantin le Grand.

Des peines d'un autre genre l'attendaient. La conduite déplorable de son fils Josse allait lui être un sujet de tourment continuel. Pour cet enfant prodigue il sacrifia toute sa fortune, 40.000 florins. Menacé d'une vieillesse indigente, il se trouva bientôt réduit à remplir un chétif emploi de teneur de livres au mont de piété d'Amsterdam. Sa dignité dans le malheur lui attira tant de sympathies qu'il obtint d'être déchargé de cet emploi, tout en conservant la pleine et entière jouissance de son traitement qui s'élevait à six cent cinquante florins. Il mourut le 5 février 1679, chargé d'années et de gloire. Quatorze poètes et hommes de lettres le conduisirent à sa dernière demeure, cortège symbolique digne de celui dont la vie tout entière n'avait été qu'un long et magnifique poème !

Ni l'âge ni les déceptions n'étaient parvenus à tarir en lui la verve de l'inspiration. Quand il publia *Lucifer*, il avait déjà 67 ans. C'est dans le recueillement le plus profond qu'il travailla

(1) Dr Brons : *Vondels Bekering* — (1907) Étude complète, de grande finesse psychologique, sur la conversion de Vondel.

Digitized by Google

pendant cinq ans à cette tragédie fameuse, d'une conception si hardie et si originale. *Lucifer* et *Adam en exil* marquent l'apogée du succès dramatique et le point culminant de son génie. Comme l'a dit un critique, « *Adam* est le chef d'œuvre de la tragédie du sentiment, *Lucifer* en impose par la grandeur de ses proportions et son admirable facture.

Nous ne pouvons songer à donner ici même des extraits de *Lucifer*. Nous sommes réduits à n'en donner qu'une pâle analyse, heureux si nous pouvions amener le lecteur à faire plus ample connaissance avec cet immortel poète.

Lucifer est une tragédie en cinq actes. Elle a pour sujet la chute des mauvais anges. Le lieu de la scène est le ciel. Chaque acte se termine par des chants, exécutés par deux ou trois chœurs.

La révolte des esprits célestes se déclare lorsque Gabriel vient leur annoncer la glorification de l'homme dans la personne du Christ, et lorsqu'il exige de la cour céleste une soumission sans réserve. Cette déification de l'humanité divise les Anges en deux camps, les bons et les mauvais. Le chef des esprits bienheureux, Lucifer, groupe autour de lui le clan des révoltés. Des coryphées sortent de cette foule tumultueuse: ce sont Béelzébub, Apollyon et Bélial qui personnifient la ruse, la malice, l'hypocrisie et la jalousie. En face d'eux s'alignent Michel, le soldat de Dieu, chef des armées fidèles. Gabriel, le héraut du Tout-Puissant, Raphaël ange de la bonté (1).

Le 1er acte nous fait assister à la genèse de la révolte. A la vue du premier homme qui converse avec Dieu, sous les ombrages émus du Paradis terrestre, Apollyon et Bélial sèchent de rage et d'envie. Unis par la même haine, ils accusent Dieu de les trahir. Mais, pour cacher leur jeu, car déjà la révolte est décidée dans leur cœur, ils arrêtent, comme de vulgaires policiers, d'aller faire une enquête ou une reconnaissance dans *l'Eden*. Il serait facile à ces mutins de rapporter du voyage des pièces à conviction pour prouver aux esprits encore hésitants que l'homme devait les déposséder de leur bonheur.

Rapide comme l'éclair, l'émissaire franchit les profondeurs vertigineuses qui le séparent du jardin de délices. Il remonte aussi vite au ciel. Il décrit complaisamment les charmes du Paradis, d'où il a rapporté, une branche chargée de fruits d'or.

(1) Quelques critiques ont cru voir dans cette tragédie une grande allégorie politique mettant aux prises les divers partis de la Hollande du XVIIe siècle. L'explication est assez hasard.

Digitized by Google

Le récit dépeint les deux nouvelles créatures, ravissantes dans l'éclat de leur première jeunesse, images d'un impérissable idéal, à qui le Tout-Puissant donnait un empire illimité sur toute la nature. Cet homme, objet des prédilections divines, devait se perpétuer indéfiniment et trouver dans la pérennité certaine de sa descendance l'infaillible moyen d'écraser les Anges et de dominer Dieu lui-même.

Ces paroles jettent parmi les chœurs célestes le désarroi le plus complet.

Soudain les trompettes résonnent. C'est Gabriel qui arrive de la part de Dieu.

Dans un discours magistral, il retrace la création de l'homme et le bonheur qui lui est réservé. Le Verbe lui-même poussera la folie de l'amour jusqu'à s'unir à la nature humaine. Les Anges devront adorer cet Homme-Dieu. Ils auront aussi des devoirs à remplir vis-à-vis des hommes. Tel est le décret suprême devant lequel ils doivent aussitôt s'incliner.

A ces mots, les bons Anges chantent gloire à Dieu et lui jurent une fidélité sans réserve. Rien de plus sublime que cette scène qui termine le 1er acte. Les chœurs célestes, dans un élan d'amour, entonnent un hymne à l'Être éternel, immuable et tout puissant. C'est un exposé théologique d'une beauté sans pareille. Au dire d'éminents critiques, jamais lèvres humaines n'avaient trouvé pareils accents (1).

Sur ces entrefaites, la mutinerie des mauvais Anges s'est étendue. Le second acte nous fait assister à l'entrée en scène du personnage principal, Lucifer, dont la beauté resplendit comme l'étoile du matin.

Mais soudain son front pâlit ; il parle et fait éclater sa colère. Environné de gloire, assis sur un char d'or, le front

(1) Voici la traduction du 1er chant :

Quel est celui dont le trône est si élevé, et qui habite dans les abîmes de la lumière ? Celui que ne mesure ni le temps, ni l'espace, ni l'éternité et qui sans appui ni contre-poids, n'existe que par lui-même et ne repose que sur lui-même ? Celui dont l'être contient tout ce qui tourne, centre unique autour duquel tout se meut en un cercle immuable, — la lumière dont brillent les soleils, — l'âme et la vie de tout ce que l'esprit peut concevoir, — la source, l'océan et l'origine de tant de biens qui découlent de sa toute puissance et de sa bonté. Sa sagesse a, du néant, fait jaillir l'être et la vie, alors que ce palais, ce ciel des cieux, ne brillait pas encore.

Nous nous couvrons la face de nos ailes devant l'éclat de tant de majesté. Nous entonnons les hymnes célestes, prosternés, anéantis de respect et de crainte. Vous, dites-nous, qui est-il ? Nommez-le nous ! Qu'une bouche de séraphin nous le dise, si toutefois l'intelligence peut le saisir et la voix l'exprimer !

Digitized by Google

auréolé d'étoiles, le sceptre en main, il se répand en récriminations. Il discute d'abord le décret divin, première défaillance qui l'entraînera vers la chute fatale. Ses lieutenants excitent son dépit, Béelzébub prend la parole et insinue adroitement que l'existence de l'homme est une menace perpétuelle pour les Anges. C'est un intrus qu'ils devront servir et dont la faveur inouie finira par faire tomber en disgrâce Lucifer lui-même. A ce coup droit, le chef des Anges se redresse, et dans son orgueil blessé au vif, il pousse ce cri de colère qui est une provocation :

Dat zal ik keeren : Cela ne sera pas, je serai là !

Béelzébub profite adroitement de cet aveu. Pour rendre cette parole irrévocable, il exalte la grandeur de Lucifer, astre dont la gloire est à peine éclipsée par celle de Dieu lui-même. Et puis, ajoute cet habile confident, n'est-ce pas dans l'intérêt de Dieu lui-même qu'il faut combattre, afin de sauvegarder les droits de l'Eternel ?

Arrive alors, mais trop tard, le héraut de Dieu, Gabriel. Son éloquence ne parvient pas à détruire l'impression faite dans l'âme de Lucifer par les discours pervers de Béelzébub : « Non, non, répond-il, l'honneur de Dieu est en cause et comment l'homme pourrait-il trôner au-dessus de Dieu ? Jusqu'à présent je n'ai courbé mon front que devant la divinité. »

« Inclinez-vous au moins devant le décret, » réplique Gabriel, mais vainement. Béelzébub revient à la charge et finit par avoir raison des dernières hésitations de son Chef : « Vos ailes seront écourtées, votre puissance sera humiliée... » Alors Lucifer s'engage solennellement par le serment célèbre : « Eh bien, je jure par mon trône de tout bouleverser ! »

Le sort en est jeté. Béelzébub et Apollyon se concertent pour le ralliement des esprits rebelles.

Cependant les bons Anges font résonner les cieux de leurs chants plaintifs. Le firmament s'assombrit, des visions sanglantes apparaissent à leurs regards terrifiés.

Le troisième acte débute par un dialogue des bons Anges avec les mécontents. Mais toute tentative de conciliation est inutile et se bute à l'inflexible opiniâtreté des mutins, qui répètent avec une détresse poignante : « Hélas, le bonheur nous a quittés ! » Les Anges fidèles sollicitent l'appui d'Apollyon et de Béelzébub, mais ces âmes damnées du complot redoublent d'audace et répandent

Digitized by Google

dans les chœurs angéliques de détestables insinuations. Apollyon lui-même justifie leurs murmures : « Si Dieu peut se passer d'eux, quoi de plus malheureux que cet état précaire ! »

A l'arrivée de Béelzébub, les scènes de désespoir et les protestations de fidélité se renouvellent : les cris se font plus déchirants. Tout en discutant avec une sournoise hypocrisie, il se rend compte des progrès que fait autour de lui l'idée d'un soulèvement.

Mais les murmures ont attiré l'attention de Michel. Il arrive. Avec l'autorité du chel et fort de sa mission, il s'enquiert de la cause de cette révolte. Au lieu de se laisser gagner, comme l'espéraient vaguement les fauteurs du désordre, il les menace de la pire des éventualités : la soumission forcée ou le châtiment. Ils insistent. Il réplique : « Vous n'êtes plus les fils de la lumière » et le défenseur incorruptible de l'équité prend son essor pour aller informer le Très-Haut.

Un instant désemparés, les Anges mauvais reprennent courage. Voici, traîné sur un char d'or, Lucifer en personne. La lutte est proche... Lui seul peut avoir raison de Michel ; lui seul peut mener à la victoire ceux qui s'apprêtent à la bataille.

Les hésitations de Lucifer soulèvent la rage de la foule. A chacune des objections par lesquelles il voudrait se rassurer, il s'attire de violentes apostrophes : « Il y va de votre trône ; si nous ne sommes pas le nombre, le courage y suppléera. » Lucifer tient bon, mais une grande inquiétude le tourmente. L'intervention opportune de Béelzébub y met fin.

Avec un art fini se prépare la scène décisive où la violence de la passion va se donner libre carrière. On rend à Lucifer les honneurs divins et dans la fumée odorante de l'encens commence une danse folle accompagnée d'un hymne à la gloire du chef des révoltés. Spectateurs muets et impuissants de ces scènes indignes, les bons s'encouragent à la fidélité et déplorent le défection de leurs malheureux frères.

Au quatrième acte, la révolte bat son plein. Après un court récit de Gabriel, Michel vole aux armes et donne ses ordres.

L'armée des révoltés s'impatiente d'attendre. Mais Béelzébub a soin de raffermir Lucifer en lui dépeignant l'angoisse du ciel.

Avant de se mettre à la tête de ses troupes, Lucifer les harangue et dit à la fin de sa proclamation :

« Advienne que pourra ! »

Digitized by Google

Les partisans lui répondent par un serment solennel :

« Nous le jurons, par Dieu et Lucifer ! »

Le chef des rebelles n'est pourtant pas rassuré pleinement. Sa fatale décision le torture. Quelle main amie viendra verser un peu de baume sur ce cœur ulcéré ? Voici qu'apparaît dans la fraîche auréole de son innocence l'ange de l'amitié, le divin Raphaël. Il s'approche de ce frère désespéré. Il lui parle avec une tendre émotion. Si douce est sa voix, si touchante sa parole que Lucifer subjugué lui dit : « Parle, parle aussi longtemps qu'il te plaira. »

Raphaël redouble d'efforts pour arracher à l'abîme celui que sa tendresse voudrait sauver. L'angoisse de son âme aimante se traduit en termes si pathétiques et si enveloppants qu'elle calme l'orgueil du révolté. Il cherche encore une excuse et dit que la glorification d'Adam est un outrage à la dignité du ciel : « Je combats pour Dieu et pour son honneur. Tu m'offres la branche d'olivier, mais je suis le champion du droit. Pour le venger il n'est rien qui me rebute : je m'exposerai à tout.

Que tout se brise avec éclat : je maintiens la primauté du droit :
il le faut. »

Mais Raphaël revient à la charge et lui découvre son âme : « Vous ne sauriez cacher à Dieu ni vos desseins ni vos pensées. Vous voulez vous élever aussi haut que Lui : déjà votre serment est irrévocable ! » L'orgueil du présomptueux s'est laissé découvrir. Il avoue, toujours obsédé par le souvenir du premier homme déifié. « Est-ce donc impossible de monter jusqu'à Dieu ? Ne suis-je donc pas le stathouder ? »

Raphaël le supplie encore, plus pressant que jamais ; inutile adjuration, appel sans écho ! « Conservez votre dignité, licenciez les troupes, il en est temps encore. Le châtiment serait terrible : Dieu est si redoutable. Vite, et comptez sur moi ! »

Le malheureux semble hésiter encore, un cri déchirant trahit l'angoisse mortelle où son âme se débat.

« Non, nulle créature n'est aussi misérable, aussi tourmentée que moi. D'un côté l'espoir, mais si faible ; de l'autre la peur, mais si grande ! »

La voix amie de Raphaël, aux sentiments si désintéressés, paraît l'agiter encore, mais dans un sursaut d'orgueilleuse folie, d'un

Digitized by Google

geste bref, il se détourne. Déjà retentissent les trompettes de guerre, leurs accents l'entraînent soudain : « Seigneur, debout, dit Apollyon, l'heure presse! Vite ! Michel est frappé de terreur : voici vos chefs guidés par les étendards ! »

C'en est fait. Lucifer s'éloigne sous les yeux de Raphaël éploré. Les Anges fidèles font entendre une émouvante prière et supplient le Seigneur de toucher le cœur du rebelle ! »

Cependant les deux armées s'alignent et le combat s'engage.

Lutte formidable ! mêlée de géants ! Uriel, écuyer de Michel, nous en fait au cinquième acte un récit d'une grandeur épique ! L'effort prodigieux déployé par Michel pour vaincre des révoltés qu'une force inégale pousse au paroxysme du désespoir, et que terrifie la vision subite de l'abîme insondable ouvert sous leurs pieds, vient à bout des dernières résistances. L'étendard est conquis ! Béelzébub, Apollyon, Bélial tentent un suprême mais inutile assaut. La lutte se termine par un duel à mort entre Lucifer et Michel. La victoire n'est pas douteuse. « Quis ut Deus ? »

Les rebelles, qu'une métamorphose soudaine a changés en bêtes immondes, se débattent en vain dans une rage impuissante. Des acclamations retentissent : les Anges fidèles entourent le triomphateur et glorifient dans sa victoire la majesté du Très-Haut !

C'est l'Hosanna final sur lequel, d'après certains critiques, le rideau doit tomber. Mais Vondel donne à ce drame un dénouement très logique. Il nous dépeint le sort de celui dont la naissance et les privilèges avaient excité la révolte des Anges jaloux. Les cieux retentissent encore des louanges de Michel, mais le démon vaincu prépare sa vengeance. Son astuce infernale et la faiblesse de l'homme le servent à merveille : Adam succombe. C'est la déchéance de l'humanité.

Michel envoie Uriel au paradis terrestre et lui donne l'ordre d'en garder le seuil. Il proclame que le Messie descendra sur la terre pour rendre à l'homme sa beauté native et réparer les ruines causées par la faute originelle. Enfin il prononce contre Lucifer la sentence définitive d'éternelle damnation.

La tragédie se termine par une prière touchante où les Anges implorent pour l'humanité la venue du Libérateur promis.

« O Rédempteur, vous écraserez la tête du serpent ; quand l'heure aura sonné, vous rachèterez l'humanité déchue ; vous ouvrirez pour les enfants d'Eve un paradis plus beau que le premier. Nous comptons les siècles et les années, nous atten-

Digitized by Google

dons le jour et l'heure où votre grâce apparaîtra pour restaurer à jamais la nature languissante, pour la glorifier dans les corps et dans les âmes, en les plaçant sur les trônes, d'où leur orgueil fit déchoir les Anges infidèles ! ».

Nous avons pu admirer l'art suprême de cette vaste et sublime conception. Par le développement logique des idées, la peinture savante des caractères et des passions mises en jeu, l'intérêt soutenu et croissant, Vondel ne pouvait lui donner une plus admirable réalisation. Plaise à Dieu que, sur un théâtre digne d'une telle œuvre, des artistes de première valeur nous donnent bientôt de cette tragédie la représentation parfaite qu'attendent les admirateurs du grand poète hollandais.

Il faut cependant l'avouer : l'entreprise se heurte à mille difficultés. Du vivant de Vondel la pièce ne fut jouée que deux fois. La troisième représentation pour laquelle on avait fait des frais énormes ne put avoir lieu. Les clameurs hypocrites des prédicants firent écarter *Lucifer* du théâtre. Ces messieurs ne s'avisèrent-ils pas tout-à-coup que ce drame religieux n'était qu'un tissu d'hérésies et que les Anges n'y employaient qu'un langage sacrilège. Le grand crime de Vondel était surtout d'être « papiste » !

En 1904, un groupe d'étudiants s'essayèrent à représenter *Lucifer*. Mais c'est à Royaards que revient l'honneur d'avoir interprété dignement l'œuvre du maître.

La mise en scène était d'une grande simplicité. Le décor était fait de draperies bleues, symbole de calme et de sérénité. Les personnages s'y mouvaient comme des voiles sur une mer tranquille. Au fond s'élevait un trône entouré de colonnades. Les bons Anges étaient représentés par des femmes dont les amples tuniques donnaient à leurs mouvements la grâce légère du vol. Des hommes, aux vêtements moins souples, jouaient le rôle des réprouvés.

Le cadre était très bien imaginé, mais les personnages étaient trop peu nombreux. Il eût fallu des masses d'acteurs et de figurants, avec un théâtre plus étendu où ils auraient trouvé un champ libre et large à leurs évolutions scéniques.

Pour rendre l'action même plus vivante, quelques-uns souhaiteraient de voir réduire certains monologues. Mais ce serait à notre avis découronner cette œuvre de ce qui, pour beaucoup, en fait l'attrait supérieur : merveilles d'art et de foi où Dieu lui-même

Digitized by Google

se reflète dans ces purs rayons que nous appelons les idées. Certes, et nous en convenons, la fraction spiritualiste de l'humanité n'est pas la plus nombreuse, mais si le sens de certaines beautés peut échapper aux spectateurs moins avertis, il se dégage de tout l'ensemble cette victorieuse influence de l'inspiration qui saisit, jusqu'au fond, l'âme populaire elle-même et semble la soulever jusqu'au ciel !

Quelle œuvre humaine, en effet, nous rapproche plus de Dieu que celle-ci, quel poète provoque mieux en nous l'irrésistible élan qui, des choses passagères, nous conduit aux immortelles ? N'est-ce pas là ce qui fait le plus beau titre de gloire de Vondel ? Et n'est-il pas temps de tirer de l'oubli celui qui, parant sa pensée des charmes de l'éloquence et des grâces de la poésie, nous rappelle à tous que ce qu'il y a de plus positif en ce monde ce sont les réalités invisibles, Dieu et l'âme, réalités qui resteront, pour notre honneur, les éternels objets de l'inquiétude humaine ! (1).

FR. GUSTAVE de Verviers,
O. M. C.

---

(1) La littérature vondélienne, depuis quelques années surtout, s'enrichit rapidement. Mentionnons d'abord l'ode superbe du poète flamand Lodewijk de Koninck et celle, non moins remarquable, de Mr Schaepman, l'homme d'état hollandais.

Il existe même un annuaire vondélien qui parait régulièrement. Plusieurs revues ont à leur programme une rubrique spéciale dite « Vondeliana ».

Les œuvres complètes, formant 32 volumes in-12 ont été éditées par Van Lennep. On vient de lancer dans le public des éditions populaires des tragédies de Vondel en 2 vol., et ses autres poésies en 2 vol. également.

On ne compte plus les études spéciales ou articles de revues consacrés à Vondel.

Signalons l'ouvrage de Mr l'abbé Looten : « Étude littéraire sur le poète néerlandais Vondel ».

Le Dr Zsigmond Nazy a fait de *Lucifer* une traduction hongroise.

Comme nous l'avons déjà dit, Royaards a fait représenter *Adam en exil* et *Lucifer*. Nous sommes heureux de féliciter ici le collège des Jésuites d'Alost pour la représentation qu'il a donnée cette année de la grande tragédie de *Lucifer*. Royaards aurait pu se montrer jaloux du réel talent des acteurs dont quelques-uns émerveillèrent l'auditoire par le nuancé naturel et le fini de leur jeu dramatique.

La bibliographie de *Lucifer* compte plus de 3 pages in-12. Nous avons emprunté quelques détails du présent article à l'étude consacrée au même sujet par les RR. PP. Verstraeten-Salsmans, S. J.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

SPIRITUALITÉ

1° *Exposé doctrinal.* — L'homme a soif de bonheur, tous les instincts de la nature humaine le réclament et le recherchent. Pourquoi tant d'illusions et de mécomptes ? On ne puise pas à la véritable source. Le Code du véritable bonheur nous a été enseigné par le divin Maître dans son sermon sur la montagne. C'est donc là qu'il faut aller s'instruire. Les invitations amicales ne manquent pas d'ailleurs, qui offrent aux âmes inquiètes de les guider dans le chemin des Béatitudes : exégètes, moralistes et prédicateurs reviennent à plaisir sur ce sujet, et ce n'est pas peine perdue, n'y eût-il que quelques âmes à en profiter. Le dernier en date des ouvrages sur les Béatitudes est celui du P. Daubigney, O. P. : **Le Chemin du Bonheur** (in-12 de 307 p., 3 fr. 50, Lethielleux, Paris). Dieu nous a faits pour le bonheur ; le bonheur n'est pas dans les biens de la terre ; Jésus seul est capable de nous apprendre le chemin du bonheur ; il l'a fait dans son sermon des Béatitudes : et chacune d'elles est exposée, développée, mise dans une complète lumière. Le P. Daubigney n'a point cherché le nouveau, ni l'original ; avec une grande clarté, sans aucun détours ni à-côtés, il prend la béatitude évangélique, en révèle le sens dans toute son ampleur, avec un à-propos et une précision qui restent la note dominante de son travail et lui assurent une supériorité indéniable sur maintes autres études similaires que je pourrais citer.

M. l'abbé Lejeune prend plaisir à allonger la liste de ses ouvrages, et ceux qui ont l'avantage de le lire n'ont qu'à l'en féliciter. On peut discuter, regarder même comme erronées quelques-unes de ses idées en mystique — et les *Études* se sont permis de le faire autrefois ; — dans le domaine ascétique, force est de lui reconnaitre un talent incontestable d'écrivain limpide, de théologien tout pénétré de la bonne doctrine spirituelle, de psychologue expérimenté.

Son dernier volume tout spécialement : **Vers la Ferveur** (in-12 de 270 p., 2 fr. Lethielleux) réalise presque à la perfection l'idéal que l'on peut se faire d'un traité de spiritualité. Sans doute, ce n'est pas un tout complet, traçant par le menu les multiples échelons de la marche ascensionnelle d'une âme : d'ailleurs là n'était pas le but de M. Lejeune. Mais sur les points traités : le don de soi-même à Dieu, la pureté d'intention, le recueillement, l'humilité, la mortification, l'apostolat, l'auteur a des pages finement ciselées, d'une observation pénétrante, d'un sens tout surnaturel ; par ailleurs, l'allure est vive, variée ; rien de superflu. A Charleville et ailleurs, les âmes chrétiennes qui prendront M. Lejeune pour guide arriveront vite à la *ferveur*.

Digitized by Google

Le P. Grou, S. J., auteur spirituel du XVIIIe siècle est très goûté de tous ceux qui le connaissent. On trouve son *Manuel des âmes intérieures* dans toutes les bibliothèques de piété, et à juste titre, car, de fait, je connais peu d'ouvrages spirituels qui puissent lui être comparés. **L'intérieur de Jésus et de Marie**, moins répandu peut-être, est également un traité magistral où l'âme chrétienne est invitée avec la plus douce onction à modeler sa vie et ses œuvres sur les exemplaires, infiniment riches de leçons, de Jésus et de Marie. Aussi, le P. Hamon a-t-il fait œuvre excellente en rééditant, d'après le manuscrit de l'auteur, un ouvrage que nous possédions plus ou moins interpolé. Les deux volumes des éditions antérieures se sont condensés ici en un seul in-12 de 548 p. (3 fr. 50, Haton, Paris). On rappelle souvent aux âmes la nécessité de l'esprit chrétien, parce qu'aujourd'hui, c'est surtout ce qui manque, même aux meilleures. Le P. Grou, entre mille, sera un guide sûr pour faciliter l'acquisition de cet esprit.

Le reproche que je faisais en septembre dernier au R. P. Alphonse de la Mère des Douleurs au sujet de sa division des états contemplatifs porte également sur le nouveau volume qui vient de paraître : **Pratique de l'oraison mentale et de la perfection** *d'après sainte Thérèse et saint Jean de la Croix*, 2me partie du T. IV. *La contemplation divine acquise* (in-12 de 304 p., Desclée). Nous avons montré autrefois la confusion qui résulte de la division des états contemplatifs en acquis et infus, actifs et passifs ; même les degrés inférieurs de la contemplation sont passifs « surnaturels » au sens de sainte Thérèse. L'auteur des articles sur La Contemplation mystique dans l'*Ami du Clergé* (cfr no du 15 août 1911) l'a très bien prouvé. — Mais cette remarque faite, j'ai plaisir à constater que le P. Alphonse, quand il arrive à décrire la *contemplation divine obscure*, met très bien en relief les enseignements de saint Jean de la Croix et de sainte Thérèse sur la nature de cette contemplation, ses signes, ses degrés, les souffrances de la nuit des sens, la légitimité, le désir de cet état et ses avantages, les dispositions de l'âme pour l'acquérir.

Bien des fois déjà, j'avais entendu parler très avantageusement des ouvrages du P. Drexelius. Je trouve l'occasion d'en prendre connaissance avec la 3me édition des **Considérations sur l'Éternité** traduites par Mgr Bélet, (in-12 de 236 p., 2 fr. Téqui, Paris). Et en effet, l'ouvrage a beau dater de 300 ans, il n'en reste pas moins de tout point excellent, d'une doctrine très serrée, d'une force on ne peut plus suggestive de réflexions sérieuses ; l'heureux mélange, dans une juste proportion, de doctrine et d'exemples en rend la lecture attrayante et ne fait que faciliter la conviction. Qu'on en fasse son livre de méditation et de lecture spirituelle, ou qu'on y puise des arguments pour des sermons sur les fins dernières, on ne peut avoir que bénéfice à fréquenter les Considérations sur l'éternité.

2o *Retraite*. — On a récemment annoncé ici la Retraite aux Dames de M. l'abbé Artaud sur *la Piété* — excellente — ; et celle du P. Rollin à des Enfants de Marie — trop relevée.

M. l'abbé Cordonnier, missionnaire d'Arras, nous offre la première série de *Retraites progressives aux Jeunes Filles sur la vie chrétienne :* **Bethléem**

Digitized by Google

ou **Principes et fondements de la vie chrétienne** (in-12 écu de 272 p., 2 fr., Lethielleux). Le titre dit assez l'idée directrice du livre : appliquer à la vie chrétienne de la jeune fille les leçons qui se dégagent de Bethléem. L'idée est heureuse, mais surtout, elle est ici réalisée à la perfection : M. Cordonnier, dans une forme très littéraire, avec une richesse de doctrine, une clarté d'exposition, une finesse de psychologie de la plus belle marque, nous présente une série de fort belles instructions : Bethléem et la Retraite ; — Noël à Bethléem et Noël en nos âmes ou l'introduction de la vie chrétienne en nous ; — les ténèbres de la nuit sacrée opposées aux lumières de la foi ; — l'annonce du Rédempteur et les bienfaits de l'espérance ; — un merci éternel ou l'amour que nous devons à Dieu ; — Bethléem en fête ou les allégresses de la vie chrétienne ; — les Bergers et les Mages à la crèche ou les différents appels à la vie chrétienne.

Dans la *Collection des Retraites spirituelles,* le P. Watrigant insère : **Retraite spirituelle sur les qualités et devoirs du chrétien**, par le P. Nicolas Grou. Reproduction conforme au manuscrit inédit (in-12 de 242 p., 2 fr., Lethielleux).

Une nouvelle édition, la 8e du **Journal des Retraites annuelles** (1860-1870) du P. Olivaint (2 vol. in-12 de 283 et 364 p., 5 fr., Téqui, Paris). Considérations de la piété la plus pure, de la générosité la plus grande, bien de nature à susciter la ferveur dans les âmes.

3° *Marialogie.* — M. l'abbé Saulnier nous offrait en mai dernier : *Un mois de Marie chez soi.* Pour le mois d'octobre, il a préparé : **Un mois du Rosaire chez soi,** destiné à servir également pour les exercices du mois de Marie. (in-12 de 316 p., 2 fr. 75, Beauchesne, Paris). Les sujets pour chaque jour du mois se composent d'une méditation-commentaire d'une des invocations des litanies de la Sainte Vierge ; d'une lecture — sur les mystères du Rosaire ; de traits, légendes ou histoires — ayant trait à la dévotion envers la Sainte Vierge. Ainsi compris et heureusement réalisé, ce mois aura l'avantage d'édifier, d'instruire et d'intéresser la piété des fidèles qui ne peuvent se rendre à l'exercice de la paroisse. J. D.

Le Combat spirituel, par *L. Scupoli.* Traduction nouvelle précédée d'un plan détaillé et accompagnée en marge du résumé de chaque alinéa, par A. Morteau. Paris, Beauchesne, 1911 — in-32° de XXII-296 pages.

Il y a des livres qui sont immortels. Le *Combat spirituel* est de ceux-là et à juste titre. N'a-t-il pas été pour saint François de Sales un guide et un inspirateur ? Ne l'a-t-il pas sanctifié ? C'est donc avec un réel plaisir que nous avons relu cet ouvrage. Il se présente ici sous un habillement nouveau, je veux dire ce plan préliminaire et ces manchettes marginales qui éclairent tout le texte.

A propos du *Combat spirituel*, je voudrais me permettre de demander aux éditeurs futurs s'ils ne pourraient pas ajouter une note à leurs introductions ? Le *Combat spirituel* a des sources. Je suis persuadé que le *Traité de la paix de l'âme* de Jean de Bonilla en est une. Dans ses quinze chapitres j'ai trouvé dix-huit passages qui accusent une parenté d'idées avec les soixante-six chapitres du *Combat spirituel.* D'autre part nous savons que la brochure de Jean

Digitized by Google

de Bonilla, parue en 1580, jouit de bonne heure d'un grand succès en Italie et qu'elle y fut traduite dès 1599. Enfin dans les éditions de ce *Traité de la Paix,* au XVIIe siècle, on affirme que saint François de Sales le connut fort bien, et nous savons que ce saint étant à Padoue, noua aussi des relations avec le P. Scupoli.

Quelqu'un pourra-t-il un jour pousser plus loin la question et nous montrer les relations véritables entre le *Combat spirituel* et le *Traité de la Paix* de Jean de Bonilla ? P. Ubald d'Alençon.

L'Humilité du cœur, par R. P. Gaétan de Bergame, O. M. C. Traduction du P. E. de B. Un vol. in-8° couronne VIII-221 pages. Prix : 2 fr., — franco pour la France, 2,15 ; étranger, 2,30. — Chambéry, Bureaux du « Rosier de saint François », 5, Rue du château. — 1911.

Rien ne semble naturel à l'être fragile que nous sommes comme la pratique de l'humilité, à ne considérer que la notion même de cette vertu. Mais, en fait, l'humilité est une de ces précieuses perles évangéliques dont l'humanité étonnée doit la révélation au Fils de Dieu fait homme. En dehors des disciples du Christ, personne sur la terre n'a jamais estimé l'humilité, une vertu, une habitude raisonnable qui perfectionne notre âme et l'embellit. Sa nécessité pourtant est absolue, et on ne saura jamais de combien de grâces les hommes se privent chaque jour, faute d'humilité.

L'ouvrage du R. P. Gaétan de Bergame, a déjà été traduit en anglais par le Cardinal Vaughan, et publié en 1905 et en 1906, par son frère, le R. P. Bernard Vaughan, S. J. La traduction française que nous annonçons ici a paru, sous forme d'entretiens spirituels, dans le Rosier de saint François, organe des Fraternités du Tiers-Ordre de Savoie. Pour recommander cet ouvrage, il suffit de rappeler quel éminent auteur ascétique fut le R. P. Gaétan. C'est à lui que nous devons ces *Méditations sur la passion de N.-S. J.-C.,* délices des âmes pieuses, que les Pères Passionnistes Américains ont traduit également en anglais. Il vivait au XVIIIe siècle, en Italie, et le Pape Benoit XIV apprécie ainsi ses écrits : « Ils ont cette qualité rare. en notre temps, de satisfaire, à la fois, l'intelligence et le cœur ; leur doctrine solide ne dessèche point la tendre dévotion qu'ils inspirent, et la douce piété dont ils sont empreints ne nuit, en aucune façon, à la parfaite solidité de leur doctrine ».

C'est, dans les meilleurs termes du monde, rendre témoignage que le R. P. Gaétan de Bergame a été fidèle, dans ses écrits, à la tradition littéraire de l'Ordre séraphique. Son traité de l'Humilité réalise pleinement cet éloge.

Fr. Grégoire de Tours.

Les Apparitions de Lourdes par le Comte Jean de Beaucorps. — (Paris, Bloud. — 3 fr. 50.)

Voici un nouveau livre du Comte Jean de Beaucorps sur Lourdes. C'est le second volume d'une sorte de trilogie qui célèbre le royaume terrestre de Marie. Nous avons parlé du premier qui avait pour titre, *les Pèlerinages* ; le dernier nous parlera des guérisons.

Sans doute, tout le monde connaît l'histoire merveilleuse de la petite Bernadette Soubirous et de ses relations avec la douce Mère de Dieu, mais qui se lassera de relire ce récit merveilleux ? Surtout lorsqu'il est fait par un écrivain comme M. de Beaucorps. En vrai fils de Marie, il parle avec

Digitized by Google

son cœur de croyant, et sa plume a tout le talent nécessaire pour donner à l'histoire bien connue le charme de l'inédit, l'intérêt passionné du mystère, la beauté du décors. On a beaucoup écrit sur Lourdes, mais rarement on a aussi bien écrit que M. de Beaucorps, aussi faut-il le féliciter d'avoir osé refaire l'histoire de la grotte de Massabielle, nul ne pourra la lire sans se sentir ému au plus profond de ses entrailles, et, remerciant plus ardemment Marie de sa magnifique intervention à cette heure sombre de nos destinées, on se sentira plus que jamais attiré vers Lourdes. N'est-ce pas le but souhaité et mérité par l'auteur ? MAVIL.

Le salut assuré par la Dévotion à Marie. *Témoignages et exemples.* — Deuxième édition. — (Paris, Téqui, 1911. — 185 pag. Prix : 1 fr.)

Ce n'est pas un traité, mais un simple recueil de témoignages et d'exemples réunis ensemble pour appuyer cette maxime : Devotus Mariae nunquam peribit. Saint Bernard, saint Bonaventure et surtout saint Alphonse de Liguori, sont largement mis à contribution. Le but de l'auteur n'étant autre que de fortifier la confiance en la Vierge Marie, il ne pouvait puiser à de meilleures sources pour glorifier l'admirable puissance d'intercession de la Sainte Mère de Dieu. F. G.

Ils sont sans excuse les Inobservants du « mot d'ordre » sur le Tiers-Ordre, par l'abbé Auguste DELASSUS, à Boulogne-sur-Mer. — (Toulouse, Bureaux des *Voix franciscaines,* 10, Rue Sainte-Anne. 1911. — Prix : 0 fr. 40.)

Arrivera-t-on enfin à faire comprendre en France, les enseignements pontificaux sur le Tiers-Ordre franciscain ? M. l'abbé Delassus, en tous cas, n'aura aucun reproche à s'adresser si l'humble saint François ne voit pas davantage le nombre de ses fils augmenter dans le monde. De nombreux tracts franciscains sont déjà sortis de sa plume. En quelques pages, il montre aujourd'hui qu' « Ils sont sans sans excuse, les Inobservants du *mot d'ordre* sur le Tiers-Ordre. Ils sont « sans excuse devant Dieu et devant les hommes », parce que 1° le Pape a donné le *mot d'ordre* du Tiers-Ordre ; 2° les évêques ont transmis ce *mot d'ordre ;* 3° tous les Saints de notre temps l'ont recommandé ; 4° tous les bons prêtres y ont travaillé etc., etc. et l'auteur développe dix-neuf raisons de son affirmation. Puissent tous les prêtres zélés comprendre, comme M. l'abbé Delassus, que l' « œuvre sacerdotale la plus urgente, c'est de refaire de véritables chrétiens vivant conformément au Saint Évangile, et, par ce moyen, faisant leur salut ». FR. G.

Saint François d'Assise révélé dans l'Imitation de J.-C. — (Du même auteur, même libraire, même prix.)

L'amour de Saint-François a conduit M. Delassus dans tout le cours de cette étude vraiment franciscaine, page par page, chapitre par chapitre M. D. expose sa thèse qui englobe toute la vie de François. Le premier livre de l'imitation nous révèle le *changement de vie* de François ; le second, *sa vie nouvelle*, le troisième, *sa vie surnaturelle*, le quatrième enfin nous révèle *sa vie divine.* Voilà qui est clairement posé. L'auteur faisant allusion à la vision de saint François au sujet de la composition de la Règle franciscaine. termine aussi son opuscule. A mon tour j'ai

Digitized by Google

recueilli toutes les sentences de l'Imitation comme des miettes de pain et, après en avoir fait une sorte d'hostie, je l'ai fixée dans cet opuscule comme dans un réflecteur pour dire aux chrétiens : si l'Évangile est l'ostensoir de J.-C., l'Imitation est l'ostensoir de saint François d'Assise.

Je pense que l'ambition de M. D. n'a pas été d'établir une thèse irréfragable, mais de composer une œuvre capable de porter à la piété. Dans ce cas il a réussi. F. G.

ÉDUCATION

Le droit des familles vis-à-vis de l'État en matière d'enseignement et d'éducation, par M. l'abbé Dehove, *Professeur de Philosophie à l'Université Catholique de Lille.*

Cette brochure, on la voudrait voir devenir populaire, tant elle a de clarté, de précision et de force, tant elle est nécessaire et donne le dernier mot sur le droit des familles mis en face de la tyrannie de l'État. C'est l'œuvre à la fois courte et pleine, bien nourrie du jeune professeur de philosophie de notre Université catholique de Lille, le successeur de M. de Margerie, l'Élisée au quel Élie a laissé son manteau. C'est de la logique serrée, sans raideur dans les plis du raisonnement, de la raison achevée par le cœur, un cœur animé par la foi.

Qu'est-ce que l'État ? Qui l'a fait croître ? C'est la nécessité, pour les individus, incapables de se procurer, dans leur isolement, le bonheur temporel auquel ils aspirent, de s'associer pour réaliser le bien commun de la cité.

L'État, « c'est un complément réel apporté à l'initiative privée ». La fin de sa puissance législative civile, « c'est le bonheur de la communauté humaine parfaite et des individus, en tant que membre d'une communauté », de façon qu'ils vivent dans la paix et la justice ; qu'ils jouissent, en quantité suffisante, des biens qui se rapportent à l'entretien et au bien-être de la vie corporelle, et que fleurissent dans l'État les bonnes mœurs, indispensables à sa prospérité ainsi qu'à la conservation de la vie humaine.

Est-ce à dire que, pour atteindre cette fin, l'État doive absorber les individus, jusqu'à les priver de toute liberté ? Ce serait absurde, même un véritable homicide, comme si, pour pacifier le corps humain, il fallait supprimer les battements du cœur. Ce serait encore une contradiction flagrante avec l'origine de l'État social, constitué non pour suppléer l'individu, mais seulement le compléter, là où les ressources peuvent lui manquer, dans la recherche de son idéal. Il y a des orphelins et des fils de pères indignes. L'État, en se chargeant de les élever comme il faut, ne saurait être traité d'usurpateur.

Mais au-dessus des droits de l'État limités en somme, à l'intérêt général de la communauté et qu'il tient d'une sorte de délégation des individus réunis en société, planent les droits, antérieurs à ceux de l'État, autrement sacrés, de la famille et des pères de famille.

C'est une erreur grave et trop vulgairement répandue de croire que la liberté d'enseignement est une concession de l'État dont nous devons être reconnaissants. Non, c'est un droit naturel et primordial « de la famille ». Plus que cela, c'est un devoir essentiel ; c'est le prolongement nécessaire de cette sublime fonction qui s'appelle « la paternité ».

Qu'il s'agisse de former l'homme, un homme capable d'atteindre sa desti

Digitized by Google

née terrestre, et par delà, sa fin éternelle, l'État n'a rien à y voir. C'est « le bien privé ». Sans doute, s'il est question de former le citoyen pour le « bien public », l'intervention de l'État peut paraître légitime. Mais son droit ne s'exercera « que dans la protection de l'ordre public ». C'est un droit de surveillance.

« Il veillera à ce que rien ne soit enseigné aux enfants qui les mette directement en péril d'entendre toute doctrine qui irait à ébranler les bases mêmes de la société, en un mot, le minimum des vérités fondamentales ».

Ce contrôle appliqué « en toute justice et équité », c'est un droit imprescriptible.

L'État peut et doit encore « favoriser l'initiative privée, encourager les lettres et les sciences », fonder des académies, même « ouvrir des écoles », disons mieux, « les proposer sans les imposer ». C'est ce que n'ont pas compris nos Jacobins qui ont élevé, par force, des centaines de palais pour y ruiner l'âme de nos enfants et nos finances.

Mais si les droits des pères de famille, au point de vue naturel, sont supérieurs à ceux de l'État, que dire de la « paternité, de la maternité spirituelle et surnaturelle, dont l'Église est investie, de par Dieu, sur toutes les âmes rachetées par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! »

« Ce pouvoir d'enseignement qui fait défaut à l'État comme tel, même dans l'ordre des connaissances purement humaines, l'Église, elle, l'a précisément reçu de son divin fondateur, en tout ce qui se rapporte à la vérité révélée avec toutes les applications pratiques que celle-ci entraîne pour employer la formule consacrée des théologiens, en ce qui concerne la foi et les mœurs, sans qu'aucune puissance humaine enchaîne jamais sur ses lèvres cette parole de vie.

« De l'ordre naturel nous sommes passés à l'ordre surnaturel. Or, Jésus-Christ constituant le sacrement du mariage a pris possession de la famille ; il a, d'une certaine manière, fait des époux dont il sanctifie l'union ses propres ministres et les auxiliaires de l'Église à l'égard de leurs enfants. Voilà pourquoi, lorsqu'ils les présentent au baptême, les parents les reçoivent de l'Église avec la charge de pourvoir, sous le contrôle de l'Église même, à leur éducation chrétienne. Et ainsi cette éducation surnaturelle elle-même, qui appartient premièrement à l'église, appartient-elle aussi aux parents, à titre secondaire sans doute, mais pourtant essentiel.

« Et moins que jamais, quand Dieu et l'Église se mettent ainsi de moitié avec les parents dans les prérogatives qu'ils tiennent de leurs augustes fonctions de père et de mère, il n'appartient à personne d'y porter atteinte ».

Leur droit est double, naturel et surnaturel. Le sacrement ajoute à la nature une force invincible.

« Qui s'y frotte s'y pique », dit la devise lorraine. La France Maçonnique sectaire pourrait même y trouver une mortelle blessure.

Mais les parents, à cette époque de neurasthénie universelle, capituleront-ils devant la force brutale victorieuse du droit ? Et livreront-ils leurs enfants à Satan, comme Bazaine livra Metz à la Prusse ? Il faudrait croire alors que l'âme de la France serait morte décidément : cette âme tant de fois mourante, tant de fois ressuscitée, et qui, dans ses réveils héroïques, donne le branle à l'univers.

Digitized by Google

Et M. le professeur Dehove de répondre éloquemment :

« Ce n'est pas pour rien que quinze siècles de christianisme ont passé sur l'âme française : on a beau faire, de haut en bas comme de bas en haut, on ne réussira jamais à les effacer de notre histoire. Et, Dieu merci, il en reste encore quelque chose, il en reste même beaucoup : et c'est à nous de savoir en profiter, c'est à nous de faire vibrer cette vieille fibre catholique et chrétienne qu'on n'arrachera jamais du cœur de la France baptisée à Reims et fille ainée de l'Église... »

Il est temps que le Dieu-État, ce monstre qui nous dévore corps et âme jusqu'à la moelle, fasse place à l'État de Dieu. Il est temps qu'un nouvel affranchissement des communes restitue aux municipalités avilies et asservies la liberté de se gouverner, sans qu'un préfet, plus ou moins ridicule, mette le doigt dans leurs affaires. Il est temps qu'à la famille, aux parents, soit réservé le droit de choisir l'instituteur et l'éducateur de leurs enfants, leur sang, leur chair, leurs os, leur inaliénable propriété, après Dieu. Le ciel ne ferait qu'y gagner ; j'en ai la confiance.

C'est dans l'air, en attendant mieux, quand la France ayant vomi son bâillon respirera enfin dans la liberté. A. CHARAUX.

***

J'aurais voulu pouvoir disposer de plusieurs pages pour signaler ici, avec toute l'ampleur qu'elle mérite une, initiative dont la Belgique est le théâtre. Il s'agit du récent Congrès de la *Restauration de la vie chrétienne dans la famille* — tenu à Maredsous en septembre dernier.

L'année dernière avait lieu à Bruxelles le 3e congrès international de l'Éducation familiale. International, sous la présidence du Gouvernement, il devait être neutre, et par conséquent ne pouvait toucher au cœur même de la question.

Les catholiques cette année, grâce à l'initiative de M. le Comte de Villermont, ont voulu reprendre le même sujet, mais à son véritable point de vue, à la lumière des enseignements de la foi et des expériences de la religion. Ce fut un véritable succès : la bonne organisation du Congrès, la valeur des rapports, l'attention sympathique d'une foule énorme d'assistants, prêtres et laïques : hommes, dames et jeunes filles, sous les somptueuses voûtes de la grandiose et hospitalière abbaye de Maredsous, rien n'y manquait.

J'ai sous les yeux le volume des rapports présentés au Congrès : c'est une véritable Somme où est traité, assez souvent avec le plus grand bonheur, par des spécialistes en la matière, tout ce qui se rapporte, de près ou de loin, à l'éducation.

Les réunions avaient été divisées en trois sections. La première eut à étudier les principes directeurs, les éducateurs, les méthodes et les applications à des cas particuliers ; — la deuxième section traita de l'éducation de la jeunesse et des œuvres post-scolaires, des étudiants en vacances, des sociétés d'action et de propagande, des patronages ; — à la troisième section étaient réservés : la documentation et la presse, les questions touchant les fiancés, la famille elle-même, ses traditions et la vieillesse, enfin quelques sujets spéciaux : l'exode rural, l'action populaire internationale et l'alcoolisme.

L'impression générale qui se dégage de la lecture de tous ces rapports — car

Digitized by Google

il nous est impossible d'entrer dans le détail de leur contenu, — c'est la manière pratique, surnaturelle, actuelle sous laquelle les problèmes ont été considérés et étudiés. On y sent le souci manifeste de faire sortir de l'ornière de routine et d'indolence notre société contemporaine qui s'en va à la ruine pour n'avoir pas compris le rôle capital de l'éducation. La jeunesse se jette dans le mariage à la légère et sans conscience des responsabilités et des charges futures, trop souvent, hélas ! après des atteintes graves faites à la virginité ; et tout cela, la plupart du temps, de la faute des parents qui n'ont pas compris l'importance de l'éducation professionnelle pour leurs enfants, et ont omis, par fausse pruderie, de les initier aux secrets de la vie et de les prémunir par la vigilance et les conseils, contre les dangers de l'impureté.

Mariés, les jeunes gens sont inexperts en l'art de la formation physique et morale des enfants que la Providence leur octroie. Enfants gâtés, sans respect, sans force morale, avec une instruction religieuse insuffisante, comment comprendront-ils la vie ?

Oui, il était bon d'attirer l'attention des parents sur toutes ces questions, de leur demander de se tenir au courant des problèmes d'éducation par la réflexion, la lecture de livres, brochures et tracts sur le sujet, de leur faire comprendre enfin que la *restauration de la vie chrétienne dans la famille* est la base de tout l'édifice social et sera le remède de bien des maux.

J'espère que le présent volume de rapports sera mis dans le commerce. Il portera au loin des leçons fécondes, espérons-le. J. D.

APOLOGÉTIQUE

1. *Généralités.* — En 1870, l'illustre historien, Comte de Champagny, publiait un livre apologétique qui eut un assez grand succès : **Le chemin de la vérité.** Monseigneur Dupanloup lui en écrivait : « Bien que votre livre soit court, il y a au fond, dans ces excellentes pages, toute une vraie et solide démonstration du Catholicisme. Dieu doit nous avoir donné une religion : le Christianisme seul offre le caractère d'une religion divine : parmi les diverses communions chrétiennes, il n'y a que le Catholicisme qui soit le véritable et complet Christianisme ; telles sont les trois thèses que vous avez entrepris de démontrer, et qui n'en font qu'une ; et le mérite spéciale du genre de preuve que vous avez adopté, c'est d'être simple, pris de la nature même de l'homme, de ses aspirations les plus intimes, des besoins de son esprit et de son cœur, et de l'idée que tous nous nous faisons, par la seule rectitude du sens commun, de ce que doit être une religion émanée de Dieu. » C'est cet ouvrage que la maison Téqui vient de rééditer, après l'avoir corrigé et augmenté, en un in-12 de 264 pp. 2 fr. Le livre de M. de Champagny était excellent en 1870, il l'est encore aujourd'hui ; la vérité n'a pas changé, ni non plus les attaques que l'on formule contre elle.

Des avenues, nous entrons dans le cœur même de la religion, avec le nouveau et très suggestif volume de M. l'abbé Pierre Lelièvre : **La Religion de Jésus d'après l'Évangile** (in-12 de 280 pp., 3 fr. 50. — Perrin, Paris).

Il ne me souvient pas d'avoir rencontré d'essai de ce genre : faire ressortir de l'Évangile, — c'est-à-dire de la vie et des enseignements de Jésus, —

Digitized by Google

ce qui constitue la Religion chrétienne, au moins dans ses lignes fondamentales et essentielles. L'auteur expose lui-même en quelques lignes tout son plan : « Le plus important problème à résoudre, pour l'homme, est celui qui le comprend lui-même et le conduit de ses origines à sa destinée. A qui l'interroge, l'Évangile répond : La vie est un don de Dieu, notre Père. (*Paternité de Dieu*). Elle se déroule sur un plan, qui n'est pas le monde, donc invisible et surnaturel, où la foi est son introductrice (*la vie surnaturelle — le royaume des cieux*). Sa loi est l'amour *(nouveau et suprême commandement — tu aimeras le Seigneur ton Dieu — et le prochain comme toi-même — là sont renfermés la loi et les Prophètes*). Sa perfection dans la plénitude a été réalisée par Jésus-Christ (*personnalité de Jésus*). L'homme uni à Jésus, atteint la vie éternelle *(l'Église, — la communion éternelle en Jésus-Christ*). La connaissance approfondie qu'a M. Lelièvre de l'Évangile lui permet de l'utiliser de la manière la plus heureuse et décisive à la pleine mise en relief des idées exposées plus haut. On est sous le charme à la lecture de ces pages, tant nous apparaissent, dans une radieuse clarté, la vérité religieuse et la loi de la vie.

2. *Pour la Jeunesse.* — En un petit in-32 de 330 pp., 1 fr. la Maison Téqui offre à la jeunesse un charmant opuscule groupant ensemble : **La Religion démontrée à la Jeunesse** par J. Balmès, **Un abrégé d'histoire Sainte** de Bossuet, et le **Guide de la Jeunesse** par l'abbé De Lamennais, le tout suivi de diverses prières. C'est la quinzième édition ; on connait les auteurs.

En adaptant de l'allemand l'ouvrage du Chanoine Willhem Meyer, pour le mettre à la portée des étudiants français, sous le titre : **Le problème religieux et moral**, (in-12 de 140 pp., Aubanel, Avignon). M. l'abbé L. Douadicq n'a eu d'autre prétention que d'offrir à la jeunesse cultivée les données essentielle de la religion, « des points de repère », « des jalons bien plantés de distance en distance » pour indiquer la route au milieu des opinions contradictoires qui se partagent le monde.

Dans un élégant opuscule, **Sois chaste**, in-32 de 123 pp., (0 fr. 60, chez l'auteur à l'Institution Saint-Jean de Saint-Quentin), M. l'abbé *Th. Dequin*, avec beaucoup de tact, a groupé les meilleures pages des auteurs qui ont écrit sur le sujet, les reliant lui-même et les complétant, pour faire comme un petit traité de la pureté, à l'usage des jeunes gens.

La nouvelle plaquette du P. Lintelo, **Catéchisme et Communion fréquente,** (in-8 de 64 pp. La Chapelle-Montligeon, Orne), n'est pas un commentaire du Décret *Quam singulari,* mais une mise au point sur la manière de faciliter l'intruction des enfants. Et la manière de réussir, dit l'auteur, c'est l'instruction catéchistique et l'usage de la communion fréquente. L'enfant est d'autant mieux disposé à comprendre et à savourer les vérités religieuses qu'il est plus pieux. Et quel meilleur auxiliaire pour le développement de cette piété que la communion quotidienne. Le P. Lintelo met très bien en relief tout cela ; il termine en indiquant quelques moyens pour réussir dans ce genre d'apostolat et en citant des exemples

Digitized by Google

de ce qui se fait en ce même ordre d'idée dans une grande ville et dans une paroisse rurale.

Monseigneur CHOLLET dans son nouveau volume **Les Enfants — Questions du temps présent** (in-12 de 213 pp., Lethielleux, Paris) réunit une série de documents publiés ailleurs, ils sont d'une grande précision théologique. Tout d'abord une étude sur la responsabilité morale de l'enfant, dont l'autonomie grandit au milieu des autorités qui l'entourent et des providences qui le protègent et le forment ; puis, une autre étude sur les droits des parents, de l'Église et de l'État à l'égard de l'enfant ; enfin deux lettres pastorales relatives au Décret *Quam singulari*, dans lesquelles sont envisagés les devoirs des parents et des enfants en face de l'Église et de l'école. Le texte du décret et celui d'une récente réponse de la secrétairerie d'État terminent ce petit livre. P. du F.

HAGIOGRAPHIE

Life of Saint Lawrence of Brindisi, Apostle and Diplomat, 69, FATHER ANTHONY BRENNAN, O. S. F. C. — (London, Washbourne, 1911. — In-8 pages 279.)

On peut, à notre avis, soutenir cette thèse que les Saints — les Saints canonisés par l'Église Romaine, — sont tous des grands hommes. Tous, en effet, sans parler des trois vertus théologales qui unissent l'âme à Dieu, ont pratiqué en héros les quatre principales vertus qui réglent les affaires humaines : la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance. Tous sont grands parce que tous, fidèles à la grâce du Christ, ont su porter au maximum de leur perfection la nature, le caractère, le talent qu'ils ont reçus de Dieu. Ils sont, dans l'ordre moral, la fleur et la couronne de l'humanité. Tous cependant, dans l'histoire telle que les hommes l'écrivent, ne passent pas sous l'arc de triomphe de la célébrité. Cet honneur est réservé à ceux dont les œuvres et les travaux vont manifestement et directement à promouvoir le bien général de tous. Et ce fut le cas du magnanime saint Laurent de Brindes.

Béatifié par le Pape Pie VI, le 18 janvier 1783, canonisé par le Pape Léon XIII, le 8 décembre 1881, son éminente sainteté n'est pas discutable. Il a appartenu à Jésus-Christ, et tout entier, et toute sa vie, sans mélange, sans éclipse. Mais c'est aussi un grand homme qui fait figure dans l'histoire générale. Doué par Dieu des plus riches dons de la nature, cultivé et développé par une étude constante, saint Laurent de Brindes fut, dans les mains de l'Église Catholique, un puissant instrument d'action. C'est un apôtre de l'Évangile, comme ses frères aînés, saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistran, saint Jacques de la Marche, le Bienheureux Bernardin de Feltre et toute cette brillante pléiade de Frères-Mineurs de l'Observance qui, au XVe siècle, mirent au service du pouvoir central de l'Église tant de talent, de zèle et de sainteté ! Il évangélise, avec un succès incroyable, les villes d'Italie, Venise, Mantoue, Gênes, Rome. Il fonde dans l'Empire, les couvents de Vienne, de Prague, de Gratz. Il dispute contre les Huguenots et publiquement les réduit au silence ; il console, par sa science et son éloquence, les catholiques enthousiasmés. Conseiller des grands, il assiste les Nonces apostoliques dans

Digitized by Google

leur haute et délicate mission. Il prêche aux Israëlites, comme un autre saint Paul, et argumente sur l'Hébreu avec les Rabbins.

En ces jours-là, la chrétienté n'était guère en paix. Les Protestants, conspirateurs politiques autant que sectaires religieux, s'agitent en Allemagne, troublent la Bohême, menacent l'Italie. Laurent de Brindes veut élever contre eux une grande muraille qui arrête leurs progrès et, à l'Union protestante, il oppose la Ligue catholique. Sans doute, Notre-Seigneur, aux jours de sa Passion, a dit devant le procurateur civil Ponce Pilate : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » (Jean, XVIII, 36.) Mais jamais les chrétiens n'ont conclu de cette parole qu'ils étaient condamnés pour toujours par Dieu même, à vivre sur cette terre en esclaves et en ilotes. Or, à cette époque, c'est par la politique et la guerre que le protestantisme, comme un fléau dévastateur, étendait ses ravages en Europe. Il était donc grand temps pour les Chefs d'État catholiques de s'unir étroitement afin de repousser par les mêmes armes l'injuste agression des religionnaires. La Ligue catholique fondée, la direction générale en fut confiée au duc Maximilien de Bavière et saint Laurent de Brindes fut député à la cour du Roi catholique d'Espagne, Philippe III, afin d'obtenir son adhésion.

En même temps, saint Laurent de Brindes joignait aux travaux de la diplomatie, les efforts de la prédication au peuple. Il prêchait en Italien, en Français, en Allemand, en Espagnol. Sans ménagement pour personne, il annonçait la Loi de Dieu et flétrissait du haut de la chaire ces faiblesses coupables des princes qui attirent du Ciel la foudre sur les peuples. L'Esprit de Dieu était avec lui, et, sous ses bénédictions, les malades recouvraient la santé. C'était un thaumaturge.

L'Ordre des Frères-Mineurs Capucins n'ignora pas un instant le trésor que la Providence lui avait confié en lui donnant Laurent et, il sut, en l'élevant aux prélatures, lui fournir l'occasion d'employer ses talents et d'exercer ses vertus pour le bien du plus grand nombre. Lecteur de Théologie et d'Écriture Sainte, Gardien du Couvent de Venise, de Gênes, cinq fois Définiteur général, puis Supérieur Général, saint Laurent de Brindes se dépensa sans compter pour ses frères et son Ordre. Il établit les Frères-Mineurs Capucins dans l'Empire, nous l'avons dit plus haut, — et des trois couvents qu'il fonda sont sorties trois provinces séraphiques aujourd'hui encore très prospères : la Bohême-Moravie, l'Autriche-Hongrie et la Styrie. Lors de sa première ambassade auprès de la Cour de Madrid, sur la demande du Père Général, il mit à profit les bonnes dispositions du Roi Philippe III à son endroit pour introduire l'Ordre en Castille.

Comme autrefois saint Jean de Capistran, à Belgrade, comme plus tard le Vénérable Marc d'Aviano à Vienne, cet illustre Franciscain combattit, la Croix de Jésus à la main, au front de l'armée catholique, contre les hordes musulmanes. Spectacle grandiose que cette lutte de trois siècles et demi de la Rome papale, reine des peuples, contre l'Orient islamisé ! Vingt fois la République chrétienne est envahie et parait sur le point de succomber, vingt fois le Ciel protège le peuple de Dieu, et les légions du faux prophète reculent pulvérisées. Les fêtes liturgiques de la Transfiguration de Notre-Seigneur, du Saint Rosaire, du Saint Nom de Marie sont autant d'anniversaires qui rappellent, au calendrier romain, les magnifiques victoires des soldats du Christ sur l'Islam et sa barbarie. Or, le Pape Clément VIII occupait,

Digitized by Google

à Rome, le siège de Saint Pierre, et le Sultan Mahomet III régnait à Stamboul, lorsque le général turc Méhémet Pacha rencontra en Hongrie l'armée impériale commandée par l'Archiduc Mathias. Saint Laurent de Brindes, chapelain militaire en chef des troupes catholiques, prit part à l'action. Appelé au conseil de guerre, il opta, contre l'avis général des officiers, pour la bataille, en dépit de l'infériorité numérique des chrétiens. On le vit ensuite au front de l'armée, fidèle à sa parole, entraîner à la victoire, par ses discours et son exemple, soldats et capitaines. Ce jours-là, 20.000 chrétiens défirent complètement 80.000 Musulmans. (Octobre 1601.) Le duc de Mercœur, Phillippe-Emmanuel de Lorraine, accouru de France avec une brigade de cavalerie levée à ses frais, rendit plus tard témoignage, dans une visite à nos Pères de Vienne, à l'efficacité de l'aide morale que l'armée chrétienne avait trouvée dans le courage, l'intrépidité et la confiance en Dieu de l'illustre franciscain.

La mort de saint Laurent fut digne d'une carrière dévouée au bien public. Il s'éteignit à Lisbonne, le 22 juillet 1619, au cours d'une ambassade que les représentants du peuple napolitain avaient accréditée en sa personne auprès du Roi des Deux-Siciles, Philippe III d'Espagne. Naples alors était détestablement administrée par le Vice-Roi Osuna, et Laurent de Brindes, par charité pour ses compatriotes, avait accepté de porter à la Cour d'Espagne les doléances des Napolitains.

Saint Laurent de Brindes avait 60 ans, jour pour jour, lorsque son âme, pleine de mérites, paru devant Dieu. Enrôlé à 16 ans dans la milice séraphique, il avait 44 ans durant, vaillamment servi l'Église Romaine et la chrétienté.

Saint Laurent de Brindes est le titulaire liturgique de la Curie Généralice des Frères-Mineurs Capucins et de leur Collège international, à Rome. Il est aussi le patron céleste de la province capucine d'Angleterre. Aussi le R. Père Antoine a-t-il dédié son livre aux Pères et Frères de cette province. Nul doute que la vie du grand Italien ne soit bien accueillie dans les cloîtres franciscains de langue anglaise, nul doute que les catholiques n'y trouvent avec d'utiles leçons d'histoire, l'édification et la consolation que s'est proposé le pieux auteur. Il a utilisé, pour composer son livre, les vies italienne, française, allemande antérieures ; il a consulté les archives du Vatican ; les Analecta de l'Ordre lui ont fourni quelques documents précieux, et, en vingt-sept chapitres bien agencés, il a su nous donner un portrait fort suggestif de son admirable héros. Saint Laurent de Brindes priez pour les Pères Anglais et la chrétienté tout entière. Fr. Grégoire de Tours.

BIOGRAPHIE

Le P. Ollivier (1835-1910). *Notes et souvenirs,* par le P. Rouillon, O. P. 1 vol. de 208 pages. — Paris, Lethielleux. — 1911.

« Ce n'est pas une biographie, à proprement parler, que nous confions aujourd'hui à la bienveillance du public, mais plutôt quelques notes, sans prétention littéraire, et hâtivement rédigées pour répondre à l'impatience de notre piété filiale envers le P. Ollivier, et apporter quelque consolation à ceux qui le pleurent ».

Ces notes, dont l'auteur a voulu faire un hommage filial seront lues avec grand plaisir par tous ceux qui ont connu le P. Ollivier, ou qui l' ontseule-

Digitized by Google

ment entrevu et tous s'accorderont, j'en suis sûr, à reconnaître dans la mesure de leur expérience personnelle, l'exactitude du portrait et la justesse des appréciations élogieuses décernées au caractère, au talent, à la vertu de l'illustre religieux.

S'il nous est permis d'apporter un souvenir personnel, il y a quatre ans, à cette date, nous avions le bonheur de posséder, parmi nous, pour quelques heures, le T. R. P. Ollivier. Il avait aimablement accepté de prêcher la prise d'habit d'un de ses compatriotes. Tous ses auditeurs ont gardé le souvenir de cette pensée puissante et si profondément religieuse, de cette parole chaude et débordante de vie. A voir et à entendre le P. Ollivier on eût difficilement pu croire à l'âge avancé de l'orateur et à l'écrasant labeur de ses quarante années d'apostolat. On n'a pas oublié non plus l'impression que fit sur tous le religieux, ni le charme de cette conversation qui dégageait un si vif intérêt et puisait, avec tant d'agrément, dans le riche trésor d'une mémoire étonnamment remplie et variée.

Du merveilleux orateur que fut le P. Ollivier et de cette nature si bien douée, il restera malheureusement trop peu de chose dans les ouvrages écrits qu'il a publiés. Il vivra du moins dans le souvenir reconnaissant de tous ceux, et ils sont nombreux, qui l'ont entendu et approché ; et plus d'un, cherchant à se présenter un modèle accompli de l'orateur chrétien, réveillera en lui les échos de cette parole ardente et évoquera, du fond de sa pensée, cette puissante personnalité.

Fr. Hugues.

LITTÉRATURE ET ARTS

Les Heures Sereines, *Poésies* (228p.) par Melle Élise Tichon. T. O. — Jacques Godenne, 17-19, rue de Bruxelles, Namur ; 3 frs 50, par douzaine, 1 fr. 75.

L'ouvrage se divise en trois parties d'inégale étendue : I. *Tout mon cœur.* II. *Ciel et terre.* III. *Le triomphe eucharistique.*

Heures Sereines ! Le titre est bien choisi. La préface, un peu belliqueuse, du Dr Valentin, par un contraste piquant, nous fait mieux goûter le charme de cette sérénité.

Dans ces poésies qui s'échelonnent, pour ainsi dire, au cours des saisons, rayonne l'enthousiasme juvénile d'une poétesse joliment douée. Le lecteur sera sensible à la sincérité profonde qu'expriment ces vers. La forme est d'une pureté sans prétention. L'inspiration personnelle ne s'est point laissé duper ni séduire par l'apprêt laborieux des ciseleurs à froid, dont les poèmes ont la beauté sans parfum des fleurs artificielles.

Ces confidences, faites je dirais presque à voix basse, chantent les choses de tous les jours, l'intimité du foyer, la mélancolie des lointains souvenirs, la douceur de l'amitié, la poésie du sol natal.

La foi chrétienne, ingénieuse à saisir toutes les harmonies de l'âme avec la nature, domine ces tableaux champêtres, — comme au dessus de nos plaines se profile, débonnaire et grave, la silhouette des clochers wallons. Nous revoyons

la maison familière
Où la main du bonheur pendit la crémaillère
A l'ombre du clocher, dans la paix des hameaux.

Digitized by Google

Cette poésie simple est souvent plus prenante que les œuvres des « gens de métier », dont la seule gloire est de vaincre les difficultés du nombre et de la rime. Le souci littéraire n'entrave pas l'élan du cœur. La source divine s'échappe au dehors avec l'allure tranquille d'une âme sans détours. N'est-ce pas ce qui assure à la poétesse chrétienne mieux que l'hommage dû au talent, mieux que les couronnes tressées par l'académie : les respectueuses sympathies de ceux que son livre a touchés ?

Bien que dans ces poésies intimes de femme, il ne nous déplaise pas que les aveux aient leurs réticences et je ne sais quoi d'inachevé, nous demanderions à l'auteur de ne pas se laisser retenir par des scrupules excessifs. Un dessin plus ferme, une langue plus nerveuse, un mouvement plus rapide lui feront brûler maintes étapes dans son acheminement vers ce terme entrevu de pleine maîtrise auquel, suivant la prédiction du *Patriote*, nous la verrons atteindre. Dans ce travail de perfectionnement disparaitront quelques négligences qu'un puriste, ami de prosodie sévère, pourrait relever dans l'œuvre actuelle.

Si maintenant il fallait marquer une préférence pour l'une ou l'autre partie des *Heures Sereines*, il semble qu'on pourrait l'accorder à celle qui a pour titre « Tout mon cœur », — poésies pures et sans fard, qui développent leur thème sur un mode personnel. Une âme distinguée s'y révèle et nous apparaît comme un vivant miroir où se confond, avec le monde extérieur aux reflets mobiles, le monde divin qui l'éclaire.

Nous ne pouvons prendre congé de cette muse religieuse sans nous rappeler le sonnet à sainte Élisabeth et

Sans que nos âmes soient dans l'amour retrempées
Au mystique parfum
Des roses, fleurs du Ciel, de sa mante échappées.

Fr. Engelbert.

D'Amsterdam à l'Ile de Marken par Henri Maho — (Bruxelles, Bieleveld, 3 fr. 50.)

M. Louis Wilmet, dans une jolie préface, explique le bonheur du globe-trotter a repasser au coin du feu dans sa retraite, les péripéties de ses voyages et de revoir en esprit, les sites, les gens, les scènes qui au cours de ses pérégrinations ont surgi devant ses yeux. Ce sentiment a poussé M. l'Abbé Maho à nous donner le récit d'une tournée au pays des moulins à vent, des paisibles canaux et des verts pâturages, et personne ne regrettera d'avoir ouvert son livre si joliment illustré.

La Hollande est un pays infiniment intéressant à étudier comme tous les pays qui ont gardé intactes leur physionomie propre, leur originalité nationale et leurs mœurs antiques. Les lecteurs qui ont vu la Hollande la verront de nouveau revivre en lisant le livre de M. Maho et ceux qui n'ont pas eu cette bonne chance apprendront à la connaître dans son aspect le plus pittoresque.

Mavil.

L'Alliance des Maisons d'Éducation a demandé il y a deux ans à M. René Bazin de composer un livre de lecture courante à l'usage de la jeunesse des écoles ; il l'a fait : c'est **La douce France** (en deux éditions, l'une de luxe à 3 francs et l'autre populaire à 0,75, chez de Gigord, Paris). Le livre est

Digitized by Google

beau. patriotique, moral, religieux ; c'est l'âme de la France qui passe en toutes ces pages. Peut-être nos petits écoliers balbutieront-ils quelquefois des phrases qu'ils n'auront pas très bien comprises. Mais le livre restera au foyer après l'école ; et grandissant, l'enfant reviendra au livre de ses premières années, pour en savourer tous les parfums et raviver son amour envers la douce France. J. D.

Le **Signe de Croix,** drame chrétien en trois actes pas Henri Baju. — Prix : 1 fr. — (René Haton, éditeur, 35 rue Bonaparte, Paris.)

Petit drame d'une inspiration très élevée mais d'une facture un peu trop simpliste.

La pièce de M. Le Roy-Villars, **Une nuit d'Alsace,** épisode dramatique en deux actes (même éditeur, même prix) est supérieure à la précédente sinon comme inspiration du moins comme valeur scénique. Un peu trop de romantisme cependant et pas tout à fait assez de vraisemblance.

Suivant un procédé cher à M. Le Roy-Villars, **Le Cœur de Suzel,** (même auteur, même éditeur, même prix) n'est que l'adaptation pour jeunes filles de *Une nuit d'Alsace.* Le pathétique y gagne mais la vraisemblance... hum ! Néanmoins ces deux petits drames figureront avantageusement au programme des œuvres de jeunesse.

Il en va de même de **Vous ou moi,** scène en un acte (prix : 0 fr. 75, même éditeur), de **Un déjeûner historique,** scène en un acte (1 fr. même éditeur), et de **Nuit d'empereur,** drame en deux actes. (1 fr. 50 même éditeur.)

Les deux premières de ces trois pièces, qui ont pour auteur M. Carlos Ollivet, sont des épisodes semi-historiques ou pseudo-historiques de la vie du bon roi Henri IV. Elles ne manquent pas de gaieté.

Le sujet de la troisième a été emprunté aux mémoires du général Marlet. La mise à la scène n'en est qu'à demi-réussie.

M. Paul Janot a des visées plus hautes que les auteurs dont les œuvres viennent d'être appréciées ; il entend réaliser ce qu'il appelle *le théâtre chrétien.* Dans ce but, et sous ce titre, il publie chez Bloud et Cie, 7, Place Saint-Sulpice, Paris, quatre pièces réunies en un volume : **Au clocher ! Magnificat. — L'Ange de Noël. — Chez Pilate.**

Ces quatre pièces, d'ailleurs très modernes et comportant des personnages de l'un et de l'autre sexe, n'ont rien du *mystère,* ou de la *Pièce de Patronage.* L'auteur le déclare dans une préface qui gagnerait à être plus modeste.

Est-ce à dire qu'elles réalisent le type idéal du drame chrétien ? Il est permis d'en douter. Elles renferment de beaux sentiments, présentent de l'intérêt, sont écrites dans une langue énergique, parfois puissante, voire même réaliste à l'occasion, mais elles trahissent une inexpérience fâcheuse des choses de la scène.

Le théâtre doit être, d'après M. Janot : « de la vie : le fait tragique ou comique de chaque jour, regardé du point de vue chrétien. » Rien de plus juste, malheureusement la vie comporte peu de conversions aussi rapides que celle de l'instituteur anticlérical et antimilitariste de *Au Clocher* ; les vocations

Digitized by Google

religieuses ne s'y font et ne s'y défont point avec autant d'aimable désinvolture que dans *Magnificat*, enfin c'est seulement au sein des tribunaux de Courteline qu'on trouve, même de nos jours, des juges armés du paradoxe comme le Président de *chez Pilate*.

Avant toutes choses, le théâtre à besoin d'être vraisemblable et les meilleurs intentions risquent fort de demeurer stériles quand elles n'ont à leur service qu'une connaissance par trop rudimentaire de l'art scénique et de ses exigences.

Ces remarques ne doivent pas cependant décourager M. Janot. Elles sont seulement faites pour lui rappeler que le côté *métier* ne saurait être négligé dans l'œuvre dramatique Qu'il y prenne garde en composant les nouvelles pièces dont il annonce la prochaine publication et il aura des chances sérieuses d'atteindre son but — but louable entre tous — en nous dotant enfin d'un théâtre chrétien. F. H.

La musique d'église. — *Études historiques, esthétiques et pratiques*, par Amédée Gastoué. — (Lyon, Janin frères. — In-8° de 283 pages. Prix : 4 fr.)

La matière des études contenues dans ce volume a formé la base des conférences d'apologétique prononcées à l'Institut catholique de Paris en janvier-avril 1911. Successivement M. Gastoué traite de la place de la musique dans l'activité intellectuelle, de la philosophie et de la mystique que l'on peut y trouver. Il expose l'histoire de la musique religieuse et les abus qui s'y mêlèrent, le rôle du chant liturgique, sa place dans la fonction sacrée, les « acclamations », la musique polyphonique et tout le code juridique de la musique sacrée publié par Pie X.

Ce qui frappe surtout dans cet excellent livre, c'est de constater avec M. Gastoué, que la réforme à laquelle nous assistons, ce n'est au fond qu'un retour au passé. Pie X n'a donc rien innové, il s'est contenté de ramener aux saines traditions. Le beau travail de M. Gastoué sera pour beaucoup, nous en sommes sûr, dans la préparation des esprits à l'acceptation pratique de la bonne et saine musique religieuse.

L'Art Grégorien par M. Amédée Gastoué — (1 vol. in-8 écu de 250 p. chez Alcan, 108, Boulevard Saint-Germain. Paris, 3 fr. 50.)

Certes, la collection « Les Maîtres de la Musique » eut été incomplète si l'*Art Grégorien* était resté au dehors de ses études. Il convenait de donner à cette branche de la musique et à ses auteurs une place de choix. Nul n'était mieux qualifié pour faire connaître l'histoire de l'art grégorien à travers les âges que l'érudit professeur de la *Scola Cantorum*.

C'est au VIe siècle avec saint Grégoire le Grand que commence la première restauration du chant liturgique à Rome, d'où son nom de grégorien. La première nation où se répandirent les coutumes romano-grégoriennes fut l'Angleterre du vivant même de saint Grégoire. Puis en France l'archevêque de Rouen demanda et obtint du pape Étienne II qu'un des directeurs de la *Scola Cantorum* de Rome vint en sa ville archiépiscopale enseigner aux moines rouennais la psalmodie et le chant romain. En même temps l'évêque de Metz agissait de la même manière. Toutefois ces peuples de races si différentes ne semblent pas avoir également réussi en leurs efforts. L'Espagne

Digitized by Google

reçut de la France l'enseignement de ce chant et le nomma gallican. Plusieurs écoles naquirent de ce mouvement : l'école romaine et italienne, l'école sangalienne, les écoles française et allemande. Chacune d'elle eut la gloire de posséder des maitres, il serait trop long de les citer ici, M. A. G. en donne la liste, c'est un répertoire de l'âge d'or du chant grégorien. Mais à partir du XVIe siècle vient la décadence : la musique polyphonique à Rome, le luthérianisme dans les pays germaniques, le jansénisme en France et enfin la Révolution amenèrent peu à peu le déclin du répertoire romain, sans toutefois l'anéantir.

A la France revient l'honneur d'avoir suscité le réveil de cet art merveilleux ; vers 1840, Mgr Parisis et Dom Guéranger donnent l'initiative du mouvement qui devait aboutir à la restauration du chant grégorien. Dom Pothier dévoile le secret de l'interprétation des anciens neumes. Le Souverain Pontife Pie X fait revivre le chant de l'Église romaine en le ramenant à ses sources et en lui rendant la place que jamais il n'aurait dû quitter.

M. A. G. termine son excellent ouvrage par l'étude des formes de la musique grégorienne. BERNARD DE S. FRANÇOIS. T. O.

L'Église de la Minerve par J. J. BERTHIER, des Frères-Prêcheurs — 445 pages. — Rome, M. Bretschneider. — 1910.

Sainte-Marie de la Minerve ainsi nommée parce qu'elle est construite sur l'emplacement du temple païen détruit par les Barbares du Ve siècle, était d'abord un sanctuaire confié à la garde des religieuses Basiliennes. Elle resta leur propriété jusqu'en 1275, année où elles en firent la concession gracieuse aux Dominicains de Sainte-Sabine. Les Frères-Prêcheurs décidèrent d'y élever une nouvelle église sur les plans de Santa Maria Novella de Florence. Les travaux de construction, commencés en 1280, ne s'achevèrent qu'en 1450. La Minerve était la seule église gothique de la Rome médiévale. Le style n'eut pas le don de plaire aux artistes de la Renaissance et sous prétexte de procéder à des réparations d'ailleurs nécessaires, les rénovateurs de l'architecture affublèrent l'église d'abominables oripeaux. Les nefs, le transept et le chœur furent rendus à leur beauté première par les soins de Fra Girolamo qui dirigea les travaux de restauration en 1848.

La Minerve renferme des œuvres d'art de premier ordre et de nombreux tombeaux qui lui donnent un grand intérêt historique. Signalons parmi ces derniers, les tombeaux de Ste Catherine de Sienne, de Fra Angelico de Fiesole, le peintre célèbre, des papes Léon X et Benoît XIII, du Florentin Tornabuoni, etc. Comme œuvre d'art à mentionner spécialement, citons « Jésus ressuscité » avec sa croix, de Michel-Ange.

Le travail du R. P. Berthier est très personnel et la lecture en est facile, ce qui n'est pas un mince mérite. Il fera la joie de ceux qui à la suite de Rio et de Piel trouvent presque sans rivale la beauté de la Minerve. Les amateurs moins austères prendront plaisir aux illustrations nombreuses dont le texte est fleuri.

Quelques lecteurs remarqueront que le R. P. Berthier attribue la composition du « *Dies Irae* » au Cardinal Orsini, O. P. Le témoignage du « De viris illustribus ordinis Prædicatorum » (1517) sur lequel s'appuie sans doute cette affirmation est ici d'une autorité contestable. La plupart des hymnologues modernes, catholiques ou protestants, tiennent pour l'origine franciscaine

Digitized by Google

de cette incomparable pièce liturgique et en donnent comme auteur très probable le Fr. Thomas de Celano. F. E.

L'Église de Sainte-Sabine à Rome, par le Père J. J. Berthier des Frères-Prêcheurs (550) — (Rome. M. Bretschneider. — 1910.)

L'Église Sainte-Sabine est une des plus belles basiliques du Ve siècle. Elle fut construite en 425 et consacrée sous Sixte III (432-440). Les nombreuses restaurations qu'elle a subies n'en ont guère altéré le caractère impressionnant ; il se dégage des trois nefs un air de grandeur et d'harmonie que l'on trouve rarement ailleurs. La double colonnade en marbre de l'Hymette et les arcs légers dont le briquetage est recouvert de marbre multicolore, donnent à l'ensemble un aspect riant et aimable. La lumière, tamisée par les cancels de cinquante sept fenêtres, met bien en valeur la beauté splendide des mosaïques et des bas-reliefs.

Sur la paroi intérieure du mur d'entrée se trouve une dédicace qui nous apprend la fondation de la basilique au temps de Célestin par un prêtre admirable, nommé Pierre d'Illyrie.

Un des trésors les plus curieux de cette église est la fameuse porte de bois monumentale, célèbre à juste titre dans l'histoire de l'archéologie chrétienne, et qui fait l'admiration des artistes. Il y a toute une littérature sur la « question redoutable » de l'antiquité de ce monument. Le R. P. Berthier lui-même s'était occupé de la question en 1892, dans une brochure spéciale qui fit assez de bruit. Cette porte est-elle un spécimen original de l'art chrétien primitif et du même âge que la basilique, ou bien n'est-elle qu'une imitation de l'antique faite dans les siècles suivants ? La première opinion semble de beaucoup la plus probable, tant par les preuves intrinsèques tirées du style même de l'ensemble des scènes, que par l'autorité des savants qui la patronnent. Mais nous ne pouvons-nous étendre là-dessus.

Il y aurait encore bien des remarques intéressantes à faire, entre autres sur la chapelle du Rosaire qui renferme le chef-d'œuvre de Sassoferrato — sur les livres choraux de Sainte-Sabine, etc. Félicitons le R. P. Berthier d'avoir montré, avec une compétence égale au talent, que la littérature architectonique est parfois « susceptible d'ornements égayés ». Les illustrations généralement satisfaisantes qu'il nous donne ne sont pas le moindre charme de son livre qui prête si bien, selon la formule de Pline, l'éclat à ce qui est obscur et l'attrait à ce qui fatigue. F. E.

HISTOIRE

Rome et le clergé français sous la Constituante par Albert Mathiez. (Paris, Colin. — 1911. in-12° de 533 pages.)

Il ne sera peut-être pas inutile d'apprendre au lecteur que cet ouvrage est dédié à M. Méjan, directeur des Cultes. Le sujet traité par M. Mathiez a déjà fait l'objet indirect ou direct des études de M. Frédéric Masson, de M. P. de la Gorce, de M. Edme Champion et d'autres. A vrai dire ce n'est pas fini. La constitution civile du clergé est une de ces questions historiques qui occuperont encore longtemps les travailleurs. M. Mathiez se range à l'opinion de M. Champion. « Les Constituants, loin d'être des incrédules et des novateurs à tous crins ou des jansénistes rancuniers, étaient en grande majorité

Digitized by Google

des catholiques sincères qui ne voulaient nullement porter atteinte à la religion, mais qui s'imaginèrent au contraire la fortifier en la mettant en harmonie avec les institutions nouvelles. » Et loin de s'attendre à la condamnation de leur œuvre, les Constituants « espéraient fortement que la constitution civile serait bien accueillie par la presque unanimité du clergé et du peuple » (p. 7 et 8).

Voilà la synthèse fondamentale de M. Mathiez. Allons, autant dire que de nos jours, les plus puissants soutiens de la sainte Église catholique, ce furent Waldeck Rousseau et M. Aristide Briand, sans oublier M. Dumay. Et même les trois personnages les plus cléricaux de notre époque furent certainement ces trois hommes là.

M. Mathiez oublie des considérations capitales qu'il connaît pourtant très bien : d'abord en 1789, les gens les mieux intentionnés vivaient dans les plus complètes illusions. De plus on ne savait pas au juste ce que l'on voulait faire. Ce que l'on recherchait, c'était un peu plus de justice et de paix. Enfin le pape pensait que le roi très chrétien n'accepterait jamais une loi civile contraire au droit ecclésiastique.

Ce qu'il y a de mieux dans le livre de M. Mathiez, c'est tout ce qu'il dit de l'affaire d'Avignon. Ces pages sont vraiment neuves. Il les a puisées en grande partie dans les papiers du comité ecclésiastique d'Avignon aux archives nationales de Paris. En outre, il a compulsé les archives du ministère des affaires étrangères à Paris, les papiers de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, qui était garde des sceaux au moment de la sanction de la constitution civile du clergé, enfin les imprimés contemporains. C'est bien dommage toutefois que M. M. n'ait pas été au Vatican et n'ait connu les documents concernant la question que par les publications de Theiner, de Richement et de Gendry (cf. *Études franciscaines*, tom XVII (1907) p. 337).

Le dernier chapitre est consacré au rappel de notre ambassadeur français à Rome, le cardinal de Bernis. Cela nous fait songer à des événements qui ne sont pas très éloignés de nous.

Faut-il dire en terminant que M. Mathiez qui se montre quelquefois un peu sévère, aurait besoin de presser un peu plus ses textes ? Je lui voudrais quelques teintures de connaissances théologiques : dans son interprétation de la lettre de Dillon, il y a, je crois, quelque grain d'injustice.

P. Ubald d'Alençon.

La Seigneurie de Montfort en Iveline, depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne (Xe-XIVe siècles) par André Rhein, archiviste paléographe. — (Versailles, Aubert. — 1910. in 8o de 364 pages.)

En ouvrant ce volume, nous avions la pensée d'y trouver quelques détails sur la chapelle élevée au XIIIe siècle en l'honneur de saint François, chapelle qui fut plus tard donnée aux capucins de Montfort l'Amauri. Mais notre espoir a été décu.

Par contre l'auteur nous offre d'excellentes notices sur les seigneurs de Montfort et notamment sur Simon IV, le fameux ennemi de Raimond de Toulouse et des Albigeois. Suit un catalogue des actes de ces seigneurs, en tout 285 numéros (plus 8 nouveaux dans l'appendice), une étude diplomatique de ces actes et un appendice de 60 pièces publiées. N'omettons pas non plus les pages consacrées aux sceaux.

Digitized by Google

Il est regrettable que ce volume ne soit pas couronné par une table générale, capable de faciliter les recherches. P. U.

Recherches sur l'histoire de la théorie de la mort civile des religieux des origines au seizième siècle, par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, docteur en droit. — (Rennes. Imprimerie Eugène Prost, rue Leperdit, 4. — 1910. in 8° de 216 pages.)

Ouvrage très clair, bien divisé, d'exposition nette, tels sont les éloges que l'on peut adresser à ce livre. Richer en 1755, M. Landry en 1900, et d'autres, avaient exactement traité le même sujet. M. D. de S.-S. agrandit peut-être un peu le champ de ces études, et surtout — c'est son originalité — il place le texte même de ses sources au bas de chaque page.

Par mort civile, il faut entendre un certain nombre d'incapacités imposées au profès d'un ordre religieux, incapacités qui affectent particulièrement le droit de tester, de posséder et d'hériter.

L'auteur examine l'origine de cette mort civile et la place à juste titre dans l'idée que le profès mort au monde, ne vit plus que pour Dieu. Et comme les biens de la terre sont pour subvenir aux usages de tous, c'est aux pauvres que vont de plein droit, les biens du profès. Le code théodosien modifie cette pratique en attribuant les biens au monastère.

M. D. de S.-S. étudie le développement de cette disposition juridique ; il l'examine dans la législation wisigothique, burgonde et lombarde, dans les diverses règles monastiques, et cette double tendance d'attribuer les biens au monastère, et de ne pas les lui attribuer, nous la retrouvons au XIIIe siècle et depuis, d'une part dans le droit romano-canonique, d'autre part dans la législation coutumière qui finit par jouir de la prédominance.

Tout cela est étudié particulièrement au point de vue français. L'auteur sait pourtant à l'occasion jeter un coup d'œil instructif sur l'étranger, sur l'Espagne et l'Italie, sur l'Allemagne.

Une question : l'auteur affirme (p. 101) qu'au XIIIe siècle les ordres mendiants se caractérisent par ce fait « que non seulement leurs membres considérés *ut singuli* sont incapables de posséder quelque chose en propre, mais sont même incapables de posséder *in communi* ». Cela est vrai des Franciscains. L'est-ce des Dominicains, des Carmes et des Augustins ?

Et même en ce qui regarde les premiers, je dois dire que l'auteur a tort de tenir compte de la bulle *Obtentu divini nominis* de Clément IV (cf. p. 103 et 150). Cette bulle est bien dans le *Bullarium franciscanum,* t. III, p. 71 et dans les *Annales Minorum* de Wadding, au tom. II, p 100 ; elle est bien dans les archives d'Assise, IVe recueil n° 12 ; même elle a été déclarée authentique par Benoit XIII ; mais il y a longtemps qu'après lui Annibali de Latera dans son *Supplementum ad bull. franc.* (Rome. 1780, p. 86), que M. Paul Sabatier dans la *Revue historique* (nov. déc. 1905. p. 308-315), et que les *Études franciscaines*, t. XVII (1907) p. 681, en ont prouvé ou rappelé le caractère absolument inauthentique.

Si M. D. de S. S. publie une nouvelle édition de son livre, il agira sagement en ne tenant pas compte de cette fausse bulle.

P. Ubald d'Alençon.

Lamennais et le Saint-Siège (1820-1834), d'après des documents

Digitized by Google

inédits et les archives du Vatican, par Paul Dudon. — (Paris. Librairie académique Perrin et Cie. 1911. in-12°, 444 pp. Prix 5 fr.)

M. Paul Dudon n'est pas un de ces philosophes timides et indécis, toujours à la recherche d'une vérité qu'ils ne rencontrent jamais. C'est un théologien catholique à la démarche ferme et assurée. Il a étudié la conduite de l'Église Romaine dans l'affaire Lamennais avec le but précis de montrer comment le révolté de la Chesnaie s'était attiré justement les foudres du Vatican. Lamennais a été condamné parce qu'il devait l'être : l'erreur le sera toujours au tribunal de Rome. Il a été abandonné par tous ses disciples et il est mort misérablement oublié, parce qu'opiniâtre, vindicatif et insoumis, il a osé publiquement apostasier la foi de son baptême et de son Ordination. Les penseurs peuvent, près de ce chêne que le feu du ciel a brisé, méditer à leur façon. Ils peuvent soulever, à son endroit, des problèmes indéfinis de psychologie et de métaphysique; ils peuvent s'étonner, s'attrister. La Justice de Dieu cependant est sauve. Lamennais a été malheureux, mais il l'a voulu. La charité de l'Église Romaine avait épuisé tous les ménagements, toutes les condescendances que le maintien des droits de la vérité peut permettre. Les documents et les lettres cités par l'auteur montrent clairement que, dès l'origine, les Nonces apostoliques du Pape à Paris et les Cardinaux italiens de Rome, se firent de Lamennais le jugement le plus précis et le plus exact. Dans les condamnations du Pape Grégoire XVI, ce n'est pas la diplomatie et la politique qui se sont acharnées sur un adversaire, c'est l'éternelle vérité de la Foi catholique qui a repoussé avec horreur le mensonge et l'hérésie doctrinale.

Chose étrange ! cet homme qui s'était donné comme le champion intrépide des droits du Pape contre l'hérésie gallicane, fonda précisément sa révolte sur le principe même d'un des articles de 1682. Louis XIV, comme roi, se croyait absolument indépendant de l'Église et repoussait sa direction ; Lamennais, après l'Encyclique « *Mirari vos* », proclama que, comme citoyen français, il n'avait aucun compte à rendre au chef suprême de la Religion. Où est la différence d'attitude ? C'est, au fond, la même résistance superbe à se soumettre à l'ordre de la grâce, à l'empire du Christ. C'est le même naturalisme, le même péché de libéralisme.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle seront reconnaissants à M. Paul Dudon d'avoir publié le résultat de ses recherches. Ils trouveront dans son livre exactement ce que son titre annonce : une histoire très nette, solide et raisonnée des rapports de Lamennais avec Rome, histoire toute à l'honneur de l'infaillible maîtresse des églises de Dieu : la chaire de Pierre.

Souvenirs de Jeunesse (1828-1835). Lamennais et son école. Le mouvement catholique en France et en Allemagne après la Révolution de 1830. par Charles Sainte-Foi, *publiés avec une Introduction et des notes par* Camille Latreille. — (Paris, Librairie académique Perrin et Cie. — 1911. — In-12° 454 pages. Prix 5 fr.)

Décidément les études menaisiennes sont à l'ordre du jour. Sûr d'être goûté du public, M. Camille Latreille publie les « Souvenirs de Jeunesse » de Charles Sainte-Foi (Eloi Jourdain). Ce n'est plus, comme le livre de M. Paul Dudon, l'œuvre documentaire, scientifique d'un théologien, mais le

Digitized by Google

récit littéraire des impressions d'un disciple et d'un ami. M. Charles Sainte-Foi a connu Lamennais à la Chesnaie, il a été novice à Malestroit. Aussi les portraits qu'il nous a laissés de Lamennais et de ses principaux disciples, Montalembert, Lacordaire, Gerbet, Rorhbacher, Eugène Boré, etc. ont, par dessus tout, l'avantage d'avoir été tracés par un témoin. Rien ne montre mieux l'admiration, l'enthousiasme, la vénération étonnante que Lamennais exerça sur la jeunesse de ce temps-là, comme les pages de M. Charles Sainte-Foi.

Discutons. M. Charles Sainte-Foi (page 63) dit que le Pape Léon XII avait voulu élever Lamennais au Cardinalat. M. P. Dudon (Lamennais et le Saint-Siège, pag. 30) rejette cette assertion assez généralement répandue, et estime que « le fait est dénué de preuves et même invraisemblable ». Il aurait, cependant, été question de le fixer à Rome en lui offrant un canonicat ou même, peut-être, un titre d'évêque in partibus, et en l'attachant à quelque bibliothèque (ib. p. 29 et 31).

Le livre que publie M. Camille Latreille comprend deux parties. I. Lamennais et son École (p. 37-229) ; II. A travers l'Allemagne (p. 229-447). Dans cette seconde partie, les grandes capitales des contrées germaniques : Munich, Berlin, Vienne, reçoivent tour à tour le voyageur français. Ce qui l'attire plus que tout, c'est la fréquentation honorable des célébrités littéraires et artistiques ; ce qu'il retrace dans ses « Souvenirs » c'est particulièrement l'état religieux des différents pays visités.

Dans une Introduction de 33 pages, M. Camille Latreille résume la Vie et indique les ouvrages de M. Charles Sainte-Foi, vie et ouvrages consacrés au service de l'Église et de toutes les œuvres qui relèvent de l'inspiration catholique. Son plus bel éloge a été fait par Louis Veuillot, il l'a appelé « le modèle du chrétien dans le monde » (p. 31).

Fr. Grégoire.

Mes souvenirs par le chanoine E. Grimault. — (Angers, 1907 et 1910. Deux volumes in-8°.)

Ces deux volumes ne sont pas précisément destinés à la publicité ; ils ont pourtant paru à leur époque dans une revue angevine et ils ont fait les délices de leurs lecteurs. Le présent ouvrage n'est tiré qu'à cinquante exemplaires et nous le regrettons sincèrement. Dans une préface remplie d'une modestie touchante, l'auteur explique bien les raisons de sa façon de faire ; mais vraiment c'est tout à fait dommage. A peine quelques chapitres concernent les souvenirs purement personnels de M. Grimault. Le gros du livre est consacré à Mgr Angebault et surtout à Mgr Freppel qui appartenait au T. O. franciscain. La jeunesse de l'illustre évêque, son rôle dans les différents postes qu'il occupa, son œuvre en qualité de député, de chef de diocèse, et par-dessus tout mille détails intimes de sa vie personnelle, voilà ce que du grand orateur du XIXe siècle nous livre un témoin de premier ordre, un commensal qui partagea sa vie durant de longues années. Le récit est des plus vivants et des plus intéressants ; il revêt une forme littéraire remarquable et le fou rire vous saisit quand M. G. ne renonce point à vous redire ses bons mots qui désopilaient la gravité de Mgr Freppel.

Ce volume sera un document de premier ordre quand on voudra reprendre la biographie de celui qui fut le grand évêque d'Angers. F. J.

Digitized by Google

Tableau général des Victimes et Martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais, *spécialement sous le régime de la Terreur 1793-1794*, acompagné de nombreuses notices biographiques par Antonin PORTALIER. - (1 vol. gr. in-8 de XVI. 520 pp., Saint-Étienne 1911.)

« La grande période révolutionnaire est tachée du sang de tous les hommes de la Révolution, les hommes se sont calomniés, déchirés, massacrés ». Cela ne fait de doute pour personne, pas même pour M. Clémenceau dont je viens de citer les paroles. Mais « la grande période » est tachée d'un autre sang que celui des hommes de la Révolution. Elle a taché tout le territoire français du sang d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, de prêtres et de religieux, innocents de tout crime, et purs de toute tare, qui ont été victimes des passions furieuses des déments de la Révolution. On peut le voir dans l'important travail de M. Portalier. Les historiens se sont beaucoup occupés du Tribunal révolutionnaire de Paris et très peu des Commissions révolutionnaires de Lyon et de Feurs. Cependant ces dernières ont eu pendant quelques mois une importance plus considérable. Ainsi pendant une période de six mois, Lyon et Feurs ont eu 1962 condamnés à mort, alors que Paris n'en eut que 642. Tous les condamnés de Paris furent guillotinés, tandis qu'à Lyon et à Feurs, il y eut 820 personnes guillotinées, et 1120 fusillées. Lyon a été le théâtre de massacres en règle, d'assassinats juridiques sous les prétextes les plus futiles. On envoyait à la mort non seulement pour cause de « fanatisme » c'est-à-dire de religion, mais encore les « contre-révolutionnaires qui avaient défendu la ville contre les hordes de la Convention. Le mot n'est pas trop fort, il caractérise bien les bandes dont parlaient les représentants du peuple Gauthier et Dubois-Crancé quand ils écrivaient au Comité de salut public le 8 octobre 1793 : « Nous ne voyons pas ce qui « empêchera les aristocrates (Précy et sa troupe) de se porter *sur des soldats « débandés, gorgés de pillage, et qu'aucune puissance de la terre ne pourra « ni contenir ni rallier*. Nous avons des exemples trop réels de ce que nous « redoutons : *chaque fois qu'on a attaqué un poste important*, après la vic- « toire et avant qu'elle fut consolidée, *les colonnes se sont rompues, les « troupes se sont emparées des maisons, pour piller, et les officiers, les « représentants du peuple et les canons sont restés seuls exposés au feu de « l'ennemi*. » — On sait du reste que, si Précy et ses amis mirent bas les armes, c'est que des traîtres ouvrirent les portes à l'armée révolutionnaire et livrèrent la ville aux barbares. En nous donnant dans son ouvrage la liste des victimes et les détails qu'il a pu recueillir sur elles extraits des ouvrages imprimés ou manuscrits, M. Portalier a écrit le Martyrologe aussi bien religieux que civil du Lyonnais pendant la Révolution. F. ARMEL.

QUESTIONS SOCIALES

L'Acheteur. *Son rôle économique et social. Les Ligues sociales d'acheteurs*, par Maurice DESLANDRES. — (Paris, Alcan (1911) in-8° de VII-510 p.)

L'économie politique suit la richesse dans son évolution : production, circulation, répartition, consommation. Jusqu'à présent, ce n'est pas le consommateur qui a le plus occupé les auteurs et les écrivains. J.-B. Say, Bastiat, Ruskin, Charles Gide avaient bien relevé le rôle très important de

Digitized by Google

cet agent économique que nous sommes tous à notre heure, consciemment ou inconsciemment. Il a fallu la création par madame Jean Bruhnes de la « Ligue sociale d'acheteurs » pour y songer un peu plus.

Cette Ligue a une idée et une action :

Uue idée : elle prétend que les acheteurs déterminent souvent et profondément les conditions du travail et que de là résultent pour eux des responsabilités, des devoirs et des droits ;

Une action : elle prétend faire l'éducation sociale de la clientèle et agir, par le groupement des acheteurs conscients de leurs devoirs et de leurs droits, sur les conditions faites aux travailleurs.

L'ouvrage très neuf de M. Deslandres expose donc :

L'origine et le développement des ligues sociales d'acheteurs dans les différents pays.

L'action de ces ligues, et l'utilisation de la puissance économique et sociale de l'acheteur.

Enfin les doctrines et les principes de ces ligues.

Il nous plait d'attirer l'attention sur un point dont parle l'auteur : les « listes blanches ». Bien avant l'Amérique, bien avant 1880, le P. Ludovic de Besse O. M. C. avait inauguré semblable chose à Angers. P. B.

Le Régionalisme, par J. Charles-Brun. — (1 vol. in-16 carré de la « Bibliothèque régionaliste ». — F. Charpin, directeur Bloud et Cie, éditeur, Paris. — Prix : 3 fr.)

C'est un livre que l'on attendait ; car le régionalisme ne cesse de se développer et nul ne peut rester indifférent aujourd'hui aux problèmes qu'il pose. D'innombrables lecteurs désiraient un ensemble complet de renseignements sur cette matière. Or l'ouvrage de M. J. Charles-Brun synthétise à merveille le système régionaliste et il en montre avec une netteté parfaite la valeur philosophique ; ne serait-ce que pour cela, son succès serait assuré. Il contient une excellente partie critique et historique et des études très fouillées des différentes faces du régionalisme. Il éclaire au mieux la question et présente une très riche mine de documents. Studieux et simples curieux y trouveront également de quoi se satisfaire. Nul n'ignore la compétence de M. Charles-Brun, l'infatigable apôtre de la renaissance provinciale ; inutile, par conséquent, d'insister sur la valeur et l'intérêt de son livre. Il sera bientôt entre les mains de ceux que préoccupe l'avenir de notre pays.

Alph. Germain.

Il existe en Belgique, dans la Province de Namur, une œuvre dont on me fait les plus grands éloges, et qui de fait, est intéressante.

C'est *la Ligue agricole*, c'est-à-dire une société fondée pour favoriser les intérêts du cultivateur, promouvoir les progrès de la culture ; la ligue est composée d'un Comité central, et de Comités cantonaux et communaux ; cette Ligue se ramifie en une foule d'œuvres : syndicats, coopératives, assurances. Tout récemment s'y est adjoint *le Cercle des fermières*, qui en deux ans s'est répandu dans presque toutes les communes de la Province de Namur. L'organisation de ce *Cercle des fermières* ressemble d'assez près à celle de la *Ligue patriotique des Françaises*. sauf que là, on n'a en vue, que les questions qui intéressent à proprement parler les femmes d'agriculteurs.

Digitized by Google

Tout récemment, la Ligue agricole a demandé, par concours, un aperçu de la situation des cultivateurs de la Province de Namur, et la réponse a été fournie par la brochure que nous annonçons ici : **Le Cultivateur de la Province de Namur** (Plaquette in-8° de 72 pp., Servais, Namur.)

C'est la monographie d'une ferme racontée par le fermier lui-même ; véritable apologie de la vie agricole. On y repasse par le détail les raisons d'aimer la terre, les multiples avantages de liberté, d'aisance, de santé, d'honnêteté, de vie de famille que fournit la vie à la campagne, bien plus que la vie des villes ou de l'industrie. Les conseils pratiques abondent sur la manière de tenir une ferme. L'homme s'intéresse à la vie extérieure, au rendement de ses champs, à la manière la plus économique de se procurer les semences et les engrais ; il n'a pas peur de donner son nom, de prendre même l'initiative de syndicats ; il sait qu'aujourd'hui la main-d'œuvre est chère et difficile à trouver, mais il se pourvoit de bras vigoureux pour l'avenir en s'enrichissant d'une nombreuse famille. D'ailleurs, il a choisi pour la compagne de sa vie et de ses travaux une femme courageuse et propre que la maternité n'effraie pas et la besogne non plus. L'intérieur est bien tenu, la basse-cour bien pourvue ; les enfants, garçons et filles, sont dressés au travail : les garçons vont passer quelques années à des écoles d'agriculture ; les filles sont initiées à tous les travaux de l'intérieur. La fermière en question est de celles qui ont dû s'intéresser vivement au Congrès d'éducation de Maredsous. Et avec cela, l'esprit est large, chez tous la paix règne dans la conscience; on a des jours de réjouissance, il y a des tartes plein la maison ; à la fête, les demoiselles vont danser, sous le regard des parents ; les garçons font partie de sociétés d'agrément.

J'ai fini : les plus heureux de la terre, peut-être sans le savoir, sont les cultivateurs On en aura une fois de plus l'impression en finissant la lecture captivante de la brochure que je viens d'annoncer. J. D.

VARIA

La Maison Herder de Fribourg en Brisgau vient de rééditer les **Rudimenta Linguæ Hebraicæ** de Vosen et Kauler — (prix : broché 2 francs 50, relié 3 francs 15).

L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire. Les *Rudimenta* constituent pour la langue sacrée, l'une des meilleures grammaires élémentaires actuellement existantes.

Cependant la revision qu'en fait le Professeur Schumacker leur ajoute une valeur toute nouvelle en les enrichissant, autant que le comporte leur cadre restreint, de tous les progrès de la philologie moderne.

Les exercices qui y sont ajoutés, et dans une mesure beaucoup plus large qu'en nombre d'ouvrages similaires, rendront au débutant les plus précieux services.

La typographie — point capital en pareille matière — est très soignée, encore qu'il faille regretter quelques légers *defectus* surtout dans la vocalisation.

Cette réédition sera la bienvenue dans les séminaires et scolasticats.

F. J.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVIe

JUILLET 1911.

I. *Le culte Eucharistique pendant la Révolution ;* P. Anselme 5
II. *Un Capucin Breton au XVIIe siècle (le Père Joseph de Morlaix)* (suite) ; P. René de Nantes 18
III. *Origine de l'idée de Dieu ;* P. Dieudonné 45
IV. *Les massacres d'Antioche et de Tarse et la mission des Capucins en Syrie et Cilicie* 55
V. *Le testament de Jacques de Bourbon ;* A. Huart . . 65
VI. *Les Saints Catholiques et la conversion de l'Angleterre ;* P. Grégoire de Tours 83
VII. *Bulletin de droit canon ;* P. Gonzalve 89
VIII. *Bibliographie* 99

AOUT 1911.

I. *Comment réformer notre prononciation du latin ;* P. Gregorianus 113
II. *Les nouveautés modernes et les périls de la Foi ;* Mgr Korum 132
III. *Racine et ses successeurs ;* A. Charaux 159
IV. *Les massacres d'Antioche et de Tarse et la mission des Capucins en Syrie et Cilicie* 175
V. *Les Clarisses Capucines de Paris ;* (suite) M. Denis . . 191
VI. *Roger Bacon ;* P. Dr Hugo Höver 199
VII. *Une ligue de prières pour la conversion des scandinaves* P. Grégoire de Tours 205
VIII. *Bibliographie* 214

SEPTEMBRE 1911.

I. *L'actualité d'une vieille méthode ;* J. D. 225
II. *Un Capucin Breton au XVIIe siècle (le Père Joseph de Morlaix)* (suite) ; P. René de Nantes 245
III. *Divinations des pensées ;* P. L. Darment 262
IV. *Merveilleux épanouissement de l'École Scotiste au XVIIe siècle* (suite) ; P. Dominique de Caylus 276
V. *Un martyr de Septembre 1792, dans l'Orne. Le capucin Valframbert* ; H. Baudoin 289
VI. *Le testament de Jacques de Bourbon* (suite) A. Huart . 300
VII. *A traveres les livres nouveaux* 318

Digitized by Google

OCTOBRE 1911.

I. *Panégyrique de S. François ;* P. Ubald 338
II. *Pour l'Univocité Scotiste ;* S. Belmond 359
III. *Racine et ses successeurs* (fin) ; A. Charaux 378
IV. *Divination des pensées* (fin) ; P. L. Darment 396
V. *Grégoire de Naples ;* P. Gratien 411
VI. *Les Origines du dogme de la Trinité ;* P. Bénigne . . 414
VII. *La société indienne, d'après les lois de Manou ;* P. Grégoire 424
VIII. *A travers les livres nouveaux : Hagiographie, Ecriture sainte, Dogme, Morale, Eloquence théologique, Apologétique, Éducation* 435

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1911.

I. *Comment donner Jésus-Christ au Peuple qui a perdu la Foi ?* 449
II. *En feuilletant des notes (Questions religieuses. — L'autorité dans l'église catholique) ;* P. Gabrielle Voland . . 478
III. *Les Massacres d'Antioche et de Tarse* (fin) 484
IV. *Le Capucin Valframbert* (fin) ; P. Baudouin 497
V. *La question des synoptiques jusqu'à nos jours ;* P. Exupère 510
VI. *La plus récente étude sur l'Eucharistie et l'agape ;* W. . 515
VII. *Molière* et *Regnard ;* A. Charaux 522
VIII. *Quelques reliquats du péché originel ;* P. Michel-Ange . 550
IX. *Le Tiers-Ordre et le prêtre ;* P. Aimé 568
X. *Une actualité. — La Revue sacerdotale du Tiers-Ordre ;* F. A. 584
XI. *La Controverse sur les franciscains à l'université de Paris ;* P. H. Felder 586
XII. *Une page de l'Histoire des Ardennes ;* M. de Villermont . 592
XIII. *La Liberté religieuse en Russie ;* Albert de Koskowski . 610
XIV. *La statistique générale des missions catholiques ;* P. Grégoire 612
XV. *Lucifer de Vondel ;* P. Gustave 617
XVI. *A travers les livres nouveaux* 629
XVII. *Table des matières* 655

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06963 3991

Digitized by Google

Digitized by Google